This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 19.8

VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

Digitized by Google

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Digitized by Google

REVUE

DES

ÉTUDES HISTORIQUES

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

1902

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

3.06

Digitized by Google

r 19.8

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
July 21, 1924

Digitized by Google

Considérations sur la guerre de Sept ans

MANUSCRIT INÉDIT DU PRINCE HENRI DE PRUSSE

Le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) n'avait fait disparaître aucun des motifs d'hostilité entre les belligérants de la guerre de la succession d'Autriche. Les armes déposées, ceux-ci restèrent en présence, groupés comme précédemment, dans l'attente d'une guerre prochaine.

L'Europe, à cette époque, était divisée en deux camps : d'une part, la Prusse et la France liées par les deux conventions de 1741 et de 1745 qui devaient expirer en 1756 et 1757 ; d'autre part, l'Angleterre et l'Autriche, alliées depuis 1742, et entraînant avec elles la Russie et la Saxe, soit par des traités fermes, soit par des liens de sympathie pour l'Autriche.

Au cours de l'année 1756, une profonde modification se produisit dans ce groupement.

Dès le mois de janvier, l'Angleterre, abandonnant l'Autriche, se rapprochait de la Prusse, et signait avec Frédéric II le traité de Westminster. Immédiatement l'Autriche entamait des négociations avec la France, et, trois mois plus tard, signait avec elle le traité de Versailles. Tandis que la Russie se disposait à suivre l'Autriche dans cette évolution, un coup de théâtre éclata soudain à la fin d'août. Frédéric II, sentant se fermer autour de la Prusse le cercle de la coalition européenne, brusque les événements et envahit la Saxe, la jetant ainsi, et du même coup la Pologne, dans les bras de la triple alliance : France, Autriche, Russie. La guerre de Sept ans était commencée. Si l'on excepte la Russie, les adversaires en présence sont les mêmes que pendant la guerre de la succession d'Autriche, mais la France et l'Angleterre se sont, par une sorte de chassé-croisé, substituées l'une à l'autre dans ce nouveau groupement.

Le renversement des alliances de 1756 a été longuement et con-

Digitized by Google

fusément discuté par les publicistes français et allemands du XVIIIe et du XIXe siècles, les uns accusant Louis XV d'inconstance, et les autres Frédéric II de perfidie. Mais, depuis 1870, de nombreux historiens français, dont les plus notables sont le duc de Broglie, qui posa nettement la question, et M. Richard Waddington, qui résuma habilement les conclusions, ont rétabli les dates et montré leur concordance, dépouillé les documents authentiques et dévoilé les mensonges posthumes des contemporains. Bref, aujourd'hui, les origines sont élucidées, les responsabilités définitivement réparties. Ce n'est donc pas dans le vain espoir d'ajouter un fait nouveau à l'histoire que nous publions le document qui va suivre. Tout l'intérêt qu'il comporte réside dans le nom de celui qui le rédigea. Ce fut un prince de haute valeur, le propre frère de Frédéric II, son second en toutes circonstances, quelques-uns même ont dit l'auteur de ses meilleures inspirations politiques et militaires. Le prince Henri de Prusse se montra successivement brillant général, habile diplomate, et il passa, en son temps, pour un philanthrope, un philosophe et un lettré. Pendant la guerre de Sept ans, il fut, de l'aveu de son frère, le seul général qui n'eût pas commis une seule faute : « der fehlerlose Feldherr », l'appellent les historiens allemands. Il eut la gloire de gagner la dernière bataille de la guerre, à Freiberg. Au lendemain du traité d'Hubertsbourg, il se rendait auprès de la tzarine Catherine II et signait avec elle le traité « secretissime » de 1764 où étaient jetées les bases des futurs partages de la Pologne. De retour à son château de Rheinsberg, il vécut entouré d'un petit cercle d'artistes et de lettrés, entretenant avec les philosophes de tous pays une correspondance assidue. Il avait toujours aimé la France; les Français l'en remercièrent au cours de deux séjours qu'il fit à Paris. Chacun fut marqué pour lui par de flatteuses ovations. La Révolution ne modifia pas ses sentiments et, en 1795, il dirigea pour le compte de la Prusse les négociations qui aboutirent aux traités de Bâle. Enfin, le 3 août 1802, il mourait à Rheinsberg, l'un des derniers de l'illustre phalange des compagnons du grand Frédéric, fidèle à ses affections et à ses haines, formant des vœux pour le triomphe de Bonaparte et l'écrasement de l'Autriche. Les visiteurs du palais impérial allemand à l'exposition de 1900 ont pu voir son buste, par Houdon, orné de ce quatrain élogieux :

Digitized by Google

Heroum illustris virtutibus atque triumphis,
Pacificos colit Henricus quoque Palladis artes.
Fœdere amat stabili Gallos et amatur ab illis;
Sic œterna duos societ concordia gentes.

Le document que nous publions est tout entier écrit de la main du prince Henri et porte sa signature. Il fut adressé par lui à son ami le comte de la Roche-Aymon. Il appartient aujourd'hui au comte Alard de la Roche-Aymon, descendant direct et héritier de celui-ci et n'est jamais sorti des archives de la famille [1].

CONSIDÉRATIONS SUR LA GUERRE DE SEPT ANS [2]

On ne peut donner d'autre motif à la guerre de Sept ans que celui qui y donna lieu, une intrigue du général de Winterfeld [3], homme d'une

1. Nous n'avons pas maintenu l'orthographe très fantaisiste de ce mémoire.

2. Nous avons consulté, pour la rédaction des notes qui accompagnent cette publication, les ouvrages généraux suivants :

Allgemeine deutsche Biographie. — Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution: A. Sorel, *Autriche.* A. Waddington, *Prusse.* — J. Flammermont, *Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution.* — Boutaric, *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier.....* — Frédéric II, *Politische correspondenz. Histoire de la Guerre de Sept ans. Lettres à la margravine de Bayreuth.* — Schœll, *Histoire des traités de paix.* — Cardinal de Bernis, *Mémoires et lettres.* — Duc de Broglie, *Le secret du Roi.* — R. Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances.* — L. Perey, *Un petit neveu de Mazarin.* — Bonneville de Marsangy, *Le chevalier de Vergennes, son ambassade à Constantinople.* — Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi.*

3. Le lieutenant-général de Winterfeld (1707-1757), dont le nom reviendra fréquemment sous la plume du prince Henri au cours de cette étude, fut à la fois militaire et diplomate. Il débuta dans la carrière des armes comme lieutenant au régiment géant de Frédéric-Guillaume Ier. On le retrouve quelques années après, chargé de mission en Russie ; il y épousa Julie de Maltzahn dont la famille devait plus tard jouir d'une grande faveur auprès de Frédéric II. De retour à Berlin, il sut s'attirer la confiance du Kronprinz et l'accompagna pendant la campagne qu'il fit sur le Rhin en 1734 sous les ordres du prince Eugène. Devenu roi, Frédéric, au début de la guerre de la succession d'Autriche, lui confia la difficile mission de détacher de l'alliance autrichienne la tzarine Élisabeth. Il réussit, et le roi, en récompense, le nomma chef de bataillon de grenadiers, lui faisant d'un seul coup franchir plusieurs grades ; au reste c'était justice, car il était lieutenant depuis 1727. La bataille de Mollwitz marque le début de sa rapide fortune ; il s'y distingua et fut blessé. A cette date se place l'origine de sa rivalité avec Zieten, rivalité causée par un conflit d'autorité. Pendant la deuxième guerre de Silésie, il combattit en Bohême, mais, blessé une seconde fois, il dut céder le commandement au général du Moulin. L'année suivante, de concert avec le général du Hautcharnoy, il battit les Autrichiens à Hirschberg, Wirbitz et Landshut.

Digitized by Google

mbition outrée, sans acquit, sans lumière, n'ayant que de l'esprit naturel et une valeur physique, voulant avec peu de moyens se placer au-dessus de ceux..... [1], lesquels, soit par leurs capacités ou le rang que leur donnoit la naissance, se trouvoient sur son chemin et entravoient par là les mesures que Winterfeld vouloit prendre pour ses projets; pour détailler la conduite de cet homme, il faudroit entrer dans des détails minutieux; il suffit de dire qu'il s'étoit attiré la confiance de Frédéric en se mettant en liaison, à Vienne, avec des petites gens qui lui envoyoient des nouvelles de Vienne par lesquelles il inquiétoit le feu Roi. Il avoit placé comme général major à la tête d'un régiment un certain Rabentich, beau-frère du grand écuyer Comte de .....Katz [2], lequel étoit son âme damnée et lui envoyoit une grande quantité d'officiers hongrois et allemands retirés du service, lesquels, reçus à Potsdam et protégés par Winterfeld, devenoient les autorités sur lesquelles ce dernier rendoit compte au Roi sur tout ce qui avoit dû occuper un militaire autrichien et entretenoit ses inquiétudes à l'égard d'une guerre que l'Impératrice lui préparoit, en même temps il entretenoit l'humeur du Roi dans les mauvaises dispositions de son esprit à l'égard du maréchal de Schwerin [3], seul homme

Le grade de général-major (1743) fut la récompense de ces succès. Un an plus tard il se distinguait de nouveau à la victoire de Soor. Il acheva la campagne sous les ordres de Zieten et prit part à la victoire de Katholisch-Hennersdorf.

De 1748 à 1756, Winterfeld vit son crédit augmenter encore auprès du roi. Il organisa à Potsdam un service de renseignements, grâce auquel il était au courant de toutes les nouvelles politiques et militaires d'Autriche, de Saxe et de Russie. En juin 1756, Frédéric l'appela à un conseil où fut décidée la guerre contre les trois puissances et contre la France. Au début des opérations, il marcha d'abord sous les ordres du roi et prit une part décisive au siège de Pirna et à la bataille de Prague. Mais, dans la suite, attaché au corps du prince Auguste-Guillaume, il ne sut pas corriger les fausses manœuvres de celui-ci. Le prince fut seul puni et Frédéric II ne tint pas rigueur à Winterfeld. Ce fut, du reste, la dernière marque que l'heureux général reçut de la faveur royale : deux mois après, le 7 septembre 1797, il fut tué à la bataille de Goerlitz. Frédéric déplora cette mort en termes lyriques, et, la guerre achevée, fit élever la statue de son ami à Berlin, sur la place Guillaume. Un de ses biographes, Varnhagen d'Ense, prétend que Winterfeld était destiné au rôle politique et militaire que le prince Henri remplit plus tard si brillamment. Quoi qu'il en soit, s'il avait mérité l'estime et l'affection de son roi, il s'était attiré l'animosité de presque tous ses contemporains. Le prince Henri, dans ses Mémoires, le traite encore plus durement que dans cette étude. Il le représente comme une brute inculte, ignorant le français, vaniteux, vantard, hypocrite, flatteur, ivrogne, sans valeur militaire ni politique, à peine bon à faire un soldat. Du reste, il s'est plu à donner de lui un portrait achevé qu'on peut lire dans les « Mémoires inédits du frère de Frédéric le Grand » analysés par A. Naudé et publié dans les *Forschungen zùr Brandenburg u. Preusz Gesch.* de Rheinold Koser, (B. Poten, *Allgemeine Deutsche Biographier.*)

1. Deux mots illisibles.

2. Les quatre premières lettres du mot sont illisibles.

3. Le feld-maréchal comte de Schwerin était en effet, à cette époque, le meilleur homme de guerre de la Prusse. Commandant en chef de l'infanterie, il avait, dans

Digitized by Google

d'alors vraiment capable, et contre mon frère [1] et moi : il n'oublioit pas le général Zieten [2], lequel avoit rendu des services dans les premières campagnes de la guerre de quarante. Ce brave homme recevoit des déboires depuis la paix de l'hiver de 46, jusques à la guerre qui commença en 56. Le major Turn ne fut point oublié. Le temps de Winterfeld dura jusques en 55. Nous étions encore alliés avec la France [3], mais, le traité roulant alors vers sa fin, la France et la Prusse se retrouvoient libres ou de renouveler l'alliance ou d'en former d'autres. Le roi d'Angleterre passa au mois de juin dans le pays d'Hanovre. Winterfeld saisit cette occasion, il crut que l'argent d'Angleterre suffiroit pour que la Prusse

une très large part, contribué aux succès de la guerre de la succession d'Autriche. Depuis 1748, Frédéric le tenait à l'écart, ne trouvant pas d'emploi à ses facultés exclusivement militaires. A l'approche de la guerre, Schwerin reconquit toute la faveur du roi, qui le convoqua au conseil de juin 1756 où fut décidée l'entrée en campagne. Il assista à peine au début des opérations et fut tué à la bataille de Prague en entraînant ses troupes à l'assaut. Sa statue s'élève, en compagnie de celles de Winterfeld et de Zieten, sur la place Guillaume à Berlin (B. Poten, *op. cit.*).

1. Frédéric II avait trois frères : Auguste-Guillaume né en 1722, Henri né en 1726, Ferdinand né en 1730 ; le prince Henri parle ici du prince Auguste-Guillaume. Les deux cadets sympathisaient fort peu avec leur aîné qui, à cette époque, agissait envers eux beaucoup plus en roi qu'en frère. Auguste-Guillaume mettait de la défiance dans ses rapports avec lui ; il avait le tort de négliger ses devoirs militaires. En temps de paix (août 1750) Frédéric se borna à le rappeler sévèrement à l'ordre. Pendant la guerre de Sept ans, ayant reçu le commandement d'une division, il manœuvra d'une façon si maladroite qu'il faillit compromettre le sort de toute l'armée prussienne. A la suite d'un échange de lettres très sèches et d'une entrevue violente, le roi lui retira son commandement. Un an après, le prince Auguste-Guillaume mourut (juin 1758). Il laissait deux fils ; l'aîné, Frédéric-Guillaume, succéda en 1786 à son oncle Frédéric II. Quant au prince Henri, ses dispositions à l'égard de son frère étaient alors assez malveillantes. On s'en rendra compte à la lecture de ces pages. « Il lui fut toujours opposé et secrètement antipathique, et pas si secrètement même que cela ne perce très à nu dans les conversations qui nous ont été transmises et dans la suite des lettres qu'on publie aujourd'hui » (Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. 12, p. 358).

2. Zieten partage avec Zeidlitz l'honneur du surnom de Lasalle prussien. C'était un des triomphateurs de la guerre de la succession d'Autriche. En 1745, il avait, par une brusque attaque sur la Moravie, couvert la Silésie nouvellement conquise. Il resta jusqu'à la fin de la campagne dans cette position périlleuse, maintenant par des manœuvres habiles ses communications avec la haute Silésie. Il prit part à la bataille de Hohenfriedberg et remporta de concert avec son rival Winterfeld la bataille de Katholisch Hennersdorf. En 1755, il semble assez oublié ; peut-être, de même que Schwerin, était-il peu utilisable en temps de paix. En 1756, il retrouve toute sa faveur et, pendant la guerre de Sept ans, son rôle fut décisif. Il eut tout l'honneur des victoires de Reichenbach, Prague, Kollin, et contribua par ses charges à celles de Leuthen, Liegnitz et Torgau (B. Poten, *op. cit.*).

3. La France et la Prusse étaient alliées par les deux conventions de 1741 et de 1745 signées, la première au début, la deuxième au cours de la guerre de la succession d'Autriche. La convention de 1741 prenait fin en juin 1756 ; celle de 1745 en mai 1757.

Digitized by Google

devînt la maîtresse du monde. Sur une idée aussi peu réfléchie, il persuada le Roi de l'envoyer secrètement à Hanovre pour voir si le roi d'Angleterre voudroit entrer en alliance avec Frédéric. Il partit au mois de juin 55 sous prétexte de prendre les eaux de Pyrmont. Les Autrichiens et l'Angleterre se trouvoient dégoûtés les uns des autres [1] depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, il ne fut pas difficile à Winterfeld de réussir et mylord Holderness [2], déguisé en marchand, vint secrètement à Sans-Souci; mais le traité devoit être définitivement signé à Londres [3]; sur ces entre-

1. En vue d'une guerre probable entre la France et l'Angleterre, le ministre Newcastle cherchait un allié sur le continent. Il y avait un double intérêt : en premier lieu, diviser les forces de son adversaire en le lançant dans une guerre à la fois coloniale et européenne; en second lieu, défendre contre une invasion française l'électorat de Hanovre, propriété personnelle du roi Georges II. Newcastle, dès 1758, offrit à l'impératrice Marie-Thérèse la commandite anglaise : le roi d'Angleterre redoutait de voir la France envahir la Belgique, qui eût fourni une excellente base d'opérations contre ses États. Mais l'impératrice n'avait pas eu à se louer de l'Angleterre pendant la précédente guerre ; sans repousser les offres pécuniaires de Newcastle, elle montrait peu d'empressement à défendre les Pays-Bas, et restait toute entière à sa vengeance contre Frédéric II, désireuse de reconquérir la Silésie. Les cabinets de Vienne et de Saint-James échangèrent force mémoires, et un véritable marchandage eut lieu au cours des années 1753, 1754, 1755 entre Kaunitz et l'ambassadeur anglais Keith. Enfin Newcastle, trouvant décidément les exigences de l'impératrice peu en rapport avec l'efficacité de son concours, abandonna les négociations et prêta l'oreille aux propositions du duc de Brunswick, porte-parole de Frédéric II (juillet 1755). (Correspondance de Holderness avec Newcastle et Keith, de Kaunitz avec Colloredo, ambassadeur d'Autriche à Londres, dépouillée par M. Richard Waddington : *Louis XV et le renversement des alliances*, p. 126 à 145).

2. Robert Darcy, comte d'Holderness, secrétaire d'État aux affaires étrangères dans le cabinet Newcastle. Il avait rempli les mêmes fonctions dans le ministère Pelham et les conserva avec le duc de Devonshire, puis avec Pitt. Il céda ensuite son portefeuille à lord Bute.

3. Les négociations entre la Prusse et l'Angleterre furent beaucoup moins sommaires que ne le dit le prince Henri. Au commencement de 1755, les rapports entre Frédéric II et Georges II, étaient assez froids. Outre le grief de l'alliance française, le roi d'Angleterre avait différents motifs de mécontentement envers le roi de Prusse. Au mois de mai, ce dernier, se trouvant dans la province rhénane, fit demander à Georges II, alors en Hanovre, l'autorisation de traverser ses États et de venir le saluer à son château de Herrenhausen lors de son retour en Prusse. Georges II accéda à la première demande, mais répondit évasivement à la seconde. Cette démarche n'aboutit donc pas. Une deuxième tentative réussit mieux. Elle eut pour occasion un projet de mariage entre la fille du duc de Brunswick, beau-frère de Frédéric II, et le prince de Galles. Au cours d'une entrevue, la duchesse exprima à Holderness, qui accompagnait Georges II, les bonnes dispositions où se trouvait son frère à l'égard de l'Angleterre. Ces propos ayant été rapportés à Newcastle, celui-ci, mécontent de l'alliance autrichienne, engagea par l'intermédiaire de Münchhausen, ministre hanovrien du roi d'Angleterre, des pourparlers avec Frédéric II. Les négociations furent longues et secrètes. Plusieurs fois elles durent être interrompues; le roi de Prusse craignait d'éveiller les susceptibilités françaises, et l'Angleterre redoutait, en négociant avec la Prusse, de perdre l'alliance de la Russie. Enfin, Newcastle ayant parlé

Digitized by Google

faites Frédéric reçut une lettre au mois de juillet de Louis XV, par laquelle ce prince l'invitoit à un renouvellement d'alliance au cas que le Roi n'eut point pris de nouveaux engagements; il répondit au roi de France qu'il renouvelleroit l'alliance avec plaisir, sur quoi Louis XV écrivit encore qu'il prioit le Roi de lui dire s'il avoit pris la ferme résolution de former l'alliance avec lui, qu'en ce cas il lui enverroit non seulement un homme de distinction pour conclure le traité, mais que ce seroit encore un de ses meilleurs amis et qu'il prioit le Roi de n'accepter son ministre qu'au cas qu'il fut bien déterminé à renouer l'alliance, ne voulant point s'exposer, après une démarche aussi éclatante, à un refus [1]. Cependant à Londres les négociations duroient toujours et le duc de Nivernois, ayant le titre d'ambassadeur en poche, arriva à Berlin le lendemain du jour où

d'envoyer Holderness à Berlin pour fixer les termes du traité, Frédéric, désireux d'éviter ce voyage qui eût fait scandale sur le continent, accepta les conditions anglaises. Le traité fut signé à Withehall le 16 janvier 1756. Il porte généralement le nom de traité de Westminster. (Correspondance de Frédéric II avec Michell, Knyphausen, le duc de Brunswick, de Newcastle avec Holderness, Münchhausen, dépouillée par M. Richard Waddington, *Louis XV et le renversement des alliances*, p. 197 à 221). La pièce diplomatique comprend quatre articles dont un secret : les deux puissances contractantes affirment leur résolution de maintenir la paix en Allemagne, et de s'opposer à l'entrée ou au passage dans l'Empire de toute armée étrangère ; elles se renouvellent la garantie réciproque de leurs possessions ; l'article secret porte sur l'exclusion des Pays-Bas autrichiens du bénéfice des arrangements stipulés (Schœll, *Histoire des traités de paix*).

Ces documents ne mentionnent pas le rôle de Winterfeld dans toutes ces négociations ; son nom n'est même pas prononcé. Constatons cependant que plusieurs historiens allemands (B. Poten, *op. cit.*, article *Winterfeld*) signalent son voyage secret auprès de Georges II. Le prince Henri donne comme accomplie la mission de Holderness à Sans-Souci, mission qui ne fut que projetée. Il ne fixe pas exactement la date du traité de Westminster qu'il appelle traité de Londres. Enfin, erreur historique beaucoup plus grave, il ignore la politique générale de l'Angleterre et paraît croire que c'est dans le but très désintéressé de permettre à la Prusse de s'accroître et à Winterfeld de gagner un galon, que Newcastle commanditait Frédéric II. Peut-être le prince Henri eût-il été fort étonné d'entendre dire à Pitt que l'Inde et l'Amérique avaient été conquises sur les champs de bataille de l'Allemagne.

1. Il n'existe pas trace de cette correspondance entre les deux souverains. Rouillé, secrétaire d'État aux affaires étrangères, tout entier aux négociations avec l'Angleterre, était à tel point persuadé de l'intérêt de la Prusse à ménager la France, qu'il ne se donnait même pas la peine de traiter avec Frédéric II la question du renouvellement du traité de 1741. Il était encore confirmé dans cette opinion par les protestations d'amitié de Knyphausen, ambassadeur de Prusse en France, et par l'obligeance avec laquelle Frédéric II lui faisait tenir des renseignements sur le conflit anglo-français, renseignements qu'il recueillait au cours de ses négociations secrètes avec l'Angleterre. Rouillé ne se décida qu'au dernier moment (en janvier 1756, le traité expirant en juin) à envoyer à Berlin le duc de Nivernais, et peut-être ne l'eût-il point fait si Frédéric ne se fût plaint de la médiocrité de notre ambassadeur, le chevalier de la Touche (Correspondance de Frédéric II et de Knyphausen, *Politische Correspondenz*. Richard Waddington, *op. cit.*, ch. IV.)

Digitized by Google

Frédéric [1] avoit reçu la signature du traité de Londres [2]. Le duc de Nivernois reçut des distinctions qu'on n'accorde point au ministre du second ordre, mais à sa première audience il fut consterné comme celui-ci lui annonça la signature du traité de Londres. Quoique le Roi cachoit toujours soigneusement ces fautes, il fut néanmoins convaincu de la fausse démarche qu'il avoit faite. Le duc de Nivernois auquel on avoit communiqué le traité de Londres proposa au Roi d'en faire un pareil avec la France [3], le traité anglais étoit défensif uniquement pour la sûreté de l'Allemagne. Le Roi accepta la proposition, mais le courrier du duc de Nivernois trouva les choses bien changées à Versailles. Le parti autrichien étoit très fort déjà alors, le prince Kaunitz ayant, pendant son ambassade à Paris, toujours depuis travaillé à nouer une alliance avec la France. Les pamphlets en vers du roi de Prusse sur Mme de Pompadour avoient aigri l'esprit de cette femme contre le Roi [4], ajoutez à ces dispositions le dépit qu'on menoit dans l'esprit de Louis XV sur la démarche que Frédéric lui

1. Le duc de Nivernais arriva à Potsdam le 12 janvier. Il eut une première audience le 14, une seconde le 17, le lendemain de la signature du traité de Westminster (lettre du duc de Nivernais au comte de Broglie, 20 février 1756). Frédéric était fixé sur les intentions de Louis XV avant même que son envoyé fût arrivé à Potsdam. Knyphausen (lettre du 24 octobre) lui avait communiqué le résumé d'un rapport inspiré par Rouillé et approuvé par le roi contenant les instructions dont devait être porteur le duc de Nivernais : la France désirait maintenir la guerre sur mer et aux colonies, mais, au cas où un échec maritime la forcerait à transporter sur le continent le théâtre des opérations, elle offrait à Frédéric II, ou bien de maintenir purement et simplement le traité de 1741, ou bien de l'adapter aux circonstances nouvelles. Pour prix de son alliance, Louis XV abandonnait à la Prusse l'Ost-Frise, Tabago, Saint-Vincent et Sainte-Lucie (cette clause n'existe pas dans l'original du rapport qui est conservé au ministère des affaires étrangères). Enfin, le duc de Nivernais devait obtenir l'assentiment de Frédéric II au traité que le comte de Broglie était sur le point de conclure avec la Saxe (Richard Waddington, *op. cit.*; Lucien Perey, *Un petit neveu de Mazarin.*)

2. *Ce fut dans les derniers jours de décembre 55 ou les premiers jours de janvier 56 qu'arriva le duc de Nivernois à Berlin* (Note d'Henri de Prusse).

3. Ce projet conçu en termes très vagues, présenté par le duc de Nivernais à Rouillé, fut soumis au Conseil du 4 février. Il fut repoussé à l'unanimité moins une voix (celle du maréchal de Belle-Isle).

L'ambassadeur de France se laissa aller à cette démarche assez peu digne sous l'empire de la séduction que le roi de Prusse exerçait sur son esprit, peut-être aussi avec le désir de ne pas rentrer à Versailles après un échec complet.

4. Les plaisanteries de Frédéric à l'adresse de l'impératrice Marie-Thérèse, de la tzarine Élisabeth, de Mme de Pompadour ne sont pas toutes passées à la postérité. Celles que nous connaissons ne sont pas particulièrement piquantes et il paraît excessif de voir dans ces mots d'un esprit douteux des motifs de rupture diplomatique entre les puissances européennes. Il est vrai que le prince Henri dut en entendre bien d'autres qui ne sont point parvenues jusqu'à nous. Néanmoins, il accueille sans scrupule les bruits de cour les moins accrédités. Un peu plus loin, il signalera la correspondance de l'impératrice Marie-Thérèse et de Mme de Pompadour, correspondance à laquelle personne n'a jamais cru, même au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

avoit fait faire par l'envoi du duc de Nivernois; à toute cette..... [1] s'en joignit une autre, ce fut celle de Mme l'infante de Parme, fille de Louis XV [2]. Elle s'ennuyoit à Parme et conçut le dessein de devenir duchesse de Flandre. L'abbé Bernis, depuis cardinal, ambassadeur à Venise, se trouvoit souvent à Parme, c'est avec lui que le projet fut formé que le duc de Parme auroit les Pays-Bas, qu'on céderoit le Parmesan à l'impératrice, mais, pour la dédommager plus amplement, la France consentiroit à aider la Maison d'Autriche à reconquérir la Silésie [3]. Ce projet dans l'esprit

1. Un mot illisible.

2. Louise de France, duchesse de Parme, femme de l'infant don Philippe, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse.

3. De même que pour le traité anglo-prussien, le prince Henri rapetisse à des intrigues d'ambitions individuelles les longues négociations qui aboutirent au traité de Versailles. Depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, l'Autriche cherchait à isoler la Prusse en Europe. Pendant son ambassade en France, de 1750 à 1753, Kaunitz conçut l'espoir de détacher Louis XV de l'alliance prussienne: l'impératrice étant, à cette date, alliée à l'Angleterre et à la Russie, Frédéric se fût trouvé seul en face d'une coalition européenne. Néanmoins ce projet fut à peine formulé, même à la cour de Vienne, jusqu'au mois de juillet 1755. A cette époque, la rupture avec l'Angleterre était définitive; sous peine de voir se retourner contre elle une partie de la coalition qu'elle avait voulu diriger contre Frédéric, l'Autriche devait chercher un rapprochement avec la France, le rêve de Kaunitz devenait une nécessité politique. C'est de juillet ou août que datent les premières ouvertures faites à Versailles. Peut-être Rouillé n'y eût-il point répondu, mais Mme de Pompadour obtint du roi que son favori, l'abbé de Bernis, ancien ambassadeur à Venise, nommé depuis peu ambassadeur en Espagne, fût chargé d'examiner les propositions de l'impératrice. Le 3 septembre, à Bellevue, la favorite et l'abbé eurent une entrevue avec l'ambassadeur autrichien Stahremberg. Les offres de l'Autriche étaient fort avantageuses: la France, en entrant dans la coalition Russie, Autriche, Suède, Saxe, ne donnerait qu'un subside en argent; en échange, après la conquête par l'Autriche de la Silésie et du comté de Glatz, elle recevrait les Pays-Bas pour don Philippe, qui abandonnerait Parme, Plaisance et Guastalla. Pendant la guerre, la France occuperait Ostende et Nieuport. Ce projet de traité fut transmis directement au roi. Mais celui-ci le repoussa sans hésiter, déclarant avec assez de fermeté qu'il ne pouvait accueillir de pareilles propositions, étant lié à la Prusse par les traités de 1741 et de 1745. Ce fut par égard pour la personne de l'impératrice qu'il n'éconduisit pas son ambassadeur. Les négociations traînèrent donc jusqu'à la fin de janvier, Louis XV cherchant seulement à obtenir la neutralité de l'Autriche pendant la guerre avec l'Angleterre, tandis que Stahremberg essayait de détourner la France d'une invasion en Hanovre, dans la crainte que son alliée la Russie n'envoyât au secours de cette province une armée qu'il eût préféré voir diriger contre Frédéric II. Mais, lorsque le traité de Westminster fut connu en France, une violente indignation se produisit contre la Prusse; Stahremberg sut en profiter, la marche des négociations s'accéléra, trois mois après, elles aboutirent au traité de Versailles (1er mai 1756). (Arneth, *Histoire de Marie-Thérèse*, t. IV. Bernis, *Mémoires et lettres*, t. I, ch. XIV et suivants. Correspondance de Kaunitz et de Stahremberg, analysée par M. Richard Waddington, *op. cit.*, p. 297 à 331).

Le traité de Versailles se compose de deux parties. La première est calquée sur le traité anglo-prussien. L'Autriche s'abstient de toute participation à la guerre franco-anglaise et préserve ainsi la paix du continent. Les deux parties contractantes se garantissent mutuellement leurs possessions, se prêtent assistance en cas d'agression et s'engagent à fournir pour cette éventualité vingt-quatre mille hommes: dix huit mille

Digitized by Google

d'une femme n'auroit jamais vu le jour, mais le cardinal Bernis revint de Venise au commencement de 56 et fut fait ministre des affaires étrangères. Il trouva les esprits tellement disposés contre la Prusse qu'il ne lui fut point difficile de venir à ce qui facilita le traité entre la Cour de Versailles et celle de Vienne. Cette dernière Cour y joignit les flatteries les plus basses, l'impératrice-reine écrivant à Mme de Pompadour en l'appelant sa cousine [1]; le traité cependant n'étoit que défensif, il portoit entre autres choses qu'au cas que la Maison d'Autriche, la France fournirait 24/m. hommes. Tous ces traités n'étoient que défensifs et il ne faut pas oublier qu'il n'en étoit point d'offensif, mais avant de quitter la négociation du duc de Nivernois il faut observer que ce ministre n'a jamais eu ordre de proposer l'île de Tabago à la Prusse [2]. Frédéric a voulu dans l'histoire de la guerre de Sept ans cacher et détruire tout ce qui pouvoit obscurcir sa prétendue gloire, le traité avec l'Angleterre étoit inexcusable à ses propres yeux, aussi ne pouvoit-il le couvrir que par le mensonge. C'est à sa vanité qu'on doit attribuer tous ceux dont il se sert à l'égard de la politique et à ces campagnes qu'il détaille à sa manière et où la vérité n'est point observée. Winterfeld n'étoit point arrivé au but qu'il s'étoit proposé, et quoique le Roi auroit pu voir avec un peu de réflexion que son confident l'avoit trompé et par l'alliance avec l'Angleterre et par les faux avis que l'émissaire de Winterfeld nommé Stande avoit donnés

d'infanterie et six mille de cavalerie. Suivent cinq articles secrets qui commentent les deux premiers sans y rien ajouter (Schœll, *Histoire des traités de paix*, t. III, p. 19).

Tel est ce renversement d'alliance qui cause la mauvaise humeur du prince Henri et a longtemps excité l'indignation des historiens français. Il est certain qu'il fut accompli en dehors de la diplomatie officielle; il est exact que son principal auteur, l'abbé de Bernis, était fort lié avec la duchesse de Parme. Mais est-il besoin, pour expliquer la politique française, d'invoquer les motifs les plus étroits, l'ambition d'une princesse d'Italie, comme le fait le prince Henri, les intrigues de Mme de Pompadour, comme l'ont fait les écrivains français? Quelle attitude pouvait avoir la France après la trahison de Frédéric II? L'alliance austro-française était la riposte nécessaire, quasi automatique, à l'alliance anglo-prussienne. Aussi bien, les préoccupations de la politique familiale des Bourbons n'apparaissent même pas dans le premier traité de Vienne. Bernis, craignant de trop engager la France, n'a pas voulu trop recevoir et a repoussé les offres des conférences de Babiole. Un an plus tard, seulement, au second traité de Vienne (1er mai 1757), on verra revenir la question de la Belgique et du duc de Parme: mais à cette époque, Bernis n'est plus seul à diriger la politique et sa retraite est proche ; une grande part de responsabilité dans le traité du 1er mai 1757 incombe à l'ambassadeur français à Vienne, à Choiseul.

1. Voir à ce sujet la note 4, page 12. Marie-Thérèse a démenti elle-même ces racontars : « Vous vous trompez si vous croyez que nous avons jamais eu des liaisons avec la Pompadour ; jamais une lettre, ni que notre ministre ait passé par son intermédiaire. Ils ont dû lui faire la cour comme tous les autres, mais jamais aucune intimité » (Lettre à l'électrice de Saxe ; L. Leger, *Histoire de l'Autriche-Hongrie*, p. 344). Le style est scrupuleusement respecté.

2. Voir note 1, page 12.

Digitized by Google

sur la France, ayant déjà appris au printemps de 56 que la guerre avoit éclaté entre la France et l'Angleterre, que la flotte française avait battu celle d'Angleterre [1] sous l'amiral Bing et que le maréchal de Richelieu s'étoit emparé après un siège de Minorque, événement qui auroit pu lui ouvrir les yeux sur la perfidie de son confident, néanmoins il donna dans tous les pièges que celui-ci lui tendoit; il avoit commencé, l'année 55 à inquiéter le Roi sur un traité qui devoit subsister entre la Cour de Vienne, celle de Pétersbourg et la Saxe [2], moyennant lequel on se partageoit les

1. Consulter, sur les débuts de la guerre maritime entre la France et l'Angleterre, Georges Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (Paris, Champion, 1902, in-8°), chap. XV.

2. Le prince Henri est beaucoup trop affirmatif en ce qui concerne les rapports de la Russie et de l'Autriche. La tzarine Élisabeth avait toujours été très hostile à Frédéric II et, fidèle au plan politique de Pierre-le-Grand, elle se montrait favorable à l'Autriche, la plus vieille alliée de la Russie (traité de Vienne, 1726). Au début de la guerre de la succession d'Autriche, Winterfeld était parvenu à obtenir sa neutralité, mais, en 1746, Élisabeth avait signé un nouveau traité avec Marie-Thérèse. L'Angleterre, comme ennemie de Frédéric, jouissait d'un grand crédit à la cour de Saint-Pétersbourg ; son ambassadeur, Sir Hanbury Williams, était tout puissant sur l'esprit du chancelier Bestoujef, et il avait fait évincer un envoyé secret de Louis XV, le chevalier Douglas, fort appuyé par le vice-chancelier Voronzof, acquis à l'influence française. En septembre 1755, Hanbury Williams fit signer à Bestoujef un traité en vertu duquel la Russie mettait à la disposition de l'Angleterre un corps de cinquante cinq mille hommes au cas où le Hanovre serait attaqué; de plus l'Angleterre obtiendrait libre passage en Pologne. En retour, celle-ci accordait à la Russie un subside de cinq cent mille livres sterling. — Un article secret contenait l'engagement de « s'entre-communiquer confidentiellement et fidèlement tout ce qui pourra avoir trait à quelque négociation avec l'ennemi commun ». Dans l'intention des deux parties, l'ennemi commun était Frédéric II. Il est permis du supposer que Newcastle n'avait pas tenu sir Hanbury Williams au courant du changement de front qu'opérait précisément à ce moment la politique anglaise.

Or, le 19 février 1756, la tzarine adressait à Holderness une « Déclaration secretissime » dans laquelle elle dissipait toute équivoque possible au sujet de l'ennemi commun, l'appelant par son nom, et exprimait tous ses regrets de ne pouvoir contribuer par un envoi de troupes à la défense des Pays-Bas, empêchée qu'elle était par quelques soulèvements en Sibérie.

Mais l'ennemi commun n'était plus Frédéric II, ou plutôt il n'y avait plus d'ennemi commun à la Russie et à l'Angleterre puisque, le 16 janvier, avait été signé le traité de Westminster. Après cet affront à la tzarine, le champ était ouvert aux diplomates français et autrichiens. Le 10 avril, Esterhazy signait avec Bestoujef et Voronzof un projet de démembrement du royaume de Prusse avec le concours de la Saxe, de la Pologne et de la Suède (Arneth, *Histoire de Marie-Thérèse*, t. V, p. 47 et notes). Presque en même temps, le chevalier Douglas réapparaissait et, d'accord avec Esterhazy, entamait la lutte contre Hanbury Williams (Duc de Broglie, *Le secret du Roi*, t. I, p. 160 et 161 ; Boutaric, *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère avec le comte de Broglie, Tercier*, etc., t. I, p. 203 à 209). Le 7 septembre, l'ambassadeur autrichien pouvait écrire à Kaunitz que la Russie, dans le cas d'une attaque de Frédéric II, était disposée à tenir les engagements qu'elle avait pris vis à vis de l'Autriche en 1746. Enfin, le 31 décembre 1756, la tzarine adhérait formellement au traité franco-autrichien de Versailles.

Digitized by Google

états du Roi. Il est clair et notoire aujourd'hui que ce traité n'existoit point, mais l'alliance avec la France étoit le plus sûr moyen d'en éviter le danger, étant clair que c'est un moyen sûr pour diviser les forces de l'Autriche par l'obligation où est cette puissance d'entretenir des armées en Flandre, en Italie, même en Allemagne, comme toutes les guerres entre la France et l'Autriche depuis leur origine le prouvent, l'Allemagne n'auroit oser remuer et les contingents de tous ces petits princes d'Allemagne n'auroient osé se rassembler contre la Prusse. La Suède n'auroit point fait la guerre, quoiqu'elle fût la moins dangereuse ; elle ne laissa pas d'être fort à charge et attiroit la nécessité d'avoir un corps de troupes contre elle [1] ; les forces de terre de l'Angleterre sont peu de chose et l'on n'avoit pas même fait un traité de subside ; mais le mal était fait, l'alliance avec l'Angleterre étoit faite et environ au mois de mai de 56, l'Autriche et la France conclurent un traité défensif [2] par lequel la France s'engageoit qu'au cas que l'Autriche seroit attaquée, elle enverrait 24 mille hommes à son secours. Tous ces événements auroient suffi pour ouvrir les yeux au Roi, mais Winterfeld avoit deux cordes à son arc, il avoit résolu que la guerre se feroit la même année et elle se fit. On avoit corrompu à Berlin le secrétaire de la mission de la Cour de Vienne, du Comte de la Pouebla, nommé Veingarten ; ce dernier donna avis au Roi et à Winterfeld que la Cour de Vienne prenoit tous les arrangements militaires pour attaquer le Roi ; ce même Veingarten se cacha et resta à Berlin, reçut une médiocre pension et mourut ; sa femme demeuroit du temps que j'étois à mon régiment après la guerre, à Spandau. J'ignore si elle vit, mais ils avoient changé de nom [3]. L'autre agent de Winterfeld étoit un neveu de M. de Tauentzien, frère du Cte Plessen qui vient de mourir. Ce..... [4] n'avoit point l'esprit de son frère ; il se laissa entraîner pour donner toutes les nouvelles défavorables à la Saxe, entr'autres du traité offensif entre l'Autriche, la Russie et la Saxe ; ce Tauentzien se retira ensuite chez son frère le Comte de Plessen avec lequel j'en ai souvent parlé ; il mourut de chagrin et de douleur. La vanité l'avoit excité à mal faire, il vit trop tard les maux qu'il avoit causés et se trouva à l'étroit, n'ayant ni pension, ni récompense pour ces tristes services. Le Roi crut donc fermement qu'un traité offensif subsistoit, mais ce ne fut point encore la raison qui fit commencer la guerre, le Roi n'y pensa point, les revues se firent à Berlin comme de coutume et Frédéric

1. Par les deux traités du 21 mars et du 22 septembre 1757, la Suède accéda aux traités de Versailles et donna à la coalition des subsides en hommes et en argent.

2. Voir plus haut, note 3, page 13.

3. L'aventure de Veingarten a été racontée par Frédéric II à la margravine de Bayreuth dans une lettre du 22 juin 1756. Ce Veingarten se retira à Colberg où il vécut sous le nom de Weiss.

4. Mot illisible.

Digitized by Google

alla à Magdebourg et Custrin tout comme il avoit fait pour tenir les revues dans les lieux de rassemblement des troupes; les officiers reçurent des congés, le maréchal de Kath [1], ... ersleben [2], et quelques autres allèrent au Carlsbad; alors Winterfeld fit croire au Roi que l'impératrice de Russie faisoit assembler des troupes en Livonie pour assaillir la Prusse dans un ou deux mois, et presque dans le même temps il débita que les Autrichiens s'assembloient sur les frontières de la Silésie et de la Saxe [3]; sur ces fausses nouvelles on ordonna le rassemblement des troupes; les premiers régiments qui eurent ordre de marcher ce fut celui de..... de Berlin et celui d'..... [4] à Prentzlow, on les envoya en Poméranie pour être plus près, avec d'autres régiments, lesquels étoient destinés pour la Prusse contre les Russes; ils restèrent, pendant que toute l'armée marcha en Poméranie, attendant que les Russes devaient entrer, ce qui n'arriva qu'un an après où l'impératrice de Russie déclara la guerre [5], son grand motif portoit sur les sarcasmes que Frédéric avoit lancés contre elle et qu'on lui avoit fidèlement rendu; les Anglais employèrent tout leur crédit, [6] mais ne purent point empêcher l'alliance qu'elle contracta avec la France, l'Autriche, la Suède et la Saxe. Toutes les troupes étoient rassemblées à la fin de juin et le Roi, malgré les instances de Winterfeld, espéroit encore dissiper l'orage. Le maréchal Keyth [7] et les officiers congédiés

1. Le prince Henri veut probablement ici parler du lieutenant-général de Katte (1699-1764), qui s'était distingué pendant les deux guerres de Silésie et avait pris part aux batailles de Soor, Hohenfriedberg, Kesselsdorf. Au début de la guerre de Sept ans, il fut nommé gouverneur de Breslau (POTEN, *Allgemeine deutsche Biographie*).

2. Les trois premières lettres du nom sont illisibles.

3. Les renseignements fournis à Winterfeld par Maltzahn, Menzel, Veingarten ont certainement influé sur la brusque décision prise par Frédéric II. Winterfeld fut, à la même époque, chargé d'aller en personne reconnaître les passages de l'Erz-Gebrige. Néanmoins, le roi de Prusse avait d'autres sources d'information que ces rapports provenant de militaires partisans de la guerre et disposés à faire naître un conflit. A peine le traité de Versailles était-il signé que Frédéric II recevait, par voie anglaise, la nouvelle que l'Autriche mobilisait ouvertement en Bohême (DUC DE BROGLIE, *Secret du Roi*, t. I, p. 150). De même, en ce qui concernait la Russie, Frédéric pouvait contrôler les affirmations de Winterfeld. Le 18 juin, il recevait avis de l'ambassadeur anglais Mitchell que l'alliance austro-russe prenait un caractère de plus en plus en plus menaçant pour la Prusse et l'Angleterre (*Politische Correspondenz*, t. 12, p. 426. Rapport de Finkenstein).

4. Deux mots illisibles.

5. Il est exact que les Russes n'entrèrent pas en campagne avant août 1757. La première bataille de Iœgersdorf, gagnée par Apraxine sur le maréchal Lehwaldt, est du 30 août.

6. En juillet, Hanbury Williams faisait des tentatives désespérées pour reconquérir le terrain perdu. Il payait de grosses pensions à Bestoujef et à la grande-duchesse Catherine, la future impératrice.

7. Il exista à la même époque, en Allemagne, trois personnages de ce nom : Georges, James et Pierre.

Georges Keith, dit le lord maréchal d'Écosse, écossais émigré, d'abord au service

Digitized by Google

pour Carlsbad rentrèrent des congés pour hâter leur..... leur étonnement fut extrême lorsqu'ils apprirent la..... de leur..... [1], le maréchal assura au Roi qu'aucun mouvement de troupes ne se faisoit en Bohême, que tout y étoit tranquille et que nombre de généraux autrichiens auxquels ils avaient parlé s'étoient trouvés aussi étonnés de leur départ qu'ils l'avoient été eux-mêmes. J'arrivai à Potsdam le 1er de juillet; j'ai vu, entendu, appris par des voies sûres tout ce que j'écris, et j'ai des lettres de feu mon frère où le manège que faisoit Winterfeld se trouve complètement détaillé. Le Roi pour éloigner la guerre envoya trois courriers à Vienne, pour avoir des explications sur ces soi-disant rassemblements, les courriers arrêtèrent la marche des troupes jusqu'à la fin d'août; Monsieur de Klingraf [2], notre ministre à Vienne, assuroit le Roi qu'aucun ordre ne soit donné, mais le dernier courrier que Frédéric envoya à Vienne portoit la demande que le Roi désarmeroit tout de suite si l'impératrice vouloit lui assurer une trêve de deux ou trois ans; la réponse fut qu'on avoit un traité de paix et qu'on ne transferoit point une paix en trève [3]. Ce

de la Russie, passa en 1747 au service de la Prusse. Il remplit avec distinction les fonctions d'ambassadeur en France et laissa en 1753 la place à son secrétaire Knyphausen. Chargé en 1759 d'une mission en Espagne, il se heurta au mauvais vouloir de Charles III à l'égard de l'Angleterre. Il refusa de prendre part aux opérations militaires contre la France (Flammermont, *Correspondances des agents diplomatiques étrangers en France avant la Révolution* p. 34-35).

James Keith, frère du précédent, servit d'abord la Russie, puis la Prusse. C'est probablement de lui que veut parler le prince Henri. Au début de la guerre de Sept ans il fut nommé feld-maréchal et peu après gouverneur de la Saxe. Il a son monument à Berlin à côté de ceux de Winterfeld, Schwerin, Zieten, Zeydlitz. Il avait su, fait assez rare, gagner la sympathie des deux frères, Frédéric et Henri (Arnold Schœfer, *Allgemeine deutsche Biographie*).

Pierre Keith, cousin des deux premiers, ancien page de Frédéric II avant son avènement, mourut en 1756.

1. Trois mots illisibles.

2. Klinggräffen avait été précédemment ambassadeur auprès du margrave d'Anspach, puis de l'électeur de Bavière. C'est lui qui signa, avec l'électeur Charles VII, le traité de Francfort de 1744. Nommé en 1746 à Dresde, il laissa bientôt la place à Maltzahn pour aller à Vienne remplacer Podewils. Il fit tous ses efforts pour maintenir le plus longtemps possible des rapports pacifiques entre Frédéric II et Marie-Thérèse en atténuant la rudesse de langage de son maître (Rheinold Koser, *Allgemeine deutsche Biographie*).

3. Dès le milieu de juillet, Frédéric était décidé à la guerre. Le 16, il communiquait à l'ambassadeur anglais Mitchell les dépêches lui annonçant des mouvements de troupes en Bohême et en Moravie et prononçait les paroles suivantes, citées par Schœfer et Koser (Duc de Broglie, *op. cit.*, p. 162 et 163, Richard Waddington, *op. cit.* p. 487). « Regardez-moi, Monsieur l'Ambassadeur, ai-je un nez fait pour porter des nasardes? Par Dieu, je ne m'en laisserai pas mettre. Cette dame veut la guerre, elle l'aura; je n'ai rien à faire que de prendre les devants sur mes ennemis. Mes troupes sont prêtes, il faut rompre la conjuration avant qu'elle soit faite ». En fait, à partir de

Digitized by Google

fut l'après dîner que ce courrier arriva, nous attendîmes le souper jusques à 11 heures du soir que le Roi sortit, il me dit à l'oreille : « Mon frère, nous marcherons après demain ». Le Comte de Finck [1] avoit passé tout ce temps chez le Roi, lequel avoit cherché tous les moyens pour sortir de ce cruel embarras, mais le Comte lui dit : « Sire, les choses sont trop avancées ; si ces temps Votre Majesté recule, elle auroit l'air comme si elle saignoit du nez. » Je l'ai fait conter au Roi par le Comte de Finck auquel il y a quatre ou cinq ans que l'on avoit fait le récit ; mais Frédéric avoit beaucoup d'esprit, étoit léger et lorsqu'il s'abandonnoit à la confiance, elle devenoit aveugle ; son goût ne le portoit nullement à la guerre ; la poésie et la musique faisoient sa jouissance et l'on peut être certain que depuis ces évènements, quoiqu'il s'en cachoit, il n'aimoit point Winterfeld. Je dois ajouter qu'on fouilla toutes les archives à Dresde ; toutes les pièces furent imprimées, mais on ne trouva aucun traité offensif qui ait été contracté par les Saxons, Russes et Autrichiens [2]. Il est d'ailleurs notoire, comme je l'ai dit ci-dessus, que les

cette date, les négociations avec l'Autriche ne lui servirent qu'à gagner du temps. Le prince Henri n'a pas eu connaissance de la correspondance portée par les trois courriers dont il parle. Le 18 juillet, Klinggräffen, sur l'ordre de son maître, demandait à l'impératrice si les armements faits en Bohême et en Moravie étaient à dessein d'attaquer la Prusse. « Ce sont, fit répondre Marie-Thérèse, (27 juillet), des précautions d'ordre général en vue de la sûreté des États autrichiens et elles ne tendent au préjudice de qui que ce soit. » Le 17 août, nouvelle dépêche de Frédéric : il constate qu'aucun des États autrichiens n'est menacé, et que, par contre, les troupes de l'impératrice sont aux portes de la Silésie : d'autre part, il déclare connaître l'alliance austro-russe et il sait les raisons pour lesquelles la Russie n'a pas pris les armes cette année même ; il est donc en droit d'exiger de Marie-Thérèse qu'elle lui affirme catégoriquement qu'elle n'a aucune intention de l'attaquer, ni cette année, ni l'année qui suit. Marie-Thérèse riposte (20 août) que c'est le roi de Prusse qui a le premier commencé les armements ; quant à l'alliance russe, elle n'existe pas. Le 25, cette réponse parvenait à Potsdam. C'est à cette date qu'il faut placer la scène racontée par le prince Henri. Le 26, Maltzahn, ambassadeur à Dresde, notifiait à Auguste III que le roi de Prusse se trouvait dans l'obligation de traverser la Saxe, et le 27, Frédéric II quittait Potsdam à la tête de la garde royale.

1. Le lieutenant-général comte de Finck avait d'abord servi l'Autriche. Il était ensuite passé dans les rangs prussiens et s'était signalé pendant les deux guerres de Silésie par la rapidité de son coup d'œil et par son énergie. Frédéric II faisait le plus grand cas de sa valeur militaire. Cependant Finck n'a pas sa statue sur la place Guillaume, car à Maxen, en 1759, il dut subir la honte d'une capitulation (Cte Lippe, *Allgemeine deutsche Biographie*).

2. Y avait-il eu, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, un traité ferme passé entre la Saxe d'une part, la France, l'Autriche et la Russie, d'autre part, en vue d'une action commune dirigée contre la Prusse ? Les historiens sont d'accord avec le prince Henri pour affirmer qu'il n'en existait point (Duc de Broglie, *op. cit.*, p. 183 et 184). L'Autriche, à vrai dire, en ouvrant les négociations avec la France et la Russie, avait toujours fait miroiter aux yeux de ces puissances la certitude d'une alliance avec la Saxe, alliance qui eût fermé autour de Frédéric II le cercle de la coalition européenne. (voir notes 3, p. 13, et 2, p. 15) ; mais elle avait toujours hésité à traiter avec Auguste III.

Digitized by Google

Russes ne commencèrent la guerre qu'en 57 et qu'ils n'entrèrent qu'au mois d'août en Prusse [1] et que les armées autrichiennes avoient toute la peine à se rassembler; le Prince Ferdinand de Brunswick [2] entra en Bohême à la mi de septembre; le maréchal Braun [3] n'avoit point encore rassemblé son armée, en tout, les Autrichiens, d'après le résultat de leurs forces entières, n'eurent que deux petites armées en 56, toutes les troupes de Flandre, d'Italie ne joignirent que l'année 57. Voilà l'origine de cette guerre que peu de personnes ont su; pour des alliés, il n'en pouvait avoir, il avoit aigri toutes les Cours contre lui par ses sarcasmes publiés et par de mauvais vers; il pouvoit avoir la France, Winterfeld l'empêcha; il eut l'Angleterre dont le secours impuissant ne lui fut utile qu'en 59, sauf

La veille de la signature du traité de Versailles, Bernis, signalant le danger que courrait la Saxe au cas d'une invasion prussienne, voulut stipuler qu'il lui serait accordé un corps de cinquante mille hommes. L'Autriche s'y opposa, estimant que ces cinquante mille hommes seraient beaucoup mieux employés à la conquête de la Silésie (Bernis, *op. cit.*). Au mois de juin, Auguste III chercha à se rapprocher de la Russie, Esterhazy fit repousser ses avances.

Cependant l'électeur, roi de Pologne, avait entretenu avec la France des relations diplomatiques très suivies. La cour de Dresde était sillonnée par les intrigues françaises : le comte de Broglie y travaillait pour le prince de Conti, la Dauphine y avait ses agents (voir, sur ce sujet, Casimir Stryienski, *La mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV;* Paris, Plon, 1902, in-8, p. 257 et ss.). Frédéric connaissait le rôle joué par le comte de Broglie, son ambassadeur, Maltzahn ayant violé la correspondance de ce dernier (Duc de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 128, 129, 130). Le roi de Prusse avait même manifesté de l'humeur au sujet de cette politique et le duc de Nivernais devait obtenir l'assentiment de Frédéric II au traité que le comte de Broglie se préparait à faire signer par Auguste III. Aussi bien, celui-ci eût-il eu mauvaise grâce à le refuser. Les clauses du traité portaient exclusivement sur l'attitude que le roi de Pologne devait observer vis-à-vis de la Russie. Il y était à peine question de la politique de l'électeur en Allemagne (Duc de Broglie, t. I, p. 108 et 109. — *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. I, p. 245 et suiv.). Frédéric ne pouvait donc reprocher aucun acte d'hostilité à Auguste III, et son agression est inexcusable. Le prince Henri dit que les pièces des archives de Dresde furent imprimées : il veut probablement parler du « Mémoire raisonné », publié par Frédéric peu de temps après son entrée en Saxe, dans lequel il expose ses griefs, en s'appuyant sur les documents saisis au palais électoral. Ces griefs sont sans fondement et leur base principale est un traité autro-saxon de 1746, antérieur par conséquent à la paix d'Aix-la-Chapelle (Frédéric II, *Histoire de la Guerre de Sept ans*, ch. IV. *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 32 à 35, analysées par le Duc de Broglie, *op. cit.*, t. I, p. 179 à 185).

1. Voir note 5, p. 17.

2. Le prince Ferdinand de Brunswick était entré au service de la Prusse en 1740. Il se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche à Hohenfriedberg et à Soor. Au début de la guerre de Sept ans il fit partie de l'armée de Bohême et contribua à la victoire de Prague. Il prit ensuite le commandement de l'armée du Weser et battit Clermont à Crefeld. Vaincu à son tour par Broglie à Bergen, il prit sa revanche sur Contades à Minden, puis à Villinghausen. A la paix il fut nommé feld-maréchal (cte Lippe, *Allgemeine deutsche Biographie*).

3. Braun rencontra l'armée prussienne à Lobositz le 1er octobre 1756.

Digitized by Google

après le traité de subside que feu M. de Knyphausen [1] a conclu à Londres [2], mais ce traité de subside fut contraire à celui de paix qu'on avoit lieu d'espérer de conclure avec la France. Les Autrichiens ont toujours agi défensivement ; notre entrée en Bohême en 57 fut faite d'après le projet du maréchal de Schwerin [3], mais le roi par impatience et par jalousie, après l'avoir suivi pendant quelque temps, le rendit infructueux.

C'est sur ce Stande que sur la troisième page j'ai fait une note qu'on ne pourra pas lire ; le même homme a été sous le nom de Regin pendant toute la guerre ambassadeur à la Porte ; pendant tout ce temps il tira des sommes immenses du Roi sous titre de présents et de corruption ; j'ai lu toutes les dépenses qu'il écrivoit, un enfant s'en seroit méfié ; l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople écrivoit tout l'opposé de Regin, ce dernier fit accroire au Roi que les Turcs attaqueroient la Russie et l'Autriche ; on sait ces temps combien ces assertions furent fausses ; M. de Taglin, peut-être même le général Goetz, auront lu ces dépêches. Je crois que le misérable est mort après la guerre en Silésie [4].

HENRI.

1. Newcastle n'avait signé avec Frédéric II qu'un traité défensif. Dès que Pitt eut pris la direction des affaires, l'Angleterre fournit à la Prusse un appui plus efficace.

2. Henri Dodo de Knyphausen, d'abord secrétaire du maréchal Keith, ambassadeur à Paris, lui succéda dans ce poste jusqu'au 16 novembre 1756. Il était sincèrement ami de la France. Nommé en 1758 ministre plénipotentiaire à Londres, il y fit signer à Pitt le traité de subside dont parle ici le prince Henri. (ARNOLD SCHŒFFER, *Geschichte der siebenjährigen Krieges*, analysé par Flammermont, *op. cit.*, p. 39 et suiv.).

3. A la fin de juin 1756, un conseil de guerre fut tenu à Potsdam où furent convoqués Schwerin, Winterfeld et Rochow. Frédéric exposa la situation politique. Schwerin et Rochow, d'abord partisans de la paix, comprirent bien vite que la guerre était inévitable ou du moins que le roi la considérait comme telle. Sur l'heure Schwerin jeta les bases d'un plan de campagne : la guerre devait débuter par une occupation immédiate de la Saxe, suivie d'une action rapide en Bohême et combinée avec une invasion de l'aile gauche prussienne par le comté de Glatz. Ce plan ne fut pas suivi de point en point, mais il est peut-être exagéré d'accuser Frédéric de l'avoir abandonné par jalousie et impatience. Si le roi de Prusse perdit du temps en Saxe, c'est qu'il y trouva une résistance à laquelle il ne s'attendait guère et due aux énergiques mesures suggérées à Auguste III par l'ambassadeur de France, le comte de Broglie.

4. Cette aventure n'est point aussi invraisemblable que le dit le prince Henri. BONNEVILLE DE MARSANGY (*Le chevalier de Vergennes : son ambassade à Constantinople*, t. I, p. 233 à 241), raconte les tribulations d'un émissaire secret de Frédéric II auprès du sultan Osman III, émissaire nommé Rexin, qui pourrait fort bien être le même personnage que le Stande, *alias* Regin, si maltraité par le prince Henri. Il est vrai que les faits cités par Vergennes sont de juin 1756, mais le prince écrivant de mémoire a pu commettre une erreur de quelques mois. Donc Frédéric, pour ne pas éveiller l'attention de la Russie et de l'Autriche, fit endosser à son envoyé la nationalité suédoise et l'adressa à M. de Celsing, ministre de Suède à Constantinople. Par malheur, il négligea de lui donner un passeport et, à peine avait-il franchi la frontière turque, qu'on le mit en prison. Il lui fallut quelque argent pour acheter sa

Digitized by Google

La lecture de ces « Considérations sur la guerre de Sept ans » nous laisse quelque déception. Nous croyions rencontrer un chapitre d'histoire et nous trouvons une page d'assez médiocres mémoires; point d'analyse, une ignorance étonnante des événements contemporains, une partialité flagrante. L'auteur a des défaillances de mémoire [1] : il oublie des dates, il confond différents moments caractéristiques du renversement des alliances. Dans son esprit, les faits sont inséparables des hommes qui les accomplissent et il juge les conséquences des premiers d'après les sentiments que lui inspirent les seconds. S'il réprouve l'alliance anglaise, c'est qu'un rival détesté s'en montra l'ardent partisan, et son hostilité contre Winterfeld lui fournit des causes, des enchaînements de circonstances que le raisonnement ne lui suggère plus. Il donne peu de motifs précis pour justifier ses préférences en faveur de l'alliance française. A la vérité, il eût peut-être été fort embarrassé de le faire, car il ne sait rien des affaires de l'Europe et connaît assez mal celles de la Prusse. Il semble étonné d'apprendre les débuts de la guerre anglo-française sur mer et sa surprise est grande, sans doute, que deux États puissent avoir des rapports auxquels la Prusse est étrangère. Non content de placer à Potsdam le centre de la politique européenne — erreur somme toute excusable, car elle a été commise en tous temps et en tous lieux — il montre dans l'ambition d'un général obscur le ressort caché de la politique prussienne de 1748 à 1756, faisant ainsi de Winterfeld l'arbitre des destinées de l'Europe et de l'Amérique. Certes, ses contemporains en France firent preuve de peu de perspicacité en imaginant que

liberté, d'où ces demandes de subsides qui éveillent la méfiance du prince Henri. Arrivé à Constantinople, le crédit de M. de Celsing ne parvint pas à lui faire obtenir une audience. Le sultan lui fit savoir qu'il était fort honoré des attentions du roi de Prusse, et que, plus tard, on pourrait songer à contracter un traité d'amitié et de commerce. De fait, il n'y en eut point avant 1761. Pour le moment, M. de Celsing était invité à faire partir le plus tôt possible l'envoyé de Frédéric II avec un présent de quinze cents écus et les « vœux obligeants du Sultan pour la félicité de son voyage ». Rexin revint à Berlin en passant par la France et il se plaignit fort d'avoir été desservi dans sa mission par notre ambassadeur, Vergennes. Celui-ci s'en défendit, encore qu'en le faisant il eût été dans son droit, à raison des procédés dont usait Frédéric envers nous. (Vergennes à Rouillé : dépêche du 24 juin 1756 : archives du ministère des affaires étrangères, Turquie).

1. Cette étude est postérieure à 1786, car le prince Henri, parlant de son frère, l'appelle le « feu roi ». Du reste, à défaut de toute indication précise, la liberté avec laquelle l'auteur s'exprime sur le compte de Frédéric II prouverait suffisamment qu'il écrivait après la mort de celui-ci.

Digitized by Google

les intrigues combinées de l'abbé de Bernis et de Mme de Pompadour suffirent à bouleverser le « système classique » de Henri IV, de Richelieu et de Mazarin. Mais le prince Henri les dépasse en fantaisie, et l'on sourit en lui entendant dire : « On ne peut donner d'autre motif à la guerre de Sept ans que celui qui y donna lieu : une intrigue du général de Winterfeld. » Bref, notre auteur se révèle incapable de concevoir dans leur généralité les raisons lointaines, les motifs d'utilité nationale, les occasions immédiates qui guident une diplomatie.

Cette puérilité intellectuelle est doublée d'un grave défaut de caractère. Le prince manque de la sérénité morale indispensable à l'historien. Sa jalousie contre son frère apparaît à chaque ligne : «... sa vanité,.., sa prétendue gloire qu'il ne soutient que par le mensonge... ses campagnes qu'il détaille à sa manière et où la vérité n'est pas observée... son goût ne le portait pas à la guerre; la poésie et la musique faisaient ses délices. » Tel est le jugement porté sur Frédéric le Grand par le prince royal de Prusse.

L'historien du XXe siècle ne trouvera donc rien à glaner parmi ces appréciations faussées, ces faits pour la plupart dénaturés. Et cependant, malgré ses erreurs et ses fautes de toute nature, ce document n'est point négligeable. Son témoignage, il y a trente ans, eût été du plus haut intérêt, car il montre sous son vrai jour l'attitude de Frédéric II dans le renversement des alliances de 1756 et dans les débuts de la guerre de Sept ans. Or, la vérité sur ce sujet est récente et le prince Henri la publiait cent ans avant que le duc de Broglie la vulgarisât.

L'histoire diplomatique de l'année 1756 fut longtemps obscurcie par une légende créée au XVIIIe siècle. Cette légende exposait que le roi de France, pour des motifs futiles, s'étant fatigué de l'alliance prussienne, le roi de Prusse trahi s'était vu contraint d'accepter les offres de l'Angleterre. Les historiens du XIXe siècle, tout en admettant les faits, cherchèrent la raison d'une pareille infidélité de la part de Louis XV. Ils la trouvèrent dans la mauvaise foi avec laquelle Frédéric, au cours de la guerre de la succession d'Autriche, avait abandonné l'alliance française. Le prétexte serait bon si les faits étaient exacts. Le prince Henri, sans faire appel à la politique, se borne à replacer les événements dans l'ordre chronologique, et, du même coup, la vérité apparaît. Il signale en premier lieu une cir-

Digitized by Google

constance peu connue : l'ambassade extraordinaire du duc de Nivernais chargé par Louis XV de renouveler avec la Prusse le traité de 1745. Il remarque ensuite que le duc de Nivernais arriva à Potsdam juste à temps pour assister à la conclusion de l'alliance anglo-prussienne, au traité de Wetsminster. C'est donc Frédéric qui a brisé l'alliance française, et il l'a fait dans des conditions aggravantes de perfidie, puisqu'il préparait sa trahison au moment même où le roi de France lui marquait ses bonnes dispositions. C'est bien lui qui est l'auteur responsable du bouleversement politique de l'Europe, car le traité franco-autrichien de Versailles ne fut qu'une riposte à celui de Westminster. Voilà des idées que le prince Henri, au XVIIIe siècle, était presque seul à proclamer, et ces idées sont devenues l'opinion de la postérité. Cette clairvoyance — qui s'explique surtout par la malveillance du prince à l'égard de son frère — se manifeste une seconde fois dans le passage consacré aux débuts de la guerre. Peu de temps après son entrée à Dresde, Frédéric II, pour justifier l'odieuse agression dont il s'était rendu coupable envers la Saxe, présenta sa défense à l'opinion publique européenne, sous la forme d'un « Mémoire raisonné », rédigé d'après les pièces saisies au palais électoral. Le chœur des philosophes applaudit, convaincu par le fait accompli beaucoup plus que par l'argumentation royale ; l'opinion publique suivit cette impulsion, et, jusqu'à ces dernières années, on enseigna que le procédé de Frédéric, encore qu'un peu vif, s'était vu légitimé par les circonstances ultérieures et qu'il avait eu pour résultat de forcer ses adversaires à dévoiler leurs intrigues en prenant une attitude conforme à leurs sentiments.

Le prince Henri ne s'exprime pas sur ce ton. Le philosophisme et, pour parler son langage, la prétendue gloire de son frère ne l'aveuglent pas. Il a lu le « Mémoire raisonné » sans y trouver un motif sérieux à l'agression dont Auguste III fut victime : « On fouilla toutes les archives à Dresde, toutes les pièces furent imprimées, mais on ne trouva aucun traité offensif qui ait été contracté par les Saxons, Russes et Autrichiens... Il est clair et notoire aujourd'hui que ce traité n'existait pas. » Encore une fois, c'est la condamnation de Frédéric II. Sa rupture avec la France avait été un acte de déloyauté, son attaque contre la Saxe constitue un brigandage sans excuse. Après avoir jeté la discorde dans la politique

Digitized by Google

européenne, de parti prémédité il déchaîne une guerre générale. Qu'il en porte toutes les responsabilités. Telles sont les conclusions actuelles ; telles sont à peu près celles du prince Henri ; sachons-lui gré de les avoir formulées plus d'un siècle avant nous, à une époque où il y avait quelque mérite à ne point partager l'avis des maîtres de l'opinion.

Ainsi va s'atténuant, sans toutefois s'effacer, la fâcheuse impression laissée par la première lecture des « Commentaires de la guerre de Sept ans. » A la réflexion même, notre indulgence s'accroît, et nous arrivons à nous demander si ce n'est pas trop exiger d'un contemporain, fût-il prince royal, général victorieux, habile diplomate, si ce n'est point trop exiger que réclamer de lui un travail définitif sur un sujet aussi compliqué que les causes de la guerre de Sept ans. Dépourvu de documents authentiques, mal placé pour observer la perspective historique des faits, le prince Henri n'était pas outillé pour découvrir la vérité. A quelles sources aurait-il pu aller la chercher? En admettant que Frédéric II lui ait communiqué sa correspondance diplomatique, ce qu'il ne fit certainement pas, connaissait-il aussi les rapports des agents français, anglais, autrichiens à leurs gouvernements, toutes sources qui nous sont aujourd'hui révélées ? Objectera-t-on qu'il pouvait, tout au moins, indiquer les tendances générales de la diplomatie européenne, et que, s'il lui était permis d'ignorer l'occasion qui fit naître le conflit, il lui était facile d'apercevoir les causes qui le préparaient depuis 1743 ? Il est vrai, le prince Henri ne sait presque rien de tout cela, exception faite pour la diplomatie prussienne, qu'il a vu fonctionner sous ses yeux. Mais de plus haut placés que lui n'étaient guère mieux renseignés : Louis XV était le seul souverain qui connût dans son ensemble la politique générale du continent ; Frédéric II, au cours de ses négociations avec Holderness, laisse voir une complète ignorance du conflit anglo-français ; la tsarine Élisabeth apprend trois mois au moins après sa conclusion l'alliance anglo-prussienne ; l'impératrice Marie-Thérèse n'aperçoit pas l'importance politique et militaire de la Saxe, état-tampon entre la Prusse et l'Autriche. Certes ce n'est pas auprès des hommes que le prince eût pu s'instruire.

Aussi bien, aurait-il été informé par le menu du détail précis des faits, il lui restait, pour faire œuvre d'historien, à accomplir la

Digitized by Google

tâche la plus difficile, apprécier le degré d'influence exercée respectivement sur les événements politiques par les mobiles de tout ordre qui les déterminent. Or ce travail de dosage est à peu près impossible pour l'observateur placé, comme Henri de Prusse, au centre du cercle étroit des objets qu'il analyse. N'est-ce pas en vertu d'une erreur presque organique qu'il accordera une importance décisive aux facteurs concrets dont l'action est immédiatement perceptible par ses sens, et placera les causes efficientes entre les mains de tels ou tels personnages ? Seul, le recul des années nous permet de discerner la lente action des causes collectives et lointaines, en réduisant à leur rôle réel les agissements individuels et momentanés. Ayant en main les éléments de la vérité, pour les disposer harmoniquement, il eût fallu que le prince Henri fît table rase des « idola » les plus naturels, qu'il s'isolât de son milieu au point de devancer d'un siècle son époque. En dehors d'un Thucydide, combien compte-t-on d'historiens qui aient tenté avec succès un pareil effort ?

Puis enfin, tous nos reproches du début ne tombent-ils pas à faux et ne commettons-nous pas une sorte d'erreur sur la personne en critiquant ces « Considérations » comme nous ferions l'œuvre de quelque Laclos, de quelque médiocre publiciste du XVIIIe siècle ? Ne demandons point à leur auteur ce qu'il n'avait pas qualité pour donner. L'étude de sa vie montre qu'il fut excellent militaire et bon diplomate, par dessus tout homme d'action, en un mot une image réduite de son frère, avec les défauts mais sans le génie. Jugeons-le donc sur ses actes et non sur ses écrits. Frédéric II n'est point un écrivain malgré son gros bagage de vers et de prose, pas plus que Napoléon n'est un historien bien qu'il ait inspiré le Mémorial de Sainte-Hélène. Quel pédant aura l'idée bizarre de les citer au tribunal de la critique et de leur faire subir un examen sur le fond et la forme de leurs œuvres ? Lorsque des caractères de cette hauteur ont laissé après eux quelques pensées écrites, conservons les comme des documents d'ordre psychologique, comme des reliques imprégnées de leur personnalité, mais n'y cherchons pas la manifestation de qualités intellectuelles ou littéraires absolument étrangères au caractère propre de leur génie.

Raymond TABOURNEL.

Digitized by Google

Une amie de L'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie

(*Suite.*)

---

4. LE MARIAGE.

L'une des conditions du traité de Cateau-Cambrésis était le mariage de la sœur du roi avec le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, à qui l'on rendait ses États.

Nous n'avons pas à discuter ici, dans ses diverses parties, ce traité célèbre qui semblait mettre fin à une lutte de quarante ans entre la France et la maison d'Autriche[1]. Quelques remarques cependant sont nécessaires pour disculper la princesse d'une accusation grave que l'on a portée contre elle.

Sans doute, il était sage de renoncer aux conquêtes en Italie et de revenir à la politique traditionnelle de notre pays, politique pratiquée encore par Louis XI, qui pensait que la moindre place conquise sur l'Escaut ou le Rhin valait mieux pour nous qu'une province au delà des Alpes. Mais, du moment qu'on cédait sur la question italienne, il était indispensable d'obtenir en échange de larges compensations d'un autre côté, d'autant plus que le sacrifice de l'Italie paraissait aux contemporains, aux Français aussi bien qu'à leurs adversaires, plus grand qu'il ne l'était en réalité. « Sire, avait dit vainement le duc de Guise, vous voulez donner en un jour ce que ne vous ôteraient pas trente ans de revers. » En somme, la paix, quoique désirée, parut achetée trop cher et fut impopulaire, comme devait l'être, deux siècles plus tard sous Louis XV, la paix

1. V. le *Traité de Cateau-Cambrésis* de M. de Ruble qui est un apologiste décidé de la politique qui fut alors suivie. Emmanuel-Philibert, né en 1528, duc nominal de Savoie en 1553, rétabli dans ses États en 1559, mourut en 1580.

Digitized by Google

d'Aix-la-Chapelle, et l'on put dire avec vraisemblance que, si Henri II avait abandonné si facilement ces conquêtes italiennes pour lesquelles « une mer de sang français avait été répandue et les trésors du royaume épuisés[1] », c'était pour ménager une brillante alliance à sa sœur qui approchait de la quarantaine sans avoir trouvé d'époux. On pouvait même avec quelque apparence de vérité rendre directement la princesse responsable de la perte du Piémont. On savait son influence sur le roi, on n'ignorait pas la longue amitié qui l'unissait à Montmorency et l'affection presque paternelle que le connétable lui portait. Or Montmorency, prisonnier des Espagnols depuis Saint-Quentin, avait été assez maladroitement choisi pour poursuivre la conclusion d'une paix qu'il avait d'autant plus d'intérêt à hâter qu'elle devait lui rendre la liberté.

Sans doute Marguerite écrivit plus d'une fois au connétable pendant sa captivité[2]. Elle lui témoigne un vif désir de le revoir et souhaite que la paix lui permette de revenir promptement au milieu de sa famille et de ses amis. Mais toute la cour s'exprime de même, comme on le voit dans des lettres collectives qu'adressent à l'illustre guerrier plusieurs membres de la maison royale et au bas desquelles on retrouve, mêlée à d'autres, la signature de Marguerite précédée de quelque formule affectueuse[3].

D'ailleurs le caractère de la princesse, sa vie tout entière protestent contre la pensée d'avoir voulu sacrifier l'intérêt de la France à son alliance avec un prince qu'elle ne connaissait même pas ou qu'elle connaissait à peine[4]. Elle avait affirmé plus d'une fois qu'elle ne se marierait que si l'union qu'on lui proposait devait être utile et honorable à la couronne[5]. Or, elle put croire, comme on le répétait autour d'elle, comme l'affirmaient les négociateurs, et comme certains historiens le soutiennent encore aujourd'hui, qu'en consentant à ce mariage, elle rendait à la France les plus grands services et que la paix était entre ses mains. En effet, nos diplomates s'étaient tout d'abord préoccupés de se concilier Emmanuel-

1. Gaspard de Tavannes, *Mémoires*, t. VIII, p. 222, de la collection Michaud.
2. V. par ex. ms. fr. Bibl. Nat., n° 3139, f° 59.
3. Dans sa correspondance, Marguerite appelle parfois Montmorency « mon père » et signe « sa bonne fille et cousine ».
4. Elle l'avait vu lorsqu'il était encore tout enfant à l'entrevue de Nice et on a prétendu, après coup, qu'elle en avait gardé le souvenir.
5. Voy. ci-dessous, p. 40-1.

Digitized by Google

Philibert. Le vainqueur de Saint-Quentin avait une influence prépondérante dans les conseils de Philippe II et, d'autre part, quoique Montmorency fût décidé en principe à faire bon marché de l'Italie, il voulait, ne fût-ce que pour sauver sa dignité, nous conserver quelques positions militaires dans un territoire qui nous avait coûté si cher. De son côté le duc, dès le début des conférences, — reprenant les projets de son père qui, comme nous le verrons, avait déjà plus d'une fois témoigné le désir d'unir son fils à une princesse de la maison de France [1]— avait sollicité la main de Claude, seconde fille d'Henri II. Il est donc clair que ce n'était pas pour trouver un mari à la sœur du roi qu'on avait recherché l'alliance du duc de Savoie et qu'on allait la payer d'un si haut prix:

Le roi aurait volontiers accordé à Emmanuel-Philibert la princesse Claude que celui-ci lui demandait ; mais elle était déjà promise au duc de Lorraine, Charles II. Le connétable considéra donc comme une chance heureuse de pouvoir lui proposer Marguerite de France. Le duc s'empressa d'accepter. Ceci se passait au mois de novembre 1558. Pendant ces pourparlers, Marguerite se doutait si peu que sa dot serait la restitution de l'Italie française qu'encore, à la date du 15 octobre, elle écrivait à Cossé-Brissac, « le tant valeureux capitaine », pour le féliciter de tout cœur de ses nouveaux succès en Piémont [2]. La lettre est autographe :

« Mon cousin, dit-elle d'abord, je n'ay point voulu que plansi (Plancy) soit parti sans vous porter de mes laitre. Il me conta à son arrivée la belle defaite que monsieur de Gonnort avait faite de quoi je me suis très fort réjouie. Vous me faites grand pitié d'avoir si peu de gens et d'argent, veu que les saves si bien emploier. »

Il est vrai que dans la suite de la lettre, elle semble faire allusion à des négociations qui la concernent.

« L'on parle fort de la paix, vous désirez que gisoie (j'y sois) comprise ; je suis sûre que siset (si c'est) selon votre volonté que j'auray aucation (occasion) d'être contente ; auci si la miene avait lieu vous le seriez bien fort ; car il n'y a fame au monde qui plus désire votre grandeur. »

Quoi qu'il en soit, par cet arrangement matrimonial, le but que poursuivait à tort ou à raison notre diplomatie était atteint et les

1. Il avait été surtout question de ces mariages en 1527, 1538 et 1545 ; v. ci-dessous.
2. *Bibl. Nat. ms. fr.*, n° 20451, f° 145-74 (se trouve dans la collect. Gaignières).

Digitized by Google

négociateurs croyaient pouvoir d'autant plus se féliciter de ce succès que la maison d'Autriche avait cherché à rattacher complètement le duc de Savoie à sa politique par un autre mariage. Quelque temps auparavant, le nouvel empereur d'Allemagne, Ferdinand Ier, avait conclu avec lui un accord pour lui faire épouser sa fille Madeleine. Celui qui manquerait à cet engagement devait payer un dédit de 200.000 écus[1]. Mais, dès que le projet français l'eut emporté, Emmanuel-Philibert considéra ses intérêts comme séparés de ceux de Philippe II ; sa modération aplanit les contestations relatives au Piémont et tout marcha dès lors rapidement [2] : le 28 mars 1559, le connétable écrit à ses neveux, l'amiral de Coligny et le cardinal de Châtillon, que la paix est faite et les charge d'annoncer à Marguerite de France que son mariage avec le duc de Savoie est décidé [3]. Le 2 avril, les signatures sont échangées avec l'Angleterre, le 3 avril avec l'Espagne.

Cependant l'alliance d'une fille de France était estimée assez haut pour qu'il ne fût pas nécessaire de faire de si grandes concessions. Car, comme le dit Vieilleville, « les ducs d'Italie et d'Allemagne qui sont souverains s'y battent à la perche pour le très remarquable et très illustre honneur qu'ils enracinent en leur maison et postérité d'espouser les filles du plus grand roi de toute l'Europe [4] ». Aussi bien, ajoute-t-il avec une colère plaisante, « ce n'aurait pas été la première fille de France qui eût fini ses jours en une bonne abbaye ».

1. Voici, en résumé, ce que dit à ce sujet Andrea Boldu, ambassadeur de Venise en Savoie : Emmanuel-Philibert a été très favorisé du nouvel empereur. Un accord de mariage avait été fait entre lui et Madeleine, fille de l'empereur. Celui qui y manquerait devait payer 200.000 écus. Emmanuel-Philibert, lorsqu'on traitait de son mariage avec Marguerite de France, lui écrivit pour lui demander la permission de revenir sur sa précédente détermination. L'empereur lui fit répondre qu'il le laissait libre de se marier comme il l'entendait, mais qu'il l'exhortait à s'allier avec la France, puisque cette alliance assurait à la chrétienté une paix si désirée. Il ajoutait qu'il le tenait quitte des 200.000 écus. (V. Alberi, *Relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato*, Firenze, 1833 et suiv. : *Relazione di Boldu (Andrea)*, Savoie, 1561, *letta ai Pregadi*, 12 déc. 1561, série II, tome Ier, p. 161. Cependant, suivant le témoignage de Sigismond Cavalli, successeur de Boldu comme ambassadeur de la Sérénissime République à la cour de Turin, l'empereur Ferdinand regrettait encore, en 1564, c'est-à-dire peu de temps avant sa mort, que sa fille n'eût pas épousé le duc de Savoie (*Ibid.*, série II, tome II, p. 39, *Relazione di Sig. Cavalli*, 1564). On avait cru devoir même s'adresser au pape afin d'obtenir les dispenses nécessaires pour la rupture de ces fiançailles.

2. De Ruble, *op. cit.*

3. *Bibl. Nat. ms. fr.*, vol. 3139, f° 74.

4. Vieilleville, *Mémoires*, livre VII, ch. 26.

Digitized by Google

L'énergie avec laquelle il blâme l'abandon du Piémont mérite d'autant plus d'être remarquée qu'il avait pris part aux négociations qui avaient préparé la paix et qu'il avait approuvé les stipulations faites avec l'Espagne et l'Angleterre [1]. Mais il ne prévoyait pas que ce que l'on avait ainsi obtenu ne serait qu'un leurre. A ses yeux, c'est Montmorency qui est la cause de tout le mal. Vieilleville n'hésita pas, si l'on en croit le rédacteur de ses Mémoires, à le dire au roi. « Pour estre quitte de sa rançon à Mr de Savoye de qui il était prisonnier, montante a quatre cent mille escus, le connétable vous a forcé d'arracher ce très riche et très luisant fleuron de votre couronne, couvrant son jeu du mariage de Madame votre sœur. » Nous n'avons pas à discuter ici cette appréciation. Retenons seulement de ces paroles que Vieilleville, si excité qu'il soit contre le traité et si peu de souci qu'il ait des intérêts de Marguerite, ne songe pas un instant à l'accuser. Brantôme, qui se fait l'écho de toutes ces critiques, pense cependant de même ; il dit plus clairement que « Madame de Savoye ne peut mais du traité de Cateau Cambrésis » [2] et fait remarquer que la France, au contraire, doit lui être reconnaissante de tous les services qu'elle n'a cessé de nous rendre dans sa nouvelle situation. Néanmoins on ne peut s'étonner de la colère et de la tristesse de ces vieux soldats, de ces capitaines éprouvés qui voyaient effacer d'un trait de plume le résultat de tant d'exploits [3]. On excuse presque leur indignation de s'être exprimée d'une façon singulièrement vive et même grossière sur cette vieille fille qui ne voulait pas renoncer au mariage et à laquelle la France

1. Vieilleville, *Mémoires*, livre VII, ch. 22. Pour avoir l'opinion de Vieilleville, il ne faut pas s'en tenir au ch. 22 : on doit le combiner avec le chap. 26.

2. Brantôme (éd. de la Soc. de l'Hist. de France, t. VIII, p. 128-37). Brantôme raconte ailleurs, au sujet d'une princesse d'un rang fort élevé et qu'il ne nomme pas, une anecdote scandaleuse qui concerne, a-t-on dit, Marguerite de France. Mais ce commérage (et l'on sait si Brantôme accueille de toute main les récits de ce genre) n'est appuyé sur d'autres preuves que sur une allusion vague qui peut s'appliquer à plusieurs personnes. D'ailleurs ces soldats eux-mêmes, dans leurs propos injurieux et à une époque où on ménageait peu en paroles les grandes dames, ne mettent pas en doute la vieille vertu de la princesse Marguerite.

3. Les témoignages abondent. V. les *Mémoires* de Vieilleville, Tavannes, Monluc, du Villars, secrétaire de Brissac. Le Piémont était alors considéré comme la véritable école des gens de guerre. Sur le soin avec lequel le gouvernement français avait entretenu les fortifications et garni d'artillerie poudres et boulets nos places ultramontaines, v. *Archives Nat.* Trésor des Chartes, carton J. 903, par exemple les nos 11 et 13.

Digitized by Google

avait dû payer si cher un jeune mari [1]. Donc le traité de Cateau-Cambrésis décidait, en même temps que le mariage d'Élisabeth, fille de Henri II, avec le roi d'Espagne Philippe II, le mariage de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Le duc avait trente et un ans : la princesse en avait trente-six.

Ce n'est pas que les prétendants à sa main eussent manqué. Elle n'avait pas quatre ans qu'elle était déjà recherchée et précisément par cette maison de Savoie qui devait finir par la conquérir après plus d'une tentative infructueuse. « Ces jours passés, écrit l'ambassadeur florentin Acciajiuoli, à la date du 3 mars 1527, le roi a dit que le duc de Savoie [2] lui avait fait demander la main de sa seconde fille pour son fils aîné [3] ». Cette seconde fille est bien notre Marguerite. En effet, Magdeleine, sa sœur aînée, vivait encore. Quant au fils aîné du duc de Savoie, ce ne peut être Emmanuel-Philibert qui ne devait naître que l'année suivante, mais un prince nommé Louis, mort longtemps avant son père [4].

Onze ans après, en mai et juin 1538, lorsque les conférences de Nice réunissaient Charles-Quint, François Ier et le pape Paul III (Farnèse) dans la seule ville qui restât encore à Charles III de Savoie, ce prince espérant recouvrer ainsi une partie de ses États, parla à la reine de Navarre, qui avait accompagné son frère, de son désir d'unir son fils Emmanuel-Philibert à la princesse Marguerite [5]. Cette proposition, dont il n'était pas difficile de voir la tendance, n'eut pas de succès, et les intérêts de la Savoie furent complètement sacrifiés dans la trêve qui suivit (12 juin). D'ailleurs on pouvait trouver mieux et déjà, si on en croit un document espagnol, il avait été question pour elle d'un des plus puissants souverains de l'Europe, de celui qui disait : « Qui je défends est maître », du roi

1. V. Brantôme, *op. cit.*

2. Charles III avait succédé à son frère Philippe II en 1504 et devait mourir le 16 septembre 1553.

3. *Lettre d'Acciajiuoli à Ghiberti*, dans les *Négociations de la France avec la Toscane* tome III, p. 915 (*Documents inédits relatifs à l'histoire de France*).

4. Louis de Savoie était né en déc. 1525. Envoyé en Espagne pour être élevé auprès de l'infant Philippe, il mourut à Madrid le jour de Noël 1536. Le duc Charles III avait eu antérieurement un autre fils nommé Adrien ; mais il était mort quelques semaines après sa naissance (1522).

5. « La reine de Navarre alla voir feu le duc de Savoye et y mena Madame Marguerite qui fut trouvée fort agréable de M. de Savoye et fort propre pour son fils » (Brantôme, *op. cit.*).

Digitized by Google

d'Angleterre Henri VIII qu'il y avait un intérêt majeur à rattacher à l'alliance française. Martin Valles, dans une lettre au commandeur Jean Vasquez, datée de Lyon, 23 janvier 1536, dit que la nouvelle de la mort de la reine d'Angleterre a produit un grand effet sur les Français qui parlent maintenant beaucoup plus haut et songent à faire épouser à Henri VIII la fille du roi. Catherine d'Aragon qui, aux yeux des catholiques et surtout des Espagnols, était toujours, malgré sa répudiation, la seule reine légitime, était morte le 8 janvier. On pensait que le mariage d'Henri VIII et d'Anne de Boleyn pouvait être facilement annulé. De plus, l'on commençait à s'apercevoir qu'Henri VIII ne conservait plus pour sa seconde épouse les sentiments qui avaient été assez forts pour l'amener à bouleverser l'Angleterre et à troubler toute l'Europe. Dès le 2 mai suivant, Anne de Boleyn était mise en accusation. Elle était décapitée quelques jours après (19 mai).

Cependant ce projet n'avait pas grande chance d'aboutir. Car, vers ce temps, se formait à la cour de France un parti puissant qui avait à sa tête le connétable de Montmorency, alors en pleine faveur, et poussait à l'alliance impériale. On peut faire remonter à l'entrevue d'Aigues-Mortes (14-16 juin 1538) la première idée du voyage de Charles-Quint en France. De nombreux projets concernant l'alliance de Marguerite avec des princes autrement qualifiés que le fils d'un duc sans États, et moins dangereux que celui qui avait répudié Catherine d'Aragon et envoyé Anne de Boleyn à l'échafaud, n'allaient pas cesser d'être discutés dans les pourparlers qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent cette mémorable visite [1]. Ces projets sont en général solidaires de ceux que l'on poursuit simultanément au sujet du duc d'Orléans [2] auquel on veut faire épouser une princesse de la maison d'Autriche : à ce mariage est attachée la restitution du Milanais à la France, question d'où tout le reste dépend ; de plus, la question du Milanais est mêlée elle-même à la question des Pays-Bas. De là l'importance, de là aussi la complication de toutes ces négociations matrimoniales.

Dès le mois de décembre 1538, lorsque notre ambassadeur en

1. *Arch. Nat.* K 1484 B³. Ce carton contient de nombreuses pièces sur les projets matrimoniaux auxquels l'Espagne était directement ou indirectement intéressée.

2. Charles duc d'Angoulême d'Orléans et de Bourbon, troisième fils de François Ier (1522-1545).

Digitized by Google

Espagne, l'évêque de Tarbes, Castelnau, qui avait été rejoint pour la circonstance par M. de Brissac, remit à l'empereur, alors à Tolède, les propositions françaises tendant à transformer la trêve de Nice en une paix définitive, on convint de faire épouser à l'infant Philippe, depuis Philippe II, Marguerite de France; comme le prince « n'était pas en âge suffisant » (il était né le 21 mai 1527), l'Empereur et le roi devaient se donner de part et d'autres « seheurtez (suretés) de ne traïter alliance quelquonque ailleurs pour le dit seigneur et la dite dame [1] ».

Cette situation déjà bien embrouillée se complique encore des intrigues de l'Angleterre qui se poursuivent, des machinations de la Navarre, des projets particuliers de la reine Éléonore, sans parler des affaires de la Turquie, de la Perse, de la région danubienne qui viennent encore à la traverse. La sœur de Charles-Quint, veuve d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, devenue reine de France, est toute dévouée à l'idée des mariages qui uniraient le sang des Valois au sang de la maison d'Autriche; mais elle voudrait bien que le duc d'Orléans épousât une princesse de Portugal, sa fille [2]. Elle protège aussi les ambitions de la reine de Navarre, favorise le projet d'union de la princesse de Navarre soit avec l'un des fils du roi des Romains, soit avec l'infant. La Navarre ne cesse d'entretenir avec Charles-Quint des négociations soigneusement cachées à François Ier. Tantôt le parti français l'emporte. Mais la noblesse est en général hostile à la France et parfois c'est Marguerite d'Angoulême, c'est la sœur de François Ier qui, malgré l'affection profonde, passionnée même qu'elle a pour son frère, soutient politiquement le parti espagnol. Ce parti aurait plutôt un adversaire dans le roi Henri d'Albret. Marguerite, qui tient surtout au mariage de sa fille avec l'infant d'Espagne, continue ses négociations à Paris même, et semble profiter de ce que son mari est tombé malade pour les faire aboutir. Elle soutient à ce sujet une longue discussion politique où elle s'efforce de faire prévaloir absolument l'alliance impériale.

1. V. Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 364. — Paillard, *Le Voyage de Charles-Quint en France (1539-1540)* dans la *Revue des Questions historiques* de 1879, tome 25e, p. 509 et suiv. Le mémoire occupe les pp. 506-550 du volume. — *Arch. Nat.* K 1484, n° 86 et 91-100, 103, 109, 110, 114, 115, 116, 119.

2. *Arch. Nat.* K 1484 n° 98. Lettre de l'empereur à M. de Londres envoyé vers lui par François Ier ou plutôt par la reine Éléonore *sobre las alianzas di casamiento*, Valladolid, 18 sept. 1538.

Digitized by Google

Mais Henri d'Albret entend tout de la chambre voisine où il est couché; il s'en irrite et son mal s'en aggrave [1]. Pour réussir, il faut avant tout que le roi et la reine de Navarre retirent leur fille des mains du roi de France, « afin de pouvoir traiter plus expressément de leur accord avec l'empereur. » Charles-Quint envoie à ce sujet des instructions spéciales à son ambassadeur en Navarre, Martin de Salinas [2]. On compte sur la reine Éléonore pour faciliter le succès. Mais la plus grande vigilance, la plus grande circonspection sont nécessaires. On pourra s'entendre avec Scepero qui est dans tout le secret de cette affaire. De son côté, l'ambassadeur anglais auprès de Charles-Quint fait tous ses efforts pour empêcher l'entente entre l'empereur et le roi de France. Il insiste pour que la princesse de Navarre se rende à Calais, Henri VIII ayant l'intention de s'y rendre lui-même pour prendre une épouse en France [3]. Henri VIII, depuis qu'il avait été question, pour la première fois, de son mariage avec la fille de François Ier, avait épousé Jeanne Seymour; mais il avait perdu cette troisième femme le 24 octobre 1537. Or nous sommes au mois d'août 1538. Le veuvage commençait à lui peser et, après ses deux mariages anglais avec deux de ses sujettes, il voulait essayer de nouveau d'une alliance princière sur le continent.

Charles-Quint ayant perdu sa femme, Isabelle de Portugal, le 1er mai 1539, cet évènement apporta à notre imbroglio une complication de plus et l'on parla bientôt de faire épouser à l'empereur lui-même, et non plus à son fils, une princesse qui, par sa naissance comme par son mérite, était digne des plus hautes destinées [4]. Montmorency fut sans doute un des premiers à avoir cette idée, car c'était le meilleur moyen d'assurer cette réconciliation des deux plus puissants princes de la chrétienté, but que poursuivait sa politique, et d'être utile en même temps à une princesse qu'il estimait entre toutes. Aussi accueillit-il avec empressement les ouvertures du marquis del Vasto (del Guasto, Duguât) qui l'invitait à proposer cette alliance, proposition que le cardinal Alexandre Farnèse, envoyé comme légat en France vers la fin de cette année,

1. *Arch. Nat.* K. 1484, nos 69, 73, 78, 85.
2. *Arch. Nat.* K 1484, no 93. Instructions datées de Barcelone, 21 mai 1538.
3. *Arch. Nat.* K. 1484, no 97. Henri VIII devait rester veuf jusqu'au 6 janvier 1540 date de son mariage avec Anne de Clèves.
4. En 1546, l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli écrivait qu'elle était digne des plus grands princes de la Terre : tant elle a de prudence de bonté et de talent.

Digitized by Google

promettait d'appuyer au nom du Souverain-Pontife. Parmi les lettres écrites à Charles-Quint par les plus grands personnages de la cour de France, pour le prier de devenir notre hôte, on en lit une de la princesse Marguerite. Cependant, au moment où il va quitter l'Espagne, Charles-Quint semble encore ignorer des vues qui l'intéressent si particulièrement. Dans les instructions confidentielles datées du 5 novembre 1539 qu'il laisse à son fils au moment de son départ, instructions dans lesquelles il n'est plus question du mariage de Philippe avec la fille de François Ier, Charles-Quint discute la possibilité de deux autres alliances pour la princesse français, mais sans parler de lui-même.

Si le mariage de Charles de France et de l'infante Marie se réalise avec attribution des Pays-Bas, l'empereur recommande celui du second fils du roi des Romains [1] avec Marguerite de France. Milan est réservé à ce couple princier et à ses descendants. Si ce projet n'est pas agréé en France à cause de la disparité des âges, Charles-Quint substitue à son neveu Don Luis, duc de Beja, frère du roi de Portugal [2]. L'empereur aimerait mieux cependant que le duc d'Orléans épousât l'archiduchesse Anne d'Autriche, sa nièce, seconde fille de Ferdinand, roi des Romains, avec le Milanais pour dot. Dans cette combinaison, les Pays-Bas seraient conservés à la couronne d'Espagne. Le codicille ajouté à ses testaments du 22 mai 1522 et du dernier jour de février 1535, codicille daté du même jour que les instructions, charge le roi des Romains de transmettre l'État de Milan, conformément aux indications qui précèdent, c'est-à-dire soit au profit de Charles de France et d'Anne d'Autriche, soit au profit de Ferdinand d'Autriche (ou du duc de Beja) et de Marguerite de France. D'après l'ordre de Charles-Quint, le codicille aussi bien que les instructions ne devaient être connus que s'il lui arrivait malheur pendant son voyage [3].

Quoi qu'il en soit, Montmorency ne perdait pas l'espoir de faire

1. Ferdinand d'Autriche, landgrave de Haute-Alsace et comte de Tyrol, fils de Ferdinand Ier et frère cadet du futur empereur Maximilien II. C'est lui qui devait épouser une simple bourgeoise, d'une rare beauté, Philippine Welser. On voit que les unions romanesques remontent loin dans l'histoire des Habsbourg. Il était né en 1529.

2. Don Luis de Béja, fils d'Emmmanuel le Fortuné, frère du roi Jean III et d'Isabelle, était donc le beau-frère de Charles-Quint. Il était né en 1506. — Paillard, p. 522, d'après les papiers d'Etat de Granvelle (tome II, pièce 125).

3. Le même, d'après Granvelle (tome II, pièce 124).

Digitized by Google

de Marguerite la plus puissante princesse du monde. Le chancelier Granvelle avait précédé son maître de dix jours [1]. Montmorency vint au-devant de lui avec le plus grand empressement et le rencontra lorsqu'il n'était encore que dans le voisinage de Mont-de-Marsan à Roquefort [2]. Une longue lettre de Granvelle à Charles-Quint, écrite en français et datée de Langon, le 26 novembre, nous donne les curieux détails de cette entrevue. Granvelle devine bien que ce n'était pas seulement pour lui parler du mariage du duc d'Orléans avec « la seignora infante » que Montmorency a mis tant de hâte à venir le trouver, mais plus encore peut-être « pour avoir occasion de parler de Madame Marguerite. Il vint à la louher grandement, jusques à me dire que *c'estoit une rose entre les espines et un ange entre les diables*, et qu'il ne sçavait si vostre dite Majesté se vouloit remarier, mais que, en ce cas, ne pourriez mieux choisir en ce monde et que cela voulait il prendre sur son honneur et sur la foy de vray serviteur tel qu'il vous estoit et voulait demourer toute sa vie et conclud les propos par ces mots : Nous aymerions mieulx le père que le fils et viendroit mieulx pour toute chose. » On voit avec quelle chaleur Montmorency soutient le parti de sa royale amie, et ses paroles montrent qu'il ne savait rien des projets contenus dans l'instruction et le codicille dont nous parlons plus haut.

Granvelle devant cette proposition faite inopinément fut quelque peu embarrassé. « A ce, Sire, je répondis en confirmant ce qu'il avait dit de la vertu, honnesteté et bonté de ladite dame et que vostre dite majesté la tenoit en cest estime et que, à mon advis, si vous aviez voulenté de vous marier, ne vouldriez en ce monde plus tost aultre personne qu'elle, mais que je tenoye comme pour tout certayn que n'aviez voulenté quelconque de vous remarier, mais que l'on pourrait faire autres bonnes alliances entre ces deux maisons et de celles qu'en dépendroient. » Montmorency pour le moment se le tint pour dit, à la grande satisfaction de

1. Il était parti de Madrid le 1er nov. 1539, tandis que Charles-Quint ne se mit en route que le 11. Granvelle n'était pas chancelier impérial. Son véritable titre était : premier conseiller d'État de l'Empereur. Il était simplement chancelier du royaume de Naples. Il n'y avait plus de chancelier d'État.

2. Rochefort ou plutôt Roquefort de Marsan, à 21 kil. N.-E. de Mont-de-Marsan, chef-lieu de canton du département des Landes.

Digitized by Google

son interlocuteur fort désireux de sortir au plustôt d'une situation assez fausse. « Sur quoi, ajoute Granvelle, il se serra, sans plus y « insister et passa oultre sans parler du filz ny actendre si je y « respondroye quelque chose et me fut plaisir d'en estre dehors [1] ».

Dans une lettre de Chatellerault du 6 décembre écrite à la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, Granvelle parlant de l'entrevue qui venait d'avoir lieu à Bayonne, le 27 novembre, entre Montmorency et Charles-Quint se félicite de ce que le connétable ait parlé à l'empereur « tout de mesmes (qu'à lui) *horsmis du mariage de sa majesté dont il ne luy fit semblant, que, comme je suppose a esté pour la responce que je luy en fis...* [2]. »

Sur ce point comme sur les autres négociations engagées, Montmorency, aussi bien que François Ier, tint la promesse qui avait été faite de ne pas parler d'affaires à Charles-Quint pendant son séjour en France ; ce prince donnait pour raison de son exigence qu'il ne pouvait rien décider avant d'en avoir conféré avec sa sœur la reine Marie de Hongrie et son frère Ferdinand le roi des Romains.

Lorsque Charles-Quint eut quitté notre pays et consulté son frère et sa sœur [3], le projet de mariage du duc d'Orléans et de l'infante Marie fut repris ; mais ce n'est plus le Milanais, ce sont les Pays-Bas [4], le comté de Bourgogne (la Franche-Comté) et le Charolais qui formeront la dot de la princesse. Subsidiairement, Marguerite de France épousera le fils aîné du roi des Romains [5] et le prince d'Espagne épousera Jeanne d'Albret. Quant à l'Empereur, il déclare qu'il n'a pas l'intention de se remarier [6].

1. V. Gachard, *Relation des troubles de Gand*, f°. 292. Cité dans Paillard, *op. cit.* p. 526 et suiv.

2. Gachard, *ibid.*, f° 306, cité également par Paillard, p. 529.

3. La grande confiance que Charles-Quint a dans les lumières de sa sœur Marie de Hongrie est attestée notamment, pour la période qui nous occupe, par la dépêche de Cornelius Sceppero, conseiller intime de la princesse, adressée à Charles-Quint (de Moulins, 26 sept. 1537), et par les instructions que l'empereur lui envoie (de Barcelone 1538 avant le 17 mars). Sceppero était alors ambassadeur en France, tout en restant conseiller de la sœur de Charles Quint. Sceppero devra correspondre par chiffre avec la reine de Hongrie comme avec l'impératrice « pour ce dont il est besoin » (*Arch. Nat.* K 1484, nos 82 et 92.

4. Charles-Quint s'en réservait l'usufruit sa vie durant.

5. Depuis, l'empereur Maximilien II. Il était né en 1527.

6. V. les instructions données par Charles-Quint à François Bonvalot (Gand, 24 mars 1540) dans les *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, pièce 126. Elles sont résumées dans Paillard, *op. cité*, p. 534-537. Bonvalot était le beau-frère de Granvelle ; il remplissait les fonctions d'ambassadeur de Charles-Quint auprès de François Ier.

Digitized by Google

Ces nouvelles offres parurent à François Ier n'être qu'un artifice pour se tirer d'affaire, une manière plus ou moins perfide d'échapper à la promesse faite relativement au Milanais. Les négociations furent rompues (juin 1540); les choses restèrent en état; par conséquent, les princesses pour lesquelles il y avait eu tant de projets de fiançailles étaient encore à marier. Mais, dans un temps où la transmission du pouvoir était fondée sur la filiation et la diplomatie sur des relations entre familles princières, il n'y avait guère de plan politique auquel ne se mêlât quelque projet matrimonial.

C'était la plus jeune de nos princesses dont la politique allait d'abord s'occuper. François Ier, qui continuait d'autant plus à rechercher l'alliance des princes allemands que Charles-Quint venait de tromper ses espérances, voulut faire épouser à sa nièce Jeanne d'Albret le duc de Clèves [1]. La princesse est presque une enfant, mais François Ier a hâte de la marier à un prince de son choix pour empêcher l'alliance espagnole. La volonté royale vint se heurter au refus obstiné d'une fille de treize ans. Le roi était fort perplexe : il ne savait comment avoir raison de l'énergie de la Navarraise; d'autre part, renvoyer le duc mécontent, c'était dangereux. Il pensa alors à lui donner sa propre fille, fort approuvé en cela par plusieurs de ses conseillers, entre autres Annebaut et le cardinal de Lorraine et aussi par la duchesse d'Étampes qui jugeaient tout à fait contraire à l'intérêt français le mariage de l'héritière de la Navarre avec un prince allemand qui, devenu roi du pays, serait naturellement amené à s'allier à l'Espagne pour obtenir, en tout ou en partie, la restitution des territoires que ses prédécesseurs avaient possédés au delà des Pyrénées. En dépit de ces difficultés, la cérémonie eut lieu le 14 juin 1541. La princesse, si jeune qu'elle fût, sut s'y conduire avec tant de fermeté et de présence d'esprit, qu'elle put bientôt après faire casser cette union comme lui ayant été notoirement imposée par la force et le duc de Clèves, qui s'était cru devenu le neveu et avait failli être le gendre du roi de France, pensa, mais un peu tard, qu'il aurait fait aussi bien de ne pas quitter ses États [2]. Il est vrai qu'il devait avoir trois ans plus tard la compensation d'épou-

D'après ces instructions, le roi devait, en échange des grands avantages auxquels consentait l'empereur, renoncer au Milanais et rendre au duc de Savoie tous ses États.

1. Guillaume, fils de Jean le Pacifique, duc de Clèves, né 1517, mort 1592.
2. V. de Ruble, *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, p. 107.

Digitized by Google

ser Marie d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand et nièce de Charles-Quint.

L'insistance de François Ier à rechercher l'alliance d'un prince allemand du Rhin était le signe (et ce n'était pas le seul) qu'on s'attendait à reprendre la guerre contre l'Empereur ; mais cette guerre n'était pas imminente, elle pouvait être évitée et, ce qui est certain, c'est que même alors le projet d'une alliance entre la fille du roi et le fils de l'empereur n'était pas complètement abandonné. La reine de Navarre, dans une lettre écrite du Béarn à son frère cette même année, lui apprend qu'on en parle encore à Madrid. « (Un gentilhomme de Navarre) nous dit que la plupart des grands d'Espagne désiraient fort de voir Madame devenir leur princesse : mais que d'autres tenaient le parti du Portugal [1]. » Le parti portugais l'emporta et Marguerite évita les mortels ennuis de la cour d'Espagne.

Dans l'année où l'infant Philippe épousait Marie de Portugal, l'ambassadeur toscan Ricasoli écrit le 1er janvier 1543 : « On dit que le carnaval ne se passera pas sans que se fasse le mariage de Madame Marguerite avec M. de Vendôme. » Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, était un jeune gentilhomme de vingt-cinq ans, brillant, spirituel et aimable. Mais si Marguerite d'Angoulême devait quelques années après regarder presque comme une mésalliance une pareille union pour sa fille Jeanne d'Albret, on comprend à plus forte raison qu'une fille de France ait déclaré qu'elle n'épouserait jamais « le sujet du roi son père. » Sans doute, tant que vécut François Ier auquel l'unissaient à la fois les liens naturels de l'affection la plus vive et une grande sympathie d'esprit, elle ne paraît pas avoir songé sérieusement au mariage et elle aurait cherché des prétextes, à défaut de raisons solides, pour écarter tout prétendant ordinaire. Mais longtemps après la mort du roi son père, le même sentiment de dignité lui faisait répondre à ceux qui lui demandaient si elle voulait se marier : « Si mon frère me trouve un parti dont l'alliance soit utile et honorable pour sa couronne, alors je me marierai pour faire plaisir au roi [2]. »

1. *Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême*, p. 186. La reine de Navarre devait être bien informée. Elle se tenai avec grand soin au courant des affaires d'Espagne n'ayant pas renoncé à l'espoir de rendre à son royaume son ancienne importance par une alliance avec la maison d'Autriche. On remarquait qu'elle faisait assidûment sa cour à la reine de France Éléonore, sœur de Charles-Quint.

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens* dans les *Documents inédits relatifs à l'his-*

Digitized by Google

Un cardinal serait-il considéré comme un assez grand personnage pour elle ? Cette singulière question se posait à la fin de l'année 1547, quelques mois après la mort de François Ier. C'est encore l'ambassadeur toscan Ricasoli qui nous en informe. Il écrit de Paris, à la date du 11 octobre 1547 : « Je ne veux pas manquer de vous dire une chose qui, à beaucoup de gens, paraîtra une invention mensongère et qui est cependant parfaitement vraie (*verissima*). On m'a rapporté que le légat du pape n'a été envoyé ici que pour traiter avec le roi du mariage de sa sœur avec le cardinal Farnèse [1]. » Le cardinal Alexandre Farnèse était le petit-fils du pape Paul III qui avait été marié avant d'entrer dans les ordres. Le bruit, quelque invraisemblable qu'il fût, pouvait être cependant parfaitement fondé. On sait quelle était l'ambition passionnée de Paul III pour la puissance de sa maison. Or, son fils Pierre-Louis Farnèse, dont il avait fait un duc de Parme et de Plaisance aux dépens des terres de l'Église, venait d'être assassiné à Plaisance en septembre. Cet assassinat avait exaspéré le vieux pontife. Ce n'est pas que la victime fût digne de quelque pitié ; néanmoins, c'était une perte cruelle pour le père qui l'aimait aveuglement malgré ses vices et ses crimes. C'était aussi une humiliation profonde pour l'orgueil du souverain et un échec grave pour le politique. En effet, le crime avait pour complice le gouverneur du Milanais, Fernand de Gonzague, qui s'était empressé d'occuper Plaisance au nom du roi d'Espagne. Paul III reporta son ambition sur ses petits-enfants. Il ne pouvait plus s'appuyer sur l'Espagne, mais il pouvait se tourner du côté de la France. Or, le meilleur moyen de s'assurer son concours n'était-il pas une alliance de famille qui intéresserait directement la maison de France aux progrès des Farnèse [2].

toire de France tome Ier, p. 275, relation de Jean Capello. Cependant en sept. 1548, le bruit courut du mariage de Marguerite avec Jean de Bourbon, comte d'Enghien, âgé alors de vingt ans. (V. G. Saige, *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco*, t. III, p. 73).

1. Ambassadeurs toscans, X, p. 375.

2. Avant même la mort de François Ier, immédiatement après la bataille de Muhlberg, Paul III avait commencé à se détacher de la maison d'Autriche et avait rappelé ses troupes qui combattaient en Allemagne. Dès le début du règne suivant, le Gouvernement français, pour maintenir le Pape dans ses dispositions hostiles à l'Allemagne et par conséquent favorables à la France, avait proposé d'unir Diane, fille du roi et de Diane de Poitiers, avec un autre petit-fils du Pape, Oratio Farnèse duc de Castro.

Digitized by Google

Pierre-Louis Farnèse laissait deux fils. Le cadet Ottavio qui s'était maintenu à Parme malgré les tentatives de Gonzague, grâce à l'appui des habitants, était marié depuis 1538 à la fille naturelle de l'empereur, Marguerite, veuve d'Alexandre de Médicis, sans que cette alliance, comme on le voit, eût été un obstacle aux spoliations de l'Espagne. Le frère aîné d'Ottavio, Alexandre, avait été nommé cardinal par son grand-père, le 18 décembre 1534, lorsqu'il avait à peine quatorze ans, puis institué évêque d'Ostie; mais le pape pouvait facilement le relever de ses vœux.

A en juger par le tableau de Titien représentant Paul III entre ses deux petits-fils [1], œuvre éminente où le peintre des splendeurs décoratives fait preuve d'une rare pénétration psychologique, le cardinal Farnèse aurait fait un beau cavalier. Or il doit être ressemblant, car les deux autres personnages ne sont guère flattés. Par la noblesse des traits et la dignité du maintien, par le regard, sinon très franc, du moins assuré et énergique, la figure du cardinal contraste heureusement avec l'attitude obséquieuse et cauteleuse de son frère comme avec la physionomie sournoise et bonasse du vieux pape qui, affaibli par l'âge, semble prêt à céder une fois de plus aux demandes d'Ottavio, quelque médiocre opinion qu'il ait de lui. Marguerite de France avait connu le cardinal Farnèse lorsqu'il était légat à Paris et s'occupait alors de faciliter son mariage avec Charles-Quint [2].

« Si le projet agréait au roi très chrétien, ajoutait notre ambassadeur, Sa Sainteté donnerait et consignerait immédiatement au dit cardinal Parme, Plaisance et Bologne. » Ottavio, frustré de ses espérances et dépouillé de Parme, recevrait en compensation la Romagne et Pérouse. On voit que le pape hésitait peu à démembrer largement les États de l'Église dont il avait la garde, dans le seul intérêt de sa maison. Ce n'est là sans doute qu'une lubie de plus (*capriccio*) du pontife et d'ailleurs tout est manqué par la perte de Plaisance. Mais il est à craindre que « ces stupides projets Pauliniens (*bestiale resoluzione Pauline*) ne viennent encore troubler et déchirer la malheureuse Italie. » Ces projets pouvaient d'autant moins aboutir que le cardinal Farnèse ne semble pas s'y être prêté.

1. Ce tableau peint à Rome en 1545 est aujourd'hui au musée de Naples. Il y a à Naples un autre portrait isolé du Cardinal Farnèse également œuvre du Titien.
2. V. ci-dessus, p. 35.

Digitized by Google

Il n'y voyait qu'une aventure et crut plus sûr, malgré l'assassinat de son père, de s'entendre avec l'Espagne. Il soutint même son frère Ottavio dans sa rébellion contre leur grand-père qui voulait reprendre Parme au nom du Saint Siège. Le pauvre pape voyant se tourner contre lui son propre sang auquel il avait tout sacrifié eut avec Alexandre Farnèse une terrible explication. Cette scène violente hâta sa mort (1550).

C'était cependant un prince italien que Marguerite de France devait finir par épouser. Mais cette union, loin d'être une cause de trouble pour la péninsule, devait lui apporter la paix, et la fille du vainqueur de Marignan pouvait, sans déchoir, accepter comme époux un prince souverain qui était un des plus illustres capitaines de l'Europe (1559) [1].

La chose décidée, voici les hommes de loi, les ébénistes, tapissiers, tailleurs, couturières, dessinateurs [2], brodeurs, joailliers, orfèvres, aussitôt en campagne : il s'agit de rédiger le contrat, de préparer l'ameublement et le trousseau, d'organiser les fêtes.

Dans les articles du contrat de mariage [3] « entre le sérénissime prince Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et Madame Marguerite de France ...faict par les députés des deux rois assemblés au Chateau Cambresis, au mois d'Apvril 1559, et accepté par les parties », le duc Emmanuel désirant *rendre à l'advenir* le roi très chrétien *plus content de lui et de ses actions que le temps et les occasions passées ne lui ont donné le moyen* (la chose ne sera pas difficile) *...lui demande le honorer d'une telle princesse qu'il désire singulièrement tant pour la proximité du sang dont elle touche à sa*

1. Le projet de mariage de Marguerite avec Emmanuel-Philibert de Savoie avait été repris du vivant de Charles III, lorsqu'en 1545-6, il avait été question de rendre à ce prince une partie de ses états.

2. Nous n'avons pas retrouvé le nom des dessinateurs qui donnèrent leurs modèles et leurs conseils pour ces divers travaux ; mais nous savons que les plus grands artistes ne dédaignèrent pas ce soin. Lorsque Louis XII dut épouser Marie d'Angleterre, Jean Perréal lui-même, le plus en vue des artistes français du temps, alla à Londres auprès de la fiancée royale pour diriger le travail de ceux qui devaient habiller la princesse à la mode française v. R. de Maulde, *Jean Perréal*, p. 52.

3. Nous les résumons d'après une copie qui se trouve dans le n° 1985 de la Bibliothèque mazarine. Le texte du contrat se trouve aux archives des affaires étrangères (Turin, I, p. 112) et à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il a été imprimé dans le *Corps diplomatique* de Dumont. Le texte officiel du traité de Cateau-Cambrésis se voit aux archives nationales dans une des salles d'exposition. Le texte officiel de l'acte de mariage est reproduit dans Guichenon, *Histoire de Savoie*, tome II, Preuves, p. 530.

Digitized by Google

ditte majesté que pour les dignes rares et excellentes vertus qui sont en elle. Ce mariage importe d'ailleurs au *repos de la chrétienté.* Le roi laisse à sa sœur la jouissance du duché de Berry et autres terres et revenus dont elle jouit à présent et davantage lui baillera en dot pour tous ses droits paternels et autres... trois cent mille écus en trois paiements de six mois en six mois. Ces paiements seront faits au duc de Savoie qui sera tenu en garantie « d'assigner à sa dame et hoirs le péage et droit de Suse et gabelle de Nice de proche en proche dont la ditte dame et ses hoirs demeureront saisis et possesseurs jusqu'à l'entiere restitution de la dicte somme ou de ce qui en aura été receu ». Si le duc meurt le premier, la princesse aura un douaire de 30.000 livres par an « qui lui est et lui sera assigné sur les pays de Bresse, Bugey, Verromez (Valromey) et autres pays du dit seigneur de Savoie et aussi de proche en proche. » Le contrat définitif fut signé le 27 juin 1559 en l'hôtel des Tournelles en présence des notaires et secrétaires de la maison et couronne de France et conseillers et secrétaires d'état des finances... de l'Aubespine, du Thiers, Bourdin et Robertet. Tout, on le voit, est spécifié et garanti avec le plus grand soin [1].

A la dot indiquée plus haut s'ajoutait un trousseau qui représentait une somme considérable. Nous pouvons nous en rendre compte par un mémoire manuscrit conservé à la bibliothèque nationale [2]. Ce mémoire contribue à nous faire comprendre, ainsi que le document cité plus haut [3], ce qu'était l'état de maison d'une princesse de ce temps. Il nous fait connaître aussi les étoffes et les couleurs les plus recherchées alors. Le service des écuries, chevaux, voitures, bêtes de somme, litières, chariots d'usage divers y prend une importance qui n'aurait plus sa raison d'être de nos jours où les transports sont devenus beaucoup plus faciles. Pour l'ameublement, où le velours et les étoffes d'or et d'argent dominent, nous voyons par exemple une tapisserie de velours cramoisy avec...

1. En sept. 1564, la duchesse dut s'adresser au conseil du roi Charles IX pour obtenir une indemnité qui compensât les pertes qu'elle avait faites dans ses revenus du Berry par suite des diminutions qu'on avait dû consentir aux fermiers des impôts « pour la pitié et pauvreté que le roi a reconnu dans la province ». *Arch. Nat.* Mémoriaux des Chambres des Comptes P. 2313, p. 429 : Lettres patentes de Charles IX du 12 oct. 1565.

2. *Man. français*, n° 3119, f° 50 et 55.

3. V. ci-dessus *Revue des Études historiques*, année 1901, p. 495.

Digitized by Google

« layses d'orfrise qui sera pour sa chambre avec le lit grand ciel et daiz de mesme, chaise, tabouret, puis un tapis de velours violet avec un passement et une frange d'or à l'entour pour sa table de nuit ». Ce qui est plus caractérisque, c'est la liste des objets destinés plus particulièrement à la toilette ou aux soins de la personne ; ils sont nombreux. On y voit : une poche de velours violet à mettre ses peignes avec passement d'or à l'entour ; deux petites espoussettes le manche de velours violet accoutré et doré pour nettoyer ses peignes... deux vergettes pour nettoyer ses besongnes de velours, le manche de velours violet, accoutré d'or ; une pelotte de velours violet accoutré d'or à l'entour, un poinçon et une longue esguille d'or, deux petites chauffrettes d'argent ainsy qu'on en monstrera le patron, une bassinoire d'argent, un petit bassin d'or pour laver la bouche, un bassin à laver la tête, une cuvette à laver les jambes, plusieurs « coquemards » ou bouillotes à gros ventre. Suivent d'autres meubles plus intimes qui sont désignés avec une netteté et une simplicité d'expression qui ne laissent aucun doute sur leur usage.

Les robes sont nombreuses et riches ; chacun des articles qui les concerne est accompagné de la mention « et cottes de mesme ». On y voit :

2 accoutrements de pierreries [1].
6 robbes de toile d'orfrize.
2 robbes de broderie.
4 robbes de toile d'or et d'argent.
1 robbe de velours cramoisy à passement d'argent.
1 robbe velours noir à passement d'or et argent.
1 robbe de velours noir à passement d'argent seulement.
1 robbe de satin blanc à passement d'or.
1 robbe de damas blanc à passement d'argent.
1 robbe de damas cramoisy à passement d'or.
1 robbe de satin jaune paille à passement d'argent.
1 robe de satin blanc avec de l'or et de l'argent.
1 robe de satin violet avec de l'or et de l'argent.
1 robe de damas gris avec de l'or et une cote de satin gris avec de l'or.

A la suite de ces robes qui, avec raison, sont inventoriées, comme

1. Nous pouvons nous rendre compte de ce que ce genre d' « accoutrement » représentait de luxe par divers portraits du temps, par exemple le portrait d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, par Clouet (au Louvre).

Digitized by Google

on le ferait pour des pièces d'orfèvrerie ou de joaillerie, sont indiquées une série de robes non numérotées, sans or ni argent, en satin, damas et velours. Il y a là de quoi suffire au luxe le plus exigeant d'autant plus qu'il ne s'agit pas, on le voit, de ces habillements de fantaisie, de ces frivolités chiffonnées destinées à ne paraître qu'un jour. Cependant les Français passaient déjà pour aimer à changer souvent de costume, et pour préférer les étoffes de peu de valeur aux étoffes solides qui coûtaient cher et duraient ongtemps ; mais ici le nombre des ajustements permettait de concilier la variété et la qualité [1]. En revanche, nous pouvons nous étonner du peu d'importance que la lingerie tient dans ce trousseau [2]. Douze *linceux*, douze chemises de jour et douze de nuit ; c'est peu à côté de la liste des robes que nous venons de donner, quoi qu'on y ajoute de la toile de Hollande « pour faire le demourant du linge selon le besoyng ».

Les poètes ne sont pas moins occupés que les ouvriers et les artistes des deux côtés des monts ; en latin comme en français, ils méditent leurs odes et leurs épithalames. La Savoie, dans des distiques latins qu'on peut attribuer à Philibert Pingon, rend grâce à Marguerite d'avoir ramené le duc exilé dans la terre de ses ancêtres. « Ni les efforts de tant de rois illustres, ni les souverains pontifes, ni les épées menaçantes, les machines de guerre battant les murs avec le bruit de la foudre, la terre trempée de sang, ce que nulle force n'avait pu faire, Marguerite l'a fait ! Couvrez donc le sol de feuillage, l'âge d'or de Saturne est revenu [3]. » Ailleurs, on applique fort à propos à l'heureux événement le passage de l'Évangile : « Simile est regnum cælorum homini negotiatori quærenti bonas Margaritas. Inventa autem una pretiosa Margarita abiit et vendidit omnia quæ habuit et emit eam [4]. »

1. « Les Gênois (pour les soieries et les draps) font (avec la France) des profits incroyables ; leur travail est tout à fait du goût des Français, c'est-à-dire qu'ils font des draps qui ont peu de prix et encore moins de durée. C'est justement ce qu'il faut aux Français qui s'ennuieraient à porter le même habit trop longtemps. » (Marino Cavalli, *Relation de 1546*).

2. Il en était encore de même en France sous Louis XIV, comme on le voit notamment dans l'inventaire du fils de Madame de Sévigné.

3. *Archives de Turin*. Histoire de la maison de Savoie, 3e catégorie, paquet 10, n° 12 ; dans le même paquet se trouve sous le n° 13, une ode en français à l'honneur de Madame Marguerite.

4. Le passage de Saint-Mathieu, XIII, 45 et 46, est inscrit sur la feuille de garde d'un élégant manuscrit in-12, relié en velours bleu, conservé à la bibliothèque du roi à Turin (n° 84 des livres à miniatures).

Digitized by Google

En France, Jodelle écrit un épithalame. Jacques Dubois publie une *Comédie et Réjouissance de Paris sur les mariages du Roi d'Espagne et du Prince de Piedmont* où il nous montre les trois filles de Paris, la Cité, la Ville et l'Université venant complimenter les nouveaux époux. Jacques Grévin compose une *Pastorale sur les mariages de très excellentes princesses Madome Elisabeth, fille ainée de France et Madame Marguerite, sœur unique du roi* [1]. Belleforest fait sortir de sa plume infatigable une pièce de circonstance aussi médiocre que ses autres productions [2]. De tous nos auteurs, ce fut Joachim du Bellay qui, comme on devait s'y attendre, eut le plus à faire en cette occasion. Il rima les devises du brillant tournoi qu'on préparait et qui devait se terminer de façon tragique [3]. Il composa aussi un épithalame qui devait être chanté au festin nuptial. Cet épithalame était dialogué et constituait une véritable pièce de théâtre. Du Bellay nous apprend qu'il avait choisi pour le chanter « trois vierges natives de Paris, filles de Jean de Morel, gentilhomme ambrunois (d'Embrun) et de demoiselle Antoinette De Loyne, couple non moins docte que vertueux. Elles s'appellent Camille, Lucrèce et Diane. Ces trois filles sont si bien instruites en langue grecque et latine qu'il m'eut été malaisé d'en trouver

1. Cette pastorale aurait été imprimée dès 1559 (à Paris, chez Martin l'Homme in-4) si l'on en croit Draudius (Georges Draud), sa *Bibliotheca exotica* imprimée avec sa *Bibliotheca classica*, Francforth, 1625. M. Lucien Pinvert qui nous fournit cette indication dans son savant ouvrage sur *Jacques Grévin* (Paris, Fontemoing, 1898, in-8) n'a pu retrouver cette édition. Mais cet opuscule a été reproduit dans *l'Olimpe de Jacques Grévin de Clermont-en-Beauvoisis. Ensemble les autres œuvres poétiques dudict auteur, à Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne MDLX.* Cette pastorale fut représentée en 1560. Nicolas Denizot, Étienne Jodelle et Jacques Grévin représentaient les trois Bergers. Collin, Ténot et Jaquet.

2. *Chant pastoral sur les noces de Philippe d'Autriche roy des Espagnes et Madame Élizabeth fille ainée du roi très chrétien Henri II et d'Emmanuel-Philibert duc de Savoye avec Madame Marguerite fille et sœur des rois François Ier et Henri II.* Paris, chez a Brieze, 1559, in-4.

3. Dans sa devise « pour M. de Savoye », il exprime la même idée que Philibert Pingon dans ses distiques latins :

Celui qui veut gloire immortelle avoir,
Doit assembler les lettres et les armes.
Mars l'a nourri au milieu des alarmes
Pallas en elle a monstré son savoir.
Ainsi, après une cruelle guerre,
Le sage Grec, par les flots étrangers,
Ayant Pallas pour guide en ses dangers,
Recouvre enfin la paternelle terre.

Digitized by Google

d'autres de leur age plus dignes d'estre introduites en si excellent sujet. » Elles parlaient de plus l'italien et l'espagnol ; elles avaient d'ailleurs de qui tenir. Sans parler de leur père qui occupe un rang honorable au milieu des amis de la Pléiade, leur mère était elle-même une helléniste distinguée et faisait des vers grecs et latins. Camille surtout, malgré son jeune âge, s'était déjà placée au premier rang des femmes littéraires de son temps, et Dorat a dédié une de ses poésies latines *ad doctissimam virginem Camillam Morellam* [1]. En complétant ce que nous dit du Bellay, par un manuscrit de notre bibliothèque nationale mis en lumière par M. de Nolhac [2] dont on ne peut manquer de rencontrer les ingénieux travaux, chaque fois qu'on s'occupe de la Renaissance, nous pouvons nous rendre compte de ce que devait être ce spectacle. Le fond était un dialogue entre la muse et le poète où intervenait d'abord un personnage symbolique représenté par Antoinette De Loyne. Elle réveillait trois jeunes filles qui n'étaient autres que ses enfants, Camille, Lucrèce et Diane auxquelles du Bellay avait donné un rôle en rapport avec leur nom. Camille, l'homonyme de la belle guerrière de Virgile, était costumée en amazone ou en Pallas « l'armet en teste, la gorgone en son bras gauche » ; Lucrèce en « gentildone » romaine ; Diane en nymphe et déesse « son arc et flèche au poing ». Le poète aurait été représenté par leur jeune frère Isaac de Morel, habillé en Orphée à l'antique, couronné de lauriers, une harpe à la main.

Le dialogue ne fut pas joué. On sait, en effet, comment ces fêtes furent interrompues par la plus imprévue des catastrophes : le roi fut blessé mortellement dans une joute courtoise par un de ses officiers, Montgomery [3]. Quand le malheureux prince, quatre jours

1. V. Robiquet, *De Johannis Aurati... Vita et latine scriptis poematibus*, Paris, in-8, 1887, p. 133. On trouve des lettres de Camille Morel dans la collection Camerariana à Munich et de la corresp. de Sainte-Marthe (Bibl. de l'Inst. 292, fol. 44 et 46).

2. *Lettres de Joachim du Bellay*, Paris, Charavay, 1888, p. 35-36. *Bibl. Nat.*, *Man. fonds français* 4600, fol. 302.

3. Montgomery n'était pas capitaine des gardes, comme on le dit souvent, mais lieutenant de son père, M. de Lorges, qui, lui, était le capitaine des gardes. Le roi avait déjà fait deux courses, l'une avec le duc de Savoie, l'autre avec le duc de Guise. Le duc de Savoie s'était présenté le premier tout armé, a la fin du disner. « Le roi lui dit en riant qu'il serrât bien le genoulx, car il l'allait bien ebransler sans respect de l'alliance ny de la fraternité. La dessus ils sortent de la salle pour venir monter a cheval et entrent au lieu où le roy fit une très belle course et rompit fort bravement sa lance. M. de Savoye semblablement la sienne ; mais il employa l'arson, le tronson (de la lance) jecté, et bransla quelque peu ; (ce) qui diminua la louange de course. Toute-

Digitized by Google

après seulement, reprit quelque connaissance, il se montra surtout préoccupé de hâter le mariage de sa sœur, voulant qu'il fut célébré pendant le peu de temps qui lui restait à vivre. La cérémonie eut lieu cinq jours après que le roi en avait donné l'ordre formel. « Les susdites nopces ressemblaient mieux à un convoi de mortuaire et a funérailles qu'a aultre chose : car, au lieu de haultbois, violons et autres réjouissances, ce n'estoient que pleurs, sanglots, tristesses et regrets; et, pour mieux représenter un enterrement, ils épousèrent ung peu après minuit en l'église Saint-Paul avec torches, flambeaux et toultes aultres sortes de luminaire pour éclairer toute la suite : car le roy avoit déjà perdu la parolle, le jugement et tout usaige de raison, ne connaissant plus personne. Si bien que le lendemain des nopces, qui estoit le dixiesme de juillet 1559, Dieu en fyt à sa volonté et luy rendit l'esprit [1]. »

Ce triste événement vint ajouter au chagrin que causait le départ de Marguerite; ce chagrin était si vif que même la mort d'un roi, et dans de si tragiques circonstances, était incapable de faire diversion. Nous en avons déjà vu plus d'une manifestation touchante et nous ne reviendrons pas sur ce point.

Dans la situation plus considérable qu'elle était appelée à occuper, elle se trouva sans effort à la hauteur de ses nouvelles obligations comme épouse, comme mère et comme souveraine. Dévouée à son pays d'adoption, mais gardant son amour pour sa véritable patrie, elle s'efforça de concilier ses deux devoirs d'Italienne et de Française, chose fort difficile auprès d'un époux qui était « Espagnol à bruler », et elle y réussit, grâce à cette habileté simple et gracieuse, à cette intelligence pleine à la fois de finesse et de droiture, à cette persévérance douce et ferme dans le bien que l'on avait déjà pu apprécier en elle. Elle resta ce qu'elle avait été jusque là, « une des plus sages, vertueuses et humaines princesses de son temps ».

fois plusieurs attribuèrent cette faulte a son cheval rebours. » (VIEILLEVILLE, liv. VII, ch. 27). Il courut ensuite avec le duc de Guise; puis vint la rencontre fatale avec Montgomery.

1. VIEILLEVILLE, VII, 28.

Digitized by Google

La Duchesse de Savoie [1].

Marguerite de France, avant son mariage, avait donné des preuves d'un mérite éminent. Cependant, si on veut la bien connaître, il est indispensable de la suivre sur le trône ducal de Savoie, d'indiquer la part qu'elle a prise au gouvernement du pays, le bien qu'elle a fait, le mal qu'elle a empêché, la manière dont elle a traversé les difficultés et les épreuves, soit politiques, soit morales, qui ne lui manquèrent point. Pour suffire à ce nouveau rôle, sa vertu et son intelligence n'eurent pas besoin de grandir; mais, elle eut à leur demander davantage comme elles s'y montrèrent plus complètement.

1. LA QUESTION FRANCO-ESPAGNOLE. — LA REDDITION DES PLACES. — RÔLE DE MARGUERITE DANS LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA SAVOIE.

Les Français mêmes seraient mal venus à blâmer la princesse Marguerite d'avoir défendu, sans arrière-pensée, les intérêts d'un État dont elle était devenue la souveraine : autant reprocher alors à Anne d'Autriche son énergie à soutenir le parti de la France dans

1. Antonio Manno et Vincenzo Promis, *Bibliographia storica degli stati della monarchia di Savoia*. — Guichenon, *Histoire de Savoie*. — Giovanni Tonso ou du Tonsi, *De vita Emmanuelis-Philiberti, Allobrogum ducis*, Turin, 1596, in-f°, ou Milan, 1603, in-4°. — Adriani, *Storia dei suoï tempi*, faisant suite à Guichardin, Florence, 1583, in-f°. — Ercole Ricotti, *Degli scritti de Emmanuele Filiberto* dans les *Memorie della reale Accademia di Torino* (vol. XVII, 2e partie, p. 69). Ricotti a publié plusieurs lettres de Marguerite et de son époux. — De Thou, *Histoire*, principalement livre 27. — Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*. — Monod, *Alliance de France et de Savoie*, Lyon, 1596, in-4. — *Le Journal* de Pierre de L'Estoile. — Hilarion de Coste, *Les Éloges et les vies des reines et princesses, etc...* chez Cramoisy, 1647, in-4, tome II, p. 278-291. — Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, 1861 et suiv., in-12, le vol. II. — Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la maison de Savoie*, Turin, 1816, in-8. — Cosci, *L'Italia durante le preponderanze straniere* (1530-1789). Cet ouvrage fait partie de la *Storica politica d'Italia scritta da una societa d'amici sotto la direzione dell comm. prof. Pasquale Villari*. — Nous indiquons aussi, pour mémoire, deux ouvrages faits presque complètement avec l'histoire de Guichenon : Bruslé de Montplainchamp, *Histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, gouverneur général de la Belgique*, Amsterdam, 1692, in-12 et Ducros, *Histoire d'Emmanuel-Philibert*, Paris, 1838, in-8. — Nous nous servirons beaucoup des *Ambassadeurs vénitiens* qui, n'écrivant pas pour le public, ne cherchent pas à flatter et veulent seulement voir et dire juste. — Les renvois aux recueils manuscrits seront faits en leur lieu.

Digitized by Google

sa lutte contre l'Espagne. Mais nous devons admirer sa fermeté à concilier ce devoir avec un amour persistant et actif pour sa véritable patrie. Nous devons lui savoir gré de ses efforts infatigables pour maintenir entre la Savoie et la France une alliance chère à son cœur et qu'elle jugeait avec raison également utile aux deux pays. Or, ce n'était pas chose facile, et on le vit bien, lorsqu'elle ne fut plus là [1].

Sans doute, grâce à Du Bellay-Langey, grâce à Brissac, le Piémont était presque devenu une terre française. La cour de justice de Turin était en somme un parlement français, l'université de Turin, une université française. « Déjà à Turin, dit Vieilleville, on parlait aussi bon français qu'à Lyon, car les habitants quittaient leur langage naturel d'italien corrompu pour apprendre le nôtre et s'y délectaient. » Mais Emmanuel-Philibert, quoique Français par sa race, sa première éducation et son langage était, par ses sympathies « Espagnol pour la vie ». C'était la France qui l'avait dépossédé de ses États ; c'était l'Espagne qui l'avait pour ainsi dire recueilli, lorsqu'il n'était qu'un prince sans terre et qu'il cherchait un asile. C'est à l'Espagne qu'il devait sa gloire et sa fortune ; et, en dehors même de tout sentiment d'ambition ou d'égoïsme, un guerrier comme lui ne pouvait oublier la confraternité d'armes du champ de bataille de Saint-Quentin.

On demandait un jour à Emmanuel-Philibert de quel côté pencherait la balance dans une guerre qui paraissait sur le point d'éclater de nouveau entre la France et la maison d'Autriche : « Du côté où je mettrai mon grain, » répondit-il [2]. Ce mot, si fier dans sa forme modeste et dont l'histoire de la maison de Savoie a plus d'une fois prouvé la justesse, fait sentir combien il nous importait, surtout au lendemain d'un traité qui détruisait notre domination au delà des monts, de détacher de l'Espagne et de maintenir dans notre système politique le prince qu'on appelait avec raison « le portier des Alpes » et qui tenait aussi la clef du Milanais.

Le traité de Cateau-Cambrésis avait décidé que Henri II continuerait à occuper militairement Turin, Pignerol, Quiers (Chieri), Chivasso, Villeneuve d'Ast (Villanova d'Asti) jusqu'à ce que les

1. V. ci-dessous p. le témoignage des Espagnols sur ce point.
2. Cité par J. de Crozals, *Unité italienne*, p. 32, d'après Joseph de Maistre.

Digitized by Google

prétentions du roi comme héritier de son aïeule Louise de Savoie eussent été jugées par arbitre dans un délai de trois ans. Par contre, Philippe II était autorisé à conserver pendant le même délai les positions importantes de Verceil et d'Asti.

Au moment où l'expiration du délai approchait, la duchesse de Savoie venait de donner le jour à un fils. La succession était assurée, et la mère qui prenait par là une plus grande importance officielle mit tous ses soins à amener l'évacuation du territoire occupé par les garnisons françaises. C'était supprimer une cause permanente de mécontentement entre les deux gouvernements et une tentation pour le duc de se tourner contre nous à la première occasion. C'était aussi le seul moyen de mettre à son tour Philippe II en demeure de retirer les garnisons espagnoles d'Asti et de Verceil. C'était d'ailleurs sur la question de ces places qu'elle s'était, pour la première fois, mêlée des affaires de Savoie. Dès le 17 mai 1559 (elle n'était encore que fiancée à Emmanuel-Philibert), elle écrivait à Philippe II pour le prier de transporter la garnison espagnole de Verceil dans la place forte de Santhia, place qui ne devait pas être démantelée : le roi, son frère, lui en avait donné la promesse. Elle était certaine que le roi d'Espagne était bien disposé en faveur du duc et elle espérait qu'il ne refuserait pas sa première requête. Elle charge le président de L'Hospital de la négociation [1].

Quelques années plus tard, elle obtint la restitution de toutes les places que nous tenions encore en Piémont, sauf Pignerol, le duc de Savoie ne donnant en échange de sa capitale et des trois autres villes qu'on lui rendait que les postes de Savigliano et de la Pérouse. Vainement notre gouverneur militaire, Bourdillon de la Platrière, fit-il les plus pressantes et énergiques représentations au roi, Catherine de Médicis écrivait à sa belle-sœur que Charles IX, le roi de Navarre, elle-même et tout le conseil étaient d'accord de ne pas tenir compte des réclamations de Bourdillon. Tout le monde comprit que ce résultat était dû à Marguerite : « La prudence de la duchesse, dit Le Laboureur, fut louée d'avoir conquis par son adresse les places qui restaient à rendre et que les commissaires ne purent défendre contre sa douce manière de soulever innocemment

1. Lettre autographe, écrite avec grand soin : on voit qu'elle s'est appliquée (Archives nat. K 1492, n° 39).

Digitized by Google

les cœurs et de forcer les places les plus imprenables [1]. » Le succès dut lui être d'autant plus précieux qu'il lui donnait, à la cour de Savoie, barre sur l'Espagne.

En effet, tant qu'elle vécut, elle put maintenir l'alliance de la France et de la Savoie, sans feindre pour l'Espagne des sentiments qu'elle ne partageait pas et sans dissimuler les susceptibilités du patriotisme français le plus fier. Lorsqu'elle apprit que la guerre civile éclatait dans les Pays-Bas, malgré sa bonté naturelle, « elle n'en fut point marrie. Car les Espagnols, disait-elle, se réjouissaient et se moquaient de nos discordes. Asture (à cette heure), ils en ont leur bonne part et ils ne s'en moqueront plus [2]. »

Malgré ces dissentiments, Emmanuel-Philibert conservait la plus grande confiance dans les talents et la capacité politiques de la duchesse. Elle avait le tact de se tenir en apparence en dehors du gouvernement. « Elle fait profession de se mêler peu des affaires, » dit un contemporain. Mais son influence qui ne s'imposait pas et ne se dépensait pas inutilement n'en était que plus grande, et « là où elle mettait la main », presque toujours elle réussissait à ce qu'elle voulait [3]. Le duc la tenait de lui-même au courant de toutes les affaires d'État et la consultait dans les cas difficiles. Il ne lui cachait, et pour cause, que quelques négociations avec l'Espagne. Mais elle devinait tout et le taquinait à ce sujet : « Eh!

1. V. Le Laboureur, addition aux *Mémoires de Castelnau*, 1er vol., p. 844 : *De la Restitution des places au duc de Savoie*. Pour la suite et le détail des négociations dont nous n'avons pas à nous occuper ici, voy. surtout : Ricotti, *Storia della monarchia Piemontese*, 2e vol. La remise officielle des places eut lieu le 2 novembre 1562. Le duc fit sa rentrée à Turin le 14 décembre suivant et y replaça la capitale de ses États. Voy. aussi Brantôme, *Éloge d'Imbert de la Platrière, seigneur de Bourdillon*, dans les *Capitaines illustres* et plusieurs pièces des Archives Nationales (K 1317) par ex. : les lettres patentes de François II (19 août 1559) pour régler le sort des officiers de justice qui exerçaient leurs fonctions en Savoie et qui se trouvent dépouillés brusquement de leurs places et privilèges.

2. « Lorsque les guerres civilles arrivèrent en Flandre, c'est elle la première qui nous en donna avis à notre retour de Malte ; mais assurez-vous qu'elle n'en fut point marrie. » Brantôme, *Éloge de Madame Marguerite de France*.

3. « E se ben madame fa professione di non ingerersi molto nei negozi, pero di quelle dove la mette la manno, molti si resolvono secondo la sua volontà. » L'évêque de Saluces, Fr. Agostino della Chiesa, qui écrivait vers la fin du siècle, confirme ce témoignage dans son *Theatro delle donne litterate* : « Con infinita modestia, poi qual conviene a donna veramente gentile, quando l'occasione si porgeva non ricusava di ragionar d'arme, di guerre, di negoti, di stati, come quella c'havendo congiunte insieme le vertù contemplative con le morale et attive, spesse fiare haveo preso il maneggio di cose grandissime in Francia e specissime di questo stato. »

Digitized by Google

bien ! Monseigneur, vous disiez que le roi Philippe s'empresserait de vous rendre vos places et qu'il n'y aurait de difficulté qu'avec les Français. Or, ceux-ci vous ont rendu les places qu'ils avaient conquises sur vous de bonne guerre, et les Espagnols ne pensent même pas à vous restituer celles qu'ils vous ont soustraites sous prétexte de les défendre [1]. » Il est probable qu'Emmanuel-Philibert, quelque Espagnol qu'il fût de cœur, trouvait difficilement une réponse. Philippe II lui-même n'eut plus de prétexte à opposer aux revendications de la Savoie et, pour mettre fin à sa fausse situation, il dut se décider à abandonner Asti, Santhia et Verceil. C'était une compensation à nos sacrifices : les Espagnols étaient éloignés des Alpes françaises, tandis que par Pignerol, le marquisat de Saluces, les terres dauphinoises d'Exilles et des environs, nous restions maîtres d'une partie des passages. En France, comme en Italie et en Espagne, l'habileté de la duchesse à qui l'on avait fait honneur du départ des garnisons françaises fut aussi regardée comme la principale cause des restitutions consenties par les Espagnols. Aussi bien les deux négociations étaient-elles connexes, car jamais les Espagnols n'auraient rendu les forteresses qu'ils occupaient si les Français n'avaient rendu les leurs [2].

2. MARGUERITE ET EMMANUEL-PHILIBERT

C'est ce que dit formellement l'ambassadeur vénitien. Les représentants de la sérénissime République se rendent bien compte de l'influence de la duchesse dans l'État et en conséquence s'occupent beaucoup de sa personne. Ils font plus d'une fois son portrait. Ils sont d'accord pour admirer, comme l'avaient fait leurs compatriotes envoyés à la cour de France, son intelligence supérieure (*bellissimo ingegno*), sa bonté, son instruction exceptionnelle, sa grande âme « conforme à la grandeur du sang d'où elle est sortie » ; ils sont frappés de la facilité et de la justesse de sa parole : « Madame parle admi-

1. V. Alberi, *Relazione degli Amb. Venet.*, 2e série, vol. II, p. 54 (*Relazione di Sig. Cavalli*, 1564).

2. En dépit de la politique, Marguerite semble avoir conservé des relations assez cordiales avec son neveu par alliance, le roi d'Espagne. V. Arch. Nat. K 1492, n° 73 et n° 119 deux lettres de Marguerite à Philippe II.

Digitized by Google

rablement bien de toutes choses. » Ils ont, de plus, à apprécier son sens politique. « Elle raisonne merveilleusement des affaires d'État. » Mais ils trouvent, en général qu'elle n'est pas bien belle (*non è molto bella*). Les Vénitiens, il est vrai, sont difficiles et en ont le droit. Habitués au type splendide de femme que le pinceau de Giorgione, de Titien, de Palma le Vieux et même du moine Fra Sebastiano del Piombo, a consacré justement vers cette époque, ils se font de la beauté féminine une conception exclusive qui les prépare mal à comprendre le charme du type français. Ils reprochent surtout à la princesse française d'être trop maigre, tout en reconnaissant que son visage et l'ensemble de sa personne manifestent la grâce et la majesté [1].

Dans les premiers temps qui suivirent le mariage d'Emmanuel-Philibert, les ambassadeurs vénitiens constatent que la duchesse n'a qu'à se louer de son époux. L'un d'eux dit que « le duc aime et honore Madame autant qu'une femme peut être aimée et honorée de n'importe quel mari ». Ces sentiments l'étonnent un peu, il est vrai, à cause sans doute de la différence des âges, car il ajoute : « D'où je conclus que, si cet amour est vrai, le duc est le plus amoureux des époux qui existent et que, s'il est faux, le duc est un comédien sans pareil, le plus artificieux des hommes (*artificiosissimo senza pari*) [2]. »

Cette situation, fondée ou non sur des sentiments sincères, ne devait pas durer longtemps [3]. Bientôt la duchesse ne peut se faire illusion sur les infidélités de son mari, et, malgré toute sa sagesse, malgré toute sa dignité, elle ne parvient pas toujours à cacher combien elle en souffre. « La duchesse, dit encore l'ambassadeur vénitien, est plus que médiocrement jalouse du duc, lequel, à vrai dire, lui en donne quelque occasion. Elle ne porte de haine à aucune personne au monde si ce n'est à ceux qui facilitent au duc ses intrigues. Ceux-là, elle les fait chasser de ses appartements

1. Tonso dit à peu près de même, mais avec plus de bienveillance : *Statura corporis nec procera, nec brevis; vultus vero liberalis et venustus et decorus qui. in medio mulierum cætu positam, reginam indicaret.*

2. Emmanuel-Philibert portait pour l'amour d'elle une croix d'or entourée d'une guirlande de grosses perles. Au-dessus était placé la couronne ducale avec ces mots : *quis diceret laudes?* Qui pourra la louer (dignement)? V. Guichenon, p. 781.

3. V. Alberi, *Relazione di Cavalli*, tome II, p. 54. *Relazione di Boldu*, tome I, p. 422. — Boldu écrivait en 1561, Cavalli en 1564.

Digitized by Google

(*stanze*) et ne leur permet plus d'y rentrer. » Elle ne parle pas de cela ouvertement. » Cependant elle m'a dit que depuis qu'elle a perdu l'espérance d'avoir des enfants (*di poter piu far figliuoli*), elle se résigne sans se tourmenter davantage à ce que le seigneur duc aille où il lui plaît, pourvu qu'il se garde de tout mal. « *Ma che si duol bene di quelle che l'hanno sviato da leï per far lo andar da altre donne in tempo che la poteva far al meno uno o due filioli ancora.* » Ce sont là de courageuses paroles ; mais on y sent, au fond, une véritable mélancolie. Verra-t-on dans cette mélancolie une faiblesse? Lui préférerait-on l'insensibilité? N'est-ce pas là, au contraire, un charme de plus? La raison domine, mais n'est pas victorieuse sans combat. Souvent l'impassibilité « prouve plus la faiblesse de la passion qu'on a vaincue, que la force de la raison qui a remporté la victoire ».

Cependant les amours passagères d'Emmanuel-Philibert n'enlevaient rien à l'estime et à la confiance qu'il conservait pour la duchesse, ni aux respects qu'il lui témoignait. Il lui parlait toujours la toque à la main et ne se couvrait jamais devant elle. D'ailleurs leurs goûts et leurs aptitudes communes pouvaient maintenir entre eux, malgré bien des causes de dissentiment, une constante sympathie d'esprit. C'est ici peut-être le lieu de faire connaître, du moins comme homme privé, le célèbre époux de notre Marguerite ; nous pourrons ainsi mieux comprendre l'influence qu'elle eut sur lui et, par là, sur le gouvernement de Savoie.

Grâce encore aux ambassadeurs vénitiens, il nous est facile de nous en faire une idée assez complète, au physique comme au moral. Ils nous le représentent de petite taille, blanc de carnation, blond de cheveux et de barbe, sans un poil blanc, les jambes un peu arquées. Son extérieur est gracieux et aimable. Il est de tempérament flegmatique. Sa complexion est tout à fait saine, quoiqu'il soit exposé à des maux de reins, maladie héréditaire dans sa famille [1]. Infatigable à la guerre et aux exercices du corps, il va de

1. Nos diplomates entrent même dans de si minutieux détails qu'ils semblent annoncer les journalistes *reporters* de nos jours. « Craignant, disent-ils, les attaques du mal auquel il est sujet, le duc suit un régime particulier. Il mange peu, mais des choses très nourrissantes (*carne de bone sostanza, pesci buonissimi*). Il ne mange presque jamais de salades, ni de légumes, ni de fruits d'aucune sorte et ne peut en aucune manière sentir le raisin. En Allemagne, ayant été par politesse obligé d'en manger un grain, il en fut malade ».

Digitized by Google

préférence à pied, joue à la balle et au mail plusieurs heures de suite, sans presque jamais entrer en sueur, quelque grande fatigue qu'il se donne. Jamais une parole deshonnête, si petite qu'elle soit, (*per minima che sia*), ne sort de sa bouche. Il ne jure jamais, sinon que quelquefois et fort rarement, il dira : « Foi de gentilhomme ! » (*fe di cavaliere* !) ou bien encore, il s'engagera à quelque promesse par la vie de Madame ou par celle du prince son fils. Lorsqu'il parle ainsi, on peut être tout à fait sûr (*sicurissimo*) que la promesse sera tenue, quelque graves qu'en soient les conséquences. Il est ennemi capital des blasphémateurs et les trouve dignes de mort. Aussi n'entend-on pas un blasphème dans ses états.

Son esprit est des plus heureux (*bellissimo*) et capable de toute science. Mais il s'est moins adonné aux lettres qu'aux connaissances qui peuvent servir au métier des armes, qui est sa principale profession. Ainsi il poursuit sans cesse des expériences pour le perfectionnement des engins de guerre, des poudres, des projectiles incendiaires (*fuochi artificiali*). Il s'occupait donc beaucoup « d'alchimie » c'est-à-dire de chimie [1] et, comme les mathématiques sont très utiles aux capitaines, il les étudiait aussi avec passion. « Tous les jours, il écoute une leçon d'Euclide ou de quelque autre géomètre, qui lui est exposée par un Vénitien fort savant, Battista Benedetti [2] ». Il dessine lui-même des plans de forteresse.

Il a grand plaisir néanmoins à converser avec des hommes lettrés et doctes et donne volontiers son opinion en toute matière, faisant toujours preuve d'une intelligence supérieure [3], *quoi qu'il n'ait jamais vu peut-être un livre d'Aristote et de Platon*. Cette dernière réflexion est bien digne d'un Italien de la Renaissance qui s'étonne qu'on puisse bien raisonner et bien parler, si on ne connaît pas les grands philosophes de l'antiquité. Quelque estime que l'on ait pour

1. On ne distinguait pas alors la chimie et l'alchimie, pas plus que l'astrologie et l'astronomie. L'inventaire des archives de Sardaigne, fait par l'administration française avant leur restitution à la maison de Savoie en 1815, signale dans le volume n° 7663 parmi les documents relatifs à Emmanuel Philibert : *Un Segreto per far l'oro ed un altro per liquefar l'argento di maniere ch'e possa entrar nelle piu sottile forme e fare i piu fini e delicati lavori.*

2. Ce dernier détail nous est donné par un rapport de Giovanni Francesco Morosini, lu au Sénat de Venise en 1570. Donc Emmanuel-Philibert avait quarante-deux ans lorsqu'il continuait de s'instruire avec tant d'ardeur.

3. Nous avons vu que les mêmes ambassadeurs remarquaient que la duchesse parlait aussi admirablement bien de toute chose.

Digitized by Google

les études classiques, on est aujourd'hui moins exclusif. Cependant il semble que le duc ait eu conscience de ce qui manquait à cet égard et de ce qui était aux yeux des contemporains une lacune grave, même dans l'éducation d'un prince. Car un témoignage postérieur nous apprend qu'il se faisait lire la *Morale* d'Aristote, quoiqu'il continuât à être surtout passionné pour les mathématiques [1]. Il lit volontiers tous les livres d'histoire, surtout en espagnol. L'espagnol est la langue dans laquelle il aime le mieux écrire et, lorsqu'il veut faire un long raisonnement sur choses sérieuses, il ne saurait, dit-il, le faire mieux en aucune langue qu'en espagnol. Il parle fort bien le français, et, à vrai dire, c'est sa langue naturelle. Il parle aussi l'italien excellemment, si bien qu'il peut parler espagnol aux Espagnols, italien aux Italiens, français aux Français. Il a pris un moyen ingénieux pour n'oublier aucune de ces langues : il a des domestiques de ces diverses nations, par lesquels il se fait servir à tour de rôle. « Pour le latin, je sais qu'il ne le parle pas, dit Morosini, et je crois qu'il ne l'entend guère ; car toutes les lectures qui lui sont faites à haute voix, il les veut en langue italienne et, s'il cite des phrases latines, il ne les achève pas, de peur sans doute de faire des fautes contre la grammaire. Il est très patient, ne se met jamais en colère. Aussi n'est-il pas très bien servi [2] ».

3. RÔLE DE MARGUERITE DANS LE MOUVEMENT INTELLECTUEL EN PIÉMONT. SES PROTÉGÉS FRANÇAIS ET ITALIENS

On peut voir, d'après ce qui précède, que le duc, comme la duchesse, avait l'intelligence ouverte et l'esprit cultivé. Ils devaient donc s'entendre parfaitement tous deux pour protéger les hommes distingués en tout genre. Parmi les titres qui recommandent Emmanuel-Philibert à l'estime de la postérité, les historiens contemporains signalent son empressement à appeler autour de lui des hommes de talent et de science. Ils citent Jean-Ambroise Barbavaria, Milanais, et Jean Malefosse de Bargi, « excellents théologiens », François Vico-

1. Rapport de Girolamo Lippomano (1573).
2. Comparer ce qui est dit ci-dessus de Marguerite de France. *Revue des Études historiques*. Nov.-Déc. 1901, p. 511, à la note 1.

Digitized by Google

mercato de Milan, Marc-Antoine Capra, Valeriolo, Jean Argentier, Eubuce et Eugène, « filosofes subtils et médecins très experts », François Otonar et Jean-Baptiste Benoît, Vénitien [1], profonds mathématiciens, Jean-Baptiste Giralde « poète et orateur excellent », Jean Manuce, François et Guillaume Pancirol, « tous trois grands juriconsultes ». Mais ce n'est pas à Turin qu'Emmanuel-Philibert les réunit tout d'abord. Turin était alors occupé par des garnisons étrangères ; il créa dès le mois de décembre 1560, c'est-à-dire quelques semaines seulement après son retour définitif dans ses États, l'Université de Mondovi ; il y appela quatorze professeurs [2]. Des maîtres qui se trouvaient encore à Turin reçurent l'ordre de se rendre à leur nouveau poste. Vainement, Tonsi, envoyé en ambassade auprès du duc de Savoie par Fernand d'Avalos qui commandait en Piémont au nom du roi d'Espagne, lui demanda-t-il, entre autres requêtes, la permission de conserver « l'illustre » jurisconsulte Aimon Cravete ; le duc accorda tout le reste, mais refusa fermement sur ce point. Même en rabattant ce qu'il convient de tant d'épithètes louangeuses, c'était là une réunion fort distinguée d'hommes de valeur, surtout pour un petit pays comme le Piémont et qui avait été le théâtre de si longues guerres. Marguerite eut sa grande part dans tout ce mouvement intellectuel. C'est grâce à elle que le duc fit les sacrifices nécessaires pour décider Antoine Gouvea à passer les monts. Elle connaissait en effet tout son mérite et l'avait déjà soutenu de ses encouragements lorsqu'elle était duchesse de Berry. Elle tenait à ce que son université de Savoie brillât par les études juridiques, comme continuait à le faire celle de Bourges.

La manière dont Marguerite savait s'occuper à la fois des deux

1. C'est le Benedetti cité plus haut.

2. L'Université de Turin, fermée en 1536, avait été ouverte par l'autorité française en 1553, puis fermée de nouveau en 1558. Cependant certaines chaires semblent avoir continué leur enseignement. Lorsque Emmanuel-Philibert fut rentré à Turin (déc. 1562) et y eut rétabli sa capitale, la ville voulut avoir de nouveau son université. Mondovi défendit ses droits. Après plusieurs années de contestations, Turin obtint gain de cause ; l'Université de Mondovi y fut transportée le 22 octobre 1566. — On remarquera le souci qu'eut Emmanuel-Philibert de donner à son université un caractère national. C'est lui qui, le premier des princes de Savoie, fit une ordonnance pour imposer l'emploi de la langue italienne dans tous les actes publics. Jusque là ils étaient rédigés en français ou en latin. Il n'y a guère alors qu'un artiste recommandable dans l'École piémontaise, le peintre Lanini, élève de Gaudenzio Ferrari, né en 1510, mort en 1580.

Digitized by Google

universités dont elle était la protectrice, se montre dans la continuation de ses rapports avec Cujas. On sait que cet homme éminent, fatigué de lutter contre les intrigues de Doneau et de Duaren, avait quitté la ville de Bourges. Son départ avait eu lieu au mois d'août 1557 et il avait été s'établir à Paris. Trois mois après des députés de la ville de Valence étaient venus l'y chercher et l'avaient décidé à venir professer dans leur université. Duaren étant mort à Bourges au mois de juin 1559, la duchesse de Berry, qui, devenue duchesse de Savoie, ne l'avait pas oublié, le pria aussitôt de revenir à Bourges : il céda à ses instances et dans sa lettre d'acceptation, il traita « d'éminent jurisconsulte et d'homme grandement regrettable » ce François Duaren dont il avait eu tant à se plaindre. Bel exemple de générosité pour un savant du XVIe siècle et même de tous les temps ! Son second professorat à Bourges dura de 1560 à 1566. A cette date, Marguerite l'appela à Turin en lui accordant, outre des frais divers et des indemnités de déplacement, le titre et les émoluments de conseiller du duc de Savoie. Cujas ne resta pas longtemps en Savoie. Il alla à Venise ; il alla à Florence où il sollicita en vain, malgré la protection de Philibert-Emmanuel, qu'on lui prêtât le manuscrit des pandectes florentines. Cosme de Médicis aurait voulu le fixer dans ses états. Mais Cujas était d'humeur assez vagabonde. En 1567 il était de retour en France et nous le retrouvons encore à Valence dès la fin de l'année. Ce ne devait pas être la dernière étape de la vie aventureuse qui devait se terminer à Bourges (1590). Marguerite l'avait fait remplacer dans cette ville en 1567 par François Hotman. Mais Hotman qui était calviniste, et calviniste militant, avait vu, cinq mois après, sa maison saccagée par le peuple et s'était enfui à Paris. Là il avait trouvé un refuge auprès de l'Hospital qui avait pu le faire nommer historiographe du roi [1].

En Savoie, comme en Berry, Marguerite avait eu au début, pour collaborateur dans son œuvre Michel de l'Hospital.

L'Hospital avait été déjà, on l'a vu, son chancelier à Bourges. Mais il y avait plusieurs années qu'il n'était plus à son service. Marguerite n'était pas de ces amis exclusifs chez lesquels l'amitié

1. V. *La vie de Cujas* par Berryat-Saint-Prix et l'article *Cujas* dans la *Biographie générale* de Didot.

Digitized by Google

semble n'être qu'une forme de l'égoïsme. Elle n'était pas de ces maîtres qui se gardent de faire valoir les mérites de ceux qui les entourent pour mieux accaparer leurs services ; en récompense de leur dévouement, ils les déprécieraient plutôt pour être plus sûrs de les garder auprès d'eux. Marguerite au contraire, ayant bientôt jugé à Bourges de la haute valeur de son chancelier, pensa qu'il était digne d'une situation plus brillante que celle qu'elle pouvait lui assurer. Elle fit au roi son frère un éloge si bien motivé de ses lumières et de son intégrité, qu'Henri l'appela au poste de président à la Chambre des Comptes de Paris[1]. A la mort d'Henri II, le cardinal de Lorraine son ami l'avait fait entrer au Conseil d'État. Mais à ce moment, Marguerite, devenue duchesse de Savoie, pouvait lui offrir une situation au moins équivalente : elle le réclama pour en faire le chancelier de sa principauté et l'emmena avec elle à ce titre, lorsque en novembre 1559, elle alla rejoindre à Nice son époux qui avait quitté la France avant elle. L'Hospital n'exerça que fort peu de temps ces fonctions. Car à la mort d'Olivier, il était rappelé par le roi François II pour occuper, avec le même titre de chancelier, la plus haute dignité du royaume de France[2].

Cette faveur exceptionnelle, il la devait certainement, avant tout, à l'intervention intelligente et dévouée de Marguerite. Elle continua à le protéger de loin, à le défendre contre les adversaires venus de divers côtés qui ne cessaient de l'attaquer dans l'entourage du roi. Elle le soutint courageusement après sa disgrâce. « Quels rois, quels confidents des rois, lui écrit l'Hospital dans une épître latine, n'as-tu pas suppliés en ma faveur ! Malgré la distance, ta bienveillance ne m'a jamais fait défaut. Sans toi, je languirais aujourd'hui dans l'oppression ou je serais enseveli dans la tombe[3]. »

1. Par lettres royales du 6 février 1554.

2. Sa nomination est datée du 30 juin 1560. Il fut question de donner pour successeur à l'Hospital, en Savoie, René de Birague, italien d'origine, qui avait été président du Sénat de Turin pendant l'occupation française. Il était alors en France, et Catherine de Médicis écrit à Marguerite (juin 1560) pour l'informer que Birague désirait entrer au service de la Savoie et s'enquérir des avantages qui lui seraient faits. François II avait déjà écrit à Philibert-Emmanuel dans le même sens. La négociation ne réussit pas, et le successeur de l'Hospital fut Thomas Languesque. Voy. *Arch. nat.* (J. 261[b], n° 74), une pièce datée de 1551 relative « a notre ame et feal conseiller et president de nostre court de Parlement seant a Turin... Me Renat de Birague. »

3. Michel de l'Hospital a reconnu, non seulement dans ses vers, mais encore d'une façon pour ainsi dire solennelle, dans son testament, qu'il devait sa fortune à Marguerite de France. Le passage mérite d'être textuellement cité : L'Hospital à son retour

Digitized by Google

En même temps que l'Hospital, comme après son départ, nous trouvons auprès d'elle, en Savoie, plusieurs de ceux auxquels elle s'était déjà intéressée lorsqu'elle était en France. Forget fut son secrétaire. Jacques Peletier lui dédia un poème sur la *Savoie*[1]. Jacques Grévin, le médecin-poète qui avait composé en son honneur une pastorale dont nous avons parlé, avait été obligé de quitter la France à cause des opinions hérétiques qu'on lui attribuait, avec raison d'ailleurs. Il quitta Anvers où il se trouvait encore au mois d'octobre 1567, faisant imprimer ses œuvres chez Plantin, lorsque Marguerite de France, connaissant les persécutions qu'il avait subies et les dangers qui le menaçaient encore l'appela

du Concile de Trente avait été en butte à bien des attaques, à bien des intrigues qui pouvaient perdre à jamais sa carrière. « Cependant, dit-il, Madame Marguerite, sœur du roi Henri II, princesse très vertueuse, me receust, n'estant pas seulement contente de m'avoir sauvé du danger, mais me donna un état de souveraine authorité dans sa maison et de grands moyens envers le prince. Par sa bonté et faveur, bientôt après je fus ordonné chef et superintendant des finances du roy en sa chambre des comptes et eslu du privé conseil après la mort du roy Henri et depuis choisi pour conduire Madame Marguerite sœur du roy, ma maîtresse, en la maison de son Mary nommé Philbert (*sic*). La je fis tout devoir estant près de la personne de ma chère maîtresse qui estoit grafvement malade. En ces entrefaites, arriva un courier en très grande diligence qui m'appela pour être chancelier, etc. » (Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 506.)

1. Sur Jacques Peletier, né au Mans en 1517, mort en 1582, voy. Hauréau, *Bibliothèque du Maine*, t. IX, p. 35-63. Peletier s'était fixé à Annecy où il publia son poème réédité de nos jours avec commentaires par M. Dessaix. Le titre complet de l'ouvrage est : *La Savoye de Jacques Peletier du Mans.* || — *A très illustre princesse Marguerite de France, duchesse de Savoye et de Bourg.* || — *Moins et Meilleur.* || — *a Anecy par Jacques Bertrand MDLXXII.* C'est un petit in-12 de 79 pp. Le poème écrit en décasyllabes est divisé en trois livres. Il débute par ces vers :

Vous de la Grèce hôtesses anciennes
Qui à présent êtes Savoisiennes,
Inspirez-moi les dons de votre dieu.
.....
Et toy, sans qui point de los mérite
Cete entreprise, ô franche Marguerite,
Illustre sang du Jupiter François,
Ici convient que Pallas tu me sois.

A la suite du poème sont imprimés un « Chant de l'auteur présenté à ma dite dame » et deux sonnets dont l'un rappelle les autres princesses qui ont honoré le nom de Marguerite et tout d'abord, celles qui ont brillé du côté des Pyrénées.

Tu t'enfles, Pau, de deux honneurs divers
Qui sont fondés dessus deux Marguerites :
Moncalier une orne de ses mérites
L'autre remplit Piémont, ains l'Univers.

Digitized by Google

auprès d'elle avec sa femme et ses enfants. « Français, poète et proscrit, dit M. L. Pinvert, il avait tout droit à sa protection ». Il arriva à Turin très probablement dès la fin de l'année 1567[1]. La duchesse en fit son médecin ordinaire, lui fit donner une charge de conseiller d'état de Piémont et de Savoie. Elle le comprit parmi les précepteurs de son fils et, comme nous l'apprend Colletet après de Thou, « se servit de son ministère en plusieurs affaires importantes à sa personne et à l'État ». Quelles furent ces affaires importantes? On n'a guère de renseignements sur ce point. On sait seulement qu'il alla à Rome où il composa vingt-quatre sonnets dans lesquels il ménage peu la cour papale et qu'il dédia à la duchesse de Savoie. Ce qui n'est pas douteux, c'est la faveur persistante dont il jouit auprès d'elle. Elle fut la marraine de sa fille à laquelle elle donna les noms de Marguerite-Emmanuelle et, lorsqu'il mourut, le 5 novembre 1570, elle dit qu'elle avait perdu non seulement son médecin pour les maladies du corps, mais son consolateur pour les angoisses de l'âme[2]. Elle continua sa bienveillance à sa femme et à sa fille[3] qu'elle retint auprès de sa personne tant qu'elle vécut. Delbène, après avoir été un de ses chevaliers servants, devint son maître d'hôtel. Il regrette alors d'avoir à s'occuper de l'administration de sa maison, au lieu de s'occuper seulement de son esprit. Ses poésies, quoique l'amour n'y tienne qu'une petite place, sont toutes pleines de l'image de Marguerite. Il la remercie de l'encou-

1. Jacques Charpentier, le terrible et fanatique doyen qu'on accusa plus tard d'avoir contribué à l'assassinat de Ramus, profita de son absence pour le faire rayer de la liste des docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris. Voy. Lucien Pinvert, *Jacques Grévin, sa vie ses écrits, ses amis*, Paris, Fontemoing, 1898, in-8°. Grévin avait été recommandé d'abord à Marguerite par Madeleine de Suze qui épousa Joachim de Warly, puis en 1562 Jean de Monchy, et était une grande amie de Marguerite et de Grévin. C'est à Madeleine de Suze et à son amitié pour Marguerite de France que Grévin fait allusion dans ce vers de sa pastorale.

« Madelon que Margot aime autant que soi-même. »

2. V. de Thou. Liv. XLVII, in fine : « Margarita eo non solum medico sed et consiliario in gravissimis negotiis semper usa est adeo ut, Grævino exstincto, se et valetudinis suæ curatore eximio et in animi anxietatibus amico solatore orbatam doleret ».

3. Il y a incertitude sur le sort des autres enfants de Grévin. Il semble que sans compter cette fille qui paraît être née en Savoie, il en avait d'autres au moment où il se rendit à Turin ; mais lui avaient-ils survécu ? (Voy. Pinvert, *op. cit.*). Les 24 sonnets écrits à Rome et dédiés à la duchesse de Savoie sont conservés dans deux copies à la *Bibl. Nat.* (fonds Dupuy, n° 843, fol. 2-7). Ils ont été publiés dans les *Variétés bibliographiques* de Édouard Tricotel. Paris, 1863, tiré à 250 exemplaires V. Pinvert, *op. cit.*).

Digitized by Google

rager à *tessere a suo nome opera di poesia.* C'est à sa demande qu'il composa la *Civitas veri seu Morum* qui ne parut qu'en 1609. Dans la treizième de ses odes, où il raconte sa vie, il dit comment il retrouva à la cour qu'il avait quittée la précieuse perle, ceinte d'une illustre couronne. Il y propose à son fils de changer les armes de leur maison et de placer sur le cimier des Del Bene au lieu d'un chien avec les mots : *Le plus fidèle*, une perle et cette devise : *Ceda e l'Oriente* (Cedat et Oriens) [1].

Delbène put voir, dans les États vénitiens où il passa quelque temps, le Tasse, dont la renommée commençait alors. Ici une question intéressante se pose. Marguerite de France connut-elle le Tasse ou du moins s'intéressa-t-elle à lui? Lui dut-il quelqu'une de ces recommandations qui le firent bien accueillir de Charles IX, lorsqu'il accompagna le cardinal Louis d'Este dans sa mission diplomatique en France? La chose est possible et même assez vraisemblable. Le Tasse s'était fait connaître dès 1562 par son poème de *Rinaldo*, et il est à croire que Marguerite en avait entendu parler. Dès 1565, il avait été appelé à la cour de Ferrare dont le duc était Alfonse II d'Este, fils de Renée de France, qui y résidait d'ordinaire elle-même et devait y vivre jusqu'en 1575. Or, Marguerite était la propre nièce de Renée et par conséquent la cousine germaine du duc Alfonse et de ses trois sœurs Anne, Lucrèce et Éléonore dont les deux dernières passent pour avoir occupé, la troisième surtout, une si grande place dans la vie morale du poète. On sait, d'autre part, par un bon nombre de lettres qui nous ont été conservées, que Marguerite était en relation suivie avec sa tante. Mais dans aucune de ces lettres il n'est question du Tasse, et, quelque désir que l'on ait de rattacher au souvenir de la « Muse de la Pléiade » le nom de l'auteur de la *Jérusalem Délivrée*, on ne peut faire à ce sujet que des conjectures. On sait avec certitude que le Tasse fut en relation avec Emmanuel-Philibert. A l'âge de trente-quatre ans, en quittant Pesaro, il se rendit à Turin où il se trouvait, comme l'indique sa correspondance, en octobre 1578. Mais c'était après la mort de

1. V. Coudere, *op. cit.* et ci-dessous p. 67. La correspondance de Catherine de Médicis parle plus d'une fois de del Bene. Une lettre de la reine mère, du 4 février 1568, est adressée « à M. Delbene chevalier servant de ma sœur, la duchesse de Savoie. » — M. Costa de Beauregard, dans ses *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie* (t. II, p. 6 et suiv.), donne la liste de plusieurs « personages illustres » du règne d'Emmanuel-Philibert, presque tous bien oubliés aujourd'hui.

Digitized by Google

Marguerite. M. Alexandre Vesme, dans son mémoire intitulé : *Tasse e il Piemonte*, ne semble pas s'être inquiété de la question que nous posons ici. Mais, dans ses minutieuses recherches sur les rapports du Tasse et du Piémont à propos du séjour du poète dans le pays, il avait de grandes chances de découvrir quelque témoignage relatif à la duchesse et certes, s'il l'avait aperçu, un érudit aussi avisé que lui ne l'aurait pas laissé échapper. Il y a donc, dans ce résultat négatif, de quoi décourager un peu les recherches ultérieures [1].

Quelque bien entourée qu'elle soit en Italie de savants et de poètes, soit qu'elle les y ait trouvés, soit qu'elle les y ait fait venir, Marguerite n'oublie pas ceux qu'elle a laissés en France. C'est vers le moment où elle nous quittait qu'Amyot publiait sa traduction de *La Vie des hommes illustres* de Plutarque. On sait le succès que ce livre eut auprès des femmes aussi bien que des savants : « Les princesses de France, dit Brantôme, entourées de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'édifiaient grandement aux beaux dicts des Grecs et des Romains remémorés par le doux Plutarchus. » Et Montaigne : « Sa merci (grâce à lui) nous osons à cett' heure (nous aultres ignorants) et parler et escrire : les dames en régentent les maîtres d'escole. » Or, parmi les femmes de son siècle, aucune n'était plus capable de goûter cette lecture que la duchesse de Savoie. Le plaisir qu'elle y prit lui fit regretter que l'on n'eût plus les vies d'Epaminondas et de Scipion qu'avaient faites, dit-on, le biographe grec. Sur son désir, Amyot entreprit de les composer. Mais elles ont été également perdues [2].

On a vu ce qu'elle avait fait pour L'Hospital. Quant à Ronsard, il est toujours son client attitré et elle écrit plus d'une fois à la cour de France en faveur du Prince du Parnasse français.

Elle ne refuse même pas d'intervenir pour de bien petits personnages. Sur sa demande, la reine d'Espagne, Élisabeth de France, écrit à Catherine de Médicis, sa mère, et à M. de l'Aubespine, secrétaire des commandements du roi son frère, pour obtenir la grâce de Francisque, le joueur de luth, qui avait été au service de la duchesse

1. V. *Miscellanea di Storia Italiana*, t. 27 (le 12e de la seconde série), p. 44-132, in-8, Turin 1889.

2. Les vies d'Epaminondas et de Scipion, insérées dans la traduction d'Amyot, notamment dans l'édition de 1606, ne sont pas de lui. V. Guichenon, *op. cit.*, p. 102.

Digitized by Google

de Berry avant de se rendre en Espagne où il avait cherché un refuge pour éviter le châtiment qui le menaçait [1].

Si elle n'oublie pas ses amis de France, elle n'en est pas non plus oubliée. Le diplomate de La Vigne, étant mort en route à son retour d'Orient « riche de plus de soixante mille écus, et des plus beaux meubles et plus exquis qu'on eut su voir », en fit madame de Savoie sa seule héritière, « pour avoir été sa seule bienfactrice et l'avoir advancé » [2]. Nous ne reviendrons pas ici sur les témoignages qui suivirent de près le départ de Marguerite de France pour l'Italie. Mais, plusieurs années plus tard, son souvenir semble encore aussi vivant et sa place reste vide à la cour de France. Dans une églogue composée en 1567, où les personnages Orléantin, Angelot, Navarrin, Guisin, Margot représentent le duc d'Orléans, le duc d'Anjou, le prince royal de Navarre, le duc de Guise et la princesse Marguerite, sœur de Charles IX, Ronsard place dans la bouche de Margot un bel éloge de la France où on lit, entre autres vers brillants :

Soleil, source de feu, haute merveille ronde,
Soleil, l'âme, l'esprit, l'œil, la beauté du monde,
Tu as beau t'éveiller de bon matin et choir
Bien tard dedans la mer, tu ne saurais rien voir
Plus grand que notre France... [3]

1. La duchesse de Savoie fut appelée en témoignage dans le retentissant procès de Françoise de Rohan et de Jacques de Savoie, duc de Nemours. Elle se montra peut-être trop favorable au duc de Nemours. Il était son cousin (fils de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Orléans-Longueville). De plus, en soutenant le parti du duc de Nemours, elle savait qu'elle entrait dans les sentiments de sa belle et brillante nièce Anne d'Este, veuve bientôt consolée du duc François de Guise, pour laquelle, du vivant même du duc, Jacques de Nemours avait conçu une passion qui ne l'avait pas laissée indifférente. D'ailleurs, lorsque Marguerite affirma que le duc de Nemours lui avait avoué qu'il n'épouserait jamais Mlle de Rohan, ce témoignage, quelque dur qu'il fût pour la malheureuse femme, était bien l'expression de la vérité : il n'était que trop d'accord avec ce que l'on sait du caractère de ce magnifique et peu scrupuleux personnage. (V. H. de La Ferrière, *R. des Deux-Mondes*, 1er oct. 1882, p. 649-672) et de Ruble : *Le duc de Nemours et Mlle de Rohan*. Plusieurs pièces relatives à ce procès sont conservées aux archives royales de Turin. (V. Nic. Bianchi, *Catalogo degli archivi di Stato Piemontesi. Materie politiche*, p. 219.) La duchesse de Guise épousa le duc de Nemours en 1566.

2. Brantôme, dans son *Éloge du maréchal de Vieilleville* (t. V, p. 68, éd. de la *Soc. d'hist. de France*). Brantôme dit que les 60.000 écus de la succession De La Vigne en représentaient 100.000 au temps où il écrivait. — V. ci-dessus *Revue des Études Historiques*, année 1901, p. 496.

3. On reconnaît là une imitation de la strophe du *Carmen sæculare* d'Horace : *Alme sol*, etc., imitée depuis par Castel dans son poème des *Plantes*.

Digitized by Google

Le poète compte, parmi les mérites de ce grand pays, l'honneur d'avoir donné le jour aux trois belles Marguerites dont la première est morte, et dont l'autre est présentement en Savoie. Plus loin, un poète voyageur raconte qu'il a vu le « Piedmont » et son duc, et, assise à sa droite, Marguerite la mère des vertus [1].

Cinq ans plus tard, c'est à elle que L'Hospital adresse sa dernière épître qui a dû de peu précéder sa mort [2] et où il épanche ses tristesses et ses souvenirs. Cette épître, écrite à la fin de la vie de L'Hospital, résume et caractérise, mieux que toute autre, l'ensemble des relations de la princesse et de l'illustre magistrat.

« Avant ton mariage, dit-il, tu te plaisais à lire mes vers ; mais aujourd'hui ton fils a tourné vers lui tous tes soins. Que ne puis-je chanter ce fils ! parler de sa beauté ! plus tard raconter ses hauts faits et célébrer ses vertus soit dans la paix soit dans la guerre ! Mais laissons aujourd'hui ce soin à d'autres : la vieillesse et plus encore le malheur m'accablent. J'ai perdu toute espèce de goût pour la poésie depuis que tu n'es plus là lorsque justement la guerre civile déchire la patrie. »

Et il ajoute, témoignage honorable entre tous pour sa noble amie :

« Tu n'es plus là pour me réconforter, pour soutenir mon courage, *pour me donner des conseils*. Tu n'as pas oublié, je l'espère, que j'avais l'habitude de te confier les affaires d'État, de te consulter dans les cas embarrassants intéressant la politique, comme j'avais également recours à toi pour mes affaires privées que tu as plus d'une fois sauvées de la ruine [3]. Maintenant que je n'ai plus cette consolation, pourquoi vivre à la cour? Dans mon exil, honorable comme ceux d'Aristide et de tant d'autres grands citoyens auxquels d'ailleurs je ne prétends pas me comparer, je suis heureux autant que je puis l'être lorsqu'il m'est interdit d'être utile à

1. Cette églogue est l'églogue I. Cf. une autre pièce de Ronsard, *Monologue ou Chant Pastoral*, dédié à Marguerite de Savoie et placé à la suite de l'églogue III.

2. L'Hospital y rappelle en effet le massacre de la Saint-Barthélemy. Il y raconte comment sa fille, qui se trouvait par hasard à Paris, fut sauvée par Anne d'Este, cousine de Marguerite, et comment lui-même ne dut son salut qu'à une troupe de cavaliers envoyés par la reine-mère (L'Hospital, *Épîtres*, Livre VI, n° 11).

3. .....Non tu, post mille labores
Aut post jurgia mille labantem, quæ recreares
Formaresque animum, regina fuisti.
Scis, et te meminisse puto, *me publica semper*
Omnia consuevisse tuo deponere semper
In gremio atque sinu ; dubiisque exponere rebus
Consilium.

Digitized by Google

mon pays. Je pense aux choses du ciel et ce n'est plus le temps où d'Elbène te représentait pleine d'ardeur à lire mes œuvres [1]. Tu me demandes de nouveau de composer des vers pour toi. Je n'ai rien à te refuser. Mais, si je voulais faire comme le vieux Sophocle, ne risquerais-je pas de ne recueillir que la honte, au lieu de la gloire attendue ; car mon esprit est affaibli par l'âge, la maladie, les chagrins et par ton absence pire pour moi que la mort.

Pejor nobis absentia morte.

J'ai perdu ma force et mon inspiration. Je pourrais faire composer des vers par d'autres : mais tu n'y serais pas trompée. Car tu es toujours entourée de poètes et de poèmes et toute l'Europe célèbre tes louanges.

Inque tuas laudes Europa effunditur omnis.

1. .....Quum Albena tui gregis unus
Antiquo incensam studio te nostra legendi
Narravit.

(*A suivre.*) Roger Peyre.

Digitized by Google

Un point d'histoire ignoré
L'Agence de Commerce français d'Ancône
(1799)

En une brochure [1] publiée l'année dernière, nous avons brièvement relaté les pourparlers engagés par le Directoire Exécutif avec certains Hellènes en vue de révolutionner leur pays. Nous y avons passé en revue les négociations personnelles du général Bonaparte avec le Bey de Maïna, menées par l'entremise de deux Grecs de Corse, Dimo et Nico Stephanopoli, dit deux mots de la correspondance entretenue par ce même général avec le futur martyr de Belgrade, Rhigas de Velestino, et, dans ce récit très succinct des événements, nous avons également fait allusion à la création par le Directoire d'une agence de commerce français à Ancône. A ce sujet, nous avons montré que cette agence, commerciale à la surface, avait été, au fond, créée dans le but exclusif de réunir autour d'elle toutes les bonnes volontés et de faire passer en Grèce des armes et des munitions.

Ce dernier point n'est guère connu ; peu d'historiens, pour ne pas dire aucun, en avaient fait mention avant nous ; c'est pourquoi nous nous permettons aujourd'hui d'y revenir en détail, munis de documents inédits que nous avons transcrits aux archives du ministère des Affaires étrangères.

Ainsi donc, le 24 brumaire an VII (14 novembre 1798), sur les injonctions pressantes de Constantin Stamaty, grec d'origine au service de la France (celui-là même dont M. Émile Legrand a publié la très intéressante correspondance), le Directoire Exécutif arrêtait la création à Ancône d'une agence de commerce français.

Par une lettre particulière en date du 7 frimaire (27 novembre)

1. *Le Directoire et les Grecs.* Paris, Émile-Paul, 1900, in-8°.

Digitized by Google

le ministre des Relations Extérieures faisait savoir à son collègue de la marine le but secret de cette institution : « Vous pénétrerez aisément, disait-il, que cet établissement, commercial en apparence, n'est réellement qu'un comité d'insurrection pour les Grecs d'Albanie, de Morée, etc., contre la Porte ottomane qui, depuis près de quatre siècles, tient sous le joug le plus dur les restes d'une nation autrefois si illustre. » Et Talleyrand réclamait l'envoi à la Commission de passeports, de véritables lettres de marque, que celle-ci devrait distribuer aux capitaines grecs, dignes de confiance, afin qu'ils ne fussent pas inquiétés dans l'exécution des missions dont ils pourraient être chargés.

Deux jours plus tard, le ministre, sur le même objet, expédiait trois autres lettres, dont deux à Joubert, général en chef de l'armée d'Italie, et à Dubois, commissaire général à Corfou, leur enjoignant d'aider l'agence de tout leur pouvoir, et la troisième au représentant de la République à Rome, le priant de tenir à la disposition de ladite agence des caractères d'imprimerie grecs et turcs.

Par une note adressée de Turin le 4 nivôse (24 décembre), le citoyen Stamaty, président [1] de la Commission, porte à la connaissance du ministre que le général Joubert, à qui il a remis la lettre qui lui était destinée, regarde comme impossible toute divergence de forces et croit qu'en ce moment le rôle de l'agence doit être purement spéculatif.

Stamaty n'a cependant pas perdu son temps ; il s'est déjà mis en rapport avec des négociants grecs d'Italie dont il connaît les sentiments patriotiques; il accepte tous les concours et médite tous les avis, à preuve le mémoire du général Belair sur l'introduction d'une armée en Turquie d'Europe, qu'il joint à une de ses lettres.

« L'insurrection des Grecs, et leur jonction aux Français, y est-il dit, peut nous conduire aux Dardanelles, à Constantinople, etc. »

Il existe au ministère des Affaires étrangères un très long et très intéressant rapport du 13 germinal (2 avril 1799) sur les moyens à suivre pour affranchir la Grèce. Dans ce rapport, la Commission

1. Stamaty n'est pas seul à Ancône; le gouvernement lui a adjoint deux Français, dont l'un tout au moins, le citoyen Gaudin, n'est pas inconnu. Son passé a été assez mouvementé, son avenir le sera encore davantage. En effet, n'est-ce pas lui le mari de cette belle Grecque dont parle la duchesse d'Abrantès, dans ses Mémoires, et qui révolutionna par sa beauté..... la société du Consulat et de l'Empire.

Digitized by Google

propose d'envoyer et d'entretenir des émissaires en Morée, en Thessalie, en Épire, en Macédoine et même à Constantinople, de faire distribuer, par ces agents ou d'autres expédiés *ad hoc*, de légers présents aux Grecs de l'Épire et de la Morée et aux catholiques d'Albanie. Elle estime que, pour sûrement et rapidement les transporter d'un point à un autre, il lui faudra avoir à sa disposition quelques bâtiments légers. Elle recommande, en outre, la constitution d'un comité insurrectionnel composé de Grecs, intelligents et patriotes, qui aura pour principale fonction de diriger l'impression des journaux, manifestes et écrits divers à répandre à profusion par tout le pays ; également la formation d'une phalange grecque[1] dont on trouvera le noyau dans les débris des régiments de Macédoine et d'Albanie, au service du roi de Naples. Mais, pour faire œuvre utile, la Commission réclame du gouvernement l'ouverture d'un crédit de 400.000 francs, au bas mot.

A nouveau, quinze jours plus tard, Constantin Stamaty adresse à Talleyrand une note particulière, lui demandant l'autorisation de former à Céphalonie un comité d'insurrection. Ce comité, écrit-il, correspondra avec la Morée par l'entremise du nommé Constantin Mikalopulos, de Patras, et directement avec Zanet bey, chef des Maïnotes. Dans l'intervalle, la Commission est dissoute; Stamaty, sur le point d'être rappelé, adresse au ministère le 29 nivôse an VIII (10 janvier 1809), un exposé sommaire mais complet de sa conduite à Ancône.

Nous en donnons ci-dessous copie textuelle :

1° « Je me suis procuré, explique-t-il, la liste des Grecs répandus dans les différents lieux de la Grèce et de l'Autriche, connus par leur haine contre le despotisme ottoman et capables de seconder mes visées par leur zèle ou leur dévouement à la cause de la liberté ; c'était autant d'apôtres que je destinais à la propagation des bons principes. Vingt-cinq d'entre eux devaient partir de Trieste pour la Thessalie. — 2° « J'ai entamé une correspondance avec l'évêque catholique de Scutari, ce fut même lui qui fit la première démarche, il me promettait même la coopération d'un prince albanais, qui, indépendant dans les montagnes de la Zanta, disait

1. L'idée première revient à Démétrius Comnène, qui avait adressé un rapport en ce sens, afin, disait-il, de défendre la Corse contre les menées anglaises. Ce rapport est de 1788; il fut désapprouvé.

Digitized by Google

avoir à ses ordres douze mille braves. La lettre de l'évêque est dans les papiers de l'agence déposés dans la chancellerie du consulat d'Ancône [1]. — 3° « Je suis parvenu à répandre par toutes sortes de moyens un grand nombre d'écrits, imprimés et manuscrits [2], proposés à provoquer le *raisonnement* et l'animadversion naturelle des Grecs contre la Turquie. — 4° « J'ai formé à Céphalonie, dans les montagnes, à quelques lieues d'Argostoli, une espèce de synode patriotique dont les membres s'occupaient des moyens de former des partisans dans la Morée et de préparer les habitants à une insurrection qui aurait éclaté simultanément avec les mouvements qui devaient se faire sur d'autres points ».

Avec ce rapport se termine la correspondance échangée entre Stamaty et le quai d'Orsay. La paix survenue entre la France et la Turquie, consacrée par le traité de Paris, va suspendre pour un temps les menées françaises. Napoléon reprendra plus tard le projet directorial.

Spyridon PAPPAS.

1. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu obtenir communication de ce dossier.

2. Nous avons retrouvé la minute d'une de ces proclamations, datée du 2 frimaire an VII; rédigée d'après les ordres du Directoire par Émile Gaudin : elle a été traduite ar Stamaty lui-même. Inédite, nous l'avons publiée dans le *Carnet historique et littéraire* (Septembre 1900).

Digitized by Google

Actes de saint Louis aux Archives de Meurthe-et-Moselle

Jusqu'ici le dépouillement des archives de Meurthe-et-Moselle n'a pas fait rencontrer, dans ce riche dépôt, d'actes des rois capétiens [1] antérieurs à saint Louis, et il n'a fait connaître que deux actes de ce roi, tous deux de la même année 1268. L'un existe à l'état de copie au fol. 44 v° du cartulaire intitulé *Ancerville*, et coté B. 337. Il a été imprimé par Henri Lepage, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* de 1862, p. 36 ; nous n'en donnerons donc ici qu'une brève analyse.

A Paris, en novembre 1268. — Louis, roi de France, rend un jugement arbitral entre Thibault, comte de Bar, d'une part, Regnauld, chevalier, frère dudit comte, d'autre part (Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, s'étant porté garant pour ledit Regnauld) : le comte devra donner à Regnauld, en augmentation de fief, diverses terres pour lesquelles Regnauld lui fait hommage aussitôt en présence du roi ; à ces conditions, la concorde sera rétablie entre les deux frères.

Quant à l'autre acte, nous n'en possédons qu'une traduction française, du XVIe siècle sans doute, conservée au Trésor des Chartes de Lorraine (layette *Ligny* ; *I* B. 765, n° 3). Cette traduction, faite assez légèrement, confond les noms des personnages mentionnés : on y parle des comtes de Champagne et de Bar, du nom de Thibault, et du comte de Luxembourg, Henri [2] ; le traducteur étourdiment donne aux trois comtes le nom d'Henri. L'analyse rectifiée d'une traduction qui présente aussi peu de garanties est donc suffisante :

A Paris, en septembre 1268. — Louis, roi de France, rend un jugement arbitral entre Thibault, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, et Henri, comte de Luxembourg, d'une part, Thibault [3], comte de Bar, d'autre part : l'inféodation du château de Ligny que le comte de Luxembourg et M., sa femme [4], avaient faite au roi de

1. En revanche, on y trouve trois diplômes de souverains carolingiens : de Charlemagne en 777, de Charles-le-Simple en 896, de Louis d'Outremer en 950 (G. 468-470).
2. Henri II, surnommé le Blond (1246-1274).
3. Thibault II (1240-1296).
4. Marguerite de Bar, sœur du comte de Bar, Thibault, avait reçu Ligny en dot.

Digitized by Google

Navarre, cause de la guerre entre les parties, sera annulée, ainsi que toutes ses conséquences. L'hommage que le comte, de Bar a reçu, pour le château de Ligny, de Valeran, fils du comte et de la comtesse de Luxembourg, sera aussi annulé, si ledit Valeran y consent et si le comte de Bar le quitte dudit hommage. De même sera annulé l'hommage du comte de Bar au comte de Luxembourg, rendu pour le même château postérieurement à l'hommage de Valeran. Le comte de Luxembourg rendra au comte de Bar 4.000 l. tournois sur les 7.500 l. que le comte de Bar lui a données pour le fief de Ligny, à moins que Valeran ne veuille demeurer l'homme du comte de Bar ; le comte de Luxembourg gardera le surplus comme indemnité des dommages que les gens du comte de Bar lui ont faits depuis le recours à l'arbitrage du roi. Si Valeran ne veut pas sortir de l'hommage du comte de Bar, cette restitution n'aura pas lieu, et le comte de Bar demeurera en l'hommage du comte de Luxembourg. On devra d'ici à Noël faire connaître au comte de Bar les intentions de Valeran à ce sujet. Il ne sera pas permis au comte de Luxembourg d'inféoder de nouveau le château de Ligny à autre qu'au comte de Bar, ou à son hoir.

Le père Bertholet, dans son *Histoire du duché du Luxembourg* [1], raconte toutes les circonstances de ce démêlé entre ces trois États limitrophes : Champagne, Bar, Luxembourg. Il donne le texte d'une autre sentence arbitrale de saint Louis pour la même affaire, datée aussi de septembre 1268, mais dont la teneur est différente : l'une est le complément de l'autre.

On remarquera que les deux seuls actes de saint Louis trouvés aux archives de Meurthe-et-Moselle sont des sentences arbitrales ; puis qu'en 1268, à deux mois d'intervalle, saint Louis juge deux fois comme arbitre les querelles de princes étrangers à son royaume. Ceci montre bien quelle haute opinion on avait, dans l'Europe chrétienne, de la sagesse et de l'équité du roi de France. Nous en avons encore la preuve dans une requête adressée au roi le 2 mai 1266 par l'abbesse de Remiremont, pour le prier de faire apposer son sceau aux lettres par lesquelles Hugues, duc de Bourgogne, conclut un accommodement avec l'abbaye pour tous les biens qu'elle possède dans le diocèse de Chalon-sur-Saône. Ainsi, ce grand monastère vosgien, si éloigné alors des limites du royaume, ne se tient assuré de l'exécution d'un traité que si saint Louis s'en porte garant [2]. Et le roi accorde gracieusement la garantie demandée.

Emile Duvernoy.

1. T. V, p. 161-72 et LXI ; Luxembourg, 1742-1743, 8 vol. in-4.
2. Bibliothèque nationale, *Nouvelles acquisitions françaises*, ms. 3662. fol. 99.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Irénée Lameire. — **Théorie et pratique de la conquête de l'Ancien Droit.** (*Étude de droit international ancien*). *Introduction.* Paris, Rousseau, 1901, in-8 de 84 p.

M. Irénée Lameire, professeur agrégé de droit public à l'Université de Lyon, s'est livré à des recherches approfondies dans les dépôts d'archives des frontières françaises, des Pyrénées aux Alpes et des Alpes au bassin de l'Escaut. Il étudie dans quelles conditions s'opéraient, sous l'ancien régime (xvie-xviiie siècles), les changements de souveraineté dans les provinces ou les villes conquises par les armes ou cédées en vertu d'un traité. M. Lameire dit à ce propos : « Pour les historiens proprement dits, dans cet ordre d'idées, il n'y a qu'histoire militaire ou histoire diplomatique, histoire diplomatique surtout. Une lettre inédite de Chamillart ou de Torcy, un incident inconnu de Gertruydenberg ou d'Utrecht, des ambassades en partie double, tous ces faits intéressants, bien retracés, consacreront légitimement la réputation de ces historiens ; ils auront alors, d'après l'opinion commune, renouvelé la face d'une question. Et cependant, l'histoire de la souveraineté sur des villes, sur des provinces, pendant des années entières, leur situation juridique, le ressort de leurs cours souveraines, la mouvance de leurs fiefs, la nationalité de leurs habitants, tout cela demeurera en suspens ». M. Lameire pénètre dans le fond des événements. Il les étudie dans leur réalité. Il arrive à des conclusions qui surprendront bien des esprits pénétrés de l'enseignement de l'histoire tel qu'on le donne aujourd'hui. Du xvie au xviiie siècle, ce changement de souveraineté, c'est-à-dire la cession d'une province d'un pays au pays voisin, est un évènement superficiel au point qu'il n'est possible de l'apercevoir que dans les localités sièges de juridictions souveraines, les cours souveraines étant seules en contact avec les gouvernements. Dans tout le plat pays, dans toutes les localités sièges de bailliages, de prévôtés, de châtellenies, etc., la conquête change si peu l'état des choses qu'il est impossible d'en découvrir, en ce qui les concerne, dans les archives judiciaires et administratives, simplement le fait. Ces conclusions sont de grande importance : ainsi s'explique la facilité des conquêtes sous l'ancien régime et, par opposition, on comprend à quel point elles sont doulou-

Digitized by Google

reuses aujourd'hui. Et quel jour répandu sur les libertés locales dans la France d'avant la Révolution, par lesquelles le pays se gouvernait, et sans l'étude desquelles on ne parvient pas à comprendre la constitution sociale et politique de ce temps.

Frantz FUNCK-BRENTANO.

CAPITAINE J. COLIN. — **Louis XV et les Jacobites. Le projet de débarquement en Angleterre de 1743-1744.** Paris, Chapelot, 1901, in-8 de 187 p.

La section historique de l'état-major de l'armée publie, depuis quelques années, des recueils de documents et des monographies d'un très grand intérêt pour les études historiques. L'un des officiers de ce service, le capitaine J. Colin, — déjà connu par l'*Éducation militaire de Napoléon*, les *Campagnes du maréchal de Saxe*, *la Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat*[1], — vient de publier, sur le projet de restauration jacobite de 1744, un ensemble de documents de beaucoup de valeur.

Une partie tout à fait nouvelle du travail se rapporte aux négociations qui précédèrent l'entreprise. Dès la fin de 1737, Jacques III avait commencé à s'en occuper; un jacobite ardent, lord Sempill, fut, à Paris et à Rome, l'agent principal du complot, auquel ne manquèrent pas les aventuriers et les intrigants, comme la marquise de Mézières et le docteur Carte. Fleury, mis au courant du projet, n'avait répondu que par de vagues promesses. A la mort du timoré cardinal, les choses marchèrent plus vite. Lord Sempill remit alors à Amelot et à Maurepas divers mémoires politiques et militaires; le capitaine Colin en reproduit le texte ou en donne de longues analyses. C'est à peine si le cardinal de Tencin, regardé jusqu'ici comme l'un des auteurs du projet, est nommé dans ces documents; il se peut d'ailleurs que son influence ait été prépondérante au Conseil pour l'adoption définitive de l'entreprise.

La formation de la flotte de transport; les instructions du comte de Saxe, commandant en chef de l'armée de débarquement, les instructions du comte de Roquefeuil, lieutenant général des armées navales, et du chef d'escadre de Barail[2]; l'organisation du corps expéditionnaire; la traversée de l'escadre de Brest[3]; les diverses opérations d'embar-

1. Ces deux derniers ouvrages sont en cours de publication.
2. P. 45. Au lieu de La Rochelar, lire : La Rochalart.
3. Le volume B456 des archives de la Marine aurait pu fournir quelques détails complémentaires. Roquefeuil mourut en mer, à la fin de cette triste croisière, le 8 mars 1744; on aurait pu rappeler ce fait à propos de la lettre de Maurice de Saxe, du 16 mars (p. 181), qui parle de lui comme s'il commandait encore les vaisseaux qui venaient de rentrer à Brest. Depuis la mort de Roquefeuil, ces vaisseaux étaient sous les ordres du chevalier de Camilly, chef d'escadre.

Digitized by Google

quement qui se firent sur la plage de Dunkerque; la catastrophe finale, due à une violente tempête qui jeta à la côte onze bâtiments dans la nuit du 6 au 7 mars (1744); l'ajournement et l'abandon de l'entreprise : tous les détails de cette lamentable aventure sont exposés de la manière la plus complète et la plus authentique, grâce à de nombreux documents des archives de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères.

Les historiens remercieront le capitaine Colin des textes nouveaux qu'il met à leur disposition et du commentaire intéressant dont il les accompagne; mais ils exprimeront le regret que la section historique de l'état-major de l'armée n'ait cru devoir donner pour cette publication de documents aucune indication d'origine.

Georges LACOUR-GAYET.

Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Marie Leszczynska (1754-1766), publiées par PIERRE BOYÉ. Paris, Berger-Levrault, 1901, in-8 de 178 p.

Ces lettres ont été souvent consultées aux Archives nationales par les historiens du XVIIIe siècle; elles offrent un réel intérêt. « Autant Leszczynski est lourd et obscur, quand, solennel, il s'épuise à aligner sur un cahier au majestueux format ses graves maximes, ses interminables tirades, autant sa plume se fait alerte, brillante, quand elle court sur le papier à lettre... On se surprend alors à goûter en sa compagnie un réel plaisir. Sur ces feuilles volantes se découvre peut-être le seul talent qu'en sa suffisance ingénue Stanislas n'ait pas songé à s'attribuer et que ses biographes officiels aient omis de proclamer. Que ce soit la récompense d'un oubli de soi-même — trop rare chez lui — tout comme un miracle de l'amour paternel, Leszczynski fut bien près d'être un charmant épistolier. » Tel est le jugement de M. Boyé sur cette correspondance; l'auteur de *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne* doit être cru sur parole, car le pauvre roi détrôné n'a point toujours trouvé la même indulgence auprès de son historien. Il faut bien dire que la lecture de ces cent trente lettres donne toute raison à M. Boyé : il est peu de recueils épistolaires aussi attachants que celui-là. Ce n'est pourtant pas dans ce livre que nous irons chercher les annales du XVIIIe siècle : à ce point de vue il ne nous apporte pas grande nouveauté; mais comment ne pas trouver plaisir à surprendre l'intimité du père et de la fille, à voir ce vieillard conjuguer, non sans grâce, le verbe aimer, et varier à l'infini les formules de ses tendres sentiments?

On ne saurait trop remercier M. Boyé de nous avoir donné ces *Lettres inédites*; il convient de plus de le féliciter de les avoir annotées avec la

Digitized by Google

plus intelligente érudition. — M. Boyé a réagi contre l'usage, qui, depuis 1725, estropiait le nom de Leszczynski ; il semble que désormais les historiens devront adopter cette orthographe.

Casimir Stryienski.

Ernest Daudet. — **La Conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797)**. Paris, Plon, 1901, in-8 de xxiv-394 p.

Afin de légitimer aux yeux de la nation leur coup d'État du 18 fructidor, — 4 septembre 1797, — les directeurs Barras, Larevellière-Lépeaux et Reubell s'empressèrent d'accuser du crime de trahison Pichegru, adversaire politique dangereux, devenu quelques mois auparavant président du conseil des Cinq-Cents. Ils étayaient leur dire sur une pièce saisie dans les papiers d'un gentilhomme émigré, le comte d'Antraigues. Selon ce document, d'une origine suspecte, le prince de Condé, qui combattait alors avec son petit corps de troupes, à la solde de l'Angleterre, dans les rangs autrichiens, serait entré en 1795 en relation avec Pichegru, à cette époque général en chef de l'armée de Rhin et Moselle ; et ce dernier, dans le but de contribuer au rétablissement des Bourbons, aurait consenti à favoriser les intrigues royalistes en promettant, insigne déloyauté, de livrer à l'ennemi une ou plusieurs des places fortes dont la défense était confiée à son honneur de citoyen et de soldat. Sous le coup de cette inculpation grave, son nom resta flétri d'une tache indélébile, et la postérité, sans prendre la peine de réviser le procès, n'a voulu voir, jusqu'ici, dans le conquérant de la Hollande, qu'un intrigant équivoque. Les tentatives faites dans le temps pour réhabiliter sa mémoire sont restées vaines. Sans prétendre à détruire la légende séculaire d'un Pichegru traître et parjure, M. Ernest Daudet, qui sait bien, il le dit lui-même, que la vérité quand elle se produit tardivement ne peut rien contre la légende, entreprend néanmoins de présenter sous son jour véritable la conduite de ce mystérieux personnage. Ce n'est pas un panégyrique que trace l'historien de l'émigration. Il ne cherche pas à voiler les erreurs ni les fautes qu'a pu commettre Pichegru. Il se contente d'établir exactement les faits tels qu'ils ressortent des nombreux dossiers nouveaux qu'il a été à même de consulter aux Archives du dépôt de la guerre (*Correspondance des armées de Rhin et Moselle, de Sambre et Meuse et du Nord*) ; aux Archives des Affaires étrangères (*Correspondance de Barthélemy, Bacher, Roberjot, Reinhart*; *Fonds Bourbon : Papiers d'Antraigues*) ; aux Archives nationales (*Pièces relatives au 18 fructidor*) ; aux Archives du Château de la Grave (*duc Decazes, papiers du ministère de la police*) ; aux Archives de Gaillefontaine (*marquis des Roys, papiers de Hoche*) ; aux Archives de Bâle (*Lettres de ou à Madame de Salmon de Flori-*

Digitized by Google

mond), et principalement aux Archives de Chantilly où se trouvent *les papiers de Condé*, d''un intérêt capital pour le sujet qui nous occupe.

Grâce à ces derniers, l'auteur de la *Conjuration de Pichegru* a montré clairement à quel point le pauvre prince de Condé a été joué par ses émissaires, les Montgaillard, les Fauche-Borel et autres, qui ne songeaient qu'à tirer le plus d'argent possible de sa crédulité, comme de celle de son bailleur de fonds, le ministre anglais Wickham. M. Daudet surprend à tout instant ces besogneux en flagrant délit de mensonge, et que de patience, de sagacité ne lui a-t-il pas fallu pour se reconnaître à travers ce débordement de machinations odieuses, saugrenues ou puériles. Devant un pareil amas de contes en l'air, de duperies et de faussetés, on reste confondu. Il n'est pas étonnant que l'honneur de Pichegru ait peine à être lavé de toute imputation injurieuse, car il reste évident que le général a côtoyé des gens compromettants. Qu'il ait eu des rapports avec Condé, le fait ne paraît guère niable. Mais il est plus certain encore qu'il n'a jamais entendu céder aux Autrichiens, de son plein gré, un pouce de territoire. Toute sa conduite militaire dément cette supposition gratuite, inventée à plaisir par des intrigants faméliques à bout de ressources. Ses lettres, conservées aux Archives du dépôt de la guerre, établissent jusqu'à l'évidence qu'il accomplit honnêtement, scrupuleusement même, ses devoirs de soldat en présence d'un ennemi mieux organisé et plus nombreux que ne l'étaient les armées républicaines lors de cette malheureuse campagne de 1795.

Il est saisissant le récit des complots ourdis avec l'appui supposé d'un homme dont le consentement est escompté à l'avance sans qu'il en sache rien et dont tous les actes sont travestis par des individus intéressés à cacher la vérité : royalistes confiants en la bonne cause, plus entreprenants que sages ; émigrés brouillons et indiscrets ; aventuriers de haute ou basse extraction prêts à n'importe quel coup de main ; agents secrets à vendre au plus offrant ; mouchards de tout acabit, lie de l'époque.

Ces figures si diverses et dont quelques-unes vraiment sont originales, M. Daudet les dessine en traits vigoureux, incisifs. Nous ne voudrions pas jurer cependant que ses jugements soient toujours impeccables. Est-il juste, par exemple, de dire de Moreau que sa conduite à l'égard de Pichegru au 18 fructidor ne fait honneur ni à son caractère ni à ses sentiments ? Le reproche ne paraît pas fondé pour qui scrute, sans nulle prévention, la vie de ce général. D'ailleurs, ceux qui le blâment à ce propos se montrent plus sévères que Pichegru lui-même qui, loin de faire un crime à son ancien ami de son attitude en automne 1797, s'efforça, en 1803 et en 1804, de renouer des relations avec lui, contre la volonté de ce dernier, et pour leur malheur à tous deux.

Digitized by Google

A la fin de ce livre pittoresque et vivant se trouvent insérées diverses pièces historiques intéressantes que l'écrivain cite au cours de sa narration. Nous regrettons seulement que leur source précise ne soit pas indiquée de façon à ce qu'on puisse la contrôler et se rendre compte de la créance qu'elle mérite. Cette méthode aurait été particulièrement utile pour le sujet choisi par M. Daudet, cette soi-disante *Conjuration de Pichegru* autour de laquelle évolue un monde interlope dont les affirmations ne sont que trop sujettes à caution.

Émile Couvreu.

Henri Prentout. — **L'Ile de France sous Decaen (1803-1810) ; essai sur la politique coloniale du premier Empire et la rivalité de la France et de l'Angleterre dans les Indes orientales.** Paris, Hachette, 1901, in-8 de xlvi-688 p.

Dans l'œuvre immense de Napoléon Ier, les historiens avaient négligé jusqu'en ces derniers temps la politique coloniale. Si parfois l'on en parlait, c'était pour affirmer que, sur ce point, le génie de l'Empereur n'avait pas été à la hauteur des circonstances ou, et c'était là le moindre reproche qu'on lui adressât, qu'il s'était complètement désintéressé de nos possessions d'outre-mer. Récemment, M. Gustave Roloff (*Kolonial politik Napoleons I*, München et Leipsig, 1899) avait démontré combien peu fondées étaient ces assertions. C'est au même résultat qu'arrive aujourd'hui M. Prentout en examinant l'œuvre de Decaen à l'Ile de France et dans les Indes orientales.

Comme toute nos colonies, l'Ile de France était tombée, par suite de la Révolution, dans un état de grande désorganisation. Y rétablir l'ordre et maintenir haut le prestige de la France dans l'Océan indien était une entreprise difficile et hardie qui devait tenter un homme de cœur comme Decaen : sur sa demande, en mai 1802, il fut nommé capitaine général de cette possession. Porteur d'instructions précises, le représentant de Bonaparte se mit résolument à l'œuvre de réorganisation qui lui incombait. Cet ancien révolutionnaire s'employa à effacer les traces de la Révolution, quelquefois à regret. Aux colonies, comme en France, le gouvernement consulaire fut conservateur en matière sociale et restaurateur en matière politique. A la grande joie des colons, on vit Decaen appliquer la loi du 30 floréal an X sur le rétablissement de l'esclavage et cet ancien anticlérical assister à la messe. Ses qualités d'administrateur le firent d'ailleurs aimer et respecter de ses administrés.

Mais c'est surtout au point de vue de la politique extérieure que le rôle de Decaen fut important. Dernière station de ravitaillement avant les terres d'Asie, citadelle avancée du côté de l'Inde, l'Ile de France devint

Digitized by Google

sous son gouvernement le centre de l'activité française dans ces parages. Tout animé de l'esprit de Napoléon, Decaen pensait constamment à chasser les Anglais de l'Inde. De son poste d'observation, il ne cessait de s'enquérir de la situation de nos ennemis et de réclamer l'envoi de troupes pour réaliser ses projets. Deux fois, en 1805 et en 1808, il fut sur le point de voir ses vœux exaucés. L'Empereur songeait sans cesse à l'Extrême-Orient, mais toujours des complications continentales et la faiblesse de notre marine l'empêchèrent d'agir. La guerre d'Espagne absorba bientôt tous les forces disponibles. En quelque sorte abandonné, Decaen organisa la défense de la colonie et, comprenant tout ce que pouvait donner une offensive hardie, encouragea la guerre de course. Nos braves marins se surpassèrent sous la conduite de chefs comme Bouvet et Surcouf. Les prises faites sur l'ennemi s'élevèrent à des sommes considérables, mais ces succès mêmes furent la cause principale de la perte de l'Ile de France. Les Anglais exaspérés fondirent sur ce repaire de corsaires. Le 3 décembre 1810, Decaen fut contraint de signer une capitulation d'ailleurs honorable. Ce fut la fin de notre Empire dans les mers des Indes.

Ce qui ressort du beau travail de M. Prentout, c'est donc que Napoléon, loin de pratiquer une politique d'abandon, s'est toujours préoccupé des colonies. En matière administrative, il restaura les anciennes institutions qu'il adapta à la législation révolutionnaire subsistante. D'autre part, il songea constamment à agrandir notre empire d'outre-mer ; l'Inde surtout l'attirait. Avant le traité de Finkenstein et la mission du général Gardane en Perse, l'Empereur, en 1805, pense à une expédition dans l'Inde, mais, cette fois par mer, et en prenant l'Ile de France comme base d'opérations. Ce projet était resté ignoré jusqu'ici et cependant il s'en fallut de bien peu qu'il ne fût mis à exécution. Si l'opération n'eut pas lieu, la cause en est surtout dans l'hostilité sourde et les atermoiements de Decrès, qui sort singulièrement amoindri de cette étude.

La lumière que l'auteur projette ainsi sur une partie presque totalement ignorée de notre histoire, les conclusions nouvelles auxquelles il aboutit sont le résultat d'un travail consciencieux et considérable.

Maurice Descamps.

Digitized by Google

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

PARIS

Nouvelle Revue rétrospective. — 1901. T. XIV : *Benjamin Constant à Saumur, 1820* [note de J. Lofficial et lettres de B. Constant sur les troubles provoqués par son passage à Saumur; communication de M. Leroux-Cesbron]. — *Lettres du bailli de Suffren au comte Le Bègue, 1784-1787* [ces lettres montrent que Suffren était à la fois un ami fidèle et un chef inflexible ; c. de M. le Cte Le Bègue de Germiny]. — *Le général d'Anselme dénoncé, 1793* [lettre du soldat Josset; c. de M. E. Baussy]. — *Pour la solde des miliciens, 1793* [extrait de notes du notaire Montigny: c. de M. Pilastre]. — *Journal de J.-C. Lechat, ancien secrétaire de Murat, 1814-1836* [suite ; c. de M. le Vte de Grouchy]. — *Campagne d'Haïti et du Mexique, 1838-1839 ; lettres de l'enseigne Victor Sauvan* [lettres à comparer aux *Vieux Souvenirs* du prince de Joinville, adressées à M. Alexandre Baussy et communiquées par son fils]. — *Documents sur la peste, 1721-1810* [en Espagne, Italie et Provence ; c. de M. P. Cottin]. — *Dumouriez à Stuttgart, 1793* [conversation avec le chambellan du duc de Wurtemberg ; c. de M. G. Roberti]. — *Lettres d'Alexandre Dumas fils, 1873, et de J.-F.-A. Bayard, 1833-1838.* — *Une lettre de Law, 1720.* — *Carnet du colonel Colson, 1861* (notes d'un attaché militaire en Russie; c. de M. V. Advielle]. — *Les Anglais à Alexandrie, 1882* [lettres d'un témoin ; c. de M. P. Cottin]. — *Le Procès des Jésuites, 1762-5 ; lettres du président d'Eguilles, des conseillers Honoré et A. de Montvalon.* — *Douze ans de campagne, 1794-1806 ; lettres du Vte Louis de Villiers à M. Aubron* [c. du Vte de Grouchy]. — *L'attentat du général Malet, 1812* [rapports de police; c. de M. G. Cottreau]. — *La situation politique en mars 1831* [lettre du duc de Bassano au général Lallemand ; c. du commandant Morillot]. — *Les Juifs à Limoges, 1793* [c. de M. H. Dannreuther]. — *La mort du*

Digitized by Google

général Colson, *1870* [lettre rectificative de M. B. Ulrich à M. V. Advielle]. — *Lettres des Leczinski à la comtesse d'Andlau et au maréchal du Bourg*, *1725-1738* [curieuses lettres de Catherine Opalinska relatives au mariage de Louis XV ; c. de M. le Vte DE CORMENIN]. — *Arrestation de Babœuf*, *1798* ; *enlèvement de Rumbold*, *1804* [pièces extraites des papiers de l'inspecteur général Dossonville; c. de M. L. GRASILIER]. — *Crespin à Guffroy*, *1793*. — **T. XV** : *Cléry, son journal et son fils*, *1798-1810* [lettres du comte de Provence, du citoyen Gout et de Ch. Cléry, fils ; c. de M. L. GRASILIER]. — *Le caporal Rose. Saliceti à Lodi*, *1796* [c. de M. L. GRASILIER[. — *Lettres des Leczinski* (suite). — *Douze ans de campagne* (suite). — *Souvenirs et pensées de Théophile Thoré*, *1807-1863* [notes sur les beaux-arts et la littérature, pensées philosophiques, politiques et sociales ; c. de MM. L. et F. JOTTRAND]. — *Rapport de police sur Rivarol*, *1801* (c. du Cte LE BÈGUE DE GERMINY]. — *Le triumvirat Maupeou*, *d'Aiguillon*, *Terray* [chanson extraite des papiers de la Bastille ; c. de M. FR. FUNCK-BRENTANO]. — *Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à Madame Adélaïde*, *1830-1831* [anecdotes et appréciations intéressantes, peinture du caractère de Talleyrand ; c. de M. F. MASSON]. — *Documents relatifs à Mirabeau* [mémoire anonyme, 1789 ; lettres du perruquier Bourrier à P. Manuel pour lui proposer une correspondance de la marquise de Mirabeau ; souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau ; c. de MM. P. COTTIN, A. BÉGIS et G. LUCAS DE MONTIGNY]. — *Quelques lettres d'Aimée Desclée à Eugène Meynadier* [c. de M. E. BAUSSY]. — *Les officiers de marine royalistes jugés par un républicain*, *1793* [c. de M. P. COTTIN]. — *Une lettre de Louvet*, *1796* [à La Revelière, membre du Directoire ; c. de M. F. POËNSIN]. — *Vers inédits du R. P. Didon*, *1898* (c. de M. E. BAUSSY].

M. B.

Carnet historique et littéraire. — Juillet 1901 : C. DE LATOUR, *Mémoires du général Chlapowski* (suite). — A. FOULON DE VAULX, *Un pastelliste du XVIIIe siècle : Joseph Boze* (suite). — Cte DE RIOCOUR, *La fin d'une société. Lettres du chevalier de l'Isle* (suite). — DOCUMENTS, *Acte de baptême du duc d'Enghien ; une lettre de Madame mère à la comtesse de Montholon*. — **Août** : Bon LUMBROSO, *Antoine Fogazzaro* [notice littéraire]. — L.-G. PÉLISSIER, *Lettres et écrits divers de la comtesse d'Albany* [impressions de voyage, notes artistiques, réflexions morales]. — Mme BARTHOLONI, *Deux rois poètes* (Jacques Ier et Jacques VI Stuart]. — A. FOULON DE VAULX, *Un pastelliste du XVIIIe siècle*, *Joseph Boze* (fin). — Général Cte DE LORENCEZ, *État raisonné de mes services* [véritables

Digitized by Google

souvenirs dans lesquels « l'auteur s'attache à l'esprit des opérations militaires plutôt qu'à leur description littéraire » ; communication du Baron DE BOURGOING]. — G. MAZE-SENCIER, *L'évolution de l'action catholique en France.* — E. BEAUREPAIRE, *La salle Molière* [curieuse notice historique et littéraire]. — Baron A. DE MARICOURT, Marguerite Léonard, vicomtesse *de Saint-Mayolle* [anecdote du XVIIIe siècle]. — **Septembre** : Vicomte DE REISET, *Le mariage du duc de Berry* [extrait des Souvenirs du Vicomte de Reiset]. — G. STENGER, *Histoire de la Société française pendant le Consulat : les émigrés* [importante étude]. — DOCUMENTS, *Un rapport de Fouché, Une lettre du maréchal de Villars au comte d'Estrées.* — **Octobre** : *Notes sur Compiègne* [extrait des Souvenirs du marquis de Massa, du général Fleury, des Souvenirs du Second Empire du comte de Maugny, avec nombreuses gravures]. — QUENTIN-BAUCHART, *Une mission de clémence en 1852* [extrait des Souvenirs de l'auteur]. — G. STENGER, *Histoire de la Société française pendant le Consulat* (suite). — Général Comte DE LORENCEZ, *État raisonné de mes services* (suite). — R. BITTARD DES PORTES, *Le quartier général de Charette à Légé* [extrait d'un important ouvrage de l'auteur]. — Comte DE RIOCOUR, *La fin d'une société. Lettres du chevalier de l'Isle* (suite). — Comte DE DIESBACH, *Aventures d'un soldat* (suite). — **Novembre** : Comtesse DE TURENNE, *Une femme d'autrefois* [Anne Constantin de La Lorie, comtesse de Marmier]. — L.-G. PÉLISSIER, *Lettres et écrits divers de la Comtesse d'Albany* (fin). — V. DEVELAY, *Pétrarque épistolier.* — W. FOSKETT, *La Grande-Bretagne, les États-Unis et le canal du Nicaragua* [importante étude d'intérêt politique]. — Baron DE CONTENSON, *Talma et sa famille militaire.* — Général DE LORENCEZ, *État raisonné de mes services* (suite). — E. D'ARNAVILLE, *Guillaume II.* — Comte DE DIESBACH, *Aventures d'un soldat* (suite). — **Décembre** : E. DE PAYAN, *La principauté de Monaco.* — G. STENGER, *Histoire de la Société française pendant le Consulat* (suite). — *Documents sur Austerlitz* [archives du Mal Soult]. — Général DE LORENCEZ, *État raisonné de mes services* (suite). — Le *Carnet* contient, en outre, de nombreuses études littéraires, des biographies contemporaines, des poésies et des courriers de la vie littéraire, théâtrale et mondaine.

M. B.

DÉPARTEMENTS

Revue de Saintonge et d'Aunis. — Janvier 1900 : Dr J.-A. GUILLAUD, *L'emplacement du castrum Fractabotum* [identifie avec *Franchebourg*, lieu-dit du village des Landarts, commune de Chérac, Charente-Inférieure, la forteresse qu'élevèrent, selon Adhémar de Chabannes, les vassaux

Digitized by Google

révoltés du comte d'Angoulême, Guillaume Taillefer II, vers l'an 1020]. — **Mars** : L. Audiat, *L'épigraphie à Saint-Hilaire de Villefranche* [inscriptions latines modernes, mais amusantes, voire spirituelles parfois, relevées dans une paroisse de la Charente-Inférieure]. — E. Bodin, *Le géant Gargantua en Saintonge* [proverbes et traductions locales, prouvant, une fois de plus, que le « bon géant » n'est pas sorti tout armé du cerveau de maître François]. — J. Pellisson, *Les cartes de visite saintongeoises* [la carte de visite illustrée et décorée en Saintonge. Cet article est, du reste, une suite à des articles antérieurs]. — **Mai** : J. Pellisson, *Jules Dufaure à Bordeaux*; *Victor Hugo, George Sand et Dumas à Cognac*. — L. Audiat, *Comment on s'amusait à Saintes en 1785*. — **Juillet** : P. de Lacroix, *Les Jussac d'Ambleville* [étude généalogique sur une des victimes de Richelieu et sa famille]. — J. Pellisson, *La Saintonge et l'Angoumois aux expositions des temps passés*. — V. Dubarat, *Notes sur l'abbaye de Saintes* [renseignements nouveaux sur quelques abbesses et religieuses de la célèbre maison bénédictine, notamment sur la prieure Madeleine du Faur, une des filles spirituelles du saint cardinal de Bérulle]. — **Novembre** : A. de Brémond d'Ars, *Arrestation de Joseph Bonaparte à Saintes* [épisode de la réaction royaliste en 1815]. — Outre la *Revue* qui est, avant tout, un « Bulletin » de ses actes, la *Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* publie, annuellement, un recueil d'études historiques et de textes. Celui de 1899 (Paris, Picard; Saintes, Cassereau, gr. in-8, 457 p.) a donné *Un Fief en Saintonge; la maison de La Madeleine à Cognac*, intéressant récit, signé Ch. Dangibeaud, et qui raconte la lutte tragi-comique de deux familles nobles cognaçaises, au sujet d'un banc d'église. C'est un *Lutrin* en prose et avant la lettre! Le volume de 1900 (gr. in-8, 129 p.) est, tout entier, consacré au précieux *Répertoire des Titres du comté de Taillebourg (1100-1758)*, classé et publié, d'après le ms. appartenant au duc de La Trémoille, par G. Tortat.

L. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Archives en France et en Belgique (Dépôts d'). — Dans son introduction à la *Théorie et pratique de la conquête dans l'ancien droit*[1], M. Irénée Lameire fait plusieurs observations sur différents dépôts d'archives de France et de Belgique qu'il a visités : « Les archives belges ont, sur les archives françaises, l'immense avantage d'avoir échappé à l'artificielle division par séries, et d'avoir respecté l'unité des anciens fonds, en faisant concorder les dépôts d'État avec les anciennes divisions politiques du pays. Du reste, les préoccupations électorales et les privilèges locaux sont en train de faire perdre à la Belgique cet immense avantage. On a créé le dépôt d'Anvers dont le besoin ne se faisait pas sentir, Anvers ne correspondant pas à une unité politique ancienne. En revanche, on a déclassé le dépôt de Tournai qui correspondait à une unité historique extrêmement tranchée et on l'a réuni à celui du Hainaut, dont l'histoire est entièrement distincte ». Plus loin, M. Lameire écrit : « Pour pénétrer dans certaines archives communales des Alpes-Maritimes, le recours à la force publique n'est pas toujours superflu. En Belgique, la décentralisation excessive en matières d'archives communales met les travailleurs à la discrétion des bourgmestres dans les dépôts dépourvus d'archiviste. Il arrive même quelquefois qu'on n'obtienne l'accès des dépôts qu'après s'être soumis à passer un examen devant un savant du plat pays ». M. Lameire ajoute cependant — ce que nous avons personnellement observé — que, dans la plupart des dépôts de Belgique, l'accueil fait au travailleur était excellent. — Fr. F.-B.

Bourdaloue (Revue). — Il existe une *Revue Bossuet*; une *Revue Bourdaloue* vient de paraître. Elle se propose de centraliser les sermons inédits et les lettres du célèbre prédicateur, les documents et informations de nature à éclairer la biographie ou l'histoire des sermons, les éléments de la bibliographie ancienne ou nouvelle relative à Bourdaloue pour en dresser la liste complète et raisonnée. Cette revue trimestrielle (Lille, 77, rue Nationale, et Paris, librairie Lecène), de durée vraisemblablement limitée, remplira certainement sa tâche qui est de préparer, de grouper les matériaux d'une édition complète des œuvres de Bourdaloue à l'occasion de son second centenaire, en 1904, car elle est sous la direction des P. Eugène Griselle et Henri Chérot, les deux historiens les plus autorisés du prédicateur favori de Louis XIV. — M. B.

Calais avant la domination anglaise. — Notre collègue, M. J. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, publie sous le titre *Études et documents sur Calais*

1. V. compte rendu, p. 75-6.

Digitized by Google

avant la domination anglaise (*1180-1346*) un recueil de textes inédits (Paris, Picard, 1901, in-8 de 35 et 52 p.). La seconde partie, *Essai sur le mouvement du port de Calais de 1300 à 1346* est extraite du *Bulletin de géographie historique et descriptive* (*1901*). L'histoire du célèbre port, rival séculaire de la marine anglaise, n'a guère été étudiée jusqu'à ce jour ; elle a été négligée au point que l'article *Calais* de l'abbé Haigneré, dans le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais*, est le seul travail sérieux qui puisse être cité avant celui de M. Chavanon. Le texte le plus ancien de ce recueil est la *Charte de concession du port de Calais par le duc Henri de Louvain* de l'année 1190. Les documents sont imprimés d'après les originaux ou des transcriptions de cartulaire conservés dans les archives du Pas-de-Calais. — Fr. F.-B.

Cap de Bonne-Espérance au XVIIIe siècle (Topographie de la colonie du). — Les études toponymiques fournissent toujours de précieux renseignements historiques ; celle que M. Henri Dehérain a récemment consacrée à la *Toponymie de la colonie du Cap de Bonne-Espérance au XVIIIe siècle* (*La Géographie*, t. IV, 15 septembre 1901, p. 162-7) en fournit une preuve nouvelle. L'expansion des Boers, dans le cours du XVIIIe siècle, au nord et à l'est de la ville du Cap, a eu pour conséquence secondaire la toponymie géographique du Cap, toponymie dont l'origine est presque exclusivement hollandaise ; on n'y relève, en effet, aucun terme emprunté à la langue des Cafres ni à celle des Bushmen, et rares sont les vestiges de l'idiome des Hottentots. Bien que les termes anglais soient parfois venus, au cours du XIXe siècle, se juxtaposer à l'ancienne onomastique, fort peu originale ou historique, les anciens noms hollandais subsistent pour la plupart dans la colonie du Cap ; « par eux, les premiers occupants du pays ont marqué leur empreinte sur le sol. » — H. F.

Centralisation bureaucratique et le mouvement provincial (La). — Le vicomte O. de Romanet publie, sous ce titre, le discours qu'il a prononcé à la première assemblée générale de la *Société percheronne d'histoire et d'archéologie* à Mortagne, le 1er octobre 1901 (Extrait du *Bulletin de la Société percheronne d'histoire et d'archéologie*, in-8 de 19 p.) : nouvelle société d'histoire et d'archéologie provinciales publiant un bulletin, organisant un musée, dont l'orateur salue la naissance. Il trace à ce propos le tableau du mal principal dont souffre la société moderne : la centralisation bureaucratique. Il refait à grands traits l'historique des anciennes libertés provinciales, fécondes et bienfaisantes et montre que les meilleurs historiens et sociologues de ce siècle, Proud'hon, Le Play, Odilon Barrot, H. Taine, ont été d'accord pour en désirer le rétablissement. — Fr. F.-B.

Chine. — Les tragiques événements qui viennent de se dérouler à Pékin ont donné naissance à de nombreux ouvrages sur la Chine. Si certains d'entre eux sont médiocres et n'ont eu pour but que de calmer la curiosité hâtive de lecteurs ignorants, d'autres, au contraire, ont une très réelle valeur et nous font connaître non seulement l'aspect extérieur, mais encore l'âme même de cet immense empire. Au premier rang de ces derniers, il nous faut citer l'ouvrage de M. Maurice Courant (*En Chine ; mœurs et institutions, hommes et faits*,

Digitized by Google

Paris, Alcan, 1901, in-16 de 275 p.). Ayant vécu de longues années chez les Célestes, possédant admirablement leur langue, il nous montre ce qu'est leur civilisation. Il ne se contente pas de s'arrêter devant la façade, mais il franchit la porte, pénètre dans les boutiques, nous introduit au fond des maisons, nous explique les usages et nous dévoile les sentiments de la foule. Après une suite d'études très vivantes sur les commerçants et les corporations, les associations, la femme dans la famille et dans la société, le théâtre, M. Courant recherche quelles ont été les causes des derniers événements. D'après lui, la Chine actuelle n'est pas prête pour notre régime économique et social; aussi fallait-il agir avec moins de hâte et plus de discernement. Ce qui importe surtout à la France pour le moment, c'est de multiplier les écoles franco-chinoises créées par les missionnaires afin de dissiper les méfiances et de préparer la Chine à recevoir les sciences et les idées occidentales.

M. G. Weulersse (*Chine ancienne et nouvelle; impressions et réflexions.* Paris, A. Colin, 1902, in-18 de xv-366 p.) estime également qu'il convient de n'agir qu'avec une extrême prudence. Chargé de missions autour du monde, il a particulièrement visité les principaux ports de la Chine. Esprit vif, chercheur et réfléchi, il en a rapporté une ample provision de notes qu'il nous communique aujourd'hui en des pages où la fraîcheur du coloris n'enlève rien à la sincérité du dessin. Dans la première partie, il nous dépeint tour à tour Hong-Kong, Canton, Macao, Foutcheou, Changhaï, en s'attachant particulièrement à ce qui constitue la Chine nouvelle: les usines, les écoles, l'œuvre des missions, missions catholiques dont il reconnaît l'utilité, mais qu'il n'aime guère, missions protestantes pour lesquelles il a plus de sympathie. La seconde partie est consacrée à certaines questions générales, péril économique, éducation moderne, rôle de la France, problème chinois. Nous ne pouvons indiquer ici toutes ses conclusions; qu'il nous suffise de dire que, d'après lui, et c'est surtout en cela que M. Weulersse diffère des autres auteurs, le partage de la Chine est une des possibilités, sinon de l'heure présente, du moins d'un avenir prochain. — M. Ds.

« **Chrétienne** ». — Il a fallu l'immense succès de *Quo Vadis* pour faire apprécier d'abord son auteur en France et attirer ensuite l'attention sur la littérature polonaise. Elle est à la mode maintenant, ainsi que les « romans néroniens ». Mais Sienkiewicz, qui a maintenant beaucoup d'imitateurs, eut aussi des devanciers et dans son pays même. MM. L. de Broekère et le comte Fleury viennent d'adapter du polonais (Paris, éditions du Carnet, 1902, in-16 de 288 p.) un roman publié en 1859 par I. J. Kraszewski : sans doute on ne trouve pas dans *Chrétienne* l'intérêt passionnant qu'offre *Quo Vadis*, mais il y a de fort belles pages aussi sur l'incendie de Rome, l'ardeur des néophytes, les tortures inventées par Néron et son répugnant entourage : ce volume, qui inaugure la série des publications entreprises sous la direction du comte Fleury, n'a pas le seul mérite de l'antériorité ; il est également digne de succès. — M. B.

Comédie-Française. — L'acteur Delaunay a pris sa retraite depuis vingt ans, mais on se souvient encore de celui qui, atteignant la soixantaine, remplissait

Digitized by Google

toujours avec éclat les rôles de « jeune premier ». Il a raconté ses souvenirs à M. le comte Fleury qui les a recueillis, rédigés, approximativement classés, et qui vient de publier le résultat de sa tâche délicate (*Souvenirs de M. Delaunay*, avec préface de M. J. Claretie. Paris, Calmann Lévy, 1901, in-18 de 388 p.). Rien n'intéresse un comédien en dehors du théâtre, de son théâtre. Delaunay n'échappe pas à cette véritable règle, et voici, par exemple, ce qui a le plus frappé sa mémoire pendant une période troublée : « Le mardi 1er décembre, veille du coup d'État, on jouait *Les Demoiselles de Saint-Cyr* : deux cent quarante-trois francs de recette. Après quelques jours de relâche, la Comédie reprit... les recettes avaient sensiblement monté. » Évidemment le cadre de ces souvenirs est étroit, mais c'est celui de la Comédie-Française, et il suffit. — M. B.

Dauphine Marie-Josèphe de Saxe (**La**). — Notre collègue, M. Casimir Stryienski, vient de publier une importante étude qui jette une lumière nouvelle sur la famille royale de France au milieu du XVIIIe siècle (*La mère des trois derniers Bourbons : Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*; Paris, Plon, 1902, in-8 de 424 p.). Cet ouvrage, riche en documents inédits, sera prochainement analysé. — B.

Drame des Poisons (**Le**). — Une cinquième édition de l'ouvrage de notre collègue, M. Fr. Funck-Brentano, vient de paraître à la librairie Hachette. Ce n'est pas une simple réimpression des éditions précédentes. On y trouve des parties nouvelles, une introduction écrite par M. Albert Sorel, de l'Académie française ; le chapitre sur la *Mort de Madame* est suivi d'une note de M. Brouardel, professeur de médecine légale à la Faculté de Paris, et le chapitre « Racine et l'affaire des Poisons » a été modifié en diverses parties. — B.

Évasions célèbres (**Les**). — Sous ce titre avait paru, il y a plus de trente ans, un des plus amusants volumes de la *Bibliothèque des Merveilles*. Le succès qu'il eut longtemps a persuadé les directeurs de la maison Hachette d'en reprendre l'idée, alors neuve et originale, mais dans des conditions qui intéressent davantage nos goûts actuels de documents authentiques et de renseignements de première main. Autrement dit, ils ont fait entrer le livre dans cette belle série où ont paru les divers volumes sur nos gloires maritimes ou militaires, et qui comprend essentiellement des extraits de mémoires, de correspondances, avec seulement les quelques lignes indispensables pour les relier entre eux. Ce procédé, si amusant, si varié, était plus indiqué que jamais pour les récits d'évasions, dramatiques en général, audacieux et ingénieux toujours, où le principal intérêt est dans les impressions vives du héros de l'aventure. D'Attale (VIe siècle) à M. H. Rochefort (car on a laissé de côté l'antiquité, mais poussé en revanche jusqu'à 1871), il n'y avait que l'embarras du choix. Dans les *Évasions célèbres, d'après les récits des historiens, les mémoires et les correspondances* (Paris, Hachette, 1901, grand in-8 de 300 p. avec illustrations), on retrouve avec plaisir les mémoires de Benvenuto Cellini, de Casanova, de Trenk ou de Latude ; les figures de Caumont La Force, de Retz, de l'abbé de Bucquoy ; puis les déportés de Fructidor, les évasions des marins, Lavalette, Suzannet et d'Andigné, Piotrowski, et Louis-Napoléon en 1846. L'illustration est fort belle. — H. de C.

Digitized by Google

Gironde (Archives historiques de la). — Le trente-sixième volume de cette collection, qui vient de paraître (Paris, Picard, Bordeaux, Feret, in-4 de XXVI-530 p.), contient un important dossier de documents sur la Fronde en Agenais, recueillis par M. G. Tholin, et le texte d'une histoire latine du prieuré conventuel des Bénédictins de La Réole, écrite au XVIIIe siècle par le prieur dom Maupel, et publiée par M. Paul COURTEAULT.

Grenadiers (Souvenirs d'un caporal de). — M. le comte FLEURY vient de découvrir encore et de publier de nouveaux mémoires (*Les prisonniers de Cabrera : Souvenirs d'un caporal de grenadiers, 1808-1809*, par L.-J. WAGRÉ. Paris, Émile-Paul, 1902, in-18 de 295 p.). Si modeste qu'ait été le rôle de l'auteur, simple caporal dans la division Vedel lors de la catastrophe de Baylen, il décrit ces tragiques événements avec une émotion communicative. Malgré les outrages et les souffrances, les prisonniers de Cabrera n'en gardaient pas moins l'espérance, s'employant à d'ingénieux travaux qui leur donnaient de minimes ressources et les protégeaient contre la nostalgie. Quand il revient en Espagne, sous l'uniforme des gardes wallonnes, ou lorsqu'il revoit la patrie et rallie le 27e de ligne, Wagré reste bien le grenadier de l'Épopée, toujours en quête de batailles, de duels et d'amourettes. En faut-il davantage pour se faire lire avec intérêt ? — B. DES P.

Guibert (Comte de). — M. le capitaine DEMIAU, du 143e d'infanterie, a publié une intéressante conférence qu'il avait faite à Albi sur *Le comte de Guibert et son temps* (Albi, Corbière et Julien, 1901, in-16 de 50 p.). Il a largement esquissé cette fière silhouette d'un officier général de l'ancien régime qui comptait de brillants services de guerre et écrivit un ouvrage de tactique que tous les écrivains militaires consultent avec profit. Guibert ne s'était pas contenté d'ailleurs de recommander « l'ordre profond »; comme rapporteur du conseil de la guerre de 1787 à 1789, il défendit des projets d'organisation générale trop tardivement adoptés. — B. DES P.

Industrie française. — Dans le numéro de novembre 1901 de la *Revue politique et parlementaire*, notre collègue, M. Albert VAUNOIS, a publié sous le titre l'*Industrie française et les dessins de fabrique* (tirage à part, 35 p.), un article très documenté où sont particulièrement mises en relief les défectuosités d'une législation encore en vigueur dont la réforme s'impose, en ce qui touche surtout la création et la protection des modèles. — T.

Marbeau (Eugène), moraliste. — Dans une des dernières réunions de la Société des Études historiques, M. G. JORET-DESCLOSIÈRES rappelait, à ceux de nos collègues qui avaient la bonne fortune de l'écouter, le penseur profond et le très fin moraliste que s'est montré M. EUGÈNE MARBEAU, dans son recueil de *Remarques et pensées* paru il y a quelques années. « Nous connaissions bien déjà, disait le conférencier, l'économiste pratique, le philanthrope renommé, continuateur, par l'œuvre admirable des crèches, des traditions paternelles ; nous connaissions le conseiller d'État, interprète savant et judicieux des lois administratives, haut fonctionnaire au caractère indépendant et désintéressé,

Digitized by Google

donnant, en 1879, courageusement sa démission, à la veille d'un mouvement politique qui, certes, ne devait pas l'atteindre, mais dont l'intention soupçonneuse frappait plusieurs de ses chers collègues ; nous connaissions plus intimement encore le lecteur élégant et spirituel de nos séances privées et publiques, passant tour à tour de la causerie à propos des contes de Perrault à l'étude de la politique et du caractère du cardinal Granvelle, à l'essai littéraire et philosophique sur La Rochefoucauld et la comtesse Diane; mais nous ne soupçonnions pas dans M. Eugène Marbeau un disciple de Montaigne, de Pascal, de La Bruyère et de La Rochefoucauld. » C'était un devoir pour la rédaction de cette *Revue*, qui n'en oublie point les origines, de recueillir des paroles tout à l'honneur d'un de ses plus anciens et vénérés collaborateurs, dont l'esprit toujours vigoureux et le talent d'écrivain s'affirmaient naguère encore dans un article remarqué de la *Revue des Deux-Mondes* ; c'est aussi pour elle une joie de pouvoir, dans un public hommage, unir le nom de M. Marbeau à celui de M. Desclosières, gardien fidèle des traditions de la Société des Études historiques. — T.

Marine sous Louis XV (La). — La librairie Champion met en vente l'ouvrage de notre confrère, M. G. Lacour-Gayet, professeur à l'École supérieure de Marine . *La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV* (Paris, 1902, in-8 de x-571 p.). Composé directement d'après les documents des archives de la Marine, il embrasse, dans ses vingt-cinq chapitres, une période de notre histoire maritime assez peu connue jusqu'ici et qui est cependant tout à fait digne d'être étudiée dans le détail. Dix-sept appendices donnent la composition des principales escadres du règne et les états de service d'environ cinq cents officiers de la marine royale. Les tables alphabétiques des noms de personnes et des noms de bateaux occupent vingt-huit pages. Cet ouvrage sera prochainement l'objet d'un compte rendu. — B.

Modène (Académie de). — Le nouveau fascicule des *Memorie della Regia Accademia di Scienze, lettere et arti in Modena* comprend plusieurs travaux très intéressants. Nous signalerons particulièrement une étude sur les pierres tombales du cimetière musulman de Dahlak, une dissertation artistique sur l'église de Rubiano et autres monuments religieux de la province de Modène. Ces deux « contributions » sont accompagnées de nombreuses planches. — C. S.

Pensions de retraite. — C'est un ouvrage auquel recourront utilement les fonctionnaires départementaux et communaux que celui que notre collègue, M. Albert Vaudoyer, attaché à la première présidence de la Cour des Comptes, vient de publier comme thèse de doctorat en droit (*Les pensions communales et départementales*, Paris, Hachette, 1901, gr. in-8 de 144 p.). Toutes les questions relatives à la constitution des caisses, à leurs ressources, à leur administration, ainsi qu'à la manière dont les pensions sont méritées, réalisées et payées, y sont traitées d'une manière claire et définitive. — T.

Prêt des livres dans les Bibliothèques. — Le ministère de l'Instruction publique vient de prendre une mesure qui exercera la plus grande influence

Digitized by Google

sur le progrès des études historiques. La quantité de livres dont un historien a besoin de nos jours est si grande que, à moins d'être très riche, il ne peut se les procurer. Le prêt bien organisé dans les bibliothèques publiques était devenu une nécessité. Depuis nombre d'années la France s'était laissé devancer par les pays voisins. On voyait les professeurs de notre université de Nancy obligés à emprunter des livres dans les bibliothèques d'Allemagne, et à Paris même les érudits contraints de s'adresser à l'étranger. — Désormais, la Bibliothèque nationale, les bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine de l'Arsenal, de l'Institut et les bibliothèques des universités sont autorisées à se prêter directement, de bibliothèque à bibliothèque : 1° Les manuscrits que les règlements de chaque établissement permettent de communiquer au dehors; 2° les livres imprimés qui existent en double exemplaire dans l'établissement prêteur. — Ces dispositions, par décision du ministre de l'instruction publique, pourront être étendues aux bibliothèques municipales. — Fr. F.-B.

Russie économique (La). — Géographe de grand mérite, M. J. Machat a su éviter le travers de nombreux économistes, celui de dogmatiser à tout propos. Son ouvrage sur le *Développement économique de la Russie* (Paris, Colin, 1902, in-18 de xvi-310 p.) est un précis très net, très au courant, écrit sans prétention, contenant les derniers renseignements et les statistiques les plus récentes. Il y passe en revue les diverses branches de l'agriculture et de l'industrie en expliquant leur situation actuelle par des considérations tirées de la nature du sol et du climat. Il estime, et c'est là une conclusion à laquelle nous ne saurions malheureusement contredire, que nous vendrons de moins en moins aux sujets du tsar, tandis que nous aurons de plus en plus besoin de leurs produits, car les denrées fournies par notre agriculture sont précisément les mêmes, exception faite pour les cotons, que celles dont disposent nos alliés. Les richesses naturelles de ce pays sont incontestablement immenses, et la Russie deviendra rapidement une rivale redoutable pour les autres nations européennes, mais l'auteur se montre par trop optimiste. On s'étonne de le voir accepter les statistiques officielles sans réserves, passer sous silence les famines des dernières années, affirmer que la situation financière est excellente et que les usines russes ne peuvent être tuées par la surproduction. Quant à la terrible crise actuelle, il l'appelle dédaigneusement « un accident d'ailleurs assez localisé ». Nous reconnaissons d'ailleurs avec M. Machat qu'elle ne saurait compromettre des progrès qui sont dans la force des choses. — M. Ds.

Société de l'Histoire de France. — La Société de l'Histoire de France vient de mettre en distribution, pour la fin de l'exercice 1901, le tome III et dernier des *Mémoires du chevalier de Quincy* (*1710-1713*), édités par M. Léon Lecestre, et le tome III et dernier de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, régent d'Angleterre de 1216 à 1219, publié par M. Paul Meyer.

Stendhal. — M. Arthur Chuquet, de l'Institut, prépare un volume sur la vie de Stendhal, dont un fragment a paru dans la *Revue de Paris* du 15 octobre dernier. A en juger d'après cet extrait, on voit que M. Chuquet nous fera de Beyle un portrait assez inattendu. La biographie de Stendhal, grâce aux nom-

Digitized by Google

breuses publications des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble, devait être renouvelée, et nul, mieux que M. Chuquet, n'était à même d'écrire enfin un volume exact et précis sur l'auteur de la *Chartreuse de Parme*. — C. S.

Suisse. — M. Émile Dunant, de Genève, a publié, pour le compte de la *Société générale d'histoire suisse*, un recueil de documents tirés des archives de Paris (*Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique, 1798-1803*. Bâle, Basler-Buch-und Antiquariatshandlung, 1901, gr. in-8 de cxxxv-706 p.). Cet ouvrage fait connaître l'action prépondérante que la France a exercée sur les destinées de la Suisse au cours des dernières années du xviiie siècle et des premières du xixe, et, à ce titre, il mérite de retenir l'attention. Dans une longue introduction, l'auteur explique d'abord l'établissement de la République helvétique unitaire sur les ruines de l'ancienne Confédération des XIII cantons par les soins du chargé d'affaires Mengaud, des généraux Brune et Schauenbourg, et du Commissaire civil du Directoire Le Carlier. Puis il raconte les missions de Rapinat et de Perrochel, celles de Reinhard, de Verninac et du général Ney, suivies de la Consulte suisse à Paris, dont le résultat fut l'acte de médiation du consul Bonaparte, en 1803. Après cet exposé, viennent de nombreux documents reproduits in extenso ou simplement analysés, provenant des archives du ministère des Affaires étrangères, des Archives nationales, et du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. L'auteur, obligé de se restreindre, s'est ingénié à établir, à côté de la table alphabétique, une table chronologique des documents contenus dans ce volume et basée sur la concordance des calendriers républicain et grégorien. De cette façon, les matériaux mis à la disposition des travailleurs, si abondants qu'ils puissent paraître, sont aisés à consulter. Il faut espérer que ce livre provoquera des études intéressantes. Parmi les lettres et les rapports insérés, pour ainsi dire, au jour le jour, il en est de Talleyrand qui éclairent d'une lumière nouvelle la diplomatie française du temps. — E. C.

Tencin (Le cardinal de). — S'il est vrai que la notoriété du nom de Tencin est surtout due à la trop célèbre maîtresse du cardinal Dubois, il faut reconnaître que son frère, abbé puis cardinal, contribua pour sa part aussi à l'établir. C est la carrière diplomatique de ce prélat sans scrupules, tout entière poursuivie à Rome, que l'on retrouvera retracée dans le nouveau volume de M. Maurice Boutry (*Une créature du cardinal Dubois : intrigues et missions du cardinal de Tencin*. Paris, Émile-Paul, 1902, in-8 de 326 p.). Sans mœurs et sans dignité, le meilleur élève de Dubois, qui le pousse à Paris et qu'il pousse à Rome, véritable roué de la Régence en mission sur les bords du Tibre, incapable d'une politique délivrée de visées personnelles, mais merveilleusement apte à saisir et s'approprier les finesses de la curie romaine, l'abbé de Tencin part simple conclaviste, revient archevêque, ronge son frein quinze ans dans un diocèse perdu des Alpes, n'en rentre qu'avec plus d'éclat dans la Ville éternelle pour, cardinal et sous couleur de prendre part à ce titre à l'élection de Benoît XIV, évincer un pauvre homme d'ambassadeur et tenir au conclave le rôle prépondérant de représentant de la France; enfin, pris sur le tard d'une

Digitized by Google

modestie et d'une humilité singulières, refuse la place de premier ministre qu'offre de lui céder Fleury et, administrateur zélé de son nouveau diocèse, donne l'original spectacle d'une fin relativement honorable à une vie toute d'intrigues, de « bluff » et de menées. On lira avec curiosité le chapitre où, pièce à pièce, est démontée et mise à nu la machine compliquée d'un conclave : conciliabules secrets, surprises des votes, ambitions tour à tour déçues des candidats « papables », rivalités des partis obstinés dans leurs sympathies respectives, tout est pris sur le vif dans un tableau de touche amusante et réaliste, mais point forcée. — H. C.

Villes d'art célèbres. — La collection inaugurée en 1900 par les études sur *Paris* et sur *Bruges et Ypres* (Paris, H. Laurens) s'enrichit de son troisième volume, et déjà quatre ou cinq autres sont annoncés. Le choix des photographies et la netteté de leur rendu sont les premières choses qui frappent, et il est entendu que le texte n'est que leur humble serviteur. Encore faut-il qu'il les encadre avec justesse et goût : mais c'est ce qu'il fait ; et la *Venise* de M. Pierre Gusman (1901, p. in-4 avec 120 reprod.) est d'une lecture agréable comme d'une information suffisante. Point de prétentions à l'érudition ni à l'éloquence : ces petites monographies cherchent, non à servir de guide artistique, mais à réunir les impressions multiples qui captivent l'artiste et l'amoureux du beau au contact de ces villes qu'on peut, en effet, appeler « villes d'art », tant elles sont parées d'œuvres célèbres, de monuments et de souvenirs. L'auteur de *Venise* y a bien réussi. Prochainement paraîtront des volumes sur *Gand et Tournai*, *Bruxelles et Anvers*, *Pompéï*, *Nîmes et Arles*. — H. de C.

LIVRES NOUVEAUX

Documents et Mémoires. — *A. Bélosselsky de Bélozerski*, Un ambassadeur russe à Turin (1792-1793), dépêches p. p. la princesse Troubetzkoï, Paris, Leroux, in-8 de xii-156 p. — *Delaunay* de la Comédie-Française, *Souvenirs*, p. p. le Comte Fleury, Paris, Calmann-Lévy, in-18 de xii-391 p. — *Cne Desbœufs*, Les étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815), Souvenirs, Paris Picard, in-8 de xii-226 p. — *C. Douais*, Documents sur l'ancienne province de Languedoc, t. I : Béziers religieux, Toulouse, Privat, in-8 de xlv-456 p. — *V. Duruy*, Notes et souvenirs (1811-1894), Paris, Hachette, 2 vol. in-8 de vi-392 et 319 p. — *J. Guiffrey*, Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, t. V (1706-1715). Paris, Imp. nat., in-4 de 1061 p. — Lettres inédites de *Huet*, évêque d'Avranches, à son neveu M. de Charsigné, p. p. A. Gasté, 1re partie, Caen, imp. Delesques, in-8 de xiii-404 p. — Journal de *P. Le Folmarié*, chanoine de Saint-Étienne de Châlons (1624-1657), p. p. le chanoine Lucot, Châlons, imp. O'Toole, in-8 de 138 p. — *R. de Lasteyrie*, Bibliographie générale

Digitized by Google

des travaux historiques et archéologiques publiés par les Soc. savantes, t. III, 4e livr., Paris, Imp. nat., in-4 de xxxi et 601 à 784 p. — *Quentin-Bauchart*, Etudes et souvenirs sur la seconde République et le second Empire, 1re partie, Paris, Plon, in-8 de ii-490 p. — *L.-J. Wagré*, Les prisonniers de Cabrera. Souvenirs d'un caporal de grenadiers (1808-1809), p. p. le Comte Fleury, Paris, Paul, in-8 de vii-259 p. — *Gal de Wittich*, Journal de guerre (1870-1781), trad. par le Commandant Richert, Paris, Chapelot, in-8 de x-432 p.

Histoire générale et Histoire littéraire. — *A. de Bertha*, La Hongrie moderne de 1849 à 1901, Paris, Plon, in-8 de iv-363 p. — *Cne Brieussel*, Historique du 3e régiment d'artillerie, Mâcon, imp. Protat, in-8 de ix-543 p. — *A. Christian*, Origines de l'imprimerie en France, Paris, Imp. nat. in-4 de lxvi-135 p. — *E. Daudet*, La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797), Paris, Plon, in-8 de xxiv-399 p. — *M. Dubois* et *A. Terrier*, Les colonies françaises. Un siècle d'expansion coloniale. Paris, Challamel, in-8 de 1080 p. — *L. Fallou*, La garde impériale (1804-1815), Paris, imp. Lemaire, in-4 de xii-379 p. — *Lt Col Foucart*, Bautzen. La poursuite jusqu'à l'armistice (22 mai-4 juin 1813), Paris, Berger-Levrault, in-8 de 379 p. — *Goyau*, *Pératé* et *Fabre*, Le Vatican, Paris, Firmin-Didot, 2 vol. in-18 de 471 et 310 p. — La Guerre de 1870, Paris, Chapelot, 5 vol. in-8 de 119, 183, 227, 280, 379 p. (p. p. l'État-major de l'armée). — *P. Guilhiermoz*, Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge, Paris, Picard, in-8 de 506 p. — *J. Guiraud*, L'Église et les origines de la Renaissance, Paris, Leçoffre, in-18 de 351 p. — *Lt Col Heumann*, Historique du 148e régiment d'infanterie, Paris, Ch. Lavauzelle, in-8 de 296 p. — *P. Heuzé*, La cour intime de Louis XIV, Paris, Charles, in-18 de 291 p. — *Cne Lacolle*, Histoire des gardes françaises (1563-1789), Paris, Lavauzelle, in-8 de 505 p. — *G. Lacour-Gayet*, La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, Paris, Champion, in-8 de x-571 p. — *T. Lavallée*, *F. Lock* et *M. Dreyfous*, Histoire des Français, t. VII (République parlementaire, 1876-1901), Paris, Fasquelle, in-18 de 697 p. — *A. Lefaivre*, Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), t. I, Paris, Perrin, in-8 de 447 p. — *M. Marion*, L'impôt sur le revenu au xviiie siècle, principalement en Guyenne, Toulouse, Privat, Paris, Picard, in-8 de xv-250 p. — *A. Martinien*, Guerre de 1870-71. État nominatif des officiers tués ou blessés dans la première partie de la campagne. Paris, Chapelot, in-8 de vii-140 p. — *A. Molinier*, Les sources de l'histoire de France, I. Époque primitive : Mérovingiens et Carolingiens, Paris, Picard, in-8 de viii-288 p. — *Cte Ogier d'Ivry*, Historique du 1er régiment de hussards, Valence, imp. Céas, in-4 de 414 p. — *M. H. Weil*, Le prince Eugène et Murat, t. II, Paris, Fontemoing, in-8 de 607 p.

Histoire locale. — *H. Baumont*, Étude historique sur l'abbaye de Luxeuil (590-1790), Luxeuil, Pattegay, in-8 de ii-119 p. — *E. Beaurepaire*, Causeries anecdotiques sur les monuments de Paris, I : le Louvre et les Tuileries (1re partie), Paris, Sevin et Rey, in-8 de xiii-227 p. — *L. Bruhat*, La seigneurie de Châtelaillon (969?-1427), La Rochelle, imp. Texier, in-8 de 224 p. — *P. Charpenne*, Les grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat, Avignon, imp. Guigou, 4 vol. in-16 de xxix-380, 532, 443, 454 p. — *A. Che-*

Digitized by Google

valier, L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs Augustines (650 à 1810), Paris, Champion, in-8 de xx-554 p. — *F. Clérembray*, La Terreur à Rouen (1793-1795), Paris, Picard, in-8 de ix-614 p. — *Dom Dijon*, L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné, Paris, Picard, in-4 de xxviii-898-lxxxix p. — *L. de Farcy*, Monographie de la cathédrale d'Angers, le mobilier, Angers, Josselin, in-4 de 329 p. — *S. Leroy*, Études et documents relatifs à l'histoire ardennaise, Sedan, Jourdan, in-8 de 185 p. — *J. Morvan*, Les chouans de la Mayenne (1791-1796), Paris, Calmann-Lévy, in-8 de vii-430 p. — *P. de Nolhac*, La création de Versailles, d'après les sources inédites, Versailles, Bernard, in-fol. de 252 p. — *Chanoine Porée*, Histoire de l'abbaye du Bec, t. I, Évreux, imp. Hérissey, in-8 de xiii-664 p.

Biographie. — *M. Boutry*, Intrigues et missions diplomatiques du cardinal de Tencin, Paris, E. Paul, in-8 de 326 p. — *M. Courcelle*, Disraëli, Paris, Alcan, in-16 de 185 p. — *Domet de Vorgès*, Saint-Anselme, Paris, Alcan, in-8 de vi-335 p. — *G. Doublet*, Guillaume le Blanc, évêque de Grasse et de Vence à la fin du xvie siècle, Toulouse, Privat, in-8 de 46 p. — *P. de Farcy*, Histoire généalogique de la famille de Boylesve, Angers, Germain et Grassin, in-8 de 313 p. — *Cte de Fazy du Bayet*, Les généraux Aubert du Bayet, Carra Saint-Cyr et Charpentier (1757-1834), Paris, Champion, in-8 de xxxiii-357 p. — *E. Griselle*, Bourdaloue. Histoire critique de sa prédication, Paris, 2 vol. in-8 de xxxvi-1056 p. — *E. Isambard* et *E. Chauvin*, Une famille de médecins normands au xviiie siècle ; les Levacher, Évreux, imp. Hérissey, in-8 de lxxxvi-527 p. — *H. Joly*, Sainte-Thérèse, Paris, Lecoffre, in-18 de viii-244 p. — *C. Normand*, J.-B. Siméon Chardin, Paris, Moreau, in-8 de 114 p. — Les Parseval et leurs alliances pendant trois siècles, Bergerac, imp. Castanet, 3 vol. in-4 de xxviii-345, 424 et 427 p. — *C. Stryienski*, La mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV, Paris, Plon, in-8 de vii-424 p.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. *L'Éditeur-Gérant* : A. Picard et Fils.

Digitized by Google

Etat des Classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux[1]

La circonscription administrative dont il va être question dans la présente étude[2] n'a pas toujours eu, dans le courant du XVIIIe siècle, la même étendue. En 1716, la création de l'intendance d'Auch et de Pau (elle-même plus tard subdivisée) en fit distraire le Béarn, la Navarre et les Lannes (ou Landes). En 1776, les Lannes, le pays de Labourd et Bayonne y furent de nouveau réunis, mais pour en être séparés peu après, en 1784. On ne considérera ici, sous le nom de généralité de Bordeaux, que les cinq élections qui en firent constamment partie, à savoir celles de Bordeaux, de Périgueux, de Sarlat, d'Agen et de Condom : cette région correspond, à part quelques différences de limites sans importance, aux départements actuels de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et à une fraction de celui du Gers (arr^t de Condom) : région où se trouvaient réunis tous les contrastes, l'extrême fertilité et la stérilité la plus affligeante, les grandes et riches cités et les campagnes les plus désertes, les belles vallées fluviales et les contrées sauvages et

1. Mémoire couronné par la *Société des Études historiques* en 1901 (prix Raymond).

2. Documents inédits consultés : *Archives départementales de la Gironde (séries C, E, G et L). — Cahiers de doléances des paroisses des sénéchaussées de Libourne et de Bazas* (aux Archives de la Gironde). Plusieurs de ces cahiers ont été publiés par moi dans les tomes XXXV et XXXVI des *Archives historiques de la Gironde. — Cahiers de doléances des paroisses du Périgord* (collection très complète, conservée aux Archives départementales de la Dordogne). — *Archives de l'archevêché de Bordeaux. — Archives municipales de La Réole. — Archives nationales, passim.*

Les cahiers de 1789 qui ont été consultés sont donc : 1° tous les cahiers du Périgord; 2° environ 150 cahiers du Libournais et du Bazadais; 3° 2 ou 3 cahiers de la région agenaise. Tous les autres cahiers des autres parties de l'ancienne généralité de Bordeaux ont échappé à nos recherches : il est à craindre qu'ils ne soient perdus.

Les localités, citées dans le présent travail, sans indication du département actuel auquel elles appartiennent, font partie du département de la Gironde.

Digitized by Google

presque impénétrables des Landes de Bordeaux et du Périgord. Les diversités administratives les plus prononcées s'y rencontraient aussi : les élections de Bordeaux, Périgueux et Sarlat étaient pays de taille personnelle, celles d'Agen et de Condom pays de taille réelle. L'administration royale y était particulièrement active et éclairée : quelques-uns des intendants les plus justement célèbres de l'ancien régime, comme Tourny et Dupré de Saint-Maur, en ont été les bienfaiteurs : d'autre part elle y était contrecarrée par le caractère à la fois routinier et tracassier des populations, et par les habitudes frondeuses d'un Parlement très indocile. Somme toute, par la diversité de ses productions, de ses institutions, par la réunion des circonstances favorables et défavorables susceptibles d'influer en bien ou en mal sur son développement, ce pays peut donner une idée assez exacte de l'état social et économique de la France sous l'ancien régime, et, tout en nous gardant de trop généraliser les observations et assertions ci-dessous avancées, nous inclinerions à penser que la Guyenne n'était pas, dans l'ensemble du royaume, une exception.

On sait combien fut grande la prospérité de la ville de Bordeaux sous le règne de Louis XV, surtout sous celui de Louis XVI. L'exportation des vins, le merveilleux développement du trafic avec les Antilles françaises, surtout avec cette magnifique et à jamais regrettable colonie de Saint-Domingue, accumulaient chez elle d'immenses richesses : nulle cité du royaume ne pouvait rivaliser avec elle pour l'activité de son commerce et la beauté de son port. Bordeaux a connu alors les jours les plus beaux de son histoire. En fut-il de même pour les campagnes, et virent-elles rejaillir sur elles quelque chose de l'opulence de leur capitale ?Le présent travail a pour objet de répondre à cette question. On y examinera tour à tour la répartition de la propriété rurale, les charges pesant sur les campagnes, le développement de l'agriculture, l'état des populations agricoles. Un esprit de complète impartialité, entièrement dégagé de toute superstition et de toute intention révolutionnaire ou contre-révolutionnaire, y présidera. Aussi peu soucieux de faire une satire qu'une apologie de l'ancien régime, l'auteur ne se proposera qu'une chose : être historien.

Digitized by Google

I. — RÉPARTITION DE LA PROPRIÉTÉ RURALE.

Grand développement de la petite propriété. — En traversant la Guyenne d'Agen à Bordeaux, Arthur Young fut frappé au plus haut point de la richesse du pays, encore plus de la splendeur de sa capitale, et il a fait de cette province une description quasi enthousiaste, malgré — car c'était un grave défaut à ses yeux — l'importance considérable qu'y avait acquise la petite propriété. Peut-être a-t-il péché par un excès d'optimisme en ce qui concerne la prospérité de la Guyenne : peut-être, surtout, a-t-il eu le tort de trop généraliser les observations qu'il put faire sur le pays, à tous égards privilégié, qu'il parcourut sur le bord de la Garonne, pays qui, doué d'un terrain fertile, d'une population dense et de communications relativement faciles, avait sur les contrées plus éloignées du fleuve une incalculable supériorité : mais il a certainement vu juste quand il a cité cette région comme étant par excellence une région de petite propriété. Ses observations, quoique peut-être superficielles et incomplètes, l'ont conduit ici à une conclusion que l'histoire doit ratifier.

Il est impossible, en effet, de parcourir les rôles d'impositions qui nous restent de la généralité de Bordeaux au XVIIIe siècle sans être frappé du grand morcellement du sol qu'ils révèlent, du grand nombre de propriétaires qui se le partagent, et de la diffusion générale de la propriété foncière parmi les classes les plus humbles de la population. Innombrables sont les paroisses où l'on voit mentionnés comme possédant tant de journaux ou tant d'escats de terre, tant de règes de vigne, des maçons, des tonneliers, des charpentiers, des vignerons, des tailleurs, des cordonniers, des forgerons, de simples journaliers, etc., etc., voire même parfois, chose plus extraordinaire, des mendiants de profession[1].

1. Ainsi le cahier de Saint-Aubin de Blagnac signale cet abus monstrueux de mendiants possédant des fonds d'une certaine importance. — Souvent aussi des propriétaires se sont dépouillés en faveur de leurs héritiers présomptifs et sont réduits, par l'ingratitude de ceux-ci, à vivre aux dépens de la charité publique. Aussi exprime-t-on le vœu que tout donataire ayant laissé mendier son donateur voie la donation frappée de nullité.

« Il y a des maisons, écrit en mai 1789 le curé de Saint-Léon (Arch. Gir. C. 4437), où les propriétaires se couchent sans savoir où prendre le pain du jour suivant :

Digitized by Google

On a quelquefois contesté l'autorité historique de ces rôles d'imposition : on a fait remarquer — ce qui est vrai — qu'ils manquent d'ordre, de netteté, qu'ils sont remplis d'erreurs, qu'ils provoquaient les réclamations les plus vives et souvent les plus justifiées : et on a ajouté qu'il serait téméraire de prétendre tirer des conclusions quelconques de ces documents, dont les intendants et les contrôleurs généraux — témoin Calonne devant l'assemblée des notables — étaient les premiers à reconnaître et même à proclamer les nombreuses irrégularités. — Il faut, en effet, se garder le plus souvent de demander aux rôles d'impôts de l'ancien régime des renseignements sur le revenu des terres, sur la fortune réelle, même sur la fortune relative des individus qui y figurent. Mais on peut, au contraire, les consulter avec confiance sur le nombre et sur la qualification des contribuables, nombre qu'il était facile de connaître et peu facile de falsifier. Des omissions et des doubles emplois ont dû nécessairement s'y glisser, mais en quantité assez restreinte, et d'ailleurs ces deux causes contraires d'erreur se compensent l'une l'autre. Il n'est donc nullement chimérique de demander aux rôles de taille personnelle des renseignements sur le nombre des taillables d'une paroisse ; à ceux du vingtième des biens fonds des renseignements sur le nombre des propriétaires fonciers qui y résident ou qui y possèdent ; et de tirer, du rapprochement des uns et des autres, des conclusions sur le rapport du nombre des propriétaires avec celui des habitants roturiers. Ces conclusions, il est vrai, ne peuvent pas

parmi ceux-là il en est qui ont un peu de bien, et d'autres qui n'ont pour vivre que leurs bras... »

Dans un rapport de 1771 sur l'état de sa paroisse, le curé de Saint-André-du-Bois déclare (C. 1273) : « *Ils sont presque tous propriétaires*, et dans la plus grande misère, à cause de la cherté du pain, dont on n'y recueille que le quart de celui qui serait nécessaire... »

Quant à la dureté impitoyable des enfants envers leurs parents quand ceux-ci se sont dépouillés en leur faveur, c'est un des plus tristes côtés des mœurs rurales d'alors. Le fait n'avait rien d'exceptionnel. « La plupart de ces vieillards, écrit le curé de Celle et Roquadet (Lot-et-Garonne), n'avaient jamais demandé l'aumône ; ils avaient une maison et quelques morceaux de terre, et, tant qu'ils ont eu des bras, ils ont vécu et fait vivre leur famille. Se voyant épuisés de forces, ils ont cru trouver quelques ressources dans leurs enfants. Ils les ont mariés, et, pour leur faciliter un meilleur mariage, leur ont fait donation de tous leurs biens. Ces enfants... trouvant que leurs père et mère vivent trop longtemps, leur refusent du pain et les envoient à la mendicité, et à peine leur donnent-ils la liberté de mettre leur tête à couvert dans leur propre maison. Ces père et mère gémissent, crient et se lamentent, mais ils ont affaire à des enfants ingrats et inflexibles. »

Digitized by Google

être toujours d'une rigueur absolue, parce qu'il faut tenir compte de ce fait que les rôles de vingtième comprennent aussi les propriétaires *forains* ou *horsins*, possessionnés dans la paroisse et domiciliés dans une autre (de même que, d'autre part, plusieurs des taillables figurant sur les rôles de la taille et non possessionnés dans la paroisse que l'on considère peuvent l'être dans une paroisse voisine) : mais il existe certains rôles de taille, rôles de taille tarifée, rôles faits d'office, etc., plus explicites et plus détaillés que les autres, mentionnant la qualité des individus qui y figurent, propriétaires, métayers, journaliers, artisans, etc., indiquant aussi pour chacun d'eux les bases de la cote qui le concerne, et grâce auxquels il devient possible de connaître avec exactitude le nombre de ceux qui sont imposés à raison d'une propriété foncière. Quant aux pays de taille réelle, le rapprochement des rôles de taille, où figurent tous les propriétaires de terres roturières (avec indication de ceux qui sont forains), et de ceux de capitation, où figurent tous les habitants roturiers d'une paroisse, fournit également des renseignements d'une précision qui ne laisse rien à désirer. Ajoutons que les terriers, les aveux et dénombrements, les arpentements, fournissent aussi d'autres preuves, non sujettes à caution, d'un grand morcellement du sol.

Les exemples ci-dessous cités, empruntés aux diverses régions de la généralité, feront ressortir ce fait important. Nous citerons d'abord ceux qui ne valent qu'à titre d'indication et ne présentent pas un caractère suffisant de certitude, à cause de l'ignorance où nous sommes de l'importance numérique, dans chacune des paroisses mentionnées, des propriétaires forains :

Paroisses	Nombres d'articles de 20e foncier [1]	Nombre d'articles de taille (en 1765) [2]
Lege	33 (en 1756)	42
Mios et Le Barp	147 *id.*	209
Gujan	283 (en 1781)	371
La Teste	282 (en 1788)	413

1. *Archives départementales de la Gironde* C. 3052.
2. Ibid. C. 2672 (État, en 1765, du nombre des cotes de taille dans les élections de Bordeaux, Périgueux et Sarlat).

Digitized by Google

Cantenac	118 [1]	232
Sadirac	216 (en 1781, 216 taillables, plus 25 autres propriétaires non taillables [3])	311 (en 1781) [2]
St-Loubès	353 (en 1789) [4]	494
Cadillac en Fronsadois	121 (en 1789) [6]	187 (en 1765)
St-Romain en Fronsadois	283 *id.*	400 *id.*

Dans toutes ces localités, situées dans les différentes parties de l'élection de Bordeaux, le nombre des contribuables au vingtième des biens-fonds représente une fraction considérable de celui des taillables : on peut donc en inférer légitimement que la plupart de ces taillables jouissaient d'une propriété foncière.

Voici maintenant d'autres exemples qui, tirés de rôles de taille plus explicites, et faisant nettement la distinction entre les cotes assises à raison de propriété et les autres, permettent d'arriver à la même conclusion avec beaucoup plus de force.

St-Laurent en Médoc	a en 1732	37 propriétaires sur	91 taillables [7]
Macau	en 1775	98 [8]	255 (en 1765)
Carignan	en 1775	43 [9]	101 taillables
St-Gervais	en 1732	147 [10]	213 *id.*
Parsac en Puynormand	en 1732	34 [11]	59 *id.*
St-Sulpice de St-Emilion	en 1786	261 [12]	350 *id.*
Gradignan	en 1786	218 [13]	399 *id.*

1. Arpentement des biens taillables fait en 1743 (*Arch. Gir.* C. 2627). Cet arpentement contient 138 articles nominatifs : distraction faite de 5 habitants qui ne possèdent pas de terre, mais en détiennent à titre de métayers, et de 15 autres qui ne possèdent que des maisons (on fera constamment abstraction, dans ce travail, de la propriété bâtie et on ne s'attachera qu'à la propriété non bâtie), restent 118 propriétaires du sol, et parmi eux des hommes des conditions les plus humbles, fait d'ailleurs universel dans toute la généralité.
2. D'après le rôle de l'impôt pour le rachat des corvées, C. 1999.
3. C. 3052.
4. C. 3052.
5. C. 2672.
6. L. 856.
7. Rôle de taille de 1732, avec détail des professions et des cotes (C. 2623).
8. Arpentement de 1775 (C. 2673).
9. C. 3741. — Les 58 autres ne sont pas d'ailleurs dénués de toute propriété : beaucoup possèdent une maison ou « une chambre de maison ».
10. C. 2623.
11. *Ibid.*
12. Rôle d'office en 1786 (très soigné et très explicite). C. 2674.
13. *Ibid.*

Digitized by Google

Il en est de même hors de l'élection de Bordeaux.

Le Pizou (élection de Périgueux, Dordogne) en 1769, sur 219 articles taillables, n'en compte que 3 entièrement dépourvus de terre, sans que la distinction soit faite, il est vrai, entre propriétaires et fermiers, entre la taille de propriété et celle d'exploitation [1].

Tocanne (Dordogne) compte	en 1732	241 propriét.	sur 306 tail.	[2]
La Roque Gajac (Dordogne)	en 1732	74	116	[3]
Saussignac (*id.*)	en 1744	164	213	[4]

Dans l'élection d'Agen, à Laffitte, près de Clairac (Lot-et-Garonne), un arpentement fait en 1763-64 [5] indique 422 détenteurs du sol (dont près de moitié, il est vrai, soit 208, sont réduits à moins d'une carterée). Vers la même époque, Laffitte comptait environ 255 contribuables à la capitation, et ses habitants se plaignaient, dans une supplique en diminution de capitation adressée en 1752 à l'intendant, que les forains et privilégiés fussent chez eux au nombre de 197 et possédassent la plus grande et la meilleure partie de la paroisse [6]. Si l'on admet que la proportion soit restée la même dix ans plus tard, et qu'on retranche ces 197 forains ou privilégiés des 422 propriétaires, on voit qu'il en reste 225, c'est-à-dire à peu près autant qu'il y avait de capités : en d'autres termes, à Laffitte, presque tout le monde était propriétaire.

Il en était presque de même à Dunes (aujourd'hui dans le Tarn-et-Garonne, alors dans l'élection de Condom), qui comptait en 1763 685 taillables, dont 177 forains, soit 408 propriétaires domiciliés : à ce chiffre considérable s'opposent seulement 115 contribuables taxés à la capitation, et non à la taille, comme ne possédant rien dans ladite juridiction (et dont plusieurs, il ne faut pas l'oublier, étaient peut-être possessionnés en dehors de ses limites [7]).

1. C. 3104. — Un seul taillable, dans cette paroisse, est indiqué comme ayant une maison à loyer : tous les autres ont leur maison en propre.
2. C. 2623.
3. C. 2623.
4. C. 2627. — Sur ces 213 taillables, 164 sont imposés à raison d'une propriété foncière non bâtie : il y a en outre 31 articles de fermiers ou de métayers, et 18 de journaliers dépourvus de terre (dont plusieurs d'ailleurs possèdent la maison qu'ils habitent).
5. C. 655.
6. C. 2646.
7. C. 2657.

Digitized by Google

— A Saint-Pey de Castets (même élection) le contrôleur chargé en 1766 de dresser le rôle de vingtième observait que « les trois quarts des particuliers (au nombre de 498) compris dans ce rôle font valoir leur bien à leur main [1] ». A Saint-André-du-Bois, en 1790, il y avait 241 propriétaires sur 299 taillables; à Saint-Mexans, 275 sur 388 [2].

Nous pouvons donc l'affirmer : la proportion des propriétaires, par rapport au nombre des habitants, fort inégale selon les localités, comme on l'a vu par les exemples qui précèdent, était en général élevée, parfois même extrêmement élevée. Il serait superflu de disserter longuement sur l'importance de ce fait, importance qui n'échappera à personne [3]. Mais maintenant une autre question se pose. Tels cas peuvent se présenter où de petits propriétaires, quoique fort nombreux, ne détiennent qu'une minime partie du sol, sont réduits, pour ainsi dire, à une poussière de propriété, et où la petite propriété ne joue quand même, dans la vie économique d'un pays, qu'un rôle fort limité. En était-il ainsi en Guyenne, et la petite propriété y occupait-elle une place importante à côté de la moyenne et de la grande? A cette question, d'autres chiffres vont nous fournir une réponse.

Des 98 propriétaires taillables existant à Macau en 1775, 83 possèdent moins de 10 journaux, 12 de 10 à 20 journaux, et il n'en

1. C. 3036.
2. L. 854.
3. Le morcellement du sol en petites exploitations, qui certes n'implique pas toujours une grande division de la propriété, mais qui, en général, la suppose et l'accompagne, était aussi fort considérable en Guyenne. Les terriers indiquent le plus souvent un nombre considérable de parcelles minimes. La division est parfois poussée à tel point qu'il faut compter dans les arpentements non point par journaux ou portions de journaux, mais par *règes*, c'est-à-dire presque par sillons. C'est ainsi notamment que procède en 1743 Jean d'Ayrem, notaire royal chargé de l'arpentement de la paroisse de Cantenac, et cela, non seulement pour les vignobles, mais même pour les terres arables et autres fonds (C. 2627). — Cette extrême division des tenures était un véritable fléau pour ceux qui avaient à percevoir des droits seigneuriaux. Quand on avait, comme le duc d'Aiguillon, un cens de 16 l 10 s à percevoir sur 169 articles (à Castillonnès, Lot-et-Garonne), ou un autre de 13 l 10 s sur 188 (à Villeréal, *ibid.* : Arch. nat., papiers personnels du duc d'Aiguillon, H. 622) la peine passait le profit et on laissait volontiers dormir ces créances d'un recouvrement trop laborieux. — M. Brutails a été amené aux mêmes conclusions par l'étude détaillée du cartulaire de Saint-Seurin : « Somme toute, dit-il (Introduct. au cartulaire de l'église Saint-Seurin, p. XLI), ce qui domine de beaucoup dans le nombre des propriétés non bâties, ce sont les parcelles d'une contenance inférieure à 20 ares. »

Digitized by Google

est que 3 qui dépassent 20 journaux [1]. Même proportion, à la même date, à Carignan, où, sur les 43 propriétaires taillables, 2 seulement, dépassant 100 journaux, peuvent être rangés dans la catégorie des grands propriétaires, et 4, ayant de 10 à 100 journaux, dans celle des moyens : 37 ont moins de 10 journaux ; si bien que les parts respectives de la grande, de la moyenne et de la petite propriété taillable, dans la tenure roturière de cette paroisse, sont de 277 journaux, de 124 et de 103 [2]. A Tocanne, en 1732, sur 2.955 journaux que possèdent les taillables, la part de la petite propriété (en appelant de ce nom les contenances inférieures à 10 journaux) est de 706 [3].

De même dans les pays de taille réelle. A Saint-Aignan (près La Réole, élection de Condom), 95 propriétaires, en 1784, se partagent 470 journaux *ruraux*, c'est-à-dire taillables, dans les proportions suivantes : 13 seulement ont plus de 10 journaux (le plus fort article est celui de M. de Meslon, conseiller au Parlement de Bordeaux, porté pour 545), 34 en ont de 1 à 10, et 48 moins de 1. Tout près de là, la paroisse des Esseintes offre une répartition analogue : des 140 propriétaires qui se partagent les 1,153 journaux ruraux de la paroisse, 2 en possèdent plus de 100 (soit à eux deux 368), 12 de 10 à 100, 71 de 1 à 10, et 55 moins de 1 [4]. A Dunes, sur 685 articles de taille, 214 se rapportent à moins d'une cartelade, 365 à une contenance de 1 à 10 cartelades [5].

Il serait encore plus intéressant, mais il est par malheur beaucoup plus difficile, de connaître l'importance relative de la propriété taillable et de la propriété privilégiée : ces sortes de renseignements ne peuvent être demandés qu'aux rôles de vingtième, surtout aux rôles de vingtième du règne de Louis XVI, et ceux-ci sont malheureusement fort rares (et souvent insuffisamment explicites) aux Archives de la Gironde [6]. Faisons toutefois exception

1. C. 2673. — Le journal dans les environs de Bordeaux équivalait à 29.824 pieds carrés, soit environ 31 ares (exactement 31 ares 9395).
2. C. 3741.
3. C. 2623.
4. *Arch. de La Réole*, G 4 *bis*.
5. C. 2657. — La cartelade de Dunes était de 62.208 pieds carrés, soit environ 65 ares.
6. Les cahiers de paroisse donnent quelquefois, mais fort rarement, cette répartition, et plutôt par aperçus d'ensemble, fort sujets à cautions, que par des chiffres précis.

Digitized by Google

pour le rôle très net et très complet qui fut dressé en 1782 pour le vingtième des biens fonds de la paroisse de Sadirac. Il réflète fort exactement la distribution de la propriété territoriale, dans cette localité, entre les diverses classes sociales, et les proportions sont les suivantes [1] :

Noblesse (10 articles)	1321	journaux	1/2
Bourgeoisie (bourgeois de Bordeaux ou de villes privilégiées) (15 articles)	723	»	
Taillables (202 articles [2])	1840	»	
Biens ecclésiastiques (3 articles)	12	»	1/4

Soit, en chiffres ronds, la moitié du sol pour les taillables [3].

A Mouliets, en 1790 (sans distinction, par conséquent, entre les ci-devant privilégiés et les ci-devant taillables) sur 434 articles de vingtième,

2	se rapportent à une contenance de plus de 100 journaux
56	de 10 à 100 journaux
187	de 1 à 10 journaux
189	inférieure à 1 journal [4]

De tout ce qui précède il est donc permis de conclure :

1° Que dans la province que nous considérons, la diffusion de la propriété, à travers tout le corps social, était très grande ;

2° Que la petite propriété représentait une part fort notable de l'exploitation générale.

Mouvement de concentration de la propriété au XVIIIe siècle. — Quelque importante que fût la part de cette petite propriété, nous croyons, toutefois, qu'il faut signaler, au moins dans quelques

1. C. 3052.

2. 202 seulement, et non 216 (cf. p. 102), car des 216 taillables taxés au vingtième que la paroisse compte à cette date, 14 ne le sont que pour une maison ou une fraction de maison.

3. Sur cette superficie totale, 1224 journaux appartiennent à la grande propriété (plus de 100 journaux), 1719 à la moyenne, le reste à la petite.

4. C. 3036. — Il s'agit, croyons-nous, du journal de Libourne (36 ares 4679).

Digitized by Google

parties de la généralité, une certaine tendance à la concentration. Le petit propriétaire détient toujours une notable partie du sol : peut-être était-il exposé, avec le temps, à en détenir moins.

A ne consulter que les innombrables suppliques émanées des paroisses pour obtenir des réductions d'impôts, ou que les cahiers de doléances de 1789 — qui sont aussi, dans une notable mesure, des suppliques en diminution d'impôts — on assisterait, pendant ce siècle, à une véritable élimination du paysan, du cultivateur, de l'habitant des campagnes, hors de la propriété foncière : le sol, à les entendre, passe aux nobles, aux bourgeois des villes franches, aux privilégiés de tout genre : le taillable est forcé de vendre ses fonds, et il ne lui reste que les impositions que ces fonds supportaient : la plus grande et la meilleure partie du territoire des paroisses appartient aux privilégiés. « En 1747 et 1748, disent dans une supplique d'août 1772 les habitants de Labarde en Médoc [1], la misère, occasionnée par la guerre, était bien grande, mais nous avions tous un peu de bien, que nous vendîmes pour lors pour avoir du pain... et MM. les bourgeois ont acquis nos fonds de terre. » — Ceux de Cubzac, en 1775, déclarent [2] qu'en 1746, date de leur dernier rôle d'office, le nombre des taillables fonciers était beaucoup plus grand, qu'il y avait alors peu de privilégiés, mais que depuis « une foule de petits possesseurs ont été obligés de vendre leurs fonds à des bourgeois de Bordeaux privilégiés ». C'est le même argument que font valoir, pour obtenir un rôle d'office, La Tresne, Aubie, Espessas [3], etc., etc. ; des acquisitions de fonds par les bourgeois, des translations de domicile de plusieurs de leurs taillables à Bordeaux, des acquisitions de charges, des retraits féodaux exercés par plusieurs seigneurs, ont, d'après elles, singulièrement diminué le nombre de leurs bien-tenants taillables. Bègles, dans un mémoire adressé à Necker au début de 1789 [4], se plaint que, depuis 1741, les biens des paysans propriétaires aient dégénéré de beaucoup par des ventes faites à des nobles ou à des bourgeois, et que le poids des impositions devienne par là de plus en plus intolérable.

1. C. 3132.
2. C. 3741.
3. C. 3741.
4. Arch. nat., Bᵃ 22.

Digitized by Google

Les cahiers de 1789 ne tarissent pas en doléances de cette sorte : ils déplorent le progrès des acquisitions des privilégiés (Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Vignonet, Saint-Louis-de-Montferrand [1], etc., etc.), la translation de la terre aux mains des bourgeois « qui se trouvent dans une situation heureuse à raison des profits immenses que leur procurent leurs opérations de commerce », (Saint-Michel-de-Fronsac), les mariages fréquents de filles riches du tiers-état avec des nobles, « ce qui a pour effet de diminuer la quantité des fonds taillables [2], » etc. Il n'est pour ainsi dire point de paroisse qui ne se plaigne que les deux tiers ou les trois quarts de son territoire, et les meilleurs, appartiennent aux privilégiés [3].

Qu'y a-t-il de vrai au fond de ces doléances ? La part faite — et il faut la faire grande — de l'exagération bien naturelle à des gens qui se plaignent et qui ont le plus grand intérêt à apitoyer l'autorité sur leur situation, il paraît impossible de rejeter dédaigneusement des témoignages aussi nombreux, aussi expressifs, aussi répétés.

1. Les habitants de Saint-Louis-de-Montferrand se plaignent de ne plus posséder que 70 journaux de terre, et signalent, depuis 20 ans, des acquisitions de fonds pour 50 à 60.000 l. faites par des privilégiés.

2. Corgnac, Champagnac de Bel Air (Dordogne).

3. Beaucoup de curés signalent le même fait en répondant, en 1789, à une circulaire de la Chambre de commerce de Bordeaux qui, épouvantée de la misère générale, avait offert aux paroisses rurales, contre promesse de remboursement solidaire, des avances sans intérêt pour acheter des grains (C. 4437). « Presque tous les habitants de Cenac, écrit le curé de cette localité, sont ce qu'on appelle prixfaiteurs ou gens à la journée, et par conséquent tous misérables... » — « La partie qui est la plus souffrante, écrit celui de Camarsac, est presque sans aucune propriété, conséquemment sans moyen pour trouver le cautionnement que vous exigez... » — A Sauternes, au contraire, la même raison fait qu'on n'y a guère besoin de secours : « Les propriétaires ou les gens tenant les biens-fonds de cette paroisse sont presque tous habitants de la ville de Bordeaux ; ils fournissent suffisamment ce qui est nécessaire pour faire vivre les cultivateurs... »

Telle est aussi l'impression générale que laissent les réponses des curés aux questionnaires archiépiscopaux, lors des visites des paroisses. A Vayres, en 1773, la paroisse est possédée presque en entier par des habitants de Libourne et de Bordeaux. (Arch. de l'archevêché de Bordeaux, D, 17.). A Genissac, la raison de la grande misère est que « la paroisse est possédée par des forains qui ne sont d'aucun secours pour les misérables. » (*Ibid.*). A Saint-Jacques du Bec d'Ambès « tous les paysans, sauf trois qui ont un peu de bien, sont valets ou prixfaiteurs ». (*Ibid.*). A Saint-André de Cenac, les trois quarts des habitants mendient « n'ayant point de fonds en propre, tous les biens-fonds, ou en majeure partie, appartenant à des bourgeois de Bordeaux ». (*Ibid.*). Mêmes doléances pour Quinsac, Cambes, Pompignac, Cubzac, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Ciers-la-Lande, Fronsac, etc., etc.

Digitized by Google

Des documents non suspects signalent souvent des ventes faites par de petits propriétaires à des grands [1]. Il était d'ailleurs naturel que les privilèges abusifs concédés aux villes franches, notamment à la ville de Bordeaux, et qui étaient pour la généralité de Guyenne un véritable fléau — le mot n'est pas trop fort et nous espérons le justifier amplement par la suite — eussent, entre autres conséquences désastreuses, celle de faciliter singulièrement l'accaparement graduel de la terre par ses habitants, qui étaient exempts de taille, en droit, pour leurs vignes (c'était une des raisons qui avaient fait multiplier les vignes en Guyenne jusqu'à l'exagération, jusqu'à l'absurde, jusqu'au point de faire de l'alimentation des populations un problème continuel) et souvent même, en fait, pour les autres fonds. Cette mainmise des bourgeois de Bordeaux sur la propriété du sol se produisait surtout, comme il était naturel, dans les environs immédiats de la ville, ou dans les localités qui avaient avec elle, grâce par exemple à une grande voie navigable, des communications relativement aisées. Presque toutes les paroisses qui viennent d'être citées (p. 107 et 108) se trouvaient dans ce cas, et l'on peut constater, en effet, par leurs rôles d'impositions, quand ces rôles ont subsisté, que leurs plaintes n'étaient pas dénuées de tout fondement. La proportion des taillables propriétaires y était certainement moins grande que dans l'ensemble de la généralité. De nos jours, c'est surtout dans le voisinage des centres de population que le sol est divisé, et la chose s'explique assez d'elle-même : sous l'ancien régime, les privilèges et les abus avaient si bien modifié l'ordre naturel des choses que le fait exactement inverse se produisait [2]. Ainsi :

1. « La plupart de ceux qui possèdent des terres, écrit en 1773 le curé de Saint-Ciers-la-Lande (D. 17), sont obligés de les vendre pour se garantir, et leurs pauvres enfants, des horreurs de la faim ». — Recherchant les causes de l'extrême cherté des grains, Terray se demande, dans une lettre du 28 sept. 1773 à l'intendant Esmangart (C. 1441), si elle ne naît pas » de ce que les riches propriétaires ont eu le moyen de détruire les petits cultivateurs, et de ce que par la réunion des propriétés en un nombre moindre l'intelligence et les moyens de soutenir le prix des grains sont devenus plus faciles. »

2. Constatons, à l'appui de cette remarque, que dans les paroisses éloignées et d'accès difficile — tel le pauvre village de Sainte-Hélène, perdu dans les Landes du Médoc — les réponses des curés aux propositions de la Chambre de commerce donnent de la distribution du sol une idée fort différente. « Ils sont de ce nombre (du nombre des pauvres), écrit le curé de Sainte-Hélène le 21 mai 1789, quoiqu'ils aient *tous* du bien-fonds et du blé sur pied... »

Digitized by Google

Cenac [1] ne présente en 1788 que 90 art. de 20e taillable et 168 art. de taille		
La Tresne	52	253 [2]
Lignan	57	131 [3]

A Artigues, en 1784, sur 41 articles taillables, 29 se rapportent à des non fonciers [4].

Cubzac se plaint, en 1775, que 103 seulement de ses habitants aient des fonds à eux : or cette paroisse ne compte pas moins de 240 taillables [5].

D'après le cahier de saint Vincent de Paul d'Ambès, en 1789, 11 habitants seulement auraient des fonds; et, parmi eux, six n'auraient presque rien.

C'était d'ailleurs un fait reconnu que, dans l'élection de Bordeaux qui n'était presque tout entière qu'un vaste vignoble dont la meilleure partie appartenait aux nobles et aux bourgeois [6], la plus forte portion de la taille pesait sur des artisans, des métayers, des prix-faiteurs, généralement dépourvus de toute propriété [7] ; et le spectacle de leur oppression amènera le tiers-état de Bordeaux à inscrire dans son cahier de doléances, en 1789, une demande, excessive peut-être, mais qui lui fait honneur : « Que le fermier soit dispensé de tout impôt relatif à sa ferme, le propriétaire payant les charges de la propriété. Que tout manouvrier ou journalier attaché aux travaux de l'agriculture et non propriétaire soit affranchi de tout impôt ».

Conclusion. — En résumé, et malgré quelques exceptions locales, malgré l'accroissement que put prendre, dans le courant du siècle, la propriété des privilégiés et des citadins, on peut affirmer que le nombre des paysans propriétaires était considérable. La lecture des cahiers de 1789 laisse cette impression très nette que ce sont bien

1. C. 3052 et 3132.
2. C. 3052 et 3764.
3. C. 3052 et 2672.
4. C. 2674.
5. C. 3206. — Toutes ces localités sont près de Bordeaux.
6. Dès 1736, les officiers de l'élection de Bordeaux estimaient qu'à peine restait-il aux taillables la dixième partie des vignes qu'elle contenait (C. 2625).
7. Mémoire de 1724 sur les vignes dans la généralité de Bordeaux (C. 1337).

Digitized by Google

des propriétaires qui les ont écrits : ils n'auraient pas ressenti une si vive indignation contre les exactions du meunier banal, contre les mesures trop grandes usitées dans les recettes seigneuriales, contre les dévastations du gibier et des pigeons du seigneur [1], si ce n'étaient pas leurs propres récoltes, semées par eux, sur un terrain à eux, qu'ils avaient la douleur de voir gaspillées et diminuées par ces prélèvements odieux [2]. Le comte de Guibert, parcourant la généralité en 1775 et en 1785, était frappé de l'extrême morcellement des propriétés, et inclinait à croire que presque tout le monde était propriétaire dans le Libournais et dans les Landes de Bordeaux [3]. La grande division de la propriété était un fait acquis, patent, évident aux yeux des contemporains qui en parlent comme d'une chose incontestable, et qui en parlent volontiers avec une nuance de regret : car les agronomes et les « amateurs » du temps partageaient assez souvent les répugnances d'Arthur Young pour la petite propriété. Le chevalier de Vivens, dans ses *Observations sur divers moyens de soutenir et d'encourager l'agriculture* (1756), constate qu'il n'est guère d'artisan qui n'ait sa vigne en propriété ou à ferme, et les blâme de cette manie : « L'artisan, dit-il, achète des vignes pour ne pas acheter de vin... et se détourne de sa vacation qui lui rendrait davantage, pour cultiver sa vigne... Il parvient à vendre du vin dans les années abondantes : il tient cabaret

1. Eux-mêmes le déclarent d'ailleurs souvent de la façon la plus formelle.

« L'abondance des pigeons qui règne dans la paroisse, dit la Bastille Saint-Louis (Dordogne) ravage la petite plaine Saint-Louis... en sorte qu'au moment où le *petit propriétaire* croit recueillir le fruit de ses soins pour faire produire à son *petit héritage* quelque peu de légumes, il a la douleur de les trouver tous enlevés par cette grande quantité de pigeons. »

2. La paroisse de Saint-Jean-d'Eyraud (Dordogne) demande « que tout usurpateur de fonds, transplanteur de bornes, soit condamné à une peine afflictive, comme membre très dangereux dans la société, surtout à l'égard de l'absent, de la veuve et de l'orphelin : « que tous les héritages soient bornés de nouveau en présence de toutes les parties, avec des limites qui auraient un pied hors terre, pour que les possessions fussent plus tranquilles. » Des vœux de cette sorte n'indiquent-ils pas, de la façon la plus évidente, que le cahier émane de gens violemment animés de la passion de la propriété, et qui ont pu satisfaire cette passion ?

3. Il est malheureusement très rare que les cahiers entrent dans une statistique précise de la répartition du sol. Ils se bornent en général à se lamenter de ce que les privilégiés possèdent la plus grande et la meilleure partie de la paroisse. Mais quand ils donnent, par hasard, des chiffres, ces chiffres semblent indiquer un grand morcellement de la propriété. Ainsi Saint-Crépin de Richemont (Dordogne) constate l'existence de 158 feux, dont 4 de nobles, 106 de propriétaires taillables, le reste de métayers.

Digitized by Google

et s'enivre; et dans les années de disette, il est à l'aumône. » Métivier, un de ces « amateurs » dont les travaux étaient fort appréciés vers 1760, lorsque la société française commença à s'éprendre des champs et que l'agriculture devint à la mode, voyait dans la petite propriété une des causes de la langueur de la Guyenne et du « manque de bras » dont, déjà alors, on se préoccupait très vivement. « Le paysan, qui a des fonds en propriété, dit-il [1], se refuse à aller travailler pour autrui, est arrogant, relâché dans son état de travailleur, ne travaillant même que lentement et à son aise son propre fonds : quel préjudice n'est-ce pas pour l'État et le public ? »

Incontestablement, cependant, cette large diffusion de la petite propriété était un bien. Elle était un bien au point de vue social, parce qu'elle opposait une digue — d'ailleurs insuffisante — à la tendance déjà si marquée et si souvent déplorée qui poussait les classes rurales à émigrer dans les villes ; il est probable que sans elle, déshéritées comme elles l'étaient sous l'ancien régime, sacrifiées, opprimées, les campagnes auraient été encore bien plus désertées qu'elles ne l'étaient. Elle était un bien au point de vue économique, parce qu'il y a, dans la petite propriété, une puissante excitation au travail et à la production. Elle était enfin un bien — relatif d'ailleurs — pour les populations rurales. Certes, elle ne les garantissait pas contre la misère, alors si répandue et si poignante dans les campagnes, et qui comptait ses victimes non seulement parmi les paysans dénués de bien-fonds, mais même parmi ceux qui en jouissaient : propriété et aisance ne sont nullement des termes synonymes, et on a vu plus haut que propriété et mendicité n'étaient même pas des choses incompatibles. Toutefois il semble bien, à juger les choses non pas même avec nos idées modernes, mais en se plaçant au point de vue des contemporains, qu'il y eût, dans le fait de détenir une fraction du sol, si minime qu'elle fût, une garantie contre l'extrême détresse, un avantage réel par rapport à ceux qui, plus à plaindre, en étaient privés, un objet d'envie pour ceux qui n'en jouissaient pas et de regret pour ceux qui s'en étaient vus dépouillés : l'opinion établissait assez volontiers une ligne de démarcation entre les *fonciers* et les *non-fonciers*, au désavantage de ceux-ci. La misère de ces der-

1. Mémoire du 6 juillet 1761 : C. 1322.

Digitized by Google

niers avait quelque chose de plus poignant, et les contemporains leur réservaient leur principale part de pitié. « La faveur du moins imposé, écrit Goyon, subdélégué de Condom [1], ne porte que sur ceux qui ont du bien-fonds, et les pauvres journaliers, métayers ou artisans, ne profitent en rien de cette grâce, quoique au fond cette classe, infiniment plus nombreuse que celle des fonciers, mérite, par l'essentielle utilité dont elle est, bien des égards. » A Ambès « tous les paroissiens journaliers sont misérables parce qu'ils n'ont pas un pouce de terre à eux » et beaucoup mendient. A Cenac « les trois quarts mendient, ne possédant point de fonds en propre [2] ». A Camarsac « la partie la plus souffrante est (celle qui est) presque sans aucune propriété [3] ». Partout leur sort est plus précaire et leur condition plus dure.

D'autre part, le paysan propriétaire est aussi soumis à des charges écrasantes, et il importe de montrer, aussitôt après avoir établi qu'il avait une part importante à la propriété du sol, les obligations qui pèsent sur lui.

II. — CHARGES PESANT SUR LES CLASSES RURALES

1° *Impôts royaux* [4].

La taille. — Dans cette liste, assez longue, le premier rang doit appartenir évidemment à la taille, non seulement parce que la taille était de tous les impôts le plus lourd et le plus impopulaire, mais aussi parce qu'elle était l'impôt rural par excellence, qu'en Guyenne comme ailleurs les villes lui échappaient souvent [5], grâce à des exemptions ou à des abonnements, et que les campagnes étaient à peu près seules à en subir les atteintes.

Ce n'était pas le chiffre même de la taille [6] qui excitait le plus

1. 13 juillet 1752, C. 2616.
2. Arch. de l'archevêché, D. 17.
3. Lettre du curé de Camarsac, 19 mai 1789, C. 4437.
4. J'ai abordé le même sujet dans un ouvrage plus développé : *L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne* (Paris, Guillaumin, 1901).
5. Etaient exemptes de taille les villes de Bordeaux, de Périgueux, de Bergerac, d'Excideuil, et même des bourgs comme Uzeste, Préchac, Lignans.
6. 2.779.924 en 1711, 2.927.806 l. en 1750; 2.729.000 en 1776. De ce chiffre il y a à déduire les « moins imposés » (2 à 400.000 l. environ) qu'il était ordinaire d'accorder, sur la requête de l'intendant.

Digitized by Google

contre elle les ressentiments populaires, même en joignant à la taille principale ou matrice les nombreux suppléments, taillon, quartier d'hiver, ustensiles, impositions locales, etc., etc., qui constituaient à vrai dire une seconde taille, souvent égale à la première, et ayant une fâcheuse tendance à s'accroître constamment [1]. Le taux moyen de la taille, tel qu'il ressort des évaluations les plus autorisées émanant des contemporains suffisamment au courant de la question, est certainement lourd, mais il n'est pas insupportable : les estimations les plus sérieuses le portent entre 2 et 4 sols pour livre du revenu net, c'est-à-dire entre un dixième et un cinquième [2]. Mais ce taux normal n'était pas une règle, fixée d'avance, d'après laquelle on s'efforçât de déterminer la cote des intéressés : c'était une sorte de moyenne prise entre les écarts considérables et souvent tout à fait fantaisistes des cotes individuelles. Modérée pour les uns, la taille était accablante pour les autres. Trois raisons principales la rendaient — du moins la taille personnelle —

1. C'est ce qui explique pourquoi, malgré la fixité de la taille principale, la taille véritable des paroisses subit pendant le cours du XVIIIe siècle de fortes augmentations, signalées par les populations avec colère ou avec désespoir. On voit ainsi Pauillac passer de 4.793 l. en 1706 à 10.917 en 1768 et à 15.100 en 1775 (C. 3741); Blaye, de 17.120 l. en 1742 à 24.320 en 1775; Cubzac, de 2.867 en 1768 à 3.939 en 1775; Saint-Jean de Menesplet (Dordogne) de 1.748 en 1762 à 1.942 en 1778; Eygurande (*ibid.*), aux mêmes dates, de 1.492 à 1.557; Carlux (près Sarlat) de 2.574 en 1744 à 3.228 en 1765; etc., etc.

2. Le subdélégué de Périgueux écrivait en 1743 (C. 1316) que la taille était communément au dixième; il en était de même dans le Sarladais (C. 1317). Celui de Blaye admettait en 1760 (C. 1716) le taux de 2 sols pour livre du revenu pour la taille principale, de 4 sols pour la taille avec ses annexes. D'après les officiers de l'élection de Bordeaux, en 1746 (C. 2625), la taille principale était en moyenne du 20e du revenu pour les propriétaires, du 20e aussi du prix de leur ferme pour les fermiers. Un document ici particulièrement probant, ce sont les taux adoptés pour l'imposition de chaque branche de revenu dans les projets de tarifs qui furent dressés pour l'application dans la généralité de la taille proportionnelle ou tarifée; ceux qui rédigèrent ces tarifs prirent évidemment pour point de départ la moyenne de ce qu'ils avaient sous les yeux. Ces chiffres varient, mais c'est généralement entre deux sols et demi et trois sols et demi pour livre du revenu net qu'est fixée la taille du propriétaire faisant valoir et devant par conséquent supporter la totalité de la taille incombant à ses fonds; quand il s'agissait d'un bien affermé à prix d'argent ou à moitié fruits, ce chiffre était généralement divisé en deux parts (égales ou inégales) l'une incombant au propriétaire (taille de propriété), l'autre au fermier ou métayer (taille d'exploitation). Ce taux de deux sols et demi à trois sols et demi sur les biens-fonds était d'ailleurs le plus fort; les bénéfices de l'industrie ne devaient être taxés qu'à deux sols pour livre, et les artisans et journaliers à une somme fixe, fort peu élevée, de 5 à 30 sols, selon les lieux. En estimant le prélèvement moyen de la taille totale à environ 3 sols pour livre du revenu net, soit à 1/5e ou 1/6e, il semble donc qu'on s'écarterait peu de la vérité générale.

Digitized by Google

odieuse aux populations : l'arbitraire de sa répartition, l'abus des privilèges, la forme vicieuse de la perception.

Répartition de la taille. — Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur les procédés bien connus et souvent décrits de la répartition de la taille entre les généralités, puis entre les élections, puis entre les paroisses, et enfin dans l'intérieur des paroisses entre les contribuables, d'après l'estimation faite de leurs facultés contributives par les collecteurs en pays de taille personnelle, d'après les données généralement vicieuses de cadastres vieillis et mal faits en pays de taille réelle. Pour ce qui est d'abord de la taille personnelle, contentons-nous de rappeler que les abus auxquels donnait lieu généralement la manière de la répartir existaient en Guyenne comme ailleurs, et peut-être même plus qu'ailleurs, à en juger par l'acuité des plaintes et l'impuissance où les intendants se trouvèrent toujours d'y mettre un terme.

La partialité des collecteurs était flagrante : leurs ménagements abusifs pour leurs amis, pour ceux dont ils dépendaient, pour les futurs collecteurs, entraînaient naturellement d'énormes surcharges pour leurs adversaires, pour les pauvres, pour les « indéfendus ». L'intimidation, la corruption, le mensonge, la fraude, au besoin la falsification des rôles, tout était employé, et avec succès, par les taillables riches et influents, par les gens de *main forte*, pour se procurer des traitements de faveur [1]. Les scribes de métier, les « clercs de rôle » que la plupart des collecteurs, généralement illettrés et incapables d'écrire leur rôle de taille, étaient forcés de charger de ce soin, étaient gens plus ou moins véreux et tarés, que quantité de taillables peu scrupuleux connaissaient le moyen de mettre dans leurs intérêts. M. de Tourny donne d'édifiants détails sur les habitudes de cette engeance, contre laquelle l'administration soutint au XVIIIe siècle une lutte persévérante, mais sans succès :

1. Pour comprendre l'âpreté avec laquelle ces diminutions injustes étaient recherchées, il faut se rappeler qu'il ne s'agissait pas seulement d'une diminution de taille, mais aussi d'une augmentation très réelle de revenu, car les propriétaires influents et capables de faire modérer la taille de leurs fermiers trouvaient facilement à affermer leurs domaines à plus haut prix : ils recevaient ainsi en argent le prix de la protection accordée. Ils attiraient à eux tous les bons cultivateurs, tandis que les gens étrangers à la coterie dominante n'en pouvaient trouver que de rebut « les bons aimant mieux aller chez ceux qui composent le tableau que de mourir de faim chez les autres. » (Mémoire de M. Jourdain, subdélégué de Monpont (Dordogne) C. 1317).

Digitized by Google

« La plupart des collecteurs de l'élection de Périgueux, écrit-il en 1744 [1] (l'observation aurait pu s'appliquer avec autant de force à celles de Bordeaux et de Sarlat), sont des gens grossiers et illettrés qui, ne sachant pas eux-mêmes former leurs rôles, s'adressent pour cet effet à des écrivains de campagne qui savent à peine former les lettres, ignorent les règlements et mandements... Ceux qui viennent à Périgueux faire former leurs rôles touchent à peine les portes de la ville qu'ils sont obsédés par des troupes de valets, de servantes d'auberge, d'artisans de l'un et l'autre sexe qui, poussés par l'espoir d'une petite rétribution promise, entraînent les collecteurs dans des bureaux suspects, remplis par de mauvais écrivains dont l'esprit de cabale et la soif de l'argent fait peut-être tout le mérite. Et c'est de ces bureaux que sortent des ouvrages dignes des mains qui les ont travaillés, nulle observation des règlements... MM. les officiers des élections devraient bien y tenir la main, mais il leur suffit de calculer un rôle et d'y trouver l'imposition juste pour leur donner lieu de le vérifier, sans donner leur soin à corriger les défauts essentiels dont ces rôles sont remplis. » Il résultait de ces procédés que la répartition de la taille était « *un chaos d'injustices* [2] » dont les subdélégués dans leur correspondance et les contribuables dans leurs doléances ne se lassaient pas de signaler aux intendants des exemples qui paraissent en effet concluants. A Tocanne (Dordogne), en 1732, s'il faut ajouter foi aux évaluations de revenus faites par les agents que l'intendant Boucher avait chargés de s'enquérir des vices de la répartition, les taxes individuelles varient, dans le rôle de taille arbitraire dressé pour cette année, de moitié au 19e du revenu : naturellement, parmi les plus ménagés, figurent le juge de Tocanne, son greffier et le notaire, taxés respectivement au 15e, au 19e et au 17e de leur revenu net ; et parmi les plus surchargés figurent des veuves, qui, en effet, ne passeront jamais à la collecte [3]. Les habitants de Carignan, dans une supplique de 1766, montrent tel propriétaire de 177 journaux taxé à 79 l 16 s, tandis qu'un autre, qui a 60 journaux, paye 178 l 18 s. A Saint-Front-de-

1. C 3016.
2. Mémoire sur l'élection de Sarlat. C. 3175.
3. C. 2623. C'était, au témoignage de Chalvet, subdélégué de Castillonnès, « un abus presque général dans toutes les paroisses où la taille est personnelle » que de surcharger ceux qui ne sont pas en état d'être jamais collecteurs. (C. 2673.)

Digitized by Google

Pradoux (Dordogne), en 1769, le propriétaire d'une métairie paye de taille 5 l 11 s, le métayer de cette même métairie en paye 54 l 3 s; or il serait de règle que la taille et ses accessoires fussent partagés presque également entre le maître et le métayer [1]. M. de Lacabanne, subdélégué de Monpont, cite [2] un autre particulier payant 9 l 17 s de taille, tandis que ses quatre métayers en payent à eux quatre 58 l 16 s; un métayer de 61 journaux taxé à 86 l 18 s pour sa taille d'exploitation, et dans la même paroisse un propriétaire de 62 journaux, faisant valoir, taxé à 83 l 9 s pour sa taille de propriété et d'exploitation réunies. Et il serait facile d'allonger singulièrement cette liste!

Pour avoir une idée de l'intensité du mal, du découragement qu'il entraînait, de la misère qu'il entretenait, des affreuses divisions qu'il engendrait, il faut lire les nombreuses suppliques que les paroisses adressaient volontiers aux intendants, surtout dans les trente dernières années de l'ancien régime, pour obtenir la faveur très appréciée d'un *rôle d'office*, c'est-à-dire d'un rôle fait par un commissaire désigné par l'intendant (ordinairement quelque officier de l'élection), étranger à la localité et peu au courant peut-être des facultés des habitants, mais étranger aussi aux partis qui la déchiraient, aux rancunes qui la travaillaient, et apportant à la faction du rôle de taille, à défaut d'une compétence indiscutable, du moins cette précieuse et indispensable garantie d'une réelle impartialité. Démentant directement les allégations intéressées des cours des aides, qui se montraient favorables au système de la taille arbitraire, car elles-mêmes et les gens de justice en général n'avaient pas, en effet, à en souffrir, les paroisses déclaraient hautement avoir plus de confiance dans un étranger, délégué par l'intendant, que dans les collecteurs tirés de leur propre sein, et elles aimaient mieux être taxées par autrui que par elles-mêmes : les tyrans les plus proches sont en effet toujours les plus redoutables. « C'est

1. Ou tout au moins dans la proportion du tiers pour le propriétaire, des deux tiers pour le métayer. — En outre, on tolérait souvent, dans les élections de Périgueux et de Bordeaux, une modération du tiers ou du quart de l'impôt annuel en faveur du propriétaire, à cause des réparations auxquelles il était tenu (C. 3137). Mais, en fait, le propriétaire savait souvent se faire diminuer bien davantage, et on constatait, en 1778, qu'il n'était presque point de rôle où la taille de propriété fût proportionnée à celle d'exploitation.

2. C. 2667.

Digitized by Google

l'unique moyen, disent les habitants de Cubzac [1], de conserver la paix et la tranquillité dans la commune de Cubzac, bien si précieux et si estimable ; c'est par là que vous trancherez la tête à une *hydre* et à une *involution* de procès qu'en majeure partie les taillables ne manqueront pas de susciter... Il n'est pas de cote dans le rôle qui soit portée à son juste taux : le pauvre y est plus taxé que le riche, des fortunes égales supportent des cotes différentes; en un mot il n'est rien de proportionné à l'état actuel des choses. » Monpazier (Dordogne, élection de Sarlat [2]) : « La liberté des syndics a été très préjudiciable au plus grand nombre des habitants; la crainte, la misère, ont étouffé leurs plaintes : il a fallu gémir sous le poids de l'injustice... Une nouvelle taxe faite d'office est l'unique remède à un mal aussi invétéré. » Les paysans de Coutras, dans un style et une orthographe des plus fantaisistes, s'adressent au roi lui-même [3] : « Prient humblement et supplient Sa Majesté un et plusieurs de la paroisse de Coutras avoir égard et pitié, jeter l'œil sur ses pauvres paysans en l'affliction et misère qu'ils souffrent par le haut tribu et impositions qui subsiste... Après avoir fait savoir à Bordeaux plusieurs fois nous envoyer un commissaire, nous en a point envoyé, ce qui nous a obligés avoir recours à vos puissance et grandeur nous envoier un commissaire le plus juste que faire se pourra, qui ne connoisse personne en tout ce pays, priant Dieu, la Sainte Vierge et tous les saints que je puissions avoir un commissaire qui nous fasse une juste égalité... et que celui qui se trouvera mal taxé par de si hautes impositions soit remboursé par celui qui n'en supporte pas assez depuis des années... Il y a de ses pauvres paysans qui paye autant de tribut pour un bien vallant quatre ou cinq mille comme les qui ont des biens de 25 à 30 mille franc... Il y a des gens d'office, de métier, commerçants, quy fon de gros profits et ils suporte le moins de tribut : on fait suporter à ses pauvres paysans quy travail au froid et au chaud, à la pluy et au vent, et quand ils ont fait la récolte il s'en trouve pas pour vivre..... » Et le subdélégué de Libourne, Bulle, à qui ladite requête est soumise, constate en effet que ces plaintes sont fondées et conclut à l'envoi d'un officier de l'élection pour recevoir les décla-

1. 1775 : C. 3741.
2. C. 3096.
3. 1773, C. 3106.

Digitized by Google

rations et faire un rôle d'office : « quoique dans ces sortes de déclarations plusieurs cherchent à cacher la quantité et la nature des fonds, il n'en peut résulter qu'un grand bien vu les injustices actuelles. » Le remède est d'ailleurs d'un succès bien douteux, car les riches savent toujours s'arranger pour dissimuler leur aisance. « Ceux qui ont été à la bonne foi, écrit le subdélégué de Castillonnès à propos des taxes d'office [1], et qui ont donné un dénombrement exact des biens qu'ils possèdent, ont été taxés conformément à l'état qu'ils ont fourni : cet état n'a été donné que par le menu peuple qui, se fondant sur sa sincérité, s'en est trouvé la victime; le riche au contraire a voulu paraître pauvre et a caché sous un faux exposé la situation de sa fortune et le nombre de ses possessions; de la fausseté de cet exposé a résulté une surcharge pour le misérable, car tel qui ne jouit pas aux trois quarts près de la même étendue de possession à égale bonté se trouve souvent surchargé de beaucoup plus d'impositions que celui qui en jouit davantage. » Le commissaire n'est pas à l'abri de l'erreur, et tant de gens ont intérêt à le tromper! Eût-il, par miracle, réussi à ne pas se laisser abuser que l'injustice n'en serait que retardée; dès l'année suivante, en effet, son rôle sera bouleversé de fond en comble par des collecteurs ignorants, corrompus, ou intimidés, et les pauvres retomberont sous le poids de l'oppression accoutumée. L'esprit de cabale et d'intrigue qui sévissait au plus haut degré dans les campagnes, l'influence abusive exercée par les gens de main forte, étaient toujours les écueils sur lesquels venaient échouer les velléités réformatrices.

Abus des privilèges. — Ce qui contribue le plus à rendre le fardeau de la taille insupportable, c'est le trop petit nombre de ceux qui ont à le supporter. Une foule démesurée de privilégiés de toute catégorie et de toute origine échappe à cette charge, qui retombe d'autant plus lourde sur les ruraux. Les privilèges légaux sont déjà trop multipliés : la taille personnelle n'épargne pas seulement le clergé et la noblesse, mais encore une foule d'officiers, si nombreux que l'énumération en serait impossible, les bourgeois des villes franches, et toute la catégorie de ces « *citoyens amphibies*, que la

1. C. 2673.

Digitized by Google

noblesse doit désavouer et que le tiers réclame comme ses membres » contre lesquels s'élève avec colère le cahier de Saint-Sulpice-de-Roumagnac (Dordogne). Les lois prudentes qui limitent le nombre des privilégiés dans chaque paroisse et l'étendue territoriale des terres couvertes par le privilège, sont complètement tombées en désuétude, et leur foule sans cesse accrue conspire, avec la partialité des collecteurs, pour faire retomber tout le poids de la taille sur la partie la plus misérable de la population. « Il faut le voir sur les lieux pour pouvoir se persuader jusqu'où va ce désordre » écrit en 1781 le président de l'élection de Sarlat [1]. Aussi, dans le voisinage de Bordeaux, où la majeure partie du sol appartient aux bourgeois et privilégiés, un journalier qui n'a d'autre industrie que sa bêche est-il taxé jusqu'à 6 l de taille [2], c'est-à-dire presque le quadruple de ce qu'il serait raisonnable de lui faire supporter ; et « les prixfaiteurs payent presque autant de taille pour raison de leurs prixfaits qu'ils en paieraient par journal si le fond leur appartenait en propre [3]. » Et, pour aggraver le mal, aux privilèges légaux s'ajoutent souvent les privilèges usurpés. Les fermiers et métayers des gentilshommes et privilégiés, qui devraient être taxés à la taille, sont présentés par eux comme des domestiques à gages, et y échappent [4] ; quel collecteur, en effet, oserait léser leurs intérêts et affronter leur ressentiment ? Qui consentirait à soutenir contre eux, devant une juridiction éloignée et coûteuse, composée elle-même de privilégiés qui ont tendance à juger à l'avantage des privilégiés, un procès de longueur infinie, de frais immenses, et d'issue au moins incertaine ? Tout compte fait, mieux vaut encore tolérer quelques usurpations injustes que plaider pour s'y opposer ; et ici le paysan, dans sa terreur instinctive du papier timbré, raisonne juste [5]. Les gentilshommes pourront donc impunément étendre à

1. C. 3741.

2. Observations des officiers de l'élection de Bordeaux sur le projet de taille tarifée. C. 2625.

3. Ibid.

4. Ce genre de fraude, très fréquent partout, était d'usage courant en Guyenne. (Cf. cahier de Saint-Étienne de Lisse : représentation du procureur du roi à l'élection de Bordeaux, 8 mai 1753, C. 3383). Tous les grands crus de l'élection de Bordeaux appartenaient à des privilégiés qui les faisaient exploiter par des valets à gages, et ainsi échappaient entièrement à la taille (C. 2625).

5. « Le papier timbré, dit la paroisse de Cenac dans une supplique de 1775 (C. 3132), leur fait plus de peur que les ennemis de l'État à combattre les armes à la main. »

Digitized by Google

plus de quatre charrues la franchise dont ils jouissent; les bourgeois, profiter dans toutes les paroisses de l'exemption qui ne leur est acquise que dans une seule [1]; les campagnards riches, se faire capiter dans une ville, afin de profiter de l'exemption de taille attachée à un domicile qui, en réalité, n'est pas le leur. Pour ceux même que ni l'acquisition ni l'usurpation d'aucun privilège n'a tirés de la classe des taillables, il existe d'autres moyens d'échapper à l'impôt : les taillables possessionnés dans plusieurs paroisses savent toujours s'arranger pour n'être taxés qne dans une seule (une déclaration de février 1728 leur en donnait le moyen) et pour l'être légèrement, car comment les collecteurs oseraient-ils traiter un peu rigoureusement un homme qui consent à faire présent de sa cote à la paroisse, et qui est libre, s'il lui plaît, de la porter dans une autre? En Périgord, si un propriétaire de plusieurs métairies exploite lui-même quelque bien, on le taxe pour ce bien seulement, et ses métayers sont compris au rôle pour le revenu entier des métairies qu'ils exploitent, au lieu de l'être pour moitié. Un taillable acquiert-il d'un privilégié? S'il est homme à ménager, le bien qu'il a acquis reste exempt de fait [2]. Un privilégié, au contraire, acquiert-il d'un taillable? Voilà une cote perdue et par conséquent une surcharge pour la paroisse, car les modifications de répartition entre les paroisses ne suivent que de très loin, et avec une extrême irrégularité, et souvent ne suivent pas du tout, les modifications de la matière imposable [3]. Il suffit en somme d'une translation de domicile, d'une modification d'exploitation, d'une acquisition de privilège, pour faire le malheur et la ruine d'une localité [4]. Pendant le cours du XVIIIe siècle la taille augmente constamment; la surface imposée tend à se rétrécir sans cesse; comment le contribuable ne serait-il pas écrasé?

1. Mémoire de Lescure, président de l'élection de Sarlat, en 1779 (C. 3764).
2. Mémoire sur la taille, C. 3175.
3. Mémoire de Bellet, subdélégué de Sainte-Foy, C. 1322.
4. Ainsi à Gardedeuil (Dordogne), où le seul fait de l'acquisition d'un privilège par un gros contribuable achemine la paroisse vers la ruine (C. 2662). Le cahier de Varaignes (Dordogne) se plaint amèrement « d'un anobli à prix d'argent qui a fait répandre 105 l. et quelques sols d'imposition taillable qu'il supportait sur des malheureux déjà surchargés... il serait juste de ne pas lui approprier la modique fortune des autres citoyens et dépouiller ainsi l'indigent d'une ressource nécessaire à sa subsistance pour en gratifier des individus déjà suffisamment riches et qui n'acquièrent la noblesse que parce qu'ils nagent dans l'opulence. »

Digitized by Google

Formes vexatoires de la perception. — A tous ces abus s'ajoutaient, pour rendre la taille insupportable, les formes dures et vexatoires de la perception. Comme tout payeur exact risquait d'être puni de son exactitude dans le rôle de l'année suivante, chacun ne s'acquittait qu'à la dernière extrémité, on se laissait poursuivre, saisir, exécuter, puisque, tout compte fait, ces frais coûtaient encore moins que n'eût coûté la périlleuse réputation d'aisance et de solvabilité. La taille se trouvait ainsi doublée, crainte de pis, non au profit du roi, mais à celui des gens de justice, des garnisaires, des huissiers aux tailles surtout, — de « ces brigands d'huissiers aux tailles [1] » contre lesquels les cahiers des paroisses ne tarissent pas en imprécations. Il y a là tout un monde interlope d'agents véreux, qui exploitent avec avidité la misère publique, qui ont intérêt à ce que les taillables payent mal, parce qu'ils leur font des frais et des poursuites, qui s'arrangeraient bientôt, — on le sait et on agit en conséquence — pour punir par une augmentation démesurée toute paroisse qui s'aviserait de tarir la source de leurs bénéfices. C'est, dit énergiquement Bourriot, subdélégué de Bazas [2], « une espèce de vermine qui dévore les contribuables ». — « Supprimez, s'écrie le cahier de Saint-Félix de Reillac (Dordogne), cette troupe infernale d'huissiers qui nous écorche depuis la tête jusqu'aux pieds; je n'ai jamais cru que cette race fussent nés français : ils n'auraient pas le cœur si dur vis-à-vis de leurs frères ! »

Les plus à plaindre ne sont pas cependant les contribuables eux-mêmes, mais les collecteurs, les collecteurs, qui, responsables de la rentrée de l'impôt — de cet impôt réparti souvent sur des insolvables, toujours sur des gens bien résolus à ne pas payer, — peuvent se tenir pour quasi-certains de ne pouvoir échapper ni à la ruine ni à la prison. Un dixième au moins d'entre eux est réduit à la mendicité dès le premier passage à la collecte [3]. Aussi n'y a-t-il pas de manœuvres qui ne soient employées pour se soustraire à cette charge redoutable : omissions frauduleuses sur les tableaux, infirmités supposées, attestées par des certificats de complaisance [4], pri-

1. Cahier d'Echougnac (Dordogne . Même note dans les cahiers de Grignols, de Courpiac, de Marsaneix, de Saint-Sulpice-de-Roumagnac (Dordogne), etc., etc.
2. 1741, C. 2420.
3. Mémoire sur l'élection de Sarlat, 1762, C. 3175.
4. Lettre de Meyrignac, subdélegué de Sarlat, à l'intendant, 3 juillet 1769 (C. 3758).

Digitized by Google

vilèges abusivement étendus, tout est mis en œuvre pour échapper à cette onéreuse obligation, dont le moindre inconvénient est d'obliger un taillable à négliger ses propres affaires pour parcourir pendant un an et plus (car il était sans exemple que la taille rentrât dans le courant de l'exercice) toute l'étendue d'une paroisse et n'y recueillir que les plaintes et les malédictions générales, parfois des coups et des mauvais traitements [1]. D'autres victimes de la levée des impositions étaient les *sequestres*, particuliers chargés de veiller, sous leur propre responsabilité, à la conservation des fruits saisis pour non-paiement des impositions [2]. Cette obligation, abusivement imposée à de malheureux paysans entraînait pour eux, en Guyenne surtout où cette coutume paraît avoir été plus répandue et plus onéreuse que partout ailleurs, les plus terribles conséquences. Lorsqu'il s'agissait de quelque notable, de quelque personne accréditée, et le cas était fréquent, parce que les plus gros contribuables étaient toujours ceux qui s'acquittaient le plus tardivement et avec le plus de mauvaise volonté, le sequestre était dans la position la plus lamentable, accablé d'avanies et de coups s'il voulait remplir sa mission, responsable sur ses propres biens s'il laissait divertir les fruits dont la garde lui avait été imposée, ruiné en frais de justice s'il tentait de faire informer judiciairement du trouble par lui éprouvé dans sa commission de sequestre [3]. Il était pris, véritablement, entre l'enclume et le marteau. On avait vu quelques-uns de ces malheureux se suicider de désespoir [4]. Dans les pays de taille réelle surtout, où nombre de gentilshommes imposés à la taille pour leurs biens roturiers se faisaient une gloire de ne pas payer, et terrifiaient les paysans par leurs menaces et leurs violences, cette commission de sequestre était un véritable fléau. Elle se terminait trop souvent, pour l'infortuné qui y était astreint, par l'obligation de payer de sa poche les impositions de ces débiteurs récalcitrants et redoutés. Considérable était le nombre des paysans obligés de vendre leurs biens et tombant dans la misère

1. La paroisse de Bagas (Gironde, c. de La Réole) demande dans son cahier que les impôts soient portables et non plus quérables, et les différents rôles réduits en un seul « attendu le désagrément que le préposé ou collecteur risque en apportant ses rôles chez des gens qui pourraient lui faire des insultes ou même lui couper ses rôles.»
2. Ou même de toute dette quelle qu'elle fût.
3. C. 2672.
4. Cahier de Lussas (Dordogne).

Digitized by Google

pour acquitter ces impositions, dont ils n'étaient jamais remboursés [1]. En 1767, à Monbahus, dans l'Agenais, un certain Marbié, établi comme sequestre d'un bourgeois vivant noblement et se refusant obstinément depuis 1761 au paiement de ses impositions, est mis en prison et n'en peut sortir qu'en vendant un pré à lui pour payer les dettes de ce tyranneau de village. Un gentilhomme de Tournus, Raimond Desforges, est si opiniâtre dans le refus de payer ses impositions et si redouté des paysans que ceux-ci émigrent en masse, pour éviter la ruine [2]. C'est aussi le cas pour MM. de Fumel Roquebrune : « Les principaux habitants, écrit le receveur des impositions de l'élection d'Agen à l'intendant [3], poursuivis en paiement, ont été contraints à faire l'avance de leurs articles, et par suite la majeure partie des habitants ont préféré déserter la paroisse. ... Toute la contrée est scandalisée du préjudice qu'ils ont porté à nombre d'habitants qu'ils ont forcés de déguerpir. » Un autre encore « homme insolent, qui ne parlait jamais que de battre et de tuer » n'avait rien trouvé de mieux que d'ajouter aux menaces et aux coups quelque chose de pis, les procès ; il traînait ses sequestres de juridiction en juridiction et les ruinait en frais de justice ; pour éviter une désertion générale de la paroisse le subdélégué ne voyait d'autre moyen que d'obtenir contre lui une lettre de cachet [4]. Avec combien de raison le tiers-état de Bordeaux insérera-t-il dans son cahier la demande que les sequestres établis pour saisies mobilières ou de fruits ne fussent pris que dans la classe du saisi !

Essai de taille tarifée. — Pour obvier aux abus de la répartition de la taille personnelle et à l'oppression des pauvres, le système de

1. Mémoires de 1751, C. 3149. — « Ce ne sont point ici, affirmait le cahier de Vanxains (Dordogne), des suppositions qu'inventent des imaginations exaltées ; ce sont des faits dont plusieurs d'entre nous sont journellement victimes, et nous chargeons nos députés d'insister pour qu'on trouve un moyen qui décharge le tiers-état de cette sujétion ruineuse. »

2. C. 2669.

3. 1779, C. 3603.

4. 30 mars 1769 (C. 2686). — On pourra se faire une idée des ressources presque inépuisables qu'offraient aux plaideurs de mauvaise foi les complications de la jurisprudence et la partialité de la justice par l'exemple suivant. En 1759, un sieur Mariol, collecteur principal de la juridiction de Casseneuil (Lot-et-Garonne), ne pouvant se faire payer de la taille, vingtièmes et capitation d'un certain Dijols, établit sur lui des sequestres, qui sont « battus et excédés de coups » et forcés de fuir ; l'élection d'Agen lance contre le coupable un décret de prise de corps ; celui-ci en appelle à la cour des aides, dont le procureur général est pour lui, sort de prison, commet encore les excès

Digitized by Google

la taille tarifée avait été essayé dans la généralité de Bordeaux, comme dans beaucoup d'autres, mais sans succès. Il s'était heurté aux répugnances des populations, que toute nouveauté alarmait [1], et à l'opposition intéressée des gens de justice, bien assurés de n'avoir jamais à souffrir de la taille arbitraire et satisfaits des procès nombreux auxquels elle donnait lieu. Il avait de grands avantages pour les pauvres, qu'il soulageait, et pour tous les taillables, auxquels il permettait de donner librement essor à leur travail, à leur industrie, sans crainte de surcharge. Il avait aussi de grands inconvénients : il entraînait des frais assez considérables, car le déplacement d'un commissaire, le travail matériel nécessaire pour copier et expédier des rôles remplis d'un détail minutieux, coûtaient cher ; il nécessitait, de la part des syndics et collecteurs, assez d'intelligence pour comprendre le détail de toutes ces opérations, très compliquées pour des villageois, assez de zèle pour tenir compte, chaque année, des mutations de propriété survenues, assez de bonne volonté pour ne pas revenir tout simplement à la taxation arbitraire, qui avait pour eux l'avantage de se faire vite et sans frais ; or c'étaient choses qui malheureusement ne se rencontraient guère en Guyenne. Trouver des collecteurs sachant lire, écrire, possédant assez d'arithmétique pour appliquer aux cotes individuelles les règles du tarif, pour tenir compte des mutations et des partages, ou assez de désintéressement pour faire faire à des scribes des rôles de ce genre, naturellement beaucoup plus longs et beaucoup plus chers que ceux où sans s'embarrasser d'aucun détail, d'aucun tarif, d'aucune proportion, il était

les plus violents sur les sequestres en 1763, et obtient en 1766 de la cour des aides un arrêt qui casse toutes les procédures faites contre lui et condamne Mariol et les sequestres en tous les dépens, soit 800 livres. Mariol en était encore, en 1770, à solliciter de l'intendant, tout espoir d'obtenir justice à la cour des aides lui étant enlevé par ce fait que le procureur général était son adversaire personnel, un moins imposé sur sa taille de 1771, et remise de ses vingtièmes et capitation de 1769 et 1770. — Les faits qui précèdent, longuement exposés dans la supplique de Mariol, étaient certifiés entièrement exacts par le subdélégué d'Agen, Sarrasin (C. 3184).

1. « Le peuple est prévenu, écrit le 24 déc. 1769 Meyrignac, subdélégué de Sarlat (C. 3758) ; dans la crise où nous sommes *un oiseau qui passe en l'air annonce un surcroît d'impositions*:... ils voudront faire les politiques et nous cacheront tout ce qu'ils pourront. » La taille arbitraire, malgré ses injustices, était souvent plus populaire, parce qu'elle était connue, que tous les projets de réforme. « Aussitôt qu'il s'agit de nouveauté, le peuple s'imagine facilement qu'on veut le surcharger dans le temps même qu'on ne pense qu'à ses intérêts. » (Observations des officiers de l'élection de Bordeaux, C. 2625.)

Digitized by Google

simplement écrit : Un tel paiera tant — était quasi impossible [1]. Les défiances des populations et l'embarras des collecteurs furent habilement exploités par les gros contribuables, inquiets des suites que pouvait avoir pour eux la taille tarifée, où il était généralement reconnu que les riches étaient augmentés et les pauvres diminués [2] : et, en présence de toutes ces volontés hostiles, la taille tarifée disparut assez vite. Elle prêtait d'ailleurs le flanc à des critiques très fondées, par l'extrême difficulté de se procurer des déclarations exactes, des dénombrements sincères et des estimations justes ; et il fallait reconnaître qu'avec les erreurs qui se glissaient constamment dans l'appréciation des facultés contributives, elle aboutissait à des injustices aussi grandes et parfois même plus grandes que la taille arbitraire. Après avoir été essayée, de 1735 à 1755 environ, dans un grand nombre de paroisses de la généralité de Bordeaux, elle tomba donc en désuétude [3], quitte à revivre sous une autre forme, dans ces *rôles d'office* que les paroisses imploraient lorsque les iniquités de la taille arbitraire avaient dépassé la mesure, et que l'intendance accordait assez libéralement, mais qui restèrent toujours une exception, une faveur, d'un effet tout local et malheureusement aussi tout momentané. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, les élections de taille personnelle continuèrent à souffrir d'une répartition injuste, accablante pour les plus pauvres, et l'énergie avec laquelle les cahiers de paroisse se prononcèrent en 1789 pour une taille réelle,

1. « De mille collecteurs nommés tous les ans, affirmaient les officiers de l'élection de Périgueux, il n'y en a pas dix qui aient assez de lumières, de conscience et de fermeté, pour travailler à ce tarif de manière qu'il ait une ombre de justice et de vérité. » (C. 2625).

2. Lettres de Sorlus, subdélégué de Bordeaux, 15 déc. 1742 (C. 2626) : de Jully, subdélégué de Sarlat, 17 fév. 1741 (C. 2625). Ils se félicitaient de ce que la taille fût, au moyen du tarif, plus justement assise, et par conséquent les recouvrements plus aisés, plus prompts et moins coûteux. « En général, constatait aussi l'intendant Boucher (31 mars 1738, C. 2625), les cotes des principaux taillables sont augmentées et celles des moindres contribuables diminuées. Les pauvres paraissent souhaiter que cette opération se continue ; les principaux possesseurs et ceux qui ont du crédit dans les paroisses y sont opposés. »

3. Elle laissa quelques regrets parmi les pauvres et les indéfendus : témoin, la supplique que des habitants du Périgord adressaient en 1745 au contrôleur général (C. 2631) pour obtenir que leur taille fût assise par proportion. Ils avouaient être moins chargés que leurs voisins de la généralité de Limoges ; cependant ils regardaient avec envie le sort de ceux-ci, parce que le système de la taille tarifée avait été introduit chez eux et y avait mis un terme aux disproportions abusives et à quantité de procès ruineux, tandis que dans le Périgord « on peut dire avec vérité que c'est un chaos d'injustices dans la répartition. »

Digitized by Google

reposant sur un cadastre exact, ne laissant aucune place à l'arbitraire et sans acception de privilège [1], témoigne de la profondeur du mal.

Taille réelle. — Cette taille réelle, deux élections de la généralité de Guyenne, celles d'Agen et de Condom, la connaissaient déjà, mais ne la connaissaient qu'entachée de vices et d'abus sans nombre, autres, mais parfois presque aussi graves, que ceux de la taille personnelle. Leur condition était généralement regardée comme préférable, et l'était en effet [2] : le fait d'avoir une base de répartition, si défectueuse d'ailleurs que fût cette base, constituait pour les pays de taille réelle un grand avantage, et l'impossibilité pour le privilège de s'y étendre indéfiniment, comme en pays de taille personnelle, un avantage encore plus grand. La taille, ne pesant que sur la terre, épargnait les métayers, les artisans et journaliers non propriétaires, si opprimés là où régnait la taille personnelle. Mais, d'autre part, les pays de taille réelle se plaignaient avec raison de la charge écrasante que supportait la terre, de la vétusté des cadastres (il en était, dans l'élection d'Agen, qui remontaient jusqu'à 1626), du désordre extrême avec lequel ils étaient tenus et mis à jour, du manque de proportion entre l'estimation des terres et leur qualité réelle ; telle terre, en friche lors du cadastre, et devenue depuis très productive, continuait à être épargnée par l'impôt; telle autre, qui avait dépéri et était tombée en friche, était littéralement accablée sous une taxation exagérée. Les abandons de terre, à cause de surcharge à la taille, n'étaient pas rares ; d'où autant d'articles de non-valeurs, que les collecteurs étaient obligés de payer de leurs propres deniers, ou de faire rejeter sur les autres fonds de la paroisse [3]. Les cadastres étaient lacérés, surchargés, raturés, inintelligibles [4] ; beaucoup même avaient disparu, et

1. Elles ne sont divisées que sur la question de la perception en nature ou en argent. Quelques-unes tiennent pour une dîme royale en nature ; la majorité préfère avec raison un impôt en argent.

2. Le tiers de Langon (Langon faisait partie de l'élection de Condom) n'hésite pas, en 1789, à se déclarer satisfait : « Les pays de taille réelle, dit-il, présentent des exemples d'égalité, d'uniformité de répartition des impôts, qui pourraient servir de modèle au régime désiré par le tiers-état. »

3. Mémoire du subdélégué de Bazas, 1743. (C. 2420.)

4. Voici en quels termes s'exprime à cet égard Beaumont, maire de Penne (Lot-et-Garonne) (8 sept. 1785, Arch. nat., H. 628 *bis*) : « La communauté avait jadis un

Digitized by Google

c'étaient les répartitions antérieures, avec toutes les erreurs et falsifications qui avaient pu s'y glisser, qui faisaient foi pour les répartitions à venir. En 1761, des 139 juridictions de l'élection d'Agen, 40 n'avaient plus de cadastre. Ce désordre facilitait singulièrement les manœuvres suspectes et les usurpations de nobilité de fonds. Mais la confusion était surtout extrême là où prévalait le système des *abonnements*[1], c'est-à-dire la classification des terres en un certain nombre de degrés (parfois jusqu'à 12) d'après leur qualité, et la réduction de celles de qualité inférieure en celles du premier degré, de telle sorte, par exemple, que un journal et demi du second degré, deux journaux du troisième, etc., fussent réputés équivaloir à un journal du premier degré et ne fussent comptés sur les cadastres que pour un. L'application de ce système donnait lieu aux abus les plus criants et aux inconséquences les plus singulières. Un propriétaire de 200 journaux, comptés pour 100, en vendait-il 100? Il lui était facile, vu le désordre des cadastres et des livres de charge et décharge, de se faire décharger de tout, et il lui restait ainsi 100 journaux qu'il possédait *noblement*[2]; la taille de ses concitoyens était grossie d'autant. A peine cependant osait-on se plaindre de ces injustices lorsqu'on voyait dans l'élection d'Agen, où les *abonnements* n'existaient pas, une taxe identique être appliquée aux terrains les plus fertiles et aux broussailles les plus stériles, aux landes les plus incultes. Un nouvel arpentement général, qui fît disparaître tous ces désordres et toutes ces anomalies, était réclamé avec insistance par tous ceux qui avaient souci de donner à la taille une assiette équitable; c'était le seul moyen d'y mettre un peu d'ordre et de justice; jusque là la surcharge, moins générale peut-être que dans les pays de taille personnelle,

cadastre, mais il avait passé par les mains de tant de gens qu'il était plein de barbouillages, de ratures, de renvois, d'interlignes et d'infidélités; c'était une confusion si extraordinaire que personne ne pouvait la débrouiller, en sorte qu'on prit le parti de ne plus s'en servir, et au lieu d'en faire un autre pour suppléer aux défauts du premier, on substitua à ce cadastre abusif un autre livre plus abusif encore : c'est une espèce d'extrait informe où l'on a mis les noms des possesseurs de fonds de chaque paroisse... sans arpentement, sans formalité, et sans aucune espèce de précaution pour approcher le plus qu'il serait possible de la vérité..... d'où l'on peut conclure qu'il y a eu dans la communauté des gens assez adroits pour profiter de la confusion et que leurs descendants sont intéressés à la maintenir. »

1. A savoir dans 111 juridictions sur 180 de l'élection de Condom.
2. Mémoire pour prouver la nécessité d'un arpentement général. (C. 2657).

Digitized by Google

n'était pas moins lourde pour ceux qui se trouvaient victimes des inexactitudes ou des falsifications des cadastres.

Capitation. — Les pays de taille réelle n'étaient d'ailleurs nullement à l'abri des inconvénients des taxes arbitraires ; car il était un impôt, la capitation, qui affectait chez eux, au plus haut degré, ce caractère d'impôt personnel sur le revenu, assis sur l'ensemble des facultés du contribuable. Depuis qu'elle avait cessé d'être un impôt de classes, en 1705, la capitation des taillables était devenue, dans les pays de taille personnelle, une simple annexe de la taille, une taille supplémentaire, assise et répartie exactement au marc la livre de la taille principale : dans les pays de taille réelle, la capitation des taillables n'était pas autre chose qu'un impôt général sur le revenu, réparti au gré des maires et consuls sur des estimations vagues et arbitraires, et tous les abus inhérents aux impôts de caractère personnel en viciaient aussi la répartition. La faveur ou le ressentiment des consuls déterminaient l'excès ou la modicité des taxes individuelles : les disproportions étaient telles, soit entre les particuliers, soit aussi entre les paroisses, que les subdélégués, invités par l'administration à indiquer le taux moyen de la capitation, se dérobaient et refusaient de répondre[1]. « Cette imposition, écrit le subdélégué d'Agen, Coutoussac[2], est distribuée par affection ou par caprice dans la plupart des communautés : les cotisateurs diminuent leurs cotes, celles de leurs parents et amis, et rejettent tout ce qu'ils en ôtent sur les personnes qui leur sont indifférentes ou avec qui ils ne sont pas bien : vous jugez bien que les pauvres, qui ne sont jamais cotisateurs, n'ont pas beau jeu dans cette répartition. » C'était même une pratique courante que d'imposer sur de pauvres misérables, notoirement réduits à vivre de

1. « Il serait difficile, écrit le 24 juin 1761 le subdélégué de Villeneuve (C. 3237) de partir d'aucun point fixe pour dire ce que chacun en paye. » — La capitation de la noblesse, tout comme celle des taillables, était répartie au hasard : « Tel gentilhomme qui a 30.000 l. de rente n'est taxé que 60 ou 70 l. avec ses domestiques, et tel autre qui n'aura que 1.000 ou 1.500 l. en paiera autant ou davantage. »

2. 19 déc. 1743 (C. 2420). — A en croire les états envoyés par Goyon à l'intendant en 1761, tel domaine à Montréal (Gers), de 1.200 l. de revenu net, supportait 53 l. de capitation ; tel autre, de 1.100, 173; tel autre de 900, 19 l. Le total de toutes les impositions royales était pour le premier de 903 l., pour le second de 807, pour le troisième de 463. — Toutes réserves faites sur l'exactitude de ces renseignements et de ces évaluations, il n'est point contestable que les disproportions des impôts, et notamment de la capitation, aient été énormes.

Digitized by Google

la charité publique, des cotes, entièrement irrécouvrables, qui formaient ensuite autant de non-valeurs et servaient d'arguments pour représenter la surcharge des paroisses et motiver des demandes en réduction [1]. Nul impôt ne paraissait aussi lourd dans les pays de taille réelle : nul impôt ne donnait lieu à autant de doléances et de lamentations, et de même que les bureaux de l'intendance étaient assaillis de demandes de rôles d'office pour la taille par les élections de Bordeaux, de Périgueux et de Sarlat, de même des paroisses des élections d'Agen et de Condom affluaient des suppliques désespérées, réclamant des rôles d'office pour la capitation [2], ou des modérations de taxes [3], ou même le report d'une partie de la capitation sur la taille [4], de manière à faire supporter aux propriétaires forains une partie du fardeau dont les habitants pauvres se trouvaient littéralement écrasés. Bien au fait des inconvénients des unes et des autres, ces communautés n'hésitaient pas à préférer de beaucoup les impositions ayant un caractère réel à celles d'un caractère personnel. Je ne crois pas qu'il puisse être apporté de documents plus probants dans le débat, qu'on pouvait croire clos à tout jamais, et que nous avons vu cependant se rouvrir de nos jours, entre l'impôt réel et l'impôt personnel : ces paysans de Guyenne tranchaient la question sans le savoir : l'expérience avait prononcé et ses résultats étaient décisifs.

Vingtièmes. — Le troisième des impôts directs, l'impôt sur les revenus tour à tour connu sous les noms de dixième, de cinquantième, de vingtième, était, à tout prendre, le moins mauvais. Sa supériorité théorique venait de ce qu'il avait une règle, un principe, et un principe équitable : prélèvement d'une quotité égale sur tous les revenus de tous. Ce beau programme ne fut guère, par malheur, réalisé. L'exemption reconnue au clergé, les nombreux rachats et abonnements concédés, les taxes étrangement modiques qui furent d'ordinaire imposées aux nobles et privilégiés, en altérèrent gravement le principe et en affaiblirent étrangement le pro-

1. C. 2420.
2. Saint-Pastours (C. 2736).
3. Mauvezin, Monclar, Montaut, La Guere, Clairac, Lagarde, Golfech, etc. (C. 2645, 2646).
4. Damazan, Taillebourg, Caumont, Birac, etc. (*ibid.*).

Digitized by Google

duit. Comme toujours sous l'ancien régime, les contribuables sans défense et sans protection furent les plus atteints. Longtemps même, dans la généralité de Guyenne, les intendants, désespérant d'obtenir des déclarations et de faire réussir la levée, se bornèrent à faire du dixième un simple impôt additionnel à la taille et en firent ainsi supporter la charge à une quantité de métayers et de journaliers qui ne le devaient pas, la propriété seule devant être taxée; ce n'est guère qu'en 1744 que M. de Tourny put commencer à extirper cet abus « aussi contraire aux notions les plus simples de justice qu'aux déclarations du roi. » Mais tous ses efforts et ceux de ses successeurs ne purent aboutir à faire payer aux nobles, privilégiés et membres du Parlement, le vingtième exact de leurs revenus, qui étaient considérables : ils ne purent pas davantage arriver à l'obtenir de la masse des contribuables. Leur résistance, l'insuffisance numérique et l'incapacité des contrôleurs, le caractère illusoire des moyens dont l'administration était armée pour lutter contre la fraude et la dissimulation empêchèrent toujours le vingtième de mériter son nom. Il ne suivit que de très loin l'incontestable progrès agricole qui, en Guyenne comme ailleurs, accrut pendant le cours du XVIIIe siècle la matière imposable : de 952.000 l. de produit net en 1750, première année du vingtième, cet impôt passa péniblement à 1.100.000 l. environ vers 1771, à 1.340.000 en 1789.

Taxe presque exclusivement foncière, en fait, sinon en droit, car le vingtième d'industrie fut toujours borné à des sommes extrêmement modiques, et même entièrement supprimé dans les campagnes en 1777, le vingtième n'en constituait pas moins, pour les propriétaires ruraux, un surcroît de charge fort sensible, et certainement, dans bien des cas, fort lourd : et cela non pas seulement parce qu'on eut à payer deux vingtièmes à partir de 1756, trois vingtièmes même de 1760 à 1763 et de 1783 à 1786, mais bien plus encore parce que l'établissement de cette taxe ne fut pas fait avec beaucoup plus de justesse que celui des autres, et que, peu élevée dans l'ensemble, elle l'était parfois beaucoup pour certaines localités vérifiées par des contrôleurs un peu durs, ou pour certains contribuables peu chanceux. Il ne faut pas accorder trop facilement créance aux dires, peut-être intéressés, de gens qui affirmaient que, si mauvaise que fût la répartition de la taille, celle du vingtième

Digitized by Google

était pire encore [1] : il existait, malgré tout, bien plus de moyens de s'approcher de la vérité pour le vingtième que pour la taille et surtout, à mesure que le temps s'écoula et que les opérations des contrôleurs devinrent plus nombreuses et plus soignées, les anomalies les plus choquantes tendirent à disparaître. Mais il reste certain que la disproportion était grande dans les rôles du vingtième, et que le seul moyen d'y mettre un terme, un arpentement général et une estimation bien étudiée et approfondie du revenu des terres, se heurta toujours à de telles résistances et à de telles impossibilités qu'il ne put jamais être tenté. Lorsque, en 1763, l'intendant Boutin crut bon, à tort ou à raison, de revenir, dans les élections de taille réelle, à répartir le vingtième au marc la livre de la taille, on voulut commencer par rapprocher les rôles de l'une et de l'autre de ces deux impositions : il fallut constater que ni les noms, ni les contenances, ni les évaluations ne concordaient, et tous ceux qu'on voulut astreindre à ce pénible travail reculèrent épouvantés [2]. Ce manque de concordance juge sans doute les rôles de taille, mais il ne recommande pas l'exactitude de ceux du vingtième. « J'ai vu travailler à l'établissement de ce dernier impôt en 1749, écrivait en 1768 le subdélégué d'Agen [3] : agréez, s'il vous plaît, que je ne vous en dise pas davantage sur ce dernier article. » Bien des paroisses, en 1777, n'étaient pas encore vérifiées, et les vingtièmes y étaient levés sur de vieux rôles datant de 1749, de 1741, même de 1734 [4] : bien des paroisses ne le furent jamais et continuèrent à être imposées jusqu'à la fin de l'ancien régime sur la foi de ces vieux rôles qu'appréciait ainsi le subdélégué de Monpont, M. de Lacabanne, homme fort véridique et fort au courant de la question [5] : « Il n'y a aucune

1. « La répartition des tailles, généralement parlant, est très mal faite, dit un mémoire sur l'élection de Sarlat (C. 1317), mais celle du vingtième l'est infiniment plus : l'on voit des particuliers qui payent plus de vingtième qu'ils n'ont de revenu, d'autres qui ne payent pas le centième, d'autres qui sont cotisés à la moitié, d'autres au quart. Les taillables disent qu'ils aimeraient mieux que les tailles fussent plus que doublées. » — Il arrivait souvent que des privilégiés faisant quelque acquisition de gens de la campagne contraignissent ceux-ci à continuer d'en payer le vingtième, les menaçant de mauvais traitements s'ils osaient demander à être déchargés du rôle. (Mémoire de Pelauque, procureur du roi à l'élection de Condom, C. 2935).

2. C. 2935.

3. C. 3224.

4. Préambule de l'arrêt du conseil du 2 nov. 1777.

5. 5 avril 1769, C. 2667.

Digitized by Google

confiance à accorder aux déclarations fournies pour le dixième ou le vingtième, quelques peines qu'on y mette : il n'y a pas d'exemple que ces peines aient été appliquées... Ce sont les riches qui cèlent de leurs biens; il n'y a tout au plus que les pauvres qui déclarent les leurs, parce qu'ils ont peur... Il semblerait cependant que depuis l'établissement des premiers dixièmes cette partie, ayant toujours eu des contrôleurs ambulants, devrait avoir été suffisamment travaillée pour se rapprocher du vrai ».

Prélèvement total de l'impôt direct. — On a vu pourquoi il est extrêmement difficile d'évaluer ce que les impôts directs prélevaient, en moyenne, sur le revenu des contribuables. Tout chiffre, en pareille matière, est hasardé et sera toujours contestable, car le caractère essentiel de la fiscalité de l'ancien régime était l'extrême inégalité avec laquelle elle pesait, non seulement sur les différentes classes sociales, mais même, dans chaque classe, sur les divers individus. Tout au plus peut-on énoncer une simple impression, une estimation vague : la nôtre serait que les 53 °/₀ dont parle Taine (*Ancien régime et Révolution*, I, 461), comme prélèvement total des impôts directs, sont au-dessus de la vérité, et que les 18.57 °/₀ qu'indique M. Rey, dans son étude si intéressante et si documentée sur les cahiers de Saint-Prix et la subdélégation d'Enghien, sont au-dessous ; en ce qui concerne la généralité de Bordeaux, une proportion de plus du tiers, environ 35 °/₀, se rapprocherait, semble-t-il, davantage de la vérité. Mais peu importe : ce qui reste acquis, c'est que le prélèvement total des impôts était énorme [1] ; c'est que leur caractère arbitraire, incertain, leur disproportion flagrante avec les facultés respectives des contribuables, leur tendance invincible à accabler la partie misérable de la population, les exemptions abusives, les méthodes barbares de recouvrement, rendaient les impositions ruineuses et insupportables, et l'unanimité avec laquelle les cahiers, en 1789, en sollicitèrent ou plutôt en exigèrent la réforme, n'était que trop justifiée.

1. A en croire Goyon, subdélégué de Condom (17 juillet 1761, C. 3237), il y aurait des cas où l'impôt dépasserait le revenu, et il cite à l'appui de cette assertion quelques exemples pris à Montréal, à Torrebren (Gers), etc. Peut-être ; mais il faut extrêmement se défier de ces évaluations de revenus, qui ne reposent sur rien, et du caractère tendancieux de sa lettre. La lecture des cahiers de 1789 ne laisse pas l'impression que les choses fussent portées à un tel excès. Elle prouve de la surcharge, de la misère, du découragement, de la langueur : elle ne prouve pas une impossibilité de vivre et de produire.

Digitized by Google

Impôts indirects. — La généralité de Guyenne, étant pays rédimé, de la gabelle et n'étant pas soumise aux aides, pouvait passer pour favorisée au point de vue des impôts indirects : elle en supportait assez, cependant, pour avoir conçu aussi contre eux de vifs ressentiments qui s'exprimèrent avec force dans ses cahiers. Les péages, encore trop nombreux [1], les traites, avec leur multiplicité de droits, de bureaux, d'employés, le contrôle, — si on peut toutefois le ranger dans cette catégorie des impôts indirects (le contrôle répond à nos droits d'enregistrement actuels) — avec l'obscurité de ses tarifs, l'arbitraire de sa perception, l'esprit fiscal de ses commis, sont surtout ce qui excite la colère des populations. Le cahier de Sainte-Foy, qui fut un cahier-type, adopté par un grand nombre de paroisses voisines, et plus ou moins copié dans toute la région, s'élève presque avec éloquence contre ces vexations fiscales. Il met en bon rang, parmi les fléaux du royaume, « ces impôts sans nombre, aussi accablants par leur poids que gênants et désastreux par leur nature, leur objet et la forme de leur perception; une foule de droits de toute espèce; les écueils de la contravention semés sous les pas des fidèles sujets de Sa Majesté; la France couverte de bureaux de douanes, de commis, d'employés, de gardes armés pour la perception de ces droits; le traitant hérissé d'un million de lois et d'arrêts du conseil connus de lui seul et dans le labyrinthe desquels il égare à son gré le malheureux redevable »; et il demande la suppression ou la simplification de tous impôts de perception litigieuse comme le contrôle [2], l'abolition des douanes intérieures, « le reculement des barrières aux frontières du royaume. » Tout ce qui gêne la circulation, tout ce qui tend à restreindre la consommation, est dénoncé partout comme le principal obstacle à la

1. De Vivens, *Observations sur l'agriculture*, I, 51.

2. Le cahier de Grignols a très bien fait ressortir les funestes effets de la complication et de l'obscurité des droits de contrôle, matière épineuse et difficile même pour les plus instruits, à plus forte raison pour des villageois grossiers et ignorants, exposés à chaque instant à des fraudes, même involontaires, ou à des réclamations suspectes d'employés avides et peu scrupuleux. « Tout, dit-il, semble réuni dans cette partie pour aggraver le sort des sujets de Sa Majesté. Les commis au contrôle ont pour appointements une quotité des produits des bureaux; ils n'ont pas de meilleur moyen de s'élever aux emplois supérieurs de la compagnie que de s'y distinguer par les récoltes abondantes qu'ils font dans leur territoire. Ces lois fiscales sont la cause d'une infinité de procès en ce que, marquant des droits sur chaque clause des contrats, les contractants qui cherchent à se soustraire à ces droits, altèrent ou dénaturent leurs conventions. »

Digitized by Google

vivification des campagnes. « Que les entraves, dit le cahier de Saint-Michel-la-Rivière (Dordogne) qui s'opposent aux progrès de l'industrie et du commerce, telles que les droits d'aides et d'octroi sur les vins, les eaux-de-vie, les toiles, les huiles, les cuirs, les fers, le charbon de terre, le tabac, la viande, le sucre, le café et autres productions internes et externes qui se transportent respectivement des villes à la campagne et d'une province à l'autre, soient entièrement supprimées, et le revenu qu'ils donnent à Sa Majesté plutôt réuni à l'impôt primitif, parce que rien n'énerve autant le germe industriel chez le peuple pusillanime que d'être non-libre dans ses opérations. » Ou suppression, ou reculement des barrières aux frontières, telle est évidemment la solution qui a pour elle le vœu populaire : elle se retrouve, plus ou moins nettement formulée, dans presque tous les cahiers, accompagnée çà et là de quelques malédictions bien senties à l'adresse des fermiers généraux « ces sangsues venimeuses », dit le Pizou, et de « leur cohorte affreuse » (Penchat), à savoir cette armée de commis, d'employés, de gardes, qui coûte des sommes énormes, exerce sur les malheureux redevables une tyrannie sans bornes, leur tend des pièges, les excite elle-même à la fraude, provoque les délits qu'elle réprime ensuite impitoyablement [1], enlève à l'agriculture quantité de bras qui lui font défaut [2], et prive les paroisses d'une foule de contribuables dont les immunités ont pour conséquence l'accablement des malheureux habitants [3].

1. Voici en quels termes Pont-Saint-Mamet (Dordogne) dénonce cette pratique infâme des commis : « Ne les a-t-on pas vus, après des recherches infructueuses, la rage dans le cœur de ne pas trouver de délinquant, recéler dans quelque coin du tabac de contrebande? Si ce moyen est éventé, ils se distribuent par pelotons dans les malheureuses campagnes, ils accostent quelqu'un, proposent de la contrebande; si on a le malheur d'en acheter, leurs compagnons en sont aussitôt avertis... ; l'homme simple qui a eu le malheur de se laisser gagner par leurs invitations à enfreindre la loi du prince est aussitôt garrotté, traîné dans les prisons où ils le font condamner aux galères, qu'eux seuls mériteraient, ou à des amendes à discrétion. » Il est malheureusement bien difficile de savoir si les habitants de Pont-Saint-Mamet parlaient par ouï-dire, ou s'ils avaient été réellement témoins de quelque fait de ce genre. La même imputation est d'ailleurs fréquente à l'adresse des commis.

2. « Depuis quelque temps, dit le cahier de Loubens, les bureaux des fermes occupent une si grande partie d'hommes qu'on ne peut plus trouver personne dans les campagnes pour cultiver les fonds. »

3. Le fait est attesté par Dupré de Saint-Maur, qui déplore souvent l'exagération du nombre des privilégiés, plus nombreux en Guyenne que partout ailleurs, et blâme la facilité des traitants à créer de nouveaux emplois que l'on solde en privilèges (21 fév. 1783, C. 2001).

Digitized by Google

La corvée. — Un autre impôt d'État, la corvée, avait laissé en Guyenne de non moins pénibles souvenirs. M. de Tourny l'avait réglée, par ordonnance de 1757, comme il suit : obligation, pour tout taillable, de fournir douze jours de travail par an à la corvée : faculté de remplacement ; exemption de corvée pour les paroisses situées à plus de deux lieues des ateliers de construction ou de réparation. — Tous les taillables, les plus misérables comme les plus aisés, étaient donc astreints à la même charge, charge écrasante pour les malheureux journaliers qui n'avaient d'autre ressource que leur travail quotidien. Elle dut leur paraître d'autant plus accablante qu'il n'y eut peut-être pas de province où l'administration se trouva aussi impuissante qu'en Guyenne à tirer de la corvée un bénéfice appréciable pour l'amélioration des voies de communication. Elle se heurta à des résistances si vives de la part des principaux contribuables et de l'innombrable multitude de privilégiés qui remplissaient la province, elle rencontra tant de mauvais vouloir, tant de désobéissance systématique, qu'elle fut hors d'état d'assurer un fonctionnement normal de la corvée, et ceux des malheureux habitants qui, trop faibles pour ne pas obéir, remplirent leur tâche, se trouvèrent avoir travaillé en pure perte. Un arrêt de la cour des aides de Bordeaux de 1762, qui défendait aux syndics, préposés et inspecteurs des travaux de commander pour la corvée les valets et bestiaux des officiers de la cour faisant valoir leurs domaines à leur main, arrêt que le contrôleur général n'osa faire casser par un arrêt du conseil qu'au bout de cinq ans, en 1767, et qui n'en resta pas moins pleinement exécuté, avait été comme le signal pour tous les métayers et fermiers des nobles, ecclésiastiques, bourgeois de Bordeaux, etc., d'usurper l'exemption : à tel point qu'il n'était pas rare, surtout dans les paroisses de vignobles, de voir l'exemption s'étendre à plus de la moitié de la population [1]. Il en résultait dans l'administration de la corvée un tel désordre, une désobéissance si générale, que l'autorité ne pouvait pas sévir [2], et l'intendant Esmangart n'hésitait pas, en effet, à avouer, en la déplorant, sa complète impuis-

1. Esmangart à Terray, 27 janv. 1770, 2 mars 1771 (C. 3720).

2. C. 1995. — En 1773, le subdélégué de Monflanquin cherchant à rappeler à leur devoir certaines paroisses défaillantes, dont on n'avait pas vu sur l'atelier indiqué même les syndics, était grossièrement reçu et n'obtenait d'autre réponse que « Va te faire f... (C. 1995).

Digitized by Google

sance à cet égard. L'épizootie qui ravagea la Guyenne ainsi que tout le Midi de la France, en 1775, acheva d'y supprimer en fait la corvée.

Après l'inutile essai, par Turgot, de remplacement de la corvée, l'ancien système fut rétabli par déclaration du 11 août 1776, toutefois avec quelques heureuses modifications : le fardeau devait être réparti entre les corvéables proportionnellement à la taille, afin de tenir compte de l'inégalité de fortune des contribuables, et les paroisses avaient le droit d'opter entre la faction de leur tâche en nature et le rachat moyennant une somme proportionnée, répartie au marc la livre de la taille. Le progrès était réel. Afin de le rendre plus grand encore, Dupré de Saint-Maur prit sur lui, par ordonnance du 16 novembre 1776, de faire aussi la répartition du travail entre les paroisses au prorata de leur taille, dans les pays de taille personnelle, ou de leur capitation, dans ceux de taille réelle, afin de tenir compte de leur plus ou moins de ressources; et il tint énergiquement la main à ce que, soit en nature, soit en argent, le fardeau fût toujours réparti entre les contribuables en proportion de leurs facultés respectives.

L'esprit d'équité et d'humanité qui avait dicté cette réforme aurait mérité de la part du public quelque reconnaissance ; cependant aucune mesure ne fut aussi impopulaire que celle-là : elle fut la pierre d'achoppement de l'administration de Dupré de Saint-Maur, et c'est elle qui l'obligea finalement à quitter la place. Les taillables influents s'indignaient d'être taxés à la corvée en proportion de leur fortune : l'impôt pour le rachat de la corvée, bien qu'il ne fût nullement obligatoire, suscitait les plaintes les plus vives et les pires soupçons à l'adresse de l'administration, qui passait généralement pour n'avoir cherché qu'un prétexte à de nouvelles levées d'argent ; les privilégiés soufflaient de toutes parts la résistance ; les pauvres, qui seuls trouvaient un soulagement dans le nouveau régime de la corvée, ne pouvaient ou n'osaient se faire entendre. « Les corvéables pauvres trouvent un avantage dans l'imposition et la désirent, constatait l'ingénieur Brémontier [1]; les gens aisés s'élèvent contre et la désirent... Ils s'imaginent (en fai-

1. Rapport du 16 juin 1779 (C. 2001) sur les raisons des paroisses de la subdélégation de Bordeaux pour ne point payer le rachat de la corvée.

Digitized by Google

sant opter pour la tâche en nature) *éviter même le travail en nature en le faisant faire par la classe la plus malheureuse et qui est le plus souvent à leurs ordres.* » De fait, de toute la subdélégation de Bordeaux, il n'était pas une seule paroisse qui eût opté pour le rachat de la corvée, et, dans toute la généralité, la proportion des paroisses rachetées était infime. Un arrêt de la cour des aides du 20 mars 1778, inutilement cassé par arrêt du conseil, repris par cette cour et obéi partout (n'est-on pas sûr de l'être quand on interdit la levée d'un impôt!) défendait la perception de toute taxe sous prétexte de rachat des corvées et menaçait tout préposé qui procéderait à semblable levée d'être poursuivi comme concussionnaire. Terrifiés par les menaces personnelles que la cour des aides ne craignait pas de leur adresser [1], les subdélégués restaient dans l'inaction, en dépit des objurgations réitérées de l'intendant, et la perception de l'impôt du rachat, aussi bien que l'accomplissement du travail en nature, demeura entièrement en souffrance; toutes les brigades de maréchaussée de la province, employées uniquement à la poursuite des réfractaires, n'auraient pas pu y suffire. La confusion et le désordre ne firent que croître; les entrepreneurs qui avaient fait des avances pour les ouvrages à exécuter aux frais des paroisses attendirent en vain leur remboursement [2]; l'intendant s'épuisa, le plus souvent en vain, à poursuivre contre la mauvaise volonté générale l'exécution de la loi; en 1780, la rentrée du rachat de 1777 n'était pas encore terminée [3]; celle du rachat de 1779 à peine commencée [4].

La lutte prit surtout un caractère de violence acharnée lorsque, par ordonnance du 3 mars 1783, l'énergique Dupré de Saint-Maur eut ordonné que dans les pays de taille réelle le rachat de la corvée, jusqu'alors imposition additionnelle à la capitation seulement, se fit aussi par imposition additionnelle à la taille, afin de

1. « Il serait triste pour des subalternes, écrivait Bourriot, subdélégué de Bazas (C. 2004), obligés d'obéir à leurs supérieurs immédiats dans cette partie, d'être exposés à l'animadversion des cours souveraines, et à des poursuites judiciaires plus accablantes encore par les humiliations irréparables qu'elles peuvent attirer que par les dépenses énormes et en pure perte qu'elles causent presque toujours. » Et le malheureux sollicitait de l'intendant une protection que celui-ci n'était guère en mesure de lui donner.

2. C. 2000.

3. C. 2004.

4. Rapport de l'ingénieur Valrambert, 29 avril 1780, C. 2000.

Digitized by Google

soulager d'autant les malheureux habitants des paroisses en faisant porter une partie du fardeau sur les propriétaires forains ou nobles. Rien n'était plus équitable : mais cette nouvelle amélioration porta au paroxysme les haines et les colères qui, depuis longtemps déjà, grondaient contre l'intendant. On dénonça au Parlement et à la cour des aides de prétendus abus de pouvoir, des excès de rigueur intolérables, des vexations odieuses ; celle-ci profita d'une absence de Dupré de Saint-Maur pour faire faire par deux conseillers au Parlement (en vertu d'un arrêt de cette cour du 27 mars 1784), une enquête sur l'administration de la corvée dans la généralité de Guyenne, et cette enquête fut menée avec une scandaleuse partialité; les commissaires accueillirent, sollicitèrent, envenimèrent même les dispositions les plus suspectes, usèrent des promesses et des menaces, ne négligèrent rien pour exciter contre l'intendant et les agents de l'administration un formidable soulèvement d'opinion. Aveuglé par la passion, le Parlement fit sienne l'œuvre de ses commissaires ; et, toujours timide devant les cours souveraines, le gouvernement crut prudent de ne pas laisser Dupré de Saint-Maur revenir dans sa généralité ; il lui donna deux suppléants, les conseillers d'État Boutin et Boisgibault, en attendant qu'un nouvel intendant fût nommé en Guyenne. Une pareille faiblesse, il est inutile de le dire, ne contribua guère à procurer dans cette province une plus exacte soumission à la corvée.

(*A suivre.*) Marcel Marion.

Digitized by Google

Une amie de L'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie

(*Suite.*)

---

4. LA CHARITÉ DE MARGUERITE

L'Hospital n'exagérait pas, et cette renommée s'était même étendue au delà des terres chrétiennes. En voici une preuve assez piquante.

Le terrible corsaire musulman Occhiali, renégat calabrais, avait fait une descente à Villefranche près de Nice. C'était à la fin de 1559, au moment où la duchesse venait de rejoindre son époux et où tout le pays était en fête. Emmanuel-Philibert arma à la hâte les paysans de la contrée et, les joignant aux gentilshommes et aux quelques soldats qu'il avait sous la main, attaqua les Turcs. Mais ceux-ci firent une vigoureuse résistance, et peu s'en fallut que le duc lui-même ne fût pris ou tué. Quinze à vingt personnes restèrent sur le carreau ; trente gentilshommes et quarante soldats tombèrent entre les mains des corsaires. On dut négocier. Après la signature d'une convention relative à la rançon des prisonniers, mais avant la remise des captifs, Occhiali sollicita l'honneur d'aller saluer la duchesse pour laquelle il avait, disait-il, la plus haute estime. Emmanuel, soit nécessité, soit qu'il fût amusé et presque flatté de cette démarche singulière, y consentit. Mais Marguerite, peu soucieuse d'un pareil hommage, se substitua la dame de Raconis, femme d'un gentilhomme de sa maison, que le Turc prit pour la duchesse elle-même [1].

Pourtant ce qui la fait admirer et aimer de ses sujets, c'est moins

1. V. Goffredo, *Istoria delle Alpe maritime.*

Digitized by Google

l'éclat extérieur de son mérite, que son inépuisable charité. Tous les témoignages sont d'accord pour célébrer sa libéralité et sa générosité de cœur. Une bonne partie de ses ressources passait en aumônes. Le duc cherchait parfois, avec raison, à contenir cette bonté qui pouvait dégénérer en faiblesse et à écarter les solliciteurs importuns qui la fatiguaient. La charité de la duchesse — quelque facilité qu'elle eût à accueillir tous ceux qui s'adressaient à elle au risque d'être dupe — n'était pas cependant machinale et routinière. Marguerite ne donnait pas seulement de sa bourse, mais de son temps, mais de son esprit, mais de son cœur. Elle consolait, elle encourageait aussi bien qu'elle venait au secours de la misère matérielle. Elle s'ingéniait surtout à préserver les jeunes filles pauvres, à découvrir dans les provinces les hommes honorables tombés dans la misère, sans qu'il y eût de leur faute. Sa libéralité s'exerçait particulièrement envers les Français qui passaient ses terres : « (Quand des Français) étant en nécessité, dit L'Estoile, la faisaient prier de leur vouloir prester argent, non seulement (elle) leur en donnait libéralement, voire plus qu'ils ne lui en demandaient; mais aussi, leur donnant courage, les consolait, et après leur avoir fait faire bonne chère et les avoir accommodés de tout ce qu'il leur fallait : « Mes amis, leur disait-elle, recommandez-vous toujours bien à ce bon Dien : ayez la crainte de son saint nom devant vos yeux : il vous conduira et ne vous délaissera point moiennant que mettiez votre espérance en lui. Ce n'est point moi que vous devez remercier; c'est lui qui s'est voulu servir de moi pour vous aider. Je vous donne de grand cœur ce que vous m'avez demandé à prester ; car je suis fille de Roys si grands et si libéraux qu'ils m'ont appris non à prester, mais à donner à qui implore mon aide au besoin [1]. » Cette bonté prévenante se manifestait dans toutes ses manières : « C'étoit, dit Brantôme, la meilleure princesse du monde, charitable, magnifique, libérale, sage et vertueuse, si accostable et douce principalement à ceux de sa nation qui, quand ils luy allaient faire révérence, elle

1. *Journal de Pierre de L'Estoile*, septembre 1574. L'Estoile ajoute ; « Bref c'estoit une vraie chrétienne, telle que saint Hiérome désirait sa Fabiole qui avait presque donné tout son patrimoine aux pauvres. » Sur la libéralité de Marguerite, comparer, ce que disent Tonso, Guichenon, della Chiesa, Le Laboureur, Brantôme, qui avait eu personnellement à s'en louer, et les ambassadeurs vénitiens. L'un d'eux dit qu'elle était a *liberalissima*; un autre que : « *Ogni affeto et sconsolato ricorre ad essa.* » Comparer ci-dessous la lettre de Çuniga à Philippe II.

Digitized by Google

ne leur vouloit point parler qu'ils ne fussent couverts. Elle se tenoit toujours debout si c'étoit des personnes tant soit peu qualifiées, ou les faisoit asseoir auprès d'elle. » Cette bonté fut infatigable et quelques semaines avant sa mort elle obtenait encore l'exemption de la gabelle pendant un an pour la ville de Bourg.

5. MARGUERITE ET CATHERINE DE MÉDICIS. LA SAVOIE ET LES PROTESTANTS FRANÇAIS

Ni la considération dont elle jouit dans sa nouvelle principauté, ni la naissance d'un fils [1], ni l'amour croissant de ses sujets (« tout

1. Charles-Emmanuel naquit au château de Rivoli (*in arce Ripulana*) non loin de Turin, le 12 janvier 1562. Ainsi tombait le bruit qui avait couru au moment de la reddition des places par les Français d'une grossesse simulée de la duchesse, bruit dont on trouve l'écho dans les lettres écrites à l'évêque de Rennes, Bochetel, ambassadeur de France en Allemagne, par Jean de Morvillier, son oncle, 27 nov. 1561. (Bibl. Nat., fonds Colbert, 394, p. 449 et dans Le Laboureur, p. 805 et 806) et par Hurault de Bois-Taillé, ambassadeur de France à Venise (le Laboureur, I, p. 722), 27 juillet de la même année. La naissance d'un fils était un grand événement pour la maison de Savoie. Depuis plusieurs mois, le duc était en inquiétude de savoir s'il aurait un fils ou une fille. Et à cette occasion, Guichenon nous raconte une anecdote bien caractéristique des superstitions du temps. Le duc, pour mettre le calme dans son esprit, résolut de consulter sur ce point Michel Nostradamus « médecin et célèbre astronome de Salon de Crau. » Il lui envoya un personnage considérable de sa cour, Philibert Mareschal, seigneur de Mont-Symon en Bresse, contrôleur général des guerres deça des monts ». Celui-ci trouva Nostradamus à Salon, et le décida à venir à Nice où se trouvait la duchesse. Là, ayant visité la duchesse en qualité de médecin (parce qu'elle haïssait ceux qui faisaient profession d'astrologie), il dit à Son Altesse qu'elle avait grand sujet de se réjouir, parce que l'enfant attendu serait un fils qui s'appellerait Charles (prédiction facile à réaliser) et qui serait le plus grand capitaine de son siècle.

On ajouta même à cette naissance des circonstances miraculeuses. Laissons encore parler Guichenon : « A mesme temps que Marguerite de France fut au bout de son terme, sœur Léone, religieuse de l'Annonciade de Verceil, qui avait fait de grandes prières et un vœu solennel au bienheureux Amédée de Savoie pour la fécondité et l'heureux accouchement de la princesse, ressentit seule le travail de l'enfantement, et la duchesse accoucha sans douleur. Sa Sainteté, ayant eu des nouvelles de cet accouchement, dit ces belles paroles : « *Elizabeth peperit et filius orationes est isti puer* ».

On se demande si, malgré sa piété, la duchesse fut flattée d'être comparée à la vieille Élizabeth, dût son fils être rapproché de saint Jean-Baptiste. — Le baptême fut reculé de plusieurs années pour lui donner plus de solennité. Il n'eut lieu que le 9 mars 1567. Les parrains furent le Pape Grégoire XIII, le roi de France Charles IX, l'État de Venise, le grand-maître de Malte; les marraines, Catherine de Médicis et Élisabeth de France, reine d'Espagne, sa fille. Le prince fut nommé Charles en l'honneur de Charles IX, et l'on y ajouta le nom d'Emmanuel à cause de son père. Deux médailles furent frappées à cette occasion. Elles ont été décrites par Guichenon et on en voit des exemplaires au Cabinet des médailles de notre Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

l'État l'adore [1] »), ni l'absence prolongée ne l'empêchent de penser constamment à la France, sa véritable patrie, où d'ailleurs on l'aime et on la considère toujours comme une vraie Française. Mieux encore que dans les témoignages, pris à diverses dates, que nous avons déjà cités, nous en trouvons la preuve pour ainsi dire continue dans la correspondance de Catherine de Médicis. On y voit que la reine mère lui conserva jusqu'au bout une affection fidèle et une estime inaltérable. Dans les lettres où elle s'occupe d'elle, on rencontre partout avec surprise des sentiments vifs et tendres qui paraissent, au premier abord, inconciliables avec la politique impitoyable sur laquelle plane le souvenir de la Saint-Barthélemy. Elle écrit, par exemple, au duc de Savoie, fin décembre 1559, pour le remercier en son nom et au nom du roi de la manière dont il traite sa femme, et lui annoncer l'envoi d'un gentilhomme pour « les visiter tous deux et leur témoigner son plaisir. Sachant comme vous le faites l'amour que je lui porte (à votre femme), vous pouvez penser que je ressens tous ses plaisirs et contentement comme si c'était moi-même, n'ayant chose en ce monde qui peut me donner plus de joie que de la voir contente [2]. »

1. « E adorata di tutto suo Stato, » dit l'ambassadeur vénitien.

2. Au mois d'octobre précédent, la duchesse de Savoie se trouvant encore auprès de sa belle-sœur. Catherine écrit à cette date au duc de Savoie : « Ma santé est d'autant mieux rétablie que Madame de Savoye ma sœur nous est revenue trouver : qui est le plus grand plaisir que je sauraye avoyr que de la voyr, ce qui peut vous faire penser combien j'aurai d'ennui quand il faudra qu'elle aille vous trouver, (ennui) qui serait encore plus grand si ce n'était l'ayse que je lui voys de vous revoyr bientôt. » La sincérité de ces sentiments est confirmée par la lettre qu'elle écrivait fin novembre à Montmorency : « Mon compère..... Nous partons (ma fille et moi)... Madame de Savoye s'en va aussi, de quoi je suis fachaye come povès panser et si ce n'étoyt l'espérance que j'é de bientôt la revoir, je crois que je souhaiteroy que fust encore à marier. » Comment Marguerite se trouvait-elle encore en novembre en France? Voici ce qui s'était passé. Peu après la mort d'Henri II survenue le 10 juillet 1559, Emmanuel-Philibert était retourné à Bruxelles auprès de Philippe II. Le roi d'Espagne s'étant embarqué le 25 août à Middelbourg pour regagner la Castille, Emmanuel-Philibert revint à Paris. Il suivit François II à Villers-Cotterets, y tomba malade, mais fut assez tôt rétabli pour assister au sacre du roi à Reims. Là, il lui dit adieu et prit la route de Lyon. La duchesse l'accompagna jusque dans cette ville, puis revint séjourner à la cour de France sous la conduite de Charles de Provana, un des favoris de son époux, pendant que le duc se hâtait de visiter les places que le traité de Cateau-Cambrésis venait de lui restituer. Ayant appris, fin novembre, que la duchesse avait fait voile vers Nice, il envoya à sa rencontre quatre galères. On fit à Marguerite de France une magnifique réception à Nice, comme on l'avait faite à Marseille. L'Hospital l'accompagnait, il était officiellement chargé de la conduire à son époux (v.ci-dessous, p. 160). Marguerite reçut à Nice une lettre écrite en commun par les souverains

Digitized by Google

Au milieu des préoccupations et des fatigues d'un des gouvernements les plus compliqués et les plus difficiles qui furent jamais, Catherine n'oublie pas de s'informer des moindres détails de la santé de sa belle-sœur. Au mois d'avril 1560, la duchesse de Savoie étant tombée gravement malade, Catherine lui envoie son propre médecin, Castellan [1], qui la traite par des bains et du lait d'ânesse, traitement dont la malade se trouve fort bien [2]. Lorsque Catherine apprend que, la duchesse va bientôt avoir un enfant, elle lui donne à elle et à son mari les conseils de son expérience avec l'insistance et le soin de la mère la plus intelligente et la plus dévouée. Elle écrit au duc que, depuis toutes « ses malheureuses fortunes » (la mort de son époux, la conjuration d'Amboise, la mort de son fils aîné François II), elle n'a ressenti d'autre joie que celle que lui a causée cette nouvelle. Elle lui fait ensuite les recommandations les plus précises au sujet de la duchesse et les lui adresse de préférence à lui pour qu'il use au besoin d'autorité. « Ne pas la faire bouger d'où elle est avant le septième mois ; ne la faire promener qu'en lieu « plain et uni. » Cependant ne pas la laisser « apareser » (paresser); car il y aurait du danger « si elle ne fesait aysersise (exercice) que san trouvat plus mal à son accouchement, etc.... » Elle s'excuse de l'importuner de ses prescriptions, mais le soin de la santé de sa belle-sœur et de la vie de son enfant lui tiennent au cœur [3]. Il faut s'efforcer

de Monaco, Honoré et Étienne Grimaldi, et portée par un de leurs officiers. Elle était pleine de protestations de bon voisinage. Car ces derniers événements faisaient que les princes n'avaient plus à craindre les intrigues ou les coups de force des Français pour s'emparer de la principauté. Marguerite répondit de Nice « à Messieurs de Monègue », le 31 janvier 1560 (V. G. Saige, dans l'ouvrage cité, qui contient deux autres lettres de Marguerite à Honoré Ier (17 juin et 17 juillet 1567, Documents classés sous les nos DCLXXXVI et DCLXXXVIII).

1. V. lettre de Catherine du 21 avril 1560. Lettre du duc de Savoie pour remercier de l'envoi de Castellan (*Bibl. nat.* ms. fr. no 3898, f° 65).

2. Les lettres de Marguerite à la reine-mère sont du 12 et du 22 juin 1560. Lettre de la même au roi François II (29 juin) où elle le remercie du soin qu'il a pris de sa santé et particulièrement de ce qu'il a fait faire à son sujet une consultation par les médecins du roi. François II, de son côté, témoigne par une lettre du 1er juillet de sa joie au sujet de l'amélioration de la santé de sa tante. Même lorsque tout danger semble écarté, si les nouvelles n'arrivent pas régulièrement, Catherine s'inquiète et demande au duc de ne pas manquer de lui en envoyer toutes les semaines par la poste ordinaire. Dans la même lettre, elle se félicite d'avoir pu causer longuement de lui et de sa femme avec le chancelier de l'Hospital, qui vient de rentrer en France.

3. On peut comparer les lettres de Catherine II à Philippe II au sujet de la reine Élisabeth, notamment la lettre du 18 oct. 1568 (*Arch. nat.* K. 1510). Les conseils arrivèrent trop tard. La jeune mère était morte en couches le 3 octobre précédent.

Digitized by Google

aussi d'éviter à la duchesse toute émotion vive. A la mort de Mme de Montpensier [1], c'est encore à Emmanuel-Philibert qu'elle écrit pour lui faire part de l'événement, le priant « de regarder la façon » qui lui semblera la meilleure pour apprendre ce triste événement à sa femme. Car, vu son état, elle et son enfant pourraient s'en trouver mal si on lui apprenait la chose sans ménagement.

Ce qui donne un cachet tout particulier à cette correspondance, c'est que les incidents les plus simples de la vie journalière, les sentiments les plus naturellement humains de la famille, tels qu'on les retrouverait aussi bien dans les conditions les plus modestes, se mêlent ici au fracas des armes, aux crimes et aux intrigues de la guerre civile. Telle lettre pourrait être signée, si l'on supprime quelques noms propres, de n'importe quelle bourgeoise ; dans telle autre, il s'agit du sort même de la France.

Indiquons par un exemple l'intérêt de ce contraste. « Madame, écrivit un jour Catherine de Médicis, j'ai reçu votre lettre par d'Elbene, lequel vous dira que j'ai fait ce que vous desirés... Je vous demande de me tenir en votre bonne grâce, sinon en premier lieu (vous avez un mari et un fils), mais que nul autre ne puisse me passer devant. D'Elbène m'a dit que vous seriez bien aise d'avoir la mesure de tous mes enfants ; je vous envoie tous ceux que Dieu m'a laissés, hormis celle de ma fille de Lorraine ; car je ne l'ay point : mais des trois qui sont ici et de celui qui est à Paris, me l'ayant envoyé depuis sa dernière maladie [2]. »

Ailleurs, Catherine doit s'adresser à la souveraine de Savoie, et doit faire appel à l'intelligence politique, comme au dévouement de sa belle-sœur. Un tragique événement vient de troubler profondément la France, attristant la majorité de la nation, et remplissant le parti adverse d'une joie mal dissimulée. Le héros de Metz et de Calais, le duc François de Guise, vient de tomber frappé par le pis-

1. Il s'agit de Louise de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, vice-roi de Naples († 1496) et de Geneviève de Gonzague. Elle avait épousé André de Chauvigny († 1502), puis Louis Ier de Bourbon prince de la Roche-sur-Yon († 1520). C'est d'elle que descend « la grande Mademoiselle » l'héroïne de la Fronde. Elle avait pris après la mort de ses trois frères, décédés sans postérité, le titre de comtesse (1538), puis de duchesse, de Montpensier.

2. Cette lettre a été écrite au château de Plessis-les-Tours en septembre 1569. Catherine avait déjà perdu cinq enfants, le roi de France François II (1560), la reine d'Espagne Élisabeth (1568), plus un fils Louis et deux filles Victoire et Jeanne, morts en bas âge.

Digitized by Google

tolet de Poltrot de Méré (24 février 1563). Dans cette situation critique une des premières pensées de Catherine est de s'adresser à Marguerite. Dès le lendemain [1], elle lui demande secours et conseils, dans le malheur qui la frappe si cruellement, elle et « ce povre royaume qu'elle voudrait tant en paix et unité — par la mort de celui qui était demeuré seul et qui s'était « du tout dédié à mon fils. C'étoit notre plus grand capitaine et ne sayst comment les affaires iront si la guerre dure. M. le Connétable est dans Orléans et n'avons homme capable de commander telle armée, que le maréchal de Brissac, que j'ay envoyé quérir encore qu'il souyt ympotant (qu'il soit impotent). Setpendant (cependant, en attendant) il faut que je commende et fase le capytaine. Je vous laisse à penser come je suys à mon ayse. Aussi osès-je vous suplier de vous en venir ainsy que M. de Savoye. Car si nous avons la paix, vous nous y aiderez à beaucoup de chose et, si d'autre part, la guerre dure, je vous laisse à penser combien M. de Savoye nous sera nécessaire et vous avec lui et l'obligation en quoy tous deux mettrez le roy votre neveu et tout ce royaume — à l'heure que nous sommes délaissés et abandonnés de tout le monde — que vous ayez un peu incommodé vos affaires pour venir secourir ses povres enfants (ses sujets). Madame, je sais trop come m'aimez et tout ce qui vient du roi monseigneur votre frère pour ne nous vouloyr secourir de tout ce que vous pourrez et, ce que je vous prie, se n'é (ce n'est) que la présance de vous deux; car je m'assure qu'elle servira tant que vous serez bien ayse de sauver votre patrie et votre mesme sang. Je vous supplie, Madame, y penser ce que en doit espérer la plus inforteunée du monde qui est (la femme la plus infortunée qui soit au monde.) »

La sincérité de cette lettre écrite quelques heures après la nouvelle de la catastrophe, et lorsque Catherine, comme elle le dit dans un autre passage, croit que ses jours et ceux de son fils sont menacés par les chefs protestants, nous paraît difficile à nier.

En tout cas, Catherine ne se trompait pas sur les sentiments qu'elle attribuait à la duchesse. Elle sait que c'est grâce à elle seule que le duc de Savoie nous est favorable [2], elle sait mieux

1. La lettre est datée du 25 février 1562 (ancien style).

2. Voici un passage d'une lettre à rapprocher de celle qui précède : « Je vous ai bien voulu écrire la présente pour vous remercier vous et votre bon mary de ce que

Digitized by Google

que personne la part qu'elle prend à tout ce qui nous touche. En effet, les discordes dont souffrait la France affectaient la princesse Marguerite au point de porter atteinte à sa santé. Les lettres qu'elle écrivait à cette époque montrent avec quelle anxiété elle suivait les événements. Elle a soin de tenir au courant des nouvelles de France, pour le cas où elle les aurait reçues avant lui, Bourdillon de la Platrière, lieutenant général du roi de France en Piémont [1]. Elle écrit à Renée de Ferrare, sa tante : « Je ne puis faire autre chose à cette heure que prier Dieu qu'il lui plaise avoir pitié de ce pauvre royaume tant affligé [2] ».

Mais aussi avec quelle joie elle accueille les espérances de paix ! Elle écrit au garde des sceaux Jean de Morvilliers : « Je vous prie de croire que cette nouvelle m'a rendue si contente qu'il serayt malaisé de vous exprimer par lettre le plaisir que j'en ai. J'ai toujours estimé que la paix apporterait plus de fruit et commodité au royaume que nul autre remède. » Elle lui demande de l'avertir au plus tôt de la conclusion : « Car j'ai si grand peur que quelques-uns ne l'empêchent que je n'aurais de plaisir entier qué je n'en soys complètement assurée. »

Cette lettre est de l'année 1568 [3]. Ce n'était pas la première fois

tous deux vous faytes pour nous qui avons bon besoin que nos parents et amys se montrent asteure (à cette heure), veu le piteus estat en quoi nous sommes, et s'en étoit (si ce n'était) l'ayspérance que j'ai en Dieu et qui m'atent de foy aidé, je ne sé coment je pourez pourter les maulx et les ennuis que jayt et ay occasion d'avoir ; mes je me fie tant en sa bonté que il aura pitié de mes petits enfants qui n'ont point mérité encore par leur innosanse tous les maulx qui sont et qui se préparent en ce pauvre royaume... Je vous suplye, Madame, me continuer votre bonne grâce et aussi la volonté que nous portez et *y maintenir Monsieur de Savoye*, l'assurant que la mère ni les enfants ne seront ingrats.

1. V. les lettres recueillies à Saint-Pétersbourg. — Marguerite, qui avait conservé le titre et les revenus du duché de Berry, eut directement à souffrir des guerres de religion. La ville de Bourges, prise par les protestants de Montgomery, avait été reprise par les catholiques sous les ordres de Jacques de Nemours (1562).

2. *Bibl. nat. f. fr.* n° 3218, f° 63. La lettre écrite en 1567 est cependant signée encore Marguerite de France et non Marguerite de Savoie. Renée était alors à Montargis dans le duché de Nemours. La lettre ne porte pas d'adresse ; mais nous pouvons le conclure d'une autre lettre de la même année écrite également à Renée par Jacques de Savoie et qui porte l'indication de Montargis. Le séjour de Renée dans cette ville s'explique facilement, le duché de Nemours appartenant à Jacques de Savoie qui venait d'épouser, en 1566, sa fille aînée Anne d'Este, veuve de François de Guise.

3. Cette lettre est datée exactement de Turin du 23e jour de mars 1568. Il s'agit donc de la paix de Longjumeau, et la lettre se trouve avoir été écrite le jour même de la signature du traité ; l'original aujourd'hui à Pétersbourg a été publié dans la *Revue des*

Digitized by Google

qu'elle exprimait des sentiments semblables. Elle avait pu le faire de vive voix plus longuement et plus librement, lors de son entrevue avec Catherine de Médicis et Charles IX, trois ans auparavant. On sait qu'au début de l'année 1564 le roi et la reine-mère avaient entrepris un long voyage à travers toute la France. Lorsqu'ils se rapprochèrent des Alpes, le duc et la duchesse de Savoie vinrent à leur rencontre. « Le jeudi 4 juillet 1565, nous apprend Abel Jouan, le narrateur officiel du voyage [1], le roi partit de Lyon, alla dîner à Mirebel, village et chateau près de Montluet sur le chemin de Genève, pour aller au devant du duc et de la duchesse de Savoie qui au dit lieu vinrent le trouver en fort belle compagnie et s'en allèrent tous ensemble coucher à Lyon. » Là, la duchesse ne pouvait assez se réjouir de la paix avec le roi et la reine [2]. De plus « elle se courrouça à plusieurs huguenots en parole et en écrit, les suppliant de ne plus recommencer. »

Or elle avait le droit de leur demander beaucoup : car elle avait beaucoup fait et devait encore beaucoup faire pour eux. Dans les luttes religieuses qui passionnaient tous les esprits, aussi bien les croyants sincères que les sceptiques, dans ces rivalités confessionnelles qui se mêlaient si intimement à la politique, Marguerite de France montra à vrai dire un esprit supérieur à son temps. La chose vaut qu'on s'y arrête. Elle soulève, en effet, un problème his-

Sociétés savantes, 5e série, IV, année 1872). Dans une lettre datée de Chambéry, 26 octobre 1569 (*Bibl. nat. fonds fr.* 3227, f° 60), elle nous apprend qu'elle fait remettre à sa cousine la duchesse de Nemours une lettre par un gentilhomme de sa maison qu'elle envoie en France pour féliciter Leurs Majestés de leur victoire. Le rapprochement des dates indique la victoire de Moncontour gagnée le 3 octobre précédent.

1. Abel Jouan, *Recueil et discours du voyage du roy Charles IX* (Paris, 1566). Cet opuscule est reproduit dans : Léon Ménard, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*. Paris, 1848-59, in-4. C'est la troisième pièce du premier volume. Chaque pièce a une pagination séparée. Le roi et la reine mère partirent de Paris le lundi 24 janvier 1564. Ils y rentrèrent le 1er mars 1566 après avoir fait 902 lieues. Il résulte de diverses pièces conservées aux Archives nationales (K 1502, n° 43, 48,-K 1503 n° 29) qu'à la fin de l'année 1564, le duc et la duchesse de Savoie étaient à Avignon.

2. Brantome, *Éloge de Madame Marguerite*. C'est pendant ce voyage que Charles IX et Catherine de Médicis donnèrent au duc et à la duchesse de Savoie plusieurs des précieux tombeaux des Alyscamps. On sait que les Alyscamps (Champs Élysées) sont les anciens cimetières d'Arles. Ce qui en a été sauvé et conservé à Arles suffit pour faire du musée de cette ville la plus précieuse collection qui existe, avec le musée de Saint-Jean de Latran, pour la sculpture chrétienne des premiers siècles et l'art funéraire païen de l'empire. V. Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 515.

Digitized by Google

torique et moral dont les données n'ont pas été toujours nettement indiquées; et c'est sur cette question que le rôle de Marguerite comme souveraine a été le plus important.

6. LA RELIGION DE LA DUCHESSE MARGUERITE. AFFAIRE DES VAUDOIS

Sans doute, lorsque les huguenots s'emparèrent de Lyon en 1562, elle avait accueilli avec bonté les fugitifs catholiques et le duc avait envoyé des secours au gouvernement français. Mais, d'autre part, c'était à elle que l'amiral Coligny devait de jouir des biens qu'il possédait en Savoie [1]. De plus, elle avait dans son entourage beaucoup de huguenots qui avaient dû quitter leur pays. Ils étaient malheureux et Français : c'en était assez pour qu'elle les reçût avec bienveillance. Cette conduite scandalisait bien des gens et faisait suspecter son orthodoxie. On ne manquait pas alors d'esprits étroits toujours prêts à prétexter de toute liberté d'esprit pour crier à l'hérésie, d'accord en cela avec les hérétiques eux-mêmes, trop heureux d'augmenter, ne fût-ce que de nom, le nombre de leurs partisans. Depuis, les historiens des partis les plus opposés ont trop souvent confondu ceux qui voulaient réformer l'Église pour la rendre plus forte et plus sainte avec ceux qui l'attaquaient pour la renverser et qui tous, au début, s'étaient trouvé combattre ensemble. Ils ont trop souvent porté à l'actif du protestantisme tous ceux qui avaient quelque tolérance. Or la tolérance était aussi rare, plus rare peut-être, en dépit de la contradiction logique, dans les pays protestants que dans les pays catholiques [2]. Ces injustes passions du XVIe siècle ne doivent pas nous étonner et si, de nos jours, elles prennent généralement une autre forme, nous sommes loin d'en être exempts. On est toujours le jacobin ou le réactionnaire de quelqu'un : Vous êtes libéral; vous êtes donc un anarchiste. — Vous êtes conservateur; vous êtes donc un suppôt du despotisme. — Vous êtes humain, vous êtes raisonnable, vous êtes juste pour

1. La seigneurie de Coligny-en-Bresse avait même été érigée en comté en 1561.

2. Est-il besoin de rappeler que si l'Angleterre n'a pas eu à révoquer son édit de Nantes, c'est qu'elle attendit jusqu'en 1830 (!) pour accorder aux catholiques ce que les protestants avaient obtenu en France depuis 1598. Ce n'est qu'en 1847 que les catholiques ont obtenu l'égalité des droits en Danemark.

Digitized by Google

vos adversaires; vous n'êtes donc pas convaincu; vous êtes un sceptique ou une âme faible, à moins que vous ne soyiez un hypocrite ou un ennemi masqué.

On n'avait pas attendu le départ de Marguerite pour exprimer des doutes sur son orthodoxie dans l'entourage même du roi son père, à tel point qu'elle crut devoir se justifier par une lettre autographe adressée à Mme la Connétable [1] :

« Ma Commère.....je vous asseure que je ne suis point huguenote et, étant insi, je vous supplieré de me tenir an vos bonne grace et non pas autrement. »

Plus tard, lorsqu'elle est en Savoie, l'ambassadeur vénitien, — malgré son impartialité ordinaire, que rend plus facile le scepticisme traditionnel de la politique qu'il représente — l'ambassadeur vénitien n'est pas loin tout d'abord d'admettre qu'elle veut se rattacher aux nouvelles doctrines, comme le fait sa tante Renée de Ferrare : « Elle lit souvent l'Écriture sainte. Sa maison est pleine de huguenots tant hommes que femmes. Le pape s'est inquiété. Les nonces du souverain pontife ont fait au duc et à la duchesse elle-même des observations à ce sujet, recommandant que la princesse ne gardât auprès d'elle aucune personne infectée de cette religion; ils n'ont rien obtenu. Cependant, après minutieuse enquête, notre diplomate est obligé de conclure que, pour ce qui est de sa personne, elle est vraiment catholique et très bonne chrétienne (*catholica et bonissima christiana*). Elle entend la messe tous les matins, communie de quatre à six fois par an avec la plus grande dévotion [2] et l'on ne peut découvrir dans ses raisonnements ni dans ses paroles rien qui sente l'hérésie, rien qui indique qu'elle tienne en quoi que ce soit à une autre foi que la foi catholique, apostolique et romaine.

1. *Bibl. nat. Fonds fr.* n° 3205, f° 70. La lettre n'est pas datée; mais le mot huguenot employé couramment, joint à cette circonstance que Marguerite est encore en France, indique le règne d'Henri II, vers 1550. Dans cette même lettre, elle croit devoir disculper aussi Catherine de Médicis. En effet Castelnau (*Mémoires*, livre III, ch. 3) se faisant l'écho d'un bruit répandu à la cour dit que Marguerite de France, sœur d'Henri II et la duchesse d'Uzès passaient pour « avoir donné quelque impression des nouvelles opinions à la reine Catherine. » — V. dans les additions de Le Laboureur aux *Mémoires de Castelnau* (t. I, p. 736), le mémoire intitulé : *De Marguerite d'Orléans reyne de Navarre, de Marguerite de France, duchesse de Savoye, de la duchesse d'Uzès et autres dames de la cour de France suspectes d'hérésie*. Le Laboureur disculpa facilement Marguerite de France, p. 741-752.

2. Les personnes les plus pieuses communiaient alors moins souvent qu'aujourd'hui.

Digitized by Google

Il est vrai qu'elle mange de la viande tous les jours de l'année ; mais c'est avec dispense, parce qu'elle est de complexion délicate et que le poisson lui est très nuisible. »

On voit dans quelle précision de détails entre notre enquêteur. Il semble qu'étonné lui-même du résultat de ses recherches il ait besoin de se confirmer dans sa propre opinion par un luxe de preuves. Au fond, il n'est pas très rassuré. Il a rencontré là une générosité de cœur qu'il a peine de pénétrer. Car il ajoute : « Pourtant sa protection excessive (*fuor di modo*) pour les huguenots n'est pas douteuse, et, comme on ne peut l'expliquer par la conformité des opinions, il faut attribuer cette manière d'agir ou à une rare bonté d'âme, à une pitié singulière envers tous, ou à quelque dessein secret qu'il n'est pas facile de démêler. » Ce Vénitien, méfiant par nature, par tradition et par profession, habitué aux ténébreuses machinations du conseil des Dix, suppose partout des ressorts cachés et des projets mystérieux . C'est que la grande âme de Marguerite devançait son temps et ne pouvait être que difficilement comprise des catholiques comme des protestants. Sa conduite annonçait cette politique de tolérance, cette politique vraiment française qui, à la fin du siècle, allait triompher en France, mais en France seulement, avec son jeune cousin Henri IV.

En attendant, elle fit ce qu'elle put pour que cette politique fut dès lors appliquée en Savoie, autant qu'elle pouvait l'être en terre italienne et par un ancien général de Philippe II.

Les Vaudois avaient conservé fidèlement leur doctrine dans les vallées d'Angrogne et de la Luzerne. Emmanuel-Philibert crut facile de réduire cette poignée de pauves paysans. Les docteurs, puis les juges ayant échoué, il eut recours aux armes. Mais il vint se heurter à la résistance absolue de ces braves gens décidés à périr plutôt que d'agir contre leur conscience. Marguerite mit toute son influence en œuvre pour arrêter cette guerre injuste. Elle était pleine de pitié pour ces malheureux : pourquoi les frapper si cruellement? N'étaient-ils pas plutôt à plaindre, « comme gens qui étaient nés dans les ténèbres de leurs pères », et s'ils rejetaient les remèdes, n'était-ce pas parce qu'ils se croyaient sains [1]. Ces arguments pure

1. MATHIEU, *Alliance de la France et de la Savoie*, Paris 1613. La préface est signée Mathieu, le livre est anonyme (cote de la *Bibl. nat.* 36 b 1168).

Digitized by Google

ment moraux pouvaient n'avoir qu'une action médiocre sur l'âme du duc, mais elle sut aussi faire valoir des arguments politiques. Les troupes piémontaises entrées en campagne en septembre 1560 avaient trouvé à qui parler. Sans cesse harcelées, décimées par leurs adversaires dans les défilés des montagnes, elles avaient dû redescendre dans la plaine [1]. « Marguerite fit remarquer au duc qu'il perdait de braves soldats pour tuer d'honnêtes laboureurs qui étaient ses sujets. La lutte, on le voyait, serait longue et difficile. Or, il vaut mieux offrir le pardon, lorsqu'on paraît maître de le refuser, que risquer d'être obligé de l'accorder ensuite par nécessité ». Elle finit par l'emporter, quoique l'opinion contraire eût des représentants très autorisés dans les conseils de son époux. Si l'on en croit le « barbe » Étienne Noël, le duc aurait répondu à une députation que les Vaudois lui avaient envoyée, après avoir conclu une alliance avec les protestants français, le 26 janvier 1561 ; « C'est en vain que le pape et mon consul lui-même me pressent d'exterminer ce peuple ; j'en ai pris conseil de Dieu dans mon cœur, il me presse encore plus fort de ne pas le détourner. » Ces sentiments sont bien conforme à ce qu'il écrivait dès 1558 à l'évêque d'Aoste : « que les supplices n'avaient jamais fait que des martyrs ; qu'il est absurde de tuer en public des fanatiques, dont la mort est une semence d'hérétiques ; qu'il faut se résoudre à s'en défaire en secret ou, mieux encore, user de clémence [2] » ; mais la manière cruelle dont avait été conduite la guerre contre les Vaudois donnait un démenti à cette opinion, qu'il exprimait d'ailleurs, lorsqu'il n'était pas encore le maître. Aussi les Vaudois savaient bien « qu'après Dieu, c'était à la duchesse qu'ils devaient rendre grâce de ce résultat. » C'est à elle qu'ils s'adressaient en général, par elle qu'ils faisaient passer leurs requêtes, et elle leur donnait toujours

1. Auston, *Histoire des Vaudois*, t. II, ch. 1 et 2. Em. Comba, *Histoire des Vaudois d'Italie*. Crespin, *Histoire des martyrs*. *Memorabilis historia persecutorum bellorumque, in populum vulgo Valdensem appellatum*, publié en 1562, c'est-à-dire peu de temps après les événements, ouvrage anonyme traduit en français par Crespin. Jean Léger, *Histoire des églises évangéliques des vallées vaudoises*, Leyde, 1659. Morland, *History of the evangelical churches of the valleys*. Ces divers ouvrages ont été mis à profit par Hudry Menos dans *L'Israël des Alpes ou les Vaudois protestants*, *Revue des Deux Mondes*, 1868. Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. II, p. 22-125.

2. Lettre écrite de Nice à l'évêque d'Aoste Marco Bobbaz le 8 mai 1558. L'original est en italien et a été transcrit par Victor de Saint-Genys, p. 479 du tome III de son *Histoire de Savoie*, d'après les Archives épiscopales d'Aoste (lettres ducales, 659).

Digitized by Google

d'encourageantes paroles : « Vous ne sauriez croire, leur disait-elle, tous les mauvais rapports qu'on nous fait chaque jour contre vous; ne vous troublez point. Soyez gens de bien, soumis à Dieu et à votre prince, paisibles envers vos voisins et tout ce qu'on vous a promis vous sera tenu fidèlement [1]. » Mais alors tout faillit échouer par la faute de ceux qu'elle voulait sauver. Les Vaudois, dans leur fanatisme rustique, voulaient tout ou rien et s'obstinaient à refuser les conditions modérées que la duchesse avait obtenues pour eux avec tant de peine. Aussi intolérants envers les autres qu'on l'était envers eux, ils s'opposaient absolument à ce que la religion catholique fût pratiquée dans leurs vallées. Marguerite ne se laissa pas décourager par cette maladroite opiniâtreté où elle aurait pu voir quelque ingratitude. Le grand intérêt qu'elle porte à cette affaire est attesté par un bon nombre de lettres conservées aux archives de Turin. Elles sont adressées à l'Hospital, à Catherine de Médicis, au comte de Tende, au seigneur de Racconiggi. Philippe de Savoie, seigneur de Racconiggi (ou Raconis) avait été chargé d'abord de la direction de la campagne contre les Vaudois. Son humanité, sa modération avaient paru de la faiblesse et il avait été remplacé par le comte Costa della Trinita qui avait porté partout le pillage, le massacre et l'incendie. Ces cruautés n'avaient pas empêché, on l'a vu, les Piémontais d'être vaincus, et bientôt, par l'influence de Marguerite, le seigneur de Raconis était rappelé. Connaissant ses sentiments, la duchesse lui écrit personnellement une lettre dans laquelle elle sait habilement piquer son amour-propre et intéresser son ambition au succès des négociations commencées, lui faisant entendre que, s'il ne réussit pas, on aura recours à d'autres qu'à lui.

« Mon cousin, vous verrez, par l'expédition que Monsieur vous fait, la bonne volonté qu'il a de se mettre à toutes les raisons qu'il peut pour se paciffier avec ces pauvres gens. Je vous prie de leur faire considérer le tort qu'ils se feroyent et à moy pour la peine que je prends pour eux, s'ils faisoient sans propos quelques difficultés qui puissent différer un si grand bien. Je m'assure que vous n'y oublierez rien. Mais si d'avantage n'y pouvez faire ce que vous et moi désirons, j'ai un autre moyen d'y remédier. Car la

1. Hudry Menos, *op. cit.* (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1868).

Digitized by Google

reine (Catherine de Médicis) m'a mandé que je ne m'en mette pas en peine et que, quand vous verrez n'y pouvoir plus rien, je lui mande, et qu'elle y pourvoyra au contentement de Monsieur et de ce pauvre peuple. Mais je serais bien aise que, puisque jusqu'ici vous avez si bien fait et tant pris de peine, qu'autre que vous n'eut le gré et l'honneur de mettre fin à une si bonne et si louable paix [1] ».

Enfin les Vaudois cédèrent. On leur permit le prêche en certains lieux et ils consentirent à ce qu'on célébrât la messe sur leur territoire. C'était donc des deux côtés une victoire pour la tolérance et le catholicisme même y gagnait. Le parti espagnol n'en fut pas moins fort mécontent (5 juin 1561) et cet heureux accord trouva même des censeurs en France [2]. Quant à Emmanuel-Philibert, il reconnut formellement que, s'il avait bien voulu pardonner, c'était en considération de la duchesse (*a contemplazione di Madama* [3]).

On peut aussi relever l'influence de Marguerite dans le traité de Lausanne (30 octobre 1564). Dans ce traité où Emmanuel-Philibert renonçait à toutes ses prétentions au nord du lac de Genève, mais reprenait le pays de Gex, le Chablais et les pays voisins, il garantissait le libre exercice du culte réformé et le maintien des ministres protestants dans les pays reconquis. « Quant à nos anciens sujets, ils ont si lontemps continué en leur religion qu'on ne pourrait les en faire despartir sans grande violence, chose du tout contraire à notre nature. Nous avons vu les malheurs et désolations advenus aux pays voisins par ces diversités de créance. Aussy jamais nos sujets ne seront ni persécutés, ni vexés en aucune manière, ni en corps ni en biens par nous ni nos officiers, et si aucuns des plaisirs leur étoient faits pour la diete religion, nons en ferons punition comme vray prince de justice ». Il disait même dans les considérants qui motivaient cette décision que c'était sur la grâce de Dieu qu'il fallait surtout compter pour rétablir l'union de la chrétienté et qu'on ne devait

1. Le *Recueil* de Ricotti, p. 154. La lettre est autographe. Comp. une autre lettre de Marguerite à Raconis (dans l'*Hist. de Savoie*, de Saint-Genis, t. III, Doc. 44).

2. Hilarion de Coste, tout religieux qu'il est (il appartenait à l'ordre des Minimes) ne les ménage pas. Approuvant sans restriction la conduite de la duchesse dans l'affaire des Vaudois, il ajoute : « Il se trouve cependant des historiens étrangers ennemis de la maison de France et de mauvais Français pour la blâmer. » Le traité de paix fut signé à Cavour.

3. Lettre d'Emmanuel-Philibert à Raconiggi (dans le *Recueil* de Ricotti).

Digitized by Google

cesser de l'implorer à ce sujet. Il semble à vrai dire que ce traité ait été rédigé par Marguerite elle-même. Les sentiments que tous lui connaissaient n'empêchèrent pas, comme le remarque Saint-Genis, les papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII de la combler de marques d'estime et d'affection. Mais le catholicisme des Espagnols était plus exigeant [1].

Les inquiétudes du parti espagnol sur l'orthodoxie de la princesse n'en persistèrent pas moins, et, encore en 1564, Philippe II cherchait par ses agents diplomatiques à entretenir les mêmes craintes dans l'esprit de Philibert-Emmanuel et à exciter sa surveillance. Que Marguerite se soit intéressée à ces nouveautés, qu'elle les ait connues, qu'elle les ait discutées dans son esprit, qu'elle ait été curieuse de ce qu'étaient et pensaient les réformateurs [2], qu'elle ait surtout désiré la réforme des abus dont souffrait l'Église, on ne peut le nier et nul ne doit l'en blâmer; mais elle n'alla pas plus loin et ne se sépara pas du dogme catholique. Ses tendances mystiques ne sont certes pas une objection contre son catholicisme [3].

Quoi qu'il en soit, les Archives nationales contiennent des pièces

1. Marguerite eut aussi à s'occuper d'une autre affaire où le protestantisme était mêlé, et cela dès les premiers temps de son mariage. La Savoie était inquiète et humiliée de ce que le duc eût fixé sa capitale à Turin. Un sénateur de Savoie, nommé Jolly d'Allery, se mit à la tête des mécontents. Il était protestant et gendre de la baronne de Craus, dame d'honneur de Marguerite et protestante aussi, comme plusieurs autres dames de l'entourage de la duchesse, par exemple la comtesse de Montbel. Joly lance, dès 1560, un manifeste où il attaque le pape, Catherine de Médicis, le duc de Nemours, et expose l'idée d'un royaume allobroge dont Genève serait la capitale et qui comprendrait, outre la Savoie, le Dauphiné et les autres provinces qu'on pourrait démembrer du royaume de France. Mais les événements de France (colloque de Poissy, massacre de Vassy, etc.), enlèvent à ce projet le peu de chances de succès qu'il pouvait avoir. Joly est traduit en justice devant le Sénat vers le mois d'avril 1562. Une lettre d'Emm.-Philibert, datée de Fossano (21 nov.), ordonne d'élargir Joly et la baronne de Craus, et un arrêt d'une singulière mansuétude, puisqu'il s'agissait d'hérésie et de lèse-majesté, se contente de priver Joly de sa charge de sénateur et de lui infliger une amende. Bientôt même ordre était donné de réintégrer Joly et Mme de Craus dans tous leurs biens, honneurs et dignités. Dans cette lettre (Turin, 1er avril 1563), le duc reconnaissait qu'il agissait ainsi « à la sollicitation de nostre très chère et aimée compagne qui, derechef, nous en a instamment requis » (v. Saint-Genis, *op. cit.*, t. II, p. 114 et suiv.).

2. On voit à Turin les portraits de Calvin, d'Érasme, de Luther, de Catherine Bore, femme de Luther, par Holbein.

3. C'est sous l'inspiration des souvenirs de la duchesse qu'une de ses favorites, Françoise de Passier de Bonneville, publia à Thonon, en 1603, un livre mystique écrit en espagnol, la langue de sainte Thérèse, et ayant pour titre : *Cartas morales del Senor de Nerveza* (v. V. de Saint-Genis, *op. cit.*).

Digitized by Google

chiffrées (accompagnées de leur déchiffrement en espagnol) qui sont fort curieuses et qui témoignent de toute l'agitation du gouvernement espagnol à cet égard ; les remontrances, les dénonciations faites au duc au sujet des tendances de la duchesse et de son entourage y sont rappelées. Ce sont des lettres confidentielles de Frances de Alava à Philippe II lui-même, datées d'Avignon 25 octobre 1564, de Marseille, 6 novembre de la même année, de Béziers, 2 janvier 1565 [1].

L'énergie morale et l'esprit polititique de la duchesse de Savoie eurent aussi à s'employer dans les affaires relatives à l'administration intérieure du pays.

7. LA DUCHESSE MARGUERITE ET SON FILS. L'ÉDUCATION DU PRINCE DE SAVOIE

En 1563, le duc Emmanuel-Philibert fut si gravement malade, que l'on crut qu'il ne tarderait pas à succomber [2]. L'inquiétude est grande aussitôt dans tout l'État. Son fils n'est qu'un enfant en bas âge. Les conseillers, les grands perdent la tête : pleins de sens pour examiner, prévoir, peser les difficultés, ils se montrent, lorsqu'il faut agir, incapables de rien décider. Marguerite, réduite à de si terribles épreuves, incapable de vaincre sa douleur, mais ne se laissant pas dominer par elle, sait, au milieu des anxiétés suprêmes de son âme, conserver la plus grande fermeté et montrer la plus grande prudence. Malgré la faiblesse de sa santé, son courage suffit à toutes les fatigues. Elle ne quitte pour ainsi dire pas son mari, l'assiste constamment, couche sur un petit matelas posé sur le plancher à côté de son lit, l'observe soigneusement à tout moment, l'aborde toujours d'un visage tranquille et d'une voix assurée, l'exhortant, avec d'affectueuses paroles, à prendre courage et n'avoir pas d'inquiétude. Si parfois elle sort de la chambre, alors elle ne peut plus retenir ses larmes ni ses sanglots et trouve quelque sou-

1. K. 1502, nos 43 et 50; K. 1503, no 29. — Le carton 1503 contient également sous le no 48 une lettre de Marguerite écrite à son neveu le roi d'Espagne pour le féliciter de la guérison de la reine. Elle est écrite d'Avignon mais non datée (probablement octobre ou novembre 1564).

2. V. le récit latin de Tonso que nous résumons en conservant autant que possible la couleur de l'original. Le duc était tombé malade au mois d'août 1563. Une lettre de Catherine de Médicis du mois d'octobre suivant félicitait la duchesse de Savoie de la guérison de son mari.

Digitized by Google

lagement à s'abandonner à toute l'amertune de sa douleur. Cependant lorsqu'il fallut discuter dans le Sénat et avec les grands sur les résolutions à prendre pour le cas où Emmanuel-Philibert viendrait à mourir, on la vit, comprimant ses larmes et l'esprit apaisé, exprimer en quelques mots pleins d'autorité ce qu'elle croyait bon de faire et il n'y eut personne qui ne se rangeât de son avis. Jugeant qu'elle serait bientôt séparée de son époux bien-aimé, elle souffrit que, dans le même temps, elle fût aussi séparée de son fils tout enfant qui lui était plus cher que la vie et, le confiant à la loyauté des plus grands personnages de l'État, l'envoya à Turin. Heureusement que, peu de temps après, Emmanuel cessait d'être en danger, et la duchesse pouvait écrire au duc de Nemours : « A l'heure que j'étais la plus désespérée de sa vie, Notre Seigneur lui a donné tant d'amendement que je n'en ai, avec l'aide de Dieu, plus de doute. » Mais cette lettre atteste rien que par sa forme extérieure les émotions que la malheureuse femme vient de traverser [1]. L'écriture troublée, confuse, insuffisamment formée est loin de présenter la régularité qu'elle avait auparavant et qu'elle reprendra dans la suite.

De ces émotions, une des plus profondes lui fut causée par l'éloignement de son fils. Se séparer de lui, au moment où son âme est déjà en proie à tant d'angoisse, c'était le plus grand sacrifice qu'elle pût faire à l'intérêt de l'État.

Elle eut, en effet, pour ce fils unique, tant qu'elle vécut, une tendresse telle que les contemporains y voyaient une faiblesse blâmable, la seule que l'on pût reprocher à cette femme éminente. L'excès de cette tendresse, dit l'un d'eux, ne répond pas à la grandeur des autres parties de son âme. Nous sommes aujourd'hui moins rigides. Et si, à vrai dire, il y a en effet quelque excès sur ce point, nous le lui pardonnerons volontiers. La manière dont elle va élever ce fils nous permet de nous rendre compte de ses idées sur l'éducation. Là encore, elle est en avance sur son temps comme elle l'était en bien des choses [2]. A une époque où les enfants étaient

1. *Bibl. nat.* f. fr. n° 3238 f° 60. Elle envoie en même temps au duc de Nemours une lettre pour la reine Catherine, lettre « qui est faite de longue main, mais la maladie de M. de Savoie m'a gardée de vous l'envoyer plus tôt. »

2. C'est ainsi, comme on l'a vu, qu'elle se refusait absolument à prendre l'astrologie au sérieux. Or jamais cette prétendue science n'avait eu plus de vogue et elle devait conserver des fidèles jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Guichenon, qui rapporte cette

Digitized by Google

traités en général avec beaucoup de sévérité, et même de dureté, on pourrait croire, si les dates ne s'y opposaient, qu'elle a lu Montaigne et qu'elle tient compte de ses critiques contre les maîtres et les éducateurs qu'il a vus à l'œuvre. Elle met dans cette éducation tout son cœur, toute sa joie, tout son luxe.

Comme ce fils était né, semble-t-il, assez délicat, elle craint sans cesse pour sa santé et même pour sa vie. Il y a dans la famille de son mari de tristes souvenirs qui sont peu faits pour la rassurer. Des neuf enfants de Charles III de Savoie, un seul, Emmanuel-Philibert, son époux, est arrivé à l'âge d'homme. Aussi veille-t-elle sur son fils unique avec une sollicitude de tous les instants [1]. Elle a recours à toutes sortes de précautions et exagère l'emploi des remèdes. Si douce d'autre part, elle ne craint pas sur ce point de montrer la plus grande sévérité, puisqu'elle va jusqu'à lui mesurer sa nourriture. Quand il a fini de manger, on le fait rester assis longtemps à table pour faciliter sa digestion ; on ne lui permet aucun fruit, aucune douceur et souvent on lui fait terminer son repas, lorsqu'il meurt encore de faim, à tel point qu'il recueille les restes de pain et n'en laisse pas perdre une miette. Encore enfant, il écrit déjà très bien l'italien et le français; mais c'est du français qu'il use ordinairement. Il connaît les médailles antiques, se plaît fort à cette étude et dessine mieux qu'on ne pourrait l'attendre de son âge. Il danse admirablement. Si on le laissait faire, il aimerait à cavalcader; mais sa mère ne veut pas qu'il sorte de la maison, sinon un peu le matin et le soir. Il va prendre de l'exercice dans le jardin; encore faut-il qu'il ne fasse pas de vent et, au moindre changement de temps, on le fait monter chez lui. L'ambassadeur craint qu'on ne compromette la santé de l'enfant à force de soins, en comprimant sans cesse la nature. Le duc trouve que ce n'est pas un bon système pour un prince qui ne peut espérer jouir toute sa vie de la paix; mais il laisse sa femme libre de diriger son enfance ; il craindrait de lui faire trop de peine. Il se promet bien d'ailleurs de reprendre la direction de son fils, lorsqu'il aura dix ans et, alors, de le gouverner à sa mode.

opinion de Marguerite est loin de lui en faire un mérite et, quoique écrivant en 1660, il y verrait plutôt une sorte d'impiété. Aussi rappelle-t-il avec complaisance que, si la duchesse l'avait voulu, elle aurait pu savoir d'avance la date de sa mort. Car Leonicius, « grand astrologue », l'avait exactement prédite. L'astrologie s'était vengée.

1. La plupart des détails qui suivent sont donnés par les ambassadeurs vénitiens.

Digitized by Google

Quelle que soit la part de vérité que contiennent ces critiques, cette éducation, prise d'ensemble, trouve une suffisante apologie dans ses résultats. Il faut croire que la mère ne se trompait pas complètement, car lorsque le jeune prince eut passé sous la direction de son père, il ne tarda pas à montrer une remarquable agilité dans tous les exercices du corps, et particulièrement dans les exercices militaires. Il n'y avait donc pas de temps perdu et l'on put croire que, si santé n'avait pas été surveillée pendant sa première enfance, il n'aurait pas supporté si bien ces fatigues. Le duc, aussi bien que la duchesse, continuent en même temps à perfectionner son âme et son esprit. Ils cherchent de tous côtés les personnes qui peuvent le mieux les seconder. Pendant son bas âge il avait eu pour gouvernante Barbe d'Annebaut, présidente de Saluces; depuis on lui donna pour la conduite de sa personne et de sa maison deux dames fort vertueuses, Hélène de Tournon, comtesse de Montrevel et Marie de Gondy, comtesse de Pancalieri et de Saint-Trivrier. Ses précepteurs furent, en divers temps, Antoine Govea, Guy Pancirole, François de Vimercati, François Valeriolo, Jean Argentier, J.-B. Benedetti, J.-B. Giraldo, Alfonse Delbène, Jacques Grévin, André Provana. Il eut pour gouverneur Bernardin de Savoie, seigneur de Raconis et pour sous-gouverneur Jean-François Costa, comte d'Arignan, chevalier de l'Ordre [1]. Mais, à la différence de

1. Guichenon. *Histoire de Savoie*, Vie de Charles Emmanuel, tome Ier, p. 708 et suiv. — Saint-Genis. *Histoire de Savoie*, tome II, p. 151 et suiv. — Le Duc paya jusqu'à trois mille livres au commissaire des guerres Girard « pour une belle librairie qu'il a donnée à notre fils » et cependant il n'aimait pas les dépenses inutiles ; car, comme le dit Brantôme, « il vivait à la Bourguignonne, simple au milieu du faste ». Il semble que ce soit surtout à partir du moment où l'intelligence de son fils commence à se développer qu'il s'occupe d'organiser ou de fortifier dans ses États ce qu'on appellerait aujourd'hui l'enseignement secondaire. Il en confie le soin à Annibal Codret, né à Sallanches, en Faucigny, en 1525, qui, étant déjà médecin, s'était fait Jésuite à l'âge de vingt ans. Des collèges furent fondés à Turin, à Mondovi, à Chambéry. Le duc cherche à y attirer des élèves de l'étranger surtout de Suisse ; ce sera autant de pris sur le protestantisme. Le collège de Chambéry fut institué par lettres patentes du 31 oct. 1564. Les classes de grammaire s'y ouvrirent en 1566. Le R. P. Codret a été comme le Lhomond de ce temps. Ses *Grammaticæ latinæ institutiones seu brevia quædam istius linguæ rudimenta* furent publiées à Turin en 1570. — Dès le 31 janv. 1560, Emmanuel Philibert avait promulgué de Nice un édit sur « le rapatriement des capitaines et des sçavants ». Les estats, principautés ou républiques, dit-il, se maintiennent comme ils s'establissent, c'est à sçavoir avec des hommes suffisamment garnis d'armes et de lettres et usant bien et diligemment de leur capacité, les uns pour conseiller, les autres pour exécuter, etc. En conséquence « faisons défense à tous ceux qui sont

Digitized by Google

bien des enfants de familles princières ou autres, surtout alors, il reste toujours en contact avec ses parents, et les contemporains sont d'accord pour constater les beaux résultats ainsi obtenus. Il a au-dessus de tout, disent-ils, la crainte de Dieu et ne peut supporter qu'on dise devant lui du mal de personne. Il est d'une obéissance parfaite envers tous ceux qui ont à exercer une autorité sur lui. Si on vient à lui parler, il a toujours l'abord agréable et la réponse aimable. Son instruction ne cesse de s'accroître. En un mot, il fait le bonheur de son père et de sa mère. D'ailleurs il est élevé aussi à la grande (*tanto alla grande*) que s'il était le fils du plus puissant roi du monde, et la duchesse dépense à cela la plus grande partie de ses économies.

8. LA MORT. CONCLUSION

C'est au moment où le jeune prince, âgé de douze ans, faisait si bien honneur aux soins dont sa mère l'avait entouré, au moment où elle allait pouvoir jouir pleinement de lui, que la mort vint la frapper.

Henri de Valois, devenu roi de France par la mort de Charles IX, s'était hâté de quitter son royaume de Pologne et, passant par l'Italie, s'était arrêté douze jours à Turin, venant de Venise. La cour de Savoie lui donna des fêtes magnifiques. Le jeune prince de Savoie, qui n'était âgé que de douze ans, y avait joué son rôle. Lors de l'entrée d'Henri III dans la ville « il alla à la rencontre de S. M., à cheval, en teste de tout le Sénat de Turin et fit son compliment au roi de si bonne grâce et avec tant de hardiesse qu'il se fit admirer de toute la cour. » (Guichenon). On ne négligea rien pour séduire le roi et l'on sut, grâce surtout à Marguerite, l'amener à rendre au Piémont, Pignerol, Pérouse et Savigliano que nous possédions encore [1]. Mais la duchesse se donna tant de fatigues à cette

versés et bien entendus dans l'une et l'autre discipline, de sortir de nos États pour servir en profession de lettres ou armes, autre prince que nous ». Car il est « bien raisonnable » qu'ils servent de préférence « leur prince naturel et leur patrie ».

1. « Le duc ne cessait jamais (qu'il ne les eût), en gagnant le roi par belles paroles et persuasions, par la bonne chère qu'il lui fit en ses terres, par les bons mellons d'Ast qu'il lui donna à manger et par la fresche glace qu'il lui donna à boire : tout petits et faibles appas pourtant pour l'induire à le récompenser au double par ces deux villes (Brantôme oublie Pérouse). Mais on voyait qu'à grand peine le roy en eût dict le

Digitized by Google

occasion que sa santé en fut gravement compromise, bientôt on la vit perdue.

Elle n'eut auprès d'elle à ses derniers moments ni son époux, ni son fils tant aimé. L'un et l'autre se trouvaient si gravement atteints eux-mêmes qu'on craignait pour leurs jours, Il y a peu de situations aussi douloureuses. L'âme de la princesse ne faiblit pas. Voici la lettre qu'elle dictait quelques jours avant sa mort, pour son époux qui, malgré l'état de sa santé, avait voulu accompagner Henri III jusqu'à la limite de ses États[1].

Monseigneur, j'ai reçu votre lettre par le gentilhomme présent porteur et vous prie m'excuser si ne fais réponse de ma main pour un peu de fiebvre qui m'est survenue. Les médecins écrivent au vôtre l'état de votre fils, dont m'en remets à eux. De mon mal, ce n'est pas grand cas, sinon qu'il me déplaît ne me pouvoir tenir auprès de lui, espérant néanmoins que tout passera bien, aidant N. S., lequel je prie, après mes très humbles recommandations à votre bonne grâce vous donner etc... De Turin le 12 septembre 1574.

Votre très humble et très obéissante femme, Marguerite de France.

C'est là ce qu'on pourrait appeler du stoïcisme chrétien et c'est ainsi que dut en juger plus d'un contemporain. On n'avait pas encore inventé d'opposer Épictète à l'Évangile, et la philosophie même la plus pure à la religion chrétienne, comme des adversaires irréductibles. Un prêtre, un religieux, le minime Hilarion de Coste pouvait écrire sans croire choquer personne les belles paroles qui suivent :

« Épictète nous dit que la mort surprend le marin en naviguant, le laboureur en labourant, mais qu'il priait Dieu qu'elle pût le surprendre

mot sans Mme de Savoye, sa bonne et vraie tante qui méritait un tel présent, voire meilleur pour la bonne amitié qu'elle lui portait et à la grandeur de son état ». (Brantome. *Vie de M. de Savoye dans les capitaines étrangers*). Le traité définitif fut signé le 14 déc. 1574. L'original se trouve dans le portefeuille 94 du fonds Godefroy. (V. Lalanne, note de *Brantôme* sur ce passage).

1. Vers le moment où Henri III allait quitter Turin, pour regagner la France, le duc Emmanuel-Philibert fut saisi d'une colique « désespérante » que l'on appelle aussi vulgairement colique *miserere*. C'était sans doute une colique néphrétique. On a vu qu'il était sujet aux maux de reins. Le mal fut aggravé par les inquiétudes que lui causaient la santé de sa femme et celle de son fils. Il voulut néanmoins continuer à suivre le roi. Vainement Henri III voulut le consoler et le dissuader d'être du voyage. Le duc se fit porter en litière à côté de lui « pour consommer son hospitalité. » Pendant la route il apprit la mort de la duchesse.

Digitized by Google

en travaillant à cultiver son âme et n'ayant d'autre soin que de la rendre très bonne pour n'être point sujet à ses passions, pour n'être point empêché ni contraint de chose quelconque qui fit obstacle à sa liberté, bref pour être parfaitement soumis et résigné à la volonté de Dieu. Ce fut justement le point où la mort surprit la duchesse Marguerite bien instruite en philosophie chrétienne. »

Cette mort fut un malheur pour la France qui perdit l'appui qu'elle avait auprès du duc de Savoie juste au moment où l'abandon de nos possessions en Piémont allait lui laisser toute la liberté d'agir. « Tant que Madame sa femme, notre bonne fille de France » fut en vie, il ne fit de faux bon contre la France ; car elle l'éclairoit, et le gaignoit et amadouoit de tout ce qu'elle pouvoit et tant aussi que nous tenions encore Pignerol et Savillan dans son pays qui le servoient d'espine en son pied ». (Brantôme). En quelques semaines la situation avait bien changé. Le frivole Henri III lui-même ne s'y trompa point, et, dès qu'il apprit cette mort si prompte, il aurait bien voulu revenir sur son imprudente donation de Pignerel, Savigliono et la Pérouse. Mais il était trop tard[1]. Dans la lettre que Don Diego de Çuniga écrioit à Philippe II à ce sujet, il dissimula à peine sa satisfaction de ce que les Français ont perdu dans la personne de la duchesse une si bonne protectrice. Vainement, le duc de Nevers, gouverneur de ces places, fit-il entendre, comme autrefois Bourdillon de la Platrière, les plus véhémentes protestations; les craintes de la France et les espérances de l'Espagne n'allant être que trop tôt justifiées. En effet, Marguerite de France disparue, son époux Emmanuel-Philibert chercha bientôt à profiter de nos guerres civiles pour essayer de nous enlever le marquisat de Saluces, quoique ce pays n'eût jamais fait partie des terres de sa maison[2]. Quant à son fils, Charles-Emmanuel, ce fils qu'elle s'était

1. « A hecho grandes bravatas » (*Arch. nat.* K 1534 n° 33. Lettre chiffrée de Diego de Çuniga à Philippe II. Lyon 2 nov. 1574). On lit dans la même pièce «.. Y como tengo escripto a. V. M., yo tengo por cierto que, si el rey no huviera dado el si primero que su tia la duquesa fuera muerta, jamas se las entregaran (Pignerol et Savigliano), por que han sentido la muerta de la dicha duquesa cosa espantosa y tener razon, por que era *tan general francesa* que todos los franceses que passavan yentes o venientes por donde ella estuviesse, ora fuessen hereges o catholicos, ella con todos (como digo) era tan general que les hazia buen acogimiento. Dios la tenga en el cielo, que si ha podido yr donde yo la embio, no aura echo poco ». — Sur la situation politique de la Savoie immédiatement après la mort de la duchesse, voir *ibid.* (nos 36 et 38), Lettres de Çuniga au roi (Lyon, 16 nov. et 30 nov. 1574).

2. Avec l'aide de Bellegarde qui trahissait, 1579.

Digitized by Google

efforcée d'élever dans l'amour de la France, on sait le mal qu'il nous fit et celui qu'il voulut nous faire pendant, la Ligue le règne d'Henri IV. Il est heureux que la mort ait épargné à Marguerite cette cruelle épreuve. Mais peut-être, si elle avait été encore là, aurait-elle empêché Charles-Emmanuel d'agir comme il le fit. « Force gens avisés croient, dit Brantôme à l'occasion des événements de 1588, que si Madame de Savoie eût vécut, qu'elle fût morte ou qu'elle eût engardé ce coup, tant elle se sentait redevable à la terre de sa naissance et j'ai ouy dire à une grande personne que, si Madame de Savoye eut vu faire à son fils la surprise du marquisat de Saluces, *qu'elle l'eut étranglé* ; même que le feu roi croyait et disait ainsi[1] ».

La mort de Marguerite de Savoie était donc un événement important dans l'ordre politique. Quant aux gens de petite et de moyenne condition qui n'avaient guère alors à s'occuper des affaires d'État, ils regrettaient surtout l'infatigable bonté de celle qui mettait à part chaque année le tiers de son revenu pour le dépenser en œuvres « d'une charité royale et héroïque », de celle qui n'avait jamais laissé un malheureux sans secours et sans consolation, et l'on entend dans les récits contemporains comme les pleurs de tout ce petit peuple : « il avait perdu sa mère. » « Le désespoir, dit Brantôme, s'étendait du plus grand au plus petit », et Pierre de l'Estoile nous montre la France entière versant des larmes sur son tombeau.

Arrêtons-nous sur ces derniers traits. Aussi bien cette bonté est-elle encore ce qui mérite le plus notre respect chez cette princesse, douée d'autre part de tant de qualités brillantes.

Marguerite fut donc une femme accomplie, une femme rare, mais une vraie femme, pleine de grâce et de fermeté, spirituelle et bonne, sage et passionnée, vertueuse et d'une haute instruction sans pédantisme ni moral ni littéraire, ne s'autorisant de sa vertu que pour être plus indulgente, de ses connaissances que pour éclairer, étendre et épurer son goût. Type parfait de la grande dame, elle semblait réunir et concentrer en elle « comme dans le plus pur des miroirs » des qualités qui dispersées ont suffi à faire la gloire d'autres princesses. Allant au devant des devoirs que la destinée

1. A la mort d'Henri III, Charles-Emmanuel revendiqua même le trône de France du chef de sa mère.

Digitized by Google

lui présente, avec un courage que rien n'abat ni ne détourne, elle sait, lorsque le moment est venu, se consacrer surtout à ses devoirs d'épouse, de mère et de souveraine : mais elle sait aussi, sans fausse réserve comme sans affectation, faire une part visible dans sa vie extérieure, une part plus grande encore dans sa vie intérieure à tout ce qui élève et agrandit l'esprit, à la science et aux lettres, comme aux méditations de la philosophie et de la religion. Elle sait unir la pensée à l'action, les vertus contemplatives aux vertus pratiques. D'une sensibilité vive, d'une nature fine et impressionnable, prompte à l'enthousiasme, elle n'oublie jamais cependant que le bon sens est chose partout nécessaire. C'est par là qu'elle est bien de son pays : les Italiens admiraient cette vivacité toujours active, sous les apparences d'une élégance un peu trop frêle à leur gré, *delicatissima et vivacissima*. Ne dirait-on pas qu'ils parlent d'une Parisienne de nos jours ?

« Aimée de tous et de nul blâmée », elle est « adorée » de tous ses sujets. Quant à ceux qui ont pu l'approcher de plus près, les sentiments qu'elle leur inspire font penser à ces mots de La Bruyère : « On ne sait si on l'aime ou si on l'admire. Il y a en elle de quoi faire une parfaite amie; il y a aussi de quoi vous mener plus loin que l'amitié. »

Saluons donc en elle une de ces vraies Françaises dont le charme fait de séduction et d'estime s'impose si bien à l'étranger qu'il semble faire oublier les rivalités nationales, et souhaitons qu'on garde des deux côtés des monts un souvenir reconnaissant au rôle conciliateur de Marguerite de France, fille de François Ier et épouse d'Emmanuel-Philibert, duchesse de Berry, duchesse de Savoie.

Roger PEYRE.

Digitized by Google

Le Gouvernement de Flacourt à Madagascar[1]

Quand, au milieu du mois de décembre 1900, nous avons commencé à étudier ensemble l'histoire de l'occupation française à Madagascar, je pensais qu'il nous suffirait des entretiens hebdomadaires d'une seule année pour atteindre la date de 1674, à laquelle les Français de Fort-Dauphin abandonnèrent l'habitation qu'ils avaient fondée en 1644 dans l'île communément appelée alors de Saint-Laurent. Les circonstances en ont disposé autrement ; aussi n'avons-nous pas pu dépasser le moment où, en 1655, Flacourt quitta Madagascar pour venir en France se rendre compte par lui-même de la situation de la Cie des Indes Orientales et appeler sur la position précaire de ses subordonnés l'attention de tous ceux qui avaient pensé trouver dans l'exploitation commerciale de la grande île une source de bénéfices considérables. Ce que sont devenus, après son départ, les habitants de Fort-Dauphin, comment ils se sont maintenus dans le sud de Madagascar pendant vingt ans encore, comment ils ont continué l'exploitation commerciale de la côte orientale et ont poursuivi l'exploration du littoral tout en commençant à pénétrer sur le plateau, voilà ce que nous avons à étudier maintenant, et ce qui, — avec l'histoire des différentes Compagnies coloniales fondées jusqu'en 1664, inclusivement — constituera le sujet principal de nos entretiens de cette année. De 1674 à 1750, en effet, on constate encore la présence de Français à Madagascar ; mais ce sont tantôt des individus isolés, qui se bornent à faire la traite sur des points déterminés, tantôt des... commerçants d'une espèce toute spéciale, n'appartenant plus en réalité à aucune natio-

1. Leçon d'ouverture d'un cours libre professé à la Faculté des Lettres sur l'Histoire de l'occupation française à Madagascar de 1655 à 1750.

Digitized by Google

nalité, et ne tenant aucun compte du pavillon qu'arborent les navires avec les équipages desquels ils entrent en communication. Ni ces pirates, — dont nous tenterons d'esquisser en temps utile la très curieuse histoire, — ni ces traitants n'ont fait à Madagascar une œuvre sur laquelle il convienne de s'arrêter longtemps ; aussi, de 1674 à 1750, est-ce l'affirmation des prétentions de la France sur la grande île, et la série des plans de colonisation soumis à l'examen des bureaux de la Marine qui retiendra surtout notre attention, car il n'y a véritablement pas eu, durant ce long laps de temps de soixante-quinze ans, occupation d'un point quelconque de Madagascar par la France.

Pendant la période précédente, il en a été tout autrement. Alors, pendant plus de trente années consécutives, de 1642 à 1674, il y a eu présence continue de Français relativement nombreux sur la côte méridionale de Madagascar, et occupation plus ou moins longue, par ces mêmes Français, de différents points situés soit au sud, soit à l'est de la grande terre que baigne de tous les côtés l'Océan Indien. Envoyés dans l'île de Saint-Laurent par le capitaine Rigault, avant même que fut entièrement constituée la Cie des Indes Orientales, Pronis et ses compagnons atterrirent en un point où avait déjà débarqué plus d'un voyageur français, au « port ou abordent les François » de la carte de François Cauche, c'est-à-dire à la baie de Sainte-Luce, et commencèrent (comme il convenait) par y bâtir ce qu'on appelait alors une « habitation ». C'était, toutes proportions gardées, quelque chose d'analogue à ce que les Hanséates et les Vénitiens avaient organisé au moyen âge dans les villes où ils possédaient des établissements, ou encore aux comptoirs commerciaux fondés au Japon, au XVIIe siècle même, par les Hollandais. Dans une même enceinte fortifiée se trouvaient réunis les bâtiments d'habitation, les magasins, et tout ce qui était nécessaire à la sécurité ainsi qu'à la subsistance de la petite colonie, ou plutôt du poste de traitants[1] que Rigault avait placés sous les ordres de son « commis » Jacques Pronis. Dès son arrivée à Madagascar, cette poignée

1. Si, en 1655, il existe à Fort-Dauphin une « habitation des François hors le Fort », cela tient au développement qu'a pris la population blanche du poste ; c'est ce que montre bien la description du fort lui-même donnée dans la « Relation de ce qui s'est passé en l'isle de Madagascar depuis le 12 Febr. 1655 jusques au 19 janvier 1656. » (Flacourt, éd. de 1661, p. 412-413.) On trouvera un plan très intéressant de Fort-Dauphin dans le même ouvrage (*ibid.*, p. 254).

Digitized by Google

de Français se préoccupa, conformément à ses instructions, de faire respecter par ses concurrents le privilège exclusif que Louis XIII avait, au début de l'année 1642, concédé à la future Cie des Indes Orientales, et de commercer avec les indigènes de la contrée. Si Pronis amena sans trop de difficulté le Rouennais François Cauche et ses compagnons, — des Français établis depuis plusieurs années dans le pays, — à suspendre le commerce de traite assez fructueux qu'ils faisaient avec les habitants de l'Anosy, il ne semble pas qu'il ait obtenu lui-même, dans son trafic, des bénéfices aussi considérables que l'avaient espéré Rigault et les directeurs de la Cie des Indes Orientales, ceux que Flacourt appellera un peu plus tard avec respect « les Seigneurs de la Compagnie. »

Comme la plupart de leurs contemporains, en effet, les fondateurs de la Cie des Indes Orientales de 1642 ne se rendaient pas un compte exact des ressources de Madagascar. Sans doute, l'île de Saint Laurent avait été déjà visitée, depuis sa découverte par le Portugais Diego Dias en l'année 1500, par plus d'un marin Français ; mais ceux qui y avaient atterri l'avaient fait, le plus souvent, avant de se rendre dans l'Insulinde, et il semble bien que Madagascar ait bénéficié, auprès des lecteurs des relations de François Martin de Vitré et de François Pyrard de Laval, de l'impression très favorable rapportée de Sumatra par nos voyageurs. Aussi, en dépit de quelques phrases significatives que contient le livre de Pyrard de Laval, Madagascar fut-elle bientôt assimilée aux îles de la Malaisie et passa en France pour un des pays les plus riches du monde. Tel n'était pas le sentiment des Portugais, qui avaient, en 1640, depuis un certain temps déjà, renoncé à exploiter les ressources de l'île de Saint-Laurent ; mais Rigault, après avoir fait « plusieurs entreprises sur mer pour descouvrir les terres estrangères, et entre autres les isles de Madagascar... et autres adjacentes », en avait jugé tout autrement. Pensant avoir « trouvé les moyens de faire auxdits païs des habitations de François, et de traicter et de négotier avec les gens du païs des marchandises qui s'en peuvent tirer contre d'autres marchandises et manufactures », il avait sollicité de Richelieu, en compensation de ses « grandes despences... la permission [de faire] pendant vingt années le trafficq et commerce auxdites isles de Madagascar et autres adjacentes, à l'exclusion de toutes personnes,.... affin de pouvoir ériger.... une ou plusieurs

Digitized by Google

bonnes compagnies de marchands subjectz de Sa Majesté pour faire ledit commerce [1]. » A lui et à ses associés, l'exploitation commerciale des terres situées dans l'Océan Indien à l'est de l'Afrique devait rapidement, dans son idée du moins, assurer une fortune considérable.

Peut-être en eût-il été effectivement ainsi, si les actionnaires recrutés par les fondateurs de la Cie des Indes Orientales et les directeurs eux-mêmes avaient consenti à faire pendant un certain temps de réels sacrifices, et à ne pas retirer de leurs avances un bénéfice immédiat. Tel n'était pas malheureusement le cas. C'est dans un but de pur lucre, sans la moindre idée élevée, que Rigault et ses associés, — assez peu riches pour la plupart, semble-t-il, — entreprirent, non pas la colonisation, mais simplement l'exploitation commerciale de Madagascar, et qu'ils envoyèrent dans l'île, avec « quelques marchandises », un petit nombre de commerçants. Comme, par suite de diverses circonstances défavorables, les premiers résultats obtenus ne répondirent nullement à leur attente, comme Pronis ne put, malgré tous ses efforts, faire passer en France sur les différents navires frétés par la Cie des Indes Orientales, que des cargaisons de faux ébène, de cuirs et de cire, les directeurs ne tardèrent pas à suspendre leurs armements, à cesser leurs expéditions d'hommes et de marchandises, et ils abandonnèrent presque complètement à eux-mêmes ceux que, par leurs promesses, ils avaient naguère décidés à se rendre à Madagascar. Après avoir fait, — avec un an de retard, — les armements auxquels ils s'étaient engagés par l'acte d'association du 30 avril 1642, « les seigneurs de la Compagnie » demeurèrent près de quatre ans sans envoyer le moindre navire dans l'île ; ils ne se décidèrent à faire partir en 1648 leur navire le *Saint-Laurent* que pour sauver leur capital, singulièrement compromis (comme la petite colonie de Fort-Dauphin elle-même) par les abus d'autorité de Jacques Pronis [2].

. . . . . .

A la tête des nouveaux immigrants envoyés à Madagascar par les directeurs de la Cie des Indes Orientales se trouvait un « com-

1. Phrases extraites du privilège accordé par le cardinal de Richelieu à Rigault et à ses associés, le 29 janvier 1642 (*Documents inédits relatifs à la constitution de la Cie des Indes Orientales de 1642. Bull. Comité Madag.*, 5 octobre 1898, p. 484-486.)

2. Sur Pronis, qu'il me soit permis de renvoyer à l'article que j'ai publié dans la *Revue historique*, juillet-août 1900 (t. LXXIII, p. 258-286).

Digitized by Google

mandant général » qui arrivait dans l'île investi de pleins pouvoirs. Etienne de Flacourt [1] (tel était son nom) n'était ni un administrateur ni un commerçant ; mais il était proche parent de deux des fondateurs et des principaux actionnaires de la Société formée par Rigault en 1642, et ayant été lui-même intéressé dans l'affaire, ayant même reçu le titre de directeur de la Cie, il présentait, aux yeux de ceux qui l'avaient envoyé, un ensemble de très sérieuses garanties. Aussi n'hésita-t-on pas à lui confier une tâche délicate entre toutes et à remettre entre ses mains le sort d'un établissement dont on jugeait la situation compromise, et dont même on redoutait la perte. Malheureusement, Flacourt était loin d'avoir toutes les qualités nécessaires pour mener à bien l'œuvre dont il était chargé. Parfait honnête homme sans doute, rempli de bonne volonté et très énergique, il semble avoir quelque peu manqué d'intelligence et surtout d'esprit pratique ; son livre, dans lequel il se dépeint complètement sans y prendre garde, le montre comme ayant un caractère ambitieux et vaniteux à la fois, un esprit étroit, soupçonneux, vindicatif et entêté, comme étant presque incapable de revenir sur ses idées premières, comme hanté par des souvenirs chevaleresques et des désirs de conquête qui eussent à juste titre, s'il les eût connus à l'avance, effrayé plus d'un fondateur de la Cie des Indes Orientales. Flacourt manquait de souplesse et était plutôt porté à juger défavorablement ceux qui se trouvaient placés sous ses ordres ; jamais, d'autre part, il ne chercha à comprendre l'état d'âme des populations avec lesquelles il se trouva en contact, et vis-à-vis desquelles il se montra défiant et peu enclin à la pitié. Il avait, en un mot, la plupart des défauts des grands *conquistadores* du XVIe siècle ; mais il était loin d'en avoir toutes les maîtresses qualités. C'est pourquoi il n'a pas su se dégager d'idées coloniales qui, à son époque, commençaient déjà à avoir fait leur temps ; et c'est aussi la raison pour laquelle, au lieu d'imiter un colonisateur comme Champlain, il s'est contenté, dans la plupart des cas, de suivre, en leur donnant plus d'ampleur, les errements de celui même à l'administration de qui il était chargé de remédier.

Toutefois, les débuts du gouvernement de Flacourt furent, — comme ceux du gouvernement de Pronis, — vraiment satisfaisants,

1. A. Malotet, *Étienne de Flacourt ou les origines de la colonisation française à Madagascar, 1648-1661*. Paris, Ernest Leroux, 1898, in-8 de XVIII-322 p.

Digitized by Google

Les instructions que le « commandant général » avait emportées de France, après l'avoir mis au courant des « désordres qui estoient arrivez par la mes-intelligence des François avec le sieur Pronis et par le mauvais mesnage d'iceluy », lui prescrivaient d' « informer de la cause de ces désordres, renvoyer le sieur Pronis en France, et luy faire rendre compte de son administration et du maniement des effets de la Compagnie, et restablir le tout en sorte que le commerce et le trafic que l'on y vouloit establir ne fust point troublé et empesché. » A ces instructions, Flacourt se conforma assez exactement ; et il parvint, dans les six mois qui suivirent son arrivée à Madagascar, à rétablir l'union parmi les Français qu'il avait trouvés en pleine discorde, à éviter la disette toujours menaçante, à vivre en bonne intelligence avec les indigènes et à nouer avec eux de cordiales relations. En même temps, il commençait à travailler à cette exploitation commerciale de l'île pour laquelle s'était constituée, sept ans auparavant, la Cie française des Indes Orientales ; il étudiait les richesses du pays immédiatement voisin de Fort-Dauphin, et faisait explorer par ses compagnons, tant marins que colons, des contrées plus éloignées sur lesquelles il a laissé dans son ouvrage des renseignements exacts et précis [1]. Si les maladies firent rapidement disparaître une grande partie des nouveaux immigrants qu'il avait amenés de France avec lui, la faute n'en est pas à Flacourt qui, tout nouvellement débarqué, ne pouvait pas encore se rendre un compte exact du genre de vie qu'il convient d'adopter pour résister avec quelque succès à l'insalubrité du pays.

Ce dont, au contraire, il est responsable, — du moins partiellement, — c'est de n'avoir pas su ou de n'avoir pas pu maintenir longtemps une étroite union parmi la poignée de Français, — ils n'étaient guère en tout qu'une centaine [2] — qui constituait alors toute la population blanche de Fort-Dauphin ; dès le début de l'année 1650, des ferments de discorde avaient de nouveau semé la division entre les colons, et cela au moment où tout faisait prévoir une prochaine reprise des hostilités avec les indigènes. Ces derniers, mécontents

1. *Histoire de la Grande Isle de Madagascar.* A Paris, chez Alexandre Lesselin, 1658, in-4. — Une seconde édition, contenant un certain nombre d'additions intéressantes, a été publiée en 1661.

2. C'est ce qui ressort nettement des renseignements fournis dans la lettre d'Angeleaume, datée du 28 février 1654, insérée dans l'édition de 1661 (p. 401-402).

Digitized by Google

de la présence des Français à Fort-Dauphin, songeaient de nouveau à s'en débarrasser ; ils essayèrent de faire assassiner plusieurs colons au retour d'un voyage de traite et d'exploration jusqu'à la baie de Saint-Augustin, puis tentèrent de se défaire, par l'assassinat, de Flacourt lui-même, et cessèrent de fréquenter l'habitation, tandis que les vols de bœufs à bosse se multipliaient dans des proportions significatives. Un peu plus tard, on apprenait que les habitants de l'Anosy « faisaient des conjurations... pour faire venir la pluye, le tonnerre et la foudre, afin d'empescher les armes des François de prendre feu » ; c'était manifestement la guerre !

En effet, le 4 juillet 1650, le Fort-Dauphin se trouvait subitement investi, et la presqu'île de Taolankarana était isolée du reste du pays de telle sorte que les communications avec l'intérieur devenaient impossibles, et que le ravitaillement de l'habitation ne pouvait plus se faire, sinon par mer. En même temps, quelques Français dispersés dans les environs plus ou moins immédiats du fort et occupés les uns à la garde des bestiaux, les autres à la culture de la terre, étaient assassinés ; une troupe de colons qui revenaient d'un long voyage sur la côte occidentale de Madagascar était attaquée, mais parvenait, par son énergique résistance et son attitude résolue, à intimider ses agresseurs et à se frayer un chemin jusqu'à l'habitation, de laquelle même les indigènes tentèrent sans succès, à différentes reprises, de s'emparer par trahison. Quant à l'enlever de vive force, ils semblent n'y avoir pas songé alors, pas plus que dans les derniers temps de l'administration de Pronis, alors qu'une trentaine de Français seulement tenaient encore garnison à Fort-Dauphin ; de bonne heure, en effet, ils s'étaient rendu compte qu'il leur était impossible de venir à bout d'une troupe européenne résolue, bien armée et bien disciplinée, même très peu nombreuse, et leurs récents engagements les avaient confirmés dans cette idée. Aussi les principaux chefs de l'Anosy, voyant « qu'ils avoient manqué leur coup et que ce qu'ils avoient fait n'estoit pas grand chose », ne tardèrent pas à formuler des propositions de paix.

Sans aucun doute, ces offres n'étaient pas sincères ; Flacourt, qui s'était montré, dès son arrivée à Madagascar, très méfiant, — trop méfiant peut-être, — à l'égard des indigènes, n'eut garde de les considérer comme sérieuses, et envisagea la paix qu'on lui offrait comme une véritable « paix fourrée... ; après plusieurs allées et

Digitized by Google

venues, déclare-t-il, je vis que tout ne tendoit qu'à trahison. » Aussi, en prévision d'une prochaine reprise des hostilités, s'appliqua-t-il soigneusement à augmenter les défenses du Fort-Dauphin et à le mettre en état de résister, dans la mesure du possible, même à un long blocus.

Combien ces précautions étaient sages, les événements ne tardèrent pas à le prouver. Dès le mois de septembre 1650, le massacre d'un des lieutenants de Flacourt, Claude Leroy, et de dix-huit de ses compagnons, à leur retour d'une expédition jusqu'à la côte occidentale, — massacre traîtreusement exécuté par leurs auxiliaires indigènes mêmes, achetés par les principaux chefs de l'Anosy, — puis une démonstration hostile contre l'habitation, fournirent au commandant général la certitude matérielle que la guerre n'avait pas cessé d'exister. C'est ce que lui prouva encore, un peu plus tard, une nouvelle tentative des naturels du pays pour enlever Fort-Dauphin et jeter les Français à la mer. Le double échec qu'ils subirent alors servit de leçon aux indigènes qu'avait enhardis leur victoire sur Claude Leroy ; « depuis ce temps-là, constate Flacourt, ils n'ont plus osé s'assembler » ; aussi les défenseurs de l'habitation n'eurent-ils plus à se garder que de prétendus parlementaires, envoyés en réalité auprès d'eux pour débaucher les nègres qui y fréquentaient encore, pour tâcher d'incendier le fort et pour faciliter ainsi une attaque à main armée à la suite de laquelle tous les colons eussent été massacrés.

Il semble bien (à en croire certains aveux échappés à Flacourt lui-même) que les chefs de l'Anosy en vinrent là assez tard, et en quelque sorte malgré eux. Persuadés d'abord que les Français s'étaient mis à construire une embarcation dans le but de quitter Fort-Dauphin et de retourner dans leur patrie, ils n'eurent garde d'incendier ce bateau, la *Sainte-Marie*, comme ils eussent pu très facilement le faire. Mais Flacourt se chargea de prouver brutalement aux indigènes qu'ils s'étaient grossièrement trompés ; exaspéré du massacre de ses compagnons, de la menace de famine qui pesait perpétuellement sur la petite colonie européenne et suscitait sans cesse des murmures et des récriminations contre le chef, enfin de l'impuissance où il se trouvait de faire du commerce, il commença, vers le milieu de l'année 1651, à porter le fer et la flamme à l'intérieur de l'Anosy, ce qui lui permit de terroriser ses ennemis, de

Digitized by Google

vivre sur son butin, et même, dans une certaine mesure, de réunir un stock considérable de marchandises d'exportation dans les magasins de Fort-Dauphin. En même temps, il est vrai, Flacourt développait encore les sentiments de haine que, depuis l'année 1647, les indigènes de la contrée nourrissaient contre les Français ; mais de cette conséquence de sa conduite, il ne semble jamais avoir eu le moindre souci. N'envisageant pas un avenir éloigné, mais seulement le présent et un avenir absolument immédiat, il se montre heureux d'avoir, par les massacres, par l'incendie, et par des razzias répétées, obligé les habitants de l'Anosy à implorer la paix, à fournir des otages, à payer tribut, à reconnaître la suprématie de ceux dont ils ne cessaient de souhaiter ardemment le départ.

Toutefois, au milieu de ce triomphe d'autant plus apprécié que les appréhensions avaient été plus vives, un souci chaque jour plus profond et plus intense hantait l'esprit du commandant général. Quand il avait quitté la France, les Seigneurs de la Cie lui avaient promis d'envoyer régulièrement chaque année dans l'île de Saint-Laurent un navire pourvu de vivres, de munitions et de renforts ; or, depuis l'année 1648, aucun bâtiment français n'avait doublé la pointe d'Itapere et n'était venu mouiller dans la baie de Taolankarana, sous la protection des canons de Fort-Dauphin. Inquiet de ne recevoir aucun secours, ni même la moindre instruction ou la moindre nouvelle des directeurs de la Cie, Flacourt se préoccupa sérieusement, dans le courant de l'année 1652, des moyens de rentrer en communication avec le reste du monde ; aussi fit-il remettre en état le petit bâtiment qui avait naguère été construit à Fort-Dauphin même, et qui avait déjà exécuté plusieurs voyages le long de la côte orientale de Madagascar ; puis, après avoir confié le gouvernement intérimaire de la colonie à un de ses lieutenants, il s'embarqua sur la *Sainte-Marie*, avec un équipage improvisé, en dissimulant soigneusement à ses subordonnés le but réel de son voyage. Tandis que les habitants de Fort-Dauphin pensaient, le 20 décembre 1653, que leur chef allait demander du secours aux Portugais de Mozambique ou aux Hollandais de l'île Maurice, c'est en réalité en France que voulait se rendre Flacourt.

Pour un chef, qui a le devoir de demeurer à son poste jusqu'au bout et qui est responsable de la vie des hommes sur lesquels il exerce l'autorité, une telle conduite est singulièrement répréhen-

Digitized by Google

sible et ressemble fort à une désertion. Sans doute, Flacourt, en faisant voile vers la France, voulait informer la Cie de la triste situation de Fort-Dauphin, s'éclairer lui-même sur les intentions des directeurs et sur le parti qu'ils voulaient prendre au sujet de la petite colonie française, « faire diligenter les affaires » (comme l'a écrit un des subordonnés du commandant général) [1], puis retourner à Madagascar avec des secours, soit pour reprendre son poste et continuer l'œuvre commencée, soit pour rapatrier ses compagnons, selon l'occurrence. Flacourt n'en a pas moins commis une lourde faute en célant à ses principaux subordonnés le but véritable de son voyage ; lui-même s'en est parfaitement rendu compte, comme le prouvent les explications très embarrassées qu'il a données de sa conduite ; en agissant comme il l'a fait, il a eu une véritable défaillance.

C'est ce que, lorsque la tempête l'eût contraint de revenir à Fort-Dauphin, lui reprochèrent les colons. Certains d'entre eux étaient depuis longtemps déjà (on s'en rend parfaitement compte en lisant le texte de Flacourt) mécontents de leur chef ; ils profitèrent de l'occasion pour formuler ouvertement leurs griefs, et allèrent, dans des conciliabules nocturnes, jusqu'à discuter l'éventualité d'une déposition du commandant général et de son remplacement par un de ses lieutenants ; ils invitèrent eux-mêmes Flacourt à se rendre en personne à la côte d'Afrique pour y chercher des secours, et gagner ensuite la France par Goa et la Perse, lui signifiant ainsi qu'ils entendaient ne plus être gouvernés par lui.

Fort heureusement pour Flacourt, au même moment, les indigènes recommençaient à s'agiter. Ne parvenant à se débarrasser des Français ni par guerre ouverte ni par ruse, ils songeaient à émigrer en masse hors de l'Anosy ; c'était mettre les colons dans l'impossibilité de cultiver le sol, transformer le pays en un vrai désert, et contraindre par conséquent les habitants de Fort-Dauphin à aller chercher fortune ailleurs. Peu s'en fallut que ce plan ne se réalisât ; l'union temporaire de tous les Français contre les indigènes eut pour résultat de fixer ces derniers sur leurs terres au moment où ils allaient les quitter, mais l'impression produite sur Flacourt par ce projet fut telle qu'il se résigna dès lors à modifier

1. Cf. la lettre déjà citée d'Angeleaume (Flacourt, éd. de 1661, p. 403).

Digitized by Google

quelque peu sa manière d'agir à l'égard des indigènes, à dédommager certains d'entre eux des razzias dont ils avaient été indûment les victimes, à nouer de cordiales relations avec quelques-uns des principaux chefs de la contrée. Cette politique, dont il se serait sans doute bien trouvé, il n'eut pas le temps de la suivre longtemps ; au milieu de l'année 1654, en effet, deux bâtiments français touchaient à Fort-Dauphin, et Flacourt, quelques mois plus tard, s'embarquait sur l'un d'eux pour la France, après avoir confié le gouvernement intérimaire de la colonie à celui qui l'avait précédé dans le même poste, à Jacques Pronis.

Son administration, — dont il n'était pas inutile, au début de nos entretiens de cette année, de résumer brièvement l'histoire, — n'avait pas, au total, été irréprochable ; par suite de sa méfiance à l'égard des indigènes, par suite de sa dureté et de ses maladresses, Flacourt s'était trouvé aux prises avec bien des difficultés qu'il s'était lui-même suscitées, et il avait rendu très précaire une situation déjà fort compromise au moment où il était arrivé à Madagascar. C'est seulement à la fin de son gouvernement que, mûri par l'expérience, il semble avoir compris la véritable politique à suivre à l'égard des indigènes, et s'est efforcé de l'appliquer.

Cette politique, nous verrons, dans nos prochains entretiens, si les successeurs de Flacourt ont continué de la pratiquer.

Henri FROIDEVAUX.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS CRITIQUES

AUGUSTE MOLINIER. — **Les sources de l'Histoire de France : I. Époque primitive, Mérovingiens et Carolingiens.** Paris, Picard, 1902, in-8 de 288 p.

Le livre dont M. Auguste Molinier, professeur à l'École des Chartes, publie le premier volume nous manquait. L'Allemagne avait Wattenbach et nous n'avions rien sur les sources de notre histoire nationale. C'est donc une lacune qu'il comble fort heureusement et avec la juste notoriété qui s'attache à son nom. Ce premier volume s'étend sur une période qui a été l'objet d'investigations nombreuses et de travaux d'érudition très nombreux aussi : ce n'est pas pour en diminuer le mérite ; les autres s'exerceront sur une matière plus neuve.

M. Molinier est fort clair; il expose d'abord en termes généraux les ouvrages essentiels, s'il s'agit d'une époque ; les étapes principales de l'existence de l'auteur, s'il s'agit d'un chroniqueur; puis il énumère les ouvrages, donne la liste des éditions, signale les meilleures, et, pour les textes, indique les traductions les plus probes ou les travaux critiques les plus notables qui ont été publiés sur eux. — Il est indispensable de faire l'analyse, de ce premier volume pour en bien montrer la valeur.

Pour la période primitive, M. Molinier décrit les ouvrages généraux, puis analyse les géographes grecs et romains et les documents administratifs qui parlent de la Gaule romaine ; puis il énumère des auteurs anciens, dont le témoignage constitue une ressource pour notre histoire. Viennent ensuite les premiers textes chrétiens, les vies de saints par ordre chronologique, du IIIe siècle à Saint-Martin de Tours.

Pour les invasions, ce sont les histoires universelles ou ecclésiastiques; c'est Salvien, Sidoine Apollinaire, la vie des saints du Ve siècle, en indiquant, comme pour toutes les autres vies de saints que M. Molinier citera, le degré d'authenticité et l'âge auquel la vie a été écrite. Grégoire de Tours a tout un chapitre, ainsi que le pseudo-Frédégaire et les continuateurs. Avec les petites chroniques, *Gesta regum Francorum*, *Gesta Dagoberti*, Aimoin, les sources indirectes (c'est ainsi que M. Molinier appelle les lettres), les sources étrangères, les vies de saints du VIe siècle, classés par régions, des saints évêques et prêtres classés dans le même ordre, les chroniques universelles, se termine ce qui est relatif aux Mérovingiens.

Digitized by Google

Avec les Carolingiens, la division par règnes tend à se substituer à la division par auteurs et par genres. C'est ainsi qu'il envisage la renaissance carolingienne, avec saint Boniface, Alcuin et Paul Diacre; Pépin le Bref et Charlemagne, sans oublier son histoire légendaire ; Louis le Pieux et Charles le Chauve, avec leurs historiens propres et les recueils des annales carolingiennes.

Les invasions normandes forment un chapitre à part avec leurs historiens spéciaux et le volume se clôt par un retour à l'ancienne division géographique : historiens français et historiens étrangers du xe siècle.

L'œuvre de M. Molinier fait honneur à son auteur et à la science française.

Maurice Dumoulin.

H.-Ch. Lea. — **Histoire de l'Inquisition au moyen âge**, traduction de S. Reinach (t. II). Paris, Société de librairie et d'édition, 1901, in-12 de 682 p.

Après avoir, dans le premier volume, esquissé les origines morales de l'hérésie et montré la nécessité pour l'Église de réagir, nécessité qui est l'acte de naissance de l'Inquisition, l'auteur, avec ses vastes lectures et la sûreté de sa documentation, nous avait tracé le tableau de la procédure et de l'organisation de cette institution, due aux fils de saint Dominique. Dans le second volume, il examine l'action de l'inquisition dans les divers pays de la chrétienté.

Dans le Languedoc, il nous montre l'Inquisition d'abord hésitante, s'établissant, s'affermissant au détriment de la puissance du comte Raymond de Toulouse; sa lutte avec Bernard Délicieux contre Philippe le Bel et finalement le triomphe de l'Inquisition. Dans le reste de la France, à Paris notamment, elle se heurte au Parlement de Paris qui assume une juridiction supérieure et à la Sorbonne qui la supplante. En appendice, l'histoire des Vaudois, où nous voyons encore une fois le Saint Office en conflit avec le pouvoir royal et où, une fois encore, il en triomphe par l'ordonnance de Louis XI de 1478 où est affirmée la suprématie de l'État sur l'Église. En Espagne, elle est hésitante, sans force dans l'Aragon, jusqu'au moment où elle prend une vigueur nouvelle avec Ferdinand le Catholique. Elle échoue en Castille et en Portugal. Dans l'Italie, le développement de l'Inquisition suit l'histoire de la papauté; incertain jusqu'à la mort de Frédéric II, il est assuré au moment de l'apogée du pouvoir du pape. Tandis qu'elle subit des fortunes diverses dans le reste de l'Italie, l'Inquisition devient une institution d'État à Venise et dans le royaume des Deux-Siciles. Il n'est pas jusque dans les pays slaves où M. Lea ne suive la marche des idées des Cathares, et, par conséquent,

Digitized by Google

celle des inquisiteurs qui les traquent de leurs côtés. Mais là, la lutte revêt un caractère plus grave et d'une autre importance historique, puisqu'en haine de la persécution, les hérétiques préfèrent les étrangers et favorisent les progrès des Turcs dans la péninsule des Balkans.

En Allemagne, l'antagonisme entre le Saint Empire et Rome créait un terrain peu favorable au développement de l'Inquisition qui n'y atteignit point un grand degré de puissance. Il n'en fut pas de même en Bohême, mais là le triomphe de l'Inquisition amena le terrible mouvement des hussites, avec l'étude duquel se termine le second volume.

Je me suis borné à une analyse des matières contenues dans cette œuvre remarquable, car, pour les questions qui touchent à la foi, la critique ou l'éloge dépendent du plus ou moins de croyance. Quoi qu'il en soit, il est de toute équité de reconnaître que l'œuvre de M. Lea n'est ni une œuvre de polémiste, ni une œuvre de sectaire, que la documentation en est impeccable, que jamais, même devant les scènes les plus capables de faire frémir, l'auteur ne perd de son sang-froid ni de sa sereine philosophie et que toujours il expose des faits sans formuler des jugements trop vifs, ni se livrer à des généralisations toujours dangereuses.

Maurice Dumoulin.

Édouard Ruel. — **Du sentiment artistique dans la morale de Montaigne**, œuvre posthume, avec préface de E. Faguet. Paris, Hachette, 1901, in-8 de lxiv-430 p., avec reproductions.

Montaigne est certainement un des plus grands séducteurs qui aient jamais traversé le monde des idées et des lettres. Une foule d'esprits, les plus divers, se sont attachés à lui par des liens qui sont presque d'ami à ami, et ont vécu avec son livre comme on vit avec une pensée constante, qui obsède sans lasser. Chacun d'eux a *son* Montaigne, qui n'est pas celui des autres, et qu'il savoure en silence. Les plus hardis prennent des notes et formulent les suggestions subies. Peu vont jusqu'à la rédaction définitive, tant il semble qu'il y ait témérité à prétendre fixer cet insaisissable ; la mort seule révèle au public leur passion secrète et le butin écrit de ce commerce de toute une vie. Et c'est ainsi que, presque coup sur coup, deux œuvres posthumes nous auront été livrées pour prendre place dans l'énorme bibliothèque formée par les années autour de Montaigne : Les *Études et fragments* de Guillaume Guizot (un petit volume paru, aussi chez Hachette, il y a deux ans), et l'ouvrage, incomplet mais avancé, d'Édouard Ruel.

L'un et l'autre de ces volumes ont été présentés au public par M. Émile Faguet, mais ils sont si différents que c'est bien le seul lien dont on les puisse dire unis. Le recueil d'observations, d'objections, d'idées origi-

Digitized by Google

nales, de fines critiques de Guillaume Guizot, tout *cahier de notes* qu'il soit, est un des livres les plus intéressants et des plus amusants qu'on ait écrits sur Montaigne, d'autant qu'on y voit de la façon la plus curieuse la « passion d'Alceste » (comme dit M. Faguet), que Guillaume Guizot nourrissait à l'égard de son auteur, passion dont la clairvoyance n'est pas exempte d'amertume et de critique aiguë. Le volume d'Édouard Ruel, le regretté professeur de littérature à l'École des Beaux-Arts, témoigne au contraire d'une paix profonde dans le commerce de cette vie et de cette pensée de Montaigne, qu'il juge essentiellement harmonieuses et artistiques. Aussi bien est-ce à un point de vue absolument nouveau, un peu inattendu même qu'il s'est placé. Montaigne est un artiste ; les *Essais* sont une œuvre d'art ; ses défauts et ses qualités sont d'un artiste, sa méthode est artistique.

M. Émile Faguet, dans la notice développée et émue qu'il a placée en tête de cet ouvrage posthume, montre Édouard Ruel, professeur de littérature générale, « promenant à travers les littératures sa libre fantaisie, ne touchant qu'aux sommets et ne cheminant que dans la lumière » ; par suite, devant s'éprendre tout naturellement de ce Montaigne qui « faisait son livre comme lui faisait son cours à l'École des Beaux-Arts. » Il est infiniment dommage que, le jour où Ruel se décida enfin à écrire vraiment un livre sur cet esprit qu'il prenait depuis si longtemps plaisir à analyser et à faire comprendre, il n'ait pu en achever que la première partie, et que des fragments très courts donnent seuls l'idée de la seconde. Mais, du moins, cette première partie est-elle complète en elle-même, et sans doute fût restée la plus neuve des deux. L'étude sur Montaigne considéré comme philosophe laisse moins de regrets que n'en eût donnés l'inachèvement de l'étude sur Montaigne considéré comme artiste. M. E. Faguet rappelle le mot de Montesquieu qui rangeait Montaigne, avec Platon, au nombre des plus grands *poètes* ; c'est un peu le même sentiment, qui voit dans Montaigne un *artiste* en toutes choses. Mais personne ne s'était jamais avisé d'étudier sous cet angle le penseur et l'écrivain qu'il fut, et cette vue donne en effet « raison de tant de choses et des plus essentielles qui soient dans Montaigne, qu'elle doit être gardée en grande considération, et toujours, quand on parlera ou écrira de Montaigne, tenue à l'œil et conservée en réserve pour les explications définitives et comme le dernier recours. »

Montaigne est artiste par l'amour et le sentiment de la vie, par ceux de la vérité, par ceux encore, plus rares, de la nature ; par ses admirations aussi, dans sa vie même, dans ses écrits enfin « composés comme une promenade » ou « comme une fable de La Fontaine ». Je ne puis songer ici à aborder ces divers points, qui servent en quelque sorte de jalons

Digitized by Google

au beau livre d'Édouard Ruel. Les chapitres de ce livre, lui aussi composé comme une promenade de dilettante, les portent pour titres, mais non sans laisser place à mille considérations plus générales que celles qui s'appliqueraient au seul Montaigne : « Du sentiment artistique ; De la nature de l'artiste ; Les *Essais* sont une œuvre d'art ; De l'observation dans Montaigne ; Du sentiment de la vérité ; Du sentiment personnel ; Du sentiment de la misère et de la faiblesse humaine ; Du sentiment de la vie ; Du sentiment de la mesure ; De l'idéal. C'est un entretien, un commerce délicat et d'homme de goût, que la lecture de ces pages. Elles ont d'ailleurs été *vécues* sur les lieux et dans la nature même où pensa, vécut, écrivit Montaigne. La situation du château de Montaigne donne à elle seule, avec sa vue large et paisible et cette terrasse où la rêverie s'égare si aisément, baignée de cet air lumineux, le sentiment du caractère des *Essais*.

De parfaites et très artistiques héliogravures viennent à leur tour aider le texte à convaincre le lecteur. En tous points, ce livre posthume aura été élevé comme un monument à la mémoire si regrettée d'Édouard Ruel. La préface de M. Émile Faguet en forme comme le piédestal ; huit reproductions, de vues du château de Montaigne surtout, viennent l'achever de la plus délicate et élégante ornementation. On ne pouvait plus heureusement satisfaire aux désirs et à l'esprit de celui qui écrivit ce livre.

Henri de Curzon.

Armand Brette. — **La France au milieu du XVIIe siècle (1648-1661), d'après la correspondance de Gui Patin,** introduction par Edme Champion. Paris, Colin, 1901, in-16 de xxxi-384 p.

Le volume que vient de publier M. Armand Brette n'a pas la prétention d'être une édition nouvelle et critique des lettres du célèbre et spirituel docteur ; c'est simplement un choix fait dans sa correspondance, par lequel on a cherché à donner, dans le but d'enseigner l'histoire par les documents authentiques, une idée de ce qu'était la France au temps de la minorité de Louis XIV. A dire vrai, si grande que soit la variété des informations fournies par Gui Patin dans ses lettres à son ami Spon et à ses autres correspondants, il est peut-être exagéré de croire qu'on puisse se faire une idée de ce que fut notre pays à cette époque par la seule correspondance de ce médecin passionné, et le titre général du présent volume eût été plus exact si, à côté de ses lettres, on eût publié comme contre-poids, et souvent comme correctif, tels ou tels passages de mémoires contemporains, de ceux de Retz, par exemple, de la Rochefoucauld ou de Mme de Motteville, à ne citer que les grands noms. M. B. estime, dans son *Avertissement*, que « la dispersion des lettres de Gui

Digitized by Google

Patin, sans parler du long temps qu'il faudrait consacrer à leur difficile lecture, rendrait presque impossible une édition faite conformément aux règles de la critique moderne ». Mais, si nous sommes bien renseigné, voilà plusieurs années que M. le Dr Triaire, de Tours, prépare précisément cette édition critique et complète, dont, aux dernières nouvelles, le premier volume ne serait pas éloigné de voir le jour ; et, supposé que M. le Dr Triaire renonçât à ce travail, long certes et, combien pénible, nous savons deux de nos collaborateurs qui, de longue date aussi, ont médité de l'entreprendre et auraient quelque qualité peut-être pour le mener à bien. Est-ce à dire que M. B. a eu tort de faire paraître son volume d'extraits sans attendre cette édition définitive ? Il serait injuste et puéril de lui en chercher noise, encore que l'on éprouve quelque regret à le voir contraint de suivre très fidèlement l'édition si défectueuse, — qui est la dernière, — donnée en 1846 par Réveillé-Parise des lettres de Gui Patin et d'en reproduire par suite les nombreuses erreurs de lecture, allant même jusqu'au point de ne pas corriger, dans l'index alphabétique final, les plus manifestes déformations de certains noms propres de personnes, et nous révélant par là chez lui quelque inexpérience des choses du XVIIe siècle.

Henri COURTEAULT.

BARTHÉLEMY POCQUET. — **Le duc d'Aiguillon et La Chalotais** (T. III : *la Réhabilitation*). Paris, Perrin, 1902, in-16 de 656 p.

M. Pocquet vient de publier un dernier volume sur La Chalotais. On ne saurait trop louer ce nouveau travail qui indique une connaissance approfondie des Archives de Bretagne. Dans une narration alerte et précise, nous assistons, après de multiples incidents, au retour de La Chalotais dans sa ville de Rennes : il devait enfin y jouir du calme et du repos jusqu'à sa mort en 1785. Nous laissons de côté des faits déjà connus, pour insister sur l'impartialité vraiment civique de M. Pocquet. Dès qu'on touche aux affaires des Jésuites, on a le regret de constater trop souvent chez beaucoup d'auteurs une fâcheuse étroitesse d'esprit. L'historien de La Chalotais s'est gardé de ces petitesses et nous signalons spécialement au lecteur son chapitre V, intitulé l' « affaire du poison ». On y voit un lieutenant de dragons, une dame de Rennes et divers personnages, faire singulière figure dans une machination bizarre contre un ancien jésuite que les pamphlétaires du temps ont nettement qualifié d'empoisonneur. M. Pocquet détruit cette légende regardée trop longtemps comme authentique par de peu scrupuleux adversaires. Les maladresses du duc d'Aiguillon ont causé assez de tort aux Jésuites pour qu'on se fasse un devoir de remarquer les rectifications favorables présentées par les historiens consciencieux et documentés.

F.-L. CHARTIER.

Digitized by Google

JEAN MORVAN. — **Les Chouans de la Mayenne (1791-1796)**. Paris, Calmann Lévy, 1901, in-8 de VII-429 p.

En dépouillant les archives du département de la Mayenne, travail qui dut être particulièrement ingrat, si nous en jugeons par les nombreuses citations que renferme son livre, plutôt aride, mais très consciencieux, M. Jean Morvan fut conduit aux conclusions suivantes :

I. La chouannerie de la Mayenne fut causée par la désorganisation du service de la gabelle, qui laissa sans moyens d'existence des milliers d'individus ; par la réquisition (la moitié des jeunes gens y fut réfractaire) ; par les passages des Vendéens dont l'exemple et les conseils entraînèrent bien des hommes des deux précédentes catégories. Après la Terreur, l'insurrection s'accrut de prisonniers libérés, de prêtres insermentés, d'émigrés rentrés de l'exil et nourrissant l'espoir de recouvrer leurs biens invendus. — II. La chouannerie se prolongea dans la Mayenne, malgré les forces employées contre elle, grâce à l'impéritie des Jacobins improvisés généraux (Rossignol nous offre le type le plus complet de ces chefs incapables) et grâce encore à l'œuvre néfaste des représentants aux armées de l'Ouest qui paralysèrent les généraux tels que Kléber, Humbert, Dumas, Hoche, Aubert-Dubayet, dont les talents militaires naissants auraient pu vaincre l'insurrection. — III. Les résultats sociaux de la chouannerie furent, dans la Mayenne, la ruine presque totale de la propriété foncière et de l'industrie, la perte du numéraire, la cherté des objets de première nécessité (par conséquent une augmentation de la misère), enfin l'extermination, soit par la mort dans les combats, soit par la maladie dans les hôpitaux, d'environ dix mille soldats républicains et dix-sept mille habitants du département.

Les résultats politiques de la guerre contre les Chouans de la Mayenne furent à peu près nuls pour le gouvernement, car la pacification ne put être obtenue qu'au prix de ces concessions : la tranquillité des chefs insurgés, l'exemption du service militaire des réfractaires, le sauf-conduit des émigrés, la réouverture des églises. Les Chouans triomphaient donc, à l'exception des émigrés, qui s'étaient battus en pure perte. Quant à la République, elle perdait son unité : « La loi n'était plus la même pour tous les Français ».

Deux leçons ressortent de ce livre : bien qu'ils aient fini par réussir dans leurs criminelles entreprises, les Chouans de la Mayenne payèrent par des maux disproportionnés le triste avantage de ne pas servir glorieusement dans les armées françaises. La soumission, en même temps qu'elle se fût accordée avec le devoir civique, leur eût été moins onéreuse que la victoire remportée contre la patrie.

Le gouvernement de la France, pour assurer partout le règne de la loi

Digitized by Google

dans le pays qu'il représentait, aurait dû mettre à la tête des armées de l'Ouest un général en chef capable, Kléber par exemple, qui, seul, aurait exercé le commandement suprême; mais la crainte de voir surgir le dictateur qui, tôt ou tard, dans ces temps de troubles et de guerres, devait s'emparer du pouvoir, l'en empêcha constamment.

Cette seconde considération est suffisamment développée par M. Jean Morvan; mais, s'en rapportant sans doute à la sagacité du lecteur, l'historien a complètement négligé la première.

Léon Mouchot.

Louis Misermont. — **Les filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon à Cambrai, guillotinées le 8 messidor an II (20 juin 1794)** (2e édit.). Cambrai, 1901, in-8 de 373 p.

Nous avons signalé ici même (n° de mars-avril 1901) et loué, comme elle méritait de l'être, la première édition de cet ouvrage. Depuis, l'auteur a repris son sujet de fond en comble et ce qui n'était qu'une honorable brochure, écrite surtout dans un but pieux, est devenu, sans que l'auteur ait changé d'intention, un vrai livre d'histoire. La cause qu'il défend avec la prudence qui convient en pareille matière, mais avec énergie, c'est-à-dire la sainteté des admirables victimes de J. Lebon, a gagné aux nouvelles recherches dans les archives que s'est imposées M. Misermont depuis l'apparition de son premier plaidoyer. Le tribunal d'enquête constitué à Lille aura de bons matériaux de procédure dans les pièces que le promoteur de l'affaire a su réunir et dont il était judicieusement la discussion des faits qu'il considère, en bonne conscience, comme des preuves. Enfin, l'histoire de la Révolution dans le Nord et des excès d'un des plus cruels terroristes y gagne nombre de pages qu'on ne pourra manquer de connaître. Le développement du premier plan avec toutes les modifications utiles, une bibliographie complète et une table bien faite des documents cités dans le corps de l'ouvrage ou reproduits en appendice constituent d'importantes améliorations du travail primitif.

Jules Chavanon.

J.-B. Marcaggi. — **La Genèse de Napoléon. Sa formation intellectuelle et morale jusqu'au siège de Toulon.** Paris, Perrin, 1902, in-8 de 445 p.

Pour expliquer la formation intellectuelle et morale de Napoléon, deux méthodes s'offraient à M. Marcaggi : l'une, synthétique, s'attachant aux forces diverses (atavisme, tempérament, milieu, éducation) qui composent cette résultante : l'Empereur; l'autre analytique, tirant d'une étude historique les éléments intégrants de ce moi gigantesque. Le titre

Digitized by Google

seul de l'ouvrage, le sens chronologique du mot genèse (devenir) nous marque le choix de l'auteur. M. Marcaggi, du baptême religieux (Ajaccio) au baptême martial (Toulon), note au jour le jour les influences subies en les groupant sous quatre chefs (l'enfant, l'élève, l'officier d'artillerie, la Révolution en Corse).

Cette investigation, pour consciencieuse qu'elle soit, présente les dangers du papillottement des faits et de l'éparpillement des causes. Il s'ensuit, malgré l'intérêt du détail en cette inépuisable matière, que la vie rigoureusement historique n'est pas la vie même. D'autre part, en admettant même le tour analytique de l'ouvrage, on aurait aimé trouver à la fin des quatre livres un portrait synthétique illustrant le texte et nous montrant l'élève, l'enfant, l'officier, le révolutionnaire arrivant à l'étape. Aussi bien n'est-il pas douteux que M. Marcaggi avec son ample savoir n'ait pu mener à bien cette tâche égayante d'enlumineur. Fidèle enfin à la méthode positive, en principe excellente, l'auteur a volontairement exclu un quelque chose qu'on est forcé d'appeler un je ne sais quoi : le génie ; car, en plus et en dehors de l'origine (corse), du milieu (exalté), de l'éducation (scientifique), du tempérament (nerveux-bilieux), l'histoire doit bien reconnaître un élément déconcertant, mal définissable, légendaire et néanmoins réel. C'est ce mot génie que nous aurions voulu lire plus souvent, exprimant non l'adoration fétichiste de l'homme providentiel (la théorie mystique du génie-don du ciel, prise dans son sens absolu, a fait faillite) mais la rigueur de l'historien qui veut de toutes choses rendre compte et ne se contente pas de la théorie adverse du génie-longue-patience. Nous aurions voulu que la genèse nous fît présager la synthèse et qu'en ce pâle capitaine d'artillerie nous pussions prévoir le grand vainqueur, l'épique Titan, l'Aigle des légendes et plus encore l'incomparable organisateur, le législateur et le chef d'empire.

L'auteur paraît très bien informé, mais il faut souvent le croire sur parole ; les références sont peu nombreuses. Il est vrai que la littérature napoléonienne est déjà si encombrée que les renvois pourraient doubler le volume. D'ailleurs, lorsque le document est rare ou nouveau, M. Marcaggi a eu le soin en général d'indiquer la source. Cependant lorsqu'il parle du général du Teil, qui eut sous ses ordres à Auxonne le lieutenant Bonaparte, il aurait pu renvoyer à l'intéressant ouvrage publié par un de ses descendants, ouvrage qui contient sur le futur empereur plus d'un détail inédit [1].

Ces réserves faites, il faut louer M. Marcaggi de son travail conscien-

1. Joseph du Teil. *Une famille militaire au XVIIIe s. Documents inédits sur le régiment royal d'artillerie, la bataille d'Hastembek, les campagnes des Indes, l'école d'artillerie d'Auxonne et le siège de Toulon.* Paris, Picard, 1897, in-8.

Digitized by Google

cieux, solide, bien conduit, parvenant, par l'accumulation des détails, malgré les choses qui s'écoulent et les hommes qui passent, à rendre ce *devenir* promis par le titre, — de sa pénétration psychologique qui énumère et classe les morceaux non encore soudés d'une personnalité neuve et qui note les rapides franchis au cours des années (l'utopiste à la Rousseau et l'arriviste désabusé par la politique, le révolutionnaire corse haïssant l'émeute en France, l'insulaire abandonnant son rocher escarpé pour la grande nation), — de son style ferme et nuancé par des demi-teintes et d'habiles surcharges donnant bien l'idée de ce qu'est l'humaine condition, bigarrée, avec des chocs révélateurs, et cherchant à faire sentir ce qu'est la vie mouvante, la genèse.

Roger Peyre.

Dr C. Obser. — **Correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade, 1783-1806.** Heidelberg, Winter, 1901, gr. in-8 de lxi-768 p.

Les historiens désireux d'étudier les conséquences qu'ont entraînées pour les nations voisines de la France, et la Révolution de 1789, et l'avènement de Napoléon, consulteront avec fruit la publication remarquable, que, sous les auspices de la Commission d'histoire badoise, MM. Bernard Erdmannsdœrffer et Charles Obser ont menée à bonne fin, avec une conscience scrupuleuse et un talent digne du plus grand éloge. Le cinquième et dernier volume, consacré aux années 1804, 1805 et 1806, vient de paraître. Il est, comme les deux précédents, l'œuvre de M. Obser, — membre correspondant de la Société des Études historiques, — qui a mis en tête de l'ouvrage une substantielle introduction, racontant par quelle suite de circonstances l'Électeur Charles-Frédéric fut amené à prendre, à la date du 13 août 1806, le titre de grand-duc de Bade.

Les documents mis au jour proviennent principalement des archives de Carlsruhe, de Berlin, de Vienne, de Paris, de Dijon, et révèlent comment les destinées du petit margraviat ont dépendu de jour en jour plus étroitement de celles de la France. Une série de pièces, à propos de la catastrophe du duc d'Enghien en 1804, fait ressortir combien était périlleuse et délicate la position de la cour de Bade à ce moment-là. Il s'agissait de ménager les susceptibilités du redoutable voisin sans rompre le lien ténu qui rattachait encore virtuellement l'Électeur Charles-Frédéric à l'Empire allemand. Après Austerlitz, après la paix de Presbourg en décembre 1805, le mariage du prince héréditaire de Bade avec la nièce de Joséphine, Stéphanie de Beauharnais, fit prévaloir l'influence française. Un diplomate d'une intelligence alerte et souple, le baron de Reitzenstein, qui eût été digne de jouer un rôle sur une scène plus grande, s'efforça de retirer de cette alliance les plus grands bénéfices possibles. Il réclama

Digitized by Google

pour son maître, comme agrandissement de puissance et de territoire, toute la Suisse, sous le titre de *Royaume d'Helvétie*. Les pièces que M. Obser publie à ce sujet, sont fort piquantes. Reitzenstein, aux objections qu'on lui fit, répondit sans se déconcerter qu'il convenait à la gloire de l'empereur de ne rien lui demander de médiocre pour son beau-fils. Napoléon n'opposa pas d'abord une fin de non-recevoir péremptoire à ce projet hardi d'un royaume d'Helvétie. Mais il prévoyait peut-être que les Suisses n'accepteraient pas sans résistance cette idée, et il se plaisait à les ménager. Il se décida à partager les cerles de Souabe entre les trois souverains de Bavière, de Wurtemberg et de Bade. Le lot de Bade consista dans une augmentation de 92 lieues carrées avec 270.000 habitants. L'Empereur jugea qu'il donnait ainsi une satisfaction suffisante aux vues ambitieuses de la princesse Stéphanie, sa fille adoptive.

Émile Couvreu.

Comte de la Bédoyère. — **Le maréchal Neÿ**. Paris, Calmann Lévy, 1902, in-8 de 504 p.

Cet ouvrage n'est pas une nouvelle biographie du brave et infortuné maréchal. L'auteur, petit-fils par alliance du héros de la Moskowa et de tant d'autres combats, a recueilli des lettres, des notes, des fragments de rapports absolument inédits et, pour la plupart, d'un intérêt réel. M. de la Bédoyère s'est imposé à lui-même un véritable travail d'historien en commentant ces documents très simplement mais avec beaucoup de lucidité, en exposant les circonstances, les épisodes, en esquissant d'une plume alerte les silhouettes militaires ou politiques qu'évoque son récit. Ses appréciations ne sont pas exemptes de quelque sévérité, mais les débats devant la Chambre des Pairs, les commentaires de la presse, les pétitions, tout cela est nettement et impartialement exposé. Parmi les documents militaires, il convient d'appeler l'attention du lecteur sur les notes et récits du général Béchel, aide-de-camp ou chef d'état-major du maréchal pendant plus de seize ans. Les récits de la bataille de Hohenlinden, de la campagne de 1805, de la bataille d'Iéna sont particulièrement intéressants. Les anecdotes abondent et font bien connaître le grand homme de guerre auquel M. de la Bédoyère a voulu rendre un hommage si mérité. Rappelons, en terminant, que l'auteur a cru devoir restituer l'orthographe primitive « Neÿ ».

René Bittard des Portes.

Maurice Courcelle. — **Disraëli** (Collection des *Ministres et hommes d'État*). Paris, Alcan, 1901, in-18 de 182 p.

Ce fut une belle carrière politique que celle de Benjamin Disraëli.

Digitized by Google

L'homme est trop connu pour rappeler longuement sa vie. D'origine juive, son nom le prouve assez, plus oriental qu'anglais par sa naissance et les traits de son visage, récemment converti, il prit, dès son entrée au Parlement, l'attitude d'un patriote anglican et aristocrate. Ses débuts furent pénibles : anti-wig, il se présenta en 1832 sur un programme qui n'était ni tory, ni radical, et devait rester toute sa vie ce qu'il s'était montré dès sa première manifestation, Disraëli tout simplement. Livré à ses seules forces, ou soutenu par le parti tory, le futur lord Beaconsfield échoua trois fois aux urnes avant de passer sur une liste conservatrice en 1837 à Maidstom. Entre temps, des romans et des vers lui avaient assuré une réputation littéraire honorable.

La première fois qu'il parla au Parlement, il suscita le rire et faillit tomber sous le ridicule. « Je saurai bien les forcer de m'entendre », dit le futur chancelier, et peu à peu on le vit s'élever par les seules forces de son génie aux plus hauts postes que l'Angleterre réserve à ses propres enfants. Il se fit le restaurateur de l'idée monarchique ; et M. Maurice Courcelle, dans son étude, a bien saisi cet étrange caractère d'ambition, qui, par nature plus encore que par calcul, fait de la loyauté plutôt que de l'intrigue, de la ténacité plutôt que de la violence, le criterium de l'art de parvenir.

Au pouvoir, Benjamin Disraëli se révéla à la fois législateur et diplomate, soit qu'il transforme de façon radicale les institutions de son pays par la réforme électorale, soit que, inaugurant l'impérialisme, il l'engage à l'extérieur dans cette politique mondiale, heureuse quelquefois, mais toujours dangereuse.

M. Courcelle a évoqué avec intelligence et méthode cette grande figure du siècle dernier ; il faut l'en féliciter.

Marcel Ruedel.

James de Chambrier. — **La Cour et la Société du Second Empire**. Paris, Perrin, 1901, in-12 de 333 p.

Les Souvenirs de ce genre, dépourvus de critique, où les faits seuls nous sont contés, ont l'avantage de nous faire souvent juger plus sainement les actes de nos devanciers ; ceux-ci en particulier ont pour nous le considérable attrait d'être ceux d'un homme ayant, par sa situation même, beaucoup vu et entendu et, ce qui mieux est, très fidèlement retenu.

Qu'on n'aille pas croire par là que M. de Chambrier se borne à enregistrer les événements comme ils viennent ; à ses heures, il médite, et de ses méditations naissent des portraits très ressemblants des hommes politiques de l'époque. Tel certain portrait du maréchal de Saint-Arnaud, de ce « soudard, valet de coup d'État », où l'auteur s'efforce de

Digitized by Google

montrer le côté noble et généreux de cette âme de soldat. Et quand il s'élève jusqu'à la personne elle-même de l'Empereur, il y voit autre chose que crétinisme, comme aurait dit M. Thiers, ou perfidie, comme se plaisaient à le redire les orateurs des parlottes. Il aperçoit dans l'air toujours préoccupé de Napoléon III le souci constant du bien public, qualité rare par le temps qui court, chez un monarque et surtout chez un autocrate.

Des détails très circonstanciés sur l'Exposition de 1867, les fêtes officielles et privées du Second Empire complètent très heureusement ce livre de style agréable.

Spyridon Pappas.

Comte Fleury. — **La France et la Russie en 1870**, d'après les papiers du général comte Fleury. Paris, Émile-Paul, 1902, in-16 carré de 241 p.

Obéissant à un sentiment d'orgueil filial bien légitime en même temps qu'à celui d'un culte fervent et éclairé pour les études historiques, M. le comte Maurice Fleury vient de rédiger un intéressant chapitre d'histoire diplomatique d'après les papiers de son père, le général de division comte Fleury, le dernier ambassadeur de Napoléon III à la cour de Saint-Pétersbourg.

A la fin de l'année 1869, la guerre contre la Prusse paraissait inévitable dans un délai plus ou moins rapproché. Aussi l'Empereur avait-il envoyé son aide de camp de confiance, dont la situation militaire était encore rehaussée par une des grandes charges de la couronne, préparer auprès du gouvernement russe l'alliance qui devait se réaliser si tardivement. Les instructions du nouvel ambassadeur ne l'engageaient pas seulement à conquérir la bienveillance du souverain auprès duquel il était accrédité, mais elles lui indiquaient formellement de révéler aux conseillers du Tzar « le danger que faisait courir à l'Europe l'idée germanique. »

Le tact, l'amabilité, la distinction personnelle du brillant officier général furent hautement appréciées ; l'ambassadeur de France devint « persona grata » auprès d'Alexandre II, mais l'entourage de l'empereur de Russie, les grands ducs, les ministres n'en restèrent pas moins acquis aux intérêts prussiens. On exploitait contre notre pays nos sympathies trop bruyantes... pour les Polonais, on affectait de s'inquiéter d'une intervention éventuelle de l'Autriche en notre faveur et quand la guerre fut déclarée, la Russie affirma sa neutralité.

Les papiers du général Fleury nous le montrent plaidant la cause de la France en diplomate de la grande école, tantôt auprès du tzar, tantôt auprès des princes de la famille impériale, tantôt auprès du chancelier Gortchakow. Hélas ! la décision était irrévocable, le tzar restait « circon-

Digitized by Google

venu par ses sentiments de famille » et ses ministres pressentaient les victoires de la Prusse. Le 22 juillet 1870, le journal officiel russe publiait la notification de neutralité à l'égard des deux puissances belligérantes *aussi longtemps que les intérêts de la Russie ne seraient pas affectés par les événements.*

Après la chute de l'Empire, le général Fleury, démissionnaire, n'en resta pas moins quelque temps encore à Saint-Pétersbourg, s'efforçant d'utiliser dans l'intérêt de la France ses relations et son influence. Ce fut lui qui présenta à Alexandre II la lettre de l'impératrice Eugénie, écrite du fond de l'exil, suppliant le tzar d'obtenir du roi de Prusse une paix honorable ; ce fut encore lui, l'ex-ambassadeur de l'empereur détrôné, qui demanda au cabinet russe de conseiller au gouvernement prussien d'entrer en pourparlers avec Jules Favre, le ministre du Quatre-Septembre.

Tout esprit impartial rendra justice aux patriotiques efforts du général Fleury.

René Bittard des Portes.

D. Jordell. — **Répertoire bibliographique des principales revues françaises, 3e année, 1899.** Paris, Per Lamm, 1901, in-8 de 357 p.

Les travailleurs ont de plus en plus besoin de secours bibliographiques; quiconque écrit, quiconque fait des recherches doit savoir ce qui s'est publié sur le sujet qui l'intéresse et c'est une des grandes préoccupations de l'érudit que de pouvoir se tenir au courant.

Les revues ont compris de quelle importance était ce besoin et si le *Moyen-âge* publie une bibliographie spéciale, si la *Revue historique,* la *Revue des Études historiques* s'attachent à donner des analyses détaillées des publications qui leur sont adressées, aucun travail d'ensemble n'avait encore paru et la lacune n'en était pas moins sensible.

Cette lacune est aujourd'hui comblée par la publication minutieuse et consciencieuse de D. Jordell, que notre collègue Henri Stein présenta au public, par une substantielle préface, lors de l'apparition du premier volume en 1897.

Le *Répertoire bibliographique des principales revues françaises* est un instrument clair et commode que je suis heureux de signaler et de louer hautement. Le rédacteur de cette bibliographie ne s'est pas borné aux « principales » revues, puisqu'il en a analysé 346; il ne s'est pas cantonné dans une spécialité puisque son investigation comprend toutes les branches du savoir humain; il n'a pas tenu compte enfin des seules revues, éditées commercialement, mais a compris dans son travail les publications des sociétés savantes, les bulletins des ministères et des

Digitized by Google

grandes administrations, de telle sorte que ce répertoire est, à peu de chose près, très complet, et qu'en tout cas, il est absolument suffisant pour tenir exactement au courant celui qui a besoin d'être renseigné.

Il comprend deux divisions : l'une par ordre alphabétique des matières où, suivant les bons principes de la classification méthodique, les articles sont ordonnés sous autant de rubriques qu'il est nécessaire pour que le sujet qui est traité soit parfaitement classé et ils sont en outre répétés sous la rubrique géographique à laquelle ils appartiennent. L'autre classement est un classement alphabétique par noms d'auteurs.

En appendice est placé un supplément contenant la liste complète et le nom des rédacteurs en chef des revues, l'adresse des éditeurs, la périodicité de la revue, le prix de l'abonnement et celui du numéro.

Telle qu'elle est donc, telle qu'elle a débuté, telle qu'elle continue, cette publication est destinée à rendre de grands services aux travailleurs qui la consulteront.

Maurice Dumoulin.

Digitized by Google

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

PARIS

Revue d'Histoire diplomatique. — Janvier 1901 : M. Boutry, *L'abbé de Tencin, chargé d'affaires à Rome de 1721 à 1724.* — E. Driault, *La question d'Orient en 1807* (suite). — Baron d'Avril, *La protection des chrétiens dans le Levant* (suite). — F. Bajer, *L'arbitrage du « Butterfield »* [au sujet d'un long incident diplomatique]. — J. Hora Siccama, *Sir Gabriel de Silvius, 1660-96* (suite). — **Avril :** *L'éducation d'un diplomate* [conseils du comte d'Hauterive, garde du dépôt des Archives, à un élève du ministère des Relations extérieures]. — P. Flament, *Philippe de Harlay, comte de Césy, ambassadeur de France en Turquie, 1619-41.* — Comte Baguenault de Puchesse, *Les introducteurs des ambassadeurs* [d'après un ouvrage récent de MM. Boppe et Delavaud]. — J. Hora Siccama, *Sir G. de Silvius* (suite et fin). — P. Coquelle, *Le cabinet secret de Louis XV en Hollande* [correspondance du roi avec le marquis d'Havrincourt, Desrivaux, le baron de Breteuil, Duprat]. — Baron d'Avril, *Les hiérarchies orientales* [étude sur les chrétiens séparés de l'église romaine]. — **Juillet :** Comte Greppi, *La mission du comte Carletti à Paris, 1794-5.* — P. Flament, *Philippe de Harlay* (suite et fin). — *Les anciens uniformes du ministère des Affaires étrangères.* — H. Doniol, *Sieyès et Bonaparte.* — P. Coquelle, *Les projets de descente en Angleterre; intervention de Louis XIV en faveur des Stuarts.* — L. Krauss, *L'évolution du pangermanisme au XIXe siècle et la diplomatie.* — **Octobre :** A. Rigault, *Le voyage d'un ambassadeur de France en Turquie au XVIe siècle.* — P.-H. van der Kemp, *La Hollande et l'Europe au commencement du XIXe siècle* [La Guadeloupe, le Cap et la Guyane aux traités de Paris et de Londres de 1814]. — L.-G. Pélissier, *Le comte d'Artois et la police vénitienne, 1790-1.* — L. Krauss, *L'évolution du pangermanisme* (suite). — P. Coquelle, *Les projets de descente en Angleterre; Louis XV et Charles-Édouard.*

M. B.

Digitized by Google

La Chronique médicale (**revue bi-mensuelle de médecine historique, littéraire et anecdotique**, publiée sous la direction du Dr Cabanès). — **8e année. 1901. — 1er janvier** : F. Chambon, *La santé de Victor Cousin* (suite). — *Les restes de Rabelais et du Masque de fer. — La peur de la contagion à la cour de Louis XVI. — Les témoins des derniers moments du président Carnot. — Le subconscient chez Flaubert.* — **15 janvier** : Dr Guépin, *La maladie, l'opération et la mort de Napoléon III.* — **1er février** : Dr Cabanès, *Un médecin machiniste. — La dernière maladie de la reine d'Angleterre.* — F. Chambon, *La santé de Victor Cousin* (fin). — *Les maladies de Sieyès.* — **15 février** : Dr Potiquet, *Un document inédit sur la santé de Mme de Pompadour* [d'après la collection d'autographes du Dr Cabanès]. — **1er mars** : Dr Callamand, *Les blessures de guerre de Napoléon. — Les gâteaux des rois,... les jeux de cartes et d'échecs liberticides en 1793. — Documents relatifs à la mort de Napoléon III.* — **15 mars** : Dr Plicque, *Les tuberculeuses célèbres : Mlle de Lespinasse.* — M. Boutry, *Projet de fondation d'un cours d'anatomie par le pape Benoit XIV :. Une trousse de chirurgien au XVIIIe siècle* [d'après les archives des Affaires étrangères]. — *L'alcoolisme au temps des Pharaons. — Une lettre de Louis XVI enfant.* — **1er avril** : *Un maniaque couronné : le sultan Abdul Hamid II* [à propos d'un ouvrage de M. G. Dorys]. — *La cérémonie du Jeudi-Saint à la cour au XVIIe siècle.* — **15 avril** : Dr Baschet, *La mort du Dauphin, père de Louis XVI.* — **1er mai** : Dr Courtade, *L'aphonie de Boileau-Despréaux.* — Dr Bougon, *Comment est mort Charlemagne. — Les origines du Val-de-Grâce.* — **15 mai** : Dr Gottschalk, *Du rôle de la superstition et des remèdes miraculeux dans le traitement des plaies au moyen âge.* — Dr Michaut, *Une ordonnance médicale de Théophile Gautier.* — **1er juin** : Professeur Lacassagne, *Les morts mystérieuses de l'histoire* [préface d'un volume du Dr Cabanès]. — **15 juin** : L. Delmas, *Les premiers médecins du roi sous Louis XIV* [et les 5 nos suivants]. — **1er juillet** : J. Depoin, *Un autographe polymorphe de Balzac.* — **15 juillet** : Dr Hahn, *La neurasthénie de Charles Darwin.* — **1er août** : Dr Michaut, *L'Institut Pasteur prévu en 1772.* — **15 août** : *Documents sur Chevreul.* — **1er septembre** : E. Beaurepaire, *Les bureaux de nourrices à Paris depuis le VIIe siècle.* — Dr Grelliot, *Corvisart et Marie-Louise.* — **15 septembre** : Dr Cabanès, *Les stigmates obstétricaux à travers l'histoire* [d'après un volume du Dr Larger]. — *Ambroise Paré, précurseur.* — **1er octobre** : Dr Cabanès, *Le sultan Abdul-Hamid II descend-il d'une Française ?* [de Mlle du Buc de Rivery, cousine germaine de l'impératrice Joséphine]. — Dr Le Double, *La peste de Marseille : Mgr de Belzunce et le chirurgien Guyon. — Un fragment de lettre autographe de Mme de Sévigné.* — **15 octobre** :

Digitized by Google

Dr Gélineau, *Une victime de de la neurasthénie, Jules de Goncourt.* — Dr Miquel-Dalton, *Les médecins dans l'histoire de la Révolution.* — *Lettres inédites relatives à la santé de Joseph et Lucien Bonaparte.* — **1er novembre** : *Les Vierges noires.* — **15 novembre** : *Autour des « Avariés ».* — **1er décembre** : *Les causes de la mort du président Mac Kinley.* — **15 décembre** : Dr Miquel-Dalton, *Les médecins dans l'histoire de la Révolution* (suite). — *La naïveté du Mme de Barry.* — Dr Tissié, *Le candidat bordelais de Fagon.* — La *Chronique médicale* contient en outre un grand nombre de documents historiques et littéraires, de réponses à des questions d'histoire médicale.

M. B.

DÉPARTEMENTS

Revue d'Alsace, 1901 : Hoffmann, *L'abbaye de Marbach : note iconographique* [sur une vue de cette abbaye aujourd'hui détruite, vue faite en 1726 ; Marbach est voisin de Colmar]. — Hanauer, *Les imprimeurs de Haguenau, Henri Gran (1489-1527) ; Thomas Anshelm (1517-1522).* — Ehrhard, *La question d'Alsace-Lorraine et Frédéric-le-Grand* [Frédéric pensait, en 1772, non pas à prendre le pays pour lui, mais à laisser l'Autriche s'en emparer, moyennant compensations]. — Beuchot, *Les origines de la congrégation des sœurs de la Providence de Ribeauvillé* (suite). — E. Lefébure, *Notes de voyage d'un Alsacien : de la chartreuse de Bosserville* [près Nancy] *à Bayreuth par l'Engadine et le Tyrol* (suite). — Blech, *Les origines de l'industrie textile à Sainte-Marie-aux-Mines* [dès le xvie siècle, des fabriques de drap sont fondées, principalement par des réfugiés huguenots ; au xviiie siècle, l'industrie prit un vif essor]. — Chauvin, *Le P. Gratry en Alsace (1828-1840)* [Gratry fut disciple de l'abbé Bautain à Strasbourg, passa quelques mois au couvent de Bischenberg, puis enseigna plusieurs années soit au petit séminaire de Strasbourg, soit dans une école secondaire libre]. — Marc Dubruel, *Fulrad, archichapelain des premiers rois carolingiens et abbé de Saint-Denis-en-France* [né en Alsace dans les vingt premières années du viiie siècle, eut une action religieuse et politique de réelle importance]. — Gendre, *Le protocole du magistrat de Massevaux vers la fin du XVIIe siècle* (suite). — Fleurent, *Berryer à Colmar, mars et mai 1864* [y vint pour plaider dans un procès politique à la suite d'élections au Corps législatif ; il fut reçu comme en triomphe par le barreau alsacien]. — Ingold, *Jean d'Aigrefeuille* (suite). — Liblin et Gasser, *Chronique de Wührlin, bourgeois de Hartmanswiller, 1560-1825* (suite). — Rouge, *Un artiste alsacien, Martin Feuerstein* [né à Barr en 1856, excelle dans

Digitized by Google

la peinture religieuse]. — H. Bardy, *L'avant-dernier bourgeois de Belfort, le comte de Gestas* [colonel du régiment de la Marine en garnison à Belfort, reçut la bourgeoisie le 15 août 1789; il sera guillotiné en 1793]. — J. Bourgeois, *L'église du prieuré de Liepvre aux XVIIe et XVIIIe siècles*. — Hoffmann, *Les premières municipalités de la Haute-Alsace* (suite). — De Reiset, *Une famille alsacienne de soldats : le lieutenant général de Reiset et ses parents* [né en 1775, fit les guerres de la République et de l'Empire]. — H. Danzas, *Les châteaux de Saint-Hippolyte, l'Estuphin, le Haut-Kœnigsbourg, le siège de 1633*. — V. Henry, *Impressions d'Italie*. — Gasser, *Les impositions seigneuriales d'une petite ville de la Haute-Alsace, Soultz* [surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles]. — A. Waltz, *Le tableau de Rembrandt du Musée des Unterlinden à Colmar* [représente une jeune femme en grande toilette, un petit chien sur ses genoux ; c'est récemment que Rembrandt a été reconnu l'auteur de ce superbe portrait]. — Th. Schœll, *Un historien alsacien* [M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy]. — Ingold, *Une statuette du XIIe siècle* [conservée à Colmar et représentant saint Jean-Baptiste ; elle est en bois].

E. D.

Bulletin hispanique. T. III, 1901. — Janvier-mars : R. de Berlanga, *Allhaurin-Iluro?* [Souvenirs antiques de cette ville de la province de Malaga, d'après les inscriptions]. — B. de Tannenberg, *Silhouettes contemporaines : R. J. Cuervo*. — **Avril-juin** : A. Morel-Fatio, *Soldats espagnols du XVIIe siècle : Alonso de Contreras, Miguel de Castro et Diego Suarez*. [Les deux premiers sont présentés d'après des autobiographies récemment publiées, le troisième d'après une autobiographie inédite, que l'auteur de l'article donne ici d'après un manuscrit trouvé par lui à Alger]. — B. de Tannenberg, *Silhouettes contemporaines : Campoamor*. — **Juillet-septembre** : Ch. Dubois, *Inscriptions latines d'Espagne*. — J.-A. Brutails, *Note sur la valeur du sou de Tern en 1298*. [La monnaie à 3 deniers de loi, c'est-à-dire au titre de 0,250 s'appelait en latin Moneta de Terno et avait gardé son nom : deniers de tern, sous de tern, non seulement en Catalogne mais dans l'usage des écrivains français du Roussillon.] — P. Besques, *La première ambassade de D. José Nicolas de Azara à Paris (1798-99)*. — A. Morel-Fatio, *Fernan Caballero, d'après sa correspondance avec Antoine de Latour*. [Souvenirs personnels et lettres nombreuses : monographie des plus intéressantes]. — **Octobre-décembre** : P. Besques, *La première ambassade de Azara à Paris* (fin). — Conde de Cedillo, *Notas sobre el « Codice Cortesiano » de Madrid*.

H. de C.

Digitized by Google

Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher (trimestriels depuis le 31 mars 1900). — **Mars 1900** : Adrien Thibault, *L'abbé Michel Chabault, député aux États généraux de 1789* [curieuse biographie d'un prêtre dévoué aux « idées nouvelles », mais, en même temps, adversaire ardent de la *Constitution civile*]. — Jacques Soyer, *Compte des recettes et dépenses de la ville de Blois en 1404* [Ms. des Archives nationales, KK, n° 304]. — **Juin** : Comte de Bellenet, *Notice et documents sur l'office de mesureurs de grains à Blois, du XIVe au XIXe siècle.* — Amédée Cauchie, *Le domaine de Freschines à la fin du XVIIIe siècle* [détails curieux sur les essais agronomiques de Lavoisier, créateur de ce domaine aujourd'hui morcelé]. — **Septembre** : A. Thibault, *Les armes de la ville de Blois* [à propos d'un écusson récemment découvert qui est, en réalité, celui de Louis d'Orléans, comte de Blois, *alias* Louis XII]. — Abbé Petit, *L'Église de Saint-Vincent de Blois* [ancienne église de la communauté du collège des Jésuites, érigée aux frais de Gaston d'Orléans, comte de Blois, vers 1660]. — **Décembre** : *L'Église de Saint-Vincent de Blois* (fin). — **Mars 1901** : Pierre Dufay, *Contribution prosodique à la description de Bury* [il s'agit du fameux château de Florimond Robertet, secrétaire du roi François Ier, dont un rimeur obscur du XVIIIe siècle a laissé une description peu poétique, mais précieuse pour sa minutie]. — A. Thibault, *Le prieuré de Saint-Jean en Grève et sa Justice* [analyse de quelques cas intéressants de conflits entre tribunaux d'Église et juridictions civiles à diverses époques]. — **Juin-décembre** : J. de Croy, *Compte des recettes et dépenses du comté de Blois en 1319* [étude et analyse détaillée du Ms. des Archives nationales, KK, n° 296].

L. L,

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — 1er trim. 1900 : Dr H. Fournié, *L'assistance hospitalière aux gens de guerre à Amiens* [intéressante étude sur l'hôpital militaire d'Amiens depuis le commencement du XVIIIe siècle]. — **2e et 3e trim.** : Rousseau de Forceville, *Excursion archéologique du 22 mai 1900* [à la chapelle du Saint-Esprit à Rue, à l'abbaye de Valloires et au château de Dompierre]. — R. Guerlin, *Congrès d'Arlon.* — Collombier, *Monnaies gauloises trouvées à Amiens* [23 monnaies de cuivre des Ambiens et des Nerviens]. — Abbé Vatinelle, *Excursion archéologique du 27 juin 1900* [à l'église de Saint-Denis et à l'Exposition rétrospective de l'Exposition universelle]. — **4e trim.** : Milvoy, *A propos de la cathédrale d'Amiens* [considérations archéologiques]. — V. Brandicourt, *La Picardie au Petit-Palais* [objets exposés à l'Exposition universelle]. — **1er et 2e trim. 1901** : Pujol de Fréchencourt, *Rapport sur l'acquisition de manuscrits faite à Beauvais*

Digitized by Google

le 23 janvier 1901 [acquisition faite par la Société à la vente du marquis de Belleval]. — L. Goudallier, *La peste à Amiens en 1636; une gravure de Blasset; le père Miche-Ange, capucin* [une planche reproduit la gravure, le *Bon Malade*, par Blasset].

F. M.

La Quinzaine bourbonnaise. 1901 : Dr Vannaire, *La dévotion à Notre-Dame de Bannelle* [près Gannat; étude terminée par M. F. Chambon]. — *Adresse des citoyens de Moulins à l'Assemblée nationale* [document du 22 octobre 1789]. — Abbé Renoux, *Curiosités des registres paroissiaux de Nizerolles* [relevé de quelques « naïvetés » intéressantes]. — R. Delvaux, *Le Bourbonnais à la cour de Louis XIV* [extraits du Journal de Dangeau et des Mémoires de Saint-Simon]. — *Les lettres de Mérimée en correctionnelle* [au sujet d'un jugement portant atteinte aux droits de l'histoire et de la critique]. — F. Claudon, *Les Cordeliers du Bourbonnais* [réédition de quatre importantes notices d'histoire locale extraites d'un ouvrage du P. Fodéré]. — F. Claudon, *Les archives révolutionnaires de l'Allier* [au sujet de la publication d'un inventaire détaillé de ces archives]. — *Mémoire tendant à demander pour la ville de Moulins l'établissement d'une école d'artillerie et d'un arsenal de construction* [s. d.]. — F. Pérot, *Souvenirs de l'ancien collège de Moulins* [de 1606 à 1785]. — F. Claudon, *Les archives du Bourbonnais* [extrait d'une étude bibliographique sur les sources manuscrites de l'histoire du Bourbonnais]. — H. Faure, *Le maréchal de Berwick* [extrait d'une conférence]. — F. Claudon, *Les archives de la chambre des notaires de Moulins.* — *Index général des articles et documents d'histoire locale publiés dans la « Quinzaine bourbonnaise » depuis 1892.*

M. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Américanisme à l'Institut (L'). — Les études américaines qui possédaient déjà à l'Académie des Inscriptions un de leurs adeptes les plus éminents, M. le Dr Hamy, vient de forcer, une seconde fois, les portes de l'Institut, en la personne de M. le duc de Loubat, élu correspondant étranger à la fin de décembre 1901. C'est le couronnement d'une carrière scientifique noblement désintéressée. M. de Loubat, l'un des fondateurs de la « Columbian University » et de la *Société des Américanistes de Paris*, a enrichi de ses dons notre Musée ethnographique du Trocadéro et « l'American Museum of Natural History », organisé et subventionné d'importantes campagnes d'archéologie au Mexique (notamment celle que poursuit avec succès, en ce moment, le professeur Saville) et mis lui-même à la disposition des grandes Académies d'Europe et de l'Institut de nombreux prix, destinés à favoriser les progrès de l'Américanisme. Mais son principal titre à la reconnaissance des érudits, ce sont ses belles éditions en fac-similé des principaux manuscrits figuratifs mexicains. On sait combien fautives, inexactes, interpolées, sont les reproductions données de ces précieux documents par Lord Kingsborough vers 1830. Nous possédons enfin des textes corrects et rigoureusement conformes aux originaux, grâce à la collection Loubat qui comprend les manuscrits suivants : *Tonalamatl d'Aubin* et *Codex Telleriano-Remensis* (de la Bibliothèque Nationale), *Codex Borbonicus* (Bibliothèque de la Chambre des députés), *Vaticanus 3738* (dit « de Rios ») et *Vaticanus 3773*, *Messicano di Bologna* (appelé aussi « Cospianus «), *Borgianus* (Bibliothèque de la Propagande), *Fejérváry-Mayer* (« Free Public Museums » de Liverpool). Ces éditions nouvelles, distribuées généreusement aux bibliothèques du monde entier, vont enfin permettre l'examen sérieux des « Codices » nahnas. Véritables œuvres d'art, elles sont accompagnées d'études explicatives par les spécialistes les plus compétents. Ainsi le professeur Seler, de Berlin, a commenté le *Tonalamatl* et le *Fejérváry*. M. del Paso y Troncoso, le maître de la paléographie mexicaine, et le P. Ehrlé, le savant bibliothécaire de la Vaticane, se sont chargés d'éclairer les textes appartenant aux collections italiennes. Enfin le *Telleriano-Remensis* et le *Borbonicus* ont été publiés par le Dr Hamy qui a eu l'heureuse idée de joindre au fac-similé du codex de Reims la suite, introuvable ailleurs, des principales gloses espagnoles. Si l'on joint à tous ces titres la publication de la *Clave jeroglifica mexicana*, œuvre inédite de Borunda, on comprend que l'Institut ait tenu à s'associer l'homme qui a tout fait pour une science si délaissée et, en même temps, si intéressante. — L. L.

Digitized by Google

Annam. — Lorsque la France a commencé à établir son influence d'une manière durable sur la péninsule indo-chinoise, elle s'est trouvée en présence d'un pays très peuplé et de très antique civilisation. Il fallait donc, pour que sa domination portât des fruits, qu'elle tînt grand compte des coutumes et de la législation en usage, et, en particulier, de l'organisation de la Commune, institution fondamentale des Annamites. C'est ce petit État dans l'État que M. Fernand Perrot étudie (*La Société annamite*; *comment la France a pris contact avec la Société annamite*; Paris, Boyer, 1902, in-8 de 220 p.) en présentant un tableau d'ensemble non seulement de la commune mais du village annamite et en faisant connaître son organisation administrative, les diverses conditions que la vie indigène peut y rencontrer et le parti que la colonisation française en a tiré. L'auteur critique vivement l'œuvre tout au moins prématurée de M. Doumer qui a laissé subsister l'organisation communale en lui enlevant toute sa force. D'après lui, on aurait dû se borner à maintenir strictement le protectorat et n'augmenter que petit à petit l'ingérence de l'administration française dans les affaires locales. — M. Ds.

Archives de la Seine. — Le deuxième fascicule[1] de l'*Inventaire des Archives de la Seine* (Paris, 1901, in-4) comprend l'analyse précise, — par M. Marius Barroux, archiviste aux Archives de la Seine, — des 5.025 pièces ou registres dont se composent les fonds des 12 administrations municipales de Paris de l'an IV à l'an VIII. Ces documents, que les archivistes du service ont retrouvés pour la plupart dans les combles ou dans les caves des mairies, offrent un intérêt indéniable pour l'étude du fonctionnement de l'administration sous le Directoire, et la publication de l'inventaire leur donne sur les documents du même genre conservés aux Archives nationales l'avantage d'être rapidement consultables. Plusieurs travaux ont d'ailleurs déjà été entrepris dans le but de les mettre en lumière. L'ouvrage se termine par l'analyse de quelques pièces qui représentent, pour la période révolutionnaire, les fonds des communes annexées et par une table de division des deux fascicules qui facilitera au moins les recherches méthodiques jusqu'à l'apparition annoncée d'une table générale alphabétique. — Fr. F.-B.

Bade. — M. le Dr C. Obser, conseiller aux archives grand-ducales de Bade, publie les *Souvenirs de la Vie de Cour* de Caroline de Freystedt, dame d'honneur de la margrave Amélie de Bade, de 1801 à 1832 (Heidelberg, Winter, 1902, gr. in-8 de xvi-234 p.). L'érudit historien de Carlsruhe nous montre, dans la préface, quel vif intérêt peut exciter la célèbre margrave qui compte, parmi ses descendants en ligne directe, l'empereur d'Autriche François-Joseph, le tsar Nicolas II, les rois Albert de Saxe, Victor-Emmanuel III d'Italie, Charles de Roumanie, le grand-duc de Bade régnant, et qui fut l'une des femmes les plus remarquables de son temps, osant, seule, tenir tête au maître de l'Europe. L'un des passages les plus curieux du livre est le récit de son entrevue avec Napo-

1. Le premier concernait l'Administration générale de la Commune pendant la période révolutionnaire, de 1789 à l'an VIII, et les districts et sections (1892).

Digitized by Google

léon à propos du mariage, qu'elle n'approuvait pas, entre son fils, le prince héréditaire de Bade, et Stéphanie de Beauharnais. Comme dernière objection, la margrave s'écria : « Si du moins elle était de votre sang, de votre famille ! » — « Eh bien, je l'adopte », répondit l'empereur. — E. C.

Bibliographies critiques. — Le 15e fascicule de la Collection de Bibliographies critiques, publiée par la Société des Études historiques sous la direction de M. Henri Stein, vient de paraître; il est l'œuvre de M. Alfred Leroux, archiviste-bibliothécaire du département de la Haute-Vienne, et est consacré aux *Conflits entre la France et l'Empire pendant le moyen âge* (Paris, Picard, in-8 de 73 p.). Cette bibliographie, — la plus considérable de celles qui aient jusqu'ici pris place dans notre collection, — ne comprend pas moins de 363 numéros. Vont paraître incessamment : la bibliographie de l'*Artois*, par notre collaborateur M. Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, et celle de *Taine*, par M. V. Giraud, professeur à l'Université de Fribourg. Elles seront suivies, cette année même, par la *Sigillographie française*, de M. Adrien Blanchet, les *Antiquités mexicaines* et *les Guerres de Vendée*, par nos collaborateurs MM. L. Lejeal et R. Bittard des Portes. — Dans le numéro du 1er mars de la grande revue nouvelle *Minerva*, dont il est question plus loin, M. Frantz Funck-Brentano consacre une partie de sa chronique historique à dire l'importance de l'entreprise des Bibliographies critiques. — R.

Bibliographie (Congrès international de). — Le Congrès international de Bibliographie, qui s'est tenu à Paris du 16 au 18 août 1900, vient de mettre en distribution le recueil de ses actes et procès-verbaux (Bruxelles, Institut international de bibliographie, 1901, in-8 de XLI-159 p.). Les Mémoires contenus dans ce recueil avaient paru précédemment dans le *Bulletin de l'Institut international de bibliographie* de Bruxelles (5e année, fasc. 3-6). Voici les communications faites au Congrès et qui sont reproduites : Paul Otlet, *la Statistique internationale des imprimés*. (L'accroissement de la production annuelle du livre est constante. M. Otlet évalue la production totale du monde en 1887 à 133.500 ; en 1898 à 200.000, soit une augmentation de 36 °/o. Le pays qui produit le plus de livres est l'Allemagne, 23.000 en 1898, puis la France, 14.700 en 1898 ; la Russie, 11.500 en 1895 ; l'Italie, 9.600 en 1898 ; la Grande-Bretagne, 7.500. Les États-Unis, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, ne viennent qu'en septième ligne : 4.800 volumes en 1898, après le Japon, 6.400 volumes en 1895). — Les autres communications publiées sont : Jules Garson, *Bibliographies appliquées aux industries chimiques* ; Frantz Funck-Brentano, *le Répertoire bibliographique universel et les Bibliographies critiques* (il s'agit de la *Bibliothèque de Bibliographies critiques* publiée par la Société des Études historiques) ; — Frank Campbell, *Principles on which a Catalogue of official documents must be constructed* ; — May Seymour, *The decimal classification* ; — Charles Limousin, *L'ephémérographie ou Bibliographie des journaux et publications périodiques* ; — Adolphe Schleicher, *l'Intermédiaire bibliographique* ; — Marcel Baudouin, *Nécessité d'un alphabet international général* ; — Daruty de Grandpré, *La classification décimale et les bibliogra-*

Digitized by Google

phies régionales; — Albert MAIRE, *Enquête sur la classification décimale* en 1899-1900; Henri HERVÉ, *Organisation de bibliographie de l'Aéronautique*; — Paul OTLET, *le Répertoire bibliographique universel de l'Institut international de bibliographie*. — Fr. F.-B.

Bibliothèque méridionale. — Le tome VII de la 2e série de la *Bibliothèque méridionale*, publiée sous les auspices de la Faculté des lettres de Toulouse (Toulouse, Privat, 1901, in-8 de xv-247 pages) est consacré à une importante étude de notre collaborateur M. Marcel MARION, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, intitulée *l'Impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne*. Le tome VIII, actuellement sous presse, comprendra l'étude de M. J. CALMETTE, membre de l'École française de Rome, sur les *Relations de Louis XI avec Jean II d'Aragon et le principat de Catalogne* (*1461-1493*), qui lui servit de thèse de sortie en 1900 à l'École des chartes. Se référant aux mêmes études, M. Calmette vient de publier dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École de Rome (tome XXXI) quelques documents relatifs au prince don Carlos de Viane (1460-1461), trouvés par lui aux archives de Milan et qui complètent le volume consacré en 1889 à ce prince par M. G. Desdevises du Dézert. — H. C.

Choiseul et Voltaire. — Les études sur Choiseul sont si rares ou si incomplètes qu'il est particulièrement utile de signaler tout travail nouveau relatif au plus brillant, sinon au plus éminent ministre de Louis XV. On attend toujours la publication de ses mémoires, authentiques cette fois, dont plusieurs fragments ont paru dans la *Revue de Paris* en 1899. M. Pierre CALMETTES, qui ne s'en tiendra pas à cette première publication, il faut l'espérer, vient de rédiger un volume d'après quarante-six lettres inédites de Choiseul à Voltaire (*Choiseul et Voltaire*, Paris, Plon, 1902, in-16 de 302 p.). Ces lettres ne sont que des copies, mais nous devons les considérer comme des copies fidèles puisque MM. J. Flammermont et E. Charavay en ont affirmé la valeur historique; elles sont intéressantes au point de vue littéraire, importantes au point de vue politique et il y est naturellement beaucoup question de Frédéric II. — M. B.

Dax (Publication des cartulaires de). — La Société des *Archives historiques de la Gironde* se propose d'éditer cette année deux des plus précieux manuscrits des archives municipales de Dax sur lesquels l'attention des érudits avait déjà été attirée au Congrès des Sociétés savantes de 1898 et dont M. Camille Jullian, président de l'Académie de Bordeaux, préconisait tout récemment encore la publication. L'un, *Le Livre Noir*, se compose d'un coutumier, c'est-à-dire de l'antique coutume de Dax et de son ressort, et d'un cartulaire, contenant 73 chartes, qui embrassent une période de deux siècles et correspondent à toute la période anglo-gasconne : elles présentent le plus grand intérêt pour l'histoire méridionale. A la suite sera publié le registre des *Établissements de Dax*, qui offre un véritable tableau de la vie intime de la cité il y a cinq ou six cents ans. La publication a été confiée à M. François ABBADIE, président de la Société de Borda. La municipalité de Dax a souscrit à

Digitized by Google

100 exemplaires; 100 autres sont actuellement en souscription au prix de 20 francs; l'ouvrage formera un ensemble de 600 pages in-4° avec fac-similés. On souscrit à la librairie A. Picard, 82, rue Bonaparte. — H. C.

École des Chartes. — Les 27, 28 et 29 janvier dernier, a eu lieu à l'École des Chartes la soutenance des thèses des élèves sortants pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe; voici, d'après le volume publié des *Positions* (Toulouse, imp. Ed. Privat, in-8 de 117 p.), la liste des sujets choisis par les candidats : A. Cochin, *Le Conseil et les réformés de 1652 à 1658*; — J. de Dampierre, *Les Antilles françaises avant Colbert (?-1664)*; — Ed. Giard, *Jean Canard, avocat du roi au Parlement, chancelier de Bourgogne et évêque d'Arras (13..-1407)*; — H. Gravier, *Les prévôtés royales au moyen âge*; — F. Guignard, *Étude sur la condition des classes agricoles en Franche-Comté du XIIe au XIVe siècle*; — R. Huard, *La régence du duc de Bedford à Paris, de 1422 à 1435*; — J. Knight, *La diplomatie française et l'indépendance du Portugal au XVIIe siècle*; — R. Lavollée, *Un collaborateur de Richelieu : Abel Servien (1591-1636)*; — L. Le Pelletier, *Étude sur la forêt de Villers-Cotterets (forêt de Retz)*; — H. Levallois, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine (1329-1346)*; — G. Périnelle, *Étude sur les relations de Louis XI avec l'Angleterre*; — M. Prévost, *Étude sur la forêt de Roumare.* — Toutes ces thèses ont été soutenues avec succès. — R.

Grammaires (Unification des). — Une récente circulaire du ministre de l'Instruction publique annonce : 1° que l'enseignement de la grammaire sera désormais simplifié; 2° que des grammaires latines et grecques seront rédigées par des commissions spéciales; 3° que ces grammaires officielles seront seules en usage dans les lycées et collèges; 4° que ces grammaires seront remises aux élèves par les établissements d'enseignement qui les feront payer en sus des frais de pension. — Ces grammaires seront imprimées à l'Imprimerie nationale, à moins que l'État ne mette en adjudication leur impression et leur fourniture. L'intention du ministre est d'avoir des ouvrages simples, clairs, d'un petit format et peu coûteux, mais surtout d'arriver à une unification si justement désirable. — R.

Hongrie moderne (La). — M. A. de Bertha continue des études toujours empreintes d'une patriotique émotion. Après *Magyars et Roumains devant l'histoire*, il faut signaler *La Hongrie moderne, de 1849 à 1901* (Paris, Plon, 1901, in-8 de 360 p.). M. de Bertha s'efforce notamment de démontrer, dans ce nouvel ouvrage, que la Hongrie n'est pas appelée à relier les provinces autrichiennes par sa situation géographique seulement, mais aussi par l'influence morale que donnent sa stabilité constitutionnelle et son libéralisme; il estime, non sans raison, que désirer la conservation de la monarchie des Habsbourg, c'est souhaiter la prospérité et la puissance de la Hongrie : nous savons par les études de M. Chéradame sur la question d'Autriche pourquoi la réalisation de ce vœu reste fort douteuse. — M. B.

Digitized by Google

Institut national génevois. — Le tome XVIII des mémoires de cet Institut (Genève, Kündig, 1900, in-fol.), comprend deux importantes publications dues à M. Jules Nicole, professeur à la faculté des lettres de Genève. La première, *le Livre du préfet*, est un édit de l'empereur Léon le Sage sur les corporations de Constantinople. L'auteur a mis en regard du texte grec une bonne traduction latine et a fait suivre son travail de notes critiques intéressantes (telles celles sur l'enseignement du droit et l'enseignement secondaire, sur le sou d'or, sur les expressions techniques employées dans l'industrie); dans la seconde, M. Nicole a publié des papiers provenant d'El-Fayoum, grecs, latins et néo-latins, sans compter quelques-uns arabes, coptes et mêmes démotiques et s'étendant de la dynastie des Ptolémées à la domination musulmane; la majorité des rapports concerne les quatre premiers siècles de notre ère. — L. M.

Juif (Histoire du peuple). — Sous le titre *The Jewish Encyclopedia*, la librairie Funk et Wagnolles Company (Londres et New-York) publie le premier volume d'une histoire, sous forme de dictionnaire, du peuple juif depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. La publication est placée sous le patronage d'un comité international où la France est représentée par M. Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales, M. le grand rabbin Zadoc Kahn, M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, M. Israël Lévi, éditeur de la *Revue des Études juives*, et M. E. Schwarzfeld, secrétaire général de l'association de colonisation israëlite. Les articles embrassent l'histoire, la biographie, la sociologie, la littérature, la théologie et la philosophie. Le premier volume (gr. in-8 de 685 p.) comprend les mots *Aach-Apocalyptie Literatur*. Le texte est accompagné d'illustrations. — R.

Léon XIII (La politique de). — C'est le titre d'un livre (Paris, Perrin, 1901, in-16) dans lequel l'imagination de l'auteur, M. le comte Charles de Germiny, développe la grandeur du rôle social du Pontife romain. Le chapitre sur les relations de Léon XIII avec la Russie est intéressant; divers détails sur le Vatican et la cour pontificale sont moins inédits. Une belle lettre de M. Coppée sert de préface. — F.-L. C.

Lorraine (Travaux en préparation sur l'histoire de). — Plusieurs ouvrages importants relatifs à l'histoire de Lorraine s'impriment ou s'écrivent actuellement, qu'il est utile de signaler ici. — *Bibliographie* : Deux sociétés savantes de Nancy, l'Académie de Stanislas et la Société d'Archéologie lorraine, font dresser des tables alphabétiques complètes de leurs publications qui, réunies, forment un total de près de deux cents volumes; ces tables paraîtront dans le courant de 1902. Un répertoire non moins utile, mais qu'on attendra plus longtemps, est une table chronologique des documents imprimés concernant l'histoire de Lorraine jusqu'en 1508. — *Publications de textes* : les cartulaires de l'évêché de Metz et de l'abbaye de Saint-Mihiel, les catalogues des actes des évêques de Metz et de Verdun, des comtes de Bar du XIIIe siècle, de divers ducs de Lorraine des XIIe, XIIIe, XIVe siècles, les documents des archives du Vatican concernant la Lorraine au moyen âge, les papiers du cardinal de Lor-

Digitized by Google

raine au XVIe siècle, diverses chroniques messines. — *Histoire politique* : Un livre sur les États généraux de la Lorraine aux XVe-XVIe siècles s'imprime ; un autre sur le duc Antoine (1508-1544) est en préparation, ainsi qu'un travail d'ensemble sur Stanislas, dont divers fragments ont déjà paru, et ont été signalés par la *Revue* (cf. 1900, p. 455, et 1902, p. 77). — *Histoire religieuse* : Le pouillé du diocèse de Metz s'imprime ; deux volumes du pouillé du diocèse de Verdun ont déjà paru, le troisième est en mains. Le troisième et dernier volume de l'histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié paraîtra en 1903 (sur le second volume de cet ouvrage, cf. la *Revue* de 1901, p. 89). On compose une histoire de l'abbaye de Moyenmoutier dont le premier volume a paru, et une monographie de la cathédrale de Toul. — *Varia* : Nous n'indiquerons pas toutes les monographies communales qui se composent un peu partout, mais seulement l'histoire de Nancy, éditée avec luxe aux frais de cette ville, et qui aura trois gros volumes dont le premier paraîtra sous peu. Un ouvrage à la fois historique, géographique et économique sur les Hautes-Chaumes des Vosges s'imprime ; sont en préparation : le dictionnaire topographique du département des Vosges, un livre sur le folk-lore meusien, une histoire des procès de sorcellerie en Lorraine, un dictionnaire des dialectes de la Lorraine annexée. — On travaille donc ferme en Lorraine et nous ne répondons pas de ne rien oublier. — E. D.

Louvre et les Tuileries (**Le**). — M. Edmond Beaurepaire, l'auteur de la *Chronique des rues*, vient de publier (Paris, Sevin et Ray, 1901, in-18 de 227 p.) d'intéressantes causeries anecdotiques sur le Louvre et les Tuileries. Les amis du vieux Paris y recueilleront de multiples épisodes, notamment sur la Fronde, la Régence et le règne de Louis XVI. Deux gravures sur les deux palais à la fin du XIVe et du XVIIIe siècles figurent dans cet ouvrage que présente au public, dans les conditions les plus flatteuses pour l'auteur, une spirituelle préface de notre collègue M. G. Lenôtre. — B. des P.

Martyrs (**Les**). — Le R. P. Dom Leclerc, bénédictin, a commencé la publication de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'à nos jours. Le premier volume, qui vient de paraître, a pour titre : *Les temps néroniens et le IIe siècle* (Paris, Oudin, 1902, in-8 de CXI-230 p.). Dans une longue préface très documentée, l'auteur démontre l'authenticité des « actes des martyrs » ; il détruit bien des légendes, rectifie bien des erreurs en rappelant que les persécutions n'étaient pas simplement le fait de l'animosité ou de la vengeance, mais la conséquence logique de lois spéciales, parfois appliquées avec une rigueur extrême et parfois oubliées, l'objet d'une véritable juridiction très complète et fort détaillée. Cette publication s'annonce comme un monument historique important : il est utile de la signaler. — M. B.

Masque de fer (**Le**). — S'il faut en croire le journal *l'Éclair* du 9 mars dernier, la question du Masque de fer pourrait bien revenir prochainement sur le tapis. Dans une des séances de la commission du Vieux-Paris, notre collègue, M. G. Lenôtre, a mentionné la tradition, répandue parmi les habitants du

Digitized by Google

quartier, d'après laquelle la tombe du mystérieux prisonnier existerait encore et pourrait être retrouvée dans un jardin de la rue Beautreillis, 17. Mais, en admettant que les fouilles qui vont être faites sur cet ancien emplacement du cimetière Saint-Paul donnent quelque résultat (ce qui est peu probable, le sol ayant été tant de fois bouleversé), il ne semble pas que ce résultat puisse en rien infirmer les très solides conclusions de l'étude de M. Frantz Funck-Brentano qui a, comme on le sait, établi, d'après des documents authentiques, l'identité du célèbre personnage avec le diplomate italien Mattioli. — H. C.

Médecine (Société d'histoire de la). — Sur l'initiative de notre collègue, M. le Dr Albert Prieur, qui en expose tout au long le but et le programme dans les numéros de la *France médicale* des 25 janvier et 10 février derniers, vient de se fonder à Paris la Société française d'histoire de la médecine. Elle se donne pour objet « d'étudier l'histoire de la médecine et des sciences qui s'y rattachent, considérée au multiple point de vue de l'évolution des doctrines et des institutions, de la biographie, de la bibliographie et des recherches documentaires. Elle se propose, dans ce but, d'organiser des réunions mensuelles régulières de ses membres, de provoquer des visites collectives aux différents établissements ayant un caractère historique, et de faire tous ses efforts, en intervenant soit auprès des pouvoirs publics, soit auprès des particuliers, pour qu'il soit porté la moindre atteinte possible aux objets et aux documents intéressant l'histoire médicale de notre pays. » La Société aura pour organe un bulletin périodique, et la cotisation annuelle a été fixée à 10 fr. Le siège social est place des Vosges, n° 1. Cette nouvelle Société, dont le but scientifique et plus particulièrement historique méritait d'être signalé ici, a tenu sa première réunion constitutive le 29 janvier dernier et recueilli déjà de très nombreuses adhésions; elle a choisi pour son président M. le Dr Raphaël Blanchard, professeur à la Faculté et membre de l'Académie de médecine, et pour secrétaire général M. le Dr Prieur. — R.

Minerva. — Sous le titre, *Minerva, revue des lettres et des arts*, paraît, depuis le 1er mars une revue semi-mensuelle (A. Fontemoing, éditeur). Le rédacteur en chef en est M. R.-M. Ferry, qui a exercé pendant plusieurs années les fonctions de rédacteur en chef de la *Revue hebdomadaire*. Parmi les collaborateurs, de nombreux historiens, M. Albert Sorel, de l'Académie française, MM. René Cagnat, Arthur Chuquet, Maxime Collignon, Alfred Croiset, Mgr Duchesne, Émile Gebhart, Th. Homolle, Henry Thédenat, membres de l'Institut, plusieurs membres de la Société des Études historiques ou collaborateurs de ses publications, MM. Albert Dufourcq, le comte Fleury, Louis Madelin. Le bulletin trimestriel, rendant compte du mouvement historique, est confié à notre collègue, M. Fr. Funck-Brentano; le dépouillement des revues sera fait par notre collègue, M. Jean Renouard. — R.

Paris (Histoire de). — Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du VIIIe arrondissement de Paris* (année 1901) qui vient de paraître, notre collègue M. Gaston Duval publie, sur les fêtes nationales et réjouis-

Digitized by Google

sances publiques aux Champs-Élysées en 1801, et d'après les journaux de l'époque, des relations des fêtes nationales des 25 messidor an IX, 1er vendémiaire et 18 brumaire an X, et de l'Exposition des produits de l'industrie, tenue pendant les cinq jours complémentaires de l'an IX pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la République. — R.

Publications prochaines. — Sont actuellement sous presse ou vont paraître prochainement : la thèse soutenue en 1893 à l'École des Chartes par notre collègue M. Georges Daumet sur *Calais pendant la domination anglaise*; celle soutenue l'année suivante par notre collègue M. Léon Mirot sur la *Crise financière de 1380-1383*, et l'étude, dont un fragment a paru ici même, de M. Pierre de Vaissière sur les *Gentilshommes campagnards de l'ancien régime*. Vers la fin du mois d'avril paraîtra aussi le premier volume de la collection des *Archives de l'Histoire religieuse de la France*, dont nous avons donné ici le programme : on y trouvera, publiée par M. Lemoine, bibliothécaire du Ministère de la Guerre, la *Consultation des évêques de France en 1698 sur la conduite à tenir à l'égard des réformés*. — R.

Publications récentes. — M. René Bittard des Portes vient de publier à la librairie Émile-Paul (in-8 de 616 p. avec carte) un important ouvrage sur *Charette et la guerre de Vendée*, d'après les nombreux dossiers du ministère de la Guerre, des Archives nationales et de la bibliothèque de Nantes. Entreprendre un récit impartial sur un pareil sujet était une tâche fort délicate qu'il convient de signaler sans attendre le compte rendu qui sera publié sur la nouvelle œuvre d'un de nos anciens présidents. Il est utile d'annoncer également *L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre, 1735-1788* (Paris, Plon, in-8 de xx-386 p., préface de M. H. Welschinger), par M. Pierre Coquelle, l'un de nos anciens vice-présidents : ce volume, qui sera également analysé, est le résultat de longues recherches faites aux archives du ministère des Affaires étrangères, de même que d'autres études du même auteur récemment parues ou en cours de publication dans la *Revue d'Histoire diplomatique* : *Les descentes en Angleterre sous l'ancienne monarchie*, *Les responsabilités de la paix d'Amiens en 1803*. — R.

Saint-Aubin (Le graveur Augustin de). — Dans le *Bulletin du Bibliophile*, M. Henri Maïstre publie quelques documents nouveaux, trouvés par lui aux Archives nationales, sur Augustin de Saint-Aubin, troisième du nom, graveur de la Bibliothèque du Roi au xviiie siècle (Paris, Leclerc, tirage à part de 18 p. in-8), et qui permettent de suivre les efforts infructueux tentés par cet infortuné artiste pour obtenir une rémunération régulière des fonctions qu'il exerçait. L'article de M. Maïstre complète les études précédemment publiées par les Goncourt, par MM. Guiffrey, le baron de Portalis, Beraldi et Advielle. — H. C.

Société de l'Histoire de France. — La Société de l'Histoire de France met en distribution, sur l'exercice 1902, le tome IV et dernier de la *Chronique d'Antonio Morosini*, publiée par MM. Lefèvre-Pontalis et Dorez, le volume

Digitized by Google

unique donnant le texte, jusqu'ici inédit, de la *Chronique de Perceval de Cagny* (xve siècle), publié par M. H. Moranvillé, et le tome I du *Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (1648-1657)*, publié par MM. H. Courteault et P. de Vaissière. — R.

Théâtre (Histoire du). — Au mois de juin de l'année 1901, s'est fondée à Paris une société de l'histoire du Théâtre. Le président en est M. Victorien Sardou, le secrétaire général M. Paul Ginisty, directeur de l'Odéon. Parmi les membres du comité, nous relevons les noms de nos collègues MM. Henri de Curzon et Gosselin-Lenôtre. La société fait paraître, à dater du 1er janvier 1902, un *Bulletin de la Société de l'histoire du théâtre*, revue trimestrielle (Charles Schmid, éditeur). Le premier numéro comprend les articles suivants : *La mise en scène au moyen âge*, par M. Henri Martin, avec des illustrations hors texte d'après le célèbre Térence de la Bibliothèque de l'Arsenal ; *Mademoiselle Raucourt* (1806-1807), par Henri Lyonnet ; *Bouffé et Michel Perrin*, par Henri de Curzon ; une préface inédite d'Émile Augier aux mémoires d'Arnold Mortier ; enfin des notices bibliographiques sur les récents ouvrages relatifs à l'histoire du théâtre. La Société met au concours le sujet suivant : *Les comédiens au For-l'Évêque ; notes et documents inédits sur l'origine de cette prison ; ses règlements ; sa topographie ; son iconographie ; sa destruction.* Le prix décerné sera de 500 francs. Les manuscrits devront être déposés (51, rue des Écoles) avant le 1er juin 1902. — R.

LIVRES NOUVEAUX

Documents et Mémoires. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Cartulaire de Saint-Jean d'Angély, t. I, Paris, Picard, in-8 de 442 p. — *Cte de Bellevue*, Une femme avocat. Mémoires de la comtesse de la Villirouët, née de Lambilly (1767-1813), Paris, Poisson, in-8 de xvi-360 p. — Mémoires d'*Antoine de Bigars*, p. p. A. Héron, Rouen, imp. Gy, in-8 de 118 p. — *J.-B. Champeval*, Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche (Corrèze), Paris, Picard, in-8 de 544 p. — *Ph. de Commynes*, Mémoires, nouv. édit. par B. de Mandrot, t. I, Paris, Picard, in-8 de 479 p. — *G. Desdevises du Dézert*, Les archives historiques nationales de Madrid. Historique et inventaire, Besançon, imp. Jacquin, in-8 de 56 p. — Lettres et souvenirs de *Du Tour de Noirfosse*, officier de l'armée des Indes (1753-1763), Nancy, Berger-Levrault, in-8 de 32 p. — États généraux de 1789. Assemblées du Boulonnais. Cahiers de remontrances et doléances, Boulogne-sur-Mer, imp. Baret, in-4 de 629 p. — *E.-A. de Foras*, Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, t. III, 1re-30e livr., Grenoble, Allier, in-fol. de vii p. et p. 1-499. — *M. Fournier* et *L. Dorez*, La Faculté de décret de l'Université de Paris au xve siècle, t. II, Paris, Imp. nat., in-4 de 524 p. — *Mis de Granges de Surgères*, Répertoire historique et biographique de la Gazette de France de 1631 à 1790, t. I, Paris, Leclerc, in-4 de xxxviii p. et p. 1-832. — Les registres de *Grégoire IX*, p. p. L. Auvray, 7e fasc., Paris, Fontemoing, gr. in-4, col. 225-584. — *Mis d'Hautpoul*, Souvenirs. Quatre mois à Prague, l'éducation du duc de Bordeaux, p. p. le comte

Digitized by Google

Fleury. Paris, Plon, in-8 de XII-420 p. — *Jacques de Voragine*, La Légende dorée, trad. par T. de Wyzewa, Paris, Perrin, pet. in-8 de XXVIII-752 p. — *A. Krafft*, Les serments carolingiens de 842 à Strasbourg, Paris, Leroux, in-8 de VIII-151 p. — *A. Longnon*, Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361), t. I : Les fiefs, Paris, Imp. nat., in-4 de 809 p. — *A. Maulvault*, Répertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal, Paris, Champion, in-8 de 283 p. — *P. Meyer*, Histoire de Guillaume le Maréchal, t. III, Paris, Laurens, in-8 de CLX-310 p. — Lettres du *P. Mirasson*, p. p. J.-B. Lahitte, Pau, imp. Lescher-Moutoué, in-8 de 43 p. — Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon (XIe-XVIIIe s.), p. p. J. Gauthier et J. de Sainte-Agathe, Besançon, imp. Jacquin, in-8 de 194 p. — *F. Perpéchon*, Catalogue des imprimés et des mss. de la bibliothèque municipale de Chambéry, Chambéry, imp. nouvelle, in-8 de VII-944 p. — *P. Quesvers* et *H. Stein*, Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, t. III, Paris, Picard, in-4 de 797 p. — *Cher de Quincy*, Mémoires, t. III (1710-1713), p. p. Lecestre, Paris, Laurens, in-8 de XXIII-393 p. — *Cte de Reiset*, Mes souvenirs, t. II : la guerre de Crimée et la cour de Napoléon III, Paris, Plon, in-8 de IV-459 p. — *Cne Thurman*, Bonaparte en Égypte. Souvenirs, p. p. le Cte Fleury, Paris, Émile-Paul, in-18 de VIII-303 p.

Histoire générale et Histoire littéraire. — *P. C. Alombert* et *J. Colin*, La campagne de 1885 en Allemagne, Paris, Chapelot, 2 vol. in-8 de 754 et 156 p. — *C. Arnaud*, Essai historique sur Henri VIII et les commencements de la Réforme anglaise, Montbéliard, imp. montbéliardaise, in-8 de 69 p. — *J. Baruch*, Historique du corps des officiers interprètes de l'armée d'Afrique, Constantine, Braham, in-8 de 169 p. — *A. Bellet*, Les Français à Terre-Neuve et sur les côtes de l'Amérique du Nord, Paris, Challamel, in-8 de 291 p. — *A. Brenet*, La campagne de 1870-71 étudiée au point de vue du droit des gens, Paris, Rousseau, in-8 de XV-304 p. — *Duc de Broglie*, Le dernier bienfait de la monarchie, Paris, Calmann-Lévy, in-8 de 239 p. — *J. Calmette*, La diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve (843-877), Paris, Bouillon, in-8 de XX-223 p. — *T. Cerfbeer*, Essai sur le mouvement social et intellectuel en France depuis 1789, Paris, Plon, in-16 de XIV-279 p. — *E. Chevalier*, Histoire de la marine française depuis les débuts de la monarchie jusqu'au traité de paix de 1763, Paris, Hachette, in-8 de IX-407 p. — *U. Chevalier*, Le saint Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité, Paris, Picard, in-8 de 43 p. — *J. Colin*, Campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat, t. I, Paris, Chapelot, In-8 de 568 p. — *P. Coquelle*, L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre (1735-88), Paris, Plon, in-8 de XX-391 p. — *H. Cordier*, Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, t. II (1875-1887), Paris, Alcan, in-8 de 650 p. — *G. Goyau*, L'idée de patrie et l'humanitarisme. Essai d'histoire française (1866-1901), Paris, Perrin, in-16 de XXXVIII-417 p. — *A. Grandidier*, Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar. L'origine des Malgaches. Paris, Hachette, in-4 de 184 p. — *E. Griselle*, Le carême de Bourdaloue à Montpellier en 1686, Toulouse, Privat, in-8 de 29 p. — *S. Gzell*, Les monuments antiques de l'Algérie, Paris, Fontemoing, 2 vol. in-8 de VIII-290 et 451 p. — *L. d'Haucour*, Conspiration de Cinq-Mars, d'après des documents inédits, Paris, Fontemoing in-16 de 123 p. — *C. Jullian*, Vercingétorix, Paris, Hachette, in-16 de 415 p. — *J. de*

Digitized by Google

Labeaudorière, La campagne de Russie de 1812, Paris, Kleiner, in-8 de 184 p. — *C. de la Jonquière*, La bataille de Jemapes. Paris, Chapelot, in-8 de 259 p. — *A. Madrolle*, Les premiers voyages français en Chine (1698-1719), Paris, Challamel, gr. in-8 de LXXXI-291 p. — *J.-B. Marcaggi*, La genèse de Napoléon, Paris, Perrin, in-8 de 451 p. — *P. Monceaux*, Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne des origines à l'invasion arabe, t. II, Paris, Leroux, in-8 de 394 p. — *V. Pierre*, Le clergé et les États pontificaux (1789-1803), Paris, in-8 de 43 p. — *Cne Sauzey*, Les Allemands sous les aigles françaises. Essai sur les troupes de la confédération du Rhin (1806-1814), I. Le régiment de Francfort, Paris, Chapelot, in-8 de IX-119 p. — *A. Thomas*, Mélanges d'étymologie française, Paris, Alcan, in-8 de III-219 p. — *E. Toutey*, Charles le Téméraire et la ligue de Constance, Paris, Hachette, in-8 de 481 p.

Histoire locale. — *Mis de Beauchesne*, Le Bois de Maine, Mamers, Fleury et Dangin, in-8 de 32 p. — *A. Bourniquel*, L'Ariège pendant la Révolution, Foix, Gadrat, in-16 de 103 p. — *M. Brodut*, Tonnay-Charente et le canton, t. I, Rochefort, imp. Thèse, in-8 de V-714 p. — *E. Connac*, Histoire de la Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne, Toulouse, imp. Douladoure-Privat, in-8 de 237 p. — *Abbé Élie*, Histoire de la paroisse de Saint-Contest du XIIIe siècle à nos jours, Caen, Jouan, in-8 de XII-408 p. — *P. Hérard*, Recherches archéologiques sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris (réédition), Paris, Hellé, in-4 de V-197 p. — *L. Jérôme*, L'abbaye de Moyenmoutier en Lorraine, t. I, Paris, Lecoffre, in-8 de 594 p. — *R. Lasnier-Confolant*, Fresselines (Histoire locale), Limoges, imp. Barbou, in-8 de 47 p. — *G. Lecarpentier*, La propriété foncière du clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Seine-Inférieure, Paris, Dumont, in-8 de 32 p. — *L. Morin*, Le théâtre à Troyes aux XVIIe et XVIIIe s., Paris, Imp. nat., in-8 de 31 p. — *F. Pérot*, Contigny. Son histoire des temps anciens à nos jours, Moulins, Crépin-Leblond, in-8 de 133 p. — *M. Roy*, La Chesnoy-les-Sens, fasc. 1, Sens, Duchemin, in-8 de 98 p.

Biographie. — *V. Advielle*, Recherches sur Nicolas Poussin et sa famille. Paris, Rapilly, in-16 de 224 p. — *G. Bapst*, Le maréchal Canrobert, t. II, Paris, Plon, in-8 de 580 p. — *Arvède Barine*, La jeunesse de la Grande Mademoiselle (1627-52), Paris, Hachette, in-16 de VIII-336 p. — *G. Bertin*, Une famille militaire de la Corrèze. Les d'Aglay (1793-1890), Nancy, Berger-Levrault, in-8 de 98 p. — *A. Chuquet*, Stendhal-Beyle, Paris, Plon, in-8 de 554 p. — *L.-J. Denis*, Histoire généalogique de la famille de Sallaines, Laval, imp. Goupil, in-8 de 79 p. — *Ctesse de Faverges*, Anne d'Orléans, première reine de Sardaigne, Paris, Savaète, in-8 de 132 p. — *E. Horn*, Sainte Élisabeth de Hongrie, Paris, Perrin, in-16 de VII-290 p. — *Cte de La Bédoyère*, Le maréchal Ney, Paris, Calmann-Lévy, in-8 de II-510 p. — *A. Largemain*, Biographie du mal de camp baron de Revel (1784-1846), Paris, Dumont, in-8 de 80 p. — *F. Masson*, L'impératrice Marie-Louise, Paris, Manzi-Joyant, in-4 de 431 p. — *R. de Maulde*, Saint Gaëtan (1480-1547), Paris, Lecoffre, in-18 de VIII-209 p. — *L. Morand*, Antoine de Marcenay de Ghuy, peintre et graveur (1724-1811), Paris, Rapilly, in-8 de 60 p. — *K. Waliszewski*, La dernière des Romanov. Élisabeth Ire, impératrice de Russie (1741-1763), Paris, Plon, in-8 de XIII-556 p.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Éditeur-Gérant* : A. Picard et Fils.

Digitized by Google

Etat des Classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux

(*Suite.*)

État déplorable de la vicinalité. — Une charge aussi fréquemment éludée ne peut donc guère figurer parmi les plus lourdes dont les classes rurales fussent grevées. En revanche, si la corvée leur coûtait peu, l'état déplorable de la vicinalité dans cette province était pour elles un véritable fléau. Le voyageur qui passait de l'Angoumois dans la généralité de Bordeaux s'apercevait tout de suite, au mauvais état des chemins, qu'il venait de quitter le pays autrefois administré par Turgot pour entrer dans un autre [1]. De tous les documents sur l'état de l'agriculture en Guyenne sous l'ancien régime résulte cette impression générale que ni les impôts, ni la dîme, ni les droits seigneuriaux, ni la féodalité, ni les privilèges, n'étaient pour les campagnes des causes de misère aussi terribles que l'absence ou que l'impraticabilité des voies de communication. Pour peu qu'elles fussent à quelque distance, même minime, des rivières navigables ou des quelques grandes routes péniblement construites par une administration aux prises avec de pareilles difficultés, l'accès des paroisses, la circulation des produits, étaient des problèmes difficiles en été, absolument insolubles en hiver [2]. Il en résultait, au sein même de l'abondance, une affligeante pauvreté, et, en cas de pénurie, la disette. Mieux aurait valu cent fois, pour les populations, se soumettre aux exigences, même abusives, même mal ordonnées, de la corvée. « Si les chemins étaient dans l'état qu'ils doivent être, dit avec raison en 1743 le subdélégué de Bergerac [3] après avoir décrit ce qu'étaient les charrois au milieu de

1. *Voyages de Guibert* (1775), publiés par sa veuve, 1806.
2. *Mémoire sur les chemins publics dans l'élection de Condom, 30 juin 1774* (C. 3765).
3. C. 1316.

Digitized by Google

ces épouvantables fondrières, quelque prix qu'il en coûtât, même aux frais des propriétaires, ils en retireraient le fruit avec usure, tant par le plus de production que par la durée de leurs bestiaux, qui ne peuvent leur servir que deux ou trois ans, au lieu qu'ils leur serviraient huit ou dix ». Les intéressés eux-mêmes le reconnaissaient volontiers, du moins aux approches de 1789, et leurs doléances prouvent qu'ils auraient couvert de bénédictions celui qui les aurait forcés, même avec quelque violence, à pratiquer des chemins abordables. « Nous restons pendant six mois de l'année, représentent en 1780 les habitants d'Agmé (Lot-et-Garonne, C. 3669), enfermés dans notre paroisse par rapport aux mauvais chemins sans pouvoir porter aucune espèce de denrée au marché de Gontaut qui est le plus proche, quelque nécessité qu'on ait pour payer les impositions. Nous prions tous ceux qui ont autorité en cela de donner des ordres pour que lesdits chemins soient accommodés et qu'il soit construit les aqueducs nécessaires sur le grand chemin d'Agmé à Gontaut, le tout aux dépens de qui il appartiendra, même par corvée : *on priera le Seigneur pour tous ceux qui auront cette charité pour nous.* »

Écoutez encore les pittoresques doléances de la paroisse de Saint-Rabier (Dordogne) : « La paroisse jouissait des avantages d'avoir à sa portée des lieux propres au commerce comme Terrasson, Montignac-le-Comte, Thenon, Sainte-Orse, Hautefort, Badefols et autres, où il y a des foires et des marchés établis ; mais on ne peut les fréquenter, en ce que pour aller à la plupart de ces endroits *ce sont des chemins qu'on pourrait dire que le bon Dieu n'a jamais vus, parce que, juste et bon comme il est, sa compassion aurait été excitée pour les changer d'une manière utile et agréable au service du voisinage* ; ces chemins, on ne saurait exprimer combien ils sont affreux ; d'un côté, on est exposé l'hiver à ne pouvoir sortir des précipices bourbeux et de l'autre, contrairement, hiver et été, ce sont des pierres hérissées et glissantes qui occupent si bien la voie qu'on ne peut absolument les éviter... »

Bref, le mal a pris des proportions telles que mieux vaut parfois ne pas avoir de chemins que d'en avoir de cette sorte :

« Le grand-chemin royal d'Angoulême à Périgueux, qui traverse cette paroisse, dit Saint-Félix de Bourdeille (Dordogne), au lieu d'offrir quelque moyen de commerce à ses habitants, y met un

Digitized by Google

obstacle invincible, attendu qu'il est impraticable, et qu'on n'y a rien fait depuis 35 ans qu'il est ouvert. »

Les plaintes, à ce sujet, dans les cahiers sont unanimes : on est moins d'accord sur les moyens de remédier au mal. La corvée en nature aurait quelques partisans, à condition qu'elle fût dirigée par les paroisses elles-mêmes et que les habitants ne sortissent pas de chez eux (Sainte-Colombe, Saint-Genès de Castillon, Courpiac, etc.). Elle en aurait surtout si elle était générale, si on abolissait les injustes exemptions qui écrasent les pauvres en ménageant les riches, si elle se faisait aux frais des propriétaires, et notamment des propriétaires privilégiés, les plus intéressés de tous à la mise en valeur des fonds (Fauguerolles, Lot-et-Garonne). D'autres, touchés surtout de la pénurie de bras dont se plaint l'agriculture, cherchent des moyens de lui éviter cette charge ; Foncaude, par exemple, demande la substitution à la peine de mort d'une *chaîne de terre* à laquelle seraient attachés les criminels, et qui servirait aux travaux des grandes routes. L'emploi des troupes pour ces travaux est demandé par plusieurs paroisses, et ce vœu a passé dans les cahiers du tiers de Bordeaux et de la noblesse d'Agen.

Ce qui achevait de rendre la situation vraiment intolérable à cet égard, c'est que les chemins dont la nature avait fait les frais laissaient eux-mêmes beaucoup à désirer. La navigation des rivières était obstruée par des pêcheries avec nasses, par des moulins à nef, que les propriétaires riverains établissaient à leur guise sur les cours d'eau sans aucun souci des ordonnances qui protégeaient la navigation ; les chemins de halage étaient coupés et envahis. « L'état menaçant dans lequel était la Garonne, lit-on dans la *Lettre d'un subdélégué de la généralité de Guyenne à M. le duc de* *** [1] (l'auteur aurait pu ajouter aussi de la Dordogne), excitait depuis longtemps les plaintes des patrons de bateaux et du commerce. Les chemins de halage supprimés dans la majeure partie de son cours augmentaient à un point inexprimable les frais et les dangers de la navigation. L'avidité des riverains les portant journellement à anticiper sur le lit de la rivière présentait d'un moment à l'autre aux navigateurs de nouveaux écueils. Les pro-

1. Écrit de Dupré de Saint-Maur, apologétique de son administration des corvées, qui fut supprimé par arrêt du Parlement.

Digitized by Google

priétaires de moulins à nef les transportant à leur gré dans le milieu du courant et les y fixant le plus souvent de manière à ne laisser le passage libre que d'un seul côté déterminaient la perte d'une multitude de bateaux et de mariniers ; rien enfin ne paraissait plus indispensable que de pourvoir promptement à nombre d'abus de tout genre, qui tendaient à ruiner une navigation aussi intéressante. » C'est pour y couper court que le gouvernement rendit l'arrêt du conseil du 17 juillet 1782, qui instituait un conservateur général de la navigation de la Garonne, sous l'autorité des intendants des généralités d'Auch, Toulouse, Montauban et Bordeaux, et chargeait lesdits intendants de juger les contraventions commises aux règlements de l'ordonnance des eaux et forêts de 1669 sur la navigation des rivières. Cet arrêt rencontra, lui aussi, auprès du Parlement de Bordeaux, une opposition passionnée : irrité de voir étendre les attributions de l'intendant, dont il était toujours jaloux, alarmé dans ses intérêts, car les officiers du Parlement étaient les premiers, fort souvent, à commettre les usurpations et empiètements auxquels il s'agissait de mettre un terme, le Parlement ordonna, par arrêt du 12 mars 1784, de surseoir à l'exécution de l'arrêt du conseil, défendit à quiconque, autre que les officiers des eaux et forêts, de faire aucun acte de juridiction relatif à la navigation, et provoqua ainsi un conflit d'une violence extrême, que de nouvelles circonstances (l'affaire des alluvions) aggravèrent encore, et dans lequel, comme d'ordinaire, les intérêts particuliers, défendus avec une vigueur sans égale par le Parlement, l'emportèrent sur l'intérêt public. En sorte que, par une fatalité singulière, ce même corps, cependant si populaire, avait à la fois entravé la construction des routes et la facilité de la navigation. « Quels reproches, s'écriait mélancoliquement Dupré de Saint-Maur [1], la Guyenne serait fondée à adresser à son Parlement, pour avoir formellement contrarié les vues du gouvernement sur les deux importants objets de la navigation des rivières et de la confection des chemins! » Sans oser abonder ouvertement dans ce sens, les paroisses riveraines en disent assez, dans leurs cahiers de 1789, pour montrer à quel point le mal était porté et combien urgent était le remède « Que les droits de pêcheries avec nasses, dit

1. *Lettre d'un subdélégué.*

Digitized by Google

Castillon, soient supprimés, comme préjudiciables à la navigation et aux possessions riveraines, en ce qu'elles engravent les rivières et en détournent le cours. Que le droit d'avoir moulins sur rivières soit maintenu pour la nécessité publique partout où la navigation n'en sera pas notablement gênée, mais que ces moulins soient transférés en tel endroit que les rivières n'en puissent être obstruées par les bancs qu'ils amoncellent à la longue, et que, pour cela, ils soient sujets à l'inspection des officiers publics, à qui la connaissance en appartiendra. » Le tiers de Bordeaux reste également dans le vague quant à la détermination de la juridiction compétente, mais est très affirmatif dans son vœu de mettre fin aux abus : « Comme les habitants de la sénéchaussée de Guyenne se plaignent de plusieurs contraventions à des ordonnances, que toutes celles qui ont été commises soient promptement réparées et qu'il soit pourvu aux moyens les plus propres à les empêcher à l'avenir. L'un des moyens de remplir l'objet ci-dessus a paru être de nommer des commissaires chargés de visiter tous les trois mois les bords des rivières, et autorisés provisoirement à faire enlever tout ce qui nuit à la navigation et retarde les embarquements. »

La milice. — Il faut citer enfin, parmi les charges royales tombant d'aplomb sur les campagnes, l'impôt du sang, la milice. Bien que l'obligation fût fort peu lourde par elle-même, bien que le service, en temps de paix, ne fût guère que nominal, c'est un fait incontestable que la milice était pour les campagnes un véritable épouvantail, qu'elle était infiniment plus impopulaire que ne peut l'être, à l'heure actuelle, le service militaire, cependant bien autrement pesant. L'antipathie du villageois pour la milice est extrême. Elle est portée à tel point qu'elle est une des causes les plus actives de la dépopulation des campagnes et de l'émigration vers les villes, si souvent déplorée dès cette époque. Elle pousse à des mariages hâtifs (car l'homme marié jouit de l'exemption [1]) dont les consé-

1. C'est ce que le cahier de Saint-Laurent-les-Hommes (Dordogne) développe d'une manière assez piquante : « Ce n'est pas en présentant la gloire de servir la patrie *comme un malheur qu'on ne peut éviter que par un autre* qu'on parviendra à lui procurer des défenseurs : de malheureux rongés par la misère, précipitamment obligés de se jeter sans choix dans un pareil engagement, il ne peut provenir que d'autres infortunés qui sans aucune ressource et à charge à la société sont obligés de finir une carrière courte et douloureuse dans la misère ou sur l'échafaud. »

Digitized by Google

quences morales et sociales sont désastreuses. Il est rare que la levée ne soit pas l'occasion de quelques troubles. Faut-il attribuer cette terreur du paysan pour le tirage au sort à un amour instinctif pour le sol natal? Cependant il n'hésitait pas trop souvent à l'abandonner. Est-ce à cause de l'espèce d'abjection dans laquelle l'opinion, sous l'ancien régime, tenait le soldat en général et le milicien en particulier? Faut-il y voir plutôt un mécontentement bien légitime contre les innombrables exceptions, de droit ou de fait, qui soustrayaient à l'impôt du sang la presque totalité de la population des villes [1], les riches, les professions libérales, l'innombrable multitude des officiers de justice et de finance, et qui le faisaient retomber de tout son poids, lui aussi, sur la partie de la population la moins capable de le supporter [2]? Quoi qu'il en soit, le fait est certain, et les cahiers de 1789 sont concluants à cet égard. « Qu'il n'y ait plus de milices dans les campagnes, dit Saint-Genès-de-Castillon, parce que cela enlève une foule de jeunes gens qui seraient propres à l'agriculture, si nécessaire pour le besoin de l'État : que d'ailleurs cela cause une désertion générale des campagnes et les prive de bras très utiles au labourage et autre travail de la terre; que d'ailleurs il faut souvent cinq ou six paroisses pour faire un homme, et les dépenses qu'il faut faire pour se rendre dans les lieux pour y subir le sort sont autant d'argent et de journées perdues pour le labourage des terres : ce n'est que dans les villes qu'il devrait y avoir des miliciens, parce que les jeunes gens qui les habitent sont des gens de métier et presque inutiles à l'agriculture, chose cependant si nécessaire pour le soutien d'une monarchie. » La presque unanimité des cahiers tient le même langage, et revendique nettement ce complet renversement de l'ordre habituel des choses qui consisterait à recruter de préférence la milice parmi la population des villes, notamment parmi la livrée, dont l'excessif développement est signalé partout

1. Vivens (II, 161) : « Il y a telle petite ville qui ne fournit jamais de miliciens, et telle paroisse de campagne qui reste dépeuplée. »

2. Vivens (II, 155) a peut-être donné l'explication la plus vraie : « On ne doit pas se flatter que le peuple revienne jamais de la terreur des milices. Certaines impressions une fois faites ne s'effacent plus, et se transmettent du cerveau d'une mère effrayée à celui de ses enfants. Cette première impression se fit dans le temps qu'on prenait les gens par force ; les besoins de l'État exigeaient malheureusement qu'on eût recours à cette voie inusitée. »

Digitized by Google

comme une des causes les plus graves de la dépopulation des campagnes. Parfois ils s'expriment avec une énergie un peu rude, témoin le cahier de Merlande (Dordogne) : « Que les laboureurs et autres travailleurs de la terre ne soient pas forcés au service militaire, pour lequel ils ont si peu de goût et montrent une si grande répugnance qu'ils témoignent tous les jours par des larmes, et qu'on s'en tienne à acheter un tas de *fainiants* sans aveu et sans état, forcés par l'indigence à devenir presque toujours des voleurs, et s'il ne s'en trouve pas assez, comprendre dans la milice les compagnons de tous métiers et les domestiques tant des séculiers que des ecclésiastiques, qui, déjà trop nombreux, ne servent qu'à favoriser le luxe malheureusement trop commun. » Ou celui de Saint-Aignan : « Il serait très intéressant de choisir les soldats provinciaux parmi les fainéants et les oisifs qui infestent les grandes villes, au lieu de les prendre dans la classe des laboureurs. »

II. — LA DIME.

Quitte envers l'État de toutes ces redevances multiples, dont les échéances diverses, se succédant sans relâche, se contrariaient réciproquement et ne lui laissaient guère un instant de répit, le paysan avait encore d'autres créanciers à satisfaire, créanciers que la population des villes ne connaissait pas : le décimateur et le seigneur. Le plus grassement rétribué des deux était le décimateur.

En Guyenne, où la propriété ecclésiastique était en général peu importante, la dîme très lourde au contraire, plus lourde, semble-t-il, qu'elle ne l'était en général dans le reste du royaume [1], constituait de beaucoup la source la plus abondante du revenu du clergé. Le taux en était d'ailleurs des plus variables. Dans le Bor-

1. Si l'on considère comme moyen le taux du seizième, celui qu'adoptait Dupont de Nemours dans son fameux discours à la Constituante du 24 sept. 1789. En Guyenne, si l'on osait risquer une évaluation générale (et l'on va voir précisément pourquoi une semblable évaluation est très hasardée) le chiffre du douzième ou du treizième serait, semble-t-il, celui qui s'éloignerait le moins de la vérité. Les documents d'origine ecclésiastique (*Arch. de l'archevêché*, L, 8, 10, 11, etc.), indiquent presque toujours le taux du treizième, presque jamais un taux plus élevé, parfois un taux plus faible : les observations des contrôleurs du vingtième et autres documents d'origine laïque varient, en général, du onzième au treizième.

Digitized by Google

delais [1], le Périgord, le Sarladais [2], l'Agenais [3], on peut l'estimer, en général au 11e, 12e, plus souvent au 13e : dans le Condomois, où il varie d'ailleurs beaucoup également, il est en général plus élevé ; si nombre de juridictions de l'élection de Condom payent la dîme au 11e (Houeillès, Saint-Mézard, etc. (Lot-et-Garonne)), — au 12e, Mauvezin (id.), — au 13e (Gensac, Cocumont, etc. (Lot-et-Garonne)), — voire même au 15e, Samazan (Lot-et-Garonne), — il en est beaucoup aussi où le taux est du 16e (Saint-Martin-de-Goyne, Berrac, Savignac, Romestaing (Lot-et-Garonne), Captieux, etc. : ou du 9e (Bouglon, Casteljaloux, Rouffiac, la Sauvetat, etc. (id.) : ou du 8e (Vopillon, Beaumont, Courrensan, Torrebren, Larée, Marsolan, Monguilhem, Touyouze, Antagnac (Gers), etc., etc. ; c'est même ce dernier chiffre qui paraît en général l'emporter. Il y avait même quelques localités, privilégiées à rebours, où le taux du 8e était dépassé : tel Le Mas Fimarcon, où la dîme se prélevait sur le blé, le méteil et l'avoine à raison de 1 sur 7 3/4. Il y avait certainement des cantons en Guyenne où la dîme était écrasante.

Elle l'était surtout lorsqu'elle se prélevait non seulement sur les grains d'hiver, blé et seigle, et sur le vin, fruits décimables par excellence et universellement reconnus comme tels, mais encore sur

1. Mios, Andernos, Gujan, Saint-Pey-d'Armens, Vignonet, Saint-Laurent-des-Combes, etc., etc., au onzième (C. 3052) ; la Sauve-Majour, Saint-Quentin, Soussans, Moulon, Saint-Hilaire-de-Coutras, etc., etc., au douzième (C. 1317, C. 3739 et cahiers de 1789) ; Saint-Romain-de-Fronsadois, au treizième (L. 856). Dans la région des Landes, le taux était en général plus fort et même exorbitant, car on peut qualifier ainsi une dîme du huitième. Ce taux trop élevé était même une des causes de l'inculture de la plus grande partie de ce pays désolé. L'intendant Boutin estimait (lettre au contrôleur général, 14 juillet 1761, C. 3672) qu'il faudrait le réduire au cinquantième. Une déclaration du 27 avril 1768 fixa ce taux du cinquantième pour ceux qui défricheraient et mettraient de nouvelles terres en culture.

2. Au onzième, Velines, le Breuil, Saint-Laurent-du-Pradoux, Saint-Front-Larivière, Eymoutiers-Ferrier, Cazoulès, Campagnac-les-Quercy, Sainte-Marie-de-Chignac (Dordogne), etc., etc. (C. 2671, 2876) ; au douzième, Le Pizou, Lamothe, Montravel, Moncaret, Le Canet, Fougueyrolles, Nastringue, Bonnefare, Florimont, Boisse de Roquepine, Boisse d'Issigeac, Saint-Léon de Roquepine, etc., etc. ; au treizième, Gardedeuil, Ponchat, Le Fleix, Saint-Méard-de-Gurson, Vanxains, Monasterol et Monpon, Souffraignat, Varaignes, Saussignac, Saint-Pardoux de Cahuzac, Saint-Aubin de Cahuzac, Saint-Sulpice de Roumagnac, etc., etc. Il y avait aussi quelques paroisses du Périgord et du Sarladais où l'on dîmait au quatorzième ou au quinzième (Verteillac).

3. Tonneins dessus, Grateloup, Laffitte (Lot-et-Garonne), etc., de 11, 1 ; Duras, de 15, 1 ; Saint-Vincent, de 11, 1 sur les gros grains, de 13, 1 sur le vin, les menus grains, le chanvre et le lin ; Laparade, de 11, 1 sur les grains, de 15, 1 sur le vin, etc., etc. (C. 2518, 2876).

Digitized by Google

les menus grains, sur le chanvre et le lin, sur les fourrages, sur les légumes, sur les fruits, sur le bois, sur les bestiaux. Tous ces produits n'étaient ni toujours, ni partout astreints à la dîme, et il y avait dans ces dîmes *menues*, *vertes*, *insolites*, *de carnage*, etc., ample matière à contestation, non seulement entre les décimateurs et les paroisses, mais aussi pour les décimateurs entre eux. Contrairement à l'opinion trop favorable de Vauban, la levée de la dîme était, en réalité, une mine inépuisable de procès, et coûtait fort cher tant aux créanciers qu'aux débiteurs. Il faut donc tenir grand compte, lorsqu'on veut estimer ce que la dîme coûtait aux populations rurales, de ce que les coutumes locales, infiniment variées, ou les décisions de la jurisprudence, avaient statué relativement à son extension plus ou moins générale aux divers produits de la culture. Tantôt, comme à Monguilhem et à Touyouze (Gers), les deux localités où nous avons rencontré les exemples de la plus grande surcharge, la dîme se prélevait au 8e sur tous les fruits de la terre sans nulle exception [1] ; tantôt, comme à Eygurande (Dordogne), le blé et le vin étaient les seuls fruits décimables ; tantôt, et c'était le cas le plus fréquent, le taux de la dîme variait selon les différentes récoltes, toujours plus fort sur le blé et le vin (*grosse dîme*) que sur celles des autres qui y étaient soumises. Ainsi Mios, qui paie la dîme au 11e sur le blé, la paie au 16e sur les agneaux et le millet ; Gujan, au 16e sur le vin ; Larée (Gers), au 8e sur les céréales, au 12e sur les récoltes d'automne ; Saint-Sulpice de Roumagnac (Dordogne), au 13e sur le blé, le chanvre, le vin et les agneaux, au 21e sur le blé d'Espagne ; Cocumont (Lot-et-Garonne), au 13e sur les grains, au 16e sur le vin ; Bouglon, au 10e sur les grains, au 15e sur le vin ; Marsolan (Gers), au 8e sur les grains se mettant en gerbes, au 11e sur les autres, etc., etc. Il y avait des paroisses où la dîme se payait alternativement à tel taux, puis à tel autre : ainsi Cubzac, où elle était tantôt du 13e, tantôt du 14e [2] ; il y en avait où elle variait du simple au double selon les diverses parties de la paroisse, comme les communautés des marais du Blayais, qui

1. Il en était de même à Gensac (au 13e), à Mauvezin (au 12e), à Andernos (au 11e), à Varraignes, à Souffraignat (au 13e). — Le Mas Fimarcon, où la grosse dîme se prélevait sur le blé à raison de 1 sur 7 3/4, était en réalité moins chargé, car elle était de 10,1 sur les légumes, de 11, 1 sur le vin et le lin.

2. *Arch. de l'archevêché*, L. 10.

Digitized by Google

la payaient au 30e dans le marais, au 15e dans la terre [1]. Les coutumes locales sont à cet égard d'une diversité qui défie toute énumération. Parfois le taux de la dîme varie aussi selon la date de la mise en culture : ainsi à Eymoutiers Ferrier, si le taux normal était du 11e, il ne l'était, pour une première récolte, que du 12e. Signalons enfin la prétention, parfois, des cultivateurs de ne payer les dîmes autres que les grosses dîmes qu'à leur gré. Dans un procès avec son curé, qui lui réclamait la dîme des menus grains à raison de 13,1, la paroisse de La Cene en Agenais, allégua que le taux de 20,1, était le plus fort sur lequel on dîmât lesdits grains dans tout l'Agenais, et que, d'ailleurs, le paiement et le taux du paiement devaient être à la volonté de chacun ; et le sénéchal d'Agen inclinait fort en ce sens, car sa sentence (frappée, il est vrai, d'appel) fixa ladite dîme au taux de 50,1.

On voit par là combien il est difficile de donner une évaluation précise du poids général de la dîme. Un point, seulement, reste incontestable : c'est que ce prélèvement était considérable, le plus considérable de tous après les impôts royaux. On peut s'en convaincre par le seul rapprochement, pour un certain nombre de paroisses, du produit de la dîme affermée à prix d'argent (produit, par conséquent, un peu inférieur à la charge réelle pesant sur l'habitant, car il faut tenir compte des frais de perception et du bénéfice du fermier) et du montant de la taille qui lui est, en général, un peu supérieur : toutefois avec plusieurs exceptions [2].

Andernos	Taille : 888 (en 1757)	Dîme : 800
Saint-Romain-en-Fronsadois	6636	4320
Le Pizou	940	400
Gardedeuil	400	400
Saint-Géraud	600	600
Saint-Remy	1150	900
Saint-Sauveur	250	400

1. *Arch. de l'archevêché*, L 10.

2. Comme la dîme se levait sur les privilégiés aussi bien que sur les taillables, et, dans le pays *réel*, aussi bien sur les fonds nobles que sur les fonds roturiers, il importe d'ailleurs de déduire une notable fraction sur le prix des dîmes pour avoir une idée juste de ce qu'elles coûtent aux taillables, et pour établir une comparaison exacte avec la taille.

Digitized by Google

Beaupouyet	1060	800
Lamothe-Montravel	3020	2400
Montcaret	3450	2320
Le Canet	900	1200
Le Breuil	1090	1200
Fougueyrolles	950	1000
Nastringues	890	700
Ponchat	920	800
Montazeau	1580	1000
Florimont	650	400
Razat d'Eymet	3820	2000
Gajeac	1950	2400
Saussignac	2720	2400
Saint-Rabier	1855	2896
Cazoulès	1300	1000
Saint-Pompont	2720	1800
Saint-Pardoux de Cahuzac	1020	680
Mauvezin	1925 (en 1790)	1800
Laressingle	865 (en 1763)	2400
Marsolan	5490	4300
Berrac	1180	900
Astaffort	10390	4233
Savignac	1720	1410
Cocumont	2580	plus de 1500
Romestaing	970	800
Bouglon	6940	8000

La charge était donc fort lourde, et l'on comprend qu'elle fût impopulaire. Très religieux, comme il l'était alors, le paysan s'y serait d'ailleurs volontiers résigné, si elle avait au moins atteint le but de son institution : fournir une honnête subsistance à l'homme chargé du service spirituel de la paroisse; mais le plus souvent il n'en était pas ainsi : le produit de la dîme passait à quelque gros décimateur, évêque, abbé, couvent, même à un laïque, s'il s'agissait d'une dîme inféodée : elle appauvrissait le cultivateur sans enrichir le modeste et misérable prêtre de campagne qui vivait pauvrement de sa *portion congrue*, chichement payée par le gros décimateur, et du honteux *casuel*, qu'il était forcé, généralement bien malgré lui, d'arracher

Digitized by Google

à la misère de ses paroissiens. C'est un état de choses illogique, qui excite au plus haut point la colère des paysans, très mécontents, et non sans raison, de payer deux fois pour le même service, et encore de n'en pas avoir pour leur argent [1]. Aussi le cahier de Sainte-Foy met-il parmi les fléaux du peuple les dîmes « qui, par leur nature, ne laissent voir dans des pasteurs, qui devraient être des amis et des consolateurs, que des parties adverses, et les exposent à être confondus dans la classe de ces hommes qui pèsent le plus sur le peuple». Bellefond est du même avis : « Un autre fléau destructeur de nos revenus les plus fixes, ce sont les dîmes, si scrupuleusement exigées par les décimateurs; car si le bruit, vrai ou faux, fait retentir à l'oreille d'un ecclésiastique qu'un malheureux, commandé par la nécessité, a retenu une poignée de blé ou quelques raisins, aussitôt il gronde, il tonne, il prêche, il menace, il fouille dans les replis de la conscience, et lui impose une peine aussi dure que s'il était coupable d'un grand crime... Nous voyons assez d'exemples des précautions journalières que prend un prêtre pour ramasser de l'or, lui qui n'étant pas de ce monde devrait se dégager de toutes ses passions. » Bègles [2] a très bien posé le problème en mettant au nombre des maux qui affligent et accablent le peuple « le grand casuel que nous sommes obligés de payer à un curé desservant, tandis que nous payons la dîme à un gros décimateur. L'église, nous dit-on, est une mère tendre, généreusement occupée du soin de ses enfants, et plusieurs de ses

1. En beaucoup d'endroits le service paroissial n'est pas ou est mal assuré, et les plaintes à ce sujet sont des plus vives ; car, sans être fort dévot, le paysan reste très attaché aux croyances catholiques, tient aux offices, et a surtout une peur extrême de mourir sans sacrements. « Demandent lesdits habitants, disent les rédacteurs du cahier de Saint-Laurent-des-Combes, que leur paroisse soit desservie par un prêtre qui y réside et qui soit payé par le décimateur sur le produit de la dîme, n'ayant actuellement qu'un prêtre desservant, non résident, qui leur dit simplement la messe les jours de dimanche et de fête, sans qu'il y ait jamais dans leur église ni vêpres, ni bénédiction, excepté dans l'Octave du Saint-Sacrement ; desservant qu'il faut aller chercher à demi-lieue de leur paroisse lorsque les malades ont besoin d'être administrés et de secours spirituels ». Des plaintes semblables se remarquent dans le cahier d'Andraut, qui, tout en payant une dîme d'environ 1.200 livres, n'a que 12 messes par an, le premier dimanche de chaque mois, dites par le curé de Sainte-Gemme, à une lieue et demie de là ; de sorte qu'il est arrivé très souvent « que des personnes y soient mortes sans sacrements, des enfants sans baptême, et que des veuves soient restées dans l'oppression et dans la plus grande consternation sans aucun bon conseil, tandis que MM. les bénédictins et chanoines de La Réole retirent tous les revenus de la paroisse ».

2. Projet de cahier pour la paroisse de Bègles, *Arch. nat.*, Ba 22.

Digitized by Google

ministres des plus riches nous la représentent par leurs procédés sous la forme d'une marâtre qui devient attentive à s'enrichir de nos dépouilles, en nous faisant payer plusieurs fois le secours qu'elle nous fournit. Nous payons des honoraires, même pour l'eau salutaire qu'elle répand sur nos têtes et pour la terre dont on nous couvre, et bientôt nous payerons l'air que nous respirons.... » Fossemagne (Dordogne) va presque jusqu'à l'invective : « Que ne sont-ils en vigueur les canons qui assignaient aux pauvres le tiers des revenus ecclésiastiques ! Les pauvres en seraient soulagés et Dieu mieux servi. La graisse des moines, des abbés et des évêques coûte cher à l'État... »

Moins hardi dans ses conclusions que dans son langage, le paysan ne va pas cependant, en général, jusqu'à souhaiter la suppression de la dîme. Sans doute il y a des gens comme les rédacteurs des cahiers de Fauguerolles et Bassanne (Lot-et-Garonne) pour observer malignement que les diversités extrêmes qui se remarquent dans la nature et la quotité de la dîme prouvent contre sa prétendue origine divine. Mais la plupart du temps on est encore loin de porter sur ces choses un regard aussi libre. « Nous convenons, dit le cahier d'Issac (Dordogne), que la dîme est d'institution divine, que 11 tribus doivent nourrir la 12e ». — « Les dîmes, dit celui d'Auriac (Dordogne), sont le vrai patrimoine de l'Église. Son droit sur cet objet nous paraît si naturel et si bien établi que nous ne pouvons voir qu'avec surprise et douleur qu'il en a été détaché certaines portions, en des temps de troubles et de désordres, pour passer en des mains étrangères, et nous avons peine à croire que les lois humaines aient pu, en aucun cas, en légitimer l'aliénation; nous croyons qu'on ne peut toucher aux dîmes qu'à défaut de toute autre ressource, comme David toucha aux pains de proposition. » Aussi se borne-t-on le plus souvent, à l'égard de la dîme, à réclamer une diminution du taux que l'on juge exagéré, et que l'on voudrait voir réduire au 20e ou au 25e (Bellefond, Ambès, Agonac, Saint-Laurent des Combes, etc., etc.); l'interdiction aux décimateurs d'enlever les pailles [1]; la distraction de la semence avant

1. C'était un sujet perpétuel de discussion entre les paysans et les décimateurs. Les paysans ne leur contestaient pas le droit d'enlever les gerbes, mais ils soutenaient qu'ils n'avaient pas le droit de vendre la paille en dehors de la paroisse, dès qu'il se présentait des acquéreurs à prix raisonnable dans le sein de celle-ci.

Digitized by Google

le prélèvement de la dîme (Fossès et Baleyssac, etc.); la suppression de toute dîme sur les fourrages, l'assujettissement aux impôts ordinaires des revenus provenant des dîmes (Castelnau-sur-Gupie). On voudrait surtout que la dîme cessât de profiter à un somptueux état-major ecclésiastique, éloigné et impopulaire, et que, ramenée au véritable esprit de son institution, elle permît aux pasteurs des âmes, dont le triste sort inspire aux cahiers tantôt des plaintes touchantes, tantôt presque des cris d'indignation, de vivre honnêtement en faisant quelques charités, et [1] « sans être réduits à chercher à se dédommager par mille moyens injurieux à la religion » (Négrondes (Dordogne)).

III. — DROITS SEIGNEURIAUX

La féodalité. — Le troisième créancier que le paysan a à satisfaire, après le roi et le clergé, est le seigneur. On sait, en effet, comment la féodalité, morte politiquement, se survivait à elle-même, en matière civile et surtout en matière fiscale, comment la terre n'avait passé au paysan que grevée de rentes et de redevances diverses au profit des fiefs et seigneuries dont elle relevait; comment elle était restée serve, alors que l'homme était devenu libre. La rigueur de cette dépendance avait même semblé s'aggraver en Guyenne au XVIIIe siècle, par l'arrêté du Conseil d'État qui, lors du procès du duc d'Aiguillon avec les juridictions d'Agen, Marmande, Condom et Montréal, avait proscrit en Guyenne la maxime « Nul seigneur sans titre « et avait érigé en droit la maxime opposée : « Nulle terre sans seigneur ». De quel poids la féodalité pesait-elle sur les classes rurales de Guyenne? Quel était le prélèvement exercé par le seigneur sur les tenanciers possessionnés dans l'étendue de sa directe? Ce prélèvement ne tendait-il pas à devenir plus lourd vers la fin de l'ancien régime, et la fiscalité seigneuriale, à la veille

1. A citer sur le même sujet le cahier de Vanxains (Dordogne) : « Le peuple des campagnes..... trouverait dans son indigence plus de secours d'un curé, d'autant plus compatissant qu'il voit les maux de plus près, que d'un bénéficier opulent, que la masse énorme de ses revenus engage presque toujours à les aller consommer dans la capitale. Ce n'est sans doute pas le cas de la communauté religieuse qui partage avec le curé les dîmes de cette paroisse : mais ces dignes Chartreux... n'auraient-ils pas assez de 50 ou 60.000 l. de revenu pour jeûner la majeure partie de l'année? »

Digitized by Google

de disparaître, n'a-t-elle pas semblé s'exaspérer, devenir plus rigoureuse, plus malfaisante ? Ou, au contraire, la féodalité n'allait-elle pas s'affaiblissant tous les jours davantage, ses droits ne perdaient-ils pas de leur valeur, et la perception n'en était-elle pas de plus en plus irrégulière, intermittente et difficile, au point que la dépendance, de droit, des terres censives, faisait place insensiblement à un affranchissement de fait ? C'est à ces questions si graves et si importantes que nous voudrions répondre, dans la mesure du moins où l'extrême complexité des faits permet d'y répondre pour l'ensemble d'une province très étendue. Peut-être, cependant, n'est-il pas impossible de mettre en lumière quelques faits généraux qui, bien établis, pourront donner une impression assez exacte de ce qu'était devenu le régime seigneurial en Guyenne, et de ce qu'il y a de fondé dans les opinions contradictoires — car toutes deux contiennent leur part de vérité — de ceux qui croient à un retour offensif de la féodalité à la fin du XVIIIe siècle et de ceux qui sont frappés plutôt de son irrémédiable et progressive décadence.

Rentes seigneuriales en argent. — La redevance seigneuriale par excellence, le cens, le cens imprescriptible, payable en argent, emportant lods et ventes, classant essentiellement la terre qui le supportait dans la mouvance de celle à laquelle il était dû, était, en Guyenne comme ailleurs, des plus modiques et parfois des plus insignifiants. Toutes les rentes seigneuriales en argent, sous quelque nom qu'elles fussent désignées, étaient d'ailleurs généralement dans le même cas ; il n'en pouvait guère être autrement, car, eussent-elles été fortes à l'origine, la diminution progressive de la valeur de l'argent les eût finalement restreintes pendant le laps des siècles à peu de chose. Tous les terriers, toutes les reconnaissances, toutes les statistiques de la quotité des redevances féodales (il en fut fait au siècle dernier un assez grand nombre, principalement pour les élections d'Agen et de Condom) montrent, à de rares exceptions près, la rente en argent fixée à des chiffres très bas, une fraction de sol, un sol, deux sols au plus, par unité de superficie, journal, carterée, cartelade, concade, etc. Lorsque le duc d'Aiguillon, engagiste de l'Agenais et du Condomois, fit, après un long procès, condamner les juridictions de ces deux pays qui soutenaient contre lui la doctrine du franc alleu sans

Digitized by Google

titre, le point intéressant du débat n'était pas le cens que ce seigneur prétendait lui être dû : ce cens était trop modique pour qu'on pût, de part et d'autre, y attacher aucune importance; mais ce cens emportait lods et ventes, et les lods et ventes étaient d'un produit considérable. Voilà pourquoi il importait tant aux uns de faire prévaloir l'allodialité, à l'autre d'établir sa suzeraineté.

On pourra juger de la faiblesse des rentes en argent par les exemples suivants, pris entièrement au hasard.

Dans le terrier de la seigneurie de Caudrot (Gironde) (fait de 1763 à 1769), appartenant à l'archevêque de Bordeaux et au prieur de Caudrot, on relève [1] :

					doit de rente	sols	deniers
L'art. 4 (fol. 19), 1 maison, 4 journaux, 4 lattes et 7 escats de terre						2	1
L'art. 5 (fol. 25), 1 m.,	6 j.,	10 l.,	14 e.			3	7
L'art. 9 (fol. 48), 1 m.,	3 j.,	7 l.,	15 e.			1	2 1/2
L'art. 11 (fol. 66), 1 m.,	21 j.,	17 l.,	18 e.			16	11 1/2 et tiers de demi.

Soit à peu près en moyenne un demi-sol par journal.

Dans la baronnie de Castets en Dorte (1771) [2] :

L'art. 24 (fol. 5), 1 journal 13 lattes, 15 escats	1	9
L'art. 56 (fol. 11), 1 maison, 8 journaux, 9 lattes, 11 escats	7	3
L'art. 129 (fol. 14), 13 lattes, 13 escats		13

A Gauriac, il est dû à la dame du château de Thou [3] :

Pour l'art. 28 (7 journaux, 54 carreaux, appartenant à 9 détenteurs) 6 s.

Dans les terres du séminaire de Saint-Raphaël [4] :

Fol. 10, à Pompignac, 1 journal, 4 règes de pré	1	3
Fol. 11, à Camblanes, 1 maison, 6 journaux, 19 règes de terre	36	
Fol. 13, à Tresses, 8 journaux	7	6
Fol. 14, à Sallebœuf, 7 journaux	3	2
Fol. 16, — 8 journaux 23 règes	10	6
Fol. 23, à Tresses, 6 journaux 15 règes	7	11

Soit à peu près en moyenne un sol par journal.

1. *Arch. Gir.* G 88.
2. C. 2269.
3. E. 766.
4. G. 932.

Digitized by Google

Il arrive que la moyenne descende beaucoup plus bas. Ainsi dans la baronnie de Castelnau, les 742 journaux que contient le village d'Eyrissan doivent, de cens et rente directe et solidaire, en tout 8 livres 2 sols 5 deniers [1]. Dans un tènement de 339 journaux relevant de l'abbaye de Guîtres, la rente n'est que de 4 livres. Il arrive aussi qu'elle monte beaucoup plus haut; dans un tènement de 131 journaux à Arveyres, l'abbaye de Fayze reçoit une rente de 1 sol par *brasse*, soit en tout 139 livres.

Afin de faire disparaître la confusion et le vague provenant de l'emploi des mesures agraires usitées sous l'ancien régime, nous donnons, dans le tableau suivant, quelques exemples de la quotité des rentes en argent, dans certaines juridictions des élections d'Agen et de Condom, à raison de l'arpent de Paris (32.400 pieds carrés) :

	sols	deniers	
A Condom, la rente en argent est d'environ		8	par arpent, soit à peu près 2 sols par hectare.
A Laressingle (Gers)		9 1/2	
A Vopillon (Gers)		7	par arpent de terre (davantage pour les prés)
A Beaumont (Gers)		7	
A Laroque Maniban (Gers)		5	
A Montréal (Gers)		4	
A Courrensan (Gers)		5	
A Torrebren (Gers)		9	
A Mezin (Lot-et-Garonne)		6	par arpent en culture
		1 1/4	par arpent en friche
A Gazeaupouy (Gers)		8	
A Castelnau-Fimarcon (Gers)		8	
A Roquepine (Gers)		2 1/2	
A Laroque Fimarcon (Gers)		4	
A Dunes (Tarn-et-Garonne)	1		
A Calonges (Lot-et-Garonne)	1	9	
A Captieux (Gironde)		9	par arpent en culture
		4 1/2	par arpent de lande

1. E. 178, fol. 22. — En sens inverse, on voit, à Saint-Genis de Segonzac, tenir 7 journaux et demi au devoir de 18 sols 9 deniers de rente, *à 2 sols 6 deniers par journal, suivant titre du 27 nov. 1555* (C 2314).

Digitized by Google

A Agen		6 environ
A Lusignan (Lot-et-Garonne)	1	2
A Tonneins-Dessous (*id.*)	2	6
A Tonneins-Dessus (*id.*)		6
A Sainte-Foy (Gironde)		10

Ces taux, comme on le voit, sont fort divers, mais ils sont tous modérés.

Redevances en nature. — Les redevances en nature (corvées, volailles, rentes en grains, ou redevances proportionnelles aux récoltes, comme champarts et agrières) sont beaucoup plus considérables. Ainsi, à Eyrissan, où le cens est si modique, chaque habitant tenant feu vif doit en outre un demi-boisseau de seigle, une paire de poules et 5 sols; chaque habitant possédant des bœufs 4 corvées par an. Lusignan (Lot-et-Garonne), où on ne paye en argent que 2 sols 6 deniers par carterée, paie réellement, avec les redevances en nature, 1 l. 11 s. 3 d.; Tonneins-Dessus, 6 sols par journal au lieu de 1 sol; Virazel, 30 sols et demi au lieu de 6 deniers; Sainte-Hélène, dont les rentes en argent se montent en tout à 206 l. 7 s. 11 d., supporte réellement 824, 2 de redevance [1]. Dans l'Agenais surtout les rentes en grains étaient très considérables [2]. Mais nulle partie de la généralité n'en était exempte. Des rentes fixes en nature, des agrières au quint ou au sixième, des corvées, des redevances en volailles ou en lin, affectaient une notable partie des fonds. Ainsi, pour ne parler que du Condomois, Beaumont devait à son seigneur, le duc d'Antin, outre le cens, 1 poule et 1 livre de lin par feu, une journée par homme, une journée et demie pour ceux qui avaient des bœufs; Courrensan, une paire de poules et un demi-sac d'avoine par feu; Torrebren, 3 corvées par homme; Loufrechou, 2 journées par homme, 1 journée par paire de bétail, 1 paire de poules par métairie; Castelnau-Fimarcon, un tiers de sac d'avoine par 20 carterées, outre quelques menues redevances en blé, une paire de poules par feu, une corvée d'homme et de bêtes; Blaziet, 3 quartons d'avoine, une poule et une corvée par feu; Touyouze, une paire de poules, une paire de poulets et dix liards par feu,

1. E. 939.
2. Lettre de Dupré de Saint-Maur, 21 oct. 1777. C. 1462.

Digitized by Google

trois corvées d'homme ou de bétail par habitant, etc., etc. C'est l'ensemble de toutes ces redevances seigneuriales qu'il faut considérer, si l'on veut avoir quelque idée de la gêne qu'elles pouvaient faire éprouver au censitaire. Malheureusement, comme elles étaient extrêmement inégales selon les diverses localité, toute estimation générale est bien fragile. Il arrivait qu'elles fussent très peu élevées, comme dans les exemples ci-dessous où le rapprochement de ce que chaque journal ou carterée, ou cartelade, payait pour *l'ensemble des droits seigneuriaux* et payait pour la taille royale peut fournir un élément d'appréciation relativement sûr :

Election de Condom [1].

Juridictions	Ensemble des redevances seigneuriales, en argent et en nature, par journal, carterée, concade, etc.	Taille et accessoires par mesure agraire, en 1765		
		livres	sols	den.
Vopillon	8 deniers par cartelade de terre 1 sol par cartelade de pré (qq. particuliers payaient en outre un peu de blé)	1	4	5
Laressingle	10 deniers par cartelade		12	4
Montréal	10 d. *id.*	2	6	7
Torrebren	8 deniers par cartelade de terre 2 sols par cartelade de pré plus 3 corvées d'homme	1	13	2
St-Martin d'Albret	3 deniers par journal		6	5
Mezin	15 deniers par cartelade en valeur 3 deniers par cartelade en friche	3	3	6
Damazan	9 deniers par journal	2		
Moncrabeau	6 deniers par cartelade	1	3	4

1. C. 3223, C. 2657, C. 3037.

Digitized by Google

Election d'Agen [1]

		Taille et accessoires en 1769 [2]		
Agen	1 sol par carterée	1	16	10
Lusignan	1 livre 11 sols 3 deniers	3	12	2
Port Sainte-Marie	1 sol	2	10	2
Clermont-Dessous	14 sols	3	4	4
Nicole	1 sol	4	17	9
Tonneins-Dessus	6 sols	2	11	2
Londres	1 sol	1	8	9
Gontaut	1 sol	2	8	10
Marmande	1 sol	1	9	11
Soumensac	13 sols	1	13	7
La Chapelle Marmande	1 sol	2	5	10
Virazel	1 livre 10 sols 6 deniers	2	13	4
Saint-Sauveur	1 sol	1		5
Longueville	12 sols 6 deniers	2	4	4
Clairac	7 sols par carterée 6 d. par maison à une ouverture (par transaction de 1706) 1 sol par maison à plusieurs cheminées	5	11	10
Castillonnès	5 deniers par arpent	5	12	6
Villeréal	1 sol	3	11	8
Tombebœuf	8 sols environ	1	2	7

La quotité des redevances seigneuriales était particulièrement minime dans les juridictions royales dont le roi était seigneur et le duc d'Aiguillon engagiste ; là elles se réduisaient presque sans exception à un cens modique de 1 sol par mesure, comme à Agen, à Port-Sainte-Marie, à Marmande, à Nicole, à Castillonnès, à Villeréal, etc., etc.

1. C. 2657, 3223. (L'évaluation des rentes est de 1764).
2. Tableau fait par Charrière, subdélégué d'Agen en 1769 (cité par Tholin, dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales du Lot-et-Garonne, série E, t. I).

Digitized by Google

Voici, maintenant au contraire, des exemples de redevances seigneuriales fort élevées :

Election de Condom

	Rentes seigneuriales (dans l'ensemble)	Taille
Caumont (L.-et-G.)	Plus de 2 livres par journal; quand les denrées sont chères elles valent plus de 10.000 livres.	1 19 1 (la taille se monte en 1765 à 11.285).
Labarde (Gers)	Rentes évaluées à 4.000	la taille est de 4.200

Election d'Agen

Hautevigne (L.-et-G.)	1 livre 10 sols 10 deniers par journal (savoir 4 picotins froment, 4 picotins avoine et 10 deniers par journal)	1	2	3
Allemans	2 livres 1 sol 8 deniers	1	12	4
Puymiélan	1 livre 3 sols 2 deniers	1	4	11
Laperche	2 livres 7 sols 9 deniers		18	11
Castelmoron	2 livres 6 sols 6 deniers	5	9	11
Montastruc	1 livre 7 sols 8 deniers	1	4	7
Montaud	3 livres 2 sols	3	11	8
Born	3 livres 2 sols	3	9	6
Lastreilles	4 livres 5 sols	1	18	7

C'est ordinairement dans l'Agenais que se rencontrent le plus de rentes seigneuriales élevées, et l'assertion de Dupré de Saint-Maur, que dans plusieurs localités de ce pays les rentes en grains étaient tellement multipliées qu'elles égalaient la taille, se trouve, par les faits, bien vérifiée. A considérer l'ensemble de la généralité, il est évidemment difficile de tirer de chiffres aussi variés et aussi contradictoires, une conclusion générale : ce qu'on peut affirmer, du moins, c'est que dans l'immense majorité, même dans la presque totalité des cas, les rentes seigneuriales formaient un objet notablement inférieur à la dîme, et à plus forte raison aux

Digitized by Google

impositions royales. Vopillon, qui, pour ses fiefs, paye, en 1761, 8 deniers de rente par cartelade, paie, de toutes impositions royales, 2 l. 15 s. 4 d. A Beaumont, en 1762, les rentes sont estimées d'un produit de 100 l.; les impositions royales se montent à 2.284 l. 5 s. 7 d. A Furcès, vers 1765, les fiefs valent 700 l., la dîme 2.556, la taille est de 4.130 l. A Dunes, en 1763, les rentes sont estimées produire 6.000 l.; les impositions royales se montent à 18.981 l. (dont 9.117 pour la taille, 4.033 pour la capitation, 5.841 pour les trois vingtièmes). A Tonneins-Dessus, en 1751, les rentes, au dire des habitants, représentent 1.800 l. [1]; la taille et la capitation, à elles seules, sont de 12.070 l. A Gensac, en 1761 [2], on relève le chiffre de 46.063 l. pour le total des impositions royales, de 4.328 pour celui des rentes. A Saint-Sulpice-de-Roumagnac (Dordogne), il résulte des calculs auxquels se livrent les habitants dans leur cahier que leurs rentes seigneuriales représentent environ 2.000 l.; or le total de leurs impositions est de 5.220 l. On pourrait multiplier ces exemples.

Droits casuels, droit de prélation. — Les rentes, en argent ou en nature, n'étaient, il est vrai, qu'une partie, et une partie plutôt minime, des charges provenant de la féodalité; plus importantes étaient, pécuniairement parlant, les redevances casuelles, dues à mutation de seigneur ou de censitaire (exporle, acapte), et surtout celles qui sous le nom de lods et ventes se payaient lors de la mutation des terres censives par vente ou acte équipollent à vente. On nommait *exporle* le droit dû par le tenancier à chaque mutation de seigneur ou de tenancier et à chaque *reconnaissance* que celui-ci était obligé de passer [3]; très peu élevé, nullement proportionnel à la valeur de la censive, ce droit, quelle que fût l'importance de la tenure, ne dépassait guère deux sols, et souvent se réduisait à quelques deniers [4]. *L'acapte*, plus lourde, y était quelquefois,

1. C. 3217.
2. C. 2876.
3. *Coutumes du ressort du Parlement de Guyenne*, 2 vol., 1758.
4. Exemples tirés du terrier déjà précédemment cité de Caudrot (G. 88) :

Art. 4. 1 maison, 4 journaux, 4 lattes et 7 escats de terre, tenus au devoir de 2 sols et 1 denier de rente, 4 deniers d'exporle et moitié d'acaple, à seigneur ou tenancier muant de part et d'autre.

Art. 5. 1 maison 6 journaux 10 lattes 14 escats, tenus au devoir de 3 sols 7 deniers de

Digitized by Google

mais non pas toujours, ajoutée; elle était en principe du double de la rente annuelle, mais elle était généralement réduite de moitié dans la pratique, de sorte que le tenancier avait à payer double rente, dans les années où il y avait lieu à perception de l'acapte. Beaucoup plus lourd était le droit de lods et de ventes; il était généralement du 12e du prix de la vente dans l'Agenais, du 10e dans le Condomois et le Bazadois, du 8e dans le Bordelais, du 6e dans le Périgord [1]. Ces taux étaient beaucoup trop élevés, et les paroisses, dans leurs cahiers, n'avaient que trop raison d'en réclamer la diminution.

Les seigneurs eux-mêmes l'avaient si bien senti, ils avaient si bien compris que l'exagération de ces droits avait pour conséquence de diminuer le nombre des mutations, d'encourager la fraude, et de réduire leurs recettes, qu'ils consentaient le plus souvent à des remises; des diminutions du quart, du tiers, parfois même de moitié, étaient d'usage si courant qu'elles semblaient devenues des droits [2]. En cas de vente volontaire, notamment, il était à peu près sans exemple que les lods et ventes fussent perçus intégralement [3]. Mais de cette complaisance elle-même risquait de résulter souvent un grave malentendu entre seigneurs et censitaires.

Le droit, pour le seigneur, de préemption sur les biens vendus dans l'étendue de sa directe, ou même de reprise d'un bien vendu moyennant remboursement à l'acquéreur des frais et loyaux coûts, était une conséquence nécessaire des relations créées par la féodalité; il n'était pas possible qu'un seigneur fût forcé de subir un tenancier dont il pouvait ne pas vouloir, ou privé de la faculté de retraire un bien originairement concédé par lui lorsque celui à qui

rente, 6 deniers d'exporle et moitié d'acapte, à seigneur ou tenancier muant de part et d'autre.

Art. 9. 1 maison 3 journaux 7 lattes 15 escats, tenus à raison de 1 sol 2 deniers 1/3 de rente, 1 sol d'exporle et moitié d'acapte.

Art. 11. 1 maison 21 journaux 17 lattes 18 escats, tenus à raison de 16 sols 11 deniers et demi et tiers de denier de rente, 12 sols d'exporle (chiffre tout exceptionnel) et moitié d'acapte.

Etc., etc.

1. C. 2295.

2. Les comptes du duc d'Aiguillon (*Arch. nat.*, H. 622) montrent une remise du tiers ou du quart constamment accordée sur les lods et ventes.

3. Ainsi par délibération du 15 déc. 1780 (G. 1021) le chapitre de Saint-Seurin décidait qu'il ferait remise du tiers des lods et ventes dans le cas de vente volontaire, et n'exigerait le taux intégral qu'en cas de vente aux enchères, licitation, etc.

Digitized by Google

il l'avait concédé voulait s'en défaire. Le droit de *retrait* ou de *prélation* était donc en lui-même fort légitime, et il y a unanimité, dans les cahiers, pour le reconnaître au seigneur. Malheureusement, de nombreux exemples sont là pour prouver qu'en Guyenne l'exercice de ce droit donnait lieu aux abus les plus criants. Même après paiement fait des lods et ventes — ce qui semblait naturellement indiquer que le seigneur acquiesçait à la vente et ensaisinait l'acquéreur [1] — il arrivait fréquemment que le seigneur prétendît exercer le droit de prélation, alléguant, par exemple, soit que la recette des lods et ventes par un fermier ou représentant n'indiquait nullement de sa part renonciation à son droit de prélation et qu'à défaut de renonciation expresse faite par lui, ce droit subsistait intact entre ses mains; soit même que le paiement des lods et ventes avec la déduction d'usage n'avait d'autre effet que de mettre l'acquéreur dans une possession précaire et toujours révocable, et que pour donner à son acquisition un caractère définitif, celui-ci était tenu à payer les lods et ventes en entier ou, en d'autres termes, à payer, outre les lods et ventes diminués de la réduction d'usage, un droit supplémentaire de prélation. Cette théorie aboutissait à distinguer en réalité deux droits, les lods et ventes, toujours obligatoires, et le droit de prélation, facultatif, mais sans lequel un acquéreur restait toujours exposé, pendant de longues années (30 ans), à être évincé, sans autre indemnité que le remboursement du prix de son acquisition. « Les lods et ventes, écrivait le subdélégué de Monflanquin [2], sont fixés au denier 12, sous la remise ordinaire du quart quand on ne prend point le droit de prélation, et quand on demande le droit de prélation, celui qui est chargé du recouvrement exige et perçoit les lods et ventes en entier. » Or, généralement, on ne le prenait point [3],

1. Les formules de reconnaissance féodale le prouvent. « ...Reconnait le s^r Dubergier tenir de la maison noble de Lamothe de Cambes une pièce de vigne de 9 règes de journal... et qu'il sera dû auxdits seigneurs, toutes et quantes fois que ladite pièce se vendra ou partie d'icelle les lods et ventes à raison du 8e du prix de l'acquisition, suivant la coutume de Bordeaux, *si mieux n'aiment lesdits seigneurs user du droit de prélation* ». (29 janvier 1771, C. 3357). — «... Reconnait ledit affévat qu'il appartient au seigneur sur les biens reconnus, tout droit de justice... de prendre et lever lods et ventes, savoir, de 8 deniers 1 des sommes mentionnées dans les contrats de vente ou d'échange, ou retenir les choses vendues par droit de prélation pour en faire à son plaisir et volonté, à son choix » (C. 3352). De semblables formules sont fréquentes.

2. C. 1318. Mémoire sur la subdélégation de Monflanquin.

3. En 1753 et 1754 les lods et ventes perçus pour le duc d'Aiguillon dans les comtés d'Agenais et Condomois se montent à 13.497 livres 15 sols 3 deniers ; les droits de

Digitized by Google

et perdant de vue cette distinction importante, on se tenait pour assuré de sa possession dès qu'on en avait versé les lods et ventes, et on criait à la spoliation s'il arrivait que, le seigneur usant ultérieurement de son droit de prélation, il fallût ou céder la place, ou acquitter ce droit supplémentaire; le danger, cependant, était d'autant plus réel que la jurisprudence du Parlement de Bordeaux, poussant jusqu'à ses dernières limites l'exercice de la prérogative seigneuriale, admettait la cessibilité du droit de prélation [1], de telle sorte que le seigneur avait le droit absolu, dans ce ressort, de céder ou même de vendre à un tiers son droit de prélation s'il n'entendait pas en faire usage. « Le système féodal, disait justement Salviat [2], a introduit peu de droits aussi opposés à la liberté naturelle et par conséquent aussi odieux que celui-ci ». Rien n'était plus exact, et l'on conçoit facilement à quels abus monstrueux pouvait donner lieu un aussi exorbitant privilège. Seguy, curé de Sauveterre-en-Agenais, auteur d'*Observations* [3], parfois déclamatoires et exagérées, sur, ou plutôt contre le régime seigneurial, mais dont les attaques contre le droit de prélation et la manière de l'exercer paraissent amplement justifiées, parle d'un seigneur qui fait payer le droit de prélation au même prix que les lods et ventes et emporte ainsi à chaque vente la 6e partie de la valeur des fonds. Salviat raconte l'histoire de l'acquéreur d'un corps de domaine situé dans la mouvance de plusieurs seigneurs, et dans des conditions telles que tous les prés étaient dans la directe de l'un d'eux, toutes les terres dans celle d'un autre, tous les bois dans celle d'un troisième; prélation fut exercée sur les prés et les bois, de telle sorte qu'il ne resta plus à ce malheureux que des fonds ingrats, stériles et invendables. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la vivacité des plaintes qui s'élèvent dans les cahiers contre le droit de prélation et de leur presque unanimité à réclamer au moins que le seigneur ne puisse plus désormais *prélater* que par lui-même. « Que le droit de préla-

prélation à 37 livres 8 sols (*Arch. nat.*, H. 622). — Le droit de prélation était, en effet, considéré comme odieux, et bien des seigneurs répugnaient à en faire usage.

1. Les Parlements de Bordeaux et de Besançon sont cités comme ceux où la cessibilité du droit de prélation était de jurisprudence; à Toulouse, à Grenoble, le contraire était pratiqué. A Paris aussi et dans la plus grande partie du royaume le retrait censuel était cessible.

2. Salviat, *Jurisprudence du Parlement de Bordeaux*, 1787.

3. Publiées par Mondenard, Agen, 1879.

Digitized by Google

tion soit aboli, dit Ligueux (Dordogne) ; ceux des seigneurs, et heureusement c'est le plus grand nombre, qui ont de la probité et de la religion n'en font pas usage, mais il s'en trouve encore trop qui se servent de ce moyen pour gêner le peuple et quelquefois le ruiner ; un homme fait beaucoup de frais et de démarches pour acheter un peu de bien, vend le sien pour le payer ; le seigneur donne ou vend le droit de prélation à un autre, le véritable acquéreur est frustré, son argent lui reste, se dissipe, il est ruiné. » — « Quoique les lois, dit le cahier de Guitres, ne permettent aux seigneurs d'exercer le droit de prélation... que tout autant qu'ils ne reçoivent point les lods et ventes du contrat, non seulement on nous dépouille de nos acquisitions 29 ans après que nous les avons payées et que le fermier du seigneur les a reçus... mais encore porte-t-on l'abus et l'injustice jusqu'à nous faire payer le droit de prélation après avoir payé les lods et ventes. Il serait à désirer que Sa Majesté mît fin par une loi à de pareilles vexations ». Castillon a dit le vrai mot, sous une forme nette et tranchante : « Que le droit de prélation soit aboli en ce que, n'étant pas pour les seigneurs un droit utile, il sert de prétexte à leurs agents pour exercer contre leurs vassaux un commerce de brigandage ».

Presque aussi vives étaient les réclamations contre l'usage de percevoir des lods et ventes sur la coupe des bois de haute futaie, usage consacré par la jurisprudence du Parlement de Bordeaux, mais qui n'en paraissait pas moins injuste et abusif aux intéressés, On représentait que cette perception excitait les censitaires à couper leurs bois avant l'âge où les lods et ventes devenaient exigibles, faisait ainsi obstacle au bon aménagement des forêts, et était une des causes de la pénurie de bois dont on se plaignait généralement dans toute la province. « Qu'au moins, s'écrie la paroisse de Comberanche (Dordogne), on accorde au tenancier la liberté de couper un arbre de bordage dans un pressant besoin, comme de réparer une charpente ou une charrue ! »

Autres droits seigneuriaux. — Enfin il faut tenir compte d'une foule d'autres obligations ou restrictions, qui, pour être difficilement estimables en argent, n'en constituaient pas moins des charges très lourdes et très pénibles ; corvées seigneuriales : péages « d'autant plus odieux que presque pas un des seigneurs ne fait les réparations

Digitized by Google

ou la garde des chemins » (cahiers de la banlieue de Bazas, de Castillon, etc.); droit de chasse, le plus abusif de tous, qui met à la fois le censitaire dans l'impuissance de protéger ses récoltes contre le gibier qui les dévore et contre le seigneur qui les dévaste; droit de colombier, de garenne; banalités du four, du moulin et du pressoir, dont un économiste périgourdin, Baudeau, avait fait ressortir les multiples inconvénients et dont les cahiers se plaignent avec force : « ..... Les meuniers font beaucoup de vexations, dit Saint-Jory-de-Chalais (Dordogne); ... le meunier prend beaucoup plus qu'il ne ne lui est dû, se prévalant de son droit de banalité; il ne cesse de vexer les uns et les autres... Tout cela est un esclavage et qui mérite d'être réformé pour le soulagement et avantage des peuples ». Toutes ces redevances, souvent les plus vexatoires de toutes, ajoutent aux charges du censitaire un supplément difficile à évaluer, mais certainement considérable, et lui font sentir davantage sa sujétion; sa liberté en est à chaque instant entravée.

Poids total des droits seigneuriaux. — Non moins que pour les impôts royaux et pour la dîme, tout chiffre est ici impossible à fixer. La grande inégalité des charges seigneuriales, leur diversité, le caractère casuel d'un grand nombre d'entre elles, la nature spéciale de plusieurs autres, s'y opposent. Il faut se contenter d'une estimation vague et hypothétique. La paroisse de Villars (Dordogne) en a fait une : elle évalue ses rentes seigneuriales au 15e de ses revenus, soit environ 6 %. Pour tenir compte des droits casuels et des redevances diverses, il faut augmenter ce chiffre, et le porter peut-être à 11 ou 12 %. C'est certainement moins que les impôts royaux et un peu moins que la dîme [1]; c'est cependant beaucoup trop.

(*A suivre*). Marcel MARION.

1. Bien que le taux général des agrières dans la province (au quint, au sixain, ou même au quart) fût beaucoup plus fort que celui de la dîme : mais la dîme était universelle, tandis que les agrières étaient essentiellement locales, et en somme plutôt exceptionnelles.

Digitized by Google

Un épisode de la vie des frères Faucher

LA PROVINCE EN 1814

La région du Sud-Ouest et la ville de Bordeaux plus spécialement furent, en 1814, le centre et comme le foyer initial du mouvement royaliste en France, lequel aboutit au rétablissement des Bourbons.

Au moment où se passent les événements qui vont suivre, la première étape est franchie, le duc d'Angoulême vient d'être accueilli dans la grande cité gasconne le 12 mars précédent, c'est-à-dire près de deux mois avant la venue du roi à Paris, accueilli avec transport par les uns, avec hostilité par les autres, — ces derniers en minorité d'ailleurs, mais singulièrement irrités —, et la tâche du pauvre duc est délicate de modérer l'enthousiasme des uns, de surveiller la conduite équivoque des autres, tout en protégeant ceux-ci contre les abus de la force, d'imposer enfin la paix au sein de l'effervescence de passions suraiguës et parmi les rixes quotidiennes dont l'incident que nous relatons ci-dessous ne serait qu'une de ces manifestations habituelles et banales du temps, s'il n'empruntait un intérêt particulier au nom et à la qualité des personnages qu'il met en scène.

On sait le pittoresque tableau que nous présente l'époque. Gens à cocarde tricolore et gens à cocarde blanche, vieux grognards de l'Empire, de la République; jeunes insolents du nouveau règne, les uns beaux joueurs, bretteurs, le chapeau sur l'oreille, prêts toujours à courir sur le pré ; d'autres, on le verra, aussi querelleurs, moins hardis. Temps d'allure quasi romanesque, temps de toutes les aventures : — les cafés regorgeant de monde, la politique s'égarant jusque dans les ruelles, un papillottement de couleurs, un mélimélo d'uniformes, une cacophonie de langage, des coudoiements très étranges, et puis des restes de vieux usages : des perruques, des souliers à boucles, quelque grand seigneur qui passe — d'un autre siècle, à l'écu très armorié, au titre antique — et croise un

Digitized by Google

parvenu, un anobli de *Buonaparte*, petit sabreur de hasard, fils de manant, et qui le toise. Et de belles dames, de grandes dames, des demoiselles très sages en mousseline blanche, filles de Saint-Denis, d'Écouen ; des marquises en bel équipage, et des valets, et des soldats, et des intrigues de toutes sortes, l'étranger devenu l'arbitre riche à ménager, à exploiter aussi ; Béranger n'a-t-il pas dit : « Nos bons amis les ennemis !... »

A Bordeaux, en mars 1814, le spectacle était d'une allure sans pareille. On devine aisément par l'état d'acuité des passions quelle fermentation s'opérait en cette fournaise, en ce creuset où s'amalgamaient pour la première fois des principes si disparates.

Et tout d'abord, disons qu'il s'agit des jumeaux célèbres, des frères Faucher [1] dont les infortunes vraies et la fin tragique ont été d'ailleurs largement exploitées par l'esprit de parti. Notre récit est de nature plus bénigne, petit drame sans doute, mais dont le dénouement est sans effusion de sang, s'achève sur des paroles de clémence, en formules de conciliation.

C'était aux derniers jours de mars 1814. César Faucher était venu de La Réole à Bordeaux pour affaires, et sur une de ces dénonciations fort en usage alors, et, notons-le, pour cette fois assez motivée, semble-t-il [2], avait été invité à se tenir à la disposition des autorités civiles et militaires ; — ces dernières représentées par les Anglais, et dès lors il pouvait tout craindre.

Or, un des maîtres de ce barreau bordelais si riche alors en hommes de talent, l'avocat Emérigon — lui-même, pour le remarquer en passant, figure singulièrement originale et attachante,

1. César et Constantin Faucher, nés à la Réole le 12 septembre 1760, se distinguèrent durant les guerres de la Révolution et furent promus généraux de brigade en Vendée. Très influents à la Réole en 1814, ils se déclarèrent contre les Bourbons. Pendant les Cent jours, ils se rallièrent ouvertement à Napoléon. Accusés de rébellion en juillet 1815, ils se virent condamnés à mort le 22 septembre. S'étant pourvus en révision, leur avocat nommé d'office s'efforça, mais en vain, de les sauver ; ils furent fusillés le 27 sept. 1815.

V. *Biogr. gén. Hœfer* et *Mosaïque du Midi*. — Travail de M. Gauban, *Revue Catholique* de Bte 1888 : *Procès des frères Faucher*, Bte Cas. Faucher, 1830. — *Procès des généraux César et Constantin Faucher* ; biblioth. hist. — Dalbaret, *Un assassinat juridique*, etc., etc...

2. « Le pays étant déjà livré, lisons-nous dans un livre peu connu dont le seul titre, *Un assassinat juridique*, par Dalbaret, indique assez l'esprit favorable à leur cause « les deux patriotes tentèrent encore un audacieux coup de main en enlevant les postes placés à Saint-Macaire par Lord d'Halouzie ». — De là, la détention de César Faucher et la présente enquête.

Digitized by Google

correspondant de toutes les célébrités de l'époque, intime de Ravez, de Lainé, de Peyronnet, de Martignac, très en crédit auprès des grands, très populaire aussi par sa verdeur proverbiale et les saillies d'un esprit resté toujours jeune [1] — l'avocat Emérigon, disons-nous, membre du Conseil du Prince, n'écoutant que ses sentiments de tolérance et ses désirs d'apaisement, s'interpose généreusement, se fait le porte-paroles de Faucher, recueille les avis favorables, plaide victorieusement la cause de celui-ci, prouvant ainsi sa propre indépendance et cette serviabilité coutumière qui s'exerça maintes fois, comme ici, dans des circonstances quasi ignorées et aux dépens même de ses intérêts politiques que certains l'accusaient pourtant un peu de ménager [2].

C'est de cet événement compliqué d'une assez piquante aventure, tout à fait dans la note du temps, qu'il est question dans les pages suivantes signées de César Faucher [3]. Nous les publierons impartialement, intégralement, sans omettre aucun propos, aucune de ces critiques dont l'amertume se dissimule habilement d'ailleurs, sous la forme un peu poncive, toujours correcte; en cela, croyant non point favoriser telle ou telle partie en cause, mais au contraire permettre au lecteur de trouver dans l'énoncé mesuré et parfois même laudatif des plaintes de l'une, les preuves de la parfaite correction, de la bonne foi et de la mansuétude voulue de l'autre.

Je vous dois bien de la reconnaissance, Monsieur, — écrit le 17 avril 1814 à Emérigon, César Faucher de retour à la Réole après la fin de ces divers

1. Marc-Pierre-Marie Emérigon (1762-1847), successivement avocat très réputé, 1er avocat général, président du tribunal civil de Bordeaux de 1819 à 1847, occupa dans la région du Sud-Ouest une importante situation qu'il devait à son talent, à son esprit, à ses goûts artistiques, à son originalité, à sa longévité aussi. Il mourut à 85 ans en pleine possession de ses remarquables facultés.

2. Ajoutons, pour être complet, qu'il trouva dans la bonne volonté et l'appui du Mal Marmont, rallié des premiers, on le sait, au nouveau régime, un concours très efficace, sans doute, mais qui n'enlève aucun mérite à sa généreuse initiative et aucun de ses titres à la reconnaissance de Faucher, d'ailleurs très dignement exprimée dans une lettre que nous publions ci-dessous.

3. Revenu à la Réole, César Faucher composa un dossier des lettres écrites par lui à ces diverses occasions, et en envoya un exemplaire à Emérigon accompagné du billet explicatif dont nous parlons dans la précédente note. — Un double de ce cahier fut adressée au maire de B*, le comte Lynch, que possèdent les archives municipales de cette ville; quant à l'autre, celui que nous copions ici, il fait partie d'une série de pièces qui nous ont été gracieusement données par la vénérable belle-sœur d'Emérigon, et où nous avons puisé les éléments d'un travail spécial et en cours sur l'avocat devenu plus tard magistrat et personnage influent.

Digitized by Google

incidents — pour vos procédés généreux dans le Conseil du Prince, alors que la prévention y élevait contre moi une voix accusatrice. On se constitue en une espèce de caution morale de l'homme qu'on deffend ainsi et vous m'avez imposé par là l'obligation de vous rendre compte de ma conduite, au moins autant qu'elle a occupé l'autorité.

Les explications que vous et un petit nombre de personnes donnâtes sur les inculpations qu'on nous faisait dissipèrent les soupçons de l'autorité et me firent donner la liberté de retourner à la Réole. Mais le général d'Halouzie [1] ne vous avait pas entendu et je restais sous sa main-mise. Je dus lui écrire la lettre n° 2 ci-jointe. J'obtins de lui la justice que m'avoient rendue les dépositaires de l'autorité française et je me disposais à rentrer dans ma famille lorsqu'il m'arriva une aventure dont je vous prie de lire les détails dans ma lettre n° 3 à M. le comte Lynch [2]. Le n° 4 vous sera expliqué par le n° 5 adressé à M. Lainé [3] au moment de mon départ.

Mon frère et moi devons toujours nous trouver battus des orages politiques par la même raison que le rocher qui s'élève au milieu de la rivière est battu du flux et du reflux. Lui et nous sommes immobiles et ce qui cède aux courants doit constamment nous trouver un obstacle ; *Rectitudine sto*, voilà la devise de mon frère et la mienne. Je sais bien que la force morale ne sauve pas d'un assassinat, mais c'est debout que nous frapperons les réacteurs.

Nous nous honorerons toujours de vous avoir eu pour appui dans cette circonstance et nous réclamons la constance des sentiments qui ont inspiré votre noble conduite. Les hommes qui vous ressemblent exercent une véritable magistrature dans l'opinion et les efforts de la calomnie ne prévaudront jamais contre votre suffrage.

Nous vous saluons, mon frère et moi, avec la plus tendre reconnaissance.

César Faucher, général de brigade.

Après ce préambule, très explicatif, nous abordons le premier incident, celui que l'avocat Emérigon contribua par son obligeante

1. Lord d'Halouzie, l'un des lieutenants du Mal anglais Beresford, commandait les troupes d'occupation à Bordeaux en 1814.

2. 1749-1835. Le véritable instigateur de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux dont il ouvrit les portes aux Anglais, avec lesquels, depuis longtemps, il entretenait des intelligences. Maire de cette ville depuis 1809, comte de l'Empire, il trahit sans vergogne Napoléon aux jours de la défaite et fut d'ailleurs comblé par les Bourbons qui le nommèrent Pair de France.

3. 1767-1835. D'abord avocat de grand talent au barreau de Bordeaux, député en 1808, rédacteur de la fameuse adresse de 1813 à Napoléon en faveur de la paix, il était alors (1814) préfet de la Gironde et venait d'accepter ce poste sur les instances réitérées et personnelles du duc d'Angoulême. Plus tard il devint Président de la Chambre des députés, ministre de l'Intérieur, membre de l'Académie française, pair de France, etc.

Digitized by Google

entremise à dénouer pacifiquement, mais dont le général anglais était resté le suprême arbitre.

N° 2. Au lord, duc d'Halouzie,

Mylord, — Vos avant-postes touchaient à peine l'arrondissement de La Réole qu'on a appelé votre attention sur deux officiers généraux qui parurent avec quelque énergie durant nos troubles politiques, et qu'on suppose avoir une grande influence dans cet arrondissement. Vous avez armé l'autorité civile de vos sollicitudes, et elle a ordonné, pour la sécurité de tous, la rétention à Bordeaux d'un de ces officiers généraux qui s'y trouvait momentanément. Je ne prétends certes pas tracer des limites aux mesures de surveillance que le général d'Halouzie croit devoir prendre pour assurer sa marche militaire, mais si ces officiers généraux qui ont franchi un demi-siècle sont depuis longtemps retirés dans leurs foyers, si après *plus de trente ans de service et près de trente blessures* leur conduite entière a prouvé qu'ils n'aspiroient qu'au repos ; si enfin pendant cette rétention les troupes anglaises ont couvert le territoire de la Réole, sans rencontrer le moindre obstacle de la part des habitants du pays, alors il n'y a plus motif à prolonger l'ostracisme qui frappe l'un de ces officiers généraux et à les ranger tous les deux dans la classe des suspects. L'autorité civile l'a jugé ainsi, elle qui, déjà fixée sur notre compte, avait le devoir néanmoins d'éclaircir les nouvelles préventions que semait la malveillance ; et M. le Préfet me remit hier la parole que je lui avais engagée de ne pas quitter Bordeaux sans son agrément. Mais il me dit en même temps qu'il vous avait envoyé la lettre dans laquelle je répète le même engagement, et il ajouta : *qu'il ignorait vos dispositions.* Je demeure donc lié en quelque sorte avec Votre Excellence, quand j'ai cessé de l'être avec les autorités françaises. Cette situation ne saurait m'inquiéter. Je vais vous parler, Mylord, la langue de la franchise et de l'honneur ; elle est commune aux gentilshommes de tous les pays et votre âme élevée l'entendra mieux qu'une autre.

Mon frère et moi avons payé de notre sang les grades militaires que nous avons conquis, et *nous avons*, comme le disaient vos ancêtres et les nôtres, *gagné nos éperons.* Ils nous appartiennent depuis plus de 15 ans. Nos blessures nous firent déposer nos armes et nous restâmes dès lors étrangers aux querelles des Rois. Nous cultivions en paix nos champs héréditaires. Vous entrez dans notre territoire et avec vous un prince de la dernière dynastie qui régna sur nous. De petites ambitions (qui toujours s'agitent autour des pouvoirs naissants) craignant que l'autorité nouvelle ne jettât les yeux sur nous pour occuper des places qu'elles briguent, nous signalent comme dangereux. Voilà le secret de ces rumeurs qui nous

Digitized by Google

peignent à vous, Général, comme de misérables partisans harcelant ou faisant enlever vos postes, au prince comme des républicains inquiets ou même comme des ennemis de sa maison. Je ne daignerai nous justifier sur aucun de ces points. Quand les places seront données, les rumeurs tomberont et on nous rendra le repos que nous avions il y a trois semaines. Je me borne donc, Mylord, à vous demander la permission de retourner chez moi pour rassurer mon frère et mes amis, calmer même l'opinion alarmée, et jouir de l'indépendance que nos lois nous promettent.

La réponse que je sollicite et que j'attends avec confiance de M. le duc d'Halouzie servira de sauve-garde à deux frères jumeaux qui regardent comme leur patrimoine l'estime des hommes qui ressemblent au noble lord. — C. F.

Bordeaux, 1er avril, Grand Hôtel des Ambassadeurs.

Nous savons, par la lettre même de César Faucher à Emérigon, quelle réponse favorable lui fit le général anglais. Libre, il se disposait à partir lorsqu'un nouvel incident vient mettre obstacle à ce projet. C'est cette aventure très caractéristique que nous conte la lettre suivante écrite par Faucher, alors qu'il était à nouveau consigné par ordre supérieur dans la chambre de son hôtel :

N° 3. A M. le comte Lynch, maire de Bordeaux,

Monsieur le Comte, — Je trouvai hier au soir en rentrant chez moi un capitaine de la garde municipale qui me remit une lettre de M. le Maire par laquelle ce magistrat m'imposait les arrêts jusqu'à nouvel ordre. Je donnai un récepissé de cette lettre avec promesse d'y obéir. L'officier m'annonça alors que j'étais aux arrêts forcés et qu'un sergent auquel il me consigna ne quitterait pas la porte de ma chambre. J'ai passé la nuit et la matinée dans cet état. La lettre de M. le Maire a été écrite par M. le comte Lynch. L'intérêt qu'il m'y témoigne me le prouve de la manière la plus flatteuse. Vous m'avez donné par là, Monsieur le Comte, le droit de vous entretenir comme particulier de détails que je n'aurais pas donnés au magistrat et dont je désire qu'il ne profite que pour adoucir les mesures que lui dicterait sa justice. Ainsi je suis invité à cet épanchement par l'intérêt de ceux dont j'ai à me plaindre, car les agents de la police recueillant les circonstances de faits malheureusement trop publics, pourraient ranger les délinquants dans un ordre de coupables auquel je veux les arracher.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés.

Vous connaissez, Monsieur le Comte, la cause de mon séjour prolongé

Digitized by Google

à Bordeaux. Mon départ était fixé à la nuit dernière. Je dinai hier chez un restaurateur et je me levais de table à six heures lorsque six jeunes gens à cocardes blanches et à petites moustaches entrèrent dans la salle de ce restaurant, et se dirigeant vers moi l'un d'eux me demanda *si je n'étois pas M. Faucher de la Réole?* Sur ma réponse affirmative, ils s'élancent sur moi, me saisissent ; je m'arrachai de leurs mains et ils me dirent au milieu d'injures dont le ton appartient à la dernière classe de la société, *qu'ils me deffendaient de revenir dans cette maison et qu'ils m'ordonnoient de partir de Bordeaux dans le jour même, sans quoi ils me poignarderoient*, etc. Je leur répondis qu'ils avaient pris le seul moyen de m'y faire rester, et je leur demandai leurs noms qu'ils refusèrent de me donner. Je leur dis que je logeais à l'hôtel des Ambassadeurs et que je les y attendrais tous les six. Ils répliquèrent *qu'ils ne vouloient pas se battre avec moi, qu'ils vouloient m'égorger.* Je leur dis avec une véhémence et un accent que justifiait la circonstance, qu'ils étaient de vils assassins et des lâches indignes de porter l'habit dont je voyais l'un d'eux revêtu : c'était celui de *garde royal.* L'un de ces messieurs me dit enfin qu'il se nommait Z... Je ne me rappelle pas avoir jamais vu ce jeune homme dont je n'ai mémoire que comme de l'épouseur d'une fille naturelle produite d'une servante de mon voisinage, laquelle ne crut pas s'élever en devenant la femme du sieur Z... Je sortis bien résolu de rester à Bordeaux toute la journée d'aujourd'hui et de revenir dîner au même restaurant.

Je vacquai à mes affaires.

Je passais à nuit close sur la place de la Comédie lorsque trois jeunes gens se détachèrent d'un grouppe, me joignirent à l'entrée de la rue Sainte-Catherine et me répétèrent les mêmes injures et renouvellèrent les mêmes menaces d'assassinat, etc., auxquelles je répondis de la même manière que je l'avais fait l'après-dinée. Ces trois jeunes gens étaient du nombre des six qui m'avaient assailli quelques heures auparavant. Le sieur Z... n'en était point et je dois dire, au profit de la vérité, qu'il n'avait probablement paru à la première scène que pour me désigner à ses complices.

Je restai la soirée dans une maison dont le chef est « garde royal » ; il savait l'aventure qui m'était arrivée, m'apprit le nom des coupables qui presque tous sont de sa compagnie, et il me dit que ses camarades en étaient très affligés. Je le suis moi-même de tout ceci, Monsieur le Comte, et je suis loin d'entacher Messieurs les gardes royaux du lâche attentat dont se sont souillés quelques misérables qui portent leur habit. J'ai quelques amis parmi ces messieurs et l'un de leurs chefs les plus distingués s'est porté mon défenseur d'une manière trop généreuse dans une circonstance toute récente pour que je ne doive pas faire de distinction.

Digitized by Google

Ce qui m'arrive est dans l'ordre des choses, et était prévu par tous ceux qui savent que dans le développement violent des passions des hommes, l'histoire du temps passé est l'histoire du temps présent, que les révolutions surtout ont une marche uniforme et que ces flux et reflux qu'on nomme *Réactions* entraînent toujours les mêmes accidents. Quelques gouvernants ont pu penser qu'abandonner des acteurs isolés de l'ancien ordre au zèle féroce de leurs nouvelles phalanges, c'était aguerrir leurs jeunes combattants ; à peu près et dans le même esprit que les Spartiates livraient les Ilotes à leurs jeunes guerriers. D'autres gouvernants gémissent de ces accidents, mais ils ne pourroient les arrêter qu'en prenant des mesures dont la vigueur risquerait d'attiédir une ferveur qu'ils ont besoin d'entretenir par tous les moyens. Le prince qui régit cette partie de la France a très certainement les intentions les plus pacifiques et son caractère secondant les institutions qu'il nous promet nous assure un bien-être social que nous avons à peine espéré dans nos rêves philantropiques. Mais il faut passer d'un régime à l'autre. Dans cette transition de l'ancienne loi à la nouvelle, les néophites de la doctrine qui s'élève croyent mériter des palmes en infligeant le martyre à ceux qui ont prié dans le bréviaire qui n'est plus de mode. Ils ne craignent pas de se tromper dans le choix des victimes, ils égorgent sans écouter et disent comme un homme trop célèbre : *Frappons toujours, Dieu distinguera les siens.* D'ailleurs n'est-il pas de principe dans certaine école que l'intention excuse tout?

Pour ce qui nous touche, mon frère et moi, Monsieur le Comte, nous avons paru pendant vingt ans sous des couleurs différentes de celle qu'on arbore aujourd'hui. Ceux qui se montrent les premiers sous le nouveau signe et qui bientôt seront inaperçus, quelqu'étourderie qu'ils fassent pour être remarqués, croient devoir signaler leur bienvenue par quelqu'attentat d'autant plus profitable à leur famosité qu'il aurait troublé davantage l'ordre public. Je me suis trouvé dans la chasse de six limiers de cette espèce. Leur servirai-je de curée? Je ne le crois pas : je ne le crois pas, parce que votre sollicitude a été éveillée; je ne le crois pas, parce que j'aurais, s'il m'en fallait, des auxiliaires et que j'en trouverais dans le corps de Messieurs les gardes royaux eux-mêmes. Au demeurant, je sais bien que je sauverai quelque chose de cette bagarre : c'est l'honneur.

Je vous prie, Monsieur le Comte, de rendre la liberté au sieur Z..., de ne l'ôter à personne à cause de moi, et si vous ne trouvez pas bon de lever mes arrêts aujourd'hui (ce que je désire pourtant beaucoup), de me faire traduire à votre hôtel où je vous demande un quart d'heure d'audience.

César Faucher.

Bordeaux, 6 avril 1814.

Digitized by Google

Petite page d'histoire, où s'accusent si bien et le ton quelque peu emphatique et l'allure pompeuse de l'époque.

Lynch pensa d'abord répondre à ce factum par une lettre dont il fit dès le 6 au soir un brouillon que nous possédons, et qui nous instruit ainsi des propos échangés le lendemain 7, lors d'une première démarche que le maire, s'étant ravisé, fit en personne auprès de César Faucher. Le soir de ce dernier jour, le prisonnier était invité à partir et nonobstant, dans la lettre suivante, posait certaines conditions.

N° 4. — Monsieur le Comte, — Je reçois l'invitation que M. le Maire me fait de quitter Bordeaux le plus tôt possible et j'y obéirai, mais je le prie d'observer que toutes convenances seraient sauvées si j'avais la faculté de ne partir de Bordeaux que par la marée de quatre heures demain après-midi ; je pourrai alors aller diner dans le même restaurant dont quelques cervaux (*sic*) brulés ont voulu me défendre l'entrée; passer dans cette même rue Sainte-Catherine au scandale de laquelle ils m'ont répété les mêmes menaces d'assassinat, etc., enfin je ne quitterais pas Bordeaux ou comme un proscrit, ou comme un fugitif ; il ne peut être dans l'intention d'aucun des dépositaires de l'autorité de me donner cette couleur ; il vous est facile d'éviter tout fâcheux événement, résultat de mon apparution dans ces lieux que m'ont interdit quelques mauvaises têtes, pour ne pas dire plus. C'est de faire appeler le sieur X..., fils du notaire, et son lâche complice qui, je crois, se nomme Xx..., mais le sieur X... vous le dira positivement, et de leur défendre ainsi qu'à leurs deux ou trois camarades tout attentat que je redouterais au demeurant plus pour eux que pour moi, car je déclare que je marcherai armé toute la matinée de demain et que [je] suis résolu à opposer à leur attaque, la plus vive en même temps que la plus légitime défense. Si ces messieurs n'avaient pas refusé de se mesurer avec moi et n'avaient répondu avec audace à mes appels répétés, *qu'ils ne vouloient pas se battre, mais m'égorger*, je ne vous en occuperais pas. En tout état de choses, je désire que votre billet, Monsieur le Comte, porte l'ordre en même temps que l'invitation et qu'après ces mots *que vous partiez le plus tôt possible pour La Réole* vous ayez la bonté d'ajouter ceux-ci *et en tant que besoin seroit vous l'ordonne*. Si, contre mon attente et mon ardent désir, vous me refusez la satisfaction de rester demain à Bordeaux et de m'y promener publiquement, je vous prie encore de m'ordonner de partir cette nuit même.

Vous sentirez, Monsieur le Comte, les raisons de premier ordre qui me font insister sur toutes ces conditions ; je ne veux certainement pas

Digitized by Google

augmenter les embarras du moment présent, mais vous êtes trop bon juge de l'honneur pour ne pas applaudir aux scrupules même de ma délicatesse, si on veut les nommer ainsi. D'ailleurs nous ne mériterions pas les choses flatteuses que le prince vous a dites ce soir de mon frère et de moi si j'en agissois autrement.

Je joins ici, Monsieur le Comte, votre billet pour que vous veuillez bien y faire le changement indispensable que je sollicite. — César FAUCHER.

Bordeaux, 7 avril 1814.

Mais il fallait brusquer les choses; c'est ce que firent sagement Lynch et Lainé.

N° 5. — A M. Lainé, préfet de la Gironde,

Monsieur le Préfet, — Je quitte Bordeaux sans avoir l'honneur de vous voir. Le commandant de la Garde municipale m'escorte jusqu'au bateau qui va me prendre. J'aurais voulu pouvoir rester libre à Bordeaux 24 heures après mes arrêts levés ; l'autorité en a jugé autrement et je cède aux considérations d'un ordre supérieur qui l'ont déterminé et que M. le comte Lynch m'a fait connoitre. Ce magistrat me fit l'honneur de venir me voir hier deux fois et, dans sa première visite, qui dura cinq quarts d'heure, il me parla avec une candeur, une confiance, un abandon qui me pénétra de reconnaissance. Il revint le soir et me dit qu'il avait été convenu entre vous et lui, en présence du prince, qu'il me donnerait l'ordre de partir de Bordeaux le plus tôt possible et que la sentinelle que j'avais à ma porte ne la quitterait qu'au moment de mon départ. Il rédigea cet ordre sur ma table, de la manière la moins pénible pour moi. Il désira vous le soumettre avant de le signer et me le renvoya immédiatement revêtu de sa signature et de votre approbation. J'écrivis à M. le comte Lynch par le retour de son laquais et je lui faisais des observations et des demandes dont vous pourrez juger l'opportunité, car je joins ici une copie de ma lettre. Il m'a envoyé ce matin un homme de sa confiance pour me prier de me désister de projets auxquels il ne pouvait pas se prêter par les considérations qu'il m'avait déduites de vive voix. Quand le poids des circonstances oblige l'autorité à certaines concessions, un administré serait bien répréhensible s'il refusait de fléchir sous les mêmes lois et agravait ainsi la situation des magistrats. Le bon citoyen se résigne sans murmurer. C'est ce que je fais. Lorsque le courant emporte sur des brisants, il faut bien louvoyer entre les écueils, et tout passager doit aider à la manœuvre.

Je vais rentrer à la Réole. Il est infaillible que de nouvelles dénonciations seront portées contre nous; que les plus ridicules impu-

Digitized by Google

tations nous seront faites. On nous attribuera des propos, peut-être même contradictoires comme il est arrivé naguère. La malignité les créera pour nous les prêter et les honnêtes gens les colporteront avec zèle et croiront par là servir la chose. Ces bonnes gens mentiront mais avec bonne foi; ils nous feront beaucoup de mal, mais avec les meilleures intentions du monde. Qu'y faire ? Le méchant porte des méchancetés et le sot porte des sottises, comme les sauvageons portent des fruits acerbes. Je promets bien que mon frère et moi végèterons doucement auprès de notre rocher, mais je ne garantis pas que les sauvageons ne porteront pas de fruits. Nous répondrons à tout fait ou propos précisé qu'on nous imputerait sans même demander le nom du délateur puisqu'on croit devoir souffrir encore ce genre de meurtrier, mais nous garderons le silence devant ces accusations si vagues, si absurdes, d'agitateurs, de boute-feux, de fléaux du Pays, et *Comment prouver*, disait Pascal, *qu'on n'est pas une porte d'Enfer* ?

Nous avons au moins tiré cet avantage de l'acharnement de nos ennemis, c'est que notre conduite depuis 25 ans a été rappellée, scrutée; qu'elle n'a offert aucune action que nous eussions intérêt à cacher et que la reconnaissance déliant enfin sa langue paresseuse a révélé dans le Conseil même du prince des services rendus par nous aux jours du danger.

Vous m'en avez rendu un très grand, Monsieur le Préfet, en me couvrant de votre active bienveillance contre les préventions soucieuses de Lord d'Halouzie. Je n'ai connu toute l'étendue du péril que quand il a été diminué de moitié et je vous dois son entière disparution. Mon frère et moi mieux connus sommes rentrés dans la paix du général anglais et dans celle des dépositaires de l'autorité française. Je m'attends que leur double surveillance aura les yeux sur nous et je le désire. Votre sagacité nous répond que vous n'accueillerez par les calomnies d'une vieille haine de parti ou d'une jeune malveillance dont nous portons les anciennes cicatrices et les stigmates encore récentes, comme vous accueillez les rapports de l'impartialité, dont toutefois les passions prennent si souvent le masque, et nous vivrons avec sécurité.

Je ne perdrai jamais le souvenir de votre obligeance dane cette circonstance et je m'estimerai heureux le jour où je pourrai vous le prouver.

Bordeaux, 8 avril 1814. — César Faucher.

Tel est le récit de cette double aventure.

Comme on a pu le remarquer, le ton de ces lettres est digne, fier, sans arrogance, éloquent parfois et toujours courtois, d'une mesure

Digitized by Google

un peu affectée même. On y rend justice aux sentiments de modération de Lynch, de Lainé, on s'y livre presque à l'éloge du Prince, on s'efforce même d'excuser des mesures que le malheur des temps seul impose aux gouvernements nouveaux, on y fait preuve de vraie grandeur d'âme, de mansuétude pour des écervelés coupables, on y parle de paix, de bonheur, on y gémit sur nos malheurs et il faut chercher vraiment pour percevoir sous la forme parfois emphatique, sous les périodes un peu poncives de l'époque, la trace d'un esprit d'opposition irréductible, d'une hostilité froide, inébranlable, volontairement atténuée, comme voilée sous l'expression laudative, masquée sous les protestations d'innocence et les vœux de conciliation.

Un mot de trop pourtant. « Nous cultivions en paix nos champs héréditaires, » a-t-on pu lire dans la lettre à Lord d'Halouzie. Ici nous sommes contraint de faire une réserve. Il nous revient, en effet, que l'austère vertu de ce temps, pour parler le langage de l'époque, n'allait pas chez beaucoup de gens, et chez les deux frères, plus spécialement, sans un peu de laisser-aller en matière de propriété.

Hommes de guerre, mais hommes d'affaires, à l'affût des ventes forcées, ventes des biens d'émigrés, preneurs au rabais pour cause de guillotine ou guère meilleure, possesseurs ainsi de beaux et importants domaines, acquis à très petits deniers, dans leur bouche « champs héréditaires » est un terme un peu forcé. Vicissitudes des circonstances, dira-t-on. Quoi qu'il en soit, et sans insister, nous nous apitoierons volontiers et de tout cœur sur leur infortune vraie, mais sans outrer une vertu où le scrupule, malgré certaines expressions à l'antique, ne tint pas la première place.

Mais, encore une fois, ce n'est point un débat qu'il s'agit de rouvrir ici, c'est au contraire une double constatation à faire, d'ordre plus inoffensif, que nous avons déjà esquissée.

Et d'abord l'indépendance et le mérite en cette affaire du royaliste Emérigon, conseiller du duc d'Angoulème, nonobstant ici généreux et éloquent défenseur de l'un des jumeaux. « On se constitue en une espèce de caution morale de l'homme qu'on défend ainsi... », lui a dit César Faucher.

Or, n'oublions pas que, peu avant, les deux frères avaient ostensiblement rejeté les ouvertures des royalistes et qu'après s'être jadis

Digitized by Google

(1804) démis de leurs fonctions de sous-préfet et de conseiller général pour ne pas, disaient-ils, servir Bonaparte Empereur, ils venaient et tout récemment de lui offrir leur concours, jusqu'au dernier jour, luttant les armes à la main, et soulignant ainsi d'autant plus leur hostilité aux Bourbons qu'ils ne sortaient de l'inaction que pour soutenir ouvertement leur adversaire.

C'était leur droit sans doute. En ces temps de violences, d'attentats et de trahisons, c'était aussi le droit des autorités royalistes de suspecter leur bonne foi. Pourtant, au Conseil, Emérigon n'hésita pas. Et l'esprit de conciliation du Prince, l'esprit de justice de ses collègues, du Préfet, justifièrent, comme on l'a vu, ses espérances.

Bien plus, qu'on lise cette lettre de Lynch dont nous avons parlé, projet de lettre plutôt, non envoyé, mais libellé de ce qu'il énoncera de vive voix lors de ces deux visites mentionnées dans la lettre 5 de Faucher.

Monsieur,

Ayant été instruit de l'évènement dont vous me donnez les détails dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai dû prendre les mesures convenables pour assurer la tranquillité publique et la sécurité de tous. La disposition où vous convenez que vous étiez vous-même après la première scène, celle de quelques personnes dont vous me dites avoir fait la rencontre sur la place de la Comédie prouve la nécessité de la mesure que j'ai prise.

... Par suite j'ai dû en rendre compte à l'autorité supérieure.

Je ne suis pas assez étranger aux événements présents et j'ai trop de franchise pour ne pas vous dire que vous n'êtes pas non plus assez étranger vous-même à ces événements pour que l'autorité supérieure ne prenne pas en grande considération ce qu'elle doit à des alliés que l'on ne cherche peut-être pas assez à ménager et dont on n'apprécie pas assez la générosité.

... L'intention de S. A. R. est que la tranquillité publique soit maintenue par tous les moyens, que personne ne croye pouvoir venger soi-même sa propre injure.

Une révolution qui n'a causé que des regrets aux perturbateurs du repos public ne doit pas être souillée par des actes de violence. Tous les individus seront protégés, tous seront contenus.

... Comme je connais, Monsieur, vos talents et votre esprit, je me suis laissé aller dans des détails qui auront du moins le mérite de vous dis-

Digitized by Google

traire un moment ; si je ne craignais que vous en tireriez une conséquence hasardée, je vous offrirais, Monsieur, des livres, sachant que vous êtes éloigné de votre bibliothèque. Je serai toujours empressé de faire ce qui vous sera agréable et je vous prie de vous adresser à moi avec confiance.

J'ai l'honneur...

Votre humble et très obéissant serviteur. — Le Comte Lynch.

Impossible d'être plus courtois. Ni menaces, ni haine, encore moins de fanatisme en tout ceci de la part des autorités, et si, d'autre côté, l'accusé se contient, s'il se modère, s'il use de propos mesurés, c'est qu'il a l'air de compter bien moins avec des ennemis prévenus, prêts à frapper, que sur des adversaires loyaux, plutôt sympathiques, différant avec lui d'opinions mais pleins d'indulgence et de bonne volonté. En 1814, on sait qu'il y put faire fond justement.

Ce n'est point mince mérite de la part d'ennemis politiques, quand il s'agit pour eux de se dégager des agitations ambiantes, des sollicitations de l'esprit de parti, quand, dans la rue, parmi la foule, la multitude, on se bat, on se dénonce, que les passions sont excitées et qu'on sait leur résister.

Sans doute, l'année suivante, hélas, il n'en sera plus ainsi... Mais, sans entrer avant dans la question, disons seulement qu'Emérigon nommé d'office [1], en même temps qu'un conseil de défense, fut seul porte-parole de l'Ordre qui le choisit sans doute avec intention comme le plus propre, avec son esprit si subtil, à faire valoir au profit des infortunés les causes de nullité et les motifs de cassation : « Les frères Faucher ont demandé à l'Ordre des Avocats de leur donner des défenseurs, dit-il au début de sa plaidoirie. Cet Ordre qui place la défense des accusés au nombre de ses devoirs les plus impérieux et les plus sacrés, ne pouvait, sans déshonneur,

1. Les avocats de Bordeaux refusèrent, pour des causes qu'on a passionnément discutées, de prendre une première fois la défense des deux frères.

Ravez en particulier, le grand Ravez, le comte Ravez, d'abord avocat à Bordeaux, futur président de la Chambre des députés, Ravez a été à ce sujet l'objet de critiques acerbes dont l'esprit de parti s'est naturellement emparé. Il serait trop long de traiter ici la question. Disons seulement qu'après examen des pièces, après lecture des controverses à ce sujet, et encore que quelques lettres tout à fait probantes aient malheureusement disparu, la grande mémoire de Ravez paraît bien lavée des imputations fâcheuses dont on a essayé maintes fois de la ternir.

Digitized by Google

repousser la demande qui lui en était faite en la personne de son chef ; il amême voulu que l'Ordre tout entier participât en quelque sorte à cette défense ; c'est pour cela qu'il en a chargé l'ex-bâtonnier, le bâtonnier en exercice, le bâtonnier déjà nommé pour la prochaine année du Palais et le plus ancien membre du Conseil de discipline... » Le futur bâtonnier c'était Emérigon. Ingrat début d'une dignité si tristement inaugurée !

Enfin, et surtout regrettons qu'alors, en cette lugubre fin de septembre 1815, le Prince ait été loin de Bordeaux. « Quelle faute d'avoir fusillé les Faucher ! » s'écria la duchesse d'Angoulème quand elle apprit le fatal événement. Le duc, avec son esprit de politique prudente, son simple et honnête bon sens, eût trouvé dans les suprêmes circonstances quelque mesure modérée, quelque solution moyenne, humaine pour tout dire, de celles conformes à sa nature et qu'il avait recherchées une première fois déjà, ainsi qu'il appert du billet suivant écrit de sa main et que nous trouvons dans la collection des Archives municipales de Bordeaux.

« La lettre du comte Lynch à M. Faucher est très bien, mais je pencherais aussi pour qu'il le vît... Si Lord D... [d'Halouzie] ne peut les envoyer [les Faucher] en Angleterre, il me parait beaucoup plus avantageux de s'arranger avec eux que de les garder ici arrêtés... », avait-il écrit à Lynch lors de l'enquête sur les incidents de 1814 que nous avons rapportés.

Coupables ou non, que ne furent-ils, à cette époque, condamnés ! L'Angleterre, c'était l'exil, mais c'était presque la liberté, c'était la vie, c'était surtout pour l'avenir un sanglant souvenir écarté !

A défaut de plus cependant, cet épisode n'en reste pas moins comme un témoignage de l'indépendance d'esprit, du principe de tolérance, de la courtoisie réciproque, observés par les deux parties en une occasion critique ; — sorte de halte, d'accalmie, comme un relâche qui console dans la tempête des événements.

Émile DE PERCEVAL.

Digitized by Google

Le Théâtre de la Foire à Paris

PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIIe SIÈCLE[1].

On a publié, sous le titre de *Théâtre de la Foire*, un recueil en douze volumes, contenant des comédies représentées à Paris sur les scènes foraines pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Encore ce recueil ne représente-t-il pas la totalité de ce qui a été joué à cette époque ; un grand nombre de pièces, faisant partie de la collection Soleinnes, sont conservées dans les manuscrits français de la Bibliothèque Nationale. Ce vaste ensemble, où se rencontrent de vraies perles à côté d'un insupportable fatras, est peu connu et il a été, pour ce motif, l'objet d'appréciations contradictoires. M. Maurice Albert, fils de l'éminent professeur Paul Albert, a entrepris de réhabiliter ce théâtre oublié : son livre, d'une lecture agréable, renferme quelques-unes des scènes les plus ingénieuses dues à la verve des fournisseurs habituels de la Foire. Ce livre soigneusement documenté est plein de renseignements curieux, notamment sur les origines de notre Opéra-Comique[2]. Mais il est si touffu qu'une analyse complète nécessiterait plus d'un article : je me bornerai donc à la première partie, qui est la plus intéressante pour le théâtre de la Foire, à cause des obstacles qu'il eut alors à surmonter.

Faisant un compte rendu du livre de M. Maurice Albert, M. René Doumic, plus académicien que l'Académie, a déclaré que le *Théâtre de la Foire* était rempli de grossièretés et de platitudes telles qu'il faudrait le placer là où Alceste était disposé à mettre le sonnet d'Oronte. Ce serait là la question préalable : nous ne l'adopterons pas. En effet, un excellent érudit, M. Bernardin, veut creuser de plus près les seuls théâtres de la Foire qui sont la partie la plus intéressante du livre de son devancier, et il compte nous donner à ce sujet

1. D'après le livre récent de M. Maurice Albert (Paris, Hachette, 1900).
2. On y peut lire notamment pourquoi notre Opéra-Comique n'a point sa façade sur le boulevard.

Digitized by Google

un beau livre avec des illustrations, empruntées en partie à la Bibliothèque de l'Arsenal[1]

Par conséquent, nous sommes autorisés à réfuter le préjugé qui ferait des spectacles forains du XVIIIe siècle un simple divertissement de bateleurs. Nous y sommes tenus de plus par le nom des auteurs qui ont collaboré au *Théâtre de la Foire*; sans doute nous n'avons ni Molière, ni Regnard, mais nous en avons la monnaie. Pour prendre un exemple particulier, que de fois n'a-t-on pas regretté, et M. Doumic tout le premier, que Le Sage, après *Turcaret*, se soit brouillé avec les Comédiens Français et ait gaspillé son grand talent dans des besognes indignes de lui — qui ne l'empêchèrent pas d'ailleurs d'écrire *Gil Blas*! — M. Maurice Albert a parfaitement remarqué que se brouiller avec les acteurs de la Comédie Française n'était pas, en soi, une preuve de sottise. De plus, les bons auteurs comiques du XVIIIe siècle, à part Marivaux et Beaumarchais, sont de second ordre (encore l'originalité de Beaumarchais paraît-elle bien surfaite). Ces auteurs, Le Sage et ses deux inséparables acolytes Fuzelier et d'Orneval, dont il faut retenir les noms, car ils mériteraient d'être associés à la réputation de l'auteur du *Diable boiteux*, — d'Allainval, cet abbé qui couchait sous les ponts, cet étrange bohême qui nous composa la première comédie où les Israélites soient peints en tant qu'Israélites (elle s'appelle l'*École des bourgeois*), — Dufresny, Piron, encore un homme de grand talent injustement méconnu, Sedaine, Florian, n'avaient pas eu à beaucoup près, dans leurs œuvres destinées à la Comédie Française, l'esprit et la verve qu'ils ont prodigués au *Théâtre de la Foire*, comme si la Comédie Française, au début de l'avant-dernier siècle, avait eu la singulière propriété de glacer les auteurs qui s'y faisaient jouer. — Le plus fin psychologue du XVIIIe siècle, Marivaux, dont la bibliothèque de l'Arsenal recèle des pièces inédites, écrivit originairement pour les Italiens émules des Forains, et y fit son début avec *Arlequin poli par l'amour*, vrai pendant, par avance, de la *Chercheuse d'esprit*, de Favart : La *Surprise de l'amour* italienne (qui a été mise en musique par Ferdinand Poise) n'est-elle pas mille fois plus agréable que la comédie, un peu froide, qu'il donne à la Comédie Française sous ce même titre de *Surprise de l'amour* ?

1. Le Théâtre de l'Odéon a joué récemment le *Monde renversé* et *Arlequin Colonel*, de Le Sage.

Digitized by Google

A des époques fixes, au Carnaval et à l'automne surtout, des foires se tenaient à Saint-Laurent, au faubourg Saint-Martin, — et sur les domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, où est maintenant le Marché Saint-Germain. Ces foires renfermaient d'abord tout ce que l'on voit maintenant à la foire de Neuilly : bateleurs, acrobates, saltimbanques, montreurs d'ours ; il y avait en plus des tréteaux avec de petites salles de spectacle en bois, le vrai *Théâtre libre* de l'époque, où les novateurs ne rougirent pas de s'initier au métier dramatique et y firent parfois fortune. Les célèbres bénédictins, justement attachés à leurs intérêts matériels (il faut les en féliciter pour l'amour du théâtre), protégèrent libéralement les comédiens forains, pour qui intervint (qui s'y serait attendu?) l'ennemi des jansénistes, le promoteur des billets de confession, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont.

Cette haute intervention n'était pas inutile, car la Foire avait de nombreux ennemis.

L'Opéra ne fut hostile aux Forain que pendant peu d'années. L'Académie Nationale de Musique était alors ce qu'elle est aujourd'hui, sauf que ses spectacles nouveaux réussissaient et que les places coûtaient moins cher ; comme aujourd'hui, elle avait un corps de ballet, sur lequel nous sommes édifiés par les dossiers de la Bastille. L'Opéra comprit bien vite l'utilité d'une entente avec la Foire et perçut sur les produits des théâtres forains un tribut annuel de douze mille livres, porté ensuite à vingt mille, puis à quarante mille en raison de leur succès. Cet ingénieux arrangement comblait le déficit de l'Opéra avec les excédents de recettes de l'Opéra-Comique.

Les comédiens italiens étaient aussi des ennemis purement occasionnels de la Foire. Ils étaient venus en France avec leur compatriote Mazarin, qui introduisit chez nous la pièce à grand spectacle. Ils parlaient d'abord italien, puis ils voulurent s'exprimer en français pour être mieux compris du public. La Comédie Française s'y opposait du haut de son monopole. L'acteur Dominique vint trouver Louis XIV et lui dit : « Sire, en quelle langue faut-il que je m'exprime ? — Parle français, répondit le roi — C'est tout ce que je demandais, répondit Dominique. » — Et, malgré le dépit de la Comédie Française, le roi ne se dédit pas de cette concession arrachée par la surprise. Les Italiens furent les dignes précurseurs des Forains ; Regnard, Dancourt, Gherardi surtout, étudié il y a

Digitized by Google

quelques années dans plusieurs articles de la *Revue bleue* dus à M. Jules Guillemot, travaillèrent pour eux. Chassés de France à cause d'une pièce intitulée *la Fausse Prude*, où Mme de Maintenon crut se reconnaître, ils étaient revenus en France grâce à la protection du Régent. — Les conflits des Italiens avec les Forains vinrent de la similitude de leurs sujets (ils possédaient Arlequin comme par indivis), et donnèrent lieu à des pièces de circonstance, dont une au moins est fort amusante, les *Comédiens corsaires*; les Forains partent en course sur la Méditerranée, capturent la troupe italienne et lui font jouer ses pièces devant eux, avec force horions et des critiques, comme Molière, dans l'*Impromptu de Versailles*, en distribuait aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. — Un incident fut particulièrement savoureux : vers le milieu du XVIIIe siècle, les Forains firent courir le bruit qu'un grand musicien italien était arrivé à Paris pour faire représenter une pièce chez eux; les Italiens vinrent l'applaudir à tout rompre; après quoi, on leur montra que la musique était d'un Français. Ils en furent très déconfits. On voit que cette lutte ne dépassa pas les bornes de la courtoisie.

Mais l'ennemie perpétuelle de nos Forains fut la Comédie Française, qui mérite une vedette spéciale. La première scène parisienne que l'Europe nous envie, fut formée en 1680, comme on sait, de la réunion de la troupe de Molière et de celle de l'Hôtel de Bourgogne. Les acteurs portaient le titre de *Comédiens du Roi*; ils étaient alors d'un orgueil insupportable, ils avaient un monopole; aujourd'hui ils n'ont plus que la subvention.

La Comédie Française intervint avec âpreté contre les Forains; ce fut, pendant un demi-siècle, une épaisse avalanche de factums, de procès, d'arrêts interlocutoires par provision, définitifs, bref tout le maquis de la procédure. Il m'a semblé que M. Maurice Albert n'avait pas toujours donné des dates assez précises pour qu'on s'y reconnût. Les Forains ont fait là une belle application de la théorie de Boileau sur l'utilité des ennemis; la lutte décupla leur audace et leur force de résistance; cette guerre avait cela de piquant que la Comédie Française trouvait parmi ses adversaires quelques-uns de ses fournisseurs ordinaires, ensuite remerciés. Rien de plus captivant que ce duel du travail contre la paresse, de la jeunesse contre l'âge mûr, de la nouveauté contre la routine, de la ruse contre la brutalité. Aucune vexation ne fut épargnée à ces malheureux Forains. C'est

Digitized by Google

d'abord la démolition instantanée par autorité du lieutenant de police (aujourd'hui l'on se contente de faire fermer les cafés-concerts pour quelques jours) — tout est reconstruit en un jour, à l'ébahissement des chevaliers du guet; — les fléaux naturels, tels que les incendies, sont naturellement très fréquents dans ces bâtisses en bois, — il faut y ajouter les relâches forcées par suite d'interdictions saugrenues ou de modifications grotesques exigées par la censure qui ne portait pas encore le prénom d'Anastasie : rien n'égala la drôlerie des corrections apportées aux couplets légers par le tragique Crébillon père, si ce n'est les observations morales de Crébillon fils.

Mais les Forains ne se contentent pas de se défendre : ils attaquent; voyez comment ils traitent le feu *Comité de lecture* : « une assemblée de caillettes, de singes et de taupes, jouant le Sénat. » Les Forains passionnent le public, qui fait parfois reculer l'autorité par son attitude menaçante, ils épuisent toutes les juridictions, Conseil d'État, grand Conseil, Parlement. Ils en appellent au roi et à la reine de la main gauche, Mme de Pompadour; Mme du Barry même remontra à Louis XV qu'une belle prérogative du pouvoir absolu était d'empêcher les petits d'être molestés par les grands (pourquoi ce beau zèle se borne-t-il aux comédiens?) et déclarent enfin nos Forains comédiens du roi. Mais pour en arriver là, que de traverses !

La Comédie Française interdit aux Forains de parler; l'Opéra, primitivement, leur défendait de chanter; que faire? Tout simplement créer un genre nouveau, la pantomime, et nous avons l'étrange invention de la *pièce par écriteaux*; de nos jours, on distribue des programmes dans la salle; alors, deux enfants, suspendus aux combles, tiennent des pancartes qui expliquent le sujet d'une scène. L'Opéra s'étant radouci, on fait des pièces à couplets avec musique sur des airs connus; mais la Comédie Française interdit de nouveau de parler : alors les couplets sont entièrement transcrits sur les pancartes, avec indication de l'air; le public les chante en chœur, les acteurs se croisent les bras et ne font que les gestes, tel Livius Andronicus, créateur de la tragédie romaine, lorsqu'il devint enroué sur ses vieux jours : l'autorité n'avait ici rien à dire. — Puis il fut permis de faire parler un seul personnage à la fois; ce fut le monologue; Piron en tira des merveilles dans son *Arlequin Deucalion*, œuvre plus méritoire que sa froide *Métromanie*; celui-ci s'exprime

Digitized by Google

avec tant de variété en s'adressant à des personnages placés à la cantonade que l'on croirait qu'il y a plusieurs acteurs en scène à la fois. L'impresario fut tellement ravi de la pièce de Piron qu'il lui donna tout de suite une bourse de cent écus, ce que n'avait encore jamais obtenu un débutant au théâtre, surtout à la Foire.

Enfin les acteurs purent parler et chanter à volonté, et ainsi naquit l'opéra-comique, le genre éminemment français, où devaient s'illustrer, à la fin du XVIIIe siècle, les compositeurs Monsigny, Grétry et Dalayrac.

Mais, même dans les premières années de leur existence, lors des courts moments de répit que leur laissait la Comédie Française, les Forains s'enhardirent à faire jouer des pièces régulières en trois actes et à plusieurs personnages.

Loin de nous l'idée de nier la grossièreté de certaines plaisanteries et de certains jeux de scène, pour lesquels il est facile de plaider les circonstances atténuantes en réfléchissant à ce qu'était alors un théâtre populaire. Rappelons-nous les sauteurs, les acrobates, les danseurs de corde au milieu desquels paraissaient nos acteurs forains; pensons surtout que la grossièreté du public qui était telle qu'avant Corneille le théâtre était considéré comme un mauvais lieu, n'avait pas entièrement disparu au XVIIIe siècle. Dans le théâtre même que nous sommes habitués dès l'enfance à considérer comme le temple du goût, la Comédie Française, se passa, vers 1760, un incident scandaleux, narré par Edouard Fournier dans *l'Esprit des autres*. Le jeu de scène du turban dans *Arlequin, roi de Serendib*, n'atteint que la civilité et non la morale.

En dépit des circonstances défavorables accumulées autour d'eux, de leur travail hâtif, de l'incertitude du lendemain, les auteurs ont fait preuve d'un grand talent. Bien des pièces de Le Sage peuvent être lues avec agrément par tout le monde. Toutes ont un personnage commun, Arlequin, placé dans une intrigue très simple, pour que tous les spectateurs soient en état de la comprendre, et qui est émaillée de jeux de mots, de jeux de scène le plus souvent variés et spirituels[1], de péripéties qui témoignent de beaucoup d'invention.

L'ingéniosité des auteurs se montre d'abord dans les titres, vrai-

1. Voir dans *Arlequin, roi de Serendib*, la scène d'Arlequin et des voleurs, qui est toute en pantomime.

Digitized by Google

ment suggestifs, qui piquaient tout de suite la curiosité. Les *Chênes de Dodone*, le fameux oracle de Jupiter, sont ici rabaissés au rôle de la *Coupe enchantée* qui annonce aux maris les calamités qui vont fondre sur leur tête. Des voleurs sont cachés dans les arbres, et ces chênes qui marchent devaient autant amuser le public qu'ils effrayaient le pauvre Arlequin. Le tonnerre de Calchas dans la *Belle Hélène* n'est pas plus divertissant.

Qu'est-ce que ce nom étrange de l'*Endriague?* C'est un monstre qui, telle la bête du Gévaudan, faisait preuve du goût le plus délicat et dévorait principalement les jeunes filles ! Qui a jamais entendu parler du *Claperman*, ce facétieux bonhomme hollandais qui sonne les heures et qui rappelle aux maris qu'il ne faut pas toujours dormir?

Parfois le *Théâtre de la Foire* se hausse jusqu'à la comédie de mœurs ; une de ses pièces rappelle sans trop de désavantage la *Mère Coquette* de Quinault : un paysan madré hésite entre la mère et la fille et finit par se décider pour la première, parce qu'elle a le magot. Ces pièces de Piron sont déjà la *tranche de vie*, le théâtre *cruel*, le théâtre *rosse*, que la fin du XIXe siècle croyait avoir inventés.

Après ces généralités, il faut juger par quelques spécimens complets du talent de Le Sage et d'Orneval.

La pièce qui inaugura le *Théâtre de la Foire* est une des meilleures, vrai conte pour les enfants petits et grands, *Arlequin roi de Serendib*. Jules Sandeau l'a reproduit, sans probablement le connaître, dans sa *Roche aux Mouettes*. Quand un étranger débarque dans l'île de Serendib, que les meilleures cartes de l'Inde n'indiquent pas, on lui offre la couronne : pendant un mois il a les mets les plus délicats et les plus jolies femmes, c'est-à-dire les plus précieux apanages de la royauté ; quand on l'a bien engraissé pendant un mois, on le sacrifie et il sert de pâture à ses volages sujets. On peut juger du parti que deux hommes d'esprit ont su tirer d'un sujet aussi fantaisiste. Au dénouement, la grande prêtresse, qui est représentée par Pierrot, reconnaît son ami Arlequin au moment de l'immoler ; il remet le sacrifice à plus tard, sous prétexte que les entrailles des victimes ne sont pas favorables ; ayant écarté les importuns, Pierrot et Arlequin s'en vont bras dessus bras dessous sur un bateau en emportant je ne sais quelle statue. Vous reconnaissez l'allusion à un des plus beaux sujets du théâtre antique, revêtu par la musique de Glück d'une touchante beauté, *Iphigénie en Tauride*. La parodie

Digitized by Google

est un des exercices habituels de l'esprit français et les Forains ne se firent pas faute d'y recourir.

De piquantes scènes ont été fournies à Le Sage par les aventures des captifs chrétiens chez les barbaresques, auxquelles Regnard avait dû son roman autobiographique de *la Provençale*. La plus jolie de ces pièces est le *Corsaire de Salé*[1]. Une jeune Espagnole, Isabelle et sa servante Inès, sont captives d'Ali-Pégelin, corsaire de Salé. Celui-ci et son valet Pierrot en sont naturellement épris, mais ce sont des musulmans respectueux comme on n'en voit guère. « Cédons à notre penchant, disent-ils, puisque nous ne pouvons le vaincre, mais prenons garde seulement que nos femmes ne s'en aperçoivent. » Elles s'en sont aperçues. Lorsque les amoureux des captives arrivent pour les racheter, Pégelin en demande 20.000 écus; les Espagnols se désolent, les captives absorbent un liquide qu'elles croient être du poison. Heureusement Zaïla donne à l'amoureux d'Isabelle un écrin qui a été remis à Pégelin comme part sur une prise ; Isabelle et Inès en sont quittes pour la peur, n'ayant absorbé que de l'eau des Barbades et tout le monde se réconcilie. « Pouvais-je mieux employer ces diamants, dit Zaïla à son mari, qu'à payer votre rançon? »

D'autres scènes d'un ton différent nous montrent un huissier qui vient racheter sa femme[2].

— Si elle veut s'en retourner avec son mari, dit Pagamin, je ne la forcerai pas, mais il la paiera bien cher. C'est le premier mari qui soit venu ici pour cela !..

— Ah! c'est vous, Monsieur Jeannin, dit la femme volage, vous avez pris bien de la peine pour un homme de votre âge.

— Vous n'y pensez pas, Monsieur Jeannin, trois mille écus, vous voulez vous ruiner. Allez-vous-en et me laissez ici deux ou trois ans et après cela vous m'aurez pour rien.

— Qu'entends-je? Ah! perfide, vous m'avez trompé. — Adieu, Monsieur Jeannin, mes compliments à la famille et à nos voisines de la rue Saint-Pierre-aux-Bœufs.

« O la carogne! — Voilà, conclut Rustan, un mari bien payé de ses peines! »

On ne peut prétendre signaler en quelques pages tous les traits curieux qui abondent dans le *Théâtre de la Foire* : citons entre

1. Théatre de La Foire, t. VII, p. 240-93.
2. Les Captifs d'Alger, *Bibliothèque Nationale*, *ms.* fr. 9314, fol. 108.

Digitized by Google

autres la femme médecin et la femme avocat dans le *Monde renversé*. Le premier opéra-comique digne de ce nom eut Piron et Rameau pour auteurs. Avec Favart, qui mériterait d'être connu autrement que comme mari de Mme Favart et qui écrivit la *Chercheuse d'Esprit* et *les Trois Sultanes*, que nos grands théâtres ont représentées récemment, les forains jouèrent l'opéra-comique, et même l'opérette, bien plus voisine de l'opéra-comique que ce genre ne l'est de l'opéra. On leur doit encore le vaudeville à couplets qui faisait florès au temps de Scribe, enfin la *revue* des événements de l'année, dont on ne peut méconnaître les périodes de grande vogue.

En voilà assez sans doute pour prouver que pendant un siècle les auteurs cités au début montrèrent des qualités bien françaises de gaieté et d'esprit. Il faut encore indiquer à leur louange qu'ils ne se jalousèrent pas entre eux et donnèrent de bons exemples de confraternité littéraire. L'influence du Théâtre de la Foire fut si vive, qu'à la fin du XVIIIe siècle, lorsqu'il n'existait déjà plus, Florian prit Arlequin pour personnage principal de ses petites comédies, et en fit le bon mari et le bon père à la mode du jour.

Qu'a-t-il donc manqué au Théâtre de la Foire pour avoir l'immortalité? Ce n'est pas tant le goût et la délicatesse que la profondeur. La pochade, le vaudeville amusent pendant une soirée, rarement davantage : demain nous l'aurons oublié, car nous en aurons vu un qui vaudra le précédent. Ce qui n'est bâti que sur la gaieté ne vit pas longtemps, parce que tout est dans le jeu des interprètes. Qui se souvient aujourd'hui des vaudevilles joués par Arnal, par Gil Pérès, par Lhéritier? Les Forains ont travaillé très vite, pour assurer le pain du lendemain : mauvaise condition pour laisser des chefs-d'œuvre.

Cependant le théâtre du XIXe siècle doit infiniment à celui du XVIIIe. Si Marivaux annonce les proverbes de Musset, si Diderot et Mercier présagent les pièces à thèse, si Beaumarchais a manié le premier la satire politique, le Théâtre de la Foire est le véritable ancêtre de tous les théâtres d'opéra-comique, d'opérette et de vaudeville qui ont fait parfois plus pour la réputation de l'esprit français que les pièces les plus sérieuses. Avoir été le premier dans une époque de décadence est un honneur qui suffirait à effacer l'injuste oubli dont a été victime le Théâtre de la Foire.

PAUL DESLANDRES.

Digitized by Google

Une amie de L'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie

(*Fin.*)

APPENDICES

I. NOTE ICONOGRAPHIQUE

Un contemporain, cité par V. de Saint-Genis, décrit ainsi la personne de Marguerite de France :

« Elle avoit moult grace et miséricorde, des cheveux blonds, couleur d'épis dorés, des yeux châtains, le nez un peu fort, les lèvres grosses, la voix doulce, la peau d'un beau blanc de lait teinté de rose. »

Un bon nombre d'œuvres d'art nous font connaitre ses traits aux diverses époques de sa vie.

D'abord, une esquisse au crayon de l'école de Jean Clouet, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nous la représente vers l'âge de quatre ans. C'est une belle petite fille, joufflue, bien portante, à l'air décidé, œuvre charmante dans sa simplicité un peu fruste. Puis nous la voyons devenue femme, mais avant qu'elle ait quitté la France, dans un dessin assez poussé aujourd'hui à Chantilly, dans un petit portrait peint sur bois de la même collection et dans un autre portrait à peu près de même dimension (quart de nature) depuis peu au musée de Versailles (n° 3181). Ces deux peintures sont de Corneille de Lyon. Celle de Chantilly date de 1548. Elle avait probablement figuré, dans la grande chambre, où l'artiste avait réuni à Lyon « tous les grands seigneurs princes, cavalliers et grandes reynes, princesses, dames, filles de la court de France ». Cette chambre fut visitée en 1564 par Catherine de Médicis, comme le raconte Brantôme[1]. Entre ces deux dates les costumes avaient déjà bien changé. La reine le faisait remarquer en répondant aux compliments que lui adressait le duc de Nemours sur sa beauté : « Mon cousin, je croy qu'il vous ressouvient bien du temps, de l'aage, de l'habillement de cette painture : vous pouvez bien juger, mieux que pas un de cette compagnie, vous qui m'avez veue ainsi, si j'estois estimée telle que vous dites et qui suis estée comme me voilà. » Le portrait de Marguerite qui est à Chantilly avait fait partie des tableaux de la collection Gaignières, cédée au roi en 1711. Mais ces œuvres du XVIe siècle français paraissaient presque barbares à cette époque. Un grand nombre furent mises en vente en 1717 sur les estimations, faites au hasard, de

1. Brantome, t. VII, p. 393-4.

Digitized by Google

l'expert de Troyes. Auparavant le marquis de Colbert de Torcy, chargé officiellement de la vente avait marqué de son cachet toutes les œuvres avant de les livrer aux enchères ; or M. Bouchot a retrouvé derrière le tableau dont il s'agit le cachet de cire rouge des Colbert. On lit sur le portrait que la princesse est âgée de vingt-cinq ans : ce qui donne la date 1548, qui est justement l'année du voyage de la cour de France à Lyon. Cette peinture, vendue à vil prix en 1717, fut donnée au temps de la Révolution à Alexandre Lenoir par un certain Lancet, employé au ministère de l'Intérieur, puis devint la propriété du duc de Sutherland qui la vendit au duc d'Aumale[1]. C'est aussi d'après Corneille de Lyon qu'a été gravé le médaillon de Marguerite placé sur la même page que celui de sa sœur aînée Madeleine dans le *Promptuaire des médailles* de Guillaume de Roville[2].

Plusieurs médailles non plus supposées, mais réelles ont reproduit ses traits.

Nous allons énumérer les médailles qui sont parvenues à notre connaissance, en commençant par celles qui se trouvent à la Bibliothèque nationale :

1° Marguerite en buste de profil, tournée à gauche, moulée en grand relief; travail d'une remarquable finesse, principalement dans la riche ornementation du costume. En exergue : MARGARITA DE FRANTIA D. SABAUDIA. Au revers, la devise : HIC NIHIL EXSPECTES, c'est-à-dire : « Ici, tu n'as rien à désirer, rien à regretter, c'est la perfection ». Travail italien exécuté vers 1560 (n° 352);

2° Profils affrontés d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite (Philibert tourné vers la droite). La figure de Marguerite est d'un travail des plus médiocres. En exergue : PHIL. ET MARG. DUC. SABAUD. Au revers, un paon, — oiseau de Junon, la déesse qui préside aux mariages, — devant un caducée, emblème de paix, avec ces mots : A CONCORDIA ;

3° Une médaille frappée en France après la naissance de Charles-Emmanuel. Elle porte, d'un côté, les profils superposés de Charles, d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de Savoie ; de l'autre, ceux de François Ier, Henri II et François II[3];

4° Profil de Marguerite, tourné à gauche, physionomie fine, distinguée, mélancolique ; en exergue : MARGARITA FRAC. REG. F. D. SABAUDIÆ. Au revers, Minerve en pied, vue de face, portant la lance de la main droite, la main gauche appuyée sur l'égide; en exergue : NATA JOVIS VERTICE. Au-dessous de la figure de Minerve, on peut lire les lettres A. F. que l'on peut interpréter ainsi : *Anteo fecit*. En effet, on sait que ce médailleur travailla pour la duchesse : il a signé la médaille dont il nous reste à parler;

5° Profil de Marguerite, tourné à gauche. Elle est âgée, dans un costume austère, un voile attaché au sommet de sa coiffure lui tombe dans le dos. En exergue, MARGARITA A FRANCIA EMAN. PHIL. ALLOB. DUCIS CONJUX. Le revers est fort curieux. On y voit une sorte de grand coffret carré (peut-être un céno-

1. H. Bouchot, *Les Clouet et Corneille de Lyon*, p. 44-49.

2. D'après le témoignage de la Croix du Maine (*Bibliothèque française*, I, 265), les gravures du *Promptuaire des médailles* sont du Piémontais Georges Reverdi.

3. La dernière de ces médailles est reproduite dans le *Trésor de Numismatique et de glyptique* publié sous la direction de Paul Delaroche, Henriquel-Dupont et Charles Lenormand. *Médailles françaises*, 1re partie, planche XV, n° 7, Paris, 1836, in-fo.

Digitized by Google

taphe) sur lequel sont placées quatre couronnes, d'olivier, de chêne, de laurier, de palme. Au-dessus, apparait, dominant des nuages, une couronne d'étoiles. Au-dessous, deux branches de feuillages de forme très élégante, au bas desquelles on lit le nom d'ANTEO. En exergue : DIU POST FATA NITESCIT. Cette médaille a dû être frappée après la mort de la duchesse, et les mots latins qui l'accompagnent peuvent se traduire : « Longtemps après avoir accompli sa destinée, elle brille encore. »

Le sujet de ce revers se retrouve, en plus grandes dimensions, sur une plaque conservée au musée du Louvre. Le Louvre possède également un médaillon du profil de Marguerite (salle Davillier).

Guichenon signale en outre :

1° Un ducaton, portant d'un côté son visage avec ses qualités, et, au revers, cette devise : *Dominus solus dux ejus fuit* ;

2° Une médaille, portant d'un côté la figure de la princesse, de l'autre, le temple de Janus avec cet exergue : TU SOLA CLAUSISTI, et, au-dessous du temple : SIC OMNIA SERVANTUR. Cette médaille est reproduite dans le tome V de Litta, *Famiglie celebri Italiane*, ouvrage où l'on voit aussi les dessins de plusieurs autres médailles, soit pareilles à celles de la Bibl. Nat., soit différentes. La face de la médaille dont le revers représente Minerve, porte dans Litta une figure de Marguerite différant par l'ajustement de celle de notre collection. Les médailles relatives à Marguerite reproduites dans Litta portent les nos 6, 16, 21, 22, 23, 24, 139. Une d'entre elles, datée de 1560, porte sur la face Emmanuel-Philibert (tourné à droite) et au revers Marguerite tournée à gauche.

Guichenon[1] nous apprend aussi que la duchesse de Savoie eut plusieurs symboles dont la plupart accompagnés de devises latines se voyaient autour de son tombeau. Voici la liste qu'en donne Guichenon. On y reconnaîtra l'esprit, subtil jusqu'à l'énigme, et le goût mythologique du temps. Nous avons rencontré déjà quelques-unes d'entre elles accompagnant la figure de la princesse; mais, isolées, elles peuvent présenter un autre sens : Une méduse en relief avec sa chevelure de serpents : *Rerum prudentia custos* (la prudence est la gardienne des affaires)[2]. — Des serpents enroulés, autour d'un caducée avec la même devise. — Un médaillon vide : *Hic nihil exspectes* (n'attendez rien ici) : c'est-à-dire, il n'y a rien de solide en ce monde. — Un saule desséché, étant éloi-

1. *Histoire de la Savoie*, p. 700 et suiv.

2. Le cabinet des médailles possède, sous deux formes, ce symbole peu aimable de la sagesse de notre princesse. Sur l'une d'un travail beaucoup plus simple on lit *Sapientia* au lieu de *Prudentia*. Signalons enfin dans la même collection une médaille ou jeton portant sous une couronne ducale un écu en losange avec les trois fleurs de lys de France et autour MARGUERITE UNIQUE SŒUR DU ROI. La forme en losange de l'écu indique que la princesse n'était pas encore mariée et la couronne ducale qu'elle était déjà duchesse de Berry. Une autre pièce analogue porte un écu *parti* avec ces mots : MARG. DE FRANCE. D. DE SAV. ET. BERRI. — Au dire de Le Laboureur le symbole qu'elle préférait et qu'elle s'étoit composé elle-même était une branche d'olivier autour de laquelle s'entortillaient deux serpents avec ces mots, employés aussi pour la tête de méduse : RERUM SAPIENTIA CUSTOS. — Le musée de Cluny possède une collection de portraits du XVIe s. en cire colorée et relevée par des ornements dorés, parmi lesquels se trouvent un médaillon de Marguerite de France, et un médaillon d'Emmanuel Philibert ; les œuvres, pleines de finesse et d'élégance, sont dans le style des miniatures de Clouet.

Digitized by Google

gné de l'eau : *Discessu languet amata*, c'est-à-dire l'éloignement la fait flétrir, allusion à l'amour conjugal. — Un pied de chicorée fleurie, ayant à cause de la nuit ses fleurs closes qu'elle n'ouvre qu'au soleil : *Reliquas temno, nam summa recessit*. Je méprise les autres, car la principale s'est retirée. — Une lune dans un ciel semé d'étoiles, accompagné de cet hexamètre.

Nec celsa hac nec clara magis splendescit imago

(jamais son image n'est plus élevée ni plus claire[1]) ou simplement de cette fin de vers :

Diu post fata nitescit.

(Après ses épreuves, elle brille encore longtemps).

Le tombeau de Marguerite à Haute-Combe, décrit par Guichenon, contenait sa statue.

Au cabinet des estampes de notre Bibliothèque Nationale, dans la collection de portraits disposés par ordre alphabétique, à l'article *Savoie* (*Marguerite*), plusieurs gravures nous donnent ou prétendent nous donner les traits de la princesse; mais elles nous paraissent avoir peu de valeur pour l'art ou pour l'histoire, sauf une petite figure en pied qui la représente tenant un petit chien de la main droite. Un bel émail rectangulaire de Léonard Limousin, aujourd'hui dans la collection Édouard André, a passé pour représenter Marguerite de France; mais l'attribution est contestée[2]. Un autre émail, également de Léonard Limousin, daté de 1550 et signé L. L., reproduit authentiquement ses traits; il a fait partie de la collection Spitzer. Un de ses portraits les plus intéressants et les moins connus se trouve dans le livre d'heure de Catherine de Médicis, véritable merveille conservée au Louvre[3]. Ce manuscrit contient les miniatures des membres et alliés de la famille royale : quelques-unes sont des chefs-d'œuvre et doivent être de la main même de Clouet. Une de ces petites peintures représente la reine Claude femme de François Ier avec ses trois filles, Élisabeth, Madeleine et Marguerite. Une autre donne les traits d'Emmanuel-Philibert. La plupart des mêmes personnages se trouvaient dans le livre d'heures commandé par Catherine de Médicis pour sa belle-sœur. La liste détaillée des portraits que Catherine voulait y voir figurer, liste faite par la reine elle-même a été imprimée dans les *Archives de l'Art français* (III, p. 39 et et suiv.)[4]. Qu'est devenu ce manuscrit ? M. Bouchot (*les Clouet*) pense qu'il est à Vicence.

1. Cela veut-il dire que Marguerite ne trouvait jamais plus de plaisir qu'en Dieu ?

2. Voy. L. Bourdery et E. Lachenaud, *Léonard Limousin, peintre de portraits*, Paris, 1897, in-8°, p. 307-312.

3. C'est un volume in-32 dont la reliure au chiffre de Catherine est décorée d'ornements d'or émaillé.

4. A la suite de cette liste de peintures se trouvent diverses commandes d'orfèvreries à l'orfèvre du roi Dujardin, entr'autres : Pour Madame de Savoye, Un mirouer rond san couverque et de l'autre côté pour meetre une pinteure avec la devise que M. de Roysi leur devisera. — Pour M. de Savoye, un per de tablettes de la grandeur de la pinteure que la Royne mère du Roy lui ha monstrée et y sera d'un cousté la dicte pinteure et de l'autre cousté aussi une aultre de pareille grandeur et la devise que M. de Roysi lui dira. — Suit une note de la main de la reine, pressant Dujardin de livrer le tout pour les fêtes de Noël. Elle est datée de Duretal, le xvi° j. de nov. 1571.

Digitized by Google

Les *Portraits des personnages français les plus célèbres du XVIe siècle*, publiés par P. G. J. Niel (in-f° 1835) ne contiennent aucune image de notre princesse. En revanche on la rencontre plusieurs fois dans le recueil de Lord Ronald Gower, *Thrie Hundert French Portraits representing personages of the courts of François Ier, Henri II, and François II, by Clouet*, d'après les originaux conservés à Howard Castle, « le Versailles du Yorkshire ». Cette collection offre un grand intérêt. Voici, avec le n° des planches et le titre, l'énumération des dessins qui se rapportent à Marguerite : Pl. 17, *Madame de Savoie fille de François Ier*. — Pl. 29, *Madame de Sçavoie, estant fille*. — Pl. 30, *Madame de Sçavoie, estant Madame Marguerite*, un des plus intéressants, d'un grand caractère de réalité, certainement fait tout entier d'après nature. — Pl. 81, *Madame de Sçavoie* plus âgée. — Pl. 169, *Madame de Sçavoie*. — Pl. 180, *Madame de Sçavoie étant petite*. Elle a dans ce dessin quatre ou cinq ans de plus que dans celui de la Bibliothèque nationale. C'est une enfant de huit à dix ans, à la physionomie souriante, d'une finesse et d'une distinction exquises, vivement saisie d'après nature, et qui fait penser aux œuvres florentines du XVIe siècle. — Pl. 250, *Marguerite de France, Ætatis suæ IV* (à l'âge de quatre ans [1]).

Marguerite, qui s'était surtout occupée des lettres, n'avait pas, pour cela, négligé les arts : elle accompagnait sur le luth les œuvres de Goudimel. Parmi les peintres de l'Italie du Nord qui vivaient alors, et qui travaillèrent pour le duc et la duchesse, on peut citer, outre Lanini, le plus remarquable, Giorgio Soleri, Valentin Lomellino, Giacomo Vighi dit l'Argente, auteur du portrait en pied d'Emmanuel-Philibert, qui est à Turin [2]. Marguerite, comme nous l'apprend Vasari, commanda au Vénitien Paris Bordone une magnifique peinture « représentant Vénus et l'Amour avec un serviteur, tableau qu'on ne saurait assez louer ». Cependant, ce n'est pas un Italien qui semble avoir joui surtout de sa faveur, mais un allemand, disciple d'Holbein, Christophe Amberger, qui a fait son portrait que l'on voit à Turin. C'est un panneau de 0 m 29 de hauteur sur 0 m 20 de largeur, qui a eu longtemps l'honneur d'être attribué à Holbein lui-même, supposition que dément absolument la comparaison de l'âge que la princesse a sur cette peinture avec la date de la mort d'Holbein [3]. Elle est plus jeune dans le buste qui est à l'entrée du Musée, comme dans les miniatures du manuscrit cité ci-dessus où nous la retrouvons d'abord sous la figure de sainte Marguerite, puis en buste de trois quarts, en face du portrait de son époux [4].

1. La collection d'Howard Castle contient de délicieux portraits d'enfants entre autres celui de « *Maddeleine d'Escosse*. » Vesme (Allessandro) a indiqué un certain nombre des documents iconographiques cités plus haut dans *Saggio d'Iconographia Sabauda* extraits des *Atti della Societa d'archeologia di Torino*. Volume V.

2. Reproduit dans la *reale Galleria di Torino* de Rob. d'Azeglio, et en couleur dans l'ouvrage de Litta.

3. Ce portrait est aussi attribué à Clouet. Il est reproduit dans Rob. d'Azeglio et en couleur dans Litta.

4. Voy. Lanzi. *Histoire de la peinture en Italie, passim*. Roberto d'Azeglio, *la Reale galleria di Torino*. — Alexandro Vesme, *La regia Pinacotheca di Torino* dans *le Gallerie nazionali Italiane, notizie e documenti* anno III, p. 5), Rome 1897, in-4°. — Vasari, t. VII, p. 166 de l'édition de Milanesi : Descrizione delle opere di Tiziano.

Digitized by Google

II. HONNEURS RENDUS A MARGUERITE APRÈS SA MORT

On peut s'étonner de la multiplicité et de la variété des éloges qui accompagnent partout le nom de Marguerite. Sa renommée ne s'étant pas soutenue comme elle le méritait, on serait tenté d'y voir une exagération constante. Mais la comparaison des jugements portés sur elle avec ce que les panégyristes les plus déterminés ont dit des autres princesses célèbres de son temps, aussi bien que l'unanimité de ces louanges, ne permet guère de s'arrêter à cette opinion. D'ailleurs nous sommes loin d'avoir cité tous les textes qu'on pourrait invoquer. Nous réunirons ici quelques indications nouvelles qui n'ont pas trouvé place dans notre récit.

Les témoignages des regrets que causa la mort de Marguerite et des sentiments d'estime et d'admiration qu'elle laissa après elle abondent dans les écrits du XVIe siècle.

Ronsard, qui, né en 1524, était presque du même âge qu'elle, publia : *Le Tombeau de très illustre princesse Marguerite de France, duchesse de Savoye par P. de R. g. v.* (c'est-à-dire Pierre de Ronsard gentilhomme vendômois), Paris, 1575. On peut en rapprocher les vers funèbres en forme d'épitaphe que composa Desportes [1] et les vers de B. d'Elbène, cités plus loin.

Son oraison funèbre fut prononcée lors de ses funérailles dans la cathédrale de Turin par Ange Justinien (Angelo Giustiniani)[2], « excellent prédicateur ». Charles Pascal en fit une en latin publiée l'année même, quelques semaines après, à Lyon [3]. Quelques mois plus tard, Henri III faisait célébrer un service solennel en son honneur à Notre-Dame de Paris. Dans cette cérémonie l'éloge de la princesse fut fait par Arnauld Sorbin, « docteur théologal de Toulouse et prédicateur ordinaire du roi [4] ». L'ouvrage imprimé est dédié à « François fils et frère du roi très chrétien de France, duc d'Alençon, etc. ». Ce prince très corrompu, mais qui n'était pas un sot, dut sourire de se voir, à l'occasion du nom de sa tante, comparé lui-même à une « margueritte », extraite comme elle des « Thrésors de la maison de France, comme l'unique perle de notre espérance après le roi votre seigneur et frère. »

Sorbin prend pour texte le passage bien connu de saint Mathieu (ch. XIII, vers. 45-46), qui avait déjà été cité à propos de Marguerite. Ce texte, d'application peut-être un peu galante pour la chaire, n'en était pas moins ingénieux. Malheureusement l'orateur en a tiré un parti déplorable. Il fait reposer tout son discours sur ce jeu de mots et s'obstine à analyser toutes les qualités qu'on demande ou qu'on peut demander aux perles pour montrer doctement que son héroïne les a toutes réalisées. Ce discours est cependant assez curieux parce que l'auteur, malgré la nature de l'œuvre, n'y laisse échapper aucune occasion de rap-

1. P. 473 de l'édition Alfred Michiels, Paris, 1858, in-12.
2. A. Giustiniani fut évêque de Genève et Annecy de 1568 à 1579.
3. *Caroli Paschali, Oratio de obitu Margaritæ Valesiæ*, Lugdumum, 1574, petit in-4 (*Bibl. Mazarine*, n° 32851).
4. Arnauld Sorbin fut un ami de Ronsard qui lui a dédié un sonnet. Il devint évêque de Nevers.

Digitized by Google

procher les nombreuses maximes morales qu'il emprunte à la Bible, d'autres pensées analogues des auteurs païens, principalement des auteurs grecs.

Si l'on veut avoir une liste plus complète des hommes distingués qui célébrèrent la princesse Marguerite, il faut ajouter à Ronsard, du Bellay, l'Hospital, Jodelle, Grévyn, Brantôme, Desportes, l'Estoile, Sorbin, Pascal, Hilarion de Coste, de Thou [1] et d'autres déjà cités, les noms de Jules César Scaliger (mort en 1558) qui fit un poème latin à sa louange, du gentilhomme savoyard Marc-Claude de Buttet [2], de Bernard de Girard, de Papyre Masson [3], de Scævole de Sainte-Marthe, de Louis Jacob, de Francis Billon [4], de l'illustre écossais Buchanan qui lui dédia, en 1557, sa traduction latine de l'Alceste d'Euripide [5]. Buchanan habitait encore la France et était au service du maréchal de Cossé-Brissac qui l'avait choisi pour précepteur de son fils. Marguerite le connut chez les Cossé-Brissac, l'apprécia et devint sa protectrice comme en témoigne sa préface : *Ad illustrissimam principem D. Margaritam, Henrici secundi Francorum regis sororem.* «Alcestis Euripidis, dit-il, ante aliquot annos a me latinam factam, ad te potissimum, Margarita, principum optima, censui mittendam. Habet enim hœc fabula, quantum ego quidem judicare possum, earum virtutum quas in te non minus agnoscimus quam in Alcestide legentes miramur, adeo

1. Principalement livre 59, chapitre 5.

2. Claude de Buttet, poète de l'École de la Pléïade, fut un des premiers qui s'essaya à faire en français des vers mesurés dans le genre des hexamètres antiques. Cette nouveauté fut une des causes qui le firent connaître et accueillir de Marguerite de Savoie. Sur Claude Buttet et les autres littérateurs savoyards contemporains, voy. Vict. de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. II, p. 50 et suiv. Pour compléter la liste des écrivains qui furent ou purent être en rapport avec Marguerite et Emmanuel-Philibert, voy. : 1° Rossottus (Rossotto). *Syllabus scriptorum Pedemontii*. 1667, in-4° ; 2° Quadrio, *Storia d'ogni poesia*. In-4°, Milan, 1739 et suiv., principalement t. II et III. Il parle notamment de Barth. Delbène (t. II, p. 264), de Flaminio (t. II, p. 262), de Grévin (t. III, p. 125). Il est plus particulièrement intéressant de relever dans ces ouvrages les noms des femmes distinguées, érudites et poètes, qui, contemporaines de Marguerite et vivant, soit en Piémont, soit dans des pays voisins, ont pu être en relation avec elle et formaient, ainsi que le dit Roberto d'Azeglio, comme une couronne autour de son trône : Madeleine Pallavicini, Ottavia degli Scaravelli, Cecilia Gallerano, Camille Scarampi d'Asti, Livia Tornielli de Novare, Marguerite Annara, comtesse de Valperga, Léonora Ravorra, Laura-Beatrice Capello, Ippolita Bobba, noble dame de Casal, Ortensia Clara, d'Alexandrie, Leonora Falletta, enfin Claude de la Rovère dont Rossoto a pu dire : « genere nobilissima, pulchritudine singularis, castitate eximia, omnium fere scientiarum ornavit animum cognitione, inter cetera poesis delectabatur dulcedine ». Ses poésies en langue italienne furent éditées à Venise et à Lucques en 1559, c'est-à-dire l'année même où Marguerite de France devenait duchesse de Savoie. — Baillet aussi, dans ses *Jugements des Savants*, parle de Flaminio (*id.* de 1722, t. IV, p. 389, n° 1287) et de Grévin (*ibid.*, t. IV, p. 425, n° 1313, t. III, n° 932 et t. V, p. 77).

3. Papyre Masson a fait en latin l'éloge assez sommaire de Marguerite sous le titre : *Tumulus Margaritæ*. Dans son éloge d'Emmanuel Philibert, il dit plus simplement, mais mieux, que le duc épousa une princesse « *quæ prudens, docta, pia, humana et liberalis admodum fuit maxime in pauperes et subditos suos.* Dans le *Tumulus Margaritæ*, il invite l'Université de Bourges et l'Université de Turin à prendre le deuil.

4. *Le Fort inexpugnable du sexe féminin*, Paris, 1555, in-f°, p. 32 verso.

5. *Euripidis poetæ tragici Alcestes, Georgio Buchanano scoto interprete*, Lutetiæ, ex officina Michaelis Vascosani, MDLVII, in-4°.

Digitized by Google

expressam imaginem, ut quoties eam in manus sumas, toties tuarum tibi virtutum in mentem veniat necesse est [1], eam cum laudari audies, de tuis moribus judicium fieri, existimes. Eam igitur ad te, ut dixi, mittimus. Quod si audacius a me factum videatur, eam tu potissimum culpam præstes oportet: quæ me tua auctoritate ad scribendum impulisti et in arenam productum omni favoris genere prosequeris et foves. » — L'évêque de Saluces Francesco Agostino della Chiesa pouvait dire près de cinquante ans après sa mort : « Ancor oggi vive fresca la memoria della heroïche virtu de Margherita [2]. » Le Laboureur, qui écrit en 1659, la met au-dessus de toutes les princesses de son temps, et il ajoute : « Elle n'eut pas moins de partage en France que le Roy Henri II, son frère, puisqu'elle régna sur tous les esprits, qu'elle se soumit les cœurs de tous les peuples, et que jamais nom ne fut chanté avec tant d'applaudissements et si peu d'envie, je ne dis pas des muses folastres et burlesques, ny par les poètes mendiants qu'on peut comparer à des vielleurs qui jouent à toutes les portes, mais par les plus illustres personnages de son temps, tels que le chancelier Michel de l'Hospital, etc. ».

Les poètes et les orateurs ne doivent pas suffire pour honorer une telle mémoire. Les artistes doivent aussi la célébrer. Cette idée fait le fond d'un écrit de circonstance assez curieux et assez rare, intitulé : *L'ombre et le tombeau de la très haute et très puissante dame Marguerite de France, en son vivant duchesse de Savoie et de Berry, fait et composé premièrement en langue latine par R. d'Er et puis traduit en français par Endi, imprimé à Turin le 17 oct. 1574 par Baptiste d'Almeida*, petit in-8° [3]. Le style en est singulièrement embarrassé, verbeux, amphigourique; mais il présente quelque intérêt pour l'art, car l'auteur est surtout curieux de nous faire connaître le monument qu'il voudrait qu'on élevât à la princesse. Il insiste sur la *Description tant de l'ichniographie que de l'orthographie, plan et montée* [4], *de la sépulture et mausolée de Marguerite de France duchesse de Savoie et de Berry, traduite du latin en vulgaire Francès pour gratifier les studieux architectes* (qui sans doute ne savent pas le latin). Il y critique avec violence, dans une sorte d'invective en forme, les architectes de son temps qui ne savent plus que mettre un escalier entre deux pavillons. Il y a quelque vérité dans cette boutade. Il espère qu'on fera mieux pour honorer « l'heur du Piémont, le soleil d'Italie. » Car les œuvres d'art et les monuments apprennent « aux ignorants et aux sourds » les faits des grands personnages et des dames « qui ont cet honneur mérité ». Aussi convie-t-il à célébrer la princesse non seulement tous les

1. On s'attend à *sit*; mais il y a bien *est*. Le solécisme est formel... de Buchanan! Quelle consolation pour les écoliers!!

2. *Theatro delle donne litterate con un breve discorso della Preminenza e perfettione del sesso donnesco del signor Francesco Agostino della Chiesa, dottor in leggi* Mondovi, 1620, in-12. L'ouvrage est dédié à Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue. La notice sur Marguerite de France occupe les pages 238 et 239. On y lit : « Di gran longa supero la fama delle piu illustre donne del mondo perche nel nobilissimo animo suo, quasi in lucidissimo specchio, si vedevano unite et in massa raccolta tutte le virtu che essendo disperse in altere regine le resero immortali. Si che stimavano tutti estato mandata del cielo per vera Idea d'ogni gran signora. »

3. *Bibl. Mazarine* n° 32851.

4. On dirait aujourd'hui : élévation.

Digitized by Google

poètes, tous les écrivains, mais les artistes de tous les pays, « tous les Phidias, Janet, Titian, et Michel-Ange. » Janet s'est rarement trouvé en si illustre compagnie, et le témoignage est bon à retenir à l'honneur de la peinture française du XVIe siècle.

Les grands projets artistiques que l'on peut voir indiqués dans notre auteur ne furent pas exécutés. Mais on éleva un monument à Marguerite dans le lieu traditionnel des sépultures de la maison de Savoie, dans l'abbaye de Haute-Combe, sur les bords du lac du Bourget. La description nous en a été conservée par Guichenon, et c'est grâce aux détails qu'il a donnés qu'on a pu après les destructions de la Révolution restaurer en partie cette tombe. On y voyait d'abord « le portrait au naturel de la princesse avec ces mots sur une table de bronze : *Margareta a Francia, Em. Phil. Allo. Ducis conjux.* Au dessous quatre couronnes, d'olivier, de chêne, de laurier, de palme avec ces mots : *His summam meruit cœlo*[1]. Un peu plus bas, gravées sur une table de bronze une inscription latine et une épitaphe en vers français, toutes deux œuvres de B. d'Elbène.

D. O. M. [et] Margaretæ a Francia Eman. Phil. Allobrogum ducis conjugi, integerrimæ Bartholomeus Delbene patricius florentinus Dominæ suæ benegnissimæ cujus prudentia et liberalitate pluribus animi et fortunæ bonis ornatus et auctus fuit ut tanti beneficii memoria posteris alicunde innotesceret parum fidens de carminis a se compositi diuturnitate incidi curavit et posuit. Anno salutis christianæ 1576 post Kalendas novembres[2].

Suivent les vers français. C'est un sonnet qui compte parmi les meilleures pièces que Marguerite ait inspirées. Comme Jacques Peletier, Barthélemy d'Elbène a choisi, non l'alexandrin, mais le vers de dix pieds :

Si la vertu était chose mortelle
Qui comme nous un corps frêle eut vêtu,
J'oserais dire : « Ici gyt la vertu,
L'honneur, les arts enterrés avec elle.

Sans la nommer, assez l'on connaît celle
Qui a toujour le vice combattu
Et ce qui a par la France abattu
L'Hidre à cent chefs qu'ignorance on appelle.

Mais si vertu n'est sujète au tombeau
Ainsi que nous ; ains luit comme un flambeau,
Volant au ciel, quand la terre elle quitte.

Ceux qui de nuit en haut lèvent les yeux,
Voyant reluire un nouvel astre aux cieux,
Diront que c'est l'astre de Marguerite[3].

1. On reconnaît là le thème de la médaille citée plus haut (Bibl. Nat., n° 357).
2. C'est-à-dire le deux du mois.
3. La fin de ce sonnet rappelle un passage d'une pièce de vers que Bernardo Pulci adressait en 1476, juste cent ans auparavant, à Julien de Médicis au sujet de la mort de la belle Simonetta Vespucci dont le portrait par Antonio Pallajiuolo est à Chantilly. D'Elbène s'en est peut-être souvenu. Voy. dans les *Chefs-d'œuvre*, publiés chez Laurens sous la direction de M. H. Jouin, une étude sur ce tableau.

Digitized by Google

Ronsard aurait voulu qu'on gravât sur sa tombe « un blanc pourtrait de cygne » et qu'on plantât sur le monument une Renommée la trompette à la bouche [1].

Une lettre d'Emmanuel Philibert à Jacques de Nemours nous apprend que sa santé et celle de son fils étaient rétablies peu de temps après la mort de la duchesse [2] :

« Mon çousin, puisque la douleur que je m'asseure vous aurez senty de la perte qu'avez fayte d'une si bonne amie et parente que vous estoyt madame ma femme, vous pouvez comprendre quel extrême regret j'en ay dans le cœur, il ne semble nécessaire de vous en dire autre chose par cette [lettre] [3] aussy, à la vérité, ne vous en saurays-je exprimer la moindre partie.. .[Je m'en remets pour cela au porteur] lequel vous fera aussi entendre la grace singullière qu'il a plu à Dieu me faire pour alléger... mon incomparable travail, qui est d'avoir remis en sa première santé le prince mon fils qui a esté en grande extrémit de maladie. Ce 23 septembre 1574. »

Rapprochons de cette lettre suprême une des premières lettres où le duc eut occasion de parler de Marguerite. Elle est adressée à M. du Bouchet et porte la date du 10 novembre 1558. Elle correspond donc tout-à-fait au début des négociations relatives au mariage. Cette lettre est transcrite dans l'*Histoire de Savoie* de Saint-Genis (tome III, documents, n° 38), d'après les archives de Turin.

« Ami et feal, ce matin tant seulement avons reçeu la lettre que vous escripvites du VIIe de ce moys et ensemble sommes esbaiz et malcontent quelle soit venue si lentement, de crainte que la tardivité de la responce ne soist attril buée a notre nonchaloir... Nous sommes mortifiés pour ce que le dit cardina- (de Lorraine) nous a mandé que Madame Marguerite démonstre avoir douté que soyions mal volontiers asseuré au mariage qui s'est prouposé entre elle et nous par la raison des paroles qui furent tenues a la fille du roi sa niepce [4]... véritablement l'instance faite de l'une n'a point esté un mépris de l'aultre, laquelle, dès longtemps et souventes fois, vous, entre aultres, m'avez ouy priser et célébrer Madame Marguerite ainsi que convient aux haultes qualités de sa personne et aux singulières vertus de son courage, desquelles choses je faisais si grand compte que nous nous estimerons heureux si Dieu nous donne une telle partye et croyons certainement, laissant les mocqueries à part, qu'il nous adviendra ce dont tant de foys nous avez menacé, c'est que nous laisserons gouverner à la femme et que prendrons peyne de lui donner tout conten-

1. Puisque nous retrouvons le nom de Ronsard, disons que M. Henri Longnon vient de publier dans la *Revue des questions historiques* (janvier 1902), une étude sur la Cassandre chantée par le poète. Elle ne laisse aucun doute sur la personnalité de l'héroïne. Cassandre Salviati épousa un seigneur de Musset. Alfred de Musset en descend en droite ligne.

2. Cette lettre conservée à la *Bibl. nat.* (man. fr. n° 3236 f° 59) est dictée.

3. Les lettres patentes datées de Lyon 7 octobre 1574 par lesquelles Henri III exempte du droit d'aubaine les officiers, domestiques et commensaux de notre très cher et très amée tante la duchesse de Savoie et de Berry, quand même « c'étant habituez au pays du Piémont, » ils voudraient y continuer leur demeure.

4. Emmanuel-Philibert fait allusion à l'autre projet de mariage avec Claude de France, fille de Henri II. V. ci-dessus, p. 28.

Digitized by Google

tement ». Ces mots, malgré leur forme plaisante, avaient d'autant plus de valeur sous la plume d'Emmanuel-Philibert qu'il passait, surtout alors, pour avoir un caractère indomptable. Ses soldats l'avaient surnommé dans sa jeunesse : *Brise-fer*.

La mort de la princesse semble avoir laissé dans le cœur d'Emmanuel-Philibert une tristesse ineffaçable. Sans renoncer aux affaires, il mena, dès lors, une vie plus retirée, et passa une grande partie de son temps dans ses métairies de *la Vénerie* et de *la Vigne royale*, où il allait chercher la solitude [1].

Le souvenir de Marguerite s'est mieux conservé en Italie qu'en France et Roberto d'Azeglio ayant occasion de parler d'elle dans sa « Reale Galleria de Torino », l'appelle « une princesse incomparable qui fut la gloire et l'ornement de la patrie ».

III. LETTRE D'EMMANUEL-PHILIBERT A L'HOSPITAL

Nous croyons utile de transcrire ici une lettre d'Emmanuel à l'Hospital.

Cette lettre, évidemment inspirée par Marguerite, nous avait échappé ; elle se trouve dans les documents (n° 35) qui accompagnent l'*Histoire de Savoie* de Saint-Genis :

« Monsieur de l'Hôpital, maintenant qu'il a plu a Dieu au moien de cette sainte paix me fère restituer mes Estats, après les affères de la Religion, le plus grand désir que j'aye est de pourvoir au faict de Justice. Estant resolu d'y donner ordre et ne désirant rien de plus que de me faire cognoistre aux peuples pour un prince droicturier, juste et équitable, j'ay bien voulu vous communiquer cette mienne délibération comme à celluy de la vertu et prudence duquel j'ay ferme opinion qu'elles suffiroient a restaurer de grands royaumes descheus et périssants. Si vous prie que veuilliez considérer les moiens que vous sembleront idoines à ce et m'en bailler votre bon advis par escript. En oultre que vous aurez part au mérite, je vous en demeurerai grandement obligé. En vous offrant tout plaisir prierai Dieu, Mr de l'Hospital, vous tenir en santé et longue vie. D'Anvers ce 18 d'Auguste 1559.

« Votre bon amy : E. Philibert ».

On voit que c'est quelques semaines seulement après son mariage que le duc s'adressait à L'Hospital et qu'il n'attendait même pas d'être établi dans ses États pour lui demander ses conseils et ses services.

ROGER PEYRE.

1. V. de Saint-Genis, *op. cit.*

Digitized by Google

COMPTES RENDUS CRITIQUES

E. Horn. — **Sainte Elisabeth de Hongrie**. Paris, Perrin, in-12 de vii-288 p.

S'il y eut des heures marquées de la gloire pour les arts et les lettres, des étapes fameuses desquelles on se plaît à dater, il y eut aussi pour les saints des époques d'apogée qui sont comme un sommet d'où l'on embrasse la série des fortes individualités qui s'affirmèrent par leur grandeur morale. L'humanité ne s'énorgueillit pas seulement de certains peintres, savants ou poètes, elle vénère encore la mémoire de ceux qui lui léguèrent un impérissable héritage de vertus éclatantes. Dans l'ordre de la beauté morale, le xiiie siècle est peut-être l'un des plus étonnants qui soient. Parmi ceux qui illustrèrent ce temps dans le domaine de la sainteté, à côté de saint Louis, de saint François d'Assise, de sainte Claire, de sainte Hedwige, la sainte de Hongrie reste l'une de ces figures dont le charme invinciblement séduit. Tous les actes de cette princesse incomparable nous captivent; sa vie, en toutes ses phases, sollicite notre admiration, notre respect et provoque notre émotion. Ces sentiments divers que nous éprouvions déjà pour sainte Elisabeth, M. E. Horn les a accentués encore en retraçant dans un beau livre l'existence de cette sainte. Avec une très réelle habileté il en a analysé le caractère, indiqué les tendances mystiques et l'orientation charitable dès l'éveil de l'esprit. « Sa première parole, dit-il, fut une prière, sa première action une aumône. » Cette enfance remarquable devait être bientôt traversée de chagrins.

En 1211, une ambassade venant d'Allemagne vint prier le roi André II d'accorder la main de sa fille au fils aîné du landgrave de Thuringe. Le roi ayant accepté ces propositions de fiançailles, de grandes fêtes furent célébrées à cette occasion. Le landgrave, joyeux de la réalisation de ses désirs, tint à rendre agréable à Elisabeth le séjour de la cour. Mais la jeune fiancée avait surtout un vif attrait pour les vérités de la religion. Son goût pour la solitude l'éloignait des réunions de cette cour qui n'eut bientôt pour elle que dédain et jalousie. Ces épreuves devaient s'accentuer encore pour se parachever de chagrins et d'angoisses. En 1216, meurt son fiancé Hermann. Quel allait être le sort d'Elisabeth? La renverrait-on à son père ou la fiancerait-on au jeune duc Louis? C'est ce dernier dessein

Digitized by Google

qui prévalut. Nous n'avons point l'intention d'analyser toute cette existence; nous voudrions seulement signaler les chapitres où M. Horn montre ce que fut la vie conjugale d'Elisabeth. Cette sainte nous apparaît à la fois épouse tendre et chrétienne incomparable. Elle comprit ses devoirs autrement que sainte Amande et sainte Térasie qui, mariées, conservèrent leur chasteté. Elle s'apparente étroitement à sainte Paule, à sainte Monique, à sainte Hedwige, à ces femmes d'un relief supérieur qui, tout en acceptant les obligations du mariage, savent s'engager dans les voies de la perfection. Plus loin M. Horn trace un portrait terrifiant du magister[1] Conrad, confesseur d'Elisabeth, de ce prêtre à figure d'ascète et au verbe éloquent qui, en 1216, avait prêché la croisade dans l'archidiocèse de Brême. Cet homme despotique exerça sur la sainte une influence considérable; elle lui obéit en toutes circonstances, même quand il lui enjoignait de restreindre ses aumônes par esprit de pénitence. A ce propos, M. Horn montre excellemment que la véritable directrice de sainte Elisabeth fut, non la contemplation, mais la charité. Il a su enfin nous émouvoir en nous dépeignant toutes les tribulations qui l'assaillirent. Sainte Elisabeth fut vraiment l'élue de la souffrance, mais sur cette enclume de la douleur Dieu forgea une âme dont le rayonnement dure encore. — Dans ces pages vives, alertes, documentées, M. Horn a fait œuvre d'historien et d'écrivain. Il a su tirer un bon parti des travaux des historiens allemands et hongrois sur la sainte; de plus, ses recherches dans les archives de Hongrie ont été heureuses et nous devons à sa patiente érudition des documents inédits. Certes, le livre de M. Horn ne fait point oublier le monument élevé par Montalembert à la glorieuse Elisabeth, mais, à côté de cet ouvrage, le sien tient son rang et c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

René de Saint-Cheron.

Philippe Monnier. — **Le Quattrocento : essai sur l'histoire littéraire du XVe siècle italien.** Paris, Perrin, 1901; 2 vol. in-8 de vi-343 et iv-464 p.

Ce livre est d'un esprit mûr formé à la culture intensive de la littérature italienne, d'un homme qui sait lire, penser et écrire; car, sous une forme presque toujours élégante, rarement pédante, il nous fait assister au développement de cette culture exquise de l'antiquité qui nous a valu la Renaissance. Pour qui sait beaucoup et a beaucoup retenu, la synthèse ne s'improvise pas, et le mérite de M. Philippe Monnier est d'avoir pu nous présenter en deux petits volumes, d'ailleurs abondamment nourris, l'ensemble de ce xve siècle italien si extraordinairement riche en art, en

1. Ce titre de *magister* équivalait à celui de docteur en théologie.

Digitized by Google

lettres, en nouveauté, en gloire. Et tout apparaît successivement devant nos yeux qui ne demandent qu'à voir, devant notre esprit qui aspire au recueillement : c'est d'abord la politique, étudiée dans la commune florentine et le prince, guerrier, souvent condottiere; c'est la société, ni trop barbare ni trop raffinée, subissant l'influence du paganisme antique et donnant un lustre particulier à la femme, à la beauté; c'est l'Église, plus effacée et affaiblie par le schisme, qui élève à la dignité suprême un mécène tel que Nicolas V ou une célébrité littéraire telle que Pie II; c'est la civilisation nouvelle par où l'antiquité pénètre la vie et qui triomphe par l'humanisme à Venise, à Vérone, à Pavie, à Florence, à Bologne, à Rome, à Naples, partout; c'est le style qui s'élève, l'orthographe qui s'impose, l'éloquence qui prédomine; c'est l'éducation qui se transforme au contact de la discipline antique et l'esprit critique qui naît dans les écoles nouvellement créées; c'est la Grèce, chassée de Byzance, qui s'implante en Italie, et le grec qui s'installe dans la ville des papes, dans celle des Médicis; c'est Florence capitale, centre intellectuel et nouvelle Athènes; c'est Platon substitué à Aristote et le caractère de l'Académie platonicienne « proclamant une réalité supérieure et s'élançant d'un bond à sa poursuite dans le séjour de l'éternelle beauté »; c'est le peuple italien avec sa nature, ses jeux, ses chansons, son culte du beau, son sentiment religieux, sa foi, tel enfin qu'il nous est dépeint par San Bernardino de Sienne; c'est l'art, propriété du peuple, et le peuple client des artisans; c'est le bourgeois protestant contre l'humanisme et les tentatives en faveur d'un retour à l'italien; c'est enfin la Renaissance étudiée dans tout son génie, dans son apogée merveilleux, à la cour de Laurent de Médicis, à Ferrare chez les d'Este, enfin à la cour aragonaise de Naples où plutôt triomphe le mauvais goût.

Mais que cette sèche énumération des chapitres est loin de suffire à montrer tout ce que renferment les deux volumes de M. Monnier! Ils sont de ceux qu'on lit sans fatigue et qu'on ne ferme qu'à regret. Voyez le portrait d'Æneas Sylvius (I, 251), celui de Lorenzo Valla (I, 280), celui de Marsile Ficin (II, 104) ou celui de Laurent de Médicis (II, 26) : même méthode, même talent. Toujours l'auteur s'appuie sur des témoignages contemporains. Et quel défilé de noms illustres à chaque page : Politien, Pic de la Mirandole, Alberti, Pulci, Sannazzaro, Boiardo, Filelfo, Guarino, Beccadelli, Bruni, Bracciolini, Pontano! Toutes les œuvres des humanistes passent au crible de l'analyse, et aussi celles des érudits, des grammairiens, des poètes. « Car, grâce au ciel, il n'y avait pas que des humanistes dans l'Italie du Quattrocento. Les humanistes étaient même l'exception. Il y avait des fils de famille, des gens de loisir, des gens de condition, des bourgeois, des marchands, des maîtres de médecine, des

Digitized by Google

politiciens, des princes, des capitaines, des prélats, des artistes. Et ceux-là avaient autre chose en tête que de plagier Sénèque et d'imiter Cicéron. Ils avaient à gouverner l'État, à vendre leur drap, à conseiller la république, à livrer des batailles, à créer des chefs-d'œuvre, à inventer des machines, à courtiser les femmes, à se divertir : ils avaient à vivre. » (I, 249).

M. Monnier n'expose pas seulement des faits; il conclut, il réfléchit. Je souscris volontiers à cette belle page où il nous montre l'humanité dès lors répartie en deux catégories : ceux qui cultivent l'antiquité et ceux qui la négligent, des gens formant une caste à part; « l'esprit se retranche et s'isole; la pensée se recule de la foule et s'établit sur les hauteurs; l'art prend des lettres de noblesse et se fait patricien; la littérature cesse d'être nationale pour devenir l'expression de quelques spécialistes, professionnels et raffinés; une nouvelle aristocratie, l'aristocratie intellectuelle, est fondée. Les humanistes n'appartiennent pas au commun, ils sont rares; ils n'appartiennent pas au vulgaire, ils sont distingués; et ils mettent leur gloire à se distinguer chaque jour davantage, se détachant irrémédiablement et pour jamais des habitudes, des règles, des lois qui régissent le nombre. Comme ils parlent une langue spéciale, ils gardent des mœurs spéciales; ils ont leurs dieux, leurs héros, leurs exemples, leurs superstitions, leurs croyances, leurs manies, leurs faiblesses, leurs qualités, leurs défauts, leur façon de sourire, de se présenter, de saluer; ils ont leurs maladies et leur hygiène; leur santé n'est pas celle de tout le monde, et Marsile Ficin codifiera dans un petit livre leur régime, leur boisson, jusqu'à la manière dont ils doivent travailler et faire l'amour. (I, 327 et 329).

Charmante, cette description de la cour de Laurent de Médicis, où tout chante et sourit au milieu d'un décor élégant et somptueux de marbres, de fêtes, de fresques et de tournois : « Heureuse époque, où tout ce qui compte, pour compter, doit être initié à la vie supérieure de l'esprit depuis le podestat qu'on accueille jusqu'au condottiere qu'on emploie, depuis l'ambassadeur qu'on envoie à l'étranger jusqu'à celui qu'on en reçoit, Pandolfo Collenuccio qui laisse la forteresse du Bargello pour improviser des sonnets amoureux, le capitaine Federigo di Montefeltro qui ne demande pour sa part de butin de Volterre qu'un livre hébreu, l'ambassadeur Acciajuoli qui traduit Aristote, l'ambassadeur Barbaro qui corrige les textes de Pline! Et un chancelier de Laurent n'est pas qu'un bureaucrate asservi aux tristes besognes des écritures, c'est un esprit gracieux, disert, orné; capable comme Pietro Bibbiena de composer une élégie latine contre l'ennemi vénitien; de s'associer aux dialectiques platoniciennes comme Nicolò Michelozzi; de fêter en latin son maître et sa mai-

Digitized by Google

tresse comme Jacopo Bianchelli; de jouer le personnage d'Orphée dans une mythologie représentée à Mantoue comme Baccio Ugolino, et de composer cette mythologie à l'âge de dix-huit ans comme Ange Politien. Le latin est partout, jusque sur la Bible que Verino traduit en hexamètres, aux margelles des fontaines, aux cadres des fresques, aux frontons des tombeaux, au chevet des lits, au flanc des vases, au chaton des bagues, à la garde des épées. » (II, 47.) Que de pages je voudrais encore citer, par exemple celle où nous voyons ces Italiens, ne pouvant être Pétrarque, se contenter d'être Burchiello (II, 263), et le tableau très vivant de la cour d'Este (II, 347). Mais je suis obligé de me borner.

M. Monnier n'est pas seulement un fin lettré; il fait preuve d'érudition dans la bibliographie des auteurs italiens du xve siècle qui termine le tome II et clôt dignement cet ouvrage vraiment suggestif et passionnant.

Henri Stein.

Edouard Rott. — **Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés.** Paris, Alcan, 1900, T. I (*1430-1559*), gr. in-8 de v-608 p.; T. II (*1559-1610*), 1902, gr. in-8 de vi-724 p.

Publié sous les auspices et aux frais des Archives fédérales suisses, l'ouvrage que nous signalons ici ne comportera pas moins de neuf volumes divisés en trois séries. La première série (tomes I à VI) doit renfermer l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les ambassadeurs de France en Suisse, de l'origine des relations entre les deux pays jusqu'à la période contemporaine. La deuxième série (tomes VII et VIII) donnera les biographies de tous les agents du gouvernement français en Suisse, ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, attachés. Le tome IX enfin sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel au cours des siècles, dans leurs résidences successives, à Soleure, à Bade, à Bâle, à Lucerne, puis à Berne.

Deux volumes déjà ont paru qui nous permettent de juger, dans une certaine mesure, la portée de l'œuvre à laquelle M. Édouard Rott livre, depuis de longues années, le meilleur de son temps. Dès l'abord, une constatation s'impose, que l'auteur au reste s'empresse d'indiquer lui-même dans sa préface : c'est le caractère uniforme des missions des représentants des rois de France en Helvétie. Il n'est pas question en effet, comme à Rome, à Madrid, à Londres ou à Venise, de conclure des alliances momentanées, de traiter de la paix, de procéder à des échanges de territoire, de préparer des conventions matrimoniales. Non. Il s'agit uniquement d'interpréter les clauses et d'assurer l'exécution d'un traité

Digitized by Google

autour duquel gravitent les intérêts généraux et particuliers des deux nations, et de maintenir l'union séculaire entre une ambitieuse et puissante monarchie et un peuple pauvre, mais fier et jaloux de son indépendance. Aussi des considérations politiques détaillées ne sont-elles pas nécessaires pour expliquer les rapports diplomatiques entre les deux pays voisins, et M. Rott a-t-il pleinement raison d'entrer en matière, sans longs préambules, en racontant dans une notice succincte consacrée au règne de Charles VII, les débuts des relations de la royauté des Valois avec la « Ligue de la Haute Allemagne ». De 1430 à 1461, et, plus tard, sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII, les ambassadeurs envoyés en Suisse ne furent chargés que de missions temporaires. Après les avoir énumérées minutieusement, M. Rott en fait l'histoire avec une conscience, une clarté, une méthode rigoureuses, et cite, autant qu'il en est besoin, les pièces à l'appui, les sources originales qui lui ont permis de reconstituer le détail de négociations dont la nature, encore une fois, varie peu. La grande affaire est, avant tout, de lever des troupes pour le service de la Couronne de France, puis de les solder. A partir de l'année 1522, des relations régulières s'établissent entre François Ier et ses anciens adversaires de Marignan. Un ministre permanent est accrédité auprès du corps helvétique. L'ambassade de France en Suisse est créée.

Le tome premier s'arrête à la mort de Henri II. Le second, sorti de presse cette année, contient la liste de tous les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, ainsi que des chargés d'affaires aux ligues de Suisse, sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, avec la date de leurs instructions, de leurs lettres de créance, et l'indication de leurs résidences si variées; il contient de plus l'histoire de l'ambassade ordinaire, en Suisse, pendant ce laps de temps; l'histoire enfin des missions extraordinaires soit auprès du corps helvétique, soit auprès des Ligues Grises (Grisons, Coire), soit auprès des républiques du Valais et de Genève. L'exposé de l'érudit historien qu'est M. Rott est forcément un peu aride et sec; du moins est-il simple, net et précis à souhait. Afin de faciliter les recherches aux travailleurs, il se trouve à la fin de chaque livre une table des chapitres, une table alphabétique des matières, une table des noms de personnes et une table des noms de lieux.

Émile Couvreu.

Georges Lacour-Gayet. — **La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV.** Paris, Champion, 1902, in-8 de x-571 p.

Les études d'histoire maritime ont pris en France, depuis quelques années, un véritable essor. Après avoir été presque complètement négligées pendant longtemps, les voici qui commencent à retenir l'attention

Digitized by Google

d'un certain nombre de spécialistes et qui leur fournissent matière non seulement à d'intéressantes publications de textes et à des articles plus ou moins développés, mais même à des ouvrages considérables. Tel est le cas pour M. Ch. de la Roncière, des beaux travaux duquel il n'est plus besoin de faire l'éloge ; tel est aussi le cas pour M. G. Lacour-Gayet, professeur à l'École supérieure de Marine, qui vient de publier un gros volume sur *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*.

Personne n'avait encore songé à traiter ce sujet, et cependant il méritait d'être étudié, car « la marine du règne de Louis XV a travaillé, elle a lutté, elle a souffert. L'histoire de ses efforts et de ses souffrances est un drame d'un intérêt poignant, dans lequel la marine d'aujourd'hui et notre politique navale peuvent toujours puiser des leçons ». De ces quelques lignes de son *Avant-propos* (p. VII-VIII), M. Lacour-Gayet a, dans le cours de son exposé, fourni des preuves convaincantes; à l'aide surtout de ces Archives de la Marine, encore si peu explorées, dont il est désormais possible (grâce à l'excellent *État sommaire* patiemment dressé par M. Didier Neuville [1]) de connaître les richesses, il a retracé les différentes phases par lesquelles, de 1715 à 1774, a passé la marine militaire française, il a apprécié l'œuvre des différents ministres qui, durant ce long laps de temps, ont présidé aux destinées de nos forces navales ; il a retracé les différentes opérations, si glorieuses parfois, mais parfois aussi trop peu brillantes, qui, de 1723 à 1736, puis pendant les guerres de la Succession d'Autriche et de Sept Ans, ont eu lieu, soit dans les eaux françaises, soit dans les parages américains de l'Océan Atlantique, dans la Méditerranée ou encore dans l'Océan Indien. A l'aide des mêmes sources aussi, M. Lacour-Gayet a longuement analysé les curieux projets de descente en Angleterre qui, à l'époque de Louis XV, ont été en grand nombre soumis au gouvernement; quelques-uns d'entre eux, — celui du comte de Broglie en particulier, très soigneusement élaboré, — devaient sous le Consulat retenir l'attention des collaborateurs de Napoléon Bonaparte dans la préparation de l'expédition d'Angleterre.

A qui douterait encore de ce fait indéniable que, sous le règne de Louis XV, « les destinées véritables de la France ne se jouèrent pas sur les champs de bataille du continent, mais sur les champs de bataille maritimes », l'ouvrage de M. Lacour-Gayet en fournira la preuve convaincante. Que d'autres faits et que de renseignements précieux il est possible d'y trouver, à débuter par une appréciation exacte du rôle joué par Maurepas comme ministre de la marine de 1723 (date où il commença de remplir en personne les fonctions d'une charge qu'il occu-

1. Didier Neuville, *État sommaire des Archives de la Marine antérieures à la Révolution*. Paris, Baudoin, 1898, in-8 de LX-691 p.

Digitized by Google

pait en titre depuis 1715) à 1749! « La frivolité, a finement écrit de lui M. Lacour-Gayet (p. 101), était chez lui comme une écorce, qui a nui à l'appréciation de ses qualités réelles et de son mérite de ministre de la Marine. Tout en restant bien loin d'hommes comme Colbert et Seignelay ou Choiseul, le troisième membre de la dynastie de Pontchartrain occupe une place honorable dans l'histoire de notre administration maritime; on pourra même être tenté d'avoir pour lui des sentiments de sincère estime, si l'on ne perd pas de vue les circonstances si peu favorables avec lesquelles il fut aux prises pendant toute la durée de son ministère. » A ce jugement, dont le chapitre VI fournit la justification, nous souscrivons sans hésiter, après avoir étudié les actes de l'administration coloniale de Maurepas; et nous souscrivons de même à la sévère appréciation portée plus loin sur Louis XV, ce monarque « intelligent, mais pervers, incapable d'une volonté continue et efficace, » pour lequel « il y avait une jouissance plus grande que de savoir ce qu'il devait faire, c'était de le savoir et de ne pas le faire » (p. 431).

Quel intérêt présente, pour celui qui s'occupe de notre histoire coloniale, la *Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, il suffit d'être convaincu que (comme on le disait récemment) « la puissance maritime est une chaîne formée de trois anneaux : la marine militaire, la marine marchande et les colonies[1] », pour s'en rendre compte. Nous avons, pour notre part, salué avec joie l'apparition d'un volume où M. Lacour-Gayet n'a jamais négligé de montrer quels rapports étroits existent entre la marine et les colonies, a débuté par indiquer brièvement quels préjugés existaient en France, au temps de Louis XV, contre l'une et contre les autres, et a écrit avec pleine vérité que « l'effacement de la marine fut la vraie cause des malheurs de Montcalm et de Lally et de la perte de notre empire colonial » (p. 357).

De très précieux appendices (au nombre de 17) donnant la composition des plus importantes escadres et les états de service d'environ 500 officiers de marine, et trois tables soigneusement dressées terminent cet excellent volume, admirablement composé et parfaitement écrit, auquel il ne nous serait possible d'adresser que de rares et minuscules critiques[2]. A quoi

1. Camille Guy, *La Marine et les Colonies* (*R. de Géographie*, t. 50, avril 1902, p. 327).

2. A propos de Bouvet de Lozier, M. Lacour-Gayet aurait pu (p. 201) renvoyer à l'ouvrage de M. E. Fabre, *Une famille de marins. Les Bouvet* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1885, in-8 de 366 p.). — P. 210, ligne 1 : Une faute typographique fait commencer en 1726 et non en 1723 (cf. p. 87) le ministère effectif de Maurepas. — Du témoignage du chevalier de Monteil cité à la p. 242 (note 2), il convient de rapprocher, pour le règne de Louis XVI et la marine marchande, une lettre de Bouvet de Lozier en date du 28 mars 1786 (*Arch. Minist. Colonies, Corr. génér., Sénégal*, car-

Digitized by Google

bon y insister? Mieux vaut, en terminant, remercier M. Lacour-Gayet du service qu'il vient de rendre à la fois à l'histoire et à la patrie. « Bien que, a-t-il écrit à la fin de son *Avant-propos* (p. x), les données des problèmes historiques aient changé depuis le XVIIIe siècle, ou plutôt bien qu'elles aient paru changer, la puissance navale de la France demeure toujours une condition essentielle de sa grandeur dans le monde. » Tous les lecteurs de son livre en seront persuadés; tous répèteront, avec le maréchal de Conflans, que « le bien de la marine ne doit pas être perdu un moment de vue, sans quoi c'est jouer le sort et les avantages du royaume » (p. 19); tous puiseront, dans ce précieux instrument de travail qu'est *la Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, de nouvelles raisons, tirées de l'histoire de la marine du passé, pour aimer la marine du présent et s'intéresser à ses progrès.

Henri FROIDEVAUX.

CASIMIR STRYIENSKI. — **La mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV.** Paris, Plon, in-8 de VII-424 p., avec portrait.

Qu'il se soit rencontré à la cour de Louis XV, dans son entourage, son intimité et sa parenté la plus proche. une figure féminine aux traits honnêtes et vertueux, type accompli de l'épouse modèle et de la mère de famille admirable, voilà qui peut paraître étrange et paradoxal, voilà cependant de quoi l'on ne peut douter après lecture du très intéressant volume où M. Stryienski vient de faire revivre le personnage un peu effacé et méconnu de la propre belle-fille du roi, de la dauphine Marie-Josèphe de Saxe. Sans doute nous connaissions déjà cette pauvre épouse trahie et délaissée que fut Marie Lesczynska, vers qui allaient toutes nos sympathies ; il en faudra faire désormais dériver en partie le courant vers celle que fut sa belle-fille et son amie très fidèle, encore que ses origines

ton 19): le vieux marin s'y inquiète de la fréquence des naufrages de navires partis de Nantes, entre les îles Canaries et la côte occidentale d'Afrique, et se demande si on ne reçoit pas trop facilement au grade de capitaine au long cours. — P. 278, ligne 4 : lire *Maudave* et non *Mandave*. — P. 355, note 1. Le d'Héguerty dont il est question à cet endroit et ailleurs (p. 496 et 502, note 53) a-t-il reçu le titre de chevalier, ou son père l'avait-il déjà auparavant? Il serait intéressant de le savoir pour attribuer à l'un ou à l'autre un curieux manuscrit provenant de la bibliothèque de Chanteloup et conservé à la bibliothèque de Tours (n° 1139). — P. 357. Il semble bien ressortir des positions de la thèse d'École des Chartes de M. Besnier sur Lally-Tollendal (*Positions... des thèses... de la promotion de 1900...*, p. 1-8) que Lally a une lourde responsabilité, encore insuffisamment établie; « si nous avons perdu nos colonies de l'Inde, la faute doit en être imputée au commandant en chef, à ses vices et à son incapacité. » Montcalm et Lally ne doivent donc pas être placés sur le même rang.

Digitized by Google

parussent la destiner à être plutôt sa rivale. Entreprendre un tableau de la cour intime de Louis XV, avec pour centre le portrait d'une princesse si estimable, c'était assurer à pareille étude une originalité certaine et un très vif attrait. M. S. y a atteint, porté pour ainsi dire par les documents dont très habilement il a su découvrir la cachette où ses prédécesseurs n'avaient point songé à chercher. Car Marie-Josèphe de Saxe comptait déjà des biographes et des panégyristes, des détracteurs aussi, au premier rang desquels on a le regret de devoir nommer Michelet. Toute une correspondance intime de Marie-Josèphe avec son frère de prédilection, le prince Xavier, exhumée du fonds Sienkiewicz à la Bibliothèque polonaise de Paris, l'ensemble des dépêches officielles des ambassadeurs de Saxe en France et de France en Saxe et en Pologne, soigneusement relevées aux archives diplomatiques de Dresde et de Paris, telle est la base solide sur quoi M. S. a édifié la présente étude : c'est assez dire combien cette étude est vivante et véridique.

En dépit de dehors séduisants, la situation n'était point enviable qui s'offrait à la jeune princesse saxonne destinée, en 1747, à devenir l'épouse de l'héritier du trône de France. Du milieu bourgeois, modeste et familial où elle a été élevée, elle tombe à la cour la plus brillante, la plus raffinée, la plus dépravée peut-être de l'Europe. Qu'y trouve-t-elle ? Un souverain dominé par une favorite dont son innocence peu avertie doit deviner le rôle et qu'il lui faut, en dépit de ses répugnances, ménager ; une belle-mère, fille de ce même roi Stanislas, au préjudice duquel le trône de Pologne est passé dans la maison de Saxe d'où elle sort ; un mari qui l'accueille, la larme à l'œil, le visage fermé, tout plein encore, veuf inconsolable, du souvenir d'une première femme à laquelle il s'était tendrement attaché ; autour d'elle, des médisances et des courtisaneries ; plus bas, un populaire qui murmure, à sa première grossesse, de ne la point voir assurer, par la naissance d'un fils, la succession au trône. Et cette jeune fille, qui parle mal le français, de beauté plus que médiocre, ignorante de la vie, parvient cependant d'un mot délicat à conquérir le cœur du roi, d'une attention exquise à gagner celui de la reine, par des soins incessants à faire oublier à son mari celle qui l'a précédée dans son affection ; elle s'impose au respect de tous par la dignité de sa vie et devient l'épouse féconde que la France appelait de ses vœux.

Tout cela ne fut point sans heurts ni sans efforts ; car il faut bien reconnaître, avec son historien, que Marie-Josèphe, au cours de sa vie, ne jouit que de rares moments de bonheur. Les préoccupations, les soucis, les deuils de toute sorte ne cessèrent de l'accabler : elle perd son enfant chéri, son « chou d'amour », ce petit duc de Bourgogne, si merveilleusement doué, dont M. S., qui lui a consacré des pages touchantes, dit si

Digitized by Google

bien qu'il fut le Marcellus de la race finissante des Bourbons ; elle perd son mari, qui lui est ravi malgré les soins admirables dont elle l'entoure, et de cette perte garde au cœur une inguérissable blessure ; elle perd sa mère, victime indirecte des brutalités du roi de Prusse ; et rien ne lui est peut-être plus sensible, — car elle a conservé pour les siens le plus vif attachement, — si ce n'est peut-être le spectacle désolant qu'offre son pays d'origine au cours de la désastreuse guerre de Sept ans ; elle rêve d'un avenir brillant pour son frère bien-aimé, le prince Xavier, ce singulier comte de Lusace, au sujet duquel elle s'illusionne singulièrement ; par amour pour lui, elle consent à se mêler de politique et à avoir son « secret », tout comme Louis XV a le sien, et elle voit non seulement s'évanouir successivement toutes ses espérances, mais encore l'affection de ce frère se refroidir pour ne se renouer que péniblement ; très attachée au parti dévot et aux Jésuites, elle voit la faction des Choiseul l'emporter, la congrégation qui lui est chère proscrite, son confesseur obligé de prendre le chemin de l'exil. Et lorsqu'elle meurt elle-même en 1764, la mort lui apparaît comme une délivrance, tant le souvenir des quelques courtes bonnes années où elle a pu pleinement jouir des joies de mère et d'épouse, disparaît noyé sous l'accablement des infortunes privées et publiques dont elle a eu sa trop large part.

C'est sous un jour, on le voit, tout sympathique que Marie-Josèphe de Saxe nous apparaît dans le livre de M. S., et il semble bien que le jugement qu'il porte sur elle doive être celui de l'histoire impartiale ; peut-être, lui reprochera-t-on une bienveillance un peu trop accusée pour cette princesse, quoi qu'il n'ait point cherché à en dissimuler les quelques défauts et qu'il ait notamment montré que Marie-Josèphe fut hautaine et très à l'étiquette ; mais on reconnaîtra aussi qu'il est bien difficile, pour qui vit longtemps dans l'intimité d'un personnage historique, de ne point se passionner favorablement pour lui. M. S, n'a pas dépassé les bornes et ne nous a point donné de Marie-Josèphe de portrait exagérément flatté comme fit naguère du Dauphin, mari de cette princesse, M. le prince Emm. de Broglie. Il importait seulement que la dauphine fût justifiée des critiques assez vives que des contemporains et certains historiens postérieurs ont portées contre sa mémoire ; M. S. y a réussi. Et ce serait déjà assurer à son livre le succès auquel il a droit, si les historiens du XVIIIe siècle n'y devaient trouver aussi une étude très fine et très fouillée, pleine de détails curieux, sur la cour de France à cette époque, des portraits très sûrs et de touche nouvelle de l'entourage royal : il n'est pas jusqu'au roi lui-même qui ne nous y apparaisse sous un jour relativement favorable : s'il fut le déplorable époux que l'on sait, il faut reconnaître en effet qu'il se montra toujours un admirable beau-

Digitized by Google

père : c'était, à la vérité, plus aisé. On doit remercier M. S. d'avoir fait sortir de l'ombre discrète où elle s'effaçait la figure d'une femme à qui restera attaché le titre éclatant de mère des trois derniers Bourbons.

Henri COURTEAULT.

PIERRE COQUELLE. — **L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre. 1735-1788**, avec préface de M. H. WELSCHINGER. Paris, Plon 1902, in-8 de xx-386 p.

« Cet ouvrage, qui est le résultat d'un long et consciencieux travail, me paraît combler une lacune historique regrettable et mettre en lumière une page tout à l'honneur de la diplomatie de l'ancienne monarchie française. » Le jugement que porte ainsi M. Welschinger sur le volume de M. Pierre Coquelle suffit à en indiquer la valeur; il est utile toutefois de signaler brièvement quelques-uns des chapitres les plus intéressants. La correspondance complète du gouvernement français avec ses agents en Hollande, de 1735 à 1787, est analysée avec une sûreté et une clarté soutenues; elle nous permet de suivre, pour ainsi dire jour par jour, notre politique à l'égard de ce peuple qui se mouvait dans le sillage de l'Angleterre, « comme une chaloupe qui suit un vaisseau de guerre auquel elle est attachée », selon l'expression de Frédéric II. On apprend par quel travail lent et persévérant la France parvint à couper le câble qui unissait la chaloupe et le vaisseau et on constate non sans étonnement que Louis XV lui-même s'y intéressa. M. le duc de Broglie nous avait déjà fait connaître le « Secret du Roi »; M. Coquelle, dans les pages consacrées au « Cabinet secret de Louis XV en Hollande », apporte aussi sa contribution piquante à l'histoire de la diplomatie occulte de ce souverain qui eut une connaissance peu commune des cabinets européens, le sentiment exact des besoins de son peuple, mais qui ne sut jamais agir en roi, par indifférence, lassitude ou scepticisme. L'auteur nous montre tout ce que la poursuite des libelles, pamphlets injurieux pour la Pompadour, entraînait de préoccupations pour nos représentants, car il y avait aussi l'influence des maîtresses royales à considérer. Ceci ne se rattache que par les petits côtés aux grandes lignes de notre politique vis-à-vis de la Hollande, mais il était nécessaire de le dire, pour bien faire connaître les difficultés que rencontraient nos envoyés. La France n'a jamais manqué de bons serviteurs; elle n'a pas toujours eu les gouvernants nécessaires à sa grandeur. Il faut indiquer encore parmi tant d'autres, tous intéressants, le chapitre relatif à « l'espionnage en Angleterre pendant la guerre de Sept ans ».

Il est peut-être regrettable que M. Coquelle ait rédigé son important travail presqu'uniquement d'après les Archives du Ministère des Affaires

Digitized by Google

étrangères et qu'il ne l'ait pas fait suivre d'un index alphabétique, car son volume devra être incontestablement consulté pour les travaux sur la politique extérieure de la France au XVIIIe siècle et pour l'histoire même de la Hollande.

André AUZOUX.

J.-J. JUSSERAND. — **Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France.** Paris, Plon, 1901, in-8 de 474 p. avec 60 gravures.

Ce livre ne serait-il qu'une simple et exacte énumération des mille jeux d'exercice qui ont passionné nos pères, du moyen âge à nos jours, qu'il faudrait déjà féliciter l'auteur de l'avoir écrit, puisque nous ne possédions jusqu'à lui aucun travail d'ensemble sur le sujet. Mais l'ouvrage de M. J. a une portée plus grande et un intérêt plus général. Il nous retrace d'abord tout un chapitre de l'histoire des mœurs et des idées en nous exposant très finement comment ces mœurs et ces idées se sont reflétées fidèlement à chaque époque dans les « exercices » favoris des contemporains, comment violents, brutaux et souvents sanglants au moyen âge, les jeux sont devenus raisonnés, pondérés, méthodiques à la Renaissance ; harmonieux et élégants, au grand siècle; gracieux, légers et futiles, au XVIIIe siècle.— D'autre part, il est impossible de nous faire pénétrer dans l'intimité et la vie privée des ancêtres mieux que ne le fait l'auteur par les descriptions pleines de couleur qu'il nous trace et des tournois et des joûtes du moyen âge, et des nobles plaisirs de la chasse, et des passionnantes parties de paume et de soule, et des brillants assauts des « escrimeurs », et des exploits des coureurs de bagues... — Et enfin pour nous, Français, le livre de M. J. a un dernier intérêt : il nous prouve péremptoirement qu'en matière de jeux nous ne datons pas d'hier et que l'on s'est un peu trop pressé de proclamer que nous ne sommes sur ce point que des imitateurs de l'Angleterre. Cricket, foot-ball, polo et tant d'autres jeux sont des jeux de l'ancienne France (mail, paume, soule, crosse...) qui nous sont revenus de Grande-Bretagne affublés de noms nouveaux, sous lesquels nous ne les avons pas reconnus. Le mot *sport* lui-même n'est pas, comme on le pourrait croire, un emprunt fait à nos voisins, mais bien une reprise exercée sur eux: il leur vient de France, comme la plupart des jeux qu'il désigne, c'est notre vieux mot français *desport*.

Pierre de VAISSIÈRE.

RENÉ BITTARD DES PORTES. — **Charette et la guerre de Vendée, 1793-1796.** Paris, Émile-Paul, in-8 de x-612 p., avec carte.

« Lorsque l'histoire retrace les guerres civiles.... elle dénigre avec injustice ou elle exalte sans mesure. » M. Bittard des Portes s'est efforcé

Digitized by Google

d'éviter ce double écueil qu'il signale dans son introduction, et on peut dire, sans éloge partial, qu'il y est parvenu autant qu'il est humainement possible. Il faudrait autre chose qu'un simple compte rendu pour analyser ce beau livre qui unit à l'érudition des recherches un style sobre, précis, ne dédaignant pas le charme et l'émotion. Je n'énumèrerai pas toutes les sources imprimées ou manuscrites où il a puisé ses renseignements, les uns utilisés jadis pour de simples monographies, les autres, et les plus nombreux, inconnus jusqu'à ce jour. Je citerai toutefois les travaux de Chassin, les archives de la Guerre, la curieuse collection Dugast-Matifeux de la bibliothèque de la ville de Nantes, les mémoires inédits de l'abbé Remaud et ceux de Lucas-Championnière si curieux. Ces derniers justifient pleinement, par les citations qui en sont faites, ce que dit M. des Portes de leur auteur, « à la fois homme d'action et d'observation, doué d'un esprit judicieux et naturellement modéré, il a noté avec une impartialité absolue, ses impressions sur les hommes et les événements. »

M. des Portes a buriné la figure et le caractère d'un des plus remarquables chefs d'insurrections, montrant la grandeur et les faiblesses de Charette, le justifiant aussi des calomnies lancées contre sa mémoire. C'est ainsi qu'il assista impuissant et désarmé aux exécutions de Machecoul commandées non par lui, mais par Souchu, le sanguinaire président du Comité. D'autres exécutions sanglantes eurent lieu sur son ordre, il est vrai, mais après la mise en action des colonnes infernales, alors que les Vendéens se trouvaient en présence d'adversaires se livrant à des massacres impitoyables et injustifiés.

Ce qui se dégage nettement du récit de l'insurrection vendéenne, et ce qui explique son échec, ce fut, ainsi que le signale M. des Portes, son particularisme, l'esprit de clocher qui animait les chefs et leurs soldats. Charette n'appuya pas toujours la grande armée royaliste; d'autre part, il ne fut pas toujours soutenu par ses chefs de divisions, tels que Joly ou Savin. Les troupes elles-mêmes frayaient peu : les soldats de Charette n'étaient pas sympathiques aux Angevins dont les pratiques de piété et l'aspect recueilli contrastaient avec leurs habitudes bruyantes et dissipées.

La bataille de Luçon, l'attaque de Nantes avaient trop bien montré la désunion des chefs et l'impuissance de ces bandes de paysans dans des attaques régulières. A Torfou, la victoire parut démentir ces sombres pronostics; mais l'union ne put se faire entre les chefs et ce fut une journée qui n'eut point de lendemain.

Toutefois Charette, merveilleux chef de partisans, tint alors pendant de longs mois les colonnes républicaines en échec et finit par amener ses adversaires à négocier avec lui. Le traité de La Jaunaye, signé après tant d'hésitations et de difficultés, se trouvait d'une application irréalisable;

Digitized by Google

il devait même être fatal aux royalistes, car les paysans avaient pris les armes pour défendre leurs prêtres, pour conserver leurs foyers et ils n'obtenaient pas une satisfaction suffisante, ni les garanties désirables. Les Vendéens réclamaient la présence du comte de Provence ou du comte d'Artois. L'annonce de la venue du comte d'Artois décida Charette à reprendre les armes, mais ce prince ne put débarquer et se résigna trop aisément. Alors Charette n'eut plus d'illusion : « Allez dire à vos chefs que vous m'avez apporté l'arrêt de mort; aujourd'hui, je commande quinze mille hommes, demain il ne m'en restera pas quinze cents »; et cette réponse faite au messager, M. de Grignon, n'était que trop vraie. De son côté, pour arriver à la pacification, Hoche transigeait avec les idées religieuses des habitants, quoiqu'il détestât les prêtres : cette politique, jointe à ses talents militaires et à ceux de ses lieutenants, fut fatale à Charette. Le général vendéen ne comptait pas sur la générosité de ses adversaires : en cela, il ne se trompait pas. Au lendemain de sa capture, il était conduit à Nantes, jugé et fusillé.

Comme le fait très justement observer M. des Portes dans son important ouvrage, « la postérité doit admirer dans Charette la fidélité des convictions et l'opiniâtreté de la résistance ».

André Auzoux.

Félix Bouvier. — **Bonaparte en Italie.** 2e édition, Paris, Cerf, 1902, grand in-8 de 748 p. avec trois cartes.

La seconde édition de cet important ouvrage nous donne l'occasion de parler de nouveau du livre de M. Félix Bouvier et de le citer comme un véritable monument d'érudition. L'auteur ne s'est pas contenté de consulter les archives françaises, il s'est livré à de minutieuses recherches dans celles de Milan et de Turin; il cite en outre de très nombreux Mémoires du temps, etc. La composition générale du livre est bien comprise; peut-être pourrait-on reprocher à M. Bouvier d'avoir trop élargi son cadre déjà si considérable, de ne pas s'être contenté d'étudier l'histoire de la campagne de 1796, mais d'avoir fait de l'histoire générale et même de l'histoire diplomatique. Dans les aperçus historiques, souvent en dehors du sujet, on peut relever quelques points sujets à discussion et peut-être même à rectification. Nous en signalerons un : M. Félix Bouvier, qui s'attarde un peu à persifler les infirmités et les difficultés financières du futur Louis XVIII, lui fait accomplir un piteux voyage de Venise à Fribourg en Brisgau. Le Prétendant aurait ainsi terminé « la chevauchée » et Wurmser aurait rejeté « dédaigneusement l'offre de combattre avec l'armée de Condé ». Or le comte de Provence poursuivit son voyage jusqu'à l'armée de Condé, alors campée à Riegel (v. l'ordre du jour du Roi

Digitized by Google

daté de Riegel le 1er mai); il resta au milieu de ses fidèles Condéens *deux mois et demi*, assista dans leurs rangs au combat de Friesenheim et ne les quitta que le 14 juillet, sur l'ordre du cabinet de Vienne, transmis par le comte de Saint-Priest. Quant à l'armée de Condé, on connaît le mot de Moreau après Biberach : « Sans cette poignée d'émigrés, l'armée autrichienne était à moi. »

Mais il convient de ne pas s'attarder dans des critiques de détail et d'apprécier à leur juste valeur les pages si documentées et d'un si vif intérêt de « Bonaparte en Italie. » L'auteur nous dépeint admirablement l'armée française lorsque son nouveau général en chef arrive à Nice, « général au rabais » d'une « armée de rebut » comme l'a écrit Michelet, et l'on sait quels prodiges furent accomplis par Bonaparte et son armée! M. Bouvier nous montre les défauts, les vices d'organisation de ces troupes improvisées; il met en relief les imperfections du général en chef, son ignorance de la tactique à laquelle suppléera son merveilleux génie stratégique. Ses lieutenants, mal disposés au début, présomptueux et jaloux, le reconnaissent bientôt pour leur maître; les soldats indisciplinés et pillards s'enthousiasment pour le « petit caporal » et, selon sa belle proclamation du 20 mai, « ils se sont précipités comme un torrent du haut de l'Apennin, culbutant, dispersant, éparpillant tout ce qui s'opposait à leur marche ». L'armée autrichienne et l'armée sarde sont minutieusement étudiées, elles aussi, dans la composition des états-majors, dans l'aspect, la valeur des troupes et leur participation à tous les faits de guerre, depuis le combat de Voltri jusqu'à la bataille de Lodi et la prise de Crémone.

M. Félix Bouvier rectifie, au cours de son récit, de nombreuses erreurs propagées par des historiens insuffisamment documentés ou par des contemporains aux récits plus séduisants que véridiques et trop souvent inspirées par des préoccupations personnelles.

René Bittard des Portes.

Capitaine Thurmann. — **Bonaparte en Égypte.** Souvenirs publiés avec préface et appendices par le Comte Fleury. Paris, Émile-Paul, 1902, in-12 carré de 296 p.

Notre collègue, M. le comte Fleury, publie les lettres d'un jeune officier du génie, détaché à l'armée d'Égypte en 1798 et 1799. Le style en est simple, gai, plein d'entrain militaire et de vibrant patriotisme. D'abord lieutenant attaché à l'état-major du général Caffarelli, Thurmann décrit à son père les événements principaux, les péripéties multiples, on peut dire les *incidents* de cette expédition si audacieuse, si glorieuse et si tristement terminée. D'abord, c'est l'occupation de Malte, après un simulacre de résistance, puis le débarquement sur la plage égyptienne, la marche sur

Digitized by Google

Alexandrie, sous les coups de fusil des Arabes, qui talonnent la colonne épuisée par la fatigue et la soif, sous un ciel de feu. La ville est prise, Bonaparte la fait occuper et fortifier; Thurmann, devenu capitaine, prend part à ces travaux ; désespéré, ainsi que ses braves compagnons, il assiste de loin à la bataille navale d'Aboukir, mais bientôt après il assiste à l'entière défaite de l'armée turque. Constamment en colonne, il combat sans cesse, tout en rendant les plus grands services comme topographe ou comme ingénieur militaire. Dès que le capitaine Thurmann a rempli ses devoirs militaires, il jette sur le papier le résumé de ce qu'il vient de voir, y joint quelques phrases affectueuses pour sa famille et envoie à son père un véritable journal de campagne. Tout y est noté : l'enthousiasme de la victoire, les tristesses qui suivent le départ de Bonaparte et la mort de Kléber, l'humiliation de la capitulation de Giseh que consent Belliard et enfin la joie du retour pendant la longue traversée jusqu'à Marseille.

Le comte Fleury a joint à ces pages intéressantes des appendices anecdotiques, tirés des récits des témoins oculaires et de nombreuses gravures signées de H. Vernet, Bellangé, Cherrier. Dans les souvenirs du capitaine Thurmann, dans les pièces d'appendices, dans les gravures, la silhouette de Bonaparte se dresse sans cesse tout auréolée de la victoire et le titre de « Bonaparte en Égypte » nous parait donc bien justifié.

René Bittard des Portes.

Souvenirs du capitaine Desbœufs (*Les étapes d'un soldat de l'Empire. 1800-1815*), publiés pour la « Société d'Histoire contemporaine » par M. Charles Desbœufs, son petit-fils. Paris, Picard, 1901, in-8 de XII-224 p.

Encore un écho de la grande épopée, sans prétention littéraire, nous apportant le reflet très vivant de cette époque magique dans une relation touchante, simple et d'autant plus vraie et attachante. Le petit-fils du héros — car ce fut un véritable héros que l'obscur capitaine Desbœufs — résume, d'ailleurs, fort bien l'impression ressentie à la lecture du livre, lorsqu'il écrit dans son « Introduction » : « L'auteur songe à ses enfants plutôt qu'au public; aussi s'arrête-t-il complaisamment au récit de ses souffrances et de ses fatigues. Soldat ou officier, il ne cherche pas à dépasser sa modeste sphère ; il se contente de la décrire avec fidélité. La franchise et la sincérité du récit donnent à sa physionomie tout son relief; ce n'est plus le capitaine Desbœufs qui parle, c'est le soldat, le sous-officier, l'officier obscur de l'époque qui revit en lui avec ses défauts ordinaires et ses admirables qualités ».

Histoire intime, en effet, d'une vie militaire commencée dans les campagnes de la Révolution et se terminant avec la chute de l'Empire, ces

Digitized by Google

Souvenirs permettent de reconstruire trait pour trait la physionomie des régiments d'alors, la vie quotidienne des soldats de Napoléon. Ils révèlent toute une série d'aventures extraordinaires qui paraîtraient invraisemblables à une autre époque et auxquelles s'est trouvé mêlé le narrateur.

Il faut féliciter M. Ch. Desbœufs de sa piété filiale et le remercier, ainsi que la Société d'Histoire contemporaine, d'avoir publié ces notes d'un humble témoin de nos vieilles gloires et doté ainsi l'histoire des luttes du premier Empire d'un nouveau document d'autant plus précieux qu'il renferme dans sa simplicité touchante la preuve de son exactitude scrupuleuse.

E. D. DE MONTCORIN.

DUC DE CONEGLIANO. — **Le Maréchal Moncey, duc de Conegliano, 1754-1842.** Paris, Calmann Lévy, 1902, in-8 de IV-626 p., avec deux héliogravures.

Le feu duc de Conegliano, par un travail de plusieurs années, avait classé la volumineuse correspondance et les documents qui se rapportent à la brillante et longue carrière de son illustre aïeul. Il avait eu soin de relier entre elles, par une légère trame, parfois même un peu trop discrète, un certain nombre de ces pièces qui lui paraissaient pouvoir être publiées. La mort l'empêcha de nous donner l'an dernier ce beau livre, que la duchesse de Conegliano, s'acquittant aujourd'hui d'un pieux devoir, présente à l'admiration de la postérité.

Ces pages retracent fidèlement les éclatantes vertus de Moncey qui, « soldat et capitaine sous Louis XVI, général et général en chef des armées de la République, général inspecteur en chef de la gendarmerie sous le Consulat et l'Empire, maréchal d'Empire en 1808, sous la Restauration ministre d'Etat et pair de France, mourut en 1842 gouverneur de l'Hôtel royal des Invalides. » Le patriotisme et l'amour du métier militaire le détournent d'émigrer, en dépit de ses sentiments de modération et de piété qu'offensent les excès de la Révolution, l'athéisme ambiant et les persécutions religieuses. Sa bravoure et son sang-froid, unis à ses talents militaires, l'élèvent dans l'espace d'une année, du grade de capitaine à celui de général en chef et conquièrent la Navarre et la Biscaye. Avec une intégrité que rien ne démentit jamais dans le cours de son existence toute entière, il dédaigne les 1.500.000 francs que Godoï, sans doute le sachant pauvre, avait eu l'audace de lui faire offrir en échange de l'immense matériel de guerre renfermé dans l'arsenal de Bilbao. Sa fermeté rétablit et maintient une sévère discipline dans les troupes qu'il commande tour à tour en Espagne (1793-94), en Helvétie (1800), dans la Cisalpine (1800), en Espagne et en Flandre (1808), une troisième fois en

Digitized by Google

Espagne (1823); son humanité se révèle dans sa conduite à l'égard des vaincus; sa virile franchise ne craint pas, pendant la campagne d'Italie, d'indisposer contre lui son chef du moment, le général Brune. Ses qualités d'administrateur le désignent comme organisateur et premier inspecteur général de la gendarmerie. Obéissant aux injonctions de sa conscience, il demande à Napoléon, en 1815, l'autorisation de se retirer en Franche-Comté, car Moncey veut respecter les serments qu'il vient de prêter à Louis XVIII; puis, après le second retour des Bourbons, il refuse de présider le conseil de guerre devant lequel devait comparaître le maréchal Ney; enfin, sous la monarchie de Juillet, gouverneur des Invalides, il entend réprimer les abus dont les divers entrepreneurs se rendent journellement coupables.

Nulle existence militaire ne brilla donc d'un plus pur éclat que celle du maréchal Moncey; sa vie privée, dit-on, n'offrit pas moins de dignité. Lorsque, accablé par l'âge, venant de recevoir les armes et les cendres du grand Empereur, il mourut à 88 ans, il prononça ces suprêmes paroles : « Que chacun remplisse et finisse sa carrière comme moi! » La France actuelle s'associe volontiers à ce vœu, sans beaucoup d'espoir qu'il se réalise souvent, car les hommes tels que Moncey sont rares. Elle ratifie surtout l'éloge que Napoléon, rendant justice à l'âme intrépide et pure de ce nouveau Bayard, se plaisait à lui décerner, quand il le nommait le chevalier sans peur et sans reproche.

Léon Mouchot.

Duc de Broglie. — **Le dernier bienfait de la monarchie**. Paris, Calmann-Lévy, 1902, in-8 de 331 p.

Si les autres ouvrages de feu le duc de Broglie ont été écrits pour satisfaire l'historien et le diplomate qu'il avait en lui, celui-ci le fut plutôt pour obéir à un devoir. L'auteur a voulu, dans la sérénité et les longs loisirs des années dernières, raconter le dernier bienfait de la monarchie française, — l'établissement de la neutralité de la Belgique en 1839. Malheureusement, l'étude de cette question particulière n'arrive que très tard, dans le volume, et bien des choses déjà très connues y occupent une trop grande place; à savoir, cette idée que les Pays-Bas étaient destinés à devenir le champ clos des puissances européennes; à savoir, la révolution de Belgique, la conférence de Londres et les tribulations pour le choix d'un roi, etc...

Le vrai sujet ne commence qu'à la page 299 : il est vrai que, dans les trente qui restent, il semble assez approfondi; mais, somme toute, un bienfait se mesurant surtout aux conséquences, il eût peut-être mieux valu raconter les suites de l'acte de 1839 que les faits qui l'ont précédé.

Auguste Laborde-Milaà.

Digitized by Google

Eugène Marbeau. — **Le charme de l'histoire. Études diverses.** Paris, Picard, 1902, in-8 de vi-387 p.

M. E. Marbeau, ancien conseiller d'État et président d'honneur de la Société des Études historiques, vient de réunir en volume un certain nombre d'études dont la plupart avaient déjà paru ici même, au cours des vingt dernières années. L'idée d'un pareil groupement est des plus heureuses : forcément disséminées et éparses dans divers volumes de notre collection toujours grandissante, elles risquaient d'y être malaisément retrouvées ; réunies et rassemblées en un tout harmonieux, elles forment un livre de lecture attachante, non seulement pour les membres de la Société des Études historiques qui y retrouveront comme l'écho de lectures qui leur furent faites avec infiniment d'autorité et de goût, mais encore pour quiconque aime à voir traiter de sujets historiques par une plume délicate au service d'un esprit élevé. Dans l'introduction où il donne les raisons d'être de ce livre, M. M. se défend, avec trop de modestie, d'être un historien ; historien de métier et de profession, il ne l'est point sans doute : mais y a-t-il meilleure préparation à écrire le récit d'un événement que d'en avoir été l'un des acteurs ? C'est en effet une page très vécue de notre histoire contemporaine que M. M. nous donne dans le chapitre qui forme le centre et le point culminant de son volume : fragment de mémoires personnels où se trouve retracé, à l'aide de notes vieilles de quarante années, mais combien vivantes, un des plus curieux épisodes de l'histoire du Conseil d'État sous le second Empire ; ces quelques pages furent très remarquées dans la *Revue des Deux-Mondes*, où elles parurent l'an dernier en article ; l'intérêt en est passionnant et, certes, très actuel. En 1863, le maréchal Magnan, nommé par l'Empereur grand-maître de la franc-maçonnerie française, présenta au Conseil d'État un projet de reconnaissance du Grand-Orient de France comme établissement d'utilité publique, afin de permettre à cette société secrète d'emprunter au Crédit Foncier ; M. M., alors jeune maître des requêtes de seconde classe à la section de l'Intérieur, fut chargé du rapport ; il s'acquitta de cette délicate et périlleuse mission avec infiniment de scrupule et de conscience et montra une indépendance de caractère qui reste comme un des beaux traits de sa carrière de magistrat ; il conclut, comme il le devait juridiquement, au rejet de la proposition : c'était entrer en lutte ouverte avec le gouvernement qui la présentait et la soutenait ; c'était risquer son avenir ; M. M. n'hésita cependant pas et fit tout son devoir, recueillant l'adhésion des plus éminents jurisconsultes du Conseil, forçant l'estime même de ceux qui, obéissant à des considérations d'ordre politique, combattirent avec le plus d'âpreté ses conclusions. Le récit de cet épisode est fait avec une simplicité, une modestie, une sobriété qui, sans qu'il l'ait

Digitized by Google

cherché, font mieux ressortir encore le rôle particulièrement honorable joué en cette circonstance par son auteur.

On ne s'étonnera point de voir de préférence traitées dans ce volume des questions en harmonie avec les goûts particuliers, le caractère et la tournure d'esprit de M. M. : qui, mieux que l'écrivain de ces *Pensées* délicates et originales qu'il publia naguère, pouvait parler de la Rochefoucauld et de la comtesse Diane? Pour retracer, comme il convenait, l'œuvre bienfaisante d'un Denys Cochin ou d'une Mme Pape-Carpantier, quelle plume plus autorisée que celle du philanthrope éminent dont le nom reste attaché à l'admirable institution des crèches? L'on retrouve le moraliste profond dans cette très fine étude des contes de Perrault qui tient le parallèle avec celle qu'écrivit jadis, pour sa belle édition de ces contes, M. Charles Giraud; le jurisconsulte consommé dans ces articles sur le Droit sur les documents historiques, la taxe des pauvres à Abbeville, l'indemnité aux députés des États-Généraux; le conseiller d'État, en même temps que le Corrézien resté fidèle à sa petite patrie, dans cette belle biographie de Treilhard, ancien président de section au Conseil d'État, rédacteur du Code civil, membre du Directoire et ministre du premier Empire, l'une des illustrations de la ville de Brive. Ces études si variées de sujet, de ton et de forme, M. M. les a groupées sous un titre suggestif : *le Charme de l'histoire* : c'est celui qu'il avait donné au discours présidentiel prononcé à la séance publique de la Société des Études historiques du 30 avril 1890; il cadre à souhait avec un livre dont la lecture ne peut que contribuer à faire aimer l'histoire et qui en met en lumière les hauts et féconds enseignements.

Henri Courteault.

Henri Cordier. — **Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1900. T. II.** Paris, Alcan, 1902, in-8 de 650 p.

Dans son numéro de septembre-octobre 1901, la *Revue des Études historiques* a déjà signalé, lors de la publication du premier volume, l'importance du travail considérable entrepris par M. H. Cordier. Le second volume, consacré à la première partie du règne de l'empereur Kouang-Sin (1876-1887), traite de faits particulièrement intéressants, tels que les affaires Margary, de Kouldja, et surtout du Tonkin. Pour celles-ci, qui occupent plus de la moitié du volume, on trouve un historique complet de la question, et les documents produits permettent de préciser bien des points restés obscurs jusqu'ici. Les relations des missionnaires avec le Céleste Empire, leur protectorat, les premières affaires de Corée sont également étudiés. Fidèle à la méthode qu'il avait adoptée, M. H. Cordier s'abstient de donner toute appréciation personnelle; l'ouvrage est écrit à un point

Digitized by Google

de vue purement documentaire. Ajoutons que le troisième volume qui doit nous mener jusqu'à l'époque actuelle va paraître incessamment.

Maurice Descamps.

A. Vavasseur. — **Mélanges politiques, économiques et juridiques**, avec préface de M. Léon Bourgeois. Paris, Fontemoing, 1902, 2 vol. in-8, de xii-366 et 437 p.

Parmi les innombrables essais, études et articles qu'il a publiés, depuis plus de trente ans, un peu partout, et notamment dans notre *Revue des Études historiques*, M. Vavasseur vient d'en choisir plusieurs dont l'intérêt n'était pas épuisé, au point de vue économique, politique, philosophique ou historique, et qui méritaient une réimpression. Malgré la diversité des sujets, l'ensemble a son unité. Ce ne sont pas les glanes éparpillées qu'on ramasse au hasard dans des loisirs intermittents; mais comme une gerbe touffue et nouée solidement. Le recueil nous offre le résumé d'une expérience déjà longue, d'une existence de bonne foi, consacrée à un labeur infatigable et à l'incessante recherche de la justice, aussi bien dans l'application des lois privées que dans toute l'organisation sociale.

Il serait inconvenant pour le critique, ou pour les lecteurs, de chercher dans l'ouvrage un thème à polémique. Certes les thèses politiques y prêtent; les opinions sont libres d'ailleurs; mais je ne veux pas aborder ici de controverse; l'éloge ou la désapprobation de certaines idées de M. Vavasseur seraient de nature à provoquer des discussions passionnées.

Aussi bien les adversaires politiques eux-mêmes liront avec fruit ces deux volumes. La vivacité des enthousiasmes ne nuit pas à la mesure, à la dignité de l'argumentation. L'auteur est fidèle au libéralisme de sa jeunesse : il est de cette génération de républicains qui ont fondé le régime actuel en 1870, qui ont contribué à l'affermir dans les années qui ont suivi et qui cherchent encore à maintenir la liberté de chacun et les initiatives individuelles, tout en favorisant les légitimes groupements d'ouvriers et l'organisation progressive des associations. Il est à la fois partisan convaincu de la souveraineté du peuple et du droit des majorités, et, en même temps, défenseur énergique des principes qui doivent être mis hors de toute atteinte, conformément à ces belles paroles de Benjamin Constant : « La souveraineté n'existe que d'une manière limitée et relative. Au point où commence l'existence individuelle, s'arrête la juridiction de cette souveraineté; si la société franchit cette ligne, elle se rend aussi coupable que le despote qui n'a pour titre que le glaive exterminateur; la société ne peut excéder sa compétence sans être usurpatrice, la majorité san être factieuse. »

Digitized by Google

N'oublions pas d'ailleurs que ces deux volumes, malgré le patronage d'un ancien président du Conseil des ministres, ne réservent à la politique qu'une part, bien qu'importante. Les études économiques sur l'organisation du travail, sur divers impôts, sur le crédit agricole, les chambres syndicales, les assurances sur la vie, les arbitrages, les études juridiques sur les sociétés anonymes, le droit de réunion et d'association, les ventes de biens de mineurs, les caisses de prévoyance et nombre d'autres articles sont dignes de retenir l'attention, d'éveiller la pensée. En nous promenant par les routes les plus variées, c'est toujours le même but que M. Vavasseur nous fait entrevoir; c'est toujours à l'amélioration des lois qu'il nous ramène, à la plus équitable répartition des charges publiques, à l'équilibre moins instable de la Société.

Albert VAUNOIS.

A. DE LA BRUNETIÈRE. — **La Souveraineté du peuple en France.** Paris, Lethielleux, 1902, in-8 de 315 p.

Dès 1881, M. de la Brunetière publiait dans l'*Investigateur*, organe de la Société des Études historiques, un des chapitres de cet ouvrage, sous le titre « le Pouvoir royal en France au XIIIe siècle ». Depuis cette époque, l'auteur a développé et généralisé l'idée maîtresse de son sujet, et il présente aujourd'hui aux historiens et aux hommes politiques une étude critique de la constitution de 1875 considérée dans ses origines et son mécanisme, dans les conséquences de son application au point de vue de notre politique intérieure et extérieure.

Le gouvernement monarchique de l'ancien régime était régi par une constitution non écrite, mais gravée aux cœurs des Français. Cette constitution résultait de la combinaison des traditions nationales, de l'esprit chrétien et des droits héréditaires d'une famille aussi ancienne que la nation et antérieure à l'État. Évoluant avec les circonstances politiques, elle avait, durant plusieurs siècles, assuré à la France la prospérité économique, la paix morale et l'unité sociale, l'éloignement durable de la frontière. Survient la Révolution : l'Assemblée nationale construit la constitution écrite de 1791 qui, bientôt, manifeste à l'usage son impuissance politique. Elle est mise au rebut; et, dès lors, les régimes se succèdent, oscillant entre l'anarchie et le césarisme, jusqu'au jour où, en 1875, le législateur se trouve en présence d'une table rase, appelé à choisir entre la constitution du type traditionnel et la constitution d'origine révolutionnaire. Il s'arrête à la seconde et fonde, de façon définitive, la république parlementaire.

Telle est la thèse historique de M. de la Brunetière. Notons, à son éloge, qu'elle coïncide sur plus d'un point avec les théories du même

Digitized by Google

ordre exposées par le Vte d'Avenel dans son ouvrage : *Richelieu et la Monarchie absolue*, avec celles présentées par M. Esmein dans ses études sur les fondements juridiques de la monarchie traditionnelle. L'œuvre a d'autres mérites : puisant dans le passé des arguments politiques, l'auteur les a choisis indiscutables ; chaque affirmation s'autorise d'un texte authentique ou de la parole d'un maître. Cette première partie offre un enchaînement très logique et très serré de faits contrôlés dont le caractère général semble à peu près définitif.

Nous suivrons avec plus de réserve M. de la Brunetière dans les derniers chapitres de son livre. Ils sont consacrés à l'examen des conséquences intérieures et extérieures de la Constitution de 1875. Comment le fonctionnement automatique des institutions, l'effacement du personnel gouvernemental a-t-il ouvert l'accès du pouvoir au groupe anticlérical, puis au parti socialiste ? La monarchie traditionnelle trouvait-elle en soi les moyens de résistance à cette double attaque ? Si on étudie les rapports de la France avec l'Europe au cours du XIXe siècle, quelle part de responsabilité incombe au dogme de la souveraineté du peuple dans les catastrophes successives de 1815 et de 1871, dans la désagrégation progressive de notre prestige en Orient ? Quel fonds devons-nous faire de l'alliance russe ? Ces problèmes ne sont pas encore du domaine de l'histoire et leur solution est extérieure à la compétence des collaborateurs de cette *Revue*.

Mais, si nous évitons de juger la partie politique de l'ouvrage, il est du moins permis d'apprécier la méthodique ordonnance, l'homogénéité de sa composition, mettant en évidence le principe fondamental de la démocratie dans son rayonnement sur tous les organes de la vie nationale, de goûter le style coloré, brusque et parfois primesautier du polémiste, d'éprouver un intérêt tout intellectuel à voir les hommes et les événements de la vie journalière prendre place dans le musée de l'histoire, leurs traits, de leur vivant même, s'atténuer et s'immobiliser, permettant à l'observateur une critique exempte de passion.

Ces qualités complexes et attrayantes rendent extrêmement attachante la lecture de *la Souveraineté du peuple en France*, et assurent à son auteur — en dehors de la sympathie ou de l'animosité des hommes de parti — la haute estime professionnelle des historiens et des écrivains politiques.

Raymond TABOURNEL.

Digitized by Google

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Annales de Géographie, XI, 15 janvier 1902 : *Sur le Haut Oubangui. Voyage de M. Charles Pierre, de la mission Bonnel de Mézières*, 76-81. [En 1898-99]. = 15 mars : P. Vidal de La Blache, *L'origine des Malgaches, d'après M. Alfred Grandidier*, 171-173.

Annales des Sciences politiques, XVII, mars 1902 : R. Stourm, *L'œuvre financière du Consulat*, 135-146. — Ch. de Calan, *La race et le milieu. Essai de géographie sociale* (fin), 226-246. [Répartition des artistes, savants, etc., dans les différentes régions de la France.]

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, LI, 15 janvier 1902 : Charles de Grandmaison, *Origine et étymologie françaises du mot Huguenot prouvées par des textes authentiques antérieurs à la Réforme*, 7-13. — Abel Lefranc, *Un nouveau registre de la faculté de théologie de Paris au XVIe siècle*, 14-19. — A. Atger, *Listes de Pasteurs*, 20-21 [Bernis (Gard)]. — N. Weiss, *Portrait d'Antoine Garrissolles, professeur de l'Académie de Montauban* (1627-1651), 22-23. — Henri Lehr, *Une agression singulière*, 24-26. [Violences exercées par les consuls de Pessac.] — F. de Schikler, *Jean Véron, le réformateur anglo-français*, 26-31. — A. Réville, *Un économe infidèle*, 31-36. [G. H. ten Berge, de Groningue, réfugié en France]. — H. Dannreuther, *Un monogramme symbolique huguenot : la Fermesse*, 36-38 [S barré]. = 15 février : Félix Kuhn, *La vie intérieure du protestantisme sous le premier Empire*, 57-73. — H. Patry, *Un mandat d'arrêt du parlement de Guyenne contre Bernard Palissy et les premiers fidèles des églises de Saintes et de Saint-Jean d'Angély*, 74-81. — Ch. Serfass, *Autobiographie de Jeanne Céard, de Vassy* (1666-1668), 81-84. — De Richemond, *La liberté de conscience dans la marine, à partir de 1685, d'après les archives navales de Rochefort*, 84-93. — N. Weiss, *Cimetières protes-*

Digitized by Google

tants parisiens. I. *Le cimetière Saint-Marcel ou des Poules* (1685-1717), 94-99. — M. Rodriguez, *Les de Génas huguenots*, 104-112. = 15 mars : G. Pagès, *Les réfugiés à Berlin d'après la correspondance du Cte de Rébenac* (1681-1688), 113-140. — H. Patry, *La réforme et le théâtre en Guyenne au XVIe siècle* (suite) : *Libourne* (1555), *Clairac* (1554), 141-151. — François Galabert, *Les sentiments des protestants au début de la Révolution : Adresse des non-catholiques de Montauban à l'Assemblée nationale* (janvier 1790), 151-157.

Bulletin de la Société de l'histoire du Théâtre, n° 1, janvier 1902 : Henry Martin, *Le Térence des ducs et la mise en scène au moyen âge*, 15-42. [Étude sur les miniatures du manuscrit de Térence conservé à l'*Arsenal*.] — Henry Lyonnet, *Mademoiselle Raucourt, directrice des théâtres français en Italie* (1806-1807), 43-78. — Henri de Curzon, *Bouffé et « Michel Perrin »*, 79-90. — *Une préface inédite d'Émile Augier*, 91-92. [Pour un livre d'Arnold Mortier.] — Edmond Got, *Souvenirs d'un comédien pendant la Commune*, 93-130. — *Pièces et Documents*, 131-156. [Autographes de Collot d'Herbois, Labussière, Rachel. — Lettre de Beaumarchais. — Droits d'auteur en assignats (fac-sim.). — Les Rappels interdits (lettre du préfet de police, 1828). — Le décret de Moscou (fac-sim.) — Le théâtre au palais (un acteur refusant de jouer le rôle de Napoléon, 1831). — Théâtre et comédiens du vieux Paris.]

Le Carnet, XI, janvier 1902 : Marcel de Baillehache, *Les Murat et les Guides de la Garde* (14 grav.), 5-33. [1er et 2e Empire]. — Germain Bapst, *L'expédition de la Dobroutcha. Souvenirs sur le maréchal Canrobert*, 51-66. — Marcel de Germiny, *Pastel*, 94-96. [Mgr de La Mothe, évêque d'Amiens]. — T. V. *Le jubilé d'une grande artiste : la Ristori*, 97-105. — André Foulon de Vaulx, *Madame Barretta*, 106-111. — P. de Bourgoing, *État raisonné de mes services par le général comte de Lorencez* (suite), 112-122 ; continué dans le n° de février, 272-289. = Février : Jules Garson, *Victor Hugo et la monarchie de Juillet*, 161-190. — Gilbert Stenger, *Histoire de la Société française pendant le Consulat*, 192-204. — André Foulon de Vaulx, *Un peintre de portraits au XVIIIe siècle : Guillaume Voiriot* (1713-1779), 205-228. — *Les fêtes du mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (grav.), 229-235. — G. Bertin, *Ma première pièce* [page des souvenirs de l'auteur dramatique Simonnin], 236-243. — Baron G. de Contenson, *Le lieutenant Foucault Saint-Prix* officier du 1er Empire], 266-269. = Mars : Maurice Baret, *La conquête de l'air*, 353-374. [Résumé de l'histoire de l'aérostation jusqu'à ces dernières années.] — Fournier-Sarlovèze, *Le château de Rigny* (1286-1900), 375-389. [Château situé au cant. d'Antrey, arr. de Gray, Haute-Saône]. — Paul Cottin, *Mirabeau à Vincennes et Sophie de Mon-*

Digitized by Google

nier aux Saintes-Claires de Gien, 390-419. — Edouard GACHOT, *Autour de Victor Hugo. Le général Hugo à Vittoria*, 424-432. — Lieut.-colonel de CONTENCIN, *Nécrologie militaire : général Boissonnet, général Deligny, général Picard, général Jeanningros, général de Gerbois*, 458-464. = Avril : Comte D'HAUSSONVILLE, *La dernière maladie de Mme de Maintenon*. [Extrait des] *Souvenirs inédits de Mlle d'Aumale*, 5-11. — Vicomte DE REISET, *L'assassinat du duc de Berry*, 18-39. [Extrait des *Souvenirs* du lieutenant-général de Reiset.] — Victor DU BLED, *Les diplomates et la Société française*, 40-59. — Cte Ch. DE BEAUMONT, *Journal de L.-J.-J. Laurence, député* [du Tiers de la sénéchaussée de Poitou] *aux États généraux de 1789*, 60-86. — Général BOURRELLY, *Une visite à Arenenberg*, 125-129. [Château sur le lac de Constance, ayant appartenu à la reine Hortense.] — Paul ARTIS, *La marraine de Victor Hugo*, 130-137 [Mme Delelée].

La Chronique médicale, IX, 1er janvier 1902 : Dr CABANÈS, *Les originaux de la Médecine. Une étrange requête du sieur de Blégny, fondateur du premier journal de médecine*, 3-12. — Albin BODY. *Les « avariés » à Spa au XVIIIe siècle*, 21-22. = 15 janvier : Casimi STRYIENSKI, *La maladie du Dauphin, fils de Louis XV*, 34-40. — *Une ordonnance de Guillotin*, 45. — Louis SENTEX, *La guillotine avant Guillotin*, 52-54. = 1er février : Lucien NASS, *La possession d'Auxonne* (1661), *d'après le manuscrit original de la relation*, 65-71. — *L'acte de naissance et de baptême de Bichat*, 78. = 15 février : L.-N. BARAGNON, *La médecine et l'art : Toulouse-Lautrec chez Péan*, 98-100. = 1er mars : *La médecine et les médecins dans l'œuvre et la vie de Victor Hugo*, 129-180. = 15 mars : Dr MICHAUT, *Comment est mort Baudelaire*, 186-190. — *A quelle maladie a succombé Auguste Comte?*, 190-191. — *Les « Reliquiæ » d'un centenaire*, 192-195 [à propos de V. Hugo]. = 30 mars : Dr MIQUEL-DALTON, *Les médecins à l'Assemblée Législative*, 213-220. — *Lettre inédite de Cabanis à l'abbé Grégoire, pour lui recommander Rouget de Lisle*, 221-222. — *A travers des autographes*, 227-232. [Lettres de Claude Bernard et Soufflot. Pièces sur Quesnay.] = 15 avril : Dr Lucien NASS, *Un lazaret au XVIIIe siècle*, 260-261. [Récit de J.-J. Rousseau.]

La Correspondance historique, IX, janvier 1902 : H. VIAL et G. CAPON, *Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement (1784-1787)*, (suite), 1-22 ; continué dans le no de février, 53-59. — *Transport à titre de rente fait par Germaine Durand, veuve de Germain Pillon, pour une maison située à Mantes*, 23-24. — J. MOMMÉJA, *Un sceau matrice incrusté d'argent*, 24-25. [Sceau du doyen de Cayrac.] = Février 1902 : Paul COTTIN, *Une maison de discipline à Paris en 1780 : Sophie de Monnier chez Mlle Douay*, d'après des documents inédits, 34-45. — Jules MOM-

Digitized by Google

MÉJA, *Commentaire archéologique sur un vers de Victor Hugo.* [« Parfois le laboureur sur le sillon courbé — Trouve un noir javelot qu'il croit des cieux tombé! »], 45-52.

Le Correspondant, LXXIV, 10 janvier 1902 : *Le journal intime de Mgr Dupanloup* [1849-1876], 3-41, terminé dans le n° du 25 janvier, 382-400. — L. DE LANZAC DE LABORIE, *Portraits et souvenirs historiques.* [La mère des trois derniers rois de France. L'éducation du duc de Bordeaux. La seconde République et le coup d'État de décembre. Charles-Albert et Victor-Emmanuel. Un diplomate de la troisième République, d'après de récentes publications], 138-167. = 25 janvier : A. DE LAPPARENT, *L'épopée Saharienne : la mission Foureau-Lamy*, 201-220. — A. REDIER, *La France et l'Italie dans la Méditerranée : la question de la Tripolitaine*, 237-251. — Victor PIERRE, *Les leçons de l'histoire : Religieux français en exil* (1791-1802), 293-334. — Paul ACKER, *Le Théâtre alsacien*, 335-342. — L. DE LANZAC DE LABORIE, *Une apologie du cardinal Dubois*, 343-351. [A propos du livre du P. Bliard.] = 10 février : MATHIEU (cardinal), *Le Concordat de 1801*. II. *Les négociateurs*, 401-414. — Edmond BIRÉ, *Le centenaire de Victor Hugo*, 432-448. — L. DE LANZAC DE LABORIE, *Souvenirs sur Napoléon III et sur son règne.* [Un précepteur du prince Louis-Napoléon. — Le second Empire et la Russie : Canrobert en Crimée et Fleury à Saint-Pétersbourg, d'après de récentes publications], 511-528. — G. CHEVALIER, *Les derniers jours de M. Cousin et ses derniers entretiens, avec des lettres inédites*, 562-578. [Extrait de la vie de Mgr Rivet, évêque de Dijon.] = 25 février : Paul NOURRISSON, *Franc-Maçonnerie : L'assemblée générale du Grand-Orient de France en 1901*, 672-685. — Ch. DE LA RONCIÈRE, *L'armateur Jean Ango et la liberté des mers*, 718-741. [Armateur Dieppois mort en 1551.] — André BAUDRILLART, *Le plus ancien héros de l'indépendance nationale : Vercingétorix*, 767-776. [A propos du livre de C. Jullian.] — L. DE LANZAC DE LABORIE, *Les origines du château de Versailles. Louis XIII et la jeunesse de Louis XIV*, 777-783. [A propos du livre de P. de Nolhac.] = 10 mars : René LAVOLLÉE, *La révolution de 1789 et le temps présent*, 813-833. = 25 mars : Alfred BAUDRILLART, *Un apologiste moderne : l'abbé de Broglie. Sa vocation, sa formation, son œuvre*, 1107-1132. — L. DE LANZAC DE LABORIE, *Un émigré attardé de la cour du duc de Penthièvre à celle du grand-duc Constantin*, 1189-1200. [D'après les *Mémoires* du Cte de Moriolles]. — Arthur TAILHIAND, *Jeanne d'Arc écuyère*, 1201-1202. [D'après le livre du capitaine Champion.] = 10 avril : C. DE MEAUX, *Souvenirs politiques*. I. *L'assemblée nationale à Bordeaux*, 3-26. = 25 avril : L. DE LANZAC DE LABORIE, *A propos d'un prochain centenaire. Le premier siècle de la Légion d'honneur (1802-1902)*, 349-367.

Digitized by Google

Études franciscaines, VII, janvier 1902 : Abbé L. Dedouvres, *Le P. Joseph. Étude critique de ses œuvres spirituelles* (suite), 30-50 ; continué en mars, 256-271. — Fr. Georges, *Une question d'histoire. Les églises de France sont-elles d'origine apostolique?* (suite), 51-61 ; continué en mars, 282-297. [Favorable à l'apostolicité.] — Fr. Venance, *La loi sur les associations d'après les travaux préparatoires* (suite), 65-95. = Février : Fr. René, *Saint Bonaventure et Duns Scot*, 155-168. = Mars : A. Charaux, *La renaissance littéraire en France. Du Bellay et Ronsard* (suite), 172-281.

Études. Revue fondée en 1856 par les Pères de la Compagnie de Jésus, XC, 5 janvier 1902: Joseph Brucker, *La science française en Russie au XVIIIe siècle : astronomes et missionnaires d'après des documents inédits* (suite et fin), 19-35. = 20 janvier : Camille de Rochemonteix, *L'attitude des congrégations à Paris, en 1880*, 145-160; fin le 5 février, 359-375. — Henri Chérot, *Le général Bertrand en 1813 et en 1814, d'après sa correspondance inédite*, 179-197 ; continué dans les n^os du 5 mars, 646-673, et du 5 avril, 32-52. = 5 février : Henri Chérot, *L'exode des congrégations, des évêques et des prêtres sous la Révolution ; le retour de Châteaubriand ; la réorganisation d'un diocèse*, 376-395. [D'après des publications récentes.] — Henri Brémond, *La prédication de saint Vincent Ferrier*, 396-404. [D'après le livre du P. Fages.] = 20 février : Pierre Suau, *L'idole. — A l'occasion du centenaire de Victor Hugo*, 433-466. [Détails sur la maison de V. Hugo à Guernesey.] — Joseph Massabuau, *La dette française et ses origines depuis le Directoire jusqu'à nos jours.* 1re partie, 467-482 ; suite le 6 mars, 629-645. — Paul Dudon, *Essai impérial d'église nationale*, 483-509. = 20 mars : Victor Delaporte, *Un chrétien homme de lettres et critique*, 799-817. [Alfred Nettement, d'après le livre d'Edmond Biré.] — François Camenen, *Les vies des saints de Bretagne, d'Albert-le-Grand*, 818-838. — Paul Dudon, *Mieux que sous l'Empire. — Les victimes de messidor*, 839-852. [Montre que le décret du 3 messidor an XII prononçant la dispersion des agrégations religieuses demeura inexécuté.]

La Géographie, 15 janvier 1902 : V. Turquan, *La population de la France, d'après les résultats du recensement de 1901*, 41-18. — Gabriel Marcel, *Ango et ses pilotes*, 54-57. [D'après le livre d'Eugène Guérin.] = 15 mars : Robillot, *Reconnaissance et organisation du Bas-Chari* [1900-1901], 155-164. — G. Bruel, *La région civile du Haut-Chari*, 165-174. [Débuts de l'organisation.]

La Grande Revue, VI, 1er janvier 1902 : Raoul Allier, *La Cabale des Dévôts* (1627-1668). 2e partie. *Le pouvoir civil contre la Compagnie*, 121-

Digitized by Google

154. = 1er février : Edouard de Morsier, *Un écrivain franco-allemand : Louis Bœrne* (1786-1837), 302-333. — Samuel Cornut, *L'Académie de Calvin*, 428-455. [D'après le livre de Charles Borgeaud.] = 1er mars : Marius-Ary Leblond, *La conscience politique de Victor Hugo*, 643-681.

Journal des Sciences militaires, LXXVIII, janvier 1902 : *Principes généraux des plans de campagne* (suite), 23-60. [Plans de Napoléon Ier.] — H. Camon, *Essai sur Clausewitz*. II. *Étude critique des campagnes. Campagne de 1812*, 68-82 ; fin en février, 244-254. — G. M., *La légion étrangère et les troupes coloniales*, 102-114. = Février : Général Hardy de Périni, *Archives et correspondance du général de division Jean Hardy*. I. *De Valmy à Maëstricht* (1792-1794), 161-185 ; suite en mars, 346-366. — Colonel d'Eu, *In-Salah et le Tidikelt*, 186-220 [Journal de marche] ; suite en mars, 367-390. — Major Z. *La guerre de la Succession d'Autriche*, 1740-1748 (suite). *Campagne de 1741-1743. Opérations militaire dans la Haute-Autriche et en Bavière*, 441-466.

Minerva, revue des lettres et des arts, I, 1er mars 1902 : Maurice Pottecher, *Victor Hugo*, 51-67. — Dauphin Meunier, *Avant-propos aux lettres de Mirabeau à Julie, écrites du donjon de Vincennes*, 68-93, terminé dans le n° du 15 mars, 211-235. — Alfred Pallier, *Quelques souvenirs à propos de Falguière*, 99-118 ; terminé dans le n° du 15 mars, 257-268. — Charles Loiseau, *Le rapprochement franco-italien*, 118-142. = 15 mars : Albert Sorel, *Bonaparte en Égypte*, 161-173. — Mirabeau, *Lettres à Julie Dauvers* (1780), 236-256 ; continué dans le n° du 1er avril, 321-357. — 1er avril : Edmond Estève, *André Chénier*, 358-393. — Charles Le Goffic, *N. Quellien et le bardisme armoricain*, 462-477.

Le Moyen âge, XV, janvier-février 1902 : Paul Meyer, *Lettre de Jean Chandos et de Thomas de Felton aux consuls et habitants de Millau* (2 janvier 1368), 1-4. [D'après les archives municipales de Millau.] — Paul Alphandéry, *Documents pour servir à l'histoire des mœurs au XIIIe et au XIVe siècle*. III. *Les défenses de Benoît Brossard, commissaire sur le fait des nouveaux acquêts en Touraine* (1329), 5-11.

La Nouvelle Revue, 1er janvier 1902 : Paul et Victor Glachant, *Lettres à Fauriel*, 63-78. [Benjamin Constant, Cabanis, Manzoni, etc.] — Edouard Gachot, *Bataille de Lecco, première rencontre entre Russes et Français*, d'après des documents inédits, 111-120 [avril 1799]. = 15 janvier : Boyer d'Agen, *L'abbaye de Lérins*, 174-188. — Louis-Frédéric Sauvage, *Le Théâtre sous la Convention*, 269-282.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, XXVI, janvier-février 1902 : Fabien Thibault, *L'impôt direct dans le royaume des Ostro-*

Digitized by Google

goths, des Wisigoths et des Burgundes, 32-48. — Ed. Meynial, *Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit*, 49-78.

Nouvelle Revue rétrospective, XVIII, n° 91, janvier 1902 : Charles Leroux-Cesbron, *Lettres du roi Louis XVIII, du duc d'Angoulême et du duc de Berry* (1792-1800), 1-24; suite et fin dans le n° de février, 121-141. — Gabriel Lucas de Montigny, *Documents relatifs à Mirabeau. Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau* (suite), 25-48; continué dans le n° de février, 97-120, et dans celui d'avril, 265-288. — Frédéric Masson, *Lettres du prince de Talleyrand et de la duchesse de Dino à Madame Adélaïde* (fin), 49-65. — Louis Funel, *Un mariage à l'église sans participation de prêtre*, 65-68. [A Bouyon, Alpes-Maritimes.] — G. Roberti, *Projet de statue à élever au Premier Consul*, 68-72. = N° 92, février : G. Pélissier, *Deux volontaires de Sambre-et-Meuse. Lettres de Maurin et de Rouvière à Dessalles* (1792-1797), 73-96 ; terminé dans le n° de mars, 196-215. [Correspondance curieuse, dont un fragment est écrit en latin.] — G. Roberti, *Le débarquement à Cannes* (1816), 142-144. [Lettres de Thiéry, avocat à Marseille]. = N° 93, mars : Paul Cottin, *Mirabeau mystificateur, d'après des documents inédits* (1780), 145-171. [Extrait d'un livre en préparation sur Sophie de Monnier et Mirabeau.] — Alexandre Mouttet, *Les dernières années de la marquise de Monnier : Souvenirs du docteur Ysabeau* (1778-1789). Procès-verbal d'autopsie, actes de naissance et de décès et testament de Mme de Monnier; acte de décès de M. de Poterat, 171-195. — Casimir Stryienski, *Mme Ristori et sa cordonnière* (1869), 216. = N° 94, avril : Félix Houzé, *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée Constituante* (1789-1807), 219-240. [D'après un manuscrit de la bibliothèque de Gien.] — Vte de Grouchy, *Toussaint Louverture au fort de Joux* (1802), 241-258. [Publication de notes du général Cafarelli conservées au château de Leschelle.] — Vte de Grouchy, *Journal de la mort du général Marceau, commandant l'aile droite de l'armée de Sambre-et-Meuse*, 258-263. [Relation manuscrite de Souhait conservée au château de Leschelle.] — Vte de Grouchy, *Un projet de colonne rostrale à Toulon* (1830), 263-264. [Lettre du maréchal de Bourmont conservée dans les papiers du général Gourgaud.]

La Quinzaine, 1er janvier 1902 : Abbé L. Follioley, *La loi de 1850*, 1-29 [histoire de sa promulgation], suite le 1er février, 337-356. = 16 janvier : Léon Séché, *L'héritière d'Alfred de Vigny : Louise-Edmée Ancelot*, 137-150 [Mme Lachaud]. — Dauphin Meunier, *La mort de Toussaint Louverture*, d'après des documents inédits, 198-221. [D'après les pièces de la collection de M. Thiebaud, de Pontarlier.] = 1er février : Ch.-M. des Granges, *Racine et la critique*, 289-305. — Paul Philippon, *Ballons dirigeables*, 404-418. — 16 février : Victor Giraud, *Une légende de la vie de*

Digitized by Google

de Pascal. L'accident du pont de Neuilly, 433-449. [Repousse cette anecdote.] = 1er mars : Ch. Florisoone, *La légende de saint Martin, l'apôtre des campagnes*, 63-83. = 16 mars : A. Prat, *Le romantisme de Ballanche*, 190-206. [Influence de ce littérateur, contemporain de Châteaubriand.] — Pierre Courbet, *La Loire navigable*, 206-226. = 1er avril : Eugène Griselle, *Pourquoi rééditer Bourdaloue?*, 320-335.

La Réforme sociale, XLIII, 1er janvier 1902 : *Autrefois et aujourd'hui, Souvenirs de famille*, 80-87. [Développement d'une famille sous l'ancien régime.] = 16 janvier : Baron P. de Goy, *Une grande exploitation rurale au Tonkin*, 139-143. — E. Levasseur, *La Corporation sous le Consulat, l'Empire et la Restauration*, 144-178. [Conférence à la Société d'Économie sociale]; fin le 1er février, 227-242. = 16 février : Alfred des Cilleuls, *L'enseignement primaire et les écoles mixtes*, 314-317. [Notes brèves sur l'histoire de leur emploi.] = 16 mars : Abbé Grémillet, *L'imagerie d'Épinal*, 458-484. [Son histoire et son état actuel, conférence à la Société d'Économie sociale.]

La Révolution française, XXI, 14 janvier 1902 : Paul Mautouchet, *Questions politiques à l'assemblée du clergé de 1788*, 5-44. — Armand Brette, *Un projet d'aliénation de l'Hôtel de Ville*, 45-49 [en 1791]. — J. Guillaume, *A propos de la condamnation des fermiers généraux (19 floréal an II)*, 50-52. [Fourniture d'argent aux émigrés par Paulze.] — Edme Champion, *Le premier télégramme*, 53-54. [Nouvelle de la prise du Quesnoy, 15 août 1794.] — G. Caudrillier, *Le siège de Mayence, du 25 octobre 1794 au 29 octobre 1795* (suite et fin), 55-87. = 14 février : A. Blossier, *Les cahiers du bailliage de Honfleur*, 97-109. — François Galabert, *Une chanson sur la fuite à Varennes*, 110-114. — Léon Cahen, *Un fragment inédit de Condorcet*, 115-131. [Mémoire sur les fautes qui peuvent le plus nuire à un prince.] — *Les Archives nationales et la Bibliothèque nationale dans le rapport de M. Maurice Faure*, 132-142. — L. Lévy-Schneider, *Les habitants de la rive gauche du Rhin et la France sous le premier Empire*, 143-166; terminé dans le n° de mars, 233-259. — *Notes de lecture*. I. *La grande peur à Rive-de-Gier* [1789], 167-168. II. *Extraits de Guizot et de l'abbé Aude*, 169-170. [Instruction primaire.] III. *L'origine des crayons Conté*, 170. IV. *Les dissensions religieuses à la Carneille (Orne) en 1791*, 170-172. = 14 mars : Charles Schmidt, *Les sources de l'histoire d'un département aux Archives nationales*, 193-232. [Étude indispensable à consulter pour tous ceux qui s'occupent d'histoire départementale. Elle se termine par un tableau des principales séries de documents.] — *Un projet de Brissot pour une association agricole*, 260-265. — H. Zivy, *Notes de Rabaut Saint-Étienne sur les premières séances de la Convention*, 266-271. — Edmond Poupé, *Une lettre de Barras* [12 février 1793], 272-274.

Digitized by Google

Revue de l'art chrétien, XLV, 1re liv., janvier 1902 : Léon MAÎTRE, *Le culte des saints sous terre et au grand jour*, 7-20. [Cryptes ; confessions ; le culte des saints par l'eau.] — Alcius LEDIEU, *La bibliothèque d'Abbeville à l'exposition universelle de 1900*, 21-30. — Félix et Noël THIOLLIER, *L'ancien clocher de la cathédrale de Valence*, 31-40. — Émile LAMBIN, *La peinture sur verre au moyen âge*, 49-52. [Sujets des principales verrières de nos cathédrales.] — L. DE FARCY, *La « Tube » du tertre Saint-Laurent* [à Angers], 52-54. [Sorte de dôme ou lanterne]. — L. DE FARCY, *L'ordre de la croix*, 54-55. [Fondé par Louis d'Anjou.] = 2e livr., mars : L. DE FARCY, *Le harainier*, 125. [Cloche de la cathédrale d'Angers.] — Émile LAMBIN, *La fête de l'âne*, 126-128. — Émile LAMBIN, *Faune des cathédrales*, 128-130. — P. BRUNE, *Travaux à la cathédrale de Saint-Claude*, 130-132.

Revue d'Europe, VII, janvier 1902 : Ch. MANGE, *Nos colonies. Dahomey et dépendances* (suite), 36-43 ; continué en mars, 215-219. [Notes historiques recueillies d'après les traditions du pays.] — Ch. M., *M. Binger, directeur de l'Afrique au ministère des Colonies*, 44-47. — E. COCHELIN, *Au pays Jaune. La pénétration française au Yun-Nan*, 59-69. = Février : Barthélemy PERRETTE, *Francis Garnier* (1839-1873), 103-117. — Ch. MANGE, *Stephen Pichon, résident général à Tunis*, 118-120. = Mars : Dr ZAMBACO PACHA, *Les monuments mégalithiques de l'Armorique et leurs sculptures lapidaires*, 161-172.

Revue d'histoire rédigée à l'état-major de l'armée, IV, janvier 1902 : B., *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (17 pluviôse-8 messidor an II), suite, 1-52 ; continué dans le n° de mars, 537-584. — M., *Études sur la campagne de 1799* (suite), 53-122 ; continué en février, 300-370. — E., *La guerre de 1870-1871. La journée du 6 août en Alsace*, 123-240 ; suite en février, 371-468, en mars, 585-707, et en avril, 845-952. = Février 1902 : *Note sur la vitesse du tir des bouches à feu au XVIIe siècle*, 241-246. — G., *Les campagnes du maréchal de Saxe. La campagne de 1744* (suite), 247-299 ; continué dans le n° de mars, 486-536, et d'avril, 717-778. = Mars : *Un projet de sous-marin sous le Directoire*, 481-485. = Avril : G., *La campagne de 1805 en Allemagne. Marche du Rhin au Danube*, 779-844.

Revue d'histoire diplomatique, XVI, n° 1 : Edouard TROPLONG, *De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge*, 51-68. — Ed. ROTT, *Les Suisses, l'Espagne et la Ligue. L'ambassade à Soleure du sieur de Fleury* (1582-1586), 69-91. — G. BAGUENAULT DE PUCHESSE, *La neutralité belge pendant la guerre de 1870-1871*, 92-102. — P. COQUELLE, *Les projets de descente en Angleterre d'après les archives des Affaires étrangères* (suite et fin), 131-157.

Digitized by Google

Revue d'histoire et de littérature religieuses, VII, janvier-février 1902 : A. Boudinhon, *La missa pœnitentium dans l'ancienne discipline d'Occident*, 1-20. [En Afrique, Italie, Gaule et Espagne.] — Paul Fournier, *Études sur les Pénitentiels* (suite), 59-70; continué dans le n° de mars-avril, 121-127. [Les pénitentiels Vallicellanum II et Casinense n'appartiennent pas au groupe romain mais reflètent la discipline de l'église franque.] — Paul Lejay, *Saint Bénigne de Dijon*, 71-96. [D'après le livre de l'abbé Chomton.]

Revue d'histoire moderne et contemporaine, III, janvier-février 1902 : Ph. Sagnac, *Les Juifs et Napoléon* (1806-1808), suite et fin, 461-492. — S. Charléty, *Lyon sous le ministère de Richelieu* (suite et fin), 493-507. — Ch. Schmidt, *Un projet d'organisation du travail en 1848*, 508-509. = Mars-avril : Amédée Droin, *L'expulsion des Jésuites sous Henri IV; leur rappel* (suite et fin), 593-609. — René Moreux, *La situation de la France dans le Levant, à la fin du XVIIIe siècle, d'après des documents inédits* (suite et fin), 610-626. — Ch. Schmidt, *Les impressions d'un Suisse à Paris en 1791. Lettres de Pierre Ochs aux magistrat et bourgmestre de Bâle. Mai-août 1791* (suite et fin), 627-636.

La Revue de Paris, 1er janvier 1902 : Anatole France, *Le siège d'Orléans* (1418-1429), 5-31; continué dans les n^os du 15 janvier, 290-314, du 1er février, 555-586, du 15 février, 737-760, du 1er mars 69-110 (fin). — Ernest Renan, *Lettres du séminaire* (suite), 47-80; suite le 1er février, 494-526, fin le 15, 793-826. — Paul Strauss, *L'hygiène de* Paris, 110-140. [Disposition prise pour son assainissement.] — *La Croix Rouge en Chine* (1900), 143-154. = 15 janvier : *Journal du siège de Tien-Tsin*, 221-256. = 1er février : Henry Lapauze, *Madame de Genlis et son fils adoptif, Casimir Baecker*, 587-614. [Testament de Mme de Genlis.] = 15 février : Ernest Dupuy, *Un poème de Victor Hugo sur Malesherbes*, 856-866. = 1er mars : Fernand Gregh, *Victor Hugo*, 1-27; suite le 15 mars, 337-368; fin le 1er avril, 569-589. — C. d'Arjuzon, *Le Comte et la duchesse de Saint-Leu*, 200-215. = 15 mars : Vte de Reiset, *La naissance du duc de Bordeaux*, 305-336. — Louis Batiffol, *Un magicien brûlé vif en 1623*, 369-392. [A Moulins.] = 1er avril : Art Roë, *De Witebsk à la Bérésina*, 465-497. [Fragment inédit d'Amédée de Pastorot, intendant de la Russie blanche en 1812, qui suivit la grande armée dans sa retraite.] — A. Billot, *Les débuts d'une ambassade* (*1890*), 537-555. [Souvenirs de l'ambassadeur de France près le Quirinal.] — Ch. Baille, *Notes sur le baron et la baronne de Staël*, 639-666.

Revue des Deux-Mondes, 1er janvier 1902 : Gabriel Hanotaux, *La Crise Européenne de 1621*. I. *Le problème protestant en Europe. Les affaires*

Digitized by Google

de la Valteline, 5-44; suite le 1er février ; II. *Luynes et le parti protestant en France*, 481-507. = 15 janvier : Georges LAFENESTRE, *L'art français au XVe siècle. Jehan Fouquet*, 241-283. — René PINON, *Les marches Sahariennes. Autour de Figuig, Igli, le Touat*, 360-397. [Rapports de la France avec le Maroc depuis la conquête de l'Algérie.] — Pierre CALMETTES, *Correspondance de Choiseul et de Voltaire*, 406-445. [Intéressantes lettres inédites de Choiseul.] — 1er février : *Une correspondance inédite du P. Didon* [1880-1896], 592-620; fin le 15 février, 851-888. = 15 février : René PINON, *Le Maroc et les puissances européennes*, 781-813. — Gabriel HANOTAUX, *La genèse des idées politiques de Richelieu*, 814-850. = 1er mars : Gabriel HANOTAUX, *Richelieu cardinal et premier ministre*, 86-123. [Histoire de son élévation à ces dignités.] = 15 mars : Gaston BOISSIER, *Les opinions politiques de Tacite*, 325-356. [Applications qui en ont été faites pendant la Révolution française.] — Ernest DAUDET, *La reine Victoria en France* (1843), 357-388. [D'après la correspondance de Guizot avec la princesse de Liéven.] = 1er avril : René MILLET, *L'évolution coloniale*, 523-554. [Rôle de la France.] — Pierre de SÉGUR, *Luxembourg et le prince d'Orange*. I. *La première lutte* [1672], 555-594; continué le 15 avril : II. *L'expédition de Bodegrave. Le séjour à Utrecht*, 803-837. — Étienne LAMY, *Une vie d'amour. Aimée de Coigny et ses Mémoires inédits*, 638-673 ; fin le 15 avril, 721-764. [Étude sur la vie de la duchesse de Fleury, la « Jeune captive » d'André Chénier, d'après ses *Mémoires*.]

Revue des Études juives, XLIV, janvier-mars 1901 : *Un recueil de consultations inédites de rabbins de la France méridionale* (suite et fin), 73-86. [Texte hébreu.] — M. GINSBURGER, *Elie Schwab, rabbin de Haguenau* (1721-1747), 104-121.

Revue des Questions historiques, t. XXXVI, janvier 1902 : E. VACANDARD (abbé), *Saint-Ouen, évêque de Rouen : l'ordre monastique et le palais mérovingien*, 5-71. — L. FROGER (abbé), *Une abbaye aux XIVe et XVe siècles. L'abbaye de Saint-Calais*, 72-102. — Victor PIERRE, *Le clergé français dans les États pontificaux* (1789-1803), 103-143. — P. FERET (abbé), *Le Concordat de 1817. Suite de l'ambassade du comte de Blacas. Ambassade du comte Portalis*, 144-202. [D'après les archives du ministère des Affaires étrangères.] — Le P. BLIARD, *L'indiscipline dans l'une des armées de la Révolution*, 203-224. [Dans le Morbihan.] = Henri LONGNON, *La Cassandre de Ronsard*, 224-234. [Identifiée avec Cassandre Salviati, femme de Jean de Peigney, sr de Pray.] — Pierre DE VAISSIÈRE, *La Vicomté de Carlat*, 224-239. [A propos du livre de MM. Saige et de Dienne.] — J.-H. CASTAING, *La bibliothèque sulpicienne*, 239-242. [A propos du livre de M. Bertrand.] = Avril : Dom

Digitized by Google

J.-M. Besse, *Les premiers monastères de la Gaule méridionale*, 394-464. [Étude de leurs règles.] — Albert Hyrvoix, *François Ier et la première guerre de religion en Suisse (1539-1531), d'après la correspondance diplomatique*, 465-537. [Le roi favorise les protestants.] — F. Vigouroux, *Une ancienne traduction latine de la Bible. Le codex Lugdunensis*, 583-595. — E. Vacandard, *Une histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon*, 595-607.

Revue des Sciences ecclésiastiques, février 1902 : Dr L. Salembier, *Deux conciles inconnus de Cambrai et de Lille, durant le grand Schisme* (suite), 110-123 ; continué en mars, 193-205.

Revue française de l'étranger et des colonies, XXVII, janvier 1902 : Général Gallieni, *Le développement de Madagascar*, 25-31. — G. Vasco, *Mission Foureau-Lamy*, 31-42. — A. S., *L'ancienne Louisiane aujourd'hui*, 47-49. = Février : C. Chivanot, *Le recensement de 1901 en France*, 88-95. = Mars : Georges Demanche, *Le chemin de fer français d'Ethiopie*, 129-146. [Historique de l'entreprise.] = Avril : A. Monteil, *Région du Tchad : L'organisation du Bas-Chari. La colonne Destenave et la mort de Fad el Allah*, 193-207. — C. R., *L'île d'Hainan*, 207-211. [Historique d'après le livre de C. Marolle.] — G. Demanche, *Villebois-Mareuil à Boshof*, 223-228.

Revue historique, LXXVIII, janvier-février 1902 : G. Caudrillier, *Le complot de l'an XII* (suite). III. *Mehée de La Touche à Londres*, 45-71. — Albert Waddington, *Un mémoire inédit sur la cour de Berlin en 1688*, 72-94. [Composé par le Comte de Rébenac, envoyé extraordinaire de France en Brandebourg.] = Mars-avril 1902 : Paul Mantoux, *Talleyrand en 1830, d'après les mémoires contemporains*, 266-287. — Paul Robiquet, *Un sous-pacificateur de la Vendée : le général d'Hedouville*, 288-319.

Revue maritime, janvier 1902 : J. Lallemand, *Chronique de Lorient de 1792 à 1800* (suite), 14-114. = Mars : C. Morel, *Archives du quartier de Noirmoutiers*, 377-393. [Extraits de la correspondance du commissaire de 1780 à 1793.] = Avril : A. Castellan, *L'île de Porquerolles*, 585-591.

Romania, n° 121, janvier 1902 : G. Paris, *Une fable à retrouver*, 100-103. [A propos d'un vers *d'Aliscans*.] — P. M., *Fragment d'un mystère du XVe siècle*, 104-106. [Provenant des archives de Reillane, Basses-Alpes.]

L'Université catholique, 15 janvier 1902 : M. de Marcey, *Charles Chesnelong* (suite), 5-31 ; suite en février, 195-212, en mars, 378-400. —

Digitized by Google

J. Laurentie, *Papiers de famille et papiers timbrés*, 95-107. [Contre la centralisation des archives de l'état civil et des notaires.] = 15 février : Abbé Delfour, *Le Père Gratry*, 161-178. = 15 mars : Abbé Delfour, *Lettres de M. Guizot*, 359-377.

Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, XX, 1er trimestre 1902 : J. Roman, *Deux portes ornées du XVIe siècle provenant de la famille Emé*, 1-6. [A Molines et à Embrun.] — J. Michel, *Histoire et bibliographie de la presse gapençaise*, 7-27. [Depuis 1804.] — Bernard Roman, *Objets antiques trouvés à la Madeleine* (près Ribiers), 41-43.

Revue catholique d'Alsace, XXI, janvier 1902 : F. B., *La bibliothèque municipale de Strasbourg et son histoire* (suite), 3-13. — J. Leyder, *Coup d'œil sur la controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle par l'abbé Houtin* (fin), 21-30. [Contre l'apostolicité]. — Ch. Stœffler, *Un nouvel ouvrage sur le P. Gratry*, 31-41. — A. Hanauer, *Nouvelles notes sur l'œuvre Notre-Dame* [de Strasbourg], suite, 49-57 ; continué en février, 81-97. (Voir dans le même n° une critique de cet article 120-129.) = Février 1902 : N., *L'ambassade du prince-coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne*, 110-113. [A propos du livre du Dr Ehrhard.] — A. M. P. Ingold, *Mabillon en Alsace* (suite), 114-119. — O. R. Landsmann, *Wissembourg, un siècle de son histoire* (1480-1580), 136-153.

Revue alsacienne illustrée, IV, janvier 1902 : Anselme Langel, *Biographies alsaciennes*. XI. *Martin Feuerstein*, 1-16. [Peintre contemporain.] — L. Lefébure, *L'organisation de la charité en Alsace*, 17-21. [A l'époque actuelle.] — Paul Runge, *Benedictio puerii*, 25-28. [Cantique d'Heinrich von Lanfenberg, composé en 1429.] — R. Forrer, *Alt Elsässer Bauernstühle*, 29-32. [Anciennes chaises de paysans en Alsace.]

L'Anjou historique, janvier 1902 : F. Ubald, *Les Frères Mineurs et l'Université d'Angers*, 353-382. — *Messire Henry Arnauld, évêque d'Angers* (1597-1692), 382-406. [Souvenirs d'un contemporain, Guy Arthaud, archidiacre d'Outre-Loire.] — René Bittard des Portes, *La bataille de Torfou*, 407-418. [Extrait de *Charette et la Guerre de Vendée*.] — *Le Prince de Talmont*, 419-425. — Charles Loyer, *Le district et le comité révolutionnaire de Cholet* (oct. 1793-mars 1794), 426-435. — *Andegaviana*, 436-456. [L'Anjou et les Angevins. La famille Pocquet de Livonnières. Les duchés-pairies avant Louis XIV. Les demoiselles angevines à la maison de Saint-Cyr. La mairie d'Angers au XVIIIe siècle. Les visites du jour de l'an. Le baron de Barante et Mme de La Rochejaquelin. Le général Delange en 1830-31. Un faux Louis XVII en Maine-et-Loire. Les archives départementales de Maine-et-Loire.] = Mars 1902 : *Saint*

Digitized by Google

René, cinquième évêque d'Angers, 465-473. [Publication d'une étude de Jacques Raugeard (1723-1797)]. — T.-L. Houdebine, *Élection d'un évêque au XIIIe siècle. Guillaume Le Maire, évêque d'Angers*, 474-491. — *Le lieutenant général comte de Serrant* (1744-1817), 492-499. — F. Uzureau. *Les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime* (fin), 500-518. [Fêtes à propos des naissances royales.] — Yvonnik. *Combat de La Tremblaye. Bataille de Cholet*, 519-529. — *Andegaviana*, 530-551. [Le fondateur de l'Hôtel-Dieu d'Angers. Gilles de Retz et Catherine de Thouars. Le cardinal Balue et le roi René. Le tiers-état de l'Anjou. Le roi Charles IX en Anjou. La Ligue en Anjou. La bataille des Ponts-de-Cé. Les Angevins chevaliers de Malte. Mariage de conscience du comte de Serrant et de Mme de Racapé. La banque de Law et les Angevins. Bonchamps. Une fête à Beaupréau sous le Consulat.] — *Pouillé du diocèse d'Angers* (suite), 561-576. [Archidiaconé d'Outre-Loire et d'Outre-Maine.]

Revue historique ardennaise, IX, janvier-février 1902 : Léon Bréta-deau, *Les œuvres de Saint Vincent de Paul dans le Rethelois*, 5-38. [Lettres des échevins de Rethel.] — *Un établissement de vers à soie à Givet*, 39-40 [XVIIIe s.]. — *Une arrestation arbitraire à Rocroy* [1776], 40. — *L'aéronaute Blanchard dans les Ardennes* [1785], 40-43. — *Le bonnet de la liberté sur les bornes milliaires*, 44-45. = Mars-avril : J. Villette, *Deux Sedanais oubliés. Le Colonel Esdras Bauda* (1608-1673). *Le capitaine de vaisseau Isaac Bauda* (1633-1682), 49-84, p. just. — A. Moranvillé, *Un compte de nouveaux acquets dans le Porcien et le Rethelois* (1329-1330), 85-90. — H. Jadart, *Mauvaises années de la fin du XVIIe siècle*, 90. — *Variétés révolutionnaires : la garde départementale des Ardennes près le Corps législatif*, 91-95.

Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux, XXIV. 1° **Revue des études anciennes**, janvier-mars 1902 : Camille Jullian, *Notes gallo-romaines, Paris. Date de l'enceinte gallo-romaine*, 41-45. — C. Jullian, *l'Inscription d'Hasparren* (pl.). — Georges Gassies, *Autel gaulois à Sérapis*, 47-52. [Trouvé à Melun.] — 2° **Bulletin italien** : Henri Hauvette, *Laure de Noves ?*, 15-22. [Repousse les identifications proposées pour la Laure de Pétrarque.] — Émile Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle*, 23-53.

Annales de Bretagne, XVII, janvier 1902 : G. Guénin, *Le paganisme en Bretagne au VIe siècle*, 216-234. — Émile Gabory, *La marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe* (1661-1715) (suite), 235-290 ; fin en avril, 341-398. [Travail puisé surtout dans les papiers du Contrôle général, de la Marine et de la Chambre de

Digitized by Google

Commerce de Nantes.] — Barthélemy Pocquet, *Une controverse historique. Réponse à M. Marion*, 291-303. [A propos de la lutte du duc d'Aiguillon contre les États de Bretagne.] — Avril : F. Le Lay, *La fête de la Trinité-Porhoët vers la fin du XVIIe siècle*, 323-340. [Dép^s. du Morbihan.] — F. Duine, *Le culte de saint Samson à la fin du Xe siècle*, 425-432.

Revue de Bretagne, janvier-février 1902 : Vte du Breil de Pontbriand, *Les origines de la maison de Dreux*, 8-23. — Abbé Peyron, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, 24-38 ; suite en mars, 191-199. [D'après les archives départementales du Finistère.] — Dr de Closmadeuc, *Épisodes de la Révolution : Thomas de Caradeuc*, de la Roche-Bernard, 1793, 39-62. — Cte René de Laigue, *Une victime de « l'affaire de Bretagne » : J.-B. de Champeaux* (1740-1780), 63-86 ; suite en mars, 200-209. [Fragment de son journal conservé aux archives du château de Trégouët], — Vte de Gouzillon de Bélizal, *Journal et lettres d'un émigré*, 92-113. [André Gouzillon de Belizal, tué à Quiberon.] — C. de Calan, *Les Romans de la Table Ronde*, 116-139 ; suite en mars, 218-233. — *La Comédie Française en tournée* (1648-1788), 140-143. [A Nantes.] — *Levée de la milice champêtre* (1760), 144-148. — Joseph de Trémaudan, *La médecine à Nantes au XVIII s.*, 149-156. = Mars 1902 : J.-M. Abgrall, *Monuments du culte de sainte Anne au diocèse de Quimper*, 161-175. — Dr de Closmadeuc, *Épisodes de la Révolution : Les frères Bernard* (1793-1794), 176-217.

Annales de l'Est, XVI, janvier 1902 : A. Bergerot, *L'organisation et le régime intérieur du chapitre de Remiremont du XIIIe au XVIIIe siècle* (suite), 20-84.

Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, XIII, 1er fasc., mars 1902 : Eugène Lefèvre-Pontalis, *Les façades successives de la cathédrale de Chartres au XIe et au XIIe siècle*, 1-48. — Albert Mayeux, *Étude sur l'abside de la cathédrale de Chartres*, 49-62. — Abbé Marquis, *Les cités de la Gaule disparues*, 63- .

La Revue forézienne, XII, janvier 1902 : J. Prajoux, *Études historiques sur le Forez : Le nouveau canton de Firminy et ses communes. Le canton actuel de Cambon*, 36-42 ; fin en février, 132-139. = Mars : J. Prajoux. *Création du département de la Loire. État des villes et des campagnes du département à la fin du XVIIIe siècle*, 212-221 ; fin en avril, 311-320. — Joseph Manin, *Les pierres parlantes : Les vieilles églises de Paris*, 239-247.

Annales franc-comtoises, XIV, janvier-février 1902 : Ch. Godard, *Note sur les maîtres d'école Graylois avant 1789*, 5-17. — P. Dlugosz, *Fran-*

Digitized by Google

çois de Lisola (suite), 34-46. [Étude sur la réunion de la Franche-Comté.] = Mars-avril : J.-M. Suchet, *Les almanachs historiques de Besançon et de la Franche-Comté* (1743 à 1793), 87-105.

Revue de Gascogne, janvier 1902 : Camille Jullian, *Notes sur l'Aquitaine*, 5-11. [Bordeaux et Dax au xe siècle.] — *Sur M. de Cerisy, évêque de Lombez*, 11. — A. Degert, *La généalogie d'une erreur : Un concile gascon à rayer ou à déplacer*, 35-46. [Synode de Saint-Sever en 1381]. — *M. de Chaumont, évêque de Dax, historien de Louis XIV*, 46. — C. Cézérac, *Le sceau du chapitre de la cathédrale de Lectoure*, 47-49. — J. Lestrade, *L'archiprêtré de Lassan et le jubilé auscitain de 1701*, 50-52. = Février : Dr L. Secheyron, *Le docteur Edouard Desponts* (1820-1901), 57-69 et 79-85. [Bibliographie.] — C. Cézérac, *Le clocher de Lectoure en 1761*, 70-78. — *Le rituel de Conserans*, 85-86. — *Un ouvrage oublié de M. Isidore Salles*, 86-88. [Histoire naturelle drolatique... des professeurs du Jardin des plantes.] — *Sentetz, d'Auch, constituant*, 88. — J. Lestrade, *Critiques des notices commingeoises du Gallia Christiana*, 93-95. = Mars : Louis Batcave, *Contrat d'engagement d'un médecin municipal à Orthez au XVIe siècle*, 113-119. — L. C., *Une plaquette auscitaine du capucin Joseph de Lahitte-Toupière*, 121-127. [Débuts de la Révolution à Auch.] — Louis Guérard, *La désolation de l'abbaye de Saint-Pé-de-Bigorre à la fin du moyen âge*, 128-144. — A. Degert, *Premier serment prêté au roi par les évêques de Gascogne* [1475], 145-148. = Avril : Cyprien La Plagne-Barris, *Lauraet*, 159-166. [Histoire de la seigneurie]. — Joseph Gardère, *La mort et les obsèques de M. de Jumilhac de Cubjac, évêque de Lectoure* [1772], 167-170. — A. Degert, *Lettres inédites de Le Boux, évêque de Dax, à Colbert*, 171-180. — J. Lestrade, *Le duc H. de Mayenne et Garaison*, 181-182. — F. G., *Beaumarchais et Marciac, pays de Franc-Salé*, 183-190. [Lettre de Charles VIII, 1490.] — J. Lestrade, *A propos de la conversion du Vte de Fontrailles*, 191-192. — P. Lamazouade, *Épisodes révolutionnaires. Persécution contre l'abbé Bladé, vicaire de Bajonnette*, 193-195.

Revue historique et archéologique du Maine, tome LI, 1re livraison, 1er semestre 1902 : Mis de Beauchesne, *Le Bois de Maine*, 30-53. — Gabriel Fleury, *Le rôle de commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale du canton rural de Mamers*, 54-80. — Henri Roquet, *Moncé-en-Belin*, 81-98. — Robert Deschamps de La Rivière, *Le théâtre au Mans pendant la Révolution* (suite), 99-114.

Annales du Midi, n° 53, janvier 1902 : P. Boissonnade, *Colbert, son système et les entreprises industrielles d'État en Languedoc* (1661-1683), 5-49. — A. Dauzat et A. Tardieu, *Le livre des comptes des consuls d'Herment pour l'année 1398-1399*, 50-76. [Publication du texte].

Digitized by Google

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest, février 1902 : Louis Dedouvres, *Le Père Joseph et le siège de La Rochelle* (suite), 337-354. — Frère M.-L., *L'abbé de Rancé et Bossuet* (suite), 377-410. — Abbé Deniau, *Les Vendéens à Saumur* (juin 1793), 411-420. = Avril 1902 : Alexis Crosnier, *Bourdaloue. Pourquoi ses sermons furent-ils tant goûtés des grandes dames du XVIIe siècle*, 481-511. — E. Levesque, *Un cas de conscience résolu par Fénelon*, 512-526. [Lettre à Louis de Sacy à propos d'un point discuté dans le *Traité de l'amitié*.]

Revue du Bas-Poitou, XV, 1902, 1re livraison : Edgar Bourloton, *La seigneurie de Vouvant* (suite), 5-15. — De Gouttepagnon, *Carnet de dépenses de deux étudiants bas-Poitevins au XVIIIe siècle*, 23-33. — Edgar Bourloton, *Les riverains du Lay en 1705*, 34-39. — Henry de Grimouard, *Quatre cadets de famille en Bas-Poitou au XVIIIe siècle*, 40-49. [Ch^er du Péré; Ch^er de La Loye ; le général comte de Grimoard ; l'amiral comte de Grimouard.] — Frère René, *La sépulture de Bois-Jolin et la cachette de bronze de Roïdon, près des Essarts*, 50-55. — H. de La Fontenelle et René Vallette, *Autour du drapeau blanc. Biographies inédites des chefs vendéens et chouans* (suite), 57-60. — Vte Paul de Chabot, *Les chevaliers du Saint-Esprit de la province du Poitou, de 1578 à 1700* (suite). [D'après le ms. fr. 32860 de la Bibl. Nat.] — René Vallette, *Souvenirs de la grande Guerre. Les gars de Saint-Fulgent*, 73-80. — L. Raballand, *La Boissière-de-Montaigu sous la Terreur*, 81-84.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXII, 1er janvier 1902 : Émile Biais, *Une cheminée Renaissance*, 30-31. [A la Rochefoucauld.] — G. Chevrou, *Le château de Montchaude. Ses propriétaires*, 31-33. — Eug. R., *Les Bigournes*, 33-34. [Superstition populaire.] — Louis Planty, *Les francs-tireurs Saintais en 1870*, 34-36. — A., *Lettre de Mgr de La Rochefoucauld*, 37. [Évêque de Beauvais, 1784.] — Dom Besse, *Un bénédictin saintongeois : don Mommole Geoffroy* [1615-1686], 37-42. = 1er mars : J. P., *Les événements de Varennes à Cognac en 1791*, 83-84. [Arrêté municipal du 24 juin.] — L. A., *Un général en 1793. Léon Léchelle*, 95-96. — *L'abbé de Feletz* (1767-1850), 96-97. — D., *La comtesse de Boufflers et la correspondance de Guillaume III, roi de Suède*, 97-99. — Paul d'Estrée, *Lettre de Barentin, intendant de la Rochelle, au lieutenant de police Hérault sur son arrivée à la Rochelle*, 100. [D'après un ms. de l'Arsenal.] — Baron Maxime Trigant de Latour, *Notes sur des familles de Cognac : Forest, Dabescat, Formey, Saint-Louvent et leurs alliés*, 100-104. — Bourde de la Rogerie, *Un épisode de la prise de Saintes par les Protestants*, 104-106. [Lettre de Charles IX du 11 avril 1570.] — V. Dubarrat, *Le jansénisme à l'abbaye de N.-D. de Saintes*,

Digitized by Google

107-109. — Marcel Pellisson, *Une chanson populaire d'autrefois*, 110-116. — B. de Cugnac, *Tonnay-Charente*, 116-119. [D'après le livre de l'abbé Brodut.] — Gabriel Audiat, *Bibliothèque saintongeaise* (suite). *Andre Lemoyne*, 120-123.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, IV, février 1902 : E.-S. Auscher, *La manufacture de Sèvres sous la Révolution* (1789-1800), 1-15. — Charles Bonnet, *Madame Bonaparte à la Malmaison. Deux épisodes de son séjour* (an VII-an IX), suite. II. *L'école des filles de Rueil*, 16-52. — Cte Fleurÿ, *Le comte et la comtesse du Nord à Versailles en 1782, d'après un document inédit*, 53-65. [Relation conservée aux Archives nationales, O1824.] — J. Maillard, *Le château de Saint-Hubert* (suite), 66-75. — Paul Pinson, *Rachat par Louis XIII du péage et moulin banal de Meulan*, 76-80. [Lettres de jussion du 27 septembre 1617.]

Digitized by Google

CHRONIQUE

American historical Association. — Dans son assemblée générale de 1899, cette société avait décidé la création d'une Commission des Archives publiques chargée de faire des recherches et des rapports sur le contenu et l'état des dépôts d'archives. Le but poursuivi est de publier toutes les informations concernant les États-Unis, les États particuliers et les grands centres afin de rendre ces documents d'une utilisation plus facile. Le premier rapport de la Commission (publié à Washington par l'imprimerie du Gouvernement en 1901) n'est qu'un examen général et superficiel des documents contenus dans les archives de dix États (Connecticut, Indiana, Iowa, Massachussetts, Michigan, New-York, Caroline du Nord, Pennsylvanie, Wisconsin). La Commission compte publier dans l'avenir un catalogue complet des documents non encore classés. Elle a déjà obtenu de sérieux résultats : elle a fait d'importantes découvertes et attiré l'attention des États de l'Union sur leurs archives. — H. de L.

Archives (Direction des). — Au moment de quitter la Direction des Archives, à la tête de laquelle il avait été placé il y a quinze ans, M. G. Servois a tenu à faire paraître un rapport d'ensemble sur son administration et les travaux de classement et d'inventaire produits durant cette période par le personnel sous ses ordres. Ce rapport, très nourri et des plus intéressants (Paris, Impr. Nationale, gr. in-8 de LXIV-85 p.), est accompagné d'un état des inventaires imprimés et manuscrits des divers dépôts d'archives français : Archives Nationales, départementales, communales et hospitalières. Les habitués du palais Soubise y trouveront les indications les plus précieuses pour leurs travaux. — Ils se réjouiront aussi de l'ouverture imminente d'une nouvelle salle de travail, spacieuse, claire et modernement meublée qui va remplacer la vieille salle malsaine, obscure et exiguë, en bordure de la rue des Francs-Bourgeois, où, jusqu'à ce jour, ils recevaient une si indigne hospitalité.

Armagnac (Cardinal Georges d'). — M. Ch. Samaran, membre de l'École française de Rome, vient de publier dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de cette École (t. XXII ; tirage à part de 38 p.) dix-sept lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac, retrouvées par lui à la Bibliothèque Barberini. Dans l'introduction qui précède, on trouvera d'importants renseignements sur la biographie de ce prélat, qui fut l'un des plus remarquables diplomates du XVIe siècle ; une des lettres publiées permet de fixer, d'une manière plus approximative qu'on n'avait pu le faire jusqu'ici, la date de la mort de Georges d'Armagnac. M. Tamizey de Larroque, venant après Ribier, D. Vaissète, le P. Theiner, Charrière, Miller, avait mis au jour, en divers opuscules, un

Digitized by Google

grand nombre de lettres du cardinal; il en resterait à publier un plus grand nombre encore; nous en avons pour notre part retrouvé, tant à Paris que dans des archives méridionales, une centaine, et M. Samaran en signale une quantité dans les registres des nonciatures d'Avignon, au Vatican, qui pourraient servir à étudier, mieux que n'a pu le faire M. Rey dans une récente étude, le rôle du cardinal comme colégat à Avignon et son administration dans le Comtat-Venaissin. — H. C.

Bibliographie. — Le cinquième fascicule du *Répertoire des sources historiques du moyen-âge. Topo-bibliographie*, que publie M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, vient de paraître : il va du mot *Nogaret* au mot *Russie*. Un sixième fascicule complètera cette importante publication, destinée à rendre, en dépit d'imperfections inévitables, les plus grands services aux historiens.

Brinvilliers (La marquise de). — *Le Drame des Poisons*, cet ouvrage si connu de M. Frantz Funck-Brentano, a de nouveau mis en lumière la marquise de Brinvilliers : il a servi de point de départ à d'intéressantes discussions médicales sur le cas de l'empoisonneuse si tristement célèbre, et, en attendant qu'il tente peut-être la plume d'un dramaturge, il vient de séduire un psychologue. En s'inspirant du livre de M. Funck-Brentano et avec beaucoup d'imagination, M. Paul Olivier s'est efforcé de faire revivre la marquise et lui a dicté des souvenirs (*Le calepin d'amour de la Brinvilliers*, avec préface de Jean Richepin; Paris, librairie Molière, 1902, in-18 de xvi-442 p.). Les « rats de bibliothèque », selon l'expression du préfacier, loin de chercher querelle à M. P. Olivier, ne peuvent que lui savoir gré d'avoir grignoté leurs miettes et tenté une reconstitution qui, pour n'être pas strictement historique, n'en constitue pas moins une agréable fantaisie. — M. B.

Colonies françaises (Les). — La librairie Larousse a récemment mis en vente le premier volume d'une « petite encyclopédie coloniale » (in-8 de xxviii-772 p., avec 247 gravures et 24 cartes). Ce volume, publié sous la direction de M. Maxime Petit, est l'œuvre de cinquante-neuf collaborateurs qui font autorité pour les études coloniales, MM. Baudrillart, Cordier, Delavaud, Diehl, Froidevaux, Guy, Germain Martin, Regelsperger, Ruedel, Zaborowski, etc. Précédé d'une introduction sur la colonisation, sur la formation du domaine colonial français, puis d'une étude sur les principes d'organisation coloniale, il comprend l'Algérie, la Tunisie, le Sahara, le gouvernement général de l'Afrique occidentale française (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey). Chaque monographie, rédigée sur un plan uniforme, se compose, pour chaque colonie ou pays de protectorat, des matières suivantes : le pays, les races, l'histoire et la conquête française, l'administration, la mise en valeur (géographie économique, régime de la propriété, travaux publics, régime commercial), les villes principales. On voit que cette « petite » encyclopédie est fort importante, très complète. — M. B.

Delisle (Jubilé de M. Léopold). — Pour fêter le cinquantenaire de l'entrée de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale,

Digitized by Google

aux Comités de publication de la Société de l'Histoire de France et de la Société de l'École des Chartes, ces deux Sociétés, dans une réunion solennelle tenue le 6 mai dernier, lui ont offert la reproduction photographique de deux très beaux manuscrits à miniatures, du Livre d'heures du duc de Berry, conservé à la bibliothèque de Turin, et du manuscrit du premier livre d'Orderic Vital, qui fait partie des collections Ashburnham. — Le Congrès international des bibliothécaires, pour commémorer le cinquantenaire de l'entrée de M. L. Delisle à la Bibliothèque Nationale a, de son côté, décidé de faire paraître au mois de novembre prochain, une bibliographie complète des travaux de l'éminent académicien; M. Paul Lacombe s'est chargé de la rédiger. Le secrétaire général du Congrès des bibliothécaires est M. Henry Martin, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, à qui les souscriptions sont adressées. — R.

Diderot (**Écrits posthumes de**). — On pensait les connaître. On se trompait sans doute. Il est, du moins, avéré maintenant que le fameux *Paradoxe sur le Comédien*, tel que l'édita, en 1830, le libraire Sautolet, n'est qu'un (comment dirai-je?) *tripatouillage* scandaleux, perpétré par le disciple préféré du philosophe et son exécuteur testamentaire, J.-A. Naigeon. Une récente étude de M. Ernest Dupuy vient de fixer définitivement ce point (*Paradoxe sur le Comédien*, édition critique avec introduction, notes et fac-simile. Paris, Société française d'imprimerie Lecène et Oudin, 1902, pet. in-4 de xxxiii-179 p.). A lire ce travail, modèle de critique fine et précise, on acquiert d'abord la conviction que le *Paradoxe* (ou ce qui portait jusqu'ici ce titre), reproduit, en l'amplifiant, en le dénaturant parfois, en l'habillant d'une forme ampoulée et puérile, la dissertation nerveuse et forte de Diderot sur l'art dramatique que Grimm, dès 1770, avait insérée dans sa *Correspondance*. D'autre part, le texte de 1830 se confond ou à peu près avec celui d'un manuscrit, conservé sous le nom de Diderot à Saint-Pétersbourg. Et de ce dernier, M. Ernest Dupuy a eu l'heureuse fortune de retrouver une première version, plus exactement un *brouillon*, surchargé de ratures et tout entier de la main de l'audacieux Naigeon. Dès lors, on est fondé à se demander si les *Lettres à Mlle Volland*, le *Rêve de D'Alembert*, la *Promenade du Sceptique* et, généralement, toutes les œuvres publiées après la mort de Diderot, n'auraient pas subi des remaniements semblables. Au surplus, ces attentats commis sur la pensée d'un grand écrivain n'étaient pas rares au siècle qui vit paraître la correspondance de Mme de Sévigné, « corrigée » par le chevalier de Périn. — L. L.

Gazette de France. — M. le marquis de Granges de Surgères entreprend de publier, sous le titre de *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France de 1631 à 1790*, la table complète et détaillée de ce recueil si important pour l'histoire des deux derniers siècles de l'ancien régime. On sait qu'il n'existait jusqu'ici qu'une table fort incomplète de la *Gazette*, œuvre de Jean-Baptiste Genet, qui la publia en 1766 en arrêtant son travail à l'année 1765. Le premier volume de l'ouvrage de M. de Granges de Surgères vient de paraître à la librairie Leclerc (in-4 de 831 p.); il va du mot Abancourt au mot Clairville.

Digitized by Google

L'ouvrage sera complet en quatre volumes et est appelé à rendre les plus grands services. — H. C.

Gravure sur bois (Exposition de la). — Cette exposition du seul procédé vraiment typographique, ouverte à l'École des Beaux-Arts, contient notamment les riches collections du prince d'Essling et de M. J. Masson, de nombreux spécimens de l'art allemand et de l'art japonais. Jusqu'à ces dernières années, les plus anciennes gravures sur bois connues étaient un *saint Bernard*, gravé en France en 1445, un *saint Christophe*, gravé en Allemagne en 1423, une *Vierge et l'enfant Jésus*, œuvre trouvée à Malines et datant de 1418, enfin une gravure d'origine allemande datant de 1406. Or, M. Jules Protat, imprimeur à Mâcon, en même temps collectionneur érudit, possède un bois gravé des deux côtés (l'Annonciation et le Centurion au pied de la croix), provenant de la Ferté-sur-Grosne, en Saône-et-Loire, où fut fondée la première abbaye de Cîteaux, et qui, d'après les costumes des personnages, doit remonter à l'année 1370. La trouvaille de M. Protat, sans parler de son importance capitale pour l'histoire même des origines de l'imprimerie, démontre qu'on avait tort de considérer l'Allemagne comme le berceau de la gravure sur bois et que les premiers graveurs furent des Français, vraisemblablement des moines de l'abbaye cistercienne. — M. B.

Histoire maritime (L'). — Dans un opuscule paru en grec moderne, notre collègue, M. Constantin Rados, professeur à l'École des Cadets, le Borda hellénique, retrace à grands traits la bibliographie de l'histoire maritime. Remontant à la plus haute antiquité et poursuivant ses recherches en tous pays, jusqu'à nos jours, M. Rados adresse un hommage ému à tous ceux qui ont contribué par leurs travaux au développement de cette science. Il convient de faire figurer en bonne place, sur cette liste, M. Rados qui, par ses nombreux ouvrages, a été en Grèce le véritable promoteur des études navales. — S. P.

Louis XV et Marie Leczinska. — Depuis quelques années seulement, diverses études importantes ont été publiées sur la reine Marie Leczinska qui piquait moins sans doute la curiosité qu'une Pompadour, mais dont la physionomie, attachante par son honnêteté, ne méritait pas seulement de pâles esquisses. M. Pierre de Nolhac s'est inspiré de ces récents travaux; il les a complétés par de nouveaux documents inédits — notamment des lettres de la reine au cardinal Fleury et du roi Stanislas à sa fille —; travaillant lui-même dans le cadre où s'agitaient autrefois ses personnages, il les a reconstitués avec une précision toute particulière dans son nouveau livre (*Louis XV et Marie Leczinska*; Paris, Calmann Lévy, 1902, in-18 de 346 p.). S'il arrête son étude à la maladie du roi à Metz, c'est parce que Louis XV méconnait définitivement tous ses devoirs à partir de cette époque et que la reine, après avoir connu l'enivrement d'un mariage inespéré, les joies de la famille, l'abandon le plus injustifié, n'a plus alors qu'à terminer ses jours dans la résignation, cédant le pouvoir aux favorites mais conservant une existence charitable et digne qui « profite mieux à la nation et fait plus d'honneur à la royauté. » — M. B.

Lyon (Histoire de). — M. S. Charléty a fondé une *Revue d'histoire de Lyon*,

Digitized by Google

qui paraît à la librairie Rey, à Lyon, depuis le 1er février dernier, par fascicules mensuels de 80 à 100 pages.

Prix décernés par l'Institut. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné, sur la fondation Saintour, un prix de 2.500 fr. à M. Ch. Diehl pour son *Justinien*, et un autre de 500 fr. à M. F. de Mély, pour son *Étude sur les reliques de Constantinople au XIIIe siècle.* — A la même Académie, M. P. Guilhiermoz a obtenu le premier prix Gobert (9.000 fr.) pour son *Essai sur les origines de la noblesse française*; le second prix (1.000 fr.) a été donné à M. R. Poupardin pour son *Royaume de Provence sous les Carolingiens.* — A l'Académie française, le premier prix Gobert a été remporté par M. Camille Jullian, professeur à l'Université de Bordeaux pour son *Vercingétorix*, et le second par M. Cultru pour son étude sur *Dupleix.* A la même Académie, nos collègues MM. G. Lenôtre et H. Prentout ont été récompensés, le premier, par une partie importante du prix Berger, pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire du vieux Paris, le second, par une fraction du prix Thérouanne, pour son ouvrage sur *Le général Decaen à l'Ile de France*, dont nous avons rendu compte.

Saint-Simon. — Le tome XVI de l'édition des *Mémoires* de Saint-Simon, que M. de Boislisle poursuit avec la collaboration de M. Lecestre dans la collection des grands Écrivains, vient de paraître (Paris, Hachette, in-8 de 739 p.). Avec ce volume s'achève l'année 1708. Parmi les douze appendices qui le terminent, il en est un très important où se trouve reconstituée la campagne de 1708 en Flandre d'après les papiers du chevalier de Bellerive, secrétaire du duc de Vendôme.

Sorcière au XVIIIe siècle (Une). — La sorcière Marie-Anne de la Ville, née en 1680, morte en 1725, dont M. Ch. de Coynart nous retrace l'existence curieuse (Paris, Hachette, 1902, in-16 de IV-286 p.), est d'origine plus modeste que la Brinvilliers et ne va pas jeter le trouble jusque sur les marches du trône : sa physionomie n'est cependant pas indifférente pour l'histoire qui ne doit pas s'attacher uniquement aux grands personnages ou aux grands événements, mais chercher également à « tirer de l'oubli les humbles, les petits, les misérables mêmes, les dédaignés de la postérité », comme le fait observer M. Pierre de Ségur dans la préface qu'il consacre à ce volume presque exclusivement publié d'après les archives de la Bastille. Chez Marie-Anne de La Ville, l'escroquerie se mêle étroitement à la sorcellerie ; elle n'obtient que des résultats modestes, ce qui ne la fait pas manquer de dupes : son histoire, fort bien contée, « montre à quel degré de crédulité peuvent descendre des individus de toutes classes et non dépourvus d'intelligence », et son histoire est de tous les temps ! — M. B.

Suède sous la République et le premier Empire (La). — Les *Mémoires du lieutenant-général de Suremain*, publiés par un de ses petits-neveux (Paris, Plon, 1902, in-8 de VI-392 p.), sont une utile contribution à l'histoire des relations entre la France et la Suède pendant la Révolution et l'Empire; ils complètent, en quelque sorte, l'important ouvrage de M. L. Pingaud sur *Berna-*

Digitized by Google

dotte, Napoléon et les Bourbons. Capitaine au régiment d'artillerie de La Fère, Suremain émigra en 1792, prit du service en Suède en 1794, fut employé à l'instruction militaire du jeune roi Gustave IV, parvint à une haute faveur près du roi Charles XIII, donna sa démission d'inspecteur général de l'artillerie suédoise à la suite de difficultés avec Bernadotte, et, rentrant en France, fut maintenu par Louis XVIII dans le grade de lieutenant-général : ses mémoires sont consacrés aux années qu'il passa en Suède, de 1794 à 1815. — M. B.

Victor Hugo. — Sous ce titre : *Victor Hugo : leçons faites à l'École Normale supérieure par les élèves de deuxième année (1900-1901)*, M. Ferdinand Brunetière présente sur la vie, l'œuvre, le caractère et l'influence du poète, qu'on vient de célébrer partout, un ensemble de vingt-deux chapitres distincts, dus à dix de ses élèves, d'après un plan tracé par lui-même mais sans retouches de sa part. L'intérêt de cette publication, selon lui, est d'exprimer, sur Victor Hugo, « le jugement d'une génération qui ne faisait que de naître quand le grand poète est mort, et qui est donc ainsi pour lui ce qu'on pourrait appeler le commencement de la postérité. » Et le fait est que la vivacité des impressions, la personnalité des conclusions, la diversité des tempéraments qu'on sent entre les lignes, sont choses fort appréciables et nouvelles dans les deux volumes (Paris, Hachette, in-12). Le défaut général est naturellement le manque d'unité ; corrigé un peu, du côté des justes proportions, par le plan établi par M. Brunetière et sa conclusion finale, le défaut est plus sensible dans les idées. Cependant il reste l'unité que donne le travail en commun de diverses intelligences nourries du même culte des lettres ; et l'exemple de cette méthode est bon pour prouver, comme dit encore M. Brunetière qu'il y a moyen de s'entendre, même en critique, puisque l'opposition ou la diversité des tempéraments n'y fait pas un obstacle, si seulement on a la probité de « s'y subordonner à son sujet ». — Voici les noms des élèves qui ont écrit ces pages : MM. Aug. Bailly, Cavenel, Dimoff, Martino, Maynial, Ménos, H. Mérimée, Morand, Mornet et Schulhof. — H. de C.

Voltaire (Lettres inédites). — Un de nos membres correspondants, M. le Dr C. Obser, a eu la bonne fortune de découvrir trois lettres inédites de Voltaire adressées à la margrave Caroline-Louise de Bade-Durlach. Ces épîtres, galamment troussées, n'ajoutent rien, sans doute, à la gloire du patriarche de Ferney, mais elles n'en sont pas moins exquises. Notre érudit collègue les publie à la fin d'une étude savoureuse et fortement documentée, sur les *Relations de Voltaire avec la cour de Carlsruhe.* Elle était déjà connue, en partie, la correspondance que le célèbre écrivain a échangée, de l'année 1758 à l'année 1766, avec l'épouse du margrave Charles-Frédéric qui devint en 1806 grand duc de Bade ; mais elle n'avait pas toujours été reproduite avec une exactitude rigoureuse. M. Obser, qui a eu sous les yeux les originaux, nous en donne le texte authentique complet, en l'accompagnant de notes curieuses, piquantes, variées, qui rendent la lecture de sa plaquette extrêmement attrayante. — E. C.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Mémoires et Documents. — Registre d'*Alexandre IV*, 4e fasc., p. p. Ch. de la Roncière, Paris, Fontemoing, gr. in-4, p. 353-488. — *A. Aulard*, Recueil des actes du Comité de Salut public, t. XIV, Paris, Imp. Nat., in-8 de 835 p. — *Du même*, Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, t. V, Paris, Cerf, in-8 de 931 p. — *Catherine de Médicis*, Lettres p. p. Baguenault de Puchesse, Paris, Imp. Nat., in-4 de xxix-579 p. — Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie de 1814 à 1830, p. p. A. Polovtsoff, t. I, Paris, Canard, in-8 de xv-773 p. — Faictz et guerres de l'empereur Charles-Quint dans la guerre d'Allemagne (1546-1547), ms. p. p. Fr. Mugnier, Paris, Champion, in-8 de 143 p. — *J. Guillaume*, Procès-verbaux du comité d'instruction publique de la Convention Nationale, t. IV, Paris, Imp. Nat., in-8 de lxiv-1028 p. — *Henri IV*. Lettres inédites à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, p. p. E. Halphen, Paris, Champion, in-8 de viii-83 p. — *D. Jordell*, Répertoire bibliographique de la librairie française pour l'année 1901, Paris, Per Lamm, in-8 de 92 p. — *A. Morosini*, Chronique, t. IV, p. p. G. Lefèvre-Pontalis et L. Dorez, Paris, Laurens, in-8 de 466 p. — *H. Omont*, Catalogue des mss. Ashburnham-Barrois acquis en 1901 par la Bibliothèque Nationale, Paris, Leroux, in-8 de 124 p. — *L.-G. Pélissier*, Le portefeuille de la comtesse d'Albany (1806-1824), Paris, Fontemoing, in-8 de xxviii-727 p. — *Perceval de Cagny*, Chroniques, p. p. H. Moranvillé, Paris, Laurens, in-8 de xviii-295 p. — *J. B. Piolet*, Les missions catholiques françaises au xixe s., t. IV : Océanie, Madagascar, Paris, Colin, gr. in-8 de 516 p. — *B. Prost*, Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, t. I, fasc. I, Paris, Leroux, in-8 de 260 p. — *E. Raunié*, Épitaphier du vieux Paris, t. III, Paris, Imp. Nat., in-4 de xv-673 p. — *G. Servois*, Rapport sur l'administration des archives, Paris, Imp. Nat., in-8 de lxiv-85 p. — *Saint-Simon*, Mémoires, p. p. Boislisle et Lecestre, t. XVI, Paris, Hachette, in-8 de 749 p. — *Lt gal de Suremain*, La Suède sous la République et l'Empire. Mémoires (1794-1815), Paris, Plon, in-8 de 396-vi p. — *Jean Vallier*, Journal (1648-1657), t. I p. p. H. Courteault, Paris, Laurens, in-8 de 412 p.

Histoire générale et Histoire littéraire. — *Comt Balagny*, Campagne de l'empereur Napoléon en Espagne (1808-1809), t. I, Paris, Berger-Levrault, in-8 de xiii-485 p. — *Lt Col. Belhomme*, Histoire de l'infanterie en France, t. V, Paris, Lavauzelle, in-8 de 872 p. — *A. Boutin*, Anciennes relations diplomatiques de la France avec la Barbarie (1515-1830), Paris, Pedone, in-8 de xxv-623 p. — *A. Chéradame*, L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, Paris, Plon, in-16 de xxxii-282 p. — *A. Delfau*, Napoléon Ier et l'instruction publique, Paris, Fontemoing, in-8 de 148 p. — *E. Déprez*, Les préliminaires de la guerre de Cent ans. La Papauté, la France et l'Angleterre (1328-42), Paris, Fontemoing, in-8 de xiii-460 p. — *J. Finot*, L'espionnage militaire dans les Pays-Bas entre la France et l'Espagne aux xvie et xviiie s., Paris, Picard, in-8 de 47 p. — *Cte Fleury*, La France et la Russie en 1870, Paris, Émile-Paul, in-8 de 255 p. — La guerre de 1870-1871. VI. Journée du 5 août. Paris, Chapelot, in-8 de 199 p. — *J. Kont*, Étude sur l'influence de la littérature française en

Digitized by Google

Hongrie (1772-1896), Paris, Leroux, in-8 de IV-517 p. — *L. Lallemand*, Histoire de la charité, t. I, Paris. Picard, in-8 de X-193 p. — *L. Levillain*, Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie, Paris, Picard, in-8 de XIII-384 p. — *E. Marbeau*, Le charme de l'histoire, Paris, Picard, in-8 de VI-383 p. — *G. de Mun*, Deux ambassadeurs à Constantinople (1604-1610), Paris, Plon, in-16 de 139 p. — *P. de Nolhac*, Études sur la cour de France : Louis XV et Marie Leczinska, Paris, Calmann-Lévy, in-18 de 349 p. — *A. Révérend*, Les familles titrées et anoblies au XIXe s. Restauration, t. II, Paris, Champion, gr. in-8 de 530 p. — *G. Tricoche*, Les milices françaises et anglaises au Canada (1627-1900), Paris, Lavauzelle, in-8 de 318 p. — *N. Valois*, La France et le grand schisme d'Occident, t. III et IV, Paris, Picard, in-8 de XXIV-636 et 614 p. — *M. H. Weil*, Le prince Eugène et Murat (1812-1814), t. III, Paris, Fontemoing, in-8 de 699 p.

Histoire locale. — *Abbé Allain*, Documents sur le chapitre de la cathédrale de Tréguier, Vannes, imp. Lafolye, in-8 de 67 p. — *A. Charron*, Notes d'histoire locale. Gondreville-la-Franche (Loiret), Fontainebleau, imp. Bourges, in-8 de 66 p. — *Cte Fleury*, Le palais de Saint-Cloud, Paris, Laurens, in-4 de VII-313 p. — *E. Guesquin*, Bitche et ses défenseurs, (1870-1871), Paris, in-8 de 503 p. — *C. Heullant*, Monographie de la paroisse du Houlbec (Eure), Évreux, imp. Hérissey, in-8 de VII-301 p. — *J. Larroux*, Le bourg de Pessan (Gers) pendant la Révolution, Auch, imp. Cocharaux, in-8 de 108 p. — *L. Loye*, Histoire de l'église de Besançon, t. II, Besançon, imp. Jacquin, in-16 de 381 p. — *A. Mataigne*, Histoire de la commune d'Auvers-sur-Oise, Pontoise, imp. Paris, in-8 de 88 p. — *A. Millard*, Histoire de Sézanne, Sézanne, Patoux, in-8 de 498 p. — *Cte de Pange*, Le pays de Jeanne d'Arc, le fief et l'arrière-fief, Paris, Picard, in-8 de 40 p. — *A. de Rochemonteix*, Les églises romanes de la Haute-Auvergne, Paris, Picard, in-4 de CVIII-533 p. — *G. Saulnier de la Pinelais*, Les gens du roi au Parlement de Bretagne (1553-1790), Paris, Picard, in-8 de XXI-476 p.

Biographie. — *C. de Beaurepaire*, Blaise Pascal et sa famille à Rouen de 1640 à 1647, Rouen, imp. Gy, in-8 de 103 p. — *L. de Besse*, Le bienheureux Bernardin de Feltre et son œuvre, Paris, 2 vol. in-8 de XX-475 et VI-471 p. — *Col Bourdeau*, Le grand Frédéric, t. II, Paris, Chapelot, in-8 de 277 p. — *Duc de Conegliano*, Le maréchal Moncey, duc de Conegliano (1754-1842), Paris, Calmann-Lévy, in-8 de IV-632 p. — *C. de Coynart*, Une sorcière au XVIIIe s. Marie-Anne de la Ville (1680-1725), Paris, Hachette, in-16 de IV-291 p. — *F. Dumortier*, La bienheureuse Marie-Victoire Fornari, fondatrice des Annonciades célestes (1562-1617), Bar-le-Duc, in-16 de VI-100 p. — *J. Gaillard*, Un prélat janséniste : Choart de Buzenval, évêque de Beauvais (1651-79), Paris. Firmin-Didot, in-8 de XIX-287 p. — *R. de Keudell*, Bismarck et sa famille. Impressions et souvenirs (1846-1872), trad. p. E. B. Lang, Paris, Ollendorff, in-8 de II-456 p. — *G. Kurth*, Saint-Boniface (680-755), Paris, Lecoffre, in-18 de IV-203 p. — *H. Lachize*, Une amazone sous le 1er Empire : Vie d'Ida Saint-Elme, Paris, Carrington, in-8 de XX-243 p. — *R. P. Largent*, Saint Hilaire, Paris, Lecoffre, in-18 de 193 p. — *L. Laroche*, Louise d'Orléans, première reine des Belges (1812-1850), Paris, imp. Blétit, in-16 de 207 p. — *E. Vacandard*, Vie de Saint Ouen, évêque de Rouen (641-684). Paris, Lecoffre, in-8 de XXI-396 p.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'Éditeur-Gérant* : A. Picard et Fils.

Digitized by Google

Les dernières pages du roman de Mirabeau et Sophie de Monnier (1781)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

Mirabeau était à Vincennes depuis près de quatre ans, quand, le 13 décembre 1780, il obtint une demi-liberté, c'est-à-dire l'autorisation de descendre quotidiennement dans Paris.

Cette mesure avait été, de la part de son père, l'objet de trois conditions : la première, de ne porter, jusqu'à nouvel ordre, d'autre nom que celui de *M. Honoré*; la seconde, de profiter de ses relations, demeurées cordiales, avec sa mère, pour mettre fin, sans nouveaux scandales, au procès pendant entre ses parents depuis 1762; la troisième, de faire des démarches auprès de sa femme, en vue d'une reprise de la vie commune.

La première était facile à réaliser et, pendant quelque temps, en effet, Mirabeau s'appela *M. Honoré*. La seconde l'était moins, car, du couvent de Saint-Michel où l'avait fait enfermer son mari, la marquise, soutenue par sa fille Mme de Cabris, manifestait l'intention de continuer la lutte.

En compulsant les papiers relatifs à cette affaire, Mirabeau découvrit, à la charge de sa mère, des faits d'une telle gravité qu'il les jugea propres à la maintenir sous les verroux le reste de ses jours. Sa trouvaille lui inspira-t-elle des réflexions dont la vivacité blessa la marquise et engendra la brouille? Celle-ci fut-elle l'œuvre de Mme de Cabris qui, depuis assez longtemps, vivait en mauvais termes avec son frère? Quoi qu'il en soit, leurs relations se refroidirent et ne tardèrent même point à cesser. Le procès devenait inévitable. Il est d'ailleurs douteux que, poussée par sa fille, d'une part, sachant, de l'autre,

1. Arch. de M. Gabriel Lucas de Montigny. Lettres inédites de la marquise de Monnier à Mirabeau, etc. Cf. Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*; de Loménie, *les Mirabeau*, t. III.

Digitized by Google

son mari incapable de rendre publics les faits dont nous venons de parler, elle eût accepté un accommodement.

Naturellement optimiste, Mirabeau avait commencé par déclarer la cause de son père excellente, s'était même flatté, en cas de jugement défavorable, de le faire casser dans les vingt-quatre heures. Il ne tarda point à en rabattre et eut la douleur, le 18 mai 1781, de voir la Grand'Chambre donner raison à la marquise : « On vient de couronner le vice! » s'écria-t-il. C'était une ruine dont Mme de Monnier s'efforça de lui adoucir le chagrin par les consolations les plus tendres.

Celle-ci se trouvant indirectement atteinte par la troisième condition du marquis, Mirabeau ne voulut point entreprendre, sans son assentiment, les démarches exigées par son père. Elle le donna d'autant plus volontiers qu'elle était persuadée du caractère provisoire de la réunion du comte et de sa femme.

Cependant, quand il engage sa maîtresse à négocier, de son côté, son retour chez le marquis de Monnier, Sophie, étonnée, inquiète, taxe cette idée de folie et la déclare réprouvée par sa conscience. Mirabeau insiste ; Boucher [1] fait chorus. Quant à Mme de Ruffey, elle cherchait, depuis longtemps, à diriger sa fille dans cette voie : dès 1779, elle avait envoyé en ambassade, au couvent des Saintes-Claires de Gien, où Mme de Monnier était détenue depuis 1778, un de ses parents, M. de Marville.

Claude Henri Feydeau de Marville (1705-1787), comte et grand bailli de Gien, dont il possède le château, seigneur de Dampierre-sur-Loire, d'Ouzouer-sur-Trézée et autres lieux, lieutenant général de police de 1740 à 1747, puis conseiller d'État, membre du Conseil des Finances, conseiller d'honneur au Parlement, directeur général des Économats, etc., alors âgé de 74 ans, exerçait sur le couvent des Saintes-Claires, dont les bâtiments étaient enclavés dans ses domaines, une sorte de « patronage séculier ». Parent de Mme de Ruffey, il avait accepté, à sa demande, la mission de veiller sur Sophie et sur son enfant [2]. Après une tentative, restée vaine, pour empêcher la correspondance des deux amants, il ne donnait plus

1. Premier commis du Secret (le *Bon Ange* des *Lettres de Vincennes*), chez qui Mirabeau logea quelque temps, après son élargissement.

2. Sophie-Gabrielle, née le 7 janvier 1778, morte le 24 mai 1780, à la Barre, près Deuil, où elle était en nourrice.

Digitized by Google

signe de vie depuis un an, quand, en octobre 1779, il se rendit à Vincennes; bien accueilli par le comte dont les projets étaient d'accord avec sa démarche, M. de Marville le quitta, persuadé de ses dispositions à seconder ses vues, c'est-à-dire à favoriser la rentrée de Sophie à Pontarlier; c'est à quelque temps de là qu'il se transporta au couvent des Saintes-Claires où, par sa propre faute, tout autre fut son succès.

Car, chose singulière pour un homme de sa valeur, il eut la maladresse de débuter par des reproches : leur seul effet fut de révolter Sophie, qui les qualifia d' « insulte au malheur » ! Sans doute il ne s'était point enquis du caractère de Mme de Monnier! Il reconnut, d'ailleurs, ses torts, et partit en faisant force excuses et en promettant de revenir.

Informé de l'incident, et la voyant irritée contre l'ancien chef de la police, Mirabeau s'efforce de la calmer, l'engage à prendre une attitude moins hostile, lui représente que M. de Marville est « un homme à ménager! »

La seconde visite du seigneur de Gien n'a pas une meilleure issue : avec une légèreté que son grand âge explique peut-être, il reprend sa mercuriale au point où il l'avait laissée, s'attire une réponse analogue à la première, et se retire en déclarant qu'il ne se mêlera plus, désormais, de rien : « Ce sont là, fait observer Sophie, des malheurs dont on peut se consoler! » Loin d'elle l'intention de lui jamais rien demander : « Je ne veux de ma vie, dit-elle, avoir aucune espèce d'obligation à cet homme ! »

Le seul résultat de l'entrevue fut d'affermir Mme de Monnier dans la résolution de commencer au plus tôt le procès en cassation du jugement qui l'avait condamnée.

Loin de partager son avis, Mme de Ruffey lui conseille de chercher plutôt à s'arranger avec son mari, que la mort de la petite Sophie-Gabrielle a dû rendre plus malléable. Appeler du jugement de 1777 lui semble dangereux, car s'il y a eu, au cours de l'enquête, des dépositions absurdes, sa fuite à l'étranger et sa cohabitation avec le comte sont des faits qui portent leur preuve en eux-mêmes. Elle ajoute qu'en ce qui la concerne personnellement, elle lui viendra en aide, mais à la condition expresse que son affaire sera distincte de celle de Mirabeau. Il lui faut renoncer à toute prétention sur les biens de son mari, à sa garde-robe même, et deman-

Digitized by Google

der quittance des intérêts de sa dot. Si le marquis consent à transiger, Mme de Ruffey interviendra et tâchera d'obtenir une situation honorable pour sa femme. Quant au retour à Pontarlier, elle n'y doit plus songer !

Telle n'est point l'opinion du comte qui croit possible, non seulement un accord pécuniaire, mais encore une réintégration au domicile conjugal, et qui, peu à peu, cherche à accoutumer Sophie à cette idée. Car il importe de ne rien brusquer, de ne point perdre de vue sa menace de novembre 1779, menace qu'il la sait femme à exécuter : « Si tu veux, lui écrivait-elle, que je retourne chez M. de Monnier, je le ferai, mais empoisonnée, afin d'y arriver morte ou mourante ! » Il sent la délicatesse de la position et feint d'abonder dans son sens pour la conduire plus sûrement à son but. L'ascendant qu'il exerce sur son esprit lui facilite, d'ailleurs, sa tâche : ainsi, Sophie ayant manifesté en termes énergiques sa volonté de plaider à tout prix, Mirabeau émet l'idée que le résultat le plus clair des procès est la ruine des parties : « Oui, oui, s'écrie-t-elle aussitôt, ne plaidons pas ! Je suis si ennuyée de chicane ! » C'était un premier pas.

Il franchit le second en laissant entendre que, pour le retour à Pontarlier, il consentira à tout ce qui sera « honorable et sûr ! »

Conçue en termes « amphibologiques », sa lettre paraît étrange à Sophie. Elle répond qu'acceptable du vivant de sa fille, à laquelle il eût procuré un état, ce retour ne serait plus raisonnable actuellement, d'abord à cause de la présence chez M. de Monnier de M. et Mme de Valdahon [1], ses gendre et fille, ensuite parce qu'il lui serait impossible d'y voir son amant, et même de lui écrire, faute de fonds pour se procurer des commissionnaires et pour s'assurer leur fidélité.

Si cette rentrée au domicile conjugal est, comme il le dit, purement provisoire, pourquoi ne point la laisser à Gien jusqu'au jour où ils pourront fuir ensemble ? N'a-t-elle point une clef permettant de l'introduire à volonté dans le couvent ? Ne peut-elle se faire attacher au service de l'Hôtel-Dieu où, sous prétexte de soigner les malades, elle le recevra plus facilement encore ? Gien lui offre des

1. Mme de Valdahon, issue d'un premier mariage du marquis de Monnier, et son mari, avaient pris, depuis la fuite de Sophie, la direction de la maison de leur père et beau-père. Ils n'avaient cessé de cabaler contre elle, depuis cette époque.

Digitized by Google

ressources qu'elle ne trouvera point à Pontarlier! Toute autre ville est, d'ailleurs, préférable à celle-ci où il lui faudrait recommencer une comédie qui lui répugne, car elle le reconnaît : si M. de Monnier a mal agi à son égard, elle a, de son côté, « cruellement abusé de sa confiance! »

Aveu précieux à enregistrer, mais dont elle se hâte de restreindre la portée en ajoutant : « Mon ami, le marquis est vil, très vil, mais je suis bien aise qu'il le soit! » On découvre aisément des torts aux gens qu'on a offensés!

Elle termine en déclarant que, si pénible et inopportune que lui semble la démarche, elle la fera, s'il insiste. Mais encore faut-il que son mari consente à la recevoir! Elle en doute, parce que les Valdahon, auxquels il a donné ses biens et dont il est le jouet, ont intérêt au *statu quo*. Elle sait que Mirabeau se propose de faire annuler la donation; qu'il fonde de grandes espérances sur une rencontre projetée, à Paris, entre MM. de Valdahon et du Saillant[1]. Mais elle craint qu'il ne s'illusionne : la seule chose à laquelle Valdahon ne peut se refuser, est l'exécution de sa promesse de ne point empêcher la réhabilitation de sa belle-mère après le décès du marquis de Monnier; il en a pris l'engagement devant témoins, après une scène assez vive, dans laquelle un cousin de Sophie, homme d'épée — M. de Moray, sans doute — l'a obligé à donner sa parole d'honneur que, le marquis disparu, il ne prétendra rien sur la dot de sa femme, ne réclamera point de frais de procédure, et ne s'opposera point à la réhabilitation de Mme de Monnier. Il s'est même engagé à la favoriser de tout son pouvoir.

L'entrevue de MM. du Saillant et de Valdahon eut lieu après quelques négociations dirigées par le marquis de Mirabeau. Les deux hommes conviennent que Sophie écrira à son mari une lettre dans laquelle elle protestera que, « désabusée par le temps », elle n'a plus qu'un désir, recouvrer son affection, lui donner tous ses soins, et effacer, par sa conduite, le souvenir du passé. La lettre se terminera par ces mots : « J'espère que vous ne refuserez pas cette justice aux sentiments affectueux que je ressens pour vous, Monsieur, que j'ai aimé et que j'aimerai toujours très tendrement! »

— « J'ai cru d'abord, écrit-elle à Mirabeau, en lui envoyant le

1. Gendre du marquis de Mirabeau.

Digitized by Google

texte de cette singulière épître, que cela allait finir comme la chanson : « Toujours, toujours de même ! »

Elle ne prenait point la tentative au sérieux, et pensait que si les Valdahon y avaient adhéré, c'était pour l'empêcher de recourir à d'autres moyens plus efficaces de rentrer en grâce auprès de son mari. Peut-être ne se trompait-elle point.

Pendant ce temps, Mirabeau, qui avait compris l'inutilité des essais de conciliation, choisissait son tribunal d'appel et, au vif étonnement de Sophie, qui lui avait représenté le danger de se livrer à des juges pour la plupart amis de M. de Monnier et conseillé Paris, se prononçait pour Besançon : c'était là, disait-il, de sa part, un procédé « franc et loyal » qui lui permettrait, mieux que tout autre, d'humilier ses ennemis.

A quoi Sophie, moins confiante, lui répondait : « Tu appelles cela franc et loyal? Eh ! qu'importe ? Faut-il de la loyauté avec de telle race? Pour ce qui est de leur humiliation, ils en auront assez, dans quelque endroit que cela finisse ! »

Mirabeau tint bon ; l'audace était dans son tempérament, et l'on sait qu'elle lui réussit !

Vers cette époque (janvier 1781) le bruit du désir manifesté par Mme de Monnier de réintégrer le domicile conjugal se répand non seulement dans la ville de Gien, mais encore jusqu'en Franche-Comté. Fidèle à ses habitudes d'obéissance, elle a fait ce dur sacrifice à la volonté de son amant !

Plusieurs personnes s'offrent à seconder ses efforts : l'abbé Babry, supérieur du séminaire de Besançon, écrit à l'abbesse des Saintes-Claires une lettre dont Sophie attribue l'inspiration au marquis de Monnier, qu'elle croit désireux de la reprendre. Son avis est d'accepter : « Dans ces conditions, dit-elle, je fais presque la loi, au lieu qu'autrement je la reçois ; ensuite il est bien clair que, s'il s'y entête, il peut me ravoir de force, et il vaut mieux m'en faire un mérite ! »

Cependant, informations prises, on s'aperçoit que M. de Monnier n'est pour rien dans la démarche de l'abbé, que celui-ci n'a exprimé qu'une opinion personnelle sur l'opportunité d'un retour à Pontarlier ; qu'il regarde même comme inutile une lettre au marquis, auquel elle ne serait très probablement point remise. On lira plus loin l'appréciation de Mme de Ruffey sur l'incident.

Digitized by Google

Sophie, qui « meurt de peur » de voir réussir la « négociation pontarlienne », n'en fait pas moins tous ses efforts pour satisfaire au désir de Mirabeau. Comprenant que, seul, un des ecclésiastiques qui entourent son mari est capable de fournir une aide efficace, elle prie l'un d'eux, l'abbé Vorbe, de lui porter une lettre. La tentative ayant échoué, elle est sur le point de s'adresser à l'abbé Pourcheresse, « vrai cheval de carrosse », dont elle connaît l'influence sur M. de Monnier, quand elle voit arriver l'abbé Batbedat, curé de Saint-Louis de Gien, envoyé, croit-elle, par le marquis de Mirabeau, et qui passe, à juste titre, pour un des prêtres distingués du diocèse.

Plus habile que M. de Marville, il commence par proclamer Mirabeau « un homme de génie, et du plus grand génie, fait pour aller à tout ! » Peut-être ne se croyait-il point si bon prophète ! En tout cas, ces paroles lui assuraient un bon accueil. Il propose d'écrire à l'évêque de Rosy, vicaire-général de Besançon, pour le prier de patronner une œuvre « à laquelle toute la ville de Gien s'intéresse », la réconciliation de Mme de Monnier avec son époux. Si sa réponse est favorable, Sophie rédigera pour le marquis une lettre que l'évêque lui fera passer.

Malheureusement, celui-ci objecte son éloignement et ajoute que la présence des Valdahon paralyse sa bonne volonté. C'était une défaite. Toujours méfiante, Sophie soupçonne le curé de ne s'être point acquitté de la démarche promise : « Cette petite histoire de l'évêque de Rosy, déclare-t-elle, m'ôte un peu confiance en lui, et puis il m'ennuie en me parlant du Bon Dieu ! J'aime mieux le Maillet [1] ; celui-ci, c'est de tout cœur qu'il fait ce qu'il fait ! »

En désespoir de cause, elle revient à l'abbé Pourcheresse, qui invoque à son tour la cessation de ses relations avec le marquis et ses mauvais rapports avec son gendre. En annonçant à sa fille cette fâcheuse nouvelle, Mme de Ruffey lui répète ce qu'elle lui a déjà dit, à savoir qu'une réunion avec son mari, praticable autrefois, ne l'est plus actuellement, que M. de Monnier ne pense plus à elle, qu'il est tout aux Valdahon et ne fera rien sans leur aveu ; que son retour, même s'il est possible, n'est point désirable, car elle serait en perpétuel désaccord avec eux ; que la manière dont on

1. Aumônier du couvent des Saintes-Claires.

Digitized by Google

a conduit la procédure prouve qu'on a cherché à la perdre; que toute la ville lui est hostile et que la protection d'un être faible et impotent tel que le marquis serait illusoire; qu'on ne peut songer à la faire paraître inopinément devant lui, puisqu'il est aveugle et que le coup de théâtre manquerait son effet ; enfin que la continuation de ses rapports avec Mirabeau ne permet guère l'espoir d'une meilleure conduite à l'égard de son mari. Elle termine en qualifiant d'imprudence sa correspondance avec l'abbé Babry, qu'elle regarde comme un émissaire des Valdahon.

Quant aux lettres d'abolition, auxquelles Sophie a manifesté l'intention de recourir, elle la dissuade d'en demander parce que cette requête l'obligerait à se « mettre en prison », que M. de Monnier formerait sans doute opposition, et qu'elle s'exposerait à une détention préventive de plusieurs années.

Le meilleur plan est, croit-elle, d'attendre patiemment la mort du marquis. Elle aura alors le choix entre Pontarlier et un couvent. Si ses moyens ne lui permettent point d'autre asile, du moins l'aura-t-elle librement choisi ! En attendant, Mme de Ruffey lui adresse un projet de lettre qu'elle s'efforcera, si Sophie s'y obstine, de faire parvenir à M. de Monnier.

Après avoir envoyé à Mirabeau les réflexions de sa mère, réflexions pleines de sens, mais qu'elle ne manque point, selon sa coutume, de passer au crible de sa critique, Mme de Monnier lui répond qu'elle a tort de s'alarmer au sujet des Valdahon; que son projet est de vivre en paix avec eux, pour peu qu'ils s'y prêtent ; qu'elle ne demandera des lettres d'abolition qu'entourée des garanties nécessaires ; qu'à en croire les premiers avocats de Paris, la procédure dont elle est victime sera sûrement annulée ; enfin qu'elle a, de son côté, préparé une lettre pour le marquis, et que son contenu a été approuvé par le P. Maillet, comme par l'abbé Batbedat.

Dans cette lettre, dont elle envoie le brouillon à Mme de Ruffey, elle reconnaît ses fautes, témoigne à son mari le regret de l'avoir offensé, promet une conduite exemplaire, et le supplie d'imiter le père de l'Enfant prodigue en lui ouvrant les bras et en lui pardonnant !

Comédie, sans doute, mais comédie d'autant plus touchante qu'au moment où elle donnait à Mirabeau cette nouvelle preuve de dévouement, le comte préparait la rupture !

Digitized by Google

En mai 1780, quand il avait énuméré à Sophie les obstacles susceptibles d'empêcher leur futur établissement à l'étranger, elle avait dressé l'oreille : « Y renoncer, avait-elle répondu, serait renoncer à moi! Ainsi je n'ai, ni ne puis avoir aucune espèce de doute. Mais plusieurs de tes lettres ne portaient que des *si*, des *car*, des procès, des délais, sans m'en dire aucune raison. Cela m'a fait de la peine, je l'avoue. Je sais qu'une partie de tout cela est écrit pour ceux qui liraient nos lettres, mais, enfant, tu écris aussi un peu pour moi! »

La mort de sa fille, survenue peu après, ne pouvait que confirmer Mirabeau dans ses projets d'abandon. Cependant sa correspondance ne devient irrégulière qu'après sa mise en liberté. Sophie le sait accablé de besogne, obligé de s'occuper à la fois de ses propres affaires, de celles de son père, de celles de sa maîtresse; aussi l'assure-t-elle qu'elle se contenterait d'une demi-page par courrier, voire même d'une simple signature au milieu d'un feuillet blanc! Mais il laisse passer jusqu'à trois courriers! Froissée du procédé, elle le prie de ne point s'étonner si elle en omet un, à son tour. Elle ajoute : « Tu n'aimes pas les lettres courtes, il faut te les éviter! » La sienne n'a qu'une page, concision à laquelle Mirabeau n'était point habitué!

Le silence se prolongeant, Sophie, folle d'inquiétude, est sur le point de s'adresser aux amis du comte pour avoir de ses nouvelles, quand arrive une épître dans laquelle il affirme avoir écrit par tous les courriers et attribue le retard au service de la poste. Elle répond qu'au moment où il vient de sortir de prison, ces lacunes sont « très essentielles » et ajoute ironiquement : « Je crains que l'inaction t'ayant rendu malade pendant un temps, le trop de fatigue ne t'en fasse autant aujourd'hui, car tu n'as pas le temps de m'écrire! »

Les amis de Mirabeau! Tous étaient ses complices! Dupont [1] cherchait à le disculper en faisant ressortir ses travaux, ses courses à Versailles, ses visites « aux ministres, aux parents, aux alliés! » Citons un fragment de sa lettre. Après avoir déclaré que le marquis l'a nommé tuteur, frère aîné de son fils, il poursuit : « J'espère que nous ferons tous deux honneur à la famille! Si ses affaires, ses devoirs

1. Pierre-Samuel Dupont, futur député aux États-généraux, plus connu sous le nom de Dupont de Nemours.

Digitized by Google

urgents nous forcent quelquefois ou à écrire plus brièvement, ou à laisser passer involontairement un courrier, que votre noble et sensible cœur ne s'alarme point ! Dites-vous que votre ami fait ce qu'il faut et ce qu'il doit... Mais il y a des cas où nous nous éloignons de tout ce qui nous touche, de ce que nous adorons, pour aller porter notre tête sous les boulets de canon ! C'est ce qui convient aux hommes de force. Nous ne sommes pas moins tendres alors, mais plus nobles ! »

— « Je ne te veux point une telle noblesse ! » proteste Sophie, à laquelle les phrases enguirlandées de Dupont ne donnent point le change. Mordante est la fin de sa lettre : « J'espère, dit-elle, que tu auras le temps de recevoir les brûlants baisers que je te donne, d'autant plus que, par écrit, ils ne sont pas longs ! »

C'est ainsi qu'aux plaintes timides du début succèdent les allusions, les paroles amères. Son indignation n'éclatera que le jour où la conduite du comte rendra toute espèce de doute impossible. En attendant, les lettres de celui-ci se font de plus en plus rares et les raisons qu'il donne de son silence, de plus en plus mauvaises : tantôt c'est un travail pressé, — et, à ce propos, elle remarque qu'il n'a jamais entrepris tant de livres que depuis qu'il est accablé de besogne ; tantôt son domestique qui a perdu une lettre ou lui-même qui, par mégarde, l'a laissée choir : « Je te prie, lui écrit-elle à ce sujet, de faire raccommoder tes poches, si elles sont déchirées, afin que tu ne perdes plus tes lettres, en route !... Hélas ! verrai-je donc toujours le bonheur s'éloigner, et toi te payer, pour cela, de raisons si mauvaises ? »

Pour toute réponse, Mirabeau déclare que ses reproches lui ont fait la plus grande peine et la « met au défi » de douter de son amour ! S'efforçant alors de se persuader qu'il dit vrai, que la cause du mal est réellement un retard de la poste, elle va jusqu'à s'excuser de ses soupçons : « Pardonne, s'écrie-t-elle, ô mon époux, un moment d'humeur qui, je vois, t'a affecté ! Il m'est si dur de n'avoir pas de tes lettres ! Mais tu sais bien que je ne puis pas plus douter que je ne le dois de ta véracité !... Non, mon tout [1], je ne doute et ne douterai jamais de ton amour, tu as raison de m'en défier ! »

1. Expression familière à Mirabeau comme à Sophie. Il exprime, dans les *Lettres de Vincennes*, l'espoir que « les deux parties de ce tout se réuniront un jour ! »

Digitized by Google

L'accalmie est de courte durée : sous prétexte de voyage à Versailles, Mirabeau a laissé passer un courrier et comme, au suivant, il ne souffle mot de ce déplacement, voilà Sophie encore aux champs! Une autre fois, le prétexte invoqué est une conférence avec Dupont : « Il faut, dit-elle, que tu aimes bien Dupont, puisque tu peux quitter, pour lui, la suite de mes lettres, en ce moment! » Les mots *en ce moment* font allusion à un voyage que le comte se proposait de faire incessamment à Gien, et qu'il entreprit, effectivement, peu après.

Autre symptôme inquiétant, le peu de lettres qu'elle reçoit est d'une obscurité qui contraste avec la nettteté habituelle du style de son amant; elle en fait tristement la remarque : « Tu dois avoir à me dire bien des choses claires, car tu m'en écris qui ne le sont guère !... J'étouffe de chagrin de ta dernière lettre si peu claire, et où je ne vois que des sujets d'affliction... Je voudrais souvent que tu eusses moins d'esprit, et un peu plus d'invention et de sang-froid! » Un autre jour, elle remarque l'odeur qui se dégage de son papier : « Tu deviens bien petit maître! Ton papier est musqué! »

Puis un mouvement de colère : « Gabriel, tu négliges furieusement tes affaires et tes amis de province! Tu ne m'as point écrit les deux derniers courriers, et je trouve affligeant et inquiétant que si, en sept jours de temps, tu n'as pas eu un quart d'heure à me donner, du moins tu ne m'en fasses pas dire les raisons par ton secrétaire! »

Bientôt les nouvelles sont si rares, qu'elle apprend par les journaux son voyage à Choisy, pour l'inoculation d'un fils du comte d'Artois [1]. Elle lui souhaite « plus d'agrément, dans la société des princes, qu'il n'y a trouvé d'utilité jusque là! » Quant à elle, tout autres sont ses occupations : « Victoire [2] pleurait tout à l'heure de me voir pleurer; cela faisait un triste duo! » C'étaient les premières larmes. La pauvre femme en versera bientôt tant, qu'elle en perdra presque la vue!

Avec le temps, les intentions du comte se manifestent de

1. Mirabeau, qui avait des connaissances en médecine, s'était beaucoup occupé d'inoculation; c'est à ce titre, sans doute, qu'il avait été invité à assister à celle du jeune prince. Il a laissé, sur cette opération, un mémoire manuscrit qui a été publié par la *Revue rétrospective* de Taschereau.

2. Religieuse affectée au service de Mme de Monnier.

Digitized by Google

plus en plus; sur huit courriers, deux seulement apportent des lettres; la colère la reprend : « Comte, je n'ai pas reçu de lettre de toi dimanche dernier. Je t'avoue que je suis furieusement lasse de commencer toutes les miennes par des plaintes sur ton silence!.... Quand tu ne m'écriras pas si à la hâte, tu songeras à ne pas cacheter avec tes armes, car les fleurs de lys ne vont pas sur des lettres adressées à un cabaretier [1]! »

Tout à coup, elle apprend que le procès du marquis de Mirabeau, plaidé plus tôt qu'on ne s'y attendait, vient d'aboutir au triomphe de sa femme, et que son fils est au désespoir! Oubliant, aussitôt, sa propre douleur pour ne songer qu'à celle de son ami, elle lui écrit une lettre dont la tendresse et la générosité ne sont pas moins remarquables que la mélancolie et la résignation. Ses yeux, dit-elle, se sont dessillés! Elle comprend enfin le motif de son silence : c'est ce procès dont il a fallu suivre la marche et dont elle ne savait point la solution si proche! Elle est désolée de lui avoir fait de la peine, de l'avoir fatigué de ses plaintes : « Oui, mon bien-aimé, j'avais la tête montée! Près de quinze jours d'inquiétudes et de larmes la montent beaucoup! Mais je ne suis pas changée, non, mon époux, je ne le suis pas !... Si j'étais changée, je ne t'aurais pas demandé d'explications, parce que j'aurais été charmée, alors, de te trouver des torts!... Je t'ai coûté des larmes, cher époux! O Dieu, comme je les regrette! Cher ange, je donnerais mon sang pour t'en éviter, et je les fais couler! »

Au fond, elle sait à quoi s'en tenir sur la cause de son silence, mais elle oublie tout, dès qu'elle le sait malheureux! A la même heure, un revirement se produit chez Mirabeau; il lui écrit qu'il ne désire plus, maintenant, son retour à Pontarlier. Mais Sophie ne s'y trompe point : comprenant que cette déclaration est dictée par le chagrin, elle se contente de lui en exprimer « sa satisfaction! »

« Il me paraît, écrit-elle, par ta dernière lettre, que tu ne souhaites pas ce retour; il est bien tard pour le dire, mon enfant! Je t'avoue, cependant, que c'est une satisfaction pour moi de le savoir enfin, car je ne pouvais concevoir ce désir de ta part. Il me faisait croire que tu avais perdu de vue les M..... [2]. Le mal est fait, il me

1. Ce cabaretier recevait les lettres secrètes de Mirabeau à Sophie.
2. Lieu où Mirabeau et Sophie devaient se retirer après leur élargissement.

Digitized by Google

paraît sans remède. Tu ne crois pas que le marquis y consente : à la bonne heure ! J'en serai, alors, pour mon chagrin ! Il est bien juste que j'en aie, puisque j'ai eu le malheur de t'en faire ! Mon amour, j'en conviens, j'ai craint que l'ambition ne fît tort, dans ton cœur, à l'amour. Il t'est si aisé d'aller à tout, quand tu voudras, et je sais si bien que ces deux passions ne peuvent s'accorder, que je m'étais très alarmée !... »

Alarmée, elle ne l'était plus, et pour cause : les âmes à la fois sensibles et énergiques comme la sienne préfèrent tout à l'incertitude, même la vérité la plus cruelle ; la lumière faite, elles reprennent leur sérénité. C'est ce qu'éprouva Sophie, dont l'existence n'en était pas moins brisée, et chez laquelle l'espoir de revivre des jours heureux était à jamais évanoui !

Elle avait compris que, déjà célèbre par ses aventures, son esprit, des talents dont il avait conscience, Mirabeau n'était guère disposé à repousser les appels de la gloire et de la fortune pour répondre, dans l'obscurité d'une vie modeste et retirée, à ceux de l'amour ! Que, ruiné par la perte d'un grand procès, il avait hâte, en passant l'éponge sur des années qui ne lui avaient coûté que trop cher, de réparer le temps perdu ! Elle avait compris, enfin, que le moment de lui donner une dernière et sublime preuve d'amour, en lui sacrifiant son bonheur, était venu : elle le fit simplement, sans phrases comme sans rancune, mieux encore, sans lui retirer son affection.

Quant à lui, nul doute que Mme de Monnier ne lui eût inspiré plus d'amour que ses autres maîtresses : quatre ans de constance, sinon de fidélité, étaient quelque chose pour une nature comme la sienne. L'enlèvement de Sophie avait été un coup de tête dont il s'était tôt repenti : ne lui conseillait-il point, huit jours après son arrivée aux Verrières Suisses, de retourner auprès de son mari [1] et ne lui donnait-il point, en Hollande, un avis analogue [2] ?

Déjà vacillante à cette époque, la flamme avait repris, à la naissance de sa fille, une activité qu'elle perdit après la mort de l'en-

1. Son valet de chambre Legrain rapporte, dans ses *Souvenirs*, ses paroles à l'aubergiste des Verrières, en 1782 : « Tu sais, après avoir passé huit jours ensemble, que je lui conseillai de rejoindre son mari, qu'elle m'a répondu qu'elle ne retournerait pas. Je ne pouvais pourtant pas, décemment, la chasser, surtout une si belle femme ! » V. ces *Souvenirs* dans la *Nouvelle Revue rétrospective*, t. XVI, p. 28.

2. V. Ch. de Loménie, *Mémoire de Mirabeau aux États-Généraux de Hollande* (*Nouvelle Revue*, 1893, t. IV, p. 477.)

Digitized by Google

fant ; l'action du temps et les exigences de son père achevèrent de l'éteindre.

Bref, en 1781, son grand souci est de rompre, sans violer les lois de la délicatesse et sans oublier celles de la prudence, c'est-à-dire sans exposer Sophie à la catastrophe qu'un brusque abandon pourrait entraîner. Son roman tourne à l'aventure vulgaire. Mme de Monnier n'a, au contraire, jamais cessé de l'aimer, et l'on ne lit point sans émotion les lignes suivantes, tracées en mars 1781, époque où elle est déjà fixée sur son sort : « Je ne sais, lui écrit-elle, si je t'aime toujours de plus en plus, mais ce que je sais sûrement, c'est que je n'ai jamais si bien senti mon amour ! »

Il n'eût pu en dire autant sans mentir, et lui en faire un crime serait méconnaître la loi qui régit le cœur des hommes !

Avant la séparation définitive, il voulut revoir sa maîtresse : parti de Paris à cet effet, le 27 mai, il gagne Gien à franc étrier, s'introduit, avec l'aide du chirurgien et du jardinier, dans le couvent des Saintes-Claires, y reste enfermé cinq jours, et en repart comme il était venu. Quelque temps après, il purge sa contumace à Pontarlier, oblige M. de Monnier à transiger avec sa femme, plaide ensuite contre la comtesse de Mirabeau, et se crée, tout en perdant sa cause, une éclatante renommée d'orateur judiciaire.

Il n'entend plus guère parler de Sophie avant le mois de septembre 1789, où l'abbé Vallet, son collègue à l'Assemblée nationale, vient lui annoncer qu'à la suite d'un nouveau malheur — la mort d'un galant homme auquel elle était sur le point de s'unir — Mme de Monnier, lasse de l'existence, vient de s'asphyxier dans sa chambre !

Paul Cottin.

Digitized by Google

Etat des Classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux

(*Suite.*)

Modération dans la perception des droits seigneuriaux. — Il y avait évidemment dans ces droits nombreux et compliqués à l'infini une source abondante de vexations. Toutefois il importe, spécialement ici, de n'être pas dupe des apparences : des faits nombreux prouvent que la réalité était souvent moins triste qu'on ne pourrait le supposer.

Pour beaucoup de raisons, extrême morcellement des tenures, grand nombre des débiteurs, incertitude des mouvances, enchevêtrement des seigneuries, etc., etc., la perception des rentes seigneuriales se faisait généralement avec beaucoup de lenteur et d'irrégularité : et si de ces arriérés mêmes résultaient parfois pour les tenanciers de désagréables surprises et de ruineuses actions en solidarité, comme on le montrera tout à l'heure, d'autre part, l'équité historique exige aussi qu'on ne dissimule pas l'autre aspect de la question, et qu'on signale les sacrifices considérables que s'imposaient souvent les seigneurs lorsqu'il s'agissait de procéder à la liquidation de ces arriérés. Ils abandonnaient une partie de leur créance pour toucher le reste, et les tenanciers se trouvaient ainsi récompensés de n'avoir pas payé à temps. On voit constamment, dans les reconnaissances féodales, des cens, des rentes, même des lods et ventes, dus depuis dix, vingt, vingt-neuf ans, terme que la coutume assignait comme celui de la prescription [1], et le seigneur,

1. Quand il fut procédé à la réfection du terrier du tènement général de Saint-Seurin, en 1764-1771, sur 294 tenanciers, 15 seulement ne devaient qu'une annuité de redevance ; 35 en devaient de 2 à 10 ; 22 de 11 à 20 ; 6 de 21 à 28 : et 216 devaient le maximum soit 29 annuités (Brutails, Introduction au cartulaire de Saint-Seurin, p. xcviii). — « Les conditions du contrat féodal, conclut avec raison M. Brutails, n'étaient pas seulement très adoucies ; dans la plupart des cas elles étaient tombées en désuétude : le tenancier avait lentement transformé sa tenure en une propriété. » Cf. l'exemple précédemment cité, p. 104, de la non-perception par le duc d'Aiguillon des cens de Castillonnès et de Villeréal.

Digitized by Google

ou même son procureur, accordait libéralement des remises sur ces gros arriérés, motivées par la pauvreté des censitaires. Les exemples en sont innombrables. A Saumos, baronnie de Castelnau (Gironde), en 1736, un certain Pierre Desarnauts (qui doit en tout 6 l. 6 d. de rente par an) est débiteur de 68 l. 10 s. 9 d., soit de 11 ans de rente, plus de 18 l. 6 d. de lods et ventes, en tout 86 l. 11 s. 3 d. : « attendu la pauvreté du reconnaissant », le procureur du seigneur se restreint à la somme de 60 l. [1]. — Une certaine Jeanne Guillem, redevable de 100 l. sera quitte en en payant 50. — A Pétronille Dignac, qui doit 105 l. 5 s. on relâche 80 l. A 11 habitants de Salaunes [2], les arrérages sont entièrement remis, à cause de leur pauvreté ; et cependant le fait qu'il figure dans ces arriérés des sommes dues pour lods et ventes indique qu'il ne s'agit pas de misérables entièrement insolvables, mais de particuliers qui ont pu acheter quelques fonds. — A Moulix, en 1768, un nommé Pagan vend à un nommé Beaudoux diverses pièces de terre pour 48 l. : les droits seigneuriaux dus pour le passé sont mis, comme de juste, à la charge du vendeur ; ceux qui seront dus pour l'avenir seront à celle de l'acquéreur ; mais ce qu'il y a de caractéristique, c'est que tous deux déclarent dans le contrat « ne pas savoir en quoi consistent les dits devoirs seigneuriaux [3]. » Il faut donc que le premier ait été bien peu inquiété et que le second soit bien peu inquiet. A Calonges (Lot-et-Garonne), (et ce sont les habitants eux-mêmes qui le proclament dans une supplique [4] en diminution d'impôts adressée à M. de Tourny en 1744), Mme la comtesse de Ribérac, seigneuresse du lieu, a remis à un grand nombre de ses censitaires les arrérages de leur rente, en considération de leur pauvreté. A Soulaure (Dordogne), en 1762 [5], la paroisse est redevable envers son seigneur de 12.549 l. sans y comprendre même les arrérages de 1760 et de 1761, ce qui implique, vu le chiffre des rentes en argent et en nature, qu'il y a environ huit ans qu'elle n'a rien payé. « Les cens en numéraire, remarque à juste titre M. Brutails [6], étaient générale-

1. C. 3352, fol. 112.
2. *Ibid.*, fol. 204. — Il serait facile de citer des exemples du même fait pour des dates plus récentes ; il en existe de 1782 (C. 3353).
3. *Arch. Gir.*, E. 178, fol. 74.
4. C. 2420.
5. C. 1317.
6. *Introduction au Cartulaire de Saint-Seurin*, p. XCVII.

Digitized by Google

ment tombés à une somme si dérisoire que le seigneur ne prenait pas la peine de les lever régulièrement. Au XVIIIe siècle, le chapitre de Saint-Seurin dressa un jour un état des rentes à lui dues « dont l'importance permet qu'on s'occupe de lever les arrérages » : ces rentes varient entre 6 l. 1 s. 9 d. et 3 sous. Que l'on ajoute l'extrême diversité des redevances, l'enchevêtrement des seigneuries foncières, et on comprendra que les droits du domaine direct aient sombré dans cette confusion.

Commutations et affranchissements de redevances seigneuriales. — En même temps que les rentes en argent s'évanouissaient ainsi d'elles-mêmes, elles tendaient cependant, si peu profitables qu'elles fussent aux seigneurs, à se substituer — ainsi que des rentes en nature — aux redevances proportionnelles à la récolte, telles que les champarts et agrières, beaucoup plus onéreuses aux censitaires. Les exemples de ce fait abondent dans les documents du XVIIIe siècle.

Le 13 novembre 1768, dans cette même localité de Moulix où les rentes seigneuriales étaient si irrégulièrement perçues, certaines terres étant sujettes à une agrière au cinquain des fruits, les redevables se présentent devant l'abbé Baurein, procureur du seigneur, et lui exposent « combien onéreux était pour eux un droit d'agrière qui les oblige à donner au seigneur ce qu'il y a de plus liquide dans le produit des fonds qu'ils cultivent, et qui les gêne d'ailleurs jusqu'à ne pouvoir point recueillir les fruits sans le congé, licence et agrément du seigneur, qui les assujettit encore à porter dans le chef-lieu de la seigneurie la portion des fruits que le seigneur s'est réservée ; qu'un pareil assujettissement déprécie les fonds : 1° en ce qu'il décourage le cultivateur qui s'aperçoit clairement qu'il travaille non pour soi, mais pour autrui, ce qui est cause qu'il est obligé d'abandonner les fonds et de les laisser incultes ; 2° en ce qu'il est difficile de trouver à se défaire des fonds sujets à l'agrière, personne presque ne voulant les acheter, ce qui prive le seigneur non seulement du profit annuel, qui se réduit à presque rien, mais encore des profits casuels résultant des mutations des héritages ; ce que considérant mondit sieur abbé Baurein, cherchant autant à soulager le tenancier qu'à procurer l'avantage du seigneur, et voulant d'ailleurs traiter favorablement... (suivent les noms des censitaires),

Digitized by Google

il leur commue les droits d'agrière sur les fonds ci-dessus mentionnés, ensemble les autres rentes qu'ils doivent supporter, et les éteint à perpétuité en tant que de besoin, à la charge par eux : 1° de payer 6 d. d'exporle à mouvance de seigneur ou de tenancier ; 2° et deux boisseaux de seigle, bon, pur, net, nouveau et marchand, de cens et rente annuelle et perpétuelle, foncière, directe et solidaire [1]. »

Souvent c'est le seigneur lui-même qui prend l'initiative de commutations de cette sorte. Le 7 août 1778, le chapitre de Saint-Seurin étant rassemblé, M. Boyé, receveur du chapitre, prend la parole, et rappelle que depuis plusieurs années la partie la plus solide des revenus du chapitre consiste dans les lods et ventes, que dans la vue de multiplier les mutations le chapitre a toujours cru de son intérêt d'accorder aux acquéreurs des remises considérables sur lesdits lods, que ces sacrifices apparents ont tourné à l'avantage de la compagnie, et qu'il en serait de même si on affranchissait les fonds dépendant de sa directe du droit d'agrière et des rentes en vin dont ils étaient chargés : « que les terres sujettes à l'agrière étaient très négligées, et qu'elles ne seraient pas plutôt affranchies qu'on les verrait cultiver avec plus de soin, ce qui produirait une augmentation réelle pour la dîme, pour les droits casuels, etc [2]. » Le chapitre fait droit à cette requête et décide en principe d'accorder le rachat des agrières et des rentes en vin dues sur les fonds du tènement général de Saint-Seurin. C'était d'ailleurs de sa part une politique constante ; dès 1708, il avait offert aux propriétaires qui lui devaient la dîme de l'échanger contre une redevance de 6 l. par chaque tonneau de vin [3].

Les cahiers de 1789 nous montrent aussi des seigneurs ayant suivi la même politique, à la fois humaine et avantageuse pour eux, « Les fonds de cette paroisse, dit Mouliets, sont sujets à des redevances plus ou moins fortes envers une multiplicité de seigneurs

1. *Arch. Gir.* E. T. 178. — Ailleurs (*Ibid.*, fol. 75) une agrière au cinquain sur un journal et 17 réges de journal est convertie en 6 d. d'exporle et une paire de chapons « bons et suffisants. » Les censitaires n'avaient évidemment pas à y perdre. Rien de plus fréquent que ces sortes de commutations. — Le 11 avril 1757, à Saint-Magne, dans la mouvance de la maison noble de Pressac, une agrière au sixain sur une pièce de 1 journal, 2 lattes, 10 carreaux 3/4 est convertie en un sol de cens et rente foncière directe, annuelle et perpétuelle (E 657), etc. etc.

2. Registre des délibérations du chapitre de Saint-Seurin, G. 1024.

3. *Ibid.*, G. 1022.

Digitized by Google

ecclésiastiques ou laïques ; le droit d'agrière y règne encore, *mais il a été amorti à prix d'argent par plusieurs seigneurs*, et l'agriculture s'en trouve mieux. Nous offrons de nous racheter des agrières subsistantes ainsi que des rentes en denrées et de tous les autres devoirs seigneuriaux trop onéreux ; nous osons espérer que l'intérêt de l'agriculture et les droits de la liberté l'emporteront sur toutes les considérations qui peuvent mettre obstacle au rachat que nous proposons. La plupart des seigneurs *qui avaient* de pareils droits ont reconnu depuis longtemps que leur propre avantage, joint à celui de l'agriculture et du commerce, en exigeait la commutation. »

Tous ces faits semblent autoriser à conclure avec M. Brutails [1] : « La règle constante est que les redevances ont diminué. Le taux des redevances a été en s'abaissant et les agrières ou redevances de quotité ont fait place aux cens ou redevances fixes. »

Y a-t-il eu aggravation du régime féodal à la veille de la Révolution ? — Cette règle n'a-t-elle pas cependant souffert une fâcheuse exception à la fin du XVIIIe siècle ? Et n'est-il pas vrai que la féodalité, à la veille de disparaître, ait pesé d'un poids plus lourd sur les populations, comme sembleraient l'indiquer les plaintes des cahiers de 1789 qui signalent des usurpations seigneuriales, et l'activité inusitée prise sous Louis XVI par l'industrie des commissaires à terrier ? [2]

Nous avons examiné, spécialement à ce point de vue, des terriers, aveux et dénombrements, reconnaissances féodales de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et nous y avons vainement cherché des exemples d'augmentation de redevances. Nous y avons au contraire rencontré une identité constante — sauf dans les cas de commutation tels qu'il en a été cité plus haut, commutations qui avaient évidemment pour résultat un adoucissement et non une aggravation des charges seigneuriales — entre les redevances stipulées et les reconnaissances antérieures qui remontent au XVIIe, au XVIe, au XVe, voire même au XIVe siècle. S'il y a eu augmentation par rapport aux titres primitifs de concession, c'est dans la nuit des temps, c'est en plein moyen âge qu'il faudrait

1. *Introduction*, p. XCIV.
2. Cf. SAGNAC, *Quomodo jura dominii aucta fuerint regnante Ludovico XVI* (1898).

Digitized by Google

remonter pour en chercher l'origine [1]. Si l'on veut entendre par aggravation des charges féodales, à la veille de la Révolution, une augmentation officielle, proclamée dans les reconnaissances, imposée aux censitaires par la ruse ou par l'intimidation, consistant dans un accroissement du taux ou de l'étendue des droits seigneuriaux, nous croyons pouvoir nier l'existence d'un fait de cette sorte : nous n'avons en tout cas rencontré aucun document vraiment sûr et digne de foi qui en impliquât la réalité.

Il y a, il est vrai, plusieurs cahiers de paroisse qui semblent dire, et quelques-uns même qui disent formellement le contraire. Bien que le nombre en soit fort restreint, (dans telle liasse contenant 120 cahiers de paroisses du Périgord, je n'en ai trouvé que 3 qui soient vraiment dans ce cas), bien qu'ils ne se trouvent que dans une seule région de la généralité, le Périgord, et que les cahiers des sénéchaussées de Libourne et de Bazas gardent sur ce point un silence qui serait inexplicable si le fait s'était réellement produit (d'autant plus que ces mêmes cahiers sont prolixes en lamentations et en plaintes sur l'excès des charges seigneuriales), il importe de ne pas négliger ce témoignage :

Bassillac (Dordogne) s'exprime ainsi : « L'usurpation des rentes paraît par de vieux titres qui sont aux Archives de Pau. »

Paussac (id.) a entendu parler du même fait : « Henri IV fit transférer en son château de Pau les terriers des censives que les auteurs des exposants avaient consenties au profit du Roi à partir de l'époque de 1426 et en suivant, qui portent un modique devoir, eu égard aux reconnaissances que les seigneurs se sont arrogées à leur préjudice. »

Jumilhac (id.). « Il est d'une grande injustice que plusieurs seigneurs régnant vers les XIIIe et XIVe siècles... aient si prodigieusement augmenté la redevance de plusieurs tènements, et que, malgré que certains tenanciers aient des titres en main qui en diminuent considérablement la redevance, néanmoins, ils n'osent les mettre à exécution, étant totalement dépourvus de toute ressource d'espèces et de protection. »

Ces titres étaient-ils bons ? N'étaient-ils pas altérés ? De quel côté

1. Dans une supplique à l'Assemblée Constituante contre l'excessivité des charges seigneuriales (27 fév. 1790, DXIV, 4) Saint-Félix de Pommies fait remonter à l'année 1580 les surcharges injustes dont elle se plaint.

Digitized by Google

la fraude venait-elle? C'était là un procès que la justice du XVIIIe siècle aurait été sans doute bien embarrassée pour trancher, et devant lequel l'histoire a encore plus de raisons pour hésiter : mais, en tout cas, ces paroisses font remonter à des époques fort reculées les usurpations seigneuriales dont elles se plaignent, qu'elles soupçonnent d'ailleurs plutôt qu'elles n'en sont sûres, plutôt surtout qu'elles ne les prouvent ; et leur témoignage ne s'applique en aucune façon aux transformations qui ont pu se produire pendant le cours du XVIIIe siècle.

Il en est, au fond, exactement de même de Mensignac (Dordogne), qui souhaite : « Que les rentes ne soient payées à l'avenir que sur les titres primordiaux, et qu'on vérifie l'augmentation que les seigneurs ont fait éprouver par le *laps du temps*, car il y a des tènements qui *il y a un siècle* ont été doublés, triplés et quadruplés. Il est encore facile de connaître les vexations par des fonds qui payent un boisseau par journal, et qui, semence levée, le restant du revenu ne peut suffire pour payer la rente (*sic*) ; cette augmentation n'a pu avoir lieu que par des reconnaissances faites à plaisir, ordinairement en l'absence des tenanciers, ou forcément... »

Il en est au contraire un peu autrement de Romain (id.), qui veut « que tous les seigneurs possédant rentes soient tenus et obligés de donner connaissance à leurs vassaux des titres primordiaux de leurs droits, sans quoi ils ne pourront les exiger, attendu qu'il s'est glissé des abus, que la rente se trouve doublée et triplée dans bien des endroits par les *nouvelles* reconnaissances. »

Et de Vanxains, qui se plaint de l'accroissement des rentes « soit par l'augmentation rapide qu'ont fait (*sic*) les mesures, soit par de *nouvelles et anciennes* surcharges désavouées par les titres, mais établies par des reconnaissances qu'on a arrachées à la faiblesse ou à la crainte. »

Mais en somme on ne trouve d'imputation directe à l'adresse des seigneurs contemporains que dans le cahier de Saint-Sauveur de la Lande (id.), qui s'exprime ainsi : « Non seulement ce pays sec et aride, ce vrai désert, paie une rente ordinaire plus forte que partout ailleurs, mais encore on y a mis *depuis quelques années* une seconde rente égale pour le moins à la première et on n'a pas craint de les dénommer première et seconde rente : il est de la justice des rois de protéger le faible et l'ignorant

Digitized by Google

contre la force et la surprise : veuillez donc, Sire, ordonner que sans frais il sera visé dans vos Archives pour trouver le premier accensement de la paroisse de Saint-Sauveur de la Lande, auquel les habitants ont droit de se tenir, à moins que, par bons et justes titres, il ne soit justifié de la légitimité du second cens. »

Mais qui ne voit que ces habitants sont eux-mêmes peu sûrs de ce qu'ils avancent, et comment faire la part des confusions, des exagérations et des erreurs qui peuvent se trouver dans ce témoignage évidemment suspect? Comment savoir s'il y a eu usurpation de la part du seigneur, ou s'il y avait eu précédemment empiètement de la part des habitants ?

Véritable caractère de l'aggravation des charges seigneuriales. Qu'il y ait cependant quelque chose de fondé dans les plaintes du monde rural, en 1789, sur l'aggravation des charges seigneuriales, c'est ce dont il est impossible de douter. Mais il importe de bien déterminer le caractère de cette aggravation.

La principale cause nous paraît en être les progrès considérables que réalisa l'agriculture pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'augmentation notable du prix des denrées agricoles [1], surtout des grains, l'accroissement général du taux des fermages. Beaucoup de seigneurs, aux prises avec de grands besoins d'argent, beaucoup de bourgeois acquéreurs de seigneuries, tout naturellement tentés de tirer de leurs acquisitions le meilleur parti possible, voulurent profiter de l'accroissement de revenu que leur fournissaient les conditions générales du marché : ils firent revivre de vieux droits tombés en désuétude, recherchèrent de vieux titres oubliés, accordèrent plus d'attention à leurs terriers, exigèrent plus fréquemment que par le passé des reconnaissances, très coûteuses pour les censitaires, et

1. Telle est aussi l'impression de M. Tholin dans son étude intitulée *Villes libres et barons* (*1886*). — Quoique assez porté à croire à des empiètements seigneuriaux M. Tholin déclare (p. 248) n'en avoir relevé aucune trace, au moins pour l'Agenais, au XVIIIe siècle. Les surcharges, s'il y en avait, étaient établies dès le commencement du XVIIe siècle.

« Les *suites* que les tenanciers ont été forcément obligés d'accepter, écrit le 10 mars 1790 M. Baudet, de Gontant (DXIV 5) étaient à un taux modique, mais aujourd'hui elles sont devenues accablantes par la cherté de chaque espèce » (poules, pigeons, cire, journées de corvée, etc.).

Digitized by Google

procédèrent avec plus de ponctualité à la recette de leurs droits seigneuriaux, singulièrement négligée dans le cours du XVIIIe siècle, pendant lequel on avait assisté à ce que M. Sagnac appelle justement « une profonde décadence, presque un oubli des droits fondamentaux qu'entraînait le régime seigneurial. » Celle-ci était d'ailleurs généralement abandonnée à des agents d'affaires ou à des fermiers, intéressés à grossir le produit des directes soit pour leur propre profit, soit pour se faire bien voir du maître. Qu'il y ait eu de leur part des exactions, des extensions arbitraires de certains droits, le fait est certain, et le contraire même serait surprenant : de même qu'il a pu y avoir du côté des censitaires — et précisément d'autant plus que les denrées augmentaient de valeur et qu'on s'en défaisait avec plus de serrement de cœur que par le passé — des discussions, des résistances plus ou moins fondées en droit, et des manœuvres plus ou moins dolosives. Des deux côtés, évidemment, on y regardait de plus près. Nous avons sous les yeux les plaintes des paysans contre les exigences du fisc seigneurial : si nous avions des cahiers rédigés par les officiers seigneuriaux, nous y verrions certainement des plaintes contre les résistances des censitaires. Et les unes comme les autres peuvent être également fondées. Rien, en effet, de plus vague et de plus flottant que le droit seigneurial : le taux, l'échéance, la nature, la qualité, les mesures, le prix, autant de sujets de discussion et de chicane : dans une pareille complexité, il faudrait n'avoir pas affaire à des hommes pour que chacune des deux parties ne fût pas disposée à accuser l'autre de fraude et de mauvaise foi. Les censitaires y sont très portés, et les plaintes dont ils ont rempli leurs cahiers, si elles ne prouvent pas, à des yeux impartiaux, la réalité des abus de pouvoir qu'ils signalent, prouvent du moins très clairement que le paiement des droits seigneuriaux est devenu une occasion de contestations continuelles, dans lesquelles le paysan est persuadé qu'il est dupé, et qui lui inspirent des sentiments de colère et de révolte.

Écoutez plutôt ce qu'il dit des poids et mesures, dont la complication excessive était une source inépuisable de procès, et des précautions qui sont prises pour que les grains de rente soient des grains de bonne qualité :

Saint-Rabier (Dordogne) : « Certains seigneurs, soit par l'insti-

Digitized by Google

gation de leurs hommes d'affaire, ou par la mauvaise conscience de leurs fermiers, les mesures dont ils reçoivent leurs rentes sont bien plus grandes qu'autrefois (*sic*). »

La Sauvetat Grasset (id.) : « Toujours il y a fraude sur la mesure ou sur le prix des grains. Il faut porter certaines rentes à trois lieues de l'endroit. On se rend difficile sur la qualité des grains, même dans les années les plus calamiteuses, et quelquefois il faut les rapporter chez soi. Enfin il n'y a pas de vexations que certaines gens du système féodal (*sic*) ne mettent en pratique pour écraser les pauvres habitants, et si quelqu'un veut contester, ce sont procès ruineux qui ne finissent point. »

Augignac (*id*) : « On porte le plus beau blé au seigneur, c'est naturel. Mais il exige que le tenancier fasse passer le plus beau grain par une espèce de crible que quelques agents ont fait construire, au moyen duquel on fait un triage de quatre espèces de grains, de manière que, sur un setier de blé, il ne s'en trouve à peu près qu'un quart de recevable. On a cherché par ce moyen à dégoûter le vassal de porter son blé, et alors on le fait payer dans quelques recettes jusqu'à 2 francs par setier de plus qu'il ne vaut au marché. »

Ce « cylindre » seigneurial ne dit rien de bon non plus aux habitants de Varaigne (*id.*), qui le rendent responsable de la ruine des censitaires, de la pauvreté du peuple, de la détresse même des bourgeois « qui, souffrant ainsi une diminution de revenus très conséquente, ne peuvent donner à leurs frères malheureux que des marques d'une pitié stérile et infructueuse. »

Évidemment, comme le fait très bien remarquer M. Bussière dans son étude sur la *Révolution au Périgord*, moins adroit que le curé, le seigneur n'a pas su, comme lui, se présenter au moment psychologique. La dîme est quérable, la rente portable : la dîme se prend sur le champ même : la rente, après battage, sur le tas de blé, dans le grenier. Combien la séparation est plus pénible dans le second cas que dans le premier ! La dîme se paie immédiatement après la moisson, au moment de la plus grande abondance : la rente, longtemps après, quand la provision est déjà fortement entamée : et même on ne sait pas au juste à quel moment elle est exigible :

« Que les seigneurs ou préposés, dit Mensignac (Dordogne), soient plus exacts à tenir leurs recettes ouvertes à la Saint-

Digitized by Google

Michel [1], temps auquel la rente est payable, attendu les vexations qui se commettent d'attendre à la Saint-Jean-Baptiste, temps auquel ils demandent les rentes, parce qu'ils croient que le blé est plus rare et par conséquent plus cher : pour lors on fait payer ce que l'on veut. »

Saint-Victor (id.) a très nettement résumé tous les abus qui peuvent se produire dans la perception des rentes en nature : « Pour parvenir à payer ces rentes, qui sont toutes solidaires, les redevables sont forcés de les porter aux divers seigneurs, dont aucun n'habite dans la paroisse, jusqu'à une distance d'environ 4 ou 5 lieues, et encore leur sont-elles refusées souventes fois sous prétextes que les grains ne sont de bonne qualité, ou que les tenanciers ne veulent pas adhérer à l'entreprise que lesdits seigneurs ou leurs représentants font de les grossir par de fausses mesures, ou de les faire payer plus cher. Ces mêmes rentes sont toutes exigibles à la Saint-Michel-Archange de chaque année, et presque toujours on affecte de n'en faire la levée que vers la fin du carême de l'année d'après, qui est une saison où une grande partie des habitants n'ont pas de grain... Qu'ensuite et vers le mois de mai, saison la plus disetteuse de l'année, ces divers seigneurs ou leurs fermiers ne manquent pas de faire prendre des solidaires qu'ils poursuivent jusqu'à l'excès et leur font payer ces arrérages de rentes sur un pied exorbitant, ce qui réduit les tenanciers à l'aumône. »

Solidarité des rentes : recherches jusqu'à 29 ans. — Les habitants de Saint-Victor viennent ici de mettre le doigt sur le point le plus douloureux de la plaie. Ce qu'il y a de pire dans tout le régime féodal, c'est le danger continuel où sont les censitaires de se voir réclamer de vieilles dettes auxquelles ils ne pensent plus : c'est le danger, suspendu sur la tête de chacun d'eux, d'être astreint à payer pour ses co-tenanciers.

Plus la perception des droits seigneuriaux a pu se faire avec mollesse, avec négligence, avec retard, plus la surprise est désagréable lorsqu'on voit exhumer ces vieilles créances oubliées : et c'est souvent le cas qui se produit à la fin du XVIIIe siècle. Les récla-

1. Dans le Bordelais, le terme généralement fixé pour le paiement des rentes était Noël.

Digitized by Google

mations peuvent remonter jusqu'à 29 ans : c'est un terme beaucoup trop éloigné, et les paroisses demandent avec raison que la prescription soit acquise au bout d'un an, ou tout au moins au bout de trois ans : « Car ces réclamations tardives sont ruineuses pour les censitaires, qui sont écrasés en frais, et sont de plus une source féconde de procès et d'injustices, soit entre les seigneurs voisins, soit entre les seigneurs et les emphytéotes, qui viennent de la difficulté de vérifier les anciennes limites des possessions, des empiètements, ou de la perte des titres d'affranchissement. Ce règlement sera aussi utile aux seigneurs qu'aux censitaires. » (Montignac.)

Où la situation devient surtout lamentable, c'est quand le seigneur, pour faire rentrer son dû, exerce le droit exorbitant, mais légal, fondé sur la coutume, reconnu par les censitaires eux-mêmes [1], de charger l'un d'entre eux, sous sa propre responsabilité, de percevoir le montant des rentes. Tout tenancier bon payeur est ainsi sous la menace constante d'avoir à supporter la dette de gens insolvables ou de mauvaise volonté : tout habitant risque de se voir enlever à ses affaires pour être obligé d'exercer, au milieu de la résistance et de la haine universelles, la plus désagréable et la plus difficile des commissions. Aussi les plaintes contre ce système barbare sont-elles des plus vives.

« Presque tous les fonds, dit Negrondes (Dordogne), sont chargés de rentes excessives... qui de plus sont solidaires, en sorte que le tenancier exact à payer, qui travaille utilement, se sent à chaque instant exposé à payer pour les négligents, les fainéants, pour tous ceux qui possèdent un fonds ne suffisant pas aux frais qu'il y aurait à faire pour avoir son revenu, et même à se faire des ennemis de tous les consorts inexacts... Quel tort serait-ce faire au seigneur (que de) l'obliger à s'adresser directement à celui qui a négligé de payer ! »

Le seigneur, paraît-il d'après le cahier de Saint-Sulpice d'Excideuil (Dordogne), ne prenait pas même la peine de faire connaître les retardataires au malheureux chargé de la rentrée de ses créances. « Que les seigneurs, dit ce cahier, en exerçant l'action en solidarité contre leurs tenanciers, soient tenus de faire donner dans les exploits le rappel des confrontations des tènements, avec le visa des divers

1. Le cahier de Guitres, toutefois, comme on va voir, fait exception, et considère cette méthode comme l'effet d'une usurpation récente.

Digitized by Google

tenanciers qui auront fait des arrérages, et la quotité de ces mêmes arrérages restée due par chacun desdits tenanciers. »

Une corvée aussi onéreuse était naturellement évitée par tous les moyens, et le cahier de Guîtres nous donne des renseignements assez curieux sur les intrigues couramment employées pour la faire retomber sur autrui. « Le droit de solidarité sur les possesseurs dans chaque tènement... ne peut être exercé par le seigneur s'il n'a titre exprès, et tous les seigneurs l'exercent et l'usurpent sur les tenanciers à la faveur des surprises que font leurs feudistes et notaires, en l'ajoutant dans les reconnaissances par l'inattention ou l'ignorance de ceux qui les consentent. Ce droit est par lui-même si exorbitant et si onéreux qu'il devient très fréquemment un sujet de ruine pour le consort qu'on y assujettit, sans parler des fatigues et des démarches qu'il est obligé de faire pour la collecte de ce droit dans tout le tènement. Il est vrai qu'il s'en fait facilement décharger, soit par le seigneur, soit par le fermier, à la faveur des présents, et moyennant qu'il rembourse les frais et le contrôle de l'exploit sur lequel on trace son nom ; il est encore vrai que celui du nom duquel on le remplace obtient la même faveur et par le même moyen, et qu'il en est de même d'un troisième qui ne manque pas de suivre la même marche : aussi, dans ces sortes d'exploits, a-t-on la précaution de laisser un libre espace pour placer successivement plusieurs noms, et faire venir à contribution cinq ou six personnes de chaque tènement : il serait également bien intéressant de mettre fin à cette vexation. » Voilà jeté un jour assez inattendu sur les formes de la perception des droits seigneuriaux, formes souvent plus vexatoires et plus insupportables que les droits eux-mêmes. Les abus de la collecte seigneuriale après ceux de la collecte royale ! Vraiment, c'en était trop.

Un autre grief des paysans, c'est la fréquence de plus en plus grande des *reconnaissances* seigneuriales, depuis que les seigneurs, devenus plus soucieux de leurs droits, tiennent à ne pas les laisser perdre. Ces reconnaissances entraînent des frais de notaires fort lourds pour les censitaires. D'ailleurs on ne sait jamais au juste ce que les seigneurs s'arrogent le droit d'y mettre :

« Que les seigneurs, dit la paroisse de Sencenac (Dordogne), n'écrasent pas leurs tenanciers en frais de reconnaissances, comme ils font aujourd'hui, surtout MM. les Bénédictins de Brantôme, qui,

Digitized by Google

dans le temps des calamités actuelles, font faire les leurs à gros frais, sans que l'on puisse avoir aucune connaissance de leurs titres, qu'ils font relater sans jamais les produire à leurs tenanciers ; mais au contraire les étourdissent de menaces et d'un feudiste, sous le costume d'un militaire, pour les intimider. »

Saint-Victor, aussi, se défie : « Quand lesdits seigneurs se font reconnaître, ce qui arrive souvent, ils ont attention de comprendre, pour agrandir leurs tenures et augmenter leurs rentes, un coup de compas qui forme 6 pieds et demi au-delà du bord des rivières, ce qui fait qu'ils assujettissent les vassaux à payer la rente d'un fond qu'ils ne possèdent en aucune manière, leur étant inhibé sous de grandes peines, qu'ils leur font essuyer s'ils veulent prendre quelque amusement à la pêche. »

Le cahier du tiers-état de Bordeaux donnera la note juste, en demandant que les reconnaissances seigneuriales ne puissent plus être exigées que tous les trente ans, ou à chaque mutation de tenancier : hors ces deux cas, les seigneurs qui voudront se faire reconnaître le feront à leurs frais.

Que dire enfin de cet autre sujet de contestations perpétuelles, les biens communaux, les terres vagues, les vaines pâtures, dont le libre usage avait été abandonné aux populations, et que les seigneurs, en présence des notables progrès de l'agriculture, étaient de plus en plus portés à faire sortir du domaine commun et à concéder à fief nouveau, servant ainsi, peut-être sans s'en douter, les intérêts généraux de l'agriculture, mais nuisant immédiatement au bien-être et contrariant les habitudes des petites gens, qui se trouvaient privés du droit d'y envoyer pacager des bestiaux ? Y avait-il là usurpation de la part des seigneurs, ou simple revendication d'un droit depuis longtemps abandonné ? La question comporterait sans doute autant de réponses diverses qu'il se présentait de cas. Mais les paysans, eux, n'hésitent pas, et dès qu'ils sentent leurs intérêts lésés, ils imputent à la partie adverse les empiètements les plus iniques. « Il serait encore bien juste, dit le cahier de Guîtres, de nous faire rendre et restituer nos communaux, dont le seigneur de ces mêmes terres (le duc de Richelieu) vient de nous dépouiller en dernier lieu, pour les concéder comme il a fait à nouveau bail, en continuant d'exiger de nous la rente que nous lui payons pour ces mêmes communaux. » Saint-Jean d'Illac, Villeneuve en Bourgès, Saint-Christoly,

Digitized by Google

Abzac [1] et une foule d'autres paroisses du Bordelais font entendre des plaintes analogues : et le tiers-état de Bordeaux insérera dans son cahier un vœu pour l'interdiction de l'inféodation des terrains communaux et la restitution aux paroisses de tous ceux dont elles avaient joui ci-devant.

Sentiments des classes rurales envers la féodalité. — Nous conclurons donc en disant que s'il ne paraît pas y avoir eu, vers la fin du XVIIIe siècle, *augmentation* réelle des droits seigneuriaux; que si même il s'est souvent produit des diminutions et des commutations dans lesquelles les deux parties, mais surtout les censitaires, trouvaient leur avantage : d'autre part, il n'est pas contestable que souvent aussi une perception devenue plus exacte et plus vexatoire, que des réclamations de droits oubliés et tombés en désuétude, que des réfections nombreuses de terriers, aient rendu la féodalité plus lourde et plus impopulaire que jamais au moment où elle allait disparaître. Les mêmes causes qui la rendaient plus profitable aux seigneurs la rendaient plus haïssable aux ruraux. Ils en souffraient alors plus qu'ils n'en avaient souffert : et ils étaient d'autant moins disposés à la résignation et à la patience qu'ils avaient en général devant eux, non le seigneur lui-même, mais un homme d'affaires intéressé, auquel les intentions les plus suspectes pouvaient sans invraisemblance être prêtées.

Aussi que d'imprécations, que de cris de colère dans les cahiers contre la tyrannie féodale! Taux excessif des rentes seigneuriales, lourdeur insupportable des lods et ventes, abus scandaleux du droit de prélation, funestes conséquences du droit de chasse pour l'agriculture, absurdité des vieilles coutumes de guet et de garde, qui viennent encore imposer aux paysans un surcroît de charges pécuniaires, vexations des meuniers banaux, fardeau intolérable de la perception solidaire, que de sujets de plainte, que d'occasions de

1. L'opinion, d'ailleurs, était loin d'être unanime sur ce point. Beaucoup de cahiers, Bruges, Plassac, Saint-Martin d'Anglade, Saint-André de Cubzac, réclamaient au contraire le partage ou la vente des communaux. Tout dépend des circonstances locales et des influences dominant dans l'assemblée des habitants. Une énergique campagne avait été menée par des économistes contre les biens communaux, contre les droits de parcours et de vaine pâture : ils avaient prouvé que l'intérêt des classes pauvres elles-mêmes exigeait, avant tout, une demande plus active sur le marché du travail, par conséquent une plus grande activité de l'agriculture et le défrichement des communaux.

Digitized by Google

tracasseries, de vexations et de procès! Que de griefs accumulés contre ces seigneurs « qui souvent tyrans par eux-mêmes, tantôt par leurs agents, deviennent des sangsues de leurs vassaux, qu'ils laissent à peine respirer, au lieu d'être leurs protecteurs! » (Savignac de Miremont (Dordogne). — La réforme d'un pareil état de choses s'impose : elle est impérieusement réclamée par l'humanité, par l'intérêt de l'État et de l'agriculture, par celui des censitaires épuisés, par celui des seigneurs eux-mêmes!

La réforme, et non pas la suppression. Très sages dans leurs revendications, à la fois très fermes et très modérées, les électeurs de 1789 ne songent pas à priver les seigneurs d'un droit qui leur est acquis, qu'ils ont peut-être payé à beaux deniers comptants, qui leur est garanti par le respect le plus élémentaire du droit de propriété; ce qu'ils veulent, c'est un rachat, c'est une expropriation pour cause d'utilité publique, avec indemnité. Le plus *anti-féodal* peut-être de tous les cahiers, celui de Savignac de Miremont, conclut ainsi :

« Rendre les rentes rachetables, détruire par là toute solidarité, cette banalité barbare qui détruit la liberté qui est l'apanage naturel du Français, et ne laisser au seigneur sur son vassal que le droit de le forcer à l'aimer, à l'estimer et respecter ses bonnes qualités : le cœur français est naturellement porté à rendre de pareils hommages! » Telle est à peu près, semble-t-il, la pensée du tiers-état de Bordeaux, qui se rallie à l'idée d'un rachat des droits de champart, agrière, quint et requint, en laissant subsister un cens léger, représentatif de la directe. Il est même quelques paroisses qui, particulièrement respectueuses des droits acquis, admettraient au besoin qu'on attendît pour ce rachat le moment de la mutation de la terre seigneuriale [1]. D'autres poussent la prévoyance jusqu'à fixer d'avance (et d'ailleurs assez bas) le taux du rachat : « Ce droit de prélation, dit Courpiac (Gironde), sera détruit, de même que les rentes et lods et ventes, sauf à rembourser les seigneur au denier 40, ce qui souffrira d'autant moins de difficultés aux États Généraux que les motifs de leur origine n'existent plus entre les mains de ceux qui les possèdent, le Roy en étant chargé. »

Même quand ils se posent, comme Courpiac, la dangereuse ques-

1. Saint-Martin de Gurson (Dordogne) : « Que le seigneur mettant sa terre en vente, ses vassaux seront préféres pour se rédimer chacun pour son propre, faisant audit seigneur solidairement le prix de la valeur de sa terre. »

Digitized by Google

tion de la légitimité historique et politique des droits seigneuriaux : même quand, devançant la Constituante, ils établissent parmi les droits seigneuriaux une distinction juste et profonde, fondée en droit, quoique peut-être impraticable en fait, entre ceux qui proviennent de conventions librement consenties, comme les rentes et lods et ventes, et ceux qui proviennent des abus de la tyrannie féodale, comme les droits de guet, de garde, de banalités, de corvée, de minage, de banvin, etc., ils ne concluent pas toujours, pour les redevances de cette seconde catégorie, à une suppression pure et simple, mais souvent à un rachat à prix d'argent. « Accorder aux emphytéotes, dit Layrac (Lot-et-Garonne) la faculté de racheter toutes les corvées, banalités et autres servitudes seigneuriales, à la charge par eux d'indemniser les seigneurs d'après la fixation qui sera faite aux États Généraux, et ce, pour abolir dans tout l'empire français toute trace de servitude. » — « Il sera demandé, dit Frontenac, suppression de tous les droits seigneuriaux non utiles... aux conditions et charges pour les tenanciers d'indemniser les seigneurs pour tous les articles qui seront fondés sur quelque réciprocité de convention, titre légal, et faisant partie indispensable de leurs propriétés ». — « Que les péages, moulins de contrainte, fours et pressoirs banaux, dit l'auteur d'un projet de cahier pour la paroisse de Saint-Maixant [1] (projet qui fut, paraît-il, rejeté par l'influence des privilégiés) soient abolis comme gênant le commerce et contraires à la liberté publique, vestiges funestes de l'antique servitude féodale qu'on doit faire disparaître pour toujours, en remboursant néanmoins le seigneur ou particulier qui sera en possession de ces droits ou privilèges si onéreux au peuple, sur le pied de l'intérêt bien prouvé que ces objets peuvent lui donner annuellement. »

Telle est bien, semble-t-il, la moyenne de l'opinion en ce qui concerne la question brûlante des droits seigneuriaux. Peut-être n'a-t-elle pas toujours été entièrement respectée dans les cahiers des sénéchaussées, œuvre de gens qui ne souffraient pas autant que le paysan du régime seigneurial, et qui quelquefois même en profitaient. C'est ainsi que le tiers-état d'Agen semble souhaiter une diminution, plutôt qu'un rachat des droits seigneuriaux, et que celui de Périgueux pousse la condescendance (tout en se prononçant

1. *Arch. nat.* Ba 22.

Digitized by Google

avec force contre l'imprescriptibilité des droits seigneuriaux) jusqu'à laisser aux seigneurs un délai de cinq ans pour rechercher et faire valoir leurs vieux titres et leurs anciens droits, après quoi la règle salutaire de la prescription s'imposera. En sens contraire, le tiers-état de Bordeaux réclame la suppression pure et simple des droits seigneuriaux « qui tenant du principe vicieux de la féodalité sont infiniment défavorables et ne méritent pas la même protection que ceux qui sont le signe de la tradition du fond. » Mais, en somme, ces nuances importent peu : dans tous les cahiers du tiers, la féodalité est définitivement condamnée : si elle impose des sacrifices moins lourds que la fiscalité royale et que la dîme, elle en impose de plus fréquents, de plus désagréables, de plus vexatoires, et peut-être, à tout prendre, est-elle encore plus impopulaire. Pas de liberté, pas de sécurité, pas de progrès possible pour le cultivateur tant qu'il aura à défendre péniblement son petit avoir et le fruit de ses sueurs contre ces trois ennemis qui lui enlèvent, sinon 81 °/₀ de son revenu, comme le dit Taine [1], du moins peut-être 60 °/₀ [2].

III. ÉTAT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE ET DES CLASSES RURALES

Désertion des campagnes. — Ces charges écrasantes n'ont pas seulement pour résultat d'appauvrir continuellement les campagnes, elles en écartent (et c'est peut-être là leur côté le plus fâcheux) les richesses qui malgré tout pourraient ou s'y développer ou s'y transporter. Pas de paysan un peu à son aise qui ne pense à mettre cette aisance à l'abri de la taille arbitraire en acquérant une charge ou un domicile privilégié : pas de bourgeois enrichi qui songe à aller jouir de sa fortune là où la sujétion féodale lui ferait une vie trop dure et trop humiliante. Même depuis l'engouement agricole qui se manifeste aux environs de 1750-1760, la campagne n'attire pas les classes riches et aisées : les capitaux la fuient ; aussi reste-t-elle pauvre et languissante. Elle est réduite aux éléments les plus misérables de la population, et encore ceux-là s'y font-ils même de

1. Taine, *Ancien régime et Révolution*, 543.

2. En adoptant les chiffres, très discutables, mais dans l'ensemble suffisamment vraisemblables, de 36 °/₀ pour l'impôt royal, de 14 °/₀ pour la dîme (en calculant sur le revenu net, et de 10 à 11 °/₀ pour les charges seigneuriales.

Digitized by Google

plus en plus rares. La dépopulation des campagnes est un fait universellement constaté et déploré, et il n'est guère permis, en présence d'un si grand nombre de témoignages, de le révoquer en doute.

« Les enfants des paysans quittent leurs pères, écrit-on d'Astaffort (Lot-et-Garonne), se jettent dans les villes pour prendre un métier : le grand nombre de manufactures qui s'élèvent de toutes parts en attire beaucoup d'autres.... l'état de laboureur dans ce pays est regardé comme le plus méprisable et le plus méprisé : pour effacer cette fausse idée de l'esprit des hommes et remettre en vigueur l'agriculture, il serait à propos d'y attacher quelque récompense. » Même constatation à Tournon[1] : « Le fils de laboureur apprend à lire et méprise la profession de son père :... il se fait *sergent de ville*, ou prend le métier de perruquier, de tailleur, ou quelque autre qu'il croit plus honorable que de mener la charrue et les bœufs; le fils de l'artisan se fait prêtre, moine, petit marchand... Reste toujours que le métier de laboureur est le plus méprisé et que tous les paysans l'abandonnent pour gagner les villes. « Le subdélégué d'Agen, attestant le même fait, en attribue la principale cause à l'horreur du paysan pour la milice [2]. L'exagération du nombre des domestiques, la multiplicité des emplois des fermes, sont aussi de fâcheux larcins faits à l'agriculture. « Les faubourgs des villes, écrit en 1764 Pelauque, procureur du roi à l'élection de Condom [3], ne sont pas assez grands pour contenir les familles qui viennent en foule s'y établir... Le sort du journalier de ville est très heureux : pendant que ses enfants sont en bas âge, ils mendient jusqu'à l'âge de 8 ans qu'ils commencent à apprendre à lire et à écrire jusqu'à 14 ans : le père et la mère trouvent à s'employer quelque temps qu'il fasse : le prix des journées des *paysans de ville* (*sic*) est à commencer au printemps jusqu'à l'hiver de 12 sols et un pot de vin, 9 et 10 sols pendant l'hiver, tandis que le paysan de campagne, qui ne trouve pas à s'occuper tous les jours, n'est payé que 7 à 8 sols l'hiver, et 10 sols au plus pendant l'été. » Il faut enfin compter avec les maladies épidémiques, très fréquentes à

1. Lettre de M. Carbonnière de Lacapelle, 6 mai 1761 (C. 1316).
2. C. 2860.
3. C. 2657.

Digitized by Google

cause de l'excès de misère et de la mauvaise nourriture [1], et très meurtrières à cause de la déplorable organisation des secours médicaux dans les campagnes. « Chaque métairie, écrit en 1770 le subdélégué de Condom [2], avait autrefois à peu près la quantité de personnes suffisante pour les travaux nécessaires : il n'y a presque pas de métairie aujourd'hui où il ne manque au moins un laboureur. Les raisons de cette dépopulation viennent des maladies épidémiques qui ravagèrent la campagne après les années malheureuses de 1748, 1749, 1751, maladies toutes occasionnées par la misère et la mauvaise nourriture du paysan : il semble même que, depuis cette époque, l'espèce ait dégénéré. Le paysan était autrefois grand et vigoureux : on le voit aujourd'hui petit et de faible complexion... »

Les cahiers de 1789 sont à peu près unanimes à constater et à déplorer la dépopulation des campagnes : « On voit presque tous les hommes, dit Savignac de Miremont (Dordogne), dès l'instant qu'ils ont pu choisir, être livrés à un métier, l'embrasser avec avidité et se soustraire par là à la nécessité de travailler la terre : ils laissent ce soin important à leurs femmes et à leurs enfants... » — « Les travailleurs les plus nerveux ont abandonné, dit Villamblard (*id.*) une paroisse frappée de tant de fléaux : ils se sont enrôlés avec la laquetaille et les artistes (*sic*) ; prennent-ils un peu plus d'essor, ils se font prêtres ou moines, et vont grossir la troupe des fainéants. »

Sans doute, il ne faut pas ajouter foi trop aveuglément aux plaintes de gens qui voudraient trouver de la main-d'œuvre à plus bas prix, ni aux doléances de paroisses qui veulent, avant tout, obtenir des modérations d'impôts ; sans doute il arrive souvent que si les bras manquent à la terre, c'est parce que la terre, plus et mieux cultivée, en exige davantage [3]. Tout bien pesé, cependant,

1. « Il ne se passe guère trois ans de suite, écrit le secrétaire de la communauté de Cazeneuve (C. 3735) que le pays ne soit exposé à quelque maladie épidémique, surtout à cause des pauvres aliments dont ils se servent, comme pain noir de seigle et cruchade ».

2. C. 2908.

3. C'était l'opinion soutenue par quelques observateurs, notamment par M. Dubernet, de Nérac, qui rédigeait là-dessus des mémoires dignes d'attention (C. 3671). Suivant lui, le grand mal ne venait que de la désertion des campagnes par les classes riches et aisées : « Si la noblesse et la bourgeoisie vivant noblement habitaient toujours les campagnes comme elles faisaient anciennement, elles seraient beaucoup

Digitized by Google

l'unanimité des plaintes ne permet pas de douter qu'un courant très fort d'émigration vers les villes ne se soit formé.

Les plaintes les plus vives émanent naturellement de propriétaires agriculteurs, aux prises avec la difficulté de trouver des ouvriers. « On est trop heureux, écrit M. Poudenas, de Condom [1], lorsque, dans une métairie de 4 paires de labourage, où il faudrait au moins 5 hommes, on puisse mettre des métayers où il y en ait 3, et encore de ces 3 y a-t-il ordinairement quelque vieillard qui n'est bon que pour le conseil; il faut les obliger à prendre des valets qui, quand il s'en présente quelqu'un, quoique ordinairement fainéants, maussades et ineptes, se tiennent si cher qu'ils absorbent le peu de profit que pourrait faire le métayer sur les bestiaux. » Un autre réclame défense expresse aux paysans de quitter leur village et de faire apprendre à lire à leurs enfants [2]; un autre,

plus peuplées et les terres seraient mieux cultivées, parce que ces propriétaires y consommeraient leurs revenus, feraient faire des réparations, et veilleraient sur la conduite des laboureurs, au lieu que depuis qu'ils habitent les villes, le luxe qu'ils y occasionnent y attire les habitants de la campagne, et ceux qui restent pour la culture ne faisant que leur volonté ne font pas la moitié des ouvrages nécessaires. » Il y avait certainement dans cette manière de voir une part de vérité.

Vers 1764, l'administration, émue des plaintes qu'elle entendait proférer de tous côtés sur la désertion des campagnes, fit procéder à une enquête sur l'étendue du mal. Cette enquête reposa surtout sur la comparaison du nombre des cotes de capitation, et particulièrement des cotes de laboureurs, à une trentaine d'années d'intervalle, 1728 et 1764. Malheureusement, comme la même méthode n'avait pas été et n'était pas partout appliquée pour la formation des rôles de capitation, les domestiques étant tantôt capités séparément, tantôt confondus avec leurs maîtres, de même que les enfants mariés vivant avec leurs parents, les résultats ne pouvaient être que fort peu concluants. Du rapprochement des chiffres il semblerait plutôt résulter que la situation ne s'était guère modifiée.

	Cotes de capitation en 1728	Id. en 1764.
Subdélégation de Périgueux	68.664	68.024
Sainte-Foy	1.924	2.465
Libourne	2.069	2.304
Monflanquin	5.582	6.015
Nontron	5.490	5.401
Casteljaloux	5.515	5.565
Bazas	10.271	10.989
La Réole	2.597	2.390
Clairac	3.341	3.192
Agen	16.371	17.003
etc., etc. (C 2860).		

1. 3 mai 1761 (C. 1319).
2. Lettre de M. Marbotin de Mirail, de Langon, à l'intendant, 24 août 1761. (C. 3761).

Digitized by Google

une taxe spéciale sur les métiers; un troisième, une loi somptuaire limitant le nombre des domestiques [1]; un autre encore, l'introduction en France de nègres esclaves [2]; il n'est pas de singularité, de folie, qui ne se produise à propos de cette question de la dépopulation des campagnes. Des impôts sur les célibataires, qui serviraient à doter des filles de la campagne [3], des privilèges utiles et honorifiques accordés aux pères de familles nombreuses, trouvent quelques partisans [4]. Plus pratique, un ancien mousquetaire, M. de la Peirière, a essayé de prendre les gens par l'amour-propre : il a institué chez lui, à Lacépède (Lot-et-Garonne), une fête dite des *Vaillants et francs laboureurs*, célébrée tous les ans le jour de la saint Louis, en l'honneur des laboureurs qui se sont le plus distingués par leurs travaux et leurs succès : un tribunal d'arbitres désigne les deux lauréats : ceux-ci prennent place à table à côté du maître, et l'administration, apportant son concours à cet essai de réhabilitation de la profession agricole, leur accorde décharge de leur capitation [5].

Très âpre à critiquer cette fâcheuse transformation des mœurs rurales, la bourgeoisie oublie trop qu'elle-même est loin d'être sans reproche à cet égard, et qu'elle a trop souvent donné l'exemple d'abandonner la vie simple et frugale de ses ancêtres. « La plupart des bien tenants, écrit de Condom un observateur très pénétrant des travers de son temps [6], dont les aïeux habitaient la majeure partie de l'année leurs maisons de campagne et s'y occupaient à faire travailler leurs domaines, ont pris un train absolument opposé. Ils ne s'en vont à la campagne qu'afin d'y marauder, pour ainsi dire leurs récoltes, qu'il leur tarde de venir dissiper dans les villes en jeux, bals, fêtes et fariboles, d'où il suit qu'ils se trouvent hors d'état de faire des réparations utiles à leurs biens; mal aisés et indifférents sur les bonnes ou mauvaises mœurs, fruits ordinaires de l'oisiveté. Ces sortes d'êtres sont cependant à la mode et les seuls recherchés. Ceux qui se sont préservés de la contagion et qui marchent sur les traces de leurs ancêtres, sont sans considération. »

1. Mémoire sur la subdélégation de Bazas, 1743 (C. 2420).
2. Mémoire de M. Carbonnière de Lacapelle, 1761 (C. 1316).
3. Cahier de Castillon.
4. Cahier de Ponchat.
5. C. 1322.
6. Le subdélégué Goyon, 11 déc. 1769 (C. 1332).

Digitized by Google

Les professions libérales dans les campagnes. — A aucune époque, certes, les campagnes ne sont destinées à attirer l'élite des talents dans les professions libérales : mais il semble que, par une sélection à rebours, celles de la Guyenne au XVIIIe siècle aient été le rendez-vous des hommes les plus ignorants et les plus tarés. Effroyable est le tableau qui nous est fait de leur incapacité et de leur indignité, et très certainement ce ne devait pas être là une des moindres causes de l'abandon et de la dépopulation du pays.

Médecins et chirurgiens, tout d'abord, y sont d'une ignorance grossière et scandaleuse. Lisez plutôt le cahier où les gens de Vignonet réclament « une meilleure voie à l'égard du peu d'attention qu'on porte à la ville à la réception des chirurgiens de campagne... Cet art si salutaire est peut-être le seul où il se rencontre autant d'abus; qu'on parcoure les autres classes, on y verra la police se montrer avec toute la rigueur des lois; nous ne finirions pas si nous voulions parcourir *scrupuleusement* les erreurs qui se commettent chaque jour dans ce genre. Une liste sur laquelle on inscrirait avec soin tous les malheureux qui sont les victimes de l'ignorance et de la témérité de gens peu instruits ferait frémir. Cette partie si essentielle à la société ne saurait trop exiger de soins de la part du gouvernement, et surtout dans les pays d'ignorance où le commun des gens, peu capable de juger du mérite d'autrui, achète souvent à prix d'argent le poison vif qu'on lui distribue. » Vœu et plainte qui se retrouvent presque partout, et qui dénoncent un mal vraiment terrible, à voir l'énergie des expressions employées [1].

1. Le sujet serait inépuisable, et nous devons nous borner. Citons cependant les termes dans lesquels Saint-Martin de Ribérac (Dordogne) réclame une assistance médicale gratuite dans les campagnes. « La religion, l'humanité et la politique sont également intéressées à conserver et accroître la population et une expérience aussi fatale que journalière nous convainquant que la plupart des habitants des campagnes meurent sans oser demander des secours qu'ils savent n'être pas en état de payer, il est de la plus haute importance de remédier à ces inconvénients en établissant dans les campagnes et à des distances convenables des chirurgiens instruits. Il est étonnant combien l'ignorance et la maladresse des accoucheuses font périr de monde dans les campagnes... Pour peu que l'accouchement soit laborieux, le secours d'un chirurgien est indispensable : la crainte de ne pouvoir le payer fait qu'il n'est pas appelé ou qu'il arrive trop tard : la mère et l'enfant sont perdus pour l'État; c'est pour obvier à ces malheurs d'autant plus grands qu'ils sont fréquents... (qu'il est à souhaiter) que les États de la province ou l'administration provinciale pourvoient aux frais nécessaires pour payer les traitements de ces chirurgiens, qui seraient constamment,

Digitized by Google

MM. les notaires laissent aussi étrangement à désirer. On se plaint (Pujols, Castillon, Lamothe-Montravel, etc., etc.), qu'il y en ait qui abusent, par défaut de lumières ou de probité, de la confiance du pauvre peuple, et on demande à l'entrée de la carrière des épreuves plus sévères, et un choix de personnes « qui puissent relever cet état au niveau de son ministère honorable. »

Les curés eux-mêmes (d'ailleurs trop peu nombreux), sont parfois au-dessous de leurs fonctions, quelque respect et quelque sympathie que professent pour eux les villageois, aussi bien disposés pour le bas clergé qu'ils le sont mal pour les prélats et les moines. Le cahier de Ponchat (Dordogne) le dit bien clairement en réclamant des mesures « propres à entretenir ou même à augmenter l'émulation dans l'état ecclésiastique » et notamment en proposant « de former dans toutes les villes un arrondissement où les curés de campagne seraient tenus de se rendre une fois l'an, soit pour y soutenir des thèses, soit pour y faire des conférences sur certains traités théologiques. » Et Frontenac parle plus clairement encore en réclamant plus de garanties de la part des gens « qui exercent des états dans les campagnes » et plus de sévérité dans les séminaires sur le choix des sujets qui se destinent à la prêtrise. Avec un bon sens qui leur fait le plus grand honneur et qu'aujourd'hui surtout on ne saurait trop admirer, les paysans qui rédigèrent les cahiers de 1789, loin de chercher des moyens de sortir de leur honorable condition, réclament au contraire des barrières pour arrêter quelques ambitions imprudentes. Ils ne veulent pas qu'on puisse trop aisément quitter l'agriculture pour les professions libérales, dans le double intérêt et de celles-ci et de celle-là. « La faci-

absolument et uniquement occupés à soigner et traiter le pauvre villageois, sans qu'ils puissent sous aucun prétexte en exiger aucune rétribution. »

Millac d'Auberoche (Dordogne) demande aussi « que l'on veille avec soin » à ce que ceux qui devraient guérir les vivants ne dévorent pas les héritiers des morts par des demandes souvent affreusement injustes »

Ce n'était pas d'ailleurs seulement dans les campagnes que les médecins périgourdins laissaient singulièrement à désirer. En 1784, à Périgueux, ils cherchèrent noise, pour concurrence illégale, au bourreau de la ville, qui était très appelé pour remettre les fractures, dislocations et luxations. Aussitôt le subdélégué, l'évêque, la municipalité, la population tout entière, prirent parti avec la dernière énergie pour le bourreau contre les médecins et demandèrent à continuer à jouir des services de cet homme qui avait la confiance publique « tandis que MM. les chirurgiens l'ont perdue par les exemples fréquents de ceux qu'ils ont estropiés. » (C. 3459) Quel dommage que Molière n'ait pas vécu au XVIIIe siècle !

Digitized by Google

lité de prendre quelqu'un de ces états, dit Frontenac, nuit singulièrement à l'agriculture : le moindre laboureur aspire à faire de son fils ou un prêtre, ou un notaire ou un chirurgien. »

Mais le fléau de beaucoup le plus terrible, ce sont les gens de justice, les procureurs, les avocats, les juges, toute cette engeance qui pullule à l'infini, dont les campagnes sont pour ainsi dire infestées, qui a besoin de procès pour vivre, qui excelle à en faire naître et qui sème partout la discorde, la haine et finalement la ruine. « C'est un fléau, dit Mauzac (Dordogne) souvent plus cruel que les désastres des saisons. »

Les justices seigneuriales, où le mal, ordinairement, prend naissance, sont ainsi décrites par le cahier de Saint-Raphaël (Dordogne) :

« Les seigneurs ne trouvant pas de gens instruits qui veuillent se charger de pareilles commissions, toujours amovibles, sont obligés de prendre des juges dans la classe des hommes les plus vils et les plus abjects. Leur tribunal est un cabaret, leurs procédures sont autant de monstres dans l'ordre judiciaire, les affaires les plus simples y sont si embrouillées qu'elles n'offrent qu'un dédale de ténèbres ». Il faudrait supprimer ces juridictions minuscules qui ne servent qu'à retarder l'expédition des affaires, et qui « portent une atteinte cruelle au bonheur de la société civile » (Bellefond). Tout au moins il faudrait les améliorer, astreindre les seigneurs à n'y avoir que des juges gradués et permettre de se pourvoir *recta* au présidial dont on dépend lorsque l'objet de la contestation dépasse 500 l. Il faudrait surtout enlever aux paysans, poussés par d'avides et peu scrupuleux praticiens, la ruineuse faculté de recourir à la justice à tout propos. Le cahier de Guîtres déplore avec raison « la liberté laissée au peuple de prendre la voie des plaintes criminelles pour la plus légère rixe, pour de simples paroles inséparables de la grossièreté de leurs mœurs, tandis qu'on convient qu'il serait ridicule d'exiger qu'ils se querellassent avec le ton et la finesse de l'éducation; leur laisser la voie ouverte de se faire dévorer et ruiner par des frais de procédure pour des différends qui n'ont été suivis d'aucun excès réel, c'est permettre un très grand mal et un très grand abus : la plus légère procédure criminelle conduite jusqu'à un jugement définitif, ne fût-ce que du premier juge, met un misérable artisan, un pauvre cultivateur à l'aumône. »

C'est pis encore au civil : complication de la procédure, frais

Digitized by Google

énormes, lenteur inouïe de la justice, multiplicité effrénée des juridictions, tout semble réuni pour ruiner l'infortuné plaideur. Si encore il y avait dans les campagnes des gens instruits et éclairés pour protéger le pauvre peuple contre les manœuvres perfides des suppôts de chicane! Mais il n'a personne pour le défendre. » Les habitants de ladite communauté, dit le cahier de Saint-Sauveur de la Lande (Dordogne), sont tous paysans et non lettrés... ils sont donc dans le cas d'appeler pour leurs démêlés et leurs altercations des gens d'affaires qui les grèvent et finissent de les ruiner, et, bien loin de les porter à la paix, les irritent et les font se consumer en frais : ne serait-il pas possible qu'au choix de la communauté et du bon vouloir de Votre Majesté deux habitants reconnus pour honnêtes gens terminassent ces petits différends... auxquels jugements les parties seraient tenues de s'en rapporter, si l'objet n'excédait pas la somme qu'il plairait à Votre Majesté de fixer. » C'est moins le nom, l'institution des juges de paix — un des plus grands services que 1789 ait rendus aux campagnes — qui est ici préconisée, conformément aux vœux fréquemment exprimés de l'opinion publique tout entière. Avec la même unanimité elle réclame la suppression des tribunaux d'exception « si funestes au repos et à la fortune des particuliers »; la justice plus rapprochée des justiciables : l'élévation de la compétence en dernier ressort des officiers de police, des juges subalternes et des présidiaux, afin de diminuer le nombre des appels, toujours si ruineux [1]; l'obligation pour les cours et tribunaux, sous des sanctions sévères, de juger les causes dans l'ordre de leur inscription au greffe et de les juger plus rapidement [2]; l'obligation de motiver les jugements et d'y liquider les frais des parties; enfin la réforme des Codes civil et criminel « depuis si longtemps réclamée par les plus essentielles considérations d'humanité. »

1. « Au moyen de quoi, dit le cahier de Neuvic, nous ne serons pas si souvent contraints de nous expatrier pour aller poursuivre au Parlement la décision de nos contestations : il est en effet alarmant pour nous d'être réduits à abandonner nos femmes et nos enfants, et laisser péricliter nos affaires domestiques pour aller nous consumer en frais à la suite de la cour et n'emporter au bout de l'année que le triste avantage d'avoir chaque jour monté la garde dans la salle du palais ».

2. La paroisse de Courpiac a trouvé pour cela le moyen décisif : « Que MM. les avocats et procureurs, dit-elle dans son cahier, ne puissent être payés de leurs honoraires qu'à fin de cause des parties. »

Digitized by Google

L'effrénée multitude des officiers de justice n'empêche pas la police d'être extrêmement insuffisante dans les campagnes, la sécurité fort mal assurée, les règlements très mal observés. Les justices seigneuriales aiment mieux laisser les crimes impunis que d'assumer des frais de poursuite et de géôlage. Les manœuvres les plus suspectes des marchands de grains et d'autres objets de consommation (une des manies des villageois est de voir partout des *pactes de famine*) ne sont ni surveillées, ni châtiées. « Nous n'ignorons pas, dit Neuvic (Dordogne), qu'il y a sur cet article des ordonnances, des règlements, même des amendes : mais ce sont pour nous des épées qu'on ne dégaîne jamais ou presque jamais : de là ce malheureux abus, que nous sommes, dans nos campagnes, livrés à la cupidité des boulangers, aubergistes et bouchers, et que, quoique y étant exempts d'aucuns droits, nous y payons néanmoins les susdits objets aussi cher que dans les villes où ils payent des droits très considérables ».

(*La fin au prochain numéro*).

Marcel MARION.

Digitized by Google

La Boétie et Montaigne

Voici deux noms qui n'ont guère l'habitude d'aller ensemble dans ce sens : on ne dit pas ou l'on dit peu souvent La Boétie et Montaigne ; c'est toujours Montaigne et La Boétie, comme on dit Oreste et Pylade, Achille et Patrocle. La Boétie est toujours Pylade, il est toujours Patrocle. Et nous nous représentons cette amitié célèbre en donnant d'ordinaire la première place et le haut rang à l'auteur des *Essais*, laissant La Boétie dans une ombre discrète, un peu en arrière de son illustre ami. Même les tout derniers critiques qui se sont occupés de ces deux belles figures du XVIe siècle n'ont pas osé entamer l'idée traditionnelle qu'on se fait de ce groupe. Pour l'un, ce qui recommande La Boétie à la postérité, c'est sans doute la mort prématurée et le retentissement à la fois doux et sonore des mots *Amitié* et *Liberté*, mais c'est surtout d'avoir eu pour parrain l'écrivain fameux qu'est Montaigne. Et c'est encore assez timidement que M. Bonnefon, le dernier en date, indique qu'il y aurait peut-être lieu d'intervertir les rangs : tant est forte la conception habituelle.

Il se peut cependant que nous renversions les rôles, que la place de frère aîné, de parrain intellectuel, pourrait-on dire, appartienne précisément à celui à qui nous ne la donnons pas. Il y a là une petite question de mise au point, qui, résolue, ne peut rien enlever à la gloire de Montaigne, capable au contraire d'éclairer en partie la formation de son délicieux esprit. Et (ceci entre parenthèses) il serait peut-être temps, puisque jusqu'ici on a travaillé à satiété sur les chefs-d'œuvre, c'est-à-dire sur les génies arrivés à leur maturité, de se tourner vers ce qu'il y a de plus intéressant encore, le développement d'un jeune talent ; outre qu'une pareille méthode, infiniment féconde, rajeunirait considérablement la critique, elle réaliserait le rêve fameux , jamais satisfait, d'une véritable histoire naturelle des esprits. Essayons donc pour cette raison, à la fois particulière et générale, de rétablir la vérité des faits.

Digitized by Google

I

Au moment où s'opère la mémorable rencontre de La Boétie et de Montaigne, en décembre 1557, le jour où les offices de la Cour des Aides de Périgueux sont rattachés au Parlement de Bordeaux, le premier a vingt-sept ans accomplis, étant né le 1er novembre 1530, Montaigne pas encore vingt-cinq ans : il s'en faut de trois mois environ, puisque sa naissance est du dernier jour de février 1533. Ils ont donc un peu plus de deux ans de différence. Sans doute, il y a des époques dans la vie, la prime jeunesse et l'âge mûr, où un tel écart n'a guère d'importance. Mais, si je ne me trompe, à l'âge où sont La Boétie et Montaigne, deux ans de plus ou de moins augmentent ou diminuent d'une façon notable le bagage d'expérience et de réflexion de chacun. C'est pourquoi, dans la mise en place que nous tentons, c'est un premier point à retenir que leurs âges respectifs.

La Boétie est marié : il avait épousé Marguerite de Carle, sœur de l'évêque Lancelot de Carle et du président Pierre de Carle, de famille conséquente, on le voit. De quelle époque est le mariage? On l'ignore, et le plus érudit de ceux qui se sont occupés de la question, celui à qui il faut toujours revenir quand il s'agit de Montaigne et de ses alentours, le Docteur Payen, avoue qu'il ne peut le fixer. Ce qui est certain, c'est que le mariage date déjà d'assez loin lorsque l'amitié se noue entre La Boétie et Montaigne : le premier a un intérieur que l'autre n'a pas et n'aura pas durant toute leur liaison, puisqu'il ne se mariera qu'en 1566, près de trois ans après la mort de son ami. Par la force des choses, Montaigne fréquente donc chez La Boétie, et il n'y trouve pas ce qu'on appelle un jeune ménage.

Car La Boétie est marié à une veuve qui, de son premier mariage, a deux enfants, grands déjà. Marguerite de Carle était veuve d'un seigneur d'Arsac, de qui elle avait une fille Jacquette d'Arsac, qui fut la femme de Thomas Montaigne, frère de Michel, — et un fils, Gaston d'Arsac, qui épousa Louise de La Chassaigne, belle-sœur de Montaigne. Quand La Boétie meurt, sa belle-fille a dix-huit ans, ce qui lui donne quinze ans environ quand Montaigne

Digitized by Google

fréquente la maison; son frère a un peu plus. On peut en inférer que La Boétie était moins âgé que sa femme. C'est là une sérieuse maison bourgeoise : le maître, quoique jeune encore, a le caractère empreint d'une gravité rare, et la maîtresse, ainsi que l'attestent la lettre de Montaigne sur la mort de La Boétie, le testament de ce dernier et ses vers français et latins *Ad Carliam uxorem*, ne lui cède en rien sur ce point. Ce n'est certainement pas Montaigne qui y donne le ton.

Il faut enfin se souvenir que La Boétie est arrivé bien avant Montaigne au Parlement de Bordeaux, et à un âge extraordinaire, en 1554, à vingt-trois ans et demi, quoiqu'étant de très petite noblesse, en vertu de mérites précoces et d'une légitime réputation de conscience et d'érudition. Lorsque Montaigne y arrive, en 1557 comme nous l'avons dit, il trouve, en La Boétie, un collègue déjà fortement établi, — établi, dans tous les sens du mot, dans sa vie privée comme dans sa vie publique.

Que si nous cherchons maintenant à les confronter, en les regardant tous deux du point de vue moral, nous trouvons à cette heure, en La Boétie, un homme de mœurs irréprochables, entré de bonne heure dans la vie de famille, et pour qui ont fléchi « propter gravitatem morum » les règles ordinaires d'admission dans la magistrature. Michel de Montaigne vit au contraire, sinon dans une grande inconduite, du moins assez librement, ayant déjà sur la nature, l'amour, la mort, des idées toutes païennes, n'étant point né d'autre part — les *Essais* nous autorisent à l'affirmer — pour le métier des lois, ayant, pour le bien faire, trop d'esprit critique, comme nous dirions, apercevant avec une clarté embarrassante l'équivalence des raisons contraires qui, dans la plupart des questions controversées, aurait laissé son choix indifférent.

Enfin, lorsqu'ils se rencontrent, toute l'œuvre de La Boétie a paru : le *Discours sur la servitude volontaire* a été lu sous le manteau; il a été lu par Montaigne lui-même qui est tout à fait dans la situation (nous ne croyons pas trop dire) d'un jeune, séduit à distance par l'homme arrivé et déjà célèbre.

Somme toute, on voit quelle est, à cet instant, la situation réciproque des deux jeunes hommes : il est indiscutable qu'il émane de La Boétie une grande autorité morale, pour toutes les raisons que nous avons indiquées, et que Montaigne est dans une situation légè-

Digitized by Google

rement « seconde », tandis que, par l'effet d'une illusion, la postérité voit toujours Montaigne introduisant, pour ainsi dire, et patronnant La Boétie.

II

Et maintenant, durant cette mémorable accointance de six ans environ (3 décembre 1557- 9 août 1563), pendant cette *sainte couture*, *ce mélange universel de deux âmes*, que se passa-t-il? Y eut-il équilibre parfait, échanges équivalents, et a-t-on noté la vérité quand on a dit que ces deux existences « si puissantes déjà par elles-mêmes, l'une par la pensée, l'autre par l'imagination, rapprochées par les dissemblances même qui les distinguent, se complétaient en s'unissant? » Dans l'éloignement, nous avons une satisfaction d'intelligence à nous figurer cette sorte de symphonie : mais elle eût été chose rare, car il semble bien que, dans toute liaison, précisément et surtout dans les liaisons viriles, il y en ait un des deux qui domine l'autre, et que ce soit toujours un mélange d'autorité et de subordination. Montaigne prit-il d'emblée le premier rang, ou La Boétie conserva-t-il le sien? Nous pencherions plutôt pour la seconde hypothèse : dans l'acception la plus forte du mot, l'amitié de La Boétie fut une amitié active, s'exerçant à merveille dans l'admirable champ d'action que dut être de vingt-cinq à trente ans la personne de Montaigne.

En ce qui concerne le sentiment, tout d'abord, c'est La Boétie qui sans doute ouvrit le cœur à Montaigne, un peu sec par ailleurs, nous le savons, même à l'endroit de ses proches : il lui apprit à placer l'amitié au-dessus de toutes les grandes affections, et à la concevoir, non pas comme une accointance d'occasion, mais comme une union absolue, une absorption réciproque, réservée aux natures délicates.

Pour ce qui est de la volonté, je ne me figure pas son rôle moindre. Lorsque l'âme ardente, mais mobile et diverse, du futur auteur des *Essais*, se lassait de poursuivre une perfection toujours pénible à atteindre, La Boétie, en actes et en paroles, vers ou prose, le poussait vers la vertu, lui en montrant la gloire, lui en montrant aussi le profit, car il semble bien qu'il n'ignorât rien des qualités ou des défauts de son ami.

Digitized by Google

Par dessus tout, il y eut là une influence intellectuelle, et c'est à La Boétie que Montaigne doit bien des idées que nous trouvons éparses dans les *Essais*, ou, sinon des idées entières, du moins de ces commencements d'idées, de ces étincelles qui, trouvant de la matière, sont devenues la flamme à la fois mobile, lumineuse et claire que l'on sait. Et, comme en ces questions le départ est difficile et que l'exagération est l'écueil, je retiendrai, pour établir la filiation de ces deux intelligences, seulement le petit livre qui a fait en grande partie la gloire de La Boétie, d'abord parce que c'est là, dans toute son œuvre, qu'il y a le plus d'idées, puis parce que nous sommes sûrs que Montaigne, vers les vingt ans, l'avait fortement pratiqué.

Et ceci m'amène à essayer, moi centième peut-être, de résoudr ce problème, historique à la fois et littéraire, de la composition du *Contr'Un*. On sait qu'il y a eu et qu'il y a encore, à ce sujet, deux opinions extrêmes : 1° la version du président de Thou : ce serait un pamphlet politique, inspiré par la répression sanglante de la révolte de Bordeaux, en 1548, sous Henri II, répression conduite par le connétable de Montmorency et le duc d'Aumale ; 2° la version de Montaigne : ce serait une simple déclamation scolaire perpétrée, dit-il, vers les dix-huit ans ou même vers la seizième année, sans grande valeur par conséquent. Les critiques se sont, jusqu'à nos jours, rangés sous l'une ou l'autre bannière, se croyant obligés de choisir. Et pourquoi? Pourquoi ne pas essayer la synthèse? Pourquoi, ici encore, la vérité ne serait-elle pas dans le juste milieu, à mi-chemin ?

Renan fait remarquer quelque part que bien des œuvres se sont construites avec deux données et pour ainsi dire deux facteurs : d'abord, l'état général de l'âme à un moment donné; en second lieu, les incidents particuliers qui, se combinant avec les dispositions générales, ont déterminé impérieusement l'expression.

Ne serait-ce pas le cas, ici ?

Quels sentiments agitent, vers la dix-huitième année, le cœur de La Boétie? La réponse à cette question, je l'emprunterai au Docteur Noir, d'Alfred de Vigny, lisant dans le cabinet de Robespierre le projet de constitution de Saint-Just. « Prenez au hasard, dit-il, dans le « fond d'un collège quelque grand jeune homme de dix-huit à dix- « neuf ans, tout plein de ses Spartiates et de ses Romains délayés

Digitized by Google

« dans de vieilles phrases, tout roide de son droit ancien et de son « drcit moderne, ne connaissant du monde actuel et de ses mœurs « que ses camarades et que leurs mœurs,... et s'étudiant à former « dans sa tête quelque synthèse universelle bonne à faire de lui un « sage profond pour toute la vie, prenez-le dans ce moment... » — A ce moment, La Boétie étant tel ou à peu près, se produisent les incidents de Bordeaux, le châtiment terrible infligé à la cité municipale ; il y eut alors, je m'imagine, comme un déclanchement dans l'esprit du jeune écolier, et, à propos de ce fait particulier, toutes les idées générales qui s'agitaient en lui se résumèrent dans le cri de révolte amer qu'est le *Contr'Un*. Sans doute, l'auteur est devenu dans la suite, et très vite, l'homme pieux, sage, respectueux du pouvoir, essentiellement conservateur que l'on sait. Mais s'il s'assagit, si Montaigne lui-même crut de son devoir de rabaisser tant qu'il put le premier écrit de son ami, leurs conversations durent rouler souvent sur les questions capitales agitées en ces quelques pages, car (et ceci nous ramène à notre analyse) Montaigne en est tout imprégné.

Comme La Boétie, Montaigne a, à la fois, de l'admiration et du mépris pour l'humanité ; comme lui, il hait l'homme vulgaire, « unus ex multis », idolâtrant le grand homme et, par cela même, plein d'enthousiasme pour l'antiquité qui en fournit d'illustres exemplaires ; — en politique, comme La Boétie encore, Montaigne ne va pas à la monarchie (il la respecte, mais ne l'aime pas en son cœur), ni à la démocratie (puisque le peuple se complaît dans la servitude), ni à l'aristocratie qui n'est que de naissance, mais à l'aristocratie d'intelligence : c'est ainsi qu'ils refaisaient tous deux le rêve de Marc-Aurèle et de Renan ; — enfin toutes les idées de Montaigne sur l'autorité de la coutume montrent en Montaigne un parfait disciple de son aîné.

*
* *

Telle est, dans ses grandes lignes, l'influence que nous croyons apercevoir exercée par La Boétie sur tout Montaigne, sa sensibilité, son intelligence, sa volonté. Par dessus tout, il lui a donné l'idée et le goût du travail : Montaigne s'est étudié pour être digne

Digitized by Google

de son ami, pour se raconter à La Boétie vivant, puis à La Boétie mort. En s'en allant, La Boétie laissa un Montaigne plus mûr, au cerveau plus large, au cœur plus ouvert, un esprit auquel, sur bien des points, il avait donné le branle. Et nous nous contenterons de cette formule qui dit plus qu'il ne semble et qui nous semble dire tout ce qu'il faut, sachant apercevoir à côté du Montaigne de trente ans, légèrement penchée vers lui, la figure de son ami, avec ce surcroît de gravité qu'ont toujours les jeunesses sérieuses.

A. Laborde-Milaà.

Digitized by Google

Les Idées politiques et sociales du Vice-Président des Etats-Unis Calhoun

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

Une des plus grandes figures dans l'histoire politique des États-Unis est certainement John C. Caldwell, plus connu sous le nom de Calhoun, le collaborateur et l'ami du président Monroë. Né le 18 mars 1782 dans la Caroline du Sud au Calhoun Settlement, il y demeura jusqu'à l'âge de dix-huit ans, n'ayant d'autre éducatrice que sa mère et se formant à la grande école de ces planteurs dont le vaste domaine était un véritable petit État à gouverner. Envoyé en 1800 à l'Académie de Vienna, il y commença son instruction qu'il devait poursuivre jusqu'au grade de bachelier ès-arts au Yale College et pousser ensuite jusqu'aux études de droit à Litchfield. En 1810 il était, depuis trois ans déjà, député à la législature de la Caroline du Sud et établi comme avocat à Columbia, lorsque les électeurs de ce district l'envoyèrent siéger à la Chambre des Représentants à Washington. Son sort était décidé, il abordait définitivement la carrière politique où, jusqu'à sa mort, il devait jouer un si grand rôle. Désormais nous le trouvons tour à tour secrétaire de la guerre, sous le président Monroë, de 1817 à 1825, puis vice-président des États-Unis et président du Sénat de 1825 à 1832, époque à laquelle il démissionne pour rester membre de cette assemblée jusqu'au 31 mars 1850, où il mourut. Il avait alors soixante-huit ans.

Son œuvre fut considérable ; il a laissé derrière lui une volumineuse correspondance que, après quatre ans de travail, vient de réunir l'*American historical Association* [1]. Ses lettres embrassent

1. *Historical manuscripts commission of American historical Association* (Washington, 1901, 1 vol. in-8).

Digitized by Google

une période de quarante ans (1810 à 1850) et présentent pour nous un véritable intérêt : les questions d'ordre intérieur ou de politique extérieure des États n'y sont pas seules traitées ; les grands événements d'Europe trouvent aussi en lui un juge éclairé, qui prévoit et apprécie leurs conséquences avec une rare et étonnante sûreté de coup d'œil.

La Sainte-Alliance, cette alliance de rois attribuée en partie à l'inspiration de Mme de Krüdner, devait déplaire à son esprit libéral : « Aucune combinaison politique ayant jamais existé ne demande d'être aussi étroitement surveillée que la Sainte-Alliance. En puissance et en solidité elle surpasse toutes celles formées jusqu'ici contre le bonheur et la liberté humaine..... Notre pays ne doit omettre aucune des mesures nécessaires pour sauvegarder sa liberté et son indépendance contre les attaques possibles de l'Alliance armée. Ses membres sont d'un côté et nous de l'autre des systèmes politiques entièrement irréconciliables. Les deux ne peuvent co-exister, l'un ou l'autre doit prendre l'ascendant, lequel sera-ce? Cela dépendra en grande partie de notre sagesse et de notre vertu politique. » (Lettre à Henri Dearborn, du 8 juin 1824)[1].

La Révolution de 1830 était un pas fait par la France vers l'idéal politique de Calhoun, « le bonheur et la liberté des peuples » ; elle ne put donc que lui être agréable, et, tout en craignant peut-être que le mouvement révolutionnaire ne prenne un caractère trop radical, il en attend beaucoup : « Je vous envoie ci-joint plusieurs journaux donnant le récit des derniers événements de France. Vous verrez que la Révolution avance avec la même habileté et la même promptitude qui caractérisèrent ses premiers mouvements. J'espère que de tout cela sortira un état de choses ferme et stable, mais je ne puis m'empêcher de craindre que l'Europe ne soit menacée d'une grande convulsion. L'esprit de la Révolution doit forcément s'étendre de la France aux pays voisins, ce qui portera sans doute à la fureur et au désespoir la jalousie déjà profondément excitée des diverses têtes couronnées d'Europe. L'avenir est gros d'événements..... » (Lettre à James Edward Calhoun, d'octobre 1830)[2].

On pourrait croire que les sympathies de Calhoun allèrent aussi

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 218 et 219.
2. *Ibid.*, p. 274 et 275.

Digitized by Google

à la Révolution de 1848, cette autre étape dans la même voie. Il n'en fut rien ; Calhoun, en effet était un homme de sens rassis, il regardait les événements avec calme, appréciait leurs conséquences à leur juste valeur, et dans sa conception des libertés politiques ne se laissait pas influencer par la forme des gouvernements. Il préférait la sage lenteur d'une évolution au brusque changement d'une révolution. Voici, d'ailleurs, toute une série d'extraits des lettres qu'en 1848 il écrivait à son gendre M. Clemson, alors à Bruxelles.

« La *Cambria* nous a apporté la nouvelle de la Révolution de Paris, du renversement de la dernière dynastie et de l'établissement d'une République. C'est pour l'Europe un grand, je dirai même un terrible événement. Personne ne peut dire où tout cela va s'arrêter. La France n'est pas préparée à devenir une république. J'espère que les gouvernements d'Europe regarderont les événements sans intervenir et laisseront les faits suivre leur cours naturel. Il me semble, vu de de cette distance, qu'une intervention ne ferait qu'accroître la violence de la flamme et l'étendre plus largement. Mais il est trop tôt pour faire des pronostics... » (Lettre du 22 mars 1848) [1]. — « D'aussi loin la Révolution offre en France, à un œil inexpérimenté, une belle perspective ; mais j'y vois beaucoup de choses de nature à me jeter dans une profonde défiance quant à son résultat. Vraiment je n'ai pas l'espoir de la voir jamais capable d'établir un gouvernement vraiment digne du nom de république. Elle a de ce côté-ci de l'Atlantique beaucoup de sympathies, mais on y a peu de confiance dans son sain jugement. » (Lettre du 1er avril 1848) [2]. Le 13 avril, nouvelle lettre : « Nous suivons tous des yeux, avec un intense intérêt, les puissantes scènes qui se déroulent de votre côté de l'Océan et nous demandons quel sera leur dénouement. L'Allemagne semble en passe d'être complètement révolutionnée et, j'espère, améliorée d'une manière définitive. J'ai beaucoup plus d'espoir pour elle que pour la France. Ses anciennes institutions, comme je suppose que nous pouvons les appeler dès maintenant, forment d'excellentes fondations sur lesquelles elle peut bâtir non une République fédérale comme la nôtre, mais un gouvernement constitutionnel fédéral uni au moins dans

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 746 et 747.
2. *Ibid.*, p. 767.

Digitized by Google

une ligue de Zollverein, et quelque chose de plus intimement resserré, politiquement parlant, qu'à présent. Si les États d'Allemagne ne visent pas trop haut, les événements qui sont survenus peuvent faire beaucoup pour les rapprocher et améliorer leur condition..... Je crains que l'avenir de la France ne soit pas aussi bon et compte plus sur une réaction venant d'Allemagne que sur toute autre cause pour la sauver » [1]. Le 28 avril Calhoun fait à nouveau M. Clemson on confident sur les événements d'Europe : « Je regrette la rapidité, l'étendue, et au dessus de tout le caractère radical, principalement en France, de cette Révolution. Il ne faut jamais oublier que *le passé est le père du présent*, et que la condition ancienne de l'Europe, qui a donné naissance à un état de progrès et de civilisation de beaucoup au-dessus de tout ce qui avait été connu jusqu'ici dans le monde, ne saurait être mauvaise. Elle pouvait certes contenir en elle des causes calculées pour retarder ou même empêcher un progrès plus étendu, mais celles-ci devaient être enlevées avec précaution à mesure que l'expérience les faisait découvrir, sans pour cela renverser tout d'un coup et la paix des gouvernements, et les conditions sociales des communautés qui conduisirent à de si grands et si heureux résultats ; surtout qu'un pareil bouleversement devait, de toute nécessité, être accompagné d'une telle détresse et de tels embarras universels que l'on s'exposait au risque de marcher à un mouvement rétrograde au lieu d'un mouvement en avant dans la condition de la race humaine [2]. » Du 13 mai 1848, au même : « Ces événements m'apparaissent sans parallèle dans l'histoire du monde. Ils sont tellement en dehors du cours général des événements qu'il est difficile de se former une opinion quant aux résultats auxquels ils conduiront. Mon appréhension est que l'on ait renversé le vieil état des choses avant que l'Europe ne soit prête à en établir un nouveau et un meilleur, et qu'une longue période de confusion et de désordres, sinon d'anarchie, n'intervienne avant que l'ordre ne puisse être rétabli spécialement en France où la première impulsion a été donnée » [3]. Le 25 juin suivant, Mgr Affre, le général de Bréa et son aide de camp le capitaine Mangin étaient massacrés par les émeutiers.

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 748 et 749.
2. *Ibid.*, p. 753.
3. *Ibid.*, p. 754.

Digitized by Google

Mais les événements d'Europe ne cessent pas d'intéresser Calhoun et il suit avec intérêt les progrès de l'œuvre de l'Assemblée nationale : « Je vois par notre dernier courrier que la France et l'Allemagne commencent leur œuvre de reconstruction. C'est désormais leur tâche; elles pourront former de nouveaux gouvernements, cela n'est pas difficile, mais en pourront-elles créer d'assez stables pour mettre fin aux révolutions? L'Allemagne, si elle est sage, le peut; mais je crains qu'en France cela ne se montre impossible, au moins pour le présent. Elle a, c'est évident, fait de grands progrès dans la science politique depuis sa première Révolution; c'est ce qui l'a, jusqu'ici, gardée contre ces scènes de violence et de carnage, qui avaient marqué la première; mais elle a de grandes difficultés devant elle. Elle entre dans un sentier qui n'a pas encore été foulé : reconstruire la société aussi bien que le gouvernement avec des matériaux non appropriés à un tel propos. Je regarderai cet essai avec un profond intérêt, sans compter sur le succès. J'espère qu'on lui laissera l'occasion de le tenter afin que, si elle échoue, cela ne soit attribué qu'aux difficultés intrinsèques de la tâche et non à une intervention ou des embarras venant de l'extérieur. Si dans de telles circonstances elle ne réussit pas, je ne vois d'autre alternative pour elle qu'un gouvernement impérial[1]. » — Enfin, le 23 juin 1848, il écrivait encore cette lettre qui n'est pas la moins intéressante puisqu'elle contient la condamnation de la doctrine politique de Rousseau, partagée de nos jours encore par beaucoup de Français. « Il n'y a pas d'espoir de voir les efforts de la France se terminer par l'institution d'un gouvernement libre et populaire; il n'y en eut pas du reste dès le début. Elle n'a aucun des éléments nécessaires pour former un tel gouvernement; en eût-elle même, qu'elle échouerait forcément par suite de sa conception entièrement fausse des principes sur lesquels, pour réussir, un tel gouvernement doit être érigé. Vraiment, son idée de la liberté est d'un bout à l'autre erronée, elle est chimérique. Elle appartient à cette sorte de liberté que l'homme a été supposé posséder et que l'on a appelée, à tort, l'état de nature, état supposé avoir précédé l'état social et politique et dans lequel d'ailleurs, s'il avait jamais existé, l'homme eût été obligé de vivre à part comme

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 756 et 757.

Digitized by Google

un individu isolé et sans société ou gouvernement. Dans un tel état, s'il était possible qu'il y en eût un pour lui, il aurait eu, certes, deux des éléments de la croyance politique française; la liberté et l'égalité, mais non la fraternité. Celle-ci ne peut exister que dans un état social et politique; l'essai pour unir la liberté et l'égalité, comme elles sont censées avoir existé dans l'état de nature, dans l'homme, tel qu'il s'offre à nos yeux à l'heure actuelle en France, doit échouer et échouera toujours. Leur union est impossible et la tentative en est absurde, et doit conduire, si l'on y persiste, au désordre, à l'anarchie et finalement au pouvoir absolu dans la main d'un homme. — C'est cette fausse conception qui bouleverse l'Europe, et qui, si on ne la corrige pas, réduira à néant tous les essais pour réformer sa condition sociale et politique. C'est elle qui, à cette même époque, menace nos institutions. L'abolitionnisme y prend son origine et chaque jour il devient plus formidable; si on ne l'arrête rapidement, il se terminera nécessairement par la dissolution de notre Union ou par la confusion universelle et le renversement de notre système de gouvernement [1]. »

Ainsi que le montre la dernière partie de cette lettre à M. Clemson, le libéralisme de Calhoun n'allait pas jusqu'à lui faire demander la suppression de l'esclavage; il en était même l'adversaire. Quoi d'étonnant à cela? Il était né et avait tous ses intérêts dans la Caroline du Sud; or, bien peu de Sudistes étaient partisans d'une mesure qui devait plus ou moins consommer leur ruine et conduire aux pires désordres par une émancipation complète et soudaine. La question de l'esclavage depuis longtemps déjà était agitée, et depuis longtemps le préoccupait. Le 4 janvier 1834, il écrivait à son cousin, M. Francis Pickens, qui plus tard devait jouer comme gouverneur de la Caroline du Sud un rôle important dans le mouvement sécessionniste: « Cette période est éminemment périlleuse; je sais de source certaine que l'on a l'intention d'agiter à cette session la question de l'esclavage. On a préparé le bill et choisi le membre pour le présenter, mais on est encore en train de délibérer le moment opportun et la manière de s'y prendre pour cette présentation. Le projet émane de la Société de colonisation et a pour but l'émancipation immédiate des esclaves dans le district de

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 758.

Digitized by Google

Columbia, combinée avec un plan pour réglementer, avec l'aide du gouvernement, la condition des Noirs après leur libération. Une telle mesure, si elle était prise, comme on en a l'intention, ne peut être considérée que comme le commencement de l'œuvre de l'émancipation dans tout le Sud, événement auquel on sera bientôt conduit si tous les États possesseurs d'esclaves ne s'élèvent contre cette loi avec l'intention ferme de résister à tout prix [1]. » — En 1849, le parti abolitionniste avait gagné du terrain, les États du Sud comprenaient mieux le danger et sentaient le besoin de s'unir pour y faire face : d'où le Congrès des délégués de ces États tenu à Columbia cette même année. C'est à propos de cette assemblée que Calhoun, le 13 janvier 1849, écrivait à John Means, par la suite un des plus actifs sécessionnistes, tué avec le grade de colonel à la bataille de Bull Rum pendant la guerre de Sécession : « Vous me demandez mon opinion quant à la conduite à tenir par l'Assemblée. Avant de vous la donner, je considère que je dois à la vérité et à l'occasion qui m'est donnée d'établir que mon opinion est que les temps sont proches où le Sud aura à choisir entre la séparation (d'avec les États du Nord) et la soumission [2]. » Onze ans plus tard l'élection du président Lincoln était le signal du soulèvement, et la guerre éclatait entre le Nord et le Sud.

Il est un point qu'il est curieux de faire ressortir, c'est le changement complet d'orientation que subit, au cours du XIXe siècle, sur la question de la colonisation, la politique des États-Unis. En 1845, le président Polk avait annoncé son intention d'acquérir du Mexique la Californie ; c'était le premier président des États qui arrivait au pouvoir avec un programme de politique d'expansion. Les négociations pour arriver à l'achat de cette province échouèrent ; mais on peut supposer que le président Polk vit d'un œil favorable, sinon provoqua deux ans plus tard la guerre avec le Mexique. Mexico tomba rapidement aux mains des États-Unis et aussitôt après, en avril 1847, des propositions de paix furent faites par les vainqueurs aux conditions suivantes : cession des territoires à l'Est du Rio-Grande, ainsi que celle du Nouveau Mexique et de la Haute et Basse Californie. Mais un parti s'était formé dans les États-Unis, qui prétendait à la continuation des hostilités jusqu'à la

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 327.
2. *Ibid.*, p. 765.

Digitized by Google

conquête complète du Mexique. Ce parti était assez curieusement composé, presque en totalité et presque exclusivement, des abolitionnistes ; ses membres mettaient en avant, pour soutenir l'annexion du Mexique entier au territoire de l'Union, absolument les mêmes arguments, qui, cinquante ans plus tard, ont été proposés pour soutenir celle des Philippines après la guerre Hispano-Américaine. Si dans les deux cas on s'arrête à des solutions opposées, c'est qu'en 1849, les Américains n'avaient pas encore opté pour l'Impérialisme. Calhoun, avec tous les esclavagistes, était opposé à cette annexion ; il présenta au Sénat américain le 4 janvier 1848 des résolutions tendant à arrêter la guerre, elles furent adoptées. Le 26 décembre 1847, quelques jours avant de les présenter, il écrit à sa fille Mme Clemson à leur propos et à celui de la campagne en faveur de la conquête : « Le 4 janvier prochain, mes résolutions touchant la guerre du Mexique viendront quand la discussion sur ce sujet important et passionnant commencera. Je compte les faire adopter. Si elles sont rejetées, nous pouvons compter sur la conquête et la subjugation de tout le Mexique. Quel terrible résultat ce serait pour notre pays et nos institutions ! Déjà l'intérêt en faveur de cette conquête et de cette subjugation est extrêmement fort et deviendra insurmontable si un vote du Sénat ne l'arrête. Notre peuple a subi un grand changement. Son inclination le porte maintenant vers la conquête et l'empire sans regard pour ses institutions et sa liberté ; ou plutôt, il pense qu'il tient sa liberté d'une sorte de droit divin et qu'aucune imprudence, aucune folie de sa part ne la peut compromettre » [1] !

La conduite politique de Calhoun cependant présente une grave contradiction : il est opposé à la conquête du Mexique en 1847-48 et partisan de celle de Cuba en 1849 ; c'est du moins ce que l'on peut déduire des lettres qu'il reçut de M. Greenhow et de M. Sullivan, le propriétaire de la *Democratic Review* et l'un des promoteurs de l'entreprise pour la délivrance de Cuba, connue sous le nom d'expédition de Round-Island. Calhoun, en effet, dans les lettres de lui qui nous sont parvenues, ne parle pas de cette expédition. Cuba était la voisine des États du Sud, c'était une île des plus riches et leur concurrente. Les planteurs américains avaient donc grand

1. *Historical manuscripts commission : correspondence of John Calhoun*, p. 741 et 742.

Digitized by Google

intérêt à s'en emparer, et Calhoun, en habile homme d'État, le comprit. Le plan fut celui que reprirent les Américains ces dernières années : exciter les Cubains contre la domination espagnole, leur fournir les moyens de résister et envoyer à leur secours, en les faisant passer pour des émigrants, des volontaires recrutés dans les États du Sud et parmi les aventuriers de Californie. Vers le 1er septembre 1849, deux navires quittèrent l'un New-York, avec à bord un millier d'hommes, l'autre, avec douze ou quinze cents, la Nouvelle-Orléans, et se dirigèrent vers Cuba avec l'approbation, sinon la complicité, du gouvernement de Washington. L'expédition ne donna pas les résultats attendus.

Pourquoi donc, dans les lettres écrites par Calhoun, ne trouve-t-on aucune allusion à cette tentative? Cela peut s'expliquer de plusieurs manières : ou bien ses lettres sur ce sujet se sont égarées ; ou bien il craignait, par un avis nettement exprimé, de se mettre en contradiction avec son opinion dans l'affaire de Mexico. Mais il est plus vraisemblable de dire que si Calhoun passe cet important événement sous silence, c'est à l'état de sa santé qu'il le faut attribuer. En août 1849 il était déjà gravement atteint par la maladie qui devait l'emporter huit mois plus tard. Durant tout ce temps ses lettres s'espacent, il délaisse les affaires de l'État, va moins souvent occuper son siège de sénateur, tente un dernier effort le 13 mars sur la question de l'esclavage et s'éteint, épuisé, le 31 mars 1850, à Washington.

On peut dire que, jusqu'à ses derniers moments, les intérêts des États-Unis, et ceux du Sud en particulier, n'eurent pas de plus ferme défenseur que cet homme puissamment doué, ce travailleur infatigable, cet esprit juste et clairvoyant. Aucun événement ne surgit dans l'un et l'autre monde, entre 1810 et 1850, sur lequel Calhoun n'ait au moins exprimé son avis et dont il n'ait prévu les conséquences. N'a-t-il pas en quelque sorte prophétisé et le coup d'État du 2 décembre et la guerre de Sécession ? La mort survint trop tôt pour lui permettre de voir se réaliser ces deux prévisions ; mais il disparaissait à temps : son cœur de patriote eût trop souffert de voir la désunion se mettre parmi les États, et la défaite des Sudistes eût été pour lui le coup le plus cruel.

Henri de LATTRE.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS CRITIQUES

VACANDARD (E.). — **Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684), étude d'histoire mérovingienne.** Paris, Victor Lecoffre, 1902, 1 vol. in-8 de xx-394 pages.

L'ouvrage de M. Vacandard a déjà paru en articles dans la *Revue des Questions historiques* et a été fort goûté des lecteurs. On ne saurait que féliciter l'auteur de l'avoir publié en volume.

Saint Ouen naquit vers 600, à Sancy, en Soissonnais. Il était fils de Authaire et de Aiga, probablement de race franque, et riches propriétaires. Avec ses frères Adon et Radon, celui que l'on appelait alors Dadon, fut élevé dans la religion chrétienne. De bonne heure, il put voir et entendre saint Columban. Puis il suivit la voie ordinaire pour arriver aux honneurs, et entra comme recommandé, dans la cour brillante de Clotaire II. Parmi les leudes, ses compagnons, il s'initia aux fonctions qu'il devait remplir plus tard à l'école palatine. Il y rencontra plusieurs jeunes hommes qui, dans la suite, entrèrent comme lui dans les ordres et furent l'honneur de l'épiscopat ou des monastères du VIIe siècle : Didier, futur évêque de Cahors, Cyran, fondateur du monastère de Longuy, Romain, qui devint évêque de Rouen, et Faron, le célèbre abbé de Meaux.

Sous Dagobert Ier, la fortune de Dadon s'éleva ; il devint référendaire, et comme tel, fut mêlé aux actes importants de l'administration. Finalement, il fut élu évêque de Rouen vers 641.

Désormais il se consacra tout entier à son devoir pastoral. Dans la ville, dans son diocèse, il s'ingénia à exciter la foi, à extirper le paganisme qui survivait encore. Ce fut sous son épiscopat que Fontenelle fut fondée par saint Wandrille en 649, et Jumièges par saint Philibert. Saint Ouen les protégea sans cesse et contribua à leur rapide et brillant développement. Puis ce furent Brémontier, Saint-Saens, Montivilliers qui devinrent, grâce à son appui, de nouveaux centres de la foi. Mais le souci de son diocèse n'empêchait pas le saint évêque de tenir la place que son rang lui assignait dans l'église de France. Partout, dans tous les conciles et les synodes, on trouve trace de la présence de l'évêque de Rouen. Et même, lors de la décadence rapide de la royauté mérovingienne, sous Clovis II et ses fils, saint Ouen se mêla activement à la vie publique : respecté et écouté de

Digitized by Google

tous, il fut l'un des plus énergiques défenseurs d'Ebroin, le champion de la monarchie et de l'unité, contre les leudes jaloux du pouvoir central. Il mourut le 24 août 684, et bientôt après le renom de ses vertus le fit élever au rang des bienheureux. Saint Ouen fut honoré dans les sanctuaires et son culte s'étendit dans une grande partie de la Gaule.

M. Vacandard a su encadrer cette biographie d'un tableau des plus vivants, des plus précis sur la société mérovingienne, et il a eu le mérite, trop rare en pareille occurrence, de placer son héros à sa juste place. Peut-être lui reprochera-t-on d'avoir été trop séduit par la civilisation brillante et superficielle de cette époque. Mais la lecture de certains chapitres, particulièrement celui sur les fondations monastiques, éclairera sur la haute valeur de son travail.

Léon Mirot.

Roger Rodière. — **Les Corps saints de Montreuil, étude historique sur les trésors des abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe et de la paroisse Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer**. Paris, Picard, 1901, gr. in-8 illustré de xx-429 p.

Si l'on peut dire qu'un livre est trop savant, je ferai ce reproche aux *Corps saints de Montreuil*. Je n'en connais aucun, parmi les derniers produits sur un sujet analogue, qui soit plus compact, plus touffu, plus fourmillant à la fois de faits historiques, de légendes, de renseignements archéologiques et artistiques, de critiques de fonds ou de discussions de textes, de documents surtout. En pièces justificatives, cela va sans dire, et aussi en notes, et plus encore dans le corps du livre. Je serai franc; il y en a trop ; certains sont à la fois transcrits dans l'original latin et traduits en français. Le plan de l'étude était bon dans son ensemble, M. Rodière l'a compromis par une composition défectueuse. Comme j'ai beaucoup d'éloges à lui faire, je ne veux pas lui mesurer les critiques et je lui dis tout net que, si son livre fait honneur à sa très grande érudition, il ne lui vaudra pas une réputation d'écrivain. J'entends ses excuses : il a « entrepris de rédiger une notice », et les résultats abondants de ses recherches l'ont obligé à faire imprimer un gros volume. Il a prévu qu'on lui reprocherait des négligences, de l'obscurité ou de la diffusion. Je suis plus sévère peut-être : j'aurais voulu un livre, et j'ai à ma disposition un amas de courtes notices, entremêlées d'innombrables documents dont la consultation est pénible en dépit des tables.

Voilà les travailleurs qui auront recours à l'ouvrage de M. Rodière bien prévenus; j'ai voulu leur éviter une déception, mais, cela dit, ils doivent savoir qu'ils commettraient une grave faute et se priveraient d'une ressource sans égale s'ils se laissaient rebuter par l'aspect sévère de ce pro-

Digitized by Google

digieux répertoire de l'histoire montreuilloise. Les *Corps saints* sont, tout simplement, à mon avis, le plus important monument élevé jusqu'à ce jour à la gloire historique de la noble et vieille cité. De la richesse de l'information j'ai tout dit : elle ne pèche que par excès ; pour la sûreté et l'universalité de la science déployée, pour la précision apportée jusque dans les moindres détails, pour le scrupule et la rigueur dans l'énoncé de la plus mince opinion, aucun travail sur le pays cher à M. Rodière ne peut rivaliser avec celui que nous apporte ce chercheur laborieux et avisé. Et quant à l'utilité de son livre, je mets au défi tout historien de Montreuil de rien écrire de solide désormais sur cette ville sans recourir continuellement aux *Corps saints*. C'est ce qu'a fort bien senti M. Potez, docteur ès-lettres : d'une plume alerte et originale, dans un style noble comme le sujet, ému comme le cœur des croyants du vieux Montreuil, imagé à souhait, le brillant écrivain, descendant des générations dévouées aux saints protecteurs, s'est chargé de synthétiser en quelques pages de préface, les éléments d'une biographie héroïque de la cité ; car les deux existences se confondent : celle des reliques — si on peut dire — et celle de la ville, comme les deux cultes ne font qu'un : la dévotion aux corps sacrés et l'amour de la terre des aïeux. Ainsi quand l'érudit discute l'époque d'arrivée des reliques des saints bretons à Montreuil, c'est l'origine même de cette cité qu'il élucide ; la conclusion du chapitre, c'est une date attribuée, en connaissance de cause, à la fondation de Montreuil. Au cours de la dissertation, un comte d'existence incertaine, Helgaud Ier, se voit décidément rayé de la liste des premiers maîtres de la superbe forteresse. Et c'est ainsi d'un bout à l'autre du livre : tout événement intéressant les reliques a un contre-coup dans la vie municipale. Le sort de l'une et de l'autre est indissolublement lié. Si l'on fête les reliques, Montreuil est en liesse ; la cité prend le deuil quand les Corps saints ont des malheurs. Les translations font époque dans l'histoire communale. L'une des plus pénibles pages de cette histoire et des plus émouvantes est bien le récit du fameux interdit jeté (1634-1635) par l'évêque d'Amiens sur les Montreuillois pour l'avoir maltraité ainsi que son chapitre. Or, pourquoi cette révolte sanglante d'un peuple plein de foi contre l'autorité ecclésiastique ? Parce que celle-ci voulait distraire quelques parcelles d'un corps saint cher à la dévotion populaire. M. Rodière montre ailleurs les corporations entretenant les châsses jusqu'à l'époque de la Révolution. Bien d'autres faits prouvent l'union étroite de la vie religieuse — du culte des saints locaux surtout — et de la vie communale. Sans rien abandonner de la reconnaissance qu'ils doivent aux Braquehay, aux Meunier, aux de Calonne, etc., les Montreuillois doivent reconnaître en M. Rodière le mieux informé de leurs historiens. Je termine en invi-

Digitized by Google

tant les érudits de la région et d'autres encore, hagiographes, archéologues, amis de l'art, etc., à faire des *Corps saints de Montreuil* un de leurs livres de chevet.

J. CHAVANON.

DOM H. DIJON. — **L'Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné. Histoire et archéologie.** Grenoble, H. Falque et Félix Perrin. Paris, Picard, 1902, in-4 de XXVIII-385-LXXXIX p.

La première partie de l'ouvrage de D. D. est consacrée à l'exposé très général des origines du célèbre ordre hospitalier de Saint-Antoine ou des Antonins, dont le bourg actuel de Saint-Antoine en Dauphiné fut le berceau. Ces origines sont lointaines. Elles remonteraient à la fin du XIe siècle. A cette époque — vers 1070 — un certain Jocelin, baron de Châteauneuf, seigneur de la Motte-Saint-Didier, ayant rapporté de Constantinople le corps de saint Antoine, commença à faire élever sur l'emplacement de l'ancienne église de la Motte-Saint-Didier (La Motte-Saint-Didier forme aujourd'hui un des quartiers du village de Saint-Antoine) un sanctuaire en l'honneur des saintes reliques. Continué par ses successeurs, l'édifice fut consacré en 1119 par le pape Calixte II, et c'est à l'ombre de ce sanctuaire, illustré bientôt par des miracles opérés sur l'intercession du saint, que s'établit et que grandit l'ordre des Antonins qui s'était, comme on le sait, donné pour mission de soigner les malheureux atteints du feu de Saint-Antoine, terrible mal, dans lequel la science actuelle croit reconnaître une sorte d'ergotisme gangréneux ou de gangrène sèche.

Une opinion courante et entretenue par deux inscriptions placées en ce siècle sur l'église actuelle de Saint-Antoine veut que cette église soit celle-là même que fonda Jocelin et que consacra Calixte II. C'est là une erreur dont fait tout d'abord bonne et définitive justice D. D., qui prouve que c'est seulement à l'extrême fin du XIIe siècle que fut commencée la construction de l'église actuelle sur l'emplacement de l'église de Jocelin, et l'auteur appuie cette assertion soit sur des textes, soit sur le style même de l'église de Saint-Antoine qui est bien le style gothique des XIIIe et XIVe siècles. Par d'ingénieux rapprochements de faits et de dates, D. D. est parvenu d'ailleurs à fixer de la façon la plus satisfaisante l'époque approximative de l'achèvement des principales parties de l'édifice et des chapelles qui lui furent successivement adjointes. Tout ce qu'il dit là sur « l'âge » de l'église peut être considéré comme définitif. Et c'est avec la même méthode rigoureuse qu'il expose ensuite les modifications faites, les restaurations entreprises, les travaux exécutés dans leur église par les Antonins, jusqu'à la suppression de leur ordre en 1775, et aussi l'histoire

Digitized by Google

contemporaine de cette église, qui, passée des Antonins à l'ordre de Malte, devenue après la Révolution simple paroisse, est finalement, depuis 1890, aux mains des chanoines réguliers de l'Immaculée Conception.

La seconde partie de l'ouvrage de D. D. est consacrée à la description de l'extérieur et de l'intérieur de l'église de Saint-Antoine, description que de magnifiques illustrations complètent merveilleusement. L'auteur n'a d'ailleurs rien laissé de côté, rien oublié : il a relevé les inscriptions funéraires, décrit les peintures murales — et notamment la superbe fresque du Crucifiement placée dans l'une des chapelles et à laquelle on peut assigner la date du xve siècle, — étudié les cloches, énuméré les reliques, dit enfin les richesses du « trésor de la sacristie », dont n'est pas l'un des moindres joyaux cette suite magnifique de tapisseries d'Aubusson représentant l'histoire de Joseph et exécutée au commencement du xviiie siècle.

Une série de pièces justificatives intéressantes complètent l'ouvrage de D. D. qui est édité avec un luxe... dont il est digne.

Pierre de Vaissière.

Jules Chavanon. — **Relation de Terre-Sainte (1533-1534)**, par Greffin Affagart. Paris, Lecoffre, in-8 de xxviii-247 pages.

En France, en Allemagne, en Angleterre, partout on se livre avec ardeur aux études bibliques. L'Orient fouillé sans relâche permet de jeter journellement dans le public ou des découvertes ou des vues nouvelles sur les questions agitées depuis des siècles.

Dans l'étude du texte sacré, on récuse, et à bon droit, les interprétations *à priori*, on veut des explications appuyées sur des fondements réels ; en face des passages plus obscurs, on essaie des hypothèses quelquefois heureuses ; pour toutes les questions et pour toutes les difficultés, on recueille avec soin les éléments susceptibles d'apporter plus tard ou de faciliter une solution.

M. J. Chavanon vient de faire paraître, à la librairie Lecoffre, une *Relation de Terre-Sainte* appelée, croyons-nous, à aider les recherches et à rendre de vrais services. Il s'agit de Greffin Affagart, une première fois pèlerin de Jérusalem en 1519, et qui, quatorze ans plus tard, d'octobre 1533 à août 1534, a « demouré presque l'espace d'un an » en Palestine, « visitant et revisitant sur plusieurs foiz les Saints Lieulx ». Il raconte ses aventures personnelles, décrit les endroits qu'il a visités, rapporte, sans pouvoir toujours les distinguer, les traditions et les légendes de l'époque. Son témoignage précieux peut susciter d'utiles rapprochements et amener des découvertes. Aujourd'hui encore, dans les excur-

Digitized by Google

sions à travers la Palestine, on interroge les habitants du pays pour préciser l'emplacement des anciennes localités. Les paysans du XVIe siècle seraient-ils moins autorisés que ceux d'aujourd'hui ?

Les études géographiques ne peuvent être indifférentes à une semblable relation. Elles ont intérêt à suivre un voyageur passionné pour les excursions, attentif à noter fidèlement les villes et les villages traversés, les chemins suivis par les caravanes, les moyens de transport employés. Des identifications de lieux peuvent être faites : ainsi, grâce aux indications données par Affagart, M. Enlart, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, a pu identifier, pendant sa deuxième mission archéologique dans l'île de Chypre, le couvent franciscain situé hors les murs de Nicosie, avec l'église Saint-Jean-de-Montfort.

L'histoire des pélerinages en Palestine surtout gagne à cette publication. Affagart nous fait entrer dans le vif de ces voyages qu'encourageaient la Foi, la curiosité, le sentiment de la pénitence, l'attrait des lieux sanctifiés par la vie et par la mort du Seigneur, il nous apprend les mille industries auxquelles il fallait avoir recours pour se déguiser, pour échapper aux Turcs et aux brigands, pour tromper la rapacité des capitaines et des soldats ; il fait toucher du doigt les souffrances des pèlerins traversant le désert à dos de chameau sous la conduite d'hommes qui n'avaient ni foi ni parole; il peint avec finesse l'hospitalité donnée dans des monastères où la pauvreté était grande et où la sobriété pratiquée par les moines et imposée aux étrangers dépasse toutes nos conceptions ; partout il signale les reliques célèbres de l'antiquité. On lira avec intérêt, aujourd'hui surtout, le paragraphe relatif au fameux Suaire de Lirey-Chambéry-Turin, qu'il ne put vénérer à Chambéry où il s'était arrêté au début de son pèlerinage. « En ce lieu aussi estoyt l'une des belles reliques du monde, c'est assavoir le Sainct Suaire, où le précieux corps de Nostre Seigneur fut ensépulturé. Mais aucuns dyent qu'il a esté brullé et de faict nous veismes les vestiges et apparences du feu qui avoyt esté mys à la chapelle. Les autres disoient que la duchesse l'avoyt prins pour porter en Espagne, et, pour couvrir son faict, avoit faict mettre le feu en ladite chapelle, et, comment que soyt, depuys n'a esté montré ».

Une Introduction écrite par M. Chavanon et lue au Congrès des Sociétés savantes en 1898 présente au lecteur Affagart et son œuvre. L'archiviste du Pas-de-Calais nous semble donner la note juste sur la Relation qu'il a exhumée des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il fait ressortir sans partialité les défauts réels d'un écrit remontant à une époque où les études historiques et géographiques manquaient de précision et où une crédulité facile faisait admettre sans examen, des conclusions tout à fait étrangères à la Foi. Après avoir pris connaissance de l'In-

Digitized by Google

troduction, le lecteur pourra lire sans déception aucune et avec un réel profit le volume tout entier.

Lucien MISERMONT.

XAVIER SACKEBANT. — **Fénelon et le Séminaire de Cambrai,** d'après des documents la plupart inédits. Cambrai, imprimerie Fernand Deligne, 1902, in-8 de 136 p.

Tout ce qui touche à nos grands évêques, les gloires de l'Église de France, mérite d'être publié. Quand une question a, pendant de longues années, attiré leur attention, concentré leurs efforts sur un point déterminé et, pour ainsi dire, mis à contribution les ressources fécondes de leur génie, elle doit être étudiée et relevée dans ses moindres détails. C'est ce qu'ont omis de faire, pour le séminaire de Cambrai, les biographes et historiens de Fénelon. Ils ont bien parlé des efforts du grand archevêque pour avoir un séminaire dans la ville épiscopale, mais, négligeant de traiter la question à fond, ils ont laissé dans l'ombre des points intéressants et importants.

M. le Supérieur du Séminaire de philosophie de Cambrai vient de combler cette lacune. Il a eu la bonne fortune, en fouillant les bibliothèques et les archives de Cambrai, Douai, Lille, Mons, Saint-Sulpice, de trouver des documents passés inaperçus jusqu'à ce jour et demeurés inédits — tel le mémoire publié en son nom, en 1900, par le *Bulletin historique et philologique*. — Pour encadrer et présenter ses découvertes, il a recueilli avec patience dans la correspondance de Fénelon et dans les écrits contemporains ce qui regarde le séminaire de Cambrai. Quelques extraits faits avec goût lui ont permis de montrer Fénelon dans sa vie privée, dans sa charité généreuse et universelle, dans son attitude noble et digne vis-à-vis de la cour, d'où il était exilé. Avec ces différents éléments, M. Sackebant a su coordonner un récit complet, vivant, plein d'intérêt. Il a mis en relief quelques questions particulières qu'on aimera avec son livre à étudier dans des textes originaux, comme l'action du Jansénisme dans les Pays-Bas, l'état d'esprit des Universités de Louvain et de Douai à la fin du XVIIe siècle, la nécessité des séminaires, les premiers règlements de ces établissements alors à leur début, la difficulté pour les évêques de trouver des directeurs et des professeurs. — Vingt-quatre pages de documents appuient ce travail d'une érudition vraie et solide.

Lucien MISERMONT.

Digitized by Google

GASTON MAUGRAS. — **Le duc et la duchesse de Choiseul : leur vie intime, leurs amis et leur temps.** Paris, Plon, 1902, in-8 de VIII-474 p.

L'œuvre récente de M. Gaston Maugras mérite d'être favorablement accueillie par les historiens aussi bien que par les simples curieux, d'abord parce qu'elle constitue un bon livre, ensuite parce qu'elle comble en partie une regrettable lacune. On a beaucoup écrit, en effet, sur le XVIIIe siècle; on s'est complu à le fouiller dans ses détails les plus intimes, on a minutieusement détaillé l'existence des grandes favorites, des intrigants célèbres, des personnages de second plan, on a fait connaître le long triomphe d'une Pompadour ou les menées ambitieuses d'un Tencin, mais le plus grand ministre de toute cette époque, celui qui a le plus contribué sinon à la grandeur, du moins au maintien de la France, Choiseul, attend toujours son historien. Nous ne connaissons encore sa vie que par fragments; nous ne connaissons sa grande influence sur la diplomatie européenne que par les remarquables travaux d'ensemble du duc de Broglie ou de M. Albert Sorel : les fragments curieux de sa vie, son rôle politique considérable ne font que davantage désirer un ouvrage complet sur ce ministre qui était « le type du Français par excellence, avec toutes ses qualités et ses défauts. »

M. Maugras étudie surtout dans Choiseul l'homme privé, depuis le commencement de sa fortune jusqu'à sa chute du pouvoir, et il faut espérer qu'il le suivra dans son exil à Chanteloup, car son influence survécut à sa disgrâce : il est vrai que, pour cette dernière période de sa vie, les documents authentiques sont rares, les travaux déjà rédigés presque insignifiants, et il faudrait se résoudre à chercher la lumière dans les archives de famille, tâche hasardeuse et parfois inutile.

On sait que Choiseul eut le culte de la femme et qu'il en fut largement récompensé. Sa liaison avec Mme de Gontaut lui attira la protection du mari et décida son mariage; son intervention dans l'intrigue de sa cousine de Choiseul-Romanet lui valut l'ambassade de Rome et l'amitié persistante de la marquise de Pompadour; ses maîtresses lui servirent à divers titres au lieu de le discréditer; il eut enfin la chance d'avoir contre lui une femme au moment de son renvoi, et l'hostilité prévue de Mme du Barry lui assura un brevet de parfaite correction. Mieux encore que par des étrangères, il fut servi par sa sœur, la duchesse de Gramont, et par sa femme qui fut « peut-être la figure la plus délicieuse du XVIIIe siècle » et qui « se montra toujours supérieure à sa fortune ».

Consacrer un volume à Choiseul intime, c'est donc parler surtout de la duchesse de Choiseul qui valut certainement à son mari, toujours attentionné mais toujours infidèle, les plus belles pages de son histoire, car elle lui apporta plus et mieux que la fortune matérielle.

Digitized by Google

Dans le livre qu'il leur consacre, M. Maugras s'est servi de ses études antérieures, de correspondances déjà publiées et scrupuleusement citées, ajoutant quelques lettres inédites, d'ailleurs extrêmement curieuses. Il démontre, une fois de plus, que l'inédit n'est pas indispensable pour constituer une œuvre historique, que la tâche n'est pas moins délicate ni moins utile en reproduisant des documents déjà imprimés, mais parfois demeurés aussi ignorés que des sources restées manuscrites, comme, par exemple, la correspondance de Choiseul ambassadeur à Rome. En groupant ces documents, en les présentant sous un jour différent et en les mettant habilement en valeur, M. Maugras a donc su faire un livre entièrement nouveau. Peut-être témoigne-t-il d'une excessive indulgence pour les faiblesses de son héros, jusqu'à ce jour, il est vrai, méconnu et trop décrié : sans doute « sous des dehors légers, c'était un grand esprit et il avait le cœur haut placé » ; et puis, s'il n'avait pas été très ambitieux, c'est-à-dire assez intrigant, s'il ne s'était pas montré généralement dédaigneux des scrupules, Choiseul eût-il été un grand ministre ?

Maurice Boutry.

Maurice Herbette. — **Une ambassade turque sous le Directoire**. Paris, Perrin, 1902, in-12 de 343 p., avec neuf planches hors texte.

En dépit des relations d'amitié qui, sans discontinuer, unirent la France et la Turquie depuis le règne de François Ier jusqu'à l'époque du Directoire, ce n'est qu'en 1797 que la Sublime Porte, sollicitée par son alliée séculaire, consentit à nommer un ambassadeur permanent en résidence à Paris. Esséid Ali Effendi, sur qui se porta, pour cette mission, le choix du sultan Sélim III jouit à son arrivée d'un accueil presque triomphal : il traversa Marseille, Toulon, Avignon, Valence, Lyon, Mâcon, Chalon, Auxerre, Sens et Fontainebleau, salué par des salves d'artillerie, au milieu d'une affluence de peuple considérable que la curiosité pressait sur ses pas. Harangues des autorités, arcs de verdure, fleurs et bouquets, illuminations, lui furent partout prodigués.

Le 28 juillet, il pénètre dans la capitale : installé par les soins du Directoire, aux frais de l'État, dans l'ancien hôtel de la princesse de Monaco, rue Saint-Dominique, il y devient le roi de Paris ; des fêtes aussi brillantes que nombreuses se donnent en son honneur ; les entrepreneurs de spectacles et de concerts se disputent sa présence, source de bénéfices assurés ; pour lui, tous les lieux de plaisirs, l'Élysée Bourbon, Idalie, Tivoli, l'hôtel et le jardin Biron, multiplient bals et feux d'artifice. Les dames rivalisent de coquetterie et d'élégance pour attirer son attention qu'emportent d'assaut tour à tour Mlle Lange et Mme Tallien. Le nouvel ambassadeur influe puissamment sur la mode et défraye la chronique des

Digitized by Google

journaux. Cet engouement dura peu ; dès le mois de septembre, la Turcomanie avait pris fin.

Esséid resta cinq ans à Paris, mais ses fonctions d'ambassadeur furent suspendues par les hostilités dès l'automne de 1798. S'il se montra médiocre diplomate, il faut avouer qu'il eut affaire à forte partie ; Talleyrand, ministre des Relations extérieures, ne cessa de berner l'Effendi, d'abord au sujet de la reprise des relations commerciales entravées par la Révolution. Il s'agissait du renouvellement des Capitulations de 1740, sur la base d'une réciprocité dont la France ne pouvait attendre que de mauvais résultats; aussi le ministre ne répondit-il aux propositions d'Esséid Ali, tout en y paraissant favorable, que sous une forme évasive et dilatoire. L'ambassadeur fut joué bien davantage dans l'affaire de l'expédition d'Égypte : jusqu'au dernier moment, Talleyrand lui persuada qu'il n'était question que d'une entreprise sur Malte, de tous points avantageuse pour les intérêts musulmans ! Enfin, lorsque, le Premier Consul ayant dû se résigner à la perte de l'Égypte, Esséid Ali, malgré ses insuccès précédents, reçut pleins pouvoirs du sultan pour signer avec la France des préliminaires de paix, Talleyrand réussit encore à duper le malheureux Effendi. Dans le dessein d'obtenir les avantages des nations les plus favorisées par la Turquie au double point de vue du commerce et de la navigation, le ministre français promit en effet, le 9 octobre, au plénipotentiaire ottoman d'évacuer l'Égypte et de reconnaître la République des Sept Iles unies et des pays ex-vénitiens situés sur le continent, alors qu'il avait déjà consenti cette évacuation et cette reconnaissance à l'Angleterre dans les préliminaires de Londres du 1er octobre. De nouveau victime de l'astuce de Talleyrand, dont sa vanité crédule goûta d'ailleurs jusqu'à la fin les procédés courtois et les habiles flatteries, Esséid Ali fut désavoué par la Porte et remplacé par Séid Galib Effendi qui signa le traité de paix le 6 messidor an X (25 juin 1802).

Léon Mouchot.

Gabriel Ledos. — **Lacordaire**. Paris, Béduchaud et Béral, 1902, in-12 de xi-231 p.

Du moment qu'on entreprenait de former une galerie des grands hommes de l'Église au xixe siècle, il était tout naturel qu'elle débutât par la grande figure de Lacordaire. De plus en plus, en effet, la physionomie de l'illustre dominicain rayonne sur l'histoire religieuse des cent dernières années, et ce n'est pas seulement parce que l'année 1902 a ramené le centenaire de sa naissance qu'on a songé à lui : on y songe et on y songera de plus en plus, car, ayant vécu autant de son siècle que de la foi, il a agité des problèmes toujours pendants, dont la solution continue à inquiéter les générations montantes.

Digitized by Google

C'est ce qu'il faut féliciter M. G. L. d'avoir surtout mis en lumière dans la biographie qu'il a écrite pour la nouvelle collection, et c'est de ce point de vue à la fois spécial et général qu'elle peut tirer son originalité, après les travaux de Montalembert, Foisset, du P. Chocarne et le petit livre de M. d'Haussonville.

Sans doute, l'écrivain, l'orateur, chez Lacordaire, nous attirent ; le patriote nous émeut ; le saint nous humilie. Mais, à notre avis, ce par quoi il nous prend, ce par quoi dorénavant il se trouve engagé, et pour n'en plus sortir, dans l'histoire des esprits et des âmes, c'est que son âme et son esprit eurent ces préoccupations qui sont sans cesse « actuelles » comme on dit. Chez lui s'est noué et dénoué le drame toujours palpitant avec le dogme héréditaire, avec ceci de particulier qu'il est revenu au catholicisme par ses convictions sociales et que le raisonnement a peut-être plus agi sur lui que le sentiment : à lui s'est posée avec insistance la question des rapports de l'Église et de l'État ; à lui, devenu directeur de consciences et d'intelligences, s'est imposé le grave souci de l'éducation et de l'instruction des jeunes qu'il essayait de conduire en se racontant. C'est à cause de leur large humanité que nous appellent cette figure et cette œuvre ; c'est à cause d'elle qu'avec M. G. L. pour guide on a plaisir à y revenir.

A. Laborde-Milaa.

Comte de Reiset. — **Mes Souvenirs. *Les débuts de l'indépendance italienne**, préface par Robinet de Cléry. Paris, Plon, 1901, in-8 de vii-478 p. — ****La Guerre de Crimée et la cour de Napoléon III**, préface par Robinet de Cléry. Ibid., 1902, in-8 de iv-453 p.

Les deux ouvrages de M. de Reiset se rapportent à ses premières années dans la carrière diplomatique, et sont consacrés, l'un au récit des événements qui marquèrent le règne de Charles-Albert et les premières années de celui de Victor-Emmanuel, le second aux rapports franco-russes, antérieurs à la guerre de Crimée, à la cour de Napoléon III et aux négociations qui précédèrent la guerre de l'indépendance italienne. Attaché tout d'abord à l'ambassade de Rome, M. de Reiset y demeura peu de temps ; M. de Billing le fit attacher à la légation de Danemark. Cependant il ne prit pas possession de son poste, fit un court séjour à Francfort, et au lendemain de la révolution de 1848, fut nommé premier secrétaire à Turin. Le départ immédiat du chargé d'affaires de France, M. Bixio, lui laissa la charge de tout y diriger.

Le royaume sarde était à l'un des moments les plus critiques de son histoire. Charles-Albert, après avoir pactisé, alors qu'il ne songeait nullement à la couronne, avec les partisans les plus avancés de la démocratie

Digitized by Google

italienne, avait, dès son avènement, dû prendre contre les patriotes italiens des mesures de précaution. Cependant le mouvement qui avait amené en France les événements de 1848, et décidé Pie IX à entrer dans la voie des réformes, le conduisit à accorder à son peuple une constitution libérale. Quelques semaines plus tard, Milan se soulevait. La guerre de l'indépendance commençait ; mais, après les premiers succès de l'armée sarde, les difficultés ne tardèrent pas à apparaître, tant dans les rapports avec les autres puissances italiennes que dans les agitations des partis avancés. Si Venise votait son annexion au Piémont, si Naples s'agitait, bientôt les Autrichiens profitaient de l'inaction du roi de Sardaigne pour reprendre l'offensive. Charles-Albert dut reculer et s'enfermer à Milan ; la ville investie par l'ennemi ne put résister. Le combat de Porta Romana marqua le dernier effort ; le 5 août 1848, la capitulation était signée. La situation semblait désespérée. Les Autrichiens, bien organisés et disciplinés, occupaient le pays. La cour de Turin, hésitante, acceptait, puis repoussait la médiation offerte par la France et par l'Angleterre. L'opinion se surexcitait ; les esprits étaient échauffés par les théories unitaires et démocrates. Un congrès italien se réunissait à Turin. L'abbé Gioberti y préconisait une fédération sous l'autorité papale. On reprochait au gouvernement sa faiblesse ; on repoussait toute médiation. On redoutait la proclamation de la république, on craignait l'émeute à Gênes, on s'inquiétait de l'attitude de la Savoie. La nouvelle de l'assassinat du ministre pontifical Rossi déchaîna l'émeute à Turin. Le ministère Alfieri démissionna. L'abbé Gioberti constitua un ministère « *vero ministero democratico* », avec un programme phraséologique et creux. Tous les partis protestèrent ; on attaquait chaque point du programme ; Gênes réclamait une Constituante ; en Savoie circulaient des pétitions séparatistes, l'armée se plaignait ; finalement Gioberti dut démissionner ; l'opinion publique exigeait la reprise des hostilités. Le 20 mars 1849, l'armistice était dénoncé. Quelques jours après, l'armée sarde était écrasée à la Mortara (22-23 mars). Charles-Albert abdiquait le soir même en faveur de son fils Victor-Emmanuel II, et, le 26, un nouvel armistice était signé.

Peu de jours après son avènement, le nouveau roi annonçait son intention de gouverner par *le rétablissement de la paix et de l'ordre*. Il avait fort à faire. La nouvelle de l'abdication de Charles-Albert avait provoqué un mouvement populaire à Turin, tandis qu'à Gênes un gouvernement provisoire avait été constitué. La fermeté du roi arrêta la révolution. La constitution du ministère Massimo d'Azeglio hâta la conclusion d'une paix honorable. Bientôt après Cavour entrait dans le ministère. Le règne réparateur et victorieux de Victor-Emmanuel commençait véritablement.

Digitized by Google

M. de Reiset resta quelque temps encore à Turin, mais en 1852, il était envoyé à Saint-Pétersbourg.

La restauration de l'Empire était en préparation ; tous les symptômes faisaient prévoir un rapide et prochain changement dans le gouvernement français. Au moment où M. de Reiset arriva à Saint-Pétersbourg, il se trouva, comme premier secrétaire, chargé d'affaires de France, en l'absence de l'ambassadeur M. de Castelbajac. La situation était délicate. Heureusement, le ministre d'Angleterre, sir Hamilton Seymour, lui fut un guide et un intermédiaire précieux dans ses premières relations. L'entente franco-anglaise se dessinait déjà. M. de Reiset put suivre le développement de cette union, ainsi que l'hostilité hautaine de Nicolas II à l'égard du prince-président, et, mêlé de très près à la haute société, étudier le monde russe et nous en donner un tableau plein de vie et de saveur. Cependant les événements se précipitaient, et au milieu des détails curieux et intimes qui abondent dans le récit, on peut suivre la marche progressive de l'hostilité entre les cours de France et de Russie. L'occupation des provinces danubiennes par cette dernière puissance, son refus de se retirer hâtèrent la rupture. Les efforts pacifiques de Napoléon III furent inutiles. La guerre éclata. M. de Reiset revint en France, où il rencontra, auprès de la famille impériale, un appui qui ne lui fit jamais défaut. Il retrouva aussi ses souvenirs d'Italie rajeunis par un récent voyage en Piémont. Aussi toute la fin du second volume, est-elle consacrée à des renseignements et à des anecdotes fort précieuses sur Napoléon III, sur son mariage, et sur les intrigues qui le précédèrent, sur la vie de la cour impériale et aussi sur Victor-Emmanuel et l'étrange et irrégulière existence de ce souverain énergique, courageux, mais dénué de valeur morale. La force des événements, autant que ses théories politico-philosophiques, portait l'empereur vers l'alliance italienne. Le gouvernement sarde prenait part à la guerre de Crimée et bientôt Victor-Emmanuel venait en France afin d'en retirer profit. En novembre 1855, il débarquait à la gare de Lyon accompagné de Cavour et de Massimo d'Azeglio. C'était au moment où Sébastopol venait de succomber. Deux ans après, le prince Napoléon, cousin de l'Empereur, épousait la princesse Clotilde, fille du roi de Piémont. Le comte de Cavour avait longuement travaillé à la réussite de ce projet, qui favorisait sa politique. L'insurrection se préparant dans la péninsule, il fallait au royaume sarde l'appui matériel de la France. En février 1859, M. de Reiset, sur la demande de l'empereur, lui remettait un long mémoire concernant les affaires d'Italie. Le 10 mai, Napoléon III quittait Paris; la guerre d'Italie commençait.

Tous ces événements si importants auxquels se trouva mêlé M. de

Digitized by Google

Reiset, suffiraient à donner un grand intérêt à son ouvrage ; l'auteur a su y ajouter une note toute personnelle, en y racontant mille anecdotes curieuses sur les cours de Turin, de Paris, de Saint-Pétersbourg, sur ses rapports amicaux avec Victor-Emmanuel et la famille impériale française, sur les différents personnages qui jouèrent un rôle considérable dans l'histoire du *rissorgimento*, sur la haute société russe au milieu du XIXe siècle, et les sympathies naissantes entre les deux puissances rivales d'un jour. Enfin il a su mettre en lumière l'opposition que l'intervention française rencontra parmi le peuple italien. La médiation était mal vue : ce fut la lourde faute du gouvernement du prince-président, puis de l'empereur de l'avoir accentuée, et d'en avoir fait une alliance effective, où la France s'engagea avec courage et sans arrière-pensée. Les peuples autant que les hommes supportent mal le poids de la reconnaissance. Mais surtout ce dont on ne saurait trop louer M. de Reiset, c'est d'avoir écarté de parti pris tous récits d'intrigues et de scandales, qui, s'ils donnent souvent du piquant à un ouvrage, blessent les susceptibilités et ternissent les mémoires.

Léon Mirot.

Victor du Bled. — **La Société française du XVIe au XXe siècle : 3e série.** Paris, Perrin, 1902, in-12 de XXII-338 p.

L'œuvre si digne d'intérêt que M. V. du Bled poursuit avec une louable persévérance, a été annoncée, à ses débuts, ici même, l'année dernière. Aujourd'hui paraît, avec dédicace à M. F. Brunetière, le troisième volume, plus particulièrement consacré à des études sur les diplomates. Ces études, pleines de saveur, d'enjouement et de grâce, embrassent plusieurs siècles, non sans raison : dans une histoire de la société française, en effet, il y a des sujets d'ordre général en quelque sorte, qu'il vaut mieux traiter d'un seul coup. C'est ainsi que notre aimable cicerone nous promène, au gré de sa malicieuse fantaisie, à travers les âges, de l'époque déjà reculée des Valois jusqu'à celle tout à fait contemporaine de la troisième République. Il nous rapporte les relations pittoresques des ambassadeurs vénitiens à la cour de France au temps de Catherine de Médicis ; ou celles du baron allemand Ezéchiel Spanheim, envoyé de l'Électeur de Brandebourg auprès de Louis XIV. Il évoque d'un trait rapide diverses figures de personnages politiques ayant séjourné en France, comme les Autrichiens Kaunitz, Cobenzl, Metternich ; les Anglais Hugh Elliot, Chesterfield ; le Genevois Saladin, le Napolitain Galiani, le Suédois Kreutz, prédécesseur du baron de Staël ; et, plus voisins de nous, lord Lytton, le marquis Menabrea de Val-Dora, Bismarck, hôte de l'impératrice Eugénie à Biarritz, en 1865, et aux Tuileries en

Digitized by Google

1867. A côté de la foule des diplomates étrangers, goûtés et choyés dans les salons de Paris, il esquisse, avec une légèreté de main et une élégance incomparables, certaines silhouettes de grands seigneurs français : c'est Bernis, prélat d'une urbanité exquise, qui ne se croyait nullement tenu, parce qu'il était ambassadeur, d'abuser du jargon de la carrière et prétendait ne connaître que deux sortes de style, celui des gens d'esprit et celui des sots; c'est Louis de Ségur, qui avait le don de la répartie diplomatique, de l'épigramme adoucie et savamment employée; c'est le duc de Nivernais, un des grands charmeurs du XVIIIe siècle, « un de ceux qui connurent le mieux l'art de vivre avec les autres et avec soi-même » ; c'est encore le comte de Narbonne, âme délicate, dévouée, chevaleresque, conseiller sagace de Napoléon auquel il avait l'art de dire toute la vérité en la rendant supportable ; c'est enfin Talleyrand, « un des plus grands génies mondains qui aient existé, un de ceux qui surent le mieux vivre dans un salon, en devenir le héros, plaire aux femmes, faire servir celles-ci au succès de ses entreprises. »

Sous l'ancien régime, et pendant une grande partie du XIXe siècle, le corps diplomatique se recrutait de préférence parmi les membres de la noblesse. Celle-ci n'y faisait pas moins bonne figure qu'à l'armée et à la cour; et dans les ambassades, comme ailleurs, on se ruinait galamment pour faire honneur au roi qui payait, et plutôt mal, des appointements insuffisants. A présent le rôle politique de l'aristocratie française semble fini, et M. du Bled pense qu'on peut parler de cette dernière avec la même impartialité que du Sénat romain ou de la Seigneurie vénitienne. Il reproche à ses représentants d'avoir eu l'âme plus féodale que nationale, plus chevaleresque que guerrière. Il est cependant très pénétré des services qu'ils peuvent encore rendre à leur pays et il écrit : « Que la noblesse française comprenne un peu mieux son temps, qu'elle fasse amitié avec la démocratie des villes comme elle fait avec la démocratie des campagnes, qu'elle subisse avec cette bonne grâce qui est en elle « la manière », l'évolution inévitable des choses et des formes, — et, forte de son passé si brillant malgré quelques taches, de son intelligence, de son honneur intact en dépit des défaillances individuelles, elle pourra occuper encore une place d'honneur dans la société du XXe siècle, concourir utilement à l'éclat et à la grandeur de la France. »

M. du Bled, qui parle souvent en désabusé, en sceptique, garde, en somme, comme malgré lui, un fonds d'optimisme réconfortant. S'il a foi dans la mission qui incombe aux descendants des gentilshommes d'autrefois, il croit aussi aux bienfaits futurs de la diplomatie, ainsi qu'en témoignent les lignes suivantes qui servent de conclusion à ses études sur les diplomates : « J'imagine que cette pénétration, cette solidarité de plus

Digitized by Google

en plus intense avec la société française, européenne, ont servi dans quelque mesure la grande cause de la civilisation et de l'humanité. Peut-être, en se mêlant davantage à notre vie sociale, à celle des autres pays, les diplomates français et étrangers ont-ils fait tomber quelques préjugés, rendu moins violent cet état d'âme qu'un disciple de Hobbes caractérise ainsi : « L'homme est un loup pour l'homme, la femme est deux fois louve pour la femme, les peuples sont trois fois loups les uns pour les autres. » Peut-être, après bien des luttes, et dans quelques siècles, le droit des gens ne sera-t-il plus celui qu'invoquent les vaincus, que nient les vainqueurs, ce droit des gens que la diplomatie a pour objet de développer en l'entourant de ces frêles abris qu'on appelle les Conférences, les Préliminaires, les Protocoles, les Traités, et qui ne se trouvera plus imprimé sur des parchemins, mais en pleine chair humaine, dans le cœur et la conscience des nations. » Cette page donne envie, n'est-il pas vrai, d'en lire d'autres issues de la même plume. Nous souhaitons que M. du Bled ne tarde pas à publier la suite impatiemment attendue de son histoire sur la *Société française*.

Émile Couvreu.

Louis Juglar. — **Le style dans l'art et sa signification historique.** Paris, Hachette, in-12 de xl-426 p.

M. Louis Juglar, qui avait déjà publié une thèse de droit romain justement remarquée *Du rôle des esclaves et des affranchis dans le commerce*, s'attaque aujourd'hui à un des sujets les plus difficiles, les plus obscurs et les plus usuels cependant de l'histoire de l'art, un de ces sujets dont tout le monde parle sans s'entendre souvent même sur le sens du mot : le style. Le livre est rempli d'un véritable esprit philosophique, et l'on sent partout le goût pour les idées générales qui font seules l'unité d'une œuvre, mais partout ces idées sont appuyées sur une documentation très bien informée, plus encore, sur des observations personnelles que l'auteur a recueillies dans d'intelligents voyages poursuivis à travers toute l'Europe, de Grenade à Moscou, de l'Écosse à la Méditerranée orientale. C'est en somme une sorte de traité d'esthétique appliquée. L'auteur insiste avec raison sur la variabilité du style. Mais on dit cependant qu'il y a des « œuvres de style » d'une façon absolue ; à supposer que ce ne soit là qu'une expression, on voudrait la voir discutée d'une façon approfondie dans un livre si complet d'autre part. L'auteur touchant à tous les arts et donnant avec raison une grande place aux arts industriels, soulève un grand nombre de questions qu'il y a profit à discuter avec lui, même lorsqu'il n'arrive pas à vous convaincre. Est-il vrai, par exemple, que la musique soit le plus international des arts? et n'est-il pas singulier, au

Digitized by Google

contraire, de constater cette variété des gammes et de l'harmonie (chose qui semble cependant plus scientifique qu'artistique) d'une époque à l'autre et d'un pays à l'autre, à tel point que telle pièce musicale qui nous paraît tout à fait fausse ou incohérente sera, au contraire, simple et normale pour le peuple et le temps où elle a été faite ? Réciproquement, tel assemblage de notes, qui était autrefois considéré comme faux, a été plus tard parfaitement admis et même trouvé agréable. Il est plus facile, sans aucune préparation, de se plaire aux frises du Parthénon ou même au fronton d'Égine qu'à l'Hymne à Apollon et à tel fragment reconstitué d'une ode de Pindare.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. L. Juglar est un des ouvrages les plus instructifs et les plus remarquables qui aient paru sur l'art dans ces dernières années où les publications de ce genre ont cependant été particulièrement nombreuses.

R. Peyre.

Flour de Saint-Genis. — **La propriété rurale en France**. Paris, Colin, 1902, in-12 de xviii-445 p.

Le sujet proposé par l'Académie des sciences morales et politiques, pour le prix Faucher décerné en 1901, était le suivant : *De la situation présente et de l'avenir de la grande, de la moyenne et de la petite propriété en France*. M. Flour de Saint-Genis publie aujourd'hui le volume qu'il avait présenté au concours et qui a été couronné. Il est rare, croyons-nous, de rencontrer dans les concours académiques, sur des sujets aussi étendus, des études aussi complètes, aussi consciencieuses, d'une telle richesse de documents, d'une érudition si vaste et en même temps d'un aussi libre esprit.

Les statistiques de tout genre, l'enregistrement, les questions fiscales, le régime hypothécaire, le code de procédure, les enquêtes, les projets de réforme, n'ont aucun secret pour l'auteur et il ne nous laisse rien ignorer.

Il ne dissimule pas les maux qui pèsent sur la propriété rurale, et même sur la propriété immobilière en général : insécurité des titres fonciers, surtout pour la petite propriété, ravages de la dette agraire et de l'hypothèque, frais inouïs des procédures de vente, d'expropriation, de partage, légitimés par nos codes, fiscalité effroyable, le gouvernement procurant aux citoyens le minimum de sécurité avec le maximum de dépenses, faisant de l'impôt une confiscation partielle, une machine à épuisement, et ne rendant aux campagnes qu'un tiers au plus des fonds du budget, tandis qu'en Angleterre les trois quarts des dépenses publiques se dispersent sur les populations rurales et y répandent l'abondance et la vie. M. de Saint-Genis ajoute à ce triste ensemble, comme pesant spécia-

Digitized by Google

lement sur la propriété rurale, l'absentéisme et la dépopulation des campagnes ; maux réels, mais bien anciens, puisque le savant mémoire de M. Marion, publié dans une autre partie de notre *Revue*, signale des plaintes analogues au cours de la période antérieure à la Révolution.

Malgré ces perspectives assez sombres, les conclusions de l'ouvrage se rattachent à un optimisme robuste, un peu trop confiant parfois. L'écrivain va jusqu'à contester certaines crises immobilières, avouées par les enquêtes administratives ; celles-ci sont rarement décourageantes cependant. Il avait pris comme devise de son travail cette phrase de Boissy d'Anglas à la Convention nationale : « Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'état social ; celui où les non-propriétaires gouvernent est dans l'état de nature. » Nos grands révolutionnaires ont, à diverses reprises, beaucoup prôné en paroles l'état de nature ; il n'en est pas moins vrai que la Révolution a plutôt consolidé le droit de propriété ; que le morcellement par les partages successoraux a continué une évolution ininterrompue depuis plusieurs siècles, et n'a pas néanmoins entraîné l'émiettement excessif redouté par certains économistes ; qu'il est souhaitable de voir se multiplier la classe des petits propriétaires ; que l'Angleterre a essayé de les propager en plus grand nombre chez elle artificiellement à coups de lois et de règlements ; qu'en analysant les éléments complexes de la richesse territoriale, on s'aperçoit que les accroissements de valeur réalisés au cours du siècle dernier s'appliquent surtout à la propriété morcelée.

Les recherches de M. de Saint-Genis ne sont pas moins intéressantes à propos de l'utilité, du rôle et de l'avenir de la grande et de la moyenne propriété, c'est cette dernière qui peut surtout, d'après l'auteur, amener tous les progrès de l'industrie agricole.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux statistiques interprétées avec tant de sagacité, aux constatations sur la répartition géographique des grands et des moyens domaines, ou sur la proportion dans chaque département, des trois modes d'exploitation de la terre : faire-valoir direct, métayage et fermage. Nous ne pouvons analyser tous les détails de cet ouvrage si touffu et qui vient à son heure. Quand la nationalisation du sol figure dans certains programmes, il est précieux pour les gens de bonne foi, amis aussi bien qu'ennemis de la propriété, de trouver dans une semblable publication un arsenal de documents précis. L'énoncé d'un fait suffit pour répondre à toute une déclamation sonore.

Albert Vaunois.

Digitized by Google

Albert Soubies et Ernest Carette. — **Les Républiques parlementaires.** Paris, Flammarion, 1902, in-8 de viii-194 p.

Les républiques établies parmi les nations civilisées sont, d'après une classification assez généralement adoptée, de trois sortes différentes :

Le régime républicain démocratique où le peuple exerce par lui-même, et non par délégués, une part des fonctions du Gouvernement ou des Assemblées : tel est le régime de la République helvétique;

Le régime républicain représentatif, où le peuple exerce le pouvoir par délégués, mais où Gouvernement et Assemblées sont respectivement indépendants : tel est le type de la constitution des États-Unis d'Amérique;

Le régime républicain parlementaire, où le peuple exerce le pouvoir par délégués, mais où Gouvernement et Assemblées sont solidarisés par un Cabinet, nommé par le chef du pouvoir exécutif, mais responsable devant les Chambres : tel est le régime sous lequel nous vivons.

On n'avait pas encore songé à réunir, dans un tableau d'ensemble, les constitutions des pays qui, sur la surface du globe, sont soumis au même régime que nous. MM. Soubies et Carette ont entrepris de faire ce travail intéressant et ces analyses instructives. Mais le régime parlementaire et républicain, c'est-à-dire la subordination du Cabinet au Parlement, n'a été découvert, par nos deux auteurs, en dehors de la France, qu'au Chili où la Constitution, aux deux tiers parlementaire, laisse encore au Président une part notable d'influence et de responsabilité; au Venezuela, où un vote de blâme des députés rend vacant le poste des ministres blâmés; à Haïti et à Saint-Domingue, où les ministres sont responsables devant le Congrès.

Sans nier l'importance — au point de vue du droit constitutionnel comparé — du Chili, du Venezuela, d'Haïti et de Saint-Domingue, le rapprochement de ces pays avec le nôtre étonne au premier abord. En tout cas, que MM. Soubies et Carette aient été guidés par un esprit de comparaison piquante, ou qu'ils aient été inspirés par le seul amour des principes, ils ont fait une étude savante, complète, où les jurisconsultes et les législateurs (même s'ils se limitent à la partie spéciale à la France) trouveront le rappel de toutes nos règles constitutionnelles, et le public — en cette année d'élections où chacun pense à la politique — un recueil de renseignements clairs, précis, dont aucun n'est négligeable. L'ouvrage est éclairci par des indications marginales placées en manchettes et complété par une table alphabétique.

Albert Vaunois.

Digitized by Google

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1902 : Henri Omont, *Dictionnaire d'abréviations latines publié à Brescia en 1534*, 5-9. [Reproduction en fac-similé.] — Henri Omont, *Catalogue des manuscrits Ashburnham-Barrois récemment acquis par la Bibliothèque nationale* (fin), 10-68. [On doit signaler spécialement un recueil en huit volumes de pièces originales sur l'histoire de France, du XIIIe au XVIIIe siècle, dont la notice détaillée occupe les pages 37 à 51 de cet article.] — Léon Levillain, *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières* (suite), 69-118. — Octave Morel, *Note sur l'usage du signet royal au XIVe siècle, à propos de deux signets de Jean le Bon*, 119-124. [Article de diplomatique écrit à Sainte-Hélène, où l'auteur était prisonnier des Anglais.] — Ch. Joret, *Notice sur la vie et les travaux de M. de La Borderie*, 177-219.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 15 avril 1902 : Raoul Allier, *La compagnie du Saint-Sacrement à Grenoble (1644-1666)*, 169-203. — N. Weiss, *Statistique protestante et catholique du Languedoc en 1698*, 203-205. — P. de Felice, *L'instruction et l'éducation chez les protestants d'autrefois. Les élèves*, 206-217. [Extrait du tome IV des *Protestants d'autrefois*.] — H. Dannreuther, *Chronique littéraire : le Temple fortifié d'Estréelles-en-Boulonnais*, 217-222. [Combat cette tradition]; *Confiscations exercées par le duc de Lorraine sur les défenseurs de Jametz* (1589-1590), 222-223; *École protestante à Grenoble* (1562-1564), 223. — Ch. Pradel, *D'où sont les Clavel?*, 223-224. [Actes de baptême]. = 15 mai 1902 : A. Cans, *La caisse du Clergé de France et les protestants convertis (1598-1790)*, 225-243. [D'après les archives du Clergé, série G8 des Archives nationales.] — H. Patry, *Trois pièces justificatives du martyrologe de Crespin. Le supplice à Bordeaux de Jérôme Casebonne (14 mai 1555)*, 244-248.

Digitized by Google

[Arrêts du Parlement de Guyenne]. — E. Arnaud, *Lesdiguières après sa conversion*, 248-250. [Lettre de l'évêque de Valence.] — N. Weiss, *Le patriotisme huguenot et ses calomniateurs à Dieppe, en 1678*, 250-255. [Extrait des *Mémoires* de Jean Daval]. — Ch. Serfass, *La chanson catholique du massacre de Vassy*, 255-258. — Henri Vial, *Cimetières protestants parisiens. II. Le cimetière des protestants étrangers à la Porte-Saint-Martin*, 259-280. [Plans. — Liste alphabétique des inhumations qui y furent faites entre 1725 et 1737.]

Bulletin monumental, 1902, LXVIe vol, n° 1 : Louis Demaison, *La cathédrale de Reims. Son histoire, les dates de sa construction*, 3-59. [Démontre que la construction était très avancée à la fin du XIIIe siècle et le portail actuel déjà commencé à cette époque.] — Commandant A. Martin, *Nouvelle exploration du tumulus de Poulguen (Finistère)*, 60-71. — E. Massereau, *Les peintures murales de l'église de Jeu-les-Bois (Indre)*, 72-77 [XVe siècle]. — L. Régnier, *Les dates de l'église de Saint-Lubin-des-Joncherets* (Eure-et-Loir), 77-81. — C. de La Croix, *Découvertes archéologiques à Amberre (Vienne)*, 84-88. — L. Régnier, *Découverte de casemates au château de Loches*, 88-90. — E. Lefèvre-Pontalis, *Pierre de Montereau, architecte de l'église de Saint-Denis, au XIIIe siècle*, 91-92. [Résultat d'une découverte faite par Henri Stein.]

Le Carnet, mai 1902 : P. Fromageot, *Un fils de Louis XV auteur dramatique*, 161-179 [Dorvigny]. — A. Dry, *La victoire de Reims (13 mars 1814)*, 206-221. [Extrait de *Reims en 1814*.] — Gilbert Stenger, *Histoire de la Société française pendant le Consulat* (suite), 263-277. — Cte de Diesbach, d'après le texte anglais d'Edward Costello, *Aventures d'un soldat* (suite), 293-300. [Souvenirs de la campagne anglaise en Portugal contre les Français sous le 1er Empire.] — Lieut.-colonel de Contencin, *Le général de division comte d'Exéa-Doumerc*, 308-310. = Juin : *Ambassade extraordinaire de France à l'occasion du couronnement du roi d'Angleterre, Georges IV* [1821], 324-334. [Correspondance du duc de Gramont, ambassadeur extraordinaire, tirée des archives du duc de Lesparre.] — Cte Fleury, *Princesse et favorite : Marie-Antoinette et Mme du Barry*, 356-384. — *Au Congo (Extraits du Journal du colonel Klobb)*, 386-396. — Cte de Riocour, *La fin d'une société. Lettres du chevalier de l'Isle* (suite), 396-420. — Général Bourelly, *Le cœur de Turenne*, 421-425. [D'après les procès-verbaux de sa remise à la famille de La Tour d'Auvergne-Lauraguais par la municipalité de Cluny, 1818-1819.] — Baron G. de Contenson, *Les fils de Mlle Duchesnois dans l'armée*, 426-430. — Lieut.-colonel H. de Contencin, *Miettes de l'histoire. Origine d'une locution populaire*, 431-433. [« Envoyer quelqu'un au

Digitized by Google

diable Vauvert. — Je m'en moque comme du diable vert. » Souvenir de la terreur inspirée par Jean de Weerdt en 1636.]

Chronique médicale, 1er mai 1902 : Dr Miquel-Dalton, *Les médecins à l'assemblée législative* (suite), 261-267. — Dr Chervin, *Le bégaiement dans l'histoire et les bègues célèbres*, 268-274. = 15 mai : Dr Desfonandrès, *Les marques de la virginité d'après les anciens médecins*, 293-298. — Jules Troubat, *Comment le dîner Magny fut fondé par un médecin*, 301-303. — *Un médecin auteur dramatique*, 309-310 [Le Dr Ségard]. = 1er juin : Dr Leter, *Un médecin de Victor Hugo; le docteur Cabarrus*, 341-350. — Lieutaud, *Formalités pour la réception des aspirants chirurgiens à la maîtrise* (xviie siècle). *Sœurs siamoises au XVIIe siècle*, 368-369.

Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, janvier-février 1902 : C. Jullian, *Le palais de Julien à Paris*, 14-17. — Cte d'Ormesson, *Lettre sur la préservation des monuments de l'époque franque en Grèce*, 28-30. — Dr Capitan et abbé Breuil, *Figures préhistoriques gravées sur les parois de la grotte des Combarelles* (*Dordogne*), 51-56. — R. P. Delattre, *Sarcophage de marbre, avec couvercle orné d'une statue, trouvé dans une tombe punique de Carthage*, 56-64.

La Correspondance historique et archéologique, mars 1902 : Jules Momméja, *Les âges de la pierre, du bronze et du fer dans les écrits antérieurs aux publications des préhistoriens scandinaves, Humphry Davy, Buffon, Caylus*, etc., 65-80; suite en avril, 107-111. — H. Vial et G. Capon, *Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement, 1784-1787* (suite), 80-93; continué en avril, 112-120. = Avril : Paul Deslandres, *Un mémoire inédit sur les relations franco-algériennes à la fin du XVIIe siècle*, 97-107.

Le Correspondant, 10 mai 1902 : H. de Lacombe, *Deux anniversaires : Félix Dupanloup et Henri Lacordaire*, 397-433. — C. de Meaux, *Souvenirs politiques* (suite). *La paix en 1871. La Commune. M. Thiers et l'Assemblée nationale*, 434-457; suite dans le no du 25 mai, 628-648. — Louis de Meurville, *Le Saint Suaire de Turin*, 546-562. [Exprime de grands doutes sur l'authenticité de la relique.] — L. de Lanzac de Laborie, *Guizot à Gand* (1815). *Son mémoire inédit au ministre de Prusse*, 563-568. [Texte qui doit être publié dans le tome II de *Louis XVIII à Gand*.] = 25 mai : Cardinal Mathieu, *Le Concordat de 1801* (suite). *Les négociateurs et les premières discussions*, 605-627. — A. de Lapparent, *La catastrophe des Antilles*, 649-658. — Félix Klein, *La jeunesse de Taine. Correspondance et fragments inédits*, 659-679. = Vicomte

Digitized by Google

G. d'Avenel, *Les étoffes*. I. *La soie et les soieries*, 680-701. [Renseignements historiques sur cette industrie.] — Paul Vignon, *Le Saint Suaire de Turin*, 777-781. [Réponse à l'article de L. de Meurville]. = 10 juin : Mgr Le Roy, *La désorganisation de la famille africaine. La cause. Le remède*, 839-848. [Exposé de cette question dans les colonies françaises.] — M. Héliard, *Curiosités historiques. Les nationaux par naturalisation chez les peuples européens*, 864-888. — L. de Lanzac de Laborie, *Confidences féminines. Un secrétaire de Mme de Maintenon ; une conspiratrice sous Napoléon*, 943-961. [D'après les Mémoires de Mlle d'Aumale et d'Aimée de Coigny.]

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus, 5 mai 1902 : Henri Chérot, *Bulletin d'histoire. Le mouvement biographique sur le XVIIe siècle*, 372-389. — Joseph Brucker, *L'image du Christ visible sur le saint Suaire de Turin*, 390-395. = 20 mai : Henri Chérot, *Le général Bertrand en 1813 et 1814, d'après sa correspondance inédite* (suite). IV. *La campagne de France*, 443-461 ; fin le 5 juillet, 76-90. Paul Dudon, *Napoléon devant l'officialité de Paris*. [Revenant sur la question du divorce de Napoléon, l'auteur établit que les conditions où se trouvaient les Parisiens au point de vue de l'exercice du culte, en 1796, ne permettent pas de considérer le mariage civil de Bonaparte comme valable aux yeux de l'Église.] — *Nécrologie : Le R. P. Carlos Sommervogel*, 499.

Études franciscaines, avril 1902 : P. Venance, *La loi sur les associations d'après les travaux préparatoires* (suite), 398-413. — Fr. Exupère, *La France étudiée par un Anglais*, 435-442. [D'après le livre de Bodley.] = Mai : A. Charaux, *La Renaissance littéraire en France. Du Bellay et Ronsard*, 520-533. — F. Ubald, *Jean Tisserand, auteur du chant « O Filii et filie »*, 538-541. [Cordelier de Paris à la fin du xve siècle.]

La Grande Revue, 1er avril 1902 : Gaston Deschamps, *La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné*, 1-24. — B. Guinaudeau, *Leconte de Lisle à vingt ans*, 25-53. — G. Milhaud, *Notes sur Aug. Comte*, 54-74. — Frédéric Loliée, *1813. Papiers interceptés*, 162-185. [Lettres de Jérôme, de Caroline Bonaparte, de ministres, d'officiers, etc.] = 1er mai : Louis-Xavier de Ricard, *Trois mois d'empire (27 avril-26 juillet 1859). Campagne d'Italie*, journal du général de Ricard publié par son fils, 237-286. — J.-M. Gros, *Le mouvement littéraire socialiste de 1848 et le mouvement actuel en France*, 287-308. — Charles Drewer, *La France dans l'Afrique occidentale*, 368-395. [Résumé de l'histoire de notre colonisation.] — *Lamartine et le parti social*, 396-411. [Après les élections de 1834.] = 1er juin : Émile Hinzelin, *Chez Jeanne d'Arc*, 572-594. [Étude sur son pays natal.]

Digitized by Google

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome, XXII, fasc. I, janvier-mars 1902 : Ch. Samaran, *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac conservées à la bibliothèque Barberini, à Rome*, 99-134. [17 lettres de 1556 à 1585.]

La Nouvelle Revue, 1er février 1902 : L. Desternes et G. Galland, *Trois procès de Paul-Louis Courier* (1818-1819), 321-344. — Edouard Gachot, *Le général Hugo, d'après des documents inédits*, 357-372. = 15 février : Gabriel Hanotaux, *La France est-elle en décadence ?*, 496-516. — Fabre des Essarts, *Le quiétisme et ses divers avatars*, 548-558. = 1er mars : Philibert Audebrand, *Pages d'histoire contemporaine : Un des précurseurs de la République*, 58-70 ; fin le 15 mars, 217-232. [Louis Michel.] — Pierre Quentin-Beauchart, *Silhouettes de 1848. Marc Caussidière, préfet de police*, 96-116. = 15 mars : G.-M. Fiamingo, *Les raisons financières de l'amitié franco-italienne*, 181-188. = 1er avril : Edouard Gachot, *La bataille de Vaprio*, 354-362. [Défaite de Moreau, 27 avril 1799.] = 15 avril : Pierre Marcel, *Les artistes et la politique en France au XIXe siècle*, 545-554. = 1er mai : Félicien Pascal, *Le roman d'Auguste Comte*, 95-103. [Influence de Clotilde de Vaux.] — Louis Filliol, *Les origines de l'eau-forte*, 117-125. = 15 mai : Edouard Quet, *Le théâtre libre*, 244-254. [Histoire de la fondation d'Antoine.] = 1er juin : Edouard Gachot, *Rochambeau. Documents inédits*, 316-324. [D'après le dépôt de la Guerre.] — Henri Desmarest, *Le désastre de la Martinique*, 331-345. — Pétrus Durel, *Rouget de Lisle et son frère*, 393-400.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, mai-juin 1902 : J. Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain*, 233-267. — Lucien Marchant, *Les gard'orphènes à Lille*, 268-299. — H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gloses malbergiques et les mémoires de MM. J. Calmette et Van Halten*, 335-341.

Nouvelle Revue rétrospective, 10 mai 1902 : Paul Cottin, *Lorédan Larchey*, 289-296. [Notice biographique avec reproduction de l'avant-propos de la Bibliothèque des Mémoires du xixe siècle.] — Colonel Godélier, *La guerre de 1870 et la Commune. Journal d'un officier d'état-major*, 297-312 ; suite en juin, 361-384. — Félix Houzé, *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée Constituante, 1789-1807* (suite), 313-336 ; continué en juin, 385-408. — Gabriel Lucas de Montigny, *Documents relatifs à Mirabeau : Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau* (fin), 337-351. — *Pièces diverses concernant Mirabeau*, 351-360. [Plusieurs lettres de lui] ; continué en juin, 409-432.

Digitized by Google

La Quinzaine, 1er avril 1902 : Eugène Griselle, *Pourquoi rééditer Bourdaloue ?*, 320-335 ; fin le 1er mai, 96-112. = 16 avril : V. de Marolles, *La ligue contre le duel*, 468-488. [Résumé de l'histoire du duel en France.] — Victor Giraud, *Pour le centenaire du Génie du christianisme. Simple recherche de paternité littéraire*, 514-527. [Prouve que le titre du livre a bien été trouvé par Chateaubriand lui-même.] = 1er mai : Adolphe Lair, *Cousin, Jouffroy, Damiron, d'après la correspondance inédite de M. Dubois, de la Loire-Inférieure*, 26-50. = 16 mai : Emmanuel des Essarts, *Les deux Romantismes*, 145-154. — Louis Dimier, *Claude Lorrain et le paysage historique*, 262-274.

La Révolution française, mai 1902 : J. Guillaume, *Le berger Daubenton, encore une légende contre-révolutionnaire*, 385-398. — F. Rouvière, *La flottille du Gard (an XI)*, 399-405. — André Mater, *Le groupement régional des partis politiques à la fin de la Restauration (1824-1830)*, 406-463. — A. Aulard, *Arrestation et interrogatoire du républicain Robert* (juin 1791), 464-467. = Juin : Pierre Caron, *L'organisation des études locales d'histoire moderne*, 481-510. — Cl. Perroud, *Le premier ministère de Roland*, 511-528. — C. P., *A propos des mémoires de Barras*, 529-531. [Rectifications de noms.] — *Une fantaisie de Philippe-Égalité*, 531-532. — *Les « idées libérales » en l'an VIII*, 532-533. — *Lettre de Dulaure à la Convention en vendémiaire an III*, 534-540. — J. Guillaume, *L'école de santé de Paris*, 541-546. [Additions au travail de A. Prévost.]

Revue Bossuet, 25 janvier 1902 : Mgr Douais, *Lettre de Bossuet à Mme d'Albert de Luynes* (14 juin 1694), 3-4. — E. Lévesque, *Première rédaction de l'exposition de la doctrine catholique*, 5-19. — E. Griselle, *Bossuet et saint Jean Chrysostome*, 20-29. — Fortunat Strowski, *Comment Bossuet composait une oraison funèbre*, 30-48. [Curieuse étude sur une biographie de Le Tellier composée par Claude Le Pelletier et annotée par Bossuet en vue de son discours.] — *Çà et là. Notes et documents :* E. Griselle, *Les portraits de Bossuet par Rigaud*, 49-53. = 25 avril : E. Lévesque, *Sermon pour le jubilé de 1684. Esquisse inédite de Bossuet*, 65-70. — E. Griselle, *Bossuet, abbé de Saint-Lucien-lès-Beauvais, d'après sa correspondance inédite* (suite), 71-87. — E. Lévesque, *Deux maisons de Bossuet à Versailles*, 102-118. [Actes de vente et échange, inventaire mobilier.] — *Çà et là. Notes et documents*, 119-122. [Sermon de Bossuet à l'Abbaye-aux-Bois (1669). — Lettre de l'abbé Jannel à l'abbé Bossuet sur la mort de son père (1699). — Bossuet au Panthéon. [Pétition du 30 prairial an V.]

Revue Bourdaloue, n° 1, 1er janvier 1902 : Henri Chérot, *Un pèlerinage au portrait de Bourdaloue à l'Alte Pinacotek de Munich*, 48-50. —

Digitized by Google

E. G., *Témoignages sur Bourdaloue (Phelipeaux, septembre 1701)*, 50-51. — Lucien Jény, *Un portrait de Bourdaloue à Bourges*, 52. — Joseph Brucker, *Publication relative à Bourdaloue à propos de la deuxième exhortation pour un séminaire.* [*The Irish College in Paris*, par P. Boyle.] — Louis Jalabert, *Un hommage autographe de l'éloge funèbre de Henri de Bourbon par Bourdaloue*, 55-59. — E. Griselle, *Mgr Blampignon et le ms. de Munich*, 59-62. — H. Chérot, *Un nouveau recueil manuscrit de sermons de Bourdaloue*, 63-65. = N° 2 : 1er avril : Mgr P. E. Puyol, *Action oratoire et défauts de mémoire de Bourdaloue d'après l'abbé du Jarry*, 69-80. — J.-B. Émile Tausserat, *Une signature inédite de Bourdaloue à l'âge de neuf ans*, 98-104. — Henri Chérot, *Correspondance de Bourdaloue*, 105-115. [Fin des hypothèses sur la lettre de Carpentras. — Autographe de la lettre au grand Condé] ; suite le 1er juillet, 223-232. [Trois autographes à retrouver. — Fac-similé des lettres à Bellefonds et à Fr. de Lamoignon.] — Lucien Jeny, *Bourdaloue à Bourges*, 116-119. [Son acte de baptême.] — Joseph Brucker, *Un recueil manuscrit de sermons du Père Cheminais*, 120-127. — Henri Chérot, *Histoire critique de la chaire françoise depuis François Ier*, 128-140. [Publication d'un ouvrage manuscrit du Père Blaise Gisbert (1657-1731)] ; suite le 1er juillet, 233-269. = N° 3, 1er juillet : Henri Chérot, *Découverte du texte primitif de l'oraison funèbre de Condé avec corrections autographes de Bourdaloue*, 147-167. — Léon Le Grand et Henri Chérot, *Le portrait de Bourdaloue par Jouvenet, d'après de nouveaux documents*, 191-211. [Inventaire des tableaux de la maison professe des Jésuites en 1762.] — Carlos Sommervogel, *Les deux pères Le Large et Bourdaloue*, 212-213. — Lucien Jeny, *Bourdaloue à Bourges* (suite). *L'acte de mariage des père et mère de Bourdaloue*, 214-217. — Eugène Griselle, *Témoignages sur Bourdaloue : Discussion du passage de la discussion sur le quiétisme de Phelipeaux. — Un témoignage de l'année 1700 (Des Bords, prêtre de Rouen)*, 218-222.

Revue celtique, XXIII, janvier 1902 : Théodore Reinach, *L'Hercule gaulois à Salins*. 50-56. [Propose de restituer ainsi une inscription de Salins : « Herculei Ogmio »]. — Francesco P. Garofalo, *Sul census sotto l'impero Romano, specialmente nelle Galliae*, 57-70.

Revue de l'art chrétien, 3e livraison, mai 1902 : Lasteyrie (Observations du Cte de), avec réponse de John Bilson, *Les origines de l'architecture gothique : Les premières croisées d'ogives en Angleterre*, 213-223.

Revue de Paris, 15 avril 1902 : Arthur Chuquet, *Le général Strasbourg*, 750-778. [Le sergent Dalousi, chef de la révolte de la garnison de Strasbourg en 1815.] — Marcelle Tinayre, *Une journée de Port-Royal-des-*

Digitized by Google

Champs, *1654*, 809-834. — Émile Haumant, *L'empereur Nicolas Ier et la France*, 835-857. = 15 mai : Léon Séché, *Un épisode de la terreur à Loches. La mère d'Alfred de Vigny*, 361-372.

Revue de la Renaissance, janvier 1902 : Lucien Pinvert, *Louis le Caron, dit Charondas*, 1-9; suite en février, 69-76, et en mars, 181-188. — Paul Vitry, *Les monuments de la Renaissance. Le tombeau de François II de Bretagne dans la cathédrale de Nantes*, 10-17. — Léon Séché, *Le cardinal du Bellay au Maine* (suite), 23-41. — Paul Laumonier, *La jeunesse de Pierre de Ronsart* (suite), 42-54; continué en février, 94-111 et en mars, 149-165. — V.-L. Bourrilly, *Une lettre de Salmon Macrin au cardinal du Bellay* (8 sept. 1536), 55-57. = Février : Léon Séché, *Le pays de Joachim du Bellay*, 82-93. [Le petit Liré. Le château de la Turmelière]; suite en mars, 169-180. [Le pèlerinage de l'Angevine ; le roi René et la reine Anne]; fin en avril, 213-233. — L. Froger, *Les hommes de lettres au XVIe siècle dans le diocèse du Mans*, 112-116. [Rabelais]; suite en mars, 189-191. [Pierre Galland.] — Gaston Deschamps, Leçon d'ouverture du cours sur la *Poésie du XVIe siècle* au Collège de France, 117-138. = Mars : V.-L. Bourrilly, *Jean Voulté et le cardinal du Bellay*, 192-195. [Lettre de Voulté du 3 septembre 1538.] = Avril-mai : Jacques Madeleine, *Un sonnet madrigalesque de Ronsard*, 248-264.

Revue des Deux-Mondes, 1er mai 1902: *Lettres d'Hippolyte Taine* [1849-1852], 5-40. [Extraits du 1er vol. de la prochaine édition de sa *Correspondance*.] — Pierre de Ségur, *Luxembourg et le prince d'Orange* (suite). III. *L'affaire de Naerden. L'évacuation de la Hollande*, 130-163. — Capitaine Martin-Decaen, *Cinq semaines dans l'Ouganda révoltée*, 164-196. = 15 mai : Émile Ollivier, *La mort de Morny et ses suites*, 294-326. [Débuts du rôle influent d'E. Ollivier.] = 1er juin : Émile Ollivier, *L'entrevue de Biarritz* (*1865*), 481-518. [Relations entre la France et la Prusse au sujet de la question danoise et autrichienne.] — Cte d'Haussonville, *Le duc de Bourgogne en Flandre*. I. *L'entrée en campagne et le partage du commandement avec Vendôme* [1708], 577-601 ; suite le 15 juin, 859-877 : II. *La bataille d'Oudenarde*; et le 1er juillet, 27-51: III. *La revanche des libertins*. — Gaston Cadoux, *Les eaux à Londres et à Paris*, 602-622. [Histoire des procédés employés pour alimenter d'eau ces deux villes.] = 15 juin : Ollivier (Émile), *La première candidature Hohenzollern* (*1866*), 768-802. [Rôle de la France dans la candidature du prince Charles comme prince de Roumanie.] — Charles Lenthéric, *Côtes et ports français du Pas-de-Calais*. I. *La baie de Somme*, 888-911 ; suite le 1er juillet, 185-211.

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest, juin 1902 : Ch. Marchand, *Louis XIV fut-il ignorant ?*, 611-631. — Fr. M.-L., *L'abbé de Rancé et*

Digitized by Google

Bossuet (suite), 663-703. — Abbé Deniau, *Les Vendéens à Saumur* (*juin 1793*), suite, 704-715.

Revue des Questions historiques, 1er juillet 1902 : Camille Daux, *La protection apostolique au moyen âge*, 5-60. [Tableau des censitaires pontificaux d'après le *Liber censuum*]. — F. des Robert, *Le marquis de Dangeau et le Palatin* (*1672-1673*), 97-156. [Mission diplomatique de Dangeau auprès de Charles-Louis, électeur Palatin.] — Arthur de Ganniers, *Les écoles militaires en France sous la Révolution et l'Empire*, 157-221. [Travail basé en grande partie sur les *Mémoires* militaires de l'époque.] — L. Rioult de Neuville, *La bataille de Dive* (*858*), 234-249. [Défaite d'Hasting et des Normands racontée par le cartulaire de Saint-Père de Chartres.] — Marius Sepet, *Le Journal d'Antonio Morosini et sa contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc*, 249-259.

Revue d'histoire littéraire de la France, janvier-mars 1902 : Ch. Joret, *Madame de Staël et Berlin*, 1-28. — Paul Laumonier, *Chronologie et variantes des poésies de Pierre de Ronsart*, 29-87. — Ch. Urbain, *Quelques documents inédits relatifs à la « Connaissance de Dieu et de soi-même », par Bossuet*, 88-99. — R. Harmand, *Note sur un passage du 3e dialogue du « Cymbalum Mundi »*, 100-101. [Inspiré par les amours de B. des Périers et de Claude Bectone.] — G. Michaut, *Bibliographie des écrits de Sainte-Beuve des débuts au 31 décembre 1830*, 102-130. — Eugène Ritter, *Balzac et Théophile*, 131-132. [Leur voyage en Hollande.] — L.-G. Pélissier, *Les correspondants du duc de Noailles* (suite), 133-147. — Eugène Ritter, *Vivre et mourir en roi*, 148. [Inspiration de ces vers de Frédéric II.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée, mai 1902 : D., *L'origine des grandes manœuvres. Les camps d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles*, 957-1006. — B., *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (*17 pluviôse-8 messidor an II*), suite, 1007-1057. — E. F., *La guerre de 1870-1871. La journée du 6 août en Lorraine. I. Bataille de Forbach*, 1058-1184.

Revue maritime, juin 1902 : Commandant A. Sauvé, *Historique du gouvernail depuis l'antiquité jusqu'à l'époque actuelle. — Étymologies de divers termes de marine, notamment de tribord et de babord*, 976-1000.

Revue générale de droit international public, IX, janvier-février 1902 : Paul Fauchille, *Un projet de Napoléon Ier pour l'établissement d'un code maritime du droit des neutres*, 41-49. [Dictée de l'empereur (1813) aux archives des Affaires étrangères.]

Digitized by Google

Revue historique, LXXIX, mai-juin 1902 : Louis Halphen, *Une théorie récente sur la chronique du Pseudo-Frédégaire*, 41-56. [Étude de la dissertation de Schnürer.] — Paul Marmottan, *Lucien Bonaparte et Napoléon en 1807*, 57-62.

L'Université catholique, 15 avril 1902 : Charles-Félix Bellet, *Saint-Thomas d'Aquin*, 481-523. — M. de Marcey, *Charles Chesnelong* (suite), 581-608; continué le 15 mai, 82-110. = 15 mai-15 août : P. Ragey, *L'abbaye du Bec*, 5-33.

REVUES LOCALES

Revue de l'Agenais, XXIX, janvier-février 1902 : Ph. Lauzun, *Le portrait de Théophile de Viau*, 5-11. — Jules Momméja, *Les journaux de mer de Florimond Boudon de Saint-Amans*, 12-26. [Voyage aux Antilles, 1767-1769.] — Ph. Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne (1578-1586)*, 27-45 ; continué dans le n° de mars-avril, 107-129. — C. Chaux, *Le château de Lusignan*, 60-64. — Lucien Massip, *Une station préhistorique du Haut-Agenais*, 65-68. — J. Momméja, *Archéologie agenaise*, 72-74. [Découvertes d'objets antiques.] = Mars-avril 1902 : J.-R. Marboutin, *Le château de Fontirou (commune de Castella, Lot-et-Garonne)*, 93-106. — C. Chaux, *Une affaire judiciaire au XVIe siècle : maistre Jehan de Bagetz*, 130-139. [Poursuites contre ce lieutenant du vice-sénéchal d'Agénois pour crimes remplis dans l'exercice de ses fonctions.] — L. D., *Réception de Mgr Jean IX Louis d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, dans l'église collégiale de Saint-Caprais* [31 octobre 1768], 148-152. [Relation contemporaine.] — J. Momméja, *Archéologie agenaise*, 153-160. [Inscription de Bernard de Cuzorn, 1242. — Essais de reconstitution d'armes préhistoriques. — Hache en bronze. — La céramique romaine à Agen. — Les sarcophages en pierre du moyen âge. — Une ancienne inscription protestante (temple de Laprade). — Le trésor de Sermet (caché au temps de la Fronde)].

Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, janvier-février-mars 1902 : E. Dubois, *Notice sur la ville d'Oyonnax et son industrie*, 5-48. — Abbé L. Alloing, *Un manuscrit sur Brou*, 53-75. [Étude sur une « Description historique de l'église et du couvent de Brou », composée au XVIIe siècle et dont le ms. a été acquis par la *Société d'émulation de l'Ain*.] — Abbé Fr. Marchand, *Catalogue descriptif du médaillier de la ville de Bourg* (suite), 76-112.

Annales des Basses-Alpes, n° 84, janvier-février-mars 1902 : C. Cauvin, *Une incursion des Marseillais à Digne, en 1793* (suite et fin), 261-270.

Digitized by Google

— Ch. de Ribbe, *Le livre de raison d'un agriculteur. Eugène Robert, de Sainte-Tulle. 1806-1873*, 271-287. — F. Arnaud, *Le collège des notaires de Barcelonnette*, 292-312. — Paul de Faucher, *Les Isoard de Chénerilles devant* « la Critique de la noblesse de Provence » *de Barcillon de Mauvans et l'histoire de la province* (suite), 313-324.

Revue catholique d'Alsace, mars 1902 : A. Hanauer, *Nouvelles notes sur l'œuvre Notre-Dame* (suite), 161-177; fin en avril, 241-254. — O. R. Landsmann, *Wissembourg, un siècle de son histoire, 1480 à 1580* (suite), 178-189. — *Monseigneur A. Ræss et l'œuvre de la Propagation de la foi* (fin), 194-211. — N. D., *Les bannières de la milice strasbourgeoise au XVIIe siècle*, 212-213. — A. M. P. Ingold, *Mabillon en Alsace* (suite), 214-230; fin en avril, 276-287. = Avril 1902 : E. V., *Essai sur les origines de la critique littéraire moderne*, 265-275.

L'Anjou historique, mai 1902 : T.-L. Houdebine, *L'île Saint-Aubin : Description et histoire*, 577-595. — Dom Léon Guilloreau, *Auger de Brie, administrateur de l'évêché d'Angers. Correspondance relative à son élection (1479-1480)*, 596-611. — *Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou*, 612-626. [Mémoires de Simon Gruget, curé de la Trinité d'Angers, composés vers 1794 ou 1795.] — F. Uzureau, *Victimes vendéennes pendant la Terreur : familles de la Sorinière, du Tréhan, de Chabot*, 627-641. [Interrogatoires et jugements extraits des archives de la Cour d'appel.] — *Les représentants de Maine-et-Loire depuis 1789*, 642-650. — *Andegaviana*, 651-674. [La dernière édition des « Coutumes d'Anjou ». — Carrier, Francastel, Moulin. — La Comtesse de Serrant et l'historien Bodin. — Le premier historien du généralissime Cathelineau.]

Revue historique ardennaise, mai-juin et juillet-août 1902 : Roger Graffin, H. Jadart et P. Laurent, *Les notices cadastrales de Terwel sur les villages de la frontière de Champagne en 1657*, 97-256. [Enquête faite sur l'avis du maréchal Fabert, dans le but (qui ne fut pas atteint d'ailleurs) de reviser l'assiette de la taille dans les élections de Reims, de Rethel et de Sainte-Menehould].

Revue d'Auvergne, XIX, janvier-février 1902 : A. V., *Le docteur F. Pommerol*, 1-10. [† 1901. Bibliographie.] — Jean Delmas, *Les arrêtés du Comité de sûreté générale dans la « Révolution du Cantal »* (suite et fin), 46-57.

Revue de la Haute-Auvergne, 1902, premier fascicule : Marcellin Boudet, *Documents inédits sur les Recluseries au moyen âge. La recluserie du Pont-Sainte-Christine à Saint-Flour* (fin), 1-43. [Article très curieux sur cette recluserie municipale, avec pièces justificatives empruntées sur-

Digitized by Google

tout aux comptes de la ville.] — Roger Grand, *Étude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne (XIVe-XVIIIe siècles)*, 44-71. — Charles Felgères, *Jean de Salazar, seigneur de Chaudesaigues*, 72-96. [Étude basée principalement sur les titres de la maison de Bourbon, aux Archives nationales.] — Henri Doniol, *Souvenirs du vieux Mauriac. François de Murat* [1766-1838]. *La lanterne des morts du Cimetière. Madame d'Orcet* (Extrait des papiers de François de Murat), 97-101. — Jean Delmas, *La patrie en danger : Les volontaires nationaux du Cantal* (fin). *Pièces justificatives*, 102-111. — Roger Grand, *Note sur l'influence possible de l'architecture aurillacoise dans la région*, 112-114. [A propos du livre de M. de Rochemonteix.]

Annales de la faculté des lettres de Bordeaux, avril-juin 1902. I. **Revue des Études anciennes** : Camille Jullian, *Notes gallo-romaines* (suite). *Remarques sur la plus ancienne religion gauloise*, 101-114. — H. de la Ville de Mirmont, *L'astrologie chez les Gallo-Romains*, 115-141. — Georges Gassies, *Un bronze de l'école de Polyclète trouvé à Meaux*, 142-144. = II. **Bulletin italien** : Eugène Bouvy, *Une version italienne de la fable : « Le meunier, son fils et l'âne »*, 97-107. — Émile Picot, *Les Italiens en France au XVIe siècle* (suite), 108-147.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1re livraison, janvier-mars 1902 : Hartwig Derenbourg, *Notice sur la vie et les travaux de M. Maximin Deloche*, 5-41. — Eusèbe Bombal, *La Haute-Dordogne et ses gabariers* (suite), 53-75. [Histoire de la navigation.] — R. F., *Trois Limousines à la Visitation de Moulins*, 77-80. [D'après le livre de l'abbé Bourneix.] — Thomas Bourneix, *L'œuvre des Cébile*, 81-86. [Peintres-sculpteurs habitant Darnets au XVIIe siècle.] — Octave de la Roche-Sengensse, *Monographie d'une commune rurale. Saint-Ybard* (Corrèze), suite, 87-113.

Revue de Gascogne, mai 1902 : Joseph Gardère, *L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour*, 202-220. [Évêque nommé en 1809, sans obtenir l'institution canonique. — Article composé en partie d'après les papiers de Mgr Jaubert communiqués par M. G. Dubarry.] — J. L., *La première pierre du palais épiscopal de Lombez*, 220. — Léonce Couture, *Les correspondants de Chaudon* (suite). II. *L'abbé Trublet*, 221-236. — J. Lestrade, *Un janséniste relégué à Saint-Gaudens (1789)*, 248 [Baylot.]

Bulletin de la Société de Borda. Dax (Landes). Premier trimestre 1902 : P. Cuzacq, *Prix des matières résineuses dans les Landes durant une période de plus de cent ans, avec des notes explicatives et historiques*, 1-33. — A. Degert, *Histoire des évêques de Dax* (suite), 37-68. — V. Foix, *Où est né Lahire ?*, 69-81. [Place le lieu de sa naissance à Préchacq.]

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1902, 140e livr. : Jules Chevalier, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois* (suite), 5-40; continué dans le n° d'avril, 163-179. — Jules Tavenas et Marius Villard, *Nouvelle étude critique sur Championnet*, 41-48; continué en avril, 113-132. — Léon Emblard, *Les imprimeurs et les journaux à Valence* (fin), 49-56. — A. Lacroix, *Les péages de la Drôme avant 1790*, 57-71. — Félix Grégoire, *Un torrent : la Drôme* (suite), 72-82; continué en avril, 193-198. [Description historique de ses bords.] — Dom Germain Maillet-Guy, *Les notaires Piémont et la famille de Nulli de Frize, de Saint-Antoine* (fin), 83-94. — Cyprien Perrossier, *Essai de bibliographie romanaise* (suite), 95-101. — *L'invasion du duc de Savoie en 1692*, 102. [Pièce des archives communales de Châtillon.] — *Une lettre d'étudiant Dauphinois au XVIe siècle*, 103-104. [Gaspard Rambaud, d'après la série E des archives de la Drôme.] = Avril, 141e livr. : Étienne Mellier, *Les ponts anciens et modernes sur le Rhône à Valence*, 133-153. — Léon Emblard, *La famille de Bressac. Sa généalogie, son histoire*, 154-162. — Dom Germain Maillet-Guy, *Le cardinalat de Charles Anisson, religieux de S.-Antoine*, 180-912. [Étude sur le rôle qui lui est attribué dans l'abjuration d'Henri IV.] — Cyprien Perrossier, *Pierre Davity, géographe et bel esprit du XVIIe siècle*, 199- 209.

Annales de l'Est, XVI, n° 2, avril 1902 : R. de Souhesmes, *Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission (1473-1737)*, suite, 168-204. — E. Reybel, *La question d'Alsace et de Brisach de 1635 à 1639*, 205-246. [Étude sur le conflit entre Bernard de Weimar et la France à propos de Brisach.] — Émile Krantz, *Antoine Campaux* († 1901). *L'œuvre poétique et littéraire*, 247-264. — Léon Germain, *M. des Godins de Souhesmes*, † 1902, 265-269.

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er trimestre de 1902 : Henri Stein, *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIVe siècles, originaires du Gâtinais*, 1-23. [Henri de Gandevilliers, Galeran et Jean d'Escrennes, Guillaume de Pontchevron, Philippe et Pierre de Landreville, Arnoul et Geoffroy de Courfraud.] — Alf. Charron, *Gondreville-la-Franche (Loiret). Notes d'histoire locale* (suite et fin), 24-54. — Félix Herbet, *Les graveurs de l'École de Fontainebleau* (fin), 55-86. — Paul Vitry, *Le saint Michel du musée de Montargis (2e moitié du XVe siècle)*, 87-92. — Léon Marquis, *Passage à Étampes d'un duc de Parme, en 1636*, 93-96. — Eugène Thoison, *Liste alphabétique des personnes inhumées en l'église Saint-Jean-Baptiste de Nemours aux XVIe et XVIIe siècles*, 97-108.

Digitized by Google

Revue historique et archéologique du Maine, 2e livr., 1902 : Eugène Lefèvre-Pontalis, *L'église de Fresnay-sur-Sarthe*, 121-131 [XIIe siècle.] Cte Charles de Beaumont, *L'école de Michel Colombe dans le Maine d'après un ouvrage récent*, 132-136. [Discussion sur le sépulcre de Solesmes.] — Gabriel Fleury, *Note archéologique sur l'église des Loges en Coudrecieux* (*Sarthe*), 137-149. [Église romane.] — Robert Triger, *Une mitrailleuse d'infanterie au XVIIIe siècle*, 150-156. [Publication d'un mémoire sur cet engin.] — R. Deschamps La Rivière, *Le Théâtre au Mans pendant la Révolution* (suite), 157-198; fin dans la 3e livraison, 237-300. = 3e livraison : L. Froger, *La paroisse de Fyé en 1586*, 217-223. — R. Triger, *Interprétations nouvelles de deux verrières du XIIIe siècle, à la cathédrale du Mans*, 224-236.

Annales du Midi, avril 1902 : G. Pariset, *L'établissement de la primatie de Bourges*, 145-184. — J. Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, 185-197. [Corrige et dresse la liste des marquis de Gothie jusqu'à la séparation en 865 de la Gothie proprement dite ou Septimanie et de la marche d'Espagne ou comté de Barcelone.] — H. Teulié et G. Rossi, *L'anthologie provençale de maître Ferrari de Ferrare*, 197-205. [Texte roman de chansons des troubadours.] — C. Jullian, *A propos des transformations des étangs des Landes*, 205-6. [Texte de deux chartes romanes.] — J. Ducamin, *Encore « Un dicton gascon dans Montaigne »*, 206-7. [M. D., corrigeant l'interprétation donnée par Montaigne du dicton : *Bouha prou bouha, mas a remuda lous dits qu'em*, écrit : Bouha prou bou ha..., et traduit : *Souffler, c'est facile à faire*, mais nous en sommes à remuer les doigts.]

Bulletin de la commission archéologique de Narbonne, 1er semestre 1902 : A. Blanc, *Le livre de compte de Jacme Olivier*. Table alphabétique (suite, p. 1057-1168). — G. Amardel, *Le comte Milon* [VIIIe siècle], 1-30. [Étude sur ses monnaies.] — J. Sahuc, *Procès-verbal de la visite de l'église cathédrale de Saint-Pons*, par l'évêque P.-J.-F. de Percin de Montgaillard (5 septembre 1694), suite, 31-53. — Léonce Favatier, *La vie municipale à Narbonne au XVIIe siècle* (suite). *Les beaux-arts et les arts industriels*, 54-118.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXVIII, 1902 : Mgr Desnoyers, *Les tessères du Musée d'Orléans*, 1-11. — Léon Dumuys, *Les fouilles de la rue de la Coquille*, 13-31. — Ch. Cuissard, *Nicolas Thoynard et son testament*, 33-57. [Savant Orléanais mort en 1706.] — Ch. Cuissard, *Les chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans, d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix*, 59-257. [Liste alphabétique, p. just.] — Ch. Cuissard, *Les chartes*

Digitized by Google

originales de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, 259-388. [Publication de 99 pièces (1122-1774); table alphabétique.] — Mgr Desnoyers, *Les fouilles de la Loire en 1894 et en 1898*, 389-402. — Anatole de Basseville, *Un autographe de Pothier. — Pothier, archer de la lieutenance criminelle de robe courte*, 403-409. — Léon Maître, *Les cryptes mérovingiennes d'Orléans*, 411-416. — Baguenault de Puchesse, Lucien Auvray et Bernard de Lacombe, *Documents inédits sur les guerres de religion dans l'Orléanais. 1re série, 1560-1565*, 417-571. [Recueil de 72 pièces fort intéressantes.] — J. de Croy, *Quelques renseignements inédits sur les maîtres maçons des châteaux de Chambord et d'Amboise*, 573-607. — Alfred Chollet, *Vestiges gallo-romains du canton de Châtillon-sur-Loire. Le puits d'Havenas Gannes*, 609-632.

Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris, XXIX, 1re et 2e livraisons 1902 : Camille Jullian, *La date de l'enceinte gallo-romaine de Paris*, 37-42. [Vers l'an 300.] — Auguste Rey, *Du changement de* Tour *en* Saint-Prix, 42-48.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 1re livraison 1902 : Ch. Durand, *Pomone à Vesone*, 51-55. [Tête antique.] — A. de Rouméjoux, *Miremont-Mauzens*, 55-57. — Élie de Biran, *Troubles et guerres de religion à Bergerac (1576-1577)*, 57-61. — Ferd. Villepelet, *L'exécution de la révocation de l'édit de Nantes dans une petite paroisse du Périgord*, 61-68. [à Rouquette. Liste des livres remis par les protestants.] — Joseph Durieux, *Le père Pierre Boutin de la Cie de Jésus, apôtre de Saint-Domingue*, 68-75. — Ch. Aublant, *Un mot sur M. Lasserre à propos de ses armoiries*, 75-89. [Prêtre de Bergerac, 1753-1848.] = 2e livraison, mars-avril 1902 : Mis de Cumond, *Sarcophages du vieux cimetière de Cumond*, 101-108. — Gustave Hermann, *Notes de géographie historique du Périgord. La prise de Thiviers en 1211*, 108-110. — A. de Rouméjoux, *Essai sur les guerres de religion en Périgord* (1551-1598), 111-164. — *Lettre du roi Henri III au roi de Navarre*, 164-169. [23 novembre 1582, tirée des archives municipales de Bergerac.] — *Correspondance relative aux protestants, à la famille du duc de la Force et à Vivans*, 169-172. [Extraits du recueil de Depping.]

Revue historique de Provence, janvier 1902 : H. Requin, *La question de l'imprimerie à Avignon en 1444 et en 1446. Réponse à M. Bayle* (fin), 1-24, p. just. — Dr Alezais, *La lutte contre la peste en Provence au XVIIe et au XVIIIe siècle* (suite), 25-42; continué en février, 87-98 et en mars, 144-149. — L. Duhamel, *La Cour pontificale et les Jésuites sous Clément XIII, d'après une correspondance secrète d'un agent de la ville d'Avignon à Rome, 1757-1768* (suite), 43-50; fin en février, 76-86.

Digitized by Google

— M. Clerc, *J.-F. Laugier*, 51-54. [Numismate, † 1901.] = Février : H. de Gérin-Ricard, *Monographie de la commune de Saint-Savournin*, 63-77; fin en mars, 131-137. = Mars : G. Guibal, *Le bataillon Aixois du 21 janvier*, 111-130. [D'après les archives municipales d'Aix.] — F.-N. Nicollet, *Petite contribution à l'histoire de l'enseignement primaire en Provence au XVIIe siècle*, 138-143. [Comptes.]

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er mai 1902 : V. Dubarat, *Guillaume de la Brunetière, évêque de Saintes (1677-1702)*, 162-167. — *Le Gallicanisme autour de l'abbaye de Saintes*, 167-168. [Lettre de Bernard Despruetz au cardinal de Berulle, 21 septembre 1627.] — *Raymond de Montaigne* [évêque de Bayonne, xviie siècle], 170-173. — Baron Maxime Trigant de Latour, *Alain Desmortiers et sa famille*, 173-176. — Louis Audiat, *Un beffroi de Saintonge*, 176-181. [A l'Hôtel de Ville de Saintes.] — Léonce Grasilier, *Un Saintongeais missionnaire chez les Illinois : Gabriel Richard (1767-1832)*, 182-186. [Lettres de 1793.] — Callandreau, *La légende de l'homme au masque de fer*, 186-188. — Pierre Marcut, *La chasse galerite*, 188-189. [Superstition populaire.] = 1er juillet : Jules Pellisson, *Les tremblements de terre en Saintonge. Angoulême et le tremblement de terre de Lisbonne en 1775*, 227-229. — Biteau, *Rochefort et l'explosion du Krakatoa*, 229-230. — J. P., *Le bœuf-roi à Cognac en 1629*, 230-231. — Paul d'Estrées, *Une native de l'île d'Oléron*, 231-233. [Notes du lieutenant de police sur Charlotte Bonnamy de La Ferrière.] — *Le catalogue des évêques de Saintes*, 240-242. — Eugène Reveillaud et Antoine Thomas, *Quelques mots de patois saintongeais*, 242-246. — Pierre Marcut, *Une chanson saintongeaise*, 246-248. — L. A., *Les fêtes publiques pendant la Révolution*, 248-253. [Placards imprimés.] — Léonce Grasilier, *Mlle de Bonneuil et Regnaud de Saint-Jean-d'Angély*, 255-258. [Actes d'état civil.]

Revue Savoisienne, 1er trimestre 1902 : J. Désormeaux, *Marrons et marrons*, 9-14. [Dissertation sur l'étymologie de ce nom dans le sens de « guides de montagne ».] — E. Guinier, *L'épicéa de Saint-Eustache* [Haute-Savoie], 15-18. — C. Duval, *Les francs-tireurs du Mont-Blanc. Récit de la guerre de 1870-71 à l'armée des Vosges*, 18-27. — Eugène Ritter, *Glanures Salésiennes*, 27-30. [Traduction en vers des Psaumes citée par saint François de Sales.]

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, 1er trimestre 1902 : abbé Haugou, *Troo de 1790 à 1795, d'après les registres municipaux*, 5-35. — Dupré, *César de Vendôme en Guienne* (suite et fin), 36-47. — R. de Saint-Venant, *La municipalité de la Chapelle-Vicomtesse de 1787 à 1792* (suite), 48-76. — G. Chanteaud, *La Fontaine Godineau*, 77-79. [à Vendôme.]

Digitized by Google

CHRONIQUE

Angleterre (Projets de descente en). — M. Pierre Coquelle a extrait de la *Revue d'histoire diplomatique* et publié à part un important article sur les projets de descente en Angleterre, écrit à l'aide de documents des archives du Ministère des Affaires Étrangères (Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-8 de 79 p.).

Archéologie. — Du 24 juin au 2 juillet derniers, le Congrès archéologique de France a tenu à Troyes et à Provins sa soixante-neuvième session sous la présidence de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie. Les congressistes ont successivement visité les églises et monuments divers de Troyes, Brienne, Montiérender, Villemaur, Villeneuve-l'Archevêque, Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube, Villenauxe, Voulton, Provins, Saint-Loup-de-Naud, Dannemarie-en-Montois, Rampillon, etc.

Archives de l'histoire religieuse de la France. — Le premier volume de cette collection, dont nous avons publié l'an dernier le programme, vient de paraître : il est l'œuvre de M. Jean Lemoine, bibliothécaire au Ministère de la Guerre, qui, sous le titre *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés (1698)* (Paris, Picard, in-8 de xlviii-412 p.) publie, d'après un manuscrit des archives de la Guerre, l'enquête poursuivie sur l'ordre de Louis XIV, et sous la direction du cardinal de Noailles, auprès d'un certain nombre d'évêques, qui donnèrent leur avis sur les mesures à prendre vis-à-vis des réformés sortis de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes et vis-à-vis des faux convertis restés dans le royaume ; parmi les prélats consultés, on trouve Bossuet, Fléchier, Mascaron, Godet des Marais. Le volume est complété par 37 appendices, qui renferment entre autres des mémoires d'intendants sur la même question.

Dans le même ordre d'idées, le P. Ingold, de l'Oratoire, vient de fonder une autre collection sous le titre *Documents pour servir à l'histoire religieuse des XVIIe et XVIIIe siècles* ; il annonce l'intention d'y publier principalement des documents sur l'histoire du jansénisme ; le premier volume, qui a paru récemment (Paris, Picard, in-8 de xii-404 p.), comprend, sous le titre *Rome et la France : la seconde phase du jansénisme*, la deuxième partie de l'*Histoire de la constitution Unigenitus* de Dom Vincent Thuillier. — H. C.

Avignon (La question des remparts d'). — M. Pourquery de Boisserin, maire de la ville d'Avignon, vient de faire deux nouvelles trouées dans les admirables remparts de la ville ; l'une d'elles dans la partie des remparts qui

Digitized by Google

avait été restaurée par Viollet-le-Duc. Ainsi l'on s'en va vers une destruction complète. Une société vient de se constituer à Avignon, pour la défense des monuments historiques qui font la beauté de la ville, et plus spécialement des remparts. Le ministère de l'Instruction publique propose au maire d'Avignon une transaction par laquelle on classerait dans les Monuments historiques la partie nord des remparts ; le reste serait abandonné à la destruction. La société en question veut démontrer que les remparts appartiennent, non à la ville, mais à l'État, c'est l'État qui les a restaurés ; puis que la démolition de la partie sud exposerait la ville aux inondations de la Durance en cas de rupture de la digue. Les Avignonnais viennent de décider un autre acte de vandalisme, c'est la démolition d'une portion des bâtiments et du cloître de l'ancien couvent des Célestins : le cloître remonte à la fin du XIVe siècle ; c'est un des plus beaux monuments de la ville, et la démolition s'en fait sans aucune nécessité. On souhaiterait que M. le Maire d'Avignon allât faire un tour en Allemagne, et plus particulièrement à Nuremberg, pour se rendre compte de la façon dont nos voisins savent concilier une expansion industrielle prodigieuse — Avignon tout entier tiendrait aujourd'hui dans un des faubourgs de Nuremberg — avec le respect des monuments du passé, remparts, cloîtres et vieilles maisons. La caractéristique des peuples et des villes en décadence est qu'ils ne savent plus apprécier leur passé. — Fr. F.-B.

Bibliographie de l'Histoire de l'Art. — Un bibliographe Viennois très autorisé, M. Arthur-L. Jellinek, entreprend la publication d'une bibliographie internationale spécialement consacrée à l'histoire de l'art. Elle parait sous le titre : *Internationale Bibliographie, Kunstwissenschaft* (Berlin, librairie Behr). Il en paraîtra six fascicules par an. Le premier fascicule est daté d'avril 1902, in-8 de 34 pages (prix de l'abonnement annuel, 12 fr. 50). Le classement des notices est méthodique. Il est divisé en : I, Bibliographie ; II, Esthétique ; III, Histoire de l'art ; IV, Architecture ; V, Sculpture ; VI, Peinture ; VII, Arts graphiques ; VIII, Art industriel. La bibliographie publiée par M. Jellinek s'efforcera d'être complète en laissant cependant de côté les publications d'un caractère tout à fait éphémère et sans aucune importance. On sait que ce départ est affaire délicate ; mais il devient de plus en plus nécessaire dans les publications bibliographiques. — Fr. F.-B.

Bibliographies critiques. — Les fascicules 17 et 18 de la *Bibliothèque de Bibliographies critiques* viennent de paraître : l'un contient la bibliographie de *Taine* (83 p.) par M. Victor Giraud, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg, auteur d'un *Essai sur Taine* qui a déjà eu trois éditions ; l'autre est consacré à la *Sigillographie française* (53 p.) et a pour auteur M. Adrien Blanchet, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale. Le 19e fascicule, qui contiendra la bibliographie des *Antiquités mexicaines* par M. L. Lejeal, va paraître incessamment.

Bibliothèque de la Société des Études historiques. — Dans sa dernière séance, la Société des Études historiques a décidé la publication, dans la

Digitized by Google

collection de sa *Bibliothèque*, dont elle formera le tome IV, de l'édition du *Journal de voyage en France* de Sébastien Locatelli, prêtre bolonais, qui séjourna dans notre pays, notamment à Lyon et à Paris, en 1664 et 1665. Cette relation donne les renseignements les plus curieux sur les mœurs et coutumes françaises au milieu du XVIIe siècle, ainsi que sur la Cour, sur Louis XIV, et un grand nombre de personnages que son auteur eut occasion de rencontrer pendant son voyage. Elle sera un très utile complément aux relations analogues, déjà connues, des frères hollandais de Villiers, de l'Anglais Richard Lassels, du Bernin, des ambassadeurs vénitiens, etc. Les manuscrits, restés jusqu'ici ignorés, ont été retrouvés en Italie par M. Adolphe VAUTIER, archiviste-paléographe, qui a traduit en français le texte italien de Locatelli ; c'est sa traduction qui sera publiée, avec une introduction et des notes critiques. Le volume paraîtra en 1903.

Bibliothèques. — M. Pol Neveux, chef adjoint du cabinet du précédent ministre de l'Instruction publique, a été nommé inspecteur général des Bibliothèques par décret en date du 9 mai 1902.

Bonaparte en Suisse (Les). — Dans la livraison de juin de la *Bibliothèque universelle*, revue suisse qui paraît à Lausanne, M. Eug. de BUDÉ, sous le titre *Les Bonaparte en Suisse. Louis-Napoléon (Arenenberg, Thoune, Genève), 1815-1838*, publie un article qui emprunte son intérêt à ce qu'il a été rédigé d'après des documents inédits et des souvenirs de famille; l'impératrice Marie-Louise logea en effet quelque temps dans la maison de M. de Budé.

Chevalier (Le chanoine Ulysse). — Dans sa séance du 30 mai 1902, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a décerné — à l'unanimité — un de ses principaux prix, le prix Estrade-Delcros (8.000 fr.) à M. le chanoine Ulysse Chevalier pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire du moyen âge. Elle a couronné ainsi l'un des plus vaillants érudits de notre temps. Quel est le médiéviste qui n'ait eu recours à cet étonnant *Répertoire des Sources historiques du moyen âge*, divisé en deux séries : *Bio-bibliographie* et *Topo-bibliographie*, qui contient la somme de renseignements la plus considérable qu'un homme de notre temps ait réunie sur la bibliographie médiévale? On lui doit en outre une *Collection de cartulaires dauphinois* (Vienne, Montbéliard, 1869-1888, 8 vol. gr. in-8), un *Recueil de documents inédits sur le Dauphiné* (1869-1872, 10 livraisons) et un *Repertorium hymnologicum* qui ne contient pas moins de 24.000 articles. — R.

Code civil en vers. — La bibliothèque de l'Ordre des avocats vient de s'enrichir de plusieurs ouvrages qui appartiennent à la succession de M. Nuitter, archiviste de l'Opéra. On y trouve un livre rare et précieux édité en 1811, *le Code Napoléon mis en vers français*. Les 2.281 articles du Code y sont consciencieusement — on n'ose dire poétiquement — rimés. On jugera du charme de cette Muse légale par les articles 212, 213 et 214 :

Digitized by Google

ARTICLE 212

Epoux, vous vous devez, pendant votre alliance,
Fidélité, secours, mutuelle assistance.

ARTICLE 213

Mari! La femme a droit à ta protection.
Femme! Il faut la payer de ta soumission.

ARTICLE 214

La femme habitera le marital asile,
Et s'il plaît au mari, changeant de domicile,
De porter sa demeure en différents séjours,
La femme est obligée à l'y suivre toujours.
La femme doit, par lui, toujours être accueillie :
Pour les divers besoins qui concernent la vie,
Il doit tout lui fournir avec discrétion,
Selon ses facultés et sa condition.

C'est ainsi que sont poétisées les lois de la fidélité conjugale. Le contraire, hélas! a été chanté par nos poètes avec un enthousiasme plus entraînant.

Collège de France et Sorbonne. — Dans sa séance du 28 juin, l'Assemblée des professeurs du Collège de France a nommé notre collègue, M. Léon LEJEAL, chargé du cours d'antiquités américaines (fondation de M. le duc de Loubat). La Société des Études historiques adresse à ce sujet à M. Lejeal ses plus chaleureuses félicitations. — La même assemblée a accepté la proposition qui lui a été faite de l'institution, pour cinq ans, d'un cours complémentaire de numismatique et de glyptique. Le chargé de ce cours sera nommé dans la réunion des professeurs qui doit avoir lieu au mois de novembre prochain.

Le conseil de l'Université de Paris, réuni le 1er juillet 1902, sous la présidence de M. Gréard, a présenté en première ligne, pour la conférence de langue et littérature russes récemment fondée à la Faculté des Lettres, M. HAUMANT, en seconde ligne M. LEGRAS.

Colonies françaises (Les). — Nous avons signalé, dans la précédente chronique (p. 314), le premier volume de l'encyclopédie coloniale publiée par la maison Larousse sous la direction de M. Maxime PETIT. Le second volume vient de paraître à son tour (in-8 de 840 p. avec 213 gravures et 25 cartes). Il se compose d'études rédigées par les mêmes collaborateurs, suivant un plan semblable, consacrées au Congo, à Madagascar et ses satellites, La Réunion, la côte des Somalis, l'Inde, l'Indo-Chine, Saint-Pierre et Miquelon, aux Antilles, à la Guyane, la Nouvelle-Calédonie et aux établissements de l'Océanie; il est enfin complété par des appendices sur les principales productions des diverses colonies, sur le mouvement colonial en France, les carrières coloniales, l'hygiène coloniale, et par une bibliographie très judicieuse. C'est mieux qu'un ouvrage de vulgarisation; c'est une véritable œuvre scientifique. — M. B.

Digitized by Google

Concours de la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique. — *Concours de 1902* : Faire l'histoire, au point de vue artistique, de la sigillographie dans l'ancien comté de Flandre et l'ancien duché de Brabant. — Faire connaître les peintres flamands qui, au XVIe siècle, n'ont pas subi l'influence italienne et ont continué les traditions nationales. — L'histoire de l'orgue depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, avec des détails sur sa construction et sur son rôle liturgique et musical pendant cette période.

Concours de 1903 : Faire l'histoire de la céramique, au point de vue de l'art, dans les provinces belges, depuis le XVe siècle, jusqu'à la fin du XVIIIe. — Ecrire l'histoire des édifices construits Grand'Place à Bruxelles, après le bombardement de 1695.

Concours de 1904 : Faire l'histoire des habitations du XVIe et du XVIIe siècle dans les anciens Pays-Bas. — Ecrire l'histoire de l'école anversoise de gravure jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

(Chacun des sujets indiqués est celui d'un concours spécial. Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire de l'Académie de Belgique).

Congrès. — Du 23 au 29 septembre prochain, se tiendra à Naples le 24e congrès de l'Association littéraire et artistique internationale, organisé par la Société des auteurs italiens et par le Comité local de Naples, de concert avec la municipalité de cette ville. Les adhésions doivent être adressées à M. Jules Lermina, secrétaire perpétuel, 28, rue Serpente; le droit de congrès est fixé à 20 fr. La Société des Études historiques sera représentée par son ancien président, M. Albert VAUNOIS.

Couture (Mélanges). — A l'occasion du 70e anniversaire de sa naissance, les amis et élèves de M. Léonce COUTURE, doyen de l'Institut catholique de Toulouse et directeur de la *Revue de Gascogne*, avaient songé à lui offrir, à la Pentecôte dernière, un *Recueil d'études d'histoire méridionale*. M. Couture étant mort le 17 février dernier, c'est en hommage à sa mémoire que vient de paraître, précédé d'une introduction biographique par Mgr Batiffol, recteur de l'Institut de Toulouse, et de la bibliographie des travaux du regretté doyen, l'ouvrage qui n'a pu lui être offert de son vivant (Toulouse, Privat, in-8 carré de XLIV-360-VIII p.). Voici les titres des mémoires qui le composent : *Le préhistorique pyrénéen*, par Émile CARTAILHAC; — *La plus ancienne vie de Saint-Seurin de Bordeaux*, par dom Henri QUENTIN; — *La Société d'acquêts entre époux sous les lois wisigothiques*, par J. BRISSAUD; — *L'origine méridionale des fausses généalogies carolingiennes*, par l'abbé Louis SALTET; — *Chronologie des évêques de Tarbes (506-1226)*, par Gaston BALENCIE; — *Un sirventes historique de 1242*, par Alfred JEANROY; — *Une chronique béarnaise inédite du quatorzième siècle*, par Henri COURTEAULT; — *Bernard Gasc, soi-disant évêque de Ganos*, par l'abbé J.-M. VIDAL; — *La chapellenie de Montgauzy (1347)*, par Félix PASQUIER; — *L'abbaye de Lucq en Béarn*, par l'abbé V. DUBARAT; — *Deux textes gascons originaires de Montesquieu-Volvestre*, par Jean DUCAMIN; — *L'élection de Bérenger Guillot, archevêque d'Auch*, par Mgr de CARSALADE DU PONT; — *La fin du schisme d'Occident en Gascogne*, par l'abbé A. DEGERT; — *L'art français en*

Digitized by Google

Navarre sous Charles le Noble (*1361-1425*), par Édouard PRIVAT et l'abbé CAU-DURBAN ; — *Etymologies gasconnes*, par Antoine THOMAS ; — *Du Bartas et Augier Gaillard*, par Mgr CAMPISTRON ; — *L'aumône générale à Toulouse*, par l'abbé LESTRADE ; — *La publication de la bulle « in Cœna Domini »*, par le chanoine TORREILLE ; — *Garaison en 1791-1792*, par l'abbé RICAUD ; — *Note sur les bustes antiques du Musée de Toulouse*, par Henri GRAILLOT ; — *Les statues de la Vierge au musée de Toulouse*, par Jules de LAHONDÈS ; — *Le prétendu « Philippe de Champaigne » de l'église d'Asté*, par le comte Paul DURRIEU ; — *Naimeri-n Aimeric*, par Gaston PARIS.

Crécy et Jean de Luxembourg (**La bataille de**). — Sauf une antique croix de pierre, dite la *Croix de Bohême*, que rien ne protège et qu'aucune inscription ne signale aux passants, aucun monument ne rappelle le douloureux épisode qui s'est accompli le 26 août 1346 dans la vallée de la Maye, ni les noms des guerriers bohémiens ou luxembourgeois qui, à la suite de leur souverain, sont venus mourir pour la France. Et cependant l'héroïsme du vieux duc de Luxembourg qui vint, aveugle, se faire tuer dans les rangs français, est un des plus touchants et des plus émouvants de notre histoire. A la suite de la belle lecture faite par M. Louis LÉGER, à la dernière séance publique des cinq Académies, *la Bataille de Crécy d'après les récits bohémiens*, il s'est formé divers comités à Paris, à Abbeville, à Amiens, en vue de recueillir des souscriptions pour restaurer la *Croix de Bohême* et, en même temps, élever à Crécy un monument en souvenir des Français et des étrangers morts pour la France, le 26 août 1346. Le conseil municipal de Prague a envoyé une souscription de mille couronnes (francs). Le président du comité à Paris est M. Louis Léger. Les souscriptions sont reçues à Paris chez M. Jules Lair, membre de l'Institut, 11, rue Croix des Petits-Champs. — R.

Election à l'Institut. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. Jules Girard, décédé, a élu comme membre titulaire M. Noël VALOIS, archiviste honoraire aux Archives Nationales, dont on sait les grands travaux sur l'histoire du Conseil d'État sous Henri IV, et sur le Schisme d'Occident, auquel il vient de consacrer quatre beaux volumes ; ces divers ouvrages lui avaient déjà valu par deux fois le premier prix Gobert à la même Académie.

Fabre (**Mélanges**). — Les anciens maîtres, camarades et amis de Paul FABRE, ancien membre et sous-directeur de l'École française de Rome, viennent de publier, en hommage à sa mémoire, un recueil d'*Études d'histoire du moyen âge* (Paris, Picard, 1902, in-8 de XXXVI-498 p.), dont on trouvera ici l'index : Mgr DUCHESNE, *De l'origine des évêchés et provinces ecclésiastiques dans le Bruttium et la Lucanie* ; — G. MONOD, *Sur un passage de Paul Orose* ; — G. KURTH, *De la nationalité des comtes francs au VIe siècle* ; — E. CHATELAIN, *Fragments de Grégoire-le-Grand en semi-onciale* ; — H. DELAHAYE, *Saint Cassiodore* ; — D. G. MORIN, *L'inscription de Clematius et la légende des onze mille Vierges* ; — H. OMONT, *Trois diplômes carolingiens* ; — E. BOURGEOIS,

Digitized by Google

L'assemblée de Mersen; — Ch. Pfister, *L'archevêque de Metz Drogon (823-856)*; — P. Imbart de la Tour, *Les colonies agricoles et l'occupation des terres désertes à l'époque carolingienne*; — H. Bresslau, *Les plus anciennes chartes du monastère de Sainte-Afra, à Augsbourg*; — P. Fournier, *De quelques collections canoniques issues du décret de Burchard*; — M. Prou, *Examen de la charte de fondation de Saint-Léonard de Bellême, confirmée par Philippe Ier*; — G. Blondel, *Étude sur les droits régaliens et la constitution de Roncaglia*; — C. Enlart, *De l'influence germanique dans les premiers monuments gothiques du nord de la France*; — F. Novati, *Un poème inconnu de Gautier de Châtillon*; — L. Auvray, *Un poème rythmique et une lettre d'Étienne de Tournai*; — G. Digard, *La fin de la seigneurie de Tusculum*; — E. von Ottenthal, *L'administration du Frioul sous les patriarches d'Aquilée*; — J. Guiraud, *Saint Dominique a-t-il copié saint François?*; — H. Grauert, *Jourdain d'Osnabrück et la « Noticia sæculi »*; — S. Berger, *Une bible française copiée en Italie*; — E. Bertaux, *Le mausolée de l'empereur Henri VII à Pise*; — H.-F. Delaborde, *Un registre égaré du Trésor des Chartes*; — Mgr Kirsch, *Note sur deux fonctionnaires de la chambre apostolique au XIVe siècle*; — G. de Manteyer, *La suite de la chronique d'Uzerche (1320-1373)*; — E. Jordan, *La faillite des Buonsignori*; — A. Pératé, *Un « Triomphe de la Mort » de Pietro Lorenzetti*; — P. de Nolhac, *Un nouveau manuscrit de la bibliothèque de Pétrarque*; — N. Valois, *Jeanne d'Arc et la prophétie de Marie Robine*; — L. Delisle, *Notes sur une ancienne traduction française des « Economiques » d'Aristote*; — E. Muntz, *Les premiers historiens des mosaïques romaines*. L'ouvrage est précédé d'une notice biographique sur Paul Fabre par M. G. Digard et de la liste de ses publications.

Falateuf (Oscar). — Si les écrivains se plaignent des traducteurs, *traduttore traditore*, combien les orateurs ne peuvent-ils pas accuser de trahison, à plus forte raison, ceux qui leur font subir l'épreuve de l'impression! Et pourtant c'est le seul moyen d'essayer de fixer au moins la trace des moments où tout un auditoire sentait passer sur lui le souffle de l'éloquence. Des mains pieuses ont tenté ce travail pour Me Falateuf (*Discours et plaidoyers de Me Oscar Falateuf, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour d'appel de Paris*, Paris, Marchal et Billard, 1901-1902, 2 vol. in-8 de 412 et 431 p.). Pour ceux qu'émeut encore le souvenir toujours vif et si affectueux de l'ancien bâtonnier et la mémoire éblouissante de ses plaidoiries, il faut ajouter en esprit à ces deux volumes ce qui fait presque toute l'éloquence, l'art incomparable de l'attitude, de la physionomie, du geste, la voix chaude et prenante, l'émotion du moment, les envolées inattendues, le charme et le talent merveilleux de l'improvisation, il faut évoquer tout ce qui s'est envolé, — comme le poète, en fermant les yeux devant un herbier flétri, retrouve parfois le coloris, le parfum des plantes et la vie dans toute sa splendeur. — Pour ceux qui n'ont pas connu l'homme, la lecture des discours et plaidoiries aura encore son intérêt; on y découvre des pages capitales. La brève allocution aux obsèques de Gambetta a fait vibrer une foule immense; et les plaidoiries pour Déroulède (l'acquittement en cour d'assises, la condamnation à la Haute-Cour), deviendront des documents

Digitized by Google

dont l'importance n'est pas près de s'atténuer. Cette publication est, en même temps qu'un acte de piété, un service rendu à l'histoire. — A. V.

For l'Évêque (Histoire du). — La Société de l'Histoire du théâtre, présidée par M. Victorien Sardou, avait mis au concours la question suivante : *Les comédiens au For l'Évêque; notes et documents inédits sur l'origine de cette prison; ses règlements; sa topographie; son iconographie; sa destruction.* La *Revue des Études historiques* a annoncé le concours dans un de ses précédents numéros. Le Mémoire qui vient d'être couronné, dans la séance du 24 juin 1902, est celui qui avait été présenté par notre collègue M. Frantz Funck-Brentano. Il paraîtra sous le titre : *la Bastille des Comédiens.* — R.

Gard'orphènes à Lille (Les). — Les institutions charitables furent au moyen âge particulièrement nombreuses en Flandre. La plupart ont déjà fait l'objet de travaux particuliers. Quelques-unes cependant ont échappé jusqu'ici aux investigations des historiens. C'est ainsi que celle des gard'orphènes à Lille, cette manifestation éclatante de la charité publique et privée, était restée dans l'ombre. M. Lucien Marchant a voulu combler cette lacune et il l'a fait avec beaucoup de talent et d'érudition (*Les gard'orphènes à Lille*; extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, une broch. in-8 de 60 p. Paris, Larose, 1902). Les gard'orphènes étaient des magistrats lillois, officiers municipaux, qui avaient la mission de s'occuper de tout ce qui regardait les orphelins mineurs. Leur origine remonte probablement à la fin du XIIIe siècle. Malgré la réputation de générosité qui leur avait été accordée jusqu'à ce jour, il semble qu'ils manquèrent souvent à la noble tâche qui leur était confiée puisqu'on dut multiplier les garanties en faveur de leurs protégés. Il est à noter d'ailleurs qu'il existait des institutions analogues dans un grand nombre de cités flamandes. — M. Ds.

Guerre continentale. — On sait combien sont délicates les questions du genre de celles qu'aborde M. Maurice Bressonnet, dans son récent ouvrage, *De la qualité de belligérant dans la guerre continentale* (Paris, Arthur Rousseau, in-8 de 135 p.) et combien l'on risque, soit de sacrifier les droits de l'humanité (ce qui revient à supprimer la question elle-même), soit de tomber dans une sentimentalité dont les décisions seront vaines puisqu'elles n'auront aucune chance d'être appliquées. M. Bressonnet a évité ce double écueil : il traite la matière avec toute l'étendue qu'on pouvait attendre de la variété de ses études, aussi bien au point de vue historique et philosophique que juridique, et Aristophane y est cité à côté de Grotius. Son livre vient à propos, après la conférence de La Haye et au moment où se termine la guerre anglo-boër. — R. P.

Haas (La vie du docteur). — Ce n'est pas une biographie banale que celle qui est contenue dans les 39 pages publiées récemment dans le *Carnet* et que M. Roche a bien fait de réunir en une brochure illustrée (*La vie du docteur Haas (1780-1853)*, d'après une biographie de M. A. Th. Koni, avec dix gravures, Paris, E. Paul, 1902, in-8). Le Dr Haas fut une sorte de Saint Vincent de Paul, qui vint d'Allemagne en Russie en 1802 pour consacrer au bien des

Digitized by Google

prisonniers et des malades une existence heureusement longue. Sa figure, à peu près inconnue en France jusqu'à ce jour, ornera l'histoire de la charité humaine. M. Roche, en le résumant avec méthode et élégance, a mis à la portée de ses compatriotes un excellent livre de M. A.-Th. Koni, qui les instruira et les édifiera. Nous serions étonné que l'auteur se plaignît d'avoir été trahi par l'abréviateur; en lisant ce clair et substantiel résumé d'une biographie pleine de faits inouïs de bienfaisance, il nous semble que nous connaissons aussi bien le Dr Haas que si nous avions pu nous reporter à l'œuvre originale elle-même. — J. C.

Indo-Chine (Situation de l'). — Au moment où prenait fin sa mission en Indo-Chine, M. Paul Doumer a voulu présenter un tableau d'ensemble de l'œuvre qu'il y a accomplie comme gouverneur général (*Situation de l'Indo-Chine, 1896-1901*. Hanoï, 1902, un vol. in-8 de 550 p.). Il constate tout d'abord qu'à son arrivée la situation était loin d'être bonne : l'état financier était déplorable, l'organisation administrative insuffisante, l'outillage économique presque nul. Aujourd'hui au contraire l'Indo-Chine est une colonie complètement organisée, ayant un budget se soldant par un excédent de recettes, un commerce déjà important, des colons de jour en jour plus nombreux, plusieurs chemins de fer en construction. M. Doumer peut légitimement être fier de ces brillants résultats, mais nous ne saurions oublier qu'ils sont dus en partie à des impôts qui pèsent lourdement sur l'indigène et aux récoltes exceptionnellement favorables de ces cinq dernières années. D'autre part, il semble que les modifications apportées à l'organisation de la commune annamite sont tout au moins prématurées. L'œuvre de l'ancien gouverneur général n'en reste pas moins très belle et les multiples renseignements publiés à la suite de son rapport permettent d'en mesurer toute l'étendue. — M. Ds.

Journal des Savants. — On sait qu'après avoir supprimé les 20.000 fr. du prix biennal, le Parlement a cru devoir supprimer également la subvention du *Journal des Savants*, publié par les soins de l'Institut. Le vieil organe était consacré exclusivement à des comptes rendus d'ouvrages récents, mais, par les dimensions qu'il donnait aux articles, il permettait aux critiques le développement d'idées personnelles à propos de l'apparition des publications nouvelles. C'était son originalité et son utilité. Dans leur réunion du 2 juillet, les cinq classes de l'Institut ont trouvé le moyen de sauver cette publication. M. Gaston Paris a été autorisé à signer avec la maison Hachette un traité, qui parera dans une certaine mesure aux frais d'impression, en permettant à la librairie d'ajouter à chaque « cahier » quelques pages de publicité. Tout sera donc au mieux, surtout si, dans sa forme nouvelle, le *Journal des Savants* se rajeunit.

Larchey (Lorédan). — Le 12 avril 1902 est décédé à Menton l'excellent érudit que fut Lorédan Larchey. Né à Metz le 26 janvier 1831, il était le fils du général de division François-Étienne Larchey. Il suivit les cours de l'École des Chartes, puis servit deux ans au 7e régiment d'artillerie où il s'était engagé.

Digitized by Google

En 1854, au début de la guerre de Crimée, il se rendit à Constantinople en qualité de secrétaire de son père à qui le commandement de la place avait été dévolu. A son retour en France, il commença sa carrière de bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, d'où il passa à l'Arsenal où il devint conservateur (1880) et prit sa retraite en 1889. La liste de ses publications serait extrêmement étendue. Lorédan Larchey était non seulement un érudit, mais un lettré et un artiste. Son nom est devenu populaire surtout par ses publications de Mémoires militaires, le *Journal de marche du sergent Fricasse*, le *Journal du canonnier Bricard*, les *Cahiers du capitaine Cogniet*. Ces derniers sont justement regardés comme l'un des chefs-d'œuvre de la littérature militaire du Premier Empire. Néanmoins ceux qui l'ont connu garderont surtout le souvenir de l'admirable honnête homme qu'a été Lorédan Larchey. Cœur droit et patriote ardent, esprit fin et modeste, Lorédan Larchey laisse dans la mémoire de tous ses élèves et amis un ineffaçable souvenir. — M. Paul Cottin, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal, prépare une bibliographie des publications de M. Lorédan Larchey, qui paraîtra dans un des prochains numéros du *Bulletin du Bibliophile*. — Fr. F.-B.

Lyon (Académie de). — Dans sa séance du 24 juin, l'Académie de Lyon a décerné un prix de 2.000 fr. (fondation Chazière) à MM. Félix et Noël Thiollier pour leurs travaux sur l'histoire de l'art en Forez et en Velay.

Maulde La Clavière (René de). — La science historique vient de faire une perte sensible en la personne de M. René de Maulde La Clavière décédé le 1er juin dernier. Il était né à Flotin (Loiret) le 18 août 1848. Il entra à l'École des Chartes où il fit partie de la promotion de 1870. M. de Maulde débuta dans la carrière administrative et fut successivement chef du cabinet des préfets de Vaucluse et de l'Allier, sous-préfet de Bonneville, des Sables-d'Olonne, de Tournon et de Bernay. Il n'abandonna d'ailleurs jamais entièrement les travaux d'érudition. Ses publications sont très nombreuses. On citera parmi ses principaux ouvrages : *Études sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge* (1871), *les Coutumes et Règlements de la République d'Avignon au XIIIe siècle* (1879) ; son importante histoire du règne de Louis XII, dont six volumes ont paru et qui demeure malheureusement inachevée ; *Jean Perréal dit Jean de Paris* (1898) ; les *Femmes de la Renaissance* (1899), les volumes consacrés à Jeanne de France et à Louise de Savoie. Pour la Société de l'Histoire de France il a publié les *Chroniques de Louis XII par Jean d'Auton* (1889-1895, quatre volumes). M. de Maulde était doué d'une très grande activité. Il fut en 1887 l'un des fondateurs de la Société d'histoire diplomatique dont il remplit, durant de longues années, les fonctions de secrétaire général. En 1900 il avait organisé, près l'Exposition universelle, un Congrès international d'histoire comparée où des savants et des écrivains de tous pays furent représentés. — Fr. F.-B.

Mettensia. — Le fascicule III des *Mettensia* publiés par la Société des Antiquaires vient de paraître : il a pour auteur M. P. Marichal et pour titre : *Remarques chronologiques et topographiques sur le cartulaire de Gorze*,

Digitized by Google

Minerva. — Dans une précédente chronique, la *Revue des Études historiques* a annoncé l'apparition de la revue nouvelle d'histoire, d'art et de littérature publiée à la librairie Fontemoing sous le titre *Minerva*. Le directeur en est M. R.-M. Ferry, précédemment rédacteur en chef de la *Revue hebdomadaire*. *Minerva* joint à sa revue une collection de volumes, comparable à la *Bibliothèque de la Société des Études historiques*. La « Collection Minerva » sera divisée en trois séries : I, Romans; II, Histoire; III, Critique. Le premier volume de la série historique est annoncé : *La comtesse de Bonneval; Lettres du XVIIIe siècle*, publiées par M. G. Michaut. — R.

Mirabeau, Julie Dauvers et Sophie de Monnier. — M. Paul Cottin, directeur de la *Nouvelle revue rétrospective*, fera paraître prochainement (librairie Plon) un important ouvrage sur le roman de Mirabeau et de Sophie de Monnier. Ce qui augmentera le prix de cette publication, c'est l'impression d'un grand nombre de lettres inédites de Sophie de Monnier et de quelques réponses de Mirabeau. Ces documents proviennent de la collection Lucas de Montigny à Aix en Provence. L'un des chapitres, dont les lecteurs de la *Revue des Études historiques* ont la primeur dans le présent numéro, donnera une idée de la valeur et de l'intérêt du livre.

Simultanément paraîtra à la même librairie la correspondance entretenue par Mirabeau, du donjon de Vincennes, avec Mlle Julie Dauvers, lettres qui proviennent également de la collection Lucas de Montigny et jettent un jour nouveau sur l'âme complexe du grand tribun. Dans la préface étendue dont M. Dauphin Meunier fait précéder cette correspondance, il en montre l'intérêt principal dans la révélation de prétendues amours de Mirabeau avec Mme de Lamballe. L'éditeur trouve le dénouement de cette intrigue dans celle que Mirabeau en vint à nouer avec Sophie de Monnier et dont les détails se trouvent dans la publication de M. Cottin. — Fr. F.-B.

Monarchie constitutionnelle (La France sous la). — *La Bibliothèque d'histoire illustrée*, publiée sous la direction de M. Henri Vast, vient de s'enrichir d'un nouveau volume, *La France sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)*, un vol. in-8 de 297 pages, avec illustrations. L'ouvrage de M. Georges Weill s'ouvre par une histoire résumée de la politique française sous la Restauration et sous Louis-Philippe. Ce qui fait le mérite du livre, c'est la partie qui suit, consacrée à des tableaux d'ensemble de la vie sociale, économique, religieuse, artistique, littéraire de cette époque de l'histoire de France, la plus brillante et la plus intéressante qu'elle ait connue depuis les années d'apogée du règne de Louis XIV. Dès à présent la Restauration et le règne de Louis-Philippe prennent à nos yeux des teintes et des contours archaïques, aussi bien dans les types sociaux que dans les types artistiques : époque délicieuse de grâce, admirable de générosité et d'enthousiasme, qui vit le mouvement romantique et la formation de l'école de Fontainebleau, les utopies de Fourier et de Saint-Simon, la campagne de Ledru-Rollin pour le suffrage universel, les doctrines de Proudhon et les premiers chemins de fer. Les hommes ont cru alors, une fois de plus, et le plus sérieusement du monde, qu'ils allaient

Digitized by Google

réformer l'humanité et la mettre sur la voie du bonheur parfait; du moins ont-ils produit les plus grands écrivains et les meilleurs peintres du XIXe siècle. C'est, au reste, ce qu'ils avaient de mieux à faire. — Fr. F.-B.

Moyenmoutier (Abbaye de). — Cette abbaye bénédictine, qui s'élevait à quelques lieues de Saint-Dié, était une des plus importantes de la Lorraine; c'en était aussi une des plus anciennes, puisqu'elle fut créée à la fin du VIIe siècle. M. l'abbé Jérôme, professeur au grand séminaire de Nancy et agrégé de l'Université, a entrepris d'en retracer l'histoire, et le premier volume, qui vient de paraître, est consacré à l'histoire de Moyenmoutier pendant le moyen âge (Paris, V, Lecoffre, 1902, in-8 de 592 p.). L'auteur commence par étudier la période obscure et difficile des origines, les légendes qui se sont formées sur la personne du fondateur, saint Hidulphe; il nous montre comment ces légendes se sont accrues, développées peu à peu, sous l'influence de quelles causes, dans quels écrits elles se sont fixées. Il y a là un modèle de critique pénétrante, et, ce qui vaut mieux encore, de critique prudente : nous connaissons tous, en effet, ces excès d'une érudition qui, pour étaler sa force, nie tout de parti pris, démolit à tort et à travers, traite d'imposteurs les anciens annalistes, de fables les récits même les plus vraisemblables, tombe en un mot dans l'hypercritique, procédé à vrai dire peu intelligent, car il est plus facile de tout déclarer faux que de faire un départ judicieux et équitable entre le vrai et le faux. C'est ce départ qu'on trouve établi avec un soin et un scrupule extrêmes dans les chapitres consacrés ici à saint Hidulphe, où l'auteur distingue : ce qui est certain, ce qui est probable ou simplement possible, ce qui est sûrement inexact. Il fait ensuite l'histoire de l'abbaye du VIIIe au XVIe siècle, montre les alternatives de décadence et de relèvement, expose le gouvernement des divers abbés, les constructions qu'on leur doit, les études qu'on faisait à Moyenmoutier, les conflits avec les seigneurs voisins et même avec d'autres monastères, l'introduction déplorable de la commende. Nous attendrons avec impatience le second volume de ce bel ouvrage qui conduira l'histoire de Moyenmoutier depuis le commencement des temps modernes jusqu'à la Révolution. — E. D.

Napoléonienne (Bibliographie). — M. F. Kirchheisen publie, à la librairie militaire Chapelot, une *Bibliographie napoléonienne* (in-8 de VIII-188 p.), appelée à rendre les plus grands services à tous ceux qu'effraie l'abondante littérature relative à l'histoire du premier Empire; cette bibliographie comporte six parties : la 1re comprend les faits concernant Napoléon Ier, les détails de sa vie et de sa famille; la 2e, l'histoire politique et intérieure de la France; la 3e traite des relations internationales des États européens (guerres et rapports diplomatiques); la 4e mentionne l'histoire des États européens pendant le règne de Napoléon; dans la 5e, sont classés, par ordre alphabétique, les mémoires les plus importants, les correspondances et les bibliographies auxquels se rapportent les nombreuses notes qui se trouvent dans les parties précédentes; la 6e partie comprend un nombre restreint d'ouvrages contenant des critiques sur quelques ouvrages. Une table alphabétique termine ce volume et y facilite les recherches.

Digitized by Google

Nationalisme. — Ce n'est pas de politique, mais uniquement d'histoire que nous entendons parler ici à l'occasion du nouveau livre de M. Maurice Barrès, *Scènes et doctrines du Nationalisme* (Paris, Félix Juven, 1902, in-18 de 518 p.) A côté de « doctrines » que nous ne pouvons juger à cette place, l'ouvrage de M. Barrès renferme des « scènes » décrites avec infiniment de talent et qui, appartenant au passé, méritent de fixer quelques instants notre attention. L'auteur ne prétend pas être impartial. Il convient lui-même qu'on trouvera dans ces pages fiévreuses « l'âme d'un partisan et l'atmosphère d'une bataille. » N'importe ! qu'on partage ou non ses opinions, on lira sans ennui ses notes, chaudes encore de la lutte, et, par là même, si propres à donner une idée exacte de l'état général des esprits en France, à la fin du XIXe siècle. Parmi tant de pages pleines de vie et de pittoresque, signalons les croquis d'un relief saisissant : *A Rennes* (août-septembre 1899); le chapitre intitulé : *La part de Déroulède* (relation de l'incident de la caserne de Reuilly, 23 février 1899); cet autre, *Quelques bonnes figures*, où sont dessinés, d'un crayon rapide, les portraits de Morès, de Marchand, de Galliéni. Combien poignants aussi, les souvenirs de la guerre de 1870, recueillis sur les champs de bataille de Frœschwiller ! A la fin de son livre, M. Barrès se plaît à évoquer les glorieux exploits du temps jadis, à propos de la grande course d'automobiles de Paris-Berlin qui eut lieu en juin 1901. Il nous raconte comment son grand-père paternel Jean-Baptiste-Auguste Barrès, âgé de 21 ans, accomplit en 1806, en qualité de soldat de la garde impériale, le trajet de Paris-Berlin, étape par étape, en trente-sept jours « sans une panne ». Les cahiers inédits d'où il tire son récit et qu'il conserve précieusement parmi ses papiers de famille portent le titre suivant : « Itinéraire d'un soldat devenu officier supérieur, ou Tableau des journées de marche et de séjour dans les villes de garnison et de passage, dans les camps et les cantonnements, tant en France qu'en Allemagne, en Pologne, Prusse, Italie, Espagne et Portugal, depuis mon entrée au service, le 27 juin 1804... » Ce journal manuscrit du chasseur-vélite Barrès nous révèle, comme l'écrit son petit-fils, une âme d'une qualité, d'une santé admirables. — Em. C.

Pierre le Grand en France. — Sous le titre *Le Czar à Dunkerque, MDCCXVII*, M. le baron Joseph du Teil vient de publier le résultat de recherches très fructueuses poursuivies aux archives des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine (Dunkerque, imp. Chiroutre-Gauvry, 1902, in-8 de 92 p.; extrait du *Bulletin de l'Union Faulconnier*, avec portrait). Sur les motifs et les préparatifs du voyage de Pierre le Grand en France, sur son séjour à Dunkerque, sur sa route de Dunkerque à Paris, on trouvera dans la brochure de M. du Teil des renseignements très curieux, pour la plupart nouveaux, entre autres pour ce qui concerne le passage du tsar à Calais. Le travail se termine par l'état des régiments qui rendirent les honneurs à Pierre le Grand de Dunkerque à Paris. — H. C.

Prix décernés par l'Institut. — Dans notre précédente chronique, nous avons annoncé déjà quelques résultats des concours académiques de 1902 ; on en trouvera ici le complément. — A l'Académie française, le prix Berger, réservé

Digitized by Google

aux ouvrages consacrés à l'histoire de Paris, a été réparti de la manière suivante : 6.000 fr. à M. Ducoudray pour son histoire du *Parlement de Paris*; 4.000 fr. à notre collègue M. Gosselin-Lenôtre pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire de Paris pendant la Révolution; 2.000 fr. à M. Franklin pour la série de ses publications sur la vie à Paris sous l'ancien régime; 2.000 fr. à M. Chevalier pour son livre sur l'*Hôtel-Dieu*; 1.000 à M. Gautreau pour sa monographie du *Fort d'Issy*. Le 27 mai, la même Académie a attribué 1.000 fr. du prix Fabien à M. Martin-Saint-Léon pour son *Histoire des corporations de métiers et du compagnonnage*. Le prix Charles Blanc (2.400 fr.) a été partagé entre M. Lapauze (*les Dessins d'Ingres*), Victor Champier et Sandoz (*le Palais-Royal*) et Dimier (*le Primatice*). Sur les arrérages de la fondation Montyon, un prix de 1.000 fr. a été décerné à notre collègue M. Casimir Stryienski pour son ouvrage *la Mère des trois derniers Bourbons*.

L'Académie des Beaux-Arts a décerné le 3 mai le prix Bordin (3.000 fr.) à M. Paul Vitry pour son étude sur *Michel Colombe et la Sculpture de son temps*.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, outre les prix déjà mentionnés ci-dessus (p. 317), a décerné durant le mois de mai les suivants : le prix Fould a été partagé entre M. Georges Durand, archiviste de la Somme, pour sa *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, et MM. Raymond Koechlin et Marquet de Vasselot, pour *la Sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle*. MM. Léon Dorez et Germain Lefèvre-Pontalis ont eu le prix Bordin pour leur édition de la chronique d'*Antonio Morosini* (4 vol. in-8.)

Le 13 juin, la même Académie a encore décerné les récompenses suivantes : Antiquités nationales : 1re médaille, M. Pallu de Lessert (*Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*); 2e médaille, M. le chanoine Porée (*Histoire de l'abbaye du Bec*); 3e médaille, M. Calmette (*Diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve*); 4e médaille (décernée exceptionnellement), M. Charles de Lasteyrie (*Abbaye de Saint-Martial de Limoges*). Ont en outre obtenu des mentions dans l'ordre suivant : 1e M. l'abbé Chomton (*Histoire de l'Église Saint-Bénigne de Dijon*); 2e MM. Gauthier et de Sainte-Agathe (*Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon*); 3e M. l'abbé Dubarat (*Missel de Bayonne de 1543*); 4e M. Cazalis de Fondouce (*l'Hérault aux temps préhistoriques, la Cachette du fondateur de Launac*); 5e M. Roger Rodière (*les Corps saints de Montreuil*); 6e M. le chanoine d'Auvergne (*Histoire de Morestel*).

Le prix Lafons-Mélicocq a été réparti entre M. Levillain (1.200 fr.) pour ses *Études critiques des Chartes carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, et notre collègue M. Depoin (600 fr.) pour son *Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Pontoise*. — Le prix de la fondation Prost (histoire de la région messine) a été attribué à M. l'abbé Eugène Martin (1.200 fr.) pour son *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, et le prix Lagrange (1.000 fr.) à M. G. Raynaud pour son édition des œuvres d'Eustache Deschamps, édition commencée par feu le marquis de Queux-Saint-Hilaire.

Enfin, à l'Académie des Sciences morales et politiques, notre collègue M. Jules Chavanon s'est vu attribuer une partie du prix du Budget pour un

Digitized by Google

mémoire manuscrit sur la question mise au concours (*Histoire d'un département de 1800 à 1810*).

Prix (Sujets des), proposés par l'*Académie des Sciences morales et politiques*. — *Prix Rossi* (4.000 fr.) : Étude comparative du budget de la France (budgets de l'État) au XIXe siècle. — *Prix Rossi* (4.000 fr.) : La houille et le fer au point de vue économique depuis le début du XIXe siècle. — *Prix du Budget* (2.000 fr.) : Influence de la France sur le développement social et économique de la Russie. — *Prix Saintour* (3.000 fr.) : Histoire de la liberté d'écrire en France au XVIIIe et au XIXe siècle.

Les mémoires répondant aux questions précédentes devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1903.

Prix Rossi (4.000 fr.) : Histoire économique de la laine. — Les mémoires répondant à cette dernière question devront être déposés au plus tard le 31 décembre 1904.

(L'auteur d'un mémoire manuscrit ne devra pas se faire connaître sous peine d'être exclu du concours.)

Protestantisme français (Exposition rétrospective de la Société de l'histoire du). — En avril 1852, Charles Read fondait la *Société de l'histoire du Protestantisme français*, lui assignant comme but la recherche et la conservation de tous les documents inédits ou imprimés intéressant les églises protestantes de France. Il associait successivement à cette œuvre le grand historien Guizot, MM. Charles Weiss, Eugène Haag, Charles Waddington, Jules Delaborde, Edouard Sayous, Maurice Block, Coquerel, Verny, Bersier. Fidèle à son programme, cette société publie chaque année un *Bulletin historique* et réunit dans sa bibliothèque de la rue des Saints-Pères une remarquable collection de volumes, gravures, manuscrits et autographes relatifs au protestantisme. Pour fêter son cinquantième anniversaire, cette société, présidée par le baron Fernand de Schickler, a organisé une exposition rétrospective. A côté des portraits et des autographes des réformateurs (Luther, Calvin, Mélancthon, Théodore de Bèze) et des personnages les plus célèbres dans l'histoire du Protestantisme (Clément Marot, amiral Coligny, Guillaume d'Orange, Jeanne d'Albret, Ambroise Paré, Duplessis-Mornay, Denis Papin, Claude Brousson, Paul Rabaut, Rabaut de Saint-Étienne, Guizot) se trouvaient groupées les œuvres des principaux artistes huguenots, les médailles de Varin, de Guillaume et Abraham Dupré, un bas-relief de Jean Goujon, une tête de Christ de Ligier-Richier, une superbe collection de faïences de Bernard de Palissy, d'émaux de Léonard Limousin, de miniatures de Petitot, des deniers de Delaulne et de Salomon de Brosse, des plans de Du Cerceau, etc. Les bibliophiles ont pu admirer la série à peu près complète des premières éditions des traductions françaises de la Bible et du Nouveau Testament provenant des bibliothèques de MM. Alfred-André Strochlin, Dufour et de la Société biblique de Paris; puis une chaire du désert, une table de communion qui servaient autrefois à la célébration du culte, des médailles frappées pour célébrer le massacre de la Saint-Barthélemy et la Révocation de l'Édit de Nantes, des gra-

Digitized by Google

vures et des mémoires relatifs à l'affaire Calas. Cette exposition offrait ainsi le tableau de la lutte soutenue par les huguenots pour obtenir la liberté de conscience. L'examen impartial de l'histoire démontre que la persécution, quelle qu'elle soit, a toujours engendré des héros et des martyrs et assuré tôt ou tard le triomphe de ceux qu'elle voulait anéantir. — A. L.

Révolution française. — Le tome VI du *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution française*, que publie M. A. Tuetey, vient de paraître (Paris, imprimerie nouvelle, in-4 de LXXXVII-730 p.); il est consacré à l'Assemblée législative et précédé d'une importante Introduction sur les prisons de Paris pendant la Révolution.

Saints (Les). — La collection des « Saints » que publie la librairie Lecoffre, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes. Dans le premier, *Saint-Boniface* (in-16 de IV-195 p.), M. Godefroid Kurth présente le résumé de travaux considérables sur l'apôtre de la Germanie. Rien de plus intéressant que l'œuvre d'évangélisation du fondateur de Fulda. « Je n'ai pas l'ambition, dit l'auteur, d'apprendre au public des choses inconnues, mais j'ai voulu qu'il trouvât ici, sous une forme accessible à tous, ce qu'il est possible de connaître aujourd'hui; et je puis dire que, pour cela, je ne me suis épargné aucun labeur. » Il suffit, en effet, de consulter la bibliographie critique en appendice pour juger du travail accompli par M. Kurth.

Dans le second volume, *Saint-Hilaire* (in-16 de 184 p.) le R. P. Largent, de l'Oratoire, offre un résumé des travaux apostoliques du grand évêque de Poitiers. Nous notons en passant une appréciation très exacte du mérite littéraire de saint Hilaire, auquel saint Jérôme reprochait de se hausser parfois sur le cothurne gaulois. « Un souffle poétique passe quelquefois sur l'œuvre d'Hilaire, et parmi les inévitables aridités de la controverse, sa riche imagination ouvre au lecteur des perspectives qui le reposent et qui le charment. » — L. C.

Saint-Suaire de Turin. — On sait les discussions passionnées qu'a soulevées le récent ouvrage où M. Paul Vignon a entrepris d'établir scientifiquement que le fameux suaire de Turin ne peut être que le linceul authentique qui servit à l'ensevelissement du Christ. Toute la presse en a parlé et, en grande majorité, semble avoir accueilli avec faveur la démonstration de M. Vignon. M. le chanoine Ulysse Chevalier, dont on connaît les travaux considérables sur la question et dont les conclusions, tirées d'arguments purement historiques, sont diamétralement opposées à celles de M. Vignon, ne s'est point déclaré convaincu et dans une dernière brochure, uniquement de vulgarisation, laisse entendre qu'au point de vue scientifique les arguments de son contradicteur pourront être démolis. D'autre part, notre collègue, M. le baron du Teil, dans une récente communication à la Société des Antiquaires de France, a fait connaître des documents tout à fait nouveaux et ébauché une démonstration historique qui permettrait, sinon de prouver la fausseté de la théorie de M. l'abbé Chevalier, du moins de rattacher le suaire de Lirey-Chambéry-Turin à celui de Constantinople. On voit que cette très curieuse question,

Digitized by Google

loin d'être épuisée, est destinée à faire encore du bruit dans le monde. Signalons enfin à ce sujet un récent article de M. l'abbé Tauzin paru dans le n° de juin de la revue *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, un autre du P. Bouvier, *le Suaire de Turin et l'Évangile*, publié dans la *Quinzaine* du 1er juillet, et une importante brochure de M. de Mély, adversaire résolu de l'authenticité, qui vient de paraître à la librairie Poussielgue. — H. C.

Sources de l'histoire de France. — Tandis que les Allemands possédaient d'admirables recueils d'études critiques des sources pour écrire leur histoire, — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, Ottokar Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen im späteren Mittelalter*, — les Français étaient demeurés fort en retard dans leur historiographie nationale. La lacune va être comblée, on peut dire qu'elle l'est dès à présent. Un ouvrage important sur les *Sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789* est publié par la librairie Picard. La partie qui s'étend depuis les origines jusqu'aux guerres d'Italie (1494) est confiée à M. Aug. Molinier, professeur à l'École des Chartes. Le premier volume (Mérovingiens et Carolingiens) ainsi que la première partie du second volume (les Capétiens jusqu'en 1180) en ont déjà paru. Le fascicule consacré à la fin des Capétiens (1180-1328) est sous presse. La suite de l'ouvrage est confiée à MM. H. Hauser, A. Lefranc, P. Caron et Maurice Tourneux. Ce dernier traitera le XVIIIe siècle avec son érudition et son sens critique très sûr. — Fr. F.-B.

Talleyrand à Autun. — Dans le n° du 10 juillet du *Correspondant*, notre collaborateur M. Bernard de Lacombe commence la publication d'un très intéressant travail sur l'épiscopat de Talleyrand à Autun, entièrement écrit à l'aide de documents inédits, et dont, dans une de ses dernières séances, la Société des Études historiques avait entendu la lecture.

Vogué (Réception du marquis de). — La séance publique du 12 juin 1902, à l'Académie française, a été consacrée tout entière à l'histoire. M. le marquis de Vogué a fait un éloge autorisé de son illustre prédécesseur, le duc de Broglie, racontant sa vie publique et privée, l'éducation que lui donna sa mère, une protestante, fille de Mme de Staël, trempant fortement l'âme catholique de son fils le duc Albert de Broglie. Le récipiendaire a magistralement apprécié le grand historien que fut l'auteur de l'*Histoire de l'Église et de l'Empire romain au IVe siècle*, du *Secret du roi* et des plus belles études qui aient été écrites sur Frédéric II et Marie-Thérèse. M. de Hérédia, répondant au marquis de Vogué, a prononcé un discours ciselé comme un de ses sonnets : M. de Hérédia n'est pas seulement un grand poète, mais un érudit très informé. Le nouvel académicien, historien et épigraphiste, auteur d'études sur *les Églises de la Terre sainte*, *le Temple de Jérusalem*, *la Syrie centrale*, *les Inscriptions sémitiques*, savant éditeur des *Lettres du duc de Bourgogne et du duc de Beauvillier*, historien de *Villars d'après sa correspondance*, a dû être charmé d'entendre analyser son œuvre avec autant d'éclat que de pénétration. — Fr. F.-B.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Mémoires et Documents. — *Challan de Belval*, Carnet de campagne d'un aide-major (15 juillet 1870-1er mars 1871), Paris, Plon, in-16 de 338 p. — *Aimée de Coigny*, Mémoires, p. p. Étienne Lamy, Paris, Calmann-Lévy, in-8 de 301 p. — *C. Couderc* et *Ch. de la Roncière*, Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale. Anciens petits fonds français, II. Paris, Leroux, in-8 de xviii-673 p. — *Dast de Boisville* et *Ducaunnès-Duval*, Inventaire sommaire des registres de la Jurade de Bordeaux (1520-1783), t. II, Bordeaux, imp. Pech, in-4 de viii-781 p. — *Mme des Ursins* et la succession d'Espagne. Fragments de correspondance, t. I, Nantes, imp. Grimaud, in-4 de xxxvii-109 p. — *Dubuisson-Aubenay*, Itinéraire de Bretagne en 1636 (t. X des *Archives de Bretagne*), Nantes, Soc. des bibliophiles bretons, in-4 de 321 p. — *Baronne Durand de Fontmagne*, Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le second Empire, Paris, Plon, in-16 de iii-320 p. — *P. R. Girault*, Les campagnes d'un musicien d'état-major pendant la République et l'Empire (1791-1810), Paris, Ollendorff, in-8 de xxiii-270 p. — *Mis de Granges de Surgères*, Notes d'état-civil et historiques extraites des registres des paroisses de l'arrondissement de Nantes, Vannes, imp. Lafolye, in-8 de 286 p. — *P. Le Bas*, La jeunesse de Napoléon III. Correspondance inédite de son précepteur Philippe Le Bas, de l'Institut, Paris, Juven, in-8 de 386 p. — Mémoires de *Manseau*, intendant de la maison royale de Saint-Cyr, p. p. A. Taphanel, Versailles, Bernard, in-8 de 306 p. — *G. Mellier*, Livre de raison d'un bourgeois d'Abbeville, p. p. A. Tillette de Clermont-Tonnerre, Abbeville, imp. Paillart, in-8 de 78 p. — Procès-verbaux des séances du conseil général du département de Rhône-et-Loire (1790-93), p. p. G. Guigue, Trévoux, imp. Jeannin, 2 vol. in-8 de xxxi-513 et 561 p. — *Vte de Reiset*, Souvenirs (1814-1836), t. III, Paris, Calmann-Lévy, in-8 de 655 p. — *E. Renan*, Lettres du séminaire (1838-1846), Paris, Calmann-Lévy, in-8 de 356 p. — *H. Taine*, Correspondance de jeunesse (1847-1853), Paris, Hachette, in-16 de 449 p. — *Urbain V*, Lettres secrètes et curiales se rapportant à la France (1362-1370), p. p. P. Le Cacheux, Paris, Fontemoing, in-4 de 160 p. — *A. Vidier*, Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle du xiiie au xve s., Paris, in-8 de 175 p.

Histoire générale et Histoire littéraire. — *N. M. Bernardin*, La comédie italienne en France et les théâtres de la Foire et du boulevard (1570-1791), Paris, Revue bleue, in-18 de 241 p. — *L. Bertrand*, Bibliothèque sulpicienne ou histoire littéraire de la compagnie de Saint-Sulpice, Paris, Picard, 3 vol. in-8 de xxiii-560, 616 et 488 p. — *F. Bresch*, Strasbourg et la querelle sacramentaire ou rapports de Bucer à ce propos avec Luther, Zwingle et Calvin, Montauban, imp. Granié, in-8 de 100 p. — *J. Brunhes*, Étude de géographie humaine. L'irrigation, ses conditions géographiques, ses modes et son organisation dans la péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord, Paris, Naud, in-8 de xvii-519 p. — *E. Desbrière*, Projets et tentatives de débarquement aux Iles-

Digitized by Google

Britanniques, t. IV, Paris, Chapelot, in-8 de 834 p. — *R. Dollot*, Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la barrière (1609-1830), Paris, Alcan, in-8 de xxv-570 p. — *V. du Bled*, La société française du xvie au xxe siècle, 3e série, Paris, Perrin, in-16 de xxii-328 p. — *G. Ducoudray*, Les origines du Parlement de Paris et la justice aux xiiie et xive siècles, Paris, Hachette, in-8 de xvii-1059 p. — *M. Dumoulin*, Le gouvernement de Théodoric et la domination des Ostrogoths en Italie, d'après les œuvres d'Ennodius, Paris, in-8 de 54 p. — *J. du Teil*, Rome, Naples et le Directoire. Armistices et traités (1796-1797), Paris, Plon, in-8 de viii-574 p. — *C. Enlart*, Manuel d'archéologie française, 1re partie : Architecture. I. Architecture religieuse, Paris, Picard, in-8 de xx-816 p. — *G. Fabry*, Campagne de Russie (1812), t. III, Paris, Gougy, in-8 de xxvii-219 p. — *G. Fabry*, Journal des opérations des 3e et 5e corps en 1813, Paris, Chapelot, in-8 de 207 p. — *E. Guillon*, Les guerres d'Espagne sous Napoléon, Paris, Plon, in-16 de xi-368 p. — *H. Hagenmeyer*, Chronologie de la 1re croisade (1091-1100), Paris, Leroux, in-8 de 344 p. — *A. Hyrvoix*, François Ier et la première guerre de religion en Suisse (1529-1531), Paris, in-8 de 75 p. — *A. Kleinclausz*, Quomodo primi duces capetianæ stirpis Burgundiæ res gesserint (1032-1162), Dijon, imp. Barbier-Marillier, in-8 de viii-122 p. — *C.-V. Langlois*, Questions d'histoire et d'enseignement, Paris, Hachette, in-16 de ii-317 p. — *A. Lefort*, La maison souveraine de Luxembourg, Reims, Michaud, in-8 de xvi-268 p. — *A. Martineau*, La France dans la Méditerranée. Le commerce français dans le Levant, Paris, Guillaumin, in-8 de 563 p. — *P. de Rousiers*, Hambourg et l'Allemagne contemporaine, Paris, Colin, in-16 de xx-324 p. — *G. Schlumberger*, Expéditions des « Almugavares » ou routiers catalans de 1302 à 1311, Paris, Plon, in-8 de iii-402 p. — *Charlemagne Tower*, Le marquis de la Fayette et la Révolution d'Amérique, trad. par Mme Gaston Paris, t. I, Paris, Plon, in-8 de v-475 p. — *J. Vernier*, Le duché de Bourgogne et les Compagnies dans la seconde moitié du xive s., Dijon, imp. Darantière, in-8 de 106 p.

Histoire locale. — *J.-M. Alliot*, Visites archidiaconales de Josias, Paris, Picard, gr. in-8 de xxxix-451 p. — *Bertrand de Broussillon*, La maison de Laval (1020-1605), t. IV, Paris, Picard, in-8 de 417 p. — *Vte de Bonald*, Documents généalogiques sur des familles de Rouergue, Rodez, Carrère, in-8 de 394 p. — *E. Bourloton*, Les anciennes seigneuries du Bas-Poitou. La seigneurie de Vouvant, Vannes, imp. Lafolye, in-8 de 63 p. — *L. Bouthors*, Histoire de Saint-Riquier, Abbeville, Paillart, in-8 de xv-445 p. — *P. de Chabot*, Preuves de noblesse des demoiselles du Poitou reçues à Saint-Cyr de 1680 à 1793, t. I, Vannes, Lafolye, in-8 de 342 p. — *J. de la Cité*, L'Arsenal et la Bastille, Paris, Firmin-Didot, in-8 de xii-226 p. — *R. Delègue*, L'Université de Paris (1224-1244), Paris, Chevalier-Maresq, in-8 de 54 p. — *L. Demaison*, La cathédrale de Reims, son histoire, les dates de sa construction, Caen, Delesques, in-8 de 58 p. — *A. de Dion*, L'église de Montfort-l'Amaury et ses vitraux, Tours, imp. Deslis, in-8 de 87 p. — *A. Dry*, Reims en 1814 pendant l'invasion, Paris, Plon, in-8 de viii-417 p. — *V. Dubarat*, Mélanges de bibliographie et d'histoire locale, t. V, Pau, imp. Lescher-Montoué, in-8 de 401 p. — *G. Dumay*, Géographie historique du département de la Côte-d'Or, Dijon, imp. Darantière, in-8 de 79 p. — *G. Espinas*, Les finances de la commune de Douai,

Digitized by Google

des origines au xve siècle, Paris, Picard, in-8 de xxxv-547 p. — *J. Grente* et *O. Havard*, Villedieu-les-Poêles. Sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers, Paris, Champion, in-8 de 768 p. — *J. de Kersauson*, Monographie de la paroisse d'Assérac, Vannes, Lafolye, in-8 de 68 p. — *G. Mignen*, Les religieuses fontevristes de Notre-Dame de Saint-Sauveur à Montaigu (Bas-Poitou), La Roche-sur-Yon, imp. Servant-Mahaud, in-8 de 214-xii p. — *J.-J. Moret*, Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises, t. I, Moulins, imp. bourbonnaise, in-8 de xxii-708 p. — *M. de Pange*, Le pays de Jeanne d'Arc : le fief et l'arrière-fief, Paris, in-8 de 44 p. — *Ch. Pfister*, Histoire de Nancy, t. I, Nancy, Berger-Levrault, gr. in-8 de xxiv-751 p. — *A. Rebillon*, Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes, Paris, Picard, in-8 de 247 p. — *G. Tubeuf* et *A. Maire*, Iconographie de l'église de Vigny (Seine-et-Oise), Paris, Fanchon, in-4 de 100 p. — *P. Ubald d'Alençon*, L'obituaire et le nécrologe des cordeliers d'Angers (1216-1790), Angers, Grassin, in-16 de 118 p.

Biographie. — *R. Bittard des Portes*, Charette et la guerre de Vendée (1793-96), Paris, Émile-Paul, in-8 de ix-616 p. — *L. Bertrand*, La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680), Bordeaux, Féret, 2 vol. in-8 de xi-440 et 476 p. — *E. Blocaille*, Étude sur François Hotman. Le Franco-Gallia, Dijon, imp. Jobard, in-8 de 272 p. — *A. Bonnefons*, Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie (1763-1827), Paris, Perrin, in-8 de xxiii-515 p. — *P. Cottin*, Le roman d'amour de Sophie de Monnier et Mirabeau (1776-1781), Paris, Plon, in-8 de 48 p. — *G. Dubois*, Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens (1646-1674), Alençon, imp. Guy, in-8 de xxxvii-589 p. — *L.-V. Dumaine*, Mgr Louis d'Aquin, évêque de Séez (1667-1710), Paris, Amat, in-8 de x-698 p. — *H. de la Fontenelle*, Autour du drapeau blanc. Biographies inédites de chefs vendéens et chouans, Vannes, Lafolye, in-8 de 169 p. — *Abbé Mailfait*, Un magistrat de l'ancien régime. Omer Talon : sa vie et ses mœurs (1595-1652), Paris, Soc. fr. d'impr. et de librairie, in-8 de xxx-374 p. — *F. Masson*, L'impératrice Marie-Louise (1809-1815), Paris, Ollendorff, in-8 de xi-632 p. — *G. Maugras*, Le duc et la duchesse de Choiseul : leur vie intime, leurs amis et leur temps, Paris, Plon, in-8 de viii-477 p. — *Abbé Pradier*, Saint Dominique, fondateur des Prêcheurs, Tours, Mame, in-12 de 144 p. — *X. Sackebant*, Fénelon et le séminaire de Cambrai, Cambrai, imp. Deligne, in-8 de 136 p. — *J. J. Salverda de Grave*, Le troubadour Bertran d'Alamanon, Toulouse, Privat, pet. in-8 de xii-219 p. — *M. Telles da Gama*, Le contre-amiral D. Vasco de Gama, Paris, Roger et Chernoviz, in-4 de xxvi-341 p.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : A. Picard et Fils.

Digitized by Google

Les Amazones de Charette [1]

I

MADAME DE LA ROCHEFOUCAULD AU CAMP DE LÉGÉ. LA FIN D'UNE HÉROÏNE

Un jour de mai 1793, au quartier général de Légé, dans le logis des Le Bouvier, qu'habitait Charette, arrivait une femme belle et élégante, coiffée d'un feutre gris à cocarde blanche, portant sur son habit d'amazone des pistolets de guerre et un couteau de chasse, Avec sa taille élancée, son profil sévère et régulier de camée, ses traits un peu accusés, ses grands yeux noirs, la comtesse de La Rochefoucauld offrait un charme étrange. « Tout dans sa personne, a dit un de ses biographes, bien qu'elle fût d'origine créole étant née aux Antilles, annonçait une énergie masculine, une indomptable résolution. » Marie-Adélaïde de La Touche Limousinière était la femme du comte Pierre-Marie de La Rochefoucauld, ancien capitaine des vaisseaux royaux, émigré dès 1791 ; âgée de trente-trois ans, elle paraissait plus jeune encore.

Son château de Puy-Rousseau était tout proche du manoir de Fonteclose qu'habitait le sauvage et peu fortuné chevalier Charette, mais leurs relations étaient demeurées espacées et exemptes de cordialité. Il avait donc fallu des événements de guerre et des aspirations communes pour réunir deux voisins qui jusqu'alors sympathisaient si peu.

Mme de La Rochefoucauld avait d'abord pris la tête du mouvement royaliste dans la petite paroisse de la Garnache; à la tête de

1. L'excellent livre de M. B. des Portes, m'a fourni le prétexte et le thème principal de cette chronique. L'intérêt toujours très vif du sujet, le souvenir des lieux jadis parcourus lorsque j'écrivais l'histoire du terrible proconsul Carrier, d'autres sources consultées et apportant des détails nouveaux m'ont entraîné à être moins bref que je n'aurais voulu.

Digitized by Google

ses métayers et de ses gardes, elle y avait proclamé Louis XVII. Pour enrayer les scènes de violence et de pillage, elle s'était faite présidente d'un comité d'apaisement, puis, à l'approche d'une colonne républicaine, elle avait dû fuir et chercher un refuge dans l'armée de Joly aux environs de Challans. Une fois en déroute les troupes du vieux chirurgien, Mme de La Rochefoucauld dut fuir encore, et, sous la seule sauvegarde d'un jeune fermier, Joseph Thoumazeau, elle gagnait Légé. Là, son assurance reprise, la châtelaine de Puy-Rousseau vint demander asile au voisin jadis dédaigné de Fonteclose.

Charette n'eut garde de lui rappeler les hauteurs d'antan. Il accueillit la belle visiteuse avec sa fougue habituelle, et celle-ci, reconnaissante de la cordiale hospitalité, vouait au général un attachement qui ne fut bientôt plus un mystère pour personne.

La présence de Mme de La Rochefoucauld attirait bientôt la visite d'une Angevine aimable, restée fort belle à quarante ans, Mme de Bulkeley [1], qui accompagnait son mari, ancien officier du régiment de Walsh, commandant du rassemblement de La Roche-sur-Yon. A ces deux dames, dont la présence chassait d'autres femmes dont Charette avait la faiblesse de s'entourer, venait bientôt se joindre la propre sœur du général. Marie-Anne Charette, pas mal plus jeune que son frère, était une belle jeune fille pleine d'énergie, qui s'était employée à Machecoul pour faire échapper des patriotes à la persécution des proscripteurs royalistes. Elle y avait couru des dangers quand les troupes de Beysser envahirent la ville, puis avait vécu retirée dans une métairie aux environs de Fonteclose. En vain elle avait essayé d'attirer auprès d'elle Mme Charette réfugiée à Nantes. Celle-ci tenait rigueur à son mari de son inconduite et elle ne le rejoignit jamais [2]. D'autres jeunes femmes, même des jeunes filles, les unes avec leurs maris ou leurs

1. Née Céleste de Cartrie, avait épousé en premières noces un gentilhomme angevin, M. Chappot de la Brossardière. Elle était blonde, avec de beaux yeux bleus et une fraîche carnation.

2. Marie-Angélique Josnet de la Doussetière avait épousé en premières noces M. Charette de Boisfoucauld ou du Moulin qui mourut en 1786. De ce premier mariage était née une fille qui épousa, en 1797, M. de Sapinaud de la Rayrie, le général vendéen de l'armée du Centre. Voir sur lui une notice, précédant les *Mémoires* de Mme de Sapinaud [Baudoin, 1823]. François Athanase épousa Mme Charette de Boisfoucauld un peu plus âgée que lui en 1790. Un enfant né de ce mariage mourut en bas âge.

Digitized by Google

frères, d'autres toutes seules ou avec des protecteurs de rencontre « sous la sauvegarde de l'honneur vendéen » s'assemblèrent au quartier général. Sur la petite maison de la place de l'église, des réunions joyeuses s'organisèrent; on dansait au son de la musette, on chantait accompagné d'un clavecin épargné par la guerre civile. Les *Mémoires inédits* de Lucas Championnière [1] donnent force détails sur les dames ou demoiselles du pays « accompagnées des jeux et des ris ».

La plus belle de toutes ces dames était sans contredit Mme de La Rochefoucauld. On a souvent dit qu'elle commandait une partie de l'armée et que son courage la portait toujours au premier rang. Rien n'est plus faux : « Semblable à Vénus plutôt qu'à Minerve, dit Championnière, on croyait alors que le dieu Mars de nos armées se délassait près d'elle des travaux pénibles de la Guerre. » Ceci est donc pour nous faire croire que Mme de Sapinaud s'est trompée en disant dans ses *Mémoires* que Mme de La Rochefoucauld « commandait un peloton de cavalerie et combattit avec un courage égal à celui des plus grands capitaines [2] ».

On ne faisait pas que danser et rire, sous l'égide de Mme de La Rochefoucauld, et la petite cour de Légé allait entendre sonner le boute-selle : les Mayençais étaient en marche et le repos donné par Charette à ses troupes allait prendre fin.

*
* *

...Après la si pénible retraite de Luçon (12 août), nouvel entr'acte de guerre au camp de Légé. Peu à peu ceux qu'a dispersés la petite campagne se trouvent réunis de nouveau.

Un jour arrive un émissaire de Joly qui demande à Charette de s'unir à lui contre l'armée républicaine des Sables. Il part avec

1. Lucas Championnière, un des divisionnaires de Charette et témoin oculaire très informé, a laissé des mémoires qui n'ont jamais été publiés. Pitre Chevalier s'en était utilement servi pour sa *Bretagne et Vendée*. M. Bittard des Portes a eu communication de ces mémoires auxquels il a fait de profitables emprunts.

2. Dans sa biographie de Mme de La Rochefoucauld, *Echo du Bocage Vendéen*, année 1891, Dugast-Matifeux sacrifie aussi à cette tradition et dit de notre héroïne : « Tantôt on la voyait faire à cheval le coup de feu comme un soldat, tantôt organiser, quand le danger était passé, ces fêtes étranges qui ont donné à son ami une réputation de galanterie sauvage. »

Digitized by Google

une petite colonne pour attaquer la Roche-sur-Yon, mais là encore il y a recul. Parmi les cavaliers en retraite se mêlent un certain nombre de soldats de Joly et parmi eux l'intrépide Mme de Bulkeley [1] qui commandait un peloton de Vendéens et « faisait le coup de pistolet contre les dragons républicains avec tant de succès qu'elle contribua à précipiter leur poursuite ».

On peut penser si Charette se montra joyeux de retrouver la belle héroïne. En son honneur violons et musettes chantèrent leurs ritournelles; brunes et blondes dansèrent avec les officiers de Charette, tandis que les filles de Légé et les gars bretons faisaient claquer leurs sabots...

La guerre a recommencé. Cinq jours de suite les Vendéens sont vainqueurs à Coron, à Torfou, à Montaigu, à Saint-Fulgent (8 septembre 93).

Après la sanglante journée de Torfou où finalement les Mayençais de Kléber avaient dû battre en retraite, Mme de Bulkeley quittait le quartier général de Charette pour rejoindre la grande armée. Son mari trouvait-il que Charette était trop galant? On l'a dit [2]. L'officier et sa femme suivirent « l'armée catholique et royale » dans la marche historique qui commença par la victoire de Laval pour continuer par l'échec de Cholet et se terminer en décembre à Savenay par la défaite et le masssacre des Vendéens...

Mme de La Rochefoucauld aussi ne tardait pas à être éloignée du quartier général de Légé. Les succès de l'armée de Haxo la séparèrent violemment de l'armée royaliste et l'obligèrent à errer de métairie en métairie, de bocqueteau en taillis. Elle échappa longtemps aux poursuites, accompagnée de son fidèle Thoumazeau. Dans la nuit du 14 au 15 janvier 1794, une patrouille la rencontra dans une maison isolée et l'arrêta malgré la défense valeureuse de quelques gars vendéens [3]. Elle fut conduite aux Sables et immédia-

1. Les Bulkeley quittaient le terrible chef qui, le soir de la sanglante bataille de Légé, agenouillé près des corps de deux de ses fils, l'un mourant, l'autre tué dans les rangs royalistes, donnait l'ordre de fusiller son troisième enfant passé aux républicains. Voir, sur ce dramatique épisode, des pages curieuses de M. Paul Ginisty dans un ouvrage intitulé la *Marquise de Sade*.

2. *Revue du Bas-Poitou*, année 1891, article de M. Chappot de la Chanonie.

3. Non pas dans un combat, les armes à la main, comme l'a conté Crétineau-Joly, mais sous un lit où elle avait été réduite à se cacher avec Thoumazeau. Dugast- Matifeux insiste sur cette promiscuité avec le paysan dévoué jusqu'à la mort.

Digitized by Google

tement traînée devant la commission militaire. On possède l'interrogatoire que dut subir l'ancienne amie de Charette. Mme de La Rochefoucauld se montra devant ses juges telle qu'elle avait toujours été : fière et courageuse. Un habitant des Sables, M. Marcel Petiteau, a eu beau essayer de ternir sa mémoire en l'accusant d'avoir faibli devant ses juges dont elle aurait imploré la clémence [1], nous nous en tiendrons à l'appréciation de Dugast-Matifeux, si peu suspect de partialité envers les royalistes. Après avoir donné *in extenso* le texte de l'interrogatoire d'après les archives du greffe, l'écrivain nantais n'hésite pas à proclamer la belle attitude de Mme de La Rochefoucauld. « Elle répondit ironiquement à ceux qui l'interrogeaient... et en présence du supplice jeta un regard de dédain sur la foule silencieuse [2]. »

II

MADAME DE MONTSORBIER ET LES AMAZONES AU CAMP DE BELLEVILLE

Presque au moment où l'ancienne amie de Charette tombait sous les balles républicaines, une autre femme, venue de la « Grande Armée », venait demander asile à Charette. Mme de Montsorbier appartenait à la famille de Voyneau, originaire de Bretagne ; son mari était émigré en Angleterre, comme le mari de Mme de La Rochefoucauld était émigré en Allemagne. Comme cette dernière avait été la reine du quartier général de Légé, Mme de Montsorbier fut la reine du camp nomade de Charette.

De Saint-Fulgent à la Chambaudière, on avait brûlé des cartouches, un gros de républicains, commandés par le colonel Joba, avait forcé les troupes de Joly et de Charette à se disperser encore une fois, et Charette [3], souffrant d'une blessure reçue à l'avant-bras, avait

1. Voir *Une amie de Charette*, par Mme Renée Montbrun, *Revue du Bas-Poitou*, 1897.

2. Mme de La Rochefoucauld fut fusillée sur les dunes. (*Etoile de la Vendée*, 24 janvier 1889).

3. Dans sa lettre du 19 pluviôse (28 janvier 1794) au Comité de Salut Public, Carrier rend compte de la blessure de Charette et regrette qu'il n'ait pas été pris... Il espère tout d'une certaine combinaison : « Outre ces grandes mesures, *j'en ai pris une secrète pour m'assurer de la personne de Charette. J'en ai confié le soin à un citoyen de*

Digitized by Google

demandé asile au Val de Morière. Il trouvait là quelques religieuses âgées qui avaient refusé de s'enfuir, et qu'on semblait avoir oubliées dans leur couvent, près de Saint-Étienne de Mer Morte.

Bientôt, la retraite du Val de Morière a été dénoncée au général Haxo, qui avait alors son quartier général à Machecoul. La troupe républicaine s'avance en hâte, mais des femmes et des enfants ont prévenu Charette.

On tient conseil. Dans quelle forêt va-t-on se réfugier? Le conseil d'une femme devait l'emporter, et, sur l'avis de Mme de Monsorbier, la tribu errante lève ses tentes, part en pleine nuit pour gagner la forêt de Gralas. Il était temps : l'avant-garde républicaine arrivait peu d'instants après le départ de Charette et des Royalistes. L'occasion manquée était de grande importance. Les soldats du bataillon des Vosges se vengèrent cruellement sur les religieuses et les quelques paysannes ou enfants qu'elles avaient recueillis : ils les massacrèrent à coups de baïonnette ou de sabre. Les religieuses moururent en pardonnant à leurs bourreaux, et « la contagion du courage était telle, à cette époque, qu'un enfant de sept ans, que sa mère serrait sur sa poitrine, s'en dégagea, pour demander au soldat qui le menaçait, de le tuer le premier afin de ne pas voir mourir sa mère [1] ».

Il serait aisé, grâce à un guide très sûr, de suivre Charette pendant l'hiver et le printemps de 1794, de Noirmoutier à Machecoul, d'étape en étape, de combat en escarmouche, de campement en bivouac, ici se réunissant à Sapinaud, pour lequel il professait profonde amitié, là rejoignant Stofflet, avec lequel il ne sympathisait pas,

Nantes, capable de tout oser... Qu'il me tarde d'apprendre la mort de ce grand brigand... Qu'il me sera doux de vous en transmettre la nouvelle... » *Archives de la Guerre, Armée de l'Ouest, janvier 1794.*

La vérité, telle qu'elle appert du procès de Carrier, est que Champenois, officier municipal, avait conduit chez le représentant un patriote de Saint-Colombin qui devait le renseigner sur la retraite de Charette. Carrier resta invisible pendant trois jours. Sans doute pour réparer le temps perdu, il avait donné ordre de se débarrasser de Charette à tout prix. — Voir *Carrier à Nantes*, Plon, 1897, 1re édition, p. 212.

1. *Mémoires anonymes* d'un administrateur militaire des Armées républicaines, cités par M. B. des Portes. Les récits vendéens sont remplis d'anecdotes concernant le courage des enfants pendant cette horrible guerre. Voir les différents travaux de M. A. Lallié, et notamment son étude d'ensemble *J. B. Carrier*, Perrin, 1902 ; les *Mémoires* de MMmes de la Rochejaquelein, de la Bouëre, de Sapinaud, de Poirier de Beauvais, *la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly, *Bretagne et Vendée*, par Pitre Chevalier, et l'ouvrage déjà cité *Carrier à Nantes*, Plon, 1897.

Digitized by Google

mais ce serait refaire l'histoire de la guerre de guerilla et nous éloigner de notre but, infiniment plus restreint. Figurons-nous ces combats meurtriers, du tac au tac, dans les landes de Béjarry, à la Vivantière et aux Clouzeaux, la fuite dans les forêts devant les Colonnes infernales, ces marches forcées, ces demi-tours offensifs, parfois couronnés de succès [1]...

Après la triple victoire vendéenne du 5 septembre 1794 — La Rouillière, Férigné, Les Moutiers — Charette s'est de nouveau constitué un quartier général. Il s'est installé au centre de ses divisions, dans la partie ouest du bourg de Belleville. Il habitait un pavillon au milieu d'une prairie ; les chasseurs qui lui servaient de garde personnelle étaient logés dans une maison, plus vaste, qu'on décorait du nom de caserne. Entre le pavillon et la caserne s'élevaient des écuries spacieuses. Tout à l'entour se logeaient officiers et soldats ; plus loin, entre Saligny et Belleville, bordé de landes et de bois, se dressait un château où Charette se rendait souvent avec son état-major.

La cour était reconstituée, toujours dirigée par Mme de Monsorbier, qu'aidaient d'autres héroïnes de la guerre, Mme du Fief entre autres, intrépide amazone qui, depuis le massacre de son enfant par un soldat des colonnes infernales, combattait avec l'armée d'Anjou et avait été blessée à Torfou [2].

A côté de celles-là, qui brillaient à la fois par leur charme et par le souvenir de leurs faits de guerre, on voyait, sortant de leurs cachettes, jeunes femmes et jeunes filles, échappées aux colonnes infernales. Lucas Championnière nous les représente rentrant dans leurs châteaux ou leurs maisons « d'abord en réfugiées mystérieuses et craintives, puis bientôt en véritables propriétaires, après avoir été saluer Charette, qui les conviait à des dîners ou à des fêtes. « Les repas étaient simples, simples les ajustements de bal », car

1. « Insaisissable, ayant en quelque sorte le don d'ubiquité », tel apparaît Charette pendant cette guerre. *Guerres de surprises et d'embuscades*, par le capitaine Quinteau, t. II (Lavauzelle). Napoléon lui rend cette justice : « Charette me laisse l'impression d'un grand caractère, je lui vois faire des choses d'une énergie et d'une audace peu commune, il laisse percer du génie. » (*Mémorial*, édit. Garnier, t. IV).

2. Victoire Aimée Libault de la Barassière, mariée à Henri Gouin du Fief, émigré en Angleterre. Savary nous la dépeint galopant aux côtés de Charette, dans les landes de Béjarry, serrée dans son amazone de souple nankin. Une action courageuse pendant le combat du 1er juin, la faisait galamment proclamer par Charette : « l'héroïne de la journée ».

Digitized by Google

les femmes avaient éprouvé les mêmes misères que nous, « mais quelle joie de vivre après ces mois de péril, quelle joie de rire et de danser !... »

Ici, l'égalité régnait : « femmes de gentilshommes et de paysans se traitaient en sœurs. Quant aux hommes, ils s'étaient connus au feu, « et les plus braves étaient les plus honorés » [1]. Violons et musettes étaient remplacés par des tambours et des fifres, mais ceci n'empêchait pas de chanter la naïve et incorrecte chanson qu'on attribuait à Le Moëlle, l'ancien capitaine des chasseurs à poils de bouc.

Après le couplet pour chaque divisionnaire, la chanson finissait ainsi :

Quand nous sommes à Belleville,
Remparts et bastions
Les commandants civils
De chaque division
Vont rendre leur hommage
Deux à genoux
A ce grand personnage
Du Bas-Poitou.

Environné d'hommages, naturellement porté au plaisir, Charette restait le plus joyeux des convives, le plus infatigable des danseurs [2].

III

LA PREMIÈRE PACIFICATION ET L'ENTRÉE A NANTES

Malgré les bruits de pacification, de temps à autre la poudre parlait. Les troupes républicaines se tenaient sur la défensive et l'audace des royalistes s'en accroissait chaque jour. C'est ainsi que

1. Lucas Championnière.

2. « Bien des femmes s'exposaient pour faire sortir des villes soit une plume blanche, soit des soies à broder, pour pouvoir offrir au général un cadeau qui surpassât celui qu'il venait de recevoir d'une autre main. La manière dont il vivait avec la plupart de ces dames était un peu leste et sentait au moins le militaire pour ne pas dire l'officier marin, mais il était souverain du pays, et le moyen de se brouiller avec celui qu'on redoutait ou qu'on aimait peut-être ! » (Lucas Championnière).

Digitized by Google

le 3 octobre, un bataillon d'infanterie, poursuivi par une troupe de cavaliers à cocarde blanche, se réfugia dans le château du Givre, sur la route des Sables à Luçon. Une amazone guidait les cavaliers ; Mme de Bulkeley, car nous retrouvons une de nos héroïnes, venait devant le château défier les républicains. Les Vendéens mirent pied à terre et commencèrent l'assaut. Par les meutrières du castel, la garnison fit un feu terrible qui, finalement, repoussa les royalistes, mais Mme de Bulkeley ne se retira qu'après une seconde tentative[1].

Cependant, des négociations se poursuivaient pour faire aboutir le traité de pacification. La sœur même de Charette, un instant emprisonnée et réfugiée à Nantes, avait pu, par un hasard heureux, se mettre en relation avec une belle créole, Mme Gasnier-Chambon, qui, de concert avec le représentant Ruelle, travaillait en secret à faire aboutir le projet de pacification [2].

Bureau de la Batardière fut chargé de porter à Charette le projet de traité et, le 23 décembre, il partait pour Belleville, accompagné de Mme Gasnier-Chambon et de Mlle Charette, et d'un aide de camp de Canclaux, le capitaine Bertrand Geslin [3].

Les négociations furent très longues. Avant d'entrer dans l'examen des propositions, Charette déclara qu'il voulait connaître le sentiment de ses officiers, et aussi ceux des populations, sur la pacification. Mlle Charette resta auprès de son frère, tandis que Mme Gasnier partait, avec Bureau de la Batardière, pour Nantes. Le 28 décembre, les deux envoyés de Charette, MM. de Béjarry et de Bruc, étaient reçus par les représentants dans cet hôtel Villestreux qu'avait souillé la présence de Carrier. Il fut décidé que les représentants auraient une entrevue avec Charette. Laissons le général vendéen

1. Rapport de Beaupuy, chef de l'état-major général de l'Armée de l'Ouest au Comité de Salut public (13 octobre 1794). Archives hist. de la guerre, et Savary, T. II.

2. Mme Gasnier-Chambon était la femme d'un riche planteur de la Guadeloupe ; l'insurrection des Antilles françaises la forçait à se réfugier en France. La mort de son mari, survenue en pleine Terreur, la laissait seule avec trois petites filles. D'abord emprisonnée, elle alla se loger en août 1793, dans l'île Feydeau, à l'hôtel Villestreux qu'habitaient aussi les représentants. Auprès de ces derniers, après le départ de Carrier, elle s'employa utilement pour obtenir des mesures de clémence. Dès qu'il fut question de pacification, elle résolut de tout tenter pour faire cesser la guerre en Vendée. Par l'entremise de Canclaux, elle entra en relations avec Ruelle qui, sachant qu'elle avait été en relations avec la famille de Charette, approuva son projet de se rendre auprès du général vendéen, accompagnée de sa sœur, Mlle Charette.

3. Il devint maire de Nantes et baron de l'Empire. Une rue de Nantes porte le nom de Bertrand Geslin.

Digitized by Google

prendre ses informations auprès de ses subordonnés, ordonner à l'abbé Remaud, commissaire général, de faire le recensement de toutes les subsistances et munitions et apprendre, dans le Conseil de guerre tenu à Belleville, qu'en dehors des cartouches portées par chaque soldat, l'on n'avait pas en magasin trente livres de poudre ; laissons de côté les discussions entre les généraux divisionnaires, l'entêtement de Stofflet, commandant l'armée d'Anjou, à refuser tout armistice... et arrivons à la signature du traité de la Jaunaye, le 17 février 1795.

Le 25, Charette et ses officiers, invités par les représentants à se rendre avec eux à Nantes, y étaient reçus solennellement. Les quais étaient encombrés par la foule, lorsqu'à quatre heures du soir, au bruit des salves d'artillerie tirées sur les rives de la Loire, le brillant cortège arrivait par le pont de Pirmil. En tête s'avançait Charette, richement équipé, sur un cheval superbe. Il avait ceint son écharpe de commandement et portait son chapeau à la Henri IV, surmonté d'un énorme panache blanc. A sa droite et à sa gauche, marchaient Canclaux qui commandait l'armée républicaine, et Beaupuy, son chef d'état-major. Suivaient Sapinaud, Fleuriot, de Couëtus, La Ville de Baugé, de Bruc, les adjudants généraux républicains, les chefs de division royalistes... La joie était dans tous les cœurs, dit la *Feuille nantaise*. On criait : Vive la Convention nationale, Vive la République ! Quelques cris imprudents de : Vive le Roi ! provoquaient une agitation, mais bientôt on y substituait ceux de : Vive la Paix, Vive l'Union, Vive Charette !

Charette, lui, semblait préoccupé. Quand le cortège atteignit la place du Bouffay, il fixa de son regard perçant l'emplacement qu'occupait naguère la guillotine, où Carrier et ses complices avaient immolé tant de Vendéens, tant de femmes — y compris les sœurs La Métayrie, cousines du général. — Il souleva son chapeau à plumes blanches, et resta quelques instants tête nue devant les portes de la prison. Il revit le quai de l'Erdre, la maison Guesdon, où, suivant un récit, il était venu, en pleine Terreur nantaise, prendre le thé chez un M. Massion [1]. Il revit cet hôtel Villestreux, dans l'île Feydeau, où logeaient les représentants et qui avait abrité Carrier, et où, maintenant, Mme Gasnier-Chambon lui offrait l'hospitalité. Sous les fenêtres on criait : Vive Charette !

1. Papiers Dugast-Matifeux, Bibl. de Nantes.

Digitized by Google

Même enthousiasme, le soir, à la salle Graslin, où il y eut spectacle, chez un riche négociant, M. Plumard des Rieux, qui donnait un bal. Charette dansa avec sa fougue ordinaire : dans une figure de contredanse où les dames formaient un cercle, il se trouva cerné par un essaim de jolies femmes : « Vous êtes prisonnier, général, » dit l'une d'elles. — Mais celui-ci franchit la chaîne en bondissant, s'écriant : « On ne prend pas facilement Charette » [1].

Les représentants demandèrent que la fête fut prolongée à leur hôtel. Les danses s'y continuèrent... Mais trop de lugubres souvenirs s'attachaient à la maison Villestreux : Charette s'y sentait mal à l'aise et il lui tardait de rentrer à son camp de Belleville. — On voulut le retenir à Nantes, où de nouvelles fêtes civiques allaient être données en l'honneur de Scépeaux et autres chefs chouans. Il résista aux instances du représentant Ruelle et de Mme Gasnier-Chambon. Il quittait, le 28 au matin, cette ville où il était arrivé en triomphateur et où il ne devait rentrer que vaincu et prisonnier...

La pacification semblait sincère ; tous, autour de Charette, désiraient la paix ; les munitions manquaient, le pays était épuisé, la trêve accordée par les républicains avait été la bienvenue. En rentrant à Belleville, Charette recevait l'accolade de félicitations de ses amazones : sa sœur, Mmes de Bulkeley et du Fief, Mme de Monsorbier se réjouissaient de retrouver les demeures familiales, même en ruines, et de revivre leur vie d'autrefois. Ce qu'il ignorait, c'est qu'ailleurs l'agitation s'organisait de nouveau, que beaucoup lui reprochaient amèrement d'avoir reconnu la République et d'avoir envoyé des drapeaux blancs à la Convention ; ce qu'il ne pouvait savoir, c'est que le Comité de Salut public détenait en sa possession deux lettres compromettantes adressées au général vendéen par Joseph de la Robrie, son aide-de-camp, et par le comte d'Hector, lieutenant général des ar mées navales. On lui promettait, en l'encourageant à la résistance, un débarquement d'émigrés français et l'appui de la flotte anglaise.

L'isolement allait bientôt se faire au camp de Belleville, et les bandes de Stofflet reprenaient l'offensive, tandis que Puisaye préparait un débarquement. Dans l'intervalle, le régent communiquait directement avec Charette.

1. Béjarry, *Souvenirs Vendéens.*

Digitized by Google

IV

REPRISE DES HOSTILITÉS

Mlles DE LA ROCHETTE ET DE COUETUS — LA DERNIÈRE FÊTE DE CHARETTE

Dès le commencement de juin on pouvait pressentir une reprise prochaine des hostilités. Dans une seconde entrevue à La Jaunaye où cette fois Stofflet était présent, on avait bien parlé de maintenir la paix, mais, à l'exception de l'optimiste Ruelle, ces baisers Lamourette ne trompaient personne, et on ne songeait, de part et d'autre, qu'à gagner du temps. Charette venait de répondre à Louis XVIII, qu'il ne savait pas encore roi — de par la mort de l'infortuné Louis XVII officiellement fixée au 8 juin [1].

Les conditions du traité, mal exécutées [2] par la Convention, le renforcement des postes républicains entraînaient Charette à prendre des mesures de défense.

Cependant, bals et dîners recommencaient et attiraient à Belleville de tout jeunes gens, envoyés à Charette par leurs parents, des jeunes femmes et des jeunes filles. Émigrés venus d'Allemagne et d'Angleterre, royalistes arrivés de Paris se joignaient à ce brillant état-major, et l'intrigue politique reprenait d'autant plus fort que « les envoyés des princes apportaient, chaque jour, aux pieds du général l'enthousiasme dont eux-mêmes étaient pénétrés. Tout concourut à lui faire perdre la tête » [3].

L'orgueil le reprit. Il se souvint que Louis XVIII l'avait nommé « le second fondateur de la Monarchie », il devint hautain et arrogant, lui que son entrain et son aménité avaient rendu si populaire. Il répondait à peine ou par monosyllabes aux questions de ses officiers, dévisageait son interlocuteur en souriant ironiquement.

Plus courtois envers les femmes, il ne se laissait pas deviner pour-

1. La question de la survivance de Louis XVII a été de nouveau soulevée au moment de la représentation, il y a trois ans, d'une pièce de M. Sardou, *Paméla, marchande de frivolités*. Le Carnet *historique* de mai 1898 a donné à ce propos, de curieuses réponses d'adversaires aussi convaincus en sens opposés.

2. Indemnités pas payées, séquestres non levés, radiation de la liste des émigrés non faite. Voir Chassin, *Pacifications*, T. Ier.

3. Lucas Championnière.

Digitized by Google

tant, évitant les confidences, ne disant rien de ses projets. Mme de Monsorbier elle-même, malgré son adresse, ne parvenait pas à le faire parler. Elle ne partageait pas les illusions des officiers de Charette; elle voyait les paysans retourner à leurs travaux; elle-même se rappelait le sort tragique de Mme de la Rochefoucauld, la dure captivité de Mme de Bulkeley, de tant d'autres femmes de leur intimité[1], elle était lasse de la guerre et, en cela d'accord avec la majeure partie du clergé, elle prônait la paix autour d'elle, mais son ancienne influence sur Charette n'existait plus guère.

Le général hésitait à prendre une initiative téméraire et irréparable. Il réunit les officiers des trois armées à Belleville, et proposa d'envoyer à Paris des commissaires chargés de réclamer du Comité de Salut public, l'exécution des clauses du traité. Un incident malheureux, l'assassinat, sur la route des Sables, de deux hussards républicains amena des complications irréparables. Le général Allard, commandant la division vendéenne des Sables, fut rendu responsable du meurtre; par ordre du représentant Gaudin, il fut saisi, garrotté, emmené aux Sables au milieu d'une populace prête à le massacrer.

Ceci et l'arrivée du marquis de Rivière informant le général des derniers préparatifs de Quiberon devait lever les hésitations de Charette. Il correspondit avec le comte d'Artois l'appelant en Vendée et non à Quiberon, se plaignant du choix de Puisaye comme commandant de l'expédition, se déclarant prêt à se défendre s'il était attaqué. Du 20 au 24 juin, il réunit ses officiers, fait rassembler ses troupes auxquelles il se borne à faire distribuer des vivres. Un capitaine républicain vient le sommer, de la part du Comité de Salut public, de mettre bas les armes, il le fait emprisonner. (Il le renvoyait du reste avec un sauf-conduit le 7 juillet.) A cette date, Charette réunit de nouveau ses officiers et, dans une allocution énergique, il leur déclare que le moment est venu de recommencer la guerre : la République a manqué à ses promesses, la Vendée va de nouveau être pillée... Les princes vont débarquer. La lutte s'impose.

1. Les blessés et les jeunes femmes furent fort exposés aux brutalités des vainqueurs (Lucas Championnière). Hoche, dans son rapport au Comité de Salut public, n'évoquait-il pas « les femmes sanguinaires qui dirigeaient Charette dans ses cruautés? » Dans le combat qui suivit, les prisonnières furent délivrées.

Digitized by Google

La plupart des officiers sont devenus opposés à la guerre ; depuis l'entrée à Nantes les sentiments des Vendéens mêmes sont complètement changés ; d'ailleurs la lutte ne semble pas égale... et l'arrivée des princes est-elle réelle ? Malgré ces objections et le peu d'enthousiasme des anciens combattants, l'autorité morale de Charette est telle que ses officiers mettent l'épée à la main en jurant de combattre jusqu'à la mort. Les soldats brandissent leurs armes et crient : Vive Charette ! La campagne recommençait !

Canclaux était remplacé par Hoche qui resta commandant en chef jusqu'à la pacification.

V

DERNIÈRES CARTOUCHES

Il faudrait suivre Charette dans ses déplacements multiples à Recrédit, à l'Eraudière, à la Roche-Boulogne, à Cerisay, à Montaigu, à Clisson, ici chevauchant avec ses amazones, là frappant dur, se montrant cruel dans les représailles après le massacre des émigrés à Quiberon. La fortune a définitivement abandonné l'aventureux général ; les revers vont succéder aux revers, la désunion est plus forte que jamais entre les chefs vendéens. Le dénouement approche.

Les amazones sont restées fidèles. Sauf Mlle Charette demeurée à Nantes pour renseigner son frère, elles sont toutes là : Mme de Monsorbier et sa sœur Mlle de Voyneau, qui, un soir, furent faites prisonnières dans le petit château où était installée l'ambulance ; les courageuses MM^lles^ de Couëtus[1], et aussi Mme de Bulkeley, Mme du Fief et Mlle de La Rochette.

Les femmes, au début de la guerre, avaient porté bonheur à Charette ; elles l'avaient distrait et soutenu aux heures d'angoisse. La confiance qu'il plaçait en elles faillit un jour lui coûter cher. Ce n'était pas une de ses amazones ordinaires que la belle Mme de Pontbellanger, venant rejoindre Charette le 2 janvier 1796 sur la route

1. Leur père, M. de Couëtus, appréhendé aux Clouzeaux, le 4 janvier, avait été assassiné à coups de baïonnette. Voir, dans le livre de M. Joseph Rousse, *Les Lieutenants de Charette*, le récit de Dubois de la Patellière, d'après la collection Dugast-Matifeux.

Digitized by Google

de Montaigu, près du château de la Preuille [1]. Elle était la fille du marquis de Grégo et la veuve d'un des lieutenants de Puisaye. Devenue la fervente admiratrice de Hoche, elle avait, d'une façon occulte, mais active, mis au service de la République ses relations avec les chefs royalistes [2]. On ne sut jamais pourquoi elle se trouvait aux environs de Montaigu, sur le passage des Vendéens qu'elle semblait guetter pour les rejoindre. Charette lui fit l'accueil qu'il faisait d'ordinaire aux jolies femmes, et Mme de Monsorbier et MMlles du Couëtus lui témoignèrent franche sympathie.

Ce même soir, l'avant-garde royaliste, au moment de rencontrer les républicains, reçoit l'ordre, vu sa faiblesse numérique, de se replier sur le petit bourg de la Bruffière. Les bleus ne les poursuivant pas, les Vendéens croient l'abri bon et se livrent à un sommeil réparateur. Dans la nuit, trois colonnes de bleus cernent le village, massacrent un poste et, après un combat acharné, où 200 hommes d'infanterie périrent, forcent les cavaliers vendéens à s'enfuir à toute bride. Charette, Rochecotte, Bourmont entraînent les survivants des cavaliers, qui se font jour, le sabre à la main, les femmes placées au milieu de l'escadron. Personne ne douta que le guet-apens n'eût été préparé grâce aux renseignements de Mme de Pontbellanger. Charette rencontrait pour la première fois la trahison !

Il échappe encore à l'ennemi et demeure insaisissable pendant quelque temps. Il a quitté Belleville le 6 janvier et gagne Montorgueil, désillusionné et cependant toujours résolu à la résistance. De sa part, d'Andigné et Vaugiraud sont allés trouver Stofflet pour le prier d'oublier ses ressentiments passés et de faire cause commune avec lui [3].

Pendant ce temps, Willot, un des divisionnaires républicains, qui venait de conclure la paix avec Sapinaud et l'armée du centre,

1. *Mémoires* de Rochecotte publiés par Beauchamp. Le 19 mai 1832, la duchesse de Berry devait trouver un refuge dans le même château.

2. Voir Deniau, t. V, 479; Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, 557. — De son côté, Hoche écrivait d'elle : « La personne qui m'a bien servi depuis trois mois est la fille de la marquise de Grégo... Quelques services rendus à propos m'ont gagné sa confiance, et les Royalistes n'ont pas fait un mouvement ou noué une intrigue à sa connaissance que je n'en fusse instruit sur le champ » (Au Directoire, 2 mars 1796, Archives de la Guerre, armée des côtes de l'Océan.)

3. *Mémoires* de Rochecotte publiés par Beauchamp... — *Mémoires* du général d'Andigné.

Digitized by Google

(traité, du reste, que ne ratifia pas Hoche) faisait prévenir Charette que, s'il passait en Angleterre, il aurait la vie sauve. La guerre pouvait être finie si Charette cédait pour épargner ses derniers soldats, si Stofflet n'écoutait pas les avis venus à la fois d'Angleterre et du camp de Charette.

Or Stofflet lançait un éloquent appel aux armes au moment même où le général Gratien entrait en pourparlers avec Charette par l'intermédiaire du curé de la Rabatelière. Hoche espérait finir la guerre par la retraite de Charette à Jersey et pouvoir ainsi quitter « ce pays de douleur »... La détermination de Charette n'était pas encore prise.

*
* *

Le 20 février, Charette a réuni ses officiers pour leur faire part de son projet de passer en Angleterre ; chacun donna son avis. Les uns étaient pour la soumission[1], les autres pour la résistance quand même. Sur l'objection de Lecouvreur, commandant la division de Légé, s'écriant : « Que deviendrons-nous, mon général? », Charette réfléchit, et, par un brusque revirement, il comprit que son devoir l'empêchait d'abandonner ses soldats. Il renonçait donc à partir, tout en laissant chacun libre d'agir à sa guise, et en autorisant ceux qui penchaient pour la paix à faire leur soumission. Il se mit ensuite à parler. Son langage était empreint « de froide ironie et de sombre résignation » ; son regard s'anima, et, d'une voix plus élevée, il déclara que, tant qu'il vivrait, fût-il délaissé par tous, il déploierait le drapeau blanc, sous lequel s'était réfugié le vieux drapeau français. Il brandit son épée au-dessus de sa tête, s'écriant : « On peut la briser jusqu'à la garde, mais je ne la rendrai jamais aux ennemis de mon Roi ! Tant qu'une roue restera, la *Charrette* roulera. »

Tous jurèrent de ne point l'abandonner... Quelques-uns manquèrent à leur parole [1].

Charette écrivit à Stofflet dont la reprise d'armes l'avait comblé de joie, il écrivit au général Gratien qui lui avait proposé de le laisser embarquer pour Jersey avec sa suite. Sans doute, il avait

1. Lucas Championnière, entre autres, qui aurait voulu voir Charette s'éloigner, quitte à revenir au printemps si la pacification n'était pas définitive.

Digitized by Google

raison de ne pas croire aux propositions transmises de bonne foi par le général Gratien et le curé de la Rabatelière, car, le 12 février, le Directoire déclarait qu'il fallait en finir avec le chef vendéen, et Hoche écrivait au ministre que si Charette était en route, « il se chargerait de le poursuivre ». Le 21, la troupe de Travot rencontrait celle de Charette aux Brouzils. Dans l'état-major du Vendéen MM^lles de Couëtus et de la Rochette se trouvaient à cheval. Quant à Mme de Monsorbier et à sa sœur Mlle de Voyneau, elles avaient gagné depuis quelques jours une retraite sûre dans la partie méridionale du Bocage.

Le combat fut acharné. « La noblesse, les émigrés, les chefs ont fait les frais de cette journée, disait Travot avec orgueil dans son rapport à Hoche, trente au moins ont été tués. » Parmi ceux-ci, Louis-Marin Charette, frère du général, blessé mortellement. Une jeune fille vendéenne, Madeleine Tournant, sauva le général d'un guet-apens où voulait le faire tomber Guérin jeune qui le trahissait. Cette humble amazone avait pour le général un véritable culte. Elle le suivait partout nu-pieds et elle fut avec lui au dernier combat.

MM^lles de Couëtus et Mlle de la Rochette, sabrées par les cavaliers de Travot, avaient vu la mort de près. Malgré une grave blessure à la tête, Mlle de la Rochette avait pu glisser à bas de son cheval et s'enfuir dans les bois. Épuisée de fatigue, elle finit par se rendre à des soldats républicains qui fouillaient les cadavres, mais elle refusa de reconnaître les morts parmi lesquels on espérait trouver Charette. A la Chambaudière où on l'amena, elle retrouvait l'aînée des demoiselles de Couëtus....

. . . . . .

Le rôle des amazones est terminé. Le drame approche de sa fin. Nous ne suivrons pas Charette dans ses dernières semaines. La capture du lion blessé luttant jusqu'à la dernière seconde contre les troupes de Travot, pris « vivant entre les morts »,[1] suivant l'expression de Grigny, emmené d'Angers à Nantes en bateau, son internement dans cette prison du Bouffay où tant des siens avaient souffert, son attitude ferme devant la commission militaire et pendant

1. « Son pays l'avait déjà abandonné, ceux qui lui restaient se retirèrent successivement ». (Lucas Championnière.)

Digitized by Google

la cruelle promenade dans Nantes qu'a cru devoir lui infliger le général Duthil, sa fermeté devant la mort, tout cela nous a été conté par les témoins oculaires, sobrement résumés par M. Bittard des Portes... Dans sa prison, il avait reçu la visite de sa sœur et de sa cousine Mme Charette de Tiersant; ce fut lui qui releva leur courage. Au champ funèbre, il se montra ce qu'il avait toujours été, soldat ferme et chrétien convaincu... Si grande était la terreur qu'inspirait son nom que, deux jours après son exécution, la municipalité fit déterrer son corps pour s'assurer qu'il était bien mort...

. . . . . .

Le 4 septembre 1826, en présence d'un grand nombre de ses anciens soldats, on inaugura à Légé une chapelle commémorative devant laquelle fut placée sa statue. M. de Rivière, pair de France, M. Lucas Championnière, député, y assistaient, et aussi nombre de dames qui avaient connu Charette; parmi elles, Mme de Goulaine, son ancienne adversaire, et une de ses fidèles amazones, Mme de Monsorbier. La statue de Légé fut détruite dans un mouvement républicain de 1830, mais tout dernièrement, le 27 août 1896, pour le centenaire de Charette, une cérémonie imposante avait lieu dans l'église de Couffé. Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, prononçait l'éloge funèbre du héros vendéen dont la statue était inaugurée le même jour dans le parc de la Contrie, au milieu d'une nombreuse assistance. Après un siècle, les passions politiques de la Vendée sinon éteintes, du moins adoucies, on pouvait rendre cet hommage à un vaillant entre les vaillants des guerres de l'Ouest. L'homme ne fut pas sans reproche, mais, du moins, la fidélité de ses convictions et l'opiniâtreté de sa résistance lui méritent l'estime de la postérité.

Cte Fleury.

Digitized by Google

Etat des Classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux

(*Fin.*)

Langueur de l'agriculture. — Céréales. — Ainsi découragées par des charges écrasantes, paralysées par l'absence de débouchés, abandonnées par une notable partie de leurs enfants, désertées par tout ce qu'il y a de riche et d'intelligent, les campagnes de la Guyenne languissent dans la torpeur et la misère. Sans doute quelques observateurs, comme Arthur Young, donnent des choses une idée plus favorable et feraient même croire à une réelle prospérité[1]. Malheureusement il n'a vu que des régions fertiles entre toutes, où de grandes routes et des communications relativement faciles entretenaient une prospérité factice, et ses renseignements ne valent guère pour l'ensemble de la province[2]. Les terres abandonnées et incultes étaient immenses : un tiers du Périgord, au dire des officiers de l'élection de Périgueux[3], malgré les incontestables progrès qui s'étaient réalisés et qui continuaient tous les jours, était en friche : la Double notamment était presque déserte et absolument misérable. L'élection de Condom n'était guère plus favorisée ; les landes et pâtis y couvraient une superficie considérable ; quant à celle de Bordeaux, elle était encore plus à plaindre sous ce rapport : la multiplicité même des projets formés pour tirer parti de ses landes témoigne de leur peu de succès; le XVIIIe siècle devait léguer au XIXe cette tâche encore inachevée. La déclaration du 13 août 1766, qui promettait exemption pendant 15 ans de dîme et de toutes impositions à ceux qui défricheraient des terres

1. Longeant la Garonne d'Agen à Bordeaux, il a vu des terres dont le prix reviendrait aujourd'hui à 3, 4 et 5,000 fr. l'hectare, et rendant quelquefois 20 pour 1, comme à Aiguillon.

2. Il convenait d'ailleurs lui-même (II, 284), n'avoir vu en Guyenne que des parties fort supérieures à la moyenne.

3. Mémoire sur le projet de taille tarifée (C. 2625).

Digitized by Google

incultes n'avait eu qu'un médiocre succès [1] ; l'œuvre était entravée par la défiance générale contre les intentions du gouvernement, par la crainte de contestations judiciaires avec le clergé et avec les seigneurs, par la pénurie d'hommes et de bestiaux, par la mévente des produits et surtout par la misère générale, qui empêchait toute avance et décourageait toute initiative. « L'agriculture, écrivait Goyon [2], n'est aussi négligée qu'elle l'est que parce que les impositions sont excessives. Tant que le ministère n'y remédiera pas, nous n'irons que de mal en pis ».

Dans les parties cultivées, le spectacle est à peine plus consolant. Partout la culture est mal entendue, les rendements médiocres, les débouchés nuls ou insuffisants [3]. La pénurie de fourrages est une plaie vive pour l'agriculture : dans l'élection de Bordeaux on estime qu'à peine y a-t-il un propriétaire sur vingt qui en recueille assez pour la consommation de son domaine [4]. Les prairies artificielles ne se répandent qu'avec une peine extrême, à cause de l'esprit routinier du paysan [5], parfois aussi à cause de l'opposition du clergé, qui n'aime pas les cultures dont la dîme peut lui être contestée [6] ; sur toute la route d'Agen à Bordeaux, Arthur Young n'a rencontré qu'une seule pièce de luzerne [7]. Sauf peut-être dans le Médoc, le bétail est partout déplorablement insuffisant ; le fumier, par conséquent fait défaut. La paille même manque pour faire des litières. La pénurie des fourrages est telle que souvent les paysans destinent le peu d'engrais qu'ils possèdent à faire venir de l'orge

1. 17.196 arpents de Paris, dans les cinq élections de la généralité, furent défrichés en six ans, de 1767 à 1773 (C. 1331, 1333).

2. 10 mars 1763 (C. 2662).

3. De tous les maux, c'est encore celui-là qui est le pire. La liberté de la circulation des grains était continuellement entravée, en Guyenne plus que nulle part ailleurs, par les préjugés stupides des populations et la mauvaise volonté des officiers municipaux et judiciaires. C'était le meilleur moyen d'entraver la production et d'amener la disette.

4. Observations des officiers de l'élection de Bordeaux sur le projet de taille tarifée (C. 2625).

5. « Proposer à un métayer de soustraire chaque année un journal de terre au moins par paire de bœufs pour en former du pacage ou du pré artificiel, ce serait s'exposer à voir bientôt son bien sans laboureur ; l'objet d'une récolte présente, pour modique qu'elle soit, leur paraît préférable à tous les avantages qu'on pourrait leur faire voir dans l'avenir. » Mémoire de M. Plaize, de Casteljaloux, 1762 (C. 1317).

6. Mémoire sur la baronnie de Miremont (Périgord) (C. 1316).

7. Young, Voyages, II, 160.

Digitized by Google

ou du seigle qu'ils font consommer en vert à leurs bestiaux [1] : rien ne reste pour engraisser les terres à blé, auxquelles on donne tout au plus deux tombereaux de fumier par arpent [2]. Ces blés succédant immédiatement à des gros millets ou blés d'Espagne (maïs) qu'on cultive en grand pour la nourriture du peuple et qui ont épuisé la terre, ne donnent que des rendements infimes, 5, 4, même 3 ou 2 pour 1 : c'est tout à fait exceptionnellement qu'on voit des rendements comme ceux dont parle Arthur Young : les meilleures terres des vallées de la Garonne et de la Dordogne, dans les meilleures années, donnent 8 à 10 pour 1, en moyenne 5 ou 6, dans les années médiocres 3 ou 4 [3]; si peu qu'on s'éloigne de ces contrées privilégiées, le rendement tombe infiniment plus bas, et il arrive qu'on ne recueille pas assez pour la semence et les rentes [4]. La marne est presque inconnue. Les labours pratiqués avec des bestiaux trop peu nombreux, mal nourris et fatigués, sont insuffisants : on ignore l'usage de les croiser. La herse est inconnue : les sarclages négligés [5]. La moisson n'est pas mieux pratiquée : les gerbes sont entassées de telle sorte que beaucoup d'épis se trouvant en dehors quand on les met en pile, germent, se gâtent, et corrompent le reste ; tous les efforts pour réformer cette vicieuse pratique échouent contre l'obstination routinière du paysan [6]. Faute

1. Mémoire de M. Plaize, de Casteljaloux; de M. Dufour, de Mezin (C. 1319); de Goyon (C. 1319).

2. Mémoire du subdélégué de Condom (C. 1319).

3. Mémoires et notes statistiques sur les paroisses (C. 1317, 1318, 2876). Champenois, contrôleur des vingtièmes, attribue en 1755 des rendements de 9 pour 1 aux terres de 1re classe dans la juridiction de Condom (C. 2876) ; mais c'est un contrôleur du vingtième, et son appréciation est démentie par une infinité d'autres en sens contraire.

4. Mémoire sur la paroisse de Puisseguin en Puinormand (C. 1318).

5. Mémoire de Goyon (C. 1319). Lettre du subdélégué de Bergerac, juillet 1743 (C. 1316).

6. Lettre de Goyon à l'intendant, 13 mai 1761 (C. 1319). — « Le paysan, écrit encore ce même Goyon (3 avril 1761, C. 1300) est un animal qui ne veut connaître d'autre routine que celle de ses pères. Le tirer de là est le dépayser, le décourager, et exposer les propriétaires des biens à voir leurs terres abandonnées. Le trop peu de monde qu'il y a dans ce pays rend les paysans beaucoup plus entêtés qu'ils ne le seraient, s'il y avait bien du peuple. Ils savent qu'on ne peut se passer d'eux, et si on les fatiguait par des exercices différents des anciens, sans observer tous les ménagements imaginables pour tâcher de leur persuader qu'ils trouveraient plus d'avantage dans les nouvelles méthodes que dans les anciennes, ils quitteraient ces métairies, et trouveraient de nouveaux maîtres aussi possédés qu'eux des vieux préjugés ».

Digitized by Google

de bras, tous les travaux se font insuffisamment, et toujours hors de saison [1].

La vigne. — Privilèges de Bordeaux. — La culture de la vigne, la seule qui, d'après Young, soit bien entendue en France, pourrait peut-être être plus rémunératrice : mais elle a contre elle les dangers des saisons, les guerres fréquentes, qui empêchent l'exportation des vins par mer, et surtout les privilèges exorbitants des villes, notamment de la ville de Bordeaux, cause permanente de ruine pour la viticulture du haut pays.

Par un abus criant, Bordeaux jouit en effet du droit d'interdire la descente par la Garonne des vins provenant de tous les pays en amont de la sénéchaussée de Bordeaux (laquelle s'étendait jusqu'à quelque distance de Langeon) avant Noël [2], et leur séjour dans ses entrepôts au-delà du 8 septembre. A cette date fatidique, tout vin cru hors de la sénéchaussée devait avoir été retiré de ses chais, ou converti en eau-de-vie, sans quoi il était passible de confiscation. En tout temps, d'ailleurs, l'entrée et la consommation dans la ville du vin étranger à la sénéchaussée était sévèrement interdite. Les jurats de Bordeaux, les membres du Parlement, tenaient la main à la stricte exécution de ces règlements sauvages avec toute la passion de gens qui, propriétaires eux-mêmes de vignes, avaient un intérêt capital à protéger leur vin contre toute concurrence étrangère et à s'assurer le plus possible le monopole de la vente [3]. C'était l'application, dans de plus vastes proportions, de ce droit de *banvin* qui dans plusieurs seigneuries interdisait aux tenanciers de vendre le produit de leurs vendanges avant que le seigneur ait eu lui-même le temps de se débarrasser des siennes. Poussant encore plus loin l'oppression, Bordeaux avait obtenu défense pour les sénéchaussées de Bazas, de

1. Rapport du subdélégué de Condom, 1770 (C. 2918). — Vivens, III, 93.

2. Pour ceux venant du Languedoc avant la Saint-Martin. La même date était fixée pour l'entrée à Libourne des vins provenant du pays en amont sur la Dordogne. — Cf. Kehrig, *Le privilège des vins à Bordeaux*, 1886.

3. Un arrêt du Parlement de Bordeaux de sept. 1738, avait interdit aux bourgeois et négociants de Bordeaux d'acheter du vin étranger à la sénéchaussée. Une centaine de négociants s'étaient pourvus au conseil d'État contre cet arrêt tyrannique et l'avaient fait casser : par vengeance la jurade avait pris une délibération secrète, renouvelée depuis chaque année, pour écarter ces négociants de toutes les charges municipales, de tous les honneurs etc. M. de Tourny, rendant compte de cette affaire au contrôleur général, le faisait avec une indignation malheureusement trop justifiée (C. 3660).

Digitized by Google

Condom, d'Agen, de Périgueux, de loger leurs vins dans des barriques de la jauge usitée à Bordeaux : les leurs devaient être plus petites, être différentes de forme et d'aspect : elles ne devaient être cerclées qu'en aubier, coudrier ou laurier, non en châtaignier, afin d'être moins solides et moins propres au transport par mer. Les droits étant perçus par tonneau (soit 4 barriques), quelle que fût la contenance du tonneau, notamment en Hollande, alors la meilleure cliente pour les vins du Sud-Ouest, le fret et tous les frais, de chayage, arrimage, commission, etc., se payant également par tonneau, les vins « de petite jauge » se trouvaient placés dans des conditions d'infériorité manifeste vis-à-vis des vins bordelais, et le débit de ceux-ci était artificiellement favorisé [1]. L'emploi de la jauge bordelaise était, en fait, interdit même aux pays de *nouvelle conquête* (juridictions de Sainte-Foy, Rauzan, Pujols, Sauveterre, Gensac, Pellegrue, Duras, Castillon, Montravel), bien qu'ils prétendissent participer à tous les privilèges de la sénéchaussée de Bordeaux et missent en avant une transaction de 1505 passée entre cette ville et celle de Sainte-Foy : mais l'influence des villes de Bordeaux et de Libourne, coalisées contre la *nouvelle conquête*, avait obtenu un arrêt du grand conseil, de 1636, réduisant la jauge de ces pays à 96 pots et demi, et depuis ils avaient dû se résigner, n'étant pas assez riches pour affronter les frais immenses d'un procès contre de si puissants adversaires [2].

Ces privilèges iniques avaient pour résultat de ruiner le haut pays, d'y tuer le commerce, de maintenir dans l'inculture et la stérilité des terres que la vigne aurait pu enrichir : dans la sénéchaussée de Bordeaux elle-même, victime par contre-coup de la tyrannie qu'elle faisait peser sur le reste de la généralité, ces encouragements excessifs à la culture de la vigne avaient, avec les privilèges fiscaux des bourgeois de Bordeaux, fait planter en vignes même les terrains les moins propres à ce produit, multiplier les mauvais crus, pour le plus grand tort des bons, abandonner la culture du blé, et mis en péril l'alimentation de la ville. Il n'y avait qu'une voix, parmi les hommes désintéressés et vraiment soucieux du bien public, pour condamner cette absurde législation. « Qui oserait

1. Mémoire de Bellet, subdélégué de Sainte-Foy, en 1761 (C. 1322).
2. *Ibid.*

Digitized by Google

croire, dit l'économiste périgourdin Goyon de la Plombanie dans sa *France agricole et marchande* (1762), que le conseil de nos rois, dans le temps qu'il accorda à la ville de Bordeaux ces priviléges abusifs, eût seulement soupçonné que cette grâce singulière occasionnerait une dévastation générale de toutes les terres d'une faible qualité qui se trouvent dans les parties hautes du Périgord, du Quercy, du Rouergue, du comté de Foix, de la Lomagne? qu'il eût jamais consenti à favoriser le commerce d'une contrée aux dépens des provinces voisines, qui lui sont pareillement dévouées et qui par conséquent doivent lui être également chères?... Quel coup d'œil plus affligeant que de contempler une étendue de plus de cinquante lieues de longueur sur vingt au moins de largeur..... presque entièrement inculte et abandonnée? »

Bordeaux n'était pas d'ailleurs seule coupable : ses vexations étaient imitées, dans la mesure de leurs forces, par la presque totalité des villes, grandes ou petites, de la généralité. Si aucune autre que Bordeaux n'était capable de fermer aux vins le chemin de la Garonne, toutes pouvaient du moins interdire dans leur enceinte l'introduction du vin étranger à leur territoire, et elles ne s'en faisaient pas faute, pour le plus grand avantage de leurs bourgeois et le plus grand dommage des campagnes. Agen, Condom, Bazas, La Réole, Bergerac, Libourne, etc., étaient dans ce cas : des cités de moindre importance, comme Saint-Émilion, Castillon, Clairac, Tonneins, Langon, Grignol, Castelmoron, Montpont, Blaye, Aiguillon, Port-Sainte-Marie, Penne, Montréal, etc., avaient aussi obtenu ou usurpé ce privilège, sans beaucoup de profit d'ailleurs, car la liberté qui y était laissée aux gentilshommes, aux officiers de justice, aux ecclésiastiques, aux congrégations religieuses, de faire entrer une certaine quantité de vin étranger couvrait une fraude générale, et il n'y avait en somme d'astreints à la prohibition que quelques misérables assez maladroits pour se faire prendre et assez peu protégés pour être punis [1]. La gêne n'en était pas moins très grande pour les campagnes privées de débouché pour la plus essentielle de leurs productions. « N'est-il pas de la plus grande injustice, disait avec raison, dans un mémoire de 1760, le sieur Mathisen, de Nérac [2], ou, pour mieux

1. Lettre de Sarrasin, subdélégué d'Agen, 1er oct. 1775 (C. 1613).
2. C. 1322.

Digitized by Google

dire n'est-ce pas *une espèce d'homicide* que quelques propriétaires d'un petit territoire aux environs des villes, qui ne payent que peu ou point d'impôts, vendent leurs denrées à un prix exorbitant à leurs habitants, tandis que les propriétaires des campagnes, chargés d'impositions, sont obligés de laisser périr chez eux les productions de leurs terres, ou de les donner à vil prix? C'est ce qui décourage les cultivateurs et ce qui perd les campagnes. »

Turgot aurait voulu affranchir ce beau pays de cette intolérable vexation. Malheureusement son édit sur la liberté du commerce des vins ne survécut pas à sa disgrâce, et ces absurdes règlementations durèrent jusqu'à la Révolution, non sans provoquer de la part des paroisses rurales des plaintes trop fondées (Cahiers de Castelnau sur Gupie, de Courpiac, de Castillon, de Belvès, de Sainte-Colombe, etc.). Elles en souffraient si cruellement que les raisons les plus sérieuses ne manquaient pas pour justifier les différents arrêts limitatifs de la culture de la vigne (notamment de celui du 5 juin 1731) qui furent rendus au XVIIIe siècle [1] : arrêts d'ailleurs assez mal observés. Certains politiques allaient même jusqu'à réclamer l'arrachement obligatoire d'une certaine quantité de vignes : à quoi les partisans de cette culture répliquaient en faisait valoir qu'elle emploie beaucoup de main-d'œuvre, qu'elle occupe charpentiers, voituriers, tonneliers, matelots, etc. Quoi qu'il en soit, la mévente des vins était, dès cette époque, un problème des plus graves et des plus inquiétants. Nombre de propriétaires étaient obligés de faire brûler les leurs, à grand'peine et avec peu de profit [2]. Les influences sociales les plus puissantes étaient mises en jeu pour faciliter le débit de ces encombrantes récoltes. Par une

1. L'arrêt du 5 juin 1731 interdisait de nouvelles plantations de vignes et défendait de remettre en culture, sans une permission expresse, celles qui seraient restées deux ans sans être cultivées. Observons, à propos de ces interdictions qui ont été souvent blâmées et tournées en ridicule, qu'elles mériteraient en effet de l'être dans un pays et dans un temps où existerait, par ailleurs, la liberté du travail et du commerce. Mais il n'en était pas ainsi dans la France de l'ancien régime. Les arrêts limitatifs de la culture de la vigne étaient la conséquence nécessaire des privilèges fiscaux qui accordaient à cette culture un encouragement exagéré, et des détestables pratiques qui entravaient la libre circulation des grains.

2. Mémoire de M. de Poudenas, 3 mai 1761, C. 1319. — « Croirait-on, dit Vivens, (III, 103) que la moitié du peuple de ce grand royaume ne boit que de l'eau, de la bière et du cidre, tandis que l'autre moitié n'a pas de pain à manger, faute de pouvoir débiter ses vins? » Tel était en effet le résultat de l'exagération et de la « bigarrure » des droits d'aides et du manque de communications.

Digitized by Google

application singulière du grand principe d'inégalité qui régissait alors tous les rapports sociaux, il était bon d'être privilégié pour vendre ses vins, du moins pour les vendre un prix raisonnable. Le commerce n'avait pas tardé à s'apercevoir qu'il lui importait de se concilier certaines bienveillances, et il tenait compte, dans ses achats, presque autant que de la qualité intrinsèque des produits, de la qualité sociale des vendeurs. C'est pourquoi les taillables vendaient ordinairement leur vin les trois quarts moins que les privilégiés, quoique recueillis dans des fonds d'une égale bonté « ce qui arrivait par une loi que les marchands avaient ainsi établie [1]. » Le fait était patent, officiel, et les contrôleurs du vingtième avaient ordre d'en tenir compte en faisant leurs estimations et en donnant leurs tarifs [2].

Autres cultures. — Quelque peu de lin et de chanvre, de fèves, employées pour la nourriture du paysan, et, vers la fin du siècle, partiellement et en faible quantité, de pommes de terre [3], complètent la liste des produits de cette agriculture misérable. Le bois, presque partout, fait défaut ; les vendanges trop abondantes sont extrêmement redoutées, à cause de la pénurie de futailles ; en 1720, année de forte production, il a fallu abandonner dans les vignes une grande quantité de raisin, par l'impossibilité où l'on se trouva d'avoir de quoi les loger : souvent la valeur du vin ne suffit pas pour payer les barriques [4]. Les paroisses s'émeuvent de cette situation inquié-

1. Observations des officiers de l'élection de Bordeaux (C. 2625).

2. Instruction pour les contrôleurs du vingtième (C. 3044). — Il leur était recommandé de tenir compte, dans l'élection de Bordeaux, de la différence considérable qu'il y avait dans la plupart des paroisses entre le revenu des biens d'un taillable et celui des biens d'un privilégié, et de former un tarif différent pour ces deux classes. A Sadirac, en 1782, le contrôleur appréciait ainsi : (C. 3052).

	Biens des taillables			Biens des privilégiés
Vignes :	12l 10s (1re classe);	10l (2e classe);	5l (3e classe).	15l; 12l 10s; 6l 5s.
Terres :	12l 10s	10l	5l	15l 12l 10s 6l 5s

3. La pomme de terre est encore presque inconnue vers 1760, à Saint-Paul-Nizonne (Dordogne). Dix ans plus tard, en temps de famine, elle est assez appréciée (lettre du subdélégué de Casteljaloux, 1769 (C. 3578). Mais en temps ordinaire elle est encore loin, en 1789, d'avoir triomphé des stupides préjugés de la populace, et on ne la cultive guère, quand on la cultive, que pour la nourriture des cochons. Le cahier de Saint-André de Double (Dordogne) s'élève en ces termes contre la prétention du clergé d'exiger la dîme des pommes de terres : « L'emploi qui se fait de cette espèce de fruit devait, ce semble, le faire considérer comme exempt de dîme : cependant quelques curés du pays ont voulu l'exiger, sans s'arrêter à ce qui leur a été représenté, que ces racines n'étaient bonnes que pour les cochons. »

4. Mémoire de M. Métivier, juillet 1761 (C. 1322).

Digitized by Google

tante. Vignonet réclame l'interdiction des défrichements de bois, et l'obligation pour les propriétaires d'en planter proportionnellement à la qualité et à la situation de leurs fonds. « Si la police, dit-elle, ne dirige bientôt ses soins vers cet objet, nous verrons dans peu le bois plus cher que le pain. » Ligueux (Dordogne) demande une plus exacte application des ordonnances des eaux et forêts, et une répression sévère des délits forestiers auxquels le petit peuple est très enclin. Le cahier du tiers état de Bordeaux s'occupe de la question et souhaite « que pour remédier à la disette des bois dont la France est menacée, on ordonne que toutes les grandes routes seront bordées des deux côtés de chênes et d'ormeaux qui devront être plantés et entretenus par les propriétaires dont les possessions aboutissent à ces grandes routes, et qu'ils en resteront propriétaires ».

La culture du tabac, dans les cantons de la province qui étaient autorisés à s'y livrer par l'ordonnance du 22 juillet 1681, avait été très florissante : mais, depuis 1720, ce n'était plus qu'un souvenir. Cette suppression de la culture du tabac dans le royaume (arrêt du conseil du 26 déc. 1719) avait peut-être été un bien pour les colonies et pour le fisc, mais certainement un mal pour les cantons qui avaient joui de ce précieux privilège. D'après le mémoire de M. de Bezons sur la généralité, il ne restait pas dans les localités « du cru » un pouce de terre qui ne fût cultivé, et les terres s'y vendaient le double de ce qu'elles se vendaient ailleurs [1] : « On ne saurait dire assez, dit aussi le chevalier de Vivens dans ses *Observations sur divers moyens de soutenir et d'encourager l'agriculture*, combien ces labours, ces engrais, pour lesquels il n'y avait rien d'épargné, rendaient la terre fertile, et combien la Cie des Indes était peu instruite ou peu sincère quand elle avança que la culture des terres qui servaient aux plantations de tabac pouvait être faite plus utilement pour le royaume (II, 23)... J'ai vu, dans certains cantons de la Guyenne où on cultivait le tabac le peuple très aisé et très laborieux. Un paysan qui avait en propriété un demi-arpent de terre érait riche. Il travaillait assez souvent pour lui au clair de la lune après avoir gagné sa journée à travailler pour un autre. Depuis que ce peuple est devenu pauvre par la suppression d'une denrée si utile, il n'a plus la même ardeur pour le travail (I, 40). »

1. Manuscrit de la bib. de Bordeaux, n° 734.

Digitized by Google

Cette source de richesses était tarie, et, s'il faut en croire les doléances des communautés du cru, il ne leur en restait qu'un surcroît d'impôts, car elles avaient été fortement taxées au temps de leur grande prospérité, et depuis n'avaient jamais obtenu de détaxe.

Progrès relatifs réalisés cependant par l'agriculture. — Gardons-nous toutefois de toute exagération : l'agriculture progresse, en Guyenne comme ailleurs, pendant le XVIIIe siècle, surtout dans la seconde moitié, et si elle est médiocre, pauvre, languissante, il est certain cependant qu'elle a connu des jours pires et qu'elle s'achemine constamment vers un état plus satisfaisant. Nous avons mis en pleine lumière ses lacunes, ses imperfections, sa détresse : il faut maintenant signaler aussi une sensible amélioration. Elle donne plus de produits, et ces produits ont plus de valeur. Ce n'est pas en vain qu'elle a pris dans les préoccupations des administrateurs et dans les goûts du public une place plus grande qu'autrefois. Rien ne le montre mieux que la marche ascendante que suivirent, dans le courant de ce siècle, les revenus agricoles. Même la part faite de la diminution de la valeur de l'argent, il ne semble pas douteux que l'on soit à la fois en présence et d'un accroissement réel de production et d'une augmentation notable du prix des denrées. En tout cas, il est absolument certain que les revenus du propriétaire foncier s'accroissent, et s'accroissent, somme toute, plus que les charges publiques et particulières. Voici quelques exemples de ce fait empruntés aux différentes parties de la généralité, pour les dîmes :

		liv.
Le curé de Rions[1] affermait en 1725 ses fruits décimaux pour		1400
Il en affermait *les deux tiers* en 1728 pour		1200
id. en 1740		1600
La dîme de Cantegrie au chapitre de Saint-André de Bordeaux[2] vaut	en 1732	380
	en 1737	400
	en 1743	410
	en 1755	540

1. G. 2404.
2. G. 467.

Digitized by Google

	en 1760	650
	en 1763	635
La dîme des plantiers du Serpora et de Peypinet [1].		
(id.)	en 1721	470
	en 1731	500
	en 1738	630
	en 1750	740
Celles d'Eyzines [2] (id.)	en 1715	685
	en 1729	709
	en 1748	1310
	en 1766	1600
La grande dîme de Bègles [3] (id.)	en 1738	1700
	en 1743	1810
	en 1763	2280
La terre et seigneurie de Montravel [4] qui a été affermée par les archevêques de Bordeaux : en 1525, 1400 ; en 1612, 4000 ; en 1708, 6400, l'est	en 1719	7100
	en 1729	7550
	en 1730	8000
	en 1745	8800
	en 1747	9000
Le séminaire de Saint-Raphaël afferme sa dîme de Bouliac et la Tresne [5]	en 1740	85
	en 1753	100
	en 1751	120
	en 1771	200
	en 1784	230
Les fruits décimaux de Mios [6], à M. de Lalanne, conseiller au Parlement de Bordeaux et prieur de Beliet, sont affermés	en 1727	1200

1. G. 467.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. G. 156.
5. G. 946.
6. G. 476.

Digitized by Google

	en 1757	1400
	en 1766	2200
Les rentes et droits seigneuriaux des paroisses d'Aiguillon et de Nicole (Lot-et-Garonne), au duc d'Aiguillon, lui valent	en 1758	5400
	en 1771	7500
Ceux des baronnies de Montpezat, Dolmayrac et Madaillan (id.)	en 1758	18000
	en 1771	21500[1]

Il serait facile de multiplier les exemples de cette progression, presque universelle : très rares au contraire sont ceux du fait inverse.

Evidemment, l'agriculture progresse, et il n'en peut être ainsi sans que tous les propriétaires, grands ou petits, en ressentent plus ou moins les conséquences, et sans que la population rurale tout entière soit appelée, au moins dans une certaine mesure, à en profiter.

Situation de la classe agricole. — Métayers, journaliers[2]. — Malheureusement le bénéfice de cette prospérité relative appartient surtout au propriétaire, et principalement au propriétaire privilégié. Le petit propriétaire qui consomme les denrées de son propre fond s'en aperçoit déjà moins; le métayer, qui ne vend guère, lui non plus, qui recueille à peine sur sa métairie de quoi vivre pauvrement pendant une partie de l'année, qui n'a ni capitaux ni avances et qui a des charges énormes, en profite moins encore. Il a beau, la plupart du temps, avoir pour lui non pas la moitié, mais les deux tiers[3], ou les trois quarts, parfois même, à titre exceptionnel, les quatre cinquièmes[4] de la récolte : il a beau, en pays de taille réelle, échapper à la taille, qui n'atteint que le propriétaire, et ne payer

1. Arch. nat., H. 622.

2. Quant au fermage proprement dit, au fermage appliqué à l'exploitation de la terre, il constitue à cette époque une exception tellement rare en Guyenne que l'histoire n'a pas à en parler. Le métayage est la règle, comme alors dans tous les pays pauvres.

3. Mémoire de M. de Courson sur la généralité, bib. de Bordeaux m^scrit 734. — A Houeillès, à Antagnac, le cultivateur a les 2/3; à Captieux, à Cazeneuve, les 2/3 du seigle et les 3/4 du millet. En général, dans les Landes, le maître a un quart franc; le colon, les trois quarts, et tous les frais.

4. Ainsi à Gujan (C. 3052).

Digitized by Google

que la capitation, dont il sait d'ailleurs s'arranger pour que le maître supporte en réalité tout le poids [1]; ces avantages considérables ne suffisent pas cependant pour le mettre à son aise : telle est son apathie et sa routine que le maître l'a souvent à sa charge et que, dans les mauvaises années, il est obligé de le nourrir à ses dépens, sous peine [2] de ne plus pouvoir en trouver pour travailler ses terres et de voir ses métairies abandonnées. A plus forte raison la misère du métayer est-elle extrême en pays de taille personnelle et notamment dans le Périgord, où les vicieuses pratiques suivies en matière de répartition d'impôt aboutissent à faire retomber sur lui la plus forte partie des charges publiques. Languissant, découragé, fainéant, il borne son ambition à vivre, tant bien que mal, au jour le jour; il ne cultive que juste assez de blé pour son alimentation, dans laquelle les châtaignes et les raves dans le Périgord, les fèves, le millet, le blé d'Espagne dont on fait de la bouillie et de la cruchade, dans le reste de la généralité, tiennent d'ailleurs de beaucoup la plus grande place. Il est rare qu'ils aient du pain pour 6 mois [3]; quant à la graisse et à la viande, elles sont un régal plus rare encore. Arthur Young constate qu'à Layrac (Lot-et-Garonne) on ne tue que 5 bœufs par an; dans un bourg anglais de même importance il en faudrait 2 ou 3 par semaine [4]. Le cochon, fort nombreux dans le Périgord, se vend pour le paiement des impositions, et c'est la seule ressource un peu certaine que possède le paysan [5]. Vienne une mauvaise année, une récolte déficitaire — et l'on sait combien le cas était fréquent — et ils tombent à la charge du maître, obligé, bon gré mal gré, de les nourrir. — Une de leurs plus vicieuses pratiques est de consacrer plutôt leur temps et leurs bestiaux à des charrois, dont ils sont seuls à recueillir les bénéfices, qu'à la culture, plus pénible et dont les profits se partagent avec le propriétaire : et ce mal, très grave, est universel dans la généralité [6]. Le tort qu'il fait à la culture, et

1. Mémoire de M. de Poudenas, de Condom, mai 1761 (C. 1319); rapport du secrétaire de la communauté de Cazeneuve (C. 3735).

2. Rapport du procureur du roi de Mezin (C. 1314); lettre de Goyon, 10 mars 1763 (C. 2662).

3. C. 1319.

4. Voyages, I, 82.

5. Notons toutefois qu'ailleurs on en fait une assez notable consommation dans les campagnes (C. 2876).

6. Supplique de la paroisse de Damazan (Lot-et-Garonne) C. 2646.

Digitized by Google

par conséquent à l'aisance et à la prospérité générales, est inappréciable.

Si précaire que soit la situation des métayers, celle des journaliers qui n'ont d'autre ressource que leurs bras est incontestablement bien pire encore. Leur salaire reste à peu près identique pendant le XVIIIe siècle : 10 à 12 sols, plus la nourriture : en hiver, il tombe à 8 ou 10 [1]. Ce sont presque des salaires de mendicité. Qu'on se rappelle, en effet, que le pain (à ne prendre que le pain noir), varie en temps normal de 1 sou et demi à 2 sous et demi la livre, et que la tendance est à l'augmentation, car le prix des grains subit une progression sensible à mesure qu'on s'approche de la fin du XVIIIe siècle : y consacrât-il son salaire tout entier, c'est de 4 à 6 livres de pain par jour qu'il peut se procurer pour nourrir sa famille; et il faut compter avec les autres dépenses nécessaires, avec la taille, avec la corvée. En 1732, année que l'on peut considérer comme normale, le boisseau de froment du poids moyen de 120 l. vaut à Bordeaux (où souvent les grains étaient moins chers que dans le fond des campagnes) 7 l. 10 s.; celui de seigle 4 l. 15 s.; cela représente la valeur de 12 jours de travail pour le froment, de 7 à 8 pour le seigle. En 1786, année qui n'est pas non plus particulièrement calamiteuse, le boisseau de blé vaut 16 l. 10 s., et représente par conséquent environ 27 jours de travail.

A la moindre cherté, à la moindre maladie, au moindre chômage, le sort presque inévitablement réservé au malheureux journalier est de tomber aux dépens de la charité publique. Rien de plus juste que la comparaison dont s'est servi Taine [2] pour bien faire comprendre cette situation critique du paysan sous l'ancien régime. « Le peuple ressemble à un homme qui marcherait dans un étang, ayant de l'eau jusqu'à la bouche : à la moindre dépression du sol,

1. C'est le chiffre qu'on trouve partout indiqué, aussi bien dans les doléances des journaliers qui se plaignent de ne pas gagner assez, que dans celles des propriétaires et cultivateurs, qui se plaignent de payer trop cher; et les uns et les autres sont dans le vrai. (Lettre de Ruthefond, prieur de Cantenac, 4 avril 1772, C. 1355; supplique de Labarde, en Médoc, C. 3132; mémoire de Pelauque (cf. p. 353); mémoire sur la juridiction de Mezin, C. 1319; Vivens, Observations, t. II, *passim.*; Voyage fait en 1761 dans le Bordelais et le Périgord, bib. Bordeaux mss 726; etc., etc.) Les journées de femmes valaient 5 à 6 sols. A Gujan, en 1789, elles gagnaient 8 sols sans être nourries (lettre du curé de Gujan, 16 juin 1789, C. 4437). Les salaires des ouvriers de métier étaient, naturellement, fort supérieurs.

2. *Ancien régime*, p. 440.

Digitized by Google

au moindre flot, il perd pied, enfonce et suffoque. En vain la charité ancienne et l'humanité nouvelle s'ingénient pour lui venir en aide : l'eau est trop haute. Il faudrait que son niveau baissât, et que l'étang pût se dégager par quelque large issue. Jusque-là le malheureux ne pourra respirer que par intervalles, et à chaque moment il courra risque de se noyer. »

Les réponses des curés aux questionnaires archiépiscopaux [1] (document d'autant plus probant qu'on n'y saurait relever aucune trace de pessimisme systématique) constituent un éloquent commentaire et une démonstration saisissante de la trop grande vérité de ce passage. A Saint-Androny « à l exception de 7 ou 8 familles, les paroissiens sont tous misérables, n'étant que des journaliers ou bordiers qui travaillent le bien des étrangers qui ne résident pas dans la paroisse, de sorte qu'aussitôt qu'ils ne peuvent pas travailler ils sont réduits à la charité. » A Saint-André de Cubzac « les vieillards, les enfants et les femmes qui pendant un certain temps de l'année n'ont point de travail sont obligés de mendier ». A Saint-Jacques du Bec d'Ambès, tous les paysans, dès qu'ils sont vieux ou malades, sont à la charité de la paroisse. A Cambes « la plupart n'ayant que leurs journées pour faire subsister leur famille, le chef étant malade ou mort, sont à l'aumône ». A Quinsac « le journalier qui cesse deux jours de travailler manque de tout : lors même qu'il travaille, il envoie ses enfants à l'aumône, attendu que le salaire qu'il gagne peut à peine suffire pour vivre à lui seul, quoiqu'il ne mange que du pain ». A Bouliac « presque tous les enfants, tous les vieillards et tous les malades sont mendiants ». D'un bout à l'autre du Bordelais, c'est le même refrain désolant.

Et il ne s'agit là que d'un état de choses normal. S'il survient quelques fléaux naturels, quelques circonstances contraires, la gêne de beaucoup devient de la misère, et la misère des autres de la détresse. Or la province n'a que trop connu, pendant le cours du XVIIIe siècle, de ces affligeantes calamités.

Au commencement c'est le terrible hiver de 1709 qui fait périr une grande partie des vignes dans le Bordelais, des châtaigniers et des vignes dans le Périgord et le Sarladais, des arbres fruitiers dans

1. Arch. de l'archevêché, D. 17, 18, *passim* (1772 et 1773).

Digitized by Google

l'Agenais, et qui répand partout la désolation, la misère et la famine. Deux ans après, le tiers des impositions de 1709, les trois quarts de celles de 1710, sans compter de notables arriérés de celles de 1707 et 1708, restent encore en souffrance. A Fals, près d'Astaffort (Lot-et-Garonne) le blé, du prix moyen de 6 l. le sac, passe à 8 et 9 en janvier 1709, à 12 en février, et monte constamment jusqu'à valoir 17 ou 18 en juin : le méteil se vend 15 à 16 l., les fèves et le gros millet 16. La dîme de la paroisse, qui rapportait d'ordinaire au curé 40 à 45 barriques de vin, n'en rapporte plus qu'une seule [1]. En 1747 et 1748, nouvelle disette, plus factice, il est vrai, que réelle due plutôt aux bruits fâcheux répandus sur l'insuffisance de la récolte qu'à cette insuffisance elle-même [2], mais n'en produisant pas moins dans les campagnes, pour l'approvisionnement desquelles l'administration ne prenait pas les mêmes précautions que pour celui de Bordeaux, parce qu'elle n'en avait pas peur, de terribles souffrances. D'innombrables troupes de pauvres, dont un fonds de 100.000 l. accordé par le roi et quelques distributions gratuites de riz et de fèves ne suffisent malheureusement pas pour soulager les nécessités, se répandent à travers les campagnes, semant sur leur passage la désolation et la terreur. « Ce qui vient de grain par la Garonne, écrit Tourny au contrôleur général le 23 mars 1748 [3], entretient Bordeaux et quelques environs, comme ce qui descend de fèves par la Garonne empêche de mourir de faim les habitants des bords de cette rivière qui en peuvent avoir ; mais que d'autres dans ces mêmes bords et en plus grand nombre à deux lieues dans les terres, qui ne se nourrissent que de son, en regrettant de n'y pouvoir joindre l'herbe qu'ont flétrie les dernières gelées : pâles, défaits, exténués, ils languissent pour périr bientôt, et tels par compassion s'emploient aujourd'hui à les secourir qui seront peut-être dans un mois ou six semaines dans un état à peu près semblable par le même défaut de subsistances, à moins que des moyens extraordinaires n'en fournissent à la province. » Un mois après, la situation s'est encore fort aggravée. « Il y a peut-être actuellement dans ma généralité, écrit-il le 20 avril 1748 [4], plus de 10.000 personnes qui

1. Registres paroissiaux de Fals (Arch. comm. Lot-et-Garonne, E. 188).
2. Marion, *Une famine en Guyenne* (1747-1748). (*Revue historique*, juillet 1891).
3. C. 1404.
4. C. 1403.

Digitized by Google

ont moins l'air de personnes vivantes que de squelettes ambulants, leur nourriture n'étant presque, depuis longtemps, que de son et d'herbes, encore le son leur manque-t-il souvent... Mon cœur crève de douleur et de désespoir, les larmes me tombent des yeux en vous l'écrivant, tant je suis touché pour ces malheureux ; je voudrais que mon sang pût faire germer du grain, et je le tirerais jusqu'à la dernière goutte... Il y a des petites villes qui sont restées deux jours de suite sans pain ainsi que toutes les paroisses des alentours, et d'autres qui, pour conserver contre les habitants de la campagne 8 à 10 jours de subsistance qu'elles pouvaient avoir, ont fermé leurs portes en se gardant comme contre l'ennemi, craignant à chaque instant d'être pillées, ainsi qu'elles en sont menacées par les paysans du voisinage que la violence de la faim met au désespoir et rend capables de tout. » En écrivant ces lignes pathétiques, M. de Tourny était certainement sincère : mais il n'était pas absolument dans le vrai. Le désir passionné qu'il avait d'obtenir du contrôleur général des secours que celui-ci ne pouvait pas lui accorder entraînait l'intendant à peindre la situation sous des couleurs trop tragiques : dès que la fin des hostilités avec l'Angleterre, rouvrant les mers, eut tranquillisé les esprits sur l'approvisionnement de la province et que les grains, jusque-là jalousement cachés par leurs détenteurs, recommencèrent à circuler, il fut évident que la Guyenne n'en était pas aussi dépourvue que M. de Tourny l'avait cru et répété. Mais le resserrement des subsistances avait produit pour ces masses rurales, dépourvues d'approvisionnements, exactement les mêmes résultats qu'une pénurie réelle, et l'on conserva longtemps en Guyenne le souvenir de cette terrible famine : c'était la fatalité de l'ancien régime que les populations fussent en proie à la disette dès qu'elles craignaient de l'être, et qu'elles fussent elles-mêmes les premières victimes de leurs absurdes préjugés contre la libre circulation des grains.

A cette année de crise succèdent plusieurs autres non moins pénibles ; une déplorable récolte en 1751, puis les augmentations d'impôts, l'arrêt de toute exportation des vins, conséquences de la guerre de Sept Ans, plongent la province dans une lamentable détresse. « De mémoire d'homme, écrit à l'intendant la jurade de Puycalvary (Lot-et-Garonne) dès le 19 août 1751[1], il n'y a eu dans

1. C. 1414.

Digitized by Google

cette juridiction une si médiocre récolte : les deux tiers des habitants n'auront pas la semence, et de l'autre tiers il n'y en aura pas un seul qui recueille à beaucoup près la moitié de la dépense ; en sorte que s'il ne vient pas des secours étrangers, on est à la veille de la famine... dans cette triste situation où quasi tout le monde est sans pain lors même de la récolte (car on a vérifié qu'il y a des gens qui vont prendre le verjus dans les vignes et le font bouillir pour le manger ensuite, n'ayant pas d'autre nourriture), la présente assemblée a recours avec confiance à Mgr l'intendant en le suppliant de jeter un œil de compassion sur cette misérable juridiction et de lui donner quelque secours pour l'empêcher de périr de faim... » Cette lamentable supplique est confirmée d'ailleurs par une foule d'autres documents analogues. « Plus du tiers de ma paroisse est en pure friche, écrit le 24 août 1751 le curé de Goux-Montaigut [1] (Tarn-et-Garonne), sans bois et sans nul rapport... Il y avait autrefois beaucoup de troupeaux, mais aujourd'hui il n'y en a que très peu, les particuliers ayant été obligés de s'en défaire pour payer les subsides... Plus de 80 familles sont à la mendicité... Les quatre dernières années j'ai eu jusqu'à 400 pauvres par jour, tous de ma paroisse, pendant trois mois avant la récolte. » — « Notre misère est si grande, écrit de son côté le curé de Moulix (Tarn-et-Garonne) (21 oct. 1751) que depuis 42 ans que je suis curé je n'ai rien vu de semblable. Quatre années consécutives de disette, sans parler de nos malheurs passés, ont mis le comble à notre désolation... Le peuple est réduit dans ses pauvres chaumières à se nourrir de ses larmes et de son désespoir. » Ce ne sont pas seulement les curés qui tiennent un pareil langage. « La situation de quantités de paroisses de l'Agenais et du Condomois, écrit Tourny, le 25 janvier 1752 [2], devient fâcheuse de plus en plus : ... (une foule de) pauvres désertent le pays et s'en vont dans les villes ou au loin chercher leur vie, et les autres s'assemblent en troupes, arrêtent les passants, volent dans les maisons et font différents désordres... Le mal commence même à gagner le côté du Périgord qui avoisine l'Agenais, il parviendra jusque dans le centre et se répandra dans toutes les parties à mesure que se consommeront les châtaignes qui fournissent encore de la subsistance aux peuples de ce canton... » La guerre de Sept ans

1. C. 3237.
2. C. 1415.

Digitized by Google

ajoute encore au mal. « La surcharge des impôts, écrit Goyon en 1760 [1], écrase le peuple et le décourage. On est forcé de regarder un particulier comme riche lorsqu'il est assez heureux, après avoir payé ses charges, de trouver sur le produit de son bien de quoi vivre avec la plus sage économie, sans qu'il puisse espérer pouvoir mettre un sol de côté. Ceux qui sont dans cette heureuse classe et dont on ne trouverait peut-être pas un parmi 200, sont à chaque instant en alarmes et en crainte de tomber dans celle des misérables. Qu'il leur arrive une grêle, une mauvaise récolte, de la mortalité sur les bestiaux, ou d'autres malheurs qui ne sont que trop fréquents, n'ayant aucune ressource pour y parer, ils ne peuvent que grossir le nombre des plus malheureux... Ce pays-ci, continue-t-il en 1763 [2], est extrêmement pauvre : on n'y voit pas un écu... Le peuple fait, en vérité, grande compassion à ceux qui connaissent sa pauvreté. » — « Le pays, observe de son côté le subdélégué de Monflanquin [3], est inondé de pauvres et de voleurs. Depuis la guerre, les revenus des biens ont baissé d'un tiers au moins : à peine trouve-t-on à se défaire des denrées. Le vin est à si bas prix que les frais de culture absorbent le revenu ; la plupart les laissent sans culture. Les hommes et l'argent manquent dans le pays; tout le monde, à quelques maisons près, y est généralement pauvre. » Le mal persiste après la paix. Dans une supplique du 14 avril 1764 [4], les habitants des juridictions de Lauzun, Puydauphin et Monbahus dépeignent « la quantité étonnante de pauvres mendiants de tout âge et de tout sexe dont ils sont accablés journellement et auxquels ils ne peuvent plus fournir aucune espèce de subsistances comme ils n'ont cessé de le faire depuis le mois d'octobre dernier jusqu'à présent ; en sorte que ces misérables, qui sont au nombre de plus de 2.500... inondent tour à tour la petite ville de Lauzun et les campagnes, dénués de tout secours, traînant à peine une vie des plus languissantes, n'ayant plus pour toute ressource que des herbes et des racines sauvages bouillies avec un peu de son, dont ils forment leur triste et affligeante nourriture [5]... En un mot, l'artisan, le laboureur et le jour-

1. C. 1319.
2. C. 2662.
3. C. 3237 (1761).
4. C. 582.
5. Le rédacteur de cette supplique se répandait ici en détails exagérés et déclama-

Digitized by Google

nalier, sans force et sans travail, semblent n'avoir plus de mains que pour essuyer leurs larmes et pour les élever vers le ciel afin d'implorer l'assistance divine. et, s'ils se courbent vers la terre, ce n'est. en quelque façon, que pour brouter l'herbe avec les bêtes mêmes dont ils envient le sort [1]... Le sort des pauvres honteux est encore plus déplorable, puisque ensevelis, pour ainsi dire dans le fond de leurs maisons, sans oser manifester publiquement la misère dans laquelle ils sont plongés, ils périssent sous le poids de la plus cruelle indigence... »

En 1770, nouvelle crise, qui sévit partout, mais surtout dans le Périgord, fort éprouvé par les hivers rigoureux de 1766 et 1767, par des gelées précoces en octobre 1769, par des grêles et des ouragans, et subissant le contre-coup de la célèbre et terrible famine dont est alors victime le Limousin. « La mesure de blé, écrit en mai

toires. Le subdélégué de Marmande, Faget de Cazaux, en la transmettant, faisait quelques réserves, mais confirmait que le pays était « dans la plus extrême misère ».

1. « Ces traits, affirmait le rédacteur de la supplique, ne sont point hyperboliques ni exagérés. Les pauvres habitants de la campagne n'ont ordinairement, et surtout dans les années de disette, d'autres ressources, pendant la majeure partie de l'année, que celles qu'ils tirent journellement des légumes, choux, raves et autres *herbes* potagères qu'ils font venir dans leurs jardins ; mais la prodigieuse quantité de chenilles qui ont couvert et infesté, depuis la fin de l'été dernier, jusqu'à la fin de l'automne, généralement tous les jardins, ayant dévoré tous lesdits légumes et herbes potagères sans exception, lesdits pauvres, privés par là des secours journaliers qu'ils en retiraient pour leur subsistance ont été forcés d'aller dans les champs ramasser *des herbes* et racines telles que les raves, chicorée, salsifis sauvage et autres *herbes* dont ils se servent pour leur subsistance en les faisant bouillir avec un peu de son, nourriture qu'on donne ordinairement aux cochons. Enfin, il n'est pas de jour que l'on ne voie dans les prés et les champs nombre desdits pauvres chercher lesdites racines et *herbes* sauvages, et aussitôt qu'ils les ont trouvées, les manger toutes crues et avec avidité pour apaiser la faim qui les presse. » Tout ce passage mérite attention, parce qu'il montre dans quelle acception très générale il convient de prendre le mot « *herbe* » dans les documents de l'ancien régime. Sur la foi de quelques textes célèbres et constamment cités de Massillon, de d'Argenson, de Saint-Simon et de quelques autres, bien des gens s'imaginent certainement, en dépit de la profonde invraisemblance, le paysan de l'ancien régime réduit parfois à brouter l'herbe comme ses moutons... Les habitants de Lauzun apportent ici, sur ce point, un éclaircissement d'autant plus précieux que le ton général de leurs lamentations est plus pessimiste et plus déclamatoire. Par « herbe », il faut entendre toutes sortes de légumes, de racines et de salades. Si pauvre que fût leur alimentation, les populations de l'ancien régime avaient pour des denrées aujourd'hui très répandues des répugnances inexplicables et absurdes : le mauvais accueil qu'elles faisaient aux distributions de riz faites par l'administration et leurs défiances persistantes contre la pomme de terre en font foi. Reconnaissons leur misérable situation ; mais il convient aussi d'opposer un scepticisme assez dédaigneux à certains détails manifestement invraisemblables et véritablement impatientants.

Digitized by Google

1770 le receveur des tailles de l'élection de Périgueux [1], qui valait, en septembre dernier, 4 l. 10 s., vaut 8 l. 10 s., prix auquel on ne l'a jamais vue de mémoire d'homme, même en 1709. Les châtaignes, qui sont la principale nourriture du peuple pendant l'hiver, le blé d'Espagne, avec lequel il les remplace pendant les travaux du printemps et de l'été, ont été enlevés par les gelées des premiers jours d'octobre 1769. Le paysan est réduit à couper ses châtaigniers pour acheter du blé. Cet arbre si précieux tombe sous la hache de la nécessité. » C'est surtout dans les cantons voisins du Limousin, et envahis par les affamés de cette province, que la détresse est extrême. Mme de Fayard, nièce de Mlle Bertin, sœur du secrétaire d'État, la décrit en ces termes, dans une lettre à sa tante du 20 avril 1770 [2] : « Le Limousin ayant manqué, les habitants désertent tous les jours ; ils passent 50 à 60 pauvres avec leurs femmes, enfants et bagages. Ils ont l'air d'être demi-morts de faim. Nos gens du pays les plus riches ne savent plus comment faire pour avoir du pain. Ils ne trouvent pas à vendre leur bien ni à gagner leur vie de pas une façon, car personne ne fait travailler, tant l'année est misérable ; il n'y a que Fayard qui, par charité, garde ses travailleurs des années passées ; il est obligé de nourrir ses métayers et il a tous les jours 54 personnes à son pain, sans compter ceux de sa maison... Nous avons ici un homme de 107 ans, qui a été obligé de quitter le Limousin pour ne pas mourir de faim ; c'est la première fois qu'il a demandé l'aumône. Lorsqu'il est arrivé, il était si affamé qu'après avoir mangé goulument un morceau de pain, il s'est évanoui et est resté trois semaines sans pouvoir bouger de dessus la paille où on l'avait mis. » L'exactitude de cette description n'est que trop confirmée par Rochefort, subdélégué de Thiviers, qui écrit, le 6 mars 1770 [3] : « Ma subdélégation est, sans contredit, la partie de votre généralité la plus pauvre, et celle où la misère s'est fait le plus vivement sentir cette année. J'ai vu des curés qui m'ont assuré qu'il est sorti cet hiver de leur paroisse 50, 60, et jusqu'à 70 personnes, et qu'il en est revenu fort peu ». La même année, les rives de la Garonne sont désolées par une inondation terrible.

Les années qui suivent ne sont pas moins calamiteuses. Au prin-

1. C. 3095. Il s'agit du boisseau de Périgueux, du poids de 48 l.
2. C. 40.
3. C. 3095.

Digitized by Google

temps de 1773, sur le bruit que le blé va manquer, une terreur panique se répand dans tout l'Entre-Deux-Mers, le Libournais, le Bazadais : les populations affolées arrêtent toute circulation des grains, pillent les greniers, rendent par leurs menaces et leurs voies de fait la tenue des marchés impossible, et aggravent elles-mêmes par leurs violences inconsidérées et tumultueuses le mal qu'elles redoutent. Deux régiments de cavalerie appelés en toute hâte suffisent à peine pour empêcher une guerre civile générale d'ensanglanter tout le pays ; la populace effrénée semble déjà poussée par le génie terrible des émeutes de la Révolution. Au marché de Casteljaloux, le 18 mai, abondamment approvisionné, cependant, et où les vendeurs se déclarent prêts à faire quelques concessions, des cris furieux s'élèvent tout à coup du sein de la populace qui s'est amassée en grand nombre et qui veut prendre le grain sans payer. « Le brigadier (de maréchaussée) dit aux maires et adjoints, et à l'élite des citoyens qui était autour d'eux, de songer au salut de la ville et à la conservation de leurs maisons et de leurs effets ; que, pour lui, il croyait bien qu'il allait périr avec sa petite troupe (4 cavaliers) sur le dépôt dont la garde lui avait été confiée. Quelques citoyens respectables et respectés mettent cependant l'épée à la main, avancent vers la populace, la font reculer ; plusieurs citoyens des classes supérieures, viennent alors se joindre à leurs généreux compatriotes ; on forme un cordon autour de la place du marché, on introduit isolément ceux qui veulent acheter, et on fait jouir le peuple de la diminution à lui offerte [1] ». Le sang-froid de quelques généreux citoyens a évité, ce jour-là, de grands malheurs ; mais, à chaque marché, les mêmes dangers se renouvellent. « Vous verrez par mes procès-verbaux, écrit de Bergerac [2] Gigonnet de Verdon, lieutenant de la maréchaussée de Guyenne au département du Périgord, l'état critique où je suis réduit avec ma troupe. 10.000 soldats armés ne feront jamais tant d'effet dans ce pays-ci que 5.000 sacs de blé, et je vous répète à haute voix qu'il nous faut du blé, du blé, du blé, et avec du blé la paix sera faite, mais autrement vous ne ferez jamais la paix avec le peuple, eussiez-vous ici feu M. de Saxe avec 10.000 hommes, car le peuple est décidé de saccager tout et de brûler tout si on ne leur donne pas de quoi

1. Relation du maire, C. 1338.
2. 15 mai 1773. C. 1437.

Digitized by Google

vivre ; et plusieurs femmes m'ont dit, parlant à moi, que si on ne leur envoyait pas de quoi vivre et avec leurs enfants, elles viendraient se poignarder devant moi... » Le 23 mai, il a été averti que la populace brisait et enfonçait le magasin d'un marchand de blé ; arrivé sur le théâtre de l'émeute, « un homme, armé d'un gros caillou et criant : *Il faut tout tuer, il faut tout tuer!* » nous a jeté ce caillou à la tête et, nous ayant manqué, le caillou a porté sur mon pied droit, écrasé le gros doigt et fendu l'ongle... Nous revenons à nos écuries, ordonnons à notre troupe de se mettre à cheval ; le peuple avait fait brèche et pillait ». Les assiégeants prennent d'abord la fuite, mais ayant fait deux cents pas, se rallient. « L'exempt et deux cavaliers sont blessés ; le peuple parle d'apporter des faux pour couper les jambes des chevaux ». Ce n'est pas sans peine que la force publique reste maîtresse du champ de bataille. — Le spectacle est le même dans toutes les villes et bourgs de la région, pendant toute la fin de mai 1773. « Mercredi 12, écrit le curé de la Sauve [1], une foule innombrable de paysans, armés de bâtons, vinrent à la Sauve comme des furieux, entrèrent de force dans les maisons, mangèrent ou prirent tout le pain, viande, jambon, lard, graisse ou autres choses comestibles, burent sans discrétion jusqu'à l'excès... Nous eûmes 3 ou 4 visites dans ce goût, et les derniers nous prirent tout ce qui avait échappé à la recherche exacte des premiers... On vient en foule me dire en pleurant qu'il est triste d'être sans pain et de mourir de faim ayant de l'argent. Les pauvres mendiants et les enfants hors d'état de gagner leur vie ne souffrent pas autant parce que je m'occupe de distribuer en pain les aumônes que vous avez eu la bonté de m'envoyer. »

En 1777 et surtout en 1778, nouvelle famine, cette fois plus réelle, sinon plus tragique. « Je ne vous tairai point, écrit à l'intendant le subdélégué d'Agen le 7 sept. 1777 [2], que, témoin de la misère du peuple, je n'ai obéi qu'à regret (à vos ordres pour la corvée). La plupart des corvéables est sans pain ; comment se déterminer à punir des malheureux qui auront négligé les travaux publics et donné la préférence à des travaux particuliers pour lesquels ils auront un salaire ? Le peuple est sans argent, et, s'il a quelque ressource dans ses effets, il en a besoin pour sa subsistance. Ce n'est

1. 24 mai 1773. C. 1437.
2. C. 1997.

Digitized by Google

pas tout ; je frémis quand j'y pense. Il y a du danger. L'arc est tendu ; pliez-le, il cassera. Vous m'entendez, Monseigneur, je ne réponds point que le peuple ne se révolte et ne refuse obstinément tout genre de service. » Le curé de Saint-Clair de Roubillon écrit le 30 janvier 1778 : « Mes infortunés paroissiens sont réduits à la mendicité par la grêle et les torrents qui, le 7 juin dernier, dévastèrent leurs possessions. Ce n'est qu'en me privant de tout et en m'épuisant moi-même et en empruntant que j'ai pu assouvir jusqu'ici la grosse faim des plus misérables. Nous ne comptons ni gentilhomme ni noble dans cette paroisse toute composée de petits cultivateurs. Un ancien officier pauvre retiré du service, n'ayant pour tout bien qu'une petite ferme ou métairie insuffisante pour la nourriture et l'entretien de sa nombreuse famille, quatre petits bourgeois, que la misère de l'année a contraints de congédier leurs valets, et qui ne rougissent pas de porter eux-mêmes la main à la serpe, à la bêche et à la charrue, après avoir été obligés d'emprunter à l'État le blé nécessaire pour ensemencer leurs terres, telles sont, Monseigneur, les ressources de cette paroisse... Je voudrais pouvoir vous taire que le brigandage secret commence, malgré mes efforts pour subvenir aux besoins, calmer les agitations et prévenir les mouvements du désespoir. » Même note sous la plume de Bellet, subdélégué de Sainte-Foy : « Le peuple de la campagne qui, pour vivre jusqu'à présent, a vendu tout ce qu'il avait, se trouve aujourd'hui sans pas une ressource ; personne ou presque personne n'est en état de faire travailler par le défaut de revenu; la majeure partie des bourgeois sont très embarrassés pour vivre eux-mêmes ; le blé est sur un pied excessif et augmente tous les jours... Dans ces tristes circonstances, que va devenir ce nombre infini d'individus sans argent, sans effet, sans travail chez qui que ce soit, sans espérance de trouver à emprunter?... Ces malheureux pourront, par excès de désespoir, se porter dans nos marchés à quelque extrémité fâcheuse... Dans la seule ville de Sainte-Foy, je connais plus de vingt familles honteuses et quantité de pauvres vieux et infirmes qui manquent de tout et qui meurent exactement de faim ; leur état me perce le cœur, et l'impossibilité où je suis de les soulager me cause une peine infinie... » On n'aurait pas éprouvé pareille disette depuis le règne de Robert le Pieux, d'après le curé de Saint-Pierre-de-Chignac (Dordogne) : « Les pauvres mendiants inondent la cam-

Digitized by Google

pagne et traînent à peine leur misérable existence, faute de nourriture que les plus riches ne peuvent leur donner.., un pauvre malheureux excédé de fatigue vint l'autre jour à ma porte, ne respirant plus que pour gémir ; il me parla du geste et des yeux, et me dit d'une voix entrecoupée de sanglots qu'il avait fait deux lieues sans trouver d'autre pain que celui que je lui donnai... J'ose avancer que de cent pauvres mendiants de notre paroisse, il ne s'en sauvera pas dix... »

C'est peut-être en l'année 1789 elle-même que la détresse atteint son plus haut point. « La misère augmente, écrit, le 2 mai, le subdélégué de Sainte-Foy [1]... Les trois mois et demi que nous avons encore à parcourir pour attendre la moisson, qui, peut-être, sera malheureusement aussi disetteuse que la précédente, nous montrent une perspective d'autant plus effrayante que le blé, qui vaut actuellement 22 l. 10 s., augmentera infailliblement, que les ressources sont épuisées, que le peuple n'a pas de crédit, et que tout ce qui pourrait servir à la nourriture du pauvre, comme pommes de terre, choux, navets, herbages, est entièrement perdu par la gelée d'hiver. Tableau alarmant, mais qui n'est point exagéré. Aussi avons-nous lieu de craindre que, malgré notre vigilance et vos soins, nos marchés ne deviennent orageux ». A Soulac, sur 100 familles, 90 sont dans la dernière indigence ; à Eyzines, nombre de gens se couchent sans souper ; à Cerons, le journalier est réduit, depuis plus de deux mois, à ne prendre que la moitié de sa nourriture, encore à condition que sa femme et ses enfants se soient privés des deux tiers de la leur [2]. Même cri de détresse de tous les points de la généralité. Il semble à l'entendre que Linguet n'ait pas trop exagéré lorsqu'il déclarait la condition des esclaves d'Amérique meilleure que celle des paysans de France.

Gardons-nous toutefois de l'illusion, trop commune, qui consiste à donner aux faits qui précèdent plus de portée, plus de généralité qu'ils n'en ont. Il s'agit ici de malheurs, qui, pour être très fréquents, ne sont pas, cependant, continuels ; il s'agit de gens qui, pour former la majorité de la population des campagnes, n'en constituent pas cependant l'universalité. A côté de ces preuves multiples et malheureusement incontestables d'une navrante misère, d'autres

1. C. 2511.
2. Réponses des curés, C. 4437.

Digitized by Google

faits, non moins certains, révèlent, au sein de ces mêmes classes rurales, une certaine aisance que l'histoire impartiale ne doit pas laisser sous silence. Ici, le nécessaire manque ; là le superflu a cependant sa place. Ni le jeu [1], ni la coquetterie [2], ni surtout l'ivrognerie ne sont choses inconnues dans les campagnes ; les cabarets, démesurément multipliés, absorbent trop souvent le peu d'argent comptant dont le paysan peut disposer ; les curés commencent à s'en inquiéter sérieusement [3], et l'on se plaint généralement que l'excès de la boisson dispose le paysan à la paresse et à la fainéantise [4]. La consommation du tabac a pris, dans les campagnes, un développement dont les observateurs contemporains sont frappés, et dont les cahiers portent l'irrécusable témoignage [5]. Il y a des villageois qui mettent leurs fils en pension dans la ville voisine [6] ; il y en a qui ont des capitaux placés, car, sans cela, ils ne songeraient pas à réclamer, comme ils le font presque, la tête des banqueroutiers frauduleux [7]. Jusque dans les Landes, on voit parfois des signes d'aisance et de prospérité : le comte de Guibert est frappé dans ses voyages du bon aspect des maisons, bien bâties, couvertes de tuiles, souvent même indiquant des recherches d'élégance et de confortable ; le dedans répond au dehors, et les ustensiles de ménage y abondent. Et comment les cahiers des plus humbles et des plus pauvres paroisses songeraient-ils (comme ils le

1. « Que Sa Majesté, dit le cahier de Reilhac (Dordogne) veuille aussi considérer que dans les cantons éloignés des villes où il y a de la maréchaussée, il règne un grand désordre de la part des joueurs qui s'attroupent dans les bois ou champs, et qui, après avoir perdu leurs petites facultés, se livrent à des brigandages bien plus punissables... »

2. Plusieurs cahiers désirent des lois somptuaires : tel, celui de Quinsac (Dordogne).

3. Mémoire du curé de Celle et Roquadet (Lot-et-Garonne), publié dans la *Revue de l'Agenais* (1895) : « Ces cabarets... réceptacle des voleurs et des libertins... sont ouverts à toute heure du jour et de la nuit, et plus souvent la nuit que le jour... et le juge qui voudrait y aller la nuit pour y exercer la police risquerait sa vie s'il n'était accompagné d'une forte escorte... »

4. Mémoire de M. Métivier, C. 1316 ; du subdélégué de Bergerac, *ibid.*

5. Cahiers de Vic, de Saint-Laurent-des-Bâtons (Dordogne), etc. : « Depuis que l'on vend du tabac en poudre, dit ce dernier cahier, il règne parmi le peuple quantité de maladies que l'art de la médecine attribue à la malpropreté et à la corruption de ce tabac ; plusieurs même qui, par ordre des médecins y étaient habitués, s'en interdisent entièrement l'usage ; *ce qu'ils ne peuvent faire impunément.* » Les habitants de cette paroisse s'exagèrent évidemment les vertus sanitaires du tabac ; mais ils prouvent clairement à quel point l'usage en avait pénétré dans les campagnes.

6. Cahier de Saint-Jory-de-Chalais (Dordogne).

7. Castillon, Sainte-Foy, Montazeau, Lamothe, Montravel, etc.

Digitized by Google

font souvent, surtout dans le Libournais et le Bazadais [1]) à tracer pour l'État des plans de constitution, à la périodicité des États-Généraux, à réclamer pour le tiers l'accès aux grades militaires et aux fonctions ecclésiastiques, à la liberté de la presse, à défendre à leurs députés de se résigner à aucune des formes humiliantes imposées en 1614, si l'existence de ces ruraux n'était que cette lutte incessante contre la misère et la faim dont on est trop souvent trop porté à nous dépeindre exclusivement le désolant tableau? Il y aurait une exagération manifeste à ne regarder la vie du paysan sous l'ancien régime que comme une longue et navrante agonie.

Conclusion. — La vérité est entre ces descriptions pessimistes et la théorie optimiste qui jugerait volontiers de l'état des campagnes au XVIIIe siècle d'après les poésies de Florian ou les peintures de Boucher, plus près des premières que de la seconde. Oui, il est vrai que le paysan est, sous l'ancien régime, l'éternelle victime et l'éternel sacrifié; oui, tout le monde a des privilèges, excepté lui; oui, il est vrai qu'il supporte plus que quiconque le poids d'un budget dont il ne profite point, qu'il entretient à ses dépens l'opulence du haut clergé, sans recevoir de lui l'assistance dont il aurait besoin; qu'il continue à payer les frais d'un régime féodal qui ne se traduit plus, pour lui, que par des vexations, jamais par des services; qu'il souffre cruellement, moins encore peut-être des vices du régime politique et social que de l'état des mœurs, des préjugés économiques, et des manœuvres de tous ceux qui vivent à ses dépens. « Nous soutenons l'État, et l'État nous écrase, s'écrient les habitants de Bègles [2]. On nous appelle les pères de la patrie, et la patrie nous tyrannise sans cesse; aussi mourons-nous misérablement, après avoir misérablement vécu. » Il vit cependant, il possède, il tient à sa propriété; il prend conscience de ses droits et de son importance dans l'État. Il n'a de mauvais desseins ni contre le roi, ni même contre le clergé et la noblesse; ses revendications, remarquables par leur fermeté, ne le sont pas moins par leur modération. Mais il exige une répartition plus juste de l'impôt, un adoucisse-

1. Cf. Cahiers de Saint-Pey d'Armens, de Vignonet, etc. (Arch. histor. de la Gironde, t. XXXV) Il est certain que des vœux de cette sorte se rencontrent, non seulement dans les cahiers qui ont été rédigés par des gens instruits, mais même dans ceux qui trahissent, par leur naïveté et leur incorrection, une origine essentiellement populaire et rurale.

2. Projet de cahier, B4 22.

Digitized by Google

ment au régime féodal, une protection efficace contre les abus dont il souffre ; il entend que les campagnes cessent d'être, pour ainsi dire, écrasées du poids de l'ancien régime tout entier. Il sait, pour y avoir réfléchi et l'avoir, depuis plus de 40 ans, entendu répéter constamment, quel rôle elles doivent jouer dans la vie nationale, et il ne permettra plus qu'on l'ignore. Et volontiers il ferait sienne la profession de foi que rédigeait en ces termes, lors de la grande consultation nationale de 1789, une des plus humbles paroisses du Périgord : « Nous, habitants de Saint-Pardoux-de-Dronne, tous agriculteurs et laboureurs, quoique gens grossiers et sans titres, sentons cependant vivement combien notre profession est utile à l'État... Nous sommes le principal appui du trône, le vrai soutien des armées ; nous faisons le brillant de la cour, l'opulence des princes, et le bien-être de tous les grands... Nous sommes la richesse des autres et restons nous-mêmes dans la misère. Le poids du jour, les injures de l'air, les travaux les plus pénibles, les sueurs et toutes sortes de peines sont notre partage ; les fruits de nos peines sont pour d'autres que pour nous, qui vivent dans le faste et goûtent à l'aise les plaisirs de la vie. Nous consentons volontiers à vivre dans le genre de vie où la Providence nous a placés ; mais nous demandons une médiocre subsistance qui fût au moins satisfaisante, car il est trop dur et tout à fait révoltant de supporter tout ce qu'il y a d'onéreux dans l'État et de manquer de pain la moitié du temps.. »

M. Marion.

Digitized by Google

Une lettre retrouvée de Colbert.

On sait que le gouvernement de Louis XIV, dans un sentiment élevé de patriotisme, aussi bien que dans un intérêt politique, inscrivit, sur la liste des littérateurs, savants et artistes qui eurent part aux libéralités du roi, un certain nombre d'étrangers. Parmi eux, nous trouvons, dès 1664, pour une gratification de 600 livres « le sieur Vilioto, Savoyard bien versé dans la médecine et les humanités. » On acceptait bravement alors, sans arrière-pensée, le titre de Savoyard et on n'avait pas inventé le mot Savoisien, pas plus qu'on ne cherchait de synonyme à Auvergnat. Le nom de Viliotto est maintenu pour 600 livres sur les États de 1665, 1666 et 1667.

Il est aussi plus d'une fois question de lui, dans la correspondance de Chapelain et de Colbert, et il y a peu de ces pensionnés dont le tout puissant ministre se soit plus occupé [1]. Chapelain nous apprend, en date du 6 juin 1667, que Viliotto avait composé une histoire de la régence durant la minorité de Louis XIV et que Colbert à qui le manuscrit a été communiqué trouve que l'auteur n'a pas fait une assez grande place au cardinal Mazarin.

Chapelain indique alors des changements à Viliotto (lettre à Colbert du 8 juillet) qui s'empresse de les exécuter (lettre du 26 déc.). Lorsque l'ouvrage est terminé, il paraît définitivement bien médiocre au ministre comme à son conseiller littéraire (18 janvier 1669). Viliotto (17 févr. suivant) a annoncé sans doute l'envoi d'une deuxième édition qui, à ce qu'il dit, satisfera complètement Colbert. Mais cette édition n'arrive pas. Que faire? Chapelain ne veut pas cependant qu'on cesse de s'occuper de cette question, car il ajoute que l'ouvrage où Viliotto traite des événements de France jusqu'à la paix et qu'il a porté, depuis, jusqu'à la mort du Cardinal « fait assez de bruit en Italie ». Il est écrit en latin; mais l'auteur « me

1. Voy. Pierre Clément, *Lettres, Mémoires, etc., de Colbert*, tome V, p. 628, 633, 634, 636-38, 640.

Digitized by Google

parle d'en faire la traduction, suivant ce que je lui ai conseillé pour la rendre plus populaire au delà des monts. Vous jugerez, monseigneur, si son travail et son zèle méritent la continuation des grâces du roi par vos bons offices et si on les luy peut laisser espérer *pour le tenir toujours partial et dépendant de sa couronne.* »

Ce dernier aveu ne manque pas de naïveté, et il semble qu'il n'y ait pas à se vanter d'entretenir la partialité des historiens; mais on y voit combien Louis XIV et ses ministres s'inquiétaient d'agir sur l'opinion et de maintenir, même au dehors et au moyen d'écrivains étrangers, le bon renom de la France et de son gouvernement. Des faits de ce genre ne sont pas rares dans les temps qui suivent, et jusqu'à nos jours, en France comme ailleurs.

Quoi qu'il en soit, quel est ce Viliotto? Pierre Clément, dans sa *Correspondance de Colbert*, semble avoir renoncé à le savoir; car Viliotto est un des rares personnages personnages cités sur lesquels il ne donne aucune indication. Tiraboschi, dans son *Histoire de la littérature italienne* qui semble vouloir être un véritable inventaire, ne le nomme même pas. On ne trouve, à ma connaissance, de notice qui le concerne que dans l'ouvrage spécial et peu connu qui a pour titre : *Syllabus scriptorum Pedemontii*, publié par Rossotto, en 1667. Rossotto nous apprend que *Franciscus Viliottus*, qui était sans doute un ami personnel de l'auteur, est un homme éminent, *vir doctrina et ingenii acumine eximius*; qu'étant professeur de médecine, il n'en a pas moins édité *opus naturale politicum in quo principatuum regimen indoles elementorum adumbrat*. C'est un livre purement admirable par la doctrine et les préceptes (*doctrina et praeceptis*), malgré quelque obscurité de style. Mais Viliotto ne s'en est pas tenu là et nous voyons bientôt comment il a attiré l'attention de Colbert. *Item, occasione pacis celebratæ inter potentissimos Galliarum et Hispaniarum reges anno 1660, scripsit alium librum in quo ipsius probat pacis necessitatem ea dispositione regnorum desumpta, ab humani corporis infirmitate, similitudine.* Il dédia ce livre au cardinal Mazarin « l'auteur de la paix ». La mort ayant empêché Mazarin d'exprimer à Viliotto sa reconnaissance, c'est le roi Louis XIV qui acquitta la dette de son ministre et témoigna son estime « pour l'excellence du livre aussi bien que pour le mérite et la science de l'homme » en le gratifiant d'une pension.

Digitized by Google

Tout cela n'aurait d'autre intérêt que d'éclaircir un point très secondaire de la correspondance de Colbert, si Rossotto n'avait eu soin de transcrire en français, au milieu de son texte latin, la lettre par laquelle Colbert notifiait à Viliotto les bontés du roi. Nous transcrivons ici, à notre tour, cette lettre, en y faisant quelques corrections qui nous semblent évidentes. Nous ne pensons pas qu'on ait songé à aller la chercher dans un ouvrage dont le sujet ne rappelle en rien le grand ministre, et nous croyons qu'une page signée d'un pareil nom doit être toujours recueillie, quand même son importance pour le fond serait médiocre[1].

« Monsieur,

« Les gratifications que le Roy continue à faire aux persones des lettrés d'un mérite extraordinaire m'offrant de temps à autre l'occasion de vous écrire, je serois bien fasché de la laisser eschaper sans me donner cette satisfaction. Comme je scay l'estat que feu monseigneur le cardinal Mazarin faisait de vos ouvrages et que je en connois encore le prix par eux-mêmes, je ne puis qu'avec beaucoup de contentement exécuter les bonnes intentions de Sa Majesté en vostre endroit et je me réjouis de voir la place que vostre vertu et vostre scavoir vous ont acquises dans sa bienveillance. Ce seront ces mêmes qualités qui vous en conserveront la possession et, bien que vous n'en puissiez pas désirer de meilleurs tiltres, ny de plus asseurés, je ne laisseray pas néanmoins de chercher tousjours avec soin le moyen de vous faire connoistre que je suis

« Monsieur,

« Votre très humble et affectionné serviteur,

« COLBERT.

« Paris, 27 Aoust 1665. »

Cette lettre a bien le ton de haute courtoisie que l'on retrouve dans les autres lettres analogues écrites par Colbert, par exemple la célèbre lettre à Vossius le fils.

1. Elle n'est ni dans Depping, ni dans Clément.

Digitized by Google

Après avoir inséré cette lettre dans sa notice, Rossotto nous apprend que son ami Viliottus continue à vivre dans l'amour de la vertu (*virtutis amantissimum*), qu'il a sous la main un ouvrage considérable et de la plus grande utilité : *De affectionibus animi*, et qu'il est sur le point de publier un abrégé des divers évènements de l'Europe de l'année 1643 à 1659. (*Varii Europæ eventus compendiarie descripti ab anno 1643 usque ad 1659*). C'est cet ouvrage dont Colbert et Chapelain s'occupaient encore en 1669 [1].

R. Peyre.

1. Il fut publié, en effet, en 1667. En voici le titre complet : *Varii Europæ eventus compendiarie descripti ab anno 1643 usque ad annum 1659, auctore Francisco Viliotto, cive et medico Monteregali. Typis Francisci Marie Gislandi, 1667.*

C'est un volume in-12 de 392 p., plus 12 pages de table et errata. On le trouve à la Bibliothèque Mazarine sous le n° 53,209. — L'ouvrage ne présente pas un bien grand intérêt, quoique l'auteur ait soin d'indiquer les événements qui se passent dans les divers pays de l'Europe (notamment de l'Italie) quand même ils n'auraient pas de rapport direct avec la guerre de Trente ans, la Fronde ou la guerre d'Espagne. Dans son récit, tout à fait insuffisant, de la bataille de Rocroy, il compare l'infanterie espagnole à un mur qui résiste à toutes les attaques, comparaison que Bossuet reprendra plus tard avec un incomparable éclat.

Digitized by Google

L'Imprimerie a Paris en 1645.

Le mémoire qui suit, transcrit d'après l'original conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale [1], porte, en écriture du temps, la date de 1645. On y trouve une statistique précise de l'état de l'imprimerie parisienne au début du règne de Louis XIV. Le but du rédacteur est de trouver les moyens de réduire à une surveillance plus effective les petites imprimeries, composées d'une seule presse, qu'il était facile de cacher, de transporter d'un point à l'autre, et sur lesquelles s'imprimaient les libelles, pamphlets, nouvelles, satires et brevets à la calotte, qui, nonobstant les plus sévères ordonnances, se multipliaient de toute part. Les statuts et règlements des imprimeries parisiennes à cette époque ont été publiés et commentés par M. René de Lespinasse dans son grand ouvrage, *Les Métiers et corporations de la Ville de Paris*, où l'on trouve les détails utiles à éclairer le document qui suit [2].

Frantz Funck-Brentano.

IMPRIMERIES

Il y a dans Paris 76 imprimeries et en icelles 183 presses ; Sçavoir :

Imprimeries.		*Presses.*
16	à une presse	16
35	à deux presses	70
11	à trois presses	33
8	à quatre presses	32
5	à cinq presses	25
1	à sept presses	7
76	imprimeries [3]	Presses : 183.

1. Manuscrit français, 18600, f. 693-96.

2. René de Lespinasse, *Les Métiers et Corporations de la Ville de Paris*, dans la Collection de l'Histoire générale de Paris, t. III (Paris, 1897), p. 694-720.

3. A la fin du XVIe siècle, les imprimeries étaient, à Paris, au nombre de vingt-quatre. En un demi-siècle, le nombre en avait plus que triplé. Cf. Lespinasse, III, 698.

Digitized by Google

Desquelles 176 imprimeries il y en a 16 qui sont directement contre les statuts des libraires et imprimeurs, articles VII[1] et VIII, attendu qu'il est défendu de recevoir aucun maistre imprimeur qu'il n'ait deux presses garnies de lettres, caractères et ustensilles.

De toutes lesdites presses, il n'y en a pas 80 qui travaillent d'ordinaire ; les autres n'estant qu'attendant des factums, arrests, discours, satyres, chansons et autres pièces volantes. Que s'il s'imprime quelque chose qui soit sujet à répréhension, cela se faict dans ces imprimeries où il n'y a point de labeurs sur lesquels l'on travaille journellement, qui sont ces imprimeries d'une à deux presses.

De penser mettre et réduire toutes lesdittes imprimeries dans un ou plusieurs collèges, en huit grandes salles de treize toises de long sur six de large, ou en seize salles, partageant lesdites grandes salles en deux, ès quelles l'on metteroit dix presses dans chacune, cinq de chacun costé, avec leurs casses au-devant des fenestres, bancs à corriger, etc., ce qui doubleroit si on ne séparoit poinct les susdites salles, cela seroit bien agréable, auroit meilleure grâce et paroisteroit bien autrement que cela ne faict dans les imprimeries esparses par toute la ville ; mais aussy il y aura de la despense pour faire accommoder lesdites salles.

Sur cette proposition, il s'i rencontre des difficultés très grandes et quasi impossibles pour l'exécution. Les principaux et officiers sont maîtres de leurs collèges[2]. Ceux qui composent de ces discours, satyres et autres choses suspectes sont gens de lettres qui se logent le plus souvent dans des collèges et peuvent avoir les principaux, les officiers et autres qui demeurent dans lesdits collèges pour amys, et, ayant des imprimeurs dans leurs dits collèges, les corromperoient et gagneroient plus facilement.

L'entrée pour la visite desdites imprimeries dans lesdits collèges seroit dangereuse, parce que, si en quelqu'une desdites salles l'on surprenoit quelque chose contre Dieu, l'Estat ou Messieurs les Ministres, tous ceux du collège qui pourroient estre amys de l'au-

1. « Tout libraire aura deux presses garnies à lui seul appartenantes ; plusieurs ne pourront s'associer en une seule imprimerie ». (Article 7 des lettes patentes de Louis XIII, en date de juin 1618, confirmant les statuts des libraires, imprimeurs et relieurs.)

2. La librairie était, à Paris, placée sous la juridiction de l'Université. « Les libraires, imprimeurs et relieurs, feront partie de l'Université. » (Article Ier des lettres patentes de Louis XIII.)

Digitized by Google

theur, ou du maistre imprimeur, et tous les compagnons imprimeurs qui pourroient estre en grand nombre, — car à chacune presse il y fault au moins quatre hommes, et dans une salle, où il y auroit vingt presses, ce seroient quatre-vingts hommes travaillans, — et s'il y avoit deux salles dans un collège, ce seroient cent soixante personnes qui, avec ceux du collège voulant empescher la visite, pourroient esmouvoir rumeur et faire sédition.

Que les maistres imprimeurs, comme le seroient nombre en chacune salle, mettant leurs presses, caractères et autres ustensiles ensemblement, pesle-mesle, auroient journellement des querelles les uns avec les autres.

Tant à cause que les ouvriers, qui sont fascheux et point de respect, estans pressés de quelques sortes de lettres pour leur travail, iroient prendre ce qui leur feroit besoin dans les casses de quelques autres imprimeurs que en celles de leurs maistres, n'y en trouvant pas.

Que ils se desbaucheroient plus souvent les uns les autres, n'en faillant qu'un ou deux dans une salle pour desbaucher tous les autres.

Que quand ils ont faict la desbauche, ils s'attendent de regaigner à la première feste, et ne leur permettant pas, attendu que lesdites salles seroient fermées, ils feroient le tric[1] et abandonneroient leurs ouvrages. Joinct aussi que, lesdites imprimeries estant fermées les jours de festes et les nuicts, il peut arriver assez souvent quelque chose d'importance et pressée à imprimer pour le service de Sa Majesté et pour des particuliers qu'il n'est pas nécessaire que l'on voye et que l'on sache.

Or, comme les raisons susdittes font veoir clairement l'impossibilité en l'exécution à cause des inconvéniens qui s'y rencontrent, le plus expédient seroit de faire exécuter de point en point les statuts des libraires et imprimeurs, d'oster et faire mettre bas les imprimeries où il n'y a qu'une presse qui sont seize en nombre; on les joindra avec les trente-cinq autres imprimeries de deux presses, qui seroient 70 presses et, avec les susdites 16, feroient en tout 86 presses; en composer 25 imprimeries, associant les maistres les uns avec les autres. Et lesdites 25 imprimeries, avec les autres 25

1. « Le fait de laisser une besogne inachevée, toujours interdit, s'appelait *tric* en langage de métier ». Lespinasse, III, 697.

Digitized by Google

qui restent, où il y a quatre, cinq et sept presses à d'aucunes d'icelles, feroient en tout 50 imprimeries que l'on auroit dans Paris; faisant défenses au syndic des libraires qu'il y en eût un plus grand nombre, ny d'en recevoir aucun que par la mort d'un autre, à pesne d'en respondre en propre et privé nom et faire faire fréquentes visites par toutes les imprimeries. Et que d'ores en avant il n'en seroit receu aucun qu'il n'eût trois presses garnies de toutes sortes de caractères et ustanciles qui seront veus et visités par le syndic et pour droict d'entrée donneront pour les affaires de la communauté la somme de 150 livres.

Que nul ne sera receu maistre imprimeur qu'il ne soit congru en latin et, pour cet effet, l'on ne prendra aucun apprentif, ny en la librairie ny en l'imprimerie, qu'il n'entende latin, et, pour cet effet, sera interrogé par devant tel qu'il plaira à Monsieur le recteur de l'Université de commettre quand il en sera jugé.

Que tous les dits cinquante maistres imprimeurs seront logés dans les grandes rues, avec défenses de se loger dans les collèges, ainsi qu'il parle par les statuts, et ce afin que les syndics et ceux qui auront charge d'aller visiter y aillent librement.

Que tous seront logés, comme dit est, dans l'estendue de l'Université et non ailleurs, quelque prétexte qu'ils puissent prendre, et ce pour obvier aux soupçons et jalousie des autres, y ayant à présent seize imprimeries qui sont espandues par la ville de part et d'autre.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Eugène Déprez. — **Les préliminaires de la Guerre de Cent ans. La papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342)**. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule xc). Paris, Fontemoing, 1902, 1 vol. in-8° de xiii-450 pages.

En premier lieu, il convient de louer M. Déprez de l'œuvre qu'il a entreprise. Étudier les origines de la guerre de Cent ans était une tentative hardie, alors même que d'excellents travaux, comme ceux de M. Gavrilowitch sur le traité de 1259, et de M. Funck-Brentano sur Philippe le Bel en Flandre, semblaient déjà avoir déblayé les abords de la place. La période indécise, toute remplie d'événements en apparence contradictoires, durant laquelle les adversaires semblent se tâter, chercher le point faible par où ils se pourront attaquer, — période s'étendant de l'avénement de Philippe VI à la véritable guerre de 1342, est l'une des plus obscures de ce sujet capital, mais embrouillé. M. Déprez, qui a eu le courage de dépouiller les nombreuses séries du Public Record Office à Londres et des archives du Vatican, a essayé de nous la retracer. Son œuvre, ou mieux, sa thèse part de ce principe que la question de Guyenne est l'origine et la cause directe de la guerre. Si cette dernière n'éclata pas de suite, c'est que, d'une part, les rois de France étaient trop puissants, et les rois d'Angleterre, d'autre part, insuffisamment armés pour oser attaquer leur suzerain. L'avénement de Philippe VI hâta la solution. Le roi français était incapable, sa volonté nulle. Le pape Jean XII, puis son successeur Benoît XII le conduisirent à leur gré. Hanté de l'idée de croisade, alors que le pape qui la suscitait ne la croyait guère possible, Philippe VI n'était pas de taille à se mesurer avec Édouard III, fourbe, entreprenant, dissimulé, habile politique. Il ne sut pas profiter de sa situation prépondérante ; alors qu'il était le seul puissant des monarques occidentaux, il se laissa duper par le jeune roi anglais, et, finalement, se trouva dépossédé du premier rang. Le caractère du roi de France, l'attitude de la papauté expliquent l'origine immédiate de la guerre. Rompant avec la tradition suivie de 1259 à 1328 par les rois anglais, Edouard ne répugna pas à l'idée de la lutte. Tandis que, jus-

Digitized by Google

qu'alors, on s'en était quasiment tenu à la lutte juridique, il osa envisager la guerre contre son suzerain, se servant de ses prétentions au royaume de France pour masquer ses projets. Les successions d'Écosse, de Bretagne, la défection de la Flandre fournirent aux deux rois un prétexte à s'attaquer. Les papes retardèrent le conflit ; Édouard en profita pour hâter ses préparatifs. Il réussit, suivant l'auteur du présent livre, à duper un pape vaniteux sur qui devrait retomber la responsabilité du conflit.

Je le dis à nouveau, le travail est très fouillé, l'auteur a fait d'énormes recherches. Malheureusement, on peut se demander s'il a bien vu son sujet. Il est hors de conteste qu'il a parfaitement raison en ce qui touche l'origine de la guerre de Cent ans. La question de Guyenne, le lien féodal subsistant entre deux princes souverains de deux royaumes voisins, ayant des intérêts politiques et économiques opposés, étaient une cause inévitable de lutte. Peut-on dire pourtant que ce fut seulement cette question qui la déchaîna? De 1259 à 1328, la Guyenne fut souvent occupée et confisquée par les Français. Mais il semble que les adversaires se soient dès lors, sinon désintéressés de cette question, du moins qu'ils l'aient laissée au second plan. Où se porte tout l'effort? Quel est le pays qui est l'objet des sollicitudes politiques? La Flandre : c'est là qu'il faut chercher la cause immédiate de la lutte. C'est dans l'état social de ce pays, dans l'histoire du développement économique des cités flamandes que s'est élaborée la guerre franco-anglaise. La Guyenne reste à l'écart, et l'importance de ce pays ne reparaît que le jour où, la Flandre conquise à l'influence française par le mariage de Philippe le Hardi avec la fille de Louis de Mâle, la royauté française porte son effort centralisateur sur le Midi; c'est de ce jour seulement que le facteur Guyenne prend une importance capitale. Mais, si l'on regarde attentivement la carte politique de l'Europe en 1328, si l'on réfléchit à l'affaiblissement de l'Empire, aux difficultés intestines de la Flandre, à la confiscation pontificale par la royauté française, à l'influence capétienne dominant en Espagne, on comprend vite qu'un roi d'Angleterre, menacé dans le développement territorial et économique de son royaume par la grandeur toujours croissante des successeurs de saint Louis, enserré par l'Écosse au Nord, par la Flandre francisée à l'Est, devait s'occuper peu de la Guyenne, et, au contraire, essayer de briser le cercle qui le menaçait, en recherchant des alliés dans l'Empire et dans les petites principautés entre le Rhin et l'Escaut. C'est ce que fit Édouard III, et c'est, malheureusement, ce que M. D. a négligé d'étudier. Il s'est contenté de raconter brièvement, et sans les expliquer, les négociations tentées de ce côté. Il n'a pas cru, — peut-être a-t-il raison, — que là était le nœud de la question.

Que dire maintenant du rôle attribué par lui à la papauté? On a jus-

Digitized by Google

qu'ici accusé les papes d'Avignon d'avoir été dominés par les rois de France. M. Déprez les rend coupables d'avoir remorqué Philippe VI, qui, malgré cette aide, alla, chose bizarre, à la dérive ! Que de machiavélisme anticipé de la part de Benoît XII ! Comment croire que ce pape, qui, tantôt nous est représenté comme très habile, tantôt comme une dupe d'Édouard III, ait voulu avant tout sacrifier à sa vanité ? Quelle preuve positive apporte-t-on ? Aucune. Benoît XII fut sincère, ce qui était une raison suffisante pour être trompé par le roi d'Angleterre. Quant à Philippe VI, il fut maladroit, mal entouré, mal conseillé, craignant toujours la trahison (et sur ce point M. Déprez aurait dû insister sur l'influence capitale du procès de Robert d'Artois, sur les craintes de trahison en Normandie), il ne sut pas se défendre d'hésitations et de faiblesses qui causèrent sa défaite. Mais peut-être son rôle a-t-il été trop diminué et méconnu.

J'avoue, en outre, ne pas très bien saisir comment M. D. a pu croire qu'Édouard s'était servi de ses prétentions à la couronne de France pour masquer ses desseins. A l'origine, Édouard III ne songea pas à revendiquer cette couronne ; ses prestations de serment semblent le prouver. Mais, le jour où l'appui des Flamands le lui permit, et où la défection de Robert d'Artois lui eut assuré des partisans sur le continent, il songea sérieusement à faire montre de ses prétentions ; la question de Guyenne s'effaça devant une visée plus haute ; dès l'instant où il put espérer pouvoir ceindre les deux couronnes, je crois que son ambition fut sincère, et qu'il fut la victime d'une auto-suggestion.

En terminant, je voudrais mettre l'auteur en garde contre une trop grande hâte de rédaction qui se fait sentir à la fois dans sa bibliographie, où certaines inexactitudes sont regrettables[1], dans la table, où les identifications sont insuffisantes[2], dans la détermination de certains personnages[3]. Enfin, cette même hâte se laisse trop manifestement deviner dans l'exposition de certains axiomes historiques. Que signifie cette phrase :

« Les successions d'Écosse et de Bretagne, la défection de la Flandre vassale de la France, fournirent aux deux rois un prétexte pour s'attaquer ? »

1. Que signifie l'indication « Vitae paparum (ed. Baluze) » ? Baluze est l'auteur des *Vitae*, tout comme M. Déprez est l'auteur des *Préliminaires de la Guerre de Cent ans*. — Pourquoi indiquer : « Chronique » de Froissart, éd. Luce et « Kervyn de Lettenhove : Œuvres de Froissart » ? L'unité bibliographique est de rigueur. Les renvois à une même collection sont faits tantôt par tomes, tantôt par années.

2. Aucun nom de lieu n'est identifié ; aucune différence typographique n'indique si l'on se trouve en présence d'un nom de localité ou d'un nom de personne.

3. Ainsi Alphonse XI toujours appelé Alphonse X.

Digitized by Google

On ne peut mettre sur le même rang que des événements contemporains et concomitants : or la question d'Écosse existait dix ans avant la succession fortuite de Bretagne, et, dès 1302, la défection probable de la Flandre avait été l'une des causes lointaines et capitales de la lutte.

Mais, si le fonds de la thèse ne me paraît pas, pour le moment, concluant, si je regrette la hâte de la composition, je tiens à reconnaître à nouveau l'importance et la grande valeur de ce travail, à qui l'on ne peut souhaiter que d'être complété aussi sérieusement par des recherches sur les points encore laissés dans l'ombre. Nous espérons que M. Déprez ne nous les fera pas attendre.

Léon Mirot.

Georges Daumet. — **Calais sous la domination anglaise**. Arras, Répessé-Crépel, 1902, in-8 de 211 p.

Le Pas-de-Calais est favorisé depuis quelque temps au point de vue des études historiques. On a rendu compte ici, en moins de deux ans, de sept ou huit ouvrages relatifs à l'histoire des provinces qui ont formé ce département. Outre les publications périodiques des sociétés savantes d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, nous avons vu paraître en librairie et conquérir les suffrages de la critique des livres de MM. Bled, Debout, Misermont, Pagart d'Hermansart, Rodière, de Rosny, etc. Le travail de M. Daumet ne le cède en rien à ceux de ces érudits locaux. Bien que consacré à la monographie d'une ville pendant une période déterminée, il a le grand avantage de constituer une source importante pour l'histoire générale de France et aussi pour l'histoire d'Angleterre. Il n'est pas besoin de démontrer que raconter les fastes et faire le tableau de la vie administrative et commerciale de *Calais sous la domination anglaise*, c'est apporter une pierre fondamentale au monument de l'histoire nationale. L'Académie d'Arras n'avait édité depuis longtemps aucun volume en dehors de ses *Mémoires* annuels. Si son intention est d'ouvrir une nouvelle série de publications de longue haleine, elle ne pouvait mieux l'inaugurer que par l'étude très documentée et très soigneusement composée de M. Daumet. Présentée comme thèse à l'École des Chartes en 1893, elle était restée manuscrite. Tous ceux qui en connaissaient la matière par les positions publiées, suivant l'usage, au moment de la soutenance, s'étonneront qu'un si bon mémoire ait tant tardé à être livré au public. L'Académie d'Arras et le Conseil général du Pas-de-Calais, qui a spécialement subventionné cette compagnie dans la circonstance, ont bien mérité des études historiques, en lui donnant l'occasion de voir le jour.

Digitized by Google

Dès le premier chapitre, on s'aperçoit que l'historien a épuisé les sources et que sous une forme claire et concise, il veut être complet et définitif. A-t-on assez discuté sur le dévouement des bourgeois de Calais ! Trop même, au point de tout embrouiller. Les interprétations erronées, données par Bréquigny et acceptées par de trop crédules suivants, de documents pourtant faciles à comprendre, avaient fini par persuader jusqu'à certains Calaisiens que le patriotisme de leurs ancêtres était controuvé et qu'Eustache de Saint-Pierre et ses compagnons n'avaient été que des traîtres. On a vu des notes rédigées dans ce sens dans des manuels à l'usage des classes, comme celui de M. Vast. M. Daumet reprend la discussion, sans l'allonger, et invoquant de décisifs arguments cités précédemment par lui dans un article serré, conclut justement que rien ne peut infirmer le superbe récit où Froissart magnifie le sacrifice des immortels Calaisiens.

M. Daumet loue ses devanciers, notamment l'abbé Lefebvre et Bréquigny, d'avoir écrit, avant lui, avec conscience, l'histoire de Calais sous la domination anglaise. Sa reconnaissance le fait tomber dans une trop grande modestie. Sur tous les points, comme sur le fameux épisode du siège de 1346, M. Daumet ajoute ou rectifie beaucoup, et, dans certaines parties, renouvelle le sujet, si même il ne l'aborde pas pour la première fois. Il se peut qu'il n'ait fait que mettre en ordre et corriger dans les détails les événements militaires de la reconquête (encore faut-il reconnaître son habile emploi des sources narratives combinées avec nombre de documents diplomatiques anglais entièrement neufs), mais il est certain que ses chapitres sur l'administration à Calais, sur l'autorité royale et surtout sur le commerce sont remplis de pages inédites et fort précieuses, dans leur ensemble, pour l'histoire des institutions.

Pour l'administration, l'auteur eût dû faire d'utiles rapprochements entre l'époque des comtes d'Artois et la période anglaise. Il semble qu'il n'ait pas assez connu les chartes de Mahaut et de ses successeurs. Sous cette réserve, je me hâte de dire qu'il a suffisamment marqué les évolutions du système administratif anglais à Calais, exposé exactement la condition des bourgeois et leurs privilèges, les modes de taxes et d'impositions, l'organisation de la voirie urbaine, l'application simultanée de la loi anglaise et des anciennes coutumes. De même, le rôle et les attributions du capitaine, principal représentant de l'autorité royale à Calais, n'avaient jamais été ainsi définis, et l'on ne savait que par à peu près ce que M. Daumet met au point relativement à l'établissement et à l'entretien d'une garnison, à la fortification et aux moyens de défense de tous genres.

Je ne suis pas sûr que M. Daumet ait été bien informé de l'importance

Digitized by Google

commerciale de Calais avant la domination anglaise. Il ne paraît pas savoir que ce port avait, dès la fin du XIIIe siècle, un mouvement de marchandises considérable, comme l'attestent de multiples comptes du Trésor des chartes d'Artois. Mais, pour l'époque qui l'occupe, il nous offre une excellente étude du commerce calaisien. Il a parfaitement compris qu'autour de la puissante compagnie de l'Étaple gravite alors tout le trafic de la côte. L'histoire de cette fameuse société commerciale, émule de toutes les autorités et prêteuse d'argent aux rois, qu'il raconte depuis ses origines (1363), jusqu'à sa décadence sous les successeurs de Richard III, est, à mon avis, la partie la plus nouvelle et la plus importante du beau livre de M. Daumet. En terminant, je louerai encore mon confrère de n'avoir pas abusé des pièces justificatives. Dans l'énorme lot de documents qu'il a dépouillés en Angleterre, il en a édité vingt-sept seulement, mais vingt-sept textes de marque, confirmant pleinement les principaux points de l'ouvrage.

J. Chavanon.

Abbé Hubert Mailfait. — **Un magistrat de l'ancien régime. Omer Talon. Sa vie et ses œuvres (1595-1652)**, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie (ancienne maison Lecène et Oudin), 1902, gr. in-8 de XXVI-374 p.

Des jugements très divers ont été portés sur Omer Talon; aucun n'était fondé sur l'étude approfondie et consciencieuse de ses œuvres et des évènements auxquels il a été mêlé; c'est cette étude qu'a menée à bien M. l'abbé Mailfait, en écrivant sur ce magistrat un livre définitif, où la biographie du personnage est très intelligemment rattachée à l'histoire générale. On ne connaissait guère jusqu'ici Talon que par ses *Mémoires* (ses plaidoyers et ses harangues étant peu lus), et il faut bien reconnaître que la façon défectueuse dont ils ont été édités, au XVIIIe siècle par l'abbé Jolly, au XIXe dans les collections Petitot et Michaud-Poujoulat, ne permettait pas de prendre de leur auteur une idée bien exacte ni favorable. Entre autres mérites, le travail de l'abbé M. aura celui d'avoir démontré l'utilité d'une nouvelle édition complète et annotée d'une des œuvres importantes, comme source narrative, de la première moitié du XVIIe siècle; pour quiconque s'occupe de cette époque, pareille édition serait précieuse, et il faut espérer qu'elle nous sera donnée quelque jour. En attendant, M. l'abbé M. a facilité la tâche du futur éditeur en publiant en appendice deux fragments inédits des Mémoires de Talon et un relevé très patiemment dressé d'un grand nombre d'erreurs commises dans les précédentes éditions.

Ce qui a surtout contribué à donner du relief à la figure d'Omer Talon,

Digitized by Google

c'est le rôle important (quoique de second plan) qu'il joua pendant les troubles de la Fronde et la lutte du Parlement contre le pouvoir royal ou plutôt contre Mazarin. Ce rôle était difficile à tenir; premier avocat général et formant, avec son collègue Bignon et le procureur général Méliand, ce qu'on appelait les « gens du roi », Talon servait d'intermédiaire et, si l'on peut dire, de tampon, entre la Cour et le Palais, signifiant à ses collègues les volontés du roi, présentant au roi les remontrances de ses collègues : délicate besogne dont il s'acquitta toujours de son mieux, restant le fidèle serviteur du souverain, sans rien aliéner de sa dignité de vieux parlementaire, sachant parfois donner à son langage une liberté d'expression très grande et, malgré une certaine timidité de caractère, ne craignant pas, lorsqu'il le jugea nécessaire au repos public, de prendre ouvertement parti contre un premier ministre tout-puissant sur l'esprit de la reine régente. M. l'abbé M. exagère peut-être un peu lorsqu'il représente Omer Talon comme étant au parlement le chef du tiers parti, minorité infime qui se trouvait prise et entravée dans ses excellents desseins par les manœuvres des Mazarinistes, magistrats à l'âme vénale d'une part, et, de l'autre, par les bruyantes démonstrations des parlementaires frondeurs, pour la plupart têtes jeunes et chaudes, qui peuplaient les chambres des Enquêtes. En réalité, ce tiers parti avait aussi à sa tête Mathieu Molé et de Mesmes ; mais ce dernier, le plus éminent des trois, dut toujours se tenir au second rang, n'étant que simple président, et ne put donner toute sa mesure ; quant au premier président, dont on ne peut nier la fermeté intrépide en des circonstances critiques, il reste cependant inférieur à Talon par la faiblesse de caractère qu'il manifesta dans les derniers temps de sa vie. M. l'abbé M. qui ne pouvait songer à donner d'évènements si connus déjà par de multiples travaux un récit original, a cependant écrit un excellent chapitre sur la vie publique de Talon et très bien défini son action pendant la Fronde.

Mais ce qui mérite surtout dans son ouvrage de retenir l'attention, c'est l'exposé que l'on y trouve des idées religieuses de son personnage; chrétien fervent, Talon resta neutre dans la question du jansénisme; en revanche, partisan déterminé des libertés de l'Église gallicane, il contribua singulièrement par son influence au Parlement aux progrès du gallicanisme en commençant à tirer les plus hardies conséquences que comportait cette doctrine. On retiendra aussi la très forte et très neuve étude que constitue le chapitre sur l'avocat et l'avocat général et qui renferme les plus curieux aperçus sur l'éloquence judiciaire de la première moitié du XVIIe siècle ; M. l'abbé M. a lu tous les plaidoyers, les « ouvertures » et les « mercuriales » prononcés par Omer Talon: ce qui nécessitait un vrai courage, car ses discours sont infectés de ce fastidieux mauvais goût,

Digitized by Google

de cette érudition lourde et indigeste, de ces procédés de rhétorique vide et prétentieuse qui étaient encore fort en honneur de son temps ; ce qui n'empêchait pas — contraste piquant — l'avocat général de s'efforcer, dans ses conseils à ses collègues, de les prémunir contre le ridicule et l'intempérance de ces mêmes procédés oratoires dont il n'avait pas le courage de se débarrasser. Il faut reconnaître pourtant que, dans ses discours politiques, Talon a laissé de belles pages, sobres et vigoureuses, qui indiquent déjà et font entrevoir le triomphe prochain de la belle et claire prose française. Certaines de ses harangues sont reproduites *in extenso* dans ses *Mémoires*, dont c'est une raison de plus de souhaiter avec M. l'abbé M. la prompte réédition.

Henri Courteault.

Dr L. Couyba. — **Études sur la Fronde en Agenais et ses origines. Les dessous et les misères de la Fronde. 3e partie.** Villeneuve-sur-Lot, imp. Renaud Leygues, 1901, gr. in-8 de 319 p.

Nous avons déjà rendu compte ici[1] des deux premiers volumes de cette publication. L'auteur n'a pas jugé, — et avec raison, — que son œuvre dût se borner à un récit détaillé des événements militaires ; se plaçant à un autre point de vue, il a repris les multiples documents recueillis au cours de ses longues recherches pour en tirer une histoire, plus intime, si l'on peut dire, de la Fronde en Agenais, et donner une notion exacte de l'état économique du pays avant et après la guerre, en même temps que le tableau véridique des malheurs et des ruines qui en furent la triste conséquence. A ce titre, ce nouveau volume est plus neuf et plus intéressant que les précédents ; car si l'on savait déjà, par les études de Feillet, que cette guerre ne fut pas la « guerrette » dont parle Tallemant des Réaux, et que, pour la prospérité du pays, les suites en furent désastreuses, on n'en connaissait pas, je crois, de preuves aussi sensibles et aussi palpables que celles que M. le Dr C. a accumulées par centaines dans son ouvrage. Ces 300 pages ne sont que l'immense répertoire des méfaits commis par les belligérants des deux parties adverses au cours des quatre ou cinq années où l'Agenais eut à gémir de leur présence ; encore l'auteur affirme-t-il s'être borné et n'avoir fait qu'un choix ! On ne saurait d'ailleurs l'accuser d'avoir poussé au noir le tableau ; ce sont les documents mêmes qui parlent et forment la trame de son récit ; il s'est borné à les nouer bout à bout. L'impression qu'on garde de leur lecture est désolante : au moment où commencent les troubles civils de la minorité de Louis XIV, les contrées méridionales, loin d'être prospères, se relevaient à peine des misères

1. Voyez la *Revue* de novembre-décembre 1901, p. 555-557.

Digitized by Google

des guerres de religion ; la situation financière y était médiocre; et voici que, pendant six ans, s'abattent sur elles les réquisitions militaires, les aides croissantes, les exactions des intendants d'armées, les contributions de guerre, les violences et les pillages de troupes mal payées et poussées par là à des excès dont la férocité semble d'un autre âge ; qu'on ajoute à cela les rivalités de généraux, les corruptions de toute sorte, le brigandage endémique, le commerce impossible, la famine menaçante, les maladies se multipliant, et l'on voit combien durent demeurer décimées et meurtries les malheureuses populations victimes de pareils régimes. De cette guerre qui fut sans gloire, bien qu'y aient pris part les plus glorieux capitaines du temps, il est impossible, après avoir lu l'ouvrage de M. C., de nier les déplorables effets ; c'est l'originalité et le mérite de ses recherches d'avoir mis à nu de si tristes dessous.

Je ne reviendrai pas sur les critiques que, à l'occasion des deux premières parties de son étude, j'ai déjà adressées à M. C. ; je me bornerai de nouveau à regretter que la table de son troisième volume ne soit encore qu'une longue enfilade de chiffres qui en rend l'usage mal commode. Ce livre, ai-je dit, est un répertoire et supporte peu une lecture suivie : les faits exposés y sont tellement nombreux, s'entassent à tel point les uns sur les autres qu'il y a quelque fatigue à vouloir les embrasser d'un coup d'œil, et l'on regrette qu'une composition plus habile, qu'un art plus grand à donner du relief à certaines observations, à en mettre davantage d'autres au second plan, ne contribuent pas mieux à soutenir l'intérêt et l'attention. Mais à quoi l'on peut rendre hommage sans réserve, c'est à l'effort patient, au labeur consciencieux et vraiment énorme que, réduit aux uniques ressources d'un travailleur de province, l'auteur s'est imposés pour recueillir dans tant de dépôts d'archives communales et particulières, souvent sans doute mal classés, les éléments d'une information aussi copieuse, aussi minutieuse, et, en même temps, aussi sûre.

Henri Courteault.

Général Hardy de Périni. — **Batailles françaises. IV : Turenne et Condé. (1643 à 1671)**. Paris, Flammarion, in-18 de 384 p.

Petit-fils d'un général de Sambre-et-Meuse mort à Saint-Domingue, fils d'un colonel tué en Crimée, le général Hardy de Périni, l'auteur des « Batailles françaises », est à la fois un brillant soldat et un écrivain militaire en qui la science technique se double d'un talent de narrateur que lui envierait plus d'un professionnel de la littérature.

Il y a plus de vingt ans qu'il a entrepris, avec une belle ardeur de patriote, de raconter l'histoire de notre épopée nationale, c'est-à-dire la longue succession de nos batailles, depuis Bouvines jusqu'à la Révolution,

Digitized by Google

en analysant les causes de nos victoires et de nos défaites, dans le but de tirer des exemples du passé une profitable leçon pour l'avenir. N'est-il pas utile en effet de démontrer, preuves en main, qu'aux époques les plus diverses, si le courage personnel du soldat français s'est toujours manifesté avec le même éclat et le même dévouement, la victoire a presque toujours été due aux qualités du général en chef, qui sont la prévoyance, la science du champ de bataille, la sûreté du coup d'œil, l'art de maintenir l'ordre et la discipline, tandis que les mêmes fautes ont toujours ramené les mêmes désastres?

A ce point de vue, l'œuvre du général Hardy de Périni présente le plus vif intérêt. Ses analyses, appuyées sur les documents les plus certains, les plus irréfutables, d'une clarté, d'une lucidité extrêmes, d'une impartialité absolue, reproduisent de la façon la plus exacte et la plus vivante toutes les péripéties des luttes héroïques dont il s'est constitué l'historien fidèle et ému. En lisant ces récits de bataille, à peine interrompus par quelques brèves expositions des faits qui motivèrent la reprise des hostilités, on ne songe pas un instant à ce que cette lecture peut avoir de monotonie, on est « empoigné », on est entraîné d'un bout à l'autre du volume par l'attrait irrésistible de la narration que l'auteur sait rendre pittoresque et colorée, et il semble qu'on assiste à une action contemporaine, dont un commentateur expert nous expliquerait en détail les alternatives de succès et de revers.

L'œuvre du général Hardy de Périni ne s'adresse donc pas exclusivement, ainsi qu'on serait peut-être tenté de le croire, à ceux qui s'occupent de sciences militaires, aux officiers et aux soldats, elle n'est pas seulement technique; elle est, en même temps que littéraire, d'une haute portée morale, et elle peut être lue avec fruit par tout le monde comme un livre d'histoire ou comme ces Mémoires de Marbot qui nous donnent de si précieux renseignements sur la vie des camps pendant les guerres de l'Empire.

Car le général de Perini, qui a consulté toutes les relations officielles des Batailles françaises, ne s'en est pas tenu là. Il a dépouillé les nombreux Mémoires du temps, et dans ces Mémoires laissés par des témoins oculaires, par des acteurs de ces faits de guerre, il a trouvé des détails, des anecdotes caractéristiques, dont il a émaillé sa narration et qui lui donnent une vie intense.

Le quatrième volume des « Batailles françaises » qui vient de paraître, va de 1643 à 1671, et comprend toute la période du règne de Louis XIV où ses armées furent commandées par Condé et Turenne et qui finit à la paix d'Aix-la-Chapelle : c'est en dire tout l'intérêt.

A. D'ARTOIS.

Digitized by Google

Emmanuel de Broglie. — **Catinat. L'homme et la vie (1637-1712).** Paris, Lecoffre, 1902, in-12 de 303 p.

Le prince Emm. de Broglie a réuni dans ce volume les articles, publiés l'an dernier dans le *Correspondant*, où il fait très heureusement revivre la physionomie un peu effacée du vainqueur de la Staffarde et de la Marsaille. On ne trouvera point, à proprement parler, dans ces pages, d'une belle tenue littéraire, écrites avec la distinction naturelle à leur auteur, historien par droit de naissance, une biographie détaillée du maréchal de Catinat, je veux dire le récit point par point de toutes ses campagnes et leur appréciation au point de vue militaire et technique. C'est plutôt l'homme privé, son caractère si élevé et si noble, que M. de B. a voulu dépeindre, c'est sa psychologie qui l'a tentée, et il s'est aidé, pour la retrouver, des *Mémoires* du maréchal et surtout de sa correspondance, inédite dans des manuscrits de la Bibliothèque nationale. C'est là, en effet, ce qu'il pouvait y avoir de plus intéressant à étudier dans un homme tel que Catinat, qui n'est peut-être pas comparable, pour l'éclat de la gloire militaire, à d'aussi illustres contemporains qu'un Condé, qu'un Turenne, qu'un Luxembourg ou qu'un prince Eugène, mais qui leur reste infiniment supérieur par la valeur morale, le désintéressement et la dignité d'une vie toute sans reproche. A l'exception peut-être de Vauban, dont il resta toujours l'ami, on ne trouverait pas, dans la galerie des belles figures militaires du grand siècle, de physionomie plus originale que celle de Catinat ; tout le différencie de ses collègues et de ses émules, depuis ses origines, si modestes, qui semblaient le désigner si peu pour la carrière des armes et auxquelles il resta toujours attaché : petit bourgeois de Paris quand même, gardant du milieu de vieux parlementaires où il était né cette simplicité de vie, cette austérité un peu janséniste, cette modestie d'allures qui ne laissaient pas de détonner à Versailles, où, mauvais courtisan, il ne fit jamais que d'indispensables apparitions ; toujours sincèrement ému quand il pensait à la vieille maison de la rue de Sorbonne qui l'avait vu naître, ne se sentant pleinement heureux et à l'aise, une fois hors des camps, que dans son humble retraite de Saint-Gratien ou dans ce petit cercle d'amis qui lui demeurèrent toujours fidèles, les Beauvillier, les Coulanges, les d'Ormesson ; gêné quelquefois pour écrire au roi ou au ministre, laissant, au contraire, librement parler son cœur dans ses lettres familières à ses frères préférés, Croisilles et le président de Catinat. De même qu'il ne s'enivra point de son éclatante élévation au maréchalat, contre laquelle nul, pas même Saint-Simon, ne songea à protester, tant elle était justifiée, de même, quand vint la disgrâce, — qui, elle, ne l'était pas, — sut-il la supporter d'une âme égale, avec une résignation pleine de grandeur, ne s'indignant ni des mauvais procédés du trop spirituel

Digitized by Google

Tessé, dont les lettres, si répandues à Versailles, tendaient à desservir le vieux soldat, ni des paroles trop dures du souverain, ni de la louche attitude de ce perfide allié qu'était Victor-Amédée de Savoie, naguère son rival malheureux aux champs de la Staffarde et de la Marsaille, et sous les ordres duquel il eut plus tard l'humiliation de devoir servir. Pareille noblesse de caractère en imposait au roi lui-même, qui, même après s'être privé des services actifs du maréchal, recourut encore plus d'une fois à ses conseils et à sa vieille expérience ; Catinat ne lui en ménagea jamais l'appui, faisant toujours passer avant toutes choses l'intérêt du prince et du pays. Lorsqu'il mourut, après s'être, une fois de plus, honoré en refusant le cordon de l'Ordre, pour lequel il ne se sentait pas suffisamment « né », ses contemporains furent unanimes à lui rendre justice et l'on ne trouve pas de plus bel éloge de Catinat, — qui cependant avait commandé contre les Barbets, — que sous la plume d'un écrivain protestant du temps, dont M. de Broglie rappelle avec beaucoup d'à propos le jugement de tous points favorable. La postérité a moins exactement jugé l'homme à qui resta attaché le sobriquet populaire de « Père la Pensée », soit que, à la suite de Voltaire, on ait voulu voir en lui un « philosophe » (philosophe, il le fut, mais philosophe chrétien), soit que, impressionné par une appréciation trop dédaigneuse de Bonaparte, on n'ait pas suffisamment reconnu la solidité de ses talents militaires, auxquels il ne manqua que des occasions plus fréquentes et plus heureuses de se manifester. C'était donc faire œuvre utile que d'entreprendre, comme y a réussi M. de B., sinon de réhabiliter (le mot serait excessif et inexact), du moins de mieux mettre en lumière une aussi belle et grande figure de sage et de soldat.

Henri Courteault.

Pierre de Ségur. — **Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange (1668-1678)**. Paris, Calmann Lévy, 1902, in-8 de 602 p.

M. Pierre de Ségur a entrepris l'histoire du maréchal de Luxembourg ; il poursuit sa tâche lourde et délicate. Il publiait, il y a deux ans, le premier volume, consacré à la jeunesse orageuse, mais déjà fertile en exploits, du maréchal ; dans le second il décrit ses brillantes campagnes en Hollande et en Allemagne, alors que la France trouvait « des capitaines pour réparer par des victoires les erreurs de ses hommes d'Etat », alors que, « Turenne à Saint-Denis, Condé à Chantilly », l'héritage de gloire devenait particulièrement lourd à maintenir dans son intégrité.

Il serait au moins inutile d'essayer une analyse critique du livre. Après avoir constaté une fois de plus la science historique très grande de l'auteur, on ne peut qu'admirer son art à tirer parti de nombreux documents patiemment recueillis, son talent à mettre en lumière des faits parfois un

Digitized by Google

peu confus, à décrire la lutte opiniâtre faisant des deux adversaires deux héros et consacrant la renommée du vaincu presque à l'égal de celle du vainqueur.

Le maréchal de Luxembourg fut l'un des glorieux artisans du traité de Nimègue : « En dépit de certaines critiques, l'opinion unanime, dans le public comme dans l'armée, plaçait le vainqueur de Werden, de Valenciennes, de Saint-Denis, au premier rang des hommes de guerre. Tout autre, après sept ans de travaux et de peines, n'eût demandé qu'à jouir de cette situation glorieuse, à user d'un repos si noblement gagné;... il n'avait pu, se disait-il, donner toute sa mesure, remporter l'éclatante victoire qui sacre les grands capitaines, inscrire au livre de l'Histoire la page qui ne s'oubliera plus. »

Le maréchal de Luxembourg se montra insatiable et trop ambitieux; M. P. de Ségur laisse entendre que, pour la troisième et dernière période de sa vie, il lui faudra signaler bien des faiblesses, raconter quelques vicissitudes : des ombres vont être apportées au tableau qui n'en sera pas moins peint en entier de main de maître.

Maurice Boutry.

R. P. Bliard. — **Dubois cardinal et premier ministre (1656-1723)**. Paris, Lethielleux, 1901-2, 2 vol. in-8 de vi-428 et 488 p.

Nous avons déjà signalé dans la *Revue* (1901, p. 572-3) la publication de cet important ouvrage qui embrasse, en réalité, toute l'existence et toute l'œuvre politique de Dubois. Le second volume, qui date de quelques mois, étudie son rôle à propos de la conspiration de Cellamare, de la guerre avec l'Espagne, de l'affaire de Gibraltar, son élévation pénible et passablement scandaleuse au cardinalat, sa politique de premier ministre. L'ouvrage du P. Bliard est très documenté; il révèle de patientes recherches guidées par une vaste érudition, mais il a le tort de trop ressembler à un plaidoyer justificatif, et les tendances que nous avions signalées dans le premier volume se manifestent également dans le second. L'auteur s'est efforcé de réhabiliter la mémoire de Dubois; on sent cette préoccupation constante presque à chaque page, mais la tâche était trop ingrate pour obtenir plein succès. Le P. Bliard met en lumière, avec juste raison, l'habileté de sa politique, surtout à l'extérieur — habileté trop méconnue jusqu'à ce jour; — il finit par reconnaître, dans sa conclusion, qu'il « semble avoir prequ'entièrement oublié la sainteté du ministère sacré qu'il convoitait témérairement »; mais il témoigne d'une indulgence peut-être excessive pour l'homme privé. Sans doute, Dubois ne fit qu'adopter les mœurs d'une époque particulièrement corrompue; sans doute, il se trouva souvent calomnié et il ne faudrait pas s'en rappor-

Digitized by Google

ter aux appréciations de Saint-Simon ou de la mère du Régent sur son compte; mais, d'après sa correspondance même qui ne permet aucune discussion, notamment avec Tencin à propos du marchandage de son chapeau de cardinal, il fit preuve d'un véritable cynisme, et d'incontestables talents ne peuvent faire oublier ses inqualifiables faiblesses. Autrefois, il n'y avait pas que des héros ou des saints, même parmi les grands hommes; sans cela, l'histoire serait bien décevante pour les temps présents.

Maurice Boutry.

Pierre Bonnassieux. — **Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil et du Bureau du commerce** (**1700-1791**), avec une introduction et une table par Eug. Lelong. Paris, Imp. Nat., 1900, 1 vol. in-4 de lxxii-699 p.

Il y avait longtemps que le public savant attendait la publication, dans la collection des inventaires des Archives Nationales, du dépouillement analytique des registres du Conseil et du Bureau du Commerce qu'avait entrepris Pierre Bonnassieux. Il en était passé un exemplaire autographié à la vente de sa bibliothèque et un autre exemplaire, contenant ce qui était imprimé, avait figuré à l'exposition de 1900.

Quelque ardente qu'ait été l'impatience des travailleurs, il faut se louer d'avoir attendu, car le temps écoulé entre la mort de l'auteur de l'inventaire et sa publication a été largement utilisé par M. Eugène Lelong qui a mis au jour une œuvre de tous points parfaite.

Dire ce qu'était le conseil, puis bureau du Commerce pendant près de deux siècles, de 1700 à 1791, ce serait faire l'historique de toutes les vicissitudes, de tous les espoirs, de toutes les crises de notre commerce, de notre industrie, et donner les éléments les plus complets et les plus solides de notre histoire économique sous l'ancien régime. L'œuvre des gouvernements, les efforts des hommes, la fluctuation des doctrines, la mobilité des mesures administratives se reflètent avec leurs aspects changeants tout du long des pages de ces registres, qu'on n'a plus souvent consultés et cités que parce que personne n'avait osé en entreprendre le dépouillement méthodique.

La route, grâce à Bonnassieux et à M. Eugène Lelong, est maintenant largement ouverte, et les chercheurs ont désormais pour guide un inventaire clair, à la fois succinct et détaillé, pourvu d'une copieuse table analytique, alphabétique et géographique et ils sont aidés par une préface magistrale, due tout entière à M. Eugène Lelong.

Dans cette préface se trouvent tout d'abord une substantielle histoire des commissions, conseils et bureaux du Commerce depuis leur origine jusqu'à la Révolution; puis une étude sur les commissaires qui y étaient

Digitized by Google

adjoints, sur les intendants du commerce, les députés, les inspecteurs généraux des manufactures, les académiciens et artistes qui y prenaient place; il n'y manque vraiment qu'un chapitre sur les chambres du Commerce et sur les inspecteurs des manufactures.

Mais on ne saurait tout avoir.

La préface se termine par une liste des commissaires, intendants du commerce, fermiers généraux, inspecteurs généraux et secrétaires avec, pour chacun d'eux, une biographie qui résume tout ce qu'on sait sur leur compte et qui complète fort heureusement la précieuse nomenclature donnée par Biollay dans son *Pacte de famine*.

L'ouvrage est donc digne de tous points de la grande collection d'inventaires que publie de loin en loin le remarquable personnel des Archives nationales, mais qui, faute d'une publicité suffisante au moment de leur apparition, restent trop souvent ignorés de cette partie du public qui n'a pas occasion d'en prendre connaissance et d'en apprécier toute la valeur en venant travailler à l'hôtel Soubise.

Maurice Dumoulin.

René Blachez. — **Bonchamps et l'insurrection vendéenne (1760-1793)**, d'après les documents originaux. Paris, Perrin, 1902, in-16 de viii-362 p., avec cartes.

L'histoire de la Vendée militaire subit aujourd'hui ce qu'on peut appeler la révision documentaire. Mémoires et pièces d'archives sont fouillés, analysés, découpés minutieusement pour la recherche de la vérité. M. René Blachez, dans son récent ouvrage sur Bonchamps, s'est inspiré de cette méthode. Pour compléter les documents d'archives malheureusement trop rares sur la grande guerre, il a scrupuleusement étudié les Mémoires des héroïnes vendéennes, MMmes de la Rochejaquelein, de la Bouëre, de Bonchamps, et ceux de Poirier de Beauvais. Il cite souvent, et avec opportunité, les *Souvenirs* d'autres contemporains : Boutillier de Saint-André, Gibert, Hugo, Devaud, Mounier, enfin il a utilisé les travaux de Savary et ceux plus récents de Célestin Port, de Benjamin Fillon et de Chassin. Les Archives Nationales et le dépôt de la guerre contiennent peu de choses sur Bonchamps, les archives départementales de Maine-et-Loire ont fourni quelques détails locaux intéressants.

Avec ces éléments assez limités, l'auteur nous donne mieux qu'une biographie, mais bien un livre d'histoire, nettement conçu, simplement et clairement écrit, sous l'inspiration des idées les plus saines et les plus élevées.

Les circonstances ne permirent pas à Bonchamps de jouer un rôle militaire et politique proportionné à son mérite. Il avait le courage malheu-

Digitized by Google

reux. Son historien le constate avec tristesse... « obligé de s'exposer sans ménagement au feu de l'ennemi pour affermir et entraîner ses troupes peu aguerries, et plusieurs fois blessé, il dut abandonner trop souvent son commandement dans l'armée et sa place au conseil. » Les connaissances militaires de l'ancien capitaine au régiment d'Aquitaine, ses aptitudes de commandement et, en première ligne, son merveilleux sang-froid, la juste appréciation qu'il savait garder des hommes et des choses, tout désignait Bonchamps comme généralissime, si Lescure n'occupait pas ce poste. Leurs communes blessures les éloignèrent de la réunion de Châtillon et les empêchèrent de recueillir la succession de Cathelineau, qui échut à d'Elbée.

Bonchamps demeura donc en sous-ordres. Sous son impulsion, les paroisses angevines et les compagnies bretonnes, formées des émigrants de la rive droite de la Loire, devinrent de véritables troupes d'élite : « De tous les corps de la Haute Vendée, dit M. Blachez, l'armée de Bonchamps avait la réputation justifiée d'être la plus disciplinée et la mieux commandée. »

Le 20 juillet 1793, la division Bonchamps occupe, après une brillante attaque, les Ponts-de-Cé, c'est-à-dire les abords d'Angers. Plus tard, mal engagée à Luçon, — et la faute n'en était pas à son chef direct, — elle est repoussée avec toute la Grande Armée et regagne son territoire qu'elle quitte bientôt pour prendre part à la victoire de Torfou. Dans le fractionnement des cantonnements, on l'abandonne, ou plutôt on l'oublie et, isolée, avec des forces trop inférieures, elle tente vainement de barrer le passage, près de la Galissonnière, aux Mayençais en retraite. Cette vaillante troupe, gardant sa cohésion, rejoint la Grande Armée et lutte intrépidement dans les derniers combats de la rive gauche, à Châtillon, à La Tremblaye, à Cholet.

A la fin de cette dernière et funeste journée du 10 octobre, Bonchamps est tombé mortellement frappé, à peu de distance de d'Elbée grièvement blessé lui-même. Les Angevins ont transporté sur une civière leur général vénéré. Dures étapes au lendemain de la défaite : Beaupréau, Saint-Florent! L'armée va franchir la Loire, mais auparavant elle prépare l'effrayante hécatombe de cinq mille prisonniers républicains. Bonchamps, maîtrisant d'atroces douleurs, obtient leur grâce, et, sur les rives du grand fleuve, retentissent ces mots cent fois répétés : « La liberté pour les prisonniers. Bonchamps le veut, Bonchamps l'ordonne! » Quelques heures après, celui qui savait si bien pardonner n'existait plus.

Aucune gloire ne manque donc à Bonchamps; M. Blachez a su faire revivre comme il convenait cette grandiose silhouette de héros chrétien; son livre est de ceux qu'il faut louer et encourager. Les critiques à lu

Digitized by Google

adresser nous semblent de minime importance : la partie militaire est un peu négligée, les phases de la lutte si âprement engagée, si violemment soutenue de part et d'autre, sont présentées sous une forme trop résumée; ainsi la troisième bataille de Luçon et le combat de la Galissonnière méritaient quelques développements.

Félicitons l'auteur d'avoir fait insérer des fragments de cartes qui indiquent nettement les positions occupées par les deux partis, au début de l'action; félicitons-le surtout des détails de mœurs, de caractères, de milieux qu'il nous donne, en Angevin érudit et des mieux renseignés, car il habite le canton même où commandait Bonchamps.

L'ouvrage se termine par un appendice assez volumineux où l'auteur reproduit des documents généalogiques et quelques notes de discussion, en dehors de la vie de Bonchamps, mais sur des points intéressants de l'histoire de la Vendée, tels que l'élection de Cathelineau.

René Bittard des Portes.

H. de la Fontenelle de Vaudoré. — **Autour du drapeau blanc**, biographies inédites des chefs vendéens et chouans, publiées avec préface et notes par René Vallette. Paris, Lechevallier, et Fontenay-le-Comte, Bureaux de la *Revue du Bas-Poitou*, 1902, in-8 de 164 p.

M. René Vallette, l'érudit directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, qui a découvert tant de documents importants sur l'épopée vendéenne, a su retrouver, dans les archives de la Bibliothèque de Niort, un dossier de notes historiques d'un réel intérêt, rédigées par M. de la Fontenelle de Vaudoré. Celui-ci a beaucoup écrit sur la Vendée militaire, et cependant il n'a utilisé qu'une faible partie des nombreux documents patiemment amassés. M. René Vallette a classé les notes relatives aux chefs secondaires des Vendéens et des Chouans, les a complétées par des annotations; il a supprimé les longueurs et les redites, rectifié les quelques erreurs qui s'y trouvaient et a ainsi constitué une sorte d'annuaire biographique des officiers qui ont servi de lieutenants aux principaux généraux royalistes et de ceux qui ont commandé des rassemblements de quelque importance. Les femmes, qui jouèrent un rôle dans les guerres de Vendée et les chouanneries, n'ont pas été oubliées, et leurs *états de services* sont retracés, leurs actions d'éclat rappelées dans ces pages consacrées aux défenseurs du « drapeau blanc ».

Citons les biographies d'Allard, des Baudry et des Béjarry, de Marigny, Caillaud, Dehargues, Delaunay, de des Noues, de Duchesne de Denant, des Duhoux, de la marquise de Goulaine, des frères Guérin, des Guerry, de Joly, Lemoëlle, des Lezardière, de Mme Mourain, de La Bassetière, Pajot, l'abbé Remeau, du chevalier de Lespinay, des La Roche Saint-André, de Mme de la Rochefoucauld, des Sapinaud, des Tinguy, etc.

Digitized by Google

Tous ceux qui s'intéressent à la Vendée, à ses gloires et à ses malheurs liront, avec émotion et avec profit, la dernière publication de M. Vallette.

René Bittard des Portes.

Ch. Burnier. — **La Vie vaudoise et la Révolution.** Paris, Fischbacher, 1902, in-8 de 384 p.

Si, parmi les États que le génie de Napoléon a créés de toutes pièces, certains, la République Cisalpine, par exemple, n'ont eu qu'une durée éphémère, d'autres, en revanche, se sont maintenus, mieux même, ont prospéré d'âge en âge, tel l'État de Vaud qui va célébrer, l'année prochaine, le centenaire de sa fondation. L'ancien pays de Vaud, après avoir appartenu à la maison de Savoie, puis aux Républiques de Berne et de Fribourg, s'affranchit à la fin du XVIIIe siècle, grâce à l'appui de la France, du joug de ses derniers maîtres. Quels étaient, à cette époque critique, le caractère, les mœurs et les coutumes de ses habitants, comment s'est réalisée leur émancipation politique, l'évolution toujours périlleuse de la servitude à la liberté, c'est ce que nous explique, de la façon la plus vivante, la plus pittoresque et la plus précise, le livre de M. Ch. Burnier : *La Vie vaudoise et la Révolution*. Les traits piquants et savoureux abondent dans cet ouvrage, composé en grande partie d'après des papiers de famille inédits, des lettres de Mme Necker, de Mme de Staël, de Mme Necker de Saussure, etc., documents gracieusement communiqués à l'auteur et que ce dernier a mis en œuvre avec une bonhomie souriante et narquoise, un art sobre, discret et fin.

Émile Couvreu.

Ed. Desbrière, capitaine de cavalerie breveté à l'état-major de l'armée. — **Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques (1793-1805).** Tome III. Paris, Chapelot, 1902, in-8 de 642 p.

Le troisième volume de cette publication, qui fait grand honneur à son auteur et à la section historique de l'état-major de l'armée, est consacré en entier aux préparatifs du camp et de la flottille de Boulogne au cours de l'année 1803. Le programme des constructions navales et des travaux qui furent entrepris le long de la côte, de Flessingue à Étaples, y est exposé dans le plus grand détail. Grâce à de nombreux plans et dessins, on peut suivre l'œuvre des constructeurs et des ingénieurs qui prirent part à cette entreprise gigantesque. De curieux documents se rapportent aux inventions de Fulton, notamment à un sous-marin le *Nautilus* et à ses projets de torpilles.

Les deux parties dont se compose ce volume permettent de suivre, au cours de cette année 1803, l'évolution de la pensée stratégique du premier

Digitized by Google

Consul. Dans les premiers mois, il ne s'était agi que de faire passer la Manche à une flottille de bateaux plats, réduite à elle-même. Peu à peu, par le fait de diverses circonstances et influences, Napoléon fut amené à faire concourir au projet final des escadres de haut bord, qui devaient lui donner pendant quelques heures la liberté de la Manche. La flottille de Boulogne avait dû être d'abord un instrument de combat et un moyen de transport ; elle devait ensuite être réduite à ce dernier rôle. Il est inutile de dire que, ce rôle même, elle ne devait jamais le jouer. Le capitaine Desbrière s'est demandé, à propos de l'organisation de la flottille, si Bonaparte avait eu vraiment l'intention de traverser la Manche. On peut, en effet, se poser cette question, qui, au premier abord, paraîtra singulière. Ce ne serait point un paradoxe absolu d'avancer que le camp de Boulogne ne fut peut-être, dans la pensée de son auteur, qu'une manière de trompe-l'œil et d'épouvantail.

Les documents qui sont publiés dans ce volume proviennent de nos archives,— ministères de la Guerre, de la Marine, des Affaires étrangères, Archives nationales, — ou des archives de Londres. Méritaient-ils tous d'être publiés, et de l'être intégralement ? Mais les historiens auraient mauvaise grâce à se plaindre d'un excès de richesses, et de richesses inédites.

Le tome IV vient de paraître ; il termine la publication du capitaine Desbrière, en conduisant le récit des faits jusqu'au milieu de l'année 1805, quand Napoléon leva le camp de Boulogne. Peu de publications auront rendu de plus grands services à l'étude de notre histoire militaire, et spécialement de notre histoire maritime.

G. Lacour-Gayet.

Léonce Grasilier. — **Le Baron de Kolli. Le Comte Pagowski. Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire.** Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques (librairie Paul Ollendorff), 1902, in-8 de 452 p.

C'est un livre fort curieux que celui de M. Léonce Grasilier, et, si les deux personnages, dont l'auteur raconte en détail les aventures vraiment extraordinaires, sont peu connus et très secondaires, l'ouvrage n'en constitue pas moins une page d'histoire du plus haut intérêt. La première partie, qui a pour épigraphe le mot historique de Pie VII à Fontainebleau « comediante », est consacrée aux intrigues de haute comédie, en effet, du baron de Kolli, envoyé clandestinement en France par l'Angleterre, en 1810, avec la mission de délivrer Ferdinand VII d'Espagne, prisonnier de Napoléon à Valençay. Malgré toutes les précautions prises par l'agent secret, le projet échoua, et l'infortuné Kolli, arrêté et interné au donjon de Vincennes, ne recouvra sa liberté qu'à la chute de l'Empire,

Digitized by Google

en 1814. Rien d'amusant comme toutes les péripéties par lesquelles passe ce chevalier d'industrie qui trouve le moyen de se faire incarcérer de nouveau sous la Restauration par ceux-là mêmes qu'il avait servis sous l'Empire.

La seconde partie du volume est plus sombre, bien que le second héros ressemble fort au premier. Ce n'est plus « comediante », c'est « tragediante ». A l'exemple du baron de Kolli, le comte Pagowski, de nationalités diverses suivant les besoins et les circonstances, tour à tour au service du tzar, de l'Empereur d'Autriche et même de Napoléon, dupe tout le monde et, malgré son audace, est mis en prison, mais, moins heureux que son émule, il n'en sort que pour être fusillé dans la plaine de Grenelle comme convaincu de relations avec les ennemis de l'État.

M. Grasilier conduit le lecteur avec beaucoup de verve et de sûreté à travers les différents dédales parcourus par ces deux aventuriers, dont l'état civil est des plus difficiles à établir. Son livre, bien documenté, confine à l'histoire et au roman, sans que l'érudition très réelle de l'historien nuise à l'habile mise en scène du romancier.

Emmanuel D. de Montcorin.

Joseph Perrin. — **1814. Sièges de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix.** Sens, Duchemin, 1901, 1 vol. in-8 de 240 p., avec gravures et cartes.

Prenant un jour la parole à un congrès de sociétés savantes, E. Renan se plut à prouver combien le labeur pouvait être fécond en toutes régions de la France et combien il était faux de croire que, loin de Paris et de ses bibliothèques, il était difficile de mener à bien un ouvrage. Certes, les érudits de province donnent raison au grand exégète, car, par leurs doctes histoires locales et leurs consciencieuses monographies, ils nous montrent de quels précieux éléments de travail ils disposent et de quelle persévérance ils sont capables. A plus d'un titre, ils ont bien mérité de l'histoire et de l'archéologie. Le livre de M. Joseph Perrin est encore une preuve de ce que nous devons à la sagacité et à la patience de ces chercheurs.

M. J. P. retrace le rôle joué par la ville de Sens pendant l'invasion des alliés. « Bien que ce rôle fut modeste, dit l'auteur, l'importance qu'il prit de l'intérêt que l'empereur lui porta le rend digne de mémoire. » En 1814, les alliés, après avoir bloqué les forteresses de l'Est, gagnent le centre du pays avec le dessein de se concentrer entre la Marne et la Seine. De ce fait, les lignes de l'Yonne et du Loing prenaient beaucoup d'importance ; Napoléon en confia la défense aux généraux Pajol et Allix. Ce dernier, dont l'humeur indisciplinée avait provoqué la disgrâce et même la mise à la retraite, fut autorisé à reprendre du service. Aux heures de

Digitized by Google

crises, l'empereur sacrifiait volontiers ses rancunes à la grandeur de sa cause. Toutefois, n'eût été la détresse où se trouvait Napoléon, nous ne pensons pas qu'il eût confié un commandement à ce général qui, à part l'énergie et la fougue, n'était pas doué des qualités éminentes de l'homme de guerre. Dépourvu de sang-froid et de coup d'œil, il était de plus jaloux, emphatique, infatué de soi. Qu'on en juge par le portrait qu'il trace de lui-même : « Je puis le dire, sans être accusé d'orgueil et de vanité, je suis aujourd'hui le premier officier de France, je pourrais dire le premier officier d'artillerie de l'Europe. Je le dis, parce que mes preuves sont faites depuis longtemps. » Et plus loin, il ajoute : « Mon nom appartient à l'histoire. » Nous inclinons à croire que sans son historien son nom eût appartenu à une demi-obscurité ! Envieux des commandements dévolus à certains maréchaux, il ose écrire à l'empereur : « Si les maréchaux Victor et Oudinot avaient aussi bien compris leur position militaire entre Montereau et Méry-sur-Seine, que je compris la mienne à Sens et à Pont-sur-Yonne, leur position eût été inexpugnable. » Dans son désir de supplanter ses compagnons d'armes, il pousse l'audace jusqu'à demander au ministre de la guerre de donner une autre destination au général Souham, car, prétend-il, « il n'a pas l'énergie du caractère qui m'est propre. »

Si ces crises de vanité ne lui confèrent aucune noblesse, par contre, il a droit aux éloges pour sa confiance admirative en Napoléon. Même après que la déchéance de l'empereur eut été prononcée (2 avril), il se refuse à y croire. Résolu à espérer quand même, il adresse un message à Fontainebleau qu'il termine ainsi : « L'officier envoyé par moi à Châtillon a entendu dire au major autrichien que les dépêches du cabinet autrichien *seraient fort agréables à Votre Majesté.* » Et l'empereur de s'écrier, s'adressant à son entourage : « Je vous le disais bien, François II ne peut être mon ennemi au point de détrôner sa fille. Vicence, allez redemander mon acte d'abdication aux maréchaux. » Les folles paroles de ce général avaient donc suffi pour entretenir l'empereur dans ses illusions et pour l'inciter un instant à continuer la lutte. Malgré la déroute suprême de l'Empire, Allix resta fidèle à son maître ; au moment des Cent jours, de nouveau fasciné par son prestige, il crut au recommencement de l'épopée. Cette ténacité dans la foi mérite le respect ; de plus, elle communique une certaine grandeur à ce vaillant dont les défauts se trouvent ainsi quelque peu voilés.

M. J. P. a bien mis en lumière ce curieux caractère fait de jactance et d'énergie, d'orgueil et de bravoure, de verve brouillonne et d'enthousiasme. Le général Allix, en ces pages, parle, déclame, s'agite et combat : c'est l'image du convaincu. Soyons donc reconnaissants à M. J. P. de cette substantielle monographie ; elle est une nouvelle contribution à

Digitized by Google

l'histoire de ce premier Empire sur lequel on croit que tout a été écrit, jusqu'à ce qu'un érudit comme lui nous en vienne donner l'utile démenti.

René de Saint-Cheron.

René Dollot. — **Les Origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière (1609-1830)**. Paris, Alcan, 1902, in-8 de xxv-570 p. et 2 cartes.

Étudier historiquement l'évolution des provinces belges, suivre les origines et le développement de cette institution juridique d'un caractère international qu'est leur neutralité permanente, produit normal et rationnel de conditions géographiques et historiques déterminées, sans lesquelles elle ne saurait exister, mais dont l'existence produira sa manifestation nécessaire à un moment, montrer comment la convention de Londres du 19 août 1839, en assurant à la Belgique une indépendance garantie et à l'Europe un repos par lequel ce pays est à l'abri de toutes les compétitions, paraissait une nécessité, telle est l'œuvre originale qu'a tentée M. Dollot, et il convient de le louer d'y avoir réussi.

On trouvera exposé, pour la première fois, dans cette étude compacte, aussi solidement documentée qu'agréablement écrite, un examen méthodique des rivalités de divers voisins : Belgique, Hollande, Autriche, Angleterre; on y verra, successivement examinées, les solutions proposées tour à tour par les diplomates sur cette question : projet de partage de Richelieu, régime de la Barrière ou zône neutre opposée aux prétentions de Louis XIV jusqu'aux traités de Vienne, neutralité enfin, que, avant Talleyrand, Richelieu et de Witt avaient envisagée.

M. Dollot place les origines de cette institution au traité de Verdun, en 843, et démontre comment la France — ce qui était peut-être trop ignoré en notre pays — a eu l'initiative de cette solution de la neutralité, seule respectueuse des existences et des consciences nationales. Il s'en dégage une grande tradition française, car Richelieu avait préparé dans un traité la reconnaissance d'une république belge indépendante, et, selon l'expression heureuse d'un homme d'État appliquée à la monarchie de Juillet, ce fut là son dernier bienfait. Mazarin continua son œuvre, et Louis XIV lutta contre la Hollande, laquelle, à l'aide d'une barrière de territoires neutralisés, a pu se permettre une opposition énergique. La neutralité apparaissait donc comme la seule solution possible pour assagir des voisins trop entreprenants, car Anvers, port de guerre, serait une menace permanente pour l'Angleterre, et, aujourd'hui encore plus qu'autrefois, celui qui possèderait la vallée de la Meuse « dominerait, ainsi que l'écrit judicieusement Arendt, le centre de la France et celui de l'Allemagne sur des points pour ainsi dire ouverts et plus favorables à l'attaque qu'à la

Digitized by Google

défense » ; il commanderait « aux têtes des routes qui conduisent au cœur de l'un et de l'autre de ces deux pays. » La Belgique neutralisée est donc une sauvegarde pour chacun de ses voisins et, de ce fait, elle prend un rôle historique important. La prudente Angleterre nous paraît l'avoir bien compris, en signant, en août 1870, avec la Prusse et la France, des traités destinés à assurer l'efficacité de la garantie stipulée dans l'acte de 1839.

Pour cet exposé plein de faits et qui supporte mal une brève analyse, M. Dollot a consulté de très nombreuses sources imprimées ou manuscrites ; on en jugera par ceci qu'il s'excuse, faute de savoir les lire, de n'avoir pas eu recours aux documents en hollandais. Une bibliographie abondante témoigne du soin de ses recherches. M. Émile Bourgeois présente l'ouvrage en une préface brève, mais très précise.

Signalons quelques erreurs d'impression : Firenne pour Pirenne ; J. Plammermont pour J. Flammermont ; Frédéricq, Lavisse et Rambaud, *Histoire générale de l'Europe*, pp. 182-3, sans l'indication que cette référence vise l'article « *Les Pays-Bas et les luttes religieuses* » publié par M. Frédéricq dans le tome V de cette Histoire ; p. 30 pour 130 ; à la table même, les pages 127, 135, sont inexactement indiquées.

Louis Batcave.

Edmond Biré. — **Les dernières années de Chateaubriand (1830-1848)**. Paris, Garnier, 1902, 1 vol. in-8 de 420 p.

Ce volume est en quelque sorte le complément de l'édition des *Mémoires d'outre-tombe* publiée récemment par M. E. Biré, avec force notes et additions. L'érudit et patient chercheur s'y est même beaucoup plus effacé que ne le semble indiquer le titre. En deux mots, l'ouvrage est le résultat d'un dépouillement prodigieux de documents, journaux et livres, pour arriver à reconstituer la *Correspondance* de Chateaubriand en ses dernières années ; et c'est cette correspondance qui nous est donnée ici, reliée par le plus intéressant et le plus compétent des commentaires.

Dès le premier chapitre, il faut remercier M. Biré d'avoir ouvert une voie inexplorée : il y établit une vraie bibliographie des lettres imprimées de Chateaubriand. A travers combien de publications... c'est affaire à lui. Personne n'est encore arrivé à comprendre comment, sans habiter Paris, M. Biré peut obtenir les résultats qu'il obtient. — Les principales de ces sources, où devra puiser le futur éditeur de la Correspondance générale de Chateaubriand, sont : ses œuvres d'abord, *Congrès de Vérone* ou *Mémoires d'outre-tombe* ; puis la biographie de *Chênedollé* publiée par Sainte-Beuve en 1849, et en général les œuvres de Sainte-Beuve ; *Les Correspondants de M. Joubert*, le livre de P. de Raynal, 1883 ; les deux volumes de M. de Robethon, *Chateaubriand et Mme de Custine*,

Digitized by Google

1893; Les *Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier*, par Mme Lenormant, 1859; *Les Souvenirs d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand*, de Charles Lenormant, 1874; le volume de M. de Marcellus intitulé *Politique de la Restauration*, publié en 1853; l'*Étude* de Villemain sur Chateaubriand, en 1858; la remarquable monographie de l'abbé Pailhès (l'homme de France qui sait le mieux son Chateaubriand, dit modestement M. Biré) : *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, 1896; les *Mémoires* de Guizot (tome Ier); les *Mémoires* du Comte de Villèle (t. III, IV et V); les *Mémoires et Souvenirs* de Hyde de Neuville (t. II et III); la *Correspondance* du comte de Serre (t. V-VII); les *Souvenirs* du baron de Barante (t. II-III); les *Souvenirs et Correspondance* des Ampère, 1875; *Le Grand-Bé*, hommage de la Bretagne par 24 écrivains bretons, 1850, etc., etc., etc. Plus, les catalogues de ventes d'autographes... Plus, les journaux.

C'est ce dépouillement des journaux qui fait, en grande partie, la matière du volume de M. Biré et lui sert à tracer une esquisse de la vie du grand écrivain sous la Monarchie de Juillet, de 1830 à 1848.

Mais, dès lors, comment le suivre ici et comment analyser son travail? Pas une page, pas une, où l'on ne trouve quelque morceau plus ou moins perdu, plus ou moins oublié, avec quelque détail curieux sur les choses ou les hommes de l'époque, quelque rapprochement lumineux, comme l'information toujours en éveil de M. Biré excelle à en faire naître. Pour l'histoire des œuvres mêmes de Chateaubriand, pour celle du mouvement littéraire contemporain (Sainte-Beuve, Ballanche, Ampère, G. Sand, Mme de Girardin, Vigny, Béranger, Joubert, Lamartine, Fontanes, Nettement...), pour l'histoire générale aussi (Duchesse de Berry, Cte de Chambord, Berryer, duchesse d'Angoulême, Charles X, Louis-Philippe...) c'est une vraie mine. Et M. Biré a heureusement compris qu'il en fallait faciliter l'exploration, car il a dressé un index alphabétique qui en dit plus long que toute analyse; c'est un soin dont tous les lecteurs lui sauront gré, sans les étonner. En voilà assez, sans plus de phrases, pour recommander, comme il le mérite, cet excellent ouvrage.

Henri de Curzon.

H. Taine. — **Sa vie et sa correspondance (Correspondance de jeunesse (1847-1853)**. Paris, Hachette, 1902, in-16 de 368 pp.

Je ne sais pas si depuis les *Confessions* de Jean-Jacques il a paru rien d'aussi puissant que ce premier volume de la Correspondance de Taine. Car ce n'est pas parmi les recueils de lettres, même célèbres, que nous connaissons déjà, qu'il faut aller chercher un point de comparaison : ils renferment toujours et malgré tout trop d'anecdotes, de nouvelles, de

Digitized by Google

confidences vaines. Il faut d'emblée rappeler le souvenir du livre unique où s'étale la plus merveilleuse monographie qu'il y ait d'une sensibilité, puisque nous avons ici — éclaircie sans doute par une biographie copieuse et substantielle, mais qui n'est, en somme, que le cadre — purement et exclusivement l'histoire d'une intelligence. On devrait, semble-t-il, dire l'histoire des débuts, de la formation d'une intelligence, puisque les lettres vont d'août 1847 (Taine a dix-neuf ans) à juin 1853 (il n'en a pas encore vingt-cinq). Mais non ; les hésitations intellectuelles ont pu être antérieures : ce qu'on nous donne n'en porte nulle trace. La pensée de Taine ne se cherche plus ; son développement est accompli. Il ne fera plus que creuser en profondeur.

Quelle que soit, en effet, la question qui se pose à lui, il a des réponses catégoriques, il a des certitudes. Sa philosophie, au sens large du mot, c'est-à-dire sa façon d'envisager la vie, est arrêtée. Déjà, il a pour la nature cet amour profond et conscient qui jamais ne l'abandonnera et lui fera toujours préférer les choses naturelles à n'importe quelle œuvre d'art. Il chante avec transport son hymne à la vie universelle : « Quand je regarde « les longs mouvements des arbres, le jeu de la lumière, la richesse et le « luxe de toutes ces formes et de toutes ces couleurs, quand j'écoute ce « bruit incertain, continuel, harmonieux, qui s'enfle et diminue tour à « tour dans les bois,... je trouve que la solitude est animée et parlante. » (p. 29). — « Un ciel même triste et brumeux, des arbres dépouillés et nus, « le souffle monotone du vent du Nord, l'aspect d'une plaine stérile, le « mouvement de quelques pauvres petits brins d'herbe frissonnant au « froid, tout cela est beau et m'enchante. » (p. 55). La campagne est la seule chose qui lui donne une satisfaction complète et la nature est à ses yeux bien plus belle que la femme. — Sur l'amour et l'amitié, il le dit lui-même : il n'a pas « ces idées confuses, cette irréflexion qui font « prendre une personne belle et ordinaire pour l'exemplaire suprême de « la perfection » (p. 54). Il sait que la perfection n'existe pas dans le genre humain et que, si quelque chose en approche, ce n'est pas la femme, c'est l'homme, de sorte que son idéal serait bien plutôt une amitié qu'un amour. Il le prouve bien avec Prévost-Paradol ; il lutte pour conserver intacte et de plus en plus serrée la sympathie qui les lie ; il veut que leurs opinions politiques et philosophiques soient semblables, et il rêve, lui aussi, d'une idéale accointance : « J'ai un droit sur toi, lui écrit-« il, c'est mon bien que tu me vole en le laissant dépérir. Il y a en toi « quelque chose de moi-même, un quelque chose qui complète ma nature, « auquel je tiens comme à mes propres qualités. Avec quelle joie je ver-« rais ce quelque chose croître et se déployer comme il le peut et comme « il en est digne ! Si tu savais, mon ami, combien l'esprit et la noblesse de

Digitized by Google

« cœur sont choses rares au monde, tu aurais pitié de toi-même et tu « respecterais ces trésors sacrés qui sont en toi. Voilà dix ans que je « roule dans les classes : et je t'ai trouvé seul... » Il est assuré déjà que ce que les hommes appellent amour n'est qu'illusion, qu'il se trouve toujours empêché dans son essor lorsqu'il s'adresse « aux réalisations finies de « l'essence parfaite ». — Et la mort, il sait, quoique conscient des trésors de vie féconde qu'il porte en soi, la regarder en face et songer sans secousse, à l'heure où, dans trente ou quarante ans, il s'en ira dormir. — Il a une façon très nette de rompre avec le dogme héréditaire : à vingt ans, « il sent en lui-même assez d'honneur pour vivre en honnête « homme, même après s'être défait de sa religion » (p. 21) ; et, à l'heure de sa majorité, il raisonne froidement son abstention politique, professant sans doute des opinions fermes sur le droit de propriété et le principe de la souveraineté nationale, mais n'y trouvant pas pourtant des mobiles de se décider ni pour M. Guizot, ni pour M. Cavaignac, ni pour M. Ledru-Rollin.

Et en même temps que l'homme, l'œuvre est ici déjà toute : le sens historique, c'est-à-dire le sens des différences, très-net ; la préoccupation de noter toujours et partout *les traits de mœurs* ; le sens philosophique très affermi, la recherche constante des vérités générales ; et, d'une façon plus particulière, déjà toute sa théorie de l'intelligence, toute sa métaphysique (cf. lettre du 16 novembre 1851) et même son tout dernier livre inachevé des *Origines* : « La philosophie sociale sera pour moi un commen- « taire de la philosophie de l'histoire et de la métaphysique » (p. 82).

De telle sorte que cette centaine de lettres sont comme la graine, qui contient tout l'arbre futur et tous les fruits.

Sans doute, auprès de certains esprits, Taine paiera la rançon de si austères confidences. On lui reprochera d'avoir voulu (et par une disposition formelle de son testament) que rien ne nous fût révélé de sa vie intime et privée, ne consentant à livrer au public que « l'être abstrait composé d'idées et de phrases, — lui qui pourtant a toujours cherché à *voir* l'individu physique et intime pour s'acheminer ainsi vers la connaissance de l'individu intérieur et abstrait, et qui, d'autre part, a si hardiment et si justement dénoncé le mal dont souffre la pensée contemporaine, de ne s'habituer à travailler que sur des abstractions.

Mais, malgré qu'il en ait, quelquefois il se livre, et son humeur apparaît : il est heureux, à Nevers, au milieu de ses livres, près de son feu, ayant, quand sa tête est lasse de travailler, son piano et ses cigarettes. Plus profondément, nous voyons bien que le cerveau, en dépit de l'effort vers l'idée pure, n'a pas entamé son cœur, tant il s'enivre des joies de la famille ou de l'amitié, pas plus que le fervent amour de penser qui le

Digitized by Google

possède n'a atteint ses sources d'énergie. Les obstacles accumulés comme à plaisir, agrégation manquée, agrégation de philosophie supprimée, agrégation de lettres préparée, puis supprimée, doctorat presque perdu, ne l'arrêtent pas. Rien ne l'entame. C'est toujours le même repos de l'âme uni à la même activité de l'esprit. Mûrissant tranquillement son blé, il n'aura plus qu'à faire la moisson et qu'à lier les gerbes.

Et c'est peut-être en cela, permettons-nous de le dire, que la publication de ce premier volume de la Correspondance, si plein, en un sens, et si succulent pour tous ceux qui aiment les idées, risque de desservir la renommée de Taine. Le plus grave reproche qu'on lui fait, c'est de s'être installé de très bonne heure, de trop bonne heure, dans des théories mal assurées qui l'ont gêné par la suite et qui l'ont quelquefois obligé, puisqu'il ne voulait pas les sacrifier, à déformer la réalité des faits. Ce reproche trouvera, dans le présent recueil, sa confirmation. S'il y a eu chez lui du flottant, de l'indécis vers la dix-neuvième année, ce ne fut qu'une phase très brève ; à vingt ans, le tour de clé est donné; le génie de Taine est et ne deviendra pas; aussi suis-je persuadé que nous avons déjà le volume le plus intéressant de la Correspondance.

A. LABORDE-MILAA.

BARONNE DURAND DE FONTMAGNE. — **Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople**. Paris, Plon, 1902, in-12 de 316 p.

Dieu sait le nombre de Souvenirs plus ou moins particuliers et plus ou moins intéressants qui ont été, depuis quelques années, soumis à la critique historique, et nul ne saurait présager quand s'arrêtera cette débordante surproduction, car tous les jours on nous annonce, par anticipation, la publication de nouveaux mémoires ultra-sensationnels. Aussi, à chaque nouvel ouvrage de ce genre qui paraît en librairie, éprouve-t-on quelque appréhension à en entamer la lecture, de peur d'y retrouver les mêmes lieux communs, parsemés de détails personnels de minime importance.

Tel n'est pas le cas pour les souvenirs de Mme la baronne Durand de Fontmagne.

Cousine de M. Thouvenel, qui représentait alors la France auprès de la Sublime Porte, l'auteur est traitée par les cérémonieux Osmanlis en véritable sous-ambassadrice, et, comme telle, tout s'ouvre devant sa curiosité. Son crayon à la main, elle note en détail les beautés qu'elle rencontre sur son chemin ; très psychologue aussi, elle fait des mœurs et des gens de l'époque un portrait fidèle, et ses aperçus abondent en traits piquants et spirituels. Mais je suis loin de faire le même cas de ses appréciations politiques.

Digitized by Google

Dans le chapitre XI, consacré en entier à la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Turquie en 1857, chapitre qui avait déjà paru dans la *Revue de Paris*, elle se borne à enregistrer les quelques mouvements d'humeur passagers qui ont pu échapper à M. Thouvenel à l'adresse du Gouvernement qui l'avait quelque peu abandonné en cette occasion. Sans tenir compte des circonstances difficiles où on était, elle conclut tristement par ces mots : « Ordre, contre-ordre, devise de l'Empereur. »

En dépit de ces ordres et contre-ordres qui, j'en conviens, plaçaient en mauvaise posture l'ambassadeur et son entourage, aux dépens de la Turquie pour laquelle il venait de tirer l'épée, contre l'Autriche qui montrait les dents, et l'Angleterre, sa fidèle alliée, cet Empereur soi-disant versatile réussit, sur cette question comme sur tant d'autres, à imposer sa généreuse volonté. Grâce à lui, la nationalité roumaine est constituée et les Roumains iront s'ajouter à la liste déjà longue des clients de la France.

SPYRIDON PAPPAS.

Digitized by Google

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Le Bibliographe moderne, janvier-avril 1902 : K. Haebler, *Le soi-disant Cisianus de 1443 et les Cisianus allemands*, 5-40 ; fin en mai, 188-210. [Étude sur des sortes de poèmes mnémotechniques usités surtout en Allemagne, mais qu'on rencontre aussi quelquefois en France, et qui sont destinés à indiquer la date des fêtes des principaux saints.] — Alphonse Roserot, *Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne*, 41-90. — Henri Stein, *La bibliothèque du connétable d'Albret à Sully-sur-Loire (1409)*, 91-93. [D'après le ms. fr. 2902 de la B. N.] — Henri Stein, *Documents relatifs à la nouvelle édition de la « Gallia Christiana » par les frères de Sainte-Marthe*, 94-100. [D'après les archives du clergé de France.] — Henri Jadart, *Le dossier de l'Evangéliaire slave à la Bibliothèque de Reims*, 101-114. [Étude critique sur les documents et témoignages qui peuvent éclairer l'histoire de ce manuscrit.] = Mai-juin : F. Arnauldet, *Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518*, 145-174. — Henri Stein, *Un inventaire des archives royales sous Louis XI au château de Plessis-lez-Tours*, 175-184. [Pièces diplomatiques inventoriées par Pierre Doriole.] — Léon-G. Pélissier, *La bibliothèque Barberini en 1777*, 185-187. [Note adressée à Séguier à propos de la recherche des lettres de Peiresc.]

Bibliothèque de l'École des Chartes, 3e et 4e livr., mai-août 1902 : Noël Valois, *Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis*, 233-262. [Relation par J. de Nouvion de l'ambassade envoyée par le roi et le clergé de France en Italie, en 1407, source du récit reproduit par le Religieux de Saint-Denis ; mise en regard des deux textes.] — H.-François Delaborde, *Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus*. [Sermon latin en l'honneur de saint Louis, qui semble emprunté aux mêmes sources que la *Vie* du saint.] — Léon Levillain, *Étude sur les lettres de Loup de Ferrières* (suite), 289-330. — P. Guilhiermoz, *Ordonnance iné-*

Digitized by Google

dite de Philippe le Bel sur la police de la pêche fluviale (17 mai 1293), 331-337. — G. Guigue, *Entrée à Lyon de l'archevêque François de Rohan. Relation des actes capitulaires du chapitre métropolitain. 14 août 1506*, 338-351. — René Poupardin, *Dix-huit lettres inédites d'Arnoul de Lisieux*, 352-373. — Jules Lair, *Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port*, 443-462. — *Vente de manuscrits du comte Ashburnham*, 474. — *Gilles Aicelin, archevêque de Narbonne*, 478-479. [Extrait de la chronique de l'abbaye d'Abington.] — *La chancellerie romaine au temps de Paul II*, 479-480. [Volume de la Bibl. nat. qui renferme sept pièces incunables sur cette matière.]

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1902, 1re livraison : Abbé Breuil, *Rapport sur les fouilles dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège)*. 3-23. [Os gravés.]— Léon de Vesly, *Exploration archéologique de la forêt de Rouvray* [Seine-Inférieure], 24-35. [Voie romaine; fanum d'Orival; maison romaine de la Mure-du-Puits.] — Henry de Gérin-Ricard, *Les Pyramides de Provence*, 36-50. — Abbé Poulaine, *Les souterrains-refuges de Naours (Somme)*, 51-60. — Fernand Cortez, *L'église de S.-Maximin (Var). Note complémentaire sur la date de son achèvement* [1532], 65-68. — Georges Guigue, *Les méreaux ou palettes de l'église de Lyon du XIIIe au XVIe siècle*, 69-100 [p. just. Extraits des registres capitulaires.] — Abbé Fillet, *Les horloges publiques dans le Sud-Est de la France*, 101-119. — J.-B. Giraud, *L'acier de Carme*, 120-124. [Étymologie; détails sur l'industrie de l'acier, p. just.] — A. Schulten, *L'arpentage Romain en Tunisie*, 129-173. — Chabassière, *Note sur le tombeau de Praecilius, à Constantine*, 174-176.

Bulletin de Géographie historique et descriptive, 1902, n° 1 : Dr E.-T. Hamy, *Le capitaine René de Laudonnière. Nouveaux renseignements sur ses navigations (1561-1572)*, 53-65. — J. Soyer, *Une subdivision administrative du Pagus Bituricus sous le règne de Hugues Capet : La Vicaria Ernotrensis*, 66-68.

Bulletin de la Société de l'histoire du Théâtre, avril 1902 : Charles Malherbe, *Les costumes et décors d'Armide. L' « Armide » de Lulli*, 5-38. [D'après les archives de l'Opéra.] — Arthur Pougin, *Les lettres de noblesse de Rameau*, 39-43. [Lettres de 1764 avec le règlement d'armoiries par Louis-Pierre d'Hozier.] — Georges Monval, *La pompe funèbre de Crébillon (1762). Documents inédits*, 45-49. — Georges Montorgueil, *Le théâtre des enfants du sieur Moreau au Palais-Royal, en 1791. (Documents inédits)*, 51-65. — Henri de Curzon, *Le comité de lecture à l'Opéra au XVIIIe siècle*, 67-75. [D'après les archives de la Maison du Roi.] — Léo Claretie, *Ordonnances de police pour les théâtres* [1811-1844], 77-90. — H. Lyonnet, *Les comédiens français du prince Eugène*,

Digitized by Google

91-119. — *Journal d'Édouard Thierry, administrateur général de la Comédie-Française. Janvier-juin 1863*, 121-147. — *Pièces et documents : L'ancienne Comédie-Française à l'Odéon*, 150-151 [plans]. — H. de Curzon, *Garat. Une pétition originale pour la croix de la Légion d'honneur* [1821], 152-154. — *Interdiction d'une pièce de Boursault par le Parlement en 1668*, 155-156. [Fac-similé d'un placard imprimé.]

Bulletin de la Société des anciens textes français, XXVIII, 1902, n° 1 : Arthur Piaget, *Note sur le tome X des œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, 64-67. [Conteste l'attribution à Deschamps d'un certain nombre de pièces anonymes.] — Paul Meyer, *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Este à Modène (légendes des saints en français)*, 68-96. [Ms. de la 1re moitié du xive siècle.]

Le Carnet, juillet 1902 : Prosper Dorbec, *Les portraits de Mme Récamier*, 41-49. — R. de Salberg, *Quelques notes sur André Chénier*, 62-78. — Gilbert Stenger, *Histoire de la Société française pendant le Consulat* (suite), 79-92. — Cte de Diesbach (traduct. d'Edward Costello), *Aventures d'un soldat* (suite), 112-123. — *Miettes de l'histoire. Trois lettres de femme* : I. *A propos de l'affaire de l'Œillet* [lettre de la veuve Leudet.] II. *Lettre de Mme de Lamotte-Valois*. III. *Lettre de Fanny de Beauharnais*, 124-128. — *Notes coloniales. Madagascar au point de vue économique* (d'après les rapports du général Gallieni), 129-136. = Août : Robert Hénard et Adrien Fauchier-Magnan, *L'Hôtel Lambert*. [Nombreuses vues et reproductions de peintures.] — Mme Klobb, *Au Congo. Extrait du Journal du colonel Klobb*, 202-207. — Paul Cottin, *Mirabeau et Sophie de Monnier. La vérité sur la conduite de Sophie aux Saintes-Claires de Gien (1778-1783), d'après des documents inédits*, 208-221. — A. Zimmermann (traduit par A. Lesept), *Marie Stuart. Nouveaux documents. Nouveaux défenseurs*, 253-263.

Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, mars-avril : Charles Joret, *Notice sur la vie et les travaux de M. de La Borderie*, 125-185. — Jules Lair, *Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port*, 206-233. — Müntz, *Note sur Simone Memmi et ses peintures à Avignon*, 237-238.

La Correspondance historique, mai 1902 : Fernand Bournon, *Actes d'état civil de quelques Blésois célèbres*, 129-131 [xvie-xixe s.]. — Jules Momméja, *Les âges de la pierre du bronze et du fer dans les écrits antérieurs aux publications des préhistoriens scandinaves* (suite et fin), 132-136. — H. Vial et G. Capon, *Journal d'un bourgeois de Popincourt* (suite), 136-147 ; suite en juin, 161-176; en juillet, 193-200. [A partir de la 1re page de ce numéro cesse le texte du *Journal* et commence une

Digitized by Google

étude très documentée sur la Rue de Popincourt (Jean de Popincourt ; le temple de Popincourt; les Annonciades)]. = Juin : H. Lacaille, *Quelques tapisseries conservées au Palais Mazarin en 1694*, 176-180. [D'après un registre des archives de Monaco.] — A. Trudon des Ormes et A. Planchenault, *La famille Recoquillé de Bainville*, 180-182. = Juillet : René Poupardin, *Une ancienne description du trésor de Saint-Denis*, 201-204. — G. Brière, *Notes d'iconographie*, 204-208. [Buste du musée de Versailles désigné comme représentant Réal et reproduisant plutôt le Voltaire de Pigalle.] — Fernand Bournon, *Création d'un emploi de copiste pour les textes orientaux à la Bibliothèque du Roi*, 209-213. [Lettres de Lenoir et Bernis.]

Le Correspondant, 25 juin 1902 : Vte de Richemont, *A la veille du Congrès de Vienne, d'après les dépêches inédites du cardinal Consalvi*, 1013-1027. [Étude intéressante sur le début des négociations à Paris, d'après les correspondances conservées au Vatican.] — Francis Mury, *Aux Antilles. Blancs, noirs et mulâtres. Mœurs et caractères*, 1028-1045. [Résumé de l'histoire de la colonisation.] — Félix Klein, *Le prédécesseur du cardinal Lavigerie. Mgr Pavy et la question arabe, d'après une publication prochaine*, 1154-1167. — L. de Lanzac de Laborie, *Tableaux de la cour de Louis XVIII d'après une récente publication*. [Souvenirs du Vte de Reiset], 1185-1192. = 10 juillet : Bernard de Lacombe, *Talleyrand évêque d'Autun, d'après des lettres et documents inédits*, 3-29; continué le 25 juillet, 197-216, le 10 août, 493-524, le 25 août, 671-696; terminé le 10 septembre, 961-980. — Alfred Baudrillart, *La question protestante à la fin du XVIIe siècle* [d'après les *Mémoires des évêques de France*, publiés par Jean Lemoine], 96-113. — Georges de Messigny, *L'enseignement primaire en France de 1800 à 1900*, 114-127. — Gabriel Prévost, *Abbesses d'autrefois et d'aujourd'hui*, 158-174. = 25 juillet : Cte de Villeneuve-Bargemon, *Les journées de juillet 1830. La veille et le lendemain d'une révolution. Correspondance inédite d'un témoin*, 217-236. [Lettres de Joseph de Villeneuve-Bargemon, directeur général des Postes et député.] — Henry Bordeaux, *La vie de société en France* [d'après le livre de Victor du Bled], 237-255. — L. de Lanzac de Laborie, *Le prosélytisme protestant sous Louis-Philippe et Napoléon III. Mme de Gasparin, sa famille et ses amis* [d'après le livre de C. Barbey-Boissier], 359-373. = 10 août : Cardinal Mathieu, *Le Concordat de 1801* (suite). IV. *Les premiers projets. Échec de Spina*, 397-425. — Paul Durrieu, *Les portraits de Carmontelle*, 525-534. [D'après la publication de F.-A. Gruyer sur cette collection de dessins conservée à Chantilly.] = 25 août : Léon de Lanzac de Laborie, *Portraits et récits militaires d'après les plus récentes publications*, 729-753. [Luxembourg ; La Fayette ; Bonchamps ;

Digitized by Google

Charette ; Pichegru ; Suremain ; Ney ; Moncey ; Reims en 1814.] = 10 septembre ; Francis Mury, *La France et l'Angleterre au Siam*, 867-889. — Charles-Marc des Granges, *La comédie et les mœurs sous la Restauration et le gouvernement de Juillet*. I. *Les genres, le public et les auteurs*. 890-926.

Études, 20 juin 1902 : Auguste Hamon, *Les vies de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque*, 721-742. — Henri Chérot, *Canrobert en Crimée, d'après une publication récente* [de G. Bapst], 815-820. = 5 juillet : Paul Dudon, *Le décret de messidor. — Les origines*, 5-30. — Yves de la Brière, *La conversion de Henri IV. A propos d'un document*, 91-117. [Étude tirée d'une lettre du roi à La Trémoïlle. Croit à la sincérité de la conversion de Henri IV sous l'influence de Du Perron.] — Xavier Moisant, *Une carrière universitaire. Jean-Félix Nourrisson*, 118-127. = 20 juillet : Eugène Griselle, *Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet* (suite), 185-210; suite le 5 septembre, 657-671. — Paul Debuchy et Henri Chérot, *Une lettre inédite de saint Vincent de Paul*, 211-214. [Lettre à l'archevêque de Reims, 21 sept. 1644, à propos de la cure de Sedan.] — Joseph de Catellan, *Les grandes collections conciliaires*, 215-221. [D'après l'étude de dom Henry Quentin.] — Alfred Hamy, *Louis Jolliet*, 254-262. [Explorateur du Mississipi.] = 5 août : Henri Lammens, *Les récentes attaques contre le protectorat français*, 312-340. = 20 août : Joseph de Joannis, *Le saint Suaire de Turin*, 433-457. [Exposé très bien fait de la question.] — Joseph Brucker, *Le saint Suaire et l'Exégèse*, 458-464. — Henri Chérot, *Une congrégation religieuse au XIXe siècle. Les petites sœurs des pauvres*, 530-538. [D'après le livre de l'abbé A. Leroy.] — Alfred Hamy, *Sentiments et conduite des Anglais avant et après la découverte du Mississipi*, 539-548. [Chapitre extrait d'un ouvrage qui doit paraître incessamment sous ce titre : *Au Mississipi. La première exploration en 1673. Le P. Jacques Marquette*.] = 5 septembre : Georges Longhaye, *Les dernières années de Montalembert (1850-1870)*, 577, 596.

La Grande Revue, 1er juillet 1902 : Émile Hinzelin, *Chez Jeanne d'Arc* (suite), 116-142 ; continué en août, 415-444.

Minerva, 15 avril 1902 : Dauphin Meunier et Georges Leloir, *Lettres de Mirabeau à Julie Dauvers, écrites du donjon de Vincennes (1780)*, suite, 581-612 ; fin le 1er mai, 77-101. — André Fontaine, *Félix Buhot, peintre-graveur (1847-1898)*, 625-638. = 1er mai : Charles Le Goffic, *Le peintre de la renaissance néo-grecque : Jean-Louis Hamon, d'après des documents inédits*, 67-76. — Dauphin Meunier, *Épilogue aux lettres de Mirabeau à Julie*, 102-121. = 15 mai : Charles Maurras, *Auguste Comte*

Digitized by Google

15 janvier 1798-5 septembre 1857, 174-204. — Vincent d'Indy, *Lulli, Destouches et Rameau, et leurs librettistes*, 234-248. — Gustave Michaut, *Littérature épistolaire et romantisme (à propos des lettres de la comtesse de Bonneval)*, 261-272. = 1er juin : Gustave Michaut, *La comtesse de Bonneval : Lettres du XVIIIe siècle* [1717-1739], 321-343 ; fin le 15 juin, 563-584. — Louis Paulian, *La Chambre des Députés. Anecdotes et souvenirs d'un secrétaire-rédacteur*, 409-429. = 1er juillet : Albert Sorel, *Bonaparte après Marengo*, 5-22. — Henry Lapauze, *Lettres de madame de Genlis à son fils adoptif Casimir Baecker*, 50-78. = 15 juillet : Arthur Chuquet, *Un crime judiciaire au XVIIIe siècle. L'affaire Abbatucci (1778-1786)*, 161-188. = 1er août : Paul Bourget, *Les deux Taine*, 321-342. [D'après sa correspondance de jeunesse.] — C. Enlart, *Une colonie française du moyen âge. Le Royaume de Chypre*, 343-373 ; fin le 15 août, 613-636. — Frantz Funck-Brentano, *Le maréchal de Saxe. Langellerie et madame Favart*, 428-431. = 15 août : Émile Gebhart, *Grandeur et misère d'un préfet de police du XIVe siècle. Hugues Aubriot* (1367-1381), 481-499. [D'après la thèse latine d'Eugène Déprez.] = 1er septembre : That, *L'œuvre de M. Paul Doumer en Indo-Chine*, 5-31.

Le Moyen Age, mai-juin 1902 : A. Guesnon, *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens*, 137-173.

La Nouvelle Revue, 15 juin 1902 ; Camille Mauclair, *Benjamin-Constant*, 451-464. — Pierre Quentin-Bauchart, *Silhouettes de 1848. Ledru-Rollin*, 519-540. = 1er juillet : Paul Mariéton, *Les Troubadours*, 30-44. — Edouard Gachot, *L'insurrection du Piémont en 1799 (Documents inédits)*, 81-92. = 15 juillet : G. Dubois-Desaulle, *Une mission scientifique de Dumas père. L'affaire du Veloce*, 187-198. [Article curieux écrit d'après les dossiers des Archives nationales concernant les missions du ministère de l'Instruction publique.] — Edouard Quet, *Le droit des pauvres*, 219-227. [Son historique.] — Gilbert Stenger, *La société de Lucien Bonaparte. Plessis-Chamant et l'hôtel de Brienne*, 254-269. = 1er août : Édouard Gachot, *La mort de Hoche*, 301-311. — A. Piquemal, *La conversion d'un Jacobin*, 372-382. [Antoine Français.] = 15 août : P.-B. Gheusi, *La jeunesse de madame Adam*, 433-445. — Claude-Louis, *Les malheurs politiques d'un tableau*, 535-540. [Retouches successives au *Triomphe de Napoléon* de J.-B. Regnault.]

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, juillet-août 1902 : J. Declareuil, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire Romain* (suite), 437-468. — Lucien Marchant, *Les gard'orphènes à Lille* (suite), 469-496.

Digitized by Google

Nouvelle Revue Rétrospective, 10 juillet 1902 : Colonel Godélier, *La guerre de 1870 et la Commune. Journal d'un officier d'état-major* (suite), 1-24; continué en août, 121-144; terminé en septembre, 145-161. — Félix Houzé, *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée Constituante (1789-1807)*, suite, 25-48; continué en août, 97-120, et en septembre, 193-216. — *Documents relatifs à Mirabeau. Pièces diverses* (fin), 49-68. — Dr Cabanès, *Un monument à Rouget de Lisle en 1843. Lettre du général baron Blein à David d'Angers*, 69-72. = 10 août : Albert Savine, *La Martinique et les Antilles au XVIIe siècle. Relation du P. Jean Hallay de la Compagnie de Jésus (1657)*, 73-95. — Paul Le Blanc, *Contre le gaspillage du papier* (1793), 95-96. [Avis de la Commission des subsistances.] — Vte de Grouchy, *Les armes de Napoléon Ier. Note du maréchal Bertrand*, 162-174. [Tiré des archives du général Gourgaud.] — Paul Le Blanc, *L'arrestation du roi à Varennes et le conseil général de Brioude (1791)*, 175-185. — Frantz Funck-Brentano, *Requête de la Comédie française contre la Comédie italienne (1683)*, 186-190. — Paul d'Estrée, *Le club de Bayeux (1790)*, 190-192. [Lettre d'un nommé de Coujon.]

La Quinzaine, 1er juillet 1902 : P. Bouvier, *Le Suaire de Turin et l'Évangile*, 20-32. [Objections tirées du texte des Livres saints.] = 16 juillet : Ch. Le Goffic, *Trois Maritimes : Guillaume Gourlaouen, Joseph Koun, Paul Henry*, 168-180. [Héros de la guerre de Chine.] — P. Bliard, *Le choix d'un confesseur de roi (1722)*, 207-229. [Difficultés soulevées à l'occasion du choix du P. de Linyères, S. J. comme confesseur de Louis XV.] — Ch. Florisoone, *La légende dorée des Gaules. La légende de saint Denys et de Dagobert*, 251-261. [D'après les *Grandes chroniques de Saint-Denis*.] = 1er août : J.-N. S., *Montalembert et son confesseur laïque*, 330-357; fin le 16 août, 550-563. [Sa correspondance avec le général Skrzynecki.] = 16 août : Victor du Bled, *Les salons de la monarchie de juillet*, 502 523; fin le 1er septembre, 88-109. — Bangor, *A propos d'une statue*, 524-549. [Notice sur Alphonse Daudet.] = 1er septembre : Abbé Ch. Urbain, *Fénelon et la direction des consciences au XVIIe siècle d'après un livre récent* [de l'abbé Cagnac], 1-20. — François Descotes, *Les cadets de Savoie. Souvenirs de la vie de province*, 21-53. [Étude sur la Savoie pendant la période qui précède sa réunion à la France.]

La Révolution française, 14 juillet 1902 : J. Guillaume, *Le saint Suaire de Besançon*, 5-16. [Procès-verbal de reconnaissance du 27 ventôse an II, envoyé à la Convention.] — G. Bussière, *La fédération départementale à Périgueux en 1790*, 17-48. — Camille Bloch, *Les femmes d'Orléans*

Digitized by Google

pendant la Révolution, 49-67. — R. Rumeau, *Lettres du constituant Roger* [1790-1791], 68-82. — Cl. Perroud, *A propos de l'armoire de fer*, 83-86. = 14 août : A. Blossier, *Le duc d'Orléans seigneur de Honfleur*, 97-105. — J.-M. Balseinte, *Les réquisitions militaires dans le district de Grenade (Haute-Garonne), de 1793 à 1795*, 106-120. — A. Mathiez, *Chaumette franc-maçon*, 121-141. [Discours prononcé dans une loge maçonnique.] — Dr A. Corre, *Un épisode de la restauration à Brest*, 142-161. — A. Aulard, *Napoléon Ier et le clergé hollandais*, 162-172. [Apostrophe violente à ce clergé pendant le voyage de 1810.] — *Notes de lecture : Un père Loriquet nationaliste*, 173-174; *Une lettre inédite de Murat*, 174 [13 mars 1792, à Locré]; *Origines du mot centralisation*, 175 ; *Une relation de la prise de la Bastille par Paré*, 175-176; *Les précurseurs du général Malet*, 176-177; *Un buffet de Marie-Antoinette*, 177-179; *Projet d'appeler charte la constitution de l'an VIII*, 179-180; *Opinion d'un militaire sur Kant*, 180. = 14 septembre : Henri Carré, *Turgot et le rappel des parlements (1774)*, 193-208. — A. Lieby, *M.-J. Chénier et la fête de l'Être suprême (du 20 prairial an II) d'après les documents rassemblés par M. Guillaume au tome IV du Comité d'instruction publique de la Convention*, 209-237. — Émile Le Gallo, *Les Jacobins de Cognac depuis leur formation jusqu'à l'établissement de la République, d'après le registre de leurs délibérations*, 238-255. — Lucien Delabrousse, *Un arbre de la Liberté à Strasbourg*, 256-258. — Jules Viguier, *Louis-Charles Thiers, archiviste de Marseille (1770-1790)*, 259-280. [Grand-père de M. Thiers.]

Revue d'histoire, juin 1902 : D., *L'origine des grandes-manœuvres. Les camps d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles* (suite), 1197-1260. — G., *La campagne de 1805 en Allemagne. Ulm*, 1261-1298; suite en juillet, 61-112, et août, 288-388. — Y., *La division Dombrowski dans la campagne de 1812*, 1299-1329; continué en août, 389-401. — E. F., *La guerre de 1870-1871. La journée du 6 août en Lorraine. I. Bataille de Forbach* (suite), 1330-1424; continué en juillet, 113-225, et août, 402-468; II. *Les opérations du 3e corps.* = Juillet : B., *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (17 pluviôse-8 messidor an II), suite, 1-60. = Août : C. de la Jonquière, *La bataille de Sediman*, 241-287. [Victoire de Desaix sur Mourad-Bey, le 7 octobre 1798. Extrait du tome III (sous presse) de *l'Expédition d'Égypte*.]

Revue d'histoire littéraire de la France, avril-juin 1902 : Paul et Victor Glachant, *Le manuscrit autographe de Ruy-Blas à la Bibliothèque nationale*, 175-216. — Henry Guy, *Les sources françaises de Ronsard*, 217-256. [Chansons de geste et anciens romans, *Illustrations de la Gaule*

Digitized by Google

de Jean Lemaire, *Roman de la Rose*, œuvres de Marot.] — C. Latreille, *Sainte-Beuve et Alfred de Vigny*, 257-268. — Victor Giraud, *Sur une édition du Génie du Christianisme*, 268-269. [Participation de l'abbé Emery et de l'abbé Frayssinous à la publication de l'*Abrégé du Génie du Christianisme* en 1804.] — Lieut^t-colonel Largemain, *Bernardin de Saint-Pierre, ses deux femmes et ses enfants. Documents inédits*, 271-283. — *Les Correspondants du duc de Noailles. Lettres de Renaudot* (suite), 284-311 [1707-1711].

La Revue de Paris, 1er juin 1902 : Ch. de Montalembert et Louis Veuillot, *Lettres à l'abbé Delor*, 457-480; fin le 15 juin, 761-784. — A. Aulard, *Le centenaire de la Légion d'honneur*, 539-566. [Histoire de sa fondation.] — Sébastien Charléty, *La ruine de Lyon sous Louis XIV*, 620-650. [D'après les archives municipales.] = 15 juin : Ludovic de Contenson, *Un régiment sous Louis XIII*, 681-711. [Le régiment du Bourg, d'après le journal inédit de Jean de Gangnières.] — Anatole Le Braz, *La légende de la mort en pays celtiques*, 785-805. — Maurice Albert, *Napoléon et les théâtres populaires*, 806-827; fin le 1er juillet, 175-190. = 1er juillet : André Chevrillon, *La jeunesse de Taine*, 5-30; suite le 15 juillet, 341-371. — Pierre de Ségur, *Rostopchine en 1812*, 85-116. [D'après d'intéressantes lettres inédites du gouverneur de Moscou, prouvant que c'est bien lui qui a préparé l'incendie de la ville.] — Paul Fauchille, *Comment se préparaient des élections en 1818*, 154-174. [D'après des documents inédits de la *Police générale* aux Archives nationales.] = 15 juillet : Madame de Rémusat, *Lettres de province* (*1815-1817*), 225-261; continué le 1er août, 492-522. [Lettres écrites à son amie Mme Chéron.] — Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan*, 319-340. [Étude basée sur des documents nouveaux empruntés surtout aux lettres de Louis XIV, à celles de Le Tellier et Louvois et à la correspondance du prince de Condé et du duc d'Enghien avec Marie de Gonzague, reine de Pologne.] — Hippolyte Parigot, *Alexandre Dumas et l'histoire*, 401-431. = 1er août : Louis Liard, *La fondation des universités françaises*, 523-556. [Histoire de la préparation de la loi de 1896.] — Daniel Halévy, *Le mariage de Michelet*, 557-579. — N.-M. Bernardin, *Mamamouchi*, 580-592. [Mystification faite en 1687 à l'abbé de St-Martin, ancien recteur de l'Université de Caen.]

Revue de la Renaissance, juin 1902 : Olivier de Gourcuff, *Claude de Trellon et ses confidences poétiques*, 273-280. — Paul Laumonier, *La jeunesse de Pierre de Ronsart* (suite), 281-294. — *Documents : Récit de l'enterrement du cœur d'Anne de Bretagne à Nantes, par Bretagne, héraut d'armes de cette princesse*, 295-311.

Digitized by Google

Revue de Synthèse historique, février 1902 : Ch. Petit-Dutaillis, *Histoire politique de la France au XIVe et au XVe siècle*, 37-79. [Revue générale des publications parues sur ce sujet.] = Juin : Émile Bertaux, *L'histoire de l'art et les œuvres*, 261-275. — P. Boissonnade, *Les études relatives à l'histoire économique de la France au moyen âge. Les sources. Les ouvrages généraux. L'histoire de l'agriculture et des classes agricoles*, 303-345.

Revue des Deux-Mondes, 15 juillet 1902 : Charles Lenthéric, *Côtes et ports français du Pas-de-Calais* (suite), 385-414. — C. d'Arjuzon, *Un étudiant à Paris au XVIIIe siècle. Lettres inédites*, 415-445. [Jean d'Ibarrart d'Etchegoyen, 1786-1789.] = 1er août : Albert Sorel, *La paix d'Amiens*. I. *Comment furent signés les préliminaires de la paix*, 481-505; suite le 15 août : II. *Comment la paix fut signée*, 721-744, et le 15 septembre : III. *Comment la paix fut appliquée*, 105-129. — Ferdinand Brunetière, *L'erreur du XVIIIe siècle*, 634-659. [Erreur qui consiste à croire que la question morale est une question sociale.] — Léon Séché, *Le dernier historien de la Bretagne. Arthur de La Borderie*, 680-695. = 1er septembre : Arvède Barine, *La grande Mademoiselle*. I. *L'exil. La vie en province. Querelles de famille*, 5-40.

Revue archéologique, janvier-février 1902 : Abbé Breuil, *Cachette de St-Étienne de Brillouet (Vendée)*, 34-40. [Haches de bronze.] = Mars-avril : Arthur Mahler, *L'Apollon pythien au Louvre*, 196-199. — Paul Monceaux, *Païens judaïsants. Essai d'explication d'une inscription africaine* [Tunisie], 209-226. = Mai-juin : Arthur Mahler, *Une réplique de l'aphrodite d'Arles au musée du Louvre*, 301-303. — Camille Julian, *De la littérature poétique des Gaulois*, 304-327. — Abbé H. Breuil, *Sur quelques bronzes celtiques du musée de Châteauroux (Indre)*, 328-331. — Dr Carton, *Panthères bacchiques affrontées sur un bas-relief de l'Afrique du Nord* [Tunisie], 332-335. — A. de Molin, *Étude sur les agrafes de ceinturon burgondes à inscriptions*, 350-371. = Juillet-août, H. Lucas, *Un Ganymède au Musée de la Maison carrée*, 1-4. — Abbé H. Breuil, *Une cachette Halstatienne à Argenton (Indre)*, 22-38. — Abbé H. Breuil, *Manche de couteau en bronze à forme humaine trouvé à Essômes (Aisne)*, 82-84. — L. Dimier, *Une pièce inédite sur le séjour de Benvenuto Cellini à la cour de France*, 85-95. [Lettre de Jules Alvarotto, ambassadeur de Ferrare en France, 29 janvier 1545.] — Salomon Reinach, *Permis d'exporter délivrés à Rome vers le milieu du XVIe siècle*, 102-116. [Plusieurs de ces autorisations concernent l'envoi d'œuvres antiques en France, pour le roi, le chambellan d'Antraigues, etc.]

Digitized by Google

Revue historique, LXXIX, juillet-août 1902 : Alfred Bourguet, *Le duc de Choiseul et la Hollande*, 295-315. — A. Cans, *Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont (1776-1789)*, 316-323; suite en septembre, 65-77 [avec note intéressante sur l'assemblée des Notables de 1787.] — Paul Marmottan, *Lucien Bonaparte à Florence (17 avril-3 novembre 1808)*, 324-332. = LXXX. Septembre-octobre : A. Largemain, *Un épisode de la vie de Bernardin de Saint-Pierre. Ses démarches pour entrer dans l'armée du Grand Frédéric*, 78-80.

Revue Maritime, juillet 1902 : Maurice Delpeuch, *Les curiosités de la discipline*, 1168-1193. [D'après le recueil G 137 des Archives de la Marine, les *Jugements d'Oléron* et les *Us et coutumes de la mer* (1647).] = Août : Maurice Delpeuch, *Un inventaire après combat à la fin du XVIIe siècle*, 1393-1400. [A la suite du combat du *Marquis* et du *Trident* contre un vaisseau hollandais, 13 décembre 1692.]

Romania, avril-juillet 1902 : J. Leite de Vasconcellos, *Cançao de Sancta Fides de Agen. Texto provençal*, 177-200. — A. Piaget, *La Belle dame sans merci et ses imitations* (suite). IV. *La cruelle femme en amour d'Achille Caulier*, 315-349. — Fr. Wulff, *Les premières ébauches de Pétrarque après le 19 mai 1348*, 384-388. — J. Loth, *Ganelon et le breton Ganas*, 392-393. — G. Paris [Dissertation sur la date de la *Chanson de Roland* dans un compte rendu de l'ouvrage de A. Marignan sur la *Tapisserie de Bayeux*], 404-419.

Société d'histoire contemporaine. Compte rendu de l'assemblée générale de 1902 : Paul Verhaegen, *Notice sur Estienne, chef des sans-culottes de Bruxelles en 1792*, 16-38. — A. Roussel, *Lettre-journal de Claude Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine, prisonnier au Mont-Saint-Michel, du 5 au 17 novembre 1793*, 39-49. — Alfred Bégis, *Invasion de 1814. Ordre donné par l'empereur Napoléon de faire sauter la poudrière de Grenelle*, 50-59. [Mémoire suivi d'observations présentées par Albert Malet.]

REVUES LOCALES

Revue de l'Agenais, mai-juin 1902 : J. Momméja, *Journaux de mes voyages aux isles du vent et sous le vent de l'Amérique, par Saint Amans* [1767-1769], 202-220. — Ph. Lauzun, *Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX par Claude Lamouroux*, 221-237. — Ph. Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne (1578-1586)*, suite, 241-262. — J. Momméja, *Archéologie*

Digitized by Google

Agenaise, 263-266 [La statue antique de Saint-Hilaire ; l'inscription du temple de Tournon ; les sarcophages en pierre du moyen-âge].

Annales de la Société d'émulation de l'Ain, avril-mai-juin 1902 : E. Dubois, *Notice sur la ville d'Oyonnax et son industrie* (fin), 113-147. — T. Ferret, *Les caveaux de Brou*, 148-201. [p. just. : Généalogie Gorrevod-Bauffremont ; procès-verbal d'exhumation des restes de la famille de Gorrevod]. — Abbé F. Marchand, *Archéologie préhistorique. La grotte sépulcrale de la Cabatane*, 203-225. — *Excursions archéologiques à Briord et au pays de Gex*, 227-228 [Inscriptions du Moulin-des-Bornes et de Verisien ; cippe de Briord].

Bulletin de la Société d'Études des Hautes-Alpes, 2e trimestre 1902 : L. de Farcy, *Visite à la sacristie de l'ancienne cathédrale d'Embrun*, 61-71 [Décadence de la broderie du xve siècle à la fin du xviiie]. — J. Roman, *Origine de la famille de Rivière*, 73-76. — J. Michel, *Histoire et bibliographie de la presse Gapençaise* (suite) 77-91. — F. N. Nicollet, *Les noms de nombre dans la langue populaire du Gapençais*, 119-128. — F. N. Nicollet, *Le nom ou substantif et l'adjectif qualificatif dans la langue populaire du Gapençais*, 129-139.

Revue catholique d'Alsace, mai 1902 : *Le R. P. Carlos Sommervogel*, 323-337. — E. V., *Essai sur les Origines de la critique littéraire moderne* (suite), 340-346 ; suite en juin, 424-435 ; fin en août, 596-614. — O. R. Landsmann, *Wissembourg. Un siècle de son histoire 1480 à 1580* (suite), 347-363 ; suite en juin, 436-453 ; en juillet, 504-518, et en août, 625-633.—Angel Ingold, *Un épisode de la vie municipale à Colmar au siècle dernier*, 378-386 [Répression d'une tentative d'opposition faite par quelques bourgeois aux agissements de la municipalité de Colmar] ; suite en juin, 407-423 ; fin en juillet, 485-503. — M. Schickelé, *La bibliothèque du Grand Séminaire de Strasbourg*, 387-388. = Juin : A. de Saint-Antoine, *L'Abbaye de Moyenmoutier*, 401-406 [A propos du livre de l'abbé Jérôme]. — A.-M.-P. Ingold, *Comment faire une monographie de village* 454-462 = Juillet : Dr J. Wagner, *Une lettre inédite du Père Lacordaire* [11 mai 1846], 481-484. — F.-B., *L'œuvre Notre-Dame et sa légende*, 519-531 [Dissertation sur la remise à la municipalité de Strasbourg de l'administration de l'œuvre Notre-Dame] ; suite en août, 588-595. — J. Leyder, *Cinquante ans d'exégèse biblique en France*, 537-554 ; fin en août, 569-587. = Août : A.-M.-P. Ingold, Le P. Antonin Danzas, Frère Prêcheur, 561-568.

L'Anjou historique, juillet 1902 : *Messire Henry Arnauld, évêque d'Angers* (suite), 3-31 [par Guy Arthaud, archidiacre d'outre-Loire]. — F.

Digitized by Google

UBALD, *Notice historique sur Sébastienne Richard de Boistravers, d'après des documents très rares ou inédits*, 32-44 [Pieuse dame Angevine, 1580-1661]. — Simon GRUGET, curé de la Trinité, *Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou* (suite), 45-56 ; continué en septembre, 151-161. — F. UZUREAU, *Victimes vendéennes pendant la Terreur, Familles de la Sorinière, du Tréhan, de Chabot, etc.*, 57-68. — *Installation du préfet, du conseil de préfecture et des sous-préfets en 1800* [Dans le département de Maine-et-Loire], 69-75. — Marquis D'ELBÉE, *La duchesse de Berry à Beaupréau, 7 juillet 1828 : Un monument au généralissime d'Elbée*, 76-86. — *Andegaviana : Réconciliation de Louis XIII et de Marie de Médicis*, 87-89 ; *Les Walsh et le comté de Serrant*, 90-91 ; *Le « Journal de Maine-et-Loire »*, 91-95 ; *Les évènements de la Vendée (octobre 1793)*, 95-101 ; *La famille Cesbron-Lavau*, 101-102 ; *Les duchés-pairies en 1902*, 102-103. = Septembre : T. L. HOUDEBINE, *Guillaume Le Maire, évêque d'Angers. Confirmation de son élection par l'archevêque de Tours* [1290-1291], 113-133. — *A travers les « Affiches d'Angers » (fin du XVIIIe siècle)*, 134-150 [Faits divers recueillis dans cet ancien journal Angevin]. — Charles LOYER, *Le district et le comité révolutionnaire de Cholet* (octobre 1793-mars 1794), suite, 162-165. — F. UZUREAU, *Le district et le comité révolutionnaire de Cholet (octobre 1793-mars 1794)*, suite, 162-172. — *Andegaviana : Le roi René ancêtre de l'empereur d'Autriche*, 173-174 ; *Le duché de Beaupréau*, 174-175 ; *Troubles au Lion-d'Angers*, 175-176 ; *Pourquoi Saumur demandait à être chef-lieu de département en 1789*, 176-178 ; *Les prisonniers de Saint-Florent et Mme de Bonchamps*, 178-184 ; *Origines de la Société d'agriculture, sciences et arts et de la Société de médecine*, 185-189 ; *La bibliothèque publique d'Angers*, 189-192 ; *La manufacture des toiles à voile d'Angers et de Beaufort en 1800*, 192-194 ; *Établissement de l'octroi d'Angers*, 194-196 ; *La Vendée angevine et le calendrier républicain*, 197-199 ; *Le conseil municipal d'Angers sous le Consulat*, 199-201 ; *La délimitation des paroisses d'Angers en 1802*, 201-206 ; *Notices sur l'abbé Bernier et sur Bonchamps par M. Hély d'Oissel, préfet de Maine-et-Loire*, 207-211 ; *M. de Béjarry et le collège de Beaupréau*, 211-213 ; *Les coupoles de Fontevrault*, 213-214.

Revue historique Ardennaise, septembre-octobre 1902 : Dr Octave GUELLIOT, *Le préhistorique dans les Ardennes (âge de la pierre)*, 261-299. [Carte ; reproductions ; liste alphabétique des communes sur lesquelles ont été trouvés des objets de l'âge de pierre]. — H. JADART, *Le casernement des troupes russes dans le canton d'Asfeld, en 1817*, 300-304.

Digitized by Google

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, n° 21, 1902 : F. G. Dubail-Roy, *Le siège de Belfort en 1653-1654 et la Gazette de France*, 1-10. — Louis Herbelin, *Notice sur les perturbations atmosphériques survenues aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le territoire de Belfort et les pays circonvoisins*, 11-27. — *Les principales villes d'Alsace*, 28-209 [Publication, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'Institut, d'un mémoire rédigé en 1667 pour le duc de Mazarin, et consistant en un recueil de pièces officielles relatives à l'administration et aux moyens de défense de la contrée].— F. Pajot, *Gramatum et le Mont Terrible*, 218-238 [Essai d'identification d'une station romaine marquée par *l'Itinéraire d'Antonin*].

Bulletin de la Société de Borda (Dax), 2e trimestre 1902 : A. Degert, *Histoire des évêques de Dax* (suite), 85-124. — F. Abbadie, *Programme d'une fête scolaire au XVIIIe siècle*, 125-138 [Au collège des Barnabites de Dax, 1768].

Revue de Bretagne, avril 1902 : Abbé Peyron, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793* (suite), 250-264 ; continué en mai, 359-366 ; en juin, 419-428 ; en juillet 40-47 ; en août, 138-150. — Dr de Closmadeuc, *Épisodes de la Révolution. Les frères Bernard de Vannes 1793-1794* (fin), 270-284. — Comte René de Laigue, *Une victime de l' « affaire de Bretagne ». J.-B. de Champeaux, 1740-1780* (fin), 285-293. — Vicomte Charles de Calan, *Les romans de la Table Ronde*, 298-310. = Mai : Abbé Guillotin de Courson, *Les pardons et pélerinages du pays de Lannion et Tréguier*, 329-340 ; suite en juin, 433-442 ; en juillet, 25-35 ; en août, 90-100. = Abbé Antoine Favé, *Une visite chez le seigneur de Tronjolly après son décès (1698)*, 348-352 ; suite en juin, 451-456, et en août, 133-139. [Inventaire après décès de Claude-Louis de Kergoët]. = Juin : Alfred Lallié, *Les assemblées primaires de la Loire-Inférieure en 1790, 1791 et 1792*, 401-410 ; suite en juillet, 48-54, et en août, 123-132. — Joseph de Trémaudan, *Miettes d'histoire : Les mairies ; La prière à l'assemblée du Bureau de ville ; les maires élus ; les maires perpétuels (1559-1789)*, 443-450. = Juillet : Comte de Bellevüe, *Le comte Desgrées du Loü, président de la noblesse aux États de Bretagne de 1768 et de 1772, et son procès contre le duc de Duras, de 1778 à 1784*, 5-19 ; suite en août, 101-110. — A. de Barthélemy, *Capitulation de Dinan en 1488, 20-24*. [Texte donné d'après l'original conservé dans les archives du duc de La Trémoille]. = Août : F. Ubald d'Alençon, *Notice sur le ms. de Guer, « Histoire de la Loire-Inférieure »*, 116-122. [Série de notices surtout biographiques composées par le chevalier de Guer et conservées à la Bibliothèque d'Angers].

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, 142e livraison, juillet 1902 : Marius VILLARS et Jules TAVENAS, *Nouvelle étude critique sur Championnet* (suite), 255-248. — Etienne MELLIER, *Les ponts anciens et modernes sur le Rhône à Valence* (suite), 249-269. — Jules CHEVALIER, *Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Valentinois et de Diois* (suite), 270-286. — Léon EMBLARD, *La famille de Bressac, sa généalogie, son histoire* (suite), 287-296. — Don Germain MAILLET-GUY, *Le cardinalat de Charles Anisson* (suite), 297-309. — Cyprien PERROSSIER, *Pierre Davity, géographe et bel esprit du XVIIe siècle* (suite), 310-316. — A. LACROIX, *Châtillon et ses alentours*, 317-323. — Félix GRÉGOIRE, *Un torrent. La Drôme*, 324-328.

Revue de Gascogne, juin 1902 : Charles SAMARAN, *Charles d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, et la Vie de château en Gascogne au XVe siècle*, 249-265 ; suite en juillet, 297-307 ; fin en août, 366-374. — A. DEGERT, *A propos de l'iconographie de saint Vincent de Paul*, 266-278 [Étude sur l'œuvre de Simon François ; discussion sur un tableau de Chalette où on a voulu à tort voir un portrait du saint ; indication d'un portrait inconnu peint par Angélique Labory en 1654]. — Cyprien LA PLAGNE-BARRIS, *Saint-Arailles*, 279-288. — L. C., *Si Coeffeteau a été nommé évêque de Lombez*, 291. = Juillet : Joseph GARDÈRE, *L'abbé Jaubert, évêque nommé de Saint-Flour* (suite), 308-317 ; continué en août, 410-419. — C. CÉZÉRAC, *La prieure du Carmel de Lectoure à l'abbaye de Grandselve* [1730], 318-328. — J.-J.-C. TAUZIN. *Les Landes dans les rôles gascons d'Edward Ier*, 329-334. — A. D., *Rectifications à la Gallia Christiana : abbés de Saint-Pé*, 334. — J. LESTRADE, *Lettre d'un « ancien évêque » de Comminges*, 335-336 [Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavi, 1801]. — J. LESTRADE, *Deux jugements sur les Gascons*, 344. = Août-septembre : J. LESTRADE, *Les poésies de M. Bordages, prêtre Commingeois (XVIIIe siècle)*, 345-365. [Reproduction de la préface du recueil]. — J. L., *Deux particularités de l'ancienne liturgie Auscitaine*, 374-375. — C. CÉZÉRAC, *L'archevêque d'Auch en conflit de préséance avec l'archevêque de Paris*, 376-381 [à l'assemblée du Clergé de 1665]. — C. C., *Le nom du « directeur des biens et de la personne de Charles d'Armaignac »*, 381 [Jean-Pierre d'Estaing]. — A. DEGERT, *Le Jansénisme à Dax*, 382-397. — A. D., *Réponse sur un manuscrit des anciennes archives de la ville de Dax*, 397 [*Constitutiones provinciæ Auscitanæ*, ms. envoyé à Baluze, aujourd'hui Bibl. nat. lat. 1542]. — Cyprien LA PLAGNE-BARRIS, *Saint-Jean d'Angles*, 398-409, — J. LESTRADE, *A propos de N.-D. de Garaison*, 426-429. — P. LAMAZOUADE, *Épisodes révolutionnaires. L'abbé François de Montégut, curé de Sainte-Gemme*, 430-433. — A. D., *Additions et rectifications à la Gallia Chris-*

Digitized by Google

tiana. Évêques de Condom; *Robert de Gontaut et Jean de Monluc*, 433-434. — A. Degert, *Lettres de Dartigoeyte*, 437-438 [Signale un recueil de lettres du député des Landes à la Convention, conservé aux archives du grand séminaire d'Aire].

Bulletin de la Société des Études du Lot, janvier-février-mars 1902 : Paul de Fontenilles, *Recueil d'inscriptions intéressant le Quercy* (fin), 1-15. — L. Combarieu, *Construction d'une église paroissiale au XVIIe siècle. Extrait des archives de l'église de Vaysse*, 16-22. — V. Fourastié, *Privilèges, franchises et libertés de la ville de Sainte-Spérie et de la châtellenie de Saint-Céré* (*Sanctus Serenus*), 23-37. — L. Esquieu, *Une bulle du pape Jean XXII du 14 février 1323*, 38-47 [Etablissant qu'il a été baptisé à l'église Saint-Barthélemy de Cahors].

Revue historique et archéologique du Maine, 1902, 2e sem. 1re livr. : J. Chappée, *L'église et le tombeau de Saint-Pavin au Mans*, 5-49. — Robert Triger, *Notes et souvenirs sur l'ancienne église de Saint-Pavin-des-Champs*, 49-72. — E. Laurain, *Les doléances de Saint-Aignan-sur-Roc* [en 1789], 73-92. — Dom B. Heurtebize, *Un pèlerin manceau en Palestine. Greffin Affagart* (1533-1534), 93-108 [D'après la *Relation de Terre-Sainte* publiée par J. Chavanon].

Revue Morbihannaise, janvier 1902 : E. Sageret, *Tentative de Cadoudal contre Belle-Ile en janvier 1801*, 9-22 ; suite en février, 49-62 ; en mars, 97-106 ; en avril, 135-144 ; en mai 145-152 ; en juin, 199-204 ; en juillet, 209-214. — Max. Nicol, *Le mystère des Trois Rois*, 23-32 [D'après une version en vers du xviiie siècle]. — Aveneau de la Grancière, *A Notre-Dame de Quelven : le grand pardon, coutumes et traditions locales*, 33-42 ; suite en février, 66-76 ; en mars, 81-91 ; fin en avril, 113-123. = Février : H. Malabry, *Les réfractaires dans la région d'Auray* [au milieu du xixe siècle], 63-65. = Mars : Comte René de Laigue, *Une femme avocat*, 107-112 [La comtesse de La Villirouët, d'après ses *Mémoires*]. = Avril : J. Trévédy, *Sur le titre de « noble homme »*, 130-134 ; suite en mai, 160-168 ; en juin, 182-188 ; en juillet, 231-238. = Mai : Comte René de Laigue, *La Société vannetaise aux XVe et XVIe siècles d'après les réformations et les montres*, 153-159. — M. N., *Les staurotites du pays de Vannes*, 169-172 ; suite en juin, 205-208 ; en juillet, 239-240. [Pierres en formes de croix. — Lettre de l'abbé de la Rochejacquelin, aumônier de la Dauphine, sur ce sujet]. = Juin P. Bliard, *Exécution de Pontcallec et de ses compagnons* [26 mars 1720], 177-181 ; fin en juillet, 215-222. [Relation de Germain, premier huissier de la Chambre royale de Nantes]. — Aveneau de la Grancière, *A*

Digitized by Google

propos du cataclysme des Antilles, 189-198 ; suite en juillet, 223-230. [Tremblements de terre au pays de Vannes].

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 1er fasc. 1902 : Note sur *des plans manuscrits de l'église de Saint-Bertin*, 6-7. — Paul Marion, *Le clergé de Saint-Omer pendant la Révolution (1789-1802), d'après des notes extraites de l'ouvrage de Mgr Deramecourt : Le clergé du diocèse d'Arras, Boulogne et Saint-Omer pendant la Révolution*, 17-26. — O. Bled, *Un nouveau manuscrit de Jean Hendricq, chroniqueur Audomarois* [1566-1636], 27-40 [Ms. du xviie s. appartenant à M. J. de Pas et provenant de la collection Ashburnam]. = 2e fasc. : Decroos, Note sur un *état nominatif des religieux de la Chartreuse de Sainte-Aldegonde en 1763*, 46-47. — C. Legrand, Notes sur des *redevances en nature dues au XVIIIe siècle à la baronnie de Wismes*, 47-48. — C. Legrand, *Plans des biens de l'église d'Ypres (XVIIIe siècle)*, 53-56 [Inventaire de plans offerts à la Société]. — Augustin Dusautoir, *Les roses merveilleuses de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin*, 57-62 [Miracle du xiie siècle]. — Justin de Pas, *Excursion archéologique*, 63-80. [Notices sur Tournehem et son église, la chapelle Saint-Louis, à Guémy, et la forteresse de la Montoire].

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 3e livr., mai-juin 1902 : Paul Huet, *Information ordonnée en 1310 par le roi d'Angleterre au sujet des surprises faites à son préjudice par le roi de France en Périgord, Limousin et Quercy*, 195-215 [Texte publié d'après le vol. 643 de la coll. Moreau à la Bibl. nat.]. — A. Dujarric-Descombes, *Le premier livre imprimé à Périgueux (1498)*, 215-220. — A. de Roumejoux, *Essai sur les guerres de religion en Périgord* (suite), 221-256. — Gustave Hermann, *La chanson nouvelle de la défaite et mort du prince de Condé*, 256-265 [Le chevalier de Losse annonçant la mort de Condé, à Jarnac]. — Comte de Saint-Saud, *A propos de deux ex-libris périgourdins*, 265-268. [Du chevalier du Pavillon et de François d'Esparbès, marquis d'Aubeterre]. — *Correspondance relative aux protestants, à la famille du duc de la Force*, etc. (suite), 268-272.

Revue historique de Provence, avril 1902 : Octave Teissier, *Seigneurs et vassaux. Notes et documents*, 171-182. [Nombreux exemples de présents offerts aux seigneurs par leurs vassaux]. — G. Guibal, *Le bataillon Aixois du 21 janvier* (fin), 183-202. — Dr Alezais, *La lutte contre la peste, en Provence, au XVIIe et au XVIIIe siècle* (suite), 203-214 ; fin en mai, 273-282. = Mai : Georges Doublet, *Deux saints apocryphes de l'ancien diocèse de Grasse*, 235-247 [Saint Pandolphe ou Pandoise honoré à Cabris]. — V. Lieutaud, *Quelques viguiers provençaux*

Digitized by Google

et bas-alpins, 248-272. = Juin : Mis DE BOISGELIN, *Chronologie des officiers des cours souveraines de Provence, par Balthazar de Clapiers-Collongues, publiée, annotée et commentée*, I-XVI. — A BOPPE, *Un amateur marseillais au XVIIIe siècle. Inventaire du cabinet de Pierre-Augustin Guys*, 291-297. = Edmond POUPÉ, *L'affaire de la Minerve et de la Melpomène (avril-mai 1793)* 298-315 [A Toulon]. — Numa COSTE, *Recherches sur l'art provençal. Liste des peintres, sculpteurs, architectes, enlumineurs, orfèvres, etc., ayant séjourné à Aix-en-Provence depuis le moyen-âge jusqu'au XIXe siècle* (suite), 316-326 [publication de marchés et autres textes relatifs aux artistes].

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1er septembre 1902 : L. A., *Cause de béatification des martyrs de septembre 1792 à Paris*, 297-300. — *Les Seignette de la Rochelle*, 301-302.— E. DU TEMPS, *Les Augier de la Jallet*, 302-303. — *Une prise de possession par un curé intrus*, 304-305 [A Saint-Léger-en-Pons, 1791]. — *Guibert de Landes et Diane de Polignac*, 305-306. — L.-A., *Une horloge à Royan* [1828], 306-308. — A.-B. A., *Une rosière à Saintes, Les fêtes publiques* [1821], 308-312. — *Patois saintongeais et parler canadien*, 312-317. — *Épisode de la défense nationale en 1870. Un héros saintongeais : Desmortiers*, 317-320. — Léonce GRASILIER, *Regnaud de Saint-Jean d'Angély et une prétendue dame de Bonneuil*, 321-325.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1901-1902, 1er fasc. : B. DESCHAMPS LA RIVIÈRE, *Recherches historiques sur Dolon* (suite). IV. *La Révolution*, 20-37 [Cahier pour les États de 1789]. — Fortuné LEGEAY, *Inventaire sommaire des registres de Saint-Benoit, paroisse du Mans*, 38-112.

Revue savoisienne, 2e trimestre 1902 : DUSSAIX, *Charte d'Amédée VI de Savoie concernant les franchises de Thonnaz, hameau de Mégève. 3 décembre 1375*, 43-44. — MARTEAU, *Sépultures de Sonney*, 47-48. — BRUCHET, *Notes d'Emmanuel-Philibert de Savoie sur le duc de Nemours* [1561], 48-49. — Émile VUARNET, *Malheureuse expédition du seigneur de Sallenove et de quelques partisans savoisiens en Auvergne en 1422*, 54 [Texte de la chronique de Cosinot de Montreuil]. — J. MOGENIER, *Les Francs-tireurs du Mont-Blanc. Récits de la guerre de 1870-71* (suite), 69-94. — Dom B. MACKEY, *Le voyage de Charles-Emmanuel Ier à Paris (décembre 1599)*, 94-101 [Lettres inédites]. — S. CORDERO DE PAMPARATO, *La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383), d'après les comptes des trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin*, 101-115.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Académie des sciences morales et politiques. — M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, a réuni dans un volume (Paris, Impr. nationale, déc. 1901, in-8 de IX-258 p.) la liste des sujets proposés par l'Académie des Sciences morales et politiques depuis 1834 jusqu'en 1900, avec l'indication des prix et récompenses décernés et des livres couronnés ou récompensés. Il présente ce relevé année par année, en donnant pour chaque prix le nom du rapporteur et le lieu où se trouve reproduit le rapport, les noms des lauréats, et, le cas échéant, des indications bibliographiques précises sur les mémoires imprimés. Trois tables terminent le volume : une table méthodique des sujets de concours ; une table des rapporteurs ; une table des auteurs de mémoires. Elles sont précédées d'un tableau des séances publiques annuelles, avec mention des comptes rendus qui en ont été faits dans le recueil de l'Académie, intitulé *Séances et travaux.*

Anjou. — M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, qui, à sa troisième année d'existence, s'est classé déjà au premier rang de nos meilleures revues provinciales, vient de faire paraître en tirages à part cinq mémoires ou articles publiés par lui dans ce recueil et dans les Mémoires de la Société nationale des sciences et arts d'Angers, et dont voici les titres : *Les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime* (in-8 de 60 p.) ; — *Histoire d'un troupeau sous le Directoire* (in-8 de 7 p.) ; — *Ancienne Académie d'Angers. Membres titulaires et associés* (*1685-1793*) (in-8 de 34 p.) ; — *Ancienne Académie d'Angers. Les travaux présentés aux séances* (in-8 de 74 p.) ; — *Les filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution. Martyre des sœurs Marie-Anne et Odile* (in-8 de 61 p.). Ce dernier travail est très intéressant et très fortement documenté : c'est l'histoire des persécutions qu'eurent à subir sous la Terreur les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul d'Angers : deux d'entre elles furent condamnées à mort et exécutées et dix-neuf condamnées à la déportation. Cet article est à rapprocher de l'ouvrage que notre collègue, M. l'abbé Misermont, a consacré aux filles de la Charité d'Arras, victimes de Joseph Lebon à Cambrai.

Annales internationales d'histoire. — La librairie Armand Colin met en vente, sous ce titre, sept volumes in-8 formant un ensemble de 1.542 pages et comprenant les Mémoires présentés au Congrès international d'histoire comparée tenu à Paris en 1900 ; ces sept volumes correspondent aux sept sections formant le Congrès : Histoire générale et diplomatique ; — histoire comparée des

Digitized by Google

institutions et du droit ; — histoire comparée de l'économie sociale ; — histoire des affaires religieuses ; — histoire des sciences ; — histoire comparée des littératures ; — histoire des arts du dessin. Ces sept volumes sont vendus en bloc au prix de 35 francs.

Beaucourt (Le marquis de). — C'est une perte très sensible que les études historiques ont ressentie par la disparition de M. le marquis DU FRESNE DE BEAUCOURT, subitement décédé le 12 août dernier, à l'âge de 69 ans, en son château de Morainville (Calvados). Né à Paris le 7 juin 1833, M. de Beaucourt, d'abord auditeur libre à l'École des Chartes, y prit le goût de l'histoire et des recherches scientifiques. Tout jeune encore, il entra au conseil de la Société de l'histoire de France, dont il ne cessa jamais de faire partie et dont il fut un des membres les plus actifs, tant comme éditeur (il publia en 1863-64 pour cette Société les *Mémoires de Mathieu d'Escouchy*) que comme commissaire responsable de la plupart des publications sur le XVe siècle. En 1866, il fonda la *Revue des Questions historiques*, qui prit rapidement place parmi les revues les plus considérables et les plus justement estimées du monde savant et qui n'a cessé de prospérer sous sa direction : car il en resta jusqu'à sa mort véritablement l'âme et la vie. Il y avait publié de nombreuses études, notamment *Charles VII et Agnès Sorel* (1866), *Jeanne d'Arc et sa mission* (1867), *Le meurtre de Montereau* (1868), *Étude critique sur les lettres de Mme Élisabeth* (1869), *Le procès de Jacques Cœur* (1890), et un nombre considérable d'articles bibliographiques. Deux ans après, en compagnie de Léon Gautier, du comte Riant, de MM. A. de Barthélemy et Melchior de Vogüé, il fondait une œuvre nouvelle, de portée plus large, la Société bibliographique, où il réunissait « les hommes d'intelligence et de cœur, désireux de mettre en commun leurs efforts au service de la religion et de la science. » Dès le principe, M. de Beaucourt avait assigné à l'histoire une part importante dans les publications de la Société bibliographique. Cette grande œuvre, qui a connu des moments de crise, est néanmoins restée très vivace, et le chiffre d'inscription de ses sociétaires s'est élevé à près de dix mille. Le *Polybiblion*, qui, avec un Bulletin périodique, en est l'organe, a, comme on le sait, pour but de tenir ses lecteurs au courant de toutes les productions de la littérature contemporaine, et son succès de revue bibliographique universelle est, en très grande partie, dû à M. de Beaucourt ; les articles historiques y ont toujours été particulièrement nombreux. M. de Beaucourt a encore été l'un des fondateurs de la Société d'histoire de la Normandie, de la Société d'histoire diplomatique, et c'est à lui que revient aussi l'honneur d'avoir en 1890 créé la Société d'histoire contemporaine sous les auspices de laquelle il publia, en 1892, un *Recueil de pièces sur la captivité et la mort de Louis XVI* (2 vol.) et en 1895-96 deux volumes de *Lettres de Marie-Antoinette*. M. de Beaucourt jouait encore un rôle très actif dans la plupart des grandes œuvres catholiques, et ses aptitudes de polémiste (un de ses premiers écrits est une polémique historique avec Henri Martin) n'étaient pas inférieures à ses qualités d'historien.

Bien que son activité se répandît et s'éparpillât ainsi en des œuvres multiples, M. de Beaucourt n'abandonna jamais ses travaux personnels ; nous en

Digitized by Google

avons déjà cité un certain nombre qui montrent que, quoiqu'il se fût occupé aussi de périodes plus modernes, le xve siècle resta son époque de prédilection : il avait, en 1868, publié dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie une savante étude sur les Chartier; déjà il recueillait les matériaux de sa grande *Histoire de Charles VII*, qui a paru de 1881 à 1891 en six volumes et un album, que devait compléter un catalogue des actes de ce prince, qui n'a jamais vu le jour. Cette *Histoire*, qui deux fois, en 1886 et en 1892, valut à son auteur le premier prix Gobert à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est certainement, en ce qui concerne le travail de recherches, une œuvre à peu près définitive et a avantageusement remplacé l'Histoire du même règne jadis publiée par Vallet de Viriville; elle restera comme une mine de renseignements ouverte à tous les travailleurs curieux de l'histoire du xve siècle. — M. de Beaucourt avait brigué les suffrages académiques, mais il ne réussit jamais à être élu à l'Académie des Inscriptions, où il eût dignement occupé une place. Bien que cette consécration suprême ait manqué à son long labeur d'historien, le nom de M. de Beaucourt restera comme celui d'un des hommes qui ont le plus fait depuis cinquante ans pour le progrès des œuvres et des études historiques. — H. C.

Beautreillis (Les fouilles de la rue) et la tombe du Masque de fer. — Les fouilles entreprises à la suite de la démolition de l'immeuble portant le n° 17 de la rue Beautreillis sont terminées. On sait avec quelle curiosité l'opinion publique les a suivies. On était persuadé qu'on y trouverait des révélations extraordinaires sur le prisonnier masqué de la Bastille. Hâtons-nous de dire que, sur ce point, on n'a rien trouvé. Les fouilles ont été suivies au jour le jour par M. Boutet, et M. Al. Callet, secrétaire général de la Société historique du IVe arrondissement, veut bien nous communiquer la note suivante :

« Une des premières découvertes faites fut un *fronton de caveau* avec écusson portant crosse, mitre et trois fleurs dorées. Un *cercueil en plomb*, oxydé par le temps, sans inscription. — Un cercueil en plomb très épais ayant la forme du corps; à l'intérieur, une plaque de cuivre soudée dont voici l'inscription :

Cy Gist le corps de dame
Marie-Charles espovse
de Messire François de Prad^el
Chevallier conseiller du
Roy lieutenant général
des armées du roy Gouverneur
des ville et Citadelle
de St Quentin décédée
le 30 novembre 1685
agée de soixante et
huit ans ov environ.
Priez Diev povr son ame.

« On a mis ensuite à jour des *piliers* de la chapelle Saint-Éloi et un *charnier* entre deux murs contenant de nombreux ossements. Quatre *chapiteaux* dont un avec un écusson représentant un peigne fin et des ciseaux ouverts ; ils doivent

Digitized by Google

provenir de la chapelle de la confrérie des marchands drapiers. — Un macaron représentant une tête d'homme, des monnaies diverses, doubles tournois Louis XIII, Louis XIV, liards de France, etc. — Un *caveau* à l'emplacement où une tradition voulait que fût enterré le Masque de fer; on y descendait par trois marches en pierre, le caveau était ovale avec banquettes autour, la voûte était soutenue par deux colonnes, à chapiteau à rainures; à l'extrémité deux autres colonnes avec mêmes chapiteaux; au fond, une cavité cimentée (largeur 0,80, épaisseur 10 °/₀, hauteur 0,40 environ. — Un plomb en forme de fer à cheval ayant dû contenir un cœur qu'entouraient quelques plantes aromatiques. — Une *pierre tombale* cassée portant les noms d'un charcutier et de sa femme ayant habité la rue Saint-Paul, des morceaux de marbre noir brisés. — Une *croix en bois et cuivre* provenant d'une religieuse. — Un morceau de *pierre tombale* portant en lettres gothiques l'inscription suivante : Rigobert Thiébaut. — Un *cul de lampe* provenant de la voûte du Cloître de Saint-Éloi, un dessus de chapiteau. — Tous ces débris ont été dispersés sans profit pour la science archéologique et l'histoire. « Il serait à désirer, conclut M. Callet, qu'un décret intervint, chargeant un inspecteur des monuments historiques d'assister à toutes les fouilles où l'on sait que l'on trouvera des vestiges du passé et réservant, après le don d'une juste indemnité, pour les musées de l'État ou des villes, tous objets intéressant l'histoire locale. »

Bertran d'Alamanon (Le troubadour). — C'est une œuvre méritoire, destinée à être appréciée par les lecteurs curieux de l'ancienne langue romane, qu'a entreprise M. J.-J. Salverda de Grave, maître de conférences à l'Université de Leide, en réunissant sous ce titre les œuvres d'un poète du commencement du xiiie siècle, activement mêlé aux évènements ayant précédé et suivi l'envahissement du Midi par les Français du Nord : guerre de Raymond-Bérenger IV de Provence avec Raymond VII de Toulouse; réunion de la Provence par Charles d'Anjou; lutte des communes libres contre ces deux suzerains. Ces poésies (10 sirventès, 7 tensons, 1 planh et 3 chansons amoureuses), composées sur des modes différenciés, sauf deux, caractérisent une œuvre qui mérite à son auteur une haute place parmi les troubadours. Toutefois l'intérêt en réside moins dans la valeur poétique qu'en ceci, qu'elle est l'expression spontanée des sentiments éveillés par les événements en l'âme d'un grand seigneur de Provence.

Bertran d'Alamanon était peu connu. M. de Grave donne une édition fort correcte et soignée de ses œuvres, avec glossaires précieux; sous les auspices de M. Jeanroy, la « Bibliothèque Méridionale » (Toulouse, Privat; Paris, Picard) lui a consacré le tome VII de sa collection, de xii-214 p. — L. B.

Bibliographies critiques. — Le 19e fascicule de la Bibliothèque de Bibliographies critiques, qui vient de paraître, contient la bibliographie des *Antiquités mexicaines* (*Mexique, Yucatan, Amérique centrale*), rédigée par M. Léon Lejeal, chargé du cours d'antiquités américaines au Collège de France, et comprenant 388 numéros (Paris, Picard, in-8 de 79 p.).

Bibliothèque espagnole. — Le troisième fascicule de la Bibliothèque espa-

Digitized by Google

gnole, que publient les librairies Picard et Privat, est consacré à une très intéressante étude de M. Gustave Reynier sur *la Vie universitaire dans l'ancienne Espagne* (in-12 de vii-222 p.).

Bourgogne (Concours pour l'histoire de). — Par son testament du 3 oct. 1865, le marquis de Saint-Seine, pour encourager les recherches historiques sur la Bourgogne, a fondé un prix destiné à récompenser tous les cinq ans le meilleur travail qui aura paru sur cette province. C'est la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or qui attribue la récompense. Un prix de 1.000 fr. sera décerné dans le premier trimestre de 1903 à l'auteur du meilleur travail sur l'histoire de la Bourgogne qui aura été publié pendant les années 1898, 1899, 1900, 1901, 1902. Les auteurs qui voudraient participer à ce concours devront adresser deux exemplaires de leur ouvrage, avant le 1er janvier 1903, à M. le Président de la Commission, aux Archives départementales, rue Jeannin, à Dijon.

Catherine de Médicis (Lettres de). — Le tome VIII des *Lettres de Catherine de Médicis*, dont M. Baguenault de Puchesse poursuit la publication dans la collection des *Documents inédits* (Paris, Imp. nat. in-4 de xxix-576 p.), contient des documents nouveaux et importants sur trois événements des années 1582-1585 du règne de Henri III : l'expédition de Strozzi aux Açores et la défaite de la flotte française par les Espagnols ; l'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas, son échec à Anvers, son retour en France et sa mort ; les débuts de la Ligue, les préparatifs d'une prise d'armes générale des catholiques, la capitulation de la royauté par ce qu'on a appelé le traité de Nemours et le retrait de toutes les libertés accordées par les édits aux protestants.

Concours d'archéologie espagnole. — En exécution du legs fait à la ville de Barcelone par M. Francisco Martorell y Pena, la municipalité de cette ville a organisé un concours aux conditions ci-après : un prix de 20.000 pesetas sera décerné le 23 avril 1907 au meilleur ouvrage original d'archéologie espagnole présenté ; sont admis à concourir les imprimés ou manuscrits d'auteurs espagnols ou étrangers déposés au secrétariat de la municipalité de Barcelone avant le 23 octobre 1906 ; pour la rédaction de l'ouvrage pourront être utilisés les idiomes suivants : latin, castillan, catalan, français, italien ou portugais. Le lauréat du concours devra publier son ouvrage dans un délai de deux ans à compter du jour de la concession du prix ; si l'œuvre n'était pas écrite en castillan, il devra la traduire au préalable en cette langue pour en rendre la publication possible. Dans le cas où l'auteur ne se conformerait pas à ces deux prescriptions, la municipalité de Barcelone pourra, à ses propres frais, traduire et publier l'œuvre couronnée en s'en réservant les droits de propriété littéraire, qui, dans le cas contraire, appartiendront à l'auteur.

Concours littéraire. — Parmi les sujets du concours littéraire ouvert du 1er août 1902 au 1er mars 1903 par la Société littéraire et artistique du Loiret, nous relevons le sujet suivant : « Étienne Dolet (L'humaniste ; l'imprimeur). En mettant cette question au concours, la Société ne demande pas aux concurrents une œuvre de polémique, politique ou religieuse, mais seulement une étude

Digitized by Google

sérieuse d'histoire littéraire. Les auteurs devront s'attacher, notamment, à étudier l'influence de Dolet, comme poète et traducteur des anciens, dans la Renaissance littéraire française et à examiner son œuvre comme imprimeur ». Les mémoires, qui pourront être écrits en français ou en latin, devront être adressés, non signés et munis d'une épigraphe ou devise, à M. Simon, secrétaire-général de la Société, à Olivet (Loiret) ou à M. Leluc, trésorier de la Société, 27, boulevard Alexandre-Martin, à Orléans.

Congrès des Sociétés Savantes. — Le Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, qui, deux fois déjà, a été tenu dans des villes de province, à Toulouse et à Nancy, s'ouvrira en 1903 à Bordeaux, le 14 avril prochain. En raison du choix fait de cette ville, un certain nombre de questions à traiter, intéressant les régions du Sud-Ouest, ont été inscrites au programme. L'envoi des mémoires destinés à être soumis aux différentes sections du Congrès devra être fait, avant le 20 janvier, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, au Ministère de l'Instruction publique.

Critique littéraire et de la Bibliographie (Le syndicat de la). — L'idée de cette association nouvelle arrive à son heure et trouvera bon accueil, non seulement dans la presse, mais dans le public, parmi tous ceux qui s'intéressent aux lettres. On le dit beaucoup depuis plusieurs années : « La critique littéraire et historique se meurt. » Peu à peu, cela est certain, elle disparait des grands journaux pour faire place à la réclame. Les grands quotidiens, qui maintenant se vendent à bon marché, qui sans cesse grandissent leur format, augmentent le nombre de leurs pages, les grands quotidiens ont aussi de grands besoins d'argent, et, leurs annonces ne leur suffisant plus, ils ont songé à tirer profit de certaines autres rubriques, uotamment de leur critique littéraire. Quelques auteurs ont accepté le marché; d'autres résistent et, dans la plupart des journaux à gros tirages, nul ne parle d'eux. Ainsi, parfois, des œuvres importantes, intéressantes, des études historiques qui demandèrent des années de recherches patientes et de labeur acharné, des travaux dignes d'occuper l'attention non seulement de quelques-uns, mais de tous et de faire du bruit, passent à peu près inaperçus, obtiennent quatre ou cinq lignes à peine dans des revues, puis disparaissent des étalages des libraires. — Il est temps de réagir, de protéger la critique littéraire contre l'empiètement de la réclame commerciale, contre les exigences d'un directeur de journal. C'est pourquoi beaucoup ont accueilli avec joie l'idée du nouveau syndicat. En une première réunion M. Gaston Deschamps exposa le programme de la Société projetée; on rédigea des statuts, on choisit un titre. M. Albert Cim proposa de placer l'association sous l'illustre patronage de Sainte-Beuve : « Sainte-Beuve est mort depuis longtemps, fit observer M. André Beaunier, et il n'a pas encore été remplacé... » Enfin on s'entendit sur les mots « Association syndicale ». Espérons qu'elle rendra à la critique littéraire son ancien prestige, restaurant de vieilles habitudes de courtoisie, de modération, de justice ; efforçons-nous du moins de suivre toujours les seuls avis de notre conscience et que des préoccupations étrangères à la science ne viennent pas nous dicter nos verdicts. Le public suivra, en lisant de préférence

Digitized by Google

les journaux où la critique littéraire existe, sincère, sérieuse. Pour commencer, à la saison prochaine, le syndicat de la critique prendra l'initiative d'un certain nombre de conférences sur les livres nouveaux. — Jean Lorédan.

États-Unis. — Dans le n° du 16 juillet de la *Nuova Antologia*, revue italienne des lettres, sciences et arts, qui paraît à Rome, notre collègue M. Remsen Whitehouse a publié, sous le titre *L'Espansione materiale e morale degli Stati Uniti*, un article qui lui a été suggéré par les conséquences de la dernière guerre hispano-américaine et l'entrée des États-Unis dans le concert des grandes puissances.

Gand (Inventaire archéologique de). — Le XXV° fascicule du *Catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'art et documents antérieurs à 1830*, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, est mis en distribution. Il contient une série d'études sur le célèbre rétable de l'adoration de l'Agneau par les frères Van Eyck, dues à l'érudition de M. Joseph de Smet. En un court espace le commentateur des illustrations donne des notices précises et complètes : description des volets et des panneaux, l'œuvre des frères van Eyck et les copies de Michel Cocsie, historique du rétable de l'Adoration, sources (documents des xve et xvie siècles relatifs à l'œuvre des frères van Eyck). — Fr. F.-B.

Missions catholiques françaises au XIXe siècle (Les). — Sous la direction du Père J.-B. Piolet, la librairie Armand Colin a entrepris la publication d'une histoire complète de l'œuvre réalisée par les missions françaises dans le courant du xixe siècle. Le texte de l'ouvrage a été demandé à toutes les Sociétés de missions, qui en ont chargé celui de leurs membres qu'elles jugeaient le plus capable de bien faire connaître l'œuvre commune. De cette façon ont été réunis une grande abondance de documents. Chaque mission, en effet, avant de raconter sa propre histoire, s'est efforcée de tracer une image vivante du milieu où elle s'est développée : géographie, ethnographie, légendes et traditions ; l'art, l'industrie, les cultures, les particularités significatives ou pittoresques de la vie de chaque jour, du costume, des relations sociales, occupent une grande place dans l'ouvrage. Les illustrations, dont l'exécution a été confiée à M. Gervais Courtellemont, donnent beaucoup de couleur au récit. L'ensemble forme une œuvre considérable, très sérieuse, d'un véritable caractère historique. L'ouvrage complet comptera six volumes, dont quatre ont paru : I, *Mission d'Orient ;* II, *Abyssinie, Inde, Indo-Chine* ; III, *Chine et Japon ;* IV, *Océanie Madagascar.* — Fr. F.-B.

Pas-de-Calais (Archives du). — Notre collègue M. Jules Chavanon, archiviste du Pas-de-Calais, va faire mettre en distribution, à la fois, deux nouveaux volumes d'inventaires : 1° *Inventaires des archives hospitalières de Saint-Omer ;* 2° *Inventaires du fonds Saint-Vaast.* — Dans notre dernier numéro nous avons annoncé que M. Chavanon s'était vu attribuer une partie du prix du Budget à l'Académie des Sciences morales et politiques. Cette information doit être complétée. Le mémoire présenté, *Histoire du Pas-de-Calais de 1800 à 1810*, a eu

Digitized by Google

le prix du Budget en entier ; mais le mémoire est fait en collaboration par M. Jules Chavanon et M. Saint-Yves. Le rapporteur à l'Academie, M. Arthur Chuquet, en faisant le plus grand éloge du mémoire couronné, l'a déclaré bon à être imprimé sans modifications.

Tasso (Bernardo). — Dans deux vers célèbres, le Tasse rapporte à son père tout l'honneur de son œuvre, et de fait Bernardo Tasso, poète délicat, fut pour son fils le meilleur des maitres. En 1537, il fit paraître à Venise son *Libro terzo degli Amori*. Notre collègue, M. Domenico Tordi, de Florence, vient de retrouver dans un manuscrit de la bibliothèque Olivérienne de Pesaro, provenant du professeur Giuliano Vanzolini, quatorze sonnets, une chanson et une ode, restés inédits, et qui faisaient partie de cet ouvrage. Il les a publiés dans une élégante brochure, précédée d'une description du manuscrit Vanzolini, sous le titre *Il codice autografo di rime e prose di Bernardo Tasso. Appendice al libro terzo degli amori* (Firenze, imp. Materassi, 1902, pet. in-8 de 35 p.).

Trésor des Chartes. — La directions des Archives vient de faire paraître le tome IV des *Layettes du Trésor des Chartes*, contenant le texte ou l'analyse des pièces de ce fonds pour les années 1261 à 1270. L'éditeur, M. Elie Berger, professeur à l'École des Chartes, a fait précéder ce volume d'une importante introduction historique sur les dernières années du règne de saint Louis ; cette introduction a été tirée à part (Paris, Plon, in-4° de LXXIX p.).

LIVRES NOUVEAUX

Mémoires et Documents. — *C. Barbey-Boissier*, La comtesse Agénor de Gasparin et sa famille. Correspondance et souvenirs (1813-1894), Paris, Plon-Nourrit, 2 vol. in-8 de VIII-415 et 447 p. — *Abbé O. Bled*, Régestes des évêques de Thérouanne (500-1553), t. I, 1er fasc. (500-1159), Saint-Omer, imp. d'Homont, in-4 de 144 p. — *G. Brière* et *P. Caron*, Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour 1900, Paris, Bellais, in-8 de XXXVII-273 p. — *Daremberg et Saglio*, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 32e fasc. (Mag-Med.), Paris, Hachette, in-4, p. 1525 à 1684. — Inventaire des archives de la Marine. Série B : Service général, t. III, Paris, Imp. Nat., in-8 de 557 p. — *Paul Fabre*, Le *Liber censuum* de l'Église romaine, 3e fasc., Paris, Fontemoing, in-4, p. 289-424. — Le voyage en Louisiane de *Franquet de Charville* (1720-1724), p. p. G. Musset, Paris, hôtel de la Soc. nat. d'acclimatation, in-4 de 48 p. — *Mme de Genlis*, Lettres inédites à son fils adoptif Casimir Baecker (1802-1830), p. p. H. Lapauze, Paris, Plon-Nourrit, in-8 de XLVII-371 p. — *Abbé Gruget*, curé de la Trinité d'Angers, Mémoires et journal, p. p. E. L. et E. Queruau-Lameire, Angers, Germain et Grassin, in-8 de 218 p. — *L. Guibert*, Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges, t. II, Limoges, Ducour-

Digitized by Google

tieux, in-8 de VI-432 p. — Les années de retraite de *M. Guizot*. Lettres à M. et Mme Charles Lenormant, Paris, Hachette, in-16 de XXXV-307 p. — *N. Jorga*, Notes et extraits pour servir à l'histoire des croisades au XVe s., Paris, Leroux, in-8 de 399 p. — *R. de Lasteyrie*, Bibliographie des travaux publiés par les Sociétés savantes de la France, t. IV, 1re livr., Paris, Imp. nat., in-4 de 200 p. — *A. Ledieu*, Inventaire sommaire des Archives municipales antérieures à 1790 de la ville d'Abbeville, t. I, fasc. 1, séries AA, BB, Abbeville, imp. Lafosse, in-4 de 160 p. — *F. Martin*, Les Jacobins au village. Documents publiés et annotés, Clermont-Ferrand, Juliot, in-8 de XIX-255 p. — Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés (1698), p. p. J. Lemoine, Paris, Picard, in-8 de XLVIII-414 p. — *Comte de Moriolles*, Mémoires sur l'émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin (1789-1833), Paris, Ollendorff, in-8 de XX-408 p. — Histoire générale de Paris. Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, t. IX (1586-1590), p. p. Fr. Bonnardot, Paris, Imp. nat., in-4 de XLV-787 p. — *A. Tuetey*, Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, t. VI, Assemblée législative (3e partie), Paris, Champion, gr. in-8 de LXXXVII-734 p.

Histoire générale et Histoire littéraire. — *A. Allard*, Essai sur la question religieuse pendant la Révolution française (1789-1795), Montauban, imp. Granié, in-8 de 63 p. — *E. Benoît du Rey*, Recherches sur la politique coloniale de Colbert, Paris, Pédone, in-8 de 278 p. — *E. Berger*, Les dernières années de saint Louis, d'après les layettes du Trésor des Chartes. Introduction au t. IV des Layettes du Trésor des Chartes, Paris, Plon-Nourrit, in-4 de LXXV p. — *A. Brette*, Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la Révolution française et de la 1re République, t. I, Paris, Imp. nat., gr. in-4 de XCII-363 p. — *P. Caron* et *P. Sagnac*, L'état actuel des études d'histoire moderne en France, Paris, Bellais, in-8 de 93 p. — *U. Chevalier*, L'abjuration de Jeanne d'Arc au cimetière de Saint-Ouen et l'authenticité de sa formule (étude critique), Paris, Picard, in-8 de 88 p. — *Lieut.-col. Clerc*, Guerre d'Espagne. Capitulation de Baylen (causes et conséquences), Paris, Fontemoing, in-8 de 408 p. — *H. Cordier*, Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales (1860-1902), t. III : L'Empereur Kouang-Siu, 2e partie, Paris, Alcan, in-8 de 602 p. — Études d'histoire méridionale dédiées à la mémoire de Léonce Couture, Toulouse, Privat, in-8 de XLIV-360-VIII p. — *G. de Dubor*, Les favorites royales d'Henri IV à Louis XVI, Paris, Borel, pet. in-8 de III-203 p. — Mélanges *Paul Fabre*, Études d'histoire du moyen âge, Paris, Picard, in-8 de XXXVI-498 p. — *Figuères*, Les noms révolutionnaires des communes de France. Listes par départements et liste générale alphabétique, Paris, Imp. nat., in-8 de 131 p. — *M. Fontane*, Histoire universelle, t. XII : l'Europe (de 872 à 1122), Paris, Lemerre, in-8 de 420 p. — La guerre de 1870. VII. Journée du 6 août. Bataille de Frœschwiller, Paris, Chapelot, in-8 de 470 p. — *Gal Hardy de Périni*, Batailles françaises. IV : Turenne et Condé (1643 à 1671), Paris, Flammarion, in-18 de 384 p. — *M. Herbette*, Une ambassade turque sous le Directoire, Paris, Perrin, in-8 de 349 p. — *J. Lair*, Le siège de Chartres par les Normands (911), Caen, imp. Delesques, in-8 de 52 p. — *L. Léger*, Le monde slave (études politiques et littéraires), 2e série, Paris,

Digitized by Google

Hachette, in-16 de 319 p. — *A. Lombard*, Études d'histoire byzantine. Constantin V, empereur des Romains (740-775), Paris, Alcan, in-8 de III-179 p. — *A. Molinier*, Les sources de l'histoire de France. II : Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180, Paris, Picard, in-8 de 326 p. — *G. Reynier*, La vie universitaire dans l'ancienne Espagne, Paris, Picard, in-16 de VII-222 p. — *H. Weil*, Le prince Eugène et Murat (1813-14). Opérations militaires, négociations diplomatiques, t. IV et V, Paris, Fontemoing, in-8 de 624 et 227 p. — *M. Wilmotte*, La Belgique morale et politique (1830-1900), Paris, Colin, in-16 de XXI-355 p. — *G. Yver*, Le commerce et les marchands dans l'Italie méridionale aux XIIIe et XIVe siècles, Paris, Fontemoing, in-8 de VIII-447 p.

Archéologie et histoire de l'art. — *E. Babelon*, Histoire de la gravure sur gemmes en France, Paris, Soc. de propagation des livres d'art, gr. in-8 de XX-263 p. — *Barrière-Flavy*, L'abbaye de Marens et l'église de Saint-Geniès dans l'ancien comté de Foix (XIe-XIVe s.), Foix, Gadrat, in-8 de 23 p. — *H. Bouchot*, Un ancêtre de la gravure sur bois. Étude sur un xylographe taillé en Bourgogne vers 1370, Paris, Lévy, in-4 de XII-132 p. — *L. Juglar*, Le style dans les arts et sa signification historique, Paris, Hachette, in-16 de XL-426 p. — *L.-H. Labande*, Études d'histoire et d'archéologie romane. Provence et Bas-Languedoc, I, Paris, Picard, in-8 de 240 p. — *A. Marignan*, Études sur l'art français au moyen âge. Histoire de la sculpture en Languedoc du XIIe-XIIIe s., Paris, Bouillon, in-8 de V-150 p. — *F. de Mély*, Le saint Suaire de Turin est-il authentique? Les représentations du Christ à travers les âges, Paris, Poussielgue, in-8 de 100 p. — *E. Müntz*, Raphaël (biographie critique), Paris, Laurens, in-8 de 127 p. — *G. Séailles*, Watteau (biographie critique), Paris, Laurens, in-8 de 128 p.

Histoire locale. — *A. Albertin*, Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise, t. III (1862-69), Grenoble, Gratier et Cie, gr. in-8 de VIII-328 p. — *J.-B. Bergez*, Monographie de la commune de Lurbe près Oloron (Basses-Pyrénées), Pau, imp. Garet, in-8 de 64 p. — *M. Besnier*, L'île Tibérine dans l'antiquité, Paris, Fontemoing, in-8 de IV-365 p. — *Abbé Breuils*, Les quatre pouillés du diocèse d'Auch des XIVe et XVe s., Auch, imp. Cocharaux, in-8 de 44 p. — *L. Brochet*, Le canton de Moutiers-les-Mauxfaits à travers l'histoire, Luçon, imp. Pacteau, in-8 de 180 p. — *Paul Courpron*, Essai sur l'histoire du protestantisme en Aunis et en Saintonge depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à l'édit de tolérance (1685-1787), Cahors, imp. Coueslant, in-8 de 84 p. — *R. Deschamps La Rivière*, Le théâtre au Mans au XVIIIe s., Mamers, Fleury et Dangin, in-8 de 278 p. — *G. Devisme*, Histoire de la châtellenie d'Ault, 1re partie : ses seigneurs, fasc. I, Amiens, imp. Piteux, in-8 de IV-64 p. — *G. Doublet*, Histoire de la maison de Foix-Rabat, 7e partie : la branche ainée au XVIIe siècle (suite), Foix, imp. Gadrat, in-8 de 31 p. — *Abbé A. Dussert*, Essai historique sur La Mure et son mandement depuis les origines jusqu'en 1626, Grenoble, Falque et Perrin, in-8 de XIV-448 p. — *G. Flayeux*, Étude historique sur l'ancien ban de Fraize, Saint-Dié, imp. Cuny, in-8 de 192 p. — *A. Folliet*, Histoire de la commune de Beaumont, Thonon-les-Bains, imp. Dubouloz, in-8 de 465 p. — *H. Frotier de la Messelière*, La noblesse en Bretagne avant 1789, Rennes, imp. Édoneur, in-8 de 132 p. — *A. Garnier*, Notice historique sur Châteaugiron, Rennes, Bahon-Rault, in-18

Digitized by Google

de II-250 p. — *A. Le Corbeiller*, Histoire du port de Rouen et de son commerce, Rouen, Schneider, in-8 de 354 p. — *Abbé Leroy*, Histoire du village de Grandcourt, Amiens, imp. Yvert et Tellier, in-8 de V-404 p. — *Abbé Loye*, Histoire de l'église de Besançon, t. III, Besançon, imp. Jacquin, in-16 de 434 p. — *Pagart d'Hermansart*, Le bannissement à Saint-Omer, d'après des documents inédits, Paris, Imp. nat. in-8 de 19 p. — *A. Pidoux*, Histoire de la confrérie de Saint-Yves des avocats, de la sainte Hostie miraculeuse et de la confrérie du Saint-Sacrement de Dôle, Dôle, Jacques, in-8 de XV-368 p. — *E. Prampain*, Saint-Malo historique, Amiens, Piteux, in-16 de XX-306 p. — *H. Stein*, Curiosités locales (Fontainebleau et environs), 1re série, Fontainebleau, imp. Bourges, in-16 de 140 p. — *C. Wolff*, Histoire de l'Observatoire de Paris de sa fondation à 1793, Paris, Gauthier-Villars, in-8 de XII-392 p.

Biographie. — *Cte de Beauchamp*, Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu, Paris, Laurens, in-4 de 466 p. — *A. Blachez*, Bonchamps et l'insurrection vendéenne (1760-93), Paris, Perrin, in-8 de VIII-367 p. — *G. Canton*, Études d'histoire contemporaine. Napoléon antimilitariste, Paris, Alcan, in-16 de 372 p. — *A. Durand*, Un prélat constitutionnel. Jean-François Périer (1740-1824), oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon, Paris, Bloud, in-8 de XIX-678 p. — *G. Fagniez*, Le duc de Broglie (1821-1901), Paris, Perrin, in-16 de 175 p. — *L. Grasilier*, Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire (le baron de Kolli ; le comte Pagowski), Paris, Ollendorff, in-8 de 456 p. — *Cte d'Haussonville* et *G. Hanotaux*, Souvenirs sur Mme de Maintenon, suivis de : Mémoires et lettres inédites de Mlle d'Aumale, Paris, Calmann-Lévy, in-8 de CI-306 p. — *J. Larboulet*, A.-J. Vallée, recteur de Plouhinec pendant la Révolution (1786-1798), Vannes, imp. Galles, in-8 de 117 p. — *H. Le Court*, Un grand médecin du XVIe s. Messire Jean de Goévrot, médecin de François Ier et d'Henri II, Vannes, imp. Lafolye, in-18 de 33 p. — *E. Longin*, Un diplomate franc-comtois. François de Lissola : sa vie, ses écrits, son testament (1613-1674), Dôle, Chaligne, in-8 de 245 p. — *E. Longuemare*, L'Église et la conquête de l'Angleterre. Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant, Paris, Champion, in-16 de XIX-225 p. — *P. Mautouchet*, Le conventionnel Philippeaux, Paris, Bellais, in-8 de 410 p. — *F. Mugnier*, Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1547-1629), Annecy, Abry, in-8 de 36 p. — *P. Parfouru*, Les dépenses de Pierre Botherel, vicomte d'Apigné (1647-48), Rennes, Plihon et Hommay, in-8 de 112 p. — *M. Perrod*, Étude sur la vie et les œuvres de Guillaume de Saint-Amour, docteur en théologie de l'Université de Paris, chanoine de Beauvais et de Mâcon (1202-1272), Lons-le-Saunier, imp. Declume, in-8 de 193 p. — *R. Peyre*, Une princesse de la Renaissance : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie, Paris, Paul, in-8 de 112 p. — *C. Samaran*, Charles d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet, et la vie de château en Gascogne au XVe s., Auch, imp. centrale, in-8 de 40 p. — *P. Triaire*, Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire (1768-1842), Tours, Mame, in-8 de XV-758 p.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Dans le courant de l'année 1901, une Revue, disparue depuis, la *Chronique des Livres*, reproduisait textuellement, sans indication de provenance et sans noms d'auteurs, divers articles bibliographiques, — l'un d'eux fort étendu, — dont la paternité appartenait sans conteste à quelques-uns de nos collaborateurs. La Société des Études historiques et la rédaction de notre Revue ne se seraient pas autrement émues d'un emprunt qui, pour déguisé qu'il fût, n'en restait pas moins flatteur pour elles, si l'accusation de plagiat qui en pouvait découler n'eût semblé à première vue, pour tels de ces articles, devoir être plutôt tournée contre nous : tandis en effet que nos numéros, paraissant à intervalles réguliers, portent bien les dates correspondant à l'époque où ils sont mis en circulation, il n'en était pas de même de ceux de la *Chronique des Livres*, dont tel numéro portant la date de *mai* par exemple pouvait reproduire tel article paru seulement chez nous en *juillet-août*, parce qu'en réalité ce numéro de *mai* ne s'imprimait qu'en *septembre*. Il parut donc nécessaire, afin de remettre les choses au point, d'adresser à la *Chronique des Livres* une réclamation qui, finalement, a été entendue et reconnue légitime : la lettre suivante, signée de l'ancien directeur de ce périodique, et parvenue trop tard à nos bureaux pour être insérée dans notre numéro de juillet-août, clôt l'incident en nous donnant toute satisfaction.

Monsieur le Directeur de la *Revue des Études historiques*.

Paris, 25 juin 1902.

Monsieur,

Par une erreur que j'ai vivement regrettée, la reproduction dans la *Chronique des Livres* des articles de M. P. Courteault sur le *Joachim Du Bellay* de M. Chamard, — de M. Laborde-Milaà sur la *Philosophie de Taine* de M. Barzellotti, — de M. Pierre de Vaissière sur le *Fouché* de M. L. Madelin, — et de ceux de M. Bittard des Portes sur les *Souvenirs du comte de la Garde-Chambonas* et sur le *Napoléon jugé par un Anglais* du Dr Cabanès, a été faite sans nom d'auteur et sans indication que ces articles étaient tirés de la *Revue des Études historiques*, où ils avaient antérieurement paru.

Il n'est que juste de laisser à vos collaborateurs la paternité de leurs œuvres, et à la publication qui en a eu la primeur le mérite de leur avoir donné le jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

G. de Nouvion.

MACON, PROTAT FRERES IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : A. Picard et Fils.

Digitized by Google

De la propriété et de l'hérédité des noms dans les familles palatines.

L'attention des observateurs s'est portée avec plus de soin, dans ces derniers temps, sur le mode de transmission des noms de baptême dans les familles nobles de France et de Germanie, antérieurement à l'institution des noms patronymiques. Les érudits, depuis longtemps, ont eu l'intuition que le choix des prénoms n'était pas arbitraire, et qu'on pouvait en tirer des inductions d'un intérêt capital au point de vue généalogique. Entrevue par André du Chesne, affirmée par le cardinal Pitra dans son *Histoire de saint Léger*, constatée sous la forme d'une parenté onomastique dans les familles du IXe siècle par M. Longnon [1], cette thèse était, pour les généalogies du siècle suivant, ainsi formulée par M. Secretan :

« Le nom de famille n'étant pas encore inventé, la famille se mettait plus ou moins en évidence à l'aide des noms de baptême, qui se perpétuaient de cette façon dans une même race, suivant un mode alternatif [2] ».

M. de Manteyer, en 1897, présentait, dans une thèse à l'École des Chartes, des conclusions précises sur la transmission des noms dans la *Marche de Provence* au début des Capétiens, et, en janvier 1900, la *Revue historique* accueillait une communication de M. Poupardin sur les *familles comtales à l'époque carolingienne*, où il expose, sans toutefois les dégager bien nettement, la probabilité de lois qui auraient régi ces transmissions dans la noblesse des VIIIe et IXe siècles [3]. Nos recherches sur la filiation des familles palatines nous permettent de fournir dès à présent une contribution nouvelle à ces intéressantes études.

1. Introduction au *Polyptique d'Irminon*.
2. *Mémoires de la Société d'Histoire de Genève*, t. XVI, p. 247.
3. L'ancienne école historique allemande, avec J.-G. Eckhardt, Falke, etc., était convaincue de l'existence de ces lois et, sans les avoir formulées, les appliquait empiriquement dans la construction des tableaux généalogiques.

Digitized by Google

I

L'idée d'une localisation des prénoms par races doit naturellement s'éveiller dans l'esprit. Qui nomme l'enfant? Le parrain. Quel est ce parrain? Un très proche parent, généralement un ascendant. Quel nom donne-t-il? Le sien. Parfois, c'est un prélat qui nomme l'enfant, mais il est l'écho du choix de la famille, et c'est alors un hommage posthume rendu à un ancêtre dont on fait revivre le nom [1].

C'est un sentiment humain que celui de la mère de Jean-Baptiste, alors que son mari, consulté sur le choix du nom, indique celui de Jean : « Mais aucun de notre race ne s'appelle ainsi! » Si Zacharie impose sa volonté, elle choque tous les siens.

La vie du B. Jean de Gorze, abbé de Saint-Arnoul-de-Metz (960-977), écrite par son successeur Jean II, nous montre un comte palatin, Teutbert, venant demander au ciel la naissance d'un fils. L'abbé la lui annonce, mais réclame ce fils pour l'Église, et comme témoignage de l'engagement paternel, impose par avance à l'enfant le nom de *Benoît*. Teutbert s'incline; l'enfant naît, et le père l'emporte en secret à Gorze, où l'abbé le baptise. Alors se passe une scène que nous prenons dans la charmante traduction du manuscrit 6882 de Bruxelles :

« Revenant la matrone a convalescence, quand elle vit estre convenable, dit à son mary : « Le temps s'aprouche que vous commandiés, s'il plaist a vostre Celsitude, que nostre enfant reçoive le sacrement de Jésus-Christ à *prendre le tiltre du nom de ses ayeulx*. » Le comte dit : « Cecy est fait nouvellement. » Celle-là enquérante en quel lieu et par qui : « Au monastère, dit-il, de saint Arnoux, par Jehan, abbé d'iceluy lieu, qui a commandé luy estre donné le nom de *Benoist*. » La matrone contristée dit : « Ce nom-cy est *convenable seulement aux moines* renonçant au siècle, dérivé et venant de S. Benoist à eux. » — « Cecy, dit aussy le comte, sera par succession de temps. » Laquelle chose

1. Tels sont les cas cités par Grégoire de Tours et par des hagiographes pour le baptême des fils de Chilpéric Ier et d'autres princes mérovingiens. Le nom donné à Clotaire II lui fut imposé par Gontran; pour d'autres il y eut une décision de la famille communiquée à l'évêque.

Digitized by Google

ouye, icelle dit : « Dieu ne permette si grande infamie estre inférée à nostre lignée, que je voye jamais l'enfant issu de moy portant l'habit de ceste profession. » Laquelle le comte corrigea doucement [1]..... »

Ainsi le nom a par lui-même une signification, et ceci nous amène à établir, dès l'abord, une distinction capitale entre deux catégories de prénoms masculins, qu'on rencontre dans chaque famille.

Il est nécessaire de mettre à part les prénoms portés par des laïcs et par des ecclésiastiques — ce qu'on eût appelé plus tard *les prénoms de chevalerie* et *les prénoms de clergie*. Encore aux derniers temps de la monarchie, les familles décidaient si tel enfant serait « de cour » ou « d'église ». C'était la règle absolue sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens ; à partir du moment où l'on cessa de recruter l'épiscopat parmi les laïcs âgés ou veufs, comme cela se faisait habituellement à l'époque gallo-romaine, les familles nobles destinèrent un certain nombre de leurs fils aux honneurs de la crosse. Il n'est presque pas une vie d'évêque ou d'abbé canonisé du VIIe au Xe siècle, qui ne le représente destiné, dès son plus jeune âge, à la cléricature, et envoyé chez quelque oncle ou parent, chef d'un diocèse ou d'un grand monastère, pour y apprendre les lettres sacrées (et profanes quelquefois). Les aptitudes physiques de l'enfant entraient dans les considérations qui dictaient le choix de ces vocations imposées — quand elles n'étaient pas l'effet d'une promesse ou d'un vœu. Parfois, des motifs qu'on peut deviner faisaient hésiter les parents, et le baptême qui devait attribuer à l'enfant un prénom caractéristique de sa future destinée était longuement différé. L'enfant devait porter, jusqu'à la cérémonie, un sobriquet puéril ou affectueux qui lui restait souvent. Le peuple, par la suite, indigné de ces retards dus à des calculs d'intérêt, qualifia de *païens* et quelquefois de *chiens* ces enfants anonymes.

Lorsqu'il se faisait moine, au IXe siècle, un grand seigneur changeait de nom : *Herbert*, qui avait pour père Raimond II, comte de Toulouse, se fit appeler *Benoît* en prenant l'habit dans l'abbaye de Vabre, nouvellement fondée par son père, en 862 [2]. C'est par un

1. Bibl. de Bruxelles, ms. 6882. Le ms. 6887 (catalogue des abbés de Saint-Arnoul), place entre Jean I et Jean II : « Quintus abbas, Benedictus filius cujusdam Teutberti, comitis palatii Ottonis magni. »

2. *Art de vérifier les dates.*

Digitized by Google

motif analogue qu'au temps où la papauté vit installer dans la chaire de Pierre des pontifes improvisés, s'introduisit l'usage de changer de nom, pour tous ceux qui ne portaient pas un prénom *de clergie* : usage auquel dut se conformer Gerbert, quoiqu'il fût évêque, en devenant Sylvestre II.

Inversement, un clerc qui rentrait dans la vie mondaine reprenait un prénom laïc, un des prénoms traditionnels de sa race. Ainsi le moine *Daniel*, — qui, d'après une chronique sénonaise, aurait même été prêtre — tiré par les leudes de son abbaye de Chelles et élevé sur le pavois, prit le nom de *Thierri*.

Ces changements de nom se produisaient encore lorsqu'un événement rapprochait le degré d'accession aux honneurs par la disparition des aînés. On en trouve encore un exemple chez les Valois.

Le 18 mars 1565, le duc d'Anjou, frère de Charles IX, recevant la confirmation, changea par ordre du roi ses noms d'*Édouard-Alexandre* en celui d'*Henri* ; le roi voulut aussi que son autre frère, le duc d'Alençon, cessât de s'appeler *Hercule* pour reprendre le nom de leur frère aîné, *François II*, mort prématurément.

L'usage permet d'aller plus loin encore. On change de nom pour en prendre un plus *illustre*. Ainsi *Eudes*, fils de Hugues-le-Grand, destiné d'abord à l'Église et muni d'un prénom délaissé par sa race, comme trop répandu dans des milieux secondaires, devenant duc de Bourgogne par la mort prématurée d'*Otton*, son aîné, prend le nom d'*Henri*, appartenant aussi à la maison de Saxe dont sa mère était issue. Ce nom était tellement étranger alors, que les scribes bourguignons ne savaient comment l'écrire [1].

A la même époque, les Arlésiens et les Lyonnais, ne pouvant s'habituer au prénom germanique de *Conrad*, donné par Raoul II à son fils en souvenir de son bisaïeul Conrad le Guelfe, le déformaient en *Gohuntrad*, *Guntrad* et *Guntramn*, le ramenant ainsi à s'identifier avec le nom d'un très ancien roi mérovingien. L'assimilation est si complète, que les érudits modernes y ont été pris. Le premier volume des *Diplomata et Chartæ* attribue au règne de Gontran un acte où figure Girard, père d'Artaud Ier, personnage du xe siècle.

1. Dans les chartes de Cluny, il est orthographié *Aynricus*, *Ayricus*, *Agricus*, *Hahiricus*.

Digitized by Google

Un texte du XIe siècle, racontant la fondation de Brunweiler par le comte palatin Erenfrid, allié aux Ottonides dont ses descendants reprirent tous les prénoms, dit :

« Comes palatinus *Herenfridus* primùm, *Ezo* postmodùm est appellatus, hocque nomine *insignior* habebatur, procedentium gratiâ patrum imbutus est; quibus mutatis semper nominibus, virtus major meritumque divinitùs est insignitum [1]. »

*
* *

Dans les familles palatines, aux VIIIe, IXe et Xe siècles, le prénom d'Église revêt fréquemment une forme mixte : il est choisi parmi les ascendants maternels et sa forme caractéristique est la *transmission avunculaire*. Ainsi, l'évêque *Hitton*, de Frisingue (784-810), avait une sœur, *Cotesdiu*, dont la fille, *Heilrat*, eut à son tour une fille, *Berthe*, mariée à *Wilhelm*. Berthe donna à son premier enfant le nom d'*Hitton* en souvenir de son grand-oncle, et l'amena à Frisingue, en 845, pour en faire un clerc [2].

Un exemple typique est fourni par la maison de Saxe. Le nom de Brunon, porté par un grand-oncle du roi Otton Ier, était resté dans les branches de Derlingen et de Brunswick comme prénom laïc. Otton Ier a un frère évêque, Brunon de Cologne. Par une suite de transmissions avunculaires, ce prénom de clergie va passer dans une série de familles. Ainsi Auberée (*Albrada*), fille de Gilbert de Lorraine et de Gerberge, et nièce de Brunon, épouse Renaud de Roucy. Un de leurs fils est voué à l'Église : on le nomme *Brunon*. A son tour, une fille de Renaud de Roucy épouse le comte de Sens Fromond II : ils ont un fils que Fromond veut placer sur le siège de Sens à la mort de Sevin : c'est un jeune clerc appelé *Brunon*.

Si les prénoms de clergie se transmettent à travers les races, on s'en procure de nouveaux en prenant, non seulement ceux des oncles maternels clercs, mais ceux des ancêtres maternels laïcs. Albert de Vermandois épouse Gerberge de France, dont la mère, Gerberge, descend, au quatrième degré, de Ludolf de Saxe, mort en

1. PERTZ, XI, 396. — L'éditeur n'a rien compris à ce texte ; il présente *Ezo* comme un *diminutif* de *Herenfrid*, ce qui est inadmissible philologiquement, et rendrait absurde le texte lui-même.

2. MEICHELBECK, *Traditiones ecclesiæ Frisingensis*, n° 701.

Digitized by Google

864. A la fin du IXe siècle, on verra sur le siège de Noyon un Ludolf de Vermandois, fils d'Albert et de Gerberge; et, en 1003, un autre Ludolf, neveu du premier, relèvera ce nom [1].

Les prénoms avunculaires constituent un indice précieux pour la recherche des alliances, et permettent souvent, quand elles sont vaguement connues, d'en préciser le point d'origine.

Les prénoms laïcs d'une famille sont en nombre restreint, mais on les multiplie en distinguant les homonymes par des flexions, des contractions, des déformations, dont — pour prendre une comparaison peu scientifique, mais topique — le trio : *Jeanne*, *Jeannette* et *Jeanneton* peut donner une idée. Lorsque les branches s'écartent, souvent l'une d'elles adopte une flexion distincte, spéciale à la prononciation du pays où elle s'est localisée.

Il serait difficile de méconnaître que la permanence des prénoms laïcs dans une même souche avait un caractère aussi tranché, aussi constant que le furent plus tard les emblèmes héraldiques. De même que le port de certaines armes, l'énonciation des noms d'une parenté constituait une démonstration d'état civil. Dès les premiers temps mérovingiens, un étranger se présente chez Roric, évêque d'Uzès, et se donne comme fils de Ferréol de Narbonne et d'Industria. Roric le fait entrer et lui demande son nom. — « De nomine quod perquisisti, répond l'étranger, *Firminus* vocor. » Et l'hagiographe ajoute : « Cognovit autem ipse pontifex quod esset ortus ex sua progenie [2]. »

Il suffisait donc, en raison de cette propriété, de se désigner par son prénom suivi du prénom de son père, pour indiquer juridiquement son état civil. Au XIIe siècle, alors que les surnoms ou les noms de terre étaient d'un usage absolument général, quelques familles, comme les Le Riche de Gentilly et de Brunoy, possédant de nombreuses terres dont elles auraient pu prendre le titre, affectaient de maintenir les formules généalogiques : *Anseau, fils de Hugues fils de Garnier*; *Ansoud, fils de Guillaume fils d'Ansoud*; *Geofroi, fils de Gui Lisiard* (c'est-à-dire *fils de Lisiard*).

Lorsqu'on était fils d'un père homonyme, on se distinguait par le nom de la mère : tels les comtes Bernard, fils de Bilichilde, de

1. Ce second Ludolf, omis par les auteurs de *Gallia*, a été restitué à la chronologie des évêques de Noyon par D. Grenier (Coll. Moreau, XVIII, 131).
2. *Vita S. Firmini*, ap. *Acta Sanctorum Octobris*, V, 641.

Digitized by Google

Leutgarde ou d'Ermengarde, à la fin du IXe siècle. Il n'était pas d'usage de répéter le nom, s'il était semblable, et c'est un détail qu'on ne doit pas perdre de vue dans l'interprétation des textes. L'épître de Gerbert : « Sigifrido filio comitis » a un intitulé complet, quoique elliptique. De même, les *Annales Vedastini* mentionnent ainsi la capture d'un abbé par les Normands : « Abbas filius Adalardi captus est. » On s'est fort demandé quel pouvait être le nom de cet abbé. La réponse est sous-entendue par le texte même : c'est un second Adalard.

II

La forme normale de l'hérédité des prénoms est-elle l'*alternance?* c'est-à-dire : le fils aîné du fils aîné relève-t-il le nom de son aïeul?

Pour les filles, cet usage paraît constaté par deux textes. L'un est la vie d'une sainte du VIIe siècle, rappelant qu'en mémoire de *sa mère Saretrude*, elle imposa ce nom à l'*aînée* de ses filles. L'autre est une lettre de Sigefroi, abbé de Gorze, qui combat une confusion généalogique attribuant au premier mariage de Conrad d'Arles une fille qui était en réalité issue du second (Gerberge, mère de l'impératrice Gisèle et de sa sœur aînée Mathilde) : « *Quod non ita esse* — dit-il à propos de l'hypothèse erronée qu'il veut détruire — *ipsa feminarum ostendit equivocatio... ita ut Mathildis, Gerbergæ filia aviæ sua equivoca, filiam suam matris nomine vocaret, et nepoti suo nomen suum ut hereditarium relinqueret* [1]. »

Les noms féminins se reproduisaient ainsi à de très longues distances. En 828, une Wiligarde, de la race des Werner, donne, du consentement de son neveu, le comte Werner, « *curtim meam que ex attavæ meæ cognomine Willigart-lawissa ab incolis appellata est, in pago Spirensi.* » Ainsi Wiligarde porte le nom de sa quadrisaïeule, dont elle possède les biens [2].

1. Giesebrecht, t. II, p. 613.
2. Tabouillot, *Histoire de l'église de Metz*, III, 24. — Ce Werner, neveu de Wiligarde, appartient à la famille de Gui, comte de Laval, de Lambert, comte de Nantes et des ducs de Spolète, plus tard rois d'Italie. Tabouillot a publié sur cette famille tout un cartulaire des VIIIe et IXe siècles qui a échappé à Wüstenfeld (*Die Herzoge von Spoleto*, ap. *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, III, 383-432.

Digitized by Google

Pour les garçons, l'usage gallo-romain était bien aussi l'alternance. SIRMOND, dans ses notes sur SIDOINE APOLLINAIRE, le constate à propos de la famille d'Aétius, dont les deux fils, *Carpilon* et *Gaudentius*, relevaient les noms de leurs deux grands-pères, maternel et paternel [1]. Une stèle antique d'un Innocentius inhumé à Saint-Vénérand de Clermont porte dans son épitaphe : « *illi nomen ab avo protractum* [2]. » C'est aussi un usage lombard au VIIIe siècle, témoin PAUL DIACRE dans sa généalogie : « *Arichis patrem meum Warnefrid, Warnefrid... genuit me..., meumque germanum Arichim qui nostrum avum cognomine retulit* [3]. »

Mais l'*alternance* des prénoms masculins est-elle conforme à l'usage des Francs? Ici les présomptions sont absolument contraires. On peut se croire même assez documenté pour conclure inversement. Dans le nom de l'*aîné* de leurs fils, les Mérovingiens rappelaient, non pas un oncle paternel (c'est une rare exception), ni le père ou l'aïeul paternel (le cas ne se présente presque jamais), mais constamment un ancêtre très éloigné. Ainsi l'aîné des fils de Chilpéric Ier se nomme *Mérovée* (comme son quadrisaïeul); l'aîné des fils de Thierri II se nomme *Sigebert* (comme son bisaïeul); l'aîné des fils de Dagobert Ier se nomme *Clovis* (comme son quadrisaïeul); l'aîné des fils de Childéric II se nomme *Dagobert* (comme son bisaïeul). Le nom de *Clotaire* (bisaïeul de l'enfant) fut imposé d'avance au fils aîné de Clovis II [4].

GRÉGOIRE DE TOURS dit que *le premier enfant mâle* de Clovis et de Clotilde reçut le nom d'*Ingomar* [5]. Ce nom, abandonné par les Mérovingiens, mais illustré dans l'Église de France au IXe siècle sous la forme *Hincmar*, ne pouvait se rencontrer dans la généalogie de Clovis avant la quatrième génération.

Pour la maison des Pépin, la règle de l'alternance n'est jamais appliquée. Car ce fut après coup, sans doute pour rendre hommage à la mémoire de son père et faire bénéficier son futur successeur de l'auréole déjà légendaire de l'Écraseur des Sarrazins [6], que Pépin

1. SIRMONDI *opera*, Venetiis, 1728 : t. I, p. 695.
2. D. RUINART, notæ ad GREGORII TURONENSIS, *opera* col. 1401.
3. *De Gestis Langobardorum*, IV, 39.
4. *Vie de saint Éloi*, par saint OUEN, II, 31.
5. *Hist. Francorum*, II, 29.
6. Les chroniqueurs de la génération suivante présentent Charles-Martel comme le général de Dieu, guidé par le Christ lui-même dans ses victoires (FREDEGARII *contin.*, 13, 20, 27 ; KLEINCLAUSZ, *l'Empire carolingien*, p. 110).

Digitized by Google

le Bref changea, autant qu'on peut le croire, le nom de son fils aîné, d'abord appelé Pépin comme lui, en celui de Charles. Le futur Charlemagne avait alors 17 ans [1].

Si en France, les *Louis* et les *Charles* alternent dans la chronologie royale, c'est fortuitement. Charles le Chauve est le dernier fils de Louis le Pieux, dont l'aîné s'appelait Lothaire; Charles le Simple est le dernier fils de Louis le Bègue, dont l'aîné s'appelait Louis.

En vertu de l'adage : *Regis ad exemplar* — qui pourrait se retourner, puisque la maison royale se conformait certainement aux coutumes générales de la noblesse, — il est donc permis de croire que chez les Francs du VIe au IXe siècle, les aînés relevaient de préférence le nom d'un très lointain aïeul, pour mieux affirmer la tradition généalogique et la possession d'état d'une série de prénoms laïcs suffisante pour se mouvoir, avec des lignées aussi nombreuses qu'elles l'étaient alors. Si, postérieurement au IXe siècle, on voit s'établir dans la ligne de primogéniture, soit l'alternance de deux prénoms, soir la permanence d'un seul, cela tient à une condition toute spéciale du régime de la propriété qui a eu sa répercussion sur l'état civil.

C'est sous forme de *précaires* que s'enrichirent, aux dépens des anciens monastères, toutes les familles féodales. Les précaires étaient consentis au nom d'un personnage et de son unique héritier, dont les noms étaient stipulés dans l'acte. Eux disparus, le précaire devait cesser, et les biens revenir au monastère.

Si l'héritier était encore à naître, on précisait le nom qu'il devrait porter. Un précaire de Boson, abbé de Moutier-en-Der, pour Airard Ier de Chassenay, sous le roi Robert II, s'exprime ainsi :

« Omnem allodum... ei cum uno hærede (concessimus). Quod si ipse hæres filius fuerit, *et nomen ejus fuerit Milo*, ipse teneat ; et si filia fuerit, et *suum vocabulum Emma fuerit*, non isti duo, sed unus ex istis duobus hæredibus qui primus natus fuerit, aut filius aut filia, ipse teneat [2]. »

Ainsi Airard Ier avait prévu déjà pour d'autres raisons, analogues sans doute, les prénoms que porteraient l'aîné de ses fils et l'aînée

1. Rex Pipinus mutavit nomen suum in filio suo (*Annales Petaviani*, ap. Pertz, *Scriptores*, I, 11).
2. Coll. Baluze, t. XLVI, fol. 334.

Digitized by Google

de ses filles. Il arrivait même que, pour faire face à d'autres combinaisons, on laissait un blanc dans l'acte. HARIULF cite une charte de précaire du 12 mars 1007 accordée à un chevalier, à sa femme Alguide et à leur unique héritier. « Sed quia de nomine hæredis necdum certus erat, postulavit duorum annorum inducias, quas et a nobis impetravit — écrit l'abbé de Saint-Riquier. — Hæc idcirco, ut quia ad ipsius nomen scribendum vacua relinquitur membranula, vocabitur siquidem..., ne forte dissimilitudine litterarum subscribatur (il faut lire sûrement suspicatur) cartulæ falsitas [1]. »

En perpétuant de génération en génération les prénoms par alternance ou par répétition, on rendait illusoire la clause de restitution du précaire. Ce n'était pas le seul artifice dont on usât. Il en est un autre qui a donné bien des soucis aux généalogistes et que signalait BONDONNET dans ses *Vies des évêques du Mans*, à propos d'une difficulté sur la famille de saint Remi, né dans le ve siècle : « Il n'y a pas d'apparence que deux frères se suivant de si près dans l'ordre de la naissance fussent nommés de la même façon, car on ne songeoit pas encore en ce temps-là d'avoir *deux enfants de même nom*, pour conserver par fraude les bénéfices dans les familles » (page 158).

Nous dégagerons de cette première partie les conclusions suivantes :

Sous les Carolingiens, les noms de baptême constituent, pour les familles d'origine franque, une propriété morale que la coutume oblige à respecter. Ils se transmettent par tradition, et rappellent, de préférence, des ancêtres éloignés.

III

Comme toute loi humaine — *a fortiori* comme tout usage — la règle de l'hérédité des noms a dû subir des exceptions. On peut les rattacher à quatre genres qui vont être rapidement examinés.

I. — *Le parrainage du suzerain*. Cette dérogation, qui constitue une faveur très rare, ne tire pas à conséquence, et, jusqu'à la

1. Ed. Lot, p. 175, 329. Le blanc fut rempli par le nom d'*Alguidis*. L'héritière fut une fille portant le nom de sa mère.

Digitized by Google

seconde moitié du XIe siècle tout au moins, le nom ainsi donné ne demeure pas acquis aux descendants.

Les Carolingiens se montrèrent si jaloux de leurs prénoms dynastiques (Pépin, Charles, Carloman) qu'on ne découvre absolument aucun personnage les ayant portés en dehors de leur race, à partir de 780. On rencontre un seul *Louis* filleul de roi, c'est le fils de Roricon du Maine et de Rotrude, sœur de Louis le Pieux ; c'est un clerc (il devint abbé de Saint-Denis), et il porte un prénom avunculaire. Mais il est possible qu'on doive attribuer à des parrainages royaux l'entrée exceptionnelle dans certaines familles palatines des prénoms abandonnés de la famille des Pépins : Ansegise, Dreux, Arnoul, Grimoald, qui servaient encore pour dénommer les enfants naturels des Carolingiens.

Les Robertiens furent moins réservés. Leur prénoms étaient répandus dans plusieurs maisons de petite noblesse en Germanie ; mais, implantés en Neustrie, les noms d'Eudes et Robert semblent, dès l'abord, être restés bien spécialisés dans leur famille. Le roi Robert Ier les laissa prendre aux deux fils d'Herbert II de Vermandois, ses neveux. A peine introduit en France par Anne de Russie, le prénom exotique de *Philippe*, porté par l'héritier du trône, apparaît dans quelques familles nobles du Parisis. Louis VI, par une faveur singulière, donna son nom et celui de son père à deux enfants de sa fille naturelle Isabelle et de Guillaume de Chaumont-en-Vexin. L'un d'eux, *Philippe*, fut chanoine ; mais l'autre, *Louis*, fut chevalier et seigneur de Montjavoult. Jusqu'au XIVe siècle, les prénoms dynastiques de Louis, Philippe et Charles, obtenus par un parrainage, ne sont jamais transmis et restent dans les familles une glorieuse exception.

II. — *La substitution*. Suivant les traditions féodales, un noble dépourvu d'héritiers mâles (fils, frères ou oncles paternels) pouvait transmettre au fils d'une de ses filles son nom et ses armes, par substitution.

Cette faculté paraît avoir existé dans la noblesse franque pour le prénom laïc spécial à la race. Le testament de saint Bertrand contient des legs à un neveu par alliance qui a épousé la fille de Leutran et en a eu un fils également appelé Leutran. Pépin de Landen, à qui l'on ne connaît point de frères, meurt, et sa postérité mâle est

Digitized by Google

anéantie. Ansegise, son gendre, relève son nom en la personne de Pépin, son fils, futur successeur de son aïeul dans ses hautes charges. Pépin de Herstall donne à l'un de ses fils le nom de Charles, et celui-ci relève en son second fils le nom de Carloman, pris l'un et l'autre dans l'ascendance de Pépin de Landen.

Quand se dessèchent peu à peu les divers rameaux de la souche carolingienne, les grands feudataires qui s'emparent des débris du trône de Charlemagne affirment leur descendance en relevant des prénoms royaux. Boson, roi de Provence, mari d'Ermengarde, appelle son fils *Louis*, et celui-ci aura un fils nommé *Charles*. Hugues d'Arles, en se proclamant roi d'Italie, écarte de sa succession future un fils aîné du nom d'*Hubert* ; il donne à un enfant né d'un nouveau mariage le prénom de *Lothaire*, son aïeul maternel, et associe cet enfant à la couronne.

La relevance du nom, dans le cas du défaut d'hoirs mâles, est chose qu'on regarde comme toute naturelle. La chronique de Vaulsort montre cet usage fonctionnant au XIe siècle dans la noblesse secondaire de Belgique :

« Ex hoc Hugone quædam filia extitit nomine Imma... Hanc quidam Gosoldus de Tier accepit in uxorem, et hæc ex eodem marito filium habuit ; in patris memoriam appellavit Hugonem. »

III. — A défaut de la substitution par adoption, l'*héritage* pur et simple ou la *prétention à l'héritage*. C'est un cas fort rare. Ainsi Grimoald, fils de Pépin de Landen, donne à son fils qu'il veut substituer au mérovingien héritier légitime du trône, le prénom dynastique de *Childebert*. Mais l'usurpation de Grimoald soulève une révolte où périssent le père et le fils. Devenus maîtres du trône, les descendants de Pépin d'Héristal s'emparent aussitôt des prénoms de *Clovis* et de *Clotaire*, qui deviennent *Louis* et *Lothaire*. La possession d'état leur en demeure tellement acquise que, lorsqu'ils furent renversés par les Robertiens, ceux-ci, malgré le grand intérêt politique qu'ils devaient avoir à reprendre les prénoms royaux consacrés par une tradition de cinq siècles, laissèrent plusieurs générations s'écouler avant de se les approprier. Ils attendirent que les races dépossédées fussent complètement éteintes on expatriées, et qu'un long exil en eût fait perdre le souvenir. Alors seulement

Digitized by Google

ils s'affirment en continuateurs de ceux qu'ils supplantent, et, par d'audacieuses hypothèses généalogiques, essaient même de s'y rattacher.

IV. — *La force majeure.* C'est le cas où la mort successive de tous les enfants voués à la vie publique oblige un frère engagé dans la cléricature à quitter les ordres pour prendre la succession paternelle et continuer la lignée. Alors apparaît un prénom exceptionnel, et, si les mêmes circonstances se reproduisent, le prénom peut se maintenir. Dès lors la possession d'état est acquise. La façon dont le prénom de Hugues est entré dans la maison Robertienne est intéressante à étudier, parce qu'elle réunit ce cas et l'un des précédents

Les deux fils aînés de Conrad le Guelfe, Guelfe et Conrad, étant morts, Hugues, leur troisième frère, voué à l'Église, dut rentrer dans le siècle. Il portait, de la façon normale indiquée plus haut, comme *prénom de clergie*, celui du père de sa mère, le fameux Hugues de Tours, beau-père de l'empereur Lothaire et de Gérard de Roussillon. Hugues, fils de Conrad, devint le tuteur de ses jeunes frères, Eudes et Robert, fils d'Adélaïde, veuve de Conrad, et de Robert le Fort. Il exerça dans la Touraine et l'Anjou l'autorité qu'y avait eue son aïeul. Aussi, quand le roi Robert Ier, comme lui petit-fils de Hugues de Tours, eut à choisir le nom de son fils, il adopta celui de Hugues, que personne ne pouvait lui disputer. La branche étichonide descendue de Liutfrid, fils de Hugues de Tours, était retournée dans l'Alsace d'où ses ancêtres étaient sortis, et il ne restait que des Hugues issus d'autres rameaux ou peut-être d'autres souches, et qui n'avaient rien à réclamer.

Nous dégagerons de ce chapitre la conclusion suivante :

On ne saurait admettre, sous sa forme générale, l'assertion de M. Poupardin : « Les noms passent par les femmes d'une famille dans une autre [1] ». Ils y passent normalement, comme prénoms de clergie ; mais, comme prénoms laïcs, ils ne se transmettent sous les Carolingiens, dans la ligne maternelle, que par parrainage, substitution ou force majeure.

J. Depoin.

1. *Revue historique*, t. LXXII, p. 75, note 6.

Digitized by Google

Les insurrections urbaines en Normandie à la fin du XIVe siècle[1].

I

Les ravages occasionnés par la présence continuelle des armées qui, depuis le début de la guerre de Cent ans, parcouraient le pays, pillant, rançonnant, brûlant, détruisant sans merci, les excès sauvages de la Jacquerie, les épidémies qui, depuis 1348, n'avaient cessé de décimer villes et campagnes, le poids toujours plus lourd des impôts, avaient ruiné le royaume de France[2]. La politique habile de Charles V, les campagnes glorieuses de du Guesclin cachent mal la profonde misère de ce temps. Pour poursuivre l'expulsion des Anglais, pour reconquérir la France, pour payer la rançon du roi Jean, le pouvoir royal avait dû chercher des ressources nouvelles, et exiger des contribuables des sacrifices d'année en année plus considérables. Les dernières années de Charles V avaient été assombries par le mécontement général, des plaintes s'étaient fait entendre de plus en plus nombreuses, de plus en plus violentes. Au jour de sa mort, un remords suprême avait déchiré le cœur du monarque agonisant[3]. Comprenant que la France ne pouvait plus supporter les charges multiples qui l'accablaient, prévoyant les difficultés qui ne pouvaient manquer d'assaillir les débuts du règne de son successeur, Charles V abolit dans tout le royaume l'impôt direct du fouage[4].

1. Cet article est extrait d'un travail actuellement sous presse, et qui a été présenté comme thèse de l'École des Chartes en 1894, sous le titre suivant : *Essai sur la crise financière de 1380 à 1382*, dans *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1894, pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe* (Chalon-sur-Saône, L. Marceau, 1894, 1 vol. in-8, p. 55-57).

2. Sur cet état de la France, voir Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux de France*. Paris, Alph. Picard, 1897-1899, 3 vol. in-8.

3. Voir : Finot, *La dernière ordonnance de Charles V* (Bibliothèque de l'École des Chartes, 1889, t. L, p. 164-168 ; — et Hauréau, *Notice sur le n° 8299 des mss. latins de la Bibl. nat.* (dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 2° partie, p. 275 et suiv.)

4. *Ordonnances*, t. VI, p. 710.

Digitized by Google

Mais cette généreuse mesure n'eut pas le salutaire effet qu'espérait le roi. On ne se contenta pas de cette concession; on réclama de tous côtés la suppression de tous les impôts[1]. Le duc d'Anjou n'osa, durant sa régence, assumer la responsabilité de satisfaire à ces exigences populaires. Ce fut seulement après le sacre de Charles VI[2], à la suite d'une convocation d'États généraux à Paris[3], et sous la pression d'une émeute parisienne[4], que fut, le 15 novembre 1380, publiée une ordonnance, supprimant à toujours les impôts, aides, tailles, subsides et impositions établis depuis le règne de Philippe le Bel[5].

Les revendications populaires et les sentiments d'opposition et de réaction des corps privilégiés s'étaient accordés, bien qu'obéissant à des mobiles absolument étrangers les uns aux autres, pour combattre l'œuvre centralisatrice du pouvoir royal, et pour faire reculer la royauté de près d'un siècle. Saurait-on profiter de la victoire? Le gouvernement de Charles VI avait besoin d'argent, pour faire face aux nécessités urgentes, la perception des impositions ayant été interrompue au lendemain du jour où l'ordonnance d'abolition avait été publiée. Il ne pouvait s'en procurer qu'en s'adressant aux États généraux et provinciaux.

Durant deux mois on négocia, on hésita, chaque province ne voulant prendre aucun engagement sans savoir ce que l'on avait décidé par ailleurs. A Laon[6], à Soissons, à Sens[7], à

1. Sur ces émeutes, étudiées en détail dans notre travail indiqué ci-dessus, voir *Chronographia regum Francorum* (éd. Moranvillé, S. H. F.), t. II, p. 397; — Douët d'Arcq, *Documents inédits sur le règne de Charles VI* (S. H. F.), t. I, p. 20; — *Chronique du Religieux de Saint-Denis* (éd. Bellaguet, D. I.), t. I, p. 20. — Un document fort intéressant est conservé aux Archives municipales de Saint-Quentin, liasse 2, n° 29.

2. Charles VI fut sacré à Reims le 4 novembre 1380.

3. Sur ces États généraux, voir Aug. Thierry, *Histoire du Tiers État*, p. 73; — Perrens, *Histoire de la Démocratie en France*, t. II, p. 26; — Georges Picot, *Histoire des États généraux*, t. I, p. 229-230, note. — Comme textes contemporains : *Istore et croniques de Flandres* (éd. Kervyn de Lettenhove, collection des chroniques belges), t. II, p. 187; — *Grandes Chroniques de France* (éd. Paulin Paris), t. VI, p. 471-472; — *Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 2; — et Laon, Archives municipales, série CC, liasse 635; — et *Ordonnances*, t. VI, p. 603-604.

4. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 44 à 52; — *Chronique des quatre premiers Valois* (éd. Luce, S. H. F.), p. 291-292; — *Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 471-472; — Arch. nat., JJ, 142, f° n° 64.

5. *Ordonnances*, t. VI, p. 527.

6. Laon, Archives municipales, série CC, liasse 635.

7. Arch. nat., X^{1a} 1471, f°s 443-444; ce texte a été publié par M. Paul Guérin dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, année 1885.

Digitized by Google

Rouen [1], on assembla les notables. Le résultat fut qu'une adresse de remontrances, malheureusement perdue, fut adressée au gouvernement par les États assemblés à Paris, au début de janvier 1381 [2]; il ne paraît cependant pas qu'à ce moment on se soit mis d'accord sur l'aide que l'on ferait au pouvoir royal. A la fin de ce même mois, une nouvelle ordonnance confirmait l'acte du 15 novembre 1381 [3]; mais ce fut seulement après une dernière consultation de la province, qu'une taille ou aide des blancs fut octroyée en Normandie [4], Rémois [5], Pincerais [6], Picardie [7], Senonnais [8] et Anjou [9].

Mais la royauté avait dû donner des gages : une première ordonnance datée de Maubuisson-lez-Pontoise, en mars 1381, confirmait les grandes ordonnances de 1302 et 1357, limitatives du pouvoir royal; une seconde, de même date, réglait la perception de l'aide nouvellement accordée, et en confiait la répartition et la surveillance, à des délégués des états provinciaux [10]. Ces mesures préservatives contre les empiétements du pouvoir furent éphémères. Trop de causes de dissentiment existaient entre les divers corps composant ces États, leurs intérêts étaient trop divergents, leur résistance était trop émoussée par un siècle de défaites, pour que leur effort pût être de longue durée. D'autre part, ils ne pouvaient s'appuyer sur les mouvements populaires, dont le triomphe eût été le signal de leur propre ruine. Leur échec était fatal, et à brève échéance.

En 1381, les aides furent régulièrement perçues en Langue d'oïl. Les oncles du roi pensèrent alors, — les sommes obtenues en 1381 ne suffisant pas aux besoins du pouvoir et l'impôt direct n'ayant, semble-t-il, soulevé aucune protestation, — qu'il leur serait loisible de rétablir les impositions indirectes.

1. Coville, *Les États de Normandie, leurs origines et leur développement au XIVe siècle*. Paris, Impr. nationale, 1894, 1 vol. in-8. — Nous ne saurions assez citer cet excellent ouvrage, où nous avons puisé quantité de renseignements de premier ordre.
2. Arch. nat., X^1a 1471, f° 524 v°.
3. *Ordonnances*, t. VI, p. 552.
4. Coville, *ouvrage cité*, p. 128. — Bibl. nat., ms. frs 25705, n° 18.
5. Bibl. nat., ms. frs 25705, n° 198.
6. *Ibid.*, ms. frs 26018, n° 200.
7. Laon, Archives municipales, série CC, liasse 635.
8. Bibl. nat., collection de Bourgogne, vol. 23.
9. Arch. nat., X^1a 1472, f° 90-91.
10. *Ordonnances*, t. III, p. 565-566; — Varin, *Archives administratives de la ville de Reims* (D. I.), t. III, p. 512 et suiv.

Digitized by Google

Mais ce fut dans cette tentative que l'on rencontra le plus de résistance, provenant, non d'anciens corps privilégiés, arguant de droits précis bien qu'affaiblis, mais du peuple des villes. L'impôt direct, impôt de quotité, frappait chacun selon ses ressources. L'impôt indirect, au contraire, apparaissait comme une vexation journalière, comme une main-mise sur les objets de consommation première, comme un droit injustement exigé de chacun pour ce qui était nécessaire à sa subsistance quotidienne. Aussi le jour où l'on tenta de le rétablir, l'opposition violente, brutale, émana-t-elle, non pas des privilégiés, qui souvent, pour diverses raisons, en étaient exemptés, non pas même des habitants de la campagne, moins appelés que d'autres à des achats journaliers, mais des artisans et du bas peuple des villes, devant, à chaque achat, acquitter un impôt qui semblait être la rançon du droit de vivre. Aussi la révolte fut-elle, dans son principe, essentiellement populaire; plus tard, certaine partie de la bourgeoisie, comme à Rouen et à Paris, essaya de la diriger et de la faire dériver à son profit. Dans chaque ville, l'émeute naquit de causes identiques; mais partout, elle se différencia suivant les conditions sociales, économiques et locales des diverses classes de la population. En outre, elle resta toujours isolée. Il n'y eut ni coordination, ni union entre les divers émeutiers de villes différentes; chacun agit pour soi-même; on ne se concerta pas pour grouper ces insurrections, pourtant semblables et contemporaines. Certes, dans chaque ville, l'on suivit, avec intérêt, les manifestations de sautres centres urbains. Sans doute, il y eut des pourparlers, des tentatives de cohésion entre les diverses émeutes. Mais l'entente n'exista pas plus entre les diverses provinces, qu'entre la province et Paris, et qu'entre Paris et les Gantois, révoltés contre leur comte Louis de Male [1].

Sans ajouter absolument foi aux récits souvent fantaisistes du

1. On ne saurait nier, en effet, que l'annonce des révoltes de Rouen n'ait eu une influence sur le mouvement parisien du 1er mars 1382 et que, d'autre part, la nouvelle des insurrections éclatant dans tout le Nord de la France n'ait eu une répercussion en chaque centre urbain. Il est certain que les émeutiers français (on en a la preuve pour Amiens et Paris tout au moins) espérèrent beaucoup de la révolte des Flamands, et que ceux-ci escomptèrent les troubles intérieurs de France, comme devant empêcher une démonstration armée de Charles VI. Quant à la découverte, à Courtrai, de lettres d'alliance entre Gand et Paris, c'est un point délicat, étudié en détail dans notre travail sur les Maillets.

Digitized by Google

Religieux de Saint-Denis, il est certain que, durant les derniers mois de 1381 et au début de 1382, le duc d'Anjou s'efforça de rétablir les subsides. Il ne paraît pas que la haute bourgeoisie, non plus que le clergé et la noblesse, y aient fait grande opposition. Les charges et les besoins croissaient : le duc d'Anjou préparait son expédition d'Italie; on soutenait le pape Clément VII; la Flandre était agitée par la guerre civile et l'on pouvait dès lors prévoir une intervention armée de la France; la guerre de partisans et d'escarmouches continuait avec l'Angleterre, et toujours sur le sol français; en plus, chacun, à commencer par Louis d'Anjou, dilapidait à l'envi le trésor royal.

Pour remédier à cette pénurie d'argent, on eut recours à une augmentation des aides octroyées au début de 1381. C'est ce qui se passa en Rémois [1] et dans le pays Chartrain [2]. A Paris, le duc, à la suite d'une réunion tenue à Vincennes le 14 janvier 1382, fit proclamer le 16, à midi, du haut de la table de marbre de la Chambre des requêtes, les nouvelles impositions; elles devaient courir à partir du 1er mars [3]. C'était le rétablissement des impôts indirects. Le 1er mars, jour de la mise en vigueur de la nouvelle ordonnance, éclata la terrible émeute des « Maillets ». Soissons [4], Orléans [5], Reims [6], Lyon [7], Amiens [8], furent également le théâtre de violentes insurrections. Mais déjà, la Normandie avait donné l'exemple.

II

En février 1381, les états de Normandie, convoqués à Louviers, avaient octroyé une aide dite de blancs, de 6 à 1 blanc par semaine [9]. Le premier terme avait été payé sans contestation; mais au second,

1. Bibl. nat., ms. frs 25705, n° 27.
2. Arch. nat., K. 53A, n° 12.
3. *Chronographia*, t. III, p. 8.
4. Arch. nat., JJ. 121, f° 149, n° 242. (Rémission en faveur de Jean Gallien).
5. *Ibid.*, JJ. 123, f° 35, n° 64. (Rémission en faveur de Jean le Mariot).
6. Bibl. nat., ms. frs 26020, n° 552.
7. Arch. nat., JJ. 124, f° 204 v°, n° 361. (Rémission pour Pierre Caquo); — et JJ. 125, f° 114, n° 200. (Rémission pour Guillaume Lermède).
8. Arch. nat., JJ. 128, f° 162 v° n° 287. (Rémission pour Jean Faussart). — Amiens, Archives municipales, Reg. A, f° 123 v°.
9. Coville, *ouvrage cité*, p. 128.

Digitized by Google

c'est-à-dire en août, les Normands résistèrent [1], et le 23 octobre une nouvelle réunion, dont on ignore du reste le résultat, fut tenue à ce sujet à Louviers [2]. A en croire l'auteur de la *Chronique normande*, on aurait imposé une taxe « de viii. deniers tournois par livre sur toute marchandise, de 20 l. par muid de sel, et de 10 deniers sur les brevages [3] ». Le 15 février 1382, une assemblée tenue à Vernon, pour « parfournir au paiement du don fait au roi par les gens de ladite province », octroyait une « *crue* » ou augmentation de l'aide des blancs; les élus et receveurs de la province de Rouen devaient la faire imposer et parvenir entre les mains de Guillaume d'Enfernet, trésorier général des aides [4]. Le jour où on voulut percevoir l'imposition indirecte, la révolte éclata dans toute la province.

Nous sommes malheureusement assez mal renseignés sur la plupart de ces émeutes; beaucoup d'entre elles ne nous sont connues que par les taxations d'amendes imposées en 1383 et 1384 par les réformateurs généraux « sur les rebellions, contredit et refus des aides de la guerre pour le roy nostre sire ». Les commissaires royaux eurent à sévir à Louviers, Évreux, Breteuil, Conches, Beaumont, Orbec, Pont-Audemer, Vernon, Menneval, en Pontautou, dans la vicomté d'Auge, à Lisieux, à Bayeux, à Thorigny, à Carentan, à Saint-Lô, à Coutances, à Saint-Sauveur-Lendelin, à Avranches [5]. Partout, ainsi que nous le verrons plus loin, les habitants durent se soumettre aux jugements des délégués du pouvoir royal, ce qui équivaut à dire que partout la même opposition avait accueilli les taxes imposées en 1382, et que partout elle s'était manifestée avec une égale violence.

1. Coville, *ouv. cité*, p. 131.
2. *Ibid.*
3. *Chronique normande de Pierre Cochon* (éd. de Robillard de Beaurepaire, dans *Société de l'histoire de Normandie*, p. 161). — Il paraît en effet certain que l'impôt indirect, dont on tenta le rétablissement à Paris, fut levé en Normandie. C'est ce qui résulte des documents relatifs aux émeutes de Caen et de Falaise. Cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 296-297.
4. Bibl. nat., ms. frs 26018, n° 316.
5. Bibl. nat., ms. frs 26020, n° 552. Voir ce texte plus loin, page 580, note 3. — *Louviers* (Eure); — *Évreux* (Eure); — *Breteuil-sur-Iton* (Eure, arrd^t d'Évreux); — *Conches-en-Ouche* (Eure, ard^t d'Évreux); — *Beaumont-en-Auge* (Calvados, c^on de Pont-l'Évêque); — *Orbec* (Calvados, ard^t de Lisieux); — *Pont-Audemer* (Eure); — *Vernon* (Eure, ard^t d'Évreux); — *Menneval* (Eure, c^on de Bernay); — *Pont-Authou* (Eure, c^on de Montfort-

Digitized by Google

A Falaise, le deuxième mardi après les Brandons, c'est-à-dire le 4 mars 1382, les gens du commun « cuidant que l'on allait mettre sus les aides dans la ville et vicomté », s'armèrent, sur les conseils d'un nommé Henri Anquetin, petit marchand déjà compromis par les propos inconsidérés qu'il avait tenus à Argenton, « de jaques et d'épées », sonnèrent la cloche du beffroi et coururent au lieu où l'on devait bailler les fermes des impositions [1]. Ils ne durent probablement pas s'en tenir à cette simple démonstration, car un an après, un tisserand, Martin Proucy implorait la clémence royale et sollicitait son pardon d'avoir pris part à la « commocion qui fust en nostre ville de Faloise [2] ». Les révoltés durent d'ailleurs payer une amende en 1600 livres tournois.

Un sentiment de révolte agitait toute la province. On s'inquiétait

sur-Risle); — *Auge*, région de l'Orne; — *Lisieux* (Calvados); — *Bayeux* (Calvados); — *Torigny-sur-Vire* (Manche, ardt de Saint-Lô); — *Carentan* (Manche, ardt de Saint-Lô); — *Saint-Lô* (Manche); — *Coutances* (Manche); — *Saint-Sauveur-Lendelin* (Manche, ardt de Coutances); — *Avranches* (Manche).

1. « Charles, etc....., A nous avoir esté humblement exposé de la partie de Henry Anquetin, petit marchant demourant à Faloise que, sur ce que depuis un an ença et environ, quant il venoit de Paris, de Rouen, et d'ailleurs, du fait de sa marchandise et autrement, pluseurs lui demandoient des nouvelles, et que on disoit du fait des imposicions, il eust respondu come fame publique et commune renommée couroient lors, que on tenoit que à Paris ne à Rouen ne auroient point de cours, et derrein le venredi après les brandons derrein passés ou environ, en retournant de la dicte ville de Paris audit lieu de Faloise, eust trouvé d'aventure en la ville d'Argenton Jehan Chieurs, lors soy disant esleu sur le fait des aides ou diocèse de Sées, le quel Jehan lui demanda des nouvelles de Paris, et ledit exposant lui respondi en disant bonnes ou paroles en substance, et lui demanda ledit exposant où il aloit; lequel Jehan lui dist qu'il aloit à Ocliens pour veoir son frère, et à Sées bailler les fermes des imposicions, et lors ainsy que on demanda des choses, le dit exposant demanda à icellui Jehan s'il trouveroit bien qui les prendroit, le quel respondi qu'il ne savoit, et ledit exposant dist si comme on lui a imposé, que à Paris n'avoit homme si hardi, qui denier en osast demander, et samblement, ainsi que on lui demandoit des nouvelles, le dist à pluseurs personnes, quant il fu à ladicte ville de Faloise: Et jasoit que ce en disant les choses dessus dictes, il ne pensast à aucun mal, neantmoins, soubz umbre d'icelles paroles, et de ce que quant le mardi en suivant, on cuidoit lesdiz aides mettre sus en la dicte ville et viconté de Faloise, pour ce que pluseurs gens de commune et de petit estat se esmeurent par manière de commocion, et que aucuns sonnèrent le saint de la commune d'icelle ville de Faloise, icellui exposant, pour la defence et tuicion de son corps et de ses biens se arma et bailla à Raoul de Vaux un jaques, un chapeau de fer et une espée, et à Thomas le Rabustel une espée et un gantelez, ainsi que voisins et amis confortent bien l'autre, et aussi puet estre qu'il dist à Guillot Senye et aucuns autres, qu'il se armassent, doubtant ladite commocion, et qu'il se transportassent au lieu ou lesdites fermes devoient estre baillées, pour savoir que cestoit... [il ne prend pas autrement part à l'émeute, mais les officiers royaux l'emprisonnent. Le roi lui accorde rémission. Paris, mai 1382]. (Arch. nat. JJ. 120, fol. 121 v°, n° 244).

2. Arch. nat., JJ. 123, f° 82, n° 157.

Digitized by Google

des nouvelles de Paris, et on croyait, ainsi que Hennequin le disait à Falaise, que personne ne consentirait à y prendre la ferme des impôts.

A Caen, le mouvement éclata le soir du lundi de carême prenant, c'est-à-dire le 24 février, au moment où, à l'hôtel de l'Image-Notre-Dame, Jean du Boys, commissaire sur le fait des aides, allait les publier. Comme à Falaise, on se porta vers la demeure du commissaire, et des actes de violence furent perpétrés, ce qui plus tard amena de terribles représailles [1].

Le jour même où, à Caen, on s'insurgeait contre l'augmentation des impositions, une révolte beaucoup plus grave, beaucoup plus

1. « Charles.. De la partie de Perrin Louviers, povre vallet mareschal chargié de femme et de deux petiz enfans, demourant en nostre ville de Caen que, comme en quaresme derreinement passé ot un an, — à un jour de lundi au soir, ainsi que ledit suppliant souppoit avec et chiez un mareschal de ladite ville, appellé Hamart, demourant en la grant rue, — il eut oy noise et murmure de gens en la dicte grant rue, près de l'ostel où il souppoit et lors sest feust issu dehors.... eut apperceu grant nombre de gens qui estoient devant l'ostel de l'ymage Nostre Dame, où cestoit logiez nostre amé Jehan du Boys chevalier, commissaire sur le fait des aydes lors ordenées estre mises sus pour le fait de la guerre, qui disoient et crioient moult de chetives et mauvaises paroles ». — Il a dispute avec un nommé Jehannin Jehan qui « se tray, quant il oy dire que nous avons ordenné commissaires sur ceulx qui contre nous avoient commis rebellions, par devers Michiel de la Fosse, qui avoit esté commissaire des dites aydes avec ledit chevalier, et lui dit et afferma que ycellui exposant avoir esté avec ceulx qui commis avoient rebellion en la dicte ville de Caen et en leur compaignie, et soubz umbre de ce ledit de la Fosse le mist en escript avec ceulx qu'il pot savoir ne oir dire, qui avoient esté à la dicte rebellion. Ledit exposant se sauve, ses biens sont confisqués » [Rémission. Paris, novembre 1383]. (Arch. nat., JJ. 123, fol. 112, n° 221). — « Charles, de la partie de Jehan Garin, povre homme faisieur de cordes, chargié de femme et enfans, nagaires demourant en nostre ville de Caen, Comme après ce que les aydes ayans cours en nostre royaume orent esté mises jus et abatues, nous eussions depuis ordonné ycelles estre remises sus generalment pour le fait de nos guerres, et pour le cry et publicacion d'icelles aydes, qui furent criées en ladicte ville de Caen, se feussent esmeuz pluseurs des habitans d'icelle, en commettant pluseurs rebellions et desobeissances contre nous et noz gens et officiers sur le fait des dictes aydes, pour lesquel punir et corrigier nous eussions envoié certains noz commissaires en nostre pays et duchié de Normendie, lesquelx commissaires, avant qu'ilz entrassent en la dicte ville de Caen, firent crier de par nous en ladicte ville et es fourbours d'icelle es lieux acoustumez à faire cris, que aucun desdiz habitans ne se partist ou absentast d'icelle ville ne desdiz fourbours sur paine de banissement, et que se aucuns estoient partis paravant quilz retournassent dedens huit jours ensuivant sur la peine dessusdite. »

Garin s'enfuit. Ses biens sont confisqués. [Rémission. Melun, décembre 1383.] (Arch. nat., JJ. 123, n° 275, f° 136). — Une autre pièce de décembre 1383, concernant le même individu, mentionne le meurtre par lui commis de Thomas le Marchant, habitant de Caen, au moment de l'émeute (*Ibid.*, fol. 79 v°, n° 150). — Autres rémissions pour Willemot Blanchart, dit Labourette (JJ. 124, f° 43, n° 70), et pour Jaquet Taleloc (JJ. 125, f° 137 v°, n° 244).

Digitized by Google

sanglante, avait lieu à Rouen. C'est, abstraction faite des « Maillets », celui de ces mouvements qui nous est le mieux connu : c'est l'émeute dite « la Harelle ».

Elle éclata le lundi 24 février, jour de la Saint-Mathias, sous la mairie de Robert Deschamps. Plus de deux cents ouvriers, « dignans, drappiers, et gens de pourre estoffe », se soulevèrent à cause des impositions. Soutenus en sous-main par quelques gros marchands et vinetiers, qui espéraient tirer profit de ces troubles, ils se répandirent dans les rues de la ville, fermant les portes, afin que nul ne put sortir, sonnant le tocsin à la Rouvel ou cloche du beffroi, semant partout la terreur sur leur passage. Leurs chefs étaient un drapier, Jean le Gros, dont on a voulu faire un complice résigné de l'émeute, un autre bourgeois, nommé la Caune, et un sergent, Mahieu Beaudoulz. Ce furent eux qui, loin de céder par crainte, conduisirent l'émeute ; et, le danger venu, s'enfuirent, à l'exemple de la plupart des chefs de mouvements populaires, échappant ainsi au châtiment qui frappa leurs complices. Seul Beaudoulz resta ; il fut décapité [1].

Dirigée par ces trois hommes, « la merdaille » n'eut rien de plus pressé que de se livrer aux joies du pillage. Les maisons des principaux bourgeois furent attaquées et saccagées ; « huches, coffres, parois, verreries » furent partout mis en pièces. Guérout de Martonne qui, l'année précédente, avait été maire de la ville, et dont la dureté avait surtout frappé le petit peuple, fut la première victime. Sa demeure, sise au Grand Pont, fut envahie, ses biens jetés dans la

1. Les récits les plus complets et les plus précis qui nous aient été laissés de cette émeute sont ceux de Pierre Cochon et de l'auteur de la *Chronique des quatre premiers Valois*. Leurs textes sont fort exacts, et c'est à eux que nous nous sommes rapportés. Le Religieux de Saint-Denis, ainsi que Froissart, nous en ont donné des relations très imagées, très dramatiques, mais qu'ils ont, en majeure partie, imaginées. Froissart n'assista pas à cette émeute ; le Religieux de Saint-Denis écrivit postérieurement, et nombre de ses allégations sont suspectes. L'amour de la phraséologie, la recherche de l'effet, l'ont souvent conduit à raconter des événements qui n'ont pas eu lieu. C'est ce que nous pensons au sujet de l'abolition des impôts accordée par Le Gros, revêtu d'habits royaux, — du pillage des titres de Saint-Ouen, et de l'attaque du château de Rouen, événement se rapportant aux troubles de 1358. C'est ce qui, du moins, nous paraît résulter d'un texte mal interprété par M. Chéruel (*Histoire de Rouen, pendant l'époque communale*, t. II, pièces justificatives n° V, p. 581). Quant au nom de Harelle, il n'est qu'un ancien mot français, employé au sens de sédition, émeute, trouble, cris (Cf. du Cange : *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, t. III, p. 624, 3e colonne, article *Harela* ; et Godefroy : *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. IV, p. 422, 2e colonne, article *Harele*).

Digitized by Google

rue, sa cave forcée; on défonça les tonneaux, et quand on ne put plus boire, on laissa le vin couler et se répandre sur le sol. Il y perdit bien deux à trois mille livres. Excités par cette orgie, les émeutiers se précipitèrent chez les anciens maires, Guillaume Alorge, Eudes Clément, Jean le Treffillier. Les bourgeois, affolés, cherchaient un refuge dans la fuite; beaucoup d'entre eux demandèrent asile aux Cordeliers et aux différents couvents de la ville. Durant toute la nuit, ce ne furent que pillages et scènes de désordre : prêtres, bourgeois, juifs, prêteurs sur gages en étaient indistinctement les victimes. Le beffroi sonnait toujours, tandis qu'à Saint-Ouen, à Notre-Dame et partout ailleurs les cloches demeuraient silencieuses. Chose étonnante! on ne connaît que deux individus qui périrent dans cette commotion. L'un fut jeté à la Seine; un autre, Guérart Poullain, fut également mis à mort [1].

La bourgeoisie avait été surprise par la rapidité des événements, et n'avait, de prime abord, songé qu'à se mettre en sûreté. Le premier effroi passé, on pensa à résister à l'émeute. Dès le lundi soir et dans la nuit du mardi, on s'arma, on fit le guet. Des troupes armées occupèrent le cimetière Saint-Ouen, l'aître Notre-Dame, Saint-Lô et Saint-Godard. Beaucoup d'émeutiers furent alors arrêtés.

Sous l'action de ce nouveau facteur, qui espérait peut-être calmer les esprits, mais surtout dompter l'émeute pour la détourner à son profit, le mouvement perdit son caractère violent. Toutefois les actes accomplis le mardi 25 ne furent pas moins redoutables dans leurs conséquences, pour la bourgeoisie, que ne l'avaient été les excès commis la veille. A Rouen, de nombreuses causes de dissentiment existaient entre la commune et les établissements religieux. Des conflits de juridiction éclataient à chaque instant. Si l'on se souvenait des récentes luttes du bailli royal avec l'archevêque Philippe d'Alençon [2], on n'avait pas non plus oublié le procès soutenu devant le Parlement entre la ville et l'abbaye de Saint-Ouen [3]. On crut pouvoir profiter de l'insurrection pour triomper des prétentions ecclésiastiques. On força, dans une assemblée tenue à

1. *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 163 et suiv.
2. Léon Mirot et Eugène Déprez : *Un conflit de juridiction sous Charles V. L'affaire de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen* (extrait du *Moyen-Age*, tome X, 1897).
3. Cf. Chéruel, *ouvrage cité*, p. 415 et suiv.

Digitized by Google

la croix de Saint-Ouen, le chapitre de Rouen à renoncer à quatre cents livres de rente qu'il percevait sur les halles de la ville ; et tout cela ne se fit pas sans qu'auparavant on eut effrayé les chanoines par des menaces et des dégradations de la cathédrale, ainsi que l'atteste une délibération du 15 avril 1383 [1]. Puis on obligea l'abbé de Saint-Ouen [2] à renoncer aux droits de justice qu'il prétendait avoir sur la ville et la banlieue, à se désister de tout procès, de tout appel devant le Parlement ou l'Échiquier, et de toute réclamation des deux cents livres à lui dues par la ville [2]. Les multiples réticences de cet acte, les précautions nombreuses pour qu'on n'y trouvât pas une échappatoire, montrent bien que, dès lors, à côté du mouvement populaire de la veille, s'était organisée une résistance plus calme, mais tout aussi décidée à profiter de la situation et dirigée par la moyenne bourgeoisie.

Après s'être laissée aller aux violences de la première colère, l'insurrection s'était attaquée aux pouvoirs rivaux des libertés communales. Saint-Ouen, la plus puissante des abbayes, en avait été la première victime. On songea ensuite à réclamer les privilèges provinciaux. Ils étaient résumés en un acte : la Charte aux Normands. Ce fut ce texte que l'on voulut faire reconnaître par tous dans une grande assemblée, tenue, le mercredi 26, au cime-

1. Eadem die (15 avril 1382), fuit unanimiter et concorditer deliberatum in pleno capitulo, quod fieret supplicatio, pro ista ecclesia, dominis reformatoribus generalibus ex parte domini nostri Regis in Normannia deputatis, videlicet super facto injuriarum, dampnorum et malefactorum, per communitatem ville Rothomagensis in ultima commocione ipsius ville huic ecclesia factorum, et juraverunt omnes domini supradicti tenere factum istud secretum (Seine-Inférieure, Arch. départ., G. 248, fol. 118).

2. Cf. Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 541 (pièce justificative), n° III. — Après l'émeute, cette charte, arrachée par la violence à l'abbé de Saint-Ouen, fut annulée dans les termes suivants : « Les gens etc... Alors, etc... comme pieça, durant la commocion ou Harelle que fit à Rouen, l'an mil CCC. IIIIxx. et un, les religieux, abbé et couvent de Saint-Ouen de Rouen, par la force et contrainte des gens qui firent ladicte commocion, pour doubte de mourir et que icelles gens leur moustier et hostel ne fust gasté et démoli, si comme ilz disoient, eust quittié aux maires, pers, bourgeois et habitants d'icelle ville, toute la juridiction et justice que eulx avoient et disoient avoir en leur baronnie de Saint-Ouen, et renoncié du tout à ce et aux procès qui pour raison du discort d'icelle justice et juridiction pendoient... entr'eulx et iceulx maire, pers, et de ce leur eussent lors acordé et baillié lettres de quitance sous lours seaulx, soubz telle fourme de parolles comme icelles gens avoient lors voulu dire et deviser... (*suit la teneur de la quittance* : A tous ceulx... Et pour ce que au préjudice... Sur la demande des religieux et l'avis conforme du procureur du roi, malgré l'opposition des procureurs de la ville, ladite quittance est déclarée nulle et non avenue » (Seine-Inférieure, Arch. départ., Échiquier de Normandie, reg. de 1386, n° 3, fol. 36). Nous devons cette note à l'obligeance de notre ami M. Ch. de la Roncière.

Digitized by Google

tière Saint-Ouen. La charte, scellée sur las de soie et en cire verte, fut solennellement apportée. Thomas Pougnaut, bailli d'Harcourt, dut, sous menace de voir piller sa maison, en donner lecture. Tous jurèrent de l'observer : grands et petits, bourgeois et gens du peuple, à commencer par l'abbé de Sainte-Catherine, le chapitre de Rouen, l'official et son promoteur, les prieurs du Pré, de la Madeleine et du Mont-aux-Malades, et jusqu'au procureur du roi, furent contraints de prêter serment sur les Évangiles. On exigea enfin une rémission et un pardon général pour tout ce qui avait été commis pendant les émeutes. Des tabellions de cour d'église et de cour laye avaient été convoqués et durent en faire bon instrument [1]. Pendant ce temps, quelques forcenés couraient à Bihorel, et abattaient les fourches patibulaires, que l'abbé de Saint-Ouen avait récemment fait rétablir [2].

Après ces tumultueuses manifestations, après ces concessions arrachées aux pouvoirs ecclésiastiques, après cette reconnaissance de la Charte aux Normands, exigée même des officiers royaux, après cette promesse de pardon pour les excès commis, le mouvement se calma subitement. Mais alors on songea aux conséquences que ces événements si troublés pourraient avoir pour la ville, on craignit que les promesses d'oubli, obtenues par la violence, n'eussent pas une suffisante efficacité, et que le gouvernement royal n'usât de justes mais redoutables représailles. On tenta de fléchir la colère royale ; on députa à plusieurs reprises des clercs, des bourgeois, on les fit même accompagner par le maréchal de Blainville, espé-

1. *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 165.

2. Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 443. — Nous n'avons trouvé qu'une seule lettre de rémission se rapportant à ces événements :

« Charles ..... A nous avoir esté exposé de la partie de Pierre Guillos, courroier, habitant de nostre ville de Rouen, que comme naguières, ou temps de la commocion, qui derrein a esté audit lieu, il fust alé quérir un sien varlet, qui estoit en ville, pour venir ouvrer de son mestier et faire son service. Avint que en retournant iceulz maistre et varlet en la maison dudit exposant, ilz trouvèrent grant multitude de pueple de ladicte ville, qui leur dirent qu'ilz venissent avecques eulz. Laquelle chose, considéré l'effroy en quoy ledit pueple estoit, ilz n'osèrent refuser, pour paour de mort, mais alèrent avecques eulz, sans ce que ledit exposant meffeist oncques, ne feist desplaisir à personne du monde, en quelque manière que ce fust. Toutevoiz, par occasion dudit fait, son dit varlet fu pris, et pour autres delitz et crimes qu'il confessa avoir perpétrez ailleurs que en ladicte commocion, fu exécuté. Et dit l'en que après ce qu'il fu jugié, il dist telz paroles ou samblables « A ! maistre ! de male heure me venistes quérir, car si vous n'y fussiez venuz, je ne preisse point tèle mort ». Et pource ledit exposant, doublant rigueur, se absenta... » [Rémission, Melun, 22 mai 1382] (Arch. nat., JJ. 120, f° 137 v°, n° 278).

Digitized by Google

rant que la présence de ce vaillant chevalier aurait une heureuse influence sur l'esprit des ducs. Il n'en fut rien. Le roi resta sourd aux prières, et aux sollicitations des délégués, on répondit « que le roy irait à Rouen, et saroit qui avoit mengié le lart [1] ».

On attendit près d'un mois, dans le trouble et l'anxiété, la venue de Charles VI. Paris avait suivi l'exemple de la Normandie, et le 1er mars avait éclaté, toujours à cause des impositions, la terrible insurrection des Maillets [2]. Le pouvoir royal était plus dangereusement menacé par ce dernier soulèvement : allait-on voir se renouveler les émeutes et l'anarchie de 1358 ? On ne pouvait châtier Rouen et laisser Paris en pleine insurrection. Le vendredi 14, cette dernière émeute étant momentanément calmée, le duc d'Anjou, qui était fort aimé des Parisiens, demeura négocier avec eux [3]. Le duc de Bourgogne et Charles VI, ayant réuni les hommes d'armes nécessaires pour l'exécution projetée [4], quittèrent Vincennes le 17 mars, et s'acheminèrent vers la Normandie [5]. Le 19, ils étaient à Meulan et couchèrent à Mantes ; le 20, ils arrivèrent à Vernon, où ils demeurèrent trois jours. Le 23, jour de *Judica me*, Charles VI se rendit à Pont-de-l'Arche, où il devait résider jusqu'au vendredi 28. Il y reçut encore une députation rouennaise, qui renouvela les protestations de repentir des habitants. Le roi se contenta de répondre, comme il l'avait fait à Paris, qu'il saurait pardonner à ceux qui s'étaient tenus à l'écart, mais qu'il punirait rigoureusement les fauteurs de l'émeute [6].

1. *Chronique normande*, p. 166. — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 229.

2. Sur cette insurrection des Maillets, voir : *Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 22, et *Partie inédite de la Chronique de Saint-Denis*, publiée par le baron Jérôme Pichon (Paris, Ch. Lahure, 1864, 1 vol. in-8, XII-78 pages). Cette révolte est l'objet d'une longue étude dans un travail que nous avons actuellement sous presse.

3. Froissart (éd. Luce, continuée par G. Raynaud, S. H. F.), t. X, p. 156.

4. « 14 mars 1382. Quittance donnée par Hutin d'Ausseville, écuyer, à Jean le Flamant, de 36 l. t., pour être venu avec ses gens, trouver le roi à Vincennes. (Bibl. nat., Clairambaut, XL, 2957) ; — 14 mars. Quittance donnée par Bequet de Thieres, chevalier, de 20 l. t. pour être venu avec ses gens d'armes à Vincennes, sur l'ordre du roi. (*Ibid.*, XXXI, 2347) ; — 14 mars. Quittance donnée par Gauvain de Dreux, chevalier, de 40 l. t., pour lui et ses gens venus à Vincennes. (*Ibid.*, XLII, 3115) ; — 19 mars. Quittance de Diegret Bésu, chevalier, de 30 l. t., pour être venu à Vincennes le 17 mars. (*Ibid.*, XIX, 1909). »

5. Voir Ernest Petit, *Les séjours de Charles VI (1380-1400)*, p. 13 (extrait du *Bulletin du comité historique*, année 1896). — La date du départ du roi est donnée par la *Partie inédite des Chroniques de Saint-Denis*, p. 4.

6. Voir *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 300-301 ; — *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 166-169 ; — *Partie inédite des Chroniques de Saint-Denis*, p. 4 ; — *Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 30. — Consulter aussi, avec réserve, la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 130 et Froissart (S. H. F.), t. X, p. 155.

Digitized by Google

Et de fait, durant cette semaine, les exécutions commencèrent : Mathieu Beaudoulz, l'un des chefs de l'émeute, et cinq autres coupables furent décapités, et leurs têtes fichées aux portes de la ville, pour rappeler aux rouennais leur faute et leur montrer comment on punissait les révoltés. Douze autres émeutiers furent, en attendant qu'on délibérât sur leur sort, enfermés dans les prisons de Fontaines-les-Bourgs.

Enfin, le samedi 29 mars, veille de Pâques Fleuries, la cour quitta Pont-de-l'Arche pour faire son entrée à Rouen. Avant son arrivée, les cloches de la commune, qui avaient appelé les habitants à l'émeute, Cache-Ribaut [1] et la Rouvel [2], avaient été descendues de la tour. La porte Martainville, par où le cortège devait pénétrer dans la ville, avait été privée de ses battants. Les chaînes qui servaient, durant la nuit, à barrer les rues, avaient été descellées, les armes des bourgeois confisquées [3], et le tout porté au château, sous la garde du gouverneur royal.

Quand le roi fut arrivé, les bourgeois, revêtus de costumes de fête, mi-partie bleu, mi-partie vert, l'accueillirent, au milieu des rues encourtinées en signe de réjouissance, en criant : « Noël, Noël ! vive le roi ! » Le cortège s'avançait, casques en tête, épées nues, et les gens du roi répondaient que ce n'était pas Noël qu'il fallait dire, mais Merci « la hart au col ! ». Charles VI se rendit au château, où il demeura jusqu'au lundi de Pâques, 7 avril. Quand il quitta Rouen, la cité rebelle avait été durement punie.

On frappa pécuniairement les habitants en percevant pour le roi, durant son séjour, une amende de 120 marcs, et une de 50 au profit du duc de Bourgogne. Pour se procurer cette somme, on dut

1. Cache-Ribaud ne fut remise en place qu'en 1398. Cf. de la Querière, *Notice historique et descriptive sur l'ancien hôtel de ville, le beffroi et la grosse horloge de Rouen*, p. 22.

2. Rouvel, appelée aussi Rouvre ou Rembel, fut confisquée et descendue en 1382. En 1387, le roi, le 19 décembre, fit don à Pierre de Boves et Guillaume de Hérouval, en récompense de leurs services, de la cloche « séant au lieu dit Macharère, appelez Rouvre, laquelle sompna quand la commocion, rebellion et assemblée fut faicte en nostre dicte ville de Rouen ». Le procureur de la ville s'opposa à l'exécution de cette donation (Rouen, Archives municipales, reg. A 1, f. 161-163). — Jean Poolin, Nicolas le Comte et Robert la Vache furent députés pour appuyer la protestation de la ville, ainsi qu'il ressort d'un paiement de 40 s. t. qui leur fut fait le 4 octobre 1390 (cf. *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. IX (1892), 1re livraison, p. 7). La cloche fut probablement rendue, car en 1398, elle fut remise en place (Cf. de la Querière, *ouvrage cité*, p. 36.).

3. Les armures et les chaines furent rendues aux bourgeois après le départ du roi.

Digitized by Google

vendre toute la vaisselle d'or fin et toute la vaisselle d'argent des confréries et des charités, les plats d'argent, les chandeliers, les burettes, les boîtes à encens, et tous autres objets servant au culte. On les frappa criminellement en décapitant six des bourgeois qui avaient été enfermés à Fontaines-les-Bourgs. Mais surtout on atteignit la vie municipale en abolissant, ou mieux, en confisquant et en mettant en la main du roi, comme on le fera à Paris et dans nombre d'autres villes, toute l'administration communale [1]. Ce fut une grande perte : « car le maire avoit telle franchise qu'il estoit appelé en la court du roy per à compte. Et quant il estoit eslu à la Saint Symon et Saint Jude, pour entrer en sa mairie en Noël ensuivant, il avoit XXII. sergenz, desquielx il y en avoit XII. à cheval ; et avoient XX. l. de gages pour le cheval, et tous les XII. vestus d'une robe au dit jour de Noel, et les autres XX. sergenz tous vestus d'unes robes différentes des sergens à cheval : et tout ce à cousteements de la ville. Et avoit le dit maire sa juridicion de meuble et de héritaige de toute la ville et banlleue de Rouen, avecques sa cohue et ses prisonz, et n'avait le bailli nulle cognoissance en toute la ville et banleue, fors de cas de cryme, auquel la haulte justice au nom du roy lui appartenoit; et povoit ledit maire tenir un prisonnier en cas de crime, en ses prisons une nuit et un jour. Et avoit ledit maire XII. bourgeois nommés pers avec XII autres bourgeois nommés preudhommes, pour le conseil cotidian de ladite ville [2] ».

Tout cela fut supprimé; la royauté profita de l'occasion qui lui était offerte pour briser l'organisation municipale, obstacle à son immixion centralisatrice dans l'administration des villes. C'était a le point capital. Les amendes remplissaient le trésor; les exécutions servaient d'exemple salutaire aux fauteurs de désordres; la confiscation des franchises atteignait dans ses racines l'opposition réfléchie de la bourgeoisie. Aussi quand, cédant aux prières des habitants, et se souvenant de la miséricorde que l'on devait avoir en la « *sainte et benoite semaine peneuse* », Charles VI accorda

1. Cette suppression de la mairie de Rouen dès avril 1382 est attestée par tous les chroniqueurs. Aucun acte contemporain cependant ne la confirme. Mais on ne saurait, devant cette unanimité des contemporains, la révoquer en doute.

2. *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 167. — C'est du reste à cet auteur que nous avons emprunté la plupart des renseignements sur ces événements de mars 1382

Digitized by Google

pardon et remise des peines criminelles et civiles, sauf à ceux qui s'étaient enfuis et à ceux qui étaient prisonniers, se garda-t-il bien de rétablir la commune. La gardant en sa main, il espérait être plus facilement pour l'avenir maître de la ville [1].

La révolte contre les impositions avait été générale dans la province. Aussi, en attendant qu'il pût châtier la Normandie, le roi résolut-il d'obtenir, grâce à l'exemple donné aux Rouennais, les impôts qui lui étaient nécessaires. Les états de Normandie furent convoqués à Pâques 1382 : ils accordèrent, non seulement la crue des blancs, qui avait précédemment fait l'objet d'une vive opposition, mais encore certaines aides « pour aider au fait de la guerre », à savoir 8 deniers par livre sur toutes les denrées et marchandises vendues en Normandie, un dixième sur les breuvages vendus au détail, et 20 francs par muid de sel à la mesure de Paris; à condition toutefois que les États généraux consentissent également ces impôts [2]. Le 24 avril, Girart Tournebu, le sénéchal d'Eu, Étienne du Moustier et Raoul Campion, étaient, « à la supplication des gens de ladite duchée » nommés gouverneurs et conseillers sur le fait de l'aide, avec tous pouvoirs de perception et de contrôle sur les agents subalternes, comme il avait été réglé en 1381. Mais, dans ces lettres, on ne retrouve plus trace d'aucune action des États. Ils ne surent pas résister au roi, pour l'octroi de l'impôt, ni s'en réserver le contrôle et l'administration. Le roi agit, à la demande des États, il est vrai, mais dans la plénitude de ses pouvoirs.

La Normandie punie, l'impôt accordé, Charles VI était revenu vers Paris, où durant tout l'été, il devait lutter contre l'opposition parisienne, que la trêve du 14 mars n'avait pas terminée.

Les États généraux, auxquels les représentants de la Normandie, réunis à Rouen au moment de Pâques, avaient fait allusion, furent convoqués entre le 11 et le 20 avril à Compiègne [3]. Il ne paraît pas qu'ils aient consenti au rétablissement des impôts proposé par Arnaud de Corbie.

Il fallait pourtant de l'argent au trésor royal. Le duc d'Anjou

1 Cette rémission a été publiée par Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 547 (pièce justificative n° IV).

2. Coville, *ouvrage cité*, p. 395 (pièce justificative, n° XLV). Sur la perception de cette aide, voir Bibl. nat., ms. frs 26018, n° 28.

3. C'est à ces seules dates que Charles VI séjourna à Compiègne. Petit, *ouvrage cité*, p. 13.

Digitized by Google

récemment parti pour l'Italie, s'était fait pécuniairement aider par Charles VI. Le duc de Bourgogne, demeuré maître de la situation, préparait l'expédition de Flandres. Les trêves avec l'Angleterre étaient mal observées. Il fallait entretenir toujours un certain nombre d'hommes d'armes. La réunion de Compiègne n'ayant donné aucun résultat, l'émeute persistant à Paris, on s'adressa de nouveau à la Normandie ; du 1er au 8 juin, les députés de la province furent convoqués à Pontoise [1], et accordèrent au roi 300.000 fr. d'or pour son état, 600 hommes d'armes et 200 arbalestriers pour un an, commençant au 1er mars 1382, sans compter une imposition sur les breuvages, à partir du 1er juillet. Robert d'Estouteville, Girard Tournebu, le sénéchal d'Eu, Étienne du Moustier, étaient chargés de la perception [2]. Mais, à leur retour à Rouen, les bourgeois qui avaient été si généreux furent plutôt mal accueillis et « il fut debattu d'aucuns [3] ». Le mécontentement ne devait demeurer platonique.

En effet, si à Caen, à Lisieux, à Séez, à Bernay, cette nouvelle aide fut perçue sans difficulté, il n'en fut pas de même à Rouen.

Le vendredi 1er août, les impositions devaient être levées. Déjà les officiers avaient dressé les tables, ouvert les registres, quand les habitants de la ville et des faubourgs se rassemblèrent [4]. Dra-

1. Cette date est fournie par la *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 303. — Dans l'itinéraire de Charles VI, la présence du roi à Pontoise est attestée le vendredi 6 juin. Le 9, Charles VI était à Creil. Le jeudi 29 mai, il se trouvait à Melun. C'est donc entre le 30 mai et le 8 juin que cette assemblée aurait été tenue (Petit, *ouvrage cité*, p. 13-14).

2. Bibl. nat., ms. frs 26019, n° 344. — Coville, *ouvrage cité*, p. 398 (pièce justificative, n° XLVII).

3. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 303.

4. « Charles..... Comme le vendredi, premier jour du mois d'aoust derrein passé, que certains aides par nous ordenez pour le fait de noz guerres devoient par nostre mandement et ordenance avoir cours en nostre bonne ville de Rouen, auquel jour de vendredi le marchié est de tout temps en icelle ville, pluseurs des habitans de ladite ville et des fourbours d'icelle se fussent esmeuz et assemblez par manière de monopolle et conspiracion, afin de rompre et empeschier que lesdiz aides eussent cours et fussent levez en ladite ville, et eussent abatu un buffet sur lequel ledit premier jour d'aoust yceulx aides devoient estre receuz, et toutes noz gens, officiers, sergenz et fermiers estanz au lieu, eussent effraiez et mis en tel doubte, que les en convint fouyr et eulz mucier, et que de fait lesdiz aides cessièrent, et furent lors empeschiez en nostre dicte ville, et n'orent cours en ycelle jusques à certain temps après ensuivant, lesquelles choses furent faictes, en commettant encontre nous rebellion et crime de leze-majesté, et en ce eussent yceulx des autres bonnes villes et lieux d'icellui pays pris mauvais exemple... Pour lesquelles... » [Rémission, Paris, 18 juin 1383]. (Arch. nat., JJ. 123, f° 31 v°, n° 56).

Digitized by Google

piers et bouchers, ayant à leur tête un boucher nommé Cornette, se précipitèrent vers la halle aux draps, renversèrent les bureaux des comptables, et forcèrent tous les officiers royaux à chercher leur salut dans la fuite. Mais l'expérience de la Harelle et des Maillets avait rendu le pouvoir royal prudent. On se doutait que des troubles éclateraient. Le capitaine de Rouen, Guillaume de Bellengues, calma l'effervescence [1]. Au reste, six semaines auparavant, dix mille viretons avaient été, à la demande de Mouton de Blainville, fournis à la garnison du château ; quinze cents matelots espagnols attendaient auprès de la ville, et le 31 juillet le roi ordonnait de délivrer à leur capitaine, Cabeza de Vaca, une galère du clos de Rouen, ainsi que l'artillerie nécessaire à ses six vaisseaux espagnols [2]. Ce fut seulement au bout d'une semaine qu'il fut possible d'exécuter cet ordre, ce qui tendrait à faire croire que l'émeute ne fut apaisée qu'après quelques jours. La flotte espagnole, ravitaillée, alla croiser dans les eaux flamandes, appuyant ainsi l'expédition entreprise contre les Gantois révoltés, et que la victoire de Roosebecke allait terminer.

Malgré cette nouvelle révolte, le gouvernement, pour faire face à de nouvelles dépenses, telles que la défense de la frontière normande, n'hésita pas à demander de nouvelles ressources. Cette fois, il n'y eut pas de consultation d'États provinciaux. Les gouverneurs généraux se rendirent dans chaque diocèse, conférèrent avec les seigneurs et les bourgeois et obtinrent l'octroi d'une crue du quart de l'aide consentie précédemment à Vernon, au début de 1382 [3]. Ce nouveau subside levé en août et septembre dans le Lieuvin, l'Evrecin, le Bessin, l'Avranchin et le Cotentin, le fut en novembre et en décembre, à la suite d'une réunion des conseillers royaux à Pont-de-l'Arche, dans le diocèse de Rouen, en Vexin, et dans la vicomté d'Aumale [4].

Ainsi, non seulement les impôts consentis à Vernon en février 1382, à Rouen en avril, à Pontoise en juin, n'avaient pas suffi,

1. *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 168.
2. Charles de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, *La guerre de Cent ans. Révolution maritime*, p. 74.
3. Bibl. nat., ms. frs 26019, n° 349.
4. Bibl. nat., ms. frs 26019, n° 345 ; — 26017, n° 21 ; — 26019, n° 349 ; — 26019, n° 362 ; — 26019, n° 300. — Coville, *ouvrage cité*, p. 399, 400 (pièces justificatives, n°s XLVIII et XLIX).

Digitized by Google

mais encore il avait fallu demander, ou mieux, imposer une crue, et cela sans rencontrer d'opposition. Le mouvement qui, en février, avait été général, s'était, en août, limité à Rouen. Puis, on ne proteste plus, on se résigne ; les États provinciaux qui avaient en 1380 et 1381, hautement revendiqué leur privilèges, sont annihilés ; on ne les convoque même plus. Résultat déplorable du manque de cohésion et de l'affaiblissement des résistances provinciales. Du reste, à quoi eût servi une nouvelle opposition ? Charles VI venait d'écraser les Flamands ; il rentrait victorieux à Paris. Bientôt après, la répression commençait.

III

La bourgeoisie parisienne était frappée dans son argent, dans ses privilèges ; on procédait à son égard comme on avait agi à Rouen en 1382, comme on allait agir dans tout le royaume. Des commissaires généraux réformateurs, investis des plus larges pouvoirs étaient institués pour instruire sur les « commocions, rebellions, désobéissances, port d'armes, et delitz », « les coupables qui trouvez pourront, estre pugnis et corrigiéz criminelment ou civilment ou par composition ou autrement, selon l'exigence des cas, les absens faire appeler et bannir de nostre royaume, yceulx rappeler et remettre en leur estat, biens et pais [1], comme bon semblera, les biens

1. Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulz conseillers Tristan du Boys, chevalier, maistre des requestes de l'hostel, et Regnault de la Chapelle, notre trésorier, salut et délection. Comme par nos aultres lettres, nous, entre les autres choses, vous ayons ordenné et commis avec aucuns autres nos conseillers généraulx refformateurs ès cité et diocèse et province de Reims, pour enquerir et savoir la vérité par vous et eux et vos commis ad ce, des commocions, rebellions, désobéissances, port d'armes contre nous et nos officiers, et de plusieurs autres meffais et delitz en commettant crime de leze majesté et autrement, et da tous caz d'exès et maléfices, qui oudit pays auront esté commis, tant par nos officiers comme autres, et touz les coupables, qui trouvez pourront estre, pugnir et corrigier criminelment ou civilement ou par composition ou autrement, selon l'exigence des cas, les absens faire appeler et bannir de nostre royaume, yceulx rappeler et remettre en leur estat biens et pais comme bon semblera, et les biens d'iceulz coupables par bons inventoires prendre ou faire prendre en nostre main et les appliquer ou faire appliquer ou à nostre prouffit, comme à nous confisquiez, et aussi de touz nobles à nobles autres qui ont accoutumé de porsuir les guerres, qui après nostre cry sur ce fait n'ont esté en nostre armée et chevauchée que nagairez avons fait en Flandres, se ilz n'ont juste cas de excuzacion, leurs rentes et revenus ou dit cas lever et recevoir pour nous et à nostre prouffit par vous ou vos depputés a ce, et sur tout sommairement et de plain

Digitized by Google

d'iceulx coupables par bons inventaires prendre ou faire prendre en nostre main, et les appliquer ou faire appliquer à nostre prouffit, comme à nous confisquez,... et sur le tout sommairement et de plein juger et ordener comme bon vous semblera, lequel jugement ou ordonance nous volons valoir comme à noz de nostre parlement ». Ailleurs, pouvoir leur est donné de « se transporter partout ou bon semblera et de sur tous et chascun des cas, malifices, et delitz et crimes, excès qui auront esté faiz et commis... par quelque personne, tant noz officiers comme aultres, informancions, inquisitions faire... ».

Naturellement, la Normandie ne fut pas épargnée. Jean Pastourel, président de la Chambre des comptes, Jean le Mercier, sire de Noviant, Nicolas Painel, Jean de Vienne, amiral de France, Étienne du Moustier, furent envoyés comme réformateurs. Robert Thoroude les accompagnait comme secrétaire [1]. Ils arrivèrent à Rouen au

jugier ou ordonner comme bon vous semblera, lequel jugement ou ordonnance nous voulons valoir comme à noz de nostre parlement, et si pour certaines causes tous lesdiz généraulx refformateurs ne puissent bonnement vaquer oudit fait si hastivement que mestier en est, nous vous mandons et à chascun de vous commettons que, sur tous les cas dessus diz et autres que trouver pourrez, touchant nous ou nostre juridiction oudit pais, et leurs circonstances, vous vous informez diligemment et secrettement par toutes les meilleures voies et manières que faire pourrez, et touz les coulpables ou vehementement souspçonnez des diz cas ou aucuns diceulx, faites prendre et emprisonnés comme le cas le diovent, et leurs biens, et aussi desdiz nobles et anoblis et autres qui ont poursuy les guerres et n'ont esté en ladite armée de Flandres mettez ou faites mettre par bons inventoires en nostre main, et les faisant garder et gouverner par personnes convenables, qui en rendent bon et loyal compte où et si comme il appartendra, et toutes les informacions et inventoires que sur ce seront faiz, baillez ou faites bailler ausdiz refformateurs pour en ordenner comme il appartiendra, ce faites si diligemment que aucun deffaut n'y ait, sens ce que à quelques appellacions vous obéissez ou obtemperez aucunement en cois nonobstant icelle appellacions procedez diligemment en ceste commission. Mandons à tous nos justiciers, officiers et subgiez et a chascun d'eulz que, à vous et à vos depputez et commis en ce faisant obeissent et entendent diligemment, et prestent conseil, confort et aide et prisons se mestier est et requis en sont. Donné à Paris soubz nostre scel ordenné en l'absence du grant, le XXVIIe jour de febvier l'an de grâce mil CCC.IIIIXX. et II., et le tiers de nostre règne. Ainsy signé par le roy, à la relacion de messeigneurs les ducs de Berry, de Bourgoingne. J. Gesse. » (Laon, Archives municipales, CC, liasse 633.)

1. Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 451-474. — Un acte nous donne le nom d'un émeutier à qui l'on fit remise de la peine capitale :

« Cy après s'ensuient les amendes tauxées par nosseigneurs les Généraux commissaires par le Roy nostre sire ordenez ou pays de Normendie, bailliées à exécuter à Symon de Baigneux, viconte de Rouen, le XXIIe. jour de juing, l'an mil CCC. quatrevins et trois.

« Robert Marie, prisonnier à Rouen, pour souspeçon d'avoir esté à la première et seconde harele faite à Rouen, et aussi d'avoir donné deux coups de poing à Regnaut

Digitized by Google

début de 1383, acclamés par les habitants, qui espéraient à tort désarmer ainsi leur colère. Jean Pastourel les fit assembler, leur rappela leurs crimes, et fit arrêter un grand nombre, non d'artisans, de qui l'on n'aurait rien pu espérer pécuniairement, mais de riches bourgeois. On les divisa en trois catégories : les uns, qui s'étaient opposés à la perception des impôts, furent condamnés à mort; d'autres virent leurs biens confisqués et furent bannis; d'autres enfin ne rachetèrent leur liberté qu'à prix d'argent. Terrifiés, les Rouennais, se souvenant du pardon qui leur avait été accordé en avril 1382, s'adressèrent à la clémence royale. Le 27 mars, le roi ordonna aux commissaires de relâcher les prisonniers et de leur restituer leurs biens [1]. Les réformateurs ne tinrent sans doute pas compte des injonctions royales, car, en juin, une seconde lettre leur faisait savoir que, vu le châtiment déjà exercé, Charles VI accordait grâce et rémission à la ville, sauf à ceux qui s'étaient enfuis à l'approche des commissaires, et sauf les droits de juridiction et de mairie, qu'il gardait en sa main. C'était la confiscation définitive des franchises municipales. En outre, la ville tout d'abord taxée à 100.000 livres, avait été condamnée à payer une somme de 50.000 livres, sans compter une amende de 10.000 francs [2]. En mai, 25.000 l. étaient payés; 5.000 le furent en juillet, 10.000 à Notre-Dame de décembre, 10.000 à l'Épiphanie suivante [3]. Le roi,

le Barbier, dit Coul de taille, considéré que combien que l'informacion le rende chargié, toutesvois par preuves ne par confession et par le procès n'est-il pas montré ne actainct coulpable d'avoir esté à la seconde harele faicte a Rouen le premier jour d'aoust l'an mil CCC.IIII.xx et deux, fors que de la bature Regnaut le Barbier dit Coul de taille, la longue prison en laquelle il a esté et les paines quiil a euz et souffert, veue la grace, remission du Roy nostre sire sur le premier faict de la première harelle, l'amende que faicte en a ledit Robert Marie a esté tauxée à six livres tournois, par laquelle paiant ou en baillant bons plesges souffisans et solvables, ledit Robert sera délivrés, autrement tendra prison sans tant qu'il ait payé (Bibl. nat., ms. frs 26019, n° 410). — D'autre part, nous savons qu'un nommé Colin le Mire fut, le 18 juin 1384, exécuté au marché pour ses démérites (Bibl. nat., ms. frs 26020, n° 53); — et un compte non daté, mais de la même époque, contenant les sommes versées au bourreau de Rouen, nous fait connaître le nom de quelques individus pendus à Rouen : Jean d'Épinay, le 26 novembre; — Jean le Boucher, le 16 décembre; — Colin le Boucher, le 21; — Robert du Moulin, le 9 février; — Jean Bouquet, le 29 janvier; — Robert Loret, le 10 février; — et Jean du Fay, le 11. (Bibl. nat., ms. frs 26018, n° 159). — Sagit-il de criminels ordinaires, ou de fauteurs des émeutes de 1382 ?

1. Chéruel, *ouvrage cité*, t. II, p. 558. (Pièces justificatives, n° VII.)
2. *Ibid.*, p. 550. (Pièces justificatives, n° V.)
3. *Chronique normande de Pierre Cochon*, p. 169.

Digitized by Google

eu égard à la pauvreté des habitants, leur fit remise de 5.500 livres avancées par eux pour la guerrre de Flandre [1].

Pour percevoir cette amende, on délégua certains bourgeois : Jacques Bourel, Gervais Dessaulx, Pierre le Tavernier, Thomas de Greiges. On imposa une taille de 25.000 livres, et on fit un emprunt sur les riches bourgeois. Les premiers percepteurs, responsables de leurs comptes, n'ayant pu réussir, la ville se chargea elle-même du recouvrement [2]. Des receveurs furent institués dans chaque paroisse. Le règlement de comptes fut très long; en 1389, il en est encore question dans les registres de délibérations [3].

Les commissaires visitèrent ensuite la province. Ils allèrent à Caen, après Pâques. Avant leur arrivée, ils firent proclamer une défense générale de s'absenter de la ville, et enjoignirent aux fugitifs de rentrer sous huit jours. Puis, de même qu'à Rouen, ils assemblèrent les habitants, leur rappelèrent leurs crimes, en emprisonnèrent 300, en firent exécuter quelques uns, et finalement accordèrent un pardon

1. Mandement de Charles VI au bailli de Rouen, Richard de Houdetot, en date du 27 avril 1384. (Rouen, Archives municipales, liasse 226, n° 9.)

2. A nosseigneurs des comptes et trésoriers. — Supplient humblement Jaques Bourel, Gervais Dessaulx, Pierre le Tavernier et Thomas de Greiges, Comme ja pieça les diz supplians eussent esté commis par les bourgoiz, habitans de la ville de Rouen a cueillir et recevoir une taille de xxv^m^. livres tournois, pour paier l'amende de lx^m^. livres tournois, en quoy les bourgoiz, manans et habitans d'icelle ville furent, pour le temps des commocions, condempnez envers le Roy nostre sire, et aussi pour cueillir et lever la somme de viii^m^. livres tournois, pour empruns fais sur aucuns bourgoiz particuliers de la ville de Rouen, pour aidier à paier et avancier le paiement des dictes xxv^m^. livres tournois, et pour ce que la dicte somme de xxv^m^. l. ne se pot paier ne fournir si promptement que nécessité estoit, nonobstant ledit emprunt de viii^m^. livres tournois pour les paroisses qui n'avoient de quoy lors paier, il convint que icellui emprunt se montast jusques à la somme de ix^m^. livres tournois ou environ, dont les dictes paroisses demourèrent en reste de ce à quoy ilz avoient esté assiz de la dicte somme de vint et cinq mille livres tournois, et quilz ne porent paier, comme dit est, en la somme de iii^m^. xi. l. vii. s. vi. d. t., si comme par la fin des comptes que les diz supplians en ont rendu par devant vous puet apparoir, et combien que depuiz icellui compte rendu devant vous, le bailli, conseillers, et procureur de la ville de Rouen aient esté commis à faire venir ens la dicte somme de iii^m^. xl. l., vii. s., vi. d., par certaine commission sur ce faite, par laquelle et pour icelle enteriner les diz commis ont tans fait qu'ilz ont traicté des dictes iii^m^. xi. l., vii. s., vi. d. t. avec les paroissiens des dictes paroisses en deschargeant les uns sur les autres des diz empruns : tant que, si comme l'en dit, ceulz qui avoient faiz les diz empruns, se tiegnent pour contens et agréez, au moins presque tous contens, les diz supplians, qui de ce n'ont riens reçeu sont adjournez par devant vous pour en rendre compte, ce qu'ilz ne pourroient faire... », ils supplient les trésoriers de leur faire donner quittance et décharge par les baillis et procureurs. (Bibl. nat., ms. frs 26020, n° 621.)

3. Rouen, Archives municipales, série A, reg. 1, cf. inv. sommaire, p. 3.

Digitized by Google

général, moyennant une amende de 22.000. florins d'or [1]. Mais le roi « confisqua les privilèges, nobleces, franchises, libertéz, droiz, usages dont lesdiz bourgeois, habitanz et communautez joissoient avant la venue desdiz commissaires [2] », en un mot il retint, là aussi, les libertés municipales. Bernières, Ouistreham [3] furent de même touchés par les enquêteurs royaux. La Normandie tout entière dut payer de fortes amendes.

Nous pouvons, de juillet à septembre 1384, nous rendre compte des sommes que les différentes parties de la province [4] furent condam-

1. Bibl. nat., ms. frs 25705, n° 97.

2. Arch. nat., JJ. 124, f° 38, n° 59 : « Charles... de la partie de Jehan du Chellier, povre varlet, demourant en nostre ville de Caen, comme il fust et soit tenu en nostre debte par lettres obligatoires et autrement envers plusieurs personnes d'icelle ville en certaines sommes de deniers et autres choses, pour certaines et justes causes, dont les termes de paier estoient passéz, et pour ce qu'il estoit povre et n'avoit de quoy faire satisfaction à ses créanciers, doubtant que son corps ne fust emprisonnez, il se absenta de la dicte ville ou moys de janvier l'an mil CCC.IIIIxx. et deux, environ lequel temps noz officiers dudit lieu, par le commandement et ordenance des generaulx commissaires pour nous ordenez au pais de Normendie, firent prendre et emprisonner en nostre chastel de Caen grant quantité des gens du commun d'icelle ville, qui furent illecques detenuz ou la plus grant partie, jusques à ce que lesdiz generaulx commissaires ordonnassent de leurs delivrances, lesquelz generaulx, eulx estanz en la dicte ville de Caen, firent illec es lieux ou tel cas accoustumez crier et publier de par nous, que les jurez, bourgois et habitans d'icelle ville et forbours d'icelle ne s'en partissent aucunement sans le congié de nous ou de eulx, et que tous ceulx qui absentez estoient depuis aucunes rebellions et désobeissances faictes en la dicte ville, faictes contre l'estat de nous et de nos officiers, retournassent audit lieu dedens huit jours après led. cry, sur paine de bannissement du royaume et de confiscation de biens ». [Il s'enfuit et on lui fait rémission. Paris, novembre 1363].

3. Bibl. nat., ms. frs 26020, n° 591.

4. « Amendes et explois de la reformacion général de Normendie, commencée dès le mois de juillet l'an M.CCC.IIIIxx. et quatre, extraites des registres de la dicte reformacion depuis ledit commenchement, jusques au viie. jour de décembre oudit an, quant est de celles gagées pour les rebellions contre les aides.

Les bourgoyz et habitans de la ville de Loviers, du xxe. jour de juillet au dit an..... iii^m. l. t.

— — de la ville et des faulxbourgs d'Evreux, les habitants et subjects de l'évesque et du doyen et capitre d'Evreux, les habitans de la vicomté d'Évreux et ceux de la dicte vicomté qui sont du ressort du bailliage d'Évreux, xve. jour d'aout oudit tems, iii. m. l. t.

Les habitans des villes et paroices des vicontéz de Breteuil, Conches, Beaumont l. Roger, Orbec et Pont-Audemer, xvie. jour dudit mois d'aoust, iii. m. l. t.

Les habitans de la ville et des fauxbours de Vernon et des lieux de Saint-Père, de Saint-Just et de Saint-Marcel, de Bisy qui est de la paroyce de Sainte-Geneviève en Vernon, et à Vernommel, ledit xvie. jour d'aoust, vii^c. l. t.

Les habitans de la ville et paroyce de Maineval, vi^e. jour de juillet oudit an, ii^c. l. t., et depuis moderées par messeigneurs, pour la povreté des gens, c. l. t.

Digitized by Google

nées à acquitter : le 6 juillet, Menneval était taxé à 100 l. t.; — le 16 août, les vicomtés de Breteuil, Beaumont, Orbec, Pont-Audemer, à 3.000 l. t.; — le 16, Vernon, Saint-Père, Saint-Just, Saint-Marcel à 800 l. t.; — le 18, Gaillon et Aubevoye, à 70 l. t.; — le 22, la vicomté de Rouen (moins la ville), à 2.400 l. t.; — Deauville, à 80 fr.; — la vicomté du Pontautou, à 1.000 fr.; — le 22, la vicomté d'Auge, à 1.500 fr.; — Lisieux, à 1.000 fr.; — Faul-

Les habitans des villes et paroyces de Gaillon et Aubevoye, le xviiie. jour d'aoust oudit an, lxx. l. t.

Les habitans des villes et paroyces de la viconté de Rouen, hors ladite ville et les faulsbours de Rouen seulement, le xxiie. jour d'aoust oudit an, ii^m. iiii^c. fr. dor.

Les habitans de la ville et chastellerie de Dauville, xviie. jour dudit moys d'aoust, iiiixx. fr.

Les habitans de la viconté du Pontautou, ledit xxiie. jour dud. moys d'aoust, mil frans.

— — d'Auge, le xxvie. jour dudit moys d'aoust, mil et v^c. frans.

— — ville et banlieue de Lisiex, le xxviie. jour dudit moys d'aoust, mil francs.

— — de la ville de Faulsguernon, ce dit xxviie. jour d'aoust, l. frans.

— de la viconté de Caen, hors la ville et les faulsbours de Caen, derein jour dudit moys d'aoust, ii^m. ccc. fr.

Les bourgoys et habitans de la ville, faulsbours, banlieue et toute la viconté de Baiex, le tiers jour de septembre oud. an, iii^m. iii^c. fr.

Les bourgoys et habitans de la ville de Torigny, le ve. jour dudit moys de septembre, iiixx. fr.

Les habitans de la vicomté de Carenten et la terre que vouloit tenir le roy de Navarre, viiie. jour oud. mois de septembre oud. an, v^c. fr.

Les habitans de la ville et viconté de Coustances, hors la ville et faulsbours de Saint-Lô, le xie. jour dudit moys de septembre, v^c. fr. d'or.

Les habitans de la viconté de S.-Sauveur Lendelin, le xiie jour de septembre, iii^c. francs

Les habitans de la viconté de Gaurey, oud^e xii jour de septembre, xii^c. fr.

Les habitans de la viconté d'Avrenches, en ce que le Roy nostre Sire en a toujours tenu et tient, hors les villes et faulsbours d'Avrenches, et de Saint-Jame de Bevron, le xve jour oud. moys de septembre, v^c. fr.

La ville et les faulsbours dudit S. Jame de Bevron, ce dit xve. jour de septembre, v^c. fr.

Les habitans de la viconté d'Avrenches, es terres que vouloit le roy de Navarre dudit xve. de septembre, iii^c. fr.

Les habitans de la viconté de Condé sur Noire Eaue, xixe. jour dudit moys de septembre, viixx. v. l. t.

Les habitans de la viconté de Vire hors la ville et faulxbours de Faloyse led. xxvie. jour de septembre oud. an, xvi^c. fr.

Les habitans de la viconté de Mortaing, ledit xixe. jour, mil fr.

Les habitans de la viconté de Faloyse, hors la ville et faulsbourgs de Faloyse, le xxvie. jour de septembre audit an, xv^c. fr.

Philippot le Roux de Wide fontaine en la viconté de Carentan, pour avoir batu Guillaume Clerembaut qui aidoit à cueillir l'amende gagée au Roy nostre sire pour les dictes rebellions des aides, xx. fr.

Somme des parties cydessus escriptes, xxi^m. v^c. xxx. l. t. (Bibl. nat., ms.frs 26020, n° 525).

Digitized by Google

gernon, à 50 fr.; — le 31, la vicomté de Caen (moins la ville), à 2.000 fr.; — le 3 septembre, la vicomté de Bayeux, à 3.400 fr.; — le 5, Thorigny, à 80 fr.; — le 8, la vicomté de Carentan, à 500 fr.; — le 11, la vicomté de Coutances, à 500 fr.; —le 12, Saint-Sauveur-Lendelin, à 300 fr.; Gauny, à 1.200 fr.; — le 15, Avranches à 500 fr.; — Saint-James-de-Beuvron, à 500 fr., — la vicomté d'Avranches à 300 fr.; — le 19, Condé-sur-Noireau, à 120 fr.; — le 26, la vicomté de Vire, sauf Falaise, à 1.600 fr. Louviers [1] et Falaise durent, de leur côté, payer, l'une 300 fr., l'autre 1.600 l, t., pour « fait des commocions ».

En même temps que l'on réprimait, en province, les insurrections locales, le 21 janvier 1383 était publiée une ordonnance royale sur le fait des aides et les pouvoirs des conseillers y ordonnés, et s'appliquant à tout le royaume. Les impositions de 12 deniers par livre sur les marchandises, de 12 deniers sur les vins vendus en gros, du huitième sur les vins vendus au détail, de 20 fr. d'or par muid de sel, étaient rétablies. Les officiers royaux, nommés par le roi, devaient les percevoir, et toutes les conditions de perception et d'administration étaient minutieusement réglées par l'autorité royale.

C'était la condamnation absolue et définitive des résistances de 1381-1382; des États provinciaux affaiblis, des révoltes urbaines débutant par la violence, canalisées ensuite au profit de l'aristocratie bourgeoise, partout le manque d'union, de cohésion ; tel était le spectacle que les opposants avaient donné, en Normandie comme ailleurs, et cette tentative n'avait servi qu'à fortifier le mouvement centralisateur et unitaire du pouvoir royal.

Léon Mirot.

1. Arch. nat., K, 54, n° 40.

Digitized by Google

Les premiers mois de la peste de Marseille

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS [1]

On croit généralement que la peste fut introduite à Marseille pa le « Grand Saint-Antoine », capitaine Chataud, arrivé du Levant en vue du Château d'If le 25 mai 1720. Ce navire arrivait avec patentes nettes après avoir touché Tripoli, Chypre, Livourne ; mais quelques passagers étant morts durant la traversée, quelques portefaix en déchargeant la cargaison, les marchandises furent envoyées à l'Ile de Jarre, et les passagers soumis à une quarantaine de vingt jours. Ce n'était là, d'ailleurs, aux yeux de beaucoup, qu'une simple précaution d'usage, et personne, pas même les médecins, ne croyait encore à la peste.

Aussi bien, est-ce seulement le 10 juillet que quelques cas suspects commencent à être signalés dans un des faubourgs de la ville : jusqu'au 1er août, 50 morts se produisent [2]. Suivant un ancien

1. Ces documents inédits sont principalement des lettres de Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, de l'intendant de Provence Lebret et du subdélégué Rigord. Ils ont été gracieusement communiqués par Mme la marquise de Pleurre et Mlle L. Le Mesle à la Société des Études historiques et à l'auteur du présent article, qui leur en expriment respectueusement leur très vive gratitude. — On a encore consulté, entre autres ouvrages : Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du Mémorial de la Chambre du conseil de l'hôtel de ville tenu par le sieur Pichatty de Croinainte, Marseille, Boy, 1720, in-4. — Journal inédit sur la peste de Marseille en 1720, du P. Giraud, trinitaire, publié en 1839 dans le *Conservateur Marseillais*, t. II, p. 41. — Journal du P. Feuillée, astronome, religieux Minime. — Vie de Mgr de Belzunce par dom Bérengier, Lyon et Paris, Belhomme et Briguet, 2 vol., in-8, 1887. — Fragment des observations de M. Fournier, l'un des médecins de Montpellier qui furent envoyés à Marseille avec MM. Chycoineau et Verny. — Journal de Bertrand. — Ces derniers volumes réunis à la Bibliot. nat. avec d'autres, sous le titre de Pièces historiques (L k 7, 4662).

2. Lettre inédite des échevins, 4 août. — « Depuis quatre semaines, il n'est pas mort plus de 50 personnes, dont certains d'effroi et de manque de soin. » — Lettre inédite de Rigord, 4 août. « On fait le mal plus grand qu'il n'est : il y a des fièvres malignes et très contagieuses, mais la misère, la malpropreté, le manque de soins en sont cause et non la peste. »

Digitized by Google

usage, les cadavres sont enfouis dans la chaux, les maisons murées, ceux qui avaient approché les malades parfumés.

Malgré tout, le doute persiste encore sur la nature du mal. Comment en serait-il autrement ? Les médecins eux-mêmes ne sont pas d'accord.

Ceux de la ville pronostiquent la peste, mais personne ne veut y croire, le peuple moins que tout autre. « L'imagination du peuple, dit un contemporain, aurait voulu voir le mal se répandre avec impétuosité, et tomber foudroyés riches comme pauvres. Il a conservé de la peste une terreur superstitieuse. Comment, se disait-il, serait-ce la peste, puisqu'il n'y a eu ni comètes, ni tremblement de terre, annonces d'un grand cataclysme [1] ? »

Les bruits les plus malveillants circulent sur les médecins de la ville... ils veulent affoler la population pour augmenter leurs prix [2]... ils veulent faire de cette maladie imaginaire un nouveau Mississipi... et l'on préfère de beaucoup se fier aux médecins des infirmeries qui prétendent que le mal provient surtout de la misère, de la malpropreté, ou que le plus grand nombre des morts est causé par des fièvres vermineuses ou des bubons vénériens... « et qu'il est plus besoin de mercure que d'autre remède [3]. »

Mais bientôt le doute n'est plus permis. Le 13 août, on signale 160 entrées à l'hôpital et 60 morts ; le 14, 180 entrées et 70 morts ; le 15, 106 entrées et 78 morts ; le 16, 140 entrées et 70 morts [4].

Quelques jours après, dit un témoin, « ... le feu de la peste est aux quatre coins de la ville ; elle agit tout comme la foudre, donnant partout, entraînant tout, renversant tout, et tuant chaque jour plus de mille personnes. Sa violence n'attaque qu'en foule, et sa fureur porte mille morts à la fois [5] ».

1. Journal de Bertrand, *loc. cit.*

2. Lettre inédite de Rigord, 6 août. « Jusqu'à présent, je n'ai pu savoir les choses que superficiellement. Il y a un médecin qui intimide tout le monde et grossit furieusement toute chose pour faire augmenter ses appointements. »

3. Lettres inédites de Rigord, 1er et 2 août 1720. « Ce matin, on disait partout que tous les bubons étaient des bubons vénériens. » — « Le médecin des infirmeries trouve que beaucoup de femmes qu'on lui apporte n'ont que des maux vénériens. Mais je doute de son rapport. Ce n'est pas comme cela que tue la maladie vénérienne. Je crois plutôt que la plupart de ceux qu'on envoie et qui meurent avec cette promptitude sont farcis de vermine. »

4. Lettre inédite de Rigord, 16 août.

5. Journal de Pichatty, *loc. cit.*

Digitized by Google

Au calme succèdent le désordre, l'effarement et la panique.

Les riches gagnent leurs bastides ; les autres campent en pleine campagne, dans des huttes improvisées, ou s'enfuient sur leurs barques en pleine mer. D'autres encore sont signalés en Languedoc, en Dauphiné, en Vivarais, en Lyonnais... Les échevins restent seuls ou presque seuls en face d'une populace affolée : sans troupes, sans police organisée, avec un nombre insuffisant de médecins et de chirurgiens, sans intendants de santé, sans commis de quartier, sans gens pour enterrer les morts,... bientôt sans bouchers, sans boulangers, sans argent et sans vivres.

C'est en vain qu'ils multiplient les ordonnances :

Ordonnance mettant les médecins et chirurgiens aux gages de la ville, pour qu'ils n'exigent rien des malades;

Ordonnance fixant le taux des denrées ;

Défense aux bouchers, en écorchant les bœufs et moutons, de les souffler avec la bouche, par où la peste peut communiquer à la viande, mais de se servir de soufflets, à peine de vie;

Défense de détourner les eaux publiques, pour que l'eau coule plus abondamment et emporte les ordures ;

Ordonnance de porter les matelas sur la place publique et de les brûler;

Ordonnance pour faire revenir les médecins sous peine d'être procédé contre eux extraordinairement;

Défense de sortir le pain et la farine à peine de confiscation ;

Défense aux boulangers, maçons, regratteurs, revendeurs, magasiniers, âniers, portefaix, de sortir, à peine de vie [1].

Toutes ces ordonnances restent lettres mortes. C'est en vain que l'on place des potences à tous les carrefours de la ville : « le canon même ne serait pas capable de vaincre la peur. » Comment d'ailleurs et par qui seraient-elles exécutées? Il n'y a plus de troupes, plus de police, plus de discipline.

Au milieu d'un tel désordre, peut-on même se fier aux médecins? « Ils se laissent aller à tout vent de doctrines. »

L'un se fait fort d'arrêter la peste par des feux allumés dans la ville, « feux dont la vapeur rencontrant les corpuscules infects répandus dans l'air, les dilateront avec violence, les mettront en

1. Journal de Pichatty, *loc. cit.*

Digitized by Google

pièces et leur enlèveront le venin mortel dont ils sont remplis, avant qu'ils puissent être communiqués », et, dit un témoin, « ce fut un spectacle qui parut magnifique de voir un circuit de murailles, si grand, si vaste, si étendu, tout illuminé, et si la ville guérissait par là, elle guérirait certainement d'une manière bien réjouissante et bien agréable [1]. »

L'autre prétend que la peur seule propage la peste, et veut rassurer la population. « Que les médecins se montrent dans les promenades avec un air gai, que l'on paye des violons et des tambours pour les faire jouer dans différents quartiers de la ville, pour donner aux jeunes gens l'occasion de s'égayer et pour éloigner la tristesse et la mélancolie. » — « Mais », dit un autre témoin, « ceux que je vis danser le matin, je les vis, le soir, étendus morts dans la rue [2] ».

Chacun a son remède. L'un dit : prenez un grain de rhue au plus haut de la plante, un grain d'ail, un grain de sel, un quartier de noix, mangez cela tous les matins : vous serez préservés.

L'autre recommande la saignée, la saignée jusqu'à la défaillance, ou les purgatifs, ou les vomitifs. Partout on offre des préparations infaillibles à 20, 80, 150 francs la bouteille, à base d'huile de vitriol, de genièvre, de rhue, d'écorce de bouleau, de savinier, de corne de bouc ou de cheval.

D'autres avouent leur impuissance : il faut appeler sur soi la miséricorde de Dieu, s'attacher une croix au bras, afficher sur sa porte les prières de saint François.

« Mais la plupart, dit Rigord, sont des invalides. Ils ont la peur au ventre, et n'approchent les cadavres que de loin [3]. » Leur costume même n'est-il pas capable de propager la panique? Vêtus d'une longue robe, d'un manteau, d'une culotte, d'un chapeau de toile cirée, au creux de l'estomac un sachet composé de poudre de camphre, de benjoin, de vipère et de crapaud desséché, la figure couverte d'un masque de maroquin rouge, avec des yeux de cristal et un nez en forme de bec rempli de parfums ou de matières balsamiques, ou encore dans la bouche un bâton d'angélique, on les voit s'avancer, un baton de Saint-Roch à la main pour écarter les

1. Journal de Pichatty, *loc. cit.*
2. Lettre du P. Bougerel, citée par dom Bérengier, *loc. cit.*
3. Lettre inédite de Rigord, 1er août.

Digitized by Google

passants, précédés d'un infirmier portant un pot de vinaigre où ils trempent la main avant de tâter le pouls des malades.

Et si les médecins sont insuffisants, les hôpitaux sont à peine organisés. Moribonds et convalescents sont pêle-mêle.., et souvent pêle-mêle avec les morts que personne n'ose enterrer.

Ce qui ajoute encore à la confusion, c'est le manque d'argent et de vivres.

Marseille est soumis à un régime financier des plus étroits. Son budget est fixé par le conseil du roi. La ville ne peut rien dépenser au delà, elle ne peut rien emprunter sans autorisation.

En voici quelques exemples frappants [1] :

En 1706, les échevins ont oublié de mettre en compte les livres d'étrennes pour les élèves de l'Oratoire (il s'agit de 50 écus de deux ans en deux ans) : on écrit au contrôleur pour requérir une autorisation.

En 1709, Claude Boys, peintre de Marseille, explique que Marseille a toujours eu un peintre pour faire les portraits des officiers municipaux (cela coûte 400 livres), mais que le nouveau règlement ayant diminué les dépenses, il n'est plus payé; il réclame un arrêt qui permette aux échevins de rétablir la somme.

En 1715, on veut doubler les patrouilles : nouvelle demande d'autorisation.

Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini ; mais ceux que nous avons donnés suffisent pour faire comprendre que Marseille n'avait aucune avance, et de fait, au commencement de la peste, les échevins ont 1100 livres dans leurs caisses. Que faire en face des dépenses imprévues que va nécessiter le fléau ?

Et si la ville est sans ressources, les particuliers sont ruinés par le système de Law.

A Paris, l'argent a augmenté dans des proportions colossales. Bientôt le billet de 1000 livres vaudra 92 livres, le billet de 100 livres, 10 livres.

Que sera-ce à Marseille ?

Et à la ruine de la ville et des particuliers, s'ajoutent les craintes de disette. Dès le 31 juillet, le Parlement d'Aix a interdit, à peine de vie, tout rapport avec Marseille. Les provinces voisines menacent de fermer leurs barrières.

. Archives nationales, G 7, f. 473 et suivants.

Digitized by Google

Telle est la situation au milieu de laquelle vont avoir à se débattre les échevins et que fait revivre cette correspondance.

*
* *

Dès le 1er août, ils sont aux abois... « Tout ce qui passe dans la ville et le terroir, écrivent-ils, vient fondre sur l'hôtel de ville... nos têtes ne pourraient suffire, quand même elles se partageraient en dix. »

« Nous ne pouvons rien obtenir, ni par prières, ni par menaces ; — Tous ceux qui auraient pu nous aider ont fui, sans que nos ordonnances aient pu en ramener un seul ; — Nous avons peur que tous les honnêtes gens abandonnent leur service et que les autres se soulèvent ; — Nous manquons absolument de chirurgiens, de médecins, d'infirmiers, d'intendants de santé, de gens pour ensevelir les morts, nous n'avons pu trouver un seul notaire pour passer nos traités [1] ».

Les confesseurs manquent. « Nous ne savons ce que sont devenus les religieux. Ceux qui s'exposent de meilleure grâce sont les Capucins et les Jésuites... Les Jacobins ont tous déserté, hormis quatre. Nous n'entendons pas parler des Augustins [2] ».

Force est d'écrire aux évêques voisins pour obtenir des religieux, et notons en passant ces deux réponses : celle de l'évêque de Grasse : « Par bonheur pour moi, je n'ai que très peu de religieux » ; celle de l'évêque d'Arles : « Je vous accorderai volontiers des Oratoriens et des Bénédictins, appelants damnés, dont je ne suis guères contents [3]. »

Les plaintes des échevins continuent journellement... « Le blé augmente, il est à 50 livres, il n'aura pas de prix si la province n'en envoie ; le café est à 3 livres, la viande à 8 sols... tout le monde garde ses denrées, on les met à un si haut prix que le peuple n'est pas en état de les acheter ;... le blé monte à 60 livres ;... un mule-

1. Lettres inédites des échevins, 5 et 29 août ; de Capry, 5 août ; de Pilles, viguier, 19 août ; de Rigord, 29 août.

2. Lettre inédite de Rigord, 26 août.

3. Lettres inédites. Rappelons que nous sommes en pleine période janséniste ; on verra, par les lettres de Mgr de Belzunce publiées à la suite de cette article, quels étaient les rapports entre l'archevêque et les jansénistes.

Digitized by Google

tier qui avait acheté de l'huile à raison de 60 livres, en voulait 130;... on ne trouverait pas 100 écus sur un billet de 1000 livres;... s'il y avait ici un hôtel de monnaie, il ne resterait pas une lampe d'argent;... les billets de 1000 francs perdent 40 °/₀, l'argent comptant pour un an vaut 60 °/₀... nous avons fait des affiches pour emprunter, mais cela fut inutile, il n'y a absolument pas d'argent ici... [1] »

Plus tard, le Régent enverra 200.000 livres, Law 100.000 livres, une société de bienfaisance se fondera sous le patronage de Samuel Bernard et mettra à la disposition de la Provence 300.000 livres par mois sans intérêts pendant trois ans; mais, pour le moment, il faut se contenter du crédit des particuliers et accepter des dons de 3.000, de 6.000, de 10.000 livres.

Plus tard encore, de toutes les provinces afflueront du blé et des bestiaux, mais, pour l'instant, il faut s'en remettre au dévouement de quelques particuliers, dont l'un veut bien prêter 200.000 livres pour trois ans à petit intérêt.

Et notons la recommandation qui lui est faite : « Vous achèterez par petits ordres particuliers et sans faire aucun mouvement perceptible. Si l'on achetait par la voie éclatante des intendants, on mettrait le feu aux denrées. Déjà on signale quelques mouvements provenant de l'intention horrible des grands de faire payer cher [2]. »

On vit au jour le jour. Tantôt on manque de tout, de blé, de farine, de viande, de bois, de toile, de chaux vive... on ouvre des corps qui n'ont pas mangé depuis trois jours. Tantôt, tout afflue avec une quasi-abondance, mais les portefaix font défaut, ou les boulangers, ou les bouchers. Et pourtant, dit un témoin, « jamais disette ne fut plus menaçante, et jamais elle ne fut mieux secourue. On était toujours à la veille de manquer et finalement on ne manquait pas [3]. »

1. Lettres inédites de Rigord, 2 août, 5 août, 16 août; des échevins, 2, 4 août; de Caylus, lieutenant général de Provence, 28 août.

2. Lettre inédite de Rigord, 16 août.

3. Journal de Pichatty, *loc. cit.*

Lettre inédite de Rigord, 24 août; *idem*, 15 août. « Au sujet des convalescents, l'économe m'écrit que rien n'est en règle : il ne peut me donner un état. » — Lettre de l'économe. « Il n'y a pas de contrôle exact : je n'ai que des brouillons que la panique fait fuir. »

Idem, de Rigord, 19 août. « Le défaut d'ordre seul est capable de donner la peste à

Digitized by Google

Mais, si quelques dévouements individuels ou quelques ordres venus de haut peuvent secourir la ville en vivres et en argent, ils ne peuvent rien contre l'anarchie. C'est en vain que l'on envoie de Montpellier les meilleurs médecins. Que peuvent-ils dans un tel désarroi ?

« L'hôpital pourrait contenir 200 malades, il y en a 350. Toute la cour est pleine de malades, et encore les rues du voisinage. Il y a quelques infirmiers, mais incapables et voleurs.

« Dans l'hôpital même, les cadavres sont amoncelés les uns sur les autres. Les plus vieux morts sont retirés, les derniers, verdâtres, la tête séparée du tronc, les entrailles dehors... Le sol est couvert de vers : il reste un sédiment sur le sol qui a trois doigts d'épaisseur [1]. »

« Il n'y a aucun ordre pour nettoyer dans les rues. On ne trouve pas où mettre les pieds pour pouvoir passer. Les rues sont pleines de matelas, de meubles infectés, de chiens, de chats, de charognes horribles par l'enflure que leur cause la pourriture. Il y a plus de 10.000 chiens morts dans le port. Les morts et les mourants infectent les rues. Les cadavres croupissent dans les maisons ; il en coûte jusqu'à 50, 100, 150 livres pour les faire retirer [2]. »

Chacun fait sa propre police. Les voisins, la nuit, tirent les cadavres avec des crocs et les portent devant la maison des autres. Ou encore, les habitants couvrent leurs maisons d'immondices pour empêcher les mourants de s'y accoter. On ne sort plus qu'avec des bâtons de huit à dix pieds pour éloigner les passants.

l'hôpital. L'hopital est plus capable de tuer que de guérir. On entasse les corps et comme on ne prend que ceux de dessus, ceux de dessous restent... La pourriture reste toujours dessous. »

1. Lettre inédite de Rigord, 29 août. « Ceux qui ont voulu donner de l'argent ont fait retirer les cadavres, tandis que ceux qui n'en donnent pas ont leurs cadavres qui pourrissent dans leurs maisons... Quand on veut tirer un cadavre par le pied, le pied demeure dans la main... L'avarice des prêtres et des enterreurs de morts y a quelque part : on a enterré deux femmes à Saint-Martin pour chacune desquelles on a donné 100 livres... » — *Idem*, 26 août. « Les forçats et les gardes sont des fripons qui s'éloignent de ceux qui ne payent pas bien, et ne veulent pas s'approcher de ceux qui croupissent depuis quelque temps. »

2. *Idem*, 27 août. « Je crois que l'arrivée des médecins de Montpellier peut être une occasion pour mettre ordre. Sur leurs rapports on verrait si l'on ne ferait pas un changement de gouvernement, ce qui me parait bien difficile ; mais enfin il faut des remèdes extrêmes. Chacun songe à soi : le pauvre ne veut pas servir le riche, le père abandonne ses enfants, les enfants ses parents. De même de la femme et du mari. »

Digitized by Google

Chacun propose :

Il faut brûler les cadavres sur place ; il faut les entasser dans de grands vaisseaux que l'on coulera en pleine mer ; il faut faire des fosses dans les rues ; il faut enterrer dans les églises ; il faut forcer chaque habitant à se montrer le matin à sa fenêtre, pour être sûr qu'il n'y a pas de mort dans les maisons.

Chacun propose, mais rien n'est exécuté. Et pendant ce temps, chaque nuit ajoute 1000 cadavres. « Il y a des morts si subites que l'on voit un homme marchant pirouetter et tomber [1]. »

Que peuvent en effet les échevins?

Ils ont beau se multiplier, se plier aux plus basses besognes, risquer chaque jour leur vie : ce sont les bras qui manquent.

Pour nettoyer la ville, pour enterrer les morts, pour contenir la populace qui se soulève et qui pille, les paysans qui commencent à se mutiner, ils réclament des troupes [2].

« Il y a longtemps que j'ai demandé deux bataillons, répond l'intendant Lebret, ils ne sont pas arrivés : je doute que la Cour prenne la résolution d'en envoyer [3]. »

C'est en vain que Rigord revient à la charge. « Nous n'aurons certainement pas de troupes sans ordres supérieurs et nous ne pouvons pas attendre l'ordre de la Cour. Je demande si on attend les ordres de la Cour, lorsque, après un rude combat, le soldat étant las et épuisé, il faut qu'il fasse pourtant de grandes tranchées pour enterrer les morts. Il me semble que M. de Caïlus peut faire ce qu'un général fait dans une telle occasion [4]. »

1. Lettre inédite de Rigord, 28 août.

2. Lettre inédite de Le Bret, 19 août « Nous n'avons pas de maréchaussée : on parle d'attroupements ». — *Idem*, de Caylus, 21 août. « J'ai écrit à M. Le Blanc pour avoir deux bataillons pour disperser des attroupements en Provence. Nous n'avons pas de troupes. » — *Idem*, de Rigord, 26 août. « Les échevins réclament des troupes pour exécuter leurs ordres : les milices sont incapables, la populace se soulève, pille : les paysans commencent à se mutiner. » — *Idem*, de Le Bret, 28 août. « L'idée de M. Rigord serait de faire faire des fosses par les hommes des citadelles. Comme l'obéissance aux magistrats est perdue dans la ville, il n'y a plus moyen de rien faire faire au peuple ». — *Idem*, des échevins, 29 août. « Nous vous réitérons la prière d'avoir des troupes, quand ce ne serait qu'une compagnie. » — *Idem*, de Caylus, 3 sept. » Je crains qu'on n'appréhende d'exposer des troupes en les envoyant dans cette province. » — *Idem*, de Rancé, 3 sept. « Tout devient inutile à cause du manque d'ordre... Si on n'envoie un ou deux bataillons... tout est perdu. » — *Idem*, de Pilles, 19 août. « J'ai peur que tous les honnêtes gens n'abandonnent leur service et que le reste ne se soulève. »

3. Lettre inédite de Le Bret, 30 août 1720.

4. Lettre inédite.

Digitized by Google

Il y a bien des troupes dans la citadelle, mais elles s'y renferment jalousement. Les rapports sont d'ailleurs plus que tendus entre les échevins et les officiers qui y commandent. « MM. les officiers des citadelles réclament du blé, ils nous ont dit que, s'ils n'en trouvaient pas sur billets de banque, les soldats en prendraient et que, si nous voulions les empêcher, ils tireraient sur nous. Ces Messieurs devraient bien compatir à notre misère et nous offrir leurs secours [1]. »

Tout ce que l'on peut obtenir, ce sont quelques galériens, mais on les donne comme à regret : 30 d'abord, puis 40, puis 80, et chaque fois on déclare que l'on n'en donnera plus. « On les donne enchaînés, ou borgnes, ou boiteux, ou malingres [2]. »

« Et ce sont de fatigants fardeaux que de pareils corbeaux : ils sont dépourvus de tout. Ne sachant ni atteler, ni conduire, ils renversent les tombereaux, brisent les harnais, sans qu'on puisse les raccommoder, parce qu'il n'y a ni charrons, ni selliers, ni bridiers, et que personne ne veut toucher à des objets pestiférés [3]. »

Ils pillent et il faut un détachement autour de chaque tombereau. Les soldats des milices refusent, disant que ce n'est pas leur besogne... « Ils ne connaissent leur fusil que pour la chasse. » Et ce sont les échevins eux-mêmes ou quelques hommes de bonne volonté qui se chargent de cette triste besogne et qui, à cheval et l'épée à la main, encadrent les tombereaux.

L'anarchie est partout, et contre cette anarchie est impuissant l'héroïque dévouement des échevins; impuissant l'héroïque et légendaire dévouement de Mgr de Belzunce, du chevalier Roze et de ceux dont l'histoire a pieusement conservé les noms.

1. Lettre inédite des échevins, 4 août.

2. Lettre inédite des échevins, 4 sept.; de Rigord, 29 août; de Rancé, 5 septembre; lettre inédite de Le Bret, 24 août : « MM. des Galères, pour redonner des forçats, exigent qu'on les remplace : il faut accepter ces conditions et attendre les ordres que S. A. R. donnera dans la suite. » — *Idem*, de Rigord, 29 août : « M. de Rancé a livré hier 40 forçats invalides avec l'assurance qu'il n'en livrerait plus... Ces 40 forçats ne tiendront pas quatre jours... il est d'une nécessité absolue qu'il plaise au roi de nous donner 100 Turcs, aux conditions que le roi voudra imposer à cette ville. »

3. Journal de Pichatty, *loc. cit.*.

Digitized by Google

*
* *

Les choses durent ainsi pendant tout un mois. La Cour se décide enfin à intervenir.

Le 12 septembre, M. de Langeron, gouverneur des galères, est nommé commandant de la ville avec pleins pouvoirs : heureusement on lui donne, en même temps, les moyens d'agir : autorisation de réquisitionner autant de forçats qu'il sera nécessaire; ordre de mettre des troupes à sa disposition.

Il répartit les échevins : l'un sera chargé des affaires courantes, l'autre des boucheries, le troisième de l'enlèvement des cadavres, le quatrième des boulangeries.

Il reprend une à une toutes leurs ordonnances, mais il peut enfin les exécuter. Les intendants de santé, conseillers de ville, capitaines de quartiers, commissaires de paroisses, médecins, apothicaires, épiciers, bouchers, boulangers reviennent, à peine de vie.

« Jusque-là, dit un contemporain, la peste avait été traitée comme la peste. » Sans doute, veut-il dire, comme un mal auquel il n'y a pas de remède et auquel on ne peut se soustraire que par la fuite ; on commence à la traiter comme une maladie.

La ville est assainie, les hôpitaux réorganisés, les malades soignés, et, si l'épidémie n'est pas enrayée, au moins ne retrouve-t-elle plus un foyer toujours renaissant dans l'infection même de la ville.

Stéphane Piot.

Digitized by Google

APPENDICE[1]

I

A LE BRET, INTENDANT DE PROVENCE

19 août 1720.

Monsieur,

Je vous dois et je vous fais de tout mon cœur mille remercimens pour la bonté que vous avés eu de me faire avoir de l'argent pour trois billets de mille livres ; vous avés fait en cela une œuvre de charité très meritoire devant le Seigneur. Je ne vous dirai point, Monsieur, ce que pensent de notre malheur les medecins de Montpellier, car il ne m'ont pas fait l'honneur de me voir, et M. de Pilles et les Echevins sont les seuls qui ont assisté a leur raport. Ce que je peus vous dire, c'est que le mal devient toujours plus sérieux, nous avons nombre de confesseurs qui sont frapés, les malades ne diminuent pas, persone ne peut sçavoir le nombre des morts, car on en jeste dans les cimetieres par dessus les murailles ; il y en a aujourd'huy trente dans celuy des Accoules ; il n'y a point de viande ; tout est dans la confusion. Quatre ou cinq perçones ne peuvent mettre ordre a tout, et on ne veut pas d'adjoints ; on affecte mesme de ne comuniquer rien a persone ; enfin, Monsieur, si vous n'usé d'autorité pour que quelques persones de teste se ioignent au gouvernement de tout cecy, je crois tout perdu. Pour moy j'y suis resté, croiant le devoir ; mais si le desordre continue, ma presence y deviendra très inutile, je vous parle avec la confiance et la sincérité que je dois et je crois satisfaire en cela aux obligations de ma conscience. Les morts demeurent quatre et cinq jours dans leurs chambres sans estre enterrés ; ceux que l'on enterre ne le sont qu'à demi et font une infection insuportable pour ceux qui sont logés près les murailles ; car au lieu de mettre le cimetière bien loing, on l'a placé tout contre la muraille de la ville. On jette les morts dans les eglises pour s'en deslivrer, ce qui a obligé Mrs des Accoules a fermer leur église. On parle, on se presente, on est escouté, mais il n'est mis ordre a rien. L'hopital est une horreur, on y manque mesme du necessaire, et le moien

1. Nous publions ici quelques-unes des lettres de Mgr de Belzunce, bien qu'elles n'aient point exclusivement pour objet la peste de Marseille ; il est aussi question dans certaines des difficultés qu'eut à cette époque ce prélat avec les jansénistes ; mais à ce titre, elles nous ont également paru dignes d'être imprimées.

Digitized by Google

que cela soit autrement : trente persones de génie, chargées chaqun d'une chose, suffiroient à peine ; coment quatre, quoique remplis d'un zele que l'on ne peut trop louer, peuvent-ils suffire à tout ? Ils y periront, et nous aussi. Marseille, Monsieur, a besoin d'un pressent secours et je crois, après vous en avoir averti, devoir me renfermer dans les gemissemens et la priere [1]. On dit, je ne sçai ce qui en est, que les medecins de Montpellier disent qu'il n'y a pas de peste, mais uniquement les fievres malignes, putrides et venimeuses qui se comuniquent par le soufle et l'attouchement. Nos medecins viennent de me dire qu'ils soutiendront que c'est la peste elle-meme, qu'ils feront pour le prouver leurs memoires et leurs manifestes, et que, s'il n'y a pas dans la suitte plus d'ordre et de précaution, nous l'aurons pendant dix ans ou au moins autant qu'il y aura de persones dans cette pauvre ville. La cervante de l'abbé Rougent vient d'estre frapée ; je vas le faire venir loger chez moy, car dès que le mal est entré dans une maison, il y fait rafle de tout. Je vous avoue, Monsieur, que j'ay le cœur percé de douleur et qu'il est des momens où, voiant icy et peste réelle et famine prochaine, toutes mes forces d'esprit et de corps m'abandonent. J'ay cependant confiance en la bonté de Dieu et j'espere fort des ordres que vous voudrés bien donner. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY, Ev. de Marseille.

A Marseille le 19e août 1720.

II

AU MÊME

23 août 1720.

Monsieur,

Je crois estre obligé de vous donner avis de ce qui se passe, capable, dit-on, de perpétuer la peste dans cette malheureuse ville. MM. les Echevins me firent prier il y a trois jours d'assister à la maison de ville à une assemblée ; on m'y proposa, pour esviter le spectacle horrible que font les morts estendus dans nos ruës qu'ils infectent, et qui sont quelques fois mangés par les chiens, de prendre quelques églises pour les y enterrer ; je representai les inconveniens, et on n'y eut rien a repondre ; j'assurai

1. Lettre inédite des Médecins de Marseille à Rigord, 17 août. « Les médecins de Montpellier ont dit qu'ils parleraient aux échevins comme ils devraient, mais au peuple comme les échevins voudraient. Resterons-nous les seules victimes de cette affaire ?... »

Idem, de Rigord, 19 août. « Les médecins sont outrés contre ceux de Montpellier qui ne les ont pas appelés à la conférence... Quant à la conférence, il s'agissait de dire aux échevins que c'était la peste, et au public qu'il n'y avait que des fièvres malignes... »

Digitized by Google

enfin que je ne pouvois rien ordoner sur cela sans qu'auparavant MM. les medecins n'ussent decidé qu'il n'y auroit rien à craindre; le lendemain ils assemblèrent leur conseil de santé où aucun medecin n'est appellé, non plus que M. de Villeneuve, notre lieutenant general, dont les avis ne sont pas à mépriser; il y fut conclu a sept voix contre cinq qu'il falloit prendre les eglises des Observantins qui sont mes voisins, des Servites, des Grands Carmes, des Jacobins, des Grands Augustins et des Carmes deschaussés, ce qui prend toute la ville par le milieu. M. le marquis de Pilles me manda cette resolution, de maniere a me faire entendre qu'elle seroit executée, que j'y consentisse ou non. M. Audimar vint hier me prier de donner a cela mon agrément, ajoutant de la part de ces Messieurs qu'il valoit mieux que je le donnasse, puisque l'on estoit resolu pour le bien public de n'en faire ni plus ni moins. Tout cela ne me picqua pas, parce que, dans ces temps cy, il faut aller au bien sans brouiller; j'assemblai chés moy les medecins, je leur demandai sur cela leurs avis, ainsi qu'à des chirurgiens, qui me dirent que je ne pouvois y consentir sans consentir à la perte de Marseille, où la peste s'esterniseroit; ils me donerent ensuite leur avis par écrit, signé de MM. Montagnier, Bertrand, Raimond, Odon et Robert, tous medecins; j'en envoyai une copie à M. de Pilles a qui j'us l'honeur de mander ne pouvoir donner mon agrément à un dessein qui, en ruinant six belles eglises et leurs comunautés, estoit aussi prejudiciable au bien public; il me fit l'honeur de venir hier au soir avec MM. Estelle et Riodé pour extorquer un consentement que je luy dis estre opposé a ma conscience; enfin le résultat d'une longue conversation fust de me prier de ne leur pas vouloir de mal, si par necessité ils agissoient selon leurs idées; je repondis que j'en serois tres faché, mais que je ne leur voudrois jamais de mal, quelque chose qu'ils fassent faire. Ainsi, Monsieur, ils vont d'autorité introduire et placer l'infection et la peste au milieu de cette ville d'où on l'ostera difficilement. Cela augmente mes chagrins et me descourage. Je crois vous devoir donner avis de tout cecy, vous priant d'en instruire la Cour, afin que, si les suites en sont aussi funestes que j'ay lieu de le croire, je sois disculpé devant les homes come devant Dieu. Je joins à ma lettre la copie de l'avis de nos medecins. S. A. R. m'a envoié six mille livres en petits billets pour nos pauvres; aurés vous la charité de les faire convertir en argent? Sans cela, ce sera une charité stérile.

J'ay l'honeur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY, Ev. de Marseille.

A Marseille le 23e aout 1720.

Digitized by Google

III

RAPPORT DES MÉDECINS

22 août 1720.

Sur les questions proposées par M. l'Evêque, sçavoir s'il peut permettre d'ensevelir dans les églises les morts qui ont esté atteins du mal contagieux, et s'il doit faire cesser les prônes et l'office divin dans les parroisses et dans les autres églises :

L'avis des sousignés est qu'il n'est pas moins necessaire pour faire cesser la contagion d'emporter hors la ville les morts que les malades, que cette precaution est recomandée par tous les auteurs et conforme a tous les reglemens de police faits pour les temps de contagion ; qu'il est moins sûr de mettre les morts dans les cavaux que dans tout autre androit, parce qu'ils n'y sont pas couverts de terre, la chaux que l'on y mettra ne pouvant pas empecher qu'il ne s'esleve des vapeurs infectées des cadavres corrompus, ni les precautions qu'on prendra de fermer les jointures des tombes, qu'elles ne se respandent : et quand cela ne seroit pas a craindre, il faudroit remplir tout de suitte les cavaux et estre assuré qu'ils ne seront pas ouverts, ni ces églises frequentées de plusieurs années, et jusques a ce que les cadavres soient entierement reduits en poussiere, ce qu'on ne peut guere se promettre. Il est donc plus sûr d'enterrer les morts hors la ville et dans des androits où lon soit assuré qu'ils ne seront jamais deterrés.

Pour ce qui est de la cessation du prône, etc.

Le 22e aout 1720.

Signé : Montagnier, méd., Bertrand, Raymond, Audon, Robert, méd.

IV

A LE BRET, INTENDANT DE PROVENCE

27 août 1720.

Monsieur,

J'ai plus de quarante morts autour de ma maison tristement estendus, quelques uns depuis quatre jours. J'ay beau prier et crier, mes prieres et mes cris sont inutiles aupres de MM. les consuls, qui semblent affecter de vouloir me desgouter et me faire sentir que j'ay eu tort de m'opposer aux enterremens dans les eglises et au cimetieres que l'on voulut encore hier

Digitized by Google

faire sous mes fenestres; ils en agissent pour moy d'une maniere plus que cavaliere ; je ne voudrois pas cependant quitter mon cher Marseille, où ma presence peut estre necessaire ; mais aussi je ne puis avoir sous le nés des corps dont l'infection va devenir insuportable et dangereuse plus que la visite des malades et continuellement. J'espère que vous donerés sur cela vos ordres ; et, en verité, si la confusion dure, nous sommes tous perdus.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous envoier la reponse du curé de la Ciotat et de vous demander justice contre l'insolence du P. Truilier, superieur de l'Oratoire dans cette ville-là, qui est un fou et un seditieux et un imposteur, qui ne garde aucune mesure, et avec lequel, si vous ne luy imposés silence, je ne puis plus en garder. Je puis vous atester de la verité de tout ce que vous mande le curé qui m'a envoié la copie de sa lettre. J'ay l'honeur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY, Ev. de Marseille.

A Marseille le 27e aout 1720.

V

AU MÊME

29 août 1720.

Monsieur,

A tous mes chagrins se joint celuy de voir que vous estes prevenu contre le curé de la Ciotat en faveur du superieur de l'Oratoire, le plus fort, le plus emporté et le plus seditieux des homes ; s'il n'estoit pas a la Ciotat, j'ose vous assurer que la paix y regneroit bientost. Ce que j'en ai essuié et ce que j'en essuie tous les jours passe toute imagination ; je me flatte, Monsieur, que vous me ferés bien la justice de croire plutost a mon temoignage qu'au sien et a celuy de son conseil Estoupan et Estienne. Ce bon Pere, Monsieur, ses inferieurs, les sieurs Couton et Jauffret de Lescalet, vont de porte en porte dire mille impertinences sur la religion, contre moy, contre le vicaire et le gardien des Capucins ; le peuple de la Ciotat est catholique, il a de l'amitié pour moy, il ne hait pas le vicaire et a de la vénération pour le P. Theodore ; il ne peut entendre dire publiquement par ces charitables saints que c'est moy qui ai animé la colere de Dieu et attiré la peste a Marseille, que le vicaire est un passioné et un vindicatif qui a voulu faire mettre depuis peu le feu a l'Oratoire, et que le P. Theodore est un Arlequin ; on s'anime à de tels discours et le vicaire, je le sçai par gens dignes de foy, a besoin de toute

Digitized by Google

sa prudence pour empecher sur cela un soulevement contre l'Oratoire et un très petit et mesprisable parti. Je dois cette justice à M. Estoupan que je n'entens rien dire contre luy. Aiés donc, Monsieur, la bonté de contenir ces trois persones et la comunauté de l'Oratoire dans le respect et le silence et je vous répons du vicaire qui est home d'esprit et de pieté et qui commence à desirer le repos plus que chose au monde. Je ne vous dirai rien de ce que j'ay eu à souffrir d'insolences de la part du P. Truilhier et ses confrères pendant ma mission de la Ciotat et depuis ce temps là. Pour vous faire connoître le caractère de ce Père, je me contente de vous envoier la copie de deux lettres que j'ay recues de la Ciotat, dont la premiere est de l'escriture du P. Truilhier, contrefaite, mais verifiée, quoiqu'il y en ait de plus d'une ; la seconde, venue du mesme androit, est en lettres a la main, mais come moulées ; ainsi il n'y a pas de verification a faire. Je les mesprises fort et je ne vous en aurois pas parlé si cela ne me paroissoit necessaire pour vous faire connaitre a qui le curé de la Ciotat et moy avons à faire, et si c'est nous qu'il faut exhorter à la paix. Je vous supplie de ne les montrer qu'a M. l'archeveque et a Madame la premiere Presidente qui en sera scandalisée, et je desire qu'elle le soit un peu par ces gens là. J'ay l'honeur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY, Ev. de Marseille.

Le P. Millet vient d'estre frappé, et ce coup m'abat et me fait perdre tout courage.

A Marseille, le 29 aout 1720.

PREMIÈRE LETTRE DE LA CIOTAT

Au Reverend Père en Dieu, Le Reverend Père en Dieu Henry Xavier de Belzunce, administrateur de l'église et Eveché de Marseille, à Marseille.

« Ainsi les payens accusoient les chretiens des malheurs de l'empire Romain parce qu'ils n'adoroient pas les idoles. »

Vos gouverneurs, les detestables molinistes, ignorent, Reverend Pere (ce n'est pas en Dieu, vous ne le connoissés pas plus qu'eux) que ces paroles, reponce a vostre impertinent mandement par ces gens fabriqué, sont de Tertullien dans son Apologetique ou deffense des chretiens, aujourd'huy les anticonstitutionaires.

D'Avranches en basse Normandie, ce 1er aout 1720, où vostre mandement sent la peste, et rien de plus.

Digitized by Google

SECONDE LETTRE

Remède pour faire cesser la peste.

Faites penitence, Mgr, et Dieu veille vous pardonner le malheur et le fleau de la peste que vous avés attiré sur la pauvre ville de Marseille par les persecutions reiterées, tiranniques et séditieuses que vous avés fait et que vous faites encore tous les jours a la verité aux gens de bien et aux appelans de vostre diocese. Tout devroit s'oublier quand on auroit manqué, ou pour le moins se suspendre dans ces temps d'affliction, de calamité et de misère ; mais vous avés esté eslevé dans une société de sedition, de calomnie et de vengeance, et qui met tout en œuvre pour perdre ces enemis. Ce seroit un miracle si vous changiés de conduite. Je prie Dieu qu'il le fasse, car Dieu seul peut le faire. Mais prenés garde que vostre faux zele emporté et seditieux ne soit puni dans ce monde et dans l'autre. Tout ne sert de rien quand on manque de charité, et la conoit-on dans vostre ecole ? On n'y conoit qu'une charité, si on peut luy doner ce nom, qu'une charité ambitieuse, interessée, eclatante, hipocrite, qui porte le poignard d'une main quand elle fait semblant de porter le Dieu de la paix de l'autre. St Paul n'a jamais conu cette charité jesuitique. Je ne vous en dis pas davantage dans ce temps d'affliction ; je prie seulement le Dieu de paix qui l'a donnée et laissée a ses apôtres de vous l'inspirer a vous qui devriés estre le père comun de tous ; c'est le souhait de celuy qui est avec respect, Mgr, votre, etc.

L., le sincere prêtre.

J'ajoute par apostille que les noms d'excomunié, d'heretique, de schismatique etc. conviennent mieux a Vostre Grandeur qu'aux appelans ; l'envie, l'entestement nous font voir bien souvent dans les autres des crimes imaginaires et nous cachent a nous mesme ce que nous somes ; cette envie et cet entestement sont infatigables pour satisfaire sa passion. Quand je vois dans les Actes le grand pretre quitter Jerusalem pour accuser un St Paul, je ne suis plus surpris de voir un Evêque mettre tout en œuvre pour calomnier et perdre des prêtres innocens ; je vous promets une lettre la dessus, et je vous tiendrai parole ; vous verrés qui seront les séparés de l'Église. Ce 16e aout.

Je ne crois pas que Madame la premiere Presidente trouve dans ces lettres l'esprit des chretiens dont Tertulien prenoit la deffense ; qu'elle ne dise pas que l'on suppose les auteurs, ils tiennent tous les jours les memes discours publiquement ; l'ecriture est d'ailleurs verifiée ; et suivant les principes de la morale severe, ils disent la messe ensuite sans se confesser, car ils n'ont point de confesseurs ; leurs confreres, les appellans de Marseille, ont tous refusé de confesser leurs penitentes, excepté

Digitized by Google

M. Esfays qui est mort ; tout le reste a cherché la securité dans la fuite. Mais la morale relachée fait que les Jésuites et tout l'ordre de St François courent partout, confessent et meurent glorieusement [1].

Je joins la lettre pastoralle qui est aparement la cause de tant de fiel respandu.

VI

AU MÊME

30 août 1720.

Le coup qui a frappé le P. Millet, Monsieur, me desconcerte et abat mon courage : je vous prie de faire dire au P. Rigord incessament que je luy demande en grace de faire prendre à ce Pere de la poudre du tombeau du B. Regis et d'en appliquer sur son bubon ; j'ay confiance en Dieu que par l'intercession de ce saint, auquel le P. Millet et moy nous somes voués dans cette occasion, cela pourra le guerir plutost que tous les remedes. J'ay esté sur le point de tout quitter par l'infection que causoient ches moy pres de cent cinquante cadavres placés, plusieurs depuis sept a huit jours, autour de ches moy ; j'espère qu'ils seront enlevés aujourd'huy ; j'ai demandé une garde a Messsieurs de ville pour empêcher que l'on n'en porte de nouveau, et ils me l'ont accordée. Le nombre de morts a demi pourris qui sont dans les rues me tiennent dans ma maison, ne me sentant pas capable du spectacle et de l'odeur.

Je vous prie, Monsieur, de faire tenir ma lettre a M. le P. President ; je vous en serai bien obligé. Je ne vois rien de plus cruel que d'estre privé de recevoir des nouvelles et d'en pouvoir doner a des proches dont la tendresse est justement allarmée. Je n'ay pas entendu parler de M. Rouviere. Je crois que vous sçavés Vitrolles attaqué. On dit que cinq persones sont mortes a Aubagne du mal qui nous consterne. J'espere cependant en Dieu et j'ay grande confiance au B. Regis. Si la pluie pouvoit venir, cela nous feroit grand bien. Jamais exemple de sacremens administrés avec plus d'esdification, mais si le mal continue, où en serai-je ? Je n'ai plus du tout de confesseurs ; cela me desole ; vous sçavés que je ne sçai où en prendre pour vostre hopital ; chacun s'excuse. J'ay l'honneur d'estre avec sincerité et respect, Monsieur, vostre trés humble et tres obeissant serviteur.

HENRY, Ev. de Marseille.

Le 30e aout 1720.

1. Autre lettre de Mgr de Belzunce à l'évêque de Toulon. « Vous me demandez ce qu'ont fait les appelans et les partisans de la prétendue morale sévère, ils ont fui... Ordres, mandements, monitions canoniques, privation de bénéfices, rien n'a été capable d'en faire revenir. »

Voir : *Justification des pères de l'Oratoire* (*1721*), Bibl. nat., Lk7, 4.653.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Le cartulaire de l'évêché d'Arras, ms. du XIIe s. avec additions successives jusqu'au milieu du XVIe, analysé chronologiquement par A. GUESNON. — Arras, Rohard-Courtin, 1902, in-8 de x-153 p. (Extr. des *Mémoires de l'Académie d'Arras*).

Je signalais dans un précédent article la bonne fortune échue à l'Académie d'Arras qui a pu consacrer cette année un volume hors collection à la belle étude de M. DAUMET : *Calais sous la domination anglaise*. Cette compagnie est décidément heureuse en 1902. Le fascicule ordinaire de ses *Mémoires*, qui vient d'être mis en distribution et est sensiblement plus chargé que les derniers de travaux variés, contient, entre autres, l'ouvrage cité plus haut. On peut dire que chaque fois que M. Guesnon livre une production nouvelle aux érudits, il a une découverte intéressante à leur faire connaître. Il y a quelques semaines, il renouvelait, dans un magistral article du *Moyen-Age*, la chronologie des trouvères artésiens. Aujourd'hui, il révèle un manuscrit des plus précieux pour l'histoire de l'église d'Arras. C'est sur ses instances et d'après ses renseignements — M. Guesnon oublie de le dire — que l'autorité épiscopale a « recouvré après une éclipse de trente ans », le cartulaire qu'il décrit, dont il signale l'intérêt, analyse tous les actes et publie un certain nombre de chartes, en les accompagnant, bien entendu, de notes substantielles et sûres qui témoignent une fois de plus de sa connaissance approfondie du moyen âge en général et de l'histoire d'Arras en particulier.

Ce catalogue analytique et chronologique porte sur 457 documents, la plupart inconnus ou inédits. « De ces pièces, cinquante-et-une sont antérieures à 1200, deux cent vingt à 1300, cent vingt-trois à 1400. On y compte quarante et une bulles papales, dont dix-huit du XIIe siècle et vingt et une du XIIIe. »

Les chartes royales y sont assez nombreuses. M. Léopold Delisle a publié récemment dans le *Journal des Savants*, une curieuse lettre de Louis VII tirée du cartulaire de l'évêché d'Arras que lui avait communiqué M. Guesnon. Les savants trouveront dans le même registre un diplôme de Charles le Simple, déjà publié, il est vrai, mais dont M. G. donne une nouvelle édition qui les satisfera mieux que la première, « un

Digitized by Google

acte inconnu de Philippe Auguste, plusieurs autres de saint Louis, de Philippe le Bel, de Philippe de Valois. »

C'est le domaine temporel de l'évêque, séculier ou ecclésiastique, que concernent généralement les actes transcrits dans le registre. Quelles ressources pour l'historien qui tentera enfin une histoire documentée d'Arras, dans tous ces contrats relatifs à « la cité et à son faubourg de Bronnes, sa châtellenie, sa mairie de Galeurue, Vitry, Maroeuil, avec les fiefs ressortissant à la cour féodale de l'évêque, la mense et ses revenus... etc. ! » Le domaine spirituel y est bien souvent aussi visé : « archidiacres, officialité, synode, correction des clercs, visite des monastères et des collégiales, collation des bénéfices, création de chapellenies, violations du droit d'asile, et les perpétuels conflits que soulevait l'exercice de cette double juridiction. »

Dans l'*Appendice*, c'est-à-dire le corps de chartes qu'il transcrit intégralement, M. Guesnon a fait figurer plusieurs documents statistiques de premier ordre : une liste des gens tenant fief de l'évêque (XIVe s.) ; les bénéfices à la collation du même par décanat (XIVe s.) ; *procurationes et pastus episcopi* dans les archidiaconés d'Arras et d'Ostrevent et dans les diocèses de Thérouanne, de Cambrai et de Noyon, toujours à la même époque, etc. Cela suffit à démontrer avec quel soin l'éditeur, qui craignait malheureusement d'augmenter le nombre des textes à produire en entier, les a triés dans la foule de ceux qui s'offraient à son choix. Assurément, on peut regretter que M. Guesnon n'ait pas entrepris la publication complète et critique du cartulaire si heureusement retrouvé grâce à lui et qu'il eût menée à bout mieux que personne; du moins lui saura-t-on gré d'avoir employé une partie de la merveilleuse activité qui l'anime à en dresser un inventaire exact et minutieux.

J. Chavanon.

Colonel Borrelli de Serres. — **Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire**. Paris, Picard, 1902, in-4 (extrait de la *Gazette numismatique française*, pagination de cette Revue).

Le très consciencieux érudit qu'est le colonel de Serres vient de donner une preuve nouvelle de son savoir, documenté aux meilleures sources, en publiant ce travail dont on peut dire qu'il est un chef-d'œuvre de précision minutieuse.

M. de Serres a revu, ligne par ligne, et rigoureusement contrôlé tous les documents financiers de cette période difficultueuse. Il y a trouvé le fil d'Ariane qui le guide à travers un labyrinthe de chiffres et d'opérations contradictoires où se révèlent l'embarras du Trésor et — chose particulièrement importante à dégager — les efforts faits avec loyauté par

Digitized by Google

les gouvernants pour restreindre la durée et les effets des altérations monétaires. Il est impossible d'analyser un travail du genre de celui-ci, qui ne se compose que d'indications, de rectifications, de critiques, de fixations de valeur; les spécialistes le consulteront avec profit et y constateront l'inanité de mainte assertion hasardée.

J. Depoin.

Georges Espinas. — **Les finances de la commune de Douai, des origines au XVe siècle**. Paris, Picard, 1902, in-8 de xxxv-546 p.

Le livre de M. Espinas, rédigé presque entièrement avec des documents tirés des archives communales de Douai, est une contribution précieuse, par sa précision, à l'histoire municipale des villes de Flandre au moyen âge. M. Espinas a d'ailleurs vu son sujet avec ampleur, comprenant le côté économique et social des institutions qu'il étudiait, et s'efforçant d'en faire ressortir le côté juridique. M. Espinas a conduit son étude jusqu'au début du xve siècle, date où Douai est passé sous la domination étrangère pour y rester plus de deux siècles et demi : ce point d'arrêt était naturellement indiqué. L'époque ainsi étudiée se divise en trois périodes d'inégale étendue. La première va des origines jusqu'à l'année 1296. Pendant cette période, les finances sont entièrement dans les mains d'un patriciat fermé, devenu jaloux de ses droits, occupant, à l'exclusion de ceux du « commun », toutes les places du Magistrat, c'est-à-dire de l'assemblée communale, et dont les représentants se contentaient de justifier entre eux, les uns vis-à-vis des autres, l'emploi des deniers municipaux. Cette organisation exclusive fut une des causes de la grande lutte qui commença en 1296, soulèvement des métiers, soutenus par le comte de Flandre, contre les patriciens soutenus par le roi de France.

La seconde période de l'histoire municipale de Douai comprend les années 1296-1311. Les métiers triomphent et mettent la main sur les finances municipales ; mais ce ne sont que luttes, désordres ; l'expérience faisait défaut à la classe nouvellement parvenue à la direction des cités ; d'autre part, le patriciat, appuyé sur sa clientèle, tentait d'incessants efforts pour reprendre le terrain perdu. La révolution de 1296 eut une autre conséquence : la substitution des taxes indirectes aux taxes directes, si arbitrairement perçues par les patriciens.

Cependant, les pouvoirs publics avaient pris pied dans la ville à la faveur de ces dissensions. Ils en profitèrent pour faire valoir à leur tour des exigences financières, qui allèrent grandissant avec les charges militaires de plus en plus lourdes des États nouveaux. L'impôt public se développe et finit par tout absorber. « Ainsi, dit M. Espinas, à une vie fiscale pure-

Digitized by Google

ment patricienne, puis, pendant une courte période, proprement communale, succédèrent enfin les finances publiques. »

La troisième période, de 1311 au commencement du xve siècle, se divise à son tour en deux parties assez nettement distinctes ; une première, qui s'étend de 1311 à 1369 : c'est le régime français, où l'indépendance urbaine tend visiblement déjà à s'effacer devant le pouvoir public « bien que la communauté prenne encore une part régulière à la gestion des deniers » ; puis, depuis 1369, c'est la domination bourguignonne, « pendant laquelle l'autonomie urbaine a, en fait, entièrement disparu ».

Cette troisième période correspond à la partie la plus importante du livre de M. Espinas, non seulement par la place qu'elle occupe, mais parce que, grâce à l'abondance des documents, l'auteur a pu arriver à des conclusions précises et certaines.

En ce qui concerne l'époque primitive, il nous est impossible d'être d'accord avec l'auteur, au moins dans les lignes générales, M. Espinas étant parti, nous semble-t-il, d'un point de départ qui n'est pas exact.

Les finances publiques étaient dans les mains du patriciat : ce patriciat, qu'était-il dans ses origines? Pous nous, la réponse n'est pas douteuse : c'était un patriciat militaire et agricole. La constitution primitive de Douai a été exactement la même que celle de l'ancienne Rome. M. Espinas dit lui-même très bien : « Douai doit évidemment son origine à un poste militaire fondé après l'invasion des Normands. » Il nous montre en outre que le *castrum* ou *burg* sert de résidence à deux officiers du prince : l'un d'ordre militaire, le châtelain, l'autre d'ordre domanial; à côté de la *vetus turris*, demeure fortifiée du premier, est un *spicarium*, centre du district agricole.

Toutes les indications relatives à Douai que M. Espinas lui-même nous fournit jusqu'au xiie siècle, sont toutes exclusivement d'ordre militaire ou agricole. Encore à une époque plus avancée l'allmende et les pâturages jouent un rôle prépondérant dans l'existence de la ville.

Puisque M. Espinas aime, pour éclairer son sujet, à tirer des lumières de documents étrangers, nous nous permettons de lui signaler la chanson de Garin le Loherain, qui donne un état plus ancien que tous les textes qu'il cite, et, dans cette œuvre précieuse, de noter plus particulièrement le passage où l'auteur se plaint de ce que les hommes d'armes vont, de son temps, demeurer dans les châteaux, au milieu des champs et des bois, au lieu de demeurer comme autrefois dans les villes.

Chacun de ces patriciens armés avait sa maison et sa *familia*, familia qui comprenait, non seulement les parents, mais la domesticité, la clientèle et les ouvriers domestiques. Dans l'intérieur de la ville, close par des murailles communes, chaque patricien avait sa demeure fortifiée, séparée

Digitized by Google

des habitations voisines par une enceinte particulière. A l'intérieur de chacune de ces enceintes particulières, vivait la *familia*, ce dernier mot pris dans le sens le plus large. H. Legrand, dans la remarquable introduction qu'il a mise au plan de Paris en 1380[1], a reconstitué cet état ancien avec une précision étonnante. Qu'est-il advenu? le travail de la *familia* seigneuriale s'est développé, grâce à la sécurité, aussi grâce au voisinage immédiat d'autres travailleurs, ce qui donnait l'émulation et faisait profiter sans retard des progrès réalisés. Peu à peu, les patrons militaires se transformèrent en patrons marchands et, la sécurité relative se faisant, ils mirent leurs efforts à développer le travail de leur *familia* par le commerce, d'autant qu'ils y trouvaient eux-mêmes grands profits. La population grandissant, les barrières intérieures tombèrent bientôt, et, simultanément, se fit la fusion entre les *familiae* des différents patrons, ceux-ci conservant naturellement dans les mains et le commerce et la direction de la cité.

Nous sommes surpris que M. Espinas, qui a écrit des pages si intéressantes sur les guerres familiales de la commune de Douai aux XIIIe et XIVe siècles, n'ait pas mieux mis en relief le rôle joué par ces organisations familiales dans la formation de la cité. Il est, à nos yeux, victime de cette théorie récente de la formation des villes par les marchands, la moins raisonnable de toutes celles qui aient été produites. M. Espinas voit, lui aussi, des marchands venant — on ne sait d'où, on ne sait à quelle époque — s'établir à Douai, pour y faire on ne sait pas quoi, et fondant ainsi miraculeusement la ville.

S'il est un point aujourd'hui hors de doute, c'est qu'à l'époque de formation du moyen âge, tout était local, stagnant, agricole. Il n'y avait pas de marchands pour la raison qu'il n'y avait pas d'industrie et que chaque centre agricole subvenait entièrement à ses besoins. C'est ce que M. Karl Bücher a démontré supérieurement. Ce qui n'empêche pas des auteurs récents de parler de la formation des villes par les marchands, faisant penser à un théoricien qui placerait des vendanges dans un pays où il n'y aurait pas de vignes.

Il est à peine besoin d'ajouter que ces divergences théoriques n'enlèvent rien, à nos yeux, à la valeur très solide du livre de M. Espinas, non seulement documenté avec le plus grand soin, mais écrit avec clarté et disposé avec ordre et méthode.

Frantz Funck-Brentano.

1. Dans la Collection de l'histoire générale de Paris, Imprimerie nationale, 1868, in-fol.

Digitized by Google

Souvenirs sur Madame de Maintenon : Mémoire et lettres inédites de Mademoiselle d'Aumale, avec une introduction par le Comte d'Haussonville. Paris, Calmann-Lévy, 1902, in-8 de cii-308 p.

Le comte d'Haussonville et M. Hanotaux possèdent chacun une variante de *Souvenirs manuscrits* laissés par Mlle d'Aumale. Celle qui est entre les mains du comte d'Haussonville a pour titre : *Mémoire sur Madame de Maintenon* ; celle qui appartient à M. Hanotaux est intitulée : *Mémoires de Mademoiselle d'Aumale et Souvenirs de Madame de Caylus pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon.*

Ces mémoires, rédigés entre 1721 et 1729, n'étaient pas inconnus : ils ont été cités à diverses reprises, et Théophile Lavallée avait eu l'intention de les publier. Le comte d'Haussonville réalise aujourd'hui une partie de l'œuvre projetée, et M. Hanotaux la complétera dans un second volume qui formera, avec celui qui vient de paraître, un ouvrage de grand intérêt.

Mlle d'Aumale était la secrétaire, un peu la confidente, surtout la disciple dévouée et passionnée de Mme de Maintenon. Pour honorer la mémoire de la fondatrice de Saint-Cyr et mieux perpétuer son souvenir, pour revivre elle-même les années passées auprès de celle qui était « traitée comme la Reine et en avait tous les honneurs, mais ne s'en servait pas », elle écrivit un mémoire qui abonde en faits curieux, importants aussi, mais un peu confus et monotones parfois : la douleur d'une perte récente, la vivacité de regrets ineffaçables devaient involontairement la conduire à rapporter toutes les qualités et toutes les vertus de Mme de Maintenon, à citer tous les nobles épisodes dont elle fut la discrète héroïne, à oublier peut-être ses quelques travers. Cette tendance était d'autant plus excusable que Mlle d'Aumale écrivait avec une ardente sincérité qui est la caractéristique de son mémoire, et puis n'y avait-il pas beaucoup de bien à dire de Mme de Maintenon ? L'état d'esprit de l'auteur ne saurait donc nuire, en la circonstance, à l'intérêt de son œuvre, et le panégyrique pouvait demeurer impartial.

L'introduction du comte d'Haussonville occupe le tiers du volume qu'il vient de publier : il faut s'en féliciter, car, aussi intéressante, aussi vivante que le mémoire lui-même, elle constitue un beau chapitre d'histoire.

Maurice Boutry.

E. Jac. — **Le Bienheureux Grignion de Montfort**. Paris, Lecoffre (« Les Saints »), 1903, in-12 de 236 p.

La collection des « Saints » a permis au public de préciser dans son souvenir plusieurs physionomies, différemment curieuses, de l'Église à

Digitized by Google

diverses époques. C'est la caractéristique de la sainteté que de se manifester, en effet, suivant les âges, de façon diverse et qui y est adéquate. Il était réservé au XVIIe et au XVIIIe siècles de voir fleurir un idéal de mysticisme, d'humilité, de douceur et d'amour de l'humanité, comme continuation féconde de la vertu aimable et souriante des François de Salles et des Jeanne de Chantal, en ces amis des pauvres, ces modestes régénérateurs d'une société libertine que furent, dans notre pays, les Vincent de Paul, les de Montfort, les Jean-Baptiste de la Salle.

M. Jac narre avec amour la vie et les œuvres du bienheureux Louis Grignion de Montfort, né le 31 janvier 1673, toujours inspirées par les sentiments de compassion les plus accomplis pour le prochain. Dès sa jeunesse, deux ambitions ont éclos dans son âme : propager le culte de la sainte Vierge et honorer les pauvres suivant la parole de l'Évangile.

Il manifeste les ardeurs de son zèle sacerdotal à Poitiers et dans le Poitou, parcourant les diocèses de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Nantes, Reims, Angers, Luçon, visitant l'île d'Yeu, la Bretagne, la Normandie, et prêchant, convertissant, remuant les foules dans cette région de l'ouest, dont on a pu dire qu'elle lui doit la régénération et la conservation d'une foi agissante. Mais là ne se borne pas son ambition. Aumônier de l'hôpital de Poitiers et voyant la façon précaire dont des mercenaires soignent les assistés, il institue (2 février 1703) la Congrégation des Filles de la Sagesse avec mission de se dévouer au soulagement des malades, œuvre prospère de nos jours puisqu'elle compte près de 5 000 membres, répartis en 414 maisons.

Il y avait aussi dans les campagnes d'autres pauvres, trop nombreux, au point de vue religieux. A eux s'adresseront les prêtres de la Compagnie de Marie, fondée en 1712-1713 et mise sous la protection du Saint-Esprit pour prêcher aux paysans l'Évangile en sa beauté simple. Leurs statuts, approuvés en 1853 et modifiés en 1872, leur ont permis de quitter aussi la maison-mère de Saint-Laurent de Sèvre, pour porter la foi catholique à l'étranger : on les trouve dans des pays hérétiques ou infidèles, l'Angleterre, le Danemark, le Canada, le vaste territoire qui s'étend du lac Nyanza au Zambèze.

Grignion de Montfort complète ces fondations admirables par d'autres œuvres utiles. Trente ans avant Jean-Baptiste de la Salle (1715), il ouvrait à la Rochelle des écoles gratuites pour les filles et on a pu lui rattacher les cours institués pour les garçons. Dans les paroisses, il formait des confréries de pénitents, des sociétés de vierges, réunissant les jeunes filles qui faisaient vœu de virginité pour un an.

Usé par ces travaux, ces fatigues, le bienheureux mourut le 28 avril 1716, à peine âgé de 43 ans, après avoir, par un suprême effort et atteint de pleurésie, donné un dernier sermon de mission.

Digitized by Google

Sa vie a été écrite par M. Jac avec une grande abondance de faits, contés en un style vif et rapide. Si nous nous permettions d'adresser une critique à l'auteur, ce serait pour signaler que parmi les actes miraculeux, certains paraissent bien fortuits pour être recueillis dans un volume édité par cette collection qui a voulu réserver juste part à la raison dans son alliance avec la foi. Est-il bien exact d'imputer au jansénisme les persécutions dont a souffert le bienheureux? A tout le moins les preuves n'en sont pas rapportées. Enfin certaines considérations sont trop inspirées par les soucis de l'Église à l'heure présente. Mettons cela au compte de la foi très vive de M. Jac et de son admiration pour son héros. Quoi qu'il en soit, les âmes pieuses le liront avec fruit, et les indifférents verront portées à un haut point de nobles vertus morales devant lesquelles le monde a accoutumé de s'incliner avec respect.

Louis Batcave.

Gustave Michaut. — **La comtesse de Bonneval. Lettres du XVIIIe siècle.** Paris, Fontemoing, 1903, in-16 de 100 p. (Collection « Minerva ».)

Les seize lettres de la comtesse de Bonneval-Biron, que M. G. Michaut vient de publier en ce petit volume de la collection nouvelle « Minerva », n'étaient point inédites : dans son *Mémoire sur le comte de Bonneval*, le prince de Ligne, en 1802, les avait fait connaître pour la première fois; en 1817, Barbier les avait rééditées, et en 1857 elles avaient de nouveau trouvé place dans l'ouvrage romanesque de lady Georgina Fullarton, *La comtesse de Bonneval, histoire du temps de Louis XIV*. L'édition de M. Michaut, bien que ne faisant que reproduire le texte donné par le prince de Ligne, est de tous points supérieure aux publications que nous venons d'énumérer. M. M. a en effet serti ce texte dans un commentaire critique très abondant, qui rend la lecture de ces lettres fort agréable, et qui lui a permis de leur restituer très ingénieusement leurs dates véritables, que Barbier avait maladroitement tenter de retrouver. Ces lettres — qui ne sont qu'un débris de la correspondance de Mlle de Biron avec son mauvais sujet de mari, le fameux comte-pacha de Bonneval — sont des plus touchantes : abandonnée, dix jours à peine après son mariage, par son trop volage époux, qu'elle ne devait plus revoir, la jeune comtesse, restée très amoureuse et très fidèle, lui envoya régulièrement des lettres, demeurées la plupart sans réponses, jusqu'au jour où le célèbre aventurier, cédant, comme il le disait, « à un mouvement de grâce turque intérieure », se fut fait musulman, et où elle jugea qu'il n'était plus de sa dignité de correspondre avec un apostat; mais elle n'en continua pas moins de s'intéresser à lui, comme le prouvent les deux dernières lettres publiées par M. M. et écrites à un inconnu. Cette

Digitized by Google

correspondance révèle en Mme de Bonneval, a dit Sainte-Beuve, une des plus pures et des plus rares figures de la Régence ; « épouse presque vierge et sitôt veuve, modeste, sacrifiée, résignée », elle étale dans ses lettres de « véritables trésors de cœur », et je ne crois pas que, dans toute cette belle floraison de lettres de femmes que vit éclore la première moitié du XVIIIe siècle, il s'en trouve — en dehors peut-être de quelques pages de Mlle Aïssé — où la passion soit exprimée en termes plus délicats et plus émouvants. Il faut donc louer M. M. de l'heureuse idée d'avoir rendu cette correspondance plus accessible au public.

Il l'a fait, ai-je dit, en en empruntant le texte au prince de Ligne, non sans regretter que ce dernier n'ait cru devoir donner que des extraits, publier que des fragments ; serait-il vraiment impossible de remettre la main sur les originaux, sinon de toutes, du moins de quelques-unes des lettres de Mme de Bonneval ? Peut-être pas, et je signale notamment à M. Michaut qu'à la vente Et. Charavay du 17 décembre 1884, passa jadis l'original de la lettre du 18 mai 1717, qu'il publie comme la première en date ; des extraits qu'en donnait le catalogue de la vente, il est permis de conclure que le prince de Ligne, et après lui M. Michaut, n'ont pas donné un texte scrupuleusement exact et conforme à l'original.

En tête de son édition, M. M. a placé une fort élégante préface où il note la production considérable des correspondances féminines en France, en recherche les raisons et explique très finement leur vogue.

Henri Courteault.

Cécilia Vellini. — **Comédienne et carmélite.** Paris, Charles, 1902, pet. in-8 de 156 p..

Dans le recueil de *Pièces intéressantes et peu connues pour servir à l'histoire et à la littérature*, publié en plusieurs volumes par M. de La Place en 1785, se trouve une « préface trouvée dans les papiers de Duclos pour un manuscrit intitulé : la conversion de Mlle Gauthier, comédienne et depuis carmélite, morte en 1757 », préface suivie du touchant récit de la conversion. Après avoir eu quelques aventures dont l'une assez retentissante, après avoir été célèbre par sa beauté, par sa force physique même, par ses succès à la Comédie-Française enregistrés à diverses reprises dans le laconique *Mercure*, après avoir enfin connu les triomphes les plus divers, mais ensuite aussi les tristesses d'un amour malheureux, Mlle Gauthier renonça soudainement au monde pour se plier à la dure règle du Carmel et devenir un « objet de curiosité et de vénération ».

Malgré la pénurie des documents, Mlle Cécilia Vellini, du théâtre de l'Odéon, est parvenue à rédiger une intéressante étude sur Mlle Gauthier ; elle a découvert, notamment, chez les carmélites de Lyon, ses poésies

Digitized by Google

dont elle donne de nombreux et curieux fragments ; malheureusement elle n'a pu retrouver la correspondance qu'elle échangea, affirment ses contemporains, avec la reine Marie Leczinska qui lui témoigna un intérêt tout particulier et lui obtint une pension de mille livres, à laquelle elle n'avait pas droit, utilisée pour les œuvres charitables du couvent.

Cet épisode historique méritait d'être publié : il ne pouvait que gagner à se trouver décrit par une femme, par une artiste, par une croyante qui dispose d'un style élégant, spirituel, et fait en même temps preuve d'érudition.

Maurice Boutry.

André Bonnefons. — **Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie.** Paris, Perrin et Cie, 1 vol. in-8 de xxxiii-514 p.

Le titre de ce livre est très alléchant, le sujet est nouveau, et les sources (archives des affaires étrangères et archives de Saxe) auxquelles l'auteur a puisé, offrent une garantie indiscutable. Mais, en lisant le volume, on est quelque peu désappointé, M. André Bonnefons ayant pris le parti de ne fournir aucune référence [1] au bas des pages, et de ne citer aucun document dans son intégrité, soit en appendice, soit même dans le corps du volume.

Cette méthode est trop autoritaire, semble-t-il, pour un débutant. Elle est adoptée par certains historiens, encore ceux-ci s'en excusent-ils auprès du public et donnent-ils les raisons qui les ont déterminés à agir ainsi.

Cette étude s'ouvre par un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de la Saxe. A propos d'Auguste III, fils d'Auguste II, connu par ses nombreux dérèglements, M. Bonnefons nous dit qu'il avait hérité des goûts et des vices de son père. Auguste III fut un Mécène, mais on ne lui connaît pas une maîtresse.

A quoi rime donc ce couplet qui nous permettra en même temps de montrer l'écrivain, à côté de l'historien : « La licence la plus désordonnée s'était étalée cyniquement durant le règne des électeurs-rois ; un luxe, rappelant parfois les pompes de Versailles, s'était épanoui publiquement, au scandale même de la population laborieuse et honnête ; des splendeurs, des raffinements de toute sorte avaient porté au comble l'engouement pour les plaisirs ; et, au nombre comme à la prodigalité des favorites, ainsi qu'à la somptuosité déployée par Brühl, on aurait cru que la volupté dominait sans partage dans le palais électoral de la capitale. » Une petite note nous dit bien : « Quoique les mœurs d'Auguste III eussent été pures,

1. En tête de l'ouvrage se trouve une liste des *ouvrages consultés*, il y en a huit en tout. On est surpris de ne pas trouver dans cette liste les *Souvenirs d'un diplomate* du baron Bignon.

Digitized by Google

la licence de sa cour n'avait pas été moins grande que dans le règne d'Auguste II », mais alors pourquoi assurer quatorze pages plus haut que le fils ressemblait en tout point au père ? Tout cela ne se tient pas et ne se coordonne pas très logiquement.

Il s'agissait de mettre en contraste la cour du petit-fils d'Auguste III, Frédéric-Auguste, avec la cour de ses ancêtres, mais il était inutile de forcer la note ; la vérité, c'est qu'il y eut une transition. Au point de vue historique aussi bien qu'au point de vue littéraire, cette transition eût été à sa place dans ce « coup d'œil rétrospectif ».

Le fils d'Auguste III, le prince Xavier de Saxe, celui qui fut connu en France sous le nom de comte de Lusace, n'est pas, à beaucoup près, le personnage que nous présente M. André Bonnefons. Le prince Xavier intelligent? Mais ni sa vie, ni ses actes, ne nous le montrent tel. Malgré la protection puissante de sa sœur, la Dauphine, il découragea bientôt la bonne volonté de Louis XV, qui ne fit rien pour lui, rien pour satisfaire son ambition démesurée. Les gens dont s'entoura le prince Xavier, les démarches ridicules que lui firent faire ses conseillers — dont le plus célèbre est Martange — le sot mariage qu'il contracta avec une fille d'honneur de l'Électrice, tout nous prouve qu'il n'a nul droit à passer pour intelligent. Sa régence fut honorable, c'est tout ce que l'on peut dire. Enfin, quand M. Bonnefons affirme que ce prince avait recherché l'oubli, il dépasse la mesure, jamais plus actif quémandeur n'a existé sous le soleil ; jusque sous le règne de Louis XVI il a occupé les chancelleries de ses réclamations, et si, las de ne point obtenir le trône de ses rêves, il se retira dans ses terres, c'est que la Révolution lui avait coupé les vivres et avait dissipé ses dernières espérances.

Hâtons-nous de dire que le reste du travail de M. Bonnefons est beaucoup moins critiquable. Dès que l'auteur aborde la question des relations de la Saxe et de la France napoléonienne, il est fort à l'aise et nous fait un récit très minutieux et très intéressant ; l'époque lui est familière, son héros — le roi de Saxe, grand-duc de Varsovie — se détache en haut-relief, et son portrait est plus ressemblant que celui de son oncle.

Casimir Stryienski.

Charles Maurras. — **Les Amants de Venise. George Sand et Musset.** Paris, Fontemoing. 1 vol. in-12 de 275 p., avec 2 portraits.

Ne croyez pas, sur la foi du titre, que ce livre soit indigne d'être recommandé aux plus exigeants amateurs d'*Études historiques*. Il n'en est pas, tout au contraire, qui témoigne de plus de méthode dans l'investigation, de plus de prudence dans la déduction, de plus de justesse dans la conclusion. Il est d'ailleurs très différent de ceux qui ont traité le même

Digitized by Google

sujet, et il a su être très original sur un terrain dont les explorateurs sont légion. C'est donc bien le propre du véritable historien, de celui qui se double d'un penseur. Jadis, on contait mal, ou du moins sans documentation, mais on pensait un peu. Par manière de protestation, une autre génération s'est mise à documenter avec rage, mais sans rien penser du tout. Grâce au ciel, on trouve aujourd'hui des gens qui réfléchissent sur leurs notes et font parler leurs documents : c'est au mieux.

M. Charles Maurras, dont on connaît, par plus d'un écrit original et même puissant, la hauteur de vues et l'ingéniosité de discussion, a employé, pour l'étude d'une question littéraire, je pourrais même dire purement passionnelle, les mêmes procédés qui conviennent à un point d'histoire obscur et controversé ; et il a montré, une fois de plus, quel que soit le sujet traité, l'efficacité et le prix de la méthode.

Je n'ai pas à rappeler la question posée, et l'histoire, si complexe, bien qu'elle tienne en deux mots, des amours de George Sand et d'Alfred de Musset, et spécialement de leur voyage à Venise et de la maladie du poète, soignée par « la bonne George » et le médecin Pagello. « On ne trouvera pas ici (dit modestement M. Ch. Maurras) un seul fait qui ne soit connu ; si l'explication que j'en donne semble nouvelle, c'est par l'effet de la paresse des écrivains qui m'ont précédé ou de leurs lecteurs. Elle découle des données. Fidèle à un précepte de la rhétorique classique, j'ai cherché le secret des événements dans les cœurs. La réflexion, la rêverie sont les deux muses de l'histoire, nulle archive ne les remplace. Elles seules découvriront ce qui manqua à George et à Alfred, ou ce que ces amants ont possédé de trop pour réussir l'ouvrage de leur félicité.

« Mais la découverte de ces excès ou de ces lacunes dans les deux âmes élargit cette étude... Cette liaison éclaire un sujet plus profond, puisqu'elle nous fait entrevoir quelle était, chez les romantiques, la manière de concevoir l'amour et même d'aimer. Alfred et George étaient nés en un mauvais temps, en un temps de fous et de folles, d'ailleurs empoisonné par le sang et par la pensée de l'Étranger. Eux-mêmes, ils étaient ce temps, ils le figuraient à la lettre. Enfant du siècle, comme ils disaient, cette génération devait abuser de son cœur. L'un ne se fiait qu'à l'amour, et l'autre ne croyait qu'aux âpres beautés de l'orgueil... Qu'y pouvait le génie ?... Le plus faible des deux amants y fut brisé !... »

On le voit, il y a là bien autre chose qu'un travail historique documenté, traité comme une anecdote, il y a une étude psychologique. M. Maurras a relevé tous les faits, tous les textes ; il les a classés, colligés ; puis il les a écouté parler tout seuls, — très longtemps même, puisqu'il dit encore qu'il fut moins l'auteur de ces pages aujourd'hui publiées, que « le théâtre et le sujet », et qu'il se borne à donner « le compte

Digitized by Google

rendu des représentations de son théâtre intérieur ». Seulement, ce qu'il n'est que juste d'ajouter, c'est que ce compte rendu est éloquent et vivant comme ces représentations mêmes, et que la lecture en est donc extrêmement attachante,... et *neuve*. On conviendra que, sur une donnée aussi rebattue, le mérite n'est pas banal.

Henri DE CURZON.

H. REMSEN WHITEHOUSE. — **La chute du Royaume de Naples.** New-York, Bonnell, Silver et C°, 1902, 1 vol. in-18 de 384 p.

C'est un étrange et curieux spectacle que l'effondrement subit de la dynastie des Bourbons, dans le sud de l'Italie. Les motifs véritables de cette catastrophe sont assez mal connus du grand public. Non pas que les documents concernant cette période de régénération politique chez nos voisins fassent défaut, mais ils sont contradictoires, souvent confus et rarement impartiaux. Aussi voyons-nous avec plaisir un esprit perspicace et averti, avant tout ami de la vérité, s'attacher à l'étude d'un épisode de l'histoire contemporaine qui n'a pas encore été complètement éclairci jusqu'à ce jour. Notre collègue, M. Whitehouse, a utilisé pour son travail, — mais prudemment, — les mémoires et souvenirs des divers hommes de l'époque. Il a consulté des correspondances confidentielles jusqu'ici inaccessibles ; il a eu l'avantage d'être mis en rapport avec certains des acteurs secondaires, encore vivants, du drame qu'il décrit, et il a été à même de corroborer et de confronter leurs témoignages. L'auteur s'est entouré de toutes les garanties nécessaires pour donner à son récit une exactitude rigoureuse. Il a su le rendre, en outre, clair, alerte et très vivant.

C'est avec un intérêt passionné qu'on suit l'histoire des dernières années de Ferdinand II, ce père de famille excellent, de mœurs patriarcales, mais dont le gouvernement despotique et rétrograde, cruel et maladroit, fut si funeste à ses descendants ; puis l'histoire du règne malheureux de François II qui, avec une sorte de fatalisme superstitieux, alla au-devant de sa destinée et ne se montra vraiment roi qu'à la dernière heure, alors qu'il tenta son héroïque et inutile résistance de Gaëte, en janvier et février 1861, pour défendre une couronne déjà perdue. M. Whitehouse sait mettre en valeur les traits saisissants de cette tragédie. Il signale avec à-propos l'alliance que le souverain du Piémont, à la date du 23 avril 1860, proposait au jeune roi de Naples, en vue d'assurer l'*indépendance nationale* à l'Italie par un partage égal de tout le territoire entre deux puissants États amis, le royaume du Nord et celui du Midi. Victor-Emmanuel prévenait son cousin que s'il différait de répondre à cette offre loyale, il risquait d'éprouver quelque jour l'amertume terrible

Digitized by Google

contenue dans ces mots : « trop tard ». Cette prophétie se réalisa à la lettre. François II, ne pouvant se résigner à sacrifier les États du pape, tergiversa, et finit par expier cruellement son indécision. Dix mois après, Victor-Emmanuel s'annexait, sans nul remords, aux acclamations des patriotes, le patrimoine des Bourbons des Deux-Siciles, sous le titre prestigieux et inattendu de Roi d'Italie.

Émile Couvreu.

Digitized by Google

REVUES

ET

PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

REVUES GÉNÉRALES

Annales de géographie, 15 juillet 1902 : A. Henry Dyé, *Le Bahr el Gazal. Notions générales sur la province, les rivières, les plateaux et les marais*, 315-338. — G. Lespagnol, *L'outillage scientifique de l'Indo-Chine, d'après le rapport de M. Paul Doumer*, 366-374. = 15 septembre : *Onzième Bibliographie géographique annuelle*, 1901, publiée sous la direction de Louis Raveneau. [Les pages 7-18 sont consacrées à l'*Histoire de la Géographie* et les p. 74-95 à la *France*.]

Annales de Saint-Louis-des-Français, janvier 1902 : T. D., *Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, et la satyre Ménippée*, 105-146 [d'après la thèse de l'abbé Richard]. — P. Richard, *Une nouvelle correspondance de Pierre d'Épinac*, 147-157. [Lettres de 1585 conservées au Vatican, indiquant ses rapports avec Mayenne.] — G. Mollat, *Thomas Le Roy, dit Régis, et le palazetto de la Farnésine, via de' Baullari*, 159-200. [Prélat d'origine bretonne, qui fit construire ce palais au xvie siècle ; d'après les archives de la Loire-Inférieure, l'Archivio di Stato, à Rome, etc.; p. justif.] — P. Calmet, *Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez*, 201-248; suite en avril, 283-335. = Avril : Abbé P. Magaud, *Un procès canonique au XVIe siècle. L'élection de Thomas du Prat, évêque de Clermont, en 1517. L'élection de l'évêque d'Ascalon, coadjuteur de l'évêque de Clermont (1518)*, 249-278. [D'après les arch. du Vatican; p. justif., lettres de François Ier, etc.] — G. Mollat, *Jean de Thororières, architecte de Saint-Louis-des-Français*, 279-282. = Juillet : Edmond Albe, *Autour de Jean XXII. Jean XXII et les familles du Quercy*. I. *Avant le Pontificat*, 341-396 ; suite en octobre, 91-135 : II. *La cour d'Avignon*. [D'après les archives du Vatican.] — G. Mollat, *Un envoi en France de commissaires pontificaux, après la restitution d'obédience à Benoît XIII (1404-1405)*, 445-470. [Publication des instructions remises aux commissaires, montrant la misère de l'Église de France.]

Digitized by Google

Annales des sciences politiques, 15 mai 1902 : Christian Schefer, *La politique coloniale de la Restauration* (suite). II. *L'exécution*, 344-361. — Paul Henry, *L'hospitalité de nuit à Paris*, 362-377. = 15 juillet : E. Boutmy, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et M. Jellinck*, 415-443. [Réfutation de la théorie émise par le professeur de Heidelberg qui rattache la Déclaration aux *Bills of Rights* des États américains.] — J. Silvestre, *La France à Kouang-Tchéou-Ouan*, 473-493. — Eugène d'Eichthal, *Les finances du Consulat*, 517-521. [A propos du livre de R. Stourm.] = 15 septembre : E. Levasseur, *La Convention et le maximum*, 543-577. — Pierre Mille, *Le « Vote noir » au Sénégal*, 594-606.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme, juin-septembre 1902 : N. Weiss, *L'origine et la signification de la loi du 18 germinal an X*, 286-307. [Loi autorisant l'exercice du culte protestant.] — *Exposition rétrospective, 54, rue des Saints-Pères, ouverte du 22 mai au 4 juin 1902*, 373-520. [Description ou reproduction des objets exposés : tableaux, médailles, manuscrits, imprimés rares et curieux, etc. Cette notice reproduit intégralement le texte des documents suivants : Lettre de Jean Morigan, colporteur huguenot emprisonné à l'officialité de Paris (2 octobre 1560), 385-387 ; — Lettre de Coligny au comte Ringrave (21 juillet 1562), 392-393 ; — Récit du meurtre de Coligny d'après un placard contemporain allemand, 394-396 ; — « Miroir des tourments exercés contre ceux de la religion réformée en France » (1685), 406-409 ; — Billet de Claude Brousson (1693) et affiche mettant à prix sa tête et celle de ses compagnons, 411-413 ; — Recouvrement d'amende sur les protestants (1692 et 1747), 417-418 ; — Adjudication des biens des religionnaires fugitifs de Crest et de Die (1743), 419-421 ; — Arrêt du parlement de Dauphiné contre des religionnaires (1766), 422-423 ; — Autobiographie de Jean Petitot, tirée d'un recueil de prières (1682), 464-469 ; — Lettre de Saint-Florentin à M. de Bernage (16 avril 1743), 488-489 ; — Lettre de Voltaire à Mlle Calas (18 janvier 1763), 510-511 ; — Lettres de Mme Calas et de Lavaysse à Voltaire (9 mars 1763 et 27 décembre 1770), 511-513. = 15 octobre 1902 : E. Doumergue, *L'arrivée de Calvin à Genève et la dispute de Lausane (1536)*, 521-537. — N. Weiss, *Sous la Ligue, aux environs de Paris. Abjuration forcée de Pierre de Lyon, sr de Breuil, dit La Fontaine d'Aulnay* (p. just.), 538-543. — N. W., *Pourquoi et comment on se soumettait à Montauban, en 1685*, 543-545. — P. Fonbrune-Berbinau, *Fugitifs du Périgord arrêtés en Belgique en 1701*, 546-550. — Henry Lehr, *A quel prix on pouvait rester à Sainte-Foy, entre 1700 et 1703*, 551-553. — N. W., *Paris en 1773 d'après une descendante de huguenots réfugiés à Cassel*, 553-560. [Lettres de Mme J.-P.

Digitized by Google

Leclerc, née du Ry.] — G. Bouvart, *Protestants de Monneaux-Essommes réfugiés au sud de l'Afrique après la Révocation*, 561-567. — F. Fonbrune-Berbinau, *La Saint-Barthélemy en Provence. Le comte de Sommerive et le comte de Carces*, 567-573. [Étude sur la nature de la résistance qu'ils ont apportée à l'exécution des ordres de massacre.]

Bulletin monumental, nos 2-3 1902 : J.-A. Brutails, *La question de Saint-Philbert-de-Granlieu*, 123-152. [Croit qu'on ne peut faire remonter à l'époque carolingienne que la croisée du transept et que le reste appartient à l'époque romane.] — E. Lefèvre-Pontalis, *L'église de Fresnay-sur-Sarthe* [xiie siècle], 153-160. — H. du Ranquet, *L'église de Glaine-Montaigut* (*Puy-de-Dôme*), 161-175. — Chanoine Abgrall, *Les croix et les calvaires du Finistère*, 176-209. — P. des Forts, *Le transept de l'église de Jumièges*, 210-215. — V. Mortet, *La fabrique des églises cathédrales et la statuaire religieuse au moyen âge*, 216-229. — L. Germain de Maidy, *Le texte grec du portail des Cordeliers de Chartres*, 230-232. [Tiré de saint Paul.] — Léon Dumuys, *Une inscription romaine découverte à Orléans*, 232-236. — Baron de Rivières, *Toulouse et ses monuments en 1900-1901*, 237-239.

Le Carnet, septembre 1902 : Marc Stephen, *L'expulsion des Jésuites à Toulouse en 1880*, 330-346. — Henri Chérot, *Une congrégation religieuse au XIXe siècle : Les Petites Sœurs des Pauvres*, 347-353. [D'après le livre de l'abbé Leroy.] — Robert Hénard et Adrien Fauchier-Magnan, *L'Hôtel Lambert* (fin), 394-420. — *Georges Brown*, 421-423. [Prétendu fils du duc de Berry.] — Gilbert Stanger, *Histoire de la Société française pendant le Consulat* (suite), 432-448. = Octobre : Edmond Beaurepaire, *Les enseignes de Paris*, 5-42. — Henri Chérot, *Les Jésuites et la liberté d'enseignement sous le second Empire*, 53-66. — Baron de Contenson, *Les Anselme dits Baptiste au théâtre et à l'armée*, 89-105. — Édouard Gachot, *Comment on faisait la guerre il y a cent ans*, 106-119. [Bataille de Vérone, 26 mars 1799.] — *Autour du duc de Berry. Le dossier de Virginie Oreille*, 121-128. — Edward Costello, *Aventures d'un soldat* (suite), 140-144.

Chronique médicale, 15 juin 1902 : Dr P. Triaire, *La médecine dans l'Histoire : La visite de Bonaparte aux pestiférés ; la légende et la vérité*, 373-376. — *Une lettre inédite de Dupuytren* [24 sept. 1827], 379. — A. C., *Les évadés de la médecine. La carrière médicale de Chaptal*, 380-382. — *Les médecins juifs au moyen âge*, 389-391. [D'après l'ouvrage d'A. Gaudier : *Note sur l'exercice illégal de la médecine au moyen âge.*] = 1er juillet : L. Nass, *Les médecins et la mort de Molière d'après de nouveaux documents*, 405-408. — Louis Delmas, *La vie pathologique du*

Digitized by Google

Grand Roi, 409-415; suite le 15 août, 517-522; le 15 septembre, 581-587. — Dr Gelineau, *Un portrait inconnu de Laënnec et son premier stéthoscope*, 421. = 15 juillet : *Le centenaire de Bichat*, 437-447. [Procès-verbal d'exhumation; anecdotes, etc.] — *Le 109e anniversaire de la mort de Marat*, 455-478. [Un portrait inconnu de Marat; Marat électrothérapeute; lettre de lui sur des expériences anatomiques. = 1er août : Louis Murat, *La balnéothérapie et l'hydrothérapie dans les fièvres. Un précurseur ignoré de Brand*, 485-490. — *Les étudiants en médecine décorés après les journées de juillet 1830*, 491. — *Un apothicaire marié à une femme-médecin au XIIIe siècle*, 497. — Achille Dron, *Mesures de précaution en temps de peste*, 509-511. [Fac-similé d'un certificat du bon état sanitaire de Paris, délivré par les Prévôt des marchands et Échevins, 22 août 1722.] = 1er septembre : *Une famille de médecins et d'apothicaires : les Cadet*, 549-559. — Dr E. Callamand, *Gœthe et la bataille d'Iéna : la légende et la vérité*, 569-573. = 15 septembre : Dr A. Dureau, *Le docteur Cabarrus* [1801-1870]. *Souvenirs personnels et inédits*, 598-601. = 1er octobre : Paul Cottin, *Une névrosée mondaine au XVIIIe siècle : Sophie de Monnier, étude de psychologie morbide d'après des documents inédits*, 613-623. — Dr Cabanès, *Curiosités historiques et physiologiques. L'homme-femme : Mlle Savalette de Lange*, 624-627.

La Correspondance historique, août 1902 : J. Momméja, *Bernard Palissy Agenais*, 225-237. — H. Vial et G. Capon, *Monographie de la rue de Popincourt* (*Suite du Journal d'un bourgeois de Popincourt*). *L'église Saint-Ambroise* (suite), 237-243. — F. Bournon, *Acquisitions de la Bibliothèque du Roi en 1786-1787. Mission de l'abbé Lourdet en Italie, afin de procurer à la Bibliothèque du Roi des ouvrages arméniens imprimés et manuscrits*, 243-252. [Lettres de Lourdet et Lenoir.]

Le Correspondant, 25 septembre 1902 : Vte de Meaux, *Souvenirs politiques. Les tentatives de Restauration monarchique après la guerre. I. La question du drapeau. Le procès-verbal inédit de la conférence des délégués de la droite de l'Assemblée nationale avec le comte de Chambord*, 1017-1035; suite le 10 octobre, 3-19, et le 25 octobre, 193-220 : *Visite du Cte de Paris à Frohsdorf. Lettre inédite de M. Chesnelong. La lettre de rupture du Cte de Chambord. Le vote du septennat.* = 10 octobre : L. de Lanzac de Laborie, *La crise d'âme d'Ernest Renan. A propos d'une future statue et d'une récente publication*, 43-58. — Maurice Spronck, *Émile Zola. L'œuvre et l'homme*, 110-119. — H. de Lacombe, *Le centenaire de Mgr Dupanloup*, 188-192. = 25 octobre : Charles-Marc des Granges, *La comédie et les mœurs sous la Restauration et la monarchie de Juillet* (suite). II. *L'argent et la politique*, 221-250.

Digitized by Google

Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus, 20 septembre 1902 : Georges Longhaye, *Les dernières années de Montalembert (1850-1870)*, fin, 780-796. — Eugène Griselle, *Le Quiétisme, lettres inédites du frère de Bossuet* (suite), 797-807; continué le 5 octobre, 54-75. = 5 octobre : Gaston Sortais, *Empiètements de l'État moderne. Origine et progrès de la centralisation*, 5-21; suite le 20 octobre : *Les méfaits de la centralisation*, 186-207. — F. de Mély et Joseph de Joannis, *Le Suaire de Turin* [controverse], 85-98. = 20 octobre : Pierre Bliard, *Organisation d'un club de province au début de la Révolution (1791-1793)*, 165-185. [Société des amis de la Constitution à Vannes]. — Victor Delaporte, *Une grande amie des communautés enseignantes*, 208-222. [Mme de Maintenon, à propos des *Souvenirs* de Mlle d'Aumale.] — Paul Dudon, *Autour d'une école libre en l'an XI*, 223-247. [Tentatives inutiles du préfet de la Loire pour faire fermer l'école fondée à Saint-Galmier par les Pères de la Foi.] — Pierre Suau, *Émile Zola*, 248-260.

Études Franciscaines, juin 1902 : Fr. Hilaire, *Le Saint-Suaire de Turin devant l'Académie des sciences de Paris*, 611-625; fin en juillet, 54-76. — Louis Dedouvres, *Le Père Joseph. Étude critique de ses œuvres spirituelles* (suite), 626-650. = Juillet : A. Charaux, *La renaissance littéraire en France. Calvin et saint François de Sales* (suite), 77-89; continué en septembre, 269-284. = Septembre : Alphonse Germain, *L'influence de saint François d'Assise sur les lettres et les arts*, 225-248.

Mélanges d'archéologie et d'histoire, fascicules II-III, avril-juillet 1902 : J. Calmette, *Une lettre close originale de Charles le Chauve*, 135-139. [Lettre adressée aux habitants de Barcelone et tirée des archives de la cathédrale de cette ville. On peut se demander si un post-scriptum ajouté à ce curieux texte n'est pas de la main de Charles le Chauve lui-même.] — Ch. Samaran, *La jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille (jus spolii) dans la seconde moitié du XIVe siècle*, 141-156. [Bulle d'Innocent VI et instructions d'Urbain V à ce sujet.] — Louis Madelin, *Le journal d'un habitant français de Rome au XVIe siècle (1509-1540). Étude sur le manuscrit XLIII-98 de la Bibliothèque Barberini*, 251-300.

Minerva, 15 septembre 1902 : That, *L'œuvre de M. Paul Doumer en Indo-Chine (1897-1902) : La politique extérieure* (fin), 211-233. — Ernest Beauguitte, *Une chasse à l'homme. En quête de Droüet (1815-1816)*, 287-302. [Recherches inutiles pour retrouver l'ex-conventionnel sous la Restauration.] = 1er octobre : Henry Bordeaux, *Vie singulière d'une sainte moderne*, 379-404. [Mlle Thérèse Chupin, en religion sœur

Digitized by Google

Vincent Ferrier, et l'asile Sainte-Anne, à Châtillon.] = 15 octobre : Frantz FUNCK-BRENTANO, *Les théâtres dans l'ancienne France, d'après les dossiers des Archives de la Bastille*, 526-545. = 1er novembre : Arthur CHUQUET, *Le révolutionnaire Georges Forster (1789-1794)*, 5-23. [Écrivain allemand qui prit une part active à la Révolution française.] — André BAUDRILLART, *La psychologie de la légende dorée*, 24-43. — G. ROBERTI, *Les Cisalpins à Lyon en 1802*, 76-97. — Henri D'ALMÉRAS, *Balzac et ses éditeurs*, 118-129.

La Nouvelle Revue, 15 septembre 1902 : E. RODOCANACHI, *Une petite-fille d'Henri IV : Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane*, 159-172. — A. DE POUVOURVILLE, *Chassés du Siam?*, 196-204. [Résumé de la conduite tenue par la France vis-à-vis du Siam à la fin du XIXe siècle.] Victor GARIEN, *L'école Théophile Roussel*, 227-235. — Jules GLEIZE, *Les relations économiques de la France et de ses colonies*, 236-246 ; continué le 15 octobre, 520-530 ; terminé le 1er novembre, 49-56. — STÉPHANE, *Falguière* (Notes et souvenirs), 247-251. — Gilbert STENGER, *La Société de la marquise de Montesson* (fin), 252-263. = 1er octobre : Pierre DASSIER, *Au golfe Persique*, 289-297. [Les intérêts de la France.] — Édouard GACHOT, *Les Français devant Lisbonne (1810-1811)*, 316-324. [Extrait des *Mémoires du colonel Delagrave*.] — Jean DU TAILLIS, *Les omnibus d'autrefois*, 385-396. = 15 octobre : Victorien SARDOU, *La mort de Gérard de Nerval*, 433-437. — Gérard DE NERVAL, *Lettres à Jenny Colon*, 438-452 [tirées de la collection de V. Sardou]. — Gustave KAHN, *Émile Zola*, 468-474. — Édouard GACHOT, *Le siège de Mantoue*, 543-556. [Prise de la ville par les Autrichiens en 1799.] = 1er novembre : Albert-Émile SOREL, *Les deux vice-recteurs de l'Université de Paris*, 57-65. [Octave Gréard et Louis Liard.] — Albert de POUVOURVILLE, *La convention franco-siamoise du 7 octobre 1902*, 90-95. — LE FLORENTINO, *Anniversaire Napoléonien*, 125-128. [Mort du général Leclerc, mari de Pauline Bonaparte.]

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, septembre-octobre 1902 : J. DECLAREUIL, *Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain*, 554-607. — Marcel GRAU et P. LOUIS-LUCAS, *Un manuscrit inédit des Rôles d'Oléron*, 608-620. [Texte des « coutumes de la Mer », d'après un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Troyes, qui appartient au XVe siècle et semble reproduire un original beaucoup plus ancien.]

Nouvelle Revue rétrospective, 10 octobre 1902 : Lionel BONNEMÈRE, *Lettres d'un bourgeois nantais pendant les guerres de Vendée (1793-1795)*, 217-240. — Félix HOUZÉ, *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante (1789-1807)*, suite, 241-264. — Vte DE

Digitized by Google

Grouchy, *Bataille de Trafalgar (1805). Journal du commissaire de la marine à bord du « Bucentaure »*, 265-278. [D'après les archives du général Caffarelli.] — Paul Le Blanc, *Un professeur de droit payé en blé (1796)*, 288. [Poncet-Delpech, à Cahors.]

La Quinzaine, 16 septembre 1902 : Baron André de Maricourt, *La duchesse de Berri (anecdotes inédites)*, 165-185. [Extraits des journaux inédits de la baronne Hüe et de M. de Vathaire, lettres de la duchesse, etc.] — Georges Grappe, *Figures du XVIIIe siècle. Le duc et la duchesse de Choiseul*, 240-256. = 1er octobre : Victor Giraud, *Sur Sainte-Beuve*, 333-348. — Roger Peyre, *Un instituteur d'autrefois. D'après les archives et les traditions orales d'un petit village des Pyrénées*, 349-362. [Bergeron, instituteur d'Artiguelouve, a la fin de l'ancien régime.] — Henri Lardanchet, *Les enfants perdus du romantisme. Jean-Pierre Veyrat (1810-1844)*, 394-414. = 16 octobre : Louis Arnould, *Malherbe et son œuvre*, 429-456. — Pierre de Nolhac, *L'attentat de Damiens (scènes de Versailles)*, 476-482. — Georges Grappe, *Émile Zola*, 508-528.

La Révolution française, octobre 1902 : A. Aulard, *M. Jaurès historien de la Révolution*, 289-299. — E. Campagnac, *Les délégués du représentant Laplanche en mission dans le Cher*, 300-346. — J. Guillaume, *Marie-Joseph Chénier et Robespierre (Réponse à M. A. Lieby)*, 347-357. — Gustave Laurent, *La correspondance du conventionnel Armonville*, 358-362. — *Procès-verbal de constat du suicide d'Ignace Brunel, député de l'Hérault à la Convention*, 363-371.

Revue Bossuet, 25 juillet 1902 : E. L., *Lettres de Bossuet inédites ou revisées*, 129-139. — Eugène Griselle, *Bossuet, abbé de Saint-Lucien-les-Beauvais, d'après sa correspondance inédite* (suite), 140-155. — Paul Bonnefon, *Une lettre inédite de Charles Perrault à Bossuet*, 156-159. [9 juillet 1698, à propos de la lutte de Bossuet contre le quiétisme.] — *Extrait des procès-verbaux des visites pastorales faites par Bossuet* (suite), 173-178. — *Lettre de Bossuet à son médecin* [19 juillet 1699], 183-185.

Revue Bourdaloue, octobre 1902 : Abbé Castaing, *Bourdaloue au château de Beauregard*, 319-324 [chez Claude Le Pelletier]. — Henri Chérot, *Le cœur de Condé à la maison professe. Les copies divergentes d'un discours*, 325-333. — E. Griselle, *Témoignages sur Bourdaloue : Brillon (1699)*, 334-341. — Lucien Jeny, *Bourdaloue à Bourges* (suite), 342-348. — Henri Chérot, *Correspondance de Bourdaloue* (suite), 349-356. [Fac-similé d'une lettre à Pontchartrain.] — Les Bénédictines de Saint-Laurent de Bourges, *Quatre cousines de Bourdaloue religieuses de l'abbaye de Saint-Laurent à Bourges*, 357-361. — J.-B. Roy, *Les pre-*

Digitized by Google

miers volumes de l'édition « princeps ». Date de leur mise en vente, 362-364. — H. Chérot, *Histoire critique de la chaire française par le P. Gisbert* (suite), 365-426.

Revue de l'art chrétien, juillet 1902 : Léon Maître, *Le culte des saints sous terre et au grand jour* (suite). II. *Les catacombes de la Gaule chrétienne*, 278-290. — A. Marignan, *Une visite à l'abbaye de Fleury, à Saint-Benoît-sur-Loire*, 291-305. — L. de Farcy, *La chapelle de la Vraie Croix à l'abbaye de la Boissière*, 306-311. — L. de Farcy, *La chapelle du château d'Angers*, 311-313. — John A. Randolph, *Les trois oratoires de la Sorbonne*, 313-315. = Septembre : Henri Chabeuf, *Le retable d'Auxey-le-Grand, canton de Beaune-nord* (*Côte-d'Or*), 396-397. — Henri Chabeuf, *Chapelle du château de Verrey-sous-Drée* (*Côte-d'Or*), 398.

Revue de géographie, janvier 1902 : G. Blondel, *La marine marchande. Parallèle entre la France et l'Allemagne*, 15-26. — Commandant Vaissière, *Le Touat*, 27-35 ; fin en février, 107-126. = Février : Pierre Dornin, *Pénétration de la civilisation au Soudan*, 89-106. = Mars : E. L., *L'école française d'Extrême-Orient*, 273-275. = Avril : Com^t M., *Figuig*, 323-326. — Camille Guy, *La marine et les colonies*, 327-339. [Résumé de l'histoire de notre expansion coloniale.] — Henri Maître, *Pénétration de la North-Eastern Rhodesia par les missionnaires français*, 340-348. — A. Marcel, *La croix-rouge française pendant l'expédition de Chine*, 357-360. = Mai : Capitaine P***, *L'œuvre du général Gallieni à Madagascar. Principes de pacification et de colonisation*, 424-440. — Maurice Baret, *La défense coloniale de la France, au commencement de 1902*, 446-454. = Juin : *L'Indo-Chine*, 473-483. [L'œuvre de M. Paul Doumer.] — A. N., *La frontière franco-libérienne*, 517-520. [Limites de la Côte-d'Ivoire et de Libéria.] — H. Vast, *Un siècle d'expansion coloniale, d'après MM. Marcel Dubois et Marcel Terrier*, 528-541. = Septembre : E. Marcus, *L'Éthiopie et le chemin de fer français*, 229-239. = Octobre : Pierre Dornin, *Du Tikidet au Niger*, 335-343. [Sur l'expédition du lieutenant Cottenest chez les Hoggar, en mars 1902.]

Revue d'histoire diplomatique, 1902, n° 2 : Alfred Bourguet, *Une négociation diplomatique du duc de Choiseul, relative aux Jésuites* (*1761-1762*), 161-175. [Tentative pour obtenir des Jésuites espagnols un prêt en faveur de ceux de France.] — Édouard Troplong, *De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge* (*1152-1453*), suite, 238-266. — P. Coquelle, *Les responsabilités de la rupture de la paix d'Amiens en 1803, d'après des documents inédits*, 267-302. [D'après les correspondances conservées aux Affaires étrangères et aux Archives nationales.]

Digitized by Google

Revue d'histoire et de littérature religieuses, septembre-octobre 1902 : Eugène Griselle, *Épisodes de la campagne antiquiétiste (1696-1699), d'après la correspondance de Bossuet, de son frère et de son neveu. L'aventure de l'abbé Bossuet à Rome*, 385-418.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, mai-septembre 1902 : Henri Sée, *Les idées politiques à l'époque de la Fronde*, 713-738. — M. Marion, *Un épisode du mouvement de 1789 à Bordeaux, d'après un document inédit* [le registre des procès-verbaux et de la correspondance de la députation du tiers-état de Bordeaux], 739-753. = 15 octobre : Ph. Sagnac, *L'histoire économique de la France de 1683 à 1714. Essai de bibliographie critique*, 5-15. [1° Sources manuscrites et imprimées.] — Émile Kahn, « *L'affaire du Collier* » *et* « *La mort de la Reine* », *critique d'ouvrages récents*, 16-37.

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'armée, septembre 1902 : B., *La campagne de 1794 à l'armée du Nord* (17 pluviôse-8 messidor an II), suite, 481-545. — G., *La campagne de 1805 en Allemagne. Ulm* (suite), 546-574. — E. F., *La guerre de 1870-1871* (suite). *La journée du 7 août en Lorraine*, 572-708 ; continué en octobre : *la journée du 8 août*, 833-927. = Octobre : Lieutenant Sautai, *La manœuvre de Denain*, 717-780. [Parties principales d'une étude très importante qui va être publiée à part et où l'auteur se propose de démontrer que le projet de Denain est dû à Lefebvre d'Orval, conseiller au parlement de Flandre, que l'habile manœuvre du 23 juillet paraît l'œuvre surtout de Villars et que l'honneur du succès du combat du 24 juillet revient au maréchal de Montesquiou.] — L., *Le blocus de Brest de 1793 à 1805*, 781-832.

La Revue de Paris, 15 août 1902 : Mme de Rémusat, *Lettres de province (1815-1817)*, suite, 761-788; suite le 1er septembre, 62-86 ; fin le 15 septembre, 359-383. — *La marine française dans les mers d'Orient*, 813-846. [État actuel.] — Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan* (suite). II. *La lutte pour le Roi*, 847-873 ; fin le 15 septembre : III. *M. de Montespan*, 300-328. — Victor Bérard, *Questions extérieures. Le commerce de la France*, 874-902. [Son tableau de nos jours.] — 1er septembre : Louis Batiffol, *Au temps du siège de La Rochelle*, 118-155. [Procès de Charles Le Verrier, sr de Bréault, dit de La Grotière, capturé pendant qu'il se rendait en Angleterre afin de demander des secours pour les assiégés.] = 15 septembre : *L'effort colonial*, 422-448. = 1er octobre : Général Dragomirov, *Les causes des revers autrichiens en 1859*, 449-471. — Lieutenant X., *De Ta-Kou à Pékin (août-septembre 1901)*, 531-554 ; fin le 15 octobre, 739-764. — Ernest Seillière, *Charles de Villers*, 595-618. — Vte de Reiset, *Le duc de Berry et*

Digitized by Google

Georges Brown, 664-672. = 15 octobre : Pierre de Nolhac, *La jeunesse de Mme de Pompadour*, 705-738. — Ch.-V. Langlois, *Les origines de la noblesse en France*, 818-851. [A propos du livre de P. Guilhiermoz.] = 1er novembre : *Les manœuvres navales de 1902*, 148-170.

Revue de philologie française et de littérature, 1er et 2e trimestre 1902 : F. Baldensperger, *Une définition de la poésie romantique par Charles de Villers*, 115-122. = 3e trimestre : L. Clédat, *Essais de sémantique*. I. *La famille du verbe céder*, 165-188. II. *Les formules négatives*, 189-235. = 4e trimestre : Léon-G. Pélissier, *Le vrai texte des lettres de Ximenès Doudan à M. et à Mlle Gavard*, 245-265. [Rectification à l'édition de 1879.]

Revue de synthèse historique, août 1902 : P. Boissonnade, *Les études relatives à l'histoire économique de la France au moyen âge. Histoire de l'industrie*, 43-95. — H. Delacroix, *La philosophie médiévale latine jusqu'au XIVe siècle*, 96-124.

Revue des Deux Mondes, 15 septembre 1902 : Albert Sorel, *La paix d'Amiens* (suite). IV. *Comment la paix fut rompue*, 311-341. — René Doumic, *Un attardé du romantisme : Jules Barbey d'Aurevilly*, 445-456. = 1er octobre : Cte de Damas d'Anlezy, *L'éducation du duc de Bordeaux*, 602-640. [D'après les papiers du baron de Damas.] = 15 octobre : A. Schemann, *Une correspondance inédite de Prosper Mérimée*, 721-752. [Lettres à M. de Gobineau (1854-1864)]. — Gilbert Augustin-Thierry, *Conspirateurs et gens de police. Le complot des libelles (1802)*. 793-826. [Étude qui, sous une apparence pittoresque, est très sérieusement documentée et s'appuie en grande partie sur les pièces des Archives de la Police.] — René Doumic, *Les manuscrits de Diderot*, 924-935. [Rôle de Naigeon comme éditeur des œuvres posthumes de Diderot, à propos de l'édition critique, par Ernest Dupuy, du *Paradoxe sur le Comédien*.]

Revue des études juives, avril-juin 1902 : M. Gingsburger, *Élie Schwab, rabbin de Hagueneau (1721-1747)*, suite : Pièces justificatives, 260-282. — Ad. Crémieux, *Un droit perçu sur les juifs étrangers venus en France au XVIIe siècle*, 301-306 (p. justif.). = Juillet-septembre : Moïse Schwab, *Une Haggada illustrée*, 112-132. [Rituel du soir de la Pâque juive, ms. du XVIe siècle, n° 1388 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale ; reproduction des miniatures.]

Revue des Questions historiques, 1er octobre 1902 : G. Ledos, *Le marquis de Beaucourt*, 369-381. — D. P. de Puniet, *La liturgie baptismale en Gaule*, 382-423. — A. Degert, *Le pouvoir royal en Gascogne sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens*, 424-443. — François

Digitized by Google

Rousseau, *La participation de l'Espagne à la guerre d'Amérique (1779-1783)*, 444-487. [D'après les documents des Archives des Affaires étrangères.] —P. Bliard, *Un club en province au début de la Révolution (1791-1793)*, 490-537. [La Société des *Amis de la Constitution* à Vannes.] — Geoffroy de Grandmaison, *Napoléon en Russie (1812), d'après les documents inédits des Archives espagnoles*, 538-566. [Lettres de Fernan Nuñez, représentant de la Junte de Cadix en Angleterre.] — *Mélanges* : J. Viard, *Les préliminaires de la guerre de Cent ans*, 567-570. [D'après la thèse d'Eugène Déprez.] — Pierre de Vaissière, *Saint Antoine de Padoue et l'art italien, d'après une récente publication* [de Conrad de Mandach], 570-578. — Albert Hyrvoix, *Noël Bédier, d'après des documents inédits (1533-1534)*, 578-591. [Débuts de la Réforme en France.] — Dom J.-M. Besse, *L'épiscopat français et les protestants après la révocation de l'édit de Nantes, d'après une récente publication* [de Jean Lemoine], 592-602. — Léonce Celier, *Monumenta ecclesiae liturgica*, 603-606. [D'après le recueil publié par F. Cabrol et H. Leclercq.]

Revue historique, novembre-décembre 1902 : Jacques Flach, *Les origines de l'ancienne France, Xe et XIe siècles*, 250-256. [Introduction au tome III des *Origines de l'ancienne France*, qui doit bientôt paraître et sera consacré à la *Renaissance de l'État. La Royauté, le Principat et l'Église.* — Henri Hauser, *La liberté du commerce et la liberté du travail sous Henri IV. Lyon et Tours (1596-1601)*, 257-300, p. just. [Lutte de Lyon en faveur de la liberté ; résistance à l'introduction des maîtrises. Remontrances de la municipalité lyonnaise à ce sujet, le 12 septembre 1600.] — A. Cans, *Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont (1776-1789)*, suite et fin, 301-317.

Revue maritime, octobre 1902 : Maurice Delpeuch, *Un glorieux épisode maritime et colonial des guerres de religion : Le capitaine de la marine royale, Dominique de Gourgue, et le massacre de la colonie protestante de la Floride (1565-1568)*, 1882-1931.

REVUES LOCALES

Revue de l'Agenais, juillet-août 1902 : Eugène de La Combe, *Le château de Saint-Puy. Ses anciens seigneurs et la famille de Monluc*, 294-313. — Granat, *La manufacture de toiles à voiles d'Agen (1764-18...)*, 314-327. [D'après les documents des Archives départementales de Lot-et-Garonne]. — Ph. Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne (1578-1586)*, suite, 328-349. — J. Momméja, *Archéologie Agenaise : L'inscription de G. Peitavin* [XIIIe siècle]; *Un nouveau faux de Théodore Chrétin* [inscription pour le tombeau de Pey Berland, à Bordeaux], 359-362.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie d'Aix, t. XVII, 1902 : Alexandre Mouttet, *Le cabinet des Fauris de Saint-Vincent à Aix*, 5-51. [Collection d'antiquités, médailles, manuscrits, aux xviiie et xixe siècles]. — Charles Joret, *L'abricotier et le pêcher*, 53-58. [D'où ils ont été importés.] — Alexis de Fonvert, *Autour de Saint-Carnadet*, 87-98. [Histoire et légendes.] — Dr Aude, *Thiers étudiant en droit. Ses rapports avec l'Académie d'Aix*, 99-126. — Maurice de Duranti La Calade, *Rapport sur le cours de M. Clerc relatif à la campagne de Marius en Provence*, 163-196. — Louis Blancard, *Le roi René, seigneur de Gardane*, 197-215.

Revue d'Alsace, janvier-février 1902 : A. Hanauer, *Les Imprimeurs de Haguenau. Jean Setzer, l'imprimeur polémiste de Haguenau (1523-1532)*, 5-34; suite en mai : *Pierre Brubach*, 257-263. — Marc Dubruel, S. J., *Fulrad, archichapelain des premiers rois Carolingiens et abbé de Saint-Denis en France* (suite), 35-56; fin en mai, 274-309. — Ch. Hoffmann, *Les premières municipalités de la Haute-Alsace* (suite), 57-79; suite en mai, 264-273, et en septembre, 510-519. — J. Beuchot, *L'abbé Maimbourg, curé de Colmar*, et *les sœurs de Ribeauvillé* (suite), 80-104; fin en mars, 187-199. — F. Louvot, *Six lettres inédites de J.-J. Oberlin, professeur à l'Université protestante de Strasbourg*, 105-114. (An IX-an XIII, d'après un ms. de la Bibliothèque de Besançon.] = Mars-avril : Angel Ingold, *Les troubles de Landser il y a quelque cent ans*, 121-157; suite en juillet, 408-421, et en septembre, 486-509. — H. Danzas, *Les châteaux de Saint-Hippolyte, l'Estaphin, le Haut-Kœnigsbourg. Le siège de 1633* (suite), 158-172; fin en septembre, 462-485. — Émile Keller, *Saint-Nicolas ou un prieuré dans les Vosges*, 173-186; fin en juillet, 364-376. — *Le bailli Hell et la Revue des études juives*, 200-210. = Mai-juin : *Une ville de la Basse-Alsace à l'époque de la guerre de Trente ans : Wœrth*, 219-256. — J. Munsch, *Le commandant Cécile*, 310-313. [Son rôle héroïque à Wissembourg, en 1870.] — A.-M.-P. Ingold, *A propos de la vie du P. Gratry*, 314-319. [Lettres inédites de 1840.] = Juillet-août : R. Reuss, *Une médaille Alsatique. Documents inédits relatifs à la célébration de la fête séculaire de la réunion de Strasbourg à la France*, 323-363. — J. Liblin et A. Gasser, *La chronique de François-Joseph Wührlin, bourgeois de Hartmanswiller (1560-1625)* (suite), 377-407. = Septembre-octobre : Paul-Albert Helmer, *La manufacture d'armes blanches d'Alsace établie au Klingenthal*, 435-461. — E. Clarac, *A travers notre dialecte alsacien. Recherches étymologiques*, 520-525.

Revue Alsacienne illustrée, n° II, avril 1902 : Jules Guiffrey, *La vie de la Vierge. Étude sur les tapisseries conservées à la cathédrale de Strasbourg*, 41-48; suite en juillet, 75-87. [Tapisseries exécutées à Paris au

Digitized by Google

XVIIe siècle pour l'abbé Le Masle, prieur des Roches, chantre du chapitre Notre-Dame de Paris.] — *L'« Hortus Deliciarum » d'Herrade de Landsberg*, 49-54. — Fritz MATHIS, *Karl August von Steinheil*, 55-64. [Notice à propos du centenaire de sa naissance.] = N° III, juillet : André GIRODIE, *Biographies alsaciennes*. XII, *Eugène Müntz*, 65-74. — Jos. GÉNY, *Zerstörte oder verlorene Kunstwerke in Schlettstadt*, 92-96. [Œuvres d'art détruites ou perdues à Schlettstadt].

Revue d'Auvergne, XIX, n° 3, mai-juin 1902 : *Compte rendu du Congrès d'Aurillac (18-20 mai 1901)*. 1re section. Géologie et anthropologie : *Le Puy Courny. Collection de M. Aymard, communication de M. Delort* [sur la race néolithique]. *Note sur un tumulus de la vallée d'Allagnon*, 212-219. — 2e Section. Histoire et archéologie : Roger GRAND, *Aperçu historique et archéologique sur Aurillac, St-Cernin, Anjony, Tournemire, Arpajon, Carlat*, 221-225.

Revue historique Ardennaise, novembre-décembre 1902 : Henri JADART, *Nicolas et Jacques Wilbault, peintres de Château-Porcien (1686-1806)*, 309-339. [Appendice sur la famille Sutaine, de Reims, dans ses rapports avec Givron et St-Germainmont (Ardennes). — A. FRÉZET, *Les testaments de Jean Béchet et de J.-B. Béchet (1653-1665)*, 340-350. [Donation pour la construction d'un Hôtel-Dieu à Mouzon, en 1653.]

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, juillet-septembre 1902. = **Revue des études anciennes** : Camille JULLIAN, *Notes gallo-romaines. Remarques sur la plus ancienne religion gauloise* (suite), 217-234. — H. DE GÉRIN-RICARD, *Inscription de Cabriès (Bouches-du-Rhône)*, 235-237. = **Bulletin Italien** : H. HAUVETTE, *Sur un quatrain géographique de Pétrarque*, 177-181. [Identifie avec la Loire et la Gironde deux des fleuves qui y sont nommés.] — Eugène BOUVY, *La « Mérope » de Maffei en France et la « Mérope » de Voltaire en Italie*, 198-200. — Henri HAUVETTE, *Une nouvelle lettre de Marguerite de Navarre en italien*, 217-218. [3 mai 1528.]

Bulletin de la Diana, janvier-mars 1902 : Abbé REURE, *Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon*, 13-24. [Renseignements sur la famille de Montcorbier.] — Éleuthère BRASSART, *Le tombeau de Claude de St-Marcel dans l'église Notre-Dame de Montbrison*, 25-28.

Annales de l'Est, juillet 1902 : R. DE SOUHESMES, *Étude sur la criminalité en Lorraine d'après les lettres de rémission* (suite), 327-394. — Émile REYBEL, *La question d'Alsace et de Brisach depuis le traité de Saint-Germain de 1635 jusqu'au traité de Brisach de 1639* (suite), 395-431. — Pierre GÉANT, *Étude sur le règne de Charles II, duc de Lorraine (1390-1431)*, 432-447. [Sommaire d'une thèse pour le diplôme d'études supérieures d'histoire.]

Digitized by Google

Annales du comité flamand de France, tome XXVI, 1901-1902 : R. Flahault, *Notre-Dame-de-Grâce et les trois Vierges de Caestre. Notes et documents*, 3-52. — Abbé Pruvost, *Saint Winoc a-t-il demeuré à Bergues ?* 53-89. — Félix de Coussemaker, *Thierry Gerbode, secrétaire et conseiller des ducs de Bourgogne et comtes de Flandre Philippe le Hardi et Jean sans Peur, et premier Garde des chartes de Flandre (13..-1421)*, 175-385, p. just.

Annales Franc-Comtoises, 3e livraison, mai-juin 1902 : Léonce Pingaud, *Le maréchal Moncey, d'après son dernier biographe* [le duc de Conegliano], 129-135. — P. Dlugosz, *François de Lisola* (suite et fin), 136-153. — E.-C. Gaudot, *Autour du centenaire de Victor Hugo*, 154-163. = 4e livraison, juillet-août : Vaulchier, *Les mémoires du lieutenant général de Suremain (1794-1815)*, 193-200; fin en septembre, 285-297. — L. P., *Journal d'un Bisontin pendant l'année 1815*, 201-218. [Journal de Charles Weiss, annoté avec le journal manuscrit de l'abbé Baverel.] — Ch. Thuriet, *Boncerf. Portrait historique*, 219-238. [Le chanoine Claude-Joseph Boncerf et son frère, l'avocat Pierre-François, auteur des *Inconvénients des droits féodaux*.] = 5e livraison, septembre-octobre : Auguste Rossignot, *Le général comte Donzelot (1764-1843)*, 259-280.

Annales du Gâtinais, 2e trimestre de 1902 : Ad. Hugues, *Le droit de champart en 1790 et la révolte des paysans du Gâtinais*, 113-137. — Ch. Forteau, *Les registres paroissiaux de Fussay (canton de Méréville)*, suite et fin, 138-184. — Eugène Thoison, *Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais* (suite), 185-191. — Henri Stein, *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIXe siècles, originaires du Gâtinais* (suite), 192-217. (Baudouin de Dannemois ; Jean de Chaintreaux ; Robert de Châteaulandon ; Guillaume de Bagneaux ; Guillaume et Renaud de Villethierry ; Thibaut et Aubert de Nangeville ; Philippe de Corquilleroy.] — Léon Deroy, *La décoration des trumeaux de la chapelle de la Sainte-Trinité, au château de Fontainebleau*, 218-224. — Eug. Thoison, *Liste alphabétique des personnes inhumées en l'église Saint-Jean-Baptiste de Nemours, aux XVIIe et XVIIIe siècles* (suite), 225-234.

Annales du Midi, juillet 1902 : Georges Pariset, *L'établissement de la primatie de Bourges* (fin), 289-328. — A. de Cazenove, *Campagnes de Rohan en Languedoc (1621-1629)*, 329-349 ; suite en octobre, 495-522. [Documents tirés des archives de la région.] — R. Poupardin, *Une charte inédite de Bernard Plantevelue*, 350-353. [D'après les archives des Bouches-du-Rhône, 873 ou 874.] — Henri Guy et Alfred Jeanroy, *Le poème trilingue de Du Bartas*, 353-373. [Composé à propos du retour de Marguerite de Valois auprès de Henri de Bourbon, en 1578.] = Octobre :

Digitized by Google

Paul Fournier, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens à propos d'un livre récent* [de René Poupardin], 441-457. — Henry Guy, *La science et la morale de Du Bartas, d'après « La première semaine »*, 458-491. — H. Teulié et G. Rossi, *L'anthologie provençale de maître Ferrari de Ferrare* (fin), 523-538. — Félix Arnaudin, *Un mot attardé sur « Bouha prou bouha »*, 539-545. — C. Couderc, *Note sur un missel à l'usage de l'église de la Daurade*, 541-550. [Ms. du commencement du xve siècle, n° 2387 des N. acq. lat. à la Bibliothèque nationale. — Publication d'extraits relatifs au *mandé*, à la procession de la croix, etc.]

Revue du Nivernais, avril 1902 : M. de la T., *Notice sur le château de Saint-Franchy*, 203-204. = Juillet : Ed. Duminy, *Notes sur le château ducal et sur le parc*, 273-276. [Achat par la ville de Nevers et le département de la Nièvre de l'ancien domaine des ducs de Nivernais.] = Août : X., *Le 12e mobiles aux armées de la Loire et de l' Est. Campagne de la Loire* [1870], 284-288.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 1902, 3e et 4e livraisons : Gabriel Marcel, *Le plan de Bâle et Olivier Truchet*, 69-75. [Autres cartes gravées par lui.] — L. Delisle, *Légendes sur la vie d'Étienne Boileau*, 76-79. [Actes faux.] — A. Bruel, *Inventaire des tableaux des châteaux de Saint-Germain-en-Laye et de Maisons-sur-Seine à la fin du XVIIIe siècle*, 79-88. — *Épitaphes de la mère Jeanne Séguier et du duc de Sully aux Carmélites de Pontoise*, 91-94. — Edmond Michel, *Marché avec Jacques Richard, peintre parisien, pour travaux à l'église de Villecresnes (Seine-et-Oise), en 1612*, 94-96.

Revue du Bas-Poitou, 2e livraison 1902 : Edgar Bourloton, *Le clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite), 105-119. — Dr Atgier, *L'abbaye de Ré*, 145-156 ; suite dans la 3e livraison, 299-306. [Début d'une étude détaillée sur ce monastère.] — Edgar Bourloton, *Miettes d'histoire. La taille a-t-elle diminué en Bas-Poitou ?* 157-161. — Ludovic Joffrion, *Le 35e Mobiles au siège de Paris (1870-1871)*, suite, 170-175. — Edmond Bocquier, *Notes de généalogie Bas-Poitevine sur les familles de Saignard de Saint-Pol et Allaire*, 176-181. — Abbé Théodore Delmont, *Un demi-siècle de critique et d'histoire royaliste et catholique*, 185-196. [D'après l'étude d'Edmond Biré sur Alfred Nettement.] = 3^e livraison : Henri Renaud, *Une femme politique de la Vendée militaire : Madame de Lespinay de la Roche d'Avau*, 213-237. — Edgar Bourloton, *L'origine d'une paroisse. Les Montiers-sur-le-Lay*, 238-245. — Dr Viaud-Grand-Marais, *François-Christophe Richer et son fils François-Florient (Noirmoutier et Bouin, octobre 1793)*, 256-270. [Défense de Noirmoutier contre les Vendéens.] — Henri de Grimouard, *Quatre cadets de*

Digitized by Google

famille en Bas-Poitou. Le chevalier du Péré. Le chevalier de La Loge. Le général comte de Grimouard. L'amiral comte de Grimouard (suite), 271-281. — E. W., *Recherches historiques sur le district de Chalans. Le comité royaliste de Palluau (1793), suite,* 288-298.

Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie, 4e série, t. IX, 1902 : A. Perrin, *Station romaine de Labisco (Les Échelles, Savoie). Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. Chronologie historique*, 277-353. — Abbé Joseph Mailland, *Les Savoyards et l'église du Saint-Suaire à Rome*, 355-456, p. just. — Notices nécrologiques *sur le général Ménabréa*, 65-123 ; *sur le contre-amiral Victor Arminjon*, 171-198 ; *sur Victor Barbier*, 199-214 ; *sur le docteur Caffe*, 215-230 ; *sur Alexis de Jussieu*, 457-476 ; *sur le comte Amédée de Foras*, 477-489 ; *sur Claudius Blanchard*, 491-507.

Mémoires de l'académie de Stanislas, 5e sér., t. XIX, 1901-1902 : G. Floquet, *L'astronome Messier* [1730-1817], xxiii-lvii. — Ferdinand des Robert, *Campagnes de Turenne en Allemagne d'après des documents inédits (1672-1675)*, suite, 1-249. — P. Fliche, *Henri Nanquette, professeur à l'école nationale des eaux et forêts* [1815-1899], 269-317. — Albert Collignon, *Notes sur l'Argenis de Jean Barclay* [1618-1621], 329-507. [Roman latin de J. Barclay, d'origine écossaise, né à Pont-à-Mousson]. — Alexandre de Roche du Teilloy, *Un poète Nancéien oublié : Eugène Hugo*, 508-530.

Revue historique du département du Tarn, janvier-février 1902 : Charles Peyronnet, *Documents sur quelques artistes du pays albigeois*, 30-38. — Edmond Cabié, *Vue de Puycelsi dans le canton de Montmirail*, [1890], 39-40. — A. Vidal, *Holbein's « ambassadors » the picture and the men.* An historical study by Mary F.-S. Hervey *Georges de Selve* (suite et fin), 41-49. — Émile Marty, *Cartulaires de Rabastens* (suite), 50-62. = Mars-avril et mai-juin 1902 : Edmond Cabié, *Documents sur les préludes de la Réforme dans le nord-est de l'Albigeois*, 69-76. — Baron de Rivières, *Encore quelques mots sur le cimetière mérovingien de Bonnefil*, 129. — Émile Marty, *Cartulaires de Rabastens* (suite), 130-153. — A. Gaillac *Note sur quelques tiers de sou mérovingiens découverts dans la commune de Lisle-sur-Tarn*, 154-156.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1er trimestre 1902 : Baron de Rivières, *Inventaire des possessions de noble Jean, seigneur de Bel Castel en Quercy (1490)*, 28-40. [Inventaire mobilier en langue vulgaire.] — *Notice historique sur le château de Gramont* (canton de Lavit), 64-67. — Abbé Galabert, *Deux bastides disparues*, 74-75. [La Borde et O Vent fol.]

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e série, tome II, année 1902 : L.-H. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane. Provence et Bas-Languedoc. I. Région de Bagnols-sur-Cèze* (suite). 2e partie, *Histoire et description des monuments*, 1-183.

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 2e livr., mai 1902 : P. de Nolhac, *L'orangerie de Mansart à Versailles*, 81-90. — Juste Fennebresque, *Construction projetée, sous Louis XIV, à Versailles, d'un pavillon d'Apollon*, 91-100. — P. Fromageot, *Le jardin du marquis de Cubières*, 101-119. — Georges Moussoir, *Un procès révolutionnaire à Versailles. Les détenus du Temple (1797-1798)*, 120-157. — P. F., *Deux lettres inédites de Louis XVIII, comte de Provence* [14 août 1774 et 17 septembre 1789], 158-160.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Bibliographie. — La première livraison du tome IV de la *Bibliographie des travaux des Sociétés savantes*, que publie M. le comte de Lasteyrie, a récemment paru (Paris, Impr. nat., in-4 de 200 p.); elle va du n° 61848 au n° 68135, et comprend le dépouillement d'un certain nombre de publications de Sociétés savantes de Paris.

Bibliographies critiques. — A la librairie Béduchaud, 83, rue des Saints-Pères, notre collaborateur M. Henri de Curzon vient de faire paraître, sous le titre *Bibliographie térésienne*, le répertoire des ouvrages français et étrangers sur sainte Thérèse et ses œuvres (1 vol. in-18 jésus; prix : 3 fr.). — M. S. Charléty, professeur à l'Université de Lyon, publie une très volumineuse bibliographie critique de l'*Histoire de Lyon* depuis les origines jusqu'à 1789 (Lyon, Rey, Paris, Picard, 1902, in-8 de 357 p.).

Biens nationaux (Vente des). — Dans son article sur la *Vente des biens nationaux dans le district de Libourne*, paru dans la *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest* (tirage à part, Bordeaux, Gounouilhou, in-8 de 23 p.), notre collaborateur M. Marcel Marion apporte une contribution intéressante à l'étude d'une question encore mal connue ; une des conclusions de son travail est que la vente des biens nationaux eut pour résultat d'accroître la part de la moyenne et de la petite propriété et d'ouvrir à un certain nombre de paysans et d'ouvriers l'accès à la petite propriété foncière, qu'ainsi la masse du pays avait un intérêt primordial à l'irrévocabilité de la vente des biens saisis de 1790 à 1800, et que le gouvernement même de la Restauration dut la comprendre et la faire respecter.

Boucher et la margrave de Bade Caroline-Louise. — La galerie de peinture de Carlsruhe renferme deux tableaux de François Boucher qui, de l'avis des connaisseurs, comptent parmi les meilleures œuvres de l'artiste. Quand et comment ces deux toiles sont parvenues à Carlsruhe, c'est ce que raconte d'une façon charmante dans une revue allemande, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins* (vol. 17, cahier 2), M. Obser, conseiller aux Archives grand-ducales de Bade et membre correspondant de la Société des Études historiques. — Em. C.

Broglie (Duc de). — M. Gustave Fagniez, membre de l'Institut, a fait paraître en volume la notice très étendue sur son prédécesseur M. le duc de Broglie (Paris, Perrin, in-16 de 169 p.), dont, suivant l'usage, il a donné lecture à ses collègues de l'Académie des sciences morales et politiques. C'est une

Digitized by Google

biographie très approfondie, où rien d'important n'est laissé dans l'ombre, et où, avec une grande élévation de pensée et dans une forme impeccable, M. Fagniez a admirablement dépeint le diplomate, l'homme politique, l'historien, le polémiste, dont, au cours de sa longue existence, le duc de Broglie tint si dignement le rôle.

Carolingien (L'empire). — Voici une œuvre à saluer dès son apparition et à signaler à l'attention des lettrés et des historiens (Arthur Kleinclausz, *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*, Paris, Hachette, gr. in-8°. Elle comble une lacune que les travaux de l'érudition allemande sur l'époque carolingienne, malgré leur nombre et leur importance, laissent encore subsister. C'est ici la première étude d'ensemble sur l'empire carolingien, et elle met en relief, à côté de l'écrasante figure de Charlemagne, d'autres personnalités politiques trop sacrifiées, intentionnellement peut-être d'un certain côté, et laissées dans l'ombre afin de mieux faire ressortir l'auréole du fondateur définitif de l'Empire allemand, Otton de Saxe. Un tel ouvrage ne s'analyse pas en quelques lignes : il mérite de voir ses thèses exposées et discutées. C'est ce que nous nous proposons de faire ici dans un article spécial. — J. D.

Chine (Histoire diplomatique de la). — Nous avons déjà signalé, lors de la publication des deux premiers volumes, l'importance de l'ouvrage consacré par M. H. Cordier à l'*Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (1860-1902). Le tome III et dernier qui vient de paraitre (Paris, Alcan, in-8 de 602 p.) n'est pas moins intéressant que les précédents. Il comprend les événements qui se sont passés pendant la deuxième partie du règne de l'empereur Kouang-Siu (1888-1902) et dont les principaux sont l'annexion de la Birmanie à l'Angleterre, les affaires de Siam, la guerre sino-japonaise, la révolte des Boxeurs, l'intervention par les armes des puissances européennes, ainsi que les questions relatives aux missions chrétiennes et à l'ouverture économique de l'empire du Milieu. Le protocole de 1901 et les traités anglo-japonais, franco-russe et russo-chinois récemment signés y sont également étudiés. Écrivant à un point de vue purement documentaire, l'auteur se montre très sobre d'appréciations personnelles. D'ailleurs, pour les derniers événements, soit pour ménager certaines susceptibilités, soit pour toute autre cause, il glisse rapidement sur certains points délicats. C'est ainsi que la conduite des troupes européennes en Chine est à peine mentionnée et que le nom du maréchal de Waldersée est simplement indiqué. L'ouvrage se termine par une conclusion générale dans laquelle est montré le danger permanent qu'offre la Chine de 1902 pour les puissances européennes. — M. Ds.

Cognac (Congrès littéraire et historique de). — La *Chronique littéraire* de Cognac, dirigée par M. Jack Darmont, membre correspondant de la Société des Études historiques, avait organisé un congrès qui s'est tenu avec succès les 19, 20 et 21 octobre 1902. M. le baron Oudet, vice-président de la Société historique et archéologique de Saintes, y a présenté un rapport sur les travaux de la Société dont il fait partie, rendant plus particulièrement hommage aux efforts de son président, M. Louis Audiat. Il a passé en revue, avec pré-

Digitized by Google

cision, les erreurs historiques que les travaux des membres de la Société, publiés dans la *Revue historique de Saintonge et d'Aunis*, avaient, jusqu'à ce jour, définitivement rectifiées. M. Léon Marlet, membre de la Société des Études historiques, a donné communication d'un travail sur les causes de la Saint-Barthélemy, et M. Frantz Funck-Brentano a parlé de l'organisation de la famille dans l'ancienne France, telle que l'avait comprise M. Paul Bourget dans son récent ouvrage, *L'Étape*.

Collège de France. — Une chaire de numismatique vient, grâce à une fondation particulière, d'être créée au Collège de France : l'assemblée des professeurs a désigné, pour l'occuper, M. Ernest Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des antiques et des médailles de la Bibliothèque nationale.

Concours de l'Académie royale de Belgique. — 1° Étude historique sur la mise en scène dans les mystères français depuis les origines jusqu'au xve siècle (prix : 600 fr.). — 2° Établir, d'après les récentes découvertes, le synchronisme des faits relatifs à l'histoire de l'Égypte et à celle de la Chaldée depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Hyksos (prix : 600 fr.) — 3° Faire l'histoire de la grande peste du xive siècle (prix : 600 fr.). — 4° Étude sur la bourgeoisie foraine (*buten ou hagheporterie*), dans les provinces belges depuis le xive siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. — Les auteurs ne mettront point leurs noms à leur ouvrage. Les mémoires devront être adressés avant le 1er novembre 1904 à M. le Secrétaire perpétuel au Palais des Académies, Bruxelles.

Concours de la Faculté de droit de Paris. — La Faculté de droit de l'Université de Paris a mis au concours, pour le prix de 3.000 fr. de droit constitutionnel, le sujet suivant : « Le régime parlementaire en France sous Louis XVIII et Charles X. — Rechercher comment ont été introduits et appliqués à cette époque les principes et usages du gouvernement de cabinet. » Les mémoires, écrits en français ou en latin, devront être déposés au secrétariat de la Faculté au plus tard le 31 mars 1903.

Fondation scientifique. — M. Robert Lebaudy a fait don à l'Académie de Paris, qui l'a acceptée, d'une somme de huit mille francs destinée à entretenir, pendant un an, à l'Université de Chicago, pour qu'ils y étudient de près les institutions et les mœurs américaines, deux professeurs qui seraient ensuite chargés d'enseigner la langue et la littérature françaises dans les établissements scolaires des États-Unis.

Gand (L'enseignement de l'histoire à l'Université de). — Par arrêté ministériel du 7 octobre 1902, M. Hubert van Houtte est nommé professeur d'histoire moderne à l'Université de Gand en remplacement de M. Motte décédé. M. van Houtte est l'auteur d'une étude sur la *Civilisation en Flandre, d'après la vie de saint Charles le Bon de Galbert*, et il a publié, pour la Commission royale d'histoire de Belgique, des *Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1774*. L'enseignement de l'histoire est ainsi représenté, à l'Université

Digitized by Google

de Gand, par trois écrivains de réelle valeur, M. Paul Frédéricq, M. Henri Pirenne et M. Hubert van Houtte.

Instituteur d'autrefois (Un). — Dans le n° du 1er octobre de la *Quinzaine*, notre collaborateur M. Roger Peyre a publié, sous le titre : *Un instituteur d'autrefois, d'après les archives et les traditions orales d'un petit village des Pyrénées* (tirage à part, gr. in-8 de 14 p.), une très intéressante lecture faite, il y a quelques mois, à la Société des Études historiques. C'est la piquante odyssée d'un brave instituteur béarnais, Bergeron, syndic du village d'Artiguelouve près Pau, envoyé à Paris par ses concitoyens pour en appeler d'une sentence rendue par le Parlement de Pau dans une affaire de droit de pacage introduite par sa commune contre le seigneur du lieu, conseiller à ce même Parlement ; rien de plus divertissant et de plus instructif à la fois que le journal de voyage de ce brave syndic, que sa vie à Paris, que ses alternatives d'espoirs et de déceptions, que son insuccès final, qui ne dut pas mal contribuer à faire de lui, en 1789, un adepte fervent des idées nouvelles ; révolutionnaire convaincu, Bergeron eut une fin glorieuse : il mourut sergent-major à l'armée des Pyrénées-Orientales, privé de la joie de voir son fils, humble menuisier du village natal, y revenir, en 1816, colonel de l'Empire, officier de la Légion d'honneur.

Louis XVI (Journal de). — Aux Archives nationales (non point dans l'Armoire de fer, comme le dit M. de Beauchamp, mais au Musée français), sont conservés un certain nombre de cahiers où, depuis 1766 jusqu'en 1792, Louis XVI écrivit jour par jour, de sa propre main, l'emploi de son temps : c'est une nomenclature très sèche et très aride, dans le cadre étroit d'un calendrier. Les parties qui offrent quelque intérêt en avaient été déjà publiées dans l'ancienne *Revue rétrospective*. M. le comte de Beauchamp, attribuant à ce document une importance plus grande, semble-t-il, qu'il ne convient, en a entrepris la publication intégrale : c'est la première partie de ce travail allant jusqu'à l'année 1778, qui vient de paraître à la librairie Gougy (in-8 de 231 p.). L'ouvrage n'a été tiré qu'à 50 exemplaires.

Marine. — Dans la revue américaine *The Forum* (vol. XXXII, n° 4), notre collègue, M. James G. Whiteley, publie sous ce titre : *Private Property at Sea*, un article où il étudie une réforme très désirable dans les conventions internationales concernant la marine, réforme qui consisterait à mettre les marchandises et autres biens privés sur mer, à l'abri de toute saisie en temps de paix comme en temps de guerre. A cette occasion, M. Whiteley fait l'historique de la question et montre que depuis des siècles la guerre sur mer n'a fait nul progrès sous le rapport de la civilisation et de l'humanité. — Em. C.

Mirabeau et Sophie de Monnier. — On a lu ici l'article consacré par M. Paul Cottin à l'épilogue du roman de Mirabeau et de Sophie de Monnier. Cet article est complété par ceux que notre collaborateur a publiés en même temps dans le *Carnet* sous le titre : *La vérité sur la conduite de Sophie aux Saintes-Claires de Gien (1778-1783)*, et dans la *Chronique médicale*, sous le titre : *Une névrosée mondaine au XVIIIe siècle, Sophie de Monnier.*

Digitized by Google

Müntz (Eugène). — L'histoire de l'art a fait une grande perte en la personne de M. Eugène Müntz, décédé le 30 octobre dernier. Il était né à Soultz-sous-Forêts (Alsace) en 1845. Nommé en 1873 membre de l'École française de Rome, il fut successivement sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts (1876), bibliothécaire et conservateur des archives du Musée (1878), suppléant de Taine dans la chaire d'esthétique et d'histoire de l'art à l'École des Beaux-Arts (1884). Nommé en 1893 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement de Siméon Luce, il en était vice-président au moment de sa mort. M. Müntz était l'auteur de travaux considérables sur l'histoire de l'art : *Les précurseurs de la Renaissance* (1881); *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps* (1881); *La Tapisserie* (1882); *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII* (1885); *Histoire de l'art pendant la Renaissance* (1888-1890). M. Müntz dirigea la « Bibliothèque internationale de l'art ». Une érudition profonde, des connaissances étendues font la valeur de ses travaux, auquels il ne manque que le charme de la forme pour avoir l'influence qui leur était due.

Napoléon (Histoire de). — Décorée, sur sa couverture, de l'homérique petit chapeau, précédée, en manière de préface, des « Souvenirs du peuple » de Béranger, la biographie anecdotique que M. Désiré Lacroix, « petit-fils d'un officier de la grande Armée », vient de publier sous le titre *Histoire de Napoléon* (Paris, Garnier, in-12 de 699 p., avec 75 vignettes et portraits) n'est point l'œuvre d'un détracteur. Nous relevons, parmi les références bibliographiques, le *Mémorial de Sainte-Hélène*, *Napoléon inconnu*, de M. Frédéric Masson, la *Correspondance* et les *Mémoires de Napoléon*, les publications de Larrey, de Gourgaud, de Montholon, toutes œuvres exemptes de sévérité envers l'Empereur. Sachons gré, du moins, à M. Désiré Lacroix, d'avoir évité le mode dithyrambique et d'avoir scrupuleusement observé le ton et le style de l'histoire. Cependant il est permis de regretter que l'auteur n'ait pas tenté une analyse psychologique plus approfondie du caractère de Napoléon. En montrant l'empreinte que celui-ci laissa aux institutions, aux mœurs, aux âmes même de ses contemporains, il eût encore grandi son héros, et, de la sorte, mis en évidence les motifs concrets qui donnèrent naissance à cette légende napoléonienne sous les auspices de laquelle il a placé son ouvrage. — R. T.

Renaissance (Une princesse de la). — Notre collaborateur, M. Roger Peyre, vient de faire paraître en volume sous ce titre (Paris, Émile-Paul, gr. in-8 de 108 p.) les articles qu'il a consacrés ici-même à Marguerite de France, duchesse de Berry, puis de Savoie ; nos lecteurs ont donc déjà pu apprécier l'intérêt d'une étude puisée aux meilleures sources; entre ses deux illustres et contemporaines homonymes, cette fille de François Ier était jusqu'ici demeurée assez effacée, ou plutôt le prestige dont elle jouit de son vivant au point que l'Europe, au dire du chancelier de l'Hospital, « avait les yeux fixés sur elle », s'était singulièrement atténué et le souvenir en était presque éteint. Nulle femme cependant ne méritait mieux la place éminente que M. Peyre lui restitue dans la galerie des femmes illustres du XVIe siècle, que cette princesse demeurée si

Digitized by Google

française même après son mariage avec l'un des plus grands ennemis de la France, le vainqueur de Saint-Quentin, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, que cette femme à qui rien de beau ni rien de bien ne resta étranger, qui exerça sur les événements de son temps une influence incontestée et toujours heureuse, et qui apparaît dans l'histoire suivie d'un cortège d'amitiés illustres, Égérie de Ronsard débutant et de presque toute la Pléiade, confidente aussi de l'Hospital dans les moments où le grave magistrat abandonne le Code pour manier, d'une plume élégante et habile, l'hexamètre classique.

Savoie. — En 1899, M. Georges de Manteyer, ancien membre de l'École française de Rome, avait publié, dans les *Mélanges* d'archéologie et d'histoire de cette École, une importante étude sur les *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne*; il a publié depuis, dans le *Moyen-Age*, sous la forme de notes additionnelles, tout un nouveau mémoire qui a paru récemment en volume (Paris, Bouillon, in-8 de 208 p.) et qui, rectifiant quelques erreurs de détail, précise sur certains points les conclusions de son premier travail. On sait combien obscures et difficiles à débrouiller sont ces questions d'origines ; on discutera, l'on contestera peut-être les résultats auxquels parvient M. de Manteyer; on ne pourra s'empêcher de reconnaître la rigueur de sa méthode et l'abondance de sa documentation.

Toscane (Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de). — Notre collègue, M. Emm. Rodocanachi vient de faire paraître, sous le titre *Les infortunes d'une petite-fille d'Henri IV : Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane (1645-1725)* (Paris, Flammarion, 1 vol. in-8), une étude très documentée, dont l'Académie des Sciences morales et politiques avait précédemment entendu la lecture de plusieurs fragments et qui avait paru en partie dans la *Nouvelle Revue*.

Trouvères artésiens. — M. A. Guesnon, dont les beaux travaux sur la région artésienne font, comme on le sait, autorité, vient dans un récent article du *Moyen-Age* tiré à part (*Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens*, Paris, Bouillon, 1902, in-8 de 37 p.) de produire les résultats d'une enquête patiemment poursuivie sur les personnalités, jusqu'ici très vagues, de vingt-cinq trouvères artésiens. Cette remarquable étude, qui fait suite à celle que le même auteur avait déjà publiée en 1894 dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques* sur cinq des plus anciens poètes chansonniers d'Arras, est puisée aux meilleures sources, rédigée avec un sens critique très sûr et relève de nombreuses inexactitudes échappées aux historiens antérieurs, notamment à M. Guy dans son bel ouvrage sur Adan de le Hale.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Mémoires et Documents. — *Colonel Delagrave*, Mémoires. Campagne du Portugal (1810-11), p. p. Ed. Gachot, Paris, Delagrave, in-8 de 256 p. — Dictionnaire biographique du département du Var, Paris, Flammarion, in-8 de vii-601 p. — *Mgr Dupanloup*, Journal intime. Extraits recueillis et publ. par L. Branchereau, Paris, Téqui, in-18 de xi-368 p. — Mémoires du comte *Pierre-Paul Faydit de Terssac*, baron de Lescure, lieutenant-colonel au régiment d'Artois (1736-1820), p. p. F. Pasquier et l'abbé Cau-Durban, Foix, Gadrat, in-8 de 104 p. — *B. Ledain*, Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres, p. p. A. Dupond, Poitiers, Soc. fr. d'impr. et de libr., in-4 de xlii-359 p. — *H. Loriquet* et *J. Chavanon*, Inventaire sommaire des archives départementales du Pas-de-Calais, t. I (fonds de S.-Vaast), Arras, imp. Laroche, in-4 de 427 p. — *A. Malet*, Louis XVIII et les Cent Jours à Gand, t. II, Paris, Picard, in-8 de xv-314 p. — *M. Pérouse*, Originaux de brefs et lettres de princes conservés aux archives de la Savoie (xve s.), Paris, Imp. nat., in-8 de 12 p. — *Ch. Portal*, Le livre-journal de Jean Savel, marchand-drapier à Carcassonne (1340-41), Paris, Imp. nat., in-8 de 31 p. — *A. de Roumejoux*, *P. de Bosredon* et *F. Villepelet*, Bibliographie générale du Périgord, t. V, Périgueux, imp. de la Dordogne, in-8 de vii-86 p.

Histoire générale et Histoire littéraire. — *G. Bibesco*, Prisonnier (Coblence, 1870-71), Paris, Plon, in-8 de 216 p. — *A. Bouché-Leclercq*, La question d'Orient au temps de Cicéron, Paris, Revue historique, in-8 de 50 p. — *Lieutenant de Bourqueney*, Historique du 12e régiment de hussards, Paris, Ch.-Lavauzelle, in-8 de 121 p. — *H.-F. Delaborde*, Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus, Paris, in-8 de 28 p. — *G. Dubois*, De conciliis et theologicis disputationibus apud Francos, Carlo Magno regnante, habitis, Alençon, imp. Guy, in-8 de ii-144 p. — La guerre de 1870. VIII : Journée du 6 août, bataille de Forbach, Paris, Chapelot, in-8 de 413 p. — *A. Hamy*, Au Mississipi : La première exploration (1673). Le Père Jacques Marquette (de Laon), prêtre de la Compagnie de Jésus (1637-1675), Paris, Champion, in-8 de 329 p. — *J. Janssen*, L'Allemagne et la Réforme. T. 6 : La civilisation en Allemagne, depuis la fin du moyen âge jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans, trad. par E. Paris, Plon, in-8 de xv-531 p. — *C. de La Jonquière*, L'expédition d'Égypte (1798-1801), t. III, Paris, Ch.-Lavauzelle, in-8 de 720 p. — *Général Lamirault*, La manœuvre de Soult (1813-1814), Paris, Ch.-Lavauzelle, in-8 de 482 p. — *J. Lemoine* et *A. Lichtenberger*, De La Vallière à Montespan, Paris, Calmann-Lévy, in-8 de x-398 p. — *E. Levasseur*, Mémoire sur les monnaies du règne de François Ier, Paris, Imp. nat., in-4 de ccxl p. — *E. de Martonne*, La Valachie (essai de monographie géographique), Paris, Colin, in-8 de xix-389 p. — *R. P. Mortier*, Histoire des maitres généraux de l'ordre des Frères prêcheurs, t. I (1170-1263), Paris, Picard, in-8 de viii-685 p. — *J. Pillaut*, Les consulats du Levant. III : Alep, Seïde, Tripoli de Syrie (1548-1900), Nancy, imp. Berger-Levrault, in-8 de 65 p. — *E. Roy*, Études sur le théâtre français au xive s. Le Jour du Jugement, mystère fran-

Digitized by Google

çais sur le grand Schisme, Paris, Bouillon, in-8 de VIII-268 p. — *N. Valois*, Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis, Paris, in-8 de 32 p. — *M. Van Berchem*, Notes sur les croisades. I : Le royaume de Jérusalem et le livre de M. Röhricht, Paris, Leroux, in-8 de 76 p.

Archéologie et Histoire de l'art. — *C.-F. Bellet*, Le Saint-Suaire de Turin. Son image positive, Paris, Picard, in-8 de 16 p. — *A. Bouxin*, La cathédrale Notre-Dame de Laon (historique et description), Laon, imp. du Journal de l'Aisne, in-8 de VIII-288 p. — *Rance de Guiseuil*, Les chapelles de l'église Notre-Dame de Dôle, Paris, Picard, in-8 de XIII-420 p.

Histoire locale. — *Abbé N. Albert*, Les sires de Varax en Bresse et en Savoie, Annecy, imp. Abry, in-8 de 50 p. — *Ch. Babinet*, Le présidial de Poitiers, son personnel, de 1551 à 1790, Poitiers, imp. Blais et Roy, in-8 de 195 p. — *E. Béghin*, Béthune sous la période révolutionnaire, Béthune, imp. David, in-8 de 284 p. — *S. Charléty*, Bibliographie critique de l'histoire de Lyon, depuis les origines jusqu'en 1789, Lyon, Rey, Paris, Picard, in-8 de VII-359 p. — *Abbé Degert*, Liste critique des évêques d'Aire, Paris, Imp. nat., in-8 de 20 p. — *G. Devisme*, Histoire de la châtellenie d'Ault, fasc. 2, Amiens, imp. Piteux, in-8, p. 67 à 150. — *G. Doublet*, L'Ariège en 1814 et 1815, Foix, Gadrat, in-18 de 41 p. — *Abbé Estournet*, Maisons religieuses d'Avon (le prieuré des Basses-Loges et le fief de Changy ; le séminaire d'Avon ; Saint-Aubin ; le pré Larcher), Fontainebleau, imp. Bourges, in-8 de 209 p. — *P. Lebreton*, Bricquebec et ses environs, Bricquebec, Cazenave, in-8 de 397 p. — *A. Fray-Fournier*, Les fêtes nationales et les cérémonies civiques dans la Haute-Vienne pendant la Révolution, Limoges, imp. du Petit-Centre, in-8 de 155 p. — *L. Lafont de Sentenac*, Armorial des évêques de Pamiers, Foix, imp. Pomiès, in-8 de 52 p. — *J.-A. Le Paire*, Histoire de la ville de Corbeil, depuis l'origine de la ville jusqu'au 21 septembre 1792, Lagny, imp. Colin, 2 vol. in-8 de 548 et 567 p. — *J. Lombard*, Parisot (Tarn-et-Garonne). Histoire d'une localité de l'ancienne province de Rouergue, Toulouse, Privat, in-8 de XVI-432 p. — *E. Mougel*, Domèvre-sur-Durbion et Ban de Bayecourt (Vosges), Domèvre, imp. Mougel, in-8 de 135 p. — *Ch. Porée*, Le consulat et l'administration municipale de Mende, des origines à la Révolution, Paris, Picard, in-8 de CXXXV-622 p. — *L. Pottier*, Un coin du vieux Maine (Notre-Dame-du-Chêne, Saint-Martin de Connée, Orthe), Paris, Téqui, in-8 de XII-333 p. — *L. Risch*, Essai historique sur Saint-Hilarion et ses hameaux, Versailles, imp. Aubert, in-8 de 127 p. — *Tixier* (*Jean Morvan*), Les chouans de la Mayenne (1792-96), Paris, Calmann-Lévy, in-8 de VII-429 p. — *A. Vernet*, Histoire populaire et anecdotique de Grenoble, Grenoble, Gratier, 3 vol. in-8 de XII-458, X-599 et 633 p. — *Aug. Vuillerme*, Relation de l'incendie de Saint-Claude (1639), p. p. E. Longin, Dôle, Chaligne, in-8 de 68 p.

Biographie. — *P. Allard*, Julien l'Apostat, t. II et III, Paris, Lecoffre, in-8 de 380 et 420 p. — *E. Biré*, Les dernières années de Chateaubriand (1830-48), Paris, Garnier, in-8 de 424 p. — *Boyer d'Agen*, Bruno de Cologne et la Grande Chartreuse, Paris, Rudeval, gr. in-8 de 79 p. — *Cte de Cazanove*, Le général Lafont (1740-1810), Paris, Berger-Levrault, in-8 de 11 p. — *Abbé Ducrocq*, Une ingratitude nationale : La Bourdonnais, gouverneur des Iles de France et

Digitized by Google

de Bourbon (1735-46), Paris, Sueur-Charruey, in-8 de 28 p. — *F. Duine*, Un politique et un orateur du XVIIe s. : Cohon, évêque de Nîmes et de Dol, Rennes, imp. Simon, in-8 de 78 p. — *F. Dumortier*, Le Père Antoine-Marie Tannoia, premier historien de Saint-Alphonse et quelques scolastiques de la congrégation du Très-Saint-Rédempteur, Antony, bureaux de la Sainte-Famille, in-18 de VIII-379 p. — *F. Gohin*, De Lud. Charondas (1534-1613), Paris, Leroux, in-8 de IX-117 p. — *M.-M. Gorse*, Saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. Son action et son œuvre. Paris, Téqui, in-8 de XXII-408 p. — *G. Grappe*, J.-H. Newmann (essai de psychologie religieuse), Paris, Béduchaud, in-18 de XVII-168 p. — *E.-T. Hamy*, Le capitaine René de Laudonnière. Nouveaux renseignements sur ses navigations (1561-72), Paris, Imp. nat., in-8 de 15 p. — *J. N. S.*, Montalembert et sa correspondance inédite avec le généralissime Skrzynecki, La Chapelle-Montligeon, in-8 de 43 p. — *D. Lacroix*, Histoire de Napoléon, Paris, Garnier, in-18 de VIII-699 p. — *P. de Longuemare*, Une famille d'auteurs aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. Les Sainte-Marthe, Paris, Picard, in-8 de 281 p. — *P. Pineau*, Le général Dugommier. Sa vie, sa correspondance, Paris, Ch.-Lavauzelle, in-8 de 835 p. — *U. Robert*, Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples (18 mars 1502-3 août 1530), Paris, Plon, in-8 de IV-487 p.

Digitized by Google

Digitized by Google

Revue des Études historiques

ANNÉE 1902

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Les chiffres renvoient aux pages.

A

Académie des sciences morales et politiques, chronique, 533.
Affagart (Greffin), *Relation de Terre-Sainte (1533-34)*, C. R., 382-4.
Agenais (La Fronde en), C. R., 494-5.
Alliance (L') franco-hollandaise contre l'Angleterre (1735-88), C. R., 282-3.
Allié de Napoléon (Un). Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, C. R., 611-2.
Ambassade (Une) turque sous le Directoire, C. R., 386-7.
American historical association, chronique, 313.
Américanisme (L), à l'Institut, chronique, 197.
Ancône (L'agence de commerce français d') (1799), par S. Pappas, 69-72.
Angleterre (Projets de descente en), chronique, 413.
Anjou, chronique, 533.
Annales internationales d'histoire, chronique, 533-4.
Annam, chronique, 198.
Archéologique (Congrès), chronique, 413.
Archives (Direction des), chronique, 313; — *(dépôts d') en France et à l'étranger*, ibid., 86; — *de la Seine*, ibid., 198; — *de l'histoire religieuse de la France*, ibid., 413.
Armagnac (Cardinal d'), chronique, 313.
Arras (Le cartulaire de l'évêché d'), C. R., 602-3; — *(les filles de la Charité d')*, C. R., 183.
Artois (A. d'), C. R. de *Batailles françaises. IV : Turenne et Condé (1643 à 1671)*, par le Gal Hardy de Périni, 495-6.
Auzoux (André), C. R. de *L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre*, par Pierre Coquelle, 282-3; — de *Charette et la guerre de Vendée*, par René Bittard des Portes, 283-5.
Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire : le baron de Kolli; le comte Pagowski, C. R., 505-6.
Avignon (La question des remparts d'), chronique, 413-4.

Digitized by Google

B

Bade (*Correspondance politique de Charles-Frédéric de*), C. R., 185-6; — (*Cour de*), chronique, 198-9.
Barroux (Marius), *Inventaire des archives de la Seine*, chronique, 198.
Batailles françaises. IV : Turenne et Condé (*1643 à 1671*), C. R., 495-6.
Batcave (Louis), C. R. de *Les origines de la neutralité de la Belgique*, par René Dollot, 508-9 ; — de *Le Bienheureux Grignion de Montfort*, par E. Jac, 607-9.
Beauchamp (Comte de), *Journal de Louis XVI*, chronique, 636.
Beaucourt (*Le marquis de*), chronique, 534-5.
Beaurepaire (Edmond), *Le Louvre et les Tuileries*, chronique, 203.
Beautreillis (*Les fouilles de la rue*) *et la tombe du Masque de fer*, chronique, 535-6.
Belgique (*Les origines de la neutralité de la*) *et le système de la Barrière* (*1609-1830*), C. R., 508-9.
Bertha (A. de), *La Hongrie moderne*, chronique, 201.
Bertran d'Alamanon (*Le troubadour*), chronique, 536.
Bibliographie, chronique, 314, 633 ; — (*Congrès international de*), ibid., 199-200 ; — *de l'histoire de l'art*, ibid., 414.
Bibliographies critiques, chronique, 199, 414, 536, 633.
Bibliothèque de la Société des Études historiques, chronique, 414-5 ; — *espagnole*, ibid., 536 ; — *méridionale*, ibid., 200.
Bibliothèques (*Inspection des*), chronique, 415.
Bienfait (*Le dernier*) *de la monarchie*, C. R., 289.
Biens nationaux (*Vente des*), chronique, 633.
Biré (Edmond), *Les dernières années de Chateaubriand*, C. R., 509-10.
Bittard des Portes (René), *Charette et la guerre de Vendée*, C. R., 283-5 ; — C. R. de *Le maréchal Ney*, par le Cte de La Bédoyère, 186, — de *La France et la Russie en 1870*, par le Cte Fleury, 188-9, — de *Bonaparte en Égypte*, par le capitaine Thurmann, 286-7, — de *Bonaparte en Italie*, par Félix Bouvier, 285-6, — de *Bonchamps et l'insurrection vendéenne*, par René Blachez, 501-3, — de *Autour du drapeau blanc*, par H. de la Fontenelle de Vaudoré, 503-4.
Blachez (René), *Bonchamps et l'insurrection vendéenne*, C. R., 501-3.
Bliard (R. P.), *Dubois cardinal et premier ministre* (*1656-1723*), C. R., 499-500.
Bonaparte en Italie, C. R., 285-6 ; — (*les*) *en Suisse*, chronique, 415.
Bonchamps et l'insurrection vendéenne (*1760-93*), C. R., 501-3.
Bonnassieux (Pierre) et Lelong (Eugène), *Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil et du bureau de commerce* (*1700-91*), C. R., 500-1.
Bonnefons (André), *Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie*, C. R., 611-2.
Bonneval (*La comtesse de*), C. R., 609-10.
Bordelais (*État des classes rurales en*) *au XVIIIe siècle*, par Marcel Marion, 97-139, 209-35, 335-61, 451-78.
Borrelli de Serres (colonel), *Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire*, C. R., 603-4.

Digitized by Google

Boucher et la margrave de Bade Caroline-Louise, chronique, 633.
Bourdaloue (*La Revue*), chronique, 86.
Bourgogne (*Concours pour l'histoire de*), chronique, 537.
Boutry (Maurice), *Intrigues et missions diplomatiques du cardinal de Tencin*, chronique, 93-94; — C. R. de *Le duc et la duchesse de Choiseul*, par Gaston Maugras, 385-6, — de *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange*, par Pierre de Ségur, 498-9, — de *Dubois cardinal et premier ministre*, par le P. Bliard, 499-500, — de *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, par le Cte d'Haussonville, 607, — de *Comédienne et carmélite*, par Cécilia Vellini, 610-1.
Bouvier (Félix), *Bonaparte en Italie*, C. R., 285-6.
Boyé (Pierre), *Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Marie Leszczynska* (*1754-66*) C. R., 77-8.
Bressonnet (Maurice), *De la qualité de belligérant dans la guerre continentale*, chronique, 420.
Brette (Armand), *La France au milieu du XVIIe siècle* (*1648-61*), *d'après la correspondance de Gui Patin*, C. R., 180-1.
Brinvilliers (*La marquise de*), chronique, 314.
Broekere (L. de), *Chrétienne*, par J. Kraszewski, chronique, 88.
Broglie (duc de), *Le dernier bienfait de la monarchie*, C. R., 289; chronique, 633-4; — (Emmanuel de), *Catinat. L'homme et la vie* (*1637-1712*), C. R., 497-8.
Burnier (Ch.), *La vie vaudoise et la Révolution*, C. R., 504.

C

Calais avant la domination anglaise, chronique, 86-87; — *sous la domination anglaise*, C. R., 490-2.
Calhoun (*Les idées politiques et sociales du vice-président des États-Unis*), par Henri de Lattre, 369-77.
Calmettes (Pierre), *Choiseul et Voltaire*, chronique, 200.
Cap de Bonne-Espérance au XVIIIe s. (*Topographie de la colonie du*), chronique, 87.
Carette (Ernest), *Les républiques parlementaires*, C. R., 396.
Carolingien (*L'empire*), chronique, 634.
Catherine de Médicis (*Lettres de*), chronique, 637.
Catinat. L'homme et la vie (*1637-1712*), C. R., 497-8.
Centralisation (*La*) *bureaucratique et le mouvement provincial*, chronique, 87.
Chambrier (James de), *La Cour et la Société du second Empire*, C. R., 187-8.
Charette (*Les amazones de*), par le comte Fleury, 433-50; — *et la guerre de Vendée* (*1793-6*), C. R., 283-5.
Charme (*Le*) *de l'histoire*, C. R., 290-1.
Chartier (F.-L.), C. R. de *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par B. Pocquet, 181.
Chateaubriand (*Les dernières années de*), C. R., 509-10.
Chavanon (J.), *Études et documents sur Calais avant la domination anglaise*, chronique, 86-7; — *Relation de Terre-Sainte, par Greffin Affagart*, C. R., 382-4; — C. R. de *Les filles de la Charité d'Arras*, par L. Misermont, 183,

Digitized by Google

— de *Les corps saints de Montreuil*, par R. Rodière, 379-81, — de *Calais sous la domination anglaise*, par G. Daumet, 490-2, — de *Le cartulaire de l'évêché d'Arras*, par A. Guesnon, 602-3.
Chérot (le P.), *Revue Bourdaloue*, chronique, 86.
Chevalier (Chanoine U.), *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, chronique, 314-415.
Chine, chronique, 87; — (*histoire diplomatique de la*), ibid., 634; — (*histoire des relations de la*) *avec les puissances occidentales, t. II*, C. R., 291-2.
Choiseul (*Le duc et la duchesse de*) : *leur vie intime, leurs amis et leur temps*, C. R., 385-6; — *et Voltaire*, chronique, 200.
Chouans (*Les*) *de la Mayenne* (*1791-6*), C. R., 182-3.
Chuquet (A.), *Stendhal*, chronique, 93.
Classes rurales (*État des*) *au XVIII*e *siècle dans la généralité de Bordeaux*, par Marcel Marion, 97-139, 209-35, 335-61, 451-78.
Code civil en vers, chronique, 415-6.
Cognac (*Congrès littéraire et historique de*), chronique, 634-5.
Colbert (*Une lettre retrouvée de*), par Roger Peyre, 479-82.
Colin (Capitaine), *Louis XV et les Jacobites. Le projet de débarquement en Angleterre de 1743-4*, ,C. R., 76-7.
Collège de France et Sorbonne, chronique, 416, 635.
Colonies françaises, chronique, 314, 416.
Comédie-Française, chronique, 88-9.
Comédienne et carmélite, C. R., 610-1.
Concours d'archéologie espagnole, chronique, 537; — *de l'Académie royale de Belgique*, ibid., 417, 635; — *de la Faculté de droit de Paris*, ibid., 635; — *littéraire*, ibid., 537-8.
Conegliano (Duc de), *Le maréchal Moncey, duc de Conegliano* (*1754-1842*), C. R., 288-9.
Congrès de l'Association littéraire et artistique, chronique, 417; — *des Sociétés savantes*, ibid., 538.
Conseil et bureau du commerce (*Inventaire analytique des procès-verbaux du*), C. R., 500-1.
Constantinople (*Un séjour à l'ambassade de France à*), C. R., 513-4.
Coquelle (Pierre), *L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre* (*1735-88*), C. R., 282-3.
Cordier (Henri), *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, t. II, C. R., 291-2; t. III, chronique, 634.
Correspondance, 544.
Cottin (Paul), *Les dernières pages du roman de Mirabeau et de Sophie de Monnier* (*1781*), 321-34.
Courant (Maurice), *En Chine; mœurs et institutions, hommes et faits*, chronique, 87-8.
Courcelle (Maurice), *Disraëli*, C. R., 186-7.
Courteault (Henri), *Journal de Jean Vallier*, t. I, chronique, 206; — C. R. de *La France au milieu du XVII*e *siècle*, par A. Brette, 180-1, — de *La mère des trois derniers Bourbons*, par C. Stryienski, 279-82, — de *Le charme de l'histoire*, par E. Marbeau, 290-1, — de *Omer Talon, sa vie et ses œuvres*, par l'abbé Mailfait, 492-4, — de *La Fronde en Agenais*, par le Dr Couyba, 494-

Digitized by Google

5, — de *Catinat. L'homme et la vie*, par Emm. de Broglie, 497-8, — de *La comtesse de Bonneval*, par G. Michaut, 609-10.
Couture (*Mélanges*), chronique, 417-8.
Couvreu (Émile), C. R. de *La conjuration de Pichegru*, par E. Daudet, 78-80, — de *Correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade*, par le Dr Obser, 185-6, — de *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, par Ed. Rott, 272-5, — de *La Société française du XVIe au XXe siècle*, par V. du Bled, 391-3, — de *La vie vaudoise et la Révolution*, par Ch. Burnier, 504, — de *La chute du royaume de Naples*, par H. Remsem Whitehouse, 614-5.
Couyba (Dr), *Études sur la Fronde en Agenais et ses origines, 3e partie*, C. R. 494-5.
Coynart (Ch. de), *Une sorcière au XVIIIe siècle*, chronique, 317.
Crécy (*La bataille de*) *et Jean de Luxembourg*, chronique, 418.
Critique littéraire (*Syndicat de la*), chronique, 538-9.
Curzon (Henri de), C. R. de *Du sentiment artistique dans la morale de Montaigne*, par Ed. Ruel, 178-180, — de *Les dernières années de Chateaubriand*, par Edm. Biré, 509-10, — de *Les amants de Venise*, par Ch. Maurras, 612-4.

D

Daudet (Ernest), *La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est* (*1795-97*), C. R., 78-80.
Daumet (Georges), *Calais sous la domination anglaise*, C. R., 490-2.
Dax (*Cartulaires de*), chronique, 200-1.
Débarquement (*Projets et tentatives de*) *aux Iles Britanniques* (*1793-1805*), C. R., 504-5.
Déborde de Montcorin (Emm.), C. R. de *Souvenirs du capitaine Desbœufs*, 287-8, — de *Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire*, par L. Grasilier, 504-6.
Decaen (*L'Ile de France sous*), C. R., 80-81.
Dehérain (Henri), *Topographie de la colonie du cap de Bonne-Espérance au XVIIIe siècle*, chronique, 87.
Delaunay (*Souvenirs de M.*), chronique, 88-9.
Delisle (*Jubilé de M. Léopold*), chronique, 314-5.
Demiau (Capitaine), *Le comte de Guibert et son temps*, chronique, 90.
Depoin (Joseph), *De la propriété et de l'hérédité des noms dans les familles palatines*, 545-57; — C. R. de *Les variations monétaires sous Philippe le Bel*, par le colonel Borrelli de Serres, 603-4.
Déprez (Eugène), *Les préliminaires de la guerre de Cent ans* (*1328-42*), C. R., 487-90.
Desbœufs (Charles), *Souvenirs du capitaine Desbœufs*, C. R., 287-8.
Desbrière (Ed.), *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques* (*1793-1805*), C. R., 504-5.
Descamps (Maurice), C. R. de *L'Ile de France sous Decaen*, par H. Prentout, 80-1, — de *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales*, par H. Cordier, 291-2, 634.

Digitized by Google

Deslandres (Paul), *Le théâtre de la Foire à Paris pendant la première moitié du XVIIIe siècle*, 251-9.
Diderot (*Écrits posthumes de*), chronique, 315.
Dijon (Dom H.), *L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné*, C. R., 381-2.
Disraëli, C. R., 186-7.
Dollot (René), *Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière*, C. R., 508-9.
Douai (*Les finances de la commune de*), C. R., 604-6.
Drame (*Le*) *des poisons*, chronique, 89.
Drapeau blanc (*Autour du*), C. R., 503-4.
Droit (*Théorie et pratique de la conquête de l'ancien*), C. R., 75-6.
Du Bled (Victor), *La Société française du XVIe au XXe siècle, 3e série*, C. R., 391-3.
Dubois cardinal et premier ministre (*1656-1723*), C. R., 499-500.
Dumoulin (Maurice), C. R. de *Les sources de l'histoire de France*, par A. Molinier, 176-7, — de *L'histoire de l'Inquisition au moyen âge*, par H.-Ch. Léa, 177-8, — de *Répertoire bibliographique des principales revues françaises*, par D. Jordell, 189-90, — de *Inventaire analytique des procès-verbaux du Conseil de commerce*, par P. Bonnassieux et E. Lelong, 500-1.
Dunant (Émile), *Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique* (*1798-1803*), chronique, 93.
Durand de Fontmagne (Baronne), *Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople*, C. R., 513-4.
Du Teil (Baron Joseph), *Le czar à Dunkerque* (*1717*), chronique, 425.
Duvernoy (Émile), *Actes de saint Louis aux archives de Meurthe-et-Moselle*, 73-4.

E

École des Chartes, chronique, 201.
Élisabeth de Hongrie (*Sainte*), C. R., 271-2.
Empire (*La Cour et la Société du second*), C. R., 187-8.
Espinas (Georges), *Les finances de la commune de Douai*, C. R., 604-6.
États-Unis, chronique, 539.
Évasions célèbres (*Les*), chronique, 89.

F

Fabre (*Mélanges*), chronique, 418-9.
Falateuf (*Oscar*), chronique, 419-20.
Faucher (*Un épisode de la vie des frères*), par Émile de Perceval, 236-50.
Fénelon et le séminaire de Cambrai, C. R., 384.
Flacourt (*Le gouvernement de*) *à Madagascar*, par Henri Froidevaux, 165-75.
Fleury (Comte), *Les Amazones de Charette*, 433-50 ; — *La France et la Russie en 1870*, C. R., 188-9; — *Souvenirs de M. Delaunay*, chronique, 88; — *Chrétienne*, par J. Kraszewski, ibid., 88; — *Souvenirs d'un caporal de grenadiers*, ibid., 90.

Digitized by Google

Flour de Saint-Genis, *La propriété rurale en France*, C. R., 394-5.
Fondation scientifique, chronique, 635.
For-l'Évêque (*Histoire du*), chronique, 420.
France (*La*) *et la Russie en 1870*, C. R., 188-9.
Froidevaux (Henri), *Le gouvernement de Flacourt à Madagascar*, 165-75 ; — C. R. de *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, par G. Lacour-Gayet, 276-9.
Funck-Brentano (Frantz), *L'imprimerie à Paris en 1645*, 483-6 ; — *Le drame des poisons*, chronique, 89 ; — *Les comédiens au For-l'Évêque*, chronique, 420 ; — C. R. de *Théorie et pratique de la conquête de l'ancien droit*, par Irénée Lameire, 75-6 ; — de *Les finances de la commune de Douai*, par G. Espinas, 604-6.

G

Gand (*Inventaire archéologique de*), chronique, 539 ; — (*Université de*), ibid., 635-6.
Gard'orphènes (*Les*) *à Lille*, chronique, 420.
Gazette de France, chronique, 315-6.
Genevois (*Institut national*), chronique, 202.
Germiny (Comte Charles de), *La politique de Léon XIII*, chronique, 202.
Gironde (*Archives historiques de la*), chronique, 90.
Grammaires (*Unification des*), chronique, 201.
Granges de Surgères (Marquis de), *Répertoire de la Gazette de France*, chronique, 315-6.
Grasilier (Léonce), *Le baron de Kolli. Le comte Pagowski. Aventuriers politiques sous le Consulat et l'Empire*, C. R., 505-6.
Gravure sur bois (*Exposition de la*), chronique, 316.
Grenadiers (*Souvenirs d'un caporal de*), chronique, 90.
Grignion de Montfort (*Le bienheureux*), C. R., 607-9.
Griselle (Eugène), *Revue Bourdaloue*, chronique, 86.
Guerre continentale, chronique, 420 ; — *de Cent ans* (*Les préliminaires de la*), C. R., 487-90 ; — *de Sept ans* (*Considérations sur la*), par Raymond Tabournel, 5-26.
Guesnon (A.), *Le cartulaire de l'évêché d'Arras*, C. R., 602-3 ; — *Recherches sur les trouvères artésiens*, chronique, 638.
Guibert (*Le comte de*) *et son temps*, chronique, 90.
Gusman (Pierre), *Venise*, chronique, 94.

H

Haas (*La vie du Dr*), chronique, 420-1.
Haussonville (Comte d'), *Souvenirs sur Mme de Maintenon : mémoire et lettres inédites de Mlle d'Aumale*, C. R., 607.
Herbette (Maurice), *Une ambassade turque sous le Directoire*, C. R., 386-7.
Histoire (*L'*) *maritime*, chronique, 316.
Hongrie moderne (*La*), chronique, 201.
Horn (E.), *Sainte Elisabeth de Hongrie*, C. R., 271-2.

Digitized by Google

I

Ile de France (L') sous Decaen (1803-10), C. R., 80-1.
Imprimerie (L') à Paris en 1645, par Fr. Funck-Brentano, 483-6.
Indo-Chine, chronique, 421.
Industrie française (L') et les dessins de fabrique, chronique, 90.
Inquisition (Histoire de l') au moyen âge, C. R., 177-8.
Instituteur (Un) d'autrefois, chronique, 636.
Insurrections (Les) urbaines en Normandie à la fin du XIVe siècle, par Léon Mirot, 558-82.

J

Jac (E.), *Le bienheureux Grignion de Montfort*, C. R., 607-9.
Jérôme (Abbé), *Histoire de l'abbaye de Moyenmoutier*, chronique, 424.
Jordell (D.), *Répertoire bibliographique des principales revues françaises, 3e année*, C. R., 189-90.
Journal des Savants, chronique, 421.
Juglar (Louis), *Le style dans l'art et sa signification historique*, C. R., 393-4.
Juif (Histoire du peuple), chronique, 202.
Jusserand (J.-J.), *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, C. R., 283.

K

Kraszewski (J.), *Chrétienne, roman polonais*, chronique, 88.
Kurth (Godefroid), *Saint Boniface*, chronique, 428.

L

La Bédoyère (Comte de), *Le maréchal Ney*, C. R., 186.
La Boétie et Montaigne, par A. Laborde-Milaà, 362-8.
Laborde-Milaà (A.), *La Boétie et Montaigne*, 362-8 ; — C. R. de *Le dernier bienfait de la monarchie*, par le duc de Broglie, 289, — de *Lacordaire*, par E.-G. Ledos, 387-8, — de *H. Taine, sa vie et sa correspondance*, 510-3.
La Brunetière (A. de), *La souveraineté du peuple en France*, C. R., 293-4.
La Chalotais (Le duc d'Aiguillon et), C. R., 181.
Lacordaire, C. R., 387-8.
Lacour-Gayet (Georges), *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, C. R., 276-9, chronique, 91 ; — C. R. de *Louis XV et les Jacobites*, par le capitaine Colin, 76-7, — de *Projets et tentatives de débarquement aux Iles Britanniques*, par le capitaine Desbrière, 504-5.
Lacroix (Désiré), *Histoire de Napoléon*, chronique, 637.
La Fontenelle de Vaudoré (H. de), *Autour du drapeau blanc*, C. R., 503-4.
Lameire (Irénée), *Théorie et pratique de la conquête de l'ancien droit*, C. R., 75-6.

Digitized by Google

Larchey (*Lorédan*), chronique, 421-2.
Largent (R. P.), *Saint-Hilaire*, chronique, 428.
Lattre (Henri de), *Les idées politiques et sociales du vice-président des États-Unis Calhoun*, 369-77.
Lea (H. Ch.), *Histoire de l'Inquisition au moyen âge*, t. II, C. R., 177-8.
Lecestre (Léon), *Mémoires du chevalier de Quincy*, chronique, 92.
Leclerc (Dom), *Les temps néroniens et le IIe siècle*, chronique, 203.
Ledos (Gabriel), *Lacordaire*, C. R., 387-8.
Lejeal (Léon), *Bibliographie des antiquités mexicaines*, chronique, 536.
Lemoine (Jean), *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés*, chronique, 413.
Léon XIII (*La politique de*), chronique, 202.
Leroux (Alfred), *Les conflits entre la France et l'Empire au moyen âge*, chronique, 199.
Livres nouveaux, 94-6, 206-8, 319-20, 430-2, 540-3, 639-41.
Lorraine (*Histoire de*), chronique, 202-3.
Louis XV et les Jacobites, C. R., 76-7; — *et Marie Leczinska*, chronique, 316.
Louis XVI (*Journal de*), chronique, 636.
Louvre (*Le*) *et les Tuileries*, chronique, 203.
Luxembourg (*Le maréchal de*) *et le prince d'Orange* (*1668-78*), C. R., 498-9.
Lyon (*Académie de*), chronique, 422; — (*histoire de*), ibid., 316-7.

M

Machat (J.), *Le développement économique de la Russie*, chronique, 92.
Madagascar (*Le gouvernement de Flacourt à*), par Henri Froidevaux, 165-75.
Mailfait (Abbé), *Un magistrat de l'ancien régime. Omer Talon, sa vie et ses œuvres* (*1595-1652*), C. R., 492-4.
Maintenon (*Souvenirs sur Mme de*), C. R., 607.
Maïstre (Henri), *Le graveur Augustin de Saint-Aubin*, chronique, 205.
Manteyer (G. de), *Origines de la maison de Savoie*, chronique, 638.
Marbeau (Eugène), *Le charme de l'histoire. Études diverses*, C. R., 290-1 ; — *moraliste*, chronique, 90.
Marcaggi (J.-B.), *La genèse de Napoléon. Sa formation intellectuelle et morale jusqu'au siège de Toulon*, C. R., 183-5.
Marchant (L.), *Les gard'orphènes à Lille*, chronique, 420.
Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie, par Roger Peyre, 27-68, 140-64, 260-70.
Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV, C. R., 279-82 ; chronique, 89.
Marine, chronique, 636 ; — (*la*) *militaire de la France sous le règne de Louis XV*, C. R., 276-9; chronique, 91.
Marion (Marcel), *État des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux*, 97-139, 209-35, 335-61, 451-78.
Martyrs (*Les*), chronique, 203.
Masque de fer (*Le*), chronique, 203.
Maugras (Gaston), *Le duc et la duchesse de Choiseul; leur vie intime, leurs amis et leur temps*, C. R., 385-6.

Digitized by Google

Maulde La Clavière (*René de*), chronique, 422.
Maurras (Charles), *Les amants de Venise* (*Sand et Musset*), C. R., 612-4.
Médecine (*Société d'histoire de la*), chronique, 204.
Mélanges politiques, économiques et juridiques, C. R., 292-3.
Mettensia, chronique, 422.
Meyer (Paul), *Histoire de Guillaume le Maréchal*, chronique, 92.
Michaut (Gustave), *La comtesse de Bonneval. Lettres du XVIIIe siècle*, C. R., 609-10.
Minerva, revue des lettres et des arts, chronique, 204, 423.
Mirabeau (*Les dernières pages du roman de*) *et Sophie de Monnier* (*1781*), par Paul Cottin, 321-34, — *Julie Dauvers et Sophie de Monnier*, chronique, 423.
Mirot (Léon), *Les insurrections urbaines en Normandie à la fin du XIVe siècle*, 558-82; — C. R. de *Vie de Saint-Ouen, évêque de Rouen*, par E. Vacandard, 378-9, — de *Mes souvenirs*, par le comte de Reiset, 388-91, — de *Les préliminaires de la guerre de Cent ans*, par E. Déprez, 487-90.
Misermont (Lucien), *Les filles de la Charité d'Arras, dernières victimes de Joseph Lebon*, C. R., 183; — C. R. de *Relation de Terre-Sainte de Greffin Affagart*, par J. Chavanon, 382-4, — de *Fénelon et le séminaire de Cambrai*, par X. Sackebant, 384.
Missions catholiques françaises (*Les*) *au XIXe siècle*, chronique, 539.
Modène (*Académie de*), chronique, 91.
Molinier (Auguste), *Manuel des sources de l'histoire de France, I et II*, C. R., 176-7, chronique, 429.
Monarchie constitutionnelle (*La France sous la*), chronique, 423-4.
Moncey (*Le maréchal*), *duc de Conegliano* (*1754-1842*), C. R., 288-9.
Monnier (Philippe), *Le Quattrocento : essai sur l'histoire littéraire du XVe siècle italien*, C. R., 272-5.
Montaigne (*Du sentiment artistique dans la morale de*), C. R., 178-80.
Montreuil (*Les corps saints de*), C. R., 379-81.
Moranvillé (Henri), *Chronique de Perceval de Cagny*, chronique, 206.
Morosini (*Chronique d'Antonio*), chronique, 205.
Morvan (Jean), *Les chouans de la Mayenne* (*1791-6*), C. R., 182-3.
Mouchot (Léon), C. R. de *Les chouans de la Mayenne*, par Jean Morvan, 182-3, — de *Le maréchal Moncey, duc de Conegliano*, par le duc de Conegliano, 288-9; — de *Une ambassade turque sous le Directoire*, par Maurice Herbette, 386-7.
Moyenmoutier (*Abbaye de*), chronique, 424.
Müntz (*Eugène*), chronique, 637.

N

Naples (*La chute du royaume de*), C. R., 637.
Napoléon (*La genèse de*), C. R., 283-5; — (*histoire de*), chronique, 637.
Napoléonienne (*Bibliographie*), chronique, 424.
Nationalisme, chronique, 425.
Ney (*Le maréchal*), C. R., 186.
Nolhac (Pierre de), *Louis XV et Marie Leczinska*, chronique, 316.

Digitized by Google

O

Obser (Dr C.), *Correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade*, C. R., 185-6; — *Lettres inédites de Voltaire*, chronique, 318; — *Souvenirs de la vie de cour de Caroline de Freystedt*, ibid., 198-9.
Olivier (Paul), *Le calepin d'amour de la Brinvilliers*, chronique, 314.

P

Pappas (Spyridon), *Un point d'histoire ignoré : l'agence de commerce français d'Ancône (1799)*, 69-72; — C. R. de *La Cour et la Société du Second Empire*, par J. de Chambrier, 187-8, — de *Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople*, par la baronne Durand de Fontmagne, 513-4.
Paris (Histoire de), chronique, 204-5.
Pas-de-Calais (Archives du), chronique, 539.
Patin (La correspondance de Gui), C. R., 180-1.
Pensions de retraite, chronique, 91.
Perceval (Émile de), *Un épisode de la vie des frères Faucher. La province en 1814*, 236-50.
Périni (Gal Hardy de), *Batailles françaises. IV : Turenne et Condé (1643 à 1671)*, C. R., 495-6.
Perrin (Joseph), *1814. Sièges de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix*, C. R., 506-8.
Perrot (Fernand), *La société annamite*, chronique, 198.
Peste de Marseille (Les premiers mois de la), par Stéphane Piot, 583-601.
Peyre (Roger), *Une amie de l'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Savoie* (suite et fin), 27-68, 140-64, 260-70; — *Une lettre retrouvée de Colbert*, 479-82; — *Un instituteur d'autrefois*, chronique, 636; — *Une princesse de la Renaissance*, ibid., 637-8; — C. R. de *La genèse de Napoléon*, par J.-B. Marcaggi, 183-5, — de *Le style dans l'art et sa signification historique*, par Louis Juglar, 393-4.
Pichegru (La conjuration de) et les complots royalistes du Midi et de l'Est, C. R., 78-80.
Pierre le Grand en France, chronique, 425.
Piot (Stéphane), *Les premiers mois de la peste de Marseille, d'après des documents inédits*, 583-601.
Pocquet (Barthélemy), *Le duc d'Aiguillon et la Chalotais, t. III*, C. R., 181.
Prentout (Henri), *L'Ile de France sous Decaen (1803-10)*, C. R., 80-1.
Prêt des livres dans les bibliothèques, chronique, 91.
Prix décernés par l'Institut, chronique, 317, 425-7.
Propriété (De la) et de l'hérédité des noms dans les familles palatines, par J. Depoin, 545-57.
Propriété rurale en France (La), C. R., 394-5.
Protestantisme français (Exposition rétrospective de la Société de l'histoire du), chronique, 427-8.
Prusse (Manuscrit inédit du prince Henri de), par R. Tabournel, 5-26.

Digitized by Google

Q

Quattrocento (*Le*) : *essai sur l'histoire littéraire du XVe siècle italien*, C. R., 272-5.

R

Rados (Constantin), *L'histoire maritime*, chronique, 317.
Reiset (Comte de), *Mes souvenirs*, C. R., 388-91.
Relation de Terre-Sainte (*1533-4*), C. R., 382-4.
Renaissance (*Une princesse de la*), chronique, 637-8.
Répertoire bibliographique des principales revues françaises, *3e année*, C. R., 189-90.
Républiques parlementaires (*Les*), C. R., 396.
Rodière (Roger), *Les corps saints de Montreuil*, C. R., 379-81.
Rodocanachi (E.), *Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane*, chronique, 638.
Romanet (O. de), *La centralisation bureaucratique et le mouvement provincial*, chronique, 87.
Rott (Édouard), *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*, C. R., 275-6.
Ruedel (Marcel), C. R. de *Disraëli*, par Maurice Courcelle, 186-7.
Ruel (Édouard), *Du sentiment artistique dans la morale de Montaigne*, C. R., 178-80.
Russie économique (*La*), chronique, 92.

S

Sackebant (Xavier), *Fénelon et le séminaire de Cambrai*, C. R., 384.
Saint-Antoine en Dauphiné (*L'église abbatiale de*), C. R., 381-2.
Saint-Aubin (*Le graveur Augustin de*), chronique, 205.
Saint-Cheron (René de), C. R. de *Sainte Élisabeth de Hongrie*, par E. Horn, 271-2, — de *1814. Sièges de Sens*, par J. Perrin, 506-8.
Saint-Louis (*Actes de*) *aux archives de Meurthe-et-Moselle*, par Émile Duvernoy, 73-4.
Saint-Ouen (*Vie de*), *évêque de Rouen*, C. R., 378-9.
Saint-Simon (*Mémoires de*), chronique, 317.
Saint-Suaire de Turin, chronique, 428-9.
Samaran (Ch.), *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, chronique, 313.
Savoie (*Origines de la maison de*), chronique, 638.
Ségur (Pierre de), *Le maréchal de Luxembourg et le prince d'Orange* (*1668-78*), C. R., 498-9.
Sens (*1814. Sièges de*). *Défense de l'Yonne et campagne du général Allix*, C. R., 506-8.
Société de l'histoire de France, chronique, 92, 205; — (*la*) *française du XVIe au XXe siècle*, C. R., 391-3.

Digitized by Google

Sorcière (Une) au XVIIIe siècle, chronique, 317.
Soubies (Albert) et Carette (Ernest), *Les républiques parlementaires*, C. R., 396.
Sources de l'histoire de France (Manuel de), C. R., 176-7 ; chronique, 429.
Souvenirs du capitaine Desbœufs (1800-15), C. R., 287-8 ; — *du comte de Reiset*, C. R., 388-91.
Souveraineté (La) du peuple en France, C. R., 293-4.
Sports (Les) et jeux d'exercice dans l'ancienne France, C. R., 283.
Stanislas (Lettres inédites du roi) à Marie Lesczynska, C. R., 77-8.
Stein (Henri), C. R. de *Le Quattrocento*, par Philippe Monnier, 272-5.
Stendhal, chronique, 92-3.
Stryienski (Casimir), *La mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*, C. R., 278-82 ; chronique, 89 ; — C. R. de *Lettres inédites du roi Stanislas à Marie Leszczynka*, par Pierre Boyé, 77-8, — de *Un allié de Napoléon*, par André Bonnefons, 611-2.
Style (Le) dans l'art et sa signification historique, C. R., 393-4.
Suède (La) sous la République et le premier Empire, chronique, 317-8.
Suisse, chronique, 93.
Suisses (Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons), C. R., 275-6.
Suremain (Mémoires du lieutenant g^al de), chronique, 317.

T

Tabournel (Raymond), *Considérations sur la guerre de Sept ans. Manuscrit inédit du prince Henri de Prusse*, 5-26 ; — C. R. de *La souveraineté du peuple en France*, par A. de la Brunetière, 293-4.
Taine (H.), sa vie et sa correspondance (1847-53), C. R., 510-3.
Talleyrand à Autun, chronique, 429.
Talon (Omer). Sa vie et ses œuvres (1595-1652), C. R., 492-4.
Tasso (Bernardo), chronique, 540.
Tencin (Le cardinal de), chronique, 93-4.
Théâtre (Société de l'histoire du), chronique, 206 ; — *(le) de la Foire à Paris pendant la première moitié du XVIIIe siècle*, par Paul Deslandres, 251-9.
Thurmann (Capitaine), *Bonaparte en Égypte*, souvenirs publiés par le comte Fleury, C. R., 286-7.
Toscane (Grande-duchesse de), chronique, 638.
Trésor des Chartes, chronique, 540.
Trouvères artésiens, chronique, 638.
Tuetey (A.), *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de la Révolution*, chronique, 428.

V

Vacandard (E.), *Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-84)*, C. R., 378-9.
Vaissière (Pierre de), C. R. de *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, par J.-J. Jusserand, 283, — de *L'église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné*, par Dom Dijon, 381-2.

Digitized by Google

Valois (*Noël*), *membre de l'Institut*, chronique, 418.
Variations (*Les*) *monétaires sous Philippe le Bel*, C. R., 603-4.
Vaudoise (*La vie*) *et la Révolution*, C. R., 504.
Vaudoyer (Albert), *Les pensions communales et départementales*, chronique, 91.
Vaunois (Albert), *L'industrie française et les dessins de fabrique*, chronique, 90; — C. R. de *Mélanges politiques, économiques et juridiques*, par A. Vavasseur, 292-3, — de *La propriété rurale en France*, par Flour de Saint-Genis, 394-5, — de *Les républiques parlementaires*, par A. Soubies et E. Carette, 396.
Vavasseur (A.), *Mélanges politiques, économiques et juridiques*, C. R., 292-3.
Vellini (Cecilia), *Comédienne et carmélite*, C. R., 610-1.
Venise (*Les amants de*), C. R., 612-4.
Victor Hugo, chronique, 318.
Villes d'art célèbres, chronique, 94.
Vogué (*Le marquis de*), *à l'Académie française*, chronique, 429.
Voltaire (*Lettres inédites de*), chronique, 318.

W

Wagré (L.-J.), *Souvenirs d'un caporal de grenadiers* (*1808-9*), chronique, 90.
Weill (Georges), *La France sous la monarchie constitutionnelle*, chronique, 423-4.
Weulersse (G.), *Chine ancienne et nouvelle, impressions et réflexions*, chronique, 88.
Whitehouse (Remsen), *La chute du royaume de Naples*, C. R., 614-5.

Digitized by Google

LISTE DES REVUES ET PUBLICATIONS DE SOCIÉTÉS SAVANTES ANALYSÉES

REVUES GÉNÉRALES

Annales de géographie, 295, 616.
— *de Saint-Louis-des-Français*, 616.
— *des sciences politiques*, 295, 617.
Bibliographe moderne (*Le*), 515.
Bibliothèque de l'École des Chartes, 397, 515.
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 515.
— *de géographie historique et descriptive*, 516.
— *de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 295-6, 397-8, 617-8.
— *de la Société de l'histoire du théâtre*, 296, 516-7.
— *de la Société des anciens textes français*, 517.
— *hispanique*, 194.
— *monumental*, 398, 618.
Carnet (*Le*), 83-4, 296-7, 398, 517, 618.
Chronique médicale (*La*), 192-3, 297, 399, 618-9.
Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 399, 517.
Correspondance historique et archéologique (*La*), 297-8, 399, 517-8, 619.
Correspondant (*Le*), 298, 399-400, 518-519, 619.
Études. Revue des Pères de la Compagnie de Jésus, 299, 400, 519, 620.
Études franciscaines, 299, 400, 620.
Géographie (*La*), 299.
Grande Revue (*La*), 299-300, 400, 519.
Journal des sciences militaires, 300.
Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École de Rome, 401, 620.
Minerva, revue des lettres et des arts, 300, 519-520, 620-1.
Moyen-Age (*Le*), 300, 520.
Nouvelle Revue (*La*), 300, 401, 520, 621.
Nouvelle Revue historique de droit français et étranger, 300-1, 401, 520, 621.
Nouvelle Revue rétrospective, 82-3, 301, 401, 521, 621-2.
Quinzaine (*La*), 301-2, 402, 521, 622.
Réforme sociale (*La*), 302.
Révolution française (*La*), 302, 402, 521-2, 622.
Revue archéologique, 524.
— *Bossuet*, 402, 622.
— *Bourdaloue*, 402-3, 622-3.
— *celtique*, 403.
— *de géographie*, 623.

Digitized by Google

Revue de la Renaissance, 404, 523.
— *de l'art chrétien*, 303, 403, 623.
— *de Paris*, 304, 404-4, 523, 624.
— *de philologie française et de littérature*, 625.
— *de synthèse historique*, 524, 625.
— *d'Europe*, 303.
— *des Deux-Mondes*, 304-5, 404, 524, 625.
— *des Études juives*, 305, 625.
— *des Facultés catholiques de l'Ouest*, 311, 404-5.
— *des questions historiques*, 305, 405, 625-6.
— *des sciences ecclésiastiques*, 306.
— *d'histoire diplomatique*, 191, 303, 623.
— *d'histoire et de littérature religieuses*, 304, 624.
— *d'histoire littéraire de la France*, 405, 522-3.
— *d'histoire moderne et contemporaine*, 304, 525, 624.
— *d'histoire, rédigée à l'État-Major de l'armée*, 303, 405, 522, 624.
— *française de l'étranger et des colonies*, 306.
— *générale de droit international public*, 405-6.
— *historique*, 306, 406, 525, 626.
— *maritime*, 306, 405, 525, 626.
Romania, 306, 525.
Université (L') catholique, 306-7, 406.

REVUES LOCALES

Anjou (L') historique, 307, 407, 526-7.
Annales de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, 406, 628.
— *des Basses-Alpes*, 406-7.
— *de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 308, 408, 628.
— *de Bretagne*, 308-9.
— *de l'Est*, 309, 409, 628.
— *du comité flamand de France*, 629.
— *franc-comtoises*, 309, 629.
— *de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 409, 629.
— *du Midi*, 310, 410, 629-30.
Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 307, 526.
— *de la Société belfortaine d'émulation*, 528.
— *de la Société de Borda*, 408, 528.
— *de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 408.
— *de la Diana*, 628.
— *de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 409, 529.
— *de la Société des études du Lot*, 530.
— *historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 531.
— *de la Commission archéologique de Narbonne*, 410.
— *de la Société de l'histoire de Paris*, 411, 630.
— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, 411, 531.

Digitized by Google

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 199-195.
— *de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 532.
— *de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 631.
— *de la Société archéologique du Vendômois*, 412.
Mémoires de l'Académie d'Aix, 627.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 309.
— *de la Société des sciences, lettres et arts de Loir-et-Cher*, 195.
— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 410-1.
— *de l'Académie des sciences de Savoie*, 631.
— *de l'Académie de Vaucluse*, 632.
Quinzaine (La) bourbonnaise, 196.
Revue de l'Agenais, 406, 525-6, 626.
— *catholique d'Alsace*, 193-4, 307, 407, 526, 627.
— *alsacienne illustrée*, 307, 627-8.
— *historique ardennaise*, 308, 407, 527, 628.
— *d'Auvergne*, 407, 628.
— *de la Haute-Auvergne*, 407-8.
— *de Bretagne*, 309, 528.
— *forézienne*, 309.
— *de Gascogne*, 310, 408, 529-30.
— *historique et archéologique du Maine*, 310, 410, 530.
— *morbihannaise*, 530-1.
— *du Nivernais*, 630.
— *du Bas-Poitou*, 311, 630.
— *historique de Provence*, 411-2, 531.
— *de Saintonge et d'Aunis*, 84-5, 311, 412, 532.
— *Savoisienne*, 412, 532.
— *historique du département du Tarn*, 631.
— *de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 312, 632.

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'Éditeur-Gérant : A. PICARD ET FILS.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

STALL-STUDY
CHARGE

APR 1973

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 098 670 474

Digitized by Google